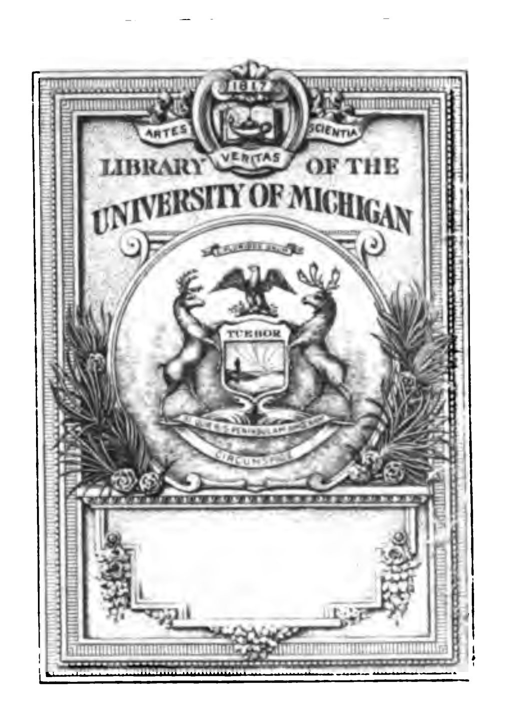

1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

MARNE

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR M. L. DEMAISON, ARCHIVISTE

MARNE

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES — SÉRIE G

CLERGÉ SÉCULIER

TOME I

REIMS

MATOT-BRAINE, IMPRIMEUR-LIBRAIRE-ÉDITEUR, RUE DU CADRAN-SAINT-PIERRE, 6

HENRI MATOT (O), Fils et Successeur

—

1900

INTRODUCTION

Les érudits qui parcourront les pages de cet inventaire éprouveront peut-être au premier abord une certaine déception. Quand on considère l'importance du siège archiépiscopal de Reims, dont le titulaire, métropolitain d'une vaste province et haut seigneur féodal, avait le privilège de sacrer les rois de France, on s'imagine sans doute que les archives de ce siège ont dû nous constituer un riche trésor de documents anciens et précieux. Il n'en est rien malheureusement, et ce dépôt est loin d'être en rapport avec le rôle éminent que nos archevêques ont joué dans l'histoire. Leurs relations avec la royauté dans l'ordre politique, avec le Saint Siège pour le gouvernement spirituel, n'offrent ici qu'un champ d'étude très restreint ; on y chercherait vainement des diplômes royaux ou des bulles pontificales d'une date un peu reculée. « Le chartrier du plus ancien seigneur de Reims, du premier pair de France, a écrit Varin [1], est sans contredit le plus pauvre de tous les grands chartriers que nous avons consultés. » Il est loin, en effet, d'égaler la richesse des archives du chapitre et de nos abbayes rémoises, — de l'abbaye de Saint-Remi en particulier, — et les pièces du Moyen âge y sont en nombre relativement peu considérable. On n'y trouve qu'une seule charte originale du XII[e] siècle, une donation faite en 1172 par Pierre de Celle, abbé de Saint-Remi, à l'archevêque Henri de France (G. 109). Le XIII[e] siècle n'y est pas mieux représenté ; sauf une pièce de 1285 (G. 101), tous les autres documents de cette période n'y figurent qu'en des copies généralement modernes. Au XIV[e] siècle, les documents sont moins rares ; il existe dès cette époque des registres de comptes d'un véritable intérêt (G. 88, 89, 103, 104). Avec le XV[e] siècle, enfin, sans être encore très nombreuses, les pièces se multiplient ; les visites des paroisses, par exemple, commencent en 1451 (G. 259), et nous donnent de curieux détails sur l'état des campagnes à l'issue de la guerre de Cent ans. Mais ce sont les apports des trois siècles suivants, et surtout du XVIII[e], qui ont formé presque en totalité ces archives, et si l'on peut regretter de ne pas y rencontrer plus de choses anciennes, du moins les renseignements qu'elles nous fournissent sur les temps modernes ne sont nullement à dédaigner, et les historiens des institutions civiles et ecclésiastiques, les économistes même, peuvent en tirer un réel profit.

Divers témoignages nous ont révélé la cause principale de cette pénurie de chartes du Moyen âge, que nous venons de signaler. Nous savons par une mention d'un registre capitulaire que dans l'après-midi du 25 mars 1423, un violent incendie consuma tout l'intérieur du château de Porte-Mars [2]. Les archevêques avaient établi souvent leur résidence dans cette forteresse, surtout aux époques de troubles ; ils avaient mis leurs archives sous la protection de ses murs. Elles devinrent la proie des flammes et périrent probablement à peu près en entier. Cette destruction est attestée par un arrêt du Parlement du 28 août 1452, qui attribue la valeur d'originaux à certaines copies de chartes, « desquelles les originaulx avoient esté bruslés du temps de M[re] Regnault de Chartres, archevesque de Reims,... au chasteau de Porte-Mars, durant les guerres » (cartulaire G. 292, fol. 188). Ainsi s'explique l'absence de presque tout document original, et de tout cartulaire, antérieur au commencement du XV[e] siècle. On s'est efforcé,

(1) *Archives administratives de Reims* t. I, p. CLVIII.

(2) « 1422, mercurii 25 mart. In castro Porte Martis, ingentissimus ignis usque ad totius castri consumptionem interiorem, hora quasi quarta post meridiem... » (Bibliothèque de Reims, ms. de Pinchart, extraits de conclusions du chapitre de Reims). Le même fait est signalé dans une note de Duchesne citée par Varin, *Arch. admin. de Reims*, t. I, p. CLIX.

comme on voit, de reconstituer le fonds à l'aide de copies, et vraisemblablement aussi avec des pièces recueillies de divers côtés, mais on ne réussit qu'imparfaitement à réparer le désastre.

Nous n'avons plus à enregistrer dans la suite aucun autre évènement de cette nature, et les archives de l'archevêché ont joui, depuis la catastrophe de 1423, d'une existence fort paisible. Elles sont alors bien gardées, à l'abri des dilapidations, et tout au plus quelques pièces, produites et communiquées pour cause d'affaires ou au cours de procès, partent-elles pour ne plus revenir. Nous allons voir des exemples de ces pérégrinations qui ont été pour certaines d'entre elles une cause de salut.

Il faut arriver à l'époque de la Révolution pour constater des pertes très graves et de nouvelles destructions. Pour les juger équitablement, on ne doit pas oublier que l'intérêt historique des archives, aujourd'hui l'une de nos principales préoccupations, tenait moins de place autrefois et était généralement relégué au second plan. Les chartriers des corps religieux et laïques, sous l'ancien régime, étaient envisagés surtout au point de vue de l'utilité pratique ; si on les conservait avec tant de soin, c'est qu'on y trouvait matière à défendre ses droits et à soutenir ses privilèges. Sans doute il y avait bon nombre de savants qui les voyaient d'un autre œil, et ne négligeaient pas d'en tirer parti pour l'histoire ; les grandes œuvres de l'érudition du XVII[e] et du XVIII[e] siècle nous montrent avec quel zèle et quelle persévérance on savait les mettre à contribution [1]. En fait, les communications de documents avaient lieu avec une certaine libéralité, mais elles dépendaient uniquement du bon vouloir de ceux qui en avaient la garde. Dans les questions d'archives, les érudits cédaient le pas aux hommes d'affaires ; les inventaires de ce temps sont tous rédigés en vue des besoins actuels, et les pièces d'un caractère purement historique sont laissées volontairement à l'écart. On fait de la pratique et non de la science.

Cet esprit est celui qui préside encore à la constitution des dépôts d'archives, à l'époque de la Révolution. On garde les papiers et les vieux parchemins qui concernent le domaine et les biens dont on a pris possession ; quant à ceux qui touchent à des institutions supprimées, à un passé qu'on veut abolir, on les juge inutiles et dangereux, et l'on n'hésite pas à les vouer à la destruction. Tel est le principe adopté, mais dont l'application, heureusement, n'a pas été poussée jusqu'à ses dernières conséquences. Et il s'est rencontré alors certainement des hommes qui ont compris, malgré tout, l'utilité de ménager des ressources aux historiens de l'avenir. Dans le département de la Marne, en particulier, on paraît avoir fait preuve de réserve et d'une modération relative.

Ce fut au mois de juin 1791 que les représentants du district de Reims se présentèrent à l'archevêché pour requérir la communication des titres, papiers et archives. Malgré les protestations du régisseur du temporel, ils s'installèrent au chartrier, et procédèrent pendant cinq jours à un récolement général et à la rédaction d'un état sommaire, très peu détaillé mais précieux pour les renseignements qu'il nous procure sur des documents qui ont disparu depuis (G. 316). Qu'est devenu, par exemple, un volumineux cartulaire coté D, écrit dans la première moitié du XVI[e] siècle, et contenant « le mémorial des différents actes passés depuis 1414 jusqu'en 1518, relativement au temporel de l'archevêché [2] » ? Personne ne l'a vu en notre siècle, et il reste bien peu d'espoir de le découvrir. Il a dû être anéanti, ainsi que les cinquante volumes des comptes généraux du temporel qui s'étendaient de 1380 à 1577. De cette importante collection, il ne reste plus dans le fonds de l'archevêché qu'un cahier de six feuillets, offrant un fragment du compte des recettes et dépenses de l'année 1417-1418 (G. 166). Ce fragment si court nous renseigne sur des réparations qui ont été entreprises alors au palais archiépiscopal de Reims. Que de détails intéressants ces registres auraient pu livrer aux investigations des archéologues, et combien leur perte est à déplorer ! Cette perte est toutefois moins complète que ne pourrait le faire supposer l'état actuel de nos archives, et nous trouvons ailleurs quelques compensations assez imprévues. En 1791, la série des registres, vus par les commissaires du district, n'était pas entière. Trois d'entre eux avaient été jadis communiqués à l'occasion d'affaires contentieuses et n'avaient pas été réintégrés à leur place ; cette circonstance assura leur conservation. Le premier, daté de 1457-1458, fut consulté au sujet de droits de lods et ventes réclamés par l'archevêque ; envoyé au conseil de la ville de Reims dans le cours du XVIII[e] siècle, il fait encore partie aujourd'hui des

(1) Il suffit de rappeler, pour Reims, la *Metropolis Remensis historia* de Marlot, et le tome IX du *Gallia christiana*.
(2) Voir p. 361, note.

archives communales (Diverses matières, liasse 41, n° 2). Les deux autres registres de comptes sont des années 1483-1484 et 1572-1573. Une note inscrite en-tête du plus ancien nous apprend qu'ils ont été produits, au commencement du XVIIIe siècle, dans un procès soutenu par l'archevêque de Reims et le receveur de sa châtellenie d'Attigny contre les habitants et la communauté de ce bourg. Ils figurent actuellement aux Archives nationales sous les cotes Q^1 656^1 et Q^1 656^2. Inconnus jusqu'ici des érudits rémois, ils méritent d'être recommandés à leur attention. Ce sont, avec le registre de nos archives communales, les principales sources qui nous permettent d'apprécier l'importance des revenus de l'archevêché et l'étendue de ses charges, à la fin du Moyen âge et à l'époque de la Renaissance.

Les documents dont nous signalons la perte dans les archives de l'archevêché ont pu être mis au rebut ou égarés entre des mains indifférentes, mais il y a eu aussi, pendant la période révolutionnaire, des destructions opérées en grande pompe dans les cérémonies publiques. Le 4 frimaire an II (24 novembre 1793), la société populaire de Reims, sur la demande d'un de ses membres, décida que les papiers du secrétariat de l'évêché, « qui ne respirent que la féodalité », seraient brûlés le 30 frimaire suivant, en la fête de la Raison, à la réquisition du procureur syndic du district [1]. Cette exécution eut lieu ; le jour de la fête, un bûcher fut dressé sur la place du parvis de la cathédrale, et les papiers proscrits, « restes impurs du despotisme et de la féodalité », y furent consumés avec des mannequins représentant « les tyrans coalisés et Lafayette » [2].

Nous n'avons pas d'indications sur la nature exacte des papiers qui ont fait les frais de cette réjouissance. Il est probable qu'on a dû sacrifier beaucoup de registres de l'archevêché, entre autres les dix-sept premiers registres des insinuations ecclésiastiques du diocèse, qui font présentement défaut [3]. Déjà le 8 août précédent, on avait remis au directoire, peut-être pour en opérer la suppression, une liasse de documents concernant la vicomté de Reims et les droits de stellage, de tonlieu et de travers, de 1152 à 1704 [4]. Cinquante-deux liasses concernant les fiefs de l'archevêché, dont il ne reste plus aucune trace, ont été certainement aussi l'objet d'une destruction systématique. L'archiviste Le Moine, l'auteur bien connu de la *Diplomatique pratique*, qui a beaucoup travaillé à Reims dans les années qui ont précédé la Révolution, avait rangé et compris ces liasses sous la rubrique de *Féodalité*, dans un inventaire rédigé par lui en 1782 (G. 309, pages 555 à 734). Elles ne pouvaient échapper avec une étiquette aussi compromettante ; mais plusieurs liasses relatives aux fiefs, qui n'avaient pas été inventoriées, ont passé inaperçues et existent encore (G. 132 à 137). Les titres détruits fournissaient des matériaux importants pour l'histoire locale, surtout pour l'histoire et la généalogie des familles de la noblesse champenoise; heureusement, l'inventaire de Le Moine en donne des analyses très développées et permet de suppléer assez amplement à la perte des originaux.

Les remises de pièces aux acquéreurs de biens nationaux ont été très peu nombreuses pour les archives de l'archevêché ; nous n'en avons relevé qu'un seul exemple [5].

Depuis lors, ce fonds n'a presque plus subi de diminutions, et il nous est parvenu dans l'état où la Révolution l'avait laissé. Il ne paraît pas avoir eu à souffrir de l'abandon où les archives étaient restées dans les premières années du XIXe siècle. On ne voit pas qu'il y ait eu ici ni ventes désastreuses de vieux papiers, ni de ces déprédations commises ailleurs au profit d'amateurs peu scrupuleux qui enrichissaient leurs collections aux dépens des dépôts publics. Toutes les liasses conservées sont intactes et bien conformes à l'inventaire de 1782. Les seuls documents disparus à une époque voisine de la nôtre, — ceux, du moins, pour lesquels cette constatation a été possible, — sont des statuts et règlements de métiers, vus par Varin qui les a publiés en 1847 dans ses *Archives législatives de la ville de Reims* (*Statuts, t. II* [6].) Il faut y joindre deux états du doyenné d'Épernay en 1478 et 1488, dont nous avons prouvé l'existence à une date relativement récente et qui sont maintenant en déficit [7]. Les recherches que

(1) Archives communales de Reims, registre des délibérations de la société populaire.
(2) Ibid., délibérations du conseil général de la commune de Reims, t. VII, fol. 65.
(3) Voy. p. 169.
(4) Voy. p. 13, note.
(5) P. 44, note.
(6) Voy. la liste de ces statuts, p. 6, note.
(7) P. 316, note.

nous avons faites pour retrouver ces pièces sont restées infructueuses. Signalons aussi l'absence de deux plans détachés dans des registres terriers (1), et de dix sceaux découpés à l'aide de ciseaux ou d'un canif dans une liasse de provisions de bénéfices (G. 224) (2). Nous ignorons l'origine de ces mutilations, peut-être assez anciennes.

Désormais les éléments qui composent le fonds de l'archevêché, soigneusement classés et estampillés, sont à l'abri de tout péril, et l'inventaire minutieusement détaillé que nous en publions est la meilleure garantie de préservation pour l'avenir.

Ces archives avaient été, nous l'avons dit plus haut, mises en ordre et inventoriées par Le Moine, à la fin du XVIIIe siècle. Nous avons respecté fidèlement le classement qu'il y avait établi. Mais ce cadre, excellent en lui-même, était un peu étroit ; en effet, l'inventaire composé par le laborieux archiviste est incomplet, malgré son volumineux aspect d'in-folio, et ne comprend qu'une partie des matières dont nous avons eu à nous occuper. Il ne s'étend pas aux papiers du secrétariat de l'archevêché, titres patrimoniaux, provisions, visites diocésaines ; presque tous les registres sont laissés à l'écart ; les terriers n'y sont pas mentionnés ; pour les cartulaires, Le Moine s'est borné à en faire des extraits qu'il a disséminés dans son inventaire et répartis, suivant leur objet, entre ses divers articles ; enfin, il a relégué à part, sans en faire l'analyse, un certain nombre de liasses qui lui ont paru moins importantes et qu'il a désigné sous le titre vague de renseignements. Au lieu d'en faire une série particulière, il nous a paru plus correct et plus commode pour les recherches d'intercaler ces liasses de renseignements à la suite des liasses cotées par Le Moine, avec lesquelles elles ont du rapport et dont elles forment le complément. Même ainsi amplifié, notre classement ne correspond que pour ses 202 premiers articles à l'ancien inventaire ; tous les articles suivants embrassent l'ensemble des papiers et des registres touchant le clergé, les collations de bénéfices et l'administration spirituelle du diocèse. Ces papiers, du reste, quoique non inventoriés, nous sont arrivés dans un ordre parfait que nous n'avons eu qu'à maintenir. Les titres patrimoniaux et les provisions constituent une série de dossiers disposés suivant l'ordre chronologique ; pour rendre les investigations plus faciles, nous avons inscrit au bas de chacune des pièces le nom du personnage qu'elle concerne, et rangé ces pièces pour chaque année dans l'ordre alphabétique. Les procès-verbaux des visites et autres documents de l'administration diocésaine, fort bien classés au XVIIIe siècle, sont présentés dans l'ordre des doyennés ; à chacun de ceux-ci répondent une ou deux liasses, subdivisées elles-mêmes en dossiers spéciaux à chaque paroisse, précédés d'un dossier contenant des renseignements généraux. On ne pouvait trouver une division plus méthodique et plus propre à simplifier la consultation des documents, même en l'absence d'un répertoire ; nous n'y avons apporté aucun changement.

Contrairement à l'usage habituel, nous avons placé les cartulaires à la suite du fonds et presque au dernier rang (G. 289 à 292). Il nous a semblé que l'étude devait en être faite d'une façon plus avantageuse après celle des pièces originales. Quand on a terminé le dépouillement d'un fonds entier, on est plus à même de discerner les documents dont les originaux sont perdus et dont le texte nous a été transmis uniquement par les cartulaires ; ils forment l'élément le plus important de ces recueils, et ce sont eux surtout que l'on doit s'attacher à faire connaître en détails; une indication sommaire suffit pour ceux que l'on retrouve ailleurs. Telle est la méthode que nous avons adoptée dans notre inventaire. Nous nous sommes appliqué, en outre, pour les pièces dont les originaux existent encore, soit dans le fonds de l'archevêché, soit dans les archives communales ou dans les autres fonds d'archives rémoises, d'en donner des références très exactes.

Après les cartulaires, nous avons ouvert un chapitre particulier pour les plans (G. 293 à 304) ; puis nous avons réservé la dernière place aux inventaires anciens (G. 305 à 316), comme les tables des matières sont mises d'ordinaire à la fin des livres.

Nous avons tenu à livrer au public un inventaire très complet, et nous lui avons donné de grands développements. Sauf quelques liasses de procédure de peu de valeur, nous avons tout vu, tout analysé, pièce par pièce, et nous nous sommes efforcé dans ces analyses, de ne laisser échapper aucun

(1) Plans de la terre de Saint-Thierry et du terroir d'Attigny, G. 151 et 153.
(2) P. 130.

détail utile à l'histoire. Nous avons assigné à chaque document sa date précise que nous avons ramenée soigneusement, lorsqu'il y avait lieu, au style moderne ; la mention des villes et des localités d'où sont datés les divers actes n'a pas été négligée non plus quand elle avait de l'importance, par exemple pour les lettres royaux et les bulles pontificales. Quant aux registres, nous les avons feuilletés d'un bout à l'autre pour en extraire tout ce qu'ils offrent de plus intéressant. Pour les comptes dont l'intérêt consiste dans une foule de menus renseignements qui échappent souvent à l'analyse, il nous a fallu faire un choix, et nous avons retenu seulement les traits qui nous ont semblé les plus curieux pour l'archéologie, l'étude des mœurs et de la vie privée d'autrefois, et surtout l'histoire générale. Pour les registres d'insinuations et de provisions, nous n'avons pas jugé à propos d'en rédiger une sorte de table qui aurait eu l'inconvénient de présenter une liste interminable de noms propres plus ou moins insignifiants ; nous nous sommes borné à relever ce qui touche à la biographie des personnages célèbres, ou au moins d'une certaine notoriété locale. Nous avons relaté aussi, sans en omettre aucune, les nominations aux abbayes et aux prieurés dans le cours des deux derniers siècles ; ces informations ne peuvent manquer d'être bien accueillies de ceux qui voudraient continuer ou compléter le *Gallia christiana.*

A l'exemple de Le Moine, nous avons partagé toutes les matières en plusieurs chapitres (juridiction temporelle, domaines et seigneuries, châtellenies, patronages, fiefs, etc.) A chaque article nous avons donné un titre imprimé en caractères gras et suivi de l'indication de la cote ancienne, entre parenthèses et en italiques. Quand les articles ont des subdivisions, nous les avons notées par des titres en petites lettres capitales. Ces titres nous ont paru indispensables à la clarté du texte.

Nous terminons enfin par un supplément consacré aux pièces qui ont été retrouvées ou acquises depuis l'impression de notre travail [1], et par un appendice réservé au dépouillement de trois registres étrangers à notre dépôt et conservés aujourd'hui aux archives de l'archevêché de Reims, mais rattachés à l'ancien fonds et apportant à nos séries un très utile complément. L'obligeante communication qui nous en a été faite nous a permis de leur accorder une aussi large place qu'aux autres articles de notre inventaire [2].

Nous espérons que cet inventaire pourra rendre quelques services aux érudits en leur procurant une connaissance approfondie des ressources que le fonds de l'archevêché peut fournir à leurs études. On y trouvera à la fois un guide pour les recherches et un répertoire détaillé. Ceux même que leurs occupations ou leur éloignement empêcheront de venir travailler en nos archives, le consulteront peut-être avec profit, et la précision que nous avons tâché de donner aux dates et aux analyses des pièces dispensera, en beaucoup de cas, de recourir aux originaux.

Pour donner une idée au moins superficielle de la composition de ce fonds et des matériaux qu'il met à la disposition des chercheurs, il n'est pas inutile de passer ici en revue les chapitres de l'inventaire, et d'en résumer à grands traits les éléments principaux. Nous n'avons, pour offrir ce sommaire, qu'à suivre l'ordre de nos divisions.

Juridiction temporelle, domaines (G. 1 à 36).

L'archevêque de Reims était, suivant les termes de lettres de Charles VII en date du 12 juillet 1460, « seigneur temporel, haut justicier, moyen et bas, de la plus grande et saine partie de la ville et cité de Reims », sous le ressort et la souveraineté immédiate du roi et de la cour du Parlement (G. 1). Il avait des attributions de police fort étendues, fixées plus tard, en 1699, par un arrêt du Conseil d'État (G. 2) ; elles comprenaient la surveillance des marchés, les réglementations des corps de métiers, le nettoyage et l'éclairage des rues, les mesures sanitaires en temps d'épidémies et les dispositions propres à assurer la sécurité publique. Mais il y avait aussi près de l'archevêque, dans son propre ban et dans les limites de l'ancienne cité, les échevins élus par les bourgeois et chargés de juger leurs causes civiles et criminelles, sauf les cas de vol, de meurtre et de trahison, réservés aux officiers de l'archevêché. Ces échevins jouissaient également d'une part dans l'exercice de la police ; ils avaient la visite des grains et l'inspection

(1) P. 363.
(2) P. 370 à 377.

des vivres, et s'occupaient des questions de voirie et d'alignement. En outre, le chapitre et les abbayes avaient leurs bans particuliers où ils étaient investis des droits de justice et de police, avec des baillis et des officiers chargés d'en remplir les fonctions. Il fallait compter enfin avec les juges royaux qui avaient pris pied à Reims, surtout depuis la création du présidial en 1523, et qui avaient aussi leur compétence spéciale.

Cette multiplicité des juridictions soulevait forcément de nombreuses difficultés dans la pratique ; elle provoquait des complications fâcheuses et engendrait des conflits perpétuels. Pour l'échevinage, l'organisation en avait été fixée par une charte très libérale octroyée par l'archevêque Guillaume de Champagne en 1182 (G. 6.). Mais ce traité de paix n'avait pas suffi à étouffer dans la suite tout germe de discorde, et l'on voit les contestations renaître sans cesse. Elles prennent au XIIIe siècle un caractère de violence et dégénèrent en entreprises factieuses. En 1235, les bourgeois se révoltent, élèvent des barricades, assiègent le château de l'archevêque et tuent l'un de ses officiers [1]. A la fin de l'ancien régime, la lutte dure encore, mais elle est courtoise et ne se poursuit plus qu'à coups de requêtes et de factums. Ces dissensions tiennent une place considérable dans l'histoire de Reims au Moyen âge ; elles ont donné naissance alors à une foule innombrable de pièces, transactions, lettres patentes, arrêts du Parlement. C'est dans nos archives communales qu'il faut chercher les originaux de ces pièces ; les archives de l'archevêché n'en ont conservé que des copies modernes.

Il en est de même des documents relatifs aux conflits de juridiction élevés entre l'archevêque et son chapitre. On les trouvera dans les archives de ce corps, tandis qu'il n'en subsiste ici que des transcriptions. Les plus importants ont, d'ailleurs, été fréquemment reproduits ; par exemple la sentence arbitrale rendue par Jean de Dormans en 1372, qui exempte le chapitre et tous ses membres de la juridiction de l'archevêque (G. 9).

Parmi les droits attribués à celui-ci, figuraient les profits des foires. Deux liasses (G. 20 et 21) nous font connaître l'organisation de la foire de la Couture, qui continue encore aujourd'hui son existence sept fois séculaire. D'autres liasses ont trait au commerce des grains (G. 12 à 16). L'industrie et les diverses professions sont représentées par quelques statuts d'arts et métiers, dont le plus ancien remonte à 1463 (G. 5).

A signaler aussi, parmi les documents juridiques, des pièces d'une cause célèbre du XVe siècle, le procès de Raulin Cochinart, capitaine de Reims, qui fut envoyé en cette ville par Louis XI pour en mettre en état les fortifications, et se rendit, dans l'exercice de cette mission, odieux aux habitants et à l'archevêque Pierre de Laval. Accusé d'exactions et d'abus de pouvoir, il fut poursuivi sous le règne suivant et condamné par un arrêt du Grand Conseil, à être interné dans Amboise (G. 6). Les Rémois lui avaient gardé une rancune tenace : à la fin du dernier siècle, Le Moine, dans son inventaire (G. 309, p. 95), l'appelle « l'Attila de Reims », et à la page suivante, il le compare à Cromwell !

Les articles concernant les domaines de l'archevêché sont fort utiles pour l'étude de la topographie de Reims et de ses environs. On y verra que la propriété foncière, dont on attribue aujourd'hui le morcellement à notre régime successoral, était jadis dans notre région tout aussi divisée, sinon plus, qu'à notre époque.

Il y a ici également de quoi satisfaire ceux qui s'intéressent à la topographie du vieux Paris. Le dossier G. 36 leur permettra de reconstituer l'histoire de l'hôtel que nos archevêques possédaient à Paris dans la rue du Jardinet, et les vicissitudes subies depuis 1562 par cette propriété dont le percement du boulevard Saint-Germain a fait disparaître de nos jours les dernières traces [2].

L'archevêché avait aussi dans le voisinage de Reims plusieurs bois dont la garde, l'exploitation et l'aménagement font l'objet de quelques articles, qui nous révèlent les pratiques de l'ancienne administration forestière (G. 33, 34 ; cf. G. 52, 61, 75, etc.).

Citons dans la même section, parmi les pièces d'un intérêt particulier : la copie d'un dénombrement fourni en 1385 au roi Charles VI par l'archevêque Richard Picque, des seigneuries, terres, fiefs, et

(1) Cf. G. 289, fol. 70 et 71.
(2) Cf. G. 306, fol. 289.

possessions de l'archevêché (G. 31) ; des lettres patentes prescrivant en 1556 des mesures pour rendre la Vesle navigable (G. 29) ; le bail d'un terrain destiné à l'établissement d'un atelier monétaire pour la fabrication des espèces de cuivre à Reims en 1719 (G. 22) ; des lettres écrites en 1719 et 1720 au sujet de la démolition des ruines des châteaux de l'archevêque à Bétheniville, Sept-Saulx et Cormicy, les pierres de la tour de Bétheniville étant destinées à procurer des matériaux pour la construction des casernes de la généralité de Champagne (G. 31 ; cf. G. 167). Les érudits qui s'occupent de la biographie des artistes rémois trouveront enfin dans un procès-verbal de 1686 la mention d'une maison sise à Montaneuf, près Sermiers, appartenant à Jean Colin, le graveur bien connu (G. 33).

Domaines, seigneuries et dîmes (G. 37 à 51).

L'acte le plus curieux de cette série nous donne un exemple des guerres privées qui ont sévi dans le pays de Reims au XIVe siècle. C'est un accord passé le 4 avril 1345 entre l'archevêque Jean de Vienne et les frères Étienne et Gaucher de Cumières, pour mettre fin à la lutte que ceux-ci avaient soutenue à cause de la terre de Ruffy, et pendant laquelle Étienne de Courtenay, prévôt du chapitre, avait été fait prisonnier par Gaucher et ses complices, pour être emmené hors du royaume de France (G. 45).

Châtellenies de l'archevêché (G. 52 à 119).

Ces châtellenies étaient au nombre de sept. Celle d'Attigny était un ancien domaine royal. Hugues Ier, comte de Champagne, l'avait acquise par suite de son mariage avec Constance, fille du roi de France Philippe Ier, et en avait fait don à l'archevêque Raoul le Vert au commencement du XIIe siècle (G. 289, fol. 221). Plus tard, un successeur de ce prélat, Henri de France, qui déploya une grande activité en vue de rétablir la sécurité dans le pays et d'affermir son pouvoir, fit beaucoup pour l'organisation et la protection des châtellenies. Il construisit des châteaux forts dans ses domaines, afin d'assurer la défense des régions voisines [1]; ce fut lui qui éleva le château de Sept-Saulx, après avoir détruit près de là, à Sampigny, un repaire de brigands qui infestaient la route de Reims à Châlons. En reconnaissance de ce service, Pierre de Celle, abbé de Saint-Remi, et les chanoines de Saint-Timothée de Reims, lui abandonnèrent, en 1172, leurs possessions aux villages de Sept-Saulx et de Marmery. La charte qui consacre cette donation est, comme nous l'avons déjà dit, le plus ancien acte original des archives de l'archevêché (G. 109). Plus tard, le château de Sept-Saulx servit contre les ennemis dû royaume ; en 1360, on insiste sur la nécessité d'y faire le guet, attendu « que les ennemis ont à présent pris la forteresce de Boursaut » (ibid.).

Après la guerre étrangère, voici les discordes civiles. Les habitants de Chaumuzy se révoltent à propos d'un arrêt du Parlement obtenu contre eux en 1560 par Jeanne Grossaine, vicomtesse du lieu. Gabriel Miron, conseiller au Parlement, venu pour faire exécuter cet arrêt, est accueilli par des injures ; on traite la cour et les vicomtes de Chaumuzy de « meschans » et de « Luthers » ; on se livre à des voies de fait contre le fermier de Jean de Beaumont, fils de Jeanne Grossaine. Un procès-verbal d'information et de déposition de témoins nous relate ce très caractéristique épisode (G. 64).

Les registres de comptes des châtellenies de Bétheniville, de Courville et de Sept-Saulx, qui nous sont parvenus, prennent rang parmi les documents les plus précieux du fonds de l'archevêché. Leur lecture est fort attrayante ; à Courville, résidence préférée de nos archevêques du XIVe siècle au commencement du XVIe, ils nous transportent dans un manoir seigneurial de la fin du Moyen âge, et nous mettent en quelque sorte sous les yeux l'image de cette maison forte transformée en habitation de plaisance. On la voit avec le bassin de marbre de sa cour, ses jardins égayés par les ébats de cygnes et de cerfs captifs, sa haute et longue galerie, sorte de pont couvert, supporté par des piliers, qui mettait en communication les appartements avec la chapelle établie dans l'étage supérieur de l'église paroissiale, la salle aux tentures fleurdelisées, la chambre de l'archevêque où des tuyaux de plomb amenaient l'eau de la fontaine de Mont-sur-Courville, raffinement de confortable que l'on aurait cru d'invention moderne (G. 89). Le 25 mai 1498, la demeure est en fête ; le roi Louis XII, en allant se faire sacrer à Reims, s'y arrête avec les maréchaux de Gié et de Baudricourt, et y est reçu par le cardinal Guillaume Briçonnet (G. 91). Mais il y eut aussi de mauvais jours, et des visiteurs fort importuns. Ce sont,

(1) « .... Remensem ecclesiam palatiis, turribus et aliis munitionibus insignissime illustravit. » Chronique citée par Marlot, *Metropolis Remensis historia*, t. II, p. 401.

par exemple, des Bourguignons, Picards, Lorrains, et autres gens d'armes « de pluseurs langues et nacions », qui passent dans le pays et le mettent à rançon ; on est forcé d'entrer en composition avec eux, et de donner asile dans le château aux biens des habitants menacés de pillage (G. 89, compte de 1408-9). Le château de Bétheniville sert aussi, à l'occasion, de refuge aux gens du pays (G. 103 et 104, comptes de 1380-1 et de 1386-7) ; une autre fois, les hommes de guerre essaient d'y entrer de force et rompent le guichet de la porte (G. 103, compte de 1474-5) ; plus tard, ce sont « les enfans de Paris » qui, en passant pour se rendre à Liège, brisent la serrure de la tour (G. 104, compte de 1482-3). Un jour des soldats s'amusent à simuler un siège, et ils démolissent le toit de la terrasse de la tour, dont ils lancent les tuiles sur leurs compagnons « du hault en bas, à la volée » (compte de 1480-1).

A côté de ces menus faits qui nous montrent les misères, petites ou grandes, de ces époques troublées, nous avons quelques données historiques d'un autre ordre. Nous sommes renseignés sur les voyages et les déplacements de l'archevêque Gui de Roye, sur ses relations avec sa famille, et sur les dispositions testamentaires qu'il prit, mû comme par un pressentiment, avant de partir pour le concile de Pise, afin d'assurer l'entretien de ses officiers et serviteurs, au cas où « il yroit de vie à trespassement » dans ce voyage, où il trouva en effet une fin tragique (G. 89).

Si les registres de comptes sont intéressants pour l'histoire politique, ils le sont aussi dans une sphère plus modeste, en ce qu'ils nous initient aux pratiques de l'agriculture et aux procédés suivis pour l'exploitation des domaines ruraux au Moyen âge. Grâce à eux, nous connaissons les instruments agricoles en usage, les recettes de la médecine vétérinaire, les soins donnés aux colombiers (G. 89), le temps et la manière de faire les vendanges, le mode de culture des vignes de Courville, dont le plant était amené des environs de Reims, de Cormontreuil, Cormicy et Berru, et même d'Orléans (G. 91), l'aménagement des garennes, enfin l'entretien et la pêche des étangs dont les principaux, établis le long de la Suippe, étaient peuplés avec de l'alevin qu'on allait chercher dans la vallée de l'Aisne à Élize, à Saint-Mard-sur-le-Mont, à Cernay-en-Dormois, à Marcelot et dans les étangs de Bruyères et de Sugny (G. 103 et 104).

De la châtellenie de Courville dépendait le prieuré de Saint-Gilles, près Fismes, qui a ses comptes particuliers pour les seize années comprises entre 1449 et 1465 (G. 92). Ce prieuré, fort ancien, se rattachait primitivement à l'abbaye de Saint-Gilles en Languedoc ; une bulle de Clément VII, donnée à Avignon le 17 juillet 1393, l'unit à perpétuité à la mense de l'archevêché de Reims (G. 291, fol. 84).

Fiefs de l'archevêché (G. 132 à 137).

Ces fiefs n'avaient pas seulement un caractère territorial ; certains étaient attachés à des dignités de l'église de Reims, à des offices, et aux droits de portages des principales portes de la ville. Les fiefs de portages étaient souvent tenus par de très grands seigneurs ; en 1278, Henri, comte de Grandpré, avait celui de la porte Basée (G. 289, fol. 37) ; en 1716, un La Rochefoucauld possédait le fief de la porte de Vesle (G. 133).

Nous avons vu que la majeure partie des titres des fiefs n'existe plus à présent, et a été probablement détruite pendant la Révolution. En dehors des six articles qui ont été conservés, on trouvera un état des fiefs de l'archevêché au tome premier du terrier général (G. 148), et d'anciens aveux et hommages dans le cartulaire G. 289.

Terriers de l'archevêché (G. 138 à 160).

Outre quelques liasses de pièces (lettres de terrier, minutes de déclarations, etc.), cette section comprend douze gros volumes d'un terrier général rédigé avec soin et muni de plans de la ville de Reims et de sa banlieue, ainsi que des villages et terroirs où l'archevêque exerçait des droits. Ces plans, d'une excellente exécution, sont utiles aux recherches de pure érudition, en fixant, par exemple, l'emplacement d'édifices aujourd'hui disparus ; mais ils ont aussi un intérêt pratique, et peuvent rendre service actuellement pour des déterminations de limites et autres questions litigieuses.

Temporel, matières diverses (G. 161 à 171).

Les articles 161 à 163 se composent d'actes notariés dont bon nombre se rapportent aux affaires privées de plusieurs de nos archevêques. Comme il est fréquent pour les minutes de notaire, ces actes ont des détails curieux sur l'exécution de travaux d'arts et l'achat d'objets mobiliers. En 1602, l'archevêque

Philippe du Bec vend au greffier de l'archevêché de la vaisselle d'argent, des tentures de cuir doré et des pièces de tapisseries historiées ; il fait orner de peintures par un artiste rémois, Pierre Poiret, « une sallette » dans le grand jardin de l'abbaye de Saint-Remi. De 1615 à 1620, en entreprend des restaurations dans cette abbaye, on répare les bâtiments et le comble de la chapelle Saint-Christophe (G. 161).

En 1630 et 1664, il est question d'ouvrages à exécuter au palais archiépiscopal ; on doit remettre en état les vitraux de la chapelle « où sont représentés les évesques », et qui vraisemblablement remontaient au Moyen âge.

Les comptes du prieuré de Saint-Gond, dont on a gardé trois registres des années 1538 à 1542 (G. 171), sont encore des documents d'origine privée. Ils viennent des prélats de la maison de Guise, et sont entrés sans donte dans les archives de l'archevêché du temps du cardinal de Lorraine. Ce prieuré n'a jamais dépendu de l'archevêché de Reims ; il appartenait en 1538 à Louis de Lorraine qui, malgré son jeune âge, était également pourvu de l'abbaye de Trois-Fontaines. Celui-ci, à cette époque, était écolier au collège de Navarre, en même temps que son frère Charles, le futur cardinal, qui, à peine âgé de quinze ans, venait d'être déjà nommé archevêque de Reims, tout en poursuivant le cours de ses études. On voit figurer aux dépenses de l'un des comptes, des frais de transport de vins qu'on leur expédiait pour leur provision par la Seine, d'Anglure à Paris, jusqu'au port des Tournelles, près la place Maubert. L'année suivante, on leur envoie en leur collège, du vin, de l'avoine et deux porcs gras. Les registres font allusion aussi à des réparations du prieuré, à des fêtes qu'on y célébrait et qui attiraient les gentilshommes du voisinage, et à d'autres menus détails qui nous permettent de connaître la vie intérieure de cette maison, sur laquelle les documents sont, croyons-nous, assez rares.

Spirituel (G. 172 à 202).

Les pièces rangées sous ce titre ont trait à des sujets variés et à des questions d'ordres divers. On peut y glaner quelques renseignements pour l'histoire du protestantisme en Champagne. En 1567, des prébendes de l'église de Braux sont usurpées par des protestants (G. 172) ; l'un des chanoines, après avoir donné les principales lettres et chartes de son église à des gens de la nouvelle religion, vend sa prébende à l'un de leurs chefs les plus actifs, Antoine de Croy, prince de Porcien (G. 174). Ay est resté au XVII[e] siècle une de leurs places les plus importantes dans la région ; un arrêt du Conseil d'État ordonne en 1684 la démolition de leur temple, et interdit dans ce bourg l'exercice public de leur culte (G. 172).

Les luttes du jansénisme qui ont été si vives dans le diocèse de Reims au XVIII[e] siècle, ont laissé ici peu de traces. L'article G. 173 offre à ce sujet diverses pièces imprimées qui ont été, d'ailleurs, assez répandues.

La liasse G. 176, consacrée aux conciles de la province de Reims, ne nous donne rien des délibérations et des décisions de ces assemblées ; elle présente surtout des pièces préparatoires, lettres de convocation et nominations par le clergé et les chapitres des procureurs qui devaient les représenter. [1]

Plusieurs liasses concernent les établissements d'instruction et les maisons hospitalières de Reims : les séminaires, leur fondation, leur administration, leur règlement et leur installation (G. 178 et 179) ; le collège des Bons-Enfants et l'université de Reims (G. 180 et 181) ; le collège de Reims, fondé à Paris sur la montagne Sainte-Geneviève, par les héritiers de Gui de Roye, (G. 182 et 183) ; les divers hôpitaux de Reims, Saint-Antoine, l'Hôtel-Dieu, la Charité, Saint-Marcoul, les léproseries de Saint-Lazare et Sainte-Anne, enfin, une maison peu connue, qui n'a pas laissé d'archives à notre connaissance, l'hôpital de Dieu-li-Mire, dépendant de l'hôpital du Mont Saint-Bernard, et placé en dehors de la ville, près de l'une des portes, pour donner asile aux pèlerins et aux voyageurs (G. 184 à 186).

Les papiers relatifs aux levées et aux paiements des décimes, subventions et dons gratuits, et les registres des assemblées du clergé de la ville et du diocèse, nous montrent dans quelle large mesure le clergé était atteint par les impôts, loin d'être un corps privilégié, exempté de participer aux charges de l'État (G. 191 à 200). Ses biens mêmes étaient considérés comme une suprême ressource à laquelle on

(1) Voy. les *Actes de la province ecclésiastique de Reims*, publiés par Mgr Gousset.

pouvait recourir dans le cas d'urgente nécessité. Une bulle du pape Pie V, du 24 novembre 1568, autorise la vente de biens du clergé de France, jusqu'à la valeur de 50,000 écus d'or de rente, pour subvenir aux besoins de l'État et soutenir la guerre contre les protestants ; et le diocèse de Reims est taxé pour sa part, en 1576, à la somme de 845 écus (G. 187 ; cf. le cartulaire G. 292, fol. 78-89).

Le clergé prélevait aussi sur ses revenus pour secourir les indigents ; il fournissait sa contribution aux subventions que l'on recueillait à Reims afin d'assurer la subsistance des pauvres. Les comptes de cette subvention sont fort intéressants pour l'étude de la bienfaisance et de son organisation au xvie siècle (G. 188). Ils nous détaillent les sommes reçues de chacun des dignitaires et des chanoines de l'église métropolitaine, des abbés, couvents, prieurs, chapitres et hôpitaux de la ville, des prêtres et des fidèles des différentes paroisses. Pendant l'hiver de 1573, on distribue avec ces sommes des secours aux pauvres invalides ; on pratique en même temps l'assistance par le travail, et l'on occupe les pauvres valides à des travaux de charité dans les remparts. Quelques années plus tard, la peste étant en règne, on vient en aide à des personnes qui en sont atteintes (compte de 1581-82). En 1589-90, c'est l'artillerie qui profite d'un excédent de recette ; on l'emploie à la confection d'un canon fait aux dépens du clergé. Au début du xviiie siècle, en 1709, la somme levée pour les pauvres sur les ecclésiastiques et les communautés de Reims s'élève à 6,284 livres.

La charité ne s'attachait pas seulement aux misères locales ; elle était sollicitée aussi par de nombreuses quêtes pour des œuvres fondées parfois en des pays lointains, pour des hospices établis sur les chemins qui menaient aux lieux de pèlerinages célèbres. Un registre nous a conservé la curieuse liste des quêtes autorisées par les vicaires généraux dans le diocèse de Reims de 1497 à 1503 (G. 190) ; leurs objets sont des plus variés : elles ont lieu en faveur de l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims et de celle de Saint-Hubert en Ardenne, pour l'ordre de la Trinité et le rachat des captifs, pour la rançon de huit gentilshommes qui ont été faits prisonniers par les Turcs en Hongrie, pour l'hôpital des Quinze-Vingts de Paris, pour Saint-Jacques de Compostelle, l'hôpital de Roncevaux, et même le monastère de Sainte-Catherine du Mont Sinaï.

Nous recommandons enfin aux historiens de l'imprimerie à Reims et de ses origines, les allusions faites par les comptes des décimes de 1571 et de 1572 à l'impression des légendaires et des nouveaux bréviaires du diocèse, confiée à deux de nos premiers imprimeurs rémois, Nicolas Bacquenois et Jean de Foigny (G. 194).

Le plus ancien registre de cette série renferme des comptes de la levée des aides royaux dans la ville et le diocèse de Reims de 1364 à 1368 (G. 191) ; il ne se rapporte aucunement à la levée des décimes, et nous ne savons à quel titre il est entré dans les archives de l'archevêché. C'est peut-être par suite d'une méprise, très heureuse du reste, car nous lui devons la conservation d'un document important et unique, émanant de l'administration des élus de Reims au xive siècle.

Clergé, titres patrimoniaux, provisions de bénéfices, ordinations, insinuations ecclésiastiques (G. 217 à 249).

Cette section procure d'utiles contributions à la biographie de quelques personnages connus. Pour nous borner à des exemples modernes, on a des détails sur l'illustre avocat Tronsson du Coudray, destiné d'abord à l'état ecclésiastique et tonsuré en 1767 (G. 244) ; sur le mariage contracté en 1777 par Monge, alors professeur à l'école du génie de Mézières (G. 247); sur la famille de Savary, duc de Rovigo (G. 248 et append. 3); sur les débuts de Talleyrand, le célèbre diplomate, dans la carrière ecclésiastique, et sur les relations qu'il eut avec Reims à cause de ses liens de parenté avec le dernier de nos archevêques dans les années qui ont précédé la Révolution. Acolyte du diocèse de Paris, il est pourvu dès 1775 d'une chapelle en l'église paroissiale de Saint-Pierre de Reims (G. 235 et 246); la même année, une bulle de Pie VI l'institue abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Denis de cette ville (G. 247); vers le 14 septembre 1779, il adresse une requête à son oncle, l'archevêque de Reims, Mgr de Talleyrand, pour être incorporé dans son diocèse ; le 17, il reçoit l'autorisation d'être ordonné diacre par l'évêque de Beauvais ; enfin, le 18 décembre suivant, il est ordonné prêtre à Reims, dans la chapelle de l'archevêché, par Louis-André de Grimaldi, évêque de Noyon (G. 240) ;

quatre ans après, en 1783, il a le titre de vicaire général et est nommé à un canonicat de l'église métropolitaine (append. 1); nommé évêque d'Autun, il consent le 30 novembre 1788 à une création de pension viagère sur les revenus de son abbaye de Saint-Denis (append. 3).

Administration du diocèse, visites, états des paroisses (G. 250 à 288).

La série des procès-verbaux de visites des églises et des états des paroisses est une collection fort précieuse. Elle remonte jusqu'au milieu du xv[e] siècle, et nous donne des aperçus nombreux sur la misère des campagnes à la suite de la guerre de Cent ans, et sur les ravages causés dans le siècle suivant par les guerres et les luttes religieuses. En 1451, les villages de Lor et de Renneville, dans le doyenné de Saint-Germainmont, sont en partie dépeuplés; les églises de Saint-Quentin-le-Petit et d'Herpy sont réduites en cendres; celle du Thour n'a plus que ses piliers; à Villers, un pignon s'est écroulé presque entièrement. Ce n'est partout que ruines et désolation (G. 259). Rocroi n'a plus d'habitants en 1480; tous sont fugitifs, et n'osent pas encore, en 1491, retourner dans leurs foyers; en 1522, il n'y a ni curé, ni paroissiens résidant dans le bourg, tant on redoute les incursions des ennemis; on commence seulement en 1559 à rebâtir l'église qui a été complètement détruite; le presbytère a eu le même sort et a été ruiné de fond en comble par les gens d'armes. Le village des Mazures, déjà abandonné vers 1485 « propter nephandissimas guerras », est encore désert au bout d'une quarantaine d'années, en 1522. L'année précédente, lors du siège de Mézières, célèbre par la résistance héroïque de Bayard, les environs de cette ville ont beaucoup à souffrir; l'église de Warcq perd des objets précieux, et le village d'Arches est livré aux flammes par les Impériaux (G. 260). Plus tard, vers 1562, ce sont les protestants qui saccagent les églises dans les Ardennes, à Renwez, à Tournes et autres localités des frontières (*ibid.*). Dans le doyenné d'Épernay, ils s'acharnent à détruire les presbytères et les églises; les états dressés en 1570 et en 1572 signalent de tous côtés les grandes dévastations produites « per incursionem hugonistarum » (G. 286). Avec les guerres de la Fronde, de nouveaux malheurs viennent s'abattre sur la Champagne. Le village du Châtelet qui avait plus de deux cents communiants vers 1635, n'en a plus que dix-huit en 1656, et il ne lui reste que quatre maisons habitables; Tagnon est réduit de trois cents communiants à quarante; les autres habitants sont morts ou en fuite (G. 279). A la fin du règne de Louis XIV, en 1710, la frontière est encore menacée; on redoute l'enlèvement du curé de Braux par les troupes ennemies qui sont en partie « Brandebourgeoises et hérétiques » (G. 262).

Ces détails historiques ne sont pas les seuls intéressants que nous procurent les procès-verbaux de visites; l'archéologue y trouvera aussi des indications qui lui feront connaître le mobilier ancien des églises et lui permettront de fixer, pour certaines d'entre elles, la date de leur réparation ou de leur reconstruction.

En 1774, l'archevêque, pour s'enquérir de l'état et des besoins des paroisses, fit adresser à tous les curés un questionnaire imprimé, en les invitant à inscrire leurs réponses à la suite de chaque article. Ces réponses fournissent les éléments d'une statistique complète; elles donnent, entre autres choses, des renseignements sur le curé, le seigneur de la paroisse, le ressort dont celle-ci dépend, les postes et messageries qui la desservent, l'étendue de son territoire, le nombre des communiants, le caractère des paroissiens et leurs professions habituelles, les maîtres d'école, leurs appointements, le local de l'école, le nombre des enfants qui la fréquentent, les registres paroissiaux, l'état des églises et des cimetières, la situation des fabriques, les confréries, les pèlerinages et les hôpitaux. Ce questionnaire qui existe pour chaque paroisse est, comme on voit, un document de premier ordre pour l'étude des institutions et de l'état social des campagnes dans la seconde moitié du xviii[e] siècle.

Les dossiers des paroisses et les renseignements généraux relatifs à chaque doyenné donnent de nombreuses informations sur le clergé, les établissements religieux, les œuvres de bienfaisance, les hospices et les écoles.

Au xvi[e] siècle, les cures étaient des bénéfices dont les titulaires ne s'astreignaient pas à la résidence. A Lonny, dans le doyenné de Launois, le curé était en 1519 un chanoine de Reims, Guillaume Coquillart (G. 260). Le curé de Brécy en 1552, Jean Cossart, demeurait à Paris, où il exerçait les fonctions de proviseur

du collège de Navarre (G. 277). Un document de l'année 1561 constate que le curé d'Ay est fixé à Reims, et n'a pas visité ses paroissiens depuis vingt ans : « ...non visitavit a viginti annis parochianos, manens Remis » (G. 286). En l'absence des curés, leur ministère était rempli par des chapelains; cet usage d'occuper un poste sans en acquitter les charges et en se faisant remplacer par des auxiliaires, devait avoir plus d'un inconvénient dans la pratique. Les réformes provoquées par le concile de Trente et la création des séminaires ont porté remède à bien des abus qui s'étaient glissés dans le clergé, et ont amené un progrès constant dans sa discipline, ses mœurs et sa culture intellectuelle. Les correspondances et papiers divers concernant les curés de campagne, à la fin du dernier siècle, nous en donnent une idée favorable, et nous montrent, dans les rangs inférieurs du clergé, des sujets instruits, sérieux et fidèles à leurs devoirs.

Si nous avons des renseignements naturellement très multipliés sur le clergé paroissial, nous en trouvons aussi sur les couvents du diocèse, leur fondation et leur origine, par exemple, sur les maisons du Saint-Sépulcre et de la Providence de Charleville (G. 260), sur les Annonciades de Mézières (G. 266), sur les religieuses de Notre-Dame-de-Nazareth, émigrées de Waalwyk en Hollande et fixées à Lançon (G. 277).

Il existait des hôpitaux plus ou moins importants dans toutes les villes, à Mézières, à Rethel, à Mouzon, à Épernay, et même dans des bourgs tels que Château-Porcien et Donchery. En 1774, l'hôpital de Mouzon avait un revenu d'environ 10,000 livres (G. 270). Des localités de moindre importance avaient aussi des maisons hospitalières. Francheval, près Sedan, possédait au XVIIe siècle une maison-Dieu recevant quelques pauvres (G. 269). Hautvillers avait eu son hôpital de Saint-Christophe, refuge fort modeste, contenant seulement trois lits ; vers 1668, une bourgeoise généreuse de Reims, la dame Varlet, avait fondé en ce lieu un hospice pour les orphelins et les passants (G. 286). Une âme bienfaisante avait doté également Saint-Souplet d'une maison de charité qui était administrée en 1773 par trois sœurs grises (G. 284).

A défaut d'hôpitaux, plusieurs paroisses jouissaient de fondations destinées à venir en aide aux infirmes et aux indigents. A Sery, une rente avait été fondée au XVIe siècle par un archidiacre de Laon pour l'entretien de quatre vieillards (G. 268). Un curé de Cheppy, Joseph Maltot, avait légué, en 1764, à sa paroisse une somme de 6,000 livres pour constituer un fonds de charité destiné au soulagement des pauvres malades (G. 274). Un enfant de Buzancy, Coffin, le recteur de l'Université de Paris et l'émule de Santeuil en poésie latine, laissa par testament à son bourg natal une somme annuelle de 200 livres pour les malades et les pauvres honteux (G. 276). Monthermé, en 1774, avait un revenu d'environ 40 livres qui était distribué aux malheureux par ordonnance du curé, du maire et des échevins (G. 262); l'Échelle disposait de 18 livres (G. 263) ; Signy-le-Petit de 230 livres, ressource du reste assez insuffisante, car les nécessiteux dans ce village, étaient, paraît-il, au nombre de plus de deux cents (G. 264). Ailleurs, des distributions avaient lieu en nature ; à Hannapes, en 1718, on donnait aux pauvres du pain blanc et du lard le jour de Pâques (G. 263) ; à Auge, en 1774, le produit d'une petite ferme était employé à leur procurer du grain pendant le carême et à payer l'écolage de leurs enfants (*ibid.*).

La petite ville de Varennes avait, au milieu du XVIIIe siècle, une association de dames charitables, consacrée à la pratique de l'aumône (G. 275). Même à cette époque exempte de troubles, les besoins semblent avoir été très grands en plusieurs endroits. La paroisse d'Amagne, en 1774, offrait « près de soixante maisons dans la dernière indigence » (G. 281). A Rethel, en 1786, sur une population de quatre mille communiants, on était obligé, dit-on, d'assister trois à quatre cents familles (G. 267).

La bienfaisance s'exerçait aussi par des institutions destinées à récompenser la vertu. Le curé de Marvaux, Bida, chanoine honoraire de Reims, avait fondé en 1779 un prix « en faveur des filles les plus vertueuses de la paroisse, et des pères et mères qui auront donné à leurs enfans l'éducation la plus sage et la plus chrétienne ». On a conservé le règlement de cette fondation, en partie imité de celui qui s'observait à Salency pour le couronnement de la rosière (G. 273).

L'instruction a été fort développée en Champagne au XVIIIe siècle ; ce fait a été constaté par tous ceux qui se sont livrés à de consciencieuses études sur ce point de notre histoire. L'enquête de 1774 montre qu'à cette époque, il n'y avait point dans le diocèse de paroisse qui n'eût son école, même les plus privées de communication, les plus perdues au milieu de la forêt des Ardennes, même ces villages des bords de la

Semoy, dont les habitants se servaient encore en 1716 de pirogues taillées dans un tronc d'arbre, comme les hommes des âges préhistoriques (G. 261). Les ecclésiastiques qui font les visites diocésaines, s'informent toujours avec soin de la valeur des maîtres et du degré d'instruction des enfants. Les curés s'intéressent aussi aux progrès de l'enseignement populaire, et plusieurs d'entre eux, comme nous allons voir, l'encouragent en payant de leur personne et de leur bourse.

Dans les campagnes, les maîtres sont presque toujours laïques, sauf dans certaines paroisses qui possèdent un vicaire, et où celui-ci est chargé de tenir l'école. Tel est le cas pour Neufmanil dont le vicaire, en 1723, fait la classe de la Toussaint au 1er mai (G. 266). A Sugny, en 1721, le vicaire doit suppléer pendant l'été le maître d'école, obligé de travailler de ses mains pour gagner sa vie (*ibid.*).

A Francheval, en 1774, le maître est nommé par le concours, mesure excellente, mais qui paraît être ici une exception (G. 269).

Généralement ces maîtres instruisent à la fois les garçons et les filles. Quand celles-ci ont une école séparée, elle est due à l'initiative privée et aux libéralités d'un généreux fondateur. A Fismes, Barbe Martin, veuve de Nicolas Colbert, seigneur de Magneux, établit en 1638 une maîtresse pour enseigner gratuitement les filles, riches et pauvres indifféremment (G. 257). Une fondation analogue est faite à Romagne en 1745, par Barbe Gérard de Granval, qui donne à cet effet une ferme et une maison (G. 273) ; à Cernay-en-Dormois, avant 1774, par M. Martine, curé du lieu (G. 277), et à Seuil, par la comtesse de Béthune (G. 279). Les écoles de filles sont fréquemment tenues par des religieuses de divers ordres, préposées en même temps au soin des malades et à l'assistance des pauvres. Dans le bourg d'Ay, ce sont deux sœurs de l'Enfant-Jésus, en 1774 (G. 286) ; à Jonchery-sur-Vesle, une sœur de la Providence, réclamée par le bureau de charité en 1786 (G. 257) ; à Louvois, deux sœurs de charité, en vertu d'une fondation due au marquis de Louvois en 1676 (G. 287) ; à Saint-Quentin-le-Petit, deux sœurs de Saint-Lazare de Paris, établies par l'abbé de la Valroy avant 1692 (G. 259) ; à Donchery, des Sépulcrines de Mariembourg, installées dans une maison qui leur a été donnée en 1726 par une habitante du lieu (G. 265). Thugny a aussi une sœur d'école en 1774 (G. 279), et Murvaux, deux sœurs instituées en 1780 (G. 273).

Les maîtres d'école reçoivent habituellement une modique rétribution des parents de leurs élèves, mais la gratuité est assurée souvent aux pauvres et garantie par des fondations charitables. A Château-Porcien, les nécessiteux sont enseignés gratis en 1692 (G. 259). A Taizy, une rente de deux setiers de grains est affectée en 1774 à l'instruction de six enfants (G. 268). Le maître d'école de Wasigny, vers 1789, est chargé d'en instruire gratuitement vingt-cinq, pendant cinq mois de l'année (*ibid*). Les paroissiens de Jonchery-sur-Vesle obtiennent en 1783 la permission de faire construire une maison de charité pour l'éducation des enfants du village (G. 257). A Reims, en 1782, M. Danré d'Armancy fonde une école gratuite pour les garçons pauvres de la paroisse Saint-Pierre (G. 253). Parfois les communautés d'habitants, pour décharger les parents des frais d'école, assignent aux maîtres un traitement fixe. Celui de Brévilly reçoit 220 livres en 1774 (G. 269). A Mairy, le curé a engagé les bourgeois à donner au maître un appointement sur les biens communaux, à la condition que l'enseignement sera gratuit pour tous les enfants de la paroisse (G. 270). Le curé de Villemontry, en 1730, a cédé à la même condition la maison presbytérale pour y loger le maître d'école (*ibid.*). Un autre curé a établi en 1737 un maître au village de la Cassine, et lui a fait bâtir une école et un logement (G. 271). A Iges, où les parents ne comprennent pas assez l'utilité de l'instruction pour leurs enfants, le curé leur a offert en 1774 d'en faire instruire douze à ses frais (*ibid.*)

L'école se tenait le plus souvent dans la maison du maître; quand d'autres locaux étaient disponibles, ils étaient aussi, à l'occasion, affectés à ce service. A Nanteuil-sur-Aisne, en 1745, c'était un bas-côté supprimé de l'église (G. 268) ; à Belval, en 1774, c'était une salle située au-dessus de la porte de l'église, et servant en même temps au bureau de la fabrique (G. 261). Mais on commence aussi, au XVIIIe siècle, à sentir l'avantage d'avoir des bâtiments scolaires créés spécialement pour cette destination. Les habitants de Juniville, en 1781, ceux de Sarcy, en 1788, demandent l'autorisation de prendre un peu de terrain sur leur cimetière, pour y construire des maisons d'école (G. 279 et 255). En 1774, Villers-Allerand, Rilly,

Sugny et Dun, ont des écoles appartenant à la communauté (G. 285, 266 et 272). Celle de Beine est due à la générosité d'un ancien négociant, natif du lieu et fixé à Reims (G. 285).

On ne se contentait pas toujours de l'instruction élémentaire, et les habitants même de certains villages avaient l'ambition de mettre l'étude du latin à la portée de leurs enfants. Les notables de Vrigne-aux-Bois, en 1730 (G. 266), les habitants de Raucourt, en 1770 (G. 272), ceux de Remilly, en 1772 (G. 271), réclament pour leur paroisse l'établissement d'un vicaire, chargé d'enseigner les écoliers auxquels leurs parents voudront faire apprendre la langue latine ; à Raucourt, la rétribution pour chaque élève devait être de trente sous par mois. A Dun, en 1772, on donne un traitement de cent francs à un maître de latin qui est obligé d'instruire gratuitement quatre pauvres étudiants (G. 272). Dans le bourg de Château-Porcien, en 1696, le professorat est confié au titulaire de la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine (G. 259) ; à Fismes, dans les premières années du XVIII[e] siècle, à l'ecclésiastique desservant la chapelle de l'hôpital (G. 257). Chémery est doté d'un collège, fondé en 1629 par Guillemette de Coucy, dame du lieu (G. 271). Rethel possède un collège plus important, que le maire, les échevins et les habitants de la ville veulent confier en 1716 à des prêtres de l'Oratoire, et dont la réorganisation est déterminée par des lettres patentes, presque à la veille de la Révolution (G. 268). Celui d'Épernay avait été constitué par diverses fondations faites depuis le XVI[e] siècle ; il nous en reste un règlement en quarante-huit articles, rédigé vers 1720, qui nous fait connaître son organisation et son programme d'études (G. 287).

Nous avons quelques détails épars sur le protestantisme dans le diocèse de Reims, avant et après la révocation de l'édit de Nantes. Dans le doyenné de Fismes, la paroisse de Serzy comptait, à la fin du XVII[e] siècle, huit ménages de protestants formant un total de vingt personnes, et il en restait encore en 1713 (G. 257) ; à Montigny, en 1722, on constatait aussi la présence de deux religionnaires (*ibid*). Le bourg d'Ay était dans la région l'un des principaux foyers de protestantisme ; en 1672, sur six cent quatre-vingts ménages, quarante-cinq appartenaient à cette religion (G. 286). Les réformés étaient de même fort nombreux dans le pays de Sedan ; en 1710, on estime qu'ils étaient environ quinze cents rien que dans cette ville (G. 269). A Givonne, en 1698, il y en avait soixante-dix ménages, réduits à cinquante en 1710 (*ibid*.). Ils formaient à Daigny plus de la moitié de la population vers 1724, et constituaient dix-sept ménages en 1774 (G. 270). Des prêches se tenaient en 1663 dans le château de la dame de Hardoye (G. 252) ; à Ay, en 1672 (G. 286) ; à Primat, en 1679 (G. 277) ; à Imécourt, en 1680 et 1684 (G. 272 et 274). A Fontaine, le cimetière des protestants était établi en 1679 dans un endroit couvert et fermé de murailles, que l'on avait nommé le Capitole (G. 277).

Le questionnaire de 1774 donne de précieux renseignements sur les métiers exercés dans les campagnes. On y voit que les populations de la vallée de la Suippe étaient déjà fort actives et très portées vers l'industrie. Suippes avait une manufacture de grosse étoffe qui occupait les trois quarts de la paroisse (G. 284) ; les cinq sixièmes des habitants de Beine étaient des ouvriers en serge qui façonnaient pour la fabrique de Reims des « rayés, étamines, burats », que les marchands de cette ville vendaient « aux Portugais, aux Italiens, et même jusqu'aux Échelles du Levant » (G. 285).

Cartulaires (G. 289 à 292).

Le plus ancien des cartulaires (G. 289) a été écrit seulement dans la seconde moitié du XV[e] siècle. Le suivant (G. 290) n'en est qu'une copie intégrale, exécutée vers 1560, qui, par une faveur très peu justifiée, a été jusqu'ici consultée et utilisée de préférence à l'original. Bon nombre des pièces que ces cartulaires contiennent ont été déjà publiées et mises à profit par l'érudition, mais il en reste beaucoup d'inédites, et de fort intéressantes. Nous devons signaler aussi quelques notes curieuses, ajoutées après coup sur des feuillets laissés en blanc : une copie de l'inscription du cierge pascal de l'église métropolitaine de Reims pour l'année 1571, inscription contenant plusieurs indications chronologiques (G. 289, fol. 193-194) ; une généalogie de la famille du poète rémois Guillaume Coquillart (*ibid*., fol. 226) ; enfin, une bizarre légende sur l'archevêque de Reims Gui Paré (G. 290, fol. 191).

Le cartulaire G. 291, rédigé vers 1563, offre un assez grand nombre de documents qui se trouvent déjà dans le cartulaire précédent ; mais il a été seul à nous conserver certains actes relatifs à des procès élevés

entre l'archevêque de Reims et ses suffragants les évêques de Cambrai et de Térouanne (fol. 147, 154, 157, 180). Son texte laisse en général un peu à désirer au point de vue de la correction.

Le cartulaire G. 292, le plus récent de tous, renferme surtout des procédures et des arrêts du Parlement du XVIe et du XVIIe siècle.

Nous avons déjà parlé d'un cartulaire coté D, aujourd'hui disparu. On a perdu également la trace d'un vieux cartulaire de l'archevêché, écrit à l'époque de la domination anglaise, et auquel l'un des rédacteurs du cartulaire G. 292 a fait quelques emprunts (fol. 6).

A ces pertes, nous pouvons ajouter celle d'un cartulaire « escript en la main sur parchemin couvert de bazanne verde en grand volume fort ancien », dont une copie, faite en 1578 par Guillaume Tavernier, procureur fiscal de l'archevêque de Reims Louis de Lorraine, cardinal de Guise, occupe les feuillets 1 à 75 d'un cartulaire de l'archevêché, conservé actuellement aux Archives nationales sous la cote KK 1067. La matière en est la même que celle de nos cartulaires G. 289 et 290, mais la copie est fort abrégée, et ne donne un texte complet que pour les pièces principales. Le même Guillaume Tavernier, étant à Paris en 1587, pour les affaires du cardinal de Guise, avait tiré des registres du Parlement des extraits qui sont reproduits dans le cartulaire G. 292 (fol. 187-189).

Inventaires (G. 305 à 316).

Le premier des inventaires par ordre de dates remonte au XVe siècle. Nous avons reconnu qu'il est simplement la table d'un cartulaire de l'archevêché rédigé au commencement du XIVe siècle et perdu maintenant, mais dont un cartulaire coté C dans le fonds du chapitre de Reims nous offre une copie presque entière, transcrite vers 1550. L'original de ce cartulaire, le cartulaire sur parchemin vu et utilisé par Tavernier, et celui qui datait de la domination anglaise, n'existaient plus depuis longtemps sans doute dans les archives de l'archevêché, quand Le Moine, à la fin du siècle dernier, en a entrepris l'inventaire ; il ne les avait plus sous les yeux et n'en fait aucune mention. Pour les deux premiers au moins, les transcriptions qui nous en sont parvenues nous en rendent la perte moins regrettable.

L. Demaison,

Archiviste de la ville de Reims.

Département de la Marne

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

Fonds déposés aux Archives de Reims

SÉRIE G

(Clergé séculier)

ARCHEVÊCHÉ DE REIMS

Juridiction temporelle, domaine

G. 1. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 69 pièces, papier (15 imprimées, 3 cahiers de 7, 109 et 8 feuill.); 11 sceaux et fragments de sceaux.

1179-1696. — Privilèges, juridiction temporelle, justice, police. (*Inventaire de Le Moine, layette 1, liasse 1*[1].) — Copies de cinq bulles tirées du chartrier de l'abbaye de Mouzon : Bulle d'Alexandre III, confirmant les archevêques de Reims dans la possession de leurs biens et de leurs droits spirituels et temporels, en particulier, du droit de sacrer les rois de France (Latran, 13 avril 1179); bulle de Grégoire IX, ordonnant d'entendre des témoins pour établir les droits de l'archevêché de Reims sur le fief de Bouillon (Pérouse, 19 décembre 1229) ; bulle d'Innocent IV, ordonnant à l'évêque de Liège de rendre la foi et l'hommage à l'archevêque de Reims (Lyon, 21 janvier 1249) ; bulle du même, portant commission à l'évêque de Cambrai d'interposer sa médiation pour terminer la guerre survenue entre l'archevêque de Reims et Henri, élu au siège épiscopal de Liège (Lyon, 30 septembre 1249); bulle de Grégoire X, confirmant les droits et possessions des archevêques de Reims (Lyon, 30 août 1274). (Cahier de 7 feuillets, s. d., XVIIIe siècle.) — Lettres royaux portant commission au bailli de Vermandois de s'informer sur l'agrandissement proposé de la *loge aux changes*, siège de la justice de l'archevêque, et de faire commandement, s'il y a lieu, aux échevins, d'y donner leur consentement (12 juillet 1460). — Lettres patentes de Louis XI instituant des commissaires pour juger les causes tant civiles que criminelles de tous ceux qui, sous prétexte d'appels interjetés contre les officiers de justice de l'archevêque, se présentaient exempts de la juridiction de celui-ci (Tours, 18 novembre 1461). — Arrêt du Parlement homologuant une transaction passée entre l'archevêque et les religieux de Saint-Remi de Reims, pour régler les limites de leurs seigneuries

(1) Nous avons suivi très exactement pour le fonds de l'Archevêché de Reims le classement adopté par l'archiviste Le Moine, dans son inventaire rédigé en 1782. Nous avons seulement inséré, quand il y avait lieu, à la suite de chacun de ses articles, des articles supplémentaires comprenant des documents qu'il n'avait pas inventoriés, et qu'il avait mis à part sous le titre général de *renseignements*.

sur le terroir du dit Reims (14 décembre 1462 ; copie collationnée en 1754). — Arrêt du Parlement déclarant nulle l'évocation faite au bailliage de Vermandois d'une cause pendante devant le bailliage de l'archevêque, les appels de cette dernière juridiction ressortissant immédiatement au Parlement (24 février 1464). — Sentence des requêtes du Palais homologuant une transaction passée entre l'archevêque et plusieurs cordiers de Reims, au sujet de la police et de la place que ceux-ci doivent occuper au marché (19 janvier 1487 ; copie collationnée en 1676). — Permission accordée par le bailli de Reims de faire exécuter dans le ban de l'archevêché un meurtrier condamné à mort par les juges royaux (3 avril 1529 ; expédition délivrée en 1696). — Saisie par la justice royale du temporel de l'archevêché, pendant la vacance du siège (27 septembre 1532 ; expédition délivrée en 1696). — Institution d'un lieutenant général au bailliage de Reims ; sentence par défaut rendue par le dit lieutenant général (29 décembre 1539 et 17 février 1553 ; expéditions délivrées en 1696). — Lettres patentes de Henri II maintenant l'archevêque de Reims dans le droit de nommer aux offices de jaugeurs de tonneaux dans la ville et le ban de Saint-Remi (novembre 1551). — Ordonnances de police rendues par le bailli de Reims (1554). — Réquisitoire du procureur fiscal de l'archevêché et décret interdisant de porter des masques à Reims (30 janvier 1570). — Sentence de police défendant aux bouchers de vendre de la viande les dimanches et fêtes, pendant le service divin (1er mars 1571). — Recueil d'arrêts du Parlement rendus en faveur de la juridiction des officiers de l'archevêché (1569 à 1672 ; imprimé, 8 p. Arrêt provisionnel adjugeant aux dits officiers toute justice et police à Reims, sans prévention ni concurrence du juge royal, excepté les cas royaux, 7 mars 1579, etc.). — Procès-verbal d'information en exécution d'une commission du Parlement du 7 mars 1579, ordonnant une enquête sur la juridiction respective des officiers de l'archevêque et des juges royaux (11 avril 1579 et jours suivants ; cahier de 109 feuill.). — Ordonnance de police interdisant de mettre en circulation des pièces d'or et d'argent prohibées par l'édit de septembre 1577, et d'accaparer du bois à brûler pour le revendre à haut prix (18 novembre 1580). — Arrêt du Parlement accordant la préséance aux officiers du bailliage de Vendôme sur ceux de l'élection (24 juillet 1578) ; autre arrêt accordant, conformément au précédent, la préséance aux officiers de l'archevêché sur ceux de l'élection de Reims (28 novembre 1580). — Sentence du bailli de l'archevêché rendue au profit d'Adam Mothe, tuteur des enfants mineurs de François Mothe, absent (8 novembre 1584) ; la dite sentence confirmée par arrêt du Parlement du 14 août 1586. — Ordonnances faites conjointement par l'archevêque et le chapitre pour former un bureau ou assemblée générale de police à certains jours fixes (12 septembre 1587) ; précis d'un arrêt du Parlement du 3 juin 1579 maintenant les religieux de Saint-Remi en leur droit de justice et police au ban de la dite abbaye, et décidant que les officiers de l'archevêque et ceux des religieux feront conjointement les ordonnances de police. — Lettres de provisions de l'office de bailli de l'archevêché, accordées à Me René Bourgeois (9 septembre 1597) ; publication et enregistrement des dites lettres (17 octobre 1597). — Règlement des fonctions du bailli et du lieutenant de l'archevêché (10 août 1599). — Lettres de provisions de l'office de trompette juré en la ville de Reims (12 février 1611 ; signature de Louis de Lorraine, archevêque de Reims) ; autres lettres concernant le même office (16 avril 1626 ; signature et sceau de Gabriel de Sainte-Marie, archevêque de Reims). — Arrêt du Parlement ordonnant que le présidial de Beauvais publiera les actes émanant de l'autorité royale, sans préjudice à la juridiction du bailli de l'évêché (20 août 1611) ; arrêt défendant aux juges royaux de troubler le bailli de l'évêché de Beauvais en ce qui regarde la police (30 août 1619). — Six arrêts du Parlement concernant la juridiction et la haute justice de l'archevêché (1569 à 1626 ; imprimé, 18 p.). — Arrêt du Parlement confirmant une sentence du bailli de l'archevêché par laquelle il avait été ordonné que les jurés du métier de tailleur d'habits pourraient visiter les ouvrages du dit métier qui se feraient par les chaussetiers (23 août 1625). — Défenses publiées contre les glaneurs (18 juin 1626). — Ordonnances de police prescrivant des mesures sanitaires pour préserver Reims de la peste (4 septembre 1626 ; imprimé). — Arrêt du Parlement défendant au juge royal de Reims de faire lever un droit de bâtardise dans le ressort du bailliage de l'archevêché (1er décembre 1626). — Bail fait par Jean Colbert, seigneur de Terron, receveur du revenu temporel de l'archevêché de Reims, des prisons de Bonne Semaine aux geôliers des dites prisons, pour 9 ans, moyennant 90 l. par an (30 mars 1633). — Ordonnant de police concernant les visites et fonctions des maîtres jurés

de chaque métier de la ville de Reims (6 septembre 1629); ordonnance concernant les orphelins mis en apprentissage (27 avril 1633). — Règlement provisionnel de police fixant l'ordre de marche de ceux qui doivent porter les torches des différentes corporations de métiers, à la procession générale du Saint-Sacrement (6 juin 1635). — Recueil d'extraits de plusieurs arrêts confirmant le droit de police de l'archevêque sur les corps de métiers; extraits de statuts de diverses corporations, accordés par les officiers de l'archevêché ou soumis à leur approbation (1340 à 1646; cahier de 8 feuill., s. d., XVIIIe s.). — Transaction passée entre l'archevêque et le lieutenant général au bailliage royal de Reims, sur l'exercice de la justice et police (23 janvier 1651). — Lettres de provisions de l'office de bailli de l'archevêché, et de l'office de bailli de l'abbaye de Saint-Remi, accordées à Claude Souin, conseiller au présidial de Reims (24 et 26 février 1626). — Provisions de l'office de bailli de l'archevêché et de Saint-Remi, accordées à Jean-Baptiste Barrois, procureur en l'élection de Reims (25 septembre 1652; signature et sceau de Henri de Savoie, archevêque de Reims); traité par lequel le sieur Barrois s'engage à fournir à la veuve de Claude Souin la somme de 11,000 livres, pour la finance payée par son mari pour le dit office (12 septembre 1652); nouvelles provisions du même office, accordées au sieur Barrois (12 avril 1672; signature de Maurice Le Tellier, archevêque de Reims). — Arrêt du Parlement défendant au receveur des consignations d'exercer ses fonctions dans le ressort du bailliage de l'archevêché et de la juridiction du chapitre de l'Église cathédrale (24 janvier 1654; imprimé). — Arrêts restreignant la juridiction consulaire de Reims (1587-1651; deux éditions imprimées). — Arrêt du Parlement ordonnant aux consuls de ne juger qu'entre marchands, et pour fait de marchandise (7 décembre 1654). — Certificat donné par le chapitre de l'Église métropolitaine sur le rang qu'occupe le bailli de l'archevêché aux processions générales (19 février 1655). — Règlement de police fixant l'ordre dans lequel doivent être portées les torches des diverses confréries et corporations de la ville de Reims, à la procession du Saint-Sacrement (20 mai 1655; imprimé). — Défenses adressées aux sergents du bailliage de l'archevêché de bailler aucun exploit d'assignation en ce qui regarde les saisies, scellés, inventaires, ventes et autres actes concernant les successions, dans le ban du dit bailliage, ailleurs que par-devant le bailli (1er mars 1656). — Recueil de douze arrêts du Parlement concernant la justice, police, juridiction sur les corporations d'arts et métiers, appartenant aux officiers de l'archevêché (1569 à 1672; imprimé, 8 p.). — Cinq lettres de maîtrise accordées par les archevêques à cause de leur joyeux avènement (1623 à 1678; signatures de Gabriel de Sainte-Marie, Henri de Lorraine, Léonor d'Étampes et Maurice Le Tellier, archevêques de Reims). — Sentence du bailli de l'archevêché défendant d'acheter des animaux de boucherie dans la banlieue de Reims, au préjudice des ordonnances de police (31 juillet 1674). — Arrêt sur requête ordonnant par provision l'exécution de divers arrêts concernant la justice et la police de l'archevêché (29 janvier 1677). — Actes faits par les officiers de justice de l'archevêché dans la succession du sieur Sourdault, éperonnier, décédé en sa maison sise à Reims, près la porte aux Ferrons (8 novembre 1670 au 5 janvier 1671). — Cession faite par l'archevêque de Reims au supérieur du séminaire, d'une maison sise rue des Telliers, en échange d'un grand cellier sis rue des Fuseliers, derrière l'hôtellerie de la Fleur-de-Lys, pour établir en ce dernier endroit les prisons de l'archevêché, au lieu de celles qui étaient dans l'avant-cour du palais archiépiscopal (7 octobre 1680). — Convention passée entre l'archevêque et Jean-Baptiste Lempereur, avocat au Parlement, au sujet de la charge de lieutenant général du bailliage de l'archevêché, vacante par le décès de Michel Clouet (19 avril 1685); lettres de provisions accordées au dit Lempereur (30 mai 1690; signature de Maurice Le Tellier, archevêque de Reims). — Trois baux du greffe et scel du bailliage de l'archevêché (1651 à 1686). — Sentences du bailliage infligeant des amendes à certains particuliers pour avoir arrhé des grains avant leur mise en vente sur le marché, et à d'autres pour n'avoir pas tendu de tapisseries devant leurs maisons à la procession du Saint-Sacrement (19 décembre 1687 et 26 mai 1690). — Réceptions par le bailli des messiers préposés à la garde des blés du côté des portes de Mars et de Cérès (1687 à 1692). — Bail pour 9 ans de la perception des amendes qui s'adjugeront, tant par le bailli de Reims que par les échevins de la dite ville, jusqu'à la somme de 60 sous parisis (11 mai 1695). — Arrêt de la Chambre des vacations défendant aux officiers du bailliage royal et présidial de Reims de connaître des domaines et droits dépendant de l'archevêché et de l'abbaye de Saint-Remi (25 septembre 1696).

G. 2. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 98 pièces, papier (39 imprimées); 26 sceaux et fragments de sceaux.

1699-1787. — Justice, voirie, police, depuis 1699. *(Invent. de Le Moine, layette 2, liasse 2.)* — Arrêt du Conseil d'État ordonnant que l'archevêque de Reims et ses successeurs jouiront de tous droits et juridiction de police dans toute l'étendue de la ville et faubourgs de Reims, et que l'office de lieutenant de police sera réuni à la justice de l'archevêché (1 déc. 1699; signé Colbert); lettres patentes données sur le dit arrêt; arrêt d'enregistrement de ces lettres (5 janv. 1700). — Procès-verbal de comparution à l'audience du bailliage de Reims de tous les corps et communautés de la dite ville, pour donner leur soumission à l'exécution de l'arrêt du 1er décembre 1699 (22 janv. 1700). — Acte d'installation et prestation de serment au conseil de la ville de Reims, de Me Louis Fremyn, bailli de l'archevêché, en qualité de lieutenant général de police (30 janv. 1700). — Acte de réception au bailliage de Reims du sieur Jacques Vanin à l'office de commissaire de police (13 mai 1700); règlement fait par le bailli, contenant les privilèges, exemptions et fonctions des commissaires de police (2 nov. 1700); provisions données par l'archevêque aux procureurs du bailliage de deux des six charges de commissaires, pour en jouir à tour de rôle (3 nov. 1700; signature et sceau de Maurice Le Tellier, archevêque de Reims). — Règlement de la police de la ville et faubourgs de Reims (10 mars 1701). — Arrêt du Conseil d'État maintenant les officiers de justice de l'archevêché dans le droit de connaître de l'entretien des lanternes de la ville, et d'en faire les adjudications en la manière ordinaire (31 mai 1701). — Déclaration du roi portant que les lieutenants généraux de police, établis dans les villes où il y a un bailliage royal, ne pourront rendre aucun jugement en fait de police, sans être assistés de deux conseillers du dit bailliage (6 août 1701; imprimé, 8 p.); arrêt du Conseil d'État portant que la susdite déclaration ne s'applique pas à la ville de Reims (29 oct. 1701). — Arrêt du Conseil d'État déchargeant les officiers de police de Reims des taxes créées par l'édit de nov. 1704 (3 févr. 1705). — Arrêt du Conseil d'État défendant aux deux conseillers créés au bailliage royal de Reims de prendre le titre de conseillers de police (22 mars 1707). — Arrêt du Parlement maintenant les officiers du bailliage de l'archevêché dans leurs fonctions, pendant la vacance du siége archiépiscopal (11 mars 1710; imprimé, 4 p.); arrêt du Conseil d'État ordonnant que les officiers, établis par les bénéficiers dans les terres et seigneuries dépendantes de leurs bénéfices, continueront leurs fonctions pendant les vacances des bénéfices, avec défense aux juges royaux de les troubler (6 février 1734; imprimé, 7 p.). — Arrêt du Conseil d'État portant décharge, en faveur des officiers du bailliage de l'archevêché de Reims, des taxes imposées sur les officiers de police par l'édit de février 1710 (28 avril 1711); requête présentée au contrôleur général des finances par M. Clignet, bailli, pour être déchargé de la contrainte de 550 l., à lui signifiée le 16 janv. 1726, pour le droit de joyeux avènement. — Lettres de provisions de l'office de bailli, lieutenant général de police et juge gruyer des eaux et forêts dépendant de l'archevêché, accordées à Me Pierre Charuel, avocat (17 mai 1711; signature et sceau de François de Mailly, archevêque de Reims); traité sous seing privé entre l'archevêque et Me Charuel pour la finance de la dite charge. — Lettres de provisions accordées aux sieurs Pierre Nouvellet, conseiller honoraire au présidial de Reims, et Rigobert Clignet, professeur de droit français à l'Université (16 août et 17 sept. 1718, 6 déc. 1722). — Sentence de police défendant aux échevins de Reims de faire tendre des chaînes à travers les rues, lorsqu'on répare le pavé (9 août 1725). — Lettres de provisions des offices de bailli et lieutenant de police, accordées à Me Jean-Baptiste Carbon, avocat (2 juillet 1728; signature d'Armand Jules de Rohan, archevêque de Reims); installation du dit sieur Carbon au bailliage ducal et au conseil de ville (21 juill. et 2 août 1728). — Arrêt du Conseil d'État défendant aux officiers de la maîtrise de Reims de nommer un garde pour aller faire des visites dans les marchés de la ville (26 oct. 1728). — Ordonnance de police fixant la contenance des tonneaux en usage à Reims (3 mars 1730; imprimé, 4 p.). — Sentences de police ordonnant la visite de maisons menaçant ruine (23 mars 1720 et 14 août 1731); sentence ordonnant la démolition de l'avant-loge d'une maison sise en la rue Large (12 juillet 1736). — Sentence du bailliage de l'archevêché défendant à un sergent royal d'entreprendre sur les fonctions des huissiers en la police générale de Reims (28 mars 1737); arrêt du Parlement confirmant la dite sentence (17 juillet 1742). — Nominations et prestations de serments de cuisiniers chargés de visiter les volailles et poissons mis en vente sur le marché de Reims (14 janv. 1717 et 12 juin 1739). — Extraits de procès-verbaux d'exploits, faits par des

huissiers de la police de Reims en divers villages à quatre lieues à la ronde, pour y reconnaître les contraventions aux règlements des communautés de métiers (1714 à 1746). — Liste des 20 sergents au bailliage de l'archevêché et des 8 huissiers en la police générale, pour l'année 1747 (imprimé). — Sentence de police rendue contre un bourgeois à chanoine qui avait entrepris de faire le commerce de blés, sans avoir observé les formalités prescrites par les règlements (20 avril 1747) ; arrêt du Parlement enjoignant au lieutenant de police de Reims de se pourvoir à la Cour pour faire des règlements (7 juin 1747). — Sentence de police condamnant l'adjudicataire des lanternes de Reims à exécuter les clauses de son adjudication (29 octobre 1748) ; affiches imprimées annonçant la mise en adjudication des lanternes (1702 à 1747). — Sentence du buffet de l'échevinage de Reims rendue sur une contestation élevée entre des particuliers, à propos de clôtures et de saillies de bâtiments (22 juillet 1747) ; revendication de la dite cause par le procureur fiscal du bailliage de l'archevêché ; arrêt du Parlement renvoyant cette cause devant les officiers de police de Reims (30 mai 1748). — Arrêts du Parlement jugeant que les officiers du bailliage royal de Reims n'ont pas de juridiction sur les officiers de police, relativement à leurs fonctions (11 mai et 21 juin 1748). — Sentence de police défendant au sieur Godin de faire le commerce de grains à Reims, pour avoir contrevenu aux édits (29 janvier 1750) ; arrêt du Parlement confirmant en partie cette sentence (17 juillet 1750). — Arrêt du Parlement renvoyant devant le lieutenant de police de Reims une contestation élevée entre un maître et un apprenti (29 mars 1751). — Procès-verbal dressé par les commissaires de police au sujet de leur banc en l'église cathédrale, qui avait été ôté de sa place habituelle (15 août 1755) ; délibération du chapitre métropolitain ordonnant de faire remettre le banc des commissaires, sans tapis, devant la porte du chœur (15 oct. 1755). — Arrêt du Conseil d'État et lettres patentes sur icelui, réduisant à 12 le nombre des procureurs postulants au bailliage de l'archevêché, et confirmant l'archevêque dans le droit de les nommer seul (31 mars 1774). — Concordat entre l'archevêque et les 12 procureurs au bailliage de l'archevêché, par lequel les offices des dits procureurs sont rendus héréditaires (16 janvier 1787) ; lettres patentes autorisant le dit concordat (février 1787) ; lettres de provisions d'offices accordées aux procureurs. — Mémoire adressé au bureau de la guerre, afin d'obtenir le droit de faire porter aux huissiers de police de Reims des armes et des uniformes, à l'instar des huissiers au Châtelet de Paris et de ceux de la prévôté des Monnaies ; ordonnance du roi donnant satisfaction à cette demande (13 oct. 1787) ; lettre de l'intendant de Champagne relative au même objet (31 oct.).

G. 3. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 19 pièces, papier (2 imprimées); 2 sceaux.

1704-1768. — **Justice et police (suite).** (*Invent. de Le Moine, layette 3, liasse 3.*) — Arrêt du Parlement maintenant les officiers de justice de l'archevêché, de l'abbaye de Saint-Remi et du chapitre métropolitain, dans le droit de faire les inventaires, comptes, licitations et partages, dans l'étendue de leur justice, concurremment avec les notaires royaux (21 mai 1764) ; mémoire en faveur des officiers de l'archevêché contre les prétentions des dits notaires royaux au sujet de la confection des inventaires (janv. 1752; imprimé, 48 p.). — Baux faits par-devant notaires du greffe et scel du bailliage de l'archevêché et de divers autres greffes (1711 à 1763). — Édit du roi portant rétablissement et création d'offices de greffiers des experts en chaque ville où il y a une justice royale (nov. 1704) ; arrêt du Conseil d'État autorisant l'archevêque de Reims à acheter les deux offices de greffiers des experts, créés en la dite ville, moyennant la somme de 4,000 l. et les deux sous pour livre (3 févr. 1705) ; arrêt du Conseil réunissant au greffe de la temporalité de l'archevêché les deux greffes des experts de Reims, moyennant le remboursement de la finance de 4,400 livres au duc d'Aumont, héritier de Maurice Le Tellier, archevêque de Reims (19 juillet 1729) ; lettres patentes obtenues sur le dit arrêt (16 mai 1730) ; arrêt du Parlement qui, avant d'enregistrer ces lettres patentes, ordonne qu'elles seront communiquées au duc d'Aumont (28 juin) ; consentement du duc d'Aumont à l'enregistrement de ces lettres (30 juin) ; arrêt d'enregistrement (7 juillet) ; baux de l'exercice du greffe des experts (1732 à 1739) ; titre nouvel passé par le prévôt des marchands et les échevins de Paris, au profit de l'archevêché de Reims, de 40 livres de rente subsistant de 200 livres de gages effectifs attribués à la finance des deux offices de greffiers des experts en cette ville (15 mars 1767). — Mémoire pour la communauté des procureurs des bailliages seigneuriaux de la ville de Reims, demandeurs en

maintenue de possession, contre la communauté des procureurs du présidial de la même ville, défendeurs, sur la prétention de ces derniers d'aller postuler dans les justices des seigneurs (1768); lettre du chancelier de Maupeou à Mgr. de la Roche-Aimon, archevêque de Reims, portant qu'aucune des dispositions, renfermées dans le projet de déclaration que demandent les procureurs postulants au bailliage de l'archevêché de Reims, ne peut être acceptée (Paris, 5 déc. 1768); lettre de l'archevêque accompagnant l'envoi à Reims de cette dernière lettre (Versailles, 10 déc.).

G. 4. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 36 pièces, papier (26 imprimées); 1 sceau.

1700-1773. — Ordonnances de police et autres pièces de l'exercice d'icelle. (*Invent. de Le Moine, layette 3, liasse 4.*) — Procès-verbal d'assistance par les officiers de police de l'archevêché, accompagnés des six jurés des manufactures de Reims, à la messe de saint Blaise, célébrée en l'église des Cordeliers (3 févr. 1700). — Fixation du prix de la viande qui doit se vendre pendant le carême dans l'enclos de l'Hôtel-Dieu (20 janv. 1702). — Ordonnance de police sur divers objets concernant la sûreté et la tranquillité de la ville, sur la vente des viandes en carême, sur le nettoyage des rues, etc. (24 janv. 1702; imprimé). — Ordonnance pour maintenir le bon ordre parmi les maîtres des confréries et communautés d'arts et métiers de la ville de Reims, à la procession de la Fête-Dieu (1er juin 1703; imprimé). — Sentence de police ordonnant aux maîtres de la communauté des tonneliers de Reims de ne prendre chez eux des apprentis que pour le terme de trois ans, et avec un brevet passé par-devant notaires (20 déc. 1731; impr.). — Ordonnance prescrivant de nettoyer les rues de la ville et de faire allumer des feux de joie à l'occasion de la paix générale (20 juin 1713). — Sentence du bailliage de l'archevêché portant règlement sur le mesurage des grains (28 juill. 1718; impr.). — Ordonnance pour la vente et la distribution de la marée (9 déc. 1718; impr.). — Procès-verbal de levée d'un enfant trouvé hors la porte de Mars, par le lieutenant général de police (11 janv. 1721). — Procès-verbal de visite des lanternes de la ville par un des commissaires de police (5 nov. 1727). — Révocation par l'archevêque d'un huissier en la police générale de Reims (19 août 1732). — Déclaration du roi portant que les blés, farines et autres grains, ne pourront être vendus, achetés ni mesurés ailleurs que dans les halles et marchés (19 avr. 1723), et ordonnance du bailli de Reims rendue en conformité de cette déclaration (5 nov. 1735; impr.); autre ordonnance relative au même objet (25 sept. 1736; impr.). — Ordonnance défendant aux particuliers de mesurer eux-mêmes les grains qu'ils exposent en vente sur le marché et de présenter d'autres mesures que celles de la vicomté (21 janv. 1736; impr.). — Sentence de police condamnant un mesureur de grains qui avait perçu un sou par setier de grains, contrairement aux ordonnances (20 avril 1736; impr.). — Ordonnance sur la police et le commerce des grains (1er sept. 1742; impr., 8 p.). — Ordonnance portant défense de vendre de la viande pendant le carême ailleurs qu'à l'Hôtel-Dieu (23 févr. 1745; impr.). — Sentence de police condamnant un particulier à 3 l. d'amende, pour avoir été au devant de la marée, contrairement aux règlements (16 déc. 1747; impr.); appel de cette sentence par les gens du conseil et échevins de la ville de Reims (19 déc.). — Ordonnance pour l'enlèvement des boues et le balayage des rues (18 juin 1748; impr.). — Sentence de police condamnant un aubergiste à 60 l. d'amende pour avoir insulté un commissaire de police dans l'exercice de ses fonctions (25 octobre 1748; impr.). — Sentence réitérant les défenses faites aux mesureurs et aux porteurs de grains de recevoir un sou par setier (7 août 1749; impr.). — Sentence fixant le tarif du poids du roi (17 oct. 1759; impr.). — Sentences condamnant des marchands de grains pour avoir fait le commerce de blés sans observer les règlements (15 et 22 févr. 1771); arrêt du Parlement confirmant les dites sentences (26 juin 1773).

G. 5. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1463-1623. — Statuts et règlements des arts et métiers. (*Invent. de Le Moine, layette 3, liasse 4 bis*). — Statuts des barbiers (9 avril 1463). — Bouchers (19, 23 mars, et 9 avril 1467; copie collationnée en 1737). — Imprimeurs et relieurs (1623) (1).

(1) Cette liasse renfermait encore les statuts des métiers suivants : Boulangers (1561 et 1562). — Chapeliers (1570). — Cordiers (1571). — Pain d'épiciers (1571 et 1692). — Cordonniers et savetiers (1571). — Étaminiers (1571). — Mégissiers (1574). — Bonnetiers (1581-1706). — Tisserands (1581). — Vinaigriers (1582 et 1671). — Vanniers et panneliers (1588). — Menuisiers (1592). — Drapiers (1593). — Ouvriers en soie (1600). — Taillandiers (1612). — Maçons (1625). — Tailleurs d'habits (1628). — Épingliers (1635). — Tourneurs (1642). — Serruriers (1646 et 1708). — Teinturiers (1669). — Charrons (1673). — Toutes ces pièces, vues et utilisées par M. Varin qui les a publiées dans ses *Archives législatives de Reims (Statuts*, t. II), n'ont pu être retrouvées.

G. 6. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier (7 imprimées, 1 cahier de 37 feuill.); 1 fragment de sceau.

1182-1680. — Échevinage de Reims, affaires avec les échevins et le conseil de ville au sujet de la juridiction et de la police. (*Invent. de Le Moine, layette 4, liasse 5.*) — Charte de Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, rétablissant l'échevinage en cette ville et déterminant ses fonctions (1182 ; copie s. d., XVIIIe siècle). — Lettres patentes de Louis IX, mettant fin aux contestations élevées entre Henri de Braine, archevêque de Reims, et les habitants de la dite ville, et réglant sur divers points leurs droits respectifs (Paris, janvier 1236) ; sentence arbitrale des commissaires royaux nommés en vertu des précédentes lettres, condamnant les habitants de Reims à payer à l'archevêque 10,000 livres parisis en réparation des dommages qu'il lui ont causés, et à reconstruire le château de Porte Mars, ruiné pendant les discordes civiles (Reims, 7 février 1236). (Copies collationnées en 1627). — Arrêt du Parlement homologuant une transaction passée entre l'archevêque et les échevins de Reims sur certaines contestations relatives à la juridiction et au droit de police (23 février 1385 ; copie s. d., XVIIe siècle). — Deux arrêts du Parlement autorisant l'archevêque ou ses officiers à assister aux comptes des impôts et subsides de la ville ; le second de ces arrêts condamne en outre les échevins à 200 livres d'amende pour injures proférées contre l'archevêque (13 mars 1395 et 17 juillet 1406 ; copies collationnées en 1627). — Arrêt du Parlement maintenant l'archevêque dans sa qualité de seigneur, au spirituel et au temporel, en la ville de Reims, et dans la possession et saisine d'y exercer la justice haute, moyenne et basse, les échevins ne siégeant qu'au nom et comme officiers du dit archevêque (2 mars 1398 ; copie collationnée en 1627). — Arrêt du Parlement maintenant l'archevêque dans sa juridiction sur les bourgeois du ban de l'échevinage (23 août 1398 ; extrait des registres du Parlement, 19 janvier 1447). — Arrêt du Parlement maintenant les échevins dans le droit de juger les bourgeois conjointement avec les officiers de l'archevêque, dans toutes les causes civiles et criminelles, les capitales exceptées, les dits officiers, d'autre part, conservant le droit de connaître, sans la présence des échevins, des causes élevées entre les bourgeois qui se soumettent volontairement à leur juridiction (27 février 1406 ; deux copies s. d., XVIIe siècle). — Arrêt du Parlement ordonnant aux échevins de demander de nouveau à l'archevêque la permission d'imposer une taille de 1,000 livres parisis pour acquitter les dettes et charges de la ville, en prêtant serment que cette somme leur est nécessaire (23 août 1408 ; extrait des registres du Parlement, 27 avril 1426). — Arrêt du Parlement maintenant l'archevêque, le chapitre de la cathédrale et l'abbaye de Saint-Remi, dans leur droit de ne laisser le capitaine ou le lieutenant de Reims imposer, sans leur consentement et celui des habitants de leurs bans, aucune taille sur les dits habitants pour les fortifications de la ville (14 août 1426). — Arrêt interlocutoire du Parlement prescrivant une enquête sur un procès élevé entre l'archevêque et les échevins, au sujet d'ordonnances de police que ceux-ci avaient fait publier, contrairement aux droits du dit archevêque (13 septembre 1457 ; copie collationnée en 1627). — Lettres patentes de Louis XI accordant aux habitants de Reims, à la sollicitation de Pierre de Laval, archevêque, la levée pour six ans d'une aide qui sera employée aux « fortiffications, reparations et emparemens d'icelle ville » (Noyon, 18 mai 1474). — Lettres patentes de Louis XI nommant l'archevêque Pierre de Laval aux fonctions de lieutenant général en la ville de Reims et dans les pays d'environ (Nouvion-en-Thiérache, 4 juin 1477 ; copie collationnée la même année). — Lettres royaux de commission données par Charles VIII à Émery Louvet, conseiller au Grand Conseil, d'informer au sujet des vexations commises par Raulin Cochinart, capitaine de Reims, et ses complices, contre l'archevêque et ses sujets (Meung-sur-Loire, 14 novembre 1483) ; énumération des « exactions, larrecins, pilleries, roberies, forces, oppressions, voyes de faict, faulces accusacions, crismes, excès et delitz, commis et perpetrez par Raulin Cochinart » ; arrêt du Grand Conseil ordonnant que Cochinart sera interné en la ville d'Amboise, que ses biens seront saisis, et ses complices arrêtés (Chartres, 14 avril 1484) ; lettres de renvoi au Parlement de la cause des complices de Cochinart, dont trois étaient déjà pris (Paris, 5 août) ; arrêt du Grand Conseil renvoyant au Parlement la cause de Raulin Cochinart, ordonnant son emprisonnement à la Conciergerie du Palais, à Paris, et la mise en liberté sous caution d'autres inculpés (Paris, 13 juillet) ; procès-verbal d'ajournement de Colard Mareschal, demeurant à Suippes, cité en la cour du Parlement pour répondre « sur les pilleries, larrecins et autres excès » (4 octobre). (Cahier de 37 feuill., s. d., XVe siècle). — Arrêt du Parlement réglant pro-

visionnellement la juridiction des échevins et du bailli de l'archevêché (5 décembre 1541 ; copie s. d., XVIIIe siècle). — Arrêt du Parlement décidant que le lieutenant et les gens du conseil de la ville de Reims n'ont aucune juridiction pour la police générale (28 novembre 1634). — Transaction passée entre Henri de Lorraine, archevêque de Reims, et les conseillers et échevins, au sujet de leur juridiction respective, d'un cens à créer sur une maison de la rue de Porte-Mars, du fief de portage de la porte de Cérès, et des droits de l'archevêque sur la poissonnerie (25 juin 1639) ; arrêt du Parlement ordonnant par provision l'exécution de la dite transaction (25 septembre 1654). — Arrêt du Parlement par lequel les échevins sont maintenus au droit et possession de connaître des causes des bourgeois du ban de l'échevinage et archevêché de Reims, tant au civil qu'au criminel, excepté les cas de crimes capitaux (23 décembre 1655 ; imprimé, 16 p.) — Sentence du bailliage de l'archevêché nommant un curateur à la succession vacante de Marie Cocquault, veuve d'Oudart Bachelier, capitaine des arquebusiers de Reims (12 février 1656) ; sentence condamnant un sergent au bailliage à 24 l. d'amende et à l'interdiction de ses fonctions pendant trois mois, pour avoir accompli une commission, à lui donnée par l'échevinage, d'empêcher l'exécution de la sentence du 12 février (18 février). — Sentence du bailliage déclarant nulle une nomination de tuteur faite pardevant les échevins, et ordonnant de procéder à une nouvelle nomination par-devant le bailli (3 mars 1656) ; procès-verbal d'apposition de scellés et inventaire des meubles de la succession de François Itasse, couvreur à Reims, par le greffier du bailliage (4 mars). — Procès-verbal de déclarations faites devant le bailli de Reims par les procureurs et sergents au bailliage, qu'ils n'ont procédé à aucun acte et exploit en matière de successions, dans le ban de l'archevêché, que de l'autorité du dit bailli, et non de celle des échevins (26 mai 1656). — Arrêt sur requête rendu en faveur de la juridiction des échevins (17 juin 1656 ; imprimé) ; arrêt ordonnant par provision que les échevins pourront « par concurrence et prévention faire les scellés, inventaires, tutelles et curatelles » (5 septembre). — Arrêt du Parlement homologuant une transaction passée le 11 mars 1670 entre Antoine Barberini, archevêque de Reims, et les lieutenant, gens du conseil et échevins de cette ville, au sujet de la juridiction (26 juin 1670). — Quatre procès-verbaux de prestations de serment par les échevins entre les mains du bailli de l'archevêché (1654 à 1680). — Règlement fait par le roi pour être observé en l'élection des échevins, lieutenant, gens du conseil et autres officiers de la ville de Reims (4 février 1617) ; autre règlement sur le même objet (12 février 1633), et arrêt du Conseil d'État portant réunion de l'échevinage au conseil de ville (19 janvier 1636 ; imprimé, 12 p.).

G. 7. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 57 pièces, papier (30 imprimées) ; 4 sceaux.

1702-1786. — Affaires avec le conseil de ville et les officiers municipaux (suite). (*Invent. de Le Moine, layette 4, liasse 6.*) — Transaction passée entre Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, et les gens du conseil de ville, en vertu de laquelle les officiers de police de l'archevêché continueront à faire les adjudications de l'entretien des lanternes de la ville, et le dit conseil, d'autre part, conservera le droit d'instituer les anneleurs de bois et les mesureurs de charbon, ainsi que le droit sur la vente du poisson de mer (8 novembre 1702). — Ordonnance du prince de Rohan, gouverneur de la Champagne, accordant à la compagnie des arquebusiers de la ville de Sézanne la préséance sur la milice bourgeoise (5 décembre 1714) ; ordonnance rendue en faveur de la compagnie des arquebusiers de Reims (5 décembre 1715) ; état des titres de la dite compagnie (v. 1715). (Imprimés.) — Arrêt du Conseil d'État réglant la forme des registres des délibérations du conseil de ville, et défendant d'exécuter aucune délibération qui n'ait été préalablement transcrite et signée sur ces registres (8 octobre 1715). — Requête des maire, échevins et conseillers de la ville de Reims, formant opposition à l'exécution du précédent arrêt, et demandant la modification de ses dispositions ; placet, lettres écrites à François de Mailly, archevêque de Reims, au sujet de cette affaire (21 février au 15 mars 1716) ; requête présentée au Roi par le dit archevêque pour lui demander l'exécution de l'arrêt, contrairement aux prétentions des conseillers et échevins, et pour obtenir de lui diverses réformes dans l'administration de la ville (28 mars ; imprimé) ; requête présentée par les conseillers et échevins en réponse à celle de l'archevêque (s. d. ; impr.). — Arrêt du Conseil d'État réglant de nouveau la forme et la signature des registres des délibérations du conseil de ville (31 oct. 1718). — Arrêt du Conseil ordonnant par provision

que le grand vicaire de l'archevêque de Reims assistera à l'examen et audition des comptes de la ville (6 février 1719). — Lettre adressée par les lieutenant, gens du conseil et échevins de Reims, à Gueau de Reverseaux, avocat à Paris, pour lui demander de rendre, avec M. de la Monnoye, un jugement arbitral sur une difficulté survenue avec les officiers de police au sujet du lieu où doit se faire l'adjudication des boues de la ville (4 février 1747); avis donné sur la question par ces deux jurisconsultes ; ils estiment que l'adjudication doit se faire par le concours du corps de ville et de la police (12 mai). — Procès entre l'archevêque et le corps de ville au sujet de la marée ; mémoires imprimés pour l'une et l'autre des parties ; arrêt du Parlement maintenant le conseil de ville dans le droit et possession de nommer et instituer les visiteurs et autres officiers de marée, et de faire régler seul l'adjudication, la vente et la délivrance du poisson (20 décembre 1748). — Délibération du conseil de ville offrant à Mgr. de Rohan, archevêque de Reims, la concession de 36 lignes d'eau des fontaines (7 octobre 1752). — Édit du Roi contenant règlement pour l'exécution de l'édit du mois d'août 1764, concernant l'administration des villes et bourgs du royaume (mai 1765, impr.); arrêt du Conseil d'État et lettres patentes, donnés sur la requête de l'archevêque duc de Reims, et des évêques comtes de Beauvais, Châlons et Noyon, portant que les édits d'août 1764 et de mai 1765 ne doivent point préjudicier à la dignité et aux droits du duché pairie de Reims et des comtés pairies des susdits évêchés (31 août) ; arrêt du Parlement ordonnant que les dites lettres patentes seront communiquées aux officiers des bailliages royaux de Reims, Beauvais, Châlons et Noyon, ainsi qu'aux officiers de police des pairies de ces villes, pour y faire ou dire ce qu'ils aviseront (2 janvier 1766) ; arrêt du Conseil d'État défendant de mettre à exécution l'édit de mai 1765 dans les villes de Reims, Beauvais, Châlons et Noyon, jusqu'à ce qu'il ait été procédé à l'enregistrement de la déclaration du Roi du 31 juillet 1766 (13 juin 1767); lettres patentes rétablissant l'administration municipale de la ville de Reims comme elle était avant les édits de 1764 et 1765 (mars 1770 ; impr.). — Transaction passée entre Charles-Antoine de la Roche-Aymon, archevêque de Reims, et le corps de ville, au sujet du droit de stellage (7 septembre 1769). — Affaire relative aux anneaux servant à mesurer le bois de chauffage ; arrêts, correspondance, consultation d'avocat, procès-verbaux, expertises (1569 à 1786) ; arrêt du Parlement ordonnant que tout le bois vendu à Reims sera mesuré par anneaux vérifiés sur une matrice déposée au greffe de la police de l'archevêché et à celui de l'échevinage (6 septembre 1786).

G. 8. (Liasse.) — 66 pièces, papier (11 imprimées, 1 cahier de 16 feuill.).

1179-1766. — Juridiction temporelle, police (supplément). — Copie des bulles d'Alexandre III (1179) et Grégoire X (1274) (voy. l'art. 1), et d'une bulle d'Innocent III confirmant les droits, privilèges et possessions des archevêques de Reims (15 mai 1205). — Ordonnance de François I[er], relative au jaugeage des vins amenés à Paris (Amiens, août 1527) ; ordonnance de Henri II créant des offices de jaugeurs de vins dans les villes situées sur les rivières de Seine, Yonne, Marne, Oise, et aux environs (Rouen, octobre 1550) ; conclusion des officiers du bailliage royal de Reims, fixant à quatre le nombre des offices de jaugeurs pour la dite ville (14 avril 1551) ; lettres patentes octroyant l'un de ces offices à Jean La Mesche, demeurant à Reims (Blois, 26 juillet). (Cahier de 16 feuill., s. d., XVI[e] siècle.) — Mémoire établissant les droits des officiers de justice de l'archevêque contre les prétentions des officiers du présidial, qui voulaient faire les inventaires des nobles décédés à Reims en la terre et juridiction du dit archevêque (s. d., vers 1580). — Arrêt du Conseil d'État révoquant les lettres de maîtrises d'arts et métiers non encore exécutées, et dont les édits de création avaient été enregistrés avant 1629 (5 novembre 1631 ; imprimé) ; avis annonçant la mise en vente et distribution des lettres de maîtrises créées par les édits du 7 août 1651 et du 7 septembre 1654 (s. d., impr.). — Procès entre Jacques Thuillier, héritier de Guillaume de Géry, et ses cohéritiers ; appel par-devant le bailli de Reims d'une sentence rendue par les échevins (1658). — Mémoire contre les échevins au sujet de leurs entreprises contre la juridiction des officiers de l'archevêque, et au sujet des abus de leur administration (s. d., v. 1680). — Règlement des fonctions des officiers de l'archevêché (juin 1681). — Arrêt du Conseil d'État portant que les officiers des justices des seigneurs, qui paieront les sommes pour lesquelles ils seront compris dans les rôles arrêtés au Conseil, en exécution de l'édit du mois de mars 1693, ne pourront être dépossédés, qu'ils n'aient été remboursés des sommes qu'ils auront payées

(30 juin 1693; impr.). — Affaire contre la communauté des marchands épiciers et droguistes dont les statuts contenaient des articles contraires à la juridiction des officiers de l'archevêché (1693-4). — Procès contre les officiers du bailliage royal de Reims, au sujet de la juridiction (1696). — Affaire contre le sieur Vanelly, receveur des consignations, qui réclamait le droit de recevoir les consignations au bailliage de l'archevêché (1697). — Mémoire au sujet de deux éclaircissements à demander à M. le premier Président sur la question de savoir si le bailli de l'archevêché est tenu de prêter serment à la Cour comme lieutenant général de police (s. d., vers 1700). — Statuts de la communauté des serruriers et arquebusiers de la ville de Reims (s. d.). — Lettre du chanoine Favart au sieur Clignet, procureur fiscal du bailliage de Reims, au sujet de l'opposition faite par les maires, échevins et conseillers de Reims, à l'arrêt du 8 octobre 1715 (29 mars 1716; voy. l'art. 7). — Liste des sergents du bailliage de Reims (1716). — Formules imprimées de lettres de provisions d'offices de l'archevêché; taxe du pain (1717; impr.). — Plaintes du sieur Barrois, lieutenant général au bailliage de l'archevêché, sur les entreprises du sieur Charuel, bailli (1714); requêtes des officiers de justice de l'archevêché pour obtenir la décharge de l'ustensile et du logement des gens de guerre; affaire du sieur Nouvelet, nommé à la charge de bailli sans être gradué (1718). — Procès contre les échevins de Reims au sujet des chaînes que l'on tendait dans les rues, lorsqu'on réparait le pavé (1725; voy. à l'art. 2 la sentence du 9 août). — Lettres, mémoire et requête du sieur Clignet, afin d'obtenir la décharge de la taxe imposée sur son office de lieutenant de police de la ville de Reims (1726). — Sommation adressée par les lieutenant, gens du conseil et échevins de Reims, aux officiers du bailliage de l'archevêché, d'avoir à déclarer les exactions qui ont motivé l'ordonnance rendue par le bailli le 31 décembre 1726, par laquelle il est fait défense aux bourgeois et forains de vendre du pain de seigle en la ville de Reims (29 janvier 1727); réponse des officiers du bailliage (10 février); lettre du sieur Clignet relative à cette affaire (12 février). — Note contre la communauté des chaudronniers de Reims qui prétendait avoir droit aux amendes et confiscations prononcées en exécution de la déclaration du Roi du 27 juillet 1740 (s. d.). — Mémoire pour les officiers du bailliage royal de Reims et les baillis du chapitre et de Saint-Remi, au sujet de l'impression des affiches, actes de procédures et règlements de police émanant de leur siége, laquelle impression le bailli de l'archevêché prétendait ne pouvoir être faite sans sa permission (s. d., vers 1750). — État des justices dépendant de l'archevêché de Reims dans un rayon de quatre lieues autour de la ville (1763). — Copies de l'arrêt et des lettres patentes du 31 août 1765 (voy. l'art. 7); mémoire pour le chapitre de Reims contre l'archevêque, au sujet de l'atteinte portée par ces lettres patentes à la juridiction du dit chapitre (1766; imprimé).

G. 9. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin: 89 pièces, papier (7 imprimées); 1 fragm. de sceau.

Vers 1096-1781. — Procès et transactions avec le chapitre métropolitain sur la juridiction, exemptions des francs-sergents et préciputs sur la vicomté. (*Invent. de Le Moine, layette 5, liasse 7.*) — Formule du serment que les archevêques de Reims prêtent au chapitre, lors de leur prise de possession de l'archevêché (vers 1096; copie collationnée en 1734). — Charte de Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, accordant à l'abbaye de Saint-Denis de Reims la permission d'avoir en la dite ville un franc-sergent jouissant des mêmes franchises que ceux du chapitre (mars 1197; copie collationnée en 1734). — Charte du même accordant à chaque chanoine le droit d'avoir un franc-sergent au ban de l'archevêché, et faisant donation au chapitre de 60 l. de monnaie de Reims à prendre chaque année sur le tonlieu, pour réparation des torts causés aux gens du dit chapitre par les officiers de l'archevêché (janvier 1201); charte du même par laquelle il promet de faire ratifier par le roi la susdite donation (janvier 1201); bulles d'Innocent III (13 janvier 1201) et de Grégoire IX (29 janvier 1230) confirmant la première de ces deux chartes; charte de Philippe Auguste ratifiant la donation de 60 l. faite au chapitre par l'archevêque Guillaume (avril 1202). (Copies collationnées en 1734 et 1777.) — Charte d'Albéric, archevêque de Reims, reconnaissant que les francs-sergents du chapitre ne sont point soumis à la juridiction de l'archevêché (juillet 1212; copie collationnée en 1734). — Charte par laquelle Baudoin de Reims, seigneur de Gueux, cède au chapitre une rente annuelle de 10 l. sur le stellage de Reims, en échange de ce que le dit chapitre possédait à Muizon (septembre 1216); ratification de cet échange par Albéric, archevêque de Reims

(juin 1217). (Copies collationnées en 1777 et 1781.) — Sentence arbitrale de Simon de Brie, légat du Saint Siége, exemptant les francs-sergents du chapitre de la juridiction de l'archevêque (26 février 1278 ; copies du XVIIIe s.). — Sentence de Rogier de Bury, gardien donné de par le roi au chapitre, confirmant au dit chapitre les rentes et préciputs qui lui sont dus sur le tonlieu, le stellage et la vicomté de Reims (3 déc. 1371 ; copie collationnée en 1777). — Sentence arbitrale de Jean de Dormans, évêque de Beauvais, nonce du Pape, exemptant le chapitre et tous ses membres de la juridiction de l'archevêque (23 mai 1372 ; copies collationnées en 1734). — Arrêt du Parlement condamnant Richard Picque, archevêque de Reims, à payer au chapitre 225 l., 12 den. et 2 muids de froment, d'arrérages échus des droits dus au dit chapitre sur les revenus du tonlieu, du stellage et de la vicomté (18 fév. 1380; copie collationnée en 1777). — Arrêt du Parlement homologuant une transaction passée entre l'archevêque et le chapitre, par laquelle le dit archevêque renonce à l'opposition par lui faite contre la complainte du chapitre qui réclamait le paiement des arrérages de ses rentes sur le tonlieu, le stellage et la vicomté (25 mai 1380 ; copie collationnée en 1777). — Arrêt du Parlement homologuant une transaction passée entre l'archevêque et le chapitre, au sujet de divers exploits faits par les officiers de l'archevêché contre les droits du chapitre, lesquels exploits sont annulés et mis au néant (26 février 1381 ; copie collationnée en 1734). — Arrêt du Parlement qui réforme un arrêt rendu antérieurement au profit de Gui de Roye, archevêque de Reims, et déclare qu'il n'a pu excommunier des bourgeois, francs-sergents du chapitre (27 janv. 1403 ; copies du XVIIIe siécle). — Arrêt du Parlement homologuant une transaction passée le 1er février 1412 entre Simon de Cramant, archevêque de Reims, et le chapitre, sur les exemptions des francs-sergents, la collation des prébendes, et le droit de justice dans l'étendue du cloître et en divers autres lieux (7 mars 1412 ; copie du XVIIe s.). — Arrêt du Parlement portant mainlevée des fruits et revenus de la prévôté de Reims, saisis sur l'archevêque à la requête du chapitre (1er juin 1485 ; sceau). — Extrait d'une transaction passée entre Pierre de Laval, archevêque de Reims, et le chapitre, par laquelle le dit archevêque reconnaît n'avoir point le droit de faire saisir, inventorier, sceller et garder les biens meubles étant dans les maisons des bénéficiers, francs-sergents, et personnes de la congrégation de l'Église de Reims (13 mai 1487 ; copie collationnée en 1662). — Transaction passée entre Robert Briçonnet, archevêque de Reims, et le chapitre, par laquelle les officiers de l'archevêché sont tenus de renvoyer à ceux du chapitre les francs-sergents trouvés en contravention pour poids et mesures, à la foire de la Couture (20 avril 1496). — Sentence arbitrale réglant des procès et différends élevés entre Robert de Lenoncourt, archevêque de Reims, et le chapitre, au sujet de la juridiction du dit chapitre au Barbâtre, du déclinatoire des francs-sergents ajournés par devant les officiers de l'archevêque, et de la juridiction que celui-ci a droit d'exercer sur les lépreux (30 juillet 1518 ; copie du XVIIe s.). — Transaction passée entre les vicaires généraux de Louis de Lorraine, archevêque de Reims, et le chapitre, sur le partage de la juridiction dans les marais convertis en prés le long de la Vesle, sur la juridiction des francs-bourgeois du chapitre et des chanoines, des francs-bourgeois du ban Saint-Remi, et sur celle des membres de la congrégation de Notre-Dame (23 sept. 1575) ; ratification de cette transaction par Louis de Lorraine (19 février 1576 ; copies du XVIIIe s.). — Transaction passée entre Louis de Lorraine, archevêque de Reims, et le chapitre, au sujet de la juridiction respectivement prétendue par eux sur la moitié des rues et pavés s'étendant depuis les Jacobins jusqu'au carrefour de la croix Saint-Victor, et au sujet de la juridiction sur les bourgeois à chanoines et francs-sergents (10 oct. 1582 ; copie collationnée en 1768). — Sentence du bailliage royal de Reims condamnant le fermier de la vicomté à payer au chapitre les arrérages qui lui sont dus sur les revenus de la dite vicomté (4 oct. 1600 ; copie collationnée en 1777). — Arrêt du Parlement ordonnant que les deux chanoines, que l'archevêque a droit de nommer au chapitre pour l'assister, seront réputés présents et jouiront des revenus de leurs prébendes, comme ceux que le chapitre emploie pour ses affaires (16 juillet 1650). — Échange entre Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, et le chapitre, de terrains dans l'avant-cour de l'archevêché (26 juillet 1692). — Arrêt provisionnel du Parlement exemptant le chapitre du droit de stellage sur les grains provenant de sa récolte (16 déc. 1723 ; imprimé). — Mémoire pour Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims, et les officiers du présidial de cette ville, contre le chapitre qui revendiquait pour chaque chanoine et sa famille la faculté de se servir du droit de committimus pour leurs causes

particulières (1735 ; imprimé). — Procès-verbaux de scellés, inventaires, tutelles et autres actes d'hérédité, faits par les officiers du bailliage de l'archevêché chez des francs-sergents, bourgeois à chanoines et membres de la congrégation de Notre-Dame (1723 à 1733). — Procès entre l'archevêque et le chapitre au sujet de l'exercice de la justice sur les membres du dit chapitre ; mémoires, consultations (1734-5); arrêt du Parlement maintenant les officiers du bailliage de l'archevêché dans la possession d'apposer les scellés et de faire tous actes de justice dans l'étendue du territoire de l'archevêché sur les officiers, membres laïques du chapitre et de la congrégation de Notre-Dame (13 décembre 1735). — Projet de lettres de rescision approuvé par trois avocats de Paris, lettres de rescision obtenues en chancellerie, appel comme d'abus, et tierce opposition d'Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims, contre les transactions, sentences arbitrales, bulles et arrêt des années 1201, 1212, 1278, 1372, 1381, obtenus par le chapitre contre la juridiction de l'archevêque (1734-5). — Pièces concernant les appositions de scellés et autres actes en matière de successions chez les chanoines de Saint-Symphorien, en même temps chapelains de Notre-Dame (1725 à 1745); consultations signées de Cochin, avocat (1738). — Liste imprimée des francs-sergents, bourgeois à chanoines, prébendés de Saint-Rigobert, coûtres, sous-coûtres, et autres personnes laïques faisant partie de la congrégation de Notre-Dame de Reims (vers 1750). — Consultation d'avocat et avis arbitral décidant que les officiers du chapitre ne peuvent exercer de juridiction dans le palais archiépiscopal, ni ceux de l'archevêché dans les maisons canoniales (5 mars et 15 mai 1751 ; signature d'Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims). — Sentence du bailli de l'archevêché renvoyant pardevant le bailli du chapitre la demande en séparation de biens du sieur Thévenot, ainsi que toutes les demandes portées par ses créanciers devant le siège ducal, la maison du dit sieur Thévenot étant sur la seigneurie du chapitre (1er février 1760 ; signature d'A.-J. de Rohan). — Arrêt du Parlement homologuant une transaction passée le 28 avril 1781 entre Mgr. de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, et le chapitre, sur la prétention du dit chapitre qui voulait que tous les revenus de l'archevêché, et non pas seulement les droits de la vicomté, fussent affectés au paiement des préciputs en argent et en grains (28 décembre 1781).

G. 10. (Liasse.) — 55 pièces, papier (3 imprimées, 1 cahier de 56 p.).

Vers 1096-1751. — Procès et transactions avec le chapitre sur la juridiction et les exemptions des francs-sergents (supplément). — Examen de la formule du serment des archevêques rédigée vers 1096 (s. d., XVIIIe s.). — Copies de la charte de Guillaume de Champagne (1201), des bulles d'Innocent III (1201) et Grégoire IX (1230), des chartes de Philippe Auguste (1202) et de l'archevêque Albéric (1212; voy. l'art. 9); commentaires des susdites chartes de Guillaume de Champagne, de Philippe Auguste et d'Albéric (s. d., XVIIIe s.) ; acte de prestation de serment au chapitre par Robert de Courtenay, archevêque de Reims (8 septembre 1299; copie du XVIIIe s.). — Extraits et analyses de diverses bulles et chartes relatives aux droits du chapitre et aux exemptions des francs-sergents, de 1254 à 1328 (s. d., XVIIIe s.). — Sentence arbitrale de Jean de Dormans, connue sous le nom de Joannine (1372; voyez l'art. 9), édition imprimée à Reims en 1765, avec la traduction en regard. — Inventaire des titres relatifs aux différends et accords entre les archevêques et le chapitre, touchant les privilèges du dit chapitre et des francs-sergents (cahier de 56 pages, s. d., fin du XVIIe s.). — Listes de francs-sergents, coûtres, bourgeois à chanoines (1640 à 1720); notes, extraits de pièces concernant la juridiction du chapitre, les droits de scellés et inventaires dans les maisons des chanoines, chapelains et autres membres de la congrégation de Notre-Dame (1372 à 1689). — Requête présentée au Parlement par J.-B. Barrois, bailli de l'archevêché, au sujet d'un conflit avec le greffier du chapitre, à l'occasion de la vente des biens de la succession de Ch. Sourdault, coûtre laïque de l'église Notre-Dame ; approbation de cette requête, signée de Harlay (1671). — Partage de la succession de Simon Desmolins, franc-sergent, et vente de ses meubles par les officiers du bailliage de l'archevêché (1679-80). — Lettres du sieur Dorigny, procureur fiscal de l'archevêché, au sujet des prétentions des officiers du présidial qui voulaient faire les actes de la succession de Mme Rolland, la dite dame étant prétendue noble (1720). — Listes des actes faits par les officiers du chapitre dans les maisons des chapelains, coûtres laïques et francs-sergents décédés sur le ban de l'archevêché (1559-1727). — Lettres patentes de Louis XV permettant au chapitre de l'Église de Reims de faire exercer ses justices de campagne en la ville, et par le bailli du dit chapitre (Fontainebleau, novembre 1727;

imprimé à Reims en 1728). — Extrait du procès-verbal de la coutume de Reims, relatif aux « biens » vacants, morte-mains et estrayers ». — Requête des chanoines de Saint-Symphorien pour établir qu'ils ont le droit d'inhumer leurs confrères, quoique chapelains de Notre-Dame (s. d.). — Procès sur la juridiction du chapitre et le droit d'apposer les scellés et de faire les inventaires chez les francs-sergents ; mémoires, procès-verbal de compulsoire, extraits des registres du greffe du bailliage du chapitre, correspondances, etc. (1734-51). — Mémoire signifié pour le chapitre de l'église collégiale de Notre-Dame de Nesle, contre Louis de Mailly, marquis de Nesle, au sujet de ses entreprises contre la juridiction du dit chapitre (12 mai 1732).

G. 11. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 61 pièces, papier (3 imprimées).

1733-1741. — Procès avec le chapitre sur la juridiction et les exemptions des francs-sergents (supplément, suite). — Procédures, mémoires, extraits de pièces ; listes de chanoines, chapelains, francs-sergents, bourgeois à chanoines, prébendés de Saint-Rigobert, coûtres et autres personnes de la juridiction du chapitre ; états des sentences rendues au bailliage de l'archevêché contre les francs-sergents, coûtres, etc., de 1661 à 1734 ; inventaire des actes de successions des dits francs-sergents, etc., faits par les officiers du bailliage de 1670 à 1733 ; états des pains livrés par le boulanger du chapitre « aux » pensionnaires et vicaires pour les foasses » ; lettres de compulsoire, projets de transaction.

G. 12. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 36 pièces, papier (30 imprimées, 1 cahier de 28 feuill.).

1728-1737. — Vicomté, stellage dû par les francs-sergents et bourgeois de la terre commune, commerçants en blé. (*Invent. de Le Moine, layette 7, liasse 9* [1].) — Requête adressée au bailli de l'archevêché de Reims par Jean Levasseur et consorts, fermiers de la vicomté, afin de faire assigner Nicolas Faciot, bourgeois à chanoine, qui prétendait pouvoir, en cette qualité, se livrer au commerce des grains sans payer le droit de stellage (22 octobre 1728). — Arrêt de rétention et intervention de l'archevêque de Reims, Armand-Jules de Rohan (10 février 1734). — Premières instructions pour les prévôt, doyen, chantre, chanoines et chapitre de l'Église métropolitaine de Reims, contre M. l'archevêque de Reims, sur le fond des contestations concernant l'exemption et franchise du droit de stellage en faveur du corps de l'Église de Reims, et des agrégés en la congrégation de Notre-Dame, sous les titres de francs-servants, bourgeois à chanoines et autres (1734 ; impr., 49 pages). — Mémoire instructif pour M. l'archevêque de Reims contre le chapitre (1734 ; imprimé, 34 p.). — Mémoire signifié sur appointé à mettre pour l'archevêque contre le chapitre (14 mai 1734 ; imprimé, 4 p.). — Deux requêtes signifiées en réponse aux mémoire et requête de M. l'archevêque des 14 et 15 mai 1734, et servant d'addition au mémoire du chapitre (1734 ; imprimé, 4 p.). — Mémoire sur appointé à mettre pour Gombert Cornu, bourgeois de Reims, défendeur, contre M. l'archevêque, demandeur (1734 ; impr., 8 p.). — Précis de la question à juger sur appointé à mettre pour le chapitre contre l'archevêque (1734 ; impr., 8 p.). — Addition d'avertissement, servant aussi d'addition de contredits, en tant que besoin serait, que fournissent devant la grand'chambre du Parlement, les prévôt, doyen, chantre, chanoines et chapitre de Reims, prenant le fait et cause de N. Faciot et de G. Cornu, contre M. l'archevêque, intervenant, et contre ses fermiers (1735 ; impr., 31 p.). — Mémoire à consulter sur le stellage (février 1735 ; cahier de 28 feuill.). — Mémoire servant de réponse aux écritures du chapitre, signifiées le 29 janvier 1735 (16 mai 1735 ; impr., 26 p.). — Mémoire signifié sous le titre de salvations aux contredits de M. l'archevêque contre la production nouvelle du chapitre du 13 août 1735 (septembre 1735 ; impr., 29 p.). — Contredits contre la production nouvelle du chapitre, et avertissement sur la requête d'intervention de la ville de Reims (8 mars 1736 ; impr., 41 p.). — Mémoire sur le droit de stellage et l'exemption des francs-sergents, suivi d'une consultation signée de Cochin, avocat (24 septembre 1735). — Mémoires pour M. l'archevêque contre les lieutenant, gens du conseil et échevins de la ville de Reims (1735 ; 2 impr., 6 et 7 p.). — Réflexions sur le mémoire de M. l'archevêque au sujet de l'intervention du corps de ville de Reims (1735 ; impr., 5 p.). — Mémoire sur le délibéré, pour les lieutenant et gens du conseil, demandeurs en intervention (1735 ; impr., 7 p.) ; observations sur le second mémoire de M. l'archevêque (1735 ; impr., 2 p.). — Avertissements servant de contredits et de défenses à la demande du 27 mars 1736, servant aussi de causes et moyens d'appel

(1) Il manque ici la liasse 8 de l'inventaire de Le Moine (Droits de la vicomté, stellage, tonnieu, travers, de 1152 à 1704). D'après une note conservée dans les archives, elle a été « remise au directoire le 8 août 1793 ».

contre le règlement de police du 21 août 1727 (22 juillet 1736 ; impr., 11 et 8 p.). — Mémoire signifié servant de réponses à causes et moyens d'appel, et aux écritures signifiées de la part de la ville de Reims les 22 et 24 juillet 1736, et à celles du chapitre du 7 septembre 1736 (1736 ; impr., 60 p.). — Mémoire servant de contredits à la production nouvelle du chapitre du 20 mars 1737 (1737 ; impr., 42 p.). — Requêtes adressées au Parlement par M. l'archevêque (1737 ; 2 impr., 14 et 5 p.). — Mémoire servant de salvations et réponses aux écritures signifiées de la part de M. l'archevêque, le 31 décembre 1736 (18 avril 1737 ; impr., 53 p.). — Sommaire pour M. l'archevêque contre le chapitre et le corps de ville (10 juillet 1737 ; impr., 19 p.). — Sommaire signifié en l'instance pour le chapitre et la ville contre M. l'archevêque (11 juillet 1737 ; impr., 14 p.). — Observations signifiées sur l'acte de 1519 et sur la transaction de 1522, pour l'archevêque contre le chapitre et la ville (27 juillet 1737 ; 2 impr., 4 p.). — Réfutation précise du mémoire de M. l'archevêque sous le titre de sommaire......, et de ses requêtes de productions nouvelles et demande des 9 et 11 juillet 1737 (13 juillet 1737 ; impr., 7 p.). — Arrêt définitif du Parlement réglant les droits de l'archevêque, du chapitre et des bourgeois de l'échevinage, au sujet du stellage, ainsi que les exemptions des francs-sergents et bourgeois demeurant en la terre commune du chapitre (27 juillet 1737 ; copies et impr.).

G. 13. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier (3 imprimées) ; 1 sceau.

1739-1777. — Vicomté, stellage (suite). (*Invent. de Le Moine, layette 7, liasse 10.*) — Arrêt du Conseil d'État ordonnant qu'à l'avenir les blés, grains, farines et légumes verts ou secs, seront exempts, dans toute l'étendue du royaume, des droits de péage, passage, pontonage, travers, coutume, et de tous autres droits, tant par eau que par terre (10 novembre 1739 ; imprimé). — Sentence des requêtes du Palais, ordonnant par provision que tous marchands forains et autres seront tenus de faire leurs déclarations des marchandises sujettes au droit de tonlieu qu'ils feront entrer dans la ville de Reims, à la foire de la Couture et aux autres jours (19 décembre 1742). — Sentence des requêtes condamnant par défaut divers particuliers à payer le droit de stellage (30 mai 1748). — Abandon fait pour 9 ans, moyennant une redevance annuelle de 30 l., par les Jésuites de Reims à M. de Rohan, archevêque, du droit de stellage et mesurage en la seigneurie du prieuré de Saint-Maurice (28 janvier 1757) ; procès-verbal dressé contre le fermier du dit prieuré qui avait établi indûment un marché public de grains (10 mars 1764) ; lettre de M. de l'Averdy, contrôleur général des finances, au sujet de ce marché qu'il pense ne pouvoir être autorisé sans titres (7 avril). — Arrêt du Parlement homologuant une transaction passée le 7 septembre 1769, entre Charles-Antoine de la Roche-Aymon, archevêque de Reims, et le conseil de ville, sur le droit de stellage (11 janvier 1770) ; édition imprimée des dits arrêt et transaction. — Sentence du bailliage de Reims condamnant Pierre Varoquier, avocat et marchand de grains à Sainte-Menehould, à payer le droit de stellage, et lui enjoignant d'appeler les sergents mesureurs de la vicomté pour toutes livraisons de grains dans la ville de Reims (22 décembre 1769). — Arrêt du Parlement condamnant Cl. Courtefoix, laboureur à Romain, à payer le droit de stellage de deux muids de froment par lui vendus à un boulanger de Reims (13 octobre 1775). — Mémoires donnés par P. Villain, régisseur du temporel de l'archevêché, sur les droits et revenus de la vicomté (24 juillet et 18 août 1776) ; état du produit de la vicomté pendant 20 années, de 1755 à 1774 (30 septembre 1776). — Arrêt du Conseil d'État maintenant l'archevêque de Reims dans la propriété et jouissance du droit de stellage sur les grains et farines vendus dans l'étendue du ban de l'archevêché (7 février 1777).

G. 14. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 117 pièces, papier (20 imprimées).

1175-1776. — Vicomté, stellage (supplément). — Arrêt du Parlement obligeant les marchands de grains de la ville de Chartres à faire mesurer leurs grains par les mesureurs ou leurs commis (23 août 1607). — Procédures contre Jean Colmin, marchand à Reims, qui prétendait avoir le droit de vendre des farines à petites mesures sans être soumis aux droits de stellage (1673-5). — Transaction intervenue à la suite d'un procès entre les receveurs des droits de la vicomté de Reims et Ponce Mouron, bourgeois de cette ville, qui s'était fait nommer franc-sergent pour être affranchi du droit de stellage (9 novembre 1694). — Déclaration du roi portant règlement sur la manière de faire le trafic des blés dans le royaume (31 août 1699 ; impr.). — Procédures contre Vincent Favereau, serger,

demeurant à Reims, qui prétendait qu'aucun droit de stellage n'était dû dans la mairie de Saint-Martin, dépendant du chapitre, et qui accusait les fermiers de la vicomté ou leurs mesureurs de percevoir indûment un sou par setier de grain et trois sous par setier de farine (1701-37). — Déclaration du roi portant que les blés, farines et autres grains ne pourront être vendus, achetés ni mesurés ailleurs que dans les halles et marchés; ordonnance du bailli de Reims pour l'exécution de cette déclaration (19 avril 1723 et 5 novembre 1735; impr.). — Projet d'ordonnance de police réglant l'application de la déclaration susdite aux exempts du droit de stellage ; mémoires sur l'exemption du chapitre de Reims, de ses officiers, et des bourgeois à chanoines; affaire contre Gombert Cornu, bourgeois à chanoine, prévenu de contravention à la déclaration de 1723 ; questionnaire relatif à l'application de cette déclaration aux bourgeois et habitants de Guise (vers 1735 à 1737). — Extraits d'ordonnances royales concernant la vente des grains, de 1305 à 1629 (impr. en 1737). — Arrêt du Conseil d'État maintenant le comte de Buront dans son droit d'aide sur toutes les denrées entrant à Clermont (5 avril 1732). — Prix des grains vendus à Reims, du 26 mars au 26 novembre 1735. — Mémoire sur le droit de tonlieu dépendant de la vicomté de Reims (v. 1742). — Correspondance relative au droit de stellage perçu par les Jésuites dans l'étendue de la mairie de Saint-Maurice, et au marché public que leur fermier établissait dans la dite mairie ; consultation juridique de M. Viellart sur cette matière (1756-64). — Mémoires au sujet d'un procès sur le droit de stellage dû par les revendeurs de grains demeurant au ban de Saint-Remi (1768). — Transaction passée au sujet du droit de stellage, entre Ch.-Antoine de la Roche-Aymon, archevêque de Reims, et les délégués du conseil de ville, et ratifiée par Mgr. de Talleyrand-Périgord, coadjuteur (7 sept. 1769 ; original signé des parties contractantes); ratifications de cet acte par le conseil de ville (4 et 11 sept.; voy. l'art. 13). — Arrêt du Conseil d'État suspendant la perception du droit de stellage et de tous autres droits sur les grains et farines dans la ville et les faubourgs de Reims (15 mai 1775 ; impr.). — Arrêt du Conseil d'État qui autorise les commissaires chargés de la vérification des droits perçus sur les grains, à procéder à la vérification et liquidation des offices supprimés de mesureurs royaux, et des droits dépendant des dits offices, et ordonne que tous les droits sur les grains et farines seront sujets aux dites vérifications (24 avril 1776 ; impr.). — Projet de modification dans l'exercice du droit de stellage à Reims ; mercuriales, prix des grains depuis 1755 ; états du produit de la vicomté à partir de la même date ; états des rentes et préciputs dont est chargé le droit de stellage (1776). — Préciputs dus sur la vicomté au chapitre de Reims, aux abbayes de Saint-Remi, Saint-Nicaise, Hautvillers et Saint-Denis, et à l'hôpital Saint-Antoine ; mémoires, procédures, correspondances, extraits et copies de titres établissant ou confirmant ces préciputs (vers 1735 à 1776); charte de Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, constituant au profit de l'abbaye de Saint-Nicaise une rente annuelle de 12 muids de blé (1178, copie collationnée en 1776) ; charte par laquelle Henri de France, archevêque de Reims, accorde à l'abbaye d'Hautvillers une rente annuelle de 5 muids d'avoine, 3 de seigle et 2 de froment, en échange du moulin et de la pêche de Mont-Saint-Remi (1175), et confirmation de cette charte par Guillaume de Champagne (copie collationnée en 1776) ; bail des terres et prés de Mont-Saint-Remi, dépendant de l'abbaye d'Hautvillers ; rôle et déclaration des dites terres (1766).

G. 15. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 77 pièces, papier (1 imprimée).

1727-1737. — **Vicomté, stellage (supplément, suite).** — Procès soutenu par Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims, prenant fait et cause pour les fermiers de la vicomté, demandeurs, contre le chapitre, défendeur pour Nicolas Faciot et Gombert Cornu, francs-sergents et bourgeois à chanoines, qui prétendaient s'exempter de payer le droit de stellage des grains dont ils faisaient le commerce, et contre les membres du conseil de ville, intervenant en faveur de leurs bourgeois de la terre commune (voy. l'art. 12).

G. 16. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 113 pièces, papier.

1769-1775. — **Vicomté, stellage (supplément, suite).** — Procès soutenu au Parlement, à la poursuite du fermier de la vicomté, par appel de sentences du bailliage de Reims des 22 décembre 1769 et 3 juin 1770, contre Pierre Varoquier et autres marchands de grains, pour obliger les dits marchands à payer le droit de stellage, et à appeler les sergents mesureurs pour les livraisons de grains dans la ville de Reims (voy. l'art. 13).

G. 17. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier (3 imprimées) ; 1 sceau.

1405-1770. — Vicomté, franc-salé, stellage sur le sel. (*Invent. de Le Moine, layette 8, liasse 11.*) — Arrêts du Parlement et lettres royaux maintenant l'archevêque de Reims dans le droit de conférer l'office de mesureur de sel en la gabelle de la dite ville (1er décembre 1405, 18 février 1406, 18 juin 1412, 21 juillet 1462 ; copie collationnée en 1647). — Acte de réception par les officiers du grenier à sel de Reims, de Simon Coquebert, marchand, à l'office de mesureur de sel, suivant les provisions à lui données par l'archevêque de Reims (10 octobre 1528). — Arrêts de la Cour des Aides confirmant l'archevêque dans le droit de percevoir un minot sur chaque muid de sel entrant à Reims, et lettres de commission ordonnant d'acquitter le dit droit (31 mars 1520, 16 mars 1546, 12 janvier 1563 ; copie collationnée en 1647). — Arrêt de la Cour des Aides fixant le droit de stellage sur le sel à un minot par muid, et le franc-salé, accordé à l'archevêque, à la quantité d'un muid par an (19 septembre 1572). — Sentence du bureau du grenier à sel de Reims, condamnant Jean de Moisset, adjudicataire général des gabelles de France, à payer le minot dû pour le droit de stellage (3 janvier 1618) ; arrêt de la Cour des Aides ordonnant par provision l'exécution de cette sentence (20 février 1619). — Certificat délivré par les officiers du grenier à sel de Reims, pour constater le droit de stellage et le franc-salé dont jouit l'archevêque, à raison d'un muid de sel par an, « tant pour la dépense de sa maison que de ses officiers » (26 novembre 1646) ; arrêt des commissaires royaux, nommés pour la représentation des titres de privilège de franc-salé, ordonnant que l'archevêque jouira des susdits droits de franc-salé et de stellage (28 mars 1647) ; sentence du grenier à sel de Reims, ordonnant l'enregistrement de cet arrêt au greffe de la dite juridiction (6 avril) ; lettres patentes de Louis XIV, confirmant l'arrêt du 28 mars (Amiens, juillet 1647 ; sceau) ; copie collationnée en 1702, et imprimés des trois pièces précédentes. — Réquisition adressée par le receveur de l'archevêché de Reims aux officiers du grenier à sel de cette ville, d'avoir à délivrer à l'archevêque et à ses officiers 48 minots de sel qui lui sont dus sur son droit de stellage (6 août 1671). — Contrainte décernée pour le paiement d'une taxe de 2,419 livres, imposée sur l'archevêque pour droit de confirmation de 48 minots de sel à prendre dans les greniers de Reims (7 janvier 1726) ; décision du Conseil portant décharge de cette taxe (30 mars 1728) ; abonnement depuis le 30 avril 1717 du droit de stellage et de franc-salé, à raison de 2,150 livres, payées chaque année à l'archevêque, qui ne perçoit plus rien en nature ; certificat de P. Villain, régisseur du temporel de l'archevêché, constatant le paiement régulier de cette somme (5 janvier 1770).

G. 18. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 8 pièces, papier.

1614-1773. — Vicomté, revenus en général, baux, cueilloirs et comptes. (*Invent. de Le Moine, layette 8, liasse 12.*) — Baux du revenu de la vicomté (13 novembre 1614, 15 janvier 1658, 2 juin 1731) ; remise faite par l'archevêque aux fermiers de la vicomté d'une somme de 16,500 l., à répartir sur toute la durée de leur bail, à cause des pertes qu'ils ont souffertes dans la perception des droits de la dite vicomté (7 décembre 1737). — Déclarations et cueilloirs des droits de la vicomté, présentés par les fermiers en exécution de leurs baux (17 janvier 1741, 21 juin 1742). — Compte des droits de la vicomté, dépendances et amendes, pendant l'année 1747. — Bail des droits et revenus de la vicomté (26 décembre 1773).

G. 19. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1673-1765. — Vicomté, revenus, baux (supplément). — Requête adressée par les fermiers de la vicomté afin d'obtenir diminution de leur bail, en raison des pertes que la guerre contre la Hollande leur a fait subir (17 janvier 1673). — Déclaration et cueilloir des droits de la vicomté (1733). — Engagement contracté par Jean Targoresse, bourgeois de Reims, de régir, administrer, faire valoir et percevoir tous les droits de la vicomté (26 octobre 1746). — Mémoire sur les présents que le régisseur de la vicomté était chargé, en vertu de son bail, de donner aux officiers de police : « en tout, 20 pains de sucre, et au jour des Cendres, cinq quartels de pois » (1765).

G. 20. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 46 pièces, papier (7 imprimées) ; 1 sceau.

1428-1745. — Prévôté, foire de la Couture. (*Invent. de Le Moine, layette 8, liasse 13.*) — Transaction passée entre les officiers de l'archevêque et les échevins de Reims, au sujet des droits et profits prétendus par le dit archevêque ou ses officiers sur les étaux de la foire de la Couture (5 avril 1428 ; deux copies, s. d.) ; mémoire où l'on conteste

l'autorité de cette transaction « passée entre personnes sans caractère ni pouvoir » (s. d., vers 1700). — Ordonnance rendue par Jean Chardon, bailli de Reims, de l'avis de plusieurs notables bourgeois et habitants de cette ville, sur la limitation et assiette des places où les marchands forains doivent vendre à la foire de la Couture (20 mars 1472 ; copie collationnée en 1748). — Adjudication pour trois ans de la ferme de la prévôté de Reims (23 mars 1483). — Serment prêté par Jean Doynet, fermier de la prévôté, entre les mains du bailli de Reims (29 avril 1519) ; sentence du bailli de Reims renvoyant par-devant le prévôt une cause dont on avait indûment appelé au bailliage (28 février 1533). (Copies collationnées en 1696.) — Adjudication pour trois ans de la ferme de la vicomté, avec toutes ses charges (25 juin 1550), suivie d'un bail de la vicomté pour l'année 1553-4 (1). — Ordonnances de police pour la foire de la Couture, publiées à son de trompe dans les carrefours de la ville (19 avril 1571, 10 avril 1572, 15 avril 1626). — Rôle de la foire de la Couture, commençant le premier jeudi après Pâques, à midi, et finissant le samedi suivant, avec le tarif de ce que chaque marchand tenant loge doit pour le terrain qu'il occupe (1609). — Articles dressés, en exécution de l'art. 160 de l'ordonnance de Blois, pour servir de règlement au prévôt de Reims et à ses sergents, afin de prévenir les désordres, abus, monopoles au préjudice des pauvres, et la corruption des mœurs (3 janvier 1633). — Adjudication pour 9 ans du revenu de la prévôté (13 novembre 1614) ; bail pour 9 ans des droits et profits de la prévôté (6 juillet 1650) ; déclaration des droits, appartenant à l'archevêque de Reims, que ses prévôts, fermiers du dit Reims, ont coutume de recevoir chaque année (s. d., vers 1650). — Arrêt du Parlement maintenant l'archevêque en la possession et jouissance des profits de la foire de la Couture, et dans le droit d'assigner par son prévôt aux marchands fréquentant les dites foires, les loges qu'ils y occupent, moyennant une somme raisonnable pour les loyers d'icelles, dont la taxe se fera chaque année à la police générale de la ville, par-devant le prévôt (18 février 1651) ; sentence du bailliage de Reims ordonnant de payer la taxe d'une place à la foire, conformément au précédent arrêt (30 septembre 1681) ; autre arrêt ordonnant la mise à exécution de l'arrêt de 1651 (4 mai 1682). (Imprimés.) — Mémoire des droits de la prévôté, rédigé en vue de faire la recherche des dits droits, dont plusieurs avaient été négligés pendant la vacance du siége archiépiscopal (1er avril 1672). — Procès-verbal fait par le bailli de Reims, assisté du prévôt de l'archevêché, des taxes sur les marchands qui occupent les loges de la foire de la Couture (20 avril 1672) ; registre des droits de la foire, payés par les marchands en l'année 1684. — Extraits d'un cueilleret des droits de la prévôté, concernant le droit de langueyage et visite des porcs (1672-96) ; bail du dit droit, dépendant de la prévôté (6 février 1698). — Arrêt du Conseil d'État maintenant l'archevêque en la possession du droit de langueyage des porcs dans la ville de Reims (6 septembre 1704). — Sentence du bailliage de Reims arrêtant le tarif des droits du poids du roi en l'archevêché, duché et pairie du dit Reims, certifié conforme à l'ancien usage par les marchands de toutes les professions de la ville (27 juillet 1716). — Baux des poids et balances (1650 à 1719). — Sentence du bailliage ducal de Reims, maintenant l'archevêque dans le droit de percevoir 15 deniers par pied carré, sur la surface occupée par chacune des loges de la foire de la Couture (12 avril 1724). — Transaction passée entre Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims, et les lieutenant et députés du conseil de ville, pour fixer le tarif des droits de la prévôté (24 mai 1727). — Quatre cueillerets des droits de la prévôté et de ceux qui ont été payés par les marchands vendant à la foire (1703 à 1741). — États de la recette du droit de piétage, dû à la prévôté par les marchands de la foire pour le terrain qu'ils occupent (1748 à 1756). — Baux des petits droits de la prévôté (1711 à 1765).

G. 21. (Liasse.) — 94 pièces, papier (12 imprimées).

[illegible]-1786. — Prévôté, foire de la Couture (supplément). — Réponses de Jean Le Brun, prévôt, à un factum de François Le Tondeur, marchand huilier, demeurant à Reims, appelant d'une sentence du bailli de l'archevêché qui l'avait condamné pour avoir vendu sans congé pendant le temps de la foire, en sa maison et hors le champ de foire (s. d., vers 1681 ; imprimé). — Mémoire concernant le poids public ou poids du roi en la ville de Reims (s. d.) ; tarif des droits que le roi en son Conseil ordonne être payés aux courtiers et commissionnaires des vins, cidres et liqueurs, créés par édit du mois de juin 1691, dans l'étendue de la généralité de Soissons (25 septembre 1691 ; imprimé) ; tarif des droits du poids de Mgr.

(1) Cette pièce, classée ici à tort par Le Moine, serait mieux à sa place à l'art. 18.

l'évêque, comte de Châlons, en vertu d'une sentence du bailli du dit comté (19 décembre 1697 ; imprimé); édit du roi portant création des offices de contrôleurs-visiteurs des poids et mesures, en chaque ville où il y a siége de bailliage, sénéchaussée ou autre justice royale (Versailles, janvier 1704 ; imprimé) ; déclaration du roi qui décharge les cabaretiers, aubergistes, et autres vendeurs de vins et liqueurs, du paiement des redevances annuelles attribuées aux offices de contrôleurs des poids et mesures, à la charge de payer le rachat des dites redevances (Fontainebleau, 30 septembre 1704); arrêts du Conseil d'État relatifs aux dits offices de contrôleurs (15 janvier, 12 février, 30 septembre, 21 octobre 1704, 7 avril 1705 ; imprimés) ; tarif des droits du poids du roi en la ville de Reims (s. d., après 1716). — Procédures contre des marchands qui contestaient et refusaient de payer les droits sur les loges de la foire de la Couture (1723-4). — Tarif des droits de la prévôté, discussion des articles entre les lieutenant, échevins et gens du conseil de la ville de Reims, d'une part, et les officiers de l'archevêché, d'autre part (vers 1726) ; transaction du 24 mai 1727 (impr. ; voy. l'art. 20). — Arrêt du Conseil d'État maintenant tous les marchands forains dans le droit de vendre et débiter leurs marchandises pendant les foires de Bordeaux, avec défense aux marchands de la dite ville de les y troubler (22 septembre 1750 ; imprimé). — Registres des droits de la foire de la Couture, taxes des loges (1602, 1608, 1646, 1757-86). — Rôles du droit de piétage (1731, 1757-86).

G. 22. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 20 pièces, papier (1 plan); 3 sceaux.

1408-1750. — Domaines, maisons et terrains dans la ville de Reims. (*Invent. de Le Moine, layette 9, liasse 14.*) — Vente faite par Aubri de Manre à Jean Honnouré, chambrier de Gui de Roye, archevêque de Reims, de la moitié d'une maison « pour indivis, ...seant ou marchié au bled de Reins, partissant contre l'autre moitié appartenans à l'arceveschié de Reins, qu'on dit la maison dou stellage » (12 avril 1408 ; fragm. de sceau). — Vente faite par Baudart Lescot à Jean Honnouré de la moitié d'une maison « pour indivis, seant ou marchié au bled à Reins, dicte la maison de la viconté, partissant contre l'autre moitié appartenant à monseigneur de Reins » (17 mai 1408 ; fragm. de sceau). — Adjudication pour trois ans de « la chastelerie du chastiau de Nuefville, nommé le chastiau l'arcevesque, appartenant à monseigneur de Reims » (17 décembre 1475). — Bail pour 4 ans du château de Porte Mars, appartenant à l'archevêque de Reims (17 juin 1559). — Information faite par deux commissaires nommés par le chapitre de Reims, en présence du procureur fiscal de l'archevêché, sur la commodité ou l'incommodité de la vente de deux maisons appartenant à l'archevêque et situées en la ville de Reims, l'une appelée *la pierre aux changes*, l'autre *la vicomté*, pour employer les deniers provenant de la dite vente à la construction d'une halle au marché au blé (15 mai 1572) ; bulle du pape Grégoire XIII, confiant à Nicolas Clausse, évêque de Châlons, et à Pierre Sibert, archidiacre, la mission de faire une enquête sur cette affaire (24 octobre 1572 ; copie) ; procès-verbal de visite des maisons susdites, signé des deux commissaires nommés par le Saint-Siège (16 juin 1573). — Bail pour 9 ans du droit de portage de la porte Mars (1er juin 1642). — Baux d'une maison sise à Reims, au parvis, entre l'église Notre-Dame et la cour du Cerf (4 novembre 1671 et 27 avril 1680). — Baux d'une logette sise au marché au blé de Reims (id.). — Bail passé pour 9 ans avec Louis de Lagoille, directeur de la monnaie de Reims, d'une portion de terrain située sur l'emplacement du château de Porte Mars, pour y construire « des fourneaux et autres ateliers nécessaires pour la fabrication des nouvelles espèces de cuivre, ordonnée par sa Majesté » (22 août 1719 ; sceau). — Baux de la maison dite *le Château de fétu*, sise au marché au blé (14 janvier 1633, 29 juillet 1650, 2 janvier 1723, 5 janvier 1747); plan et élévation de la dite maison (1750) ; requête adressée par les lieutenant et gens du conseil de la ville de Reims à Armand-Jules de Rohan, archevêque, pour obtenir la démolition du *Château de fétu;* consentement accordé par le dit archevêque (1er mai 1750) ; arrêt du Conseil d'État, autorisant cette démolition (25 juillet) ; signification de cet arrêt (3 septembre) ; adjudication des matériaux pour la somme de 100 livres (7 septembre).

G. 23. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1475-1776. — Halles aux pains et aux harengs, vendues en 1760. (*Invent. de Le Moine, layette 9, liasse 15.*) — Adjudication de la halle aux pains de Reims pour trois ans, « aux prouffis et emolumens acoustumez » (10 septembre 1475). — Adjudication de la halle aux harengs et poissons de mer (id.). — Baux des dites halles aux pains

et aux harengs (9 septembre 1547, 5 et 8 novembre 1556, 5 août 1633, 31 décembre 1663, 6 septembre 1674). — Mémoire des officiers municipaux de Reims, au sujet de la nécessité où ils se trouvent d'obtenir de Mgr. l'archevêque, la démolition de ses halles et harengeries, pour le nouvel établissement de la rue Royale (1760). — Requête adressée dans ce but à Mgr. de Rohan, archevêque, par les lieutenant, gens du conseil et échevins de la ville de Reims (id.). — Extrait de contrats et actes contenant remploi de la somme de 12,000 livres, payée par le corps de ville à l'archevêque, pour le prix des halles et harengeries, vendues le 28 juin 1760, au dit corps de ville, pour dégager les abords de la place Royale (1761-62); arrêt du Conseil d'État approuvant le susdit remploi (30 août 1765). — Note de diverses pièces retirées du dossier pour être envoyées à Paris, le 26 août 1776.

G. 24. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1474-1765. — Grand Jard, maison, jardin et prés. *(Invent. de Le Moine, layette 9, liasse 16.)* — Adjudication de la première coupe de l'herbe du pré du Jard, sis à Reims, appartenant à l'archevêque (20 juin 1474). — Baux de la maison, bâtiments, jardins et arbres du grand Jard (9 mai 1654 et 24 mars 1664). — Acte d'échange entre François de Mailly, archevêque, et les Pères Capucins de Reims, par lequel ceux-ci cèdent une portion de leur jardin, avançant dans la cour du Jard, contre un autre petit jardin attenant à la grange du Jard et à la porte d'entrée de leur couvent (18 août 1718; signature de F. de Mailly). — Baux de la maison et jardin du grand Jard (31 décembre 1722, 24 décembre 1748, 14 janvier 1765).

G. 25. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 24 pièces, papier (1 plan).

1476-1786. — Ferme de la Couture, corvées et terres. (*Invent. de Le Moine, layette 9, liasse 17.*) — Adjudication pour 9 ans de la cense de la Couture, consistant en 133 jours 1/2 ou environ de terres arables, sises aux terroirs de Reims et de Cernay (11 juillet 1550). — Acte par lequel Charles de Lorraine, cardinal, archevêque de Reims, pour procurer plus de salubrité aux religieuses de l'abbaye de Saint-Pierre, qui étaient alors au nombre de 72 et se trouvaient trop à l'étroit dans leur monastère, leur a cédé « une maison, cour, jardin, grange, ... appellé enciennement la cense de monseigneur de Reims, » aboutissant au dit monastère et tenant d'une part à la porte Basée et à la place Sainte-Bove, d'autre part à l'hôpital Saint-Antoine, en échange de laquelle maison les dites religieuses ont donné une maison, cour et jardin, sis aux faubourgs de Porte Chacre, près des terres appartenant à l'archevêque (31 mars 1551). — Sentence interlocutoire du bailliage de Reims ordonnant que les religieuses de Saint-Pierre, auxquelles Martin de Fontelay, économe nommé par le roi au domaine de l'archevêché, contestait la propriété de la cense de « monseigneur de Reims », devaient communiquer leurs titres dans la quinzaine, et faute de ce faire, être condamnées à se départir de la maison en question, et à en laisser la libre possession au demandeur (22 janvier 1643) ; commission du Parlement ordonnant une descente sur les lieux contentieux, avant de faire droit sur l'appel de la sentence précédente (14 janvier 1650). — Plan d'une pièce de terre dite *la grande Couture*, appartenant à l'archevêque de Reims (19 et 20 mars 1646). — Bail de 8 pièces de terre, sises au terroir de Reims (4 janvier 1653). — Baux de la cense de la Couture (1633, 1650, 1666, 1679). — Sentence du bailliage de Reims, condamnant plusieurs laboureurs de Cernay à payer au fermier de la Couture une redevance annuelle de 40 s. par cheval pour droit de corvées (2 septembre 1746); extraits de comptes du temporel de l'archevêché (1476, 1484, 1491), extraits de baux (1550 à 1763), attestations de fermiers de la Couture (1751, 1785), prouvant l'existence du dit droit de corvées; procès-verbal de refus du paiement de ce droit (15 juin 1786). — Procès-verbal d'arpentage des terres de la cense de la Couture (7 janvier 1751) ; cueilleret et déclaration de la dite cense et des corvées de Cernay (11 mars). — Baux de la cense (1711, 1731, 1746, 1763). — Bail par adjudication de 4 pièces de terre, sises au terroir de Reims (2 mars 1765).

G. 26. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier ; 1 sceau.

1475-1764. — Moulins l'Archevêque et dépendances, jardins, prés et terres. (*Invent. de Le Moine, layette 9, liasse 18.*) — Adjudication pour trois ans des moulins à blé et du moulin à chanvre du « chasteau de la Neufville, nommé le chasteau l'arcevesque, lez Reims, appartenant à monseigneur de Reims » (30 juillet 1475). — Baux des moulins, fouleries, prés, rivière et autres dépendances du château l'Archevêque, près Saint-Brice (11 août 1555 et 19 déc. 1556). — Arrêt du Parle-

ment homologuant une transaction passée le 19 mars 1601 entre Philippe du Bec, archevêque de Reims, et Henri Bazin, fermier général du revenu de l'archevêché, en vertu de laquelle le dit archevêque a donné à Bazin, à titre de bail emphytéotique, les moulins et dépendances du « chasteau appellé l'archevesque et dit le chastel de Neufville, ruiné dès le temps des Anglois » (4 février 1602) ; ratification du susdit bail par Louis de Lorraine, archevêque de Reims (20 juillet 1605). — Transaction entre Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, et les héritiers Bazin, portant résiliation du bail emphytéotique, moyennant la somme de 9,000 l. payée comptant aux dits héritiers (16 avril 1672; sceau).— Bail des moulins l'Archevêque, prés, jardins, colombier et autres dépendances (13 nov. 1673). — Procès-verbal de visite des réparations à faire au moulin l'Archevêque (20 oct. 1731) ; requête pour faire assigner par-devant le bailli de Reims le fermier du dit moulin (22 déc. 1740) ; sentence interlocutoire ordonnant communication du procès-verbal de 1731 (10 févr. 1741) ; sentence définitive condamnant le fermier à payer les frais des réparations (12 juill. 1743). — Baux des moulins l'Archevêque et de leurs dépendances (1710, 1731, 1748). — Consentement donné par J. Rogier, ancien lieutenant des habitants, et J.-B. Barrois, président en l'élection de Reims, pour faire un fossé dans un pré à eux appartenant, près le moulin l'Archevêque (22 sept. 1741). — Bail de la coupe des herbes de la petite chaussée conduisant du moulin au chemin de Tinqueux à Champigny (22 juill. 1764). — Baux de coupons de prés, sis à *la Rozière*, près Tinqueux (26 août 1764). — Bail des moulins de Saint-Brice, « vulgairement nommés les moulins l'Archevêque » (27 déc. 1763).

G. 27. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 12 pièces, papier.

1404-1764. — Pêche de la rivière de Vesle, depuis Reims jusqu'aux moulins de Tinqueux et de l'Abbesse, et jusqu'à la bonde de Mâco. (*Invent. de Le Moine, layette 9, liasse 19.*) — Exploit d'assignation, en vertu de lettres royaux de commission du 27 oct. 1404, pour contraindre ceux qui avaient fermé un « archet ou goulet » établi à travers le mur de la ville pour mettre en communication avec la rivière de Vesle les prés du Jard, appartenant à l'archevêque de Reims, à rouvrir le dit goulet, afin que les gens de l'archevêque puissent y passer en nacelle pour aller pêcher dans la rivière et ramener les herbes provenant des prairies situées en dehors des murailles (7 et 8 nov. 1404). — Adjudication pour trois ans de « la pescherie de la riviere de derriere le jard de monseigneur l'arcevesque de Reims et devant deux ponts à Reims, appartenant à mon dit seigneur » (15 juin 1494). — Bail de la dite rivière (29 déc. 1556). — Adjudication pour trois ans de l'étang de la Neuville, appartenant à l'archevêque (18 sept. 1474) ; baux du dit étang (19 oct. 1546 et 24 juin 1570). — Baux du droit de pêche en la rivière de Vesle, dépendant des moulins l'Archevêque, depuis les dits moulins jusqu'à ceux de Tinqueux et de l'Abbesse, et jusqu'à la bonde de Mâco (1664, 1670, 1679, 1680, 1764). — Procès-verbal de levée du cadavre d'un noyé retiré de la Vesle, à l'extrémité des promenades publiques de Reims (28 juillet 1750) ; avis d'arbitres décidant que la portion de rivière où le cadavre a été trouvé est de la juridiction de l'archevêque (12 déc.).

G. 28. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier ; 1 sceau.

1474-1765. — Prés de Courcelles, Muire, la Malle, etc., aux environs de Reims. (*Invent. de Le Moine, layette 9, liasse 20.*) — Adjudication pour un an de l'herbe « des haulx et bas prez de Courcelles lez Reims », appartenant à l'archevêque (29 mai 1474) ; adjudication pour neuf ans de la dépouille d'une pièce de pré appelée *le grand Vivier*, sise au terroir de Courcelles (19 mai 1548); bail d'un pré appelé *le petit Vivier*, sis au dit terroir (20 nov. 1563). — Sous-bail fait par Henri Bazin, tenant le bail emphytéotique des moulins l'Archevêque, à Antoine Frémin, secrétaire ordinaire de la reine, d'une pièce de pré appelée *la petite Rivière* (13 juillet 1617). — Sentence du bailliage de Reims, condamnant Pierre Marlot à rétrocéder à l'archevêché un pré sis au terroir de Tinqueux, lieu dit « *à la Foeliere* », aliéné précédemment du domaine du dit archevêché (11 juillet 1642); quittance de 10 l. payées pour la taxe d'une pièce de pré sise au terroir de Tinqueux, aliénée de l'archevêché moyennant 80 l. (11 mars 1643) ; arrêts du Grand Conseil, autorisant l'archevêque à rentrer en possession de plusieurs prés, sis au terroir de Courcelles (4 mai et 23 juill. 1643, 6 avril 1645). — Bail de 8 pièces de terre au terroir de Reims, et de 25 arpents de prés au terroir de Courcelles, lieu dit *le grand Vivier* (19 janv. 1658). —

Vente faite à l'archevêché, d'un pré sis près du moulin l'Archevêque, lieu dit *Entre deux rivières* (28 août 1656 ; sceau). — Baux de diverses pièces de prés : prés au terroir de Muire (1554, 1657, 1680) ; prés de la Rozière, sis près de Tinqueux et des moulins l'Archevêque (1679, 1764, 1765) ; pré de la petite Rozière, au terroir de Champigny (1765): pré appelé *la petite Rivière*, situé près du château de Baslieu lez Reims, bail fait à Robert de Joyeuse, baron de Saint-Lambert, « propriétaire du chastel de Baslieu, venant de feu Me Anthoine Fremin » (8 janv. 1643), autres baux (1718, 1722, 1746, 1748), arpentage des prés de Baslieu (1714) ; pré Audry, au terroir de Courcelles (1764) ; prés de la Pointe, aux terroirs de Champigny et de Mont-Saint-Pierre (1764, 1765) ; prés en l'étang de la Chaussée, au terroir de Saint-Thierry (1764) ; pré au terroir de Courcelles, lieu dit « *les Couades* » (1765).

G. 29. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 56 pièces, papier (8 imprimées, 2 cahiers de 27 et 22 feuill.); 2 sceaux.

1442-1790. — Censives, surcens et rentes sur des biens-fonds à Reims. (*Invent. de Le Moine, layette 10, liasse 21.*) — Bail fait par l'archevêque de Reims, moyennant un surcens perpétuel de 6 sols parisis, d'une masure sise à Reims en la rue de Porte Mars (10 juin 1443). — Acte par lequel l'archevêque de Reims consent, à la requête de Rose de Bezannes, veuve de Jean Cauchon, seigneur du Godart, à réduire à 4 s. parisis, pour 30 ans, un surcens perpétuel de 9 s. sur un étal à poissons, sis à Reims, en la poissonnerie, entre le marché au blé et la boucherie close, attendu la ruine du dit étal (22 mars 1468). — Bail à surcens perpétuel de 22 s. par. d'une maison sise à Reims, rue des Moulins, en la terre et seigneurie de Saint-Remi, où pendait jadis pour enseigne « *l'escut de France* » (14 févr. 1485). — Bail à surcens perpétuel de 8 s. par. d' « une place assise à la poissonnerie de Reims, où souloit estre ung estal à poisson », à la charge pour les preneurs de faire reconstruire un étal en cet endroit (29 août 1490). — Permission accordée à Jean Rainssant, marchand, demeurant à Reims, d'agrandir sa maison, sise à la boucherie, en faisant bâtir sur l'emplacement de quatre étaux voisins, à charge de payer un surcens perpétuel de 24 s. par. (3 févr. 1521). — Lettres patentes de Henri II, ordonnant, pour rendre la Vesle navigable, de mettre en nature de prés les marais situés le long de ses bords, tout en réservant le tiers des dits marais à ceux qui y jouissent de droits d'usages (Fontainebleau. 26 août 1556 ; copie). — Adjudication au profit de la communauté des habitants de Reims, de marais situés près de Courcelles, dans le voisinage des marais réservés aux usages des habitants de Saint-Thierry et Merfy, à la charge de 2 den. par. de cens par arpent, et des droits de vente à raison de 20 den. pour livre, « quant y aura vendicion ou autre contract, et que droict de ventes y escherra, selon la coustume du pays » (18 nov. 1556). — Bail fait par le cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, à la communauté des habitants de la dite ville, moyennant un cens perpétuel de 50 l. tournois, de la rivière de Vesle, depuis « *la planche de Venize* » jusqu'aux moulins des religieuses de Saint-Pierre, à Tinqueux (16 janv. 1572 ; copie collationnée en 1653). — Arrêt du Parlement, déchargeant du droit de lods et ventes, réclamé par l'archevêque de Reims, divers particuliers ayant acquis au faubourg de Cérés des terres allodiales qui n'étaient chargées d'aucun cens, sans préjudice du droit de vente sur les héritages qui se trouveront sujets au dit droit par titre ou possession (6 sept. 1586 ; imprimé) ; observation sur cet arrêt (s. d.; impr.) ; arrêt du Parlement, condamnant à payer le droit de vente pour des acquisitions d'héritages, sis au terroir de Reims, en la censive de l'archevêque (9 déc. 1681 ; impr.). — Transaction entre le cardinal de Guise, archevêque de Reims, et Renée de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre, fixant les limites de la seigneurie, dans l'étendue de laquelle la dite abbesse a droit de justice foncière, cens, vêtures, ventes, nantissements et amendes (4 mars 1587 ; copie collationnée en 1673). — Sentence du bailliage de Reims condamnant Jean Collas, jardinier, à payer à l'archevêque 100 l. pour le droit de vente de l'acquisition par lui faite, d'une maison sise à Reims, rue Robin le Vacher (13 nov. 1608). — Permission accordée par Louis de Lorraine, archevêque de Reims, aux sieurs Bourgoing et Bernard, de faire construire sur l'emplacement de trois étaux sis en la boucherie close, moyennant un surcens perpétuel de 10 s. par. (10 mars 1609). — Cueillerets des cens dus à l'archevêque de Reims, payables « au lieu de la Coulture », à la Saint-Remi d'octobre (1621 et 1634 ; 2 cahiers de 27 et 22 feuill. ; au fol. 10 du premier, caricature dessinée à la plume). — Vente par Jean de Bezannes, écuyer, à Ponce Augier, notaire royal, de la moitié par indivis de deux pièces de prés, sises au terroir de Reims,

en la seigneurie de l'archevêque, lieux dits « *au gect de l'oye* » et « *entre deux rivières* » (18 févr. 1633) ; saisine donnée à l'acquéreur par le bailli de Reims, en présence du greffier des vêtures (21 févr.). — Sentence du bailliage de Reims permettant à Antoine Bourguet, maréchal, de posséder une maison par lui construite près la porte de Mars, à la charge de payer chaque année 27 s. 6 den. pour tous droits de cens et surcens (15 mai 1640). — Recueil de pièces relatives à une maison sise au marché au blé, aliénée du domaine de l'archevêché en 1575, dans la possession de laquelle l'économe du temporel du dit archevêché a voulu rentrer en 1642, et qui est restée finalement au sieur Vanin, propriétaire, moyennant un surcens de 30 l. (1641 à 1681) ; titre portant reconnaissance du dit surcens (17 juillet 1674). — Permission accordée par le cardinal Antoine Barberin, archevêque de Reims, à François Favart, de faire établir un pont au bout de son jardin sur la fausse rivière de Saint-Brice, à charge d'un surcens de 20 s. (4 sept. 1668). — Sentence du bailliage de Reims condamnant Raulin Luton à payer à l'archevêque le droit de vente sur une pièce de terre qu'il avait acquise au terroir de Reims, lieu dit *à la Croix Garnot*, près de la porte de Mars (10 févr. 1673). — Titre portant reconnaissance d'un surcens perpétuel de 20 l. sur une maison sise rue du Cloître (1 sept. 1674). — Vente faite par Charles de Boham, seigneur de Ludes, à Guillaume Rivart, marchand, d'une pièce de terre sise au terroir de Reims, à Clairmarais, en la seigneurie de l'archevêque (15 nov. 1679 ; sceau) ; en marge est la quittance du paiement des droits de lods et ventes (27 mars 1681). — Lettres de terrier accordées aux archevêques de Reims, tant pour les censives et fiefs de cette ville que pour les châtellenies de Courville, Chaumuzy, etc., et autres seigneuries dépendant de l'archevêché (13 sept. 1647, 30 nov. 1683, 16 déc. 1778). — Procès contre Jean Parmentier, qui soutenait que sa maison sise au marché au blé, étant allodiale, ne devait ni cens, ni lods et ventes ; sentence du bailliage de Reims condamnant le dit Parmentier à payer le droit de lods et ventes, ainsi que les arrérages échus d'un cens de 3 s. par an (22 déc. 1684) ; factums imprimés (1685). — Acte de vêture donnée par le bailli de Reims à Jean Thierion, marchand, sur les lettres de confirmation, moyennant un surcens de 40 s., de la concession faite en 1609 par l'archevêque Louis de Lorraine, d'une place située dans la boucherie close, derrière une maison nouvellement acquise par le dit Thierion (18 sept. 1698 ; sceau). — Affaire contre le chapitre de Saint-Symphorien de Reims, au sujet des droits de seigneurie directe et censives sur des terrains du faubourg Cérès, dont les archevêques jouissaient par une possession de plus de 150 ans, et dans lesquels le dit chapitre prétendait rentrer en vertu de ses anciens titres ; extraits et copies des titres susdits, de 1119 à 1710, requête, mémoires, consultations d'avocats (Lemerre, d'Aramon, etc.), (1684 à 1715). — Sentence du bailliage de Reims, déclarant que la maison ayant pour enseigne *le Soleil d'or*, sise au faubourg de Cérès, était sujette au droit de vente (6 mars 1717). — Baux d'une maison sise au marché au blé, vis-à-vis le Château Fétu (4 nov. 1671 et 26 nov. 1722) ; bail fait à Nicolas Benoist, marchand, moyennant un surcens perpétuel de 70 l., de la place occupée par la dite maison, qui avait été incendiée, et que le preneur devait faire reconstruire (29 mai 1750). — Sentence du bailliage de Reims, condamnant J.-B. Riquet, jardinier, à payer les droits de lods et ventes d'une maison par lui acquise en la rue du Bourg de Vesle (8 janv. 1751). — Affaire contre le corps de ville au sujet du gué Baudet et d'un terrain devenu vacant par suite du redressement de la rue des Trois Meules, lequel terrain avait été vendu par le dit corps de ville aux propriétaires voisins pour avancer leurs maisons, et était revendiqué par le régisseur de l'archevêché ; bail à rente foncière par le corps de ville au sieur Biémont, plombier, du terrain où était le gué Baudet, près la porte de Vesle, pour y faire un établissement de bains publics (19 juin 1786 ; joint un plan du dit terrain) ; mémoires, extrait des conclusions du conseil de ville, consultation de MM. Tronchet et Breton, avocats à Paris (8 févr. 1787) ; acte par lequel le corps de ville renonce à ses prétentions sur le terrain du gué Baudet, qui est cédé au sieur Biémont à titre de cens foncier et seigneurial, au profit de l'archevêché (17 sept. 1787). — Affaire contre le corps de ville au sujet d'un terrain situé rue de la Couture, près la porte Neuve, qui avait été cédé au sieur Fernet, marchand de bois, moyennant un cens annuel foncier et seigneurial, au profit de l'archevêque, en vertu d'une sentence du bailliage de Reims, du 23 mai 1788 ; mémoires, procédures. — Reconnaissance au terrier de l'archevêché des droits de cens et lods et ventes, dus pour le moulin à vent du faubourg Cérès

(13 mai 1757) ; sentence du bailliage de Reims condamnant J.-B. Destruiseux, meunier, acquéreur du moulin, à payer les dits droits de lods et ventes (19 févr. 1790). (1).

G. 30. (Liasse.) — 45 pièces, papier (6 imprimées, 6 cahiers de 26, 16, 15, 40, 26 et 18 feuill.).

1443-1784. — Censives, lods et ventes (supplément). — Déclaration des cens d'argent dus à l'archevêque en sa grange sise près Saint-Antoine, des redevances en froment qui se reçoivent dans les greniers de Bonne Semaine et au château de la Neuville, des bourgeoisies de Cormicy, des « quartelz d'eaue et de fouyer » dus en la dite ville, et des cens dus à la Neuville lez Cormicy (1443 ; cahier de 26 feuill.). — Déclaration des cens dus en la grange près Saint-Antoine, suivi des noms « des faisses et lieux particuliers des terres assises en la terre de monseigneur de Reims, ou terroir du dit Reims, selon ce que le porte le registre de l'impost du sacre du roy Charles VII[e], » avec les noms des particuliers qui y avaient des terres arables au temps du dit sacre (1465 ; cahier de 16 feuill.). — Inventaire et prisée des maisons et héritages sis en la paroisse de Saint-Jacques, en la justice et seigneurie de l'archevêque, lesquels sont contribuables aux frais des sacres (18 déc. 1559). — Réponses aux griefs produits contre le cardinal de Guise, archevêque de Reims, par Adenet Duchastel, appelant d'une sentence du bailliage du dit Reims, du 22 déc. 1581, qui le condamnait à payer le droit de vente pour une maison sise au faubourg de Porte Cérès (s. d.). — Rôles des cens dus à l'archevêque et payables à Reims, en la Couture (vers 1600, 1601, 1621, 1634 ; 4 cahiers). (Le premier de ces cahiers a pour couverture une consultation donnée par Pierre Grossaine, avocat à Reims, dans une cause matrimoniale, 1514). — Procédures contre Nicolas Lefrique, bourgeois de Reims, pour l'obliger à payer les droits de lods et ventes sur divers héritages sis au terroir du dit Reims (1675 à 1678). — Procédures contre Jean Parmentier pour le paiement des droits de lods et ventes sur sa maison sise au marché au blé (1682 à 1694 ; voy. l'art 29). — Arrêt du Parlement condamnant les administrateurs des hôpitaux de Châlons et la communauté des habitants de Recy à payer un droit de cens à Thierry Moet, seigneur du dit Recy (4 août 1684). — Affaire contre Gérard Colardeau pour le paiement du droit de vente sur une maison sise au faubourg de Cérès (1717 ; voy. l'art. 29). — Avis arbitral décidant qu'une maison acquise à Clairmarais par le sieur Polonceau est de la censive du chapitre de Reims et lui doit le droit de lods et ventes (4 juin 1746 ; signature de J. de Rohan, archevêque de Reims). — Conclusion du conseil de ville portant reconnaissance de cens dus à l'archevêché sur des étaux à bouchers acquis par la dite ville pour former la place Royale (27 janv. 1766). — Relevé des numéros des maisons du ban de Saint-Remi, pour ce qui est en la seigneurie foncière de l'archevêque (vers 1784).

(1) Le n° 13 de l'inventaire de Le Moine (sentence condamnant à payer un surcens sur une maison sise au marché à la laine, 27 juin 1642), a été remis à un particulier le 25 août 1793, suivant une note jointe à la liasse. Le n° 25 (cueilleret des cens dus à l'archevêché, 1749 à 1754), fait aussi défaut.

G. 31. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier (4 imprimées).

1385-1770. — Matières générales relatives à tout le domaine de l'archevêché. (*Invent. de Le Moine, layette 11, liasse 22.*) — Dénombrement fourni au roi Charles VI par Richard Picque, archevêque de Reims, des seigneuries, terres, justices, rentes, fiefs, possessions et revenus, qu'il tenait du dit roi à cause de son archevêché (juin 1385 ; copies délivrées par la Chambre des Comptes en 1732 et 1760) ; dénombrement fourni en la Chambre des Comptes par Charles de Lorraine, archevêque de Reims (vers 1545). — Commission donnée par Jean Chardon, bailli de Reims, pour faire publier, « de par monseigneur de Reims, que toutes gens d'eglise, coleges et communaultez, tenans heritages non admortis en sa terre et seignourie, les mettent hors de leurs mains ou fassent admortir dedens an et jour, sur peinne de les perdre » (7 novembre 1482). — Procès-verbal d'adjudication faite pour 9 ans, par devant Laurent Cauchon, seigneur de Treslon, conseiller d'État, de tous les revenus de l'archevêché et de l'abbaye de Saint-Remi (12 nov. 1614 et jours suiv.). — Bail pour 9 ans du revenu temporel de l'archevêché (29 nov. 1623) ; compte rendu de la recette de ce revenu pendant les huit premières années du dit bail (11 avril 1634). — Procuration donnée par Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, à J.-B. Brodart, écuyer, demeurant à Rethel, à l'effet de recevoir le revenu des biens de l'archevêché et de l'abbaye de Saint-Remi ; suit un état des dits biens, dont le sieur Brodart a la régie (28 juin 1681). — Nouvel état des biens dépendant de l'archevêché et de Saint-Remi, donnés en régie au sieur

Brodart, subdélégué de l'intendant de Champagne à Rethel (16 juin 1692; signatures de M. Le Tellier). — Compte rendu par le sieur Fillion, commis à la recette des décimes du diocèse de Reims, de la régie du revenu temporel de l'archevêché pour l'année 1707 (11 sept. 1709). — Affiches imprimées annonçant la mise en adjudication des revenus de l'archevêché (1651 et 1720). — Lettres de M. L'Escalopier, intendant de Champagne, au cardinal de Mailly, archevêque de Reims, dans lesquelles il promet de lui donner satisfaction au sujet de l'enlèvement, fait à son préjudice, des pierres provenant des ruines de ses châteaux de Bétheniville, Sept-Saulx et Cormicy : « Ne prenez pas l'alarme, Monseigneur, sur l'idée de la démolition des tours de Cormicy et de Sept-Saux... Je fais trop de cas de ces anciens monuments pour souffrir qu'on les dégrade. » (31 mai 1719, 25 juin et 4 juill. 1720); procès-verbal de l'extraction des pierres des murs et fondations de la tour de Bétheniville, faite pour fournir des matériaux à la construction des casernes de la généralité de Champagne (22 juin 1720); procès-verbal des entreprises faites sur une montagne appelée la *Blanche tache*, au terroir de Cormicy, pour l'ouverture d'une carrière (5 août). — Baux des revenus de l'archevêché et de l'abbaye de Saint-Thierry, unie au dit archevêché (15 déc. 1722 et 14 juillet 1741). — Déclaration des revenus de l'archevêché fournie par Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims, à l'assemblée du clergé de France et au bureau du diocèse de Reims; ces revenus s'élèvent à la somme de 44,405 livres (19 févr. 1730; signature de J. de Rohan). — Arrêts du Conseil d'État supprimant les droits de péages prétendus par l'archevêque à Sillery, Cernay, Nogent, Beine, La Neuville lez Reims, Villers-Sainte-Anne, Saint-Thierry, Thil, Pouillon et Cormicy (15 février 1745); arrêts antérieurs relatifs à ces droits (29 août 1724, 2 avril 1742); certificats constatant la production des titres en vertu desquels l'archevêque jouissait des dits droits de péages (21 janvier 1734). — Lettres de committimus accordées à J. de Rohan, archevêque de Reims, pour plaider aux requêtes de l'Hôtel ou du Palais, à son choix (28 janv. 1746). — Consultations de M. Viellart et de M. de Jouy, avocat à Paris, au sujet des novales (18 juill. 1768 et 3 mai 1770).

G. 32. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

Vers 1545-1752. — Matières générales (supplément). — État des revenus de l'archevêché de Reims (v. 1545). — Déclaration des charges en deniers, grains et vin, que les fermiers du revenu de l'archevêché sont tenus d'acquitter tous les ans (s. d., vers 1580; signature du cardinal Louis de Guise, archevêque de Reims).— Compte rendu pardevant le bailli de Vermandois par Jacques Godinot, commis à la recette du revenu et bien temporel de l'archevêché, de l'administration du dit temporel, pour trois années commençant au 1er janvier 1589 et finissant au 31 décembre 1591. — États du revenu de l'archevêché, compte des recettes et dépenses, états des baux (1614, 1616, 1633, 1657, 1664, 1666, 1667, 1668-72, 1673, 1691, 1692, 1693; l'état de 1668-72 est suivi d'un catalogue des bénéfices à la collation de l'archevêque). — Procès au sujet des droits de péages de la ville de Châteauroux entre Jean Bonnet et François Durand, fermiers des dits droits, Claude Sallé et Pierre Bottin, marchands en cette ville, et Louis de Bourbon, comte de Clermont, prince du sang, duc de Châteauroux (1734). — Sentence du bailliage de Reims, condamnant la veuve de Claude Langlois, fermier général de l'archevêché, à faire dans la quinzaine la remise des sous-baux, cueillerets, déclarations des revenus du dit archevêché, sous peine de 15,000 livres de dommages et intérêts (18 fév. 1752); procédures relatives à cette affaire (1750-2).

G. 33. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 47 pièces, papier (8 imprimées); 2 sceaux; 1 cachet.

1461-1774. — Bois, eaux et forêts, chasses. (*Invent. de Le Moine, layette 12, liasse 23.*) — Institution de Jesson Bignet comme sergent et garde des rivières de Monseigneur de Reims (20 déc. 1461; extrait des registres du bailliage de Reims délivré en 1696). — Lettres de provisions accordées par Louis de Lorraine, archevêque de Reims, à René Bourgeois, conseiller au siège présidial de cette ville, de l'office de bailli de l'archevêché et de l'abbaye de Saint-Remi, à la réserve de ce qui concerne la justice des eaux et forêts (9 mars 1607; signature de L. de Lorraine). — Lettres de provisions accordées par Gabriel de Sainte-Marie, archevêque de Reims, à Claude Souyn, conseiller au présidial, de l'office de bailli, vacant par la démission de R. Bourgeois, avec le droit de connaître de ce qui concerne la justice des eaux et forêts, contrairement aux lettres précédentes (24 févr. 1626; signature de G. de Sainte-Marie). — Ordonnance rendue par l'archevêque de Reims pour obvier aux désordres, dégâts

et malversations qui se commettent dans les bois de l'archevêché (21 janv. 1627; impr.). — Requêtes, assignations, procès-verbaux, sentences du bailli de Reims, au sujet de délits commis dans les bois de Chaumuzy et de Sermiers (1671 à 1687) ; procès-verbal relatif à du bois coupé et pris à Sermiers dans les bois de l'archevêque, pour servir aux réparations d'une maison sise à Montaneuf, appartenant à Jean Colin, graveur à Reims (19 déc. 1686). — Extrait du livre de la maîtrise des eaux et forêts de Reims, constatant que le roi n'a rien dans les bois de l'archevêché (11 sept. 1698). — Arrêt du Conseil d'État, ordonnant que François de Mailly, archevêque de Reims, sera tenu, dans un mois, de justifier par titres et possession son droit d'établir des officiers pour exercer la justice dans ses bois, et qu'il sera procédé, en présence des officiers de la maîtrise de Reims, à la visite des dits bois, dont un quart sera mis en réserve et le reste en coupe réglée (29 mars 1712). — Arrêt du Conseil, ordonnant qu'à chaque coupe il sera délivré à l'archevêque, par le grand maître des eaux et forêts de Champagne ou par les officiers de la maitrise de Reims, quatre baliveaux par arpent pour servir à son chauffage et aux réparations annuelles des maisons et domaines dépendant de l'archevêché (9 janv. 1714); lettres patentes confirmant cet arrêt (Fontainebleau, 12 sept.) ; arrêt du Parlement ordonnant l'enregistrement des dites lettres (29 nov.). — Arrêt du Conseil et lettres patentes confirmant les précédents et ordonnant leur mise à exécution (13 oct. et 6 déc. 1722). — Arrêt du Conseil, réglant l'aménagement des bois de l'archevêché et permettant à l'archevêque de prendre à mesure des coupes, après les réserves faites, au lieu des quatre baliveaux par an, « tous les baliveaux d'anciennes écorces » (27 juin 1724 ; impr.); mesurage des bois et règlement des coupes faits par le garde-marteau de la maîtrise de Reims, en exécution du précédent arrêt (18 déc.). — Arrêt du Conseil, ordonnant la vente et adjudication du quart de réserve des bois de l'abbaye de Saint-Thierry, unie à l'archevêché de Reims, et du quart de réserve des bois de Chaumuzy (5 déc. 1730). — Procès-verbal dressé par Jacques Carbon, conseiller en la maîtrise de Reims, des réparations faites ou à faire dans les bâtiments dépendant de l'archevêché, pour y appliquer le produit de la vente des quarts en réserve des bois du dit archevêché (23 juill. 1733). — Arrêt du Conseil, ordonnant que les deniers provenant de la vente des quarts en réserve de Saint-Thierry et de Chaumuzy seront remis à l'archevêque et aux prieur et religieux de l'abbaye de Saint-Thierry, pour les rembourser de partie des sommes par eux avancées pour les réparations des bâtiments dépendant de l'archevêché et de la dite abbaye (6 avril 1734) ; ordonnances d'acomptes du remboursement des avances faites pour les dites réparations (1733 à 1743). — Arrêt du Conseil, ordonnant la vente et adjudication de la réserve des bois de Reims, situés au-dessus de Sermiers, à charge d'employer le prix à l'ensemencement de 25 à 30 arpents de la dite réserve, ravagés par un incendie, et à la reconstruction des bâtiments de la ferme dite la *Maison seigneuriale*, sise à Trigny, incendiée le 11 avril 1742, et le surplus aux réparations de l'hôtel de Reims, sis à Paris, en la rue du Jardinet (30 avril 1743) ; arrêt du Conseil en interprétation du précédent (27 août). — Arrêt du Conseil, ordonnant que dans chaque coupe des bois de l'archevêché il sera réservé par arpent 25 baliveaux de l'âge du taillis, tous les baliveaux de l'âge de 40 ans et au-dessous, plus 6 arbres anciens des plus sains pour croître en futaie, et que le reste des arbres au-dessus de 40 ans sera accordé à l'archevêque, au fur et à mesure des coupes (4 août 1750). — Compte de la recette et dépense du prix des bois de l'archevêché et de l'abbaye de Saint-Thierry, vendus en la maîtrise de Reims dans les années 1731, 1733, 1743, 1745 (14 mai 1754). — Procès-verbaux de martelage et de récolement des coupes des bois dépendant de l'archevêché et de Saint-Thierry (1750 à 1757). — Lettre de Voysin, ministre d'État, annonçant à l'archevêque F. de Mailly que le roi a fait défense aux officiers et soldats du régiment de dragons de Guyenne et des autres troupes qui pourront venir à Reims, de chasser sur les terres de l'archevêché (Fontainebleau, 14 août 1712) ; lettres de provisions instituant Jean Colinet garde des bois, chasses et domaines de la seigneurie et terroir de Reims (23 déc. 1722 ; signature d'A.-J. de Rohan, archevêque de Reims) ; procès-verbal dressé par un garde-chasse de l'archevêché contre un particulier qui avait chassé indûment sur le terroir de Reims (31 août 1730); bail pour 6 ans des amendes pour délits de chasse commis dans l'étendue du ban de l'archevêché, moyennant une redevance annuelle de 100 livres ou 100 pièces de gibier (7 sept. 1763). — Adjudications des taillis et baliveaux des bois de l'archevêché et de Saint-Thierry (1725 à 1774).

G. 34. (Liasse.) — 66 pièces, papier (2 imprimées) ; 1 cachet.

1474-1754. — Bois, eaux et forêts, chasses (supplément). — Déclaration de la coupe des bois, « des tonsures des prez, vendues d'eaue et de poisson », et autres choses appartenant à monseigneur l'archevêque (1474). — Mémoire en faveur de l'archevêque de Reims qui revendiquait pour ses officiers l'exercice de la juridiction en matière forestière, dans l'étendue de ses terres et seigneuries, à l'encontre de Jean de Marsailles, lieutenant général du maître des eaux et forêts de France, et de Claude Dommangin, sergent dangereux des dites eaux et forêts (1511). — Projet d'arrêt du Conseil à rendre sur la requête présentée au roi par l'archevêque F. de Mailly, pour être maintenu dans la possession et jouissance du droit de gruerie dans le duché pairie de Reims et les justices qui en dépendent (s. d., vers 1712). — États des bois de l'archevêché de Reims, adjudications, coupes, arbres réservés pour le chauffage de l'archevêque (1721 à 1741). — Adjudications des baliveaux des bois de l'archevêché (1726 à 1753). — Requête adressée au roi par A.-J. de Rohan, archevêque de Reims, et par les prieur et religieux de l'abbaye de Saint-Thierry, afin d'obtenir la vente à leur profit des quarts en réserve dans les bois de Chaumuzy, Sermiers et Saint-Thierry (1730). — Copies du procès-verbal de visite des réparations des bâtiments dépendant de l'archevêché (23 juill. 1733; voy. G. 33). — Ordonnances de paiement par le receveur général des domaines et bois de Champagne, de sommes dues à divers officiers des eaux et forêts pour la visite, le martelage et la vente des bois de l'archevêché (1744). — Contestations entre les officiers de la maîtrise de Reims et les lieutenant et gens du conseil de ville, au sujet de la connaissance des délits commis contre les arbres des promenades et les plantations des remparts de la dite ville ; requête, correspondance relative à cette affaire, lettre adressée par les officiers de la maîtrise à J. de Rohan, archevêque de Reims, pour lui demander son appui (1748). — Ordonnance d'Antoine Tellès d'Acosta, grand maître des eaux et forêts de France au département de Champagne, prescrivant des mesures pour l'exploitation des bois et l'entretien des laies et fossés séparant les coupes (29 juillet 1754 ; impr.); note contre cette ordonnance dont on propose d'interjeter appel au Parlement.

G. 35. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier ; 1 sceau ; 1 cachet.

1683-1787. — Indemnités dues à l'archevêché. (*Invent. de Le Moine, layette 12, liasse 24.*) — Arrêt du Parlement confirmant une sentence du bailliage de Reims, en date du 24 nov. 1673, qui condamne les religieuses de Notre-Dame de Braine à payer à l'archevêque le droit d'indemnité des héritages par elles acquis en l'année 1661, dans la châtellenie de Mont-sur-Courville (31 déc. 1683; sceau). — Sentences du bailliage de Reims, condamnant plusieurs corps de gens de mainmorte à payer à l'archevêque des droits d'indemnité pour des acquisitions d'héritages à Reims et aux environs, savoir : les religieuses de la communauté du Saint-Enfant-Jésus de Reims, les religieuses de l'abbaye de Saint-Pierre, les chapelains de l'ancienne Congrégation, les religieux de Saint-Nicaise, la fabrique de Saint-André, la communauté des filles de Sainte-Marthe, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, les Carmélites, les religieuses de Sainte-Claire, l'hôpital de Saint-Marcoul, les fabriques de Villers-Franqueux, Saint-Hilaire de Reims, Chaumuzy et Courville, l'Hôpital-Général de Reims (1718 à 1720). — Sentence du bailliage de Reims, ordonnant que les sommes reçues pour droits d'indemnité seront employées en rentes sur le clergé, au profit du domaine de l'archevêché (31 janv. 1721). — État certifié véritable par Jules de Rohan, archevêque de Reims, des sommes par lui reçues ou à recevoir pour indemnités, dont le remploi doit être fait au profit de son archevêché (14 août 1740). — Transaction passée entre les lieutenant et gens du conseil de la ville de Reims, et Mgr. de Talleyrand-Périgord, archevêque, à l'effet de fixer les droits d'indemnité dus par la ville à l'archevêché, à cause des acquisitions qu'elle avait faites en l'étendue de la seigneurie et justice du dit archevêché, pour former les promenades publiques et la place Royale, élargir le passage de la porte aux Ferrons, et ouvrir la rue de Talleyrand en prolongation de la rue de Gueux (2 janv. 1787) ; compte dressé en exécution du susdit acte ; pièces diverses concernant cette affaire, vente par l'archevêque J. de Rohan au corps de ville des halles et harengeries pour dégager les abords de la place Royale (28 juin 1760); lettres, mémoires, consultations de M. Tronchet, avocat à Paris, et autres jurisconsultes, etc. (1765 à 1787).

G. 36. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier (4 imprimées, 2 plans); 7 sceaux.

1562-1786. — Maisons à Paris, formant le petit hôtel de Reims. (*Invent. de Le Moine, layette 13, liasse 25.*) — Bail emphytéotique fait par le cardinal Charles de Lorraine, archevêque de Reims, à Richard Paris, bourgeois de Paris, et à Anne Boscheron, sa femme, pour la durée de leur vie et pour 99 ans après leur mort, d'un terrain vague appartenant à l'archevêché de Reims, sis à Paris, rue Hautefeuille, contenant 45 toises 9 pieds 3/4 en superficie, entouré de vieilles murailles. aboutissant par devant à la dite rue Hautefeuille, par derrière au grand jardin de l'hôtel de Reims, d'un côté à la porte de derrière de cet hôtel, et de l'autre au logis du sieur de la Vergne, avocat au Parlement, le dit bail à charge de construire sur le terrain une maison jusqu'à la valeur de 1,200 l. (2 août 1562; copie collationnée en 1694); à la suite de cette pièce est la ratification qui en a été faite par Louis de Lorraine, archevêque de Reims (12 avril 1578), et la procuration donnée le 7 mars précédent, par Marie Guérard, veuve de Michel Lenfant, secrétaire de la reine d'Écosse, successeur de Richard Paris, pour requérir l'homologation et l'enregistrement au Parlement du susdit bail. — Vente faite à Pierre Lemaistre, seigneur du Vaux, conseiller au Parlement, par la communauté des chirurgiens jurés de Paris, du terrain vague de la rue Hautefeuille, par eux acquis de la veuve Lenfant, sur lequel terrain ils n'avaient pu faire construire de maison conformément aux termes du bail emphytéotique de 1562 (14 janvier 1587 ; copie collationnée en 1678). — Procès-verbal de visite « des ruines et réparations à faire » au petit hôtel de Reims, sis à Paris dans les rues Traversine, du Paon et du Jardinet (13 janvier 1627) ; enquête sur la question de savoir s'il serait profitable de donner le dit hôtel « à longues années » à quelqu'un qui se chargerait de le rebâtir (17 février). — Bail emphytéotique fait par Gabriel de Sainte-Marie, archevêque de Reims, à Christophe Perrot, seigneur de la Malmaison, conseiller au Parlement, du petit hôtel de Reims, pour 99 ans, moyennant 300 livres par an, à charge d'employer 8,000 l. à la reconstruction de la dite maison, et de la rendre en bon état à la fin du bail (6 mai 1627). — Arrêt du Parlement ordonnant que le petit hôtel de Reims sera visité par des experts, et qu'il sera fait information de la commodité ou incommodité du bail emphytéotique, avant de l'homologuer (8 juin 1627) ; procès-verbaux de visite et d'information faits en conséquence de cet arrêt (19 et 23 juillet) ; arrêt d'homologation (19 août). — Transport fait par Christophe Perrot à Angélique Le Meau, veuve de Denis de Herment, et à Françoise Le Meau veuve de Jean de Vert, d'un bâtiment faisant partie de l'hôtel de Reims, à charge d'acquitter la rente emphytéotique de 300 l., au prorata de ce qui leur est délaissé du dit hôtel à dire d'experts (31 mars 1635). — Devis et marché des ouvrages de maçonnerie et autres qu'il convient à faire de neuf pour M. Bessin, en une place qu'il avait nouvellement acquise de Christophe Perrot, rue du Paon, en l'hôtel de Reims (9 janv. 1636). — Déclaration du roi portant que tous les possesseurs des biens ecclésiastiques, vendus et aliénés depuis 1556, paieront le huitième denier du prix de l'aliénation, pour être maintenus et confirmés en la jouissance des dits biens (13 juin 1641 ; impr.) ; quittances de la taxe payée, en vertu de cette déclaration, par les acquéreurs de l'hôtel de Reims à titre d'emphytéose (19 mai 1643). — Transaction passée entre les héritiers de Christophe Perrot, entre Étienne Bessin, procureur au Parlement, et Gabriel de Marle, sieur de Garges, ayant cause des dames Le Meau, à l'effet de partager entre eux la rente emphytéotique de 300 l., au prorata de ce qu'ils possédaient dans l'hôtel de Reims (4 février 1647). — Déclaration de Nicolas L'Hostellier, sieur du Mesnil, médecin du roi, héritier d'Étienne Bessin, portant qu'il est propriétaire d'une maison sise au coin des rues du Paon et du Jardinet, en la censive de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (14 avril 1678). — Déclaration du roi relative au paiement des taxes imposées sur les détenteurs de biens ecclésiastiques (14 déc. 1675 ; impr.); quittance de la somme de 250 l., payée pour la portion de l'hôtel de Reims aliénée au feu sieur Bessin (25 oct. 1678). — Dénonciation faite par les Prémontrés à Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, d'une sommation à eux adressée par les Trésoriers de France, d'avoir à rouvrir le cul-de-sac de l'ancienne rue Traversine, au milieu d'un terrain qui attenait à leur hôtel abbatial, et leur avait été cédé le 6 octobre 1678, à titre de bail à cens, par le dit archevêque (18 juin 1694); bail fait pour 9 ans par Michel Colbert, abbé de Prémontré, à Antoine de Corbie, maître charron, d'une maison appartenant à la dite abbaye, sise rue Hautefeuille et aboutissant par derrière au cul-de-sac de la rue du Paon (10 juillet 1699). — Baux faits par Sébastien L'Hos-

tellier, sieur du Mesnil, trésorier de la marine et des fortifications du Hâvre, à Jean Hibou, aubergiste, de sa maison sise au coin des rues du Paon et du Jardinet, « à laquelle pend pour enseigne *les deux Anges* » (4 avril 1698 et 16 avril 1701). — Déclaration du roi sur les biens ecclésiastiques aliénés ou usurpés (22 juillet 1702 ; impr.) ; quittance d'une taxe payée, en vertu de cette déclaration, par l'abbé Barantin, possesseur d'une maison faisant partie de l'hôtel de Reims (16 avril 1704). — Vente faite par S. L'Hostellier à Nicolas Lorré, bourgeois de Paris, de la jouissance de la maison des deux Anges (29 nov. 1704).— Quittances de finance du sixième denier et des deux sous pour livre, payés par Éléonore-Angélique de Maugis, baronne des Granges, pour le bail emphytéotique de la portion de l'hôtel de Reims, ci-devant possédée par le sieur Perrot de la Malmaison (15 sept. 1706). — Bail fait par Angélique de Maugis à Robert Lacaille, bourgeois de Paris, de sa maison sise rue du Paon, appelée l'hôtel de Condé (30 déc. 1721) ; joint un ancien bail fait par Gabriel de Marle à Gilles Oudin, contrôleur des rentes à Paris, de sa maison sise rue du Paon (27 juin 1643). — Jugement des commissaires généraux députés par arrêts du Conseil pour juger en dernier ressort les affaires de l'abbaye de Prémontré, ordonnant l'exécution d'un contrat passé le 6 oct. 1678, portant aliénation par Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, à la dite abbaye, d'un terrain de 45 toises 8 pieds 3/4, sis rue Hautefeuille, sur lequel étaient construites deux maisons (19 mars 1728). — Bail fait par Alexandre de Jarente, marquis de Senas, à Laurent de l'Écluse, bourgeois de Paris, « d'une grande maison à porte cochère, sise rue du Jardinet » (24 mai 1728). — Déclaration de Nicolas Lorré, portant qu'il est possesseur de la maison des deux Anges, « à présent appelée le petit hôtel de Tours, » étant en la censive de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (13 août 1711) ; autre reconnaissance de censive par Louis Hamart de Chevrigny, gendre de N. Lorré (6 sept. 1731) ; quittances de taxes et cens payés pour la susdite maison (1714 à 1731). — Cessions et transports de droits en la succession d'Angélique de Maugis, à Louis-Basile Carré de Montgeron, conseiller au Parlement, en particulier de la jouissance de la maison de la rue du Paon (1724 et 1726) ; obligation contractée par J. de Rohan, archevêque de Reims, au profit du sieur Hallez, huissier priseur au Châtelet, de la somme de 664 l. 3 s. 4 d., pour employer à rembourser à M. de Montgeron celle de 10,850 l., pour le désistement par lui offert de la maison de la rue du Paon (4 mars 1741). — Consultation de M. Lemerre, avocat à Paris, décidant que l'archevêque est bien fondé à rentrer dans la possession du petit hôtel de Reims, donné à emphytéose par acte du 6 mai 1627 (12 déc. 1741) ; significations de l'expiration du bail emphytéotique à M. de Chevrigny et à son locataire (2 et 6 mai 1741). — État des réparations à faire au petit hôtel de Reims (16 sept. 1741). — Devis estimatif de la reconstruction du dit hôtel (30 juin 1742) ; plan et projet du nouveau bâtiment ; dessin de la façade. — Cahier des charges et adjudication des réparations pour la somme de 38,325 l. (30 mars 1744) ; ordonnances du grand maître des eaux et forêts de Paris pour le paiement de cette somme avec les quittances à prendre sur les coupes de bois de l'archevêché, ordonnées par arrêt du 30 avril 1743 ; procès-verbal de réception des travaux (26 août 1745). — Titre nouvel par lequel l'abbaye de Prémontré s'engage envers l'archevêque de Reims à la continuation du paiement d'une rente de 300 livres, qu'elle devait pour deux maisons sises rue Hautefeuille, à elle cédées par contrat du 6 octobre 1678 (19 mars 1785) ; joint une copie du dit contrat. — Titre nouvel par lequel M. Nyon, libraire à Paris, reconnaît devoir à l'archevêché de Reims une rente foncière de 120 l., pour une maison par lui achetée en 1776 à M. de Maupeou, chancelier de France, laquelle maison avait fait partie de l'hôtel de Reims et était élevée sur un terrain cédé en 1582 à Pierre Lemaistre, président du Parlement (24 mars 1785) ; titre nouvel par lequel Claude Basly, ancien échevin de Paris, et consorts, reconnaissent devoir à l'archevêché de Reims une rente de 120 l., pour trois maisons bâties également sur le terrain cédé à Pierre Lemaistre (19 juill. 1786) ; copies de divers titres relatifs à ces maisons (1690 à 1773).

Domaines, seigneuries et dîmes
en divers lieux qui ne dépendent d'aucune châtellenie.

G. 37. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 12 pièces, papier ; 1 sceau.

1545-1770. — Brimont, portion de dîmes. (*Invent. de Le Moine, layette 14, liasse 26.*) — Adjudication et baux du revenu du patronage de Brimont, dépendant de l'archevêché de Reims (6 juin 1545, 28 mai 1634, 17 juin 1673). — Transaction entre les décimateurs des terroirs de Brimont

et Brimontel, fixant la part de dîmes et le supplément de portion congrue qui doivent être attribués au curé de Brimont (14 juin 1692). — Baux du revenu du patronage de Brimont, consistant en la huitième partie appartenant à l'archevêché dans la totalité des grosses et anciennes dîmes (1723 à 1770).

G. 38. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1664-1679. — **Courcy, terres affermées avec le moulin l'Archevêque.** (*Invent. de Le Moine, layette 14, liasse 27.*) — Baux de pièces de terres sises au terroir de Courcy, lieux dits *à la Besace* et *en Thourillart.*

G. 39. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 9 pièces, papier; 1 sceau.

1574-1763. — **Doux, patronage.** (*Invent. de Le Moine, layette 14, liasse 28.*) — Baux du revenu du patronage de Doux (1574 à 1749). — Sentence du présidial de Reims, condamnant le curé de Pargny et Doux à contribuer pour un quart aux réparations du chœur et du clocher de l'église de Doux, en sa qualité de décimateur pour un quart au dit lieu (28 juill. 1755). — Bail des droits appartenant à l'archevêché de Reims sur les terroirs de Coucy et de Chevrières, à cause du patronage de Doux (11 oct. 1763). — Bail des droits appartenant à l'archevêché au village et terroir de Doux, à cause du patronage du dit lieu, consistant dans le quart des grosses et menues dîmes, plus la moitié du droit de terrage, indivis avec le baron de Thiers, seigneur de Doux, sur les cantons appelés *les Tierces* et *les Carreaux* (id.).

G. 40. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 14 pièces, papier.

1573-1764. — **Loivre, patronage, dîmes, justice, cens.** (*Invent. de Le Moine, layette 14, liasse 29.*) — Adjudication et baux du patronage de Loivre (1573 à 1683). — Actes de justice (clôtures d'inventaires, tutelles, jugements, etc.), faits par les officiers de l'archevêque au village de Loivre (1684 à 1720). — Assignation donnée, à la requête du procureur fiscal du bailliage ducal de Reims, au dépositaire des minutes des greffes des justices de Loivre, à l'effet d'être condamné à représenter toutes les minutes procédant de l'exercice de la justice dépendant de l'archevêché, pour être remises au dépôt commun (16 janv. 1737). — Bail des dîmes de Loivre, de la mairie et droits seigneuriaux du dit lieu, et des droits dus sur le terroir de Trancé 12 avril 1746). — Bail du patronage de Loivre, consistant dans le sixième des dîmes, y compris le préciput qui appartient à l'archevêque sur la totalité des dites dîmes (23 juin 1764).

G. 41. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 29 pièces, papier (3 cahiers de 18, 24 et 23 feuill., 2 plans); 1 sceau.

1465-1781. — **Les Mesneux, co-seigneurie, sauvements, vinages, cens.** (*Invent. de Le Moine, layette 14, liasse 30.*) — Enquête sur la manière dont s'exercent et se perçoivent les droits de la terre et seigneurie des Mesneux, pour l'archevêque et ses vassaux (31 déc. 1465). — Déclarations des droits de vinages et sauvements dus à l'archevêque (13 sept. 1467 et 1475). — Transaction passée entre le cardinal Charles de Lorraine, archevêque de Reims, et ses co-seigneurs des Mesneux, d'une part, et les habitants du dit lieu, d'autre part, par laquelle transaction les droits de sauvements sont réduits à 3 quartels d'avoine pour chaque maison, et les droits de vinages à 2 sous par jour de vignes ou terres (24 mai 1565 ; copie collationnée en 1753). — Bail de la seigneurie des Mesneux et du patronage d'Ormes (24 déc. 1633). — Plaids généraux tenus par le bailli de Reims au village des Mesneux (12 août 1627 et 24 juin 1647). — Bail du revenu de la seigneurie des Mesneux (5 janv. 1711). — Lettres de provisions données par Jules de Rohan, archevêque de Reims, à Remy Mitouart, de l'office de procureur fiscal en la justice des Mesneux (23 déc. 1722 ; sceau et signature de J. de Rohan). — Mémoire des trièges des Mesneux appartenant à l'archevêque de Reims, à l'abbé de Saint-Remi, et au chapitre de Notre-Dame (20 mars 1730). — Cueillerets des cens, redevances et droits seigneuriaux, appartenant à l'archevêque, au village et terroir des Mesneux (1720, 1750, 1759 ; trois cahiers de 18, 24 et 23 feuill.). — Plan général des dits village et terroir (1760). — Arrêt du Parlement maintenant l'archevêque dans la possession de la dîme sur les cantons de Bezannes, appelés *la Naue Chevalier* et *dessous les Nirvalles*, contre les prétentions du curé des Mesneux (19 mai 1779); pièces diverses relatives à cette affaire : érection de la cure des Mesneux par le cardinal Charles de Lorraine (11 mars 1552); sentence de l'officialité de Reims, condamnant les décimateurs de Bezannes à réparer le chœur et le cancel de l'église du dit lieu (31 mars 1691) ; transaction entre les décimateurs de Bezannes, réglant leurs contributions aux réparations de l'église (15 janv. 1692) ; plan des deux

cantons en litige (juin 1778); consultation de Laget-Bardelin, avocat à Paris, contre le curé des Mesneux (17 nov. 1778). — Sentence du bailliage de Reims, condamnant à payer à l'archevêque un droit de lods et ventes pour une pièce de terre sise au terroir des Mesneux (4 mai 1781).

G. 42. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 14 pièces, papier (1 plan); 2 sceaux.

1474-1770. — Montbré, seigneurie, justice, cens, pressoir. (*Invent. de Le Moine, layette 14, liasse 31.*) — Adjudications et bail du pressoir et de la mairie de Montbré, appartenant à l'archevêque de Reims (25 sept. 1474, 17 déc. 1475, 19 mai 1548, 21 mai 1557). — Baux de la terre et seigneurie de Montbré (1634 à 1718). — Lettres de provisions de l'office de garde de la terre de Montbré (23 nov. 1722; sceau et signature de l'archevêque J. de Rohan). — Procès-verbal dressé par le lieutenant en la justice de Montbré, de la nomination faite par les habitants du dit lieu, de gardes des vignes et terres (11 mai 1727). — Bail du revenu des terres et seigneuries de Montbré et des Mesneux (20 juillet 1741). — Avis arbitral déterminant les limites des terroirs de Montbré et de Trois-Puits au canton appelé *les Petites-Saux*, lesquelles limites étaient contestées entre l'archevêque de Reims et M. Cocquebert, seigneurs de Montbré, d'une part, et le chapitre de Notre-Dame, d'autre part (11 déc. 1747); arpentage et plan des lieux en litige (26 juillet 1748). — Cueilleret des cens et droits seigneuriaux des héritages sis au terroir de Montbré, dus à l'archevêque de Reims et à MM. Cocquebert, écuyers, seigneurs de Montbré par indivis (11 nov. 1749). — Bail de l'office de greffier en la justice de Montbré, dépendant de l'archevêché de Reims (21 février 1770).

G. 43. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 8 pièces, papier.

1573-1766. — Mont-Saint-Remy, Ronton et Berthel, dîmes. (*Invent. de Le Moine, layette 14, liasse 32.*) — Adjudication et baux du revenu du patronage de Mont-Saint-Remy (1573 à 1750). — Bail des dîmes de Mont-Saint-Remy, Ronton et Berthel (23 janv. 1765). — Requête adressée à l'archevêque de Reims par le curé et les habitants de la paroisse de Mont-Saint-Remy, annexe de Machault, pour le prier d'ordonner aux décimateurs de fournir un antiphonaire à la dite paroisse, les revenus de la fabrique ne pouvant suffire à cette dépense (12 oct. 1766).

G. 44. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 13 pièces, papier

1574-1772. — Ormes, dîmes, cens, droits seigneuriaux. (*Invent. de Le Moine, layette 14, liasse 33.*) — Adjudications et baux du revenu du patronage d'Ormes, consistant en droits de dîmes et droits seigneuriaux (1574 à 1748). — Adjudication à l'enchère, faite par la justice d'Ormes, d'une maison, sise au dit lieu (5 juin 1634). — Transaction passée entre les décimateurs et le curé d'Ormes, par laquelle les dits décimateurs accordent à celui-ci la somme de 60 l. par an comme supplément de portion congrue (13 août 1686). — Bail des dîmes, terres et vignes, abandonnées par le curé d'Ormes qui avait opté pour une portion congrue de 500 l. (14 juillet 1769). — Sentence du bailliage royal de Reims condamnant les fermiers du sixième des grosses dîmes en grains et en vins du terroir d'Ormes, appartenant à l'archevêque, à payer le prix de leur bail (23 janv. 1770). — Bail du susdit sixième des dîmes (27 juin 1771); promesse de bail (2 oct. 1772). — Notes et extraits de titres concernant les droits de l'archevêque à Ormes (vers 1770).

G. 45. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 11 pièces, papier (1 cahier de 31 feuillets, 1 plan); 2 sceaux.

1345-1762. — Ruffy et Bétheny, seigneuries. (*Invent. de Le Moine, layette 14, liasse 34.*) — Vidimus délivré par les officiaux de Reims, le 20 septembre 1345, d'un accord passé le 4 avril de la même année, grâce à l'intervention de Henri, comte de Bar, entre les frères Étienne et Gaucher de Cumières, écuyers, d'une part, et Jean de Vienne, archevêque de Reims, d'autre part, pour mettre fin à « la guerre et débat » qui avait existé entre eux, à cause de la terre de Ruffy, des Mesneux et dépendances, pendant laquelle guerre Gaucher et ses complices avaient fait prisonnier Étienne de Courtenay, prévôt du chapitre de Reims, pour l'emmener hors du royaume de France, et en représailles, les gens de l'archevêque avaient fait exécuter pour ses démérites Perresson de Ville-la-Chèvre, valet du dit Gaucher; à la suite de cet accord est une charte de la même date, par laquelle Gaucher s'engage à faire amende honorable au prévôt et au chapitre. — Adjudication de la mairie de Ruffy, appartenant à l'archevêque de Reims (28 mai 1475). — Baux du revenu des seigneuries de Ruffy et Bétheny (1642 à 1741). — Lettres de provisions de l'office de garde en la seigneurie de Bétheny (23 nov. 1722; sceau et signature de l'archevêque J. de Rohan). — Sen-

tence du bailliage de Reims ordonnant la réformation du cueilloir de la seigneurie de Ruffy, laquelle est distincte et séparée de celle de Bétheny (17 mars 1741). — Plan du terroir de Ruffy (1758). — Cueilleret des cens fonciers et seigneuriaux du dit Ruffy (1759 ; cahier de 31 feuillets). — Bail des amendes pour fait de chasse sur le terroir de Ruffy (11 sept. 1763).

G. 46. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1574-1772. — **Saint-Étienne-sur-Suippe, dîmes.** (*Invent. de Le Moine, layette 15, liasse 35*). — Adjudication et baux du revenu du patronage de Saint-Étienne, consistant en dîmes de grains (1574 à 1752). — Titre nouvel par lequel l'archevêque de Reims reconnaît au chapitre de Sainte-Balsamie de la dite ville, un droit de préciput de 8 setiers de seigle et 3 setiers d'avoine, à percevoir chaque année sur la portion des dîmes de Saint-Étienne appartenant à l'archevêché (24 avril 1772).

G. 47. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1572-1763. — **Saint-Remy-le-Petit, dîmes.** (*Invent. de Le Moine, layette 15, liasse 36.*) — Baux du patronage et des dîmes de Saint-Remy-le-Petit.

G. 48. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1760-1762. — **Saint-Thierry, acquisitions de terres, plantations de bois, en remplacement du prix des halles de Reims.** (*Invent. de Le Moine, layette 15, liasse 37.*) — Acquisitions par l'archevêque de Reims de plusieurs pièces de terre, situées sur le terroir de Saint-Thierry, à titre de remploi des deniers reçus pour la vente par lui faite au corps de ville de Reims, des halles au pain et harengerie, dépendant de l'archevêché (1760 et 1761 ; voy. G. 23). — Quittance de la somme de 2,713 l. 12 s., payée par l'archevêque pour des plantations de bois au terroir de Saint-Thierry (20 mars 1762). — Quittance de la somme de 2,023 l. 14 s. 6 d., payée pour la construction d'un cellier sur une place vague appartenant à l'archevêché au milieu du village de Pouillon, pour loger le vin de la dîme du dit lieu (13 déc. 1762). — Quittance de la somme de 139 l., payée pour l'entretien des bois plantés à Saint-Thierry (30 déc. 1762).

G. 49. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 8 pièces, papier.

1551-1763. — **Warmeriville, patronage.** (*Invent. de Le Moine, layette 15, liasse 38.*) — Adjudication des dîmes de grains de Warmeriville (23 mai 1551). — Sentence du bailliage royal de Reims, ordonnant l'appréciation des grains dus à l'archevêque par le fermier des grosses et menues dîmes de Warmeriville, et condamnant celui-ci à payer le montant de la dite appréciation (31 janv. 1563). — Baux des dîmes et du revenu du patronage de Warmeriville (1570 à 1763).

G. 50. (Liasse.) — 29 pièces, papier ; 2 sceaux.

1411-1782. — **Villers-Franqueux, seigneurie et domaine.** (*Invent. de Le Moine, layette 15, liasse 39.*) — Ordonnance du bailli de Reims, autorisant les habitants de Villers-Franqueux à élire et instituer des courtiers en vins, qui auront droit de percevoir sur chaque queue de vin qu'ils feront vendre, 16 deniers parisis dont ils donneront la moitié pour le profit et les réparations de l'église du dit lieu (25 janv. 1411 ; copie collationnée en 1702). — Ordonnance du bailli de Reims renouvelant la précédente autorisation et fixant le tarif des émoluments dus pour le courtage, barrage et charge des vins (24 févr. 1470 ; id.). — Jugement des commissaires royaux, établis pour la vente des offices héréditaires de courtiers de vins, maintenant les habitants de Villers-Franqueux dans le droit de pourvoir à l'office de courtier, barreur et chargeur de vins, en leur paroisse (9 déc. 1622 ; id.). — Arrêt de la Cour des Aides maintenant les susdits habitants dans leur droit de courtage (10 oct. 1633 ; id.) ; requête présentée par ceux-ci à Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, pour être maintenus dans la jouissance du dit droit (7 sept. 1692) ; requête présentée par l'archevêque au marquis de Baye, intendant de Champagne, à l'appui de cette demande. — Adjudications des revenus de la terre et seigneurie de Villers-Franqueux, appartenant à l'archevêque de Reims (30 mai 1545 et 6 avril 1557). — Mémoire des bourgeois et bourgeoises étant sur les terres de l'archevêque à Villers-Franqueux, et devant des rentes seigneuriales en blé (1612). — Plaids généraux et nomination des échevins et officiers jurés de Villers-Franqueux (12 février 1657). — Baux du revenu de la seigneurie de Villers-Franqueux et de ses dépendances (1664 à 1680). — Sentence du bailliage de Reims enjoignant à un particulier de porter honneur et respect au sieur Arlot, en sa qualité de procureur fiscal de Villers-Franqueux (3 sept. 1717) ; lettres de provisions de cet office, accordées au dit sieur Arlot (27 sept. 1716 ; signature et sceau

de l'archevêque F. de Mailly). — Provisions de lieutenant en la justice de Villers-Franqueux (17 janv. 1724 et 5 oct. 1727 ; signatures et sceau de l'archevêque J. de Rohan). — Sentences du bailliage de Reims condamnant les fermiers des revenus de l'archevêché à fournir un cueilleret des redevances et droits de la seigneurie de Villers-Franqueux (12 févr. et 24 août 1734). — Baux du revenu de la dite seigneurie et des mairie, cens et dîmes des terroirs de Loivre et Trancé (1710 à 1748). — Procès-verbal de la tenue des plaids généraux de Villers-Franqueux (12 déc. 1758). — Cueillerets et déclarations des droits et domaines appartenant à l'archevêque (24 févr. 1752 et 20 nov. 1778). — Rôles des habitants de Villers-Franqueux qui doivent à l'archevêque le droit de bourgeoisie (1781 et 1782).

G. 51. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier (1 imprimée).

1493-1679. — Villers-Franqueux, droit de vinage. (*Invent. de Le Moine, layette 15, liasse 40.*) — Foi et hommage rendus à l'archevêque de Reims par Marie de Laval, veuve de Pierre Horis, receveur des aides en l'élection de Reims, pour raison du fief de 20 muids de vin qu'elle a droit de percevoir chaque année sur les héritages du terroir de Villers-Franqueux (7 mars 1493). — Rôles des habitants de Villers-Franqueux et des forains possédant héritages au dit lieu, lesquels doivent à l'archevêque une rente seigneuriale ou vinage de 20 muids par an, revenant à 14 poinçons, mesure de Reims (1616 et 1623). — Sentences du bailliage de Reims condamnant les habitants de Villers-Franqueux à faire un rôle des détenteurs des maisons et héritages sis au dit village et sur son terroir, chargés envers l'archevêque de la rente annuelle ou droit de vinage consistant en 20 muids de vin (16 juin 1628 et 13 févr. 1676) ; arrêts du Parlement confirmant ces sentences (10 avril 1629 et 31 août 1679).

Châtellenie de Chaumuzy.

G. 52. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin (2 plans) ; 11 pièces, papier.

1474-1672. — Chaumuzy, seigneurie, domaines, bois, cens de l'archevêché, avant la réunion de la vicomté en 1676. (*Invent. de Le Moine, layette 16, liasse 41.*) — Arpentage fait par Évrard Le Roy, arpenteur juré à Nogent-en-la-Montagne, de plusieurs coupes des bois dépendant de l'archevêché de Reims, sur les terroirs de Chaumuzy et Nogent (février-avril 1474). — Certificat de l'arpentage et de la délivrance de plusieurs ventes des bois appartenant à l'archevêché à Chaumuzy et Nogent ; à la suite est fait mention de l'adjudication de la « tonsure des saulx du Jard (de Reims), depuis l'endroit de la chappelle Saint Fyacre, au long du pré des Tanneurs » (13 nov. 1480). — Cautionnement fourni par le fermier des revenus de la châtellenie de Chaumuzy, chargé en même temps par son bail d'exercer la prévôté (25 nov. 1560). — Adjudication et bail de la maison, four, loges et tuilerie de Chaumuzy, et des terres qui en dépendent (19 juill. 1533 et 4 févr. 1562). — Arrêt du Parlement maintenant l'archevêque de Reims, contre les prétentions de Bertrand de Beaumont, écuyer, vicomte de Chaumuzy, dans le droit de haute, moyenne et basse justice, sur les chemins et le terroir du dit Chaumuzy (19 sept. 1573). — Procès-verbal d'assises tenues à Chaumuzy par Claude Souin, bailli de Reims, en présence du procureur fiscal de l'archevêque et des officiers de justice du dit lieu (26 août 1627). — Bail des revenus de la châtellenie de Chaumuzy, à la réserve des bois et du greffe (10 avril 1654). — Commission du Grand Conseil pour informer contre deux particuliers qui chassaient sans droit ni permission sur les terres de Chaumuzy (26 juin 1665.) — Vente faite par Jean de Beaumont, seigneur de Saint-Étienne, à Hubert Augier, receveur des tailles en l'élection de Reims, des bois de Liermont et du Vicomte, sis au terroir de Chaumuzy ; adjudication de la coupe des dits bois (25 nov. 1619). — Arpentage de la coupe des bois taillis d'Éclisse, sis au terroir de Chaumuzy (19 et 20 nov. 1641). — Cueilleret des cens dus à l'archevêque à cause de sa châtellenie de Chaumuzy (1642). — Plans du bois de Chaumuzy, appelé le bois de Reims, appartenant à l'archevêque (1642 et 1672).

G. 53. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1499-1598. — Chaumuzy, aveux et dénombrements de la vicomté, avant la réunion à l'archevêché en 1676. (*Invent. de Le Moine, layette 16, liasse 42.*) — Acceptation de l'aveu et dénombrement fourni à Guillaume Briçonnet, archevêque de Reims, par Pierre de Veslud, vicomte de Chaumuzy et bailli de Rethelois (16 août 1499 ; pièce en mauvais état). — Dénombrement fourni à Charles de Carretto, archevêque de Reims, par Pierre Grossaine, vicomte de Chaumuzy (17 oct. 1508) ; à la suite est une information, faite par autorité du

bailli de Reims, sur la vérité des déclarations contenues dans cet acte (19 oct.) ; dénombrement suivi de certificats constatant que le vicomte a toujours eu la jouissance des biens qui y sont énoncés, et qu'il possède le droit de confiscation dans un canton du terroir de Chaumuzy (1er oct.). — Procuration passée par Jean de Beaumont, vicomte de Chaumuzy, à l'effet de prêter la foi et l'hommage dus à l'archevêque de Reims pour le fief de la vicomté de Chaumuzy, mouvant en plein fief du dit archevêque, à cause de son château de Porte-Mars (30 juin 1597). — Dénombrement fourni par Jean de Beaumont à Philippe du Bec, archevêque de Reims (22 août 1597), et acte de réception du dit dénombrement (5 mai 1598).

G. 54. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1512-1667. — Chaumuzy, banalités et domaines de la vicomté avant 1676. (*Invent. de Le Moine, layette 16, liasse 43.*) — Vente faite par Jean Hermand, laboureur, à Pierre Grossaine, vicomte de Chaumuzy, de bois et terres situés sur le terroir du dit lieu (9 juin 1512). — Acte d'échange de pièces de terre sises sur ce terroir, passé entre Pierre Grossaine et Henri de Dampierre, seigneur d'Avergny (25 juillet 1514). — Sentences du bailliage de Reims, condamnant plusieurs habitants de Nappes et d'Esclain, hameaux de la paroisse de Chaumuzy, à faire moudre leurs grains au moulin banal de ce lieu (21 juin et 5 juillet 1522). — Reconnaissance par Gilbert Gat, demeurant à Espilly, de l'obligation qu'il a de faire moudre son grain au moulin de Chaumuzy, et congé donné au dit Gat par le vicomte d'aller moudre où bon lui semblera, pendant dix ans, moyennant une redevance annuelle de 12 deniers (5 juillet 1522). — Transaction passée entre Jean de Beaumont, vicomte de Chaumuzy, et Robert Moullart, seigneur de Chappeton, par laquelle le dit Moullart reconnaît au vicomte le droit d'avoir un pressoir banal à Chaumuzy, et s'oblige à ne se servir du pressoir qu'il a fait construire à Espilly que pour pressurer des pommes et des poires à faire cidres et poirés (16 oct. 1527). — Bail fait par Jean de Beaumont de la petite maison de la vicomté de Chaumuzy, appelée la maison de Mutry, avec ses dépendances (15 nov. 1536). — Enquête faite par Garlache Souin, enquêteur pour le roi au bailliage de Vermandois, siége de Reims, à la diligence et requête de Jeanne Grossaine, veuve de Jean de Beaumont, sur les terres de la vicomté de Chaumuzy, lesquelles terres sont reconnues être franches de dîmes, sauf quelques exceptions (31 déc. 1546). — Procès-verbal d'exécution d'un arrêt du Parlement, du 12 juin 1559, qui adjuge au curé de Chaumuzy les dîmes novales, et à Jeanne Grossaine, vicomtesse du dit lieu, les dîmes anciennes, comme bien et dûment inféodées de temps immémorial (20 avril 1560). — Acte d'échange de terres sises au terroir de Chaumuzy, passé entre Bertrand de Beaumont, vicomte du dit lieu en partie, et Regnaud Maingot, laboureur à Cohédon (18 juin 1560). — Vente faite par les habitants de Chaumuzy à Jean de Beaumont, vicomte, d'une pièce de pré sise au terroir du dit Chaumuzy, lieu dit *au Berles* (13 nov. 1561). — Arpentage de pièces de prés dépendant de la grande et de la petite cense de la vicomté de Chaumuzy (avril 1562). — Bail des revenus de la vicomté (20 juillet 1587). — Arpentage et figure des terres de la dite vicomté (mars-avril 1667).

G. 55. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier, 2 sceaux.

1457-1595. — Chaumuzy, vicomté, rentes seigneuriales et surcens, avant 1676. (*Invent. de Le Moine, layette 17, liasse 44.*) — Baux et reconnaissances de droits de surcens, au profit de l'archevêque de Reims et du vicomte de Chaumuzy, sur des héritages sis au terroir du dit lieu (1457 à 1569). — Baux à surcens faits par Pierre Grossaine, vicomte de Chaumuzy (1511 à 1520). — Quittance d'un cens payé à P. Grossaine par le chapitre de Reims pour la maison de Grandchamp et autres héritages sis au terroir de Chaumuzy (30 nov. 1518). — Sentence du bailliage royal de Reims maintenant P. Grossaine en possession et saisine de percevoir chaque année la somme de 15 s. parisis, 7 den. tournois, sur la terre de feu Guillaume Cauchon, sise au terroir de Chaumuzy (6 fév. 1525 ; sceau du bailliage royal de Reims et contre-sceau de Jacques Fremin, bailli). — Transactions passées entre P. Grossaine et Robert Moullart, écuyer, demeurant à Espilly, au sujet des surcens dus à la vicomté (31 janv. et 14 nov. 1525). — Sentence du bailliage royal de Reims condamnant R. Moullart à payer à Jean de Beaumont, vicomte de Chaumuzy, des cens sur des héritages sis au dit lieu, et des redevances pour les droits de banalité du moulin et du four (28 mai 1530). — Bail à surcens perpétuel de deux pièces de terre nouvellement défrichées, sises au terroir de Chaumuzy, lieu dit *à la Garenne* (23 avril

1533). — Sentence du bailliage royal de Reims maintenant Jeanne Grossaine, veuve de J. de Beaumont, vicomtesse de Chaumuzy, dans la saisine et possession de percevoir au dit lieu des droits de rentes ou censives seigneuriales (20 janv. 1550). — Arrêts du Parlement condamnant les habitants de Chaumuzy à payer à la vicomtesse les rentes seigneuriales et les droits de banalité du four et du moulin (8 fév. 1586, 24 nov. 1588, 27 janv. 1595). — Transaction par laquelle Antoine de Haudouin, seigneur de Champagne, s'oblige à payer à Jean de Beaumont, vicomte de Chaumuzy, les arrérages des cens et surcens dus pour des héritages situés au terroir du dit Chaumuzy (21 juill. 1587).

G. 56. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1508-1674. — Chaumuzy, surcens avant 1676. (*Invent. de Le Moine, layette 17, liasse 45.*) — Acensements, baux à surcens, acquisitions d'héritages chargés de cens, transactions et autres titres concernant des censives sur divers cantons du terroir de Chaumuzy.

G. 57. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 33 pièces, papier.

1678-1787. — Chaumuzy, surcens seigneuriaux depuis la réunion de la vicomté en 1676. (*Invent. de Le Moine, layette 17, liasse 46.*) — Baux à surcens faits par l'archevêque de Reims, seigneur et vicomte de Chaumuzy, d'héritages situés au terroir du dit lieu, dans les cantons de la grande et de la petite Grève et de Sonfay (1678). — Sentence du bailliage ducal de Reims, condamnant André Lefebvre, comte d'Eaubonne, à payer un cens seigneurial pour les héritages qu'il possède sur le terroir de Chaumuzy (8 juillet 1757). — Cueillerets des droits, biens, cens et surcens, appartenant à l'archevêque de Reims, à cause de sa châtellenie de Chaumuzy (1751 et 1759). — Sentence du bailliage ducal condamnant Samson Pinon, curé de Chaumuzy, à payer les droits de surcens, de porterage, de bourgeoisie, de feu et de rachat de la banalité du four (6 avril 1764); arrêt du Parlement confirmant cette sentence, sauf pour les droits de feu et de rachat de la banalité du four, dont il décharge le curé (17 fév. 1766). — Récépissé donné par le sieur Pinon, receveur de la châtellenie de Chaumuzy, d'un cueilleret et d'autres pièces à lui confiées par le régisseur du temporel de l'archevêché (3 nov. 1787). — Liste de titres produits dans une instance pour l'archevêque contre les habitants de Chaumuzy (s. d., après 1781) (1).

G. 58. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 11 pièces, papier (3 imprimées); 7 sceaux.

1676-1705. — Chaumuzy, réunion de la vicomté à la mense archiépiscopale, commencée en 1676 et consommée en 1684. (*Invent. de Le Moine, layette 18, liasse 47.*) — Arrêt du Conseil d'État ordonnant la visite, par le grand maître des eaux et forêts de Champagne, du bois de Reims et du bois de l'Éclisse, appartenant à l'archevêque de Reims, sur le terroir de Chaumuzy (28 mars 1676); lettres de commission pour l'exécution de cet arrêt (id.); procès-verbal de visite par le grand maître Ch. Renart de Fuchsamberg (28-30 mai); arrêt du Conseil d'État permettant à Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, de faire des coupes dans les bois de Reims et de l'Éclisse, en retenant la somme de 9000 livres sur le prix de la vente de ces bois, pour le remboursement du prix des moulins l'Archevêque, par lui rachetés le 16 avril 1672 (21 nov.); lettres patentes obtenues sur le dit arrêt (Saint-Germain-en-Laye, 28 nov.; sceau). — Promesse faite par les syndics des créanciers d'André Augier, notaire à Reims, à l'archevêque Maurice Le Tellier, de le rendre adjudicataire de la vicomté de Chaumuzy, acquise par le dit Augier sur Charles de Beaumont, en vertu d'une adjudication du 11 juill. 1670 (19 sept. 1676). — Décret d'adjudication de la vicomté de Chaumuzy, poursuivi au bailliage de Reims par les créanciers du sieur Augier, avec déclaration que l'acquisition est au profit de l'archevêque (id.); le dit acte suivi de l'acceptation faite par celui-ci au greffe, le 11 janvier 1677. — Arrêt du Parlement ordonnant la visite des bois de Reims et de l'Éclisse, des moulins l'Archevêque et de la terre de la vicomté de Chaumuzy (6 août 1677); procès-verbal de visite des moulins et de la dite terre, en exécution de cet arrêt (16-19 août); procès-verbal de visite des bois, et avis du grand maître des eaux et forêts de Champagne sur l'utilité de les abattre (16 août), la dite pièce suivie de la vente et adjudication de ces bois (26 oct.; imprimé). — Arrêt du Parlement ordonnant que les lettres patentes du 28 nov. 1676 seront enregistrées, que la terre et seigneurie de Chaumuzy sera unie à l'archevêché de Reims,

(1) Il manque dans cette liasse le n° 26 de l'inventaire de Le Moine (sentence du bailliage ducal maintenant l'archevêque dans le droit de la banalité du pressoir de Chaumuzy, 23 juillet 1716), et le n° 30 (cueilleret des droits seigneuriaux, 1780).

et que l'archevêque, pour l'acquisition de cette terre, sera remboursé de la somme de 55,000 livres, sur le prix de la vente des coupes des bois de Reims et de l'Éclisse (7 sept. 1677). — Ordonnance du grand maître des eaux et forêts, Ch. R. de Fuchsamberg, prescrivant à l'adjudicataire des dites coupes de payer à l'archevêque les sommes qui doivent lui être remboursées (27 oct.). — Lettres patentes confirmant l'union de la seigneurie et vicomté de Chaumuzy à l'archevêché (Versailles, janvier 1684); arrêt d'enregistrement de ces lettres à la Chambre des Comptes (19 févr.); quittance de la somme de 5,500 livres payée par l'archevêque au trésor royal pour droit d'amortissement (4 mars); arrêt d'enregistrement au Parlement (7 mars); enregistrements au bailliage royal de Reims et au bureau des finances de Champagne (6 et 9 juin). — Arrêt du Conseil d'État déchargeant l'archevêque du paiement de la somme de 21,496 livres 16 s. 8 den., à laquelle il avait été taxé par un rôle arrêté au Conseil le 30 sept. 1704, pour les droits d'amortissement et de nouvel acquêt de la terre de Chaumuzy (11 août 1705).

G. 59. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 12 pièces, papier ; 3 sceaux.

1711-1778. — Chaumuzy, seigneurie, justice, police, chasse, depuis la réunion de la vicomté. (*Invent. de Le Moine, layette 18, liasse 48.*) — Provisions de l'office de lieutenant de la justice de Chaumuzy, accordées à Simon Pinon par François de Mailly, archevêque de Reims (30 déc. 1711); opposition formée par Nicolas Doyen, ancien lieutenant, à la réception du dit Pinon, sentence du bailliage de Reims mettant les parties hors de cour (29 avril 1712); arrêt du Parlement confirmant cette sentence (22 juill. 1719). — Provisions de l'office de garde-chasse, accordées par l'archevêque J. de Rohan (3 nov. 1734 et 19 juillet 1740). — Procès-verbaux de la tenue d'assises et plaids généraux en la prévôté et châtellenie de Chaumuzy (1712, 1739, 1748). — Bail pour 5 ans des amendes de chasse « avec la tirerie et tenderie aux canards sauvages et vanneaux » (20 avril 1754). — Arrêt du Parlement confirmant une sentence du bailliage de Reims, qui condamne à mort un habitant de Chaumuzy convaincu de parricide (7 janv. 1755); traité entre l'intendant de l'archevêque et le sieur Pinon, receveur de la châtellenie de Chaumuzy, au sujet des biens confisqués sur le condamné (12 mars). — Sentence du bailliage de Reims enjoignant à Jean Minelle, amodiateur de la terre de Chaumuzy, de faire démolir son four à chaux, et de le reconstruire dans un autre endroit plus éloigné du chemin et des bâtiments, pour éviter le danger du feu (3 juill. 1778). — Sentence provisionnelle du présidial de Reims, ordonnant de faire des réparations urgentes aux pressoirs banaux de Chaumuzy (26 août 1778) (1).

G. 60. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1679-1785. — Chaumuzy, domaines, terres, prés, moulins, baux, etc., depuis la réunion de la vicomté. (*Invent. de Le Moine, layette 19, liasse 49.*) — Arpentage d'une pièce de vigne et d'une pièce de sainfoin, sises au terroir de Chaumuzy (16 mars 1683). — Baux du revenu de la terre, vicomté et châtellenie de Chaumuzy (1679, 1693 et 1695). — Procès-verbal d'arpentage d'une pièce de pré sise près la Neuville-aux-Larris (27 mars 1741). — Cinq procès-verbaux de visites par experts des bâtiments et jardins du château, des prés, pâtures, vignes et moulin de Chaumuzy (avril 1741). — Sentence du bailliage de Reims condamnant le s^r Pinon, fermier et receveur général de la châtellenie de Chaumuzy, à rétablir à neuf la maçonnerie du pignon du moulin, et le s^r Louis, à faire les réparations nécessaires au cours de l'eau du ruisseau du dit moulin (21 juill. 1752). — Contrats d'acquisitions d'héritages et de rentes à Chaumuzy par l'archevêque de Reims, en remploi du prix de la vente par lui faite des halles au pain et harengerie du dit Reims au corps municipal de cette ville, pour l'embellissement de la place Royale (1761 à 1762). — Baux du revenu de la terre, seigneurie, châtellenie et vicomté de Chaumuzy, y compris les dîmes de Champlat, Boujacourt, Aubilly, Toisy et Prémecy (1722, 1740, 1748, 1763). — Ordonnance de Rouillé d'Orfeuil, intendant de Champagne, chargeant M. Hurault de Sorbée, inspecteur des ponts et chaussées au département de Reims, de procéder à la visite des fontaines de Chaumuzy, à propos d'une difficulté élevée sur le partage des eaux entre le château et la communauté des habitants (25 août 1785); procès-verbal de visite (5 sept.); ordonnance de l'intendant statuant définitivement sur la question (22 sept.).

G. 61. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier ; 2 sceaux.

1692-1768. — Chaumuzy, bois, depuis la réunion de la vicomté. (*Invent. de Le Moine, layette 19, liasse 50.*) — Ventes de coupes de

(1) Il manque en cette liasse le n° 4 de l'inventaire de Le Moine (plaids généraux, 1727).

taillis dans les bois de Reims, situés sur le terroir de Chaumuzy (4 févr. 1692 et 23 mai 1711). — Procès-verbal de délit, requête et sentence du bailliage de Reims contre un laboureur qui avait laissé paître ses bestiaux dans les bois de Chaumuzy (18 et 20 mai et 16 juill. 1717). — Adjudication de la coupe du taillis du bois le Vicomte (29 déc. 1723); adjudications à l'enchère, faites devant L. Lagoille de Courtagnon, grand maître des eaux et forêts au département de Champagne, des coupes des première et deuxième parties du quart de réserve des bois de Chaumuzy (12 nov. 1731 et 27 août 1733). — Sentence de la justice de Chaumuzy condamnant un laboureur de la Neuville-aux-Larris à des amendes et à des dommages et intérêts, pour des dégâts commis par ses bestiaux dans les bois de Reims (13 août 1735); arrêts de la Table de marbre du Palais, à Paris, confirmant cette sentence (19 juin, 22 juill. et 26 août 1739). — Procès-verbaux, faits par le garde des bois et chasses de l'archevêque, de délits commis dans les dits bois (1729, 1739 et 1740). — Adjudication à l'enchère d'une coupe de bois contenant environ 25 arpents (7 déc. 1754); arrêt du Conseil d'État autorisant la vente et exploitation de 217 arpents 25 perches du quart de réserve des bois de Chaumuzy (21 avril 1761); adjudication faite en exécution de cet arrêt (15 déc.). — Bail pour 9 ans des coupes annuelles des taillis des bois de la châtellenie de Chaumuzy (7 sept. 1763). — Sentence de la maîtrise de Reims condamnant l'adjudicataire du quart de réserve des bois de Chaumuzy, à une amende et à des dommages et intérêts pour divers délits constatés dans la coupe (4 juin 1768); procès-verbal du s^r Guillaume, garde général de la maîtrise de Reims, arpentage et autres pièces relatives à cette affaire (1761 à 1767). — Procès-verbal dressé contre le berger de Chambrecy qui avait fait paître son troupeau dans le bois d'Éclisse (12 juin 1768); sentence de la maîtrise de Reims condamnant solidairement à une amende le dit berger et les habitants de Chambrecy ayant bêtes à laine.

G. 62. (Liasse.) — 9 pièces, papier; 1 sceau.

1573-1719.—Châtellenie de Chaumuzy, patronages d'Aubilly, Toisy, Méry et Prémecy. (*Invent. de Le Moine, layette 19, liasse 51.*) — Bail des revenus du patronage de Méry, appartenant à l'archevêque de Reims (6 juin 1573). — Bail du patronage d'Aubilly et de ses dépendances (7 avril 1633). — Sentence de l'officialité de Reims ordonnant que Nicolas Lecointre, curé de Méry, sera tenu à faire les fonctions curiales en l'église succursale de Prémecy, et qu'il lui sera fourni 60 livres par l'archevêque et les religieux de Saint-Denis de Reims, décimateurs du dit Prémecy, et 40 livres par les habitants de ce lieu (31 déc. 1660); autre sentence de l'officialité relative au même sujet (22 janv. 1661). — Baux des revenus des patronages d'Aubilly, Toisy et Prémecy (1663, 1679, 1711, 1719).

G. 63. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1574-1741. — Châtellenie de Chaumuzy, patronage de Champlat. (*Invent. de Le Moine, layette 19, liasse 52.*) — Adjudication à l'enchère des revenus du patronage de Champlat (5 juin 1574). — Baux du patronage de Champlat, Boujacourt et Chantereine (1633, 1679, 1711). — Transaction passée entre l'archevêque, le chapitre de Reims et Claude Le Brun, curé de Champlat, pour terminer un procès commencé au bailliage royal de Reims, au sujet des novales qui se trouvaient dans l'étendue de la paroisse du dit Champlat (14 juill. 1741).

G. 64. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1527-1587. — Chaumuzy, pièces diverses. — Reconnaissance par Robert Moullart de la banalité du pressoir de Chaumuzy (16 oct. 1527; voy. G. 54). — Enquête sur la franchise de dîmes des terres de la vicomté de Chaumuzy (31 déc. 1546); ajournements de témoins et autres actes préparatoires de l'enquête (4 déc.; voy. G. 54); procédures au sujet de la dite exemption de dîmes, mémoires, lettres de compulsoire, inventaire de titres produits au procès (1550 à 1553). — Entérinements des lettres d'émancipation de Jean, Gérard et Bertrand de Beaumont, fils de feu Jean de Beaumont, écuyer, seigneur de Saint-Étienne-à-Arne, et de Jeanne Grossaine, son épouse (9 févr. 1549, 20 janv. 1554 et 10 déc. 1557); actes divers et comptes de la tutelle des enfants mineurs du dit Jean de Beaumont (1545 à 1560). — Procédures entre Jeanne Grossaine, vicomtesse de Chaumuzy, et les habitants du dit lieu, au sujet des rentes seigneuriales (voy. G. 55): enquête sur les droits de la vicomté (août 1552); procès-verbal d'exécution de lettres de compulsoire, en représentation des titres, comptes et papiers concernant la dite vicomté (17 mai 1559); information et déposition de témoins sur une révolte qui eut lieu à Chaumuzy, à propos de l'exécution d'un arrêt du Parlement en date du 9 mars 1560, obtenu par

Jeanne Grossaine contre les habitants (injures proférées contre Gabriel Miron, conseiller au Parlement, commissaire venu pour faire exécuter le dit arrêt, contre la cour et les vicomtes de Chaumuzy, qualifiés de « meschans et Luthers », voies de fait contre Le Breton, fermier de Jean de Beaumont, sieur de Clavy, fils de Jeanne Grossaine) (s. d.) ; contredits, inventaires de pièces produites au procès (1559 à 1587). — Déclaration du fief de la vicomté de Chaumuzy, tenu et mouvant de Louis de Lorraine, archevêque de Reims, à cause de son château de Porte-Mars, la dite déclaration baillée par Jeanne Grossaine, vicomtesse de Chaumuzy (s. d., vers 1580). — Liste des héritages de feu Robert Moullart et des redevances auxquelles ils étaient assujettis envers le vicomte de Chaumuzy (s. d.). — État des surcens en blés dus au vicomte (s. d.).

G. 65. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 271 pièces, papier (4 imprimées, 1 plan) ; 1 plan peint sur toile ; 1 sceau.

Vers 1650-1788. — **Chaumuzy, pièces diverses (suite).** — Déclaration des maisons, terres, prés, bois et vignes, sis au terroir de Chaumuzy, appartenant à M. de Saint-Étienne (s. d., vers 1650). — Arrêt du Parlement recevant François de Beaumont, sieur de Saint-Étienne, vicomte de Chaumuzy, appelant d'une sentence rendue le 30 août 1658, par le bailli de Reims, au profit des habitants du dit Chaumuzy (19 févr. 1659 ; imprimé). — Procédures contre Nicolas Lecointre, curé de Méry, pour le service dans l'église succursale de Prémecy et la rétribution due par les décimateurs (1660 à 1661 ; voy. G. 62). — Deux plans de la terre de la vicomté de Chaumuzy (s. d., vers 1670). — Procès entre Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, et Louis Lépagnol, vicomte de Bouilly, ancien procureur en la maîtrise de Reims, qui réclamait au dit archevêque la somme de 5,240 livres pour ses droits de vacations dans les ventes des bois de Chaumuzy, Crugny, Chigny et Villers-Allerand, faites en 1676 et 1682 ; mémoires, inventaire de productions (1687). — Procès entre Simon Pinon, lieutenant en la justice de Chaumuzy, et Nicolas Doyen, ancien lieutenant (voy. G. 59) ; édit du roi déchargeant les officiers des justices seigneuriales de la restitution des épices qu'ils ont indûment prises (juill. 1704 ; imprimé), requêtes, procédures (1712-1719). — Mémoire sur la vente des bois de Chaumuzy et sur les droits d'indemnité (janv. 1718). — Frais de l'exploitation des bois de Chaumuzy, honoraires des officiers de la maîtrise de Reims (1732 à 1734). — Procès intenté à l'archevêque par Henri Menessier, receveur de la seigneurie de Chaumuzy, au sujet de réparations qui se trouvaient à faire à divers héritages et à la fontaine du dit lieu, lors qu'il avait pris possession de sa recette (1732 à 1742). — Procès contre François Vanin, receveur de la terre et seigneurie de Chaumuzy, qui avait fait abattre indûment des arbres fruitiers dans les clos et jardins dépendant de la dite terre (1736 à 1741). — Procès contre un laboureur de la Neuville-aux-Larris pour des dégâts commis par ses bestiaux dans les bois de Chaumuzy (1735 à 1739 ; voy. G. 61). — Sentence arbitrale condamnant le s[r] Vanin, ancien receveur, à faire réparer et remettre en état les lieux et héritages dépendant de la seigneurie de Chaumuzy (3 août 1742) ; procédures relatives à cette affaire. — Procès entre l'archevêque de Reims, le s[r] Pierre Pinon, receveur, et la communauté des habitants de Chaumuzy, auxquels le dit Pinon réclamait pour sa part dans les bois communaux le dixième en nature (1745). — Sentence du bailliage de Reims accordant à Antoine Roland, meunier du moulin banal de Chaumuzy, suivant les offres faites par l'archevêque de Reims, une somme de 400 livres pour l'indemniser du chômage du dit moulin (6 sept. 1743) ; procédures relatives à cette affaire (1742 à 1744). — Procédures contre le s[r] Pinon, receveur, au sujet des réparations du moulin de Chaumuzy (1751 à 1752 ; voy. G. 60). — Quart de réserve des bois de Chaumuzy, négociations pour la fourniture de bois destinés à la construction de l'École militaire à Paris, correspondance sur cette affaire (1751) ; lettres de l'archevêque Jules de Rohan (Strasbourg, 22 août), du prince Constantin de Rohan (Brunoy, 18 oct.). — Procès contre le comte d'Eaubonne au sujet du droit de *porterage*, consistant en deux quartels d'avoine et trois deniers, dus tous les ans à l'archevêque par chaque propriétaire de biens-fonds sis à Chaumuzy (1757 ; voy. G. 57). — Procès contre l'adjudicataire du quart de réserve des bois de Chaumuzy pour délits constatés dans la coupe (1768 ; voy. G. 61). — Cession au s[r] Pierre Pinon du droit de chasse en la terre de Chaumuzy, à la charge de livrer chaque année 60 pièces de gibier à l'archevêque (15 août 1771). — Procès-verbal de martelage dans les bois de Chaumuzy (19 déc. 1776). — Procès entre Mgr. de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, et les habitants de Chaumuzy, pour l'exécution de lettres de terrier en date du 25 avril 1770, et pour le paiement des droits seigneu-

riaux (1780 à 1782) ; sentence du bailliage royal de Reims condamnant divers habitants du dit Chaumuzy à fournir au terrier de cette seigneurie la déclaration de tous leurs biens et héritages (15 mai 1781); arrêt du Parlement condamnant les syndic, habitants, corps et communauté de Chaumuzy au paiement des droits seigneuriaux (6 août). — Inventaire des titres concernant Chaumuzy (s. d., vers 1750).

G. 66. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1683-1783. — **Chaumuzy, terrier.** — Transaction entre J. de Rohan, archevêque de Reims, et François Vanin, seigneur du fief de Muitry, au sujet du cueilleret de la vicomté de Chaumuzy que le dit Vanin avait été condamné à fournir à l'archevêché (19 oct. 1751). — Procès-verbal de publication de lettres de terrier (25 août 1754). — Déclaration fournie par Philippe-Emmanuel de Crussol d'Uzès et Marie-Antoinette d'Estaing, son épouse, et par Marie-Catherine-Euphrasie d'Estaing, veuve d'Édouard Colbert, comte de Maulevrier, propriétaires par indivis d'une pièce de terre située au terroir de Chaumuzy (15 févr. 1760). — Déclaration des biens sis à Chaumuzy, appartenant à la mense abbatiale de l'abbaye de Saint-Denis de Reims (17 janv. 1777). — Procès-verbal du refus par la communauté de Chaumuzy de signer la déclaration des droits seigneuriaux dus à l'archevêché (1er oct. 1780). — Déclarations au terrier, états des cens de Chaumuzy, déclaration des droits seigneuriaux, procès-verbal d'arpentage du terroir, arpentages et figures de diverses pièces de terre, cueillerets, etc. (1683 à 1783).

Châtellenie de Cormicy.

G. 67. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier (1 imprimée); 3 sceaux.

1320-1778. — **Cormicy, seigneurie, justice, chasse, droits divers de la prévôté et châtellenie.** (*Invent. de Le Moine, layette 20, liasse 53.*) — Sentence de Robert de Courtenay, archevêque de Reims, déclarant que les religieux de Saint-Denis de Reims et de la Valroy, le curé et les clercs tenant héritages en la châtellenie de Cormicy, ne doivent pas être contraints « à contribuer à la taille assenée à la ditte chatelerie pour les despens fais à Reins pour cause des coronemens dou roy Loys jadis et dou roy Phelippe à present roy de France » (9 avril 1320 ; vidimus du 21 sept. 1350). — Enquête faite par Guillaume Coquillart le jeune, procureur fiscal de l'archevêché, sur l'exemption dont prétendaient jouir les bourgeois et habitants de Cormicy, du droit de rouage dû à l'archevêque pour les vins achetés au dit Cormicy, et charriés hors de ce lieu (7 janv. 1449) ; continuation de cette enquête (17 nov. 1450). — Assises tenues à Cormicy le 11 novembre 1482 (comptes à rendre par les échevins et gouverneurs de cette ville, défense aux habitants de jeter des bêtes mortes dans les fossés et les rues, jugement de divers procès) ; à la suite de cette pièce, est le rôle des affaires soumises aux assises tenues à Villers-Franqueux le 23 octobre 1482. — Sentence des requêtes du Palais, rendue au profit de l'archevêque et de Jean Doubleau, trésorier de l'église de Reims, lequel est maintenu en la possession, saisine et jouissance de l'hôpital et maison-Dieu de Cormicy, et des fruits, revenus et émoluments d'icelui (23 déc. 1523 ; sceau). — Déclaration des droits et prérogatives appartenant à l'archevêque de Reims en la ville et châtellenie de Cormicy (organisation de l'échevinage, droits des échevins et du prévôt, etc.) (21 oct. 1544). — Sentence provisionnelle rendue aux assises tenues à Cormicy par le bailli de Reims contre les habitants de Cauroy-lès-Hermonville, qui jouissaient du droit de passage en un endroit du terroir de Cormicy appelé le *Grand Marais*, moyennant une redevance annuelle de 22 sous parisis, et qui prétendaient en outre avoir droit d'y faire paître leurs bestiaux (5 et 6 mai 1636). — Sentence du bailliage de Reims condamnant à 100 livres d'amende un habitant de Cormicy qui avait voulu poursuivre un procès devant le lieutenant criminel de Reims, et non devant la juridiction de l'archevêque (18 mars 1672). — Arrêt du Conseil d'État maintenant l'archevêque dans le droit d'établir un prévôt à Cormicy, et annulant les provisions de l'office de procureur du roi et de la communauté de Cormicy, obtenues par le sieur Nicolas Regnaut (16 fév. 1692). — Sentence de l'élection de Reims ordonnant que Jean Lebrun, prévôt de l'archevêché, soit rayé du rôle des tailles de Cormicy (16 fév. 1704). — Lettres de provisions de l'office de garde des bois, chasses et domaines de Cormicy, accordées par Jules de Rohan, archevêque de Reims (21 nov. 1722 et 15 mars 1724 ; signatures et sceaux de l'archevêque). — Sentence du bailliage de Reims condamnant deux habitants de Cormicy à 100 livres d'amende pour délit de chasse (4 sept. 1733). — Arrêt du Conseil d'État supprimant le droit de péage

prétendu par l'archevêque de Reims à Cormicy, et réservant toutefois les droits de rouage sur les vins et autres marchandises, achetés au dit lieu et transportés ailleurs (15 fév. 1745). — Cueillerets des droits appartenant à l'archevêque, seigneur de la ville de Cormicy (711, 1742, 1764, 1774). — Sentence du prévôt de Cormicy condamnant un habitant du dit lieu au blâme et à 300 livres d'amende pour vol de gerbes de blés, commis dans les champs pendant la nuit (19 août 1778 ; imprimé).

G. 68. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1680-1780. — Cormicy, assises, plaids généraux. (*Invent. de Le Moine, layette 20, liasse 54.*) — Huit procès-verbaux dressés par le bailli de Reims, assisté du procureur fiscal de l'archevêché, de la tenue des assises et plaids généraux de la terre et seigneurie de Cormicy et de ses dépendances (1680, 1712, 1727, 1739, 1748, 1757, 1774, 1780).

G. 69. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

Vers 1450-1789. — Cormicy et Sapigneul, domaines, bois, cens et surcens. (*Invent. de Le Moine, layette 20, liasse 55.*) — Cueilleret des cens appartenant à l'archevêque de Reims à cause de sa ville et de son château de Cormicy, déclaration des cens qui lui sont dus à la Neuville-lès-Cormicy (vers 1450). — Bail à surcens perpétuel d'une pièce de vigne sise au terroir de Cormicy, lieu dit *en Folle Peine* (12 nov. 1486) ; adjudications à titre de baux de masures sises en la basse-cour du château de Cormicy (30 nov. et 21 déc. 1488) ; bail à surcens perpétuel d'une masure sise près le *Gué à la Barre* et la muraille du château (4 janv. 1489) ; baux à surcens d'un terrain situé entre le fossé du château et le cimetière de l'église (30 déc. 1581 et 20 janv. 1584). — Bail viager d'un petit étang sis à Cormicy au-dessus du grand étang, entre les deux chaussées, au lieu dit *au Fond de Laval* (25 janv. 1464). — Déclaration des biens de l'Hôtel-Dieu de Cormicy, situés en la justice et censive de l'archevêché de Reims, fournie par Jean Glasset, administrateur du dit Hôtel-Dieu, aux officiers du bailliage de Vitry, commissaires royaux pour les nouveaux acquêts faits par les gens d'église depuis soixante ans (28 janvier 1472). — Bail fait pour trente ans à Pierrard Olivier du château de Cormicy, appartenant à l'archevêché de Reims, à la charge d'y faire construire à ses frais différents ouvrages, entre autres, « dedens la tour d'icellui, une prison à vaulsure contenant deux cintrées de seze piedz de quarrure,..... couverte d'un appentis de rozeaulx ou d'estrain » (30 mai 1496). — Permission accordée par Charles de Lorraine, archevêque de Reims, à Gabriel Jobart, marchand, demeurant à Novy-les-Moines, de faire construire un moulin à vent sur le terroir de Cormicy, moyennant un surcens perpétuel de 12 livres 10 sous tournois (3 avril 1567 ; copie). — Lettres par lesquelles Gabriel de Sainte-Marie, archevêque de Reims, accepte l'échange proposé par Valérien de Salnove, seigneur de Sapigneul, de plusieurs pièces de terre, sises au terroir du dit Sapigneul, contre d'autres terres, sises aux terroirs de Cormicy et de la Neuville (20 mars 1624) ; quittance de la somme de 84 l. 18 s. 11 d., à laquelle a été taxé V. de Salnove, propriétaire de 26 pièces de terre, sises au terroir de Sapigneul, aliénées de l'archevêché de Reims par adjudication du 16 août 1577 (11 mars 1643). — Déclaration des héritages appartenant à l'archevêque de Reims, en la ville et au terroir de Cormicy (30 déc. 1633). — Bail emphytéotique de l'emplacement du moulin du *Fond Laval*, près Cormicy, brûlé par les gens de guerre, à la charge pour le preneur de rebâtir le dit moulin et ses dépendances (13 avril 1627) ; procès-verbal dressé par la justice de Cormicy, de la déposition de témoins attestant que le moulin a encore été détruit, en partie au temps de Pâques de l'année 1649 par les troupes des maréchaux d'Estrées et de Praslin, pour le reste, vers le mois de juillet 1652 par les ennemis de la couronne, commandés par le duc de Lorraine (1er fév. 1656). — Arpentage des terres de Sapigneul dépendant de l'archevêché de Reims, fait à la requête de V. de Salnove (10 et 11 fév. 1643). — Déclaration et cueilleret de plusieurs droits seigneuriaux que l'archevêque de Reims possède à Cormicy (5 avril 1663). — Bail pour 8 ans du moulin du *Fond Laval* (21 mai 1742). — Pièces concernant la démolition du dit moulin : ordonnance du lieutenant général au bailliage royal de Reims, portant permission de faire visiter le moulin par experts (27 fév. 1759) ; procès-verbal de visite (2 mars) ; information sur la commodité ou incommodité de la démolition du moulin (9 mars) ; arrêt du Parlement autorisant cette démolition (24 mars) ; vente des matériaux (17 avril) ; quittance de la somme de 751 l. 14 s., payée pour des plantations de bois à Saint-Thierry et sur l'emplacement des bâtiments, cour et terrains du moulin du *Fond Laval* (18 avril 1761). — Confirmation par Léonor d'Étampes.

archevêque de Reims, de la donation faite par Gabriel de Sainte-Marie, son prédécesseur, aux chevaliers de l'arquebuse de Cormicy du jardin des arquebusiers établi dans les fossés du château (1er juin 1644) ; remontrances adressées à Mgr. de la Roche-Aymon, archevêque, par les chevaliers de l'arquebuse et les habitants de Cormicy, au sujet des innovations faites par son intendant qui voulait priver les dits chevaliers de l'usage d'une porte de communication entre le jardin de l'arquebuse et le terrain de l'ancien château (s. d., 1764) ; acte par lequel le sieur Collet, capitaine en chef de l'arquebuse, et les principaux officiers et chevaliers de la compagnie, reconnaissent n'avoir aucun droit à l'usage de la porte de communication, dont la clef leur est accordée par pure tolérance (22 mars 1764). — Baux du revenu de la terre, seigneurie et châtellenie de Cormicy, et des terres de Sapigneul (1632 à 1763) ; sentence ordonnant l'exécution du bail de 1763 (28 juin 1774). — Concession accordée par l'archevêque de Reims du droit de bâtir un moulin à vent sur le terroir de Cormicy, lieu dit la *Maladrerie*, près le *Fond Laval* (3 déc. 1768) ; pièces relatives à la vente de ce moulin (1775 à 1776); consentement de l'archevêque à la translation du dit moulin au lieu dit le *Mont de Sapigneul*, sur le terroir de Cormicy (2 nov. 1782).

G. 70. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier (1 imprimée).

1617-1770. — **Cormicy, droits de bourgeoisie.** (*Invent. de Le Moine, layette 21, liasse 56.*) — Arrêt du Parlement confirmant une sentence du bailliage de Reims du 17 oct. 1617, par laquelle l'archevêque avait été maintenu en la possession de percevoir sur les habitants de Cormicy, autres que les nobles et les clercs, le droit de bourgeoisie consistant en 12 deniers parisis, un chapon vif et un setier d'avoine par an (14 août 1618). — Sentence de la prévôté de Cormicy condamnant Jean Bazin, sergent royal demeurant au dit lieu, à payer les droits de bourgeoisie (24 sept. 1621). — Arrêt du Parlement confirmant une sentence du bailliage de Reims du 10 mars 1621 qui condamnait chacun des habitants de Cormicy, « possédant et habitant maison à lui appartenant », à payer un quartel d'avoine par an à l'archevêque pour droit de manoir (20 août 1622). — Sentences du bailliage de Reims condamnant plusieurs habitants de Cormicy au paiement des droits de bourgeoisie (28 avril 1651 et 9 juin 1656). — Sentence du bailliage de Reims condamnant Noël Lecrocq, amodiateur des droits de la châtellenie de Cormicy, à payer la somme de 1300 livres portée par son bail, pour la redevance de l'année 1657, à l'exception du droit de bourgeoisie, dû par les habitants de Cormicy, dont le paiement est demeuré en surséance jusqu'à la fin de l'instance pendante en la cour du Parlement pour raison de ce droit (24 mai 1658). — Arrêt du Grand Conseil condamnant les habitants et communauté de Cormicy à payer les droits de bourgeoisie, ainsi qu'un quartel d'avoine pour chaque maison à eux appartenant, à Antoine Baudran, avocat, économe nommé par le roi pour l'administration du revenu temporel de l'archevêché de Reims (31 mars 1661 ; orig., copie et imprimé). — Rôle des bourgeois et habitants de Cormicy qui doivent les droits de bourgeoisie à l'archevêque (12 août 1661). — Sentence du bailliage de Reims condamnant Robert Turpin et Nicolas Lebrun, officiers du grenier à sel de Cormicy, à payer les droits de bourgeoisie (15 mars 1720); consultation donnée aux officiers du grenier à sel de Cormicy sur la question de savoir s'ils doivent ces droits (8 août) ; réponse à cette consultation (19 mai 1721). — Cueillerets des droits de bourgeoisie dus à l'archevêque par les habitants de Cormicy, savoir, par chaque habitant, un setier d'avoine et un chapon de 16 s. 3. d., par chaque femme veuve, deux quartels d'avoine et 8 s. 2 d., par chaque cheval tirant, un setier d'avoine et 16 s. 3 d., par chaque propriétaire de maison où il loge, un quartel d'avoine (1750, 1756, 1764, 1770).

G. 71. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 55 pièces, papier (1 imprimée); 1 sceau.

1621-1787. — **Cormicy, droits de vinages.** (*Invent. de Le Moine, layette 21, liasse 57.*) — Procès-verbal de prestation de serment, en l'audience de la prévôté de Cormicy, par les échevins du dit lieu, chargés de faire la recette des vinages dus à l'archevêque de Reims au temps des vendanges (25 août 1625). — Sentence du bailliage de Reims condamnant Guillaume Chevallier, commis aux aides en l'élection de Reims, à payer les droits de vinages pour des héritages qu'il possédait à Cormicy (10 févr. 1635 ; sceau) ; arrêt du Parlement confirmant cette sentence (7 juin 1636). — Acte de notoriété par lequel, en présence du prévôt et du lieutenant en la prévôté de Cormicy, douze habitants du dit lieu ont affirmé qu'il est dû à l'archevêque chaque année, au temps des vendanges, 56 tines 8 setiers de vin pour

droits de vinages, à raison de 48 pots pour tine et 4 pots pour setier, à prendre sur les héritages de Cormicy et de la Neuville, appartenant tant aux habitants qu'aux forains (30 oct. 1644). — Sentence du bailliage de Reims condamnant les échevins de Cormicy à payer et livrer à l'archevêque les droits de vinages (18 nov. 1650). — Sentence du dit bailliage permettant aux habitants et communauté de Cormicy de faire taxer pour les vinages les héritages appartenant aux forains (22 nov. 1658). — Arrêt du Grand Conseil condamnant les échevins de Cormicy, solidairement avec les habitants, à payer les arrérages des droits de vinages dus à l'archevêché, et les forains à payer les dits arrérages aux échevins et habitants, selon la quantité des héritages qu'ils possédent au terroir de Cormicy (28 sept. 1663; grosse et imprimé). — Cueillerets des droits de vinages (1621, 1627, 1650, 1677). — Sentence de la prévôté de Cormicy condamnant Nicolas Dumangin, receveur de la seigneurie du dit lieu, à payer les droits d'aides des poinçons dus pour les vinages, sauf son recours contre la communauté des habitants (14 janv. 1717); sentence du bailliage de Reims ordonnant l'exécution de la précédente (2 déc. 1718); arrêt de la Cour des Aides, rendu sur l'appel interjeté contre la sentence de 1717 par les habitants et communauté de Cormicy (19 févr. 1721). — Procés entre Mgr de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, et les habitants et communauté de Cormicy, au sujet des droits de bourgeoisie, de tirage, de manoir et de vinage; arrêts du Parlement condamnant par provision les dits habitants à payer ces droits (6 août 1781 et 10 janv. 1783); transaction passée entre l'archevêque et les habitants de Cormicy, par laquelle ceux-ci reconnaissent devoir les droits en question (13 déc. 1786); arrêt du Parlement homologuant cette transaction (29 mars 1787); procédures, requêtes, consultations, pièces diverses concernant cette affaire (1779 à 1786).

G. 72. (Liasse.) — 208 pièces, papier.

1413-1786. — Cormicy, pièces diverses. — Cueilleret des cens, rentes et bourgeoisies de Cormicy, et des rentes de la Neuville (1413). — Autre cueilleret (vers 1450; voy. G. 69). — Déclaration des aisements, bâtis, herbages et pâturages de Cormicy et de la Neuville, appartenant aux habitants et à la communauté du dit Cormicy (23 mars 1451). — Rôles et déclarations des droits de bourgeoisie, vinages et autres droits de la terre et seigneurie de Cormicy (1620, 1630, 1638, 1660). — Procès entre Antoine Baudran, administrateur du revenu temporel de l'archevêché de Reims, et les habitants de Cormicy qui refusaient de payer les droits de bourgeoisie; inventaires de productions, contredits, requêtes, etc. (1659 à 1661; voy. G. 70). — Procès engagé au sujet des droits de vinages entre Antoine Baudran, pour l'archevêché de Reims, les habitants et échevins de Cormicy, Raoul Hachette, marchand, Pierre Rainssant, docteur en médecine, et autres bourgeois de Reims, possédant des héritages au dit lieu de Cormicy; inventaires, salvations, contredits, mémoires, etc. (1663; voy. G. 71). — Estimation des terres, vignes et bois de Cormicy et de la Neuville, pour la perception des droits de vinages (s. d.). — Procédures contre Jean Desnage, ancien échevin de Cormicy, pour le paiement de ce qui lui restait à acquitter des droits de vinages (1709 à 1712). — Procédures contre les sieurs Turpin et Lebrun, officiers du grenier à sel de Cormicy, qui se prétendaient exempts des droits de bourgeoisie (1719 à 1720; voy. G. 70). — Procédures contre le sieur Dumangin, receveur de la terre de Cormicy, au sujet du paiement des droits d'aides sur les poinçons dus pour les vinages (1717 à 1721; voy. G. 71). — Déclaration des héritages dépendant de la châtellenie de Cormicy (s. d., vers 1750). — État des personnes qui ont eu leurs maisons incendiées à Cormicy, en la juridiction de l'archevêque et en celle du trésorier de l'église de Reims (s. d.). — Mémoires des réparations faites à la prison seigneuriale (1746 à 1749); quittances de sommes payées pour les gages du prévôt et du procureur fiscal de la châtellenie (1750 et 1751). — Cueillerets des droits de bourgeoisie (1751-5, 1757-8, 1765-9; voy. G. 70). — Sentence du bailliage royal de Reims, condamnant Nicolas Hautavoine, receveur de la châtellenie de Cormicy, à payer à l'archevêque la somme de 2600 livres pour une année de pension de la dite châtellenie (7 janv. 1766); procédures relatives à cette affaire (1765 à 1774). — Contestations au sujet du mode de perception du droit de vinage; mémoire, correspondance (1777 à 1779). — Projet des plaids généraux de Cormicy indiqués au 28 décembre 1780. — Procès-verbal de publication à Cormicy des lettres de terrier accordées à J. de Rohan, archevêque de Reims, le 20 mai 1754 (26 sept. 1756); procès-verbal d'assemblées de la communauté et du conseil de ville de Cormicy, tenues à l'effet de nommer des experts pour indiquer les limites et confins du terroir du dit lieu

(30 avril et 7 mai 1780) ; déclarations au terrier de Cormicy (1779 et 1786). — Inventaire des titres concernant Cormicy (s. d., vers 1750).

Châtellenie de Courville.

G. 73. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier ; 4 sceaux.

1488-1779. — Courville, seigneurie, justice, droits de bourgeoisie. (*Invent. de Le Moine, layette 22, liasse 58.*) — Rôles des droits de bourgeoisie dus à l'archevêque de Reims par les habitants de Courville et de Mont-sur-Courville (1488 et 1500). — Arrêt du Parlement confirmant une sentence des requêtes du Palais, à Paris, qui condamnait plusieurs habitants de Courville à payer à l'archevêque les droits d'essoine et de bourgeoisie (17 févr. 1584). — Bail fait, moyennant la redevance annuelle de 1200 livres tournois, à Antoine de France, maître d'hôtel de Louis de Lorraine, archevêque de Reims, des revenus de la terre et seigneurie de Courville, sous la réserve de laisser jouir la demoiselle de Faurian du bail à elle fait par feu messire Philippe du Bec, archevêque, de la cense de la Franche Maison du dit Courville (1 avril 1605). — Provisions accordées par l'archevêque de Reims des offices de garde des bois, chasses et domaines de Courville, et de lieutenant en la justice du dit lieu (9 déc. 1717 et 25 août 1727 ; signature de l'archevêque F. de Mailly). — Sentence de la prévôté de Courville, condamnant plusieurs habitants de Mont-sur-Courville à payer les droits de bourgeoisie pour 15 années (22 déc. 1727); sentence du bailliage de Reims confirmant la précédente (12 mai 1730) ; sentence des requêtes du Palais, condamnant au paiement des droits de bourgeoisie J.-B. Velly, notaire royal à Courville, et Jeanne Ferlin, veuve de Ch. Sandré, en son vivant notaire au dit lieu (24 mars 1739). — Provisions de l'office de prévôt en la châtellenie de Courville, accordées par J. de Rohan, archevêque de Reims, à Alexandre de la Ruelle Duport, avocat en Parlement, lieutenant général de police de la ville de Fismes (14 févr. 1759 ; signature de J. de Rohan). — Sentence par défaut de la maîtrise de Reims, faisant défense à Jean-François Velly, avocat, demeurant à Courville, de chasser sur les terres du dit Courville ou sur toutes autres, à moins qu'il n'en ait le droit (13 févr. 1779).

G. 74. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 14 pièces, papier.

1500-1778. — Courville, domaines, moulins, prés. (*Invent. de Le Moine, layette 22, liasse 59.*) — État du produit de la pêche du grand et du petit étang de Courville, et de la quantité de poissons remis dans les dits étangs pour les repeupler, ainsi que dans les fossés du jard, signé Jean Sevin, maître d'hôtel du cardinal Guillaume Briçonnet (29 mars 1500). — Bail pour 6 ans du « molin et usines de Courville, avec la maison, manoir et aisances d'icelluy », le tout appartenant à l'archevêque de Reims (24 oct. 1547). — Baux du revenu de la terre, seigneurie et châtellenie de Courville, consistant en château, tour, maison forte, basse-cour, grange, étable, bergerie, colombier, clos, parc, cens, rentes, lods et ventes, défauts, amendes, terres labourables, prés, bois, vignes, dîmes, moulins, pressoirs banaux, étangs, garennes, et généralement tout ce qui dépend de la dite châtellenie (1644, 1671, 1710, 1730, 1748). — Bail des châtellenies de Courville et de Chaumuzy et de leurs dépendances (4 août 1757) ; résiliation du dit bail (16 mai 1760). — Accord passé entre Pierre Villain, intendant de l'archevêché, et les habitants de Courville, par lequel ceux-ci s'engagent à entretenir le pont de bois près du moulin, l'entretien de l'arche de pierre servant à la décharge de la rivière près du dit moulin restant à la charge de l'archevêque (29 août 1757) ; ratification de cet accord par J. de Rohan, archevêque de Reims (12 oct.). — Cueillerets des domaines et droits composant les revenus de la châtellenie de Courville (1741, 1749, 1764). — Bail général des dits revenus (30 août 1763). — Sentence provisionnelle du bailliage royal de Reims ordonnant de faire des réparations urgentes aux moulins de Courville (26 août 1778).

G. 75. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin (1 plan) ; 10 pièces, papier (4 plans).

1231-1763 — Courville, bois. (*Invent. de Le Moine, layette 22, liasse 60.*) — Sentence arbitrale rendue par Jacques de Bazoches, évêque de Soissons, et Adam Brollart, chevalier, pour régler les droits respectifs de Henri de Braine, archevêque de Reims, et de Nicolas, seigneur de Bazoches, sur les bois de l'archevêché, savoir les bois de « Moulanier, Luseloy, Maleval, Fayel, Barael, Forest, Belay sur Arcis et Belay sur Courville », dans lesquels le dit Nicolas prétendait avoir la gruerie ; celui-ci, par le même acte, reconnaît être tenu de rendre hommage à l'archevêque pour la terre de Barbonval (avril 1231 ; copie s. d., XVIe siècle). — Plan du bois appelé les *Bâtis de Courville*, dont les habitants du dit Courville ont cédé les deux tiers à

l'archevêque par acte du 26 oct. 1599, et vendu l'autre tiers au président de Mesmes, seigneur de Lagery (1656). — Plan du bois de Reims, dit *les Croizettes*, situé au-dessus d'Arcis-le-Ponsart, appartenant à l'archevêque (1672). — Arpentage et plan du bois situé dans le parc du château de Courville (4 et 5 fév. 1672). — Arpentage et plan du bois de la garenne de Courville (6 février). — Arpentage et plan du bois appelé le *Bois de Ballet*, situé au-dessus de Courville (8 et 9 février). — Quittances de sommes employées pour des plantations de bois dans des terrains vagues dépendant de la châtellenie de Courville, avec déclarations portant que les dites sommes proviennent des deniers de la vente faite par l'archevêque aux gens du conseil de Reims, des halles aux pains et aux harengs de cette ville (26 fév. 1761 et 28 déc. 1762). — Adjudications de plusieurs coupes de bois dépendant de la châtellenie de Courville (1751, 1752, 1754, 1763).

G. 76. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1488-1781. — Courville, dîmes, église, chapelle Saint-Michel. (*Invent. de Le Moine, layette 22, liasse 61.*) — Adjudications à l'enchère des dîmes des grains de Courville et Mont-sur-Courville, appartenant à l'archevêque de Reims (26 mai 1488 et 13 juin 1501). — Bail pour un an des grosses dîmes des grains de Courville, aux us et coutumes d'ancienneté (3 mai 1557). — Sentence contradictoire et définitive, rendue aux requêtes du Palais dans le procès entre les habitants et communauté de Courville, Joseph de Sugny, écolâtre de Reims, chapelain de la chapelle Saint-Michel au château de Courville, desservie en l'église paroissiale du dit lieu, et J. de Rohan, archevêque de Reims, au sujet des réparations à faire en cette église, par suite de la chute de la susdite chapelle sur la nef ; par cette sentence l'archevêque a été condamné à faire les réparations et à supporter tous les dépens (15 sept. 1735). — Arrêt du Parlement homologuant une transaction passée entre M. de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, et Joseph de Pouilly de la Tour, curé de Courville, pour fixer les revenus de la cure du dit lieu (25 avril 1781).

G. 77. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier ; 2 sceaux.

1486-1736. — Courville, cens et surcens. (*Invent. de Le Moine, layette 22, liasse 62.*) — Bail à surcens d'une masure appelée la Grange dîmeresse de Courville, appartenant à l'archevêque (29 mars 1486 ; sceau de la prévôté de Fismes). — Bail à surcens de 30 arpents de terre, sis au terroir de Courville, vers Unchair (14 oct. 1498). — Sentence du bailliage de Vermandois entérinant les lettres royaux en forme de terrier obtenues par Guillaume Briçonnet, archevêque de Reims, et condamnant les habitants de Courville et de Mont à faire la déclaration de tous les héritages qu'ils tiennent et possèdent dans les termes de la seigneurie des dits lieux, et des charges dont ces héritages peuvent être grevés envers l'archevêque (5 juillet 1499 ; sceau du bailliage de Vermandois). — Déclarations fournies au terrier de l'archevêque par divers particuliers possédant des héritages sur les terroirs de Courville et de Mont (1558 à 1561). — Arrêt du Conseil d'État autorisant J. de Rohan, archevêque de Reims, à prendre 100 chênes, 120 ormes, 21 frênes, 2 charmes et 2 trembles dans le bois du parc de Courville, pour être employés en nature aux réparations de la chapelle Saint-Michel en l'église du dit lieu (6 mars 1736).

G. 78. (Liasse.) — 8 pièces; papier.

1680-1765. — Courville, plaids généraux. (*Invent. de Le Moine, layette 23, liasse 63.*) — Procès-verbaux de la tenue des assises de la châtellenie de Courville et des villages qui en dépendent, savoir : Mont-sur-Courville, Saint-Gilles, Cohan, Unchair et Savigny (1680, 1712, 1727, 1748, 1757, 1765).

G. 79. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1488-1764. — Courville, Saint-Gilles, prieuré anciennement réuni à la châtellenie. (*Invent. de Le Moine, layette 24, liasse 64.*) — Adjudication à l'enchère des dîmes grosses et menues de Saint-Gilles, appartenant à l'archevêque de Reims (29 mai 1488). — Adjudications des dîmes de Saint-Gilles, Unchair et Breuil (13 juin 1501). — Bail des dîmes de Saint-Gilles (25 mai 1553); bail des dîmes de Limé, prises à titre de ferme par Robert Colbault, fruitier du roi, demeurant à Saint-Gilles (id.). — Déclarations fournies par des propriétaires d'héritages sis à Saint-Gilles, et chargés de cens envers l'archevêque (septembre et octobre 1560). — Lettres du cardinal Charles de Lorraine, archevêque de Reims, ratifiant un échange de prés fait avec « monseigneur le connestable » et avec Pierre Witard, écuyer, seigneur en partie de Saint-Gilles, afin de pouvoir remettre en état le cours d'eau du moulin

du dit Saint-Gilles, « lequel cours de ruisseau par les grandes inondations d'eaue avoit esté diverty, rompu et desmoly » (20 mars 1564 ; signature du cardinal de Lorraine). — Marché fait avec Nicolas Deguillon, maître charpentier, pour les réparations du moulin de Saint-Gilles, dépendant de l'archevêché, lequel moulin est donné à bail au dit Deguillon pour 18 ans (6 déc. 1660). — Transaction passée entre Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, et les religieuses de l'abbaye de Saint-Pierre du dit Reims, d'une part, et Laurent Muteau, curé de Guyencourt, d'autre part, par laquelle l'archevêque abandonne au sieur Muteau un sixième des grosses et menues dîmes de Guyencourt, à lui appartenant à cause du prieuré de Saint-Gilles, faisant partie de sa châtellenie de Courville, et les religieuses de Saint-Pierre, le tiers à elles appartenant dans les dîmes du dit lieu de Guyencourt, le tout pour tenir lieu au sieur Muteau de portion congrue (8 juillet 1686). — Transaction par laquelle Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, accorde à Nicolas Pérart, curé de Saint-Pierre-Saint-Gilles, un supplément annuel de 100 livres pour sa portion congrue (9 juillet 1686). — Transaction par laquelle Maurice Le Tellier abandonne à Pierre Grizolet, curé de Courlandon, pour sa portion congrue, le quart des grosses et menues dîmes du dit lieu, appartenant à l'archevêché à cause du prieuré de Saint-Gilles (11 mai 1688). — Baux de la cense du prieuré de Saint-Gilles, dépendant de la châtellenie de Courville, et consistant « en terres labourables, prés, clos, circonstances et dépendances » (31 oct. 1757 et 22 déc. 1764).

G. 80. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1500-1764. — Courville, dîmes de Blanzy, Merval et Serval. (*Invent. de Le Moine, layette 24, liasse 65.*) — Adjudication à l'enchère de « la part des grosses dixmes de Serval, Merval et Blanzy, appartenans à monseigneur le cardinal, arcevesque et duc de Reims,..... partissans contre monseigneur de Soissons, l'abbé de Brayne et le prieur de Saint Thiebault, avec les menues dixmes des dictes villes, appartenans au dit seigneur cardinal, à cause de son prioré de Saint Gilles » (31 mai 1500). — Traité entre Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, et Pierre Degand, curé de Blanzy-lès-Fismes, réglant les dîmes et revenus, et le supplément de portion congrue, accordés au dit curé (2 août 1686). — Traité avec Guillaume Le Plat, curé de Merval et Serval, pour le même objet (18 juillet 1688). — Transaction par laquelle Henri de Lorraine, archevêque de Reims, consent à payer aux religieux de Saint-Yved de Braine un préciput sur le sixième qu'il perçoit dans les dîmes de Blanzy, Serval et Merval, à charge pour les dits religieux de l'en acquitter, lui et ses successeurs, envers le prieuré de Saint-Thibaut (6 août 1630) ; transaction passée entre D. Nelson, prieur de Saint-Thibaut, et les religieux de Braine, par laquelle ceux-ci se chargent de payer, en l'acquit de l'archevêque de Reims et de l'évêque de Soissons, le préciput dû au dit prieur sur les dîmes de Blanzy, Serval et Merval (19 déc. 1717). — Bail du sixième des dîmes de Blanzy, Serval et Merval, appartenant à l'archevêché de Reims (26 mai 1764).

G. 81. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin : 13 pièces, papier (2 cahiers de 12 et 14 feuill.); 3 sceaux.

1334-1774. — Courville, Cohan, seigneurie, domaine, cens, préciputs sur les dîmes. (*Invent. de Le Moine, layette 24, liasse 67* (1).) — Transaction par laquelle les religieux de l'abbaye de Marmoutiers-lès-Tours cèdent à Guillaume de Trie, archevêque de Reims, leur manoir de Cohan, situé dans le diocèse de Soissons, avec les maisons, terres, bois, rentes, cens, seigneurie, domaine, justice et autres droits qui en dépendent, moyennant la renonciation par le dit archevêque au droit de visite et de procuration dans les prieurés appartenant à la dite abbaye de Marmoutiers dans le diocèse et la province de Reims (20 juillet 1334 ; sceaux de Guillaume de Trie et de Simon, abbé de Marmoutiers) ; état des droits et des biens dépendant de la maison de Cohan (s. d., copie collationnée le 25 fév. 1762 sur un cartulaire de l'archevêché coté D et perdu aujourd'hui). — Adjudication à l'enchère de la mairie de Cohan, appartenant à l'archevêque de Reims (8 février 1499). — Bail de 84 arpents, 3 perches 1/2, 4 verges de terres labourables, et de 13 arpents de prés, situés sur le terroir de Cohan et les terroirs voisins (22 nov. 1623). — Lettres de sauvegarde, accordées par Louis XIV, pour exempter la ferme de Cohan « de tous logements et courses de ses gens de guerre » (Saint-Germain-en-Laye, 23 janv. 1675). — Acte de réception de Louis Supply, notaire royal à Cohan, en la charge de maire et garde en la justice du dit lieu (10 juillet 1700) ;

(1) Il manque ici la liasse 66 de l'inventaire de Le Moine (Courville, ferme de la Bonne-Maison, 1468 à 1770). Les titres composant cette liasse ont été, suivant une note conservée aux archives, remis à l'époque de la Révolution au « citoyen Charles-Marie Prévost, demeurant à Sillery. »

lettres de provisions de cette charge au profit du même (25 août 1727 ; sceau de l'archevêque J. de Rohan). — Arrêt du Parlement déclarant Bos Jossineau, prieur de Saint-Georges, près Bazoches, quitte des arrérages de deux muids de froment que l'archevêque de Reims lui réclamait sur la grange et les dîmes de Cohan, pour un temps où il n'était pas encore prieur, sauf le recours du dit archevêque contre l'abbé de Marmoutiers ou contre les héritiers du précédent prieur (5 déc. 1469) ; sentence du bailliage de Reims condamnant le sieur Prévost, curé de Coulonges, à fournir au receveur de la châtellenie de Courville, en la grange dîmeresse de Cohan, la quantité de 8 setiers de froment, échus à la Saint-Martin d'hiver 1752, pour le tiers que le dit curé possède dans les dîmes de Cohan (25 mai 1753). — Bail de la ferme de Cohan, appartenant à l'archevêché de Reims (31 déc. 1757) ; résiliation de ce bail (26 mars 1761) ; nouveau bail de la dite ferme (24 fév. 1762). — Déclarations et cueillerets des domaines, cens et droits seigneuriaux de la terre de Cohan (1762 et 1774 ; deux cahiers de 12 et 14 feuillets, le premier relié en veau) ; en tête de ces cueillerets est un arpentage des terres du domaine de Cohan, fait le 2 octobre 1760.

G. 82. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1367-1774. — Courville, Fresnes, terres et dîmes. (*Invent. de Le Moine, layette 24, liasse 68.*) — Lettres de Charles V confirmant et amortissant la fondation et la dotation d'une chapelle, faites par feu Gui de Branges, chevalier, tué par les ennemis du royaume devant la forteresse de Marolles, à laquelle dotation la comtesse d'Aconin, héritière du défunt, avait affecté 12 livrées de terres situées au terroir de Fresnes, dans la châtellenie de Château-Thierry (Paris, janvier 1367 ; copie collationnée en 1634). — Adjudication à l'enchère des dîmes de Fresnes-en-Tardenois, appartenant à l'archevêque de Reims (4 juin 1499). — Bail passé au nom du cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, d'une maison sise à Fresnes, appelée la *maison Saint-Gilles,* et de plusieurs pièces de terre, situées sur le terroir du dit lieu (10 avril 1553). — Bail de la portion appartenant à l'archevêque dans les grosses et menues dîmes de Fresnes (26 avril 1557). — Acte par lequel, pour éviter un procès au sujet de la construction faite par Jean Prévost, ancien curé de Fresnes, d'une maison sur une place de ce village, proche l'église, appelée la *masure Saint-Gilles,* dépendant de la châtellenie de Courville, le procureur de Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, consent à abandonner la dite maison au s^r^ Prévost, moyennant un surcens annuel de 40 sols (1 mars 1675) ; ratification de cet acte par l'archevêque (16 août 1676). — Bail des terres labourables et de la portion de dîmes du terroir de Fresnes, dépendant de la châtellenie de Courville, à cause du prieuré de Saint-Gilles (13 nov. 1764). — Déclaration des terres et prés que l'archevêque possède en franche aumône sur la terre et vicomté de Villomé (20 janv. 1776).

G. 83. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier.

1500-1763. — Courville, Limé, dîmes. (*Invent. de Le Moine, layette 24, liasse 69.*) — Adjudications à l'enchère des dîmes de Limé, appartenant à l'archevêque de Reims (8 juin 1500 et 11 juin 1559). — Transaction passée entre Robert de Lenoncourt, archevêque de Reims, et les chanoines du Mont-Notre-Dame, demandeurs, d'une part, et Simon de Sarrebruche, protonotaire apostolique, curé de Limé, d'autre part, en vertu de laquelle les dits demandeurs accordent au dit curé et à ses successeurs le quart des dîmes grosses, menues et novales du terroir de Limé, le surplus devant appartenir pour les deux tiers à l'archevêque, à cause de son prieuré de Saint-Gilles, et pour l'autre tiers aux chanoines du Mont-Notre-Dame (9 juin 1524). — Transaction par laquelle le cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, accorde à Robert de Montcourtois, curé de Limé, le droit de prendre, outre son quart des dîmes du dit lieu, 6 setiers de grain par an sur la moitié des dîmes appartenant à l'archevêché (13 sept. 1565). — Requête adressée au Grand Conseil par les habitants de la paroisse de Limé, à l'effet de contraindre, conformément à une sentence par eux obtenue au bailliage de Soissons le 17 août 1657, l'archevêque de Reims et le chapitre du Mont-Notre-Dame à faire réparer, en leur qualité de décimateurs de la dite paroisse, les ruines causées au chœur et aux voûtes de l'église par la chute du clocher (12 août 1658) ; consentement donné par les habitants à l'acceptation des offres des décimateurs, qui leur avaient proposé de leur abandonner la moitié des dîmes, jusqu'à l'entier achèvement des réparations de l'église (19 oct. 1659) ; copie d'une lettre du curé de Limé, faisant part de cette décision à M. de Clapier, intendant des affaires du cardinal Barberin, archevêque de Reims (20 oct.). — Transaction par laquelle Maurice Le Tellier, archevêque de Reims,

accorde à Jean Dupont, curé de Limé, un supplément annuel de 65 livres pour sa portion congrue (6 nov. 1687). — Bail de la portion de dîmes appartenant à l'archevêché de Reims, au village et terroir de Limé (15 sept. 1763).

G. 84. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1484-1765. — Courville, Savigny-sur-Ardre, dîmes. (*Invent. de Le Moine, layette 24, liasse 70* (1).) — Adjudication à l'enchère de la mairie de Savigny, appartenant à l'archevêque de Reims à cause de son prieuré de Saint-Gilles (4 juillet 1484). — Transaction par laquelle Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, et Robert Pitat, prieur de Belval, décimateurs chacun pour un tiers du village et terroir de Savigny-sur-Ardre, accordent à Jean Le Grand, curé du dit lieu, chacun un supplément annuel de 40 livres pour sa portion congrue (25 mai 1691). — Bail du tiers des grosses et menues dîmes de Savigny, dépendant de la châtellenie de Courville (4 février 1765).

G. 85. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1555-1777. — Courville, Vieil-Arcy, Arcis-le-Ponsart, terres. (*Invent. de Le Moine, layette 24, liasse 71.*) — Bail à surcens perpétuel, fait au nom du cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, de 40 arpents de terre inculte, sis au terroir d'Arcis-le-Ponsart, lieu dit « *au chair fueillet* » (9 mars 1555). — Mémoire et lettre sur un droit de vinage de quatre setiers, réclamé par le comte d'Eaubonne, seigneur de Vieil-Arcy, sur quatre arpents de vigne sis au dit lieu et dépendant du domaine de l'archevêché (juillet et 8 août 1777).

G. 86. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1491-1764. — Courville, Unchair et Breuil, dîmes. (*Invent. de Le Moine, layette 24, liasse 72.*) — Adjudication à l'enchère des dîmes grosses et menues d'Unchair et de Breuil, appartenant à l'archevêque de Reims (2 juin 1491). — Transaction par laquelle le cardinal Charles de Lorraine, archevêque de Reims, cède à Jean Grongnet, curé d'Unchair, le quart dans la portion des dîmes du dit lieu appartenant à l'archevêché (12 octobre 1564). — Transaction par laquelle Henri de Lorraine, archevêque de Reims, accorde à Jean Boucqueton, curé de Saint-Remi d'Unchair, un supplément annuel de 90 livres pour sa portion congrue (27 avril 1634). — Transaction par laquelle Antoine Baudran, régisseur du temporel de l'archevêché de Reims, accorde aux habitants et à la fabrique de l'église de Breuil, la somme de 40 livres pour les réparations qu'il peut être tenu de faire présentement à cette église, à cause de la part de dîmes appartenant à l'archevêché au dit Breuil, plus une somme annuelle de 12 livres pour l'entretien du chœur, du cancel et du clocher (6 mai 1661). — Transaction par laquelle Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, accorde à Pierre Le Tourneur, curé d'Unchair, un supplément de 75 livres pour sa portion congrue (29 avril 1688). — Certificats de trois habitants d'Unchair attestant que la dîme se perçoit sur la luzerne, aux terroirs d'Unchair et de Breuil (9 févr. et 13 avril 1764) ; promesse donnée par le s[r] Villain, intendant de l'archevêché, de ne point exiger les frais commencés contre Pierre Graux, laboureur à Unchair, qui s'était désisté de la réclamation par lui faite en justice de la dîme de la luzerne qu'il avait payée sur une pièce de terre, située derrière le château du dit Unchair (8 juin).

G. 87. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 185 pièces, papier (1 imprimée) ; 1 sceau.

1525-1779. — Courville, pièces diverses. — Procès entre Robert de Lenoncourt, archevêque de Reims, et Charles, duc de Vendôme, au sujet des bois appelés les *Bâtis de Courville*, dont celui-ci revendiquait la propriété, comme seigneur de Vezilly (1525) ; mémoire pour le duc de Vendôme, réponses de l'archevêque (s. d.) ; sentence des requêtes du Palais, appointant l'affaire et ordonnant la nomination de commissaires pour régir les propriétés contentieuses (31 mai 1525). — État de la seigneurie et châtellenie de Courville et des droits qui en dépendent (s. d., vers 1630). — Bail fait par Gabriel de Lizaine, sieur de Faurian, capitaine du château de Courville, d'une maison sise au dit Courville, lieu dit la « *rue couppée* », et de 121 arpents 1/2 de terres et prés au terroir du même lieu (26 août 1644). — Projet de bail de la terre de Courville (juillet 1718). — Procès entre les habitants de Courville, M. de Sugny et M. de Rohan, archevêque de Reims, au sujet des réparations des dégâts causés dans la nef de l'église du dit Courville par la ruine de la chapelle Saint-Michel ; requêtes, mémoires, inventaire de production, procédures (1729 à 1735 ; voy. G. 76). — Procès entre l'archevêque de

(1) Nous avons retiré de cette liasse les pièces cotées n[os] 2, 3, 5, 6, dans l'inventaire de Le Moine, classées ici par erreur et concernant, non Savigny-sur-Ardre, mais le patronage de Sévigny-Waleppe. Ces pièces doivent former une liasse particulière (G. 129), à la suite de l'ancienne liasse 101.

Reims et le sieur Demarets, curé de Courville, qui réclamait la totalité des dîmes novales ; mémoire, requête de l'archevêque tendant à faire évoquer la cause au Conseil du roi (1730). — Procès-verbaux d'expertises des réparations à faire au château de Courville et à ses dépendances (1732) ; état des bois nécessaires pour réparer les pressoirs et le moulin (s. d.) ; mémoire des travaux de menuiserie à faire au château (3 juillet 1734). — Affaire contre les fermiers des domaines du roi en Champagne qui réclamaient un droit à raison de deux acquisitions d'héritages, faites à Courville au nom de l'archevêque ; mémoire, lettre à l'intendant de Champagne (1732). — Procès intenté par l'archevêque à Jeanne Billet, veuve de Henri Walet, ancien fermier de la châtellenie de Courville, à l'effet d'obtenir d'elle une déclaration des héritages, droits et revenus, dépendant de la dite châtellenie (1733 à 1734). — Procès intenté par Daniel Aubry, receveur de la terre et seigneurie de Courville, au s[r] Velly et à la veuve Sandré, qui refusaient de payer les droits de bourgeoisie ; lettres, requêtes, procédures (1737 à 1739 ; voy. G. 73). — Cueilleret des domaines et droits de la châtellenie de Courville (vers 1741 ; voy. G. 74). — Procès engagé par Joseph Didier, receveur de la châtellenie de Courville, contre Daniel Aubry, son prédécesseur, au sujet de réparations qu'il demandait à celui-ci de faire à la tour du château du dit Courville et à la ferme de la Bonne-Maison (1748 à 1750). — Visite des vignes de Courville, visite du moulin et réception des réparations qui y ont été faites, réception par le receveur de Courville des bâtiments et héritages dépendant de la châtellenie, mise en état et empoissonnement de l'étang (1749 à 1760). — Liste des villages dépendant de la seigneurie de Courville, dans lesquels l'archevêque est gros décimateur (1759). — Exploitation des bois de Courville, lettres des officiers de la maîtrise de Reims, et de Tellès d'Acosta, grand maître des eaux et forêts de France, correspondance avec Mgr. de la Roche-Aymon, archevêque de Reims (1764-1765) ; mémoire pour l'archevêque en réponse à celui des officiers de la maîtrise de Soissons qui prétendaient que les bois appelés les *Bâtis de Courville* étaient de leur ressort (vers 1772) ; plans du *Bois de Ballet* et de diverses pièces de terres et prés (s. d.). — Mémoire contre le curé de Courville qui réclamait certaines dîmes comme novales (1[er] fév. 1766). — Affaire contre le sieur Velly qui prétendait avoir le droit de chasse à Courville (1778-1779 ; voy. G. 73). — Saint-Gilles. Procès contre le fermier de la cense du dit lieu au sujet de sommes qui lui restaient à payer en vertu de son bail (1766-1767). — Blanzy, Merval, Serval. Lettre du curé de Blanzy, relative aux réparations à faire à son église endommagée par des orages (4 fév. 1735). — Reconnaissance des limites des terroirs et dîmeries de Blanzy, Serval et Merval (oct. 1774). — Bonne-Maison. Poursuites contre le fermier pour arrérages échus, etc. (1765 à 1771). — Cohan. Procès intenté à Jean Bonnenfant, ancien fermier de la seigneurie de Cohan, pour l'obliger à représenter les registres cueillerets de la dite seigneurie (1659). — Fresnes. Procès de l'archevêché contre Gaspar Brayer, conseiller au Parlement, seigneur de Fresnes, et contre son fils et successeur, au sujet de cens et de droits seigneuriaux qu'ils prétendaient leur être dus au dit lieu (1702 à 1752). — Unchair. Affaire avec le sieur Graux au sujet de la dîme des luzernes ; lettres du prieur de l'abbaye d'Igny, etc. (1764 ; voy. G. 86). — Inventaire des titres concernant la châtellenie de Courville et ses dépendances (s. d., vers 1750).

G. 88. (Liasse.) — 7 cahiers, papier, de 53, 62, 10, 31, 74, 84 et 129 feuillets.

1381-1542. — Courville, comptes de la châtellenie. (*Invent. de Le Moine, layette 25, liasse 73* [1].) — Compte de l'année 1381-1382 (cahier de 53 feuill.). *Recette* : cens ; deniers pour bois vendus (fol. 1-2) ; « yssues de pasturage » ; deniers extraordinaires ; somme totale de la recette, 1077 l. 13 s. 8 den. par. (fol. 3-5). *Dépenses* : gages d'officiers (fol. 6) ; dépenses de bouche, voyages de l'archevêque à Paris et à Compiègne, etc. (fol. 7-8) ; salaires d'ouvriers pour ouvrages faits à la journée (fol. 9-16) ; ouvrages faits à la tâche et matière achetée pour ces ouvrages, réparations au château et à ses dépendances (fol. 17-22) ; harnais à chevaux, travaux de charronnerie et de maréchalerie (fol. 22-24) ; corderie (fol. 24) ; façon des vignes, frais d'échalas, etc. (fol. 25-30) ; fenaison, récolte des blés et avoines (fol. 30-33) ; tonnellerie (fol. 34) ; battage des grains (fol. 35) ; vendanges (fol. 36) ; coupe de bois de chauffage, achats de vins et d'avoines (fol. 37) ; mises communes, frais divers ; somme totale des dépenses, 1064 l. 4 s. 2 den. (fol. 38-40). *Compte des grains* : recette en froment et seigle, 588 setiers 3 quartels, dépense, 568

(1) Le n° 8 de l'inventaire de Le Moine (compte de l'année 1541-1542), concernant, non pas Courville, mais le prieuré de Saint-Gond, a été retiré de la liasse et joint aux autres documents concernant ce prieuré.

setiers (fol. 41-44); recette en avoine, 1046 setiers 5 quartels, dépense, 1010 setiers 3 quartels (fol. 44-48); recette des pois, 13 setiers 3 quartels, fèves, 9 setiers, dépense des pois et fèves, id.; recette en cire, 76 livres 1 quarteron, dépense, 71 livres; recette en chapons, 64, dépense, 35 chapons (fol. 49-50). — Compte de 1400-1 (cahier de 62 feuill.). A la fin est un compte des recettes et dépenses du prieuré de Saint-Gilles (fol. 51-60). — Compte de 1450-1 (cahier de 10 feuill.). — Compte de 1481-2 (cahier de 31 feuill.). Dépenses pour réparations faites au prieuré de Saint-Gilles et au château de Courville (fol. 25-26); vérification du compte par Jean Chardon, bailli de Reims, Guillaume Coquillart, procureur fiscal, Blaise Bouchet, secrétaire de l'archevêque Pierre de Laval, Henri Le Membru « seelleur du vicariat », nommés auditeurs des comptes de l'archevêché par lettres du dit Pierre de Laval, données à Paris le 14 août 1484 (8 mars 1486; signature de G. Coquillart) (fol. 30-31). — Compte de 1505-6 (cahier de 74 feuill.). Opposition à un mandement terrier obtenu par madame d'Angoulême, touchant Saint-Gilles (fol. 46); prieuré du dit Saint-Gilles, réparations au beffroi et au cloitre, honoraires pour des messes célébrées en la chapelle (fol. 54); pigeons mis en novembre 1505 au colombier de Courville, dépense de froment pour leur nourriture « pour ce qu'ilz ne vouloient manger du bled sarazin » (fol. 57); vérification du compte par Regnaut Maupeau et par Maurice de Champagne, chanoine et vicaire de Reims (25 juill. 1506; signature de Guillaume Briçonnet, cardinal archevêque de Reims) (fol. 66-67). — Compte de 1513-4 (cahier de 84 feuill.). Réparations à la tour du château de Courville et à la galerie de la chapelle, réfection de la Franche Maison (fol. 72-74); exploits de justice contre « le seigneur de Rongnat » pour la terre de Cohan (fol. 78); vérification du compte (3 janvier 1515; signature de Robert de Lenoncourt, archevêque de Reims) (fol. 83-84). — Compte de 1541-2 (cahier de 129 feuill.). Vente de grains au « recteur des escolles de Courville » (fol. 73); argent baillé à Charles de Lorraine, archevêque de Reims, pour les réparations de sa maison de Paris (fol. 80); gages de Bertrand d'Irombery, homme d'armes, capitaine de Courville (fol. 81); réparations des verrières du château de Courville (fol. 87); examen et vérification du compte en la maison de Me Pierre Pineau, vicaire général, chanoine et prévôt de l'église de Reims (9 nov. 1542) (fol. 124).

G. 89. (Liasse.) — 12 cahiers, papier, de 49, 37, 39, 42, 82, 72, 50, 51, 16, 52, 86, 113 feuillets, plus 1 feuillet détaché.

1385-1411. — Courville, comptes de la châtellenie (supplément). — Compte de 1385-6 (cahier de 49 feuill.). Travaux de maçonnerie et de charpenterie au château (fol. 9-14); ouvrages de plomberie exécutés pour amener l'eau de la fontaine de Mont « jusques au chastel de Courville,.... et faire aler la fontaine en la chambre monseigneur » (fol. 15); pose d'un panneau de gros verre en la chambre du receveur (id.); dépense d'avoine pour l'entretien d'un cerf captif, des cygnes, oisons et autres oiseaux (fol. 37). — Compte de 1386-7 (cahier de 37 feuill.). Réparation du guichet de la Franche Maison que les gens d'armes avaient rompu (fol. 14); achat de vif-argent, de couperose, d'alun et de vieille graisse, pour faire de l'onguent pour les brebis (fol. 21); dépense « pour nettoier le moustier ou les brebis de monseigneur avoient esté par environ v septmaines pour les gens d'armes » (fol. 22). — Compte de 1387-8 (cahier de 39 feuill., dont la couverture est formée d'une double feuille de parchemin, empruntée à un pouillé dressé vers le milieu du xive siècle pour la levée des décimes)[1]. — Compte de 1388-9 (cahier de 42 feuill.). Pavage de la cour du château de Courville, depuis la cuisine jusqu'au pont-levis, achat de trois pierres pour asseoir le bassin de marbre de la fontaine (fol. 13); audition du présent compte par Guillaume Fillastre, official de Reims, et Gui Gontière, exécuteur du testament de feu Richard Picque, archevêque, en présence de Guillaume Salmon, ancien maître d'hôtel du dit Richard, et de Nicaise de Crémery, bailli de Reims (4 juill. 1390) (fol. 41). — Feuillet détaché d'un compte de l'année 1390 environ (correspondant aux fol. 35 v°-36 r° du précédent). — Compte de 1394-5 (cahier de 82 feuill.). Vente d'un millier de carpes prises au grand vivier (fol. 10); ouvrages exécutés à la galerie conduisant du château à la chapelle, à la tournelle carrée du château, au toit de la tour du côté de Mont, etc. (fol. 16-19); réparation de la chaussée du petit vivier (fol. 24-26); frais pour transporter à Paris par eau 58 queues de vin (fol. 34); réparation du toit du réfectoire du prieuré de Saint-Gilles (fol. 47); vin envoyé à madame de Muret, mère de Gui de Roye, archevêque de Reims, ainsi qu'à Renaud et Jean de Roye, frères de celui-

(1) Ce fragment comprend une partie des doyennés de la Montagne, d'Hermonville, de Justine et de Mouzon. Il parait être à peu près contemporain du pouillé de 1346 publié par Varin, *Arch. administratives*, t. II, p. 1025.

ci (fol. 59, 60) ; état des meubles se trouvant au château de Courville et en la Franche Maison (fol. 69-72) ; état des meubles laissés au prieuré de Saint-Gilles par Thierry Ozille, jadis prieur du dit lieu (fol. 72); recettes et dépenses faites à Missy-sur-Aisne (fol. 74-76); compte des recettes et dépenses du prieuré de Saint-Gilles (fol. 77-80), réparations au réfectoire, à la cuisine, au clocher et au cloître (fol. 79). — Compte de 1398-9 (cahier de 72 feuill.). Couverture de la chapelle et de la galerie (fol. 16) ; lambrissage de cette galerie, châssis de chêne et ciel faits pour le lit « de la chambre de retrait en la tour », châssis « pour tendre la chambre de parement, tant la chambre commune, comme la chambre aus fleurs de lis » (fol. 17) ; réparations des vitraux de la chapelle, de ceux des chambres du château et de l'église du prieuré de Saint-Gilles, par Philippe le Verrier, demeurant à Soissons (fol. 34) ; compte du prieuré de Saint-Gilles (fol. 60-68), ouvrages faits à la prison du dit lieu (fol. 67). — Compte de 1402-3 (cahier de 50 feuill.). Démarches faites par le receveur de Courville à Oulchy, à Coucy près de monseigneur d'Orléans, à Soissons, à Pierrefonds, à la Ferté-Milon, etc., pour obtenir la délivrance de deux prisonniers (fol. 23-25) ; voyage de l'archevêque de Reims (Gui de Roye) à Vic-sur-Aisne, à la rencontre du seigneur de Hangest et de madame de Roye, sa femme ; dépenses de l'archevêque, « quant il fu à Savigny en la montaigne,..... et donna à dyner à aucunes gens de la ville » ; somme payée à Jean de Termes et à Bernard, son frère, loutriers du roi, pour quatre loutres prises au terroir de Courville (fol. 25) ; frais de voyage de l'archevêque, « quant il fu à Paris à l'assemblée des seigneurs qui se faisoit pour l'unyon ou moys de may derrenier passé » (fol. 26) ; compte du prieuré de Saint-Gilles (fol. 39-49), travaux faits à l'église du dit prieuré (fol. 43). — Compte de 1405-6 (cahier de 51 feuill., incomplet à la fin). Réparations aux verrières de la chambre de monseigneur par un verrier demeurant à Reims au Vieux Marché (fol. 10); ouvrages faits au pont-levis du château (fol. 11) ; réparation de l'horloge de Courville par « maistre Jehan l'orlogeur » et par le serrurier de Fismes (fol. 23) ; compte du prieuré de Saint-Gilles (fol. 38-51), surcens sur la maison de Saint-Gilles, sise à Reims « en la Perrière » (fol. 43), réparations à l'église d'Unchair (fol. 47). (Ce cahier a pour couverture un fragment d'un mémoire présenté au prévôt de Fismes par Ponce de Son, dame de Bourgogne-lès-Ventelay, afin d'obtenir que Fremyn Maillart soit condamné à « restituer à la dicte demanderesse.... une certainne houppellande qu'il a prinse et levée es termes de sa juridition, sans appeller sa justice, » XIVe siècle). — Fragment du compte de 1406-7 (cahier de 16 feuill.). Vins offerts à plusieurs seigneurs passant à Saint-Gilles, « par le temps que on aloit en Lorraine » (fol. 6). — Compte de 1408, de la Saint-Jean à Noël (cahier de 52 feuill.). Compte de Courville (fol. 2-11); du prieuré de Saint-Gilles (fol. 11-19), assignation à comparaître au dit prieuré donnée contre Jean de Crey, moine de Saint-Gilles en Provence (fol. 17) ; dettes dues à l'archevêque dans les terres de Courville, Saint-Gilles, Buzancy, Launoy, Servenay, Missy, Pont-Arcy et Savigny (fol. 20-31) ; compte des terres de Launoy, Buzancy et Missy (fol. 32-37); compte de la terre de Vailly, adjudication de la prévôté du dit lieu, des étaux à bouchers, droits de barrage, chargage, courtage, rouage, « sergentise du roy des ribaux », etc. (fol. 38-47) ; maisons de la chapelle Sainte-Anne de Vailly, dont l'archidiacre de Provins est chapelain (fol. 51-52). (Le parchemin formant la couverture de ce cahier contient le fragment d'un acte par lequel Marguerite de Mauregny-le-Sec donne la moitié de sa terre de Mauregny à son neveu Jean de Gondreville, écuyer, 1346). — Compte de 1408-9 (cahier de 86 feuill.). Dépenses de bouche faites pour plusieurs personnes qui avaient été commises avec le receveur à la garde du château de Courville et des biens des habitants qui y avaient été mis en sûreté, « pour doubte de la multitude des gens d'armes, Bourgoingnons, Picars, Lorrains, Hannuyers, Savoisiens, Rethelois et autres, qui venoient, aloient et trespassoient par Courville, Mons, Saint Gile, Cruny, Arcy le Ponsart, Fymes, Courlandon, et par pluseurs autres villes et lieux circonvoisins du dit chastel, en alant, venant et retournant de Bourgoingne, Lorraine, Liège, Mès, de Paris et d'entour d'illec,....; et par especial ot es mois de septembre, octobre, novembre et decembre,..... chascun jour gens d'armes de pluseurs langues et nacions ; et mesmement furent logiez par deux logis, tant à Mons sur Courville et à Courville, partie des gens et cappitaines de monseigneur de Nuefchastel et de monseigneur de la Guiche » ; frais faits pour Mathieu et Jean de Roye, et autres gens de monseigneur l'archevêque (fol. 16-17) ; achat de poissons pour repeupler le grand vivier de Courville (fol. 30-31) ; dispositions testamentaires prises par l'ar-

chevêque (Gui de Roye) pour assurer l'entretien de ses officiers et serviteurs, « ou cas que ou voiage de Pize il yroit de vie à trespassement » (fol. 48) ; droits de *soingnies* consistant en trois quartels d'avoine, dus par les bourgeois de Courville et de Mont qui ont en leurs maisons une porte d'entrée et une porte de sortie par derrière, et en un quartel et demi pour ceux qui n'ont qu'une porte d'entrée ; s'il en est qui sont « deffaillans de paier, on leur puet abatre leur huys » (fol. 59-60) ; dépense de six setiers d'avoine envoyés à Fismes, « où estoient logiez trois estandars de Sauvoisiens, qui avoient composé et rensonné la Bonne Maison à XII sextiers avoine » (fol. 64) ; vins envoyés en présent à Fismes à Jean de Tarente, pour le rachat des « blanches bestes de la Bonne Maison » qu'il avait prises, lui ou ses gens, ainsi qu'au seigneur de la Guiche, logé à Crugny, « à l'estandart monseigneur de Nuefchastel », logé à Mont, à messire Pierre de Serys, logé à Saint-Gilles, etc. (fol. 73) ; compte des terres de Buzancy, Launoy, Missy, Courdoux, Servenay, et des vignes de Vieil-Arcy et Savigny (fol. 79-85). — Compte de 1409-10 (cahier de 113 feuill.). Dépenses de bouche faites chaque jour au château de Courville, depuis le 27 décembre 1409 jusqu'au 18 janvier 1411 (fol. 19-67) ; exécution d'un malfaiteur en la justice de Courville par l'exécuteur de la haute justice du roi à Laon (fol. 51) ; travaux faits à la Bonne Maison (fol. 68-69) ; achat de cumin et de miel pour faire une amorce destinée à attirer les pigeons dans le colombier de Courville (fol. 88) ; dépense d'avoine pour l'entretien de deux cerfs (fol. 103).

G. 90. (Liasse.) — 21 cahiers, papier, de 10, 9, 12, 13, 22, 28, 26, 32, 36, 37, 39, 38 feuillets.

1449-1491. — Courville, comptes de la châtellenie (supplément, suite). — Compte de 1449-50 (en double, deux cahiers de 10 et 9 feuill.). — Comptes de 1450-1 (deux cahiers de 9 et 12 feuill.). — Comptes de 1451-2 (deux cahiers de 13 et 10 feuill.). — Compte de 1452-3 (cahier de 10 feuill.). — Compte de 1453-4 (cahier de 10 feuill.). — Compte de 1456-7 (cahier de 12 feuill., en mauvais état). Travaux au château de Courville (fol. 10). — Compte de 1457-8 (cahier de 10 feuill.). Réparations à la chapelle et aux galeries qui y sont attenantes (fol. 9). — Compte de 1458-9 (cahier de 10 feuill.). — Compte des recettes et mises des grains de 1453 à 1463 (cahier de 22 feuill.). — Compte de 1474-5 (cahier de 28 feuill.). Recette en deniers venant « des oblacions et devocions offertes... en l'église et aux reliquiaires de Sainct Giles » (fol. 14) ; surcens dû par l'abbé de Saint-Basle sur « la masure et jardin tenant à Saincte Marguerite de Reims, qui jadis fust au dit priouré de Sainct Gille » (id.) ; redevance sur le moulin de Saint-Gilles payée au comte d'Angoulême et à « monseigneur de Vielzmaisons » (fol. 24) ; dépenses faites chez un tavernier de Courville par plusieurs hommes « menans les bahus de monseigneur (l'archevêque Pierre de Laval), qui lors voloit faire son entrée à Reims » (id.). — Compte de 1475-6 (cahier de 26 feuill., en mauvais état). Achat d'alevin au prieur de Saint-Thibaut pour peupler les étangs de Courville (fol. 22) ; réparation de la grange et des étables de la Franche Maison qui avaient été brûlées (fol. 23). — Compte de 1477-8 (cahier de 32 feuill.). Nomination par Pierre de Laval, archevêque de Reims, de Jean Chardon, bailli du dit Reims, Guillaume Coquillart, procureur, Gui de Launay, « registreur », et Henri Le Membru, « seelleur », comme auditeurs des comptes de l'archevêché (Amiens, 1 avril 1477) (fol. 31). — Compte de 1479-80 (cahier de 26 feuill.). Remise à neuf d'un âtre de cheminée au château de Courville, en la « chambre des gens d'armes » (fol. 21) ; somme payée au cirier de Fismes pour avoir refait le luminaire de la chapelle de Saint-Gilles (fol. 22). — Compte de 1482-3 (cahier de 36 feuill., dont la couverture en parchemin contient un fragment d'un accord passé entre Lancelot de Condé et Jean de Reims, changeur et mercier en la dite ville, 1451). — Compte de 1485-6 (cahier de 37 feuill., en mauvais état). Empêchement mis par Guillaume Bacheleu, capitaine de Fécamp, seigneur de Savigny, à la levée des cens et rentes de la mairie du dit lieu (fol. 19) ; somme payée à Mathieu Legain, hôtelier, demeurant à Courville, pour la dépense de Jeanne de Harcourt, duchesse de Lorraine, nièce de monseigneur de Reims (Pierre de Laval) (fol. 26) ; frais faits par le receveur pour avoir conduit madame de Lorraine de Reims à Paris (id.) ; lettres de Pierre de Laval instituant auditeur des comptes de l'archevêché son vicaire Maurice de Champagne, licencié en lois, chanoine de Reims (Angers, 10 mai 1487). — Compte de 1487-8 (cahier de 39 feuill., en mauvais état). Ouvrage fait au cloître de Saint-Gilles (fol. 27). — Compte de 1490-1 (en double, deux cahiers de 38 et 39 feuill.). Construction d'une étable devant la tour du château de Courville (fol. 31).

G. 91. (Liasse.) — 8 cahiers, papier, de 44, 70, 55, 66, 113, 143, 126, 125 feuillets.

1493-1540. — Courville, comptes de la châtellenie (supplément, suite). — Compte de 1493-4 (cahier de 44 feuill.). Pêche du grand étang de Courville (fol. 34); clôture d'une partie de la garenne (fol. 36). — Compte de 1497-8 (cahier de 70 feuill.). Envoi de trois grands brochets à l'archevêque de Tours (fol. 18); dîmes de Courlandon adjugées à Jacques de Beaufort, seigneur du dit lieu (fol. 19); aménagement et repeuplement de la garenne de Courville (fol. 30-32); plantation de vignes amenées d'Orléans par Jean Bourgoing, chantre de Saint-Aignan de la dite ville et vicaire de l'archevêque de Reims (fol. 32); réparations à la prison du château (fol. 35); construction du pont et de « la montée à viz en la tour jusques en la salle parée » (fol. 46); dépenses faites pour l'arrivée du cardinal Guillaume Briçonnet, archevêque de Reims, et pour le passage du roi Louis XII qui s'arrêta à Courville le 25 mai 1498, avec les seigneurs d'Alby et de Rouen, les maréchaux de Gié et de Baudricourt, et autres seigneurs, en allant se faire sacrer à Reims (fol. 55-61); frais faits le 30 mai suivant pour la venue de monseigneur de la Motte, de mesdames les générales de Normandie et de Provence, avec leur suite (fol. 61). — Compte de 1498-9 (cahier de 55 feuill.). Procès contre les religieux d'Igny à l'occasion de la pêche d'un étang « appellé Chezelles » (fol. 32); frais d'une chasse faite à Crugny dans les bois de monseigneur de Tours (id.); somme payée à Jean de Miremont, écuyer, seigneur de Gueux et capitaine du château de Courville, pour avoir fait amener, avec ses chevaux et harnais, du plant de vigne de Cormontreuil au dit Courville (fol. 34); construction de clapiers au jard de Courville, marché passé au château de Rognac, en présence du seigneur de ce lieu, pour l'exécution d'une partie de ces ouvrages, avec « Jehan Gadin, clappeteur, demeurant à la Chappelle au Relay, sur la rivière de Marne » (fol. 40-41); réparations de la grange, de la chapelle et de la galerie du château de Courville, construction de deux piliers pour soutenir cette galerie, reconstruction d'un pignon à la grange de la Franche Maison (fol. 41-46). — Compte de 1505-6 (cahier de 66 feuill.; voy. un double de ce compte, G. 88). A la fin, signature autographe de Guillaume Briçonnet, archevêque de Reims. — Compte de 1506-7 (cahier de 113 feuill.). Location du moulin de Courville (fol. 71-72); « pastoureaux » (1) livrés par Jean Joffrin, potier de terre, demeurant à Reims, pour la réparation du dortoir de l'abbaye de Saint-Pierre aux Nonnains du dit Reims (fol. 83); plant de vigne amené de Cormicy et de Berru (fol. 87); travaux faits à la tour du prieuré de Saint-Gilles, au grand dortoir et aux deux chapelles, démolition d'un mur contre l'un des bouts du cloître (fol. 89-90); construction de greniers à Courville (fol. 91-93); nomination par Guillaume Briçonnet de Jean Doubleau, Maurice de Champagne, Nicolas Lescot et Nicaise de Roubaix, chanoines de Reims, aux fonctions de vicaires généraux (Blois, 22 novembre 1505) (fol. 108-9). — Compte de 1536-7 (cahier de 143 feuill.). Location de la garenne de Courville à Bertrand d'Irombery, « homme d'armes soubz la charge monseigneur le gouverneur de Champaigne, » demeurant à Fismes (fol. 67); réparation de brèches en la clôture du « cloz d'Orléans » (fol. 90); lucarnes faites en la grosse tour du château (fol. 91); construction de la halle de Courville (fol. 93 et 96); contrevents posés aux croisées et demi-croisées du corps de logis neuf du château (fol. 94-5); dépenses des vendanges faites au Vieil-Arcy et à Courville le 6 septembre 1536 (fol. 99-101); vin livré « à Pierre de Sainct Belin, escuyer, seigneur de Vaudrémont, maistre d'hostel de monseigneur le gouverneur, duc de Guyse,... pour la despense de mon dit seigneur » (fol. 128); adjudication de la coupe de 42 arpents 47 verges de bois de haute futaie faisant partie du bois de la Croisette, appartenant à Jean de Lorraine, archevêque de Reims, et situé entre les terres d'Arcis-le-Ponsart et les bois de l'abbaye d'Igny (7 nov. 1535) (fol. 132-4); quittance du prix payé par l'adjudicataire, suivant les conventions, à Nicolas de la Personne, écuyer, tuteur des enfants mineurs de feu Pierre de Marle, vicomte d'Arcis-le-Ponsart, et d'Anne de Refuge, sa veuve, alors femme du dit de la Personne (26 sept. 1536) (fol. 134-7); adjudication de 34 arpents dans le bois de la Croisette (16 juin 1537) (fol. 138-140); quittance du prix de l'adjudication (7 août) (fol. 141-2). — Compte de 1539-40 (en double, deux cahiers de 126 et 125 feuill.). Différend avec monseigneur de Vendôme au sujet des bâtis de Courville (fol. 84); achat de chaux à Courville et à Mont, « pour mener à Reims pour les bastimens de monseigneur » (fol. 87 et 90).

(1) Il s'agit sans doute de carreaux historiés. Ce nom de *pastoureaux* leur venait probablement des figurines qui y étaient fréquemment représentées.

G. 92. (Liasse.) — 28 cahiers, papier, de 5, 6 et 7 feuillets.

1449-1465. — Courville, comptes du prieuré de Saint-Gilles. — Compte de 1449-50 (cahier de 5 feuill.). Recette des dîmes (fol. 1) ; recette de surcens (fol. 2) ; recette pour loyers de jardins et autres héritages (fol. 3) ; recette en deniers pour les mairies d'Unchair, de Saint-Gilles, etc. (fol. 5). — Compte de 1450-1 (cahier de 7 feuill.). A ce cahier est jointe une quittance donnée par Pierre Raoul, curé de Courville, de la somme de 4 livres parisis à lui attribuée pour avoir desservi pendant un an, de Pâques 1449 à Pâques 1450, la chapelle de Saint-Gilles à Acy (18 avril 1452). — Compte de 1451-2 (en double, deux cahiers de 5 feuill.). — Compte de 1452-3 (en double, deux cahiers de 5 feuill.). — Compte de 1453-4 (en double, deux cahiers de 5 feuill.). Bail de la maison du prieuré avec les terres, prés, jardins et bois appartenant au dit prieuré, et sis à Saint-Gilles (fol. 5). — Compte de 1454-5 (en double, deux cahiers de 5 feuill.). — Compte de 1455-6 (en double, deux cahiers de 5 feuill.). — Compte de 1456-7 (cahier de 5 feuill.). — Compte de 1457-8 (en double, deux cahiers de 7 feuill.). Bail à surcens viager du moulin de Saint-Gilles (fol. 4). — Compte de 1458-9 (en double, deux cahiers de 7 feuill.). — Compte de 1459-60 (en double, deux cahiers de 7 feuill.). — Compte de 1460-1 (cahier de 7 feuill.). — Compte de 1461-2 (en double, deux cahiers de 7 feuill.). — Compte de 1462-3 (cahier de 7 feuill.). — Compte de 1463-4 (en double, deux cahiers de 5 et 6 feuill.). — Compte de 1464-5 (en triple, trois cahiers de 5 feuill.).

Châtellenie de Bétheniville.

G. 93. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier ; 1 sceau.

1382-1777. — Bétheniville, seigneurie, domaine, bourgeoisies, moulins, bois. (*Invent. de Le Moine, layette 26, liasse 74.*) — Accord provisionnel passé au château de Porte-Mars à Reims, entre l'archevêque du dit Reims et frère Jean Cassinel, maître de la maison de Merland, au sujet d'un différend élevé entre les habitants d'Hauviné et ceux de Bétheniville pour le droit de pâturage (25 mars 1382). — Adjudication de la prévôté, des droits de tonlieux et de rouages, du four et de la rivière de Bétheniville, de la mairie de Saint-Clément, de la huche à poissons et du tonlieu de Saint-Hilaire-le-Petit, de la pêche du ruisseau d'Arne, de la mairie de Beaumont-lès-Juniville et de la rivière de Dontrien (27 juin 1484). — Adjudications des coupes du petit bois de Moronvilliers et du bois de la Rigole, sis à Bétheniville, appartenant à l'archevêque de Reims (21 novembre 1490). — Adjudication du pré des Créneaux, sis à Bétheniville (25 juin 1491). — Baux du moulin à eau de Bétheniville et de ses dépendances (11 décembre 1653 et 6 mai 1664). — Bail du revenu de la châtellenie de Bétheniville et du patronage de Saint-Clément, dépendant de l'archevêché de Reims (5 avril 1655). — Transaction passée entre Antoine Baudran, économe nommé par le roi pour l'administration du revenu temporel de l'archevêché de Reims, et les procureurs fondés des habitants et communauté de Bétheniville, au sujet du droit de bourgeoisie, du droit de tirages de chevaux et des corvées dues par les dits habitants (13 mai 1662). — Baux du revenu de la châtellenie de Bétheniville et de la seigneurie de Saint-Hilaire-le-Petit, avec leurs dépendances (4 novembre 1671, 30 décembre 1722, 25 août 1748). — Baux du moulin de Bétheniville et de la maison, du jardin et du pré qui en dépendent (5 juin 1711, 13 novembre 1722, 4 février 1741, 25 octobre 1747, 5 décembre 1764). — Transaction par laquelle Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims, renonce en faveur de Madeleine de Castres, veuve de Charles d'Escannevelle, propriétaire du fief de Richebourg, sis à Bétheniville, à la pêche dans la rivière de Suippe au-dessous du moulin du dit lieu, et lui cède en outre, moyennant un surcens annuel de 30 livres, le droit de pêche dans le ruisseau d'Arne jusqu'à sa jonction avec la Suippe (27 mai 1755). — Bail du revenu de la châtellenie de Bétheniville et des patronages de Saint-Clément et d'Hauviné (15 octobre 1763). — Déclaration fournie par les fermiers de l'archevêché de tous les droits et revenus de la dite châtellenie (4 novembre 1773). — Commission donnée en la chancellerie du Palais à Paris, sur l'aliénation de la chasse et de la pêche de Bétheniville (14 septembre 1771) ; arrêt du Parlement, rendu par défaut au profit de Mgr. de la Roche-Aymon, archevêque de Reims, et de Mgr. de Talleyrand-Périgord, coadjuteur, demandeurs, d'une part, contre Jacques d'Escannevelle, défendeur, d'autre part, au sujet du démembrement de la chasse et de la pêche de la châtellenie de Bétheniville, fait par Henri de Lorraine, archevêque de Reims, en faveur de Charles de Castres, auteur du dit d'Escannevelle, par acte du 12 juin 1640, lequel démembre-

ment est déclaré nul, ainsi que l'acte d'acensement consenti par l'archevêque J. de Rohan le 27 mai 1755, comme ayant été faits sans cause et sans les formalités requises (24 mars 1773) ; arrêt contradictoire rendu, contrairement au précédent, en faveur de J. d'Escannevelle, et déboutant l'archevêque de sa demande en nullité (17 janvier 1777, copie).

G. 94. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1644-1771. — Bétheniville, plaids généraux. (*Invent. de Le Moine, layette 26, liasse 75.*) — Procès-verbaux de plaids généraux tenus à Bétheniville par les officiers de justice du duché pairie de Reims, en présence des habitants du dit Bétheniville, de Saint-Clément, et autres villages dépendant de la châtellenie ; lecture des ordonnances de police et déclarations des droits de l'archevêché (1644, 1712, 1727, 1739, 1748, 1757, 1771).

G. 95. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1702-1765. — Bétheniville, cueillerets. (*Invent. de Le Moine, layette 26, liasse 76.*) — Cueillerets de la châtellenie de Bétheniville, rôles des deniers, cens, rentes et droits seigneuriaux dus à l'archevêque de Reims, en la dite châtellenie et dans les lieux qui en dépendent (1702, 1722, 1749, 1758, 1765).

G. 96. (Liasse.) — 2 pièces, papier (1 plan).

1748-1774. — Bétheniville, Alincourt, terrage. (*Invent. de Le Moine, layette 27, liasse 77.*) — Bail d'un droit de terrage sur un canton du terroir d'Alincourt appelé Beaumont, dépendant du revenu de la châtellenie de Bétheniville (23 avril 1748). — Arpentage, plan figuré, reconnaissance des limites et bornage du canton de Beaumont (14 juillet et 6 septembre 1774).

G. 97. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1759. — Bétheniville, Hauviné, redevances seigneuriales. (*Invent. de Le Moine, layette 27, liasse 78.*)— Arrêt du Parlement condamnant J.-B. Ballois, laboureur, demeurant à Hauviné, à payer chaque année un quartel d'avoine au receveur de la châtellenie de Bétheniville, et maintenant l'archevêque de Reims dans le droit et possession immémoriale de percevoir, à cause de cette châtellenie, la dite rente d'un quartel d'avoine sur chaque habitant d'Hauviné (6 août 1759).

G. 98. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1642. — Bétheniville, Manre et Vieux, redevances seigneuriales dites sauvements. (*Invent. de Le Moine, layette 27, liasse 79.*) — Bail des sauvements dus par les habitants de Manre et Vieux, à cause de la châtellenie de Bétheniville (22 mars 1642).

G. 99. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1381-1759. — Bétheniville, Pont-Faverger, rentes seigneuriales. (*Invent. de Le Moine, layette 27, liasse 80.*)— Arrêt du Parlement homologuant une transaction par laquelle les habitants de Pont-Faverger se reconnaissent tenus de payer à l'archevêque de Reims chacun un quartel d'avoine tous les ans pour leurs feux et habitations, « laquelle rente est appellée *les tonnieux l'arcevesque* », plus un quartel d'avoine pour chaque cheval de trait ou de labour, « laquelle rente est appellée *herbages* », et d'autre part l'archevêque maintient les dits habitants en leur saisine et possession de vendre, acheter et faire passer toute espèce de denrées pour leur usage, en la terre et juridiction de l'archevêché, sans payer aucun droit de tonlieu ou de vinage, excepté dans le temps « *que feulche marchiet court à Reins* » [1], lequel cas reste contentieux et fera l'objet d'une enquête (10 décembre 1381). — Acte de notoriété et vérification par le lieutenant en la justice de Pont-Faverger du rôle des habitants du dit lieu qui doivent les redevances en avoine (19 décembre 1645). — Sentence du bailliage ducal de Reims condamnant deux habitants de Pont-Faverger à payer pour l'année 1650 le droit de bourgeoisie et tirage de leurs chevaux, duquel droit ils réclamaient une diminution, leurs mars ayant été pillés et plusieurs de leurs chevaux pris par les gens d'armes (12 janvier 1652). — Procédures contre plusieurs habitants de Pont-Faverger qui refusaient de payer les rentes seigneuriales (1758 à 1759).

G. 100. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1633-1772 — Bétheniville, Saint-Clément, droits divers. (*Invent. de Le Moine, layette 27, liasse 81.*) — Baux et adjudication du revenu du patronage de Saint-Clément et Hauviné, dépendant de l'archevêché de Reims, consistant en un quart au total des dîmes des dits lieux (15 novembre 1633, 25 juin 1672, 17 juin 1673, 30 janvier 1717, 11 septembre 1748). — Cueillerets et déclarations des terres labourables, prés, dîmes, cens et autres droits seigneuriaux appartenant à l'archevêque au lieu et terroir de Saint-Clément (1749, 1758, 1764) ; cueil-

(1) On désignait ainsi les cinq semaines qui suivaient la Pentecôte.

leret de Saint-Clément, Hauviné, Manre, Vieux, Saint-Étienne-à-Arne et Alincourt (1773).

G. 101. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1285-1764. — Bétheniville, Saint-Hilaire-le-Petit. (*Invent. de Le Moine, layette 27, liasse 82.*) — Renonciation faite par l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims à un procès pendant en la cour du Parlement entre la dite abbaye et l'archevêque Pierre Barbet, au sujet de certains viviers, moulins et pâturages des terroirs de Saint-Hilaire-le-Petit, Dontrien et autres lieux voisins (30 octobre 1285). — Arrêt du Parlement, rendu en faveur de Lucie Huguenin, veuve d'André Paillette, gentilhomme ordinaire de la vénerie du roi, seigneur de Saint-Hilaire-le-Petit, subrogé aux droits du cardinal Louis de Guise, archevêque de Reims, et confirmant une sentence des requêtes du Palais du 3 février 1580, qui condamnait divers habitants de Saint-Hilaire à payer les droits de bourgeoisie et autres redevances seigneuriales, dues à l'archevêque (10 juillet 1593). — Arrêt du Grand Conseil condamnant Jean et Nicolas Jorrand à se désister et départir, en faveur de Henri de Lorraine, archevêque de Reims, des droits seigneuriaux de Saint-Hilaire et d'une rente de 5 sous sur chaque pièce de pré ou marais sise au terroir de Bétheniville, lesquels droits et rente avaient été aliénés en 1586 du domaine de l'archevêché (29 janvier 1641); quittance de la somme de 2761 livres, payée pour le remboursement du prix de la susdite aliénation, par Martin de Fontelaye, chanoine de Reims, économe chargé par le roi de l'administration du temporel de l'archevêché (3 nov. 1642). — Bail du revenu de la terre et seigneurie de Saint-Hilaire-le-Petit (8 janvier 1653), et continuation du dit bail (17 juin 1656). — Sentence provisionnelle du bailliage de Reims condamnant plusieurs habitants de Saint-Hilaire à payer les droits de bourgeoisie, de tirage de chevaux et de corvées (10 février 1662) ; sentence par défaut ordonnant l'exécution de la précédente (12 mai). — Arrêt du Parlement rendu par défaut contre Nicolas-Joseph Demain, meunier, et sa femme, déclarant nulle la concession faite en 1747 aux dits défaillants par Mgr. de Rohan, archevêque de Reims, du droit de construire un moulin à Saint-Hilaire sur la rivière de Suippe, moyennant un surcens perpétuel, et ordonnant en conséquence la démolition de ce moulin (8 février 1764); arrêt déboutant Demain de l'opposition par lui faite au précédent (14 avril) ; commission pour l'exécution de ces deux arrêts (21 avril) ; procès-verbal de la démolition du moulin (20 et 21 août) ; procédures relatives à cette affaire.

G. 102. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

1456-1783. — Bétheniville et dépendances, pièces diverses (supplément). — Mémoire pour l'archevêque de Reims et pour Colart Drouet, maire de Dontrien et lieutenant du prévôt de Bétheniville, contre Colart Rivart, demeurant à Dontrien en une maison appelée « *l'hostel de Mennesson* », appartenant à messire Ligier de Tinteville, lequel Rivart avait interjeté appel en la cour de Parlement, aux jours de Vermandois, à propos d'un cheval trouvé sans maître à l'abreuvoir, qu'il avait retenu en son dit hôtel, et que le susdit maire lui avait ensuite repris par ordonnance du bailli de Reims (1456). — Cueilleret pour faire la recette du revenu de la châtellenie de Bétheniville et de Saint-Hilaire-le-Petit (1633 à 1641). — Déclaration des droits dépendant de la prévôté et châtellenie de Bétheniville (extrait des plaids de 1644 ; voy. G. 94). — Procuration pour traiter des procès et différends élevés entre Antoine Baudran et les habitants de Bétheniville, au sujet des droits de bourgeoisie et autres droits contestés (8 avril 1662 ; voy. G. 93). — Procès contre les habitants de Pont-Faverger au sujet des droits seigneuriaux (1662), extraits de comptes de 1474 à 1483, produits en cette affaire. — Procès engagé contre les fermiers du moulin de Bétheniville, pour les contraindre à y faire les réparations nécessaires (1743-4). — Lettres, traités relatifs à ces réparations (1750 à 1759). — Requête adressée au bailli de Reims par les receveurs de la châtellenie de Bétheniville, pour faire assigner devant lui plusieurs habitants de Pont-Faverger qui refusaient de payer les droits seigneuriaux (novembre 1758 ; voy. G. 99). — Poursuites contre le meunier du moulin de Bétheniville pour le paiement de ses fermages (1767). — Procès contre Jacques d'Escannevelle, au sujet du droit de pêche et de chasse de la châtellenie de Bétheniville, aliéné en 1640 par l'archevêque Henri de Lorraine ; requêtes, mémoires, inventaire de productions, etc. (1771 à 1776 ; voy. G. 93). — Arrêt du Parlement condamnant quatre habitants de Bétheniville à payer les droits seigneuriaux à Mgr. de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims (9 juillet 1783) ; extraits des plaids généraux de Bétheniville de 1712 et 1757, prouvant que l'archevêque possède en ce lieu le droit de corvée, et attes-

tation donnée en 1758 par les receveurs de la châtellenie, de la jouissance des droits seigneuriaux à eux affermés (copies délivrées le 15 novembre 1782). — Inventaire des titres concernant la châtellenie de Bétheniville (s. d., vers 1750).

G. 103. (Liasse.) — 4 cahiers, papier, de 86, 62, 37 et 47 feuillets.

1376-1499. — Bétheniville, comptes de la châtellenie. (*Invent. de Le Moine, layette 27, liasse 83.*) — Compte de 1376-7 (cahier de 86 feuill., les deux derniers feuillets déchirés). Recette des cens, rentes, droits de ventes, cens dits « *de madame Sebille* », rentes appelées « *abuvrages* », tonlieux, terrages, sauvements, redevances en grains, rouages, corvées, herbages, dus à l'archevêque à Bétheniville, Pont-Faverger, Hauviné, Saint-Hilaire-le-Petit, La Neuville-en-Tourne-à-Fuy, Moronvilliers, Mont-Saint-Remi, Époye, Ardenay, Saint-Clément, Saint-Martin-l'Heureux, Nauroy, Saint-Étienne-à-Arne, Dontrien, Juniville, Manre (fol. 1-56); adjudications de la prévôté et du four de Bétheniville (fol. 57); vente de cerises et de houblon, recette pour bois vendu (fol. 58); vente de blé, vente de poisson (fol. 60); dépenses pour salaires et gages d'officiers (fol. 61); dépenses de bouche, frais pour divers travaux exécutés à Bétheniville (réparation du pont-levis du château, etc.), achat de choses « pour mesnage d'ostel », dépense commune, frais de jardinage, anguilles portées à Reims le 30 avril « pour présenter au grand prieur de France » (fol. 62-63); dépense pour la pêche des viviers de Dontrien, de Saint-Hilaire, de Saint-Clément et de Suippes, salaire d'un homme qui avait été à Élize et à Saint-Mard-sur-le-Mont « querir de la nourreçon pour les viviers » (fol. 64); recettes de poissons en 1376, total des poissons pêchés dans les viviers et étangs dépendant de la prévôté de Bétheniville : 414 carpes, 687 carpillons, 155 brochets, 232 anguilles, 56 verniaux (fol. 65-69); état des poissons dépensés à Bétheniville, portés à Reims, vendus, etc. (fol. 70-76), brochets amenés au château de Porte-Mars le lundi 27 octobre, « quant monseigneur fut à Reins et le roy nostre sire » (fol. 72); recettes de poissons en 1377, total : 63 carpes, 4 carpillons, 4 chevaines, 72 brochets, 51 perches, 366 rosses, 173 anguilles, 51 verniaux (fol. 77-82); poissons envoyés à Reims, recettes d'argent pour poissons vendus (fol. 82-86). (Ce cahier a pour couverture un fragment d'un rouleau en parchemin, factum d'un procès relatif à la possession d'une pièce de terre, s. d., XIVe siècle). — Compte de 1386-7 (cahier de 62 feuill.). Recette extraordinaire : somme reçue de plusieurs personnes qui étaient venues des villages voisins chercher un refuge au château de Bétheniville, laquelle somme a été partagée entre l'archevêque et Henri de Vaulx et Jean de Lespau, capitaines du dit château ; somme reçue « de pluseurs Alemans du reffuge de Betteniville » (fol. 6); dépense pour la construction d'un pan de guérites, depuis la tournelle au-dessus du cellier du capitaine « jusques à une autre tournelle à l'escornée du chastel devant la maison Jaquet Le Fèvre », d'une guérite à la pointe de la salle neuve devant la huche à poissons, et d'une autre sur l'étable du capitaine, du côté du jardin Sainte-Catherine (fol. 8-9); ouvrages faits aux moulins et ventelleries de Bétheniville, Saint-Hilaire, Saint-Martin-l'Heureux et Saint-Clément (fol. 11-14); achat de nourrain à Cernay-en-Dormois pour peupler les étangs (fol. 16); dépense faite « pour reloier et remettre à point les arbalestres de monseigneur qui sont à Betteniville » (fol. 18); couverture d'une bretèche au château, travaux à l'entrée du pont-levis (id.); dépense des échevins, frais de justice (fol. 19); paiement de la somme de 24 sous aux « loutriers de monseigneur de Bar », envoyés à Bétheniville pour prendre des loutres (fol. 20). — Compte de 1474-5 (cahier de 37 feuill.). Rentes appelées *poursains*, dues en certains villages le jour de la Saint-Jean-Baptiste ; il n'est plus rien perçu à Moronvilliers, à Ardenay et à Mont-Saint-Remy, vu qu'il n'y demeure plus aucun habitant (fol. 4-5); rente annuelle due le jour de Saint-Remi par le commandeur de Merland, pour la dite maison de Merland et ses dépendances (fol. 7); affermage de la « cheutte des anguilles » en la huche de l'étang de Saint-Hilaire-le-Petit (fol. 15); somme reçue d'Aleaume d'Averhoult, écuyer, pour le relief du fief de Perthes-lès-Hurlus, à lui appartenant à cause de Bonne de Launois, sa femme ; id., de Jean Le Cerf, écuyer, pour le relief du fief d'Ardenay (fol. 16); réparation des dégâts causés à la huche de l'étang de Saint-Hilaire par les gens de guerre de la compagnie du gouverneur de Limousin (fol. 21); frais pour la saisie des fiefs de Perthes, Tahure, Aure, Vieux, Marvaux, Varigny, Selles et Ardenay (id.) ; réfection du guichet de la porte du château de Bétheniville que des gens de guerre avaient brisé pour entrer de force (fol. 22) ; dépenses pour la pêche des étangs de Saint-Clément, Saint-Hilaire et autres lieux, voyage fait par le receveur à Hans pour avoir de l'alevin promis par le

seigneur du dit village (fol. 24-25). — Compte de 1498-9 (cahier de 47 feuill.). Ruine du four de Bétheniville par suite d'une inondation (fol. 10); affermage de la prévôté et des droits de tonlieu et de rouage de Bétheniville, de la rivière du dit lieu, du ruisseau d'Arne, des moulins à blé et à huile de Saint-Martin-l'Heureux, des mairies de Dontrien, Saint-Martin, Saint-Clément, Époye, Beaumont-lès-Juniville et Pont-Faverger, de la rivière de Dontrien, de la pêcherie de l'étang de Saint-Hilaire, etc. (fol. 10-13); vente de 40 setiers d'avoine « aux gens d'armes des compaignies de monseigneur de Bourbon et de monseigneur le grant bastart du dit Bourbon, » en garnison à Reims (fol. 24-25); somme baillée par le receveur de la châtellenie de Bétheniville « pour fournir au payement de la cheminée de la salle du palais de Reims et autres ouvrages » (fol. 44); donné « à monseigneur du Belay, homme d'armes de la compaygnie de monseigneur de Bourbon, qui estoit commissaire de visiter les greniers de Reims, » 4 setiers d'avoine pour ses chevaux (fol. 46).

G. 104. (Liasse.) — 11 cahiers, papier, de 28, 56, 19, 59, 44, 52, 62, 57 feuillets.

1379-1498. — Bétheniville, comptes de la châtellenie (supplément). — Compte de 1379 (cahier de 28 feuill.). Recettes des cens dus en la châtellenie de Bétheniville et en ses dépendances. — Compte de 1380-1 (cahier de 56 feuill.). Vente de la coupe du bois de Moronvilliers (fol. 4); sommes reçues « de pluseurs persones qui sont venus à refuge ou chastel de Betteniville pour les guerres » (fol. 4-5); travaux de défense au château et mise en état de l'artillerie pour résister aux incursions des Anglais (fol. 6); frais de pêche, « despens de Jehan de Namur qui vint peschier pour le roy au sacre » (fol. 7); frais pour amener « II milliers d'escaille » (ardoises), donnés à l'archevêque par l'abbé de la Val-Dieu (fol. 9); dépenses faites par l'archevêque à Bétheniville le 13 juin, le 13 et 14 octobre 1380 (fol. 14); somme baillée par un mandement du 17 août à Warnier et Jean de Beine, à Guillaume de Champy, à Jacquemart de Corbon et à un autre écuyer, « pour cause qu'ils furent par VII jours en la fortresse de Bettegniville pour les guerres des Ainglois » (id.); dépense d'orge pour la nourriture des carpes dans les fossés du château (fol. 19); recette et dépense de poissons (fol. 22-24). — Compte de 1382-3 (cahier de 19 feuill.). Somme reçue de plusieurs personnes réfugiées au château depuis Noël 1382 jusqu'au jour de l'an suivant, « pour la guerre de Flandre » (fol. 3); gages de Jean de Fismes, capitaine de Bétheniville (fol. 4); vitres mises aux fenêtres de la tour du château (id.); frais de pêche et de chasse à Bétheniville (fol. 6-7); épines coupées « pour haier les bois pour garder les connins » (fol. 8); achat de 4 aunes de toile pour faire des sacs pour mettre les comptes de la châtellenie et d'un demi-cent de jetons « pour geter les comptes » (id.); somme payée à des gens qui avaient été à Bétheniville les 4, 5 et 6 juillet, « pour aidier à garder la tour des gens d'armes qui estoient à Machaut » (id.). — Compte de 1385-6 (cahier de 59 feuill.). Gages de Henri de Vaux, capitaine du château de Bétheniville (fol. 9); travaux de charpenterie exécutés au château, portes et fenêtres faites en la salle, en la cuisine, et en la chambre de l'archevêque (fol. 9-10); réparations au moulin à fouler les draps de Saint-Martin-l'Heureux (fol. 12-15); ouvrages de maçonnerie et de ferronnerie au château (fol. 15-16); poisson apporté de Bétheniville à l'occasion du synode tenu au palais de Reims en 1386, la semaine après la Quasimodo (fol. 19). (La couverture en parchemin de ce cahier offre un fragment d'un compte du chapitre de Reims, XIVe siècle.) — Compte de 1475-6 (cahier de 44 feuill.). Les rentes appelées *poursains*, dues par les habitants de Moronvilliers, ont été réduites pour dix ans à 18 sous parisis, « à cause qu'ilz ne sont que deux habitans en icelle ville » (fol. 3); les villages d'Ardenay et de Mont-Saint-Remi sont tout à fait inhabités (fol. 4); réparation des claies de l'étang de Saint-Hilaire-le-Petit, rompues par les glaces et les fortes eaux (fol. 22); enquêtes au sujet de délits commis par des habitants de Saint-Hilaire qui avaient pris du bois, des roseaux et des poissons en l'étang, et qui avaient fait « des assemblées, pors d'armes, excès et rescouse d'un prisonnier contre les officiers et gens de monseigneur » (fol. 23); voyage fait par le receveur à Marcelot, afin de chercher de l'alevin pour peupler les étangs (fol. 25). — Compte de 1477-8 (cahier de 52 feuill.). Haie d'épines faite « pour retoupper certain pent de mur qui a esté fondu es faulces braye(s) du chasteau de Bétheniville » (fol. 31). (La couverture en parchemin de ce cahier contient un acte de partage de biens sis au terroir de Berru, entre les enfants de feu Adam Guiot, en son vivant demeurant au dit lieu, 28 mai 1477, incomplet.) — Compte de 1479-80 (cahier de 52 feuill.). Réparations de l'étang de Saint-Hilaire et du moulin à huile de Saint-Martin-l'Heureux (fol. 23-25); « despens

d'aucuns vielz hommes des villes de Saint Clément et Saint Pierre à Arne qui ont monstré et enseingné au receveur la longueur et largeur du terrage de Saint Clément » (fol. 26); pêche de l'étang du dit lieu (fol. 26-28); frais d'un voyage fait par le receveur à Paris pour porter à l'archevêque l'argent provenant du produit de cette pêche, dépenses faites par lui en l'hôtellerie des Deux Cygnes, rue de la Harpe, frais de son retour à Reims où il rapporta « l'un des oyseau(x) de monseigneur » (fol. 29). — Compte de 1480-1 (cahier de 52 feuill.). Pose de deux ventaux neufs en la ventellerie de l'étang de Saint-Hilaire, « à cause que l'un d'iceulx ventaulx avoit esté decoppé par les francs archiers de Limoge, et l'autre estoit pourrys » (fol. 24); réparation du toit de la terrasse de la tour du château de Bétheniville, « laquelle avoit esté despecée et rompue par les gens de guerre de monseigneur de Manne (?), et par ung nommé Quatrebarbe, lequel par manière de dérision y ala de Pontfavergier mettre le siège encontre autres gens de guerre de la dite compaignie estant logié en la ville de Bétheniville, lesquelz gettoient de dessus la dicte tour les thieulles du hault en bas à la volée, à l'encontre du dit Quatrebarbe et ses compaignons » (fol. 25-26); pose d'une serrure en la huche de l'étang de Saint-Hilaire pour remplacer celle qui avait été rompue par « les piettons de ung nommé le bastart de Longueval » (fol. 26); achat d'alevin provenant des étangs de Bruyères et de Sugny, pour peupler l'étang de Saint-Clément (fol. 27); somme de 72 livres versée par le receveur, en vertu d'un mandement de l'archevêque donné à Paris le 31 mai 1481, pour être employée au paiement de drap de soie acheté par le dit archevêque à Pierre de Rueil, marchand de Paris (fol. 28); voyage fait à Bétheniville au mois de juillet 1481 par le bailli de Reims et autres officiers de l'archevêché, pour visiter « les grandes inundacions d'eaues survenues illecq, à cause desquelles l'en disoit les maisons et édiffices d'icelle ville estre en dangier de ruyne,... et dont grant partie estoit desja inhabitée » (fol. 29). — Compte de 1481-2 (cahier de 62 feuill., en mauvais état). Vente de la coupe du bois du château de Bétheniville (fol. 23-24); poules prises par les gens d'armes de la garnison de Bar-le-Duc, logés à Saint-Hilaire-le-Petit (fol. 56); droit de sauvement dû par Philippot Henrion et Jean Wautrin, Liégeois, fixés à Manre, qui ont quitté cette ville pour aller demeurer à Metz (fol. 59). (Ce cahier a pour couverture une pièce en parchemin, adjudication par-devant le prévôt de Ribemont de biens saisis sur Jean Geffroy, demeurant à Landifay, à la requête de Mathieu d'Ancoisne, écuyer, capitaine de Bellemotte-lès-Arras, 17 mai 1468.) — Compte de 1482-3 (cahier de 62 feuill.). Réparation des chaînes et serrures des ventaux et huches des étangs et moulins de l'archevêque, ainsi que de la serrure de la tour du château de Bétheniville, « lesquelles serrures et chainnes les enfans de Paris et picquenaires avoient depiecée et rompu en allant à Liége » (fol. 31); écu d'or baillé à Jean de Hollande, fourrier de l'archevêque, « pour donner le vin à certains archiers de la compagnie monseigneur le mareschal de Loheac, » qui l'avaient accompagné à Chuffilly pour y faire une arrestation (id.); Raulin Guyot, fermier du four banal de Bétheniville, mort de la peste (fol. 59). (Ce cahier a pour couverture un fragment d'un compte du chapitre de Braux (?), vers 1336.) — Compte de 1497-8 (cahier de 57 feuill.). Ruine du four de Bétheniville par suite d'une inondation, vers le jour de la Chandeleur de l'an 1496 (fol. 11); livraison de six muids d'avoine, le 22 juin 1498, à Jean Thieullier et à Jean Collebert, « pour parfournir le paiement à eulx deub des pierres par eulx livrez pour les ouvrages fais ou palais de Reims » (fol. 25); défrichement et mise en nature de prés des bois du château de Bétheniville (fol. 49-50); lettres par lesquelles Guillaume Briçonnet, cardinal, archevêque de Reims, confère à ses vicaires généraux, Brice Bobille, doyen du chapitre métropolitain, Jean Doubleau, trésorier, Gobert Lescot, vidame, Pierre Laduré, écolâtre, et Jean Bourgoing, chantre de Saint-Aignan d'Orléans, les fonctions d'auditeurs des comptes de l'archevêché, « aussi des reparacions et reffections qui puis nagueres ont esté faictes, » au palais de Reims, au château de Courville et ailleurs (Vailly, 1 juin 1498) (fol. 55-56).

Châtellenie de Nogent-en-la-Montagne.

G. 105. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier ; 3 sceaux.

1394-1768. — Nogent-en-la-Montagne, Sermiers, Chamery, seigneurie, domaines, surcens. (*Invent. de Le Moine, layette 28, liasse 84.*) — Bail pour trois ans de la prévôté de Nogent-en-la-Montagne, appartenant à l'archevêque de Reims (23 décembre 1394); adjudication à l'enchère de la dite prévôté (28 mai 1475). — Bail viager d'une pièce de vigne appartenant à l'archevêque, sise sur le terroir de Chamery, au lieu dit *Goutte d'Or* (14 sep-

tembre 1443). — Bail viager d'une pièce de vigne, tenant aux héritiers de feu Jean Cauchon, chevalier, seigneur du Godart, ainsi que de divers autres héritages, jardins et terres, sis au village et au terroir de Chamery (25 août 1449). — Adjudication à l'enchère du pressoir de Nogent-en-la-Montagne, appartenant à l'archevêque (3 septembre 1475). — Transaction par laquelle Oudard Thierry, receveur du temporel de l'archevêché de Reims, cède à Colesson Regnard et à Jean Petit, moyennant un surcens perpétuel, une vigne sise sur le terroir de Chamery, au lieu dit *en Naue* (18 juillet 1511). — Adjudication à l'enchère et bail des revenus de la terre, seigneurie et châtellenie de Nogent, Sermiers, Chamery, et dépendances d'icelle (30 mai 1545 et 9 mai 1551). — Main-levée accordée par les commissaires royaux établis pour les francs-fiefs et nouveaux acquêts, de la saisie faite sur les habitants de Sermiers des usages, marais, pâtures, franchises et autres droits appartenant à leur communauté, faute d'en avoir fourni la déclaration à temps (6 mai 1556 ; copie). — Lettres par lesquelles Gabriel de Sainte-Marie, archevêque de Reims, en considération des services rendus par Claude Souyn, bailli de Reims, dans l'exercice de ses fonctions, et des soins qu'il a donnés au classement du chartrier de l'archevêché, depuis longtemps en désordre, érige en fief sous le titre de fief de la Motte-Sermiers, et unit à perpétuité à l'office de bailli, une maison avec ses dépendances, sise à Nogent et appartenant au domaine de la châtellenie du dit lieu (7 mai 1628) ; procès-verbal d'une visite faite de cette maison et des terres, vignes et bois qui en dépendent, en vue de constater les réparations et améliorations nécessaires (29 juin). — Procès-verbal de bornage et séparation des terres appartenant à l'archevêque et au chapitre de Reims, sur le terroir de Chamery (août 1680) ; à la suite de cette pièce est un autre procès-verbal de bornage des seigneuries de l'archevêque et du chapitre (24 août 1768). — Baux de la terre, seigneurie, châtellenie et prévôté de Nogent, Sermiers, Villers-aux-Nœuds et Chamery (1er août 1650 et 13 novembre 1671). — Provisions des offices de lieutenant en la justice de Nogent et de procureur fiscal en la justice de Chamery, ainsi que des fonctions de garde des bois, chasses et domaines de la châtellenie de Nogent, accordées par F. de Mailly et J. de Rohan, archevêques de Reims (21 juin 1718, 21 novembre 1722 et 12 juin 1723 ; sceaux et signatures autographes). — Déclarations et cueillerets des droits et héritages appartenant à l'archevêque de Reims, en qualité de châtelain de Nogent-en-la-Montagne (1733 et 1751). — Baux des revenus de la châtellenie de Nogent, consistant en cens, surcens, droit de vente, amendes, bourgeoisies et autres droits seigneuriaux, greffe, pressoir banal, vignes, terres et bois taillis (1718 ; 1732, 1748 et 1763).

G. 106. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin (1 plan) ; 17 pièces, papier (1 plan) ; 2 sceaux.

1631-1754. — Nogent, Sermiers, bois. (*Invent. de Le Moine, layette 28, liasse 85.*) — Vente faite par la communauté des habitants de la paroisse de Sermiers à Léonor d'Étampes, archevêque de Reims, de la moitié par indivis d'une pièce de bois taillis appartenant à la dite communauté, sise au terroir de Fleury, et comprenant en tout 160 arpents (30 août 1643) ; sentence du commissaire subdélégué de l'intendant de Champagne, permettant aux habitants de Sermiers de rentrer en possession de leur portion de bois aliénée, en remboursant à l'archevêque le prix de la vente, avec les intérêts, frais et loyaux coûts (3 novembre 1668). — Acte par lequel Léonor d'Étampes cède au P. Arnauld de Sainte-Marie, recteur du collège des Jésuites de Reims, une pièce de pré ou marais sise au terroir de Cormontreuil, lieu dit *Chasselart*, en échange d'une pièce de bois taillis sise près de Fleury, paroisse de Sermiers, provenant du domaine temporel du prieuré de Saint-Maurice, uni au dit collège (4 juillet 1646) ; procès-verbal d'arpentage de ce bois (décembre 1631). — Bail de la coupe des bois taillis de l'archevêché, sis au terroir de Sermiers, appelés *les Bois de Reims* (21 janvier 1651). — Vente d'une coupe des bois taillis de Sermiers, appelée la coupe des *Trois Frères* (4 novembre 1671) ; arpentage de cette coupe (30 juin 1672). — Arpentage d'une coupe des bois taillis de Sermiers, divisée en deux ventes, l'une appelée le *Bois brûlé*, l'autre les *Savarts de Chamery* (11 et 12 novembre 1672). — Plan des coupes des bois de l'archevêché à Sermiers (septembre et octobre 1673 ; plan sur parchemin, aux armes de l'archevêque Maurice Le Tellier). — Vente de la coupe ordinaire des *Bois de Reims* (13 novembre 1673). — Procès-verbal d'arpentage, division en neuf coupes, et plan d'une pièce de bois taillis dite *les Noëls*, sise au terroir de Sermiers et appartenant à l'archevêque (février 1675). — Pièces diverses concernant le quart mis en réserve dans les bois de Sermiers ;

procès-verbaux de visites, adjudication du repeuplement et ensemencement d'une partie des bois, arpentage, etc. (1741 à 1754).

G. 107. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1627-1757. — Nogent, Sermiers, plaids généraux. (*Invent. de Le Moine, layette 28, liasse 86.*) — Six procès-verbaux de plaids généraux, tenus par le bailli de Reims en la châtellenie de Nogent (1627, 1712, 1727, 1739, 1748, 1757).

G. 108. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin (1 plan); 19 pièces, papier (2 plans).

1672-1782. — Nogent, Sermiers, pièces diverses (supplément). — Plan indiquant les limites des bois de l'archevêché à Sermiers (1672); plan d'une coupe mise en exploitation (1684). — Notes, comptes de frais pour l'aménagement du quart mis en réserve dans les bois de Sermiers (1747 à 1752). — Différend entre l'archevêque et François-Joseph Souin, gouverneur de la ville de Reims, qui avait refusé de passer au terrier de Sermiers la déclaration des biens qu'il possédait sur le terroir du dit lieu, de son chef comme de l'acquisition qu'il avait faite de la seigneurie du Cosson, à lui vendue par le prince de Nassau, colonel du régiment Royal-Allemand, les susdits biens étant, suivant lui, en franc-alleu ou en fief; notes, mémoires relatifs à cette affaire; pièces produites dans le débat : rôle des sommes à payer par les contribuables, propriétaires de biens dans la châtellenie de Nogent-Sermiers et dans « l'aisle » de Villers-aux-Nœuds, pour les frais du sacre de Louis XV (7 décembre 1723), cueillerets de Chamery (1742) et de la châtellenie de Nogent (1759), acte de vêture donné à M. Souin de la ferme du Cosson (13 mars 1772), arrêt du Parlement ordonnant le bris de scellés indûment posés par les officiers du bailliage de Châtillon sur des effets, titres et papiers de Ponce Boucher, receveur de la seigneurie du Cosson (2 septembre 1775) ; accord intervenu entre l'archevêque et M. Souin (7 mai 1782). — Plan des villages et terroirs de Nogent, Sermiers et Courtaumont (s. d., vers 1780). — Inventaire des titres concernant la châtellenie de Nogent (s. d., vers 1750).

Châtellenie de Sept-Saulx.

G. 109. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier (1 plan).

1172-1781. — Sept-Saulx et Wez, seigneurie, domaines. (*Invent. de Le Moine, layette 29, liasse 87.*) — Donation faite par Pierre de Celle, abbé de Saint-Remi de Reims, et par les chanoines de Saint-Timothée, à l'archevêque Henri de France, de tout ce que l'abbaye et les dits chanoines possédaient aux villages de Sept-Saulx et de Marmery, en reconnaissance de ce que cet archevêque avait réprimé les brigandages commis par certains malfaiteurs sur la route de Reims à Châlons et dans toute la région voisine, détruit leur château fort de Sampigny, et construit un nouveau château à Sept-Saulx pour la protection des pays d'alentour (1172). — Mandement adressé par le dauphin Charles, régent du royaume, au prévôt forain de Laon, pour contraindre les habitants des villes des religieux de Saint-Basle à faire, suivant la coutume, le guet au château de Sept-Saulx, ce qu'ils refusaient à cause d'un procès pendant au Parlement entre les dits religieux et l'archevêque de Reims ; « il est très grant necessité de faire meilleur gait ou dit chastel c'onques mais, » attendu « que les ennemis ont à présent pris la forteresce de Boursaut » (Boulogne-sur-Mer, 5 septembre 1360). — Sentence du bailli de Reims déboutant les habitants de Sept-Saulx de leur prétention au droit d'aisement pour pâturage et herbages dans l'étang du lieu, quand il est à sec (20 septembre 1456 ; copie du XVIe siècle). — Lettres de Louis XII autorisant, à la demande du cardinal Guillaume Briçonnet, archevêque de Reims, le rétablissement d'un marché hebdomadaire à Sept-Saulx, et la fondation d'une foire le 7 et le 8 octobre de chaque année (Lyon, juin 1500 ; copie du XVIe siècle) ; à la suite sont transcrites des lettres de surannation pour l'enregistrement des précédentes au bailliage de Vermandois (6 août 1501). — Bail des revenus de la châtellenie de Sept-Saulx, de la prévôté dudit lieu, des mairies de Thuisy et de Wez, péages de Sept-Saulx et de Beaumont, etc. (19 mai 1557). — Acte par lequel l'archevêque Henri de Lorraine cède aux Carmélites de Reims une pièce de pré sise au dit lieu et faisant partie du grand Jard, dépendant de l'archevêché, pour y construire une église et un couvent, en échange d'une rente annuelle de 20 setiers de seigle, à prendre sur les dîmes de Sept-Saulx (21 décembre 1633) ; — copies collationnées en 1633 de divers titres relatifs à cette rente : cession faite par la communauté des habitants de Sept-Saulx à l'abbaye de Saint-Basle, d'un bois appelé la *Noue de Sept-Saulx*, appartenant à la dite communauté, à charge pour l'abbaye de lui payer une redevance annuelle de trois muids de seigle et de

trois livres de cire (décembre 1277); vente aux enchères, par-devant le bailli de Vermandois, d'une rente de 48 setiers de seigle que les habitants de Sept-Saulx perçoivent chaque année sur les dîmes de ce lieu, la dite vente faite afin de leur procurer les deniers dont ils ont besoin « pour rebastir, clore et fortiffier à leurs despens de murailles, tours, fossez, portes, portaux et pontz leviz, la ville de Sept-Saulx », suivant l'autorisation qu'ils en ont reçu par lettres royaux du mois d'octobre 1577 (10 juin 1578); vente faite par Marie Cocquebert, veuve d'Eustache de La Salle, à François Noblet pour les Carmélites de Reims, d'une rente annuelle de 14 setiers de seigle sur les dîmes de Sept-Saulx, constituant la part échue par héritage au dit défunt sur la rente de 48 setiers, acquise par Gérard Noblet, son aïeul (12 décembre 1633); vente par François Noblet aux Carmélites de sa part de rente, consistant en 6 setiers (13 décembre); — arrêts du Conseil maintenant les Carmélites dans la propriété et jouissance du pré du Jard (15 novembre 1647 et 4 février 1648). — Baux des moulins de Sept-Saulx (18 décembre 1550 et 20 janvier 1651); traité pour la reconstruction des dits moulins (30 janvier 1659). — Bail à surcens d'un jardin sis à Sept-Saulx, près du château et du presbytère (5 avril 1673). — Plan de deux coupes de bois taillis situées au-dessus de Villers-Marmery, appartenant à l'archevêque (janvier 1671); vente de ces coupes pour dix ans (4 octobre 1680). — Cueillerets des cens et droits seigneuriaux dus à l'archevêque au village de Sept-Saulx (1654, 1670, 1688, 1699). — Autorisation accordée à plusieurs habitants de Sept-Saulx de conserver la jouissance de leurs maisons construites sur le terrain dépendant du château, à charge de payer un surcens de 20 sous par maison (27 juillet 1725 et 3 septembre 1727). — Transaction passée entre les religieux de l'abbaye de Saint-Basle et Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims, au sujet de la seigneurie de Wez et de la pêche de la rivière de Vesle, entre Pontvray et les terroirs de Livry et des Petites-Loges (13 mai 1732). — Requête présentée par l'archevêque au bailli de Reims, à l'effet d'être reçu intervenant en l'instance d'entre son fermier et plusieurs particuliers qui avaient fait de l'herbe dans l'emplacement de l'étang de Sept-Saulx, en prétendant à tort que cet étang était situé sur le terroir des Petites-Loges (15 décembre 1751). — Cueillerets des droits appartenant à l'archevêque de Reims à cause de sa terre et seigneurie de Wez, dépendant de sa châtellenie de Sept-Saulx (1752 et 1765). — Nomination d'arbitres pour terminer une difficulté élevée entre les religieux de Saint-Basle et l'archevêque, au sujet de la redevance des *vivandes* de Wez, à laquelle celui-ci prétendait pour le tout, et les dits religieux pour moitié (1er mars 1754); mémoire, certificats concernant cette redevance. — Bail des amendes pour faits de chasse et de « la tirerie et tenderie aux canards sauvages et vanneaux, » sur la rivière et les marais, au terroir de Wez (28 juillet 1762). — Sentence de la maîtrise de Reims, limitant la portion du terroir de Wez où Marie Duquenay, veuve de messire André Descolines, demeurant au dit lieu, a le droit de chasse à raison de ses fiefs de la Motte et de la Fauconnerie (8 août 1767). — Arrêts du Parlement, l'un provisoire, l'autre définitif, confirmant la banalité du moulin de Sept-Saulx, contre la prétention des habitants du dit lieu (7 août 1780 et 12 janvier 1781).

G. 110. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1664-1763. — Sept-Saulx, baux de la châtellenie. (*Invent. de Le Moine, layette 29, liasse 88.*) — Baux du revenu de la châtellenie de Sept-Saulx et de la mairie de Wez (1664, 1679, 1710, 1719, 1731, 1747, 1763).

G. 111. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1627-1739. — Sept-Saulx, plaids généraux. (*Invent. de Le Moine, layette 29, liasse 89.*) — Procès-verbaux de la tenue des plaids généraux de la châtellenie de Sept-Saulx (1627, 1689, 1712, 1727, 1739).

G. 112. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 135 pièces, papier ; 2 cachets.

Vers 1583-1781. — Sept-Saulx, pièces diverses (supplément). — Ordonnance de police pour la châtellenie de Sept-Saulx, précédée d'un règlement fixant le salaire des officiers de justice de la dite châtellenie pour leurs vacations (vers 1583). — Pièces concernant l'exploitation des bois de la châtellenie de Sept-Saulx (1642 à 1653). — Mémoire des prés, bois, cens et droits seigneuriaux dépendant de la châtellenie (s. d.). — Extraits des sous-baux de la terre de Sept-Saulx (1650). — Mémoire des bois nécessaires pour les réparations du moulin (1659). — Appel interjeté par Jean et Marie de La Salle et par Jean-Baptiste Roland, d'une sentence du bailli de Vermandois en date du 8 août 1662, autorisant les habitants de Sept-Saulx à rentrer en possession d'une rente de 28 setiers de seigle qu'ils

devaient aux dits appelants (1663). — Recettes et déclarations des cens dus à l'archevêque de Reims en la ville de Sept-Saulx (1667 et 1730). — Procès intenté par Pierre Valet, fermier de la châtellenie, à son prédécesseur (1712). — Procédures faites contre André Adnet, ancien fermier de la châtellenie, pour l'obliger à fournir un cueilleret des redevances et droits de la terre de Sept-Saulx (1732 à 1742). — Procédures relatives aux réparations du moulin (1733 à 1743). — Mémoire pour Pierre Chaillet, lieutenant en la justice de Sept-Saulx, au sujet de difficultés qu'il avait eues avec les habitants du dit lieu relativement à la jouissance de l'étang, etc. (1751). — Pièces relatives au cantonnement des fiefs de la Motte et de la Fauconnerie pour l'exercice du droit de chasse, extrait du dénombrement des dits fiefs fourni le 16 novembre 1761 à la duchesse de Mazarin, correspondances (1767 ; voy. G. 109). — Cueilleret et déclaration des biens et droits appartenant à l'archevêque de Reims à cause de sa terre de Sept-Saulx (vers 1761) ; cueilleret de la terre et seigneurie de Wez (1773). — Affaire contre les habitants de Mourmelon-le-Petit qui avaient imposé l'archevêque de Reims pour la contribution de la dépense nécessaire au rétablissement du pont de leur village, à cause de 3 arpents de terre et 4 arpents de pré qu'ils prétendaient appartenir au dit archevêque sur leur terroir (1776 à 1777). — Procédures contre les habitants de Sept-Saulx au sujet de la banalité du moulin (1780 à 1781). — Inventaire des titres concernant la châtellenie de Sept-Saulx (s. d., vers 1750).

G. 113. (Liasse.) — 2 cahiers, papier, de 11 et 22 feuillets.

1449-1456. — Sept-Saulx, comptes de la châtellenie. (*Invent. de Le Moine, layette 29, liasse 90.*) — Compte de 1449-50 (cahier de 11 feuill.). *Recettes* : cens et bourgeoisies de Sept-Saulx et Thuisy, cens et vivandes de Wez, surcens de Prunay, prévôté et péage de Sept-Saulx, mairies de Thuisy et de Wez, péage de Beaumont, loyer d'une chambre au château de Sept-Saulx, rivière et moulin de ce lieu, loyer d'une maison sise à Verzy (fol. 1-4) ; coupe d'un bois au-dessus de Villers-Marmery, appelé le bois de Thillay, dépouilles du jardin devant le château de Sept-Saulx, et de diverses pièces de prés (fol. 6). *Dépenses* : frais faits par le prévôt et les échevins de Sept-Saulx, ainsi que par les maires et échevins de Thuisy et de Wez, pour lever les cens (fol. 7) ; travaux de charpente au château et au moulin de Sept-Saulx (fol. 8) ; frais pour la façon de vignes sises au terroir de Verzy (fol. 9). Recettes et dépenses de seigle et d'avoine (fol. 9-10) ; id. de poules et de chapons (fol. 11). — Compte de 1455-6 (cahier de 22 feuill.). Réparation de la couverture de la tour du château, construction d'un pont-levis neuf (fol. 8) ; le présent compte a été vu et examiné par Philippe de Longueil, prévôt de l'église de Reims, vicaire général, et par Jean de La Croix, chanoine, receveur du temporel de l'archevêché ; à la suite est la signature autographe de Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims (fol. 12) ; état des cens et rentes de Sept-Saulx, Thuisy, Wez et Prunay (fol. 13-22) [1].

G. 114. (Liasse.) — 11 cahiers, papier, de 12, 16, 13, 27, 26, 22, 23, 14 et 28 feuillets.

1412-1464. — Sept-Saulx, comptes de la châtellenie (supplément). — Compte des cens pour 1412 (cahier de 12 feuill., ayant pour couverture un acte de vente de divers héritages sis au terroir d'Antheny, 1389). — Compte des cens pour 1449 (cahier de 16 feuill.). — Compte de 1451-2 (en double, deux cahiers de 12 et 13 feuill., dont l'un en mauvais état). Réparation au pont du passage de Pontvray, réfection d'un plancher en la tour du château de Sept-Saulx (fol. 8). — Compte de 1452-3 (cahier de 27 feuill.). Surcens de 18 s. pour la maison de Verzy, baillée à Poncelet Prévostel « du temps de monseigneur le patriarche d'Antioche » [2] (fol. 5) ; achat de tuiles et d'ardoises pour la couverture du château (fol. 8). — Compte de 1453-4 (cahier de 26 feuill.). Travaux de charpente faits au moulin de Sept-Saulx (fol. 8). — Compte de 1457-8 (cahier de 26 feuill.). Réparation de la toiture de la grosse tour carrée du château (fol. 8). — Compte de 1458-9 (cahier de 22 feuill.). Ouvrage fait au colombier du château (fol. 7) ; quittance donnée par Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, de la somme de 200 livres 11 sous parisis, par lui reçue de Jean Joffrillon, receveur de la châtellenie de Sept-Saulx (signature autographe du dit archevêque) (fol. 8). — Compte de 1459-60 (cahier de 23 feuill.). Démolition d'une tour du château, située du côté de la rivière, et réparation de la couverture en ardoises d'une autre tour, située du côté du marché (fol. 7). — Compte des cens pour 1462 (cahier de 14 feuill.).

(1) Il manque ici le n° 3 de l'inventaire de Le Moine (compte de 1461).

(2) Jacques Juvénal des Ursins, archevêque de Reims en 1444, patriarche d'Antioche en 1449.

— Compte de 1463-4 (cahier de 28 feuill.). Achat de 1200 plants de vigne, pris à Avenay, pour les replanter à Verzy (fol. 11).

Châtellenie d'Attigny.

G. 115. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 43 pièces, papier (5 imprimées); 1 registre de 99 feuillets, papier, et 14, parchemin; 5 sceaux.

1454-1772. — Attigny, Coulommes, seigneuries, droits utiles. (*Invent. de Le Moine, layette 30, liasse 91.*) — Compte de la recette faite d'une rente annuelle de 37 setiers, 3 quartels de froment, et autant d'avoine, à prendre sur le moulin, le stellage et les bourgeoisies d'Attigny, laquelle rente avait été achetée le 26 octobre 1451 par Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims (1454 à 1460); quittance donnée par le dit archevêque du paiement des arrérages de cette rente (28 décembre 1460; signature autographe). — Adjudications de la prévôté, du stellage, du four banal, de la rivière, du moulin, des corvées, tonlieux et vinages, étaux et afforages d'Attigny, de la prévôté de Coulommes, etc. (1475). — Sentence du bailliage de Reims adjugeant à l'archevêque le droit d'afforage, consistant en un pot de vin et 6 deniers parisis sur chaque vaisseau de vin vendu au détail en la ville d'Attigny (18 septembre 1502). — Bail des profits, revenus et émoluments de la terre et seigneurie d'Attigny (8 avril 1518). — Concession faite par Robert de Lenoncourt, archevêque de Reims, de ses bois dits des Alleux à seize colons qui doivent les défricher et y bâtir un village, à charge de payer un cens annuel de 2 sous 6 deniers tournois par arpent, plus 2 deniers tournois de surcens (3 mai 1519; copie imprimée en 1719). — Bail des revenus de la châtellenie d'Attigny et de ses dépendances, prévôté de Coulommes, mairie des Alleux, etc. (15 mai 1551). — Requête présentée par les habitants d'Attigny au cardinal Charles de Lorraine, archevêque de Reims, pour le prier de les aider à réparer leur pont sur la rivière d'Aisne, rompu par les grandes eaux, les baux de la ferme des droits de tonlieu et de passage appartenant aux archevêques ayant été d'ancienneté chargés de ces réparations; à la suite est le renvoi de cette requête aux officiers de l'archevêché, signé du cardinal de Lorraine (10 mars 1573); procès-verbal de visite de l'état du pont et des réparations à y faire (14 mars); croquis du pont ruiné (26 mars). — Confirmation d'un bail à surcens fait par Louis de Guise, archevêque de Reims, à Jean Audry, seigneur de la Lefve, de l'emplacement des prisons d'Attigny, à charge d'y faire bâtir à ses frais de nouvelles prisons, une maison de geôlier et un auditoire pour tenir les plaids de la châtellenie (27 mai 1583). — Procès-verbal des réparations à faire en la halle d'Attigny (4 février 1602). — Recueil de pièces concernant l'échange projeté entre Gabriel de Sainte-Marie, archevêque de Reims, et Robert de Joyeuse, seigneur de Saint-Lambert, de la châtellenie d'Attigny contre les terres de Chuffilly et de Méry (registre de 113 feuill., en mauvais état). Procès-verbal d'estimation de la valeur respective des dites terres d'Attigny, Chuffilly et Méry, déclarations de leurs revenus et des droits qui en dépendent (5 au 14 décembre 1625); contrat d'échange passé entre l'archevêque et Robert de Joyeuse en l'abbaye d'Avenay (2 décembre; sceau); abandon fait par R. de Joyeuse à l'archevêque de trois censes sises à Saint-Lambert, pour être déchargé d'une rente de 1,405 l. qu'il lui devait à cause de la plus-value de la terre d'Attigny (6 février 1626); enregistrement du contrat d'échange au greffe d'Attigny (9 février). — Sentence du commissaire subdélégué de l'intendant de Champagne, remettant les habitants et communauté d'Attigny en possession de certaines pièces de terres et de prés par eux vendues et acquises par l'archevêque de Reims, moyennant le remboursement du prix au dit archevêque (23 février 1668). — Lettres de provisions de l'office de notaire à Attigny, accordées à Jean-René Corvisart (23 février 1686; signature et sceau de Maurice Le Tellier, archevêque de Reims). — Transaction passée entre Nicolas Hanoteau, receveur de la terre d'Attigny, et les habitants de ce lieu, au sujet du droit de stellage appartenant à l'archevêque de Reims, et consistant en un vingt-cinquième des grains et farines vendus au dit Attigny (9 novembre 1687). — Bail du droit de passage de la rivière d'Aisne, du droit de pêche et de tenderie aux oiseaux de rivière, ainsi que de plusieurs pièces de terre dépendant d'Attigny (21 septembre 1701). — Transaction par laquelle Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, autorise les habitants d'Attigny à construire à leurs frais un pont sur l'Aisne, à la condition que l'entretien et les réparations demeurent à leur charge, et que ni lui ni ses successeurs n'en puissent être inquiétés (20 mai 1704). — Bail du droit de hallage de la halle d'Attigny, avec le droit du jeu « de la quille aux bastons » (16 février 1719). — Rôles des habitants d'Attigny qui doivent à l'archevêque les droits de bourgeoisie, consistant en un setier d'avoine et 16 deniers par chaque chef

d'hôtel, et un setier d'avoine pour chaque cheval tirant à la charrue, jusqu'au nombre de quatre (1716, 1724 et 1729). — Sentence du bailliage de Reims condamnant les habitants d'Attigny à payer les droits de bourgeoisie à l'archevêque (30 mars 1724); arrêt du Parlement confirmant cette sentence (28 juillet 1730). — Sentence par défaut du bailliage de Reims, condamnant Joseph Coche, laboureur à Coulommes, à payer les droits de bourgeoisie au receveur de la terre d'Attigny (13 décembre 1731). — Sentences du bailliage de Reims condamnant les habitants d'Attigny à payer par provision à l'archevêque une rente de 390 l. 7 s.. pour le retrait de leurs usages desquels ils étaient rentrés en possession après les avoir aliénés (16 et 30 juillet 1734); consultation de MM. Jacob et Deperthes, avocats, en faveur des dits habitants (25 octobre); arrêt du Parlement autorisant l'exécution des précédentes sentences (30 mars 1735); autres sentences du bailliage de Reims rendues en faveur de l'archevêque (16 décembre 1735 et 29 novembre 1736). — Lettres de provisions de l'office de garde général des bois et chasses de la châtellenie d'Attigny (20 octobre 1734; sceau de J. de Rohan, archevêque de Reims). — Sentence du bailliage de Reims déclarant vacant l'office de prévôt d'Attigny, le titulaire étant absent et ayant cessé de remplir ses fonctions (17 août 1739). — Sentence du bailliage de Reims condamnant J.-B. Le Franc, cabaretier à Attigny, à payer le droit d'afforage au fermier de la châtellenie, et maintenant l'archevêque dans son droit de préciput sur la dîme du dit lieu, consistant en 6 setiers de froment et 6 setiers d'avoine à prendre sur le total des grosses dîmes (13 avril 1742); arrêt du Parlement confirmant cette sentence (28 juin 1743). — Mémoire sur l'entreprise des habitants d'Attigny qui avaient construit un pont sur l'Aisne sans la permission de l'archevêque, au préjudice du passage du bac établi en ce lieu et faisant partie du domaine utile de l'archevêché (vers 1748). — Arrêt du Conseil d'État permettant à l'archevêque de continuer à tenir un bac sur l'Aisne au lieu d'Attigny, et à y percevoir des droits de passage (6 avril 1749). — Cueillerets et déclarations des revenus de la châtellenie d'Attigny et de la seigneurie de Coulommes (1675, 1696, 1740 et 1772).

G. 116. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 12 pièces, papier; 1 sceau.

1474-1773. — Attigny, domaines, terres, prés, dîmes, surcens. (*Invent. de Le Moine, layette 30, liasse 92.*) — Adjudications à l'enchère de la coupe de l'herbe de plusieurs pièces de prés, sises au terroir d'Attigny, appartenant à l'archevêché de Reims (5 juin 1474). — Bail à surcens perpétuel d'un terrain aboutissant à la rue devant la place de la halle d'Attigny, à charge d'y faire construire une maison (17 novembre 1478). — Adjudication pour 9 ans de la vieille masure, sise devant les halles d'Attigny, avec 77 jours environ de terres arables, appartenant à l'archevêque de Reims (30 décembre 1544). — Bail des dits biens (1 mars 1561). — Bail des revenus de la terre et châtellenie d'Attigny et de la seigneurie de Coulommes, dépendant de l'archevêché (9 mai 1664). — Acquisition faite par Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims, d'une pièce de terre, sise au terroir de Charbogne, lieu dit *l'Aisement*, à titre de remplacement des deniers provenant de la vente des halles aux pains et aux harengs au corps de ville de Reims (2 juillet 1761). — Mémoire des terres novales sises au terroir d'Attigny (24 avril 1771); acte sous seing privé par lequel les sous-fermiers des dimes d'Attigny reconnaissent être tenus, en cette qualité, aux réparations des vitres et des couvertures de l'église du dit lieu (27 avril 1773). — Baux des revenus de la châtellenie d'Attigny (1711, 1719, 1733, 1748); bail des amendes de police et du tiers des amendes pour faits de chasse (3 octobre 1752). — Bail de la châtellenie d'Attigny, ainsi que des patronages de Montgon, Mazerny et Hagnicourt, Villers-le-Tourneur et Neuvizy, Villemontry, Saint-Aignan, Charleville, Montcy-Saint-Pierre et Montcy-Notre-Dame (17 décembre 1763). — Consultation de M. Vulpian, avocat à Paris, au sujet de novales d'Attigny, provenant de prés convertis en terres labourables (7 janvier 1769).

G. 117. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 18 pièces, papier; 2 sceaux.

1550-1769. — Attigny, moulins à eau et à vent. (*Invent. de Le Moine, layette 31, liasse 93.*) — Bail du moulin à blé d'Attigny, « estant sur le ruisseau de Fouavre, » appartenant à l'archevêque de Reims (21 juillet 1550). — Bail emphytéotique fait à Nicolas Lefèvre, charpentier, demeurant à Givry, d'un emplacement sis entre Attigny et Saint-Lambert, où étaient autrefois deux petits moulins, détruits depuis environ 10 ans par un incendie, lesquels moulins le dit preneur sera tenu de rebâtir (16 avril 1599). — Transport de ce bail par N. Lefèvre à Regnault Beuvart, marchand à Attigny (6 janvier 1600). — Rétrocession du dit bail emphytéotique par la veuve Beuvart à Robert de Joyeuse, seigneur

de Saint-Lambert (15 mars 1626). — Transaction passée entre Léonor d'Étampes de Valençay, archevêque de Reims, et Robert de Joyeuse, par laquelle il a été convenu que, au lieu du remboursement qui était à faire par le dit archevêque de la somme de 1,071 l. 13 s., pour le prix de certains prés sis aux environs du château de Baslieux près Reims, aliénés du domaine de l'archevêché et repris ensuite sur le seigneur de Joyeuse, cette somme tiendrait lieu de fond et finance au dit seigneur sur les moulins d'Attigny qu'il possédait à titre de bail emphytéotique, avec clause expresse que l'archevêque ou ses successeurs ne pourraient reprendre ces moulins, même après le bail expiré, qu'en remboursant la dite somme de 1,071 l. 13 s. (4 juillet 1646 ; scel aux contrats du bailliage de Vermandois). — Requête adressée au Parlement par Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, pour obtenir l'homologation d'une transaction passée le 31 octobre 1705 entre lui et les enfants de feu Jules de Joyeuse, par laquelle ces derniers lui ont remis les moulins pour être réunis au domaine de l'archevêché, et ont renoncé à son profit au remboursement de la somme de 1,071 l. 13 s., moyennant quoi ils ont été déchargés de l'obligation de réparer les dits moulins (2 janvier 1706). — Arrêt interlocutoire ordonnant la visite des moulins et bâtiments mentionnés dans la transaction de 1705 (9 janvier). — Procès-verbal de visite et d'expertise (5 février). — Appointement ordonnant l'homologation de la transaction (12 février). — Arrêt du Parlement homologuant la transaction, à la charge que les réparations des moulins seront bien et dûment faites dans six mois, et reçues par deux experts (23 avril). — Procès-verbal de visite et réception des ouvrages faits aux moulins (7 février 1707). — Baux des moulins à vent et à eau d'Attigny (8 mars 1730 et 4 décembre 1756). — Arrêt du Parlement permettant à l'archevêque de Reims de faire démolir la tour du moulin à vent d'Attigny, à la charge d'en abandonner les pierres aux habitants du dit lieu pour les employer au rétablissement de leurs rues ; le même arrêt autorise la démolition du pressoir de Montbré et de la halle qui l'abrite, à la charge d'employer les matériaux à la construction d'un cellier à Merfy pour recevoir les vins des dîmes (30 juin 1769) ; pièces relatives à cette affaire, enquête, procès-verbal de visite, etc. [1].

[1] Il manque en cette liasse le n° 1 de l'inventaire de Le Moine (sentence arbitrale relative au cours d'eau du moulin d'Attigny, août 1222, copie tirée du cartulaire A de l'archevêché, fol. 6).

G. 118. (Liasse.) — 10 pièces, papier (2 imprimées).

1643-1762. — Attigny, plaids généraux. (*Invent. de Le Moine, layette 31, liasse 94.*) — Procès-verbaux de la tenue des plaids généraux de la châtellenie d'Attigny (1643, 1712, 1727, 1739, 1748, 1757, 1762).

G. 119. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 223 pièces, papier (1 plan) ; 1 sceau ; 12 cachets.

1495-1779. — Attigny, pièces diverses (supplément). — Assises tenues à Attigny par Jean Cauchon, lieutenant du bailli de Reims (21 mai 1495). — Acte par lequel Guillaume de Vergeur, seigneur de Contreuve, baille à titre de surcens perpétuel à divers particuliers ses bois des Alleux, contenant 700 jours, à charge de les mettre en nature de terres arables, et d'y construire chacun une maison (4 novembre 1517 ; voy. G. 115). — Déclaration des cens, surcens, rentes et revenus des héritages de la châtellenie d'Attigny et de ses dépendances (1545). — Ordonnances de police publiées lors de la tenue des plaids généraux d'Attigny en 1612. — Vente faite par les habitants et communauté d'Attigny à Didier Corvisart, prévôt, de divers héritages sis au terroir du dit lieu (17 octobre 1637). — Déclaration des revenus de la châtellenie d'Attigny et de la seigneurie de Coulommes (s. d., vers 1695). — Adjudication à l'enchère de la coupe des prés de la communauté d'Attigny (26 mai 1711). — Lettre autographe de Gédéon-André de Joyeuse, marquis de Grandpré, relative à des nominations de gardes des terres d'Attigny et de Coulommes (Saint-Lambert, 6 mai 1716). — Rôle des habitants d'Attigny qui doivent les droits de bourgeoisie à l'archevêque (1717, 1718, 1719, 1720, 1721, 1722, 1723, 1725, 1726, 1727, 1728, 1778, 1779 ; voy. G. 115). — Procès soutenu par l'archevêque de Reims contre les habitants d'Attigny pour les contraindre à payer les droits de bourgeoisie (1721 à 1729 ; voy. G. 115). — Requête adressée par les habitants d'Attigny à l'intendant de Champagne pour obtenir le rétablissement du chemin de Vaux à Charbogne ; lettres relatives à cette affaire (1726 à 1728); état des carrières situées aux environs d'Attigny. — Mémoire en réponse à la requête des habitants d'Attigny qui refusaient de payer une rente de 390 l. 7 s. pour le retrait de leurs usages (vers 1734 ; voy. G. 115). — Procédures contre J.-B. Le Franc, cabaretier à Attigny, au sujet du droit d'afforage (1739 à 1743 ; voy. G. 115). — Contestation entre l'archevêque de Reims et le prieur de Sainte-Vaubourg,

au sujet du droit de seigneurie sur la partie de la rivière d'Aisne, comprise entre Rilly et le pont d'Attigny ; lettres, mémoires (1742). — Affaire contre les habitants d'Attigny au sujet de la construction du pont ; procédures, tarifs des droits de passage dus à l'archevêque pour son bac (1747-9 ; voy. G. 115). — Lettres relatives à des travaux que les habitants de Saint-Lambert se proposaient de faire sur leur terroir à la rivière qui conduit l'eau au moulin d'Attigny (22 et 23 mai 1749) ; plan de la dite rivière et des lieux voisins. — Lettres relatives à diverses affaires concernant Attigny, procès, délits de chasse, etc. (1721 à 1750). — Affaire contre la veuve et les héritiers du sieur Letanneur, ancien receveur d'Attigny, qui réclamaient à l'archevêque certaines sommes qu'ils prétendaient avoir été dues au défunt (1750 à 1752). — Procès-verbal de publication à Attigny des lettres de terrier accordées le 20 mai 1754 à Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims (26 septembre 1756) ; minutes de déclarations concernant Attigny, Doux, Mazerny, Mont-Saint-Remy, Saint-Aignan, Villers-le-Tourneur (1758 à 1761). — Bail de la recette de la châtellenie d'Attigny (28 juin 1763). — Procédures contre Antoine Connelet, meunier des moulins d'Attigny, et papiers de sa succession (1763 à 1770). — Inventaire des titres concernant la châtellenie d'Attigny (s. d., vers 1750).

Patronages.

G. 120. (Liasse.) — 2 cahiers, papier, de 49 et 45 feuillets.

1521-1545. — Patronages en général. (*Invent. de Le Moine, layette 32, liasse 95.*) — Deux registres contenant des adjudications et baux des patronages annexés à la mense archiépiscopale, consistant en la nomination aux cures et en la perception des dîmes, en tout ou en partie, conjointement ou alternativement avec les décimateurs. Ces patronages sont les suivants : Dans le doyenné de la Montagne : Ormes, Méry, Bligny, Gueux, Champlat et Boujacourt ; dans le doyenné de Lavannes : Saint-Étienne-sur-Suippe, Brimont ; dans le doyenné du Châtelet : Villers-le-Tourneur, Doux, Mazerny, Saint-Remy-le-Petit ; dans le doyenné d'Attigny : Day, Neuville et Montgon, Mont-Saint-Remy ; dans le doyenné de Saint-Germainmont : Sévigny ; dans le doyenné de Bétheniville : Saint-Clément et Hauviné ; dans le doyenné de Launoy : Arches ; dans le doyenné de Mouzon : Saint-Aignan, Villemontry ; dans le doyenné d'Hermonville : Loivre ; dans le doyenné de Grandpré : Montblainville, Varennes, Martimont (ce dernier patronage est indiqué comme étant *nullius valoris*) (1521-1530 et 1533-1545).

G. 121. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1574-1636. — Patronage de Bligny. (*Invent. de Le Moine, layette 32, liasse 96.*) — Adjudication à l'enchère des revenus du patronage de Bligny (5 juin 1574). — Transaction par laquelle Henri de Lorraine, archevêque de Reims, et Marguerite de Kilcardy, abbesse de l'abbaye de Saint-Pierre de la dite ville, ont donné à bail à Jean Vanel, curé de Bligny, moyennant une redevance annuelle de 30 livres tournois, le tiers qui appartenait à chacun d'eux dans les dîmes grosses et menues du terroir de Bligny (4 avril 1636).

G. 122. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 9 pièces, papier.

1633-1748. — Patronages de Charleville, Montcy-Saint-Pierre et Montcy-Notre-Dame. (*Invent. de Le Moine, layette 32, liasse 97.*) — Bail des grosses et menues dîmes dépendant du patronage d'Arches et Charleville, à charge pour le preneur de s'acquitter des réparations et entretien de la couverture de la nef de l'église du dit Arches (10 janvier 1633). — Arrêt du Grand Conseil ordonnant que Michel-Antoine Baudran, économe nommé par le roi à l'administration du revenu temporel de l'archevêché de Reims, jouira à ce titre du quart des grosses et menues dîmes de la paroisse de Charleville (31 janvier 1661). — Baux du revenu des patronages d'Arches et Charleville, Montcy-Saint-Pierre et Montcy-Notre-Dame (1673, 1711, 1723, 1739, 1748). — Arrêt du Grand Conseil, maintenant Jean Jacquemart, curé de Charleville, contre les prétentions d'Arthur-Richard de Dillon, abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame d'Élan, dans la jouissance de la totalité des menues dîmes de la paroisse de Charleville, et lui ordonnant de faire preuve de la possession des novales qu'il réclamait sur diverses pièces de terre (12 septembre 1744 ; copie) ; transaction passée entre les dites parties pour terminer cette contestation (10 novembre) ; acceptation de cette transaction par M. de Rohan, archevêque de Reims (23 juillet 1745).

G. 123. (Liasse.) — 34 pièces, papier (2 imprimées) ; 8 cachets.

1652-1745. — Patronage de Charleville (supplément). — Affaire contre Gobert Bertrand, curé de Charleville, et Adam d'Autremeuse, marguillier, au sujet des dîmes et des réparations de l'église (terminée par l'arrêt du 31 janvier 1661 ;

voy. G. 122); correspondance, extraits de pouillés, procédures, etc. (1652 à 1661). — Arrêt du Conseil d'État et lettres patentes ordonnant que la princesse palatine de Bavière, veuve de Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, jouira de tous les droits utiles à Charleville, comme en jouissait le duc de Mantoue, à l'exception du ressort et de la souveraineté, et que les habitants du dit lieu seront confirmés dans leurs privilèges (15 avril et 24 mai 1710 ; imprimé) ; lettre adressée à l'archevêque de Reims par le curé de Charleville, qui se prétendait exempt des taxes du clergé en vertu de cet arrêt (13 septembre 1711). — Affaire relative aux novales du terroir de Charleville, contestées entre Jean Jacquemart, curé, Richard de Dillon, abbé de Notre-Dame d'Élan, et M. de Rohan, archevêque de Reims ; lettre de ce dernier (Strasbourg, 1er juillet 1745) ; correspondance, mémoire imprimé, etc. (1744 à 1745).

G. 124. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1543-1749. — Patronage de Mazerny et Hagnicourt. (*Invent. de Le Moine, layette 32, liasse 98.*) — Adjudication à l'enchère et baux des revenus du patronage de Mazerny et Hagnicourt (1543, 1570, 1633, 1673, 1711, 1724, 1749).

G. 125. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier ; 1 sceau.

1461-1672. — Patronage de Montblainville, Apremont et Baulny. (*Invent. de Le Moine, layette 32, liasse 99.*) — Provisions données par Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, à Pierre de Perthes, prêtre, du patronage de Montblainville, vacant par suite du décès de Gilles de Damery (14 mai 1461). — Transaction par laquelle Charles de Lorraine, archevêque de Reims, fixe le revenu du curé de Montblainville (28 octobre 1571 ; copie collationnée en 1652). — Mandement adressé par le cardinal de Guise, archevêque de Reims, aux auditeurs des comptes de son receveur, pour leur prescrire de passer en dépense la somme de 16 livres tournois, provenant du revenu du patronage de Montblainville, laquelle somme il avait attribuée en don chaque année jusqu'à nouvel ordre à Nicolas Colin, son secrétaire, en considération de ses services (1 août 1578). — Baux des droits et revenus du patronage de Montblainville, Apremont et Baulny (29 novembre 1633 et 12 juin 1672).

G. 126. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1556-1766. — Patronage de Montgon. (*Invent. de Le Moine, layette 32, liasse 100.*) — Adjudication et baux des revenus du patronage de Montgon, Day et Neuville (1556, 1574, 1632, 1672, 1726, 1732). — Sentence du bailliage royal de Reims, condamnant Jean Moreau, curé des Alleux et de Montgon, à payer à Jean Ladouce, maçon, la somme de 34 livres qui lui était due pour les ouvrages par lui faits au chœur de l'église de Montgon (2 septembre 1766).

G. 127. (Liasse.) — 26 pièces, papier ; 1 cachet.

1754-1766. — Patronage de Montgon (supplément). — Procès contre le curé des Alleux au sujet des réparations du chœur de l'église de Montgon ; consultation d'avocat, procès-verbal de visite, mémoires de travaux, quittances, lettres, procédures, etc.

G. 128. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1574-1752. — Patronage de Saint-Aignan. (*Invent. de Le Moine, layette 32, liasse 101.*) — Baux des revenus du patronage de Saint-Aignan (1574, 1634, 1673, 1723). — Certificat constatant que la dîme de Saint-Aignan appartient pour moitié aux chanoines de Braux, pour un quart au curé de Saint-Aignan, et pour l'autre quart à l'archevêque de Reims (6 mars 1752).

G. 129. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1635-1750. — Patronage de Sévigny-Waleppe. — Baux du revenu du patronage de Sévigny (1635, 1670, 1732, 1750) (1). — Lettre relative aux dîmes de Sévigny, qui se partagent de la manière suivante entre les décimateurs : 9 gerbes au curé, 4 gerbes 1/4 aux religieux de la Valroy, 3 gerbes 3/4 à l'Hôtel-Dieu de Reims, 4 gerbes au chapelain de Sévigny, 3 à l'archevêque de Reims et 3 au chapitre (22 décembre 1749).

G. 130. (Liasse.) — 6 pièces, papier ; 1 sceau ; 1 cachet.

1544-1752. — Patronage de Villers-le-Tourneur et Neuvizy. (*Invent. de Le Moine, layette 32, liasse 102.*) — Baux des revenus du patronage de Villers-le-Tourneur et Neuvizy (1544, 1569, 1672, 1723, 1748) ; lettre d'un fermier attestant que le quart des grosses et menues dîmes appartient à l'archevêque de Reims dans les paroisses de Villers-le-Tourneur et Neuvizy (17 mars 1752).

G. 131. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1570-1750. — Patronage de Villemontry. (*Invent. de Le Moine, layette 32, liasse 103.*) —

(1) Ces pièces avaient été classées à tort par Le Moine dans sa liasse 70 (Savigny-sur-Ardre), sous les nos 2, 3, 5, 6 (voy. G. 84).

Baux des revenus du patronage de Villemontry (1570, 1633, 1723, 1750).

Fiefs de l'archevêché (1).

G. 132. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

Vers 1720-vers 1762. — Fiefs en général. — Notes et renseignements sur les fiefs dépendant de l'archevêché de Reims et sur leurs possesseurs (vers 1720). — Listes des feudataires qui doivent à M. de Rohan, archevêque de Reims, foi, hommage et dénombrement (1734). — État des seigneuries et fiefs qui relèvent de l'archevêché, avec l'extrait des derniers actes de service de chacun d'eux (vers 1762) ; état des fiefs mouvants du palais archiépiscopal (id.).

G. 133. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier (1 cahier de 26 feuillets).

1427-1760. — Fiefs des dignités de l'église et chapitre de la métropole, fiefs des portages de la ville de Reims. — DOYENNÉ. Foi et hommage rendus à l'archevêque par Guillaume Noblin, doyen du chapitre de Reims, pour ce qu'il possédait, à cause du doyenné, dans les fiefs, terres et seigneuries de Sillery et Puisieulx, mouvants de l'archevêché (5 janvier 1570) ; mémoire et extraits de titres concernant la mouvance féodale des fiefs et seigneuries de Sillery, de Puisieulx, et du doyenné de l'église de Reims, envers l'archevêché ; consultation de M. Viellart, avocat, sur cette question (16 mai 1751). — GRAND ARCHIDIACONÉ. Note sur les droits du grand archidiacre ; note concernant l'échange fait le 2 juin 1562 par Thomas Cauchon, grand archidiacre, avec l'Hôtel-Dieu de Reims, de la *maison de la Chrétienté*, sise au parvis, contre la *maison rouge* (1760). — CHANTRERIE. Actes de foi et hommage rendus à l'archevêque pour le fief de Bétheny, appartenant à la chantrerie de l'église de Reims (22 octobre 1568 et 2 août 1576). — VIDAMÉ. Sentence du bailli de Reims adjugeant à l'archevêque les revenus du vidamé pendant la vacance de cet office (28 décembre 1568) ; actes de foi et hommage du fief du vidamé, etc. (1568 à 1692). — VICOMTÉ, FIEF DE 24 SETIERS DE FROMENT. Droits féodaux dus à l'archevêque à cause d'un fief de 24 setiers de froment et 24 sous parisis de rente perpétuelle, à prendre chaque année sur les revenus de la vicomté de Reims, le dit fief mouvant de l'archevêque à cause de son château de Porte-Mars (1474). — PANETERIE DE L'ARCHEVÊCHÉ. Aveux et dénombrements du fief de la paneterie (1 mars 1427 et 22 décembre 1486) ; sentence du bailli de Reims, condamnant Chrétien Mymy, boulanger, à payer à Jean Noël, panetier de l'archevêque, la somme de 6 livres parisis, pour des amendes encourues par Jeannette, sa femme, qui avait vendu, avant son mariage, du pain et de la pâtisserie sans le congé du dit panetier (23 janvier 1448) ; cahier de 26 feuillets contenant la copie des pièces d'un procès intenté par Jean Noël, panetier, à Simon Pruser, bourgeois à chanoine, qui avait entrepris d'exercer sans sa permission le métier de boulanger ; mémoires, procédures (1485 à 1486), lettres de Charles VIII (Paris, 2 sept. 1486). — PORTAGES DES PORTES MARS, CÉRÈS ET REGNIER BUIRON. Lettres, notes et mémoires relatifs aux droits de portages de ces portes, revendiqués par le duc de Mazarin comme mouvants en plein fief de son duché de Rethel (1683 à 1684). — PORTE DE VESLE. Dénombrement du fief du portage de la porte de Vesle, donné à François de Mailly, archevêque de Reims, par François de La Rochefoucauld, comte de Roucy, lieutenant général des armées du roi (18 juillet 1716).

G. 134. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 67 pièces, papier (1 imprimée) ; 5 cachets.

1566-1782. — Fief de la terre et marquisat de Chémery. — Actes divers concernant le fief de Chémery, appartenant à Jacques de Coucy, et mouvant de l'archevêque de Reims à cause du château de Porte-Mars : mains-levées de saisies féodales, quittance de droit de quint et requint, foi et hommage (1566 à 1578). — Acte de partage de la terre de Chémery et de plusieurs autres terres, entre Marie-Claire de Croy, veuve de Philippe-François de Croy, Charles, comte d'Apremont, et Charles-François de Joyeuse, comte de Grandpré (11 janvier 1658). — Procès entre Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims, et Augustin-Louis Hennequin, marquis d'Ecquevilly, acquéreur de la terre et marquisat de Chémery, au sujet du paiement des droits de quint et de requint, et au sujet des dépendances de cette terre que le dit marquis prétendait former des arrière-fiefs, et n'être point sous la mouvance immédiate de l'archevêché ; requêtes, mémoires, procédures (1746 à 1749) ; contrat de mariage de Louis d'Ecquevilly avec Honorée de Joyeuse (2 juillet 1741). — Affaires avec le marquis d'Ecquevilly au sujet du dénombrement de la terre de Chémery, de la mouvance des terres de Balaives et Éva, etc. ; correspondances,

(1) Les liasses 104 à 154 de l'inventaire de Le Moine (p. 509 à 688), concernant les fiefs de l'archevêché, n'existent plus aujourd'hui. Il reste seulement sur cette matière quelques dossiers non inventoriés par Le Moine, et classés par lui sous le titre de *renseignements*.

mémoires, projets de dénombrement, acte de foi et hommage (1759 à 1782).

G. 135. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 148 pièces, papier; 1 sceau ; 6 cachets.

1367-1780. — Fiefs divers. — LAUNOIS. Acte par lequel François Daguerre, vicomte de Villette, mestre de camp, cède en échange à Jacques de Métayer, officier du gobelet du roi, sa part des seigneuries de Launois, La Motte et dépendances, contre une maison sise à Rethel en la rue du Grand-Pont (26 juillet 1650) ; renseignements sur le fief de Launois à l'occasion de cet échange. — États et estimations de la terre, seigneurie et fief de Launois, consultation de M. Viellart, avocat, mémoire sur cette terre, acquise en partie en 1766 par Jean-Baptiste de Maillart de Landreville, de Catherine de Feydeau, veuve d'Antoine de Balatier, comte de Lantage, etc. (1759 à 1775). — LES MESNEUX, ARTAISE ET BEZANNES. Notes relatives à une fondation faite en l'église des Mesneux, par Pierre Favreau, bourgeois de Reims (vers 1740). — Lettre de Lespagnol de Villette, annonçant à l'archevêque de Reims qu'il a acquis la terre de Bezannes et le fief d'Artaise, consistant en un quart dans les droits seigneuriaux du village des Mesneux (20 janvier 1727) ; lettre du même au sujet de la maison forte de Bezannes et du droit de chasse qu'il prétendait avoir aux Mesneux, à raison du fief d'Artaise (4 décembre 1746); note sur la terre de Bezannes et ses propriétaires successifs (s. d.); protestation contre un dénombrement du fief d'Artaise présenté par M. Lespagnol, lequel contenait des qualifications contraires aux droits de l'archevêché (17 juin 1780); analyses et extraits de divers titres concernant le dit fief (1367 à 1700). — TAISSY. Mémoire au sujet de violences commises par des gens de Reims qui avaient été à main armée reprendre des vaches du troupeau du ban de Saint-Remi, saisies et conduites au château de Taissy, tandis qu'on les faisait paître indûment dans les marais du dit lieu ; ajournement de l'un des principaux meneurs par-devant les gens tenant les requêtes du Palais, à Paris (19 mai 1497). — Adjudications de la mairie, rivière et pêche de Taissy, et autres droits appartenant à l'archevêque de Reims (1551, 1554, 1557, 1633). — Projet de dénombrement du fief de Taissy (19 février et 24 mars 1567) ; actes de foi et hommage du fief de Beaumont « dict le *Quiquet*, autrement le *Cliquot* », sis à Taissy, faits à l'archevêque par Claude Cauchon, seigneur de Neuflize, et par Guillaume de Bezannes, seigneur de Taissy (8 août 1567 et 4 novembre 1569). — Vente faite par Léonor d'Étampes, archevêque de Reims, à Philippe de Bezannes, moyennant 6,000 livres tournois, de tous les droits seigneuriaux qu'il possédait à Taissy (7 avril 1644) ; donation par Philippe de Bezannes et par Marie de Cauchon, son épouse, à Regnaud de Bezannes, seigneur de Louvigny, leur cousin, de la terre et seigneurie de Taissy (20 mars 1677). — Acte contenant foi, hommage et dénombrement du fief de Challerange, sis à Taissy, faits à l'archevêque par Jean-François Roland, conseiller au Parlement (31 octobre 1758); mémoire pour M. Godet de Vadenay, baron de Neuflize, seigneur de Taissy, contre M. Roland, tendant à prouver que le domaine de Challerange est un bien roturier (vers 1778). — États et estimations des fiefs de Taissy (1760 et 1761). — DONTRIEN ET SAINT-MARTIN-L'HEUREUX. Enquêtes sur les limites des pâturages et aisements de Dontrien, Vaudesincourt et Saint-Martin-l'Heureux (janv. 1459). — MARVAUX. Procès entre Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims, et François-Louis, comte de Mouy, au sujet du paiement des droits de quint et requint pour l'acquisition du fief de Marvaux, acheté par le dit comte de Mouy à Louis-Ange, comte de Dizimieux ; lettres, procédures, sentences, etc. (1758 à 1761). — RICHEBOURG (FIEF A BÉTHENIVILLE). Procès contre M. d'Escannevelle au sujet de son droit de pêche et de chasse en la terre de Bétheniville (voy. G. 93 et 102) ; mémoires (1771 et 1779). — SAINT-MASMES ET HEUTRÉGIVILLE. Extrait du dénombrement fourni à l'archevêque de Reims par Jean-Michel de Parisot de Louvercy, seigneur en partie d'Heutrégiville, Saint-Masmes et Vaudétré (23 mars 1740). — MANRE ET VIEUX. Extraits des dénombrements de Manre et Vieux présentés par Antoine du Bos, seigneur de Manre (1 février 1451), par Salomon de Roucy (17 janvier 1639), et par Paul de Roucy (11 mai 1645). — Partages des biens de la succession de Josias de Roucy entre ses enfants, et estimations des terres de Manre et Vieux, déclaration des terres sises sur le ban et la seigneurie de Vieux (10 et 11 juin 1621). — Acquisitions par Salomon de Roucy, seigneur de Manre, de biens sis à Vieux, et de la portion de la terre et seigneurie du dit lieu, appartenant à Nicolas Dessaux, seigneur de Ballay (25 oct. 1662 et 13 juill. 1663). — Extraits de divers titres concernant Vieux (1621 à 1750). — Déclaration des dépendances de la terre de Vieux (31 janv. 1721). — Affaire relative au paiement des droits de quint et requint dus pour la terre de Vieux,

vendue le 22 avril 1720 par Salomon de Roucy à Philibert-Henri de Sugny, puis le 30 septembre 1750 par le dit de Sugny à Joseph-Théodore de Mouy de Sons ; mémoires, consultation de Gueau de Reverseaux, avocat à Paris (1751). — Lettres, notes concernant le dénombrement de la terre de Manre que devait fournir le comte de Roucy (1778) ; liste chronologique des propriétaires successifs de la dite terre, de 1520 à 1779. — Muitry (fief a Chaumuzy). Mémoire concernant les droits féodaux dus pour le fief de Muitry, vendu par le seigneur de Treslon à Nicolas Cannelle et à Antoine Aubry (vers 1645). — Analyses et extraits de divers actes relatifs à ce fief (1508 à 1736). — Procès entre Jules de Rohan, archevêque de Reims, d'une part, et Jean Gandon, maréchal, et Charles Thibault, laboureur, d'autre part, héritiers pour moitié du fief de Muitry, au sujet du dénombrement de ce fief (1759). — Aguilcourt. Décret portant saisie, pour Jean Noiron, avocat au présidial de Reims, d'une partie de la seigneurie d'Aguilcourt (2 décembre 1633). — Procès entre l'archevêque Léonor d'Étampes et Claude Chinoir, seigneur de Beine, au sujet du paiement des droits de quint et requint, réclamés à celui-ci pour ce qu'il avait acquis en la seigneurie d'Aguilcourt ; procédures (1643 à 1644), rôles de terres, dénombrement fourni par Nicolas Chinoir, seigneur d'Aguilcourt, à Philippe du Bec, archevêque de Reims (s. d.). — Procès fait par J. de Rohan, archevêque de Reims, à Louise-Charlotte de Goujon, veuve de Charles-François de Miremont, au sujet du paiement des droits de quint et requint pour les acquisitions de diverses portions de fief à Aguilcourt ; procédures, sentences (1760). — Sapigneul. Dénombrement du fief de Sapigneul, mouvant du château de Cormicy, fourni à l'archevêque de Reims par Marguerite de Vaurseine, dame de Sapigneul, veuve de Jean de Gras, en son vivant châtelain de Warcq (s. d., vers 1450 ?). — Affaire contre Françoise Oudin, veuve en premières noces de Jean de Bezannes, et en secondes, de Nicolas de Herambourg, au sujet du droit de relief du fief de Sapigneul (1576 à 1578). — Variscourt. Dénombrement du fief de Variscourt, mouvant du château de Cormicy, fourni à l'archevêque de Reims par Lionet du Sart, chevalier (1445). — Note sur la terre de Variscourt, qui était tenue depuis 60 ans en la main du roi par les receveurs de Vermandois, et dont l'archevêque réclamait la jouissance comme seigneur féodal (s. d., fin du XVe siècle). — Affaire relative au partage du fief de Variscourt entre les enfants de Jean de Chartogne ; dépositions de témoins, consultation juridique, etc. (vers 1521). — Thuisy et Luche. Mémoire par lequel le procureur fiscal de l'archevêché de Reims maintient, par-devant le bailli de Reims, à l'encontre de Simon Noiron, demeurant à Villers-Marmery, défendeur, la légitimité de la saisie féodale faite d'une pièce de pré dépendant du fief de Thuisy (vers 1470). — Dénombrement de la terre de Luche et Thuisy, mouvante du château de Sept-Saulx, fourni à l'archevêque par Jacques de Maire, écuyer (1498). — Jugement obligeant Jérôme Goujon, seigneur de Vraux, et Robert Fillette, seigneur de Ludes, à communiquer leurs titres au procureur fiscal de l'archevêché, pour le contrôle du dénombrement par eux présenté des fiefs de Thuisy, de Luche et de la sénéchaussée de Reims (14 juin 1576). — Procès entre Léonor d'Étampes, archevêque, et Jérôme Goujon, seigneur de Thuisy et Luche, trésorier en la généralité de Champagne, dont les fiefs avaient été saisis, par faute de droits et devoirs non faits et de dénombrement non donné (1645). — Dénombrement des parties du marquisat de Thuisy mouvantes de l'archevêché de Reims, fourni par François de Goujon de Thuisy, sénéchal héréditaire de Reims, conseiller au Parlement (vers 1776).

G. 136. (Liasse.) — 2 registres, papier, de 95 et 66 feuillets ; 1 pièce, papier.

1610-1616. — Fiefs de Sillery et Puisieulx. — Registre terrier de la terre et seigneurie de Sillery, appartenant à Nicolas Bruslart, seigneur du dit lieu, chancelier de France. Lettres de terrier, 4 décembre 1610 (fol. 1-3) ; lettres de commission données par Regnaud Goujon, seigneur de Thuisy, lieutenant général au présidial de Reims, pour l'exécution du terrier, 22 décembre (fol. 3-4) ; procès-verbal de publication des lettres de terrier à Sillery et à Puisieulx, 23 janvier 1611 (fol. 4-8) ; déclarations fournies par les propriétaires d'héritages sis au village et au terroir de Sillery, 1611 à 1613 (fol. 10-95). — Rôle des terres sises au terroir de Sillery, appartenant à Marie Laignelet, femme de Louis Lagoille, notaire royal à Reims (1616). — Registre terrier de la terre et seigneurie de Puisieulx, appartenant à Nicolas Bruslart, vicomte du dit lieu (1610 à 1613).

G. 137. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 82 pièces, papier (21 imprimées, 3 plans) ; 1 sceau ; 1 cachet.

1370-1774. — Fief de Vailly. — Lettres par lesquelles Charles V, roi de France, cède en échange

à Richard Picque, archevêque de Reims, contre la souveraineté des villes de Mouzon et Beaumont-en-Argonne, faisant partie de l'ancien domaine de l'église du dit Reims, la ville de Vailly-sur-Aisne, avec toute la seigneurie, châtellenie, justice et autres droits, en cette ville et dans celles de Chavonne, Pargny, Jouy, Aizy et Filain, dépendant de la prévôté de Vailly (Paris, 16 juillet 1379 ; copies imprimées). — Arrêt du Conseil privé du roi, réglant les contestations du bailli de Vailly avec le présidial de Soissons, et ordonnant que les sentences du dit bailli ressortiront directement au Parlement (12 janvier 1644 ; imprimés). — Requête adressée au roi par l'archevêque de Reims, pour le prier de lui rendre les domaines de Mouzon et de Beaumont, les conditions de l'échange de 1379 n'ayant pas été toutes remplies (vers 1690). — État du revenu et des charges de la terre de Vailly (vers 1707). — Mémoire envoyé par le contrôleur général à l'intendant de Champagne, au sujet de droits de péages prétendus par l'archevêque de Reims à Vailly et autres lieux (1743) ; réponse à ce mémoire (1744). — Tarif des droits publics dus à l'archevêque en la ville de Vailly et dans les villages dépendant du bailliage du dit lieu (29 déc. 1753; imprimés). — Minutes du terrier de Vailly, procès-verbaux de publication des lettres de terrier, arpentage des terres, prés et autres héritages de la seigneurie, plans de plusieurs pièces de prés, déclarations fournies par les propriétaires d'immeubles (1754). — Reconnaissance des droits que l'archevêque possède à Vailly, consentie par les habitants et communauté du dit lieu, après examen des chartes et titres en vertu desquels ces droits sont établis (21 oct. et 13 nov. 1757); actes d'acquiescement à la précédente reconnaissance, donnés par les communautés de Chavonne, Pargny, Filain, Jouy et Aizy (14 au 16 novembre); acceptation de ces actes par le procureur fiscal de l'archevêché (15 déc.) (minutes et imprimés). — Bail à cens perpétuel, fait au nom de l'archevêque à Antoine Gauger, buraliste, demeurant à Chavonne, de plusieurs pièces de terres et prés, sises au terroir du dit lieu (12 sept. 1757) ; arpentage de ces terres, expertise, etc. (1758). — Transaction passée entre les officiers du bailliage et ceux du grenier à sel de Vailly, pour régler leur rang respectif aux cérémonies publiques (13 nov. 1757). — Lettres de M. de Serocourt, officier, demeurant en son château d'Aizy, au sujet de la chasse de la châtellenie de Vailly, projet de bail des amendes de chasse (1763) ; correspondance avec le même au sujet d'un projet de concession à lui faire des droits de seigneurie et de justice de l'archevêque à Aizy et à Jouy, à charge de rente perpétuelle inféodée (1765). — Requête contre la veuve du fermier de la terre de Vailly pour l'obliger à payer une année de redevance échue et à fournir un cueilleret (3 janv. 1764). — Acte de concession et inféodation fait par Charles-Antoine de la Roche-Aymon, archevêque de Reims, à Antoine-Louis Bellanger, vicomte d'Ostel, avocat en la Cour des Aides, de la terre, seigneurie et châtellenie de Vailly, avec les droits, biens et revenus qui en dépendent, à charge de payer tous les ans à perpétuité à l'archevêché de Reims, une rente foncière, seigneuriale et féodale de 200 setiers de froment (8 février 1766) ; consentement donné par le chapitre de Reims (18 avril) ; enregistrement au Parlement de lettres patentes du mois de mars 1766, confirmant l'acte du 8 février, et d'autres lettres du mois de mai, approuvant la sous-inféodation faite par Louis Bellanger à Georges Le Roy de Serocourt, des terres d'Aizy et Jouy, dépendant de la châtellenie de Vailly (23 août) ; inventaire et reçu des titres de la dite châtellenie, remis à Louis Bellanger par le sieur Villain, intendant de l'archevêque (30 octobre); plan des bâtiments et terres de la ferme d'Essenlis, appartenant au dit Bellanger, hypothéquée et affectée à la sûreté du paiement de la rente de 200 setiers de froment (6 déc. 1748 ; copie faite en 1767); déclaration des héritages composant ce domaine (29 février 1768) ; remise du dossier concernant l'inféodation de la terre de Vailly à François Villain, commissaire au terrier de l'archevêché (1774). — Inventaire des titres concernant la terre et seigneurie de Vailly, qui étaient aux archives de l'archevêché avant l'inféodation (vers 1750).

Terriers de l'archevêché.

G. 138. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 934 pièces, papier (1 imprimée, 3 plans); 1 sceau.

1754-1774. — Terrier de Reims. — Lettres de terrier accordées à Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims (Versailles, 20 mai 1754) : ordonnance du lieutenant général au bailliage royal et présidial de Reims, autorisant la publication de ces lettres dans l'étendue du ressort du dit bailliage (17 juin) ; procès-verbaux des publications faites à Reims (21 juillet au 1 septembre). — Arpentage du domaine de l'archevêché à Reims (octobre 1754) ;

plan des maisons et terrains situés sur l'emplacement de l'ancien château de Porte-Mars. — Transaction passée entre l'archevêque et les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Reims, pour fixer les limites du canton appelé *le quarrel du Franc-Jardin*, où le dit archevêque avait le droit de haute et moyenne justice et l'Hôtel-Dieu la seigneurie foncière (24 oct. 1754 ; signature et sceau de J. de Rohan) ; arpentage et plan de ce canton (17 décembre). — Procès-verbal de mesurage et de bornage de la partie de la ville et du terroir de Reims, située en la seigneurie directe de l'archevêché (1754 à 1756). — Procès-verbal d'arpentage des biens dépendant de l'ancien domaine de l'archevêché à Reims, qui ont été acensés à différentes époques (1759). — Minutes de déclarations fournies au terrier par les particuliers, communautés, établissements religieux et fabriques, propriétaires de biens situés en la ville et au terroir de Reims, sur le ban de l'archevêché (1754 à 1762 ; 906 articles) ; table par ordre de noms (incomplète). — État de la seigneurie du chapitre de Reims, appelée la *terre commune*, située en la dite ville et enclavée dans le ban de l'archevêché ; plan des maisons canoniales sises en dehors du cloitre ; acte de dépôt de cet état et de ce plan en l'étude de Pierre Villain, notaire, commissaire au terrier (2 déc. 1760). — État des droits de visite et de synode, vulgairement appelés *droits de chrétienté*, dus à l'archevêché de Reims (15 mars 1762). — Lettres de continuation de terrier accordées à Charles-Antoine de la Roche-Aymon, archevêque de Reims (Paris, 25 avril 1770). — Nouvelles déclarations au terrier (1773 et 1774 ; 2 articles).

G. 139. — 1 plan, papier, collé sur toile.

1754. — Terrier de Reims (suite). — Plan du carré du *Franc-Jardin*, seigneurie foncière de l'Hôtel-Dieu de Reims (17 décembre 1754 ; voy. G. 138).

G. 140. (Liasse.) — 334 pièces, papier.

1758-1785. — Terrier de Ruffy. — Procès-verbal de reconnaissance des limites du terroir de Ruffy (1758). — Arpentage de plusieurs pièces de terre, chargées de cens en avoine envers l'archevêché (1759 à 1760). — Minutes de déclarations fournies au terrier par les propriétaires de biens situés au terroir de Ruffy (1758 à 1785 ; 324 articles) ; table par ordre de noms. — Procès-verbal de reconnaissance des limites des terroirs de Ruffy et Brimontel (1780 à 1784).

G. 141. (Liasse.) — 291 pièces, papier (3 plans).

1754-1772. — Terrier des Mesneux. — Procès-verbal de publication des lettres de terrier aux Mesneux (11 août 1754). — Reconnaissance par la communauté des habitants des droits que l'archevêque possède au dit lieu (9 décembre 1759). — Procès-verbal d'arpentage du terroir des Mesneux (1760 à 1762). — Arpentage et plans de plusieurs pièces de terre, chargées de cens envers l'archevêché (1762). — Minutes de déclarations fournies au terrier par les propriétaires de biens situés au terroir des Mesneux (1762 à 1772 ; 211 articles) ; table par ordre de noms. — Procès-verbal de bornage de la seigneurie du chapitre de Reims aux Mesneux, et de celles de l'archevêché et de l'abbaye de Saint-Remi (1768).

G. 142. (Liasse.) — 45 pièces, papier (4 plans).

1746-vers 1779. — Terriers d'Ormes, Villers-Franqueux, Courcelles, Muire, Champigny, Cernay, Courcy, Saint-Léonard, Saint-Thierry, Hermonville. — Transaction entre l'archevêque et le chapitre de Reims, déterminant la seigneurie et juridiction foncière appartenant au dit archevêque au village et au terroir d'Ormes (14 mai 1746). — Arpentage et plans des cantons d'Ormes situés en la juridiction foncière de l'archevêché (1760 à 1761). — Déclaration de la consistance du patronage d'Ormes (20 janvier 1761). — Minutes de déclarations fournies au terrier par les propriétaires de biens situés au terroir d'Ormes (1760 à 1761 ; 30 articles). — Procès-verbal de publication des lettres de terrier à Villers-Franqueux (1754) ; arpentage et plan du terroir du dit lieu (1759 à 1763). — Arpentage des héritages dépendant de l'archevêché sur les terroirs de Courcelles, Champigny, Muire, Cernay et Courcy (1754 à 1762). — Publication des lettres de terrier à Cernay et à Saint-Léonard (1758 et 1759). — Plan du pré de l'étang de la Folie, situé près de la chaussée de Saint-Thierry (vers 1779). — Arpentage et reconnaissance des limites des terroirs d'Hermonville, Marzilly et Toussicourt (1762).

G. 143. (Liasse.) — 69 pièces, papier (4 plans).

1756-1776. — Terriers de Courville, Cohan, Fresnes, Vieil-Arcy, Unchair, Breuil, Savigny-sur-Ardre. — Publication des lettres de terrier à Courville (26 sept. 1756). — Reconnaissance par la communauté de Courville des droits de l'archevêque (12 nov. 1757) ; attestation par le receveur de la

châtellenie de Courville de la jouissance de ces droits (3 février 1758). — Reconnaissance par la communauté de Cohan des droits de l'archevêque (28 février 1762). — Minutes de déclarations fournies au terrier par les propriétaires de biens situés au terroir de Cohan (1762 ; 49 articles); table par ordre de noms. — Arpentage et plan du terroir de Fresnes (1774 à 1775). — Arpentage et plans du domaine de l'archevêché à Vieil-Arcy (1760). — Arpentages des terroirs d'Unchair, Breuil et Savigny (1774 à 1776). — Minutes de déclarations fournies au terrier par les propriétaires de biens situés à Savigny, en la seigneurie foncière du fief de la mairie, dépendant de l'archevêché à cause du prieuré de Saint-Gilles (1762 ; 4 articles) ; plan de ces héritages.

G. 144. (Liasse.) — 179 pièces, papier (2 plans).

1754-1788. — Terriers de Sermiers et Chamery. — Publication des lettres de terrier à Sermiers (25 août 1754). — Arpentage du domaine de l'archevêché à Sermiers (1757 à 1763). — Minutes de déclarations fournies au terrier par les propriétaires de biens situés au terroir du dit lieu (1778 à 1788 ; 161 articles) ; répertoire par ordre de dates. — Reconnaissance par la communauté de Sermiers des droits de l'archevêque (2 février 1782). — Procès-verbaux d'arpentage et de reconnaissance des limites du terroir de Sermiers (1773 à 1786). — Plans de la seigneurie de l'archevêché à Chamery (1759). — Minutes de déclarations fournies au terrier par les propriétaires de biens situés au terroir de Chamery, en la seigneurie de l'archevêché (1778 ; 6 articles).

G. 145. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1762-1786. — Terrier de Villers-aux-Nœuds. — Minutes de déclarations fournies au terrier par les propriétaires de biens situés au terroir de Villers-aux-Nœuds (1762 à 1786 ; 111 articles) ; répertoire par ordre de dates ; table par ordre de noms. — Procès-verbal d'arpentage et de reconnaissance des limites du terroir de Villers-aux-Nœuds (1779 à 1780 ; signature d'Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims).

G. 146. (Liasse.) — 254 pièces, papier (2 plans).

1754-1788. — Terrier de Montbré. — Publication des lettres de terrier à Montbré (11 août 1754). — Arpentage et plans du terroir de Montbré et du canton de Mont-Épilloy, dépendant de la seigneurie du dit Montbré (1770 à 1772). — Minutes de déclarations fournies au terrier par les propriétaires de biens situés au terroir de Montbré (1771 à 1788 ; 247 articles). — Reconnaissance par la communauté de Montbré des droits de l'archevêque (6 juillet 1788).

G. 147. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1770-1784. — Terrier, pièces diverses. — Ordonnance du grand bailli de Vermandois pour la mise à exécution des lettres de continuation de terrier du 25 avril 1770 (28 mai ; voy. G. 138). — Procès-verbaux de publication de ces lettres à Reims, Chaumuzy, Attigny, Sermiers, Villers-aux-Nœuds, Chamery, Cormicy, Montbré et Sept-Saulx (1770 à 1783) ; actes de dépôt de ces procès-verbaux (1770 à 1784). — Arpentage du château et du parc de Launois, relevant en plein fief de l'archevêché de Reims (1775).

G. 148. — 1 vol. in-folio relié (540 feuillets, 1 gravure et 8 plans hors texte).

1182-1781. — Terrier général de l'archevêché de Reims. Tome premier (droits, biens et revenus de l'archevêché, mouvances féodales du palais archiépiscopal, arpentages du ban de l'archevêché en la ville et au terroir de Reims). — En tête du volume, portrait d'Armand-Jules, prince de Rohan, archevêque de Reims, gravé par Petit en 1739, d'après Hyacinthe Rigaud. — Fol. 1-14. Lettres de terrier du 20 mai 1754, sentence d'enregistrement au greffe du présidial, procès-verbaux de publications faites en la ville de Reims, acte de dépôt de ces pièces en l'étude de Pierre Villain, notaire royal, commissaire au terrier (4 mars 1755 ; voy. G. 138). — Fol. 15. Arrêt du Parlement condamnant Pierre Desrodé, maréchal, demeurant au faubourg Cérès, à payer à l'archevêque les droits de lods et ventes pour des biens sis dans l'étendue du fief du dit archevêque (21 nov. 1581). — Fol. 17. Arrêt du Parlement condamnant Nicolas Lefrique, bourgeois de Reims, à payer le droit de ventes (26 février 1678 ; voy. G. 30). — Fol. 19-25. Dénombrement du temporel de l'archevêché de Reims, donné au roi par l'archevêque Richard Picque (juin 1385). — Fol. 32-35. Analyse d'un arrêt du Parlement rendu sur les différends élevés entre les échevins de Reims et l'archevêque Jean de Craon, au sujet du château de Porte-Mars et de la garde de la ville (8 avril 1363). — Fol. 39-40. Arrêt du Parlement rendu sur l'appel interjeté par les habitants de Reims contre une sentence du

bailli de l'archevêque, qui avait annulé de son autorité privée une élection d'échevins; cet arrêt ordonne que les anciens échevins continueront provisoirement leurs fonctions (26 mars 1575). — Fol. 87-90. Arrêt du Conseil d'État ordonnant de communiquer aux officiers du bailliage royal de Reims une requête de l'archevêque Maurice Le Tellier, relative au trouble causé par les dits officiers à ceux du bailliage ducal, dans l'exercice du droit de police en la ville et les faubourgs de Reims (21 février 1702) ; signification de cet arrêt, sommations aux officiers du bailliage royal de fournir défenses, etc. — Fol. 96-98. Mémoire concernant le droit exclusif des officiers de police de Reims de visiter le poisson sur les marchés; lettre de Tellès d'Acosta, grand maître des eaux et forêts, déclarant qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à Reims l'article 26 de son règlement sur la pêche du 24 juillet 1754, enjoignant aux officiers des maîtrises et grueries d'inspecter les marchés pour voir si le poisson mis en vente est de l'échantillon prescrit par les ordonnances (25 novembre). — Fol. 98-119. Arrêt du Parlement homologuant une transaction passée le 30 décembre 1522 entre Robert de Lenoncourt, archevêque de Reims, et les habitants de cette ville, au sujet des droits de la vicomté, appartenant à l'archevêché (18 mars 1523 ; énumération des droits de la vicomté, listes des marchandises sujettes aux droits de tonlieu et de travers, etc.). — Fol. 119-120. Sentence du bailliage de Reims condamnant Jean Colmin, marchand, à payer aux fermiers de la vicomté le droit de stellage pour les farines par lui vendues dans le ban de l'archevêché (22 février 1673; voy. G. 14); arrêt du Parlement confirmant cette sentence (6 mars 1675). — Fol. 120-125. Arrêt du Parlement homologuant une transaction passée le 20 juillet 1703 entre Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, et les maire, échevins et gens du conseil de la ville, au sujet de la perception des droits de la vicomté (8 mars 1704). — Fol. 125-127. Procès-verbal fait par les officiers du bailliage de Reims, des règlement et vérification de la contenance de l'écuelle matrice qui devait servir à la levée du droit de stellage, et procès-verbal de reconnaissance des poteaux et pancartes, posés en divers endroits pour indiquer les droits de la vicomté (21 sept. au 20 déc. 1703). — Fol. 147-150. Consultation de Bargeton et Gueau de Reverseaux, avocats à Paris, tendant à prouver que le droit de stellage est dû pour du grain vendu à Fismes, mais mesuré à Reims (21 août 1747). — Fol. 150-151. Consultation de Bargeton tendant à prouver que le droit de tonlieu est dû à la vicomté de Reims par les marchands forains (14 nov. 1742 ; voy. G. 13). — Fol. 185-189. Tarif des droits de la prévôté de Reims (11 avril 1726 ; voy. G. 20 et 21). — Fol. 195-197. Sentence du bailliage de Reims faisant défense aux fermiers de la prévôté et de la vicomté de percevoir aucun droit sur les bouteilles « qui seront amenées à Reims avec destination pour des bourgeois, soit que les dits bourgeois les aient achetées pour leur provision ou négoce » (11 mai 1753). — Fol. 198. Sentence du bailliage de Reims décidant que le langueyage des porcs dans le ban de Saint-Remi ne dépend pas du langueyeur établi pour l'archevêché (28 sept. 1742). — Fol. 201-202. Concession faite par Louis de Lorraine, archevêque de Reims, aux Capucins, de trois arpents et demi de terrain à prendre dans le jardin appelé le grand Jard, dépendant de l'archevêché, pour y construire une église et un couvent de leur ordre (18 juillet 1613). — Fol. 203-204. Cession à titre d'échange faite par Henri de Lorraine, archevêque de Reims, aux Carmélites, de 2 arpents 94 verges 1/2 de prés, à prendre dans le grand Jard pour y bâtir un couvent et une église (21 déc. 1633; voy. G. 109). — Fol. 226. Sentence du bailliage de Reims confirmant l'ancien tarif des droits du poids du roi, et l'ordre qui s'observe pour l'exercice de ces droits (17 oct. 1759). — Fol. 228-232. Notions des principes essentiels concernant les matières féodales, relatifs à la coutume de Reims : De la foi et hommage : — du quint et requint; — du droit de rachat ou relief; — du dénombrement; — de la réception du dénombrement ; — des moyens de blâme contre le dénombrement ; — de la saisie féodale ; — du droit d'indemnité et de l'homme vivant et mourant. — Fol. 233-323. Mouvances du palais archiépiscopal, état des seigneuries et fiefs qui relèvent du dit palais, analyses et copies des actes de foi et hommage, dénombrements et autres titres qui en établissent la mouvance et la féodalité : — 1. Fief du portage des portes Bazée, de Saint-Nicaise, de Dieu-Lumière et de Fléchambault (1576 à 1744). Sentence du bailliage de Reims portant règlement des droits de portage des portes de Dieu-Lumière et de Fléchambault (5 juillet 1650). — 2. Fief du portage de la porte de Vesle ou porte de Paris (1566 à 1750). Dénombrement fourni par Marthe-Élisabeth de Roye de la Rochefoucauld, veuve de François-Joseph de Béthune, duc d'Ancenis (12 déc.

1750). — 3. Fief de la porte aux Ferrons (1566 à 1759). — 4. Fief du portage de la porte Cérès (1466 à 1725). Dénombrement fourni par Hubert Féret, seigneur de Montlaurent, capitaine de Reims (15 mai 1565); foi et hommage fournis par les lieutenant et gens du conseil de la ville de Reims pour le dit fief, par eux acquis le 17 juin 1634 de Madeleine Féret, veuve de Zacharie de Vassant (10 oct. 1725). — 5. Fief du portage de la porte Mars (1551 à 1758). — 6. Fief du portage de la porte Regnier Buiron (1474 à 1481). — 7. Fief du grand archidiaconé de l'église de Reims (1569 à 1760). Dénombrement fourni par Henri Hachette, évêque de Cydon, chanoine et grand archidiacre (29 oct. 1760). — 8. Fief de la prévôté de l'église de Reims (1568 à 1759). Dénombrement fourni par Nicolas Parchappe de Vinay, prévôt (26 oct. 1759). — 9. Fief du doyenné de l'église de Reims (1570 à 1751). Foi, hommage et dénombrement fournis par François-Emmanuel Pommier, conseiller au Parlement, doyen de l'église métropolitaine (19 mai 1751). — 10. Fief de la chantrerie de l'église de Reims (1568 à 1733). — 11. Fief de la trésorerie de l'église de Reims (1568 à 1757). Dénombrement fourni par Jean Jacquemart, trésorier (14 juin 1757). — 12. Fief du vidamé de l'église de Reims (1451 à 1758). Dénombrement fourni par Nicolas Bergeat, vidame (14 nov. 1758). — 13. Fief de 24 setiers de froment et 24 sous parisis à prendre sur la vicomté de Reims (1456 à 1759). Aveu et dénombrement fournis par Thomas Chardon, chanoine de l'église de Reims et doyen de Saint-Symphorien (26 mai 1489); foi et hommage fournis par Nicolas-François-Bonaventure Pommyer de Rougemont, chanoine, en qualité d'homme vivant et mourant nommé par le chapitre de Reims (5 décembre 1759). — 14. Fief de la dignité de doyen de Mézières (1725 à 1759). Foi et hommage rendus au nom de Jean-Baptiste-Antoine Godelle, doyen du chapitre de Saint-Pierre de Mézières (9 août 1759). — 15. Fief de la paneterie de Reims (1485 à 1759). Aveu et dénombrement fournis par Charles-Alphonse-Marie de Goujon, seigneur de Condé, panetier héréditaire de l'archevêché de Reims (14 mai 1745). — 16. Fief de 100 sous parisis à prendre sur la vicomté (1571 à 1759). — 17. Fief de Montlaurent, au terroir de Reims (1680 à 1759). Acte par lequel Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, inféode en faveur d'Adam Blanchebarbe, conseiller au présidial de cette ville, une pièce de pré, dite Montlaurent, située au terroir de Reims, près du chemin qui conduit de Clairmarais au moulin l'Abbesse (12 octobre 1680). — 18. Fief et seigneurie de Muire, près Reims (1463 à 1765). — 19. Fief et seigneurie de Bezannes (1566 à 1700). — 20. Fief d'Artaise, au terroir des Mesneux (1567 à 1700). — 21. Fief et seigneurie de Montbré (1644 à 1744). Aveu et dénombrement de la moitié de cette seigneurie, fournis par Jean-Baptiste-Antoine et Jean-François Cocquebert, seigneurs en partie du dit Montbré (30 sept. 1744). — 22. Fief et seigneurie de Taissy et fiefs de Cliquot et de la Tour, dépendant de cette seigneurie (1294 à 1780). Aveux et dénombrements fournis par Jérôme-César-Marie de Godet, baron de Neuflize, par Michel-Remi et Joseph-Marie de Godet, et par Marie-Marguerite de Godet, veuve de Philippe-Simon de Clozier (14 août et 28 septembre 1761). — 23. Fief de Challerange, situé à Taissy. Titre d'inféodation de ce fief (31 oct. 1758), annulé par un arrêt du Parlement du 2 septembre 1778, rendu en faveur de Jérôme-César de Godet (voy. G. 135). — 24. Fief et seigneurie du grand Sillery, fief de Puisieulx et fief du Doyenné, situé au terroir du dit Puisieulx (1379 à 1760). Dénombrements des seigneuries de Sillery et de Puisieulx, fournis par Louis-Philogène Bruslart, marquis de Puisieulx et de Sillery, ministre d'État, lieutenant général de la province de Languedoc (3 octobre 1760). — 25. Fief Saint-Remi-Truyet, situé à Baconnes (1643 à 1762). — 26. Fief et seigneurie de Launois en Porcien (1578 à 1775). Dénombrement fourni par Antoine de Balatier, comte de Lantage, pour la part qu'il possède dans la terre et seigneurie de Launois (21 novembre 1759); acte d'augmentation de ce dénombrement (4 décembre); réception des deux actes précédents (7 janvier 1761); foi, hommage, aveu et dénombrement, fournis par Jean-Baptiste de Maillart, seigneur de Landreville, capitaine de cavalerie au régiment de Penthièvre, propriétaire de la totalité de la seigneurie de Launois par suite de diverses acquisitions (25 octobre 1769); arpentage et plan du château de Launois et de la partie du parc qui en dépend, située sur le terroir du dit Launois, y compris le fief de la Motte (mai-juin 1775; voy. G. 147). — 27. Terres et seigneuries de Chémery, Connage, Saint-Aignan, Trussy, la maison de la Queue-de-Cheveuges, Sapogne, Beauregard, Balaives, Éva, sauvements d'Artaise et de Maisoncelle, Villers-sur-le-Mont, Glaire, droits de Torcy, rente sur les dîmes de Fresnois, Cheveuges, etc. (1255 à 1770). Aveu et dénombrement de la terre de Chémery-sur-Bar et

de ses dépendances, fournis par Jacques de Coucy, seigneur du dit Chémery (22 janvier 1570) ; arrêt du Parlement condamnant Louis Hennequin d'Ecquevilly à payer à l'archevêque de Reims les droits de quint et de requint pour la terre de Chémery (16 mai 1749 ; voy. G. 134). — Fol. 329. Plan de la ville et cité de Reims, avec distinction des édifices publics et des différentes seigneuries circonscrites dans son enceinte (s. d., après 1760 ; plan hors texte, collé sur étoffe de soie). — Fol. 329 à 351. Procès-verbal de bornage du ban de l'archevêché, en la ville et au terroir de Reims (1754 à 1756 ; voy. G. 138). — Fol. 351 *bis*. Plan de la ville et des faubourgs de Reims, ainsi que de la partie du terroir comprise dans le ban de l'archevêché (vers 1756 ; hors texte, collé sur soie). — Fol. 351 *bis* à 356. Transaction avec les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Reims, au sujet des limites du carré du Franc-Jardin, situé dans le quartier de la Couture, arpentage et plan de ce canton (24 oct. et 17 déc. 1754 ; voy. G. 138). — Fol. 356 à 365. Procès-verbal d'arpentage et de bornage du domaine de l'archevêché en la ville et au terroir de Reims (octobre 1754 ; voy. G. 138). A ce procès-verbal sont joints des plans et figures des terres, prés et bâtiments appartenant à l'archevêché, savoir : Fol. 358 v°, terre des Coutures ; fol. 359 r° à 360 r°, diverses pièces de terre, situées du côté de la porte Mars ; fol. 360 v°, pré de la Rozière, situé au-dessous des moulins l'Archevêque ; fol. 361 r°, moulins de Saint-Brice et de Ponton, dits les moulins l'Archevêque ; fol. 361 v°, le grand Jard, sis à Reims entre la rue des Capucins et les remparts de la ville ; fol. 362 r°, grange en la rue des Capucins, maison appelée *la vicomté*, située sur la place du Marché-au-blé ; fol. 362 v°, halles aux pains et harengeries ; fol. 363 r°, prison de l'archevêché, dite prison de Bonne-Semaine ; fol. 363 v°, le palais archiépiscopal, dit le palais du Tau, plans des divers étages et vues des bâtiments (un plan au fol. 363, plus six feuilles hors texte) ; fol. 364 r°, maison sise entre les deux ponts de la porte Mars, maisons et terrains situés sur l'emplacement de l'ancien château de Porte-Mars (voy. G. 138). — Fol 365 à 401. Procès-verbal d'arpentage de biens dépendant de l'ancien domaine de l'archevêché qui ont été acensés à différentes époques, ainsi que de divers héritages qui doivent de longue date des cens et surcens au dit archevêché (1759 ; voy. G. 138) ; plans de plusieurs groupes de maisons, jardins, terres et prés décrits dans ce procès-verbal, savoir : Fol. 365 v°, étaux à bouchers et maisons, près de la place du Marché-au-blé ; fol. 366 v°, maisons appelées le *Rang sacré* ; fol. 367 r°, canton appelé l'île du Marché-à-la-laine ; fol. 368 v°, canton de la Tirelire et cimetière Saint-Pierre ; fol. 369 v°, canton compris entre la place de la Couture, les rues du Tronchet, du Bourg-de-Vesle, du Clou-dans-le-fer, des Telliers et du Cimetière-Saint-Pierre ; fol. 373 r°, canton compris entre la place de la Couture, les remparts de la ville et la rue Large ; fol. 375 v°, canton compris entre le carré du Franc-Jardin, la rue Large, le canton de la Madeleine, la rue du Bourg-de-Vesle et la rue du Tronchet ; fol. 379 r°, canton compris entre la rue du Bourg-de-Vesle, les remparts de la ville, le grand Jard de l'archevêché, le canton du Jard Notre-Dame et la rue du Chapelet ; fol. 380 v°, canton compris entre la rue des Morts, la rue Suzain, le grand Jard de l'archevêché, les rues Robin-le-Vacher, du Jard-la-Poterne et du Bourg-Saint-Denis ; fol. 384 r°, canton compris entre le jardin des Capucins, le grand Jard de l'archevêché, les remparts de la ville, la seigneurie de Saint-Nicaise, les rues de la Chasserie, du Jard-la-Poterne et Robin-le-Vacher ; fol. 385 v°, canton compris entre les rues du Jard-la-Poterne, de la Chasserie, de Venise, et la rue Neuve ; fol. 387 v°, canton compris entre la rue de Venise, la rue Folle-Peine, la seigneurie du ban Saint-Remi et la rue Neuve ; fol. 389 v° et 390 r°, faubourg de Cérès ; fol. 394 r°, triège dépendant du fief de la Barre, situé près du faubourg de Cérès, entre les cantons de la Fosse-Pierre-Lalondre et du Puits-au-sang ; fol. 394 v°, canton de la grande Chaussée, situé le long de la rivière de Vesle, entre les moulins de la porte de Paris et le canal de la Poterne ; 395 fol. v°, canton de Clairmarais ; fol. 397 r°, marais entre Reims et Saint-Brice, jusqu'aux moulins de Tinqueux et de l'Abbesse ; fol. 398 r°, village de Saint-Brice, prés et marais situés au-dessus et au-dessous du dit village ; fol. 399 v°, portion du village de Courcelles, prés, terres et autres héritages, situés entre cette portion de village et le terroir de Champigny. — Fol. 403. Lettres patentes confirmant l'établissement de huit places en l'Hôpital Général de Reims, pour enfermer des femmes débauchées (Versailles, juin 1685). — Fol. 404 à 416. Histoire sommaire des archevêques de Reims, jusqu'à Charles-Antoine de la Roche-Aymon (1762). — Fol. 417. Arrêt du Parlement concernant le droit de stellage à Vouziers (2 août 1765). — Fol. 418 à 420. Arrêt du Parlement

décidant qu'un seigneur haut justicier, ayant un moulin dans sa seigneurie, a le droit d'empêcher les meuniers forains de venir quêter des grains en la dite seigneurie, pour les moudre en leurs moulins et en ramener les farines (11 août 1752). — Fol. 421 à 422. Principes et autorités concernant les biens tenus par les gens d'église en franche aumône, extrait d'un mémoire imprimé pour les religieux de Lihons, de l'ordre de Cluny, contre le duc de Chaulnes (1751). — Fol. 422 à 424. Consultation de M. Mallart, avocat à Paris, au sujet du droit seigneurial d'ouverture de carrières, ardoisières ou mines (15 juin 1756). — Fol. 424 à 425. Principes et autorités sur la question de savoir s'il est dû des lods et ventes pour des donations entre vifs, faites à charge de pension viagère, dans les lieux régis par les coutumes de Reims et de Vitry (vers 1759). — Fol. 426 à 429. Sentence de la maîtrise des eaux et forêts de Reims, décidant que le curage des ruisseaux et rivières est à la charge des riverains, à l'exception de 100 toises au-dessus de chacun des moulins, dont le curage est à la charge des propriétaires de ces moulins (7 septembre 1754). — Fol. 430 à 437. Vente faite par Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims, au corps de ville, des halles aux pains et harengeries, pour le dégagement des abords de la place Royale (28 juin 1760 ; voy. G. 23) ; arrêt du Conseil d'État ordonnant la création de cette place (20 mai 1755) ; arrêt déboutant l'archevêque et le chapitre de Reims de l'opposition formée par eux contre l'exécution de l'arrêt précédent (7 sept. 1756). — Fol. 438 à 439. Arrêt du Parlement ordonnant que les greffiers des justices de l'archevêché, de l'abbaye de Saint-Remi et du chapitre, feraient seuls les inventaires, sauf le cas où les notaires royaux seraient requis de les faire par les parties intéressées (5 septembre 1738). — Fol. 441 à 445. État détaillé de la seigneurie du chapitre de Reims, enclavée dans le ban de l'archevêché, cantons soumis à sa juridiction et maisons extra-claustrales (12 nov. 1760) ; plan des dites maisons (voy. G. 138). — Fol. 446 à 447. Arrêt du Parlement interdisant aux notaires du bailliage de Reims d'instrumenter en dehors de leur ressort (7 avril 1628) ; arrêt fixant le nombre de ces notaires et réglant leurs fonctions (5 mai 1629). — Fol. 447 à 448. Consultation sur le droit de relief (2 mars 1759). — Fol. 450 à 456. Procès-verbaux de reconnaissance des limites de la seigneurie du chapitre de Reims en la Cour Salin (23 août 1770), d'arpentage des maisons, cours et jardins de ce canton (15 juillet 1771), de rétablissement des bornes (8 août 1774) ; plan du dit canton. — Fol. 456 à 457. Procès-verbal de reconnaissance des limites de la seigneurie du chapitre en la place Royale (29 août 1769) ; plan de ce quartier. — Fol. 460 à 462. Consultation de M. Vulpian, avocat à Paris, sur une question relative aux droits de lods et ventes, de quints et requints, et autres droits pour la mutation de propriété (15 février 1766). — Fol. 462 à 463. Consultation de M. Viellart, avocat à Reims, sur les contributions des décimateurs aux réparations du chœur et du cancel des églises (1768). — Fol. 471 à 473. Transaction en vertu de laquelle Charles-Antoine de la Roche-Aymon, archevêque de Reims, autorise les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de cette ville à faire bâtir six loges en la rue de la Poissonnerie, à la place de l'ancienne halle aux poissons (16 juillet 1776) ; plan de ces loges. — Fol. 474 à 483. Extrait des titres qui établissent ou confirment les préciputs dûs au chapitre de Reims sur la vicomté de l'archevêché (1201 à 1620) ; mémoire au sujet de contestations élevées entre l'archevêché et le chapitre pour le paiement de ces droits (1777). — Fol. 485 à 486. Arrêt du Conseil d'État maintenant le cardinal de Rochechouart, abbé de Saint-Remi de Reims, dans la propriété et jouissance du droit de stellage sur les grains et farines vendus dans l'étendue du ban de la dite abbaye (7 février 1777). — Fol. 487 à 491. Arrêt du Parlement prescrivant les formalités à observer par les propriétaires et fermiers, pour obtenir réparation des dommages causés par le gibier dans les terres ensemencées (15 mai 1779). — Fol. 510 à 518. Table des matières contenues dans le volume.

G. 149. — 1 vol. in-folio relié (641 feuillets).

1754-1762. — Terrier général de l'archevêché. Tome second (déclarations au terrier de Reims). — Fol. 1 à 615. Expéditions des déclarations fournies au terrier par les particuliers, communautés, établissements religieux et fabriques, propriétaires de biens situés en la ville et au terroir de Reims, sur le ban de l'archevêché, et chargés envers le dit archevêché de cens, surcens, ventes et autres droits seigneuriaux (voy. G. 138). — Fol. 618 à 639. Table par ordre de noms.

G. 150. — 1 vol. in-folio relié (491 feuillets, 6 plans hors texte).

1492-1772. — Terrier général de l'archevêché. Tome troisième (châtellenie de Porte-Mars).

— Ruffy. — Fol. 1 à 6. Procès-verbal de reconnaissance des limites du terroir de Ruffy (1758; voy. G. 140). — Fol. 7. Plan du dit terroir (hors texte ; voy. G. 45). — Fol. 7 à 16. Arpentage et plans de plusieurs pièces de terre, chargées de cens en avoine envers l'archevêché (1759 à 1760). — Fol. 16 à 205. Déclarations fournies au terrier par les propriétaires de biens situés au terroir de Ruffy (1758 à 1762 ; voy. G. 140). — Fol. 209 à 218. Table du terrier de Ruffy. — Les Mesneux. — Fol. 221 à 222. Publication des lettres de terrier (11 août 1754; voy. G. 141). — Fol. 222 à 225. Transaction au sujet des droits de sauvements et de vinages (24 mai 1565 ; voy. G. 41). — Fol. 225 à 226. Acte par lequel Philippe du Bec, archevêque de Reims, cède à Jérôme Goujon, seigneur de Vraux, les trois quarts de la terre et seigneurie de Thuisy, en échange des fiefs dits de Perrard de Thuisy et de Contet, situés aux Mesneux (1 juillet 1602). — Fol. 226 à 229. Reconnaissance des droits de l'archevêché par la communauté des habitants des Mesneux (9 décembre 1759 ; voy. G. 141). — Fol. 229 à 234. Arpentage du terroir des Mesneux (1760 à 1762). — Fol. 235. Plan général du dit village et de son terroir (hors texte). — Fol. 235, 252 et 280. Plan détaillé, en trois feuilles (hors texte, collées sur soie). — Fol. 235 à 280. Clef de ce plan. — Fol. 280 à 281. Arpentage et plans de plusieurs pièces de terre, chargées de cens en avoine envers l'archevêché (1762). — Fol. 281 à 443. Déclarations fournies au terrier par les propriétaires de biens situés au terroir des Mesneux (1762 à 1772 ; voy. G. 141). — Fol. 444 à 448. Table du terrier des Mesneux. — Ormes. — Fol. 452 à 453. Transaction entre l'archevêque et le chapitre de Reims au sujet de la seigneurie et juridiction foncière au village et au terroir d'Ormes (14 mai 1746 ; voy. G. 142). — Fol. 453 à 456. Arpentage et plans des cantons d'Ormes situés en la juridiction foncière de l'archevêché (1760 à 1761). — Déclaration de la consistance du patronage d'Ormes (20 janv. 1761). — Fol. 457 à 467. Déclarations fournies au terrier par les propriétaires de biens situés au terroir d'Ormes (1760 à 1761 ; voy. G. 142). — Fol. 468. Table du terrier d'Ormes. — Villers-Franqueux. — Fol. 469 à 471. Procès-verbal de publication des lettres de terrier à Villers-Franqueux (21 juillet 1754; voy. G. 142). — Fol. 471 à 474. Reconnaissance des droits de l'archevêché par la communauté des habitants du dit lieu (12 déc. 1758). — Fol. 474 à 480. Pièces concernant le droit de vinage et le droit de courtage à Villers-Franqueux (1493 à 1679 ; voy. G. 50 et 51). — Fol. 481. Arpentage du dit village et de son terroir (1759 à 1763 ; voy. G. 142). — Fol. 482. Sentence arbitrale condamnant à payer la dîme des luzernes à Villers-Franqueux (29 juillet 1767). — Plan du village et de son terroir (hors texte). — Courcelles, Champigny, Muire, Cernay, Courcy. — Fol. 483 à 488. Arpentage et plans des terres et prés dépendant de l'archevêché sur les terroirs des dits lieux (1754 à 1762 ; voy. G. 142). — Saint-Léonard. — Fol. 488 à 489. Titre nouvel d'un cens seigneurial dû à l'archevêché à Saint-Léonard (15 juillet 1759). — Jonchery. — Fol. 489. Titre nouvel d'une rente foncière due à l'archevêché à Jonchery. — Fol. 490. Table des matières contenues dans le volume.

G. 151. — 1 vol. in-folio relié (637 feuillets, 1 plan hors texte) (1).

1688-1762. — Terrier général de l'archevêché. Tome quatrième (abbaye de Saint-Thierry). — Fol. 1 à 2. Brevet du roi Louis XIV autorisant l'union perpétuelle de la mense abbatiale de Saint-Thierry à l'archevêché de Reims, pour compenser le préjudice que le dit archevêché a souffert par suite de l'érection de l'évêché de Cambrai en archevêché, et de la distraction des évêchés de Tournai, d'Arras et de Saint-Omer, ci-devant suffragants de l'église de Reims (2 avril 1695). — Fol. 5 à 8. Bulle du pape Innocent XII, contenant suppression à perpétuité du titre de l'abbaye de Saint-Thierry et union des droits et revenus de la mense abbatiale à l'archevêché de Reims (13 septembre 1696). — Fol. 8 à 18. Pièces relatives à la fulmination et à la mise à exécution de cette bulle par Pierre de Hangest de Hargenlieu, official de la cour spirituelle de Soissons, commissaire délégué par le Saint Père ; procès-verbal du dit commissaire constatant le consentement donné par le chapitre de Reims et les religieux de Saint-Thierry à l'union de la mense abbatiale à l'archevêché (7 novembre 1696) ; sentence de fulmination (8 novembre). — Fol. 18 à 20. Acte par lequel Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, renonce, pour lui et ses successeurs, à tous droits de métropolitain sur l'archevêché de Cambrai et les évêchés d'Arras, Tournai, Saint-Omer et Ypres (14 novembre) ; renonciation par le chapitre à tous les droits qu'il pourrait prétendre sur les dits sièges, en

(1) Il paraît manquer en regard du fol. 69 un plan hors texte de la terre de Saint-Thierry.

cas de vacance de l'archevêché de Reims (id.). — Fol. 20 à 21. Acte de prise de possession par Maurice Le Tellier des droits et revenus de la mense abbatiale de Saint-Thierry (10 novembre). — Fol. 21 à 25. Lettres patentes ordonnant l'enregistrement au Parlement de la bulle d'Innocent XII (Versailles, 16 janvier 1697) ; arrêt d'enregistrement de la bulle et de ces lettres (24 mars 1698). — Fol. 26 à 35. Concordat passé entre Paul Bailly, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Thierry, et les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, au sujet de l'établissement des religieux de cette congrégation en la dite abbaye (26 juin 1628) ; ratification de ce concordat par le chapitre général de la congrégation de Saint-Maur (17 septembre). — Fol. 35 à 44. Transactions passées entre Guillaume Bailly, abbé de Saint-Thierry, et les religieux de ce monastère, au sujet des réparations de l'église et des lieux réguliers, de la contribution respective aux réparations d'églises paroissiales, d'un échange de biens situés à Auménancourt et à Thil contre une masure voisine du jardin abbatial, d'une cession de divers biens aux religieux pour augmenter la mense conventuelle, etc. (1659 à 1692). — Fol. 44 à 47. Transaction passée entre l'archevêque Maurice Le Tellier, abbé de Saint-Thierry à cause de l'union de cette abbaye à l'archevêché de Reims, le légataire universel de Guillaume Bailly, et les religieux du dit Saint-Thierry, au sujet des réparations à faire aux bâtiments de l'abbaye et de ses dépendances (31 mai 1695). — Fol. 48 à 49. Transaction passée entre Maurice Le Tellier et les religieux de Saint-Thierry, par laquelle ceux-ci renoncent en faveur du dit archevêque au tiers des biens de l'abbaye situés en Flandre (15 nov. 1697). — Fol. 50 à 53. Transaction passée entre l'archevêque Armand-Jules de Rohan et les religieux de Saint-Thierry, au sujet de la part de bois réclamée par les dits religieux pour leur chauffage, des réparations de l'église, de l'augmentation de la mense conventuelle, etc. (3 mai 1727). — Fol. 55 à 57. Acte par lequel le dit archevêque abandonne aux religieux le tiers de l'eau de la fontaine de Saint-Thierry, ainsi qu'un petit jardin, pour être déchargé d'une rente de 10 livres qu'il leur devait (29 septembre 1741). — Fol. 57 à 58. Transaction passée entre l'archevêque et les religieux au sujet du partage des arbres qui se coupent dans les bois de l'abbaye (17 juin 1755). — Fol. 59 à 60. Sentence des requêtes du Palais condamnant Gaultier de Rutlidge à payer les dîmes des foins, grains, vins et autres fruits décimables, récoltés dans son domaine des Marais, et déclarant que la dite maison des Marais et ses dépendances, pour ce qui en est situé sur les terroirs de Saint-Thierry et Merfy, sont en la censive de l'archevêque, à cause de son abbaye de Saint-Thierry (9 janvier 1753). — Fol. 60 à 68. Plaids généraux tenus à Saint-Thierry, et reconnaissance des droits dus à la mense abbatiale par les habitants de la terre et seigneurie du dit lieu (25 juin 1761). — Fol. 68. Arrêt du Grand Conseil déboutant les habitants de Villers-Franqueux de leur opposition aux défrichements autorisés par l'archevêque de Reims sur la montagne de Saint-Thierry (18 juin 1761). — Fol. 69 à 71. Procès-verbaux de publication des lettres de terrier à Saint-Thierry et à Merfy (4 août et 28 juillet 1754). — Fol. 71 à 83. Procès-verbal de bornage de la terre de Saint-Thierry (1755 à 1761). — Fol. 83. Procès-verbal de fixation de la largeur du chemin conduisant de Saint-Thierry au chemin de la Chaussée (27 août 1761). — Fol. 84. Plan du village et de l'abbaye de Saint-Thierry (hors texte, collé sur soie). — Fol. 84 à 87. Plans des villages de Thil, Merfy et Pouillon. — Fol. 88 à 96. Procès-verbal d'arpentage du domaine de la mense abbatiale de Saint-Thierry sur le terroir du dit lieu, figures des terres, prés et bois composant ce domaine, ainsi que des terrains mis en culture sur la montagne de Saint-Thierry (1761). — Fol. 96 à 99. Arpentage de ces derniers terrains et reconnaissance des cens en avoine dus à l'archevêché par les particuliers qui les possèdent (1756). — Fol. 100 à 617. Déclarations fournies au terrier par les propriétaires de biens situés en la terre de Saint-Thierry (1758 à 1762). — Fol. 617. Avis arbitral donné sur des difficultés élevées au sujet de l'exercice des droits du chapitre de Reims, relativement au temporel de la mense abbatiale de Saint-Thierry, pendant la vacance du siège archiépiscopal (18 mai 1763). — Fol. 617 à 618. Traité passé entre Jean Bachelier, écuyer, administrateur de l'Hôtel-Dieu de Paris, et la communauté des filles de la Charité, pour l'établissement à Saint-Thierry de deux religieuses de cet ordre, chargées d'assister les malades et d'instruire les petites filles pauvres (14 juin 1687). — Fol. 620 à 635. Table des matières contenues dans le volume. — Fol. 635 à 637. État des revenus de la mense conventuelle et de la mense abbatiale de Saint-Thierry en 1750.

G. 152. — 1 vol. in-folio relié (472 feuillets) (1).

1280-1762. — Terrier général de l'archevêché. Tome cinquième (abbaye de Saint-Thierry, suite). — TRIGNY. — Fol. 1 à 2. Procès-verbal de publication des lettres de terrier au village de Trigny (28 juillet 1754). — Fol. 2 à 7. Procès-verbal de reconnaissance des limites du terroir de Trigny (avril 1755). — Fol. 7 à 37. Procès-verbal d'arpentage du domaine de la mense abbatiale de Saint-Thierry sur le terroir de Trigny, plans de la maison seigneuriale, des terres, prés, vignes et bois composant ce domaine, etc. (1755 à 1762). — Fol. 39 à 262. Déclarations fournies au terrier par les propriétaires de biens situés sur le terroir de Trigny (1759 à 1762). — Fol. 263 à 267. Table du terrier de Trigny. — TRANSEY. — Fol. 272 à 275. Procès-verbal de reconnaissance des limites du ban de Transey, situé entre les terroirs de Loivre et de Courcy (avril 1756). — Fol. 276. Plan du dit ban. — Fol. 277 à 278. Procès-verbal de publication des lettres de terrier à Loivre (9 avril 1758). — Fol. 283 à 402. Déclarations fournies au terrier par les propriétaires de biens situés sur le ban de Transey (1759 à 1762). — Fol. 403 à 406. Table du terrier du ban de Transey. — LUTERNAY. — Fol. 409 à 416. Procès-verbal de reconnaissance des limites et d'arpentage du terroir de Luternay (1761 à 1762). — Fol. 417. Traité passé entre Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims, et J.-B. Lajoye, curé de Bouvancourt, par lequel celui-ci se charge de l'administration des secours spirituels à Luternay, en renonçant à réclamer aucune dîme novale sur le terroir de ce lieu, moyennant des émoluments fixés à 22 livres par an (22 avril 1738). — Fol. 419 à 426. Déclarations fournies au terrier par les propriétaires de biens situés sur le terroir de Luternay (1759 à 1761). — Fol. 426 à 440. État des seigneuries et fiefs qui relèvent de l'archevêché de Reims à cause de la mense abbatiale de Saint-Thierry, analyses et copies des actes de foi et hommage, dénombrements et autres titres qui en établissent la mouvance et la féodalité : — 1. Fief de Saint-Aubœuf, situé près de Luternay (1280 à 1757). Hommage fait aux religieux de Saint-Thierry par Gérard de Gernicourt, des terres de Saint-Aubœuf et Châlons-sous-Saint-Aubœuf (octobre 1280); foi, hommage et dénombrement de la terre de Saint-Aubœuf, fournis à l'archevêque de Reims par Jérôme-Charles et Louis-François de Goujon de Thuisy (31 déc. 1753 et 19 avril 1754); sentence fixant la consistance de cette terre (24 mars 1757) ; arpentage et plan de la dite terre et seigneurie de Saint-Aubœuf (25 janvier). — 2. Terre et seigneurie de Toussicourt et partie de la seigneurie d'Hermonville située dans le bailliage de Vermandois (1523 à 1754). Extrait d'un dénombrement des biens de l'abbaye de Saint-Thierry, fourni au roi en sa Chambre des Comptes par les religieux de la dite abbaye (28 février 1523); dénombrement de la terre de Toussicourt et d'une partie de celle d'Hermonville, fourni à l'archevêque par Jacques-Christophe de Mongeot de Toussicourt, Louis-Joseph Davaine, vicomte de Cramaille, François-Claude de Marmande, sieur de Tourville, Jeanne-Charlotte Langlois, veuve d'Antoine La Bruyère, seigneur du Moncet, demeurant à Malouzin, et Marie-Françoise Daux, demeurant aussi au dit lieu (1 juin 1754). — 3. Terres et seigneuries de Rocquincourt et Fossé, près de Courcy (1698 à 1730). Aveu et dénombrement fournis par Louis Lagoille, bourgeois de Reims (21 mai 1698). — Fol. 444. Table du terrier de Luternay. — HERMONVILLE, MARZILLY et TOUSSICOURT. — Fol. 445 à 456. Procès-verbal de reconnaissance des limites des terroirs des dits lieux (1762). — Fol. 456. Sentence de l'officialité de Reims, condamnant les religieux de Saint-Thierry à fournir les cordes des cloches de l'église d'Hermonville, en leur qualité de décimateurs (2 mars 1577). — CHALONS-SUR-VESLE. — Fol. 457 à 461. Procès-verbal de reconnaissance des limites du terroir de Châlons-sur-Vesle (1762). — CHENAY. — Fol. 462 à 469. Procès-verbal de reconnaissance des limites du terroir de Chenay (1761 à 1762). — Fol. 470 à 471. Arpentage et plans de deux pièces de bois et d'une pièce de terre, formant le fief dit de *Coste Forest*, situé sur le terroir de Chenay (avril 1758). — Fol. 472. Table des matières contenues dans le volume.

(1) Les plans hors texte, au nombre de cinq, qui étaient joints à ce volume, en ayant été détachés, ont été placés dans le portefeuille G. 160.

G. 153. — 1 vol. in-folio relié (367 feuillets, 9 plans hors texte) (1).

1284-1777. — Terrier général de l'archevêché. Tome sixième (châtellenies de Courville, Vailly, Attigny, patronages divers). — CHATELLENIE DE COURVILLE. — Fol. 9 à 10. Procès-verbal d'arpentage et plan d'une pièce de terre appartenant à

(1) Il paraît manquer en regard du fol. 263 un plan hors texte du terroir d'Attigny.

l'archevêché de Reims sur le terroir d'Arcis-le-Ponsart, au lieu dit *Chair feuillet* (1771 à 1777). — Fol. 13 à 15. Procès-verbal de publication des lettres de terrier au village de Courville (26 septembre 1756; voy. G. 143). — Fol. 15 à 20. Reconnaissance par les habitants de Courville et des autres lieux dépendant de la châtellenie, des droits seigneuriaux dus à l'archevêque (29 août 1757). — Fol. 22 à 31. Procès-verbal de reconnaissance des limites et d'arpentage des terroirs de Courville, Mont-sur-Courville et Saint-Gilles (1760 à 1762). — Fol. 33. Plan des dits terroirs (hors texte, collé sur soie). — Fol. 33 à 59. Procès-verbaux d'arpentage et plans des héritages composant le domaine de la châtellenie de Courville et de ses dépendances, château et parc de Courville, étang, fermes de la Franche Maison et de la Bonne Maison, moulin, terres, prés, vignes, bois, emplacement du prieuré de Saint-Gilles et moulin du dit lieu, terres, prés et chènevières de la cense de Saint-Gilles, ferme de Cohan, terres de la cense de Fresnes, prés et terres de Breuil, Prémecy, Vieil-Arcy (1760). — Fol. 60 à 61. Cession faite par les habitants de Courville et de Mont à Philippe du Bec, archevêque de Reims, des deux tiers du bois appelé les *Bâtis de Courville*, moyennant une décharge des droits de bourgeoisie (25 janvier 1600). — Fol. 62. Sentence du présidial de Reims fixant le gros du curé de Courville (3 fév. 1739). — COHAN. — Fol. 63. Sentence des requêtes du Palais à Paris, maintenant l'archevêque dans le droit de percevoir 24 setiers de froment chaque année sur les dîmes de Cohan (7 juillet 1469). — Fol. 72. Plan de la partie du village et du terroir de Cohan, appartenant en toute justice et seigneurie à l'archevêché de Reims (1762; hors texte, collé sur soie). — Fol. 72 à 81. Clef de ce plan. — Fol. 82 à 84. Reconnaissance par les habitants de Cohan des droits généraux dus à l'archevêque, ainsi que des limites du ban de l'archevêché au dit Cohan (28 fév. 1762). — Fol. 84 à 127. Déclarations fournies au terrier par les propriétaires de biens situés sur le terroir de Cohan (1762; voy. G. 143). — SAVIGNY-SUR-ARDRE. — Fol. 129 à 132. Déclarations fournies au terrier par les propriétaires de biens situés à Savigny, en la seigneurie foncière du fief de la mairie, dépendant de l'archevêché à cause du prieuré de Saint-Gilles (1762); plan de ces héritages (voy. G. 143). — Fol. 133. Plan du village et du terroir de Savigny (1775; hors texte, collé sur soie). — Fol. 133 à 139. Procès-verbal de reconnaissance des limites et d'arpentage du dit terroir (1775 à 1776). — FRESNES-EN-TARDENOIS. — Fol. 141. Plan du village et du terroir de Fresnes (1774; hors texte, collé sur soie). — Fol. 141 à 148. Procès-verbal de reconnaissance des limites et d'arpentage du dit terroir (1774 à 1775; voy. G. 143). — LIMÉ. — Fol. 149. Plan du village et du terroir de Limé (1774; hors texte, collé sur soie). — Fol. 149 à 156. Procès-verbal de reconnaissance des limites et d'arpentage du dit terroir (1774 à 1776). — BLANZY, MERVAL et SERVAL. — Fol. 157. Plan des villages et terroirs de Blanzy, Merval et Serval (1774; hors texte, collé sur soie). — Fol. 157 à 175. Procès-verbal de reconnaissance des limites et d'arpentage des dits terroirs (1774 à 1775). — UNCHAIR. — Fol. 183. Plan du village et du terroir d'Unchair (1774; hors texte). — Fol. 183 à 190. Procès-verbal de reconnaissance des limites et d'arpentage du dit terroir (1774 à 1775). — BREUIL. — Fol. 191. Plan du village et du terroir de Breuil (1774; hors texte, collé sur soie). — Fol. 191 à 197. Procès-verbal de reconnaissance des limites et d'arpentage du terroir de Breuil (1774 à 1775). — Reconnaissance par les habitants de Breuil des novales et des franchises de dîmes (21 déc. 1775). — CHATELLENIE DE VAILLY. — Fol. 199 à 204. Procès-verbaux de publication des lettres de terrier dans les villages de Vailly, Chavonne, Pargny, Filain, Jouy et Aizy (1754). — Fol. 209 à 211. Procès-verbal d'arpentage du domaine de la seigneurie de Vailly, et plan de plusieurs prés faisant partie de ce domaine (1754). — Fol. 227. Arpentage et plans de divers héritages sis au terroir de Chavonne, baillés à Antoine Gauger, demeurant au dit lieu, moyennant un cens perpétuel (1758; voy. G. 137). — Fol. 228 à 231. Déclarations fournies au terrier par les propriétaires de biens sis à Vailly (1754). — Fol. 247. Plan des bâtiments et terres de la ferme d'Essenlis (1748; hors texte, collé sur soie; voy. G. 137); clef de ce plan. — Fol. 247 à 249. Inféodation faite par Louis Bellanger, vicomte d'Ostel, à Georges Le Roy de Serocourt, des terres d'Aizy et de Jouy, dépendant de la châtellenie de Vailly (28 février 1766). — Fol. 249. Reconnaissance des limites des terroirs des dits lieux (17 juillet 1765). — CHATELLENIE D'ATTIGNY. — Fol. 250 à 251. Procès-verbal de publication des lettres de terrier au bourg d'Attigny (26 septembre 1756). — Fol. 252 à 258. Reconnaissance par les habitants des lieux dépendant de la châtellenie d'Attigny, des droits seigneuriaux appartenant à l'ar-

chevêque de Reims, à cause de la dite châtellenie (11 juillet 1757). — Fol. 266 à 278. Procès-verbal de reconnaissance des limites du terroir d'Attigny, arpentage et plans des terres, prés, etc., composant le domaine de la seigneurie du dit lieu (1761 à 1762). — Fol. 281 à 286. Déclaration fournie au terrier par les religieuses de l'abbaye de Saint-Étienne de Reims, propriétaires d'une cense à Attigny (5 août 1773); acte de blâme fait par l'archevêque contre cette déclaration, la propriété et la contenance des héritages qui y sont mentionnés n'ayant été justifiée par aucun titre (16 septembre). — Fol. 290 à 319. État des seigneuries et fiefs qui relèvent de la châtellenie d'Attigny, analyses et copies des actes de foi et hommage, dénombrements et autres titres qui en établissent la mouvance et la féodalité : — 1. Terre et seigneurie des Alleux (1519 à 1762). Dénombrement des terres et seigneuries de Marcelot et du Bois de Reims, fourni à l'archevêque par Daniel de Sahuguet, seigneur de Termes (30 mars 1684) ; vente des dites terres faite par Pierre-Claude de Montfort, seigneur de Méry et Prémecy, à Eugène-Marie de Béthizy, marquis de Mézières, gouverneur d'Amiens (29 janvier 1720) ; quittance des droits féodaux payés à l'archevêque à cause de cette vente (3 février) ; nouvelle vente de ces terres faite par Charles-Théophile de Béthizy de Mézières à Antoine Collard de Flize, seigneur des Alleux (15 février 1741) ; foi et hommage rendus par le dit Collard (1 novembre) ; foi, hommage et dénombrement de la terre des Alleux, fournis par Jean-Baptiste-Nicolas Collard et autres enfants du précédent (12 et 17 décembre 1754 . — 2. Fief de la forte maison de Coulommes (1499 à 1745). Dénombrement de ce fief fourni par Jean-François de Fumeron, commissaire des guerres au département de la Meuse (28 février 1734). — 3. Terre et seigneurie de Chuffilly (1644 à 1736). Dénombrement fourni par Pierre de Villelongue, seigneur de Contreuve (15 juin 1736). — 4. Terre et seigneurie de Méry (1567 à 1747). Dénombrement fourni par Marie de Verrière, veuve de Gabriel de la Tour d'Artaise (31 décembre 1746). — 5. Terre et seigneurie de Roche (1459 à 1735). Foi et hommage, présentation d'homme vivant et mourant, aveu et dénombrement de la terre de Roche, faits à l'archevêque par l'abbesse et les religieuses de l'abbaye royale de Saint-Étienne de Reims (20 août 1732 et 23 avril 1735). — PATRONAGE DE DOUX. — Fol. 320 à 325. Attestation de la part de dîmes perçue par chaque décimateur sur le terroir de Doux, arpentage et plans des cantons sur lesquels l'archevêque a le droit de terrage à Doux, et de dîmes à Coucy et à Chevrières (1761 à 1763). — PATRONAGES DE VILLERS-LE-TOURNEUR ET NEUVIZY, MAZERNY ET HAGNICOURT, SAINT-AIGNAN, SÉVIGNY, MONTGON, VILLE-MONTRY. — Fol. 326 à 332. Attestations de la consistance des dîmes de ces patronages par les fermiers de l'archevêché (1752 à 1761). — PATRONAGES DE CHARLEVILLE, MONTCY-SAINT-PIERRE ET MONTCY-NOTRE-DAME. — Fol. 333 à 335. Transaction passée entre Antoine Godelle, doyen de l'église collégiale de Saint-Pierre de Mézières, et Jean Jacquemart, curé de Charleville, pour fixer leurs parts respectives dans les dîmes de Montcy-Saint-Pierre (17 mai 1751) ; attestation de la consistance des dîmes de Charleville, Montcy-Saint-Pierre et Montcy-Notre-Dame, par le fermier de la portion de dîmes appartenant à l'archevêché (2 mars 1752) ; reconnaissance des novales de Montcy-Notre-Dame par les décimateurs du dit lieu (5 mars 1769). — PATRONAGES DE LOIVRE, BRIMONT, MONT-SAINT-REMY, SAINT-REMY-LE-PETIT, WARMERIVILLE ET LAVANNE, SAINT-ÉTIENNE-SUR-SUIPPE. — Attestations de la consistance des dîmes (1752 à 1777). — Fol. 355 à 360. Table des matières contenues dans le volume.

G. 154. — 1 vol. in-folio relié (314 feuillets (1) ; 10 plans hors texte) (2).

1680-1788. — Terrier général de l'archevêché. Tome septième, première partie (3) (châtellenie de Nogent-Sermiers). — NOGENT-SERMIERS. — Fol. 1 à 3. Procès-verbal de publication des lettres de terrier au village de Sermiers (25 août 1754 ; voy. G. 144). — Fol. 3 à 6. Reconnaissance par les habitants de Nogent-Sermiers et autres lieux dépendant de la châtellenie, des droits seigneuriaux dus à l'archevêque de Reims (23 août 1757). — Fol. 6 à 9. Arpentage et plans des héritages composant le domaine de la châtellenie de Nogent-Sermiers (1757 à 1763). — Fol. 11 à 15. Procès-verbaux de publication des lettres de continuation de terrier aux villages de Sermiers, Villers-aux-Nœuds et Chamery (6 décembre 1778 ; voy. G. 147). — Fol. 17 à 26. Procès-verbal de reconnaissance des limites et d'arpentage du terroir de Sermiers (1773 à 1776). — Fol. 29 à

(1) Manquent les fol. 10, 257 à 262 ; c'étaient sans doute des feuillets laissés en blanc, car le texte n'offre pas de lacunes.

(2) Sept plans détachés de ce volume ont été placés dans le portefeuille G. 160.

(3) Ce tome septième du terrier, relié à neuf à une époque récente, a été divisé en deux volumes.

46. Nouvelle vérification des limites de ce terroir (1784). — Fol. 46 à 56. Procès-verbal de plantation de bornes à la limite du terroir de Sermiers et de ceux de Vernay et du Petit Fleury, ainsi que sur les limites des fiefs du chapitre de Reims, enclavés dans la seigneurie de Sermiers (1786). — Fol. 57 à 61. Acte de protestation contre les difficultés soulevées par M. Souin, au sujet de la reconnaissance des limites entre sa seigneurie du Cosson et de Montaneuf et la seigneurie de l'archevêque à Sermiers (8 nov. 1786). — Fol. 63 à 82. Plan détaillé en huit feuilles du village et du terroir de Nogent-Sermiers, ainsi que des hameaux de Courtaumont et de Saint-Martin, dépendant du dit terroir (1773 à 1776 ; sept feuilles hors texte) ; clef de ce plan. — Fol. 83 à 226. Déclarations fournies au terrier par les propriétaires de biens situés sur le terroir de Nogent-Sermiers (1778 à 1788 ; voy. G. 144). — Chamery. — Fol. 237 à 248. Procès-verbal de reconnaissance des limites et d'arpentage de la portion du terroir de Chamery formant une seigneurie appartenant à l'archevêque de Reims, à cause de sa châtellenie de Nogent-Sermiers (1773 à 1776). — Fol. 248 à 251. Reconnaissance par la communauté de Chamery des droits de l'archevêque (2 février 1782). — Fol. 251. Procès-verbal de vérification des limites de la seigneurie de l'archevêché à Chamery (26 février). — Fol. 263 à 309. Plan détaillé en sept feuilles du village et du terroir de Chamery (1773 à 1776 ; hors texte ; les feuilles 1, 2, 4, 5, ont été détachées du volume et placées dans le portefeuille G. 160) ; clef de ce plan.

G. 155. — 1 vol. in-folio relié (419 feuillets ; 1 plan hors texte) (1).

1762-1788. — Terrier général de l'archevêché. Tome septième, deuxième partie (châtellenie de Nogent-Sermiers, suite). — Chamery. — Fol. 315 à 592. Déclarations fournies au terrier par les propriétaires de biens situés sur le terroir de Chamery (1778 à 1788). — Villers-aux-Nœuds. — Fol. 608 à 622. Procès-verbal de reconnaissance des limites et d'arpentage du terroir de Villers-aux-Nœuds et des divers bans compris dans ce terroir (1779 à 1780). — Fol. 632 à 642. Plan détaillé en six feuilles de la seigneurie de Villers-aux-Nœuds, appartenant à l'archevêque de Reims à cause de sa châtellenie de Nogent-Sermiers (1779 à 1780 ; une feuille hors texte) ; clef de ce plan. — Fol. 643 à 722. Déclarations fournies au terrier par les propriétaires de biens situés sur le terroir de Villers-aux-Nœuds (1762 à 1786 ; voy. G. 145). — Fol. 725 à 734. Table des matières contenues dans le tome septième.

(1) Un plan détaché de ce volume a été placé dans le portefeuille G. 160.

G. 156. — 1 vol. in-folio relié (330 feuillets) (1).

1377-1787. — Terrier général de l'archevêché. Tome huitième (2), première partie (châtellenies de Chaumuzy et de Cormicy). — Chaumuzy. — Fol. 1 à 3. Procès-verbal de publication des lettres de terrier au village de Chaumuzy (25 août 1754 ; voy. G. 66). — Fol. 3 à 13. Reconnaissance par les habitants de Chaumuzy et des hameaux dépendant de cette paroisse, des droits généraux dus à l'archevêque de Reims (30 août 1757). — Fol. 22. Sentence du bailliage de Reims réglant la contenance du quartel en usage à Chaumuzy pour mesurer les grains (13 octobre 1770). — Fol. 23 à 38. État des seigneuries et fiefs qui relèvent de la châtellenie de Chaumuzy, analyses et copies des actes de foi et hommage, dénombrements et autres titres qui en établissent la mouvance et la féodalité : — 1. Fief des bâtis et usages de Chaumuzy (1503 à 1765). Sentence du grand maître des eaux et forêts de Champagne, confirmant à l'archevêque de Reims et aux habitants de Chaumuzy la jouissance des usages, bâtis et pâturages de ce lieu (6 septembre 1503) ; déclaration des dits usages, extraite d'un dénombrement présenté au roi par l'archevêque Charles de Lorraine (1539) ; acte de foi et hommage et dénombrement du fief des bâtis et usages de Chaumuzy, fournis à l'archevêque par la communauté des habitants de cette paroisse (4 août 1643 et 1 juillet 1765). — 2. Terre et seigneurie de Cohédon (1646 à 1760). Acte de foi et hommage par Philippe-Emmanuel de Crussol d'Uzès et Marie-Antoinette d'Estaing, son épouse (27 octobre 1750) ; dénombrement de la terre de Cohédon fourni par les mêmes et par Catherine-Euphrasie d'Estaing, veuve d'Édouard Colbert, comte de Maulévrier, propriétaires par indivis de cette terre (16 février 1760) ; plan de la dite terre et seigneurie de Cohédon (mars 1760). — 3. Fief de Muitry (1633 à 1759). Dénombrements fournis par les sieurs Gandon, Thibault, Bertault et Pinon, propriétaires de ce fief (1759 ; voy. G. 135). — 4. Fief d'Espilly (1644 à 1759). Acte de foi et hommage et dénombrement du fief d'Espilly, fournis par Jean-

(1) Trois plans détachés de ce volume ont été placés dans le portefeuille G. 160.

(2) Relié à neuf et divisé en deux volumes, comme le tome septième.

Louis de Cosson, seigneur de Chambrecy, ancien lieutenant-colonel dans le régiment de Bretagne (21 juin 1759); plan du dit fief. — Fol. 41 à 64. Procès-verbal de reconnaissance des limites du terroir de Chaumuzy, arpentage et plans des héritages, château et maison seigneuriale, terres, prés, vignes et bois, composant le domaine de la seigneurie (1756 à 1762). — Fol. 64 à 67. État des différentes pièces d'héritages de l'ancien domaine de la châtellenie de Chaumuzy qui ont été données à cens foncier et seigneurial à divers particuliers. — Fol. 67 à 68. État et consistance des fiefs situés sur le terroir de Chaumuzy et mouvants de la châtellenie du dit lieu. — Fol. 69 à 72. Déclaration des biens sis à Chaumuzy, appartenant à la mense abbatiale de l'abbaye de Saint-Denis de Reims et chargés de cens et droits seigneuriaux envers l'archevêché (17 janv. 1777; voy. G. 66); plan du domaine de Rouvroy appartenant à la dite mense abbatiale. — Fol. 72 à 76. Déclarations fournies au terrier par divers propriétaires de biens situés sur le terroir de Chaumuzy (1760 à 1778). — Fol. 77 à 79. Procès-verbal de publication des lettres de continuation de terrier au village de Chaumuzy (8 juillet 1770). — Fol. 79 à 82. Cueilleret des droits seigneuriaux appartenant à l'archevêque de Reims à cause de sa châtellenie et vicomté de Chaumuzy (21 septembre 1780). — Fol. 140 à 143. Arpentage d'un canton dépendant de la ferme de Petit Champ, appartenant au chapitre de Reims, et reconnaissance des limites du terroir de Chaumuzy de ce côté (1783 à 1787). — Fol. 144 à 146. Contestation entre Jean Minelle, receveur de la châtellenie de Chaumuzy, et Nicolas Caillet, marchand, au sujet de la conduite de l'eau de la fontaine du village, sentence du bailliage de Reims (10 février 1775), transaction et plan des lieux contentieux (20 mars 1777). — Fol. 146 à 215. Déclarations fournies au terrier par les propriétaires de biens situés sur le terroir de Chaumuzy (1771 à 1780). — Champlat, Boujacourt et Chantereine. — Fol. 228 à 236. Procès-verbal de reconnaissance des limites et d'arpentage des terroirs des dits lieux (1782). — Fol. 236 à 239. Reconnaissance par les habitants de ces localités des droits appartenant à l'archevêque de Reims (2 juin 1782). — Aubilly, Beneuil, Prémecy et Toisy. — Fol. 240 à 253. Procès-verbal de reconnaissance des limites et d'arpentage des terroirs des dits lieux (1782 à 1783). — Chatellenie de Cormicy. — Fol. 256 à 258. Procès-verbal de publication des lettres de terrier en la ville de Cormicy (26 septembre 1756 ; voy. G. 72). — Fol. 258 à 263. Reconnaissance par les habitants de Cormicy des droits seigneuriaux appartenant à l'archevêque de Reims (20 juillet 1757). — Fol. 273 à 281. Arpentage et plans des héritages composant le domaine de la châtellenie de Cormicy: emplacement de l'ancien château, prés, bois, terres situés sur les terroirs de Cormicy, La Neuville et Sapigneul (1756 à 1762). — Fol. 283 à 330. État des seigneuries et fiefs qui relèvent de la châtellenie de Cormicy, analyses et copies des actes de foi et hommage, dénombrements et autres titres qui en établissent la mouvance et la féodalité : — 1. Terre et seigneurie d'Aguilcourt (1572 à 1760). Dénombrements fournis par Guillaume-Nicolas Aubert, receveur des tailles en l'élection de Reims (5 juillet 1759), par Louise-Charlotte de Goujon, veuve de Charles-François de Miremont (28 novembre), et par Claude-François-Henri de Verrière d'Affléville (15 février 1760). — 2. Terre et seigneurie du Godat et fief de Moussepain (1566 à 1759). Dénombrement fourni par Guillaume-Nicolas Aubert (4 juillet 1759). — 3. Terre et seigneurie de Sapigneul (1377 à 1765). Dénombrements fournis par Valérien de Salnove, seigneur de Sapigneul (16 juin 1644), et par Jean-Louis de Hédouville (15 juillet 1765). — 4. Terre et seigneurie de Variscourt (1400 à 1766). Dénombrements fournis par Marguerite Moët, veuve de Jacques de Martigny, conseiller au présidial de Laon (26 février 1644), par Jean-François de Hédouville et par Alexandre de la Bretèche (25 janvier 1766).

G. 157. — 1 vol. in-folio relié (417 feuillets (1), 1 plan hors texte (2) ; 1 feuillet annexé au registre).

1289-1789. — Terrier général de l'archevêché. Tome huitième, deuxième partie (châtellenies de Cormicy, Bétheniville et Sept-Saulx). — Cormicy. — Fol. 331 à 333. Procès-verbal de publication des lettres de continuation de terrier en la ville de Cormicy (7 mai 1780 ; voy. G. 147). — Fol. 334 à 343. Procès-verbal de levée du plan détaillé de la ville et des faubourgs de Cormicy (1778) ; clef de ce plan (voy. G. 160). — Fol. 343 à 345. Attestation donnée par le receveur des droits seigneuriaux de la ville et châtellenie de Cormicy, sur la manière dont ces droits ont été perçus en

(1) Manquent les fol. 536 à 558. Le texte, d'ailleurs, ne paraît pas offrir de lacunes.

(2) Sept plans détachés de ce volume ont été placés dans le portefeuille G. 160.

1778 (18 février 1779). — Fol. 353 à 387. Procès-verbal de reconnaissance des limites et d'arpentage du terroir de Cormicy, arpentage et plans des héritages dépendant du domaine de la seigneurie du dit lieu (1780). — LA NEUVILLE-LÈS-CORMICY. — Fol. 401 à 408. Procès-verbal de reconnaissance des limites et d'arpentage du terroir de la Neuville, arpentage et plans des héritages dépendant du domaine de la seigneurie du dit lieu (1780). — CHATELLENIE DE BÉTHENIVILLE. — Fol. 412 à 414. Procès-verbaux de publication des lettres de terrier aux villages de Bétheniville et Saint-Clément-sur-Arne (3 août 1755). — Fol. 414 à 419. Reconnaissance donnée par les habitants de Bétheniville et autres villages dépendant de la châtellenie, des droits seigneuriaux appartenant à l'archevêque de Reims (12 juillet 1757). — Fol. 427 à 429. Reconnaissance par les habitants de Pont-Faverger des droits qu'ils doivent à l'archevêque à cause de sa châtellenie de Bétheniville (24 fév. 1759). — Fol. 436 à 455. Procès-verbal de reconnaissance des limites et d'arpentage du terroir de Bétheniville (1784 à 1788). — Fol. 456. Plan du fief de Richebourg, sis à Bétheniville. — Fol. 456 à 458. Clef du plan détaillé du village de Bétheniville (voy. G. 160). — Fol. 460 à 467. Arpentage et plans des héritages appartenant en domaine à la châtellenie de Bétheniville : emplacement de l'ancien château, moulin seigneurial, terres, prés, bois, cense de Saint-Clément (1759 à 1763). — ALINCOURT. — Fol. 469 à 470. Procès-verbal de publication des lettres de continuation de terrier au village d'Alincourt (21 août 1774) ; signification de ces lettres à Jean-Claude de Cugnon, seigneur du dit lieu (20 août). — Fol. 471. Plan du fief de Beaumont sis au terroir d'Alincourt, sur lequel fief l'archevêque perçoit un droit de terrage (14 juillet 1774 ; voy. G. 96). — Fol. 472 à 473. Clef de ce plan. — Fol. 474 à 486. Déclarations fournies au terrier par les propriétaires de biens situés dans l'étendue du fief de Beaumont (1774). — SAINT-CLÉMENT. — Fol. 492 à 508. Procès-verbal de reconnaissance des limites et d'arpentage du terroir de Saint-Clément (1784 à 1788). — Fol. 508 à 512. Rectification du précédent procès-verbal (1788). — Fol. 513 à 514. Plans des terres appartenant en domaine à l'archevêché sur le dit terroir. — HAUVINÉ. — Fol. 516 à 531. Procès-verbal de reconnaissance des limites et d'arpentage du terroir d'Hauviné (1784 à 1788). — Fol. 559 à 603. État des seigneuries et fiefs qui relèvent de la châtellenie de Bétheniville, analyses et copies des actes de foi et hommage, dénombrements et autres titres qui en établissent la mouvance et la féodalité : — 1. Fief de Richebourg (1640 à 1777; voy. G. 93, 102 et 135). Acte par lequel Henri de Lorraine, archevêque de Reims, érige en fief le domaine de Richebourg, en faveur de Charles de Castres, vicomte de Barbonval (Sedan, 12 juin 1640) ; dénombrement de ce fief fourni par Madeleine de Castres, veuve de Charles d'Escannevelle (11 juin 1754) ; foi et hommage rendus par Jacques d'Escannevelle à Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims (5 février 1761). — 2. Fief de Vieux-lès-Manre (1644 à 1759). Dénombrement fourni par Paul de Roucy, seigneur de Manre (11 mai 1645) ; expertise faite pour estimer la valeur du fief de Vieux, plan du château et de ses dépendances (1751) ; dénombrement fourni par Charles de Mouy de Sons, sénéchal et grand voyer de Vermandois, et par François-Louis de Mouy, seigneur d'Ardeuil (22 mars 1759). — 3. Terre et seigneurie de Manre (1451 à 1761). Foi et hommage, aveu et dénombrement fournis par Jacques-Antoine de Roucy, par Jacques-Charles-Albert Renart de Fuchsamberg, époux de Nicole-Catherine de Roucy, et par Anne-Henriette de Roucy (30 octobre 1759 et 12 février 1761). — 4. Terre et seigneurie de Marvaux (1566 à 1759). Dénombrement fourni par François-Louis, comte de Mouy, lieutenant au régiment des gardes de l'empereur (23 mars 1759). — 5. Terre et seigneurie d'Aure (1289 à 1762). Dénombrement fourni par César de Fougère, chevalier, seigneur d'Aure (5 mars 1672). — 6. Terre et seigneurie de Perthes-les-Hurlus (1505 à 1764). Dénombrement fourni par Jacques-Joseph Deu, trésorier général des finances en Champagne (10 novembre 1712). — 7. Terres et seigneuries de Dontrien, Saint-Martin-l'Heureux et Saint-Pierre-sur-Arne (1459 à 1741). Vente faite par Henri de Lorraine, archevêque de Reims, à Charles Le Vergeur, comte de Saint-Souplet, des terres de Dontrien et Saint-Martin-l'Heureux, dépendant de l'archevêché (23 novembre 1638); dénombrement fourni par Marguerite-Angélique Le Vergeur, veuve de Joseph de Gournay, chevalier d'honneur au parlement de Metz (6 mai 1720). — 8. Terre et seigneurie d'Ardenay (1531 à 1741). Dénombrement fourni par Nicolas Le Cerf, seigneur de Prosnes et d'Ardenay (15 juin 1649). — 9. Terre et seigneurie de Varigny (1578 à 1759). Dénombrements fournis par Robert Aubert, et par Charles Parisot, gendarme de la compagnie du roi, demeurant à Pont-Faverger (2 octobre

1644 et 16 avril 1672). — 10. Terres et seigneuries d'Heutrégiville, Saint-Masmes et Vaudétré (1545 à 1759). Vente faite par Léonor d'Étampes, archevêque de Reims, à Jean de Rabutin, des seigneuries d'Heutrégiville et Saint-Masmes (4 octobre 1644). — 11. Terre et seigneurie de Tahure (1504 à 1762). Dénombrement fourni par Jacques Deschamps, seigneur de Vaux (12 février 1504). — Fol. 606. Déclarations fournies au terrier par le propriétaire d'un jardin situé sur l'emplacement de l'ancien château de Bétheniville, et par le propriétaire du moulin de Saint-Hilaire-le-Petit (1756 et 1759). — CHATELLENIE DE SEPT-SAULX. — Fol. 607 à 610. Procès-verbaux de publication des lettres de terrier aux villages de Sept-Saulx et de Wez (21 juillet 1754). — Fol. 610 à 616. Reconnaissance par les habitants de Sept-Saulx, Wez et Thuisy, des droits seigneuriaux appartenant à l'archevêque de Reims (18 juillet 1757). — Fol. 616 à 618. Transaction passée entre l'archevêque et les religieux de l'abbaye de Saint-Basle, au sujet de la redevance des *vivandes* de Wez (4 avril 1755 ; voy. G. 109). — Fol. 621 à 629. État des seigneuries et fiefs qui relèvent de la châtellenie de Sept-Saulx, analyses et copies des actes de foi et hommage, dénombrements et autres titres qui en établissent la mouvance et la féodalité : — 1. Terres et seigneuries de Thuisy et Luche (1498 à 1747). Dénombrement fourni par Jérôme-Charles de Goujon de Thuisy, sénéchal héréditaire de Reims (22 février 1747). — 2. Fief de Chuffet, situé à Sept-Saulx (1435 à 1733). Dénombrement fourni par Jean Boileau, lieutenant général au bailliage de Sainte-Menehould (10 octobre 1733) ; estimation des droits féodaux dus pour le fief de Chuffet, acquis par M. d'Armancy (novembre 1771 ; feuille annexée au registre). — 3. Terre et seigneurie de Verzenay (1455 à 1760). Dénombrement fourni par Louis-Philogène Bruslart, marquis de Puisieulx et Sillery, ministre d'État (3 octobre 1760). — Fol. 629 à 634. Arpentage et plans des héritages appartenant en domaine à la châtellenie de Sept-Saulx : emplacement de l'ancien château, moulin, prés, étang, terres et bois (1754 à 1763). — Fol. 637 à 641. Déclarations fournies au terrier par les propriétaires d'héritages situés sur l'emplacement du château, et chargés de cens envers l'archevêché (1753 à 1754). — Fol. 642 à 643. Procès-verbal d'arpentage et plan (hors texte) du village et du terroir de Wez (1767). — Fol. 645 à 649. Procès-verbal de reconnaissance des limites et de plantation de bornes entre les terroirs de Wez et de Thuisy (1780 à 1781). — Fol. 657 à 659. Procès-verbal de publication des lettres de continuation de terrier au village de Sept-Saulx (15 octobre 1783 ; voy. G. 147). — Fol. 660 à 679. Procès-verbal de reconnaissance des limites et d'arpentage du terroir de Sept-Saulx (1783 à 1788). — Fol. 680 à 681. Clef du plan détaillé du dit village (voy. G. 160). — Fol. 681 à 683. Arpentage et plan de trois cantons du terroir de Villers-Marmery, qui dépendent de la châtellenie de Sept-Saulx (1789). — Fol. 684 à 734. Déclarations fournies au terrier par les propriétaires de biens situés sur le terroir de Sept-Saulx (1789). — Fol. 735 à 737. Table du terrier de Sept-Saulx. — Fol. 738 à 744. Table des matières contenues dans le tome huitième.

G. 158. — 1 vol. in-folio relié (344 feuillets, 1 plan hors texte) (1).

1754-1788. — Terrier général de l'archevêché. Tome neuvième (seigneuries de Ruffy et de Montbré). — RUFFY (voy. G. 150). — Fol. 7 à 12. Procès-verbal de reconnaissance des limites et de plantation de bornes entre les terroirs de Ruffy et de Brimontel (1780 à 1784) ; plan des dites limites. — Fol. 17 à 65. Plan détaillé en vingt feuilles du terroir de Ruffy (une feuille hors texte) ; clef de ce plan. — MONTBRÉ. — Fol. 71 à 73. Publication des lettres de continuation de terrier au village de Montbré (9 mars 1783 ; voy. G. 147). — Fol. 80 à 85. Procès-verbal de reconnaissance des limites et d'arpentage du terroir de Montbré, ainsi que du canton de Montépilloy, dépendant de la seigneurie du dit lieu (1770 à 1772); plan de ce canton. — Fol. 88 à 336. Déclarations fournies au terrier par les propriétaires de biens situés sur le terroir de Montbré (1771 à 1788 ; voy. G. 146). — Fol. 337 à 343. Table des matières contenues dans le volume.

G. 159. — 1 vol. in-folio relié (271 feuillets, 2 plans hors texte) (2).

1754-1784. — Terrier général de l'archevêché. Tome dixième (abbaye de Saint-Thierry, supplément). — Fol. 1 à 2. Consentement donné par les religieux de Saint-Thierry à la vente des biens de cette abbaye situés dans la Flandre autrichienne (12 août 1773). — Fol. 2 à 3. Ratification

(1) Un plan détaché de ce volume a été placé dans le portefeuille G. 160.

(2) Deux plans détachés de ce volume ont été placés dans le portefeuille G. 160.

de ce consentement par la diète de la congrégation de Saint-Maur (23 mai 1774). — Fol. 3 à 4. Acte par lequel les religieux de Saint-Thierry approuvent la fixation du revenu annuel des biens de Flandre à la somme de 7,251 livres (1 juin). — Fol. 4 à 7. Arrêts du Conseil d'État autorisant la vente de ces biens (8 juillet 1775 et 20 octobre 1776). — Fol. 7 à 9. Lettres patentes confirmant ces arrêts (20 oct.). — Fol. 10 à 22. Décret de Claude-Charles-Antoine Dargent, official et vicaire général du diocèse de Châlons, commissaire du pape Pie VI, portant permission de procéder à la vente susdite (5 août 1777). — Fol. 22 à 23. Lettres patentes confirmant ce décret (août 1777). — Fol. 31 à 32. Lettres patentes de l'impératrice Marie-Thérèse autorisant l'archevêque de Reims à vendre les biens dépendant de la mense abbatiale de Saint-Thierry, situés en Flandre et en Hainaut (Vienne, 19 janvier 1775) ; consentement donné par Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas (Bruxelles, 5 août 1776). — Fol. 32 à 34. Lettres patentes du roi Louis XVI pour le même objet (8 juillet 1775). — Fol. 34 à 41. Bulle du pape Pie VI autorisant la vente des biens de Flandre, et ratifiant le traité passé entre l'archevêque et le chapitre de Reims, en vertu duquel les biens, droits et revenus de la châtellenie d'Attigny, devaient être subrogés à perpétuité aux dits biens de Flandre, pour raison de l'année de jouissance des revenus de ces biens que le chapitre avait en cas de vacance du siège archiépiscopal (Rome, 28 septembre 1776). — Fol. 46 à 47. Lettres d'attache accordées sur cette bulle (27 novembre). — Fol. 51 à 53. Transaction entre l'archevêque et le chapitre de Reims, contenant cession des revenus des biens de la châtellenie d'Attigny contre ceux de Flandre, en cas de vacance de l'archevêché (25 mai 1774). — Fol. 53 à 56. Bail du revenu de la châtellenie d'Attigny et de ses dépendances (27 février 1771). — Fol. 56 à 59. Bail du moulin du dit lieu (17 décembre 1769). — Fol. 59 à 68. Mémoires, consultations d'avocats au sujet de difficultés relatives à la jouissance par le chapitre des revenus de l'abbaye de Saint-Thierry, pendant la vacance du siège archiépiscopal en l'année 1762 à 1763 ; état des revenus et des charges de l'archevêché en cette dernière année. — Fol. 68. Traité fixant la contribution du chapitre aux décimes et à la taxe des pauvres pour son année de jouissance des revenus de Saint-Thierry (20 janv. 1779). — Fol. 69 à 73. Traité par lequel l'archevêque cède aux religieux de Saint-Remi de Reims 58 arpents 92 perches des bois de Luternay et de Trigny, dépendant de la mense abbatiale de Saint-Thierry, en échange de tous leurs droits sur les bois de la dite mense ; par ce même traité l'archevêque se réserve la jouissance de la chasse de Crugny, pour ce qui en appartient aux dits religieux, et leur concède la chasse sur les bans de Murigny, Chaude-Tête et Châtillon (17 mars 1779). — Fol. 73 à 77. Arrêt du Conseil d'État, ordonnant, en conséquence de ce traité, un nouvel aménagement des bois de Saint-Thierry (20 avril). — Fol. 77 à 80. Arrêt du Parlement homologuant le susdit traité (21 mai). — Fol. 80 à 82. Procès-verbal d'arpentage du bois du Pré, situé sur le terroir de Saint-Thierry (1779 à 1780). — Fol. 82 à 92. Extrait du procès-verbal de réformation des bois de l'abbaye de Saint-Thierry, situés tant au dit Saint-Thierry qu'à Luternay et à Trigny, et règlement d'iceux en vingt coupes ; plans de ces bois (1779 à 1780). — Fol. 93 à 94. Arpentage et plan des bois de Luternay (1779). — Fol. 95 à 97. Arpentage et plan de la partie des bois de Luternay attribuée aux religieux de Saint-Remi, ainsi que des bois de Marzelle et du Vivier, situés sur le terroir de Trigny (id.). — Fol. 97 à 100. Pièces relatives à la fixation des limites entre les bois de la fabrique de Trigny et ceux de l'archevêché, délibération du bureau de la dite fabrique approuvant ce travail, etc. (1779 à 1780). — Fol. 105 à 111. Procès-verbal d'arpentage des terrains défrichés sur la montagne de Saint-Thierry (1773 à 1777). — Fol. 111 à 113. Sentence du présidial de Reims condamnant les propriétaires des terrains défrichés sur la dite montagne à en fournir déclaration au terrier, avec reconnaissance des cens et droits seigneuriaux dont ces terrains sont chargés (2 juillet 1776). — Fol. 113. Plan du bois du Pré (1779 ; hors texte ; voy. ci-dessus, fol. 80). — Fol. 113 à 114. Arrêt du Parlement confirmant la sentence du présidial de Reims (26 février 1777). — Fol. 117 à 156. Déclarations fournies au terrier par les propriétaires de terrains défrichés sur la montagne de Saint-Thierry, et de prés situés au lieu dit l'*île des Broyes* ou *Pinson*, près du moulin de Mâco (1774 à 1778). — Fol. 158. Plan de l'île des Broyes (1754). — Fol. 158 à 159. Procès-verbal d'arpentage de la dite ile (1780). — Fol. 160 à 163. Reconnaissance par les propriétaires des héritages situés dans l'étendue du fief de l'Orme, au village de Thil, du droit de cens qu'ils sont tenus de payer à l'abbaye de Saint-Thierry (15 mai 1758). — Fol.

163 à 164. Plan et procès-verbal d'arpentage du fief de l'Orme (1780). — Fol. 165 à 183. Déclarations fournies au terrier par les propriétaires des héritages situés dans l'étendue du dit fief (id.). — Fol. 183 à 184. Procès-verbal de plantation de bornes à la limite des terroirs de Saint-Thierry et de La Neuvillette (1778 à 1780). — Fol. 185 à 189. Déclarations fournies au terrier par les propriétaires d'héritages situés sur le terroir de la seigneurie de Saint-Thierry, au lieu dit *la Folie* ou le *grand Ponton* (1781), et par Hubert Dubuisson, licencié ès lois en l'université de Douai, propriétaire du domaine des Marais, situé dans l'étendue des paroisses de Saint-Thierry et de Merfy (1784). — Fol. 195 à 197. Lettres patentes autorisant l'archevêque de Reims à prélever diverses sommes sur le prix de la vente des biens de Flandre, pour les frais de cette vente, pour les réparations des bâtiments claustraux de l'abbaye de Saint-Remi, pour les frais faits afin d'obtenir l'extinction du monastère et conventualité de Saint-Thierry, et à employer le reste en acquisition de biens-fonds (30 août 1777). — Fol. 199 à 202. Lettres patentes permettant à l'archevêque de prendre 200,000 livres sur les deniers de la vente des biens de Flandre, et de faire en outre un emprunt de 100,000 livres, pour employer le tout à la transformation de la maison abbatiale de Saint-Thierry en une maison de campagne pour lui et ses successeurs (14 mars 1778). — Fol. 204 à 211. Lettres patentes autorisant de nouveaux emprunts pour l'achèvement des bâtiments du château de Saint-Thierry (4 mai 1780 et 20 août 1781). — Fol. 212 à 231. Arrêt du Parlement homologuant les comptes de l'emploi des deniers provenant de la vente des biens de Flandre, et des deniers empruntés par l'archevêque (26 mai 1783). — Fol. 233 à 247. Déclaration des biens de la fabrique de l'église de Trigny, fournie au terrier par le bureau de la dite fabrique (6 juin 1781). — Fol. 252 à 256. Procès-verbal de reconnaissance des limites entre le terroir d'Hermonville et ceux de Trigny, Chenay, Pouillon et Villers-Franqueux (1780). — Fol. 257 à 264. Procès-verbal de plantation de bornes à la limite du terroir de Trigny et de ceux d'Hermonville et de Marzilly (1784). — Fol. 266. Plan de cette limite (hors texte). — Fol. 267 à 270. Table des matières contenues dans le volume.

G. 160. (Portefeuille.) — 26 plans.

1755-1788. — Terrier général de l'archevêché. Plans. — Recueil de plans détachés des tomes V, VII, VIII, IX et X du terrier. — Tome V (G. 152). Fol. 39. Plan de la terre et seigneurie de Trigny (1755). — Fol. 409. Plan de la maison seigneuriale et du terroir de Luternay (1762). — Fol. 445. Plan du village et du terroir d'Hermonville, et des hameaux et terroirs de Marzilly et de Toussicourt (1762). — Fol. 457. Plan du village et du terroir de Châlons-sur-Vesle (1762). — Fol. 462. Plan du village et du terroir de Chenay (1761). — Tome VII, 1re partie (G. 154). Fol. 11. Plan du village et du terroir de Nogent-Sermiers, et des hameaux qui en dépendent, ainsi que des parties du village et du terroir de Chamery et du terroir de Villers-aux-Nœuds, faisant partie de la châtellenie de Nogent (1786). — Fol. 17. Plan du village et du terroir de Nogent-Sermiers et des hameaux qui en dépendent (1786). — Fol. 237. Plan des parties du village et du terroir de Chamery dépendant de la châtellenie de Nogent (1776). — Fol. 263. Plan détaillé du village et du terroir de Chamery (1776), première feuille. — Fol. 278. Id., deuxième feuille. — Fol. 293. Id., quatrième feuille. — Fol. 303. Id., cinquième feuille. — Tome VII, 2e partie (G. 155). Fol. 608. Plan du village et du terroir de Villers-aux-Nœuds (1780). — Tome VIII, 1re partie (G. 156). Fol. 41. Plan du terroir et seigneurie de Chaumuzy (1762). — Fol. 228. Plan des villages, terroirs et dîmeries de Champlat, Chantereine et Boujacourt (1782). — Fol. 240. Plan des villages, terroirs et dîmeries de Prémecy, Toisy, Aubilly et Beneuil (1784). — Tome VIII, 2e partie (G. 157). Fol. 336. Plan détaillé de la ville et des faubourgs de Cormicy (1778). — Fol. 353. Plan de la ville et du terroir de Cormicy (1780). — Fol. 401. Plan de la terre et seigneurie de la Neuville-lès-Cormicy (1780). — Fol. 436. Plan des villages et terroirs de Bétheniville, Hauviné et Saint-Clément-sur-Arne (1788). — Fol. 457. Plan détaillé du village de Bétheniville (vers 1788). — Fol. 660. Plan du village et du terroir de Sept-Saulx (1788). — Fol. 680. Plan détaillé du village de Sept-Saulx (vers 1788). — Tome IX (G. 158). Fol. 80. Plan du village et du terroir de Montbré (1772). — Tome X (G. 159). Fol. 95. Plan des bois de la seigneurie de Luternay attribués aux religieux de Saint-Remi par le traité du 17 mars 1779, ainsi que des bois de Marzelle et du Vivier, situés sur le terroir de Trigny (1779). — Fol. 105. Plan des terrains de la montagne de Saint-Thierry (1777).

Temporel, matières diverses.

G. 161. (Liasse.) — 379 pièces, papier.

1591-1621. — Actes notariés concernant le temporel des archevêques de Reims. — Ventes, baux, pièces diverses relatives à des biens, revenus, patronages, dîmes et autres droits, appartenant à l'archevêché et à l'abbaye de Saint-Remi, unie à perpétuité au dit archevêché ; ces biens, situés en divers lieux, savoir : Vieil-Saint-Remy, Juniville, Le Chesnois et Alland'huy, Courtisols, Chigny, Villers-Allerand, Ante, Ville-en-Selve, Novion-Porcien, Cormicy et Villers-Franqueux (châtellenie), Laon (fief de la Conciergerie), Louvois et Vertuel, Mazerny et Hagnicourt, Isles-sur-Suippe, Raillicourt, Faissault, Rilly, Givry, Amagne, Nauroy, Le Chesne-Populeux, Bairon et Sauville, Rethel (prieuré), Corbény (prieuré), La Péreuse, Craonne, Louvemont, Aure, Saint-Martin-l'Heureux et Dontrien, Attigny et Coulommes, Bazancourt, Roizy, Condé-sur-Marne, Isse et Vaudemange, Herpy, Chenay, Reims (halles aux harengs, mairie du ban Saint-Remi), Trois-Puits et Montbré, Perthes, Sapicourt, Tagnon, Magneux, Coulommes (près Reims), Alincourt, Domremy-en-Ornois, Dommartin-le-Saint-Père, Pomacle, Janvry et Germigny, Beine, Crugny, Vaudesincourt, Reims (moulins de la rue des Moulins), Sault-Saint-Remy, Alliancelles, Lucquy, Sacy, Chamery, Saint-Loup-en-Champagne, Avançon, Saint-Erme, Bezannes, Germigny-pend-la-Pie, Écordal, Fresnes (maison de Saint-Gilles), Saint-Jean-sur-Tourbe et Laval, Paris (hôtel de Reims), Tronville, Reims (Château de Fétu), Cohan, Reims (terre devant le moulin d'Huon), Méry et Aubilly, Gueux, Day, Neuville et Montgon, Saint-Clément et Hauviné, Sept-Saulx, Nogent et Chaumuzy, Pauvres, Reims (cellier près des prisons de Bonne-Semaine, halles aux pains), Berry-au-Bac, Archon, Corbény (maisons de la Croix-d'argent, de la Sainte-Ampoule, du Point-du-Jour et de Saint-Fiacre), Belfort et Regnicourt, Courville, Plivot, Charleville, Prémecy, Rufly et Bétheny, Reims (cense de la Couture), Aigny, Reims (loge de la Pierre-aux-Changes, maison rue du Parvis-Notre-Dame), Villemontry, Reims (grand jardin de Saint-Remi), Montblainville, Mont-Saint-Remy, Loivre, Brimont, Saint-Etienne-sur-Suippe, Saint-Remy-le-Petit, Champlat, Doux, Saint-Aignan, Bligny, Sévigny, Gerson, Bertoncourt et Novion-Porcien (1591 à 1621). — Confirmations de nominations aux offices de coutre de l'abbaye de Saint-Remy, de prévôt, procureur, greffier et sergent-priseur en la justice de Cormicy, de registreur et de garde des sceaux de l'archevêché, de greffier et de procureur en la justice de Chigny, de greffier en la justice du Chesne, de lieutenant en la justice de Rilly, de garde des bois de Villers-Allerand, révocation de lettres de provision de l'office de bailli de Vailly, nomination d'un concierge de la maison abbatiale de Saint-Remi (1604 à 1619). — Nomination par Philippe du Bec, archevêque de Reims, de procureurs pour arrêter un compte à lui présenté par Charles de Bourgneuf, évêque de Nantes, des revenus des trois dernières années de l'évêché de Saint-Malo (12 et 24 octobre 1600). — Bail fait à Charles Deshayes, procureur général en la souveraineté de Sedan, du revenu temporel de l'abbaye de Saint-Remi (28 février 1601). — Nomination par Philippe du Bec de procureurs pour rechercher et poursuivre en son nom tout le revenu temporel à lui appartenant, tant de l'évêché de Nantes que de l'abbaye de Pontron, depuis environ douze ans (7 avril). — Cession par le même à Simon du Boys, greffier au bailliage de l'archevêché, d'une somme de 1,000 écus d'or, ordonnée par le roi « estre payée au dit arcevesque par le receveur général de ses finances à Soissons » (15 juin). — Promesse faite par Philippe du Bec à Antoine de France, capitaine du château de Crugny, de lui payer la somme de 628 écus soleil et 2 sous tournois, pour la dépense ordinaire de la maison de cet archevêque, faite et fournie par le dit de France durant sept mois. — Protestation faite par le clergé de Reims, parce qu'il n'avait pas été appelé « au prétendu depppartement de ce qui a esté taxé à Jehan Desplanque, écuyer, héritier de feu Me Anthoine Desplanque, vivant doyen de Sainct Quentin, pour son assistance aux Estats de Blois » (9 février 1602). — Constitution de procureurs pour soutenir les droits de Jean Morel, nommé par Philippe du Bec aux fonctions de principal et de chapelain du collège de Reims en l'université de Paris (19 mars). — Cession faite à Philippe du Bec par Claude de la Barre, aumônier du roi, abbé de l'abbaye de Pontron au diocèse d'Angers, d'une rente annuelle de 333 écus 1/3, pendant neuf ans consécutifs, pour s'acquitter envers lui d'une somme de 9,000 livres tournois qu'il avait à prendre sur le revenu de la dite abbaye de Pontron (25 avril). — Vente faite par Philippe du Bec à Simon du Boys, greffier de l'archevêché, de vaisselle d'argent, de tentures de cuir doré et de pièces

de tapisseries, les unes représentant l'histoire de la belle Hélène et celle d'Alexandre le Grand, les autres ornées de feuillages et d'oiseaux, etc. (30 avril). — Achat par le dit archevêque de vaisselle d'argent marquée à ses armes, fournie par le sieur Eustache Beaubourcq, maître affineur, demeurant à Paris, rue de la Vieille-Monnaie, à l'enseigne de l'Écu (9 mai). — Nomination d'un procureur par Charles du Bec, seigneur de Villebon, gentilhomme ordinaire de la maison du roi, pour garantir la vente par lui faite de la terre de la Moricière à Jean Gabart, sieur des Chamonières (13 mai). — Pouvoir donné par Charles du Bec de vendre sa terre et seigneurie de la Marne, située près de Machecoul (id.). — Quittance donnée par Pierre Poiret, peintre, demeurant à Reims, d'une somme de 20 écus soleil, à lui payée par l'archevêque pour des travaux de peinture à exécuter « en une sallette estant au grand jardin Saint-Remy de Reims » (18 septembre). — Marchés relatifs à la fourniture des vivres pour la maison de l'archevêque (29 octobre 1602 et 31 décembre 1603). — Nomination par Charles du Bec d'un procureur pour le représenter par-devant le bailli de la châtellenie de Villebon, dans un procès qu'il avait contre Étienne Pasquier (13 décembre 1602). — Pièces relatives à une pension de 6,000 livres, due à l'archevêque Philippe du Bec par son neveu Jean du Bec, évêque de Saint-Malo, tant sur le dit évêché de Saint-Malo que sur l'abbaye de Mortemer (18 mars, 7 mai, 11 septembre, 11 octobre, 30 novembre et 31 décembre 1603, 7 janvier 1604). — Procuration donnée par Philippe du Bec pour traiter avec les Chartreux de Paris, au sujet d'un procès qu'il avait avec eux touchant certaines redevances que ceux-ci prétendaient avoir droit de prendre sur la seigneurie de Vailly (1 janvier 1604). — Procès entre les habitants de Saint-Erme, Outre et Ramecourt, et Catherine de La Marck, dame de Montaigu, femme de Jacques de Harlay, seigneur de Champvallon, au sujet d'une taille de 50 livres tournois par elle prétendue sur les dits habitants (3 juin 1604). — Cession faite par Philippe du Bec à son intendant Jacques Dorat, chanoine de Reims, et à Antoine Rousseau, son maître d'hôtel, de tout ce qui lui était dû par les fermiers généraux du temporel de l'évêché de Nantes, pour le temps où il occupait ce siége (19 juin). — Nomination faite par Philippe du Bec de procureurs pour terminer des différends élevés entre lui et Charles-Robert de La Marck, duc de Bouillon, à raison d'une pension accordée par le roi à feu Charles de La Marck, fils du dit Robert, sur l'abbaye de Saint-Remi (id.). — Nomination de procureurs pour plaider contre le sieur de Colonster, au sujet des arrérages d'une rente annuelle de 200 florins qu'il devait à l'archevêque et aux religieux de Saint-Remi (id.). — Donation faite par Philippe du Bec à Antoine Rousseau, sieur du Périn, son maître d'hôtel, d'une pension annuelle de 400 livres, à prendre sur le revenu de la prévôté de Saint-Laurent-du-Mottay, en Anjou (26 août). — Vente de deux mulets noirs de Naples, appartenant à Philippe du Bec (10 octobre). — Nomination de procureurs pour un procès entre ce dernier et le seigneur de Couédic, mari de Renée du Bec (8 novembre). — Nomination de procureurs pour intervenir dans les procès engagés pour le fait des collations de bénéfices que Philippe du Bec avait effectuées étant évêque de Nantes (8 décembre). — Pouvoir donné par le dit archevêque à ses vicaires généraux d'administrer toutes ses affaires, vu qu'il lui était devenu difficile d'écrire et de signer à cause de son grand âge (20 décembre). — Nomination de procureurs pour requérir la vérification et l'entérinement du don fait par le roi à Louis de Lorraine, archevêque de Reims, des droits de relief échus à cause de la vente des seigneuries de Saint-Pierre d'Anglesqueville, de Doinville et des Rotoirs, mouvantes du dit roi à cause de ses vicomtés de Caudebec, Montivilliers et Vernon (4 juillet 1605). — État des charges que le fermier général du revenu de l'archevêché et de l'abbaye de Saint-Remi est tenu d'acquitter (8 juillet). — Cession faite par l'archevêque Louis de Lorraine, abbé de Montiérender, à Silvestre Maucler, son palefrenier, d'une somme de 60 livres tournois à prendre sur le moulin d'Estampillon, dépendant de la dite abbaye de Montiérender (10 juillet). — État de la recette faite pour les ratifications de baux et confirmations d'offices de l'archevêché et de l'abbaye de Saint-Remi (17 juillet). — État des paiements à faire aux créanciers de l'archevêque (id.). — Don fait par Louis de Lorraine à Charles Regnart, son argentier, et à Nicolas Leseure, son panetier, d'une maison sise à Reims, rue de Rousselet (18 juillet). — Marchés pour des réparations aux bâtiments de l'abbaye de Saint-Remi, réfection du comble de la chapelle Saint-Christophe et de la prison qui y est attenante, etc. (23 avril 1615). — Quittance de la somme de 2,004 livres tournois payée à Claude Thiret, sieur de Prin (14 octobre). —

Marché pour l'entretien de la couverture de l'église et des bâtiments de Saint-Remi (3 octobre 1617). — Marché passé avec Gilles Sémery et Nicaise Thierry, peintres vitriers à Reims, pour les réparations des vitres de la salle de l'officialité (23 février 1619). — Marché pour les ouvrages à faire en plusieurs chambres de l'abbaye de Saint-Remi (21 octobre). — Marchés pour la restauration de la charpente et de la couverture du clocher de la chapelle Saint-Nicolas du palais archiépiscopal de Reims (3 décembre). — Cession faite par Henri Auguin, échevin du ban Saint-Remi de Reims, à Antoine Lasne, intendant de la maison du cardinal de Guise, de tous les dépens par lui obtenus contre Pierre Fagon, portemanteau du roi (8 février 1620). — Marché pour l'entretien de l'église, des chapelles et des salles de l'abbaye de Saint-Remi (4 avril). — Acte par lequel Antoine Frémin, conseiller et secrétaire de la reine mère, demeurant à Reims, se constitue, pour Antoine Lasne et Charles Dorigny, caution solidaire de l'administration du revenu temporel de l'archevêché et de l'abbaye de Saint-Remi (12 novembre 1621). — (Les pièces composant cette liasse offrent des signatures autographes du cardinal Nicolas de Pellevé, de Philippe du Bec, archevêque de Reims, de son neveu Charles du Bec, et de l'archevêque Louis de Lorraine.)

G. 162. (Liasse.) — 286 pièces, papier (2 plans) ; 1 cachet.

1757-1780. — Actes notariés concernant le temporel des archevêques de Reims (suite). — Baux, pièces diverses relatives à des biens, revenus, patronages, dîmes et autres droits, appartenant à l'archevêché et à l'abbaye de Saint-Remi, unie à perpétuité au dit archevêché ; ces biens situés en divers lieux, savoir : Cormicy (moulin du *fond de Laval*, emplacement du vieux château), Mont-Saint-Remy, Ronton et Berthel, Hermonville, Saint-Remy-le-Petit, Villers-Franqueux, Brimont, Warmeriville, Saint-Étienne-sur-Suippe, Ormes, Reims (greffe du bailliage ducal, greffes des experts, de l'officialité, etc., droits de la prévôté), Châlons-sur-Vesle et Chenay, Saint-Thierry, Doux, Unchair et Breuil, Loivre, Vailly, Sévigny, Mont-sur-Courville, Blanzy, Serval et Merval, Trigny (droit d'ouvrir des carrières), Champlat et Boujacourt, Reims (droits de la vicomté, droit de poids et balances), Attigny, Saint-Gilles, Merfy, Pouillon, Sept-Saulx, Ruffy, Savigny-sur-Ardre, Wez, Reims (amendes pour faits de chasse), Limé, Coucy et Chevrières, Montbré, Les Mesneux, rivière de Vesle (droit de pêche depuis le moulin l'Archevêque jusqu'à la bonde de Mâco, et depuis le moulin l'Archevêque jusqu'à ceux de l'Abbesse et de Tinqueux), clos des Marais, Vieil-Saint-Remy, Machault (dîme sur divers cantons à la limite des terroirs de Machault et de Mont-Saint-Remy, plan de ces cantons), Reims (stellage), Pomacle, Écordal, Bazancourt, Givry, Alland'huy, Saint-Loup-en-Champagne, Germigny-pend-la-Pie, Vaudesincourt, Herpy, Sault-Saint-Remy et Roizy, Sacy, Bezannes, Novion-Porcien, Geoffreville et Provizy, Janvry et Germigny, Condé-sur-Marne, Amagne, Raillicourt, Perthes, Alincourt, Courtisols, Rocquincourt (dîmes appartenant au trésorier de l'église de Reims), Chaumuzy, Gerson, Baslieux, Villemontry, Montgon, Lavannes, Charleville, Montcy-Saint-Pierre et Montcy-Notre-Dame, Berthoncourt, Bairon et Sauville, Reims (mairie du ban Saint-Remi, dîmes de Bezannes et Sainte-Geneviève), Juniville, Barby, Rethel, Chamery, Tagnon, Le Châtelet, Rilly-en-la-Montagne, Villers-Allerand, Avançon, Thil, Courcelles et Rosnay, Le Chesne-Populeux, Seuil, Chigny, Montigny (moulin des Sablons) (1757 à 1780). — Sentence du bailli de Reims confirmant l'ancien tarif des droits du poids du roi (17 octobre 1759 ; voy. G. 20). — Confirmation par le cardinal Charles-Antoine de la Roche-Aymon, archevêque de Reims, abbé commendataire de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Fécamp, de l'aliénation faite par les religieux de cette abbaye, d'un fief sis dans les paroisses de Bondeville et d'Élétot (16 août 1773 ; signature du cardinal de la Roche-Aymon). — Consentement des religieux de Saint-Thierry à la vente des biens de cette abbaye situés en Flandre (16 août 1773) ; consentement des religieux de l'abbaye de Saint-Remi à l'extinction du titre de cette abbaye (19 mai 1774) ; ratification de ces actes par la diète de la congrégation de Saint-Maur (21 et 23 mai). — Protestation faite par le cardinal de la Roche-Aymon, archevêque de Reims, Jean-François-Joseph, cardinal de Rochechouart, évêque de Laon, César-Guillaume de La Luzerne, évêque de Langres, François-Joseph de La Rochefoucauld, évêque de Beauvais, Antoine-Éléonor-Léon de Juigné, évêque de Châlons, et Charles de Broglie, évêque de Noyon, tous pairs de France, contre la séance que les évêques de Soissons, d'Amiens et de Senlis, ont prise à la table du banquet royal des pairs ecclésiastiques, lors du sacre de Louis XVI (18 juin 1775 ; signatures de l'archevêque de Reims et des évêques

de Beauvais, Châlons et Noyon). — Nomination par M. de Talleyrand, coadjuteur de Reims, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Ile, d'un procureur pour administrer les biens et revenus de cette abbaye (6 avril 1776). — Acquiescement donné par le même aux réserves et conditions formulées par les religieux de Saint-Remi pour l'extinction du titre de cette abbaye (29 avril). — Transaction entre l'archevêque et les administrateurs de l'Hôtel-Dieu au sujet de la construction des loges de la rue de la Poissonnerie, plan de ces loges (16 juillet ; voy. G. 148). — Pouvoirs donnés par le cardinal de la Roche-Aymon, archevêque de Reims, et par M. de Talleyrand, son successeur, à Antoine-Pierre de la Condamine de Lescure, grand archidiacre de l'église de Reims, à l'effet de s'occuper des procédures relatives à la suppression de l'abbaye de Saint-Thierry, et à l'union de l'abbaye de Saint-Remi à l'archevêché (12 février et 20 novembre 1777). — Consentement donné par M. de Lescure, abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame de Ressons, à la suppression du prieuré de Sainte-Anne de Nouveaulieu et à l'union de ses revenus à la dite abbaye de Ressons (4 juillet 1779). — Lettre de M. de la Tour, curé de Courville, et mémoire au sujet des novales de ce lieu (18 août 1780 ; voy. G. 76). — Cueilleret des droits seigneuriaux appartenant à l'archevêque de Reims, à cause de sa terre et seigneurie de Chaumuzy (21 septembre ; voy. G. 57).

G. 163. (Liasse.) — 112 pièces, papier ; 4 cachets.

1781-1789. — Actes notariés concernant le temporel des archevêques de Reims (suite). — Baux, pièces diverses relatives à des biens, revenus, patronages, dîmes et autres droits, appartenant à l'archevêché et à l'abbaye de Saint-Remi, unie à perpétuité au dit archevêché ; ces biens situés en divers lieux, savoir : Montbré, Saint-Thierry, Merfy, Rethel, Trigny, Reims (droits de la vicomté), Chaumuzy, Gerson, Rilly-en-la-Montagne, Chenay, Pomacle (terrain près du fossé du village, plan de ce terrain), Amagne, Baslieux, Novion-Porcien, Geoffreville et Provizy, Courtisols, Juniville, Blanzy, Serval et Merval, Herpy et Condé-lès-Herpy, Coucy et Chevrières, Sévigny-Waleppe, Vieil-Saint-Remy, Faissault et La Péreuse, Reims (poids du roi), Givry, Limé, Mont-Saint-Remy, Ronton et Berthel, Cormicy, Les Mesneux, Sacy, Saint-Remy-le-Petit, Reims (menus droits de la mairie du ban Saint-Remi), Alincourt et Beaumont, Reims (droits de la prévôté), Alland'huy, Sausseuil et Crèvecœur, Raillicourt, Tagnon et Le Châtelet, Villers-Franqueux, Doux, Barby, Warmeriville, Savigny-sur-Ardre, Bazancourt, Brimont, Perthes, Vaudesincourt, domaine des Marais près Saint-Thierry, Loivre, Janvry, Germigny, Courcelles et Rosnay, Pouillon et Thil, Bairon et Sauville, Ormes, Breuil et Unchair, Avançon, Saint-Étienne-sur-Suippe, Saint-Loup-en-Champagne, Écordal, Mont-sur-Courville, Bezannes, Muire et Courlancy (1781 à 1789). — Traité par lequel Henri Bellot, curé de Saint-Thierry, abandonne à l'archevêque de Reims ses droits sur les novales, moyennant une pension annuelle de 70 livres (2 janvier 1781). — Transaction passée entre l'archevêque et Joseph de Pouilly de la Tour, curé de Courville, pour fixer les revenus de la cure du dit lieu (7 mars 1781 ; voy. G. 76). — Transaction passée entre l'archevêque et le chapitre de Reims au sujet des préciputs dus au dit chapitre (28 avril 1781 ; voy. G. 9). — Consentement donné par l'archevêque au déplacement du moulin à vent de Cormicy, correspondance, pièces relatives à cette affaire (30 septembre au 2 novembre 1782 ; voy. G. 69). — Acte de protestation contre les prétentions de M. Souin au sujet de deux cantons du terroir de Sermiers qu'il disait dépendre de sa seigneurie du Cosson, et non de celle de l'archevêque (8 novembre 1786 ; voy. G. 108 et 154).

G. 164. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1620-1746. — Baux. — Bail fait par Renée de Lorraine, abbesse de l'abbaye de Saint-Pierre de Reims, à Nicolas Chaudron, jardinier, de la maison du grand Jard du dit Reims, avec les cours, grange, étables et jardins qui en dépendent, moyennant un loyer annuel de 80 livres tournois, à charge aussi pour le preneur de fournir à l'abbaye des salades, oignons, raves, pourpiers, concombres et autres légumes, d'envoyer en certains jours de fêtes « les jonchées et ramées qu'il conviendra tant pour l'église que pour le cloistre », et même pour la chambre de l'abbesse, quand il lui plaira, etc. (7 mai 1620 ; voy. G. 24). — Autre bail du grand Jard fait par Françoise-Renée de Lorraine, novice en l'abbaye de Saint-Pierre, « au nom et comme ayant les droicts par don à elle faict par messire Henry de Lorraine, son frère, arcevesque duc de Reims » (12 décembre 1634). — Bail fait par Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, à Jean Legros, huissier royal, d'une maison sise au dit Reims rue des Telliers (13 novembre 1671 ; voy. G. 1). — Extraits de baux de biens et

revenus de l'archevêché en divers lieux, à Attigny, Bétheniville, Nogent et Sermiers, Sept-Saulx, Chaumuzy, Cormicy, etc. (1672 à 1746).

G. 165. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 128 pièces, papier.

1776-1786. — Baux, procédures. — Baux de biens et revenus appartenant à l'archevêché (dîme de Chenay ; droit d'ouvrir des carrières sur la montagne de Saint-Thierry et sur le terroir de Trigny ; patronage de Sévigny-Waleppe ; dîmes de Courtisols ; revenu de la terre et seigneurie du Chesne ; cense de Bourgeron ; patronage de Loivre ; dîmes de Saint-Loup-en-Champagne ; dîmes de Rethel ; cense de Gerson ; droit de stellage et jardin de la Tour à Cormicy ; greffe de la justice, droits de foires au dit lieu ; patronage de Warmeriville ; dîmes de Pouillon ; grange de Saint-Laurent à Reims, au ban Saint-Remi). — Poursuites contre des créanciers de l'archevêché et contre des fermiers pour paiements arriérés ; saisies mobilières, etc. — Adjudications de bois de chauffage provenant du parc de Courville, et de diverses coupes de bois dépendant des châtellenies de Courville, Chaumuzy, Sermiers et Sept-Saulx (1779 à 1781). — Mémoire sur l'affaire du fief de Richebourg à Bétheniville, dont M. de Talleyrand, archevêque de Reims, voulait attaquer l'inféodation, accordée par un acte du 12 juin 1640 (16 octobre 1779), consultation de Laget-Bardelin, avocat à Paris, sur cette matière (31 janvier 1780 ; voy. G. 93, 102 et 135). — Opposition à la construction d'une usine qu'un particulier voulait établir à Givry, sur la rivière d'Aisne, contrairement aux droits de l'archevêque (11 juin 1783). — Poursuites pour délit de chasse (1786).

G. 166. (Liasse.) — 195 pièces, papier (3 imprimées, 2 cahiers de 6 et 12 feuillets, 3 plans) ; 2 cachets.

1417-1788. — Temporel, pièces diverses. — Fragment de compte des recettes et dépenses de l'archevêché de Reims pour l'année 1417-1418 [1] (cahier de 6 feuillets, incomplet). Marché pour la location d'un jardin de l'archevêque, sis à Cormicy, près du cimetière, ainsi que de l'eau des fossés de la forteresse ; vente de vins et de verjus ; vente de blé et de foins ; réparations au palais de Reims, à la maison de Bonne-Semaine, à la maison « devant la Pourcelette », et aux ponts des moulins de la Neuville ; achat au seigneur de Bournonville, chevalier, d'un gros sommier pour les travaux de charpente à faire au palais. — Mémoire pour les échevins et habitants de Reims, joints avec Thomas Colbert, appelant d'une sentence du bailli de l'archevêché, du mois d'octobre 1581, qui l'avait condamné à payer le droit de lods et ventes pour une maison assujettie aux frais des sacres, par lui acquise au faubourg de Porte-Cérés (s. d., vers 1582 ; voy. G. 29 et 30). — Billet signé Nicole Vassongne, relatif à une rémission de 12 setiers de méteil, accordée à un particulier sur ce qu'il devait (s. d., vers 1600). — Registre des délibérations du conseil de l'archevêché, de 1605 à 1628 (cahier de 12 feuillets), (ce conseil était composé en 1605 de M. d'Orbais, grand vicaire, et en son absence, d'Aubert, archidiacre de Champagne, puis de Parent, conseiller au présidial de Reims, de Ballet, bailli de Reims, et de plusieurs autres officiers de justice et avocats). 26 novembre 1605. Contestation avec les élus de Reims, le lieutenant des habitants et les membres du conseil de ville, au sujet de la préséance qu'ils réclamaient à la procession du Saint-Sacrement, sur les officiers de l'archevêque ; poursuites au sujet de désordres commis à Clairmarais ; défense au lieutenant criminel au présidial de tenir son audience le jeudi, jour réservé à l'audience du bailliage ducal (fol. 2). 8 février 1606. Opposition à l'entérinement des lettres de confirmation de l'office de receveur des consignations à Reims, obtenues par Adam Mothe (fol. 2-3). 17 avril et 20 mai. Le procureur fiscal de l'archevêque est chargé de solliciter la publication et l'entérinement des lettres d'établissement du collège des Pères Jésuites à Reims (fol. 3-4). 18 avril 1607. Appel comme de juge incompétent d'une saisie faite par le procureur du roi (fol. 4). 20 septembre 1609. Objections contre la création de nouveaux offices de judicature par l'archevêque (fol. 5). 29 mai 1613. Approbation du don fait par l'archevêque aux Pères Capucins d'un terrain à prendre dans le grand Jard pour y construire un couvent ; le lendemain 30 mai, le conseil s'est transporté en ce lieu avec deux Capucins, pour y faire choix de l'emplacement le plus commode (fol. 7). 26 avril 1615. Contestation avec le chapitre au sujet d'une entreprise faite par le prévôt du dit chapitre, qui avait donné à plusieurs gens la permission de tenir des brelans et autres jeux, à la foire de la Couture (fol. 5-6). 15 juin 1616. Con-

(1) Ce fragment est tout ce qui reste dans le fonds de l'archevêché des anciens comptes généraux du temporel. Un registre des comptes de l'année 1457-1458 se trouve aujourd'hui dans les archives communales de Reims (Diverses matières, liasse 41, n° 2) ; il faisait déjà partie de ce dépôt au XVIIIe siècle. Au moment de la Révolution, la collection des comptes, conservée dans les archives de l'archevêché, comprenait 50 registres, de l'année 1380 à l'année 1577 (Inventaire sommaire des commissaires du district de Reims, juin 1791).

flit avec le sieur de Clavy, vicomte de Chaumuzy, au sujet d'un procès criminel qu'on prétendait être de la compétence du bailliage de Reims, et non de la justice du dit Chaumuzy (fol. 8). 12 janvier 1617. Nomination du sieur Oudinet, avocat à Reims, comme membre du conseil de l'archevêché (fol. 9). 6 février 1620. Conflit entre l'officialité de Reims et le lieutenant criminel pour la connaissance d'une affaire d'homicide (fol. 10). 6 mars 1626. Affaire contre les officiers royaux qui avaient entravé la publication, faite de l'autorité de l'archevêque, d'ordonnances de police concernant les tavernes et tripots (fol. 11). 23 juin et 27 décembre 1628. Procès au sujet des vinages de Villers-Franqueux et des afforages de Cormicy (fol. 12). — Adjudications des travaux de maçonnerie, charpenterie, couverture, serrurerie, vitrerie et menuiserie, à faire tant au palais archiépiscopal qu'aux prisons de Bonne-Semaine (21 mars 1630). — Arrêt du Conseil d'État révoquant le privilège de franc-salé accordé à plusieurs églises, couvents, communautés et particuliers (10 mars 1646; voy. G. 17). — Reconstruction de l'auditoire du village de Chaumuzy qui avait été ruiné par les gens de guerre, mémoires, plan et élévation du nouveau bâtiment (mai 1661). — Mémoire des réparations à faire aux halles de Reims et au bailliage de la Pierre-aux-Changes (2 juin). — Mémoire et procès-verbaux des travaux de maçonnerie et de charpenterie à faire au château de Courville et à la cense de la Bonne Maison (s. d., vers 1661). — Mémoires des ouvrages de maçonnerie à faire au palais archiépiscopal et à la maison de la Vicomté, des réparations à faire à la couverture du dit palais, aux vitres de la grande salle et aux vitraux de la chapelle (pour mettre en bon état les panneaux « où sont représentés les évesques, etc. ») (janvier à mars 1664). — Acte de notoriété donné par le lieutenant civil de ce qui doit être payé aux notaires par les vassaux censitaires, pour chaque déclaration qu'ils sont tenus de passer aux seigneurs en exécution des lettres de terrier (20 janvier 1708; imprimé). — Recette de cens dus à Reims, Trois-Puits, Bezannes et Champ-Fleury (1718 et 1719). — Mémoire fait par le cardinal de Mailly, archevêque duc de Reims, pour servir de défenses à la demande contre lui formée par Gédéon-Anne de Joyeuse, marquis de Grandpré (s. d., vers 1720; imprimé, 19 pages). — Réclamation, au nom des créanciers de la succession du cardinal de Mailly, des titres relatifs à la terre de Chémery qui seront trouvés dans les papiers de la succession du comte de Grandpré, lequel avait fait don de cette terre au dit cardinal par acte du 15 décembre 1712 (s. d., vers 1726). — État des dossiers remis à M. Gascard, intendant de l'archevêque de Reims, par M. Gaignat, procureur au Parlement pour le feu cardinal de Mailly (24 juin 1724). — Notes extraites du glossaire de Du Cange; notes historiques concernant les rapports entre les archevêques et le chapitre de Reims, extraites des mémoires manuscrits du chanoine Coquault [1] (s. d.). — Extraits de pièces relatives à un procès intenté par J. de Rohan, archevêque de Reims, au meunier des moulins l'Archevêque, au sujet des réparations du dit moulin (1741; voy. G. 26). — Affaire entre l'archevêque et le corps de ville au sujet de la visite de la marée (1748; voy. G. 7). — Affaire contre le sieur Godin que l'on prétendait exercer le commerce de grains sans avoir rempli les formalités prescrites (1750; voy. G. 2). — Listes des localités comprises dans le ressort du bailliage royal de Reims (s. d., vers 1750). — Pièces relatives au paiement des droits de quint et requint dus pour la terre de Vieux (1751; voy. G. 135). — Règlement général pour la pêche, donné par Antoine Tellès d'Acosta, grand maître des eaux et forêts de France au département de Champagne (27 juillet 1754; imprimé). — Lettres, notes concernant les réparations, faites aux frais de l'archevêque, du mur séparant l'enclos des Carmélites de Reims du jardin du Jard (1769 à 1770). — Renseignements sur diverses affaires dont s'est occupé l'intendant de l'archevêché : réparations au moulin de Sept-Saulx, à la ferme de la Bonne Maison, novales de Mont-sur-Courville, exploitation des bois de l'archevêché, cens d'Isse et Vaudemange, bail des greffes de Reims, procès contre un fermier de Saint-Thierry, dîmes d'Hermonville, four à chaux de Courville, projet d'union de Ferrières au village de Boult, vinages de Sacy, réparations à l'église de Chigny, suppression de l'étang et de la fontaine de Courville, biens de Saint-Thierry situés en Flandre, création de la maison de campagne des archevêques à Saint-Thierry, novales de Courville, limite des terroirs d'Annelles et de Juniville, recette de la seigneurie de Condé-sur-Marne, provisions pour l'écurie de l'archevêque, contribution du dit archevêque aux impositions levées pour les frais du sacre de Louis XVI, permission de construire un bâtiment à Juniville sur

(1) Ces mémoires sont conservés aujourd'hui à la bibliothèque de Reims.

un terrain vague (plan de ce terrain), ferme de Vieil-Saint-Remy (lettre de l'abbé de Coucy), etc. (1776 à 1779). — Renseignements sur diverses affaires (suite) : bornage du terroir de Brabant près Condé-sur-Marne (plan), dîmes d'Hermonville, droits d'amortissement réclamés par le contrôleur des actes de la ville de Reims pour des biens-fonds acquis par l'archevêque, en remplacement des biens de Saint-Thierry situés dans la Flandre autrichienne, et pour la terre de Chenay cédée au dit archevêque par les religieux de Saint-Remi en échange du grand clos de cette abbaye, consultation au sujet du détournement du cours du ruisseau des Trois-Fontaines par M. de Récicourt, seigneur de Courcelles, affaire contre Nicolas Bertin, curé de l'Épine, et Victor du Cauzé, marquis de Nazelle, au sujet de la dîme de rapport de fer sur le terroir de Melette, consultations sur les droits de foire à Cormicy, observations sur les pressoirs banaux de Janvry, prix des grains vendus sur les marchés de Reims, réparations à faire aux bâtiments dépendant de l'archevêché, coupe des bois de Sermiers, pains de sucre et quartels de pois donnés aux officiers de justice de l'archevêque, contribution de l'Hôpital Général de Reims aux décimes de l'archevêché, coupe des bois de Villers-Allerand et Rilly, chasse de Crugny, portion congrue du curé de Juniville, dîmes de Novion-Porcien, Geoffreville et Provisy, du clos des Marais (près Reims), d'Alincourt, traitement du vicaire d'Hermonville, limites des seigneuries de l'archevêque et de Louis Lepoivre sur le terroir de Villers-aux-Nœuds, réparations du presbytère de Bouvancourt, mémoire sur la nature des dîmes de sainfoins en Champagne, contestation au sujet des droits respectifs de l'archevêque et du duc d'Orléans sur le terroir de Saint-Gilles, confection du terrier de l'archevêché, dégâts causés à Courville par les lapins, dîmes des laines de Pomacle, etc. (1778 à 1780). — Arrêt du Parlement confirmant une sentence du bailliage de Reims du 9 mai 1780, qui déboutait l'archevêque et les religieuses de Saint-Pierre, décimateurs d'Hermonville, de la demande qu'ils avaient formée pour réclamer les dîmes des pois et bisailles sur le terroir du dit lieu (6 août 1782). — Affaire entre l'archevêque et les lieutenant et gens du conseil de la ville de Reims au sujet des droits de ventes sur les héritages de cette ville (1783). — Analyse de diverses pièces (1582 à 1631), relatives à l'aliénation d'une partie de l'hôtel de Reims à Paris, vendue en 1582 au président Lemaistre (vers 1785 ; voy. G. 32). — Baux des dîmes dépendant du prieuré de Saint-Pierre de Rethondes par Philippe de Lamezan-Salins, prieur titulaire, vicaire général de l'archevêque de Reims (22 mai et 23 juin 1788).

G. 167. (Liasse.) — 126 pièces, papier ; 29 cachets.

1670-1750. — Lettres d'affaires. — Lettres des lieutenant, gens du conseil et échevins de Reims, qui témoignent de leur satisfaction au sujet du traité conclu le 11 mars 1670, relativement à la juridiction (20 et 29 mars 1670 ; voy. G. 6). — Lettre signée Du Rocher, adressée au cardinal de Mailly au sujet de diverses affaires : « Monsieur le Marquis de Neelle est à Neelle depuis dix jours ;..... Madame son espouse et Mesdames de Nassau et de Listenois sont parties depuis.... » (6 octobre 1716). — Lettres de l'archevêque J. de Rohan, d'officiers de justice de l'archevêché, d'hommes d'affaires, etc., relatives à divers objets : pierres enlevées à Courville et à Cormicy sur l'ordre de l'intendant de Champagne (1720 ; voy. G. 31) ; saisies féodales d'Aure (1721) ; police des marchés, surveillance des jeux (1723) ; vente des grains, exemption du droit de stellage prétendue par les chanoines, communautés et bourgeois de Reims (id. ; voy. G. 9) ; succession du cardinal de Mailly (1726 à 1727) ; scellés mis par les officiers du bailliage de l'archevêché sur les effets de la succession d'un chapucier de l'église Notre-Dame (1727) ; droits d'afforage, de stellage et de préciput à Attigny (1740 ; voy. G. 115 et 119) ; affaire contre les lieutenant et gens du conseil de la ville de Reims au sujet de la visite et de la vente de la marée, conférence entre l'archevêque et Lévesque de Pouilly, lieutenant des habitants, etc. (1747 à 1748, correspondance de Bergeat, bailli de Reims, sur ces démêlés ; voy. G. 7) ; établissement de lavoirs sur la Vesle, émeute à propos de seigle enlevé de Reims, foi et hommage de la terre de Chémery, exemption du logement des gens de guerre réclamée par les huissiers de police, droit de courtage à Vailly (1748) ; réparations du moulin l'Archevêque (1749) ; affaire contre le sieur Godin pour le commerce de grains (1750 ; voy. G. 2 et 166) ; démolition du *Château de Fétu* (1750 ; voy. G. 22) ; démolition du chœur de l'église de Villers-le-Tourneur (1750) ; affaire entre M. de Rohan, archevêque de Reims, abbé de l'abbaye royale de Gorze, et les gros décimateurs de la paroisse de la Chaussée, au sujet des réparations de l'église de ce lieu (id.) ; affaire contre les censi-

taires de Noveant pour le paiement des cens en vin (id.).

G. 168. (Liasse.) — 165 pièces, papier ; 5 cachets.

1711-1715. — Recettes et dépenses de l'archevêché. — Mémoires, quittances, lettres, pièces diverses concernant l'administration des revenus de l'archevêché : états des billets acquittés par le fermier général ; quittances signées par M. de Mailly, archevêque de Reims ; paiement des appointements des officiers de l'archevêché, de l'imposition des oblats, des droits de visite et de synode ; état des enfants trouvés qui sont à la charge de l'archevêque ; vins récoltés à Saint-Thierry et aux environs ; paiement de la taxe des pauvres ; sommes dues par les abbayes et prieurés de nomination royale, situés dans le diocèse de Reims, pour les pensions des religieux lais ; frais de culture et d'exploitation des biens de Saint-Thierry ; destruction des gribouris et hannetons, etc.

G. 169. — 1 registre in-8°, papier, de 177 feuillets.

1712-1715. — Recettes et dépenses de l'archevêché. — Recettes de l'archevêché de Reims du 30 décembre 1712 au 27 janvier 1714 (fol. 2-28) ; recettes arriérées de 1711 et 1712, payées en 1713 et 1714 (fol. 46-59) ; recette des grains de la terre de Saint-Thierry en 1714 (fol. 60) ; mises du 4 mars 1713 au 20 mai 1715 (ce chapitre, ainsi que le suivant, est écrit à l'envers, en retournant le registre, fol. 1 à 17 à partir de la fin) ; recettes du 7 novembre 1713 au 27 juillet 1715 (fol. 20-65).

G. 170. — 1 vol. in-12 relié, de 158 et 135 pages.

1777. — Union de l'abbaye de Saint-Remi à l'archevêché et suppression de l'abbaye de Saint-Thierry. — Décret d'union de l'abbaye de Saint-Remi à l'archevêché de Reims, 25 janvier 1777 (158 pages). — Décret de suppression de l'abbaye de Saint-Thierry, unie à l'abbaye de Saint-Remi, 5 août 1777 (135 p.).

G. 171. (Liasse.) — 3 cahiers, papier, de 92, 91 et 79 feuillets.

1538-1542. — Comptes du prieuré de Saint-Gond. — Compte rendu pour l'année 1538-9 par Guillaume Doulcet, procureur et receveur de l'église et prieuré de Saint-Gond, appartenant à Louis de Lorraine, prieur du dit lieu (cahier de 92 feuill.). *Recettes en deniers* : cens et coutumes des villages d'Oyes et Champaubert, aumônes venant du tronc de Saint-Gond, louage de mairies, lods et ventes, louage de pressoir, dîmes, dépouilles de prés, amendes, ventes de cuirs, de linges, de bois, de glands et panages, de poissons des étangs, de chapons, de poules, de froment, de seigle, d'orge, d'avoine et de vins (deux poinçons vendus « à Thierry de Pommereulx, fourrier de monsieur le gouverneur ») (fol. 2-21) ; somme totale des recettes, 1.266 l. 6 s. 4 d. *Mises en deniers* : sommes baillées à Pierre Pineau, vidame de l'église de Reims, pour les affaires de Louis de Lorraine, réparations de la maison de la Pourcelette, sise à Reims, appartenant à l'abbaye de Trois-Fontaines, dont le dit seigneur de Lorraine était abbé (fol. 23) ; paiement de pensions, gages d'officiers, barbiers, serviteurs et forestiers (fol. 24-25) ; dépense ordinaire et autres frais faits en la maison de Saint-Gond et ailleurs (achats de provisions et ustensiles, réception de l'argentier de Charles de Lorraine, archevêque de Reims, de Nicolas Le Court, prévôt des maréchaux, etc., frais de table les jours des processions des Rogations, où les officiers du prieuré portent le chef de saint Gond, la croix et la bannière, frais pour le lundi de la Pentecôte, « jour de la feste où plusieurs gentilzhommes et autres gens assistent ») (fol. 26-38) ; dépenses pour les vestiaires des religieux (fol. 39) ; dépenses extraordinaires (fol. 40) ; frais et exploits de justice (procès contre l'abbé de Notre-Dame de la Charmoie) (fol. 42-43) ; cire et luminaire de l'église, images, huile et autres choses (images livrées par Vincent Marcyot, imagier à Liesse, livres d'église reliés par Adam Cordelier, libraire à Sézanne) (fol. 43-44) ; charriage et transport de vins (vins transportés d'Allemant au port d'Anglure, et d'Anglure à Paris, « jusques au port des Tournelles ou la place Maubert », pour être rendus et livrés au collège de Navarre, afin de servir à la provision des enfants de Lorraine) (fol. 44-46) ; fauchaison des prés (fol. 47) ; frais faits pour recueillir les dîmes de Champaubert (fol. 48) ; réparations en la maison de Saint-Gond, au pressoir de Champaubert et au vendangeoir d'Allemant (fol. 49-51) ; frais de tonnellerie et de vendanges (fol. 53-57) ; coupes de bois, façons de bûches et fagots (fol. 57-58) ; somme des mises en argent, 1,459 l. 7 s. *Recettes en nature :* froment, 67 setiers 12 boisseaux (fol. 60-65) ; méteil, 13 s. 3 b. (fol. 66-67) ; seigle, 92 s. 9 b. (fol. 67-70) ; orge, 25 s. 1 b. (fol. 70-72) ; avoine, 157 s. 15 b. (fol. 72-75) ; vins, 154 poinçons (fol. 76) ; chapons, 78 (fol. 77) ; poules, 130 (fol. 78) ; foin récolté sur 8 arpents 3 quartiers

de prés (fol. 79) ; cuirs (id.) ; linges (fol. 80) ; bois id.) ; poissons des étangs (fol. 81). *Mises en nature* : dépenses de grains, vins, bois, volailles, etc. (vins ivrés à Mathieu de Dole et à Henri de Fontaine, serviteurs du bailli de Bar-sur-Seine, à Jacques Belleau, « argentier de messieurs les enffans de Lorraine », aux Cordeliers et aux Jacobins de Sézanne et de Troyes) (fol. 81-90). — Compte de 1539-40 (cahier de 91 feuill. (1)). Don de 100 livres tournois fait par madame de Guise « à Jehan de Cheusdeville, varlet de chambre de monseigneur de Reims » (fol. 23) ; frais de repas pour le jour de la fête de saint Gond (19 octobre), « où plusieurs voisins et gens de bien viennent à la dicte feste » (fol. 30) ; dîner des officiers le jour de la Toussaint (fol. 31) ; frais de pêche de l'étang de Champaubert (fol. 40) ; achat à Jean Saulsoy, marchand à Troyes, d'images pour l'église de Saint-Gond (fol. 43) ; transport à Paris de vin, d'avoine, et de deux porcs gras pour la provision de messeigneurs Charles et Louis de Lorraine (fol. 44-45) ; réfection des murailles derrière le chœur de Saint-Gond, couverture en ardoises des tournelles de dessus la porte du prieuré (fol. 49) ; distribution de vin aux pauvres le jour du Jeudi Saint (fol. 87). — Compte de 1541-2 (cahier de 79 feuill. (2)). Décime imposé par le clergé de Troyes sur le prieuré de Saint-Gond (fol. 22) ; réception, à l'occasion de la fête de saint Gond, de plusieurs gentilshommes. curés et chapelains (fol. 28) ; réparation des verrières de l'église par Aubry de Valloys, verrier à Sézanne (fol. 37) ; réparations de la halle, du pressoir et de l'auditoire de Champaubert (fol. 41) ; avoine livrée à Pierre de Saint-Belin, maître d'hôtel de Charles et Louis de Lorraine (fol. 73).

(1) Manque le fol. 41.

(2) Ce compte avait été classé à tort par Le Moine dans sa liasse 73, sous le n° 8, avec les comptes de la châtellenie de Courville. Voy. p. 47.

Spirituel.

G. 172. (Liasse.) — 1 vol. in-4° relié, de 55 feuillets, papier ; 21 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier (1 cahier de 13 feuillets) ; 3 sceaux.

1246-1698. — Juridiction spirituelle dans la ville et le diocèse. (*Invent. de Le Moine, layette 40, liasse 155.*) — Instructions rédigées en 1269, par ordre de l'archevêque Jean de Courtenay, sur la juridiction de la cour du siège métropolitain, exposé des réformes introduites par lui dans cette cour pour remédier aux abus qui s'y étaient glissés sous ses prédécesseurs (manuscrit grand in-4° de 55 feuillets, papier, relié en parchemin, portant l'ex-libris de l'archevêque Armand-Jules de Rohan, copie faite au XVIII° siècle sur un manuscrit incomplet de la Bibliothèque du Roi, coté 4253-6, anc. fonds Baluze 446 (1)). Règlement donné par les officiaux pour réorganiser la cour de Reims et déterminer les fonctions et attributions des notaires, avocats, procureurs et huissiers de cette cour, mars 1266 (fol. 7-11) ; état des divers offices de la cour, devoirs des officiaux et de l'archevêque (fol. 12-24) ; tarif des émoluments de la cour (fol. 25-27) ; bulle d'Innocent IV confirmant un accord passé entre Thomas de Beaumetz, archevêque de Reims, et le cardinal Ottoboni, archidiacre, au sujet de leurs juridictions respectives, 16 janvier 1254 (fol. 27-34, pièce incomplète au commencement par suite d'une lacune dans le manuscrit original (2)) ; bulle d'Alexandre IV confirmant une bulle d'Innocent IV, du 1er avril 1248, qui ratifie un accord passé entre l'archevêque de Reims et ses suffragants, relativement à leurs juridictions, 24 janvier 1256 (fol. 34-42) ; autre bulle d'Innocent IV sur le même sujet, 17 mars 1246 (fol. 42-55, pièce incomplète (3)). — Charte par laquelle le chapitre de l'église Saint-Laurent de Joinville s'engage à célébrer tous les ans, le lundi après la quinzaine de Pâques, une messe du Saint-Esprit pour Robert de Courtenay, archevêque de Reims, et le mardi suivant, une messe des morts pour le repos de l'âme de l'archevêque Jean de Courtenay, oncle du dit Robert (30 mars 1307). — Copies de deux bulles par lesquelles Clément VII reconnaît à l'archevêque Gui de Roye le droit de n'observer le serment exigé de lui par le chapitre, à son entrée en son église de Reims, qu'autant que ce serment consacre des droits existants et n'introduit aucune disposition nouvelle (Avignon, 30 juillet 1393 et 2 avril 1394 ; copies collationnées au Parlement le 15 et le 16 décembre 1405). — Commission donnée par Simon de Cramaud, archevêque de Reims, à l'effet de notifier au prieur du prieuré de Tours-sur-Marne la visite qu'il doit faire le lendemain au dit prieuré (Ay, au cours des visites pastorales, 8 mai 1410).

(1) Ce manuscrit est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, fs. latin 5210. Il comprend 29 feuillets, papier, en assez mauvais état ; l'écriture est de la fin du XIV° ou du commencement du XV° siècle.

(2) Une copie complète de cette pièce, ainsi que de la suivante, se trouve dans le cartulaire AB du chapitre de Reims (XIV° siècle), fol. 72-77.

(3) Voir une copie complète de ce document dans le cartulaire C du chapitre de Reims (XVI° siècle), fol. 51-66.

— Notice de la consécration du saint chrême, faite le jeudi saint en l'église de Reims par Gombaud, « évesque d'Agrantes », vicaire général de l'archevêque, avec déclaration que cette cérémonie est accomplie par lui, non pas à la réquisition du chapitre, mais en sa qualité de vicaire général (1 avril 1428). — Arrêt du Parlement homologuant une transaction passée entre Pierre de Laval, archevêque de Reims, d'une part, et Louis de Sons, abbé de Saint-Léger de Soissons, et Nicole Lebel, prêtre de cette ville, d'autre part, en vertu de laquelle le dit archevêque est maintenu dans le droit de connaître en sa court des appels interjetés contre les évêques suffragants ou leurs officiaux, malgré les prétentions des dits de Sons et Lebel, qui voulaient renvoyer une cause par-devant le vice-gérent en la court de la conservation des privilèges de l'université de Paris ; cette transaction faite en Parlement par Nicole François et par Martial d'Auvergne, procureurs des parties, nommés par lettres du 9 décembre 1486, dont le texte est joint à l'acte (15 février 1487 ; sceau). — Supplique adressée par les religieux de Saint-Nicaise de Reims à l'archevêque Jean Juvénal des Ursins, pour lui demander la confirmation de l'élection qu'ils avaient faite de Jacques Champion pour leur abbé, en remplacement de Jacques Gueulart, décédé le 19 avril précédent (18 mai 1451). — Vidimus donné le 28 avril 1451, d'une bulle du pape Nicolas V accordant une indulgence plénière aux fidèles qui visiteront l'église cathédrale de Reims à la fête de saint Luc, jour anniversaire de la dédicace de cette église, et qui contribueront par leurs aumônes à l'achèvement et à l'entretien de l'édifice (Rome, 24 février 1451). — Lettres par lesquelles les chanoines de l'église collégiale de Saint-Germain de Montfaucon reconnaissent qu'ayant élu Gérard Ancherin prévôt de leur église, ils l'ont mis à tort en possession de sa prévôté, avant d'avoir obtenu de l'archevêque la confirmation de son élection (25 septembre 1457 ; sceau du chapitre de Montfaucon, incomplet). — Présentation faite par le chapitre de Reims à l'archevêque Jean Juvénal des Ursins, de Pierre de Perthes, chantre et chanoine de l'église métropolitaine, pour être nommé curé de la paroisse Saint-Jacques de Reims, en remplacement de Jacques Bouron, vidame, récemment décédé (7 novembre 1468). — Sentence interlocutoire des requêtes du Palais, adjugeant à l'archevêque Pierre de Laval la récréance pendant le procès élevé entre lui et plusieurs curés des doyennés ruraux de Mouzon, Mézières, Rumigny et Launois, au sujet du droit de visite des églises paroissiales et du droit de procuration, lesquels droits ces curés prétendaient n'appartenir qu'aux doyens ruraux et non à l'archevêque (30 mai 1480 ; original et copie du temps). — Acte de notoriété par lequel plusieurs praticiens de Reims attestent que les appels interjetés contre les sentences de l'officialité métropolitaine de cette ville ressortissent immédiatement au Saint Siége, et que l'officialité de la primatie de Lyon n'a aucunement « la congnoissance ou le ressort des dictes appellacions » (30 septembre 1499). — Renonciation faite par Jean Conflance, étudiant en l'université de Paris, au droit qu'il prétendait avoir à la cure de Sorbon, contre Nicole Clouet le jeune qui avait obtenu cette cure par la résignation accomplie à son profit par Nicole Clouet l'aîné, sans la présentation du prieur d'Arnicourt ; les parties se désistent de tout procès, et reconnaissent que l'archevêque de Reims a le droit de pourvoir aux bénéfices sur les résignations ou permutations qui en sont faites par les titulaires, sans la présentation ou le consentement des patrons de ces bénéfices (7 avril 1513). — Bulle du pape Pie IV, confirmant une transaction passée entre le cardinal Charles de Lorraine, archevêque de Reims, et Pierre Remy, chanoine et archidiacre de Champagne, par laquelle celui-ci promet de n'exercer à l'avenir, à raison de son archidiaconé, aucune juridiction contentieuse sur les justiciables de l'archevêque, en la ville et au diocèse de Reims, et le dit archevêque, de son côté, renonce à la somme de 40 livres qu'il percevait annuellement sur les droits et fruits synodaux de l'archidiaconé, et assigne à l'archidiacre une pension annuelle de 200 livres sur les revenus de l'archevêché (Rome, 26 mai 1560 ; copie collationnée le 17 juin 1733). — Procès-verbaux dressés par les doyens de la Chrétienté de Reims, de la Montagne, d'Hermonville, Mouzon, Lavanne, Mézières, Rumigny, Justine et Launois, de l'état des bénéfices et cures de leurs doyennés, et de la production des titres de collations et provisions, en vertu desquels les titulaires jouissent des dits bénéfices et cures ; cette enquête faite pour satisfaire aux lettres du roi Charles IX, écrites l'une à Saint-Maur-les-Fossés le 16 novembre, et l'autre à Paris le 24 décembre 1566 (1567 ; le procès-verbal du doyen de Launois fait mention de prébendes de l'église de Braux « usurpées par trois de la nouvelle religion, ... de

l'authorité de monseigneur le prince de Porcien »). — Procès-verbal des déclarations faites par les curés du doyenné de Cernay-en-Dormois, des revenus de leurs cures et bénéfices, en l'assemblée des calendes tenue au dit Cernay le 24 mai 1583 (cette assemblée, convoquée d'abord pour le 10 mai, n'avait pu avoir lieu par suite de l'arrivée inopinée du sieur de Rognac avec ses troupes tant à pied qu'à cheval). — Fondation par Noël Ballet, seigneur de Sapigneul, bailli de Reims, et par Barbe de Beuvry, son épouse, d'une messe à célébrer tous les ans en l'église des Carmes de Reims le jour de saint Louis, anniversaire de la dédicace de cette église, en faveur des officiers du bailliage de l'archevêché et de l'abbaye de Saint-Remi (1 septembre 1594 ; copie collationnée le 9 septembre 1768). — Arrêt du Conseil privé du roi, ordonnant que les chanoines de l'église de Chartres, employés, avec pouvoir et commission de l'évêque, à prêcher des missions ou des stations d'avent et de carême dans le diocèse, jouiront de tout le revenu de leurs canonicats et prébendes, pendant qu'ils seront occupés à ces missions (30 octobre 1640). — Arrêt du Conseil privé, ordonnant que l'archevêque de Reims, ses grands vicaires et archidiacres, pourront, pendant le cours de leurs visites, se faire rendre compte des revenus des fabriques paroissiales du diocèse (27 novembre 1643) ; arrêt ordonnant l'exécution du précédent (31 mai 1644). — Approbation par Louis d'Étampes, vicaire général de Léonor d'Étampes, archevêque de Reims, des statuts et règlements de la compagnie des dames de la charité, instituée à Rethel, et de la confrérie de l'Immaculée Conception, érigée en l'église paroissiale de Saint-Nicolas de cette ville (2 décembre 1643). — Pièces concernant la création projetée d'une seconde paroisse en la ville de Rethel : Procès-verbal de visite de l'église paroissiale, faite à la requête des échevins de Rethel, par Claude Dorigny, official de Reims, commissaire délégué par l'archevêque, enquête sur l'utilité de la fondation d'une nouvelle paroisse (novembre 1628) ; sentence des officiaux de Reims, autorisant cette fondation (13 août 1631) ; procès-verbal d'experts nommés pour déterminer les limites de la nouvelle paroisse, et fixer l'emplacement convenable à la construction de l'église (1 janvier 1641) ; traité entre les religieux de Saint-Remi de Reims et la communauté des habitants de Rethel pour l'établissement de la nouvelle cure (30 avril 1647) ; ordonnance par laquelle l'archevêque Léonor d'Étampes donne son autorisation, moyennant certaines conditions préalables, dotation du curé, construction dans les cinq ans d'une église commode, etc. (8 juillet) ; délibération de l'assemblée des habitants de Rethel, déclarant qu'il sera sursis au projet de création de la nouvelle paroisse (29 septembre) ; approbation de cette décision en une assemblée tenue le 26 septembre 1649. — Arrêt du Grand Conseil déchargeant le cardinal Antoine Barberin, archevêque de Reims, du droit d'indult à l'égard de Jean Bonin, nommé en vertu de ce droit à la cure de Barbonval, sur la présentation de Vincent Lebret, conseiller au Parlement, et déclarant bonnes et valables les offres faites par le dit cardinal à Bonin de se faire pourvoir de cette cure, si bon lui semble, par l'évêque de Soissons (9 août 1669). — Arrêt du Parlement permettant à François Josseteau de posséder la cure de l'église Saint-Michel de Reims, conjointement avec un canonicat de la cathédrale (7 septembre 1675). — Copies de plusieurs lettres de l'archevêque Maurice Le Tellier, instituant des vicaires généraux, des officiaux, des promoteurs en la cour de Reims, et un conservateur des privilèges de l'université de cette ville (1671 à 1675 ; cahier de 13 feuillets). — Copie des actes de donations faites à la communauté du Saint-Enfant-Jésus de Reims par Catherine, Anne et Marguerite Muiron (17 février 1680 et 2 avril 1686) ; extrait des statuts de cette communauté. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant la démolition du temple protestant d'Ay, et interdisant dans ce bourg l'exercice public de la religion prétendue réformée (21 février 1684). — Requête adressée au Parlement par l'archevêque Maurice Le Tellier, afin de pouvoir, conformément aux édits, visiter la cure de Séraincourt, que le curé prétendait n'être point sujette à la visite de l'ordinaire, comme dépendant de la commanderie de Boncourt, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (9 décembre 1690). — Fondation faite à Charleville par Jeanne-Idelette de Morel, fille de Claude de Morel, lieutenant général au présidial de Sedan, de la communauté des filles séculières de la Providence, vouée à l'instruction des jeunes filles (30 septembre 1694). — Extraits de divers actes relatifs au serment des évêques de la province de Reims, et à la chappe qu'ils doivent donner à l'église métropolitaine, lors de leur promotion à l'épiscopat (1319 à 1695). — Arrêt du Parlement ordonnant, sur l'appel comme d'abus interjeté par l'archevêque Maurice Le Tellier, que Nicolas Bachelier, installé en qualité de doyen de l'église de Reims sur le visa du chapitre, sera

tenu de prendre le visa du dit archevêque et de réitérer son installation (30 décembre 1698).

G. 173. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 65 pièces, papier (28 imprimées, dont trois réunies en un volume relié) ; 7 sceaux.

1514-1764. — Juridiction spirituelle dans la ville et le diocèse (suite). (*Invent. de Le Moine, layette 41, liasse 156.*) — Recueil de pièces concernant les différends des pairs de France avec les présidents à mortier du parlement de Paris (1714 à 1715 ; imprimé, Paris, chez Antoine-Urbain Coustelier, libraire, 1716, in-fol., 16 pages); mémoire des pairs de France contre les présidents à mortier (id., 19 p.); preuves du mémoire des pairs de France contre l'arrêt du 2 septembre 1715, recueil des écrits qui ont été faits sur le différend entre les pairs de France et les présidents à mortier du parlement de Paris, pour la manière d'opiner aux lits de justice, avec l'arrêt donné par le roi en son Conseil en faveur des pairs en 1664, seconde édition (1662 à 1664 ; id., 108 p.). (Les trois imprimés qui précèdent ont été réunis en un volume, relié en veau). Requête des pairs de France présentée au roi le 22 février 1717 (imprimé, Paris, Coustelier, s. d., in-fol., 7 p.). — Consultation de Nouet, avocat à Paris, au sujet de la collation de la cure de Saint-Timothée et Saint-Apollinaire de Romain, qu'il pense appartenir à l'archevêque et non au commandeur du Temple de Reims (9 octobre 1706) ; consultation de Le Barbier, avocat à Paris, concluant en sens contraire (29 septembre) ; autres pièces relatives à cette affaire (1696 à 1707 ; sceau de l'archevêque Maurice Le Tellier). — Lettres patentes dispensant l'archevêque de Reims d'établir un official forain, pour exercer la juridiction contentieuse dans la partie de son diocèse qui est du ressort du parlement de Metz (Marly, mai 1707 ; sceau) ; arrêts d'enregistrement de ces lettres au parlement de Metz (18 juin 1707) ; enregistrement au greffe du présidial de Sedan (12 février 1716). — Ordonnance de François de Mailly, archevêque de Reims, portant condamnation d'un livre anonyme intitulé : *Le témoignage de la vérité dans l'Église* (5 octobre 1716 ; imprimé, 43 p.) ; ordonnance du même, portant déclaration de suspense encourue par divers chanoines de son église, pour avoir refusé de faire lecture de la précédente ordonnance en leur chapitre (9 décembre ; impr., 4 p.); lettre de l'archevêque de Reims aux cardinaux, archevêques et évêques assemblés à Paris (Reims, 4 décembre ; impr., 15 p.) ; instruction pastorale de l'archevêque aux fidèles de son diocèse, suivie d'une ordonnance portant condamnation de trois imprimés, l'un intitulé : *Discours prononcé dans l'assemblée générale de l'Université de Paris* le 22 juin 1716, le second : *Decretum de imprimenda oratione amplissimi rectoris*, et le troisième : *Lettres des curés de Paris et du diocèse...* du 15 décembre 1716 (4 janvier 1717 ; impr., 28 p.); « lettre d'un curé du diocèse de Reims à Mr G..., docteur de la faculté de théologie de Reims, et chanoine de l'église Notre-Dame » (24 septembre 1716 ; impr., 4 p.); arrêt du Parlement déclarant, sur l'appel interjeté par le chapitre et les docteurs de la faculté de théologie de l'université de Reims, qu'il y a eu abus dans la disposition du mandement de l'archevêque, en date du 5 octobre 1716, qui prescrivait, sous peine de suspense, d'en faire la lecture dans tous les chapitres et communautés (28 mai 1717 ; copie). — Décret de l'archevêque F. de Mailly, conservateur perpétuel des privilèges de l'université de Reims, annulant la nomination faite par la dite université de Jean-Baptiste-Charles Fillion pour son recteur (4 février 1717 ; impr., 3 p.). — Arrêt du Parlement maintenant Louis-Joseph de Sugny, écolâtre de l'église de Reims, au droit et possession d'instituer et de destituer les maîtres et maîtresses d'école du diocèse (5 juillet 1718 ; impr., 4 p.) ; sentence arbitrale rendue pour terminer les différends élevés entre l'archevêque Armand-Jules de Rohan, et Henri-Louis Villot, écolâtre, lequel est confirmé dans son droit d'instituer les maîtres, « avec toute subordination à l'autorité supérieure des archevêques de Reims » (6 septembre 1738) ; pièces concernant cette affaire, mémoire en réponse à celui de l'écolâtre, extraits et copies d'actes produits à l'appui des droits de l'archevêque (1514 à 1736 ; sceaux des archevêques J. de Rohan et F. de Mailly). — Ordonnance de l'archevêque F. de Mailly, prescrivant à tous ceux qui veulent prendre des degrés en l'université de Reims de signer, sans aucune restriction, le formulaire contre les cinq propositions de Jansénius (18 juillet 1719 ; sceau). — Ordonnance du même, révoquant une ordonnance provisionnelle de Maurice Le Tellier, son prédécesseur, au sujet du prieuré de Rethel, et décidant que le dit prieuré régulier de l'ordre de saint Benoît sera desservi par des religieux non réformés de cet ordre, conformément à un arrêt du Conseil d'État du 10 octobre 1684 (4 octobre 1709 ; impr., 4 p.). — Baux du greffe de l'officialité de Reims et du greffe des

vêtures et nantissements de l'archevêché (1632, 1642, 1671, 1710, 1722). — Mandement de l'archevêque Armand-Jules de Rohan au sujet du sacre de Louis XV (6 octobre 1722 ; impr., 4 p.) ; projet de harangue au roi à son entrée dans l'église de Reims ; relation de la cérémonie du sacre du roi, faite en l'église métropolitaine le dimanche 25 octobre 1722 (impr., Paris, 31 octobre, 16 p.) ; suite de la relation du sacre et des cérémonies qui l'ont suivi (impr., Paris, 9 novembre, 15 p.) ; dernière partie de la relation du sacre et de ce qui s'est passé pendant le voyage du roi (impr., Paris, 21 novembre, 8 p.) ; projet de protestation de l'archevêque de Reims et des évêques de Laon, Beauvais, Châlons et Noyon, pairs ecclésiastiques, contre l'admission qui avait été faite à leur table, au festin royal du sacre, des évêques de Soissons, Amiens et Senlis, qui n'étaient pas pairs de France (s. d.; voy. G. 162) ; lettre écrite par le cardinal de Rohan, grand aumônier de France, à l'archevêque de Reims, pour l'engager à faire remettre aux intéressés les lettres de grâces accordées par le roi à l'occasion de son sacre (Paris, 31 mars 1723), état des lettres de grâces envoyées à l'archevêque (signature du cardinal de Rohan). — Arrêt du Parlement homologuant une décision rendue le 21 mai 1731 par l'archevêque Armand-Jules de Rohan, pour terminer des contestations élevées entre plusieurs gradués de l'université de Reims, au sujet de canonicats de l'église cathédrale qu'ils réclamaient en vertu de leurs degrés (14 juin 1731 ; copie). — Pièces relatives à des difficultés qui avaient surgi dans le chapitre de Boulogne au sujet de la compilation de ses statuts et de la fixation de son cérémonial, lettres du roi sur cette affaire (18 août 1731 et 12 janvier 1732) ; lettre autographe de Jean-Marie Henriau, évêque de Boulogne, à l'archevêque de Reims, dans laquelle il lui expose ses démêlés avec son chapitre, qui prétendait être affranchi de sa juridiction et soumis immédiatement à celle du dit archevêque de Reims (Boulogne, 12 mai 1732) ; sentence de l'officialité de Reims ordonnant l'enregistrement à son greffe de lettres du comte de Saint-Florentin, secrétaire d'État, et du cardinal de Fleury à l'archevêque de Reims, témoignant du maintien de la juridiction que l'église de Reims peut avoir sur celle de Boulogne (18 avril 1733). — Acte de notoriété de l'officialité de Reims, constatant qu'il est d'usage immémorial en cette cour d'assigner les évêques suffragants pour prendre fait et cause de leurs promoteurs sur les appels des sentences et procédures de leurs officialités, poursuivies à la requête de leurs dits promoteurs (16 nov. 1737) ; consultation de Cochin, avocat à Paris, sur cette matière (28 fév. 1738) ; pouvoir donné par l'archevêque J. de Rohan à Camus, procureur au Parlement, d'intervenir pour lui, sur l'appel comme d'abus interjeté par l'évêque de Beauvais d'une assignation qui lui avait été donnée en l'officialité de Reims (29 avril). — Compte rendu pour l'année 1750 par Hippolyte Favereau, vidame de l'église de Reims, fondé de procuration de l'archevêque, des droits de synode dus par les doyens du diocèse, et des droits de visite dus par les abbés, prieurs et chapitres (19 mai 1751). — Vente faite par les héritiers de l'archevêque Armand-Jules de Rohan, à Charles-Antoine de la Roche-Aymon, son successeur, moyennant la somme de 54,376 l. 13 s., de tous les meubles provenant de la succession du dit défunt qui se trouvaient au palais archiépiscopal de Reims (15 avril 1763 ; joint un état de ces meubles) ; transaction passée entre les dits héritiers et Charles-Antoine de la Roche-Aymon, au sujet des réparations des bâtiments, églises et biens, dépendant de l'archevêché (2 mai 1764).

G. 174. (Liasse.) — 127 pièces, papier (12 imprimées) ; 2 sceaux ; 3 cachets.

1332-vers 1760. — Juridiction spirituelle dans la ville et le diocèse (supplément). — Lettres de Philippe VI, roi de France, réglant les droits et la juridiction de l'évêque de Laon sur les habitants de cette ville (Paris, mars 1332 ; copie collationnée en 1644). — Mémoire pour l'archevêque et les officiers de la cour spirituelle de Reims contre les doyens et curés de l'archidiaconé de Champagne, au sujet d'un procès relatif aux droits de procuration et de visite, prétendus par le dit archevêque sur les églises et cures de cet archidiaconé (1488 ; voy. G. 172). — Liste des abbayes, prieurés et communautés du diocèse de Reims et des diocèses suffragants, où l'archevêque a le droit de procuration (s. d., vers 1550 ; à la suite de cette pièce est une comparaison de la contenance des muids employés en divers villages des environs de Reims, avec les mesures en usage dans cette ville). — Pièces concernant le chapitre de Braux : échange fait entre ce chapitre et Guillaume Goffin, maître de forge à Haraucourt, de la terre et seigneurie de Maisoncelle, près Villers-devant-Raucourt, contre une cense et métairie située à Remilly (27 octobre 1563) ; lettre de Pierre Remy, grand archidiacre et vicaire général de l'archevêque

de Reims, conférant la cure de Monthermé à Jean Coche, chanoine du chapitre de Saint-Pierre de Braux, sur la présentation du dit chapitre (5 novembre 1575); affaire des chanoines de Braux contre un de leurs confrères qui, après avoir donné les principales lettres et chartes de cette église à des gens de la religion prétendue réformée, avait vendu sa prébende à Antoine de Croy, seigneur souverain de Château-Regnault, avait accepté « une prébende de Revel où incontinant se retira », puis était revenu au bout de cinq ans et avait voulu reprendre sa place à Braux (requête au vicaire général de l'archevêque, assignations données aux chanoines pour comparaître pardevant les officiaux de Reims, avril à mai 1577). — Indulgences concédées par le pape Grégoire XV, à l'instance du commandeur de Sillery, ambassadeur du roi de France près du Saint Siège (s. d., vers 1622). — Ordonnance de Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, enjoignant aux curés, supérieurs et supérieures des maisons religieuses du diocèse, de produire tous les brefs d'autels privilégiés qu'ils prétendent avoir obtenus (26 juin 1693). — Lettres du même, nommant aux fonctions de vicaire général Jean-Baptiste de Y de Seraucourt, chanoine et grand archidiacre de l'église de Reims (17 octobre 1693).— Mémoire à l'appui de la requête présentée à l'archevêque de Reims à Montfaucon, dans le cours de ses visites, le 2 août 1698, pour le prier de lever l'interdiction de l'église du château de Varennes et de lui rendre son titre de paroisse. — Procès-verbal d'examen par l'archevêque Maurice Le Tellier de la vocation religieuse de Barbe Bellotte de Précy, qui voulait entrer au couvent des Carmélites de Reims (19 novembre 1704); requête adressée au Parlement par le dit archevêque, afin d'être reçu appelant d'une sentence des requêtes du Palais, du 18 mai 1705, qui commettait, au préjudice de sa juridiction, le lieutenant général de la ville de Reims pour recevoir la déclaration de la demoiselle de Précy sur sa vocation religieuse. — Protestation du chapitre de Reims à l'occasion d'une procédure faite à l'officialité contre deux chanoines, lettres relatives à cette affaire (1715). — Procédures faites à l'officialité de Reims contre des membres du clergé opposants à la constitution *Unigenitus* (1715 à 1717), rétractation du curé de Neuville qui avait signé un procès-verbal contraire à cette constitution, information sur les menées jansénistes de Ponce Drouillet, curé et doyen de Mouzon (octobre 1716), sentence de l'official qui le déclare interdit de ses fonctions curiales (16 novembre), arrêt du parlement de Metz décidant qu'il y a eu abus dans cette sentence (28 juin 1717). — Arrêt du Parlement par lequel le chapitre de Reims est reçu appelant comme d'abus du mandement de l'archevêque du 5 octobre 1716 (20 décembre 1716; voy. G. 173). — Requêtes et mémoires pour Martin Oudinet, syndic du clergé de Reims, relégué à Châlons par ordre du roi (1717). — Ordonnance de l'archevêque François de Mailly, interdisant à plusieurs curés du doyenné de Mouzon de confesser et de prêcher hors de leurs paroisses (8 novembre 1717; signature et sceau de F. de Mailly). — Extrait de divers arrêts décidant que les parlements ne peuvent contraindre les prélats à bailler aucune collation de bénéfices à ceux qui pourraient y prétendre, et qu'en cas de refus de la part des dits prélats, l'affaire doit être renvoyée au pape; consultation de Lemerre, avocat à Paris, sur la question de savoir si la juridiction ecclésiastique peut se servir de la voie du cri public pour faire assigner les fugitifs et les absents (8 février 1717). — Plainte et information contre un maître d'école (juin 1718). — Appels de la constitution *Unigenitus* au futur concile, interjetés par la faculté de théologie de l'université de Reims, par le chapitre et par quelques curés (1717 et 1718). — Lettres écrites de Soissons, d'Amiens et de Noyon, à l'abbé Charuel, promoteur de l'archevêché de Reims, en réponse à des demandes de renseignements qu'il avait adressées sur les fonctions des écolâtres dans ces églises, sur l'institution et la destitution des doyens ruraux, etc. (septembre et octobre 1719). — Copie d'une lettre relative aux serments prononcés par le roi le jour de son sacre (24 nov. 1722). — Lettre du roi à M. de Rohan, archevêque de Reims, déclarant nulle et non avenue la protestation des évêques de Laon, Châlons et Noyon, insérée dans le procès-verbal de l'assemblée provinciale de Reims de 1726, contre la qualité de prince donnée par cette assemblée au dit archevêque (Versailles, 11 avril 1728; copie collationnée); lettre écrite dans le même sens à l'évêque de Laon (id.). — Lettres de l'archevêque conférant à Simon-Charles Charuel une prébende de l'église collégiale de Saint-Symphorien de Reims (Paris, 29 mai 1729; signature et sceau d'Armand-Jules de Rohan). — Affaire entre l'archevêque et le chapitre de Reims qui revendiquait, en raison de sa juridiction, le droit de poursuivre une procédure commencée en l'officialité contre un de ses membres, copies de lettres écrites à ce sujet par l'archevêque et le chapitre au

cardinal de Fleury, lettre de M. Lescalopier, intendant de Champagne, etc. (avril à juin 1730). — Affaire des statuts du chapitre de Boulogne (voy. G. 173): Bulle de Clément VI confirmant un accord passé entre Raimond Saquet, évêque de Thérouanne, et le chapitre de cette église, au sujet de la juridiction sur les membres du dit chapitre (Villeneuve-lès-Avignon, 17 mars 1344 ; copies du XVIIIe siècle); formule du serment que prêtent les chanoines de l'église de Boulogne au moment de leur réception (extrait de l'ouvrage de D. Martène *De antiquis ecclesiæ ritibus*); bulle de Pie V portant érection du siége épiscopal de Boulogne (Rome, 11 mars 1567 ; imprimé) ; compilation des statuts et règlements du chapitre de l'église cathédrale de Boulogne, lue et arrêtée dans l'assemblée capitulaire tenue le 10 juin 1732 ; ordonnance de Jean-Marie Henriau, évêque de Boulogne, enjoignant aux ecclésiastiques de se conformer aux statuts synodaux du diocèse (Paris, 15 juin 1733 ; imprimé) ; arrêt du Conseil d'État ordonnant que des délégués du chapitre seront tenus de se rendre chez l'évêque pour régler le cérémonial et faire une compilation des statuts concernant les fonctions des chanoines, les assemblées capitulaires, etc. (Compiègne, 22 juillet). — Correspondances relatives à la même affaire : Copie d'une lettre du comte de Saint-Florentin, secrétaire d'État, enjoignant, au nom du roi, au chapitre de Boulogne, d'observer exactement le traité fait entre Raimond, évêque de Thérouanne, et son chapitre (2 octobre 1732) ; lettre écrite au cardinal de Fleury par Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims, pour lui demander l'assurance que cet ordre du roi ne pourra préjudicier à la juridiction des archevêques sur le chapitre de Boulogne (27 octobre ; copie); lettres du comte de Saint-Florentin et du cardinal de Fleury au dit archevêque, donnant satisfaction à sa demande et réservant sa juridiction (Fontainebleau, 5 novembre, et Petit-bourg, 17 novembre ; voy. G. 173); correspondance entre l'archevêque et le chapitre de Boulogne (1732 à 1735) ; lettre de J.-M. Henriau, évêque de ce siége (13 janvier 1735), etc. — Permission accordée par l'archevêque d'user d'aliments gras à Reims pendant les trois premières semaines du carême de 1733, à cause des maladies qui régnaient en cette ville, correspondance au sujet d'une entreprise du chapitre qui avait fait publier cette permission en la paroisse Saint-Michel, sans mentionner l'exception concernant les ecclésiastiques (février à mars 1733). — Mandement de l'archevêque Armand-Jules de Rohan annonçant les visites diocésaines qui doivent être faites par son coadjuteur Henri Hachette des Portes, évêque de Cydon (Paris, 9 avril 1756 ; imprimé). — Compte de l'impression de l'antiphonier à l'usage de l'église de Reims (s. d., vers 1760). — Tarif des droits du secrétariat de l'archevêché (s. d.). — État des distributions de quelques officiers de l'église métropolitaine, à recevoir par le dormentier de la dite église, lorsque l'archevêque officie pontificalement (s. d.).

G. 175. — 1 vol. in-folio relié, dos avec les emblèmes héraldiques de la maison de Rohan (48 feuillets, papier, dont 22 écrits) ; 2 pièces, papier, annexées au volume ; 2 sceaux.

1738. — Statuts du chapitre de Boulogne. — Statuts et règlements du chapitre de l'église cathédrale de Notre-Dame de Boulogne, lus et approuvés en chapitre général le 10 juin 1732, revus, corrigés et confirmés par Armand-Jules, prince de Rohan, archevêque duc de Reims, le 21 juin 1738 (à la fin, fol. 22, signature et sceau de cet archevêque). — Deux pièces sont jointes à ce volume : au fol. 1, conclusion capitulaire du chapitre de Boulogne, décidant que la confirmation de ces statuts sera demandée à l'archevêque de Reims (22 mai 1738 ; sceau de ce chapitre); au fol. 23, acte capitulaire constatant la lecture et la publication de ces statuts en chapitre général (24 décembre).

G. 176. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier ; 11 sceaux.

1455-1584. — Conciles et assemblées du clergé de la province de Reims. (*Invent. de Le Moine, layette 42, liasse 157.*) — Circulaire adressée par Jean Milet, évêque de Soissons, aux évêques suffragants de la province de Reims, pour leur notifier une lettre de Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, du 3 mars 1455, convoquant un concile provincial à Soissons, aux octaves de la Nativité de saint Jean-Baptiste (Soissons, 5 avril 1455 ; sceaux de Jean de Mailly, évêque de Noyon, et du chapitre d'Amiens). — Signification de cette lettre circulaire par Simon Bonnet, évêque de Senlis, aux abbés, prieurs, doyens, prévôts et chapitres de son diocèse (24 avril 1455 ; sceau de cet évêque). — Lettre de Jean Chevrot, évêque de Tournai, reproduisant la lettre de Jean Juvénal des Ursins, et ordonnant de convoquer les abbés, doyens et autres ecclésiastiques de son diocèse qui doivent prendre part au concile, lui-même étant retenu « propter ardua negocia illustrissimi principis domini ducis

Burgundie » (Bruges, 9 mai 1455 ; pièce en mauvais état). — Procuration donnée par les chanoines de l'église collégiale de Saint-Pierre de Mézières à Nicolas d'Arches, Gilles Rongnon, Raoul Prieuse, Nicolas Lamesine et Gérard de la Court (*de Aula*), qui devaient les représenter au concile de Soissons (10 juin 1455). — Procuration donnée par Jacques Champion, abbé de Saint-Nicaise de Reims, à Émery de Hoquedé, abbé de Saint-Thierry, Pierre de Perthes et Guillaume Le Prêtre, chanoines de Reims, pour le représenter au concile de Soissons, auquel il ne pouvait se rendre, vu sa mauvaise santé (30 juin 1455). — Circulaire adressée par Jean Milet, évêque de Soissons, aux évêques et aux chapitres de la province de Reims, pour leur notifier une lettre de l'archevêque Jean Juvénal des Ursins, du 29 mars 1458, prorogeant d'une année un concile que les évêques, assemblés à Soissons, avaient décidé de convoquer à Reims en 1458, à l'octave de la fête de sainte Marie-Madeleine (8 mai 1458 ; au dos sont inscrits des accusés de réception de cette pièce par les chapitres de Thérouanne, d'Arras, de Cambrai et de Beauvais). — Vidimus et accusés de réception de la dite circulaire, délivrés par les chapitres de Tournai (10 juillet 1458), d'Amiens (21 juillet) et de Noyon (26 juillet) (sceaux aux causes de ces deux derniers chapitres). — Nominations de procureurs par le chapitre de Saint-Vulfran d'Abbeville (13 novembre 1564), par les chapitres de Senlis (16 novembre), d'Amiens (17 novembre), de Beauvais (id.), de Châlons (id.), de Noyon (22 novembre), et de Laon (id.), pour les représenter au concile provincial convoqué à Reims par le cardinal Charles de Lorraine, pour le 26 novembre suivant (sceaux des chapitres de Senlis, Amiens, Beauvais, Noyon et Laon). — Nominations de procureurs par le clergé du diocèse de Soissons (20 mars 1579), par le chapitre de l'église collégiale de Saint-Quentin (id.), par l'évêque et le clergé du diocèse de Boulogne (22 mars), pour les représenter à l'assemblée du clergé de la province convoquée à Reims par le cardinal de Guise, au 1er avril suivant (sceau de la court épiscopale de Boulogne). — Procès-verbal de cette assemblée tenue à Reims, au palais archiépiscopal, les 1, 2 et 3 avril 1579, examen fait du cahier présenté aux États de Blois par le clergé de France, pour en extraire la matière des remontrances à soumettre au roi dans l'assemblée générale du clergé qu'il a convoquée à Paris pour la fin du mois de mai suivant, nomination des évêques de Châlons et de Noyon, des sieurs de Billy, abbé de Saint-Vincent de Laon, Sibert, grand archidiacre de Châlons, et Des Plancques, doyen de Saint-Quentin, pour représenter le clergé de la province de Reims en cette assemblée. — Procès-verbal de l'assemblée du clergé de la province de Reims, tenue en cette ville, au palais archiépiscopal, le 12 avril 1584, offre faite au roi d'une somme de 100,000 ou 150,000 écus.

G. 177. (Liasse.) — **14 pièces, parchemin ; 12 bulles.**

1722-1723. — Bulles accordées par le pape Innocent XIII à Armand-Jules de Rohan, nommé archevêque de Reims en 1722. (*Invent. de Le Moine, layette 42, liasse 158.*) — Bulle relative au serment de fidélité à l'Église romaine, qu'Armand-Jules de Rohan devait prêter avant d'être consacré archevêque (Rome, 7 juillet 1722 ; sceau). — Bulle qui le nomme archevêque de Reims (6 juillet ; sceau). — Bulle qui lui permet de conserver son canonicat de l'église de Strasbourg (id. ; sceau). — Bulle par laquelle le pape lui confère le pallium (id. ; sceau). Bulle qui lui permet de conserver en commende l'abbaye de Notre-Dame du Gard, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse d'Amiens (id. ; sceau). — Bulle par laquelle le pape notifie au roi Louis XV la nomination du dit prélat à l'archevêché de Reims (id.; sceau). — Bulle absolvant celui-ci de toutes les peines ecclésiastiques qu'il pourrait avoir encourues, et qui empêcheraient sa nomination d'être valide (id. ; sceau). — Bulles notifiant cette nomination au clergé du diocèse de Reims, au chapitre, aux fidèles de la ville et du diocèse, aux évêques suffragants, aux vassaux de l'église de Reims (id. ; sceaux). — Procès-verbal de prise de possession du siège archiépiscopal de Reims par Armand-Jules de Rohan (4 septembre 1722). — Arrêt du Parlement relatant la prestation de serment faite en la cour par le dit archevêque, en qualité de pair de France (20 janvier 1723).

G. 178. (Liasse.) — 1 vol. imprimé in-4°, relié, de 476 pages ; 6 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier (3 imprimées, 1 cahier de 42 feuillets) ; 3 sceaux.

1566-1745. — Grand et petit séminaire de Reims. (*Invent. de Le Moine, layette 43, liasse 159.*) — Vente faite au cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, par Jean Collard, Jean de Héry, archer, sergent de robe courte, et Perrette Collard, sa femme, de sept parts indivises d'une maison sise à Reims, rue du Barbâtre, et attenante au logis du séminaire (20 septembre 1566). — Vente au même

par Pierre Nouvelet, sergent du bailliage de l'archevêché, et Roberte Collard, sa femme, de cinq parts indivises, formant le complément de la totalité de cette maison (17 juillet 1567; sceau du bailliage royal de Reims). — Conclusion du chapitre de Reims, permettant d'appliquer à la fondation de bourses au séminaire un legs fait par Thomas Cauchon, grand archidiacre, pour l'entretien de douze pauvres vieillards (11 décembre 1570; sceau du cardinal de Lorraine); procuration donnée par les exécuteurs du testament du dit Cauchon, à l'effet de requérir l'homologation de lettres patentes par eux obtenues au mois d'avril 1571, lesquelles autorisent l'affectation du legs aux bourses du séminaire (18 avril 1571); approbation du conseil de ville (26 août); arrêt du Parlement ordonnant l'enregistrement des lettres patentes (12 février 1572). — Comptes du séminaire de Reims pour un an et six mois, du 1er juillet 1576 au 31 décembre 1577 (cahier de 42 feuillets). *Recettes :* subvention fournie sur le revenu du temporel de l'archevêché, fondations de Thomas Cauchon et de Claude Charpentier, chanoine et official de Reims, deniers d'une prébende unie au séminaire, vente d'avoine, prix des pensions des pensionnaires associés (fol. 1 à 4). *Dépenses :* frais de nourriture et de chauffage (fol. 5 à 16); gages d'employés et serviteurs (fol. 17); dépenses pour l'infirmerie (honoraires du sieur Hervet, docteur en médecine, de Jean Jobart, chirurgien, etc.) (fol. 18); entretien du mobilier (achat à Jean de Foigny de neuf mains de papier, « duquel a esté faict un livre pour escrire des mottetz et autres musicques pour l'instruction et usage des enfans du séminaire », frais de reliure payés à Jean Lesprit, libraire, achat à Gérard Huguet, libraire, d'un grand livre contenant six messes en musique avec plusieurs motets et psaumes, etc.) (fol. 18 à 21); réparations des bâtiments (carreaux de terre faits au séminaire pour la réparation des murailles du côté des Augustins et du côté des remparts, travaux de couverture au grand bâtiment, etc.) (fol. 22 à 27); dépenses extraordinaires (habillement des séminaristes, somme baillée à Me Servais, docteur en théologie, pour l'aider à se faire recevoir en la prébende théologale de l'église de Laon (fol. 27 à 30). Recette et dépense du vin et des grains (fol. 30 à 40). — « Recueil de différentes pièces pour l'établissement de deux séminaires fait dans le diocèse de Reims, l'un à Reims, l'autre à Sedan, par Monseigneur Charles-Maurice Le Tellier, archevesque duc de Reims.... » Paris, François Muguet, 1700 (imprimé, 1 vol. in-4° relié, de 476 pages[1]). Règlement du petit séminaire fondé en 1567 par le cardinal de Lorraine (p. 99); lettres patentes autorisant la fondation du grand séminaire par Maurice Le Tellier, juin 1676 (p. 1); décret d'union de ces deux établissements, 10 octobre 1680 (p. 86), etc. — Traité par lequel l'archevêque Maurice Le Tellier confie aux chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin de la congrégation de France, la conduite et la direction de son séminaire (28 novembre 1702); recueil de pièces concernant l'établissement des dits chanoines dans le séminaire (imprimé, in-4°, 56 pages); requête présentée au Parlement par les membres du chapitre métropolitain, au sujet de la part qu'ils prétendent à l'administration du séminaire (7 février 1719). — Acte d'une fondation faite au séminaire par l'archevêque Maurice Le Tellier, en faveur des curés séculiers de son diocèse qui deviendront, par leurs infirmités ou leur vieillesse, incapables de desservir leurs paroisses (5 mai 1704; imprimé); comptes des recettes et dépenses de cette fondation (1724, 1734, 1742, 1744, 1745).

G. 179. (Liasse.) — 23 pièces, papier (3 cahiers de 30, 32 et 43 feuillets); 2 sceaux.

Vers 1567-1789. — Grand et petit séminaire (supplément). — Règlement donné au petit séminaire par le cardinal de Lorraine (vers 1567; copie du XVIIe siècle). — Union faite au séminaire par le dit cardinal de deux prébendes de l'église de Reims, des chapellenies du palais et de Porte-Mars, des douze prébendes laïques de Saint-Remi, du prieuré de Ventelay et de la prévôté de Villedommange (10 avril 1571); ratification de cet acte par le chapitre métropolitain (11 avril). — Mémoire des ouvrages faits au bâtiment du séminaire, construit à neuf au collège des Bons-Enfants (vers 1587). — Fondation d'une bourse au séminaire de Reims, en exécution du testament de Michel Baron, chanoine de l'église Notre-Dame de Laon (3 juin 1617). — Arpentage et plan d'un jardin sis à Reims en la rue des Fuseliers, appartenant aux religieux de Saint-Antoine du dit Reims, et occupé par M. de Maucroix, abbé de Crécy et chanoine de Notre-Dame (8 avril 1659; signature de Maucroix); requête présentée à l'abbé général de l'ordre de Saint-Antoine par Edme Serqueil, supérieur de la maison de Reims, pour lui demander l'autorisation de céder par voie d'échange ce jardin à l'archevêque pour son séminaire (2 octobre 1684),

(1) Manquent les pages 121 à 128.

consentement et pouvoir de traiter, accordés par le dit abbé (20 octobre ; sceau du chapitre général de l'ordre). — Devis des ouvrages de charpente et de maçonnerie à faire pour achever le bâtiment commencé, « lequel fait aisle à main droite en entrant à la cour du séminaire de Reims » (30 mai 1684; signatures de l'archevêque Maurice Le Tellier). — Donation faite au séminaire par Charles Godbillot, curé de Saint-Jacques de Reims, des héritages et meubles affectés à une petite communauté de prêtres séculiers qu'il avait voulu fonder à Reims, en la rue du Bourg-de-Vesle, pour élever de jeunes écoliers capables d'entrer dans l'état ecclésiastique (17 janvier 1705) ; inventaire des titres concernant la propriété de ces héritages (id.) ; inventaire des meubles, linges et ustensiles, etc. (id.) ; (ces pièces sont paraphées et signées par Camille Le Tellier de Louvois, neveu et vicaire général de l'archevêque Maurice Le Tellier). — Compte du séminaire de Reims pour l'année 1578 (cahier de 30 feuillets). Vins achetés à Châlons à la foire de Saint-Martin d'hiver (fol. 9) ; bière achetée à Jacques Boursin, brasseur à Reims (fol. 11) ; somme payée à Nicole Pintheau, maître du séminaire, « pour avoir esté à Joinville suplier monseigneur le cardinal de Guise, archevesque et duc de Reims, de revestir de robes les escolliers de son séminaire, ...lorsque le bruit estoit que mon dit seigneur cardinal estoit sur son partement pour aller à Rome » (fol. 17) ; achat d'une demi douzaine « de baguettes de costes de baleine pour porter à l'église » (fol. 18). — Compte de l'année 1712-3 (cahier de 32 feuillets, signé par l'archevêque F. de Mailly). Réparations aux églises de Saint-Souplet, Faverolles, et autres patronages dépendant du séminaire (fol. 27). — Compte de l'année 1738-9 (cahier de 43 feuillets). — Comptes des recettes et dépenses de la fondation faite en faveur des curés infirmes (1725, 1726, 1727, 1728, 1729, 1735, 1736, 1737). — Remarques sur la requête présentée sous le nom du chapitre dans l'instance concernant le séminaire (1719).

G. 180. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 30 pièces, papier (16 imprimées, 3 cahiers de 35, 30 et 29 feuillets).

1245-1779. — Université, collège[1]. (*Invent. de Le Moine, layette 44, liasse 160.*) — Recueil imprimé de pièces concernant l'université de Reims et le collège des Bons-Enfants, de 1245 à 1697 : bulle de fondation de l'université par le pape Paul III (6 janvier 1547), lettres patentes de Henri II confirmant cette bulle (mars 1548), etc. (in-4°, 28 p., Reims, Barthélemy Multeau, 1717). — Donation faite par le cardinal Charles de Lorraine au collège des Bons-Enfants, de 1000 livres de rente au principal de 30,000 livres (2 avril 1555 ; copie collationnée en 1679) ; acte par lequel l'écolâtre de l'église de Reims abandonne au dit cardinal ses droits sur le collège, moyennant la cession du moulin de Rethèze, sis à Reims sur la Vesle (16 novembre 1561). — Fondation par Charles de Lorraine de quatre bourses au collège, pour quatre enfants de chœur de l'église de Reims, ou à leur défaut, pour les enfants de chœur des églises Saint-Symphorien et Sainte-Balsamie de cette ville (Amboise, 1 mars 1560 ; vidimus délivré le 27 mai). — Compte des recettes et dépenses du collège des Bons-Enfants pour l'année 1575-6 (cahier de 35 feuillets). *Recettes* : revenus des patronages (fol. 2-5) ; sommes payées par le chapitre, rente donnée par le cardinal de Lorraine, sommes reçues pour des obits fondés en la chapelle de Saint-Patrice, location de chambres au collège (fol. 5-9) ; surcens et rentes de Meurival et Muscourt (fol. 10-16) ; deniers provenant des vins des baux des patronages (fol. 17) ; vente des grains provenant des censes de Muizon et de Saint-Remy-le-Petit (id). *Dépenses* : gages et pensions du grand maître, des recteurs, boursiers, principal, régents et autres ministres du collège (fol. 18-22) ; paiement des surcens dus par le collège, frais divers (fol. 23-25); dépenses extraordinaires (décimes, déchet des monnaies, travaux de vitrerie en la chapelle de Saint-Patrice, réparations aux bâtiments du collège, voyage fait à Paris par le comptable pour le recouvrement de 1000 livres tournois dues au collège par les exécuteurs testamentaires du cardinal de Lorraine, etc.) (fol. 26-31). Recette et dépense des grains (fol. 33-35). — Acte par lequel Henri Melot, curé de Saint-Hilaire de Reims et principal du collège des Bons-Enfants, résigne cette dernière charge entre les mains du roi, en faveur de Louis Bonvent, docteur en théologie en l'université du dit Reims (6 avril 1661) ; nomination de L. Bonvent, faite par le roi à cause de la régale ouverte en l'archevêché de Reims (Fontainebleau, 17 novembre). — Requête présentée au Parlement par Jean Dutemps, principal et proviseur du collège, afin d'être autorisé à disposer, pour la subsistance et les besoins du dit collège, des arrérages de la rente au principal de 30,000 l. laissée par le cardinal de Lorraine,

[1] Voyez l'inventaire des archives de la Marne, Collège des Bons-Enfants, D. 56 et 57.

sans être tenu d'en faire aucun autre emploi (14 mai 1683 ; à la fin est une approbation de cette requête, signée de Harlay). — Lettres d'amortissement accordées par le roi au collège pour la maison de la Pierre-aux-Changes, siège de l'ancien auditoire du bailliage de l'archevêché, dont le dit collège s'était rendu adjudicataire le 22 octobre 1682 (Versailles, février 1684). — Règlement donné au collège des Bons-Enfants par l'archevêque Maurice Le Tellier (28 juillet 1692 ; imprimé). — Procès-verbaux de visites du collège, faites par Jean Le Besgue et J.-B.-Charles Fillion, recteurs de l'université (28 janvier 1715 et 16 janvier 1717). — Décrets de l'archevêque François de Mailly, annulant la nomination faite par l'université pour la fonction de recteur, de docteurs qui avaient refusé d'adhérer à la bulle *Unigenitus* (1 et 4 février 1717; imprimés). — Ordonnance du même, annulant un décret du recteur de l'université qui avait institué pour l'usage du collège un libraire-imprimeur autre que Barthélemy Multeau, dont le dit collège s'était servi jusqu'alors (22 février 1717 ; imprimé). — Comptes du collège, rendus en présence des délégués du conseil de ville, pour les années 1711-2 et 1715-6 (deux cahiers de 30 et 29 feuillets). — Ordonnance de l'archevêque Armand-Jules de Rohan concernant l'administration des biens du collège (27 mai 1727; imprimé). — Lettres patentes du roi Louis XV confirmant les privilèges accordés à l'université de Reims par ses prédécesseurs (Versailles, décembre 1729 ; copie). — Consultations de Viellart et de Laget-Bardelin, avocat à Paris, tranchant dans le sens de l'affirmative la question de savoir si l'archevêque de Reims a le droit, en qualité de prince et chef de l'université, de faire évoquer ses causes au bailliage royal de cette ville (16 mai 1779).

G. 181. (Liasse.) — 29 pièces, papier (3 cahiers de 29, 32 et 34 feuillets) ; 1 cachet.

1712-1726. — Université, collège (supplément). — Comptes du collège pour les années 1712-3, 1713-4 et 1714-5 (trois cahiers de 29, 32 et 34 feuillets). — Affaire de Jean Delosse, nommé principal du collège par le chapitre pendant la vacance du siège archiépiscopal, et destitué ensuite par l'archevêque François de Mailly, mémoires sur cette destitution (1712). — Mémoire au sujet des anciens et nouveaux statuts de l'université de Reims (1717) ; relation historique de l'origine des statuts de 1662 (s. d.). — Bourses vacantes, noms de ceux qui ont les conditions requises pour posséder ces bourses (s. d.). — Affaire des lieutenant et gens du conseil de la ville de Reims contre le sieur Clocquet, proviseur du collège, au sujet de la reddition de ses comptes, requête pour le faire assigner au présidial, mémoire présenté à l'archevêque (1726). — Copie de divers articles des statuts de l'université concernant l'administration des biens. — Lettres, mémoires relatifs à diverses affaires : destitution du principal J. Delosse, contestation avec l'archevêque pour la nomination des régents, bourses du collège de Reims à Paris, affaire du sieur Clocquet, etc. (1712 à 1726).

G. 182. (Liasse) — 3 cahiers, papier, de 15, 14 et 17 feuillets.

1467-1720. — Collège de Reims, à Paris. (*Invent. de Le Moine, layette 44, liasse 161.*) — Compte des recettes et dépenses du collège de Reims, de 1467 à 1471 (cahier de 15 feuillets). Lettres de procuration données par Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, à Simon Caynet, maître ès arts, étudiant en l'université de Paris, pour administrer les collèges de Reims et de Rethel, fondés au dit Paris et unis ensemble (Reims, 15 janvier 1467) (fol. 1); lettres de commission données par le même à Jean Meynart et à Pierre du Buz, pour examiner les comptes de Simon Caynet (13 décembre 1471) (fol. 2). *Recettes* : somme reçue de Regnaud de Vandières, legs de Ponce d'Herpy, chanoine de Reims (fol. 3) ; location du collège de Rethel (id.) ; location du collège de Reims et des chambres d'icelui, sis en la montagne Sainte-Geneviève, « tant du neuf corps d'ostel que du viel » (diminution des profits en 1467-8, par suite de la peste qui avait dispersé les écoliers de l'université de Paris, et en 1470-1, à cause des « guerres et divisions qui estoient lors en diverses contrées ») (fol. 4-5). *Dépenses :* réparations du collège de Reims et de l'hôtel de Rethel (clôture d'une ruelle entre le collège de Reims et le collège de Karembert, réparation à la porte du petit jardin près « l'ostel Coquerel », travaux en la grande salle du collège et au vieux corps de bâtiment contre la rue qui regarde l'hôtel du Mans, pose en la grande salle de verrières ornées de deux écus armoriés, sommes payées aux gardes de la voirie de l'église Sainte-Geneviève et de Saint-Marcel pour avoir baillé des alignements) (fol. 6-10); rente due par le collège de Rethel à l'hôtel de la ville de Paris, rente due à l'abbaye de Sainte-Geneviève pour le jardin situé devant le collège de Reims (fol. 11) ; frais

d'actes et de procédures, voyages du procureur à Vailly (fol. 12-13) ; frais de l'inventaire des biens de Simon Caynet, procureur du collège, fait après son décès survenu en novembre 1471, somme baillée à Paquier Bonhomme, libraire juré, pour l'estimation des livres, dépenses pour la reddition du présent compte (fol. 14-15). — Compte de 1708-9 (cahier de 14 feuillets). Location des chambres du collège de Reims (fol. 3-4) et des maisons qui en dépendent (fol. 5-7). — Compte de 1719-20 (cahier de 17 feuillets). Total de la recette, 37.503 l. 1 s. 8 d.; total de la dépense, 35,420 l. 12 s. 5 d..

G. 183. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin : 2 cahiers, papier, de 17 et 16 feuillets.

1576-1712. — Collège de Reims, à Paris (supplément). — Arrêt du Parlement décidant que la collation de la charge de principal du collège de Reims, à Paris, appartient à l'archevêque du dit Reims, qui doit en pourvoir un sujet capable de son diocèse, âgé d'au moins trente ans (7 avril 1576). — Comptes de 1710-1 et 1711-2 (deux cahiers de 17 et 16 feuillets).

G. 184. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier (3 imprimées).

1201-1780. — Hôpital Saint-Antoine de Reims. (*Invent. de Le Moine, layette 44, liasse 162.*) — Charte de Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, portant fondation et dotation d'un hôpital pour vingt pauvres malades, près de la porte Basée, « juxta grangiam nostram ad portam Bachi », auquel hôpital seront réunis les revenus des treize prébendes instituées par saint Remi en faveur des pauvres (1201), confirmation de cette fondation par Philippe Auguste (Reims, 1201) (copies imprimées au XVIIe siècle). — Transaction passée entre Gui de Roye, archevêque de Reims, d'une part, Gérenton, abbé du monastère de Saint-Antoine au diocèse de Vienne, et l'administrateur de la maison de Saint-Antoine de Troyes, d'autre part, pour régler leurs droits respectifs sur l'administration de l'hôpital Saint-Antoine de Reims, qui demeure au spirituel et au temporel en la pleine et entière autorité des archevêques (31 août 1407 ; vidimus délivré sous le sceau de la baillie de Vermandois le 18 avril 1420); nouvelle transaction passée entre les vicaires généraux de Renaud de Chartres, archevêque de Reims, Humbert, abbé de Saint-Antoine, et Arnoud Le Vassaut, administrateur de l'hôpital de Troyes, à l'effet de modifier certaines clauses de la transaction précédente (17 avril 1444 ; copie du XVIe siècle et texte imprimé collationné en 1626). — Acte par lequel les religieux et religieuses de l'hôpital Saint-Antoine de Reims consentent à ce que l'archevêque puisse faire boucher, quand il lui plaira, dans un mur de clôture construit à neuf en cet hôpital, des fenêtres ayant vue sur la court de la grange de la porte Basée, appartenant à l'archevêché, dans le cas où les dits religieux et religieuses ne pourraient prouver qu'il y ait eu anciennement des fenêtres en cet endroit (28 avril 1445). — Transaction passée entre Léonor d'Étampes, archevêque de Reims, et l'ordre de Saint-Antoine de Viennois, par laquelle le dit archevêque renonce à ses prétentions sur la maison de Saint-Antoine de Reims, et consent à ce qu'elle soit gouvernée par un supérieur triennal, comme toutes les autres commanderies de cet ordre (30 octobre 1649). — Mémoires, consultations d'avocats, observations au sujet d'affaires relatives à l'hôpital Saint-Antoine : réunion demandée par le conseil de la ville de Reims des biens de la dite maison à l'Hôpital-Général de cette ville, vente de l'église, maison et dépendances de Saint-Antoine, faite en 1780 à l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames par l'ordre de Malte auquel l'ordre de Saint-Antoine avait été réuni, réclamation par l'archevêque des biens vendus, comme ayant été démembrés du domaine de l'archevêché, vu que l'hôpital avait été fondé en 1201 par l'un de ses prédécesseurs (1776 à 1780).

G. 185. (Liasse.) — 3 pièces parchemin : 11 pièces, papier (1 imprimée, 2 cahiers de 42 et 24 feuillets, 1 plan); 4 sceaux.

1614-1776. — Hôpitaux divers, Hôtel-Dieu, Charité, Saint-Marcoul, pauvretés, léproseries. (*Invent. de Le Moine, layette 44, liasse 163.*) — Compte des recettes et dépenses des léproseries de Saint-Lazare et Sainte-Anne de Reims, pour l'année 1614-5, rendu aux échevins du dit Reims, gouverneurs et administrateurs perpétuels de ces hôpitaux (cahier de 42 feuillets). *Recettes* : surcens dus aux dits hôpitaux (fol. 2-4); loyers de maisons, cens, étaux à bouchers et autres héritages (fol. 5-22) ; recette extraordinaire (fol. 22-23) ; offrandes, aumônes en la chapelle Saint-Éloi (fol. 23). *Dépenses* : surcens dus au prieur de Clairmarais, au commandeur du Temple de Reims (fol. 24); pensions des curés ou chapelains des chapelles Saint-Éloi et Sainte-Anne, pensions ordinaires des lépreux et lépreuses, salaires de Simon Hervet, docteur en médecine, et de Jean Bourgeois, chirurgien (fol. 25-29) ; frais de luminaire des chapelles (fol. 29); rente

due aux paroissiens de l'église Saint-Hilaire de Reims (fol. 30); gages d'officiers, frais de procédures (fol. 30-33) ; réparations aux maisons et bâtiments dépendant des léproseries (réparation des vitres de la chapelle de Marcelot, etc.) (fol. 34-37) ; frais d'administration (fol. 41-42). — Arrêt du Parlement ordonnant que le lieutenant général au présidial de Reims aura la préséance sur les députés du clergé, dans la chambre établie pour l'administration de la maison de la Charité de Reims, qu'il présidera les assemblées de cette chambre et recevra le serment du receveur des comptes (30 décembre 1641) ; arrêt du Conseil privé du roi, rendu sur la demande en cassation de l'arrêt précédent, et ordonnant que les assemblées du bureau de la maison de la Charité seront présidées par l'archevêque de Reims, ou en son absence, par ses vicaires généraux (27 novembre 1643) ; arrêt du Conseil ordonnant l'exécution de celui-ci (27 août 1647) ; procès-verbaux de ce qui s'est passé dans les assemblées tenues le 14 mars 1644 et le 2 juillet 1649, où le lieutenant général voulait présider et recevoir le serment du comptable, contre les dispositions des arrêts de 1643 et 1647. — Provisions accordées par l'archevêque Léonor d'Étampes de quelques-unes des six prébendes ou pauvretés, dites de saint Rigobert, dont la disposition appartient aux archevêques de Reims (1643 à 1645 ; sceaux de Léonor d'Étampes et d'Armand-Jules de Rohan). — Arrêt du grand Conseil, maintenant les lieutenant et gens du conseil de la ville de Reims en l'administration de la maladrerie de Saint-Éloi du dit Reims, sans avoir égard à la demande formée par Mathurin Blouin, pourvu par le roi de cette administration (28 septembre 1663 ; imprimé). — Constitution passée par l'abbaye de Prémontré au profit de l'hôpital Saint-Marcoul de Reims, d'une rente de 160 livres au principal de 4,000 livres (11 novembre 1687). — Règlement donné par Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, à l'hôpital Saint-Marcoul, fondé en 1683 pour le traitement des malades atteints d'écrouelles (24 décembre 1692 ; cahier de 24 feuillets). — Transaction passée entre l'archevêque Charles-Antoine de la Roche-Aymon et les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Reims, au sujet de la construction des loges de la rue de la Poissonnerie, plan de ces loges (16 juillet 1776, sceau ; voy. G. 148 et 162). [1]

(1) Il manque en cette liasse le n° 7 de l'inventaire de Le Moine (mémoire présenté à l'archevêque par les lieutenant, gens du conseil et échevins de la ville de Reims, au sujet de l'administration de l'Hôtel-Dieu, vers 1750).

G. 186. (Liasse.) — 16 pièces, papier (3 imprimées, 1 cahier de 139 feuillets).

1201-1780. — Hôpitaux divers (supplément). — Hôpital Saint-Antoine. Charte de fondation en 1201, transactions de 1407 et de 1444 (imprimés ; voy. G. 184). — Extraits de divers titres concernant cet hôpital ; consultation de Le Merre, avocat à Paris, sur le droit que pouvait avoir l'archevêque de contraindre l'ordre de Saint-Antoine à reconstruire l'église de la commanderie de Reims qui menaçait ruine (20 juin 1739) ; permission accordée par l'archevêque aux religieuses de Saint-Pierre de Reims, qui avaient acheté l'église et la maison de Saint-Antoine, d'acquitter dans l'église de leur abbaye les fondations dont les religieux de cette maison étaient chargés (1780). — Hôpital de Dieu-li-Mire. Mémoire tendant à prouver que la juridiction sur l'hôpital de Dieu-li-Mire de Reims, dépendant de « l'ospital de Saint Bernart du mont de Gieu », appartient à l'archevêque, et non au doyen de l'église de Reims (s. d., vers 1420 ; pièce incomplète au commencement). — Léproseries. Mémoire en faveur de l'archevêque qui revendiquait l'administration de la maladrerie de Reims, contre les échevins de cette ville (s. d., vers 1450). — Compte des léproseries de Saint-Lazare et Sainte-Anne de Reims, pour l'année 1613-4 (cahier de 139 feuillets). — Charité. Factum pour les lieutenant, gens du conseil et échevins de Reims, qui réclamaient l'union de l'hôpital Saint-Antoine du dit Reims, des aumônes de Sainte-Catherine, Saint-Laurent, Saint-Nicaise, et des pauvretés de saint Remi, à la maison de la Charité de cette ville (1634 ; imprimé). — Mémoire sur les pouvoirs des deux administrateurs de la Charité, députés pour assister à la reddition des comptes de cette maison ; copies des formules de présentations et clôtures des comptes, de 1635 à 1649. — Liste des maisons et prés dépendant de la Charité (1643). — Arrêt du Conseil privé du roi ordonnant que les députés du chapitre de l'église cathédrale de Notre-Dame de Rouen auront la préséance, au bureau des pauvres établi en cette ville, sur les députés de la chambre des comptes de Normandie (16 mars 1619).

G. 187. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier (3 imprimées) ; 1 cachet.

1568-1586. — Aliénations de biens ecclésiastiques. (*Invent. de Le Moine, layette 45, liasse 164.*) — Bulle du pape Pie V, autorisant la vente de biens du clergé de France, jusqu'à la valeur de 50,000 écus d'or de rente, pour subvenir

aux nécessités de l'État et soutenir la guerre contre les protestants (Rome, 24 novembre 1568), lettres patentes du roi Charles IX ordonnant la publication et la mise à exécution de cette bulle (Melun, 17 décembre) (édition imprimée, Paris, J. Canivet et J. Dallier, 1569 ; pièce incomplète à la fin). — Lettres de Charles IX prolongeant d'un an le délai accordé pour l'aliénation des biens du clergé (Saint-Germain-en-Laye, 21 juillet 1570 ; imprimé, Paris, Guillaume de Nyverd, imprimeur ordinaire du roi, s. d.). — Procès-verbaux d'aliénations d'un surcens appartenant à l'abbaye de Saint-Remi de Reims sur une maison sise à Coulommes-lès-Reims (26 mars 1575), et d'une maison appartenant à l'archevêché, sise à Reims au marché au blé (9 avril) (copie collationnée le 3 mai 1696 et signée par l'abbé Colbert de Villacerf, agent général du clergé de France). — Aliénations de biens appartenant à l'archevêché : pièce de vigne sise au terroir de Coulommes-lès-Reims (23 avril), prés sis au terroir de Courcelles, près de la maison de la Malle (18 mai). — Lettres par lesquelles Charles, cardinal de Bourbon, Louis, cardinal de Guise, Louis, cardinal d'Este, Antoine-Marie Salviati, évêque de Saint-Papoul, nonce du Saint Père, Pierre de Gondy, évêque de Paris, Florentin Regnard et Bon Broé, conseillers au Parlement, tous commissaires délégués par le pape Grégoire XIII pour l'aliénation de 50,000 écus de rente du temporel des églises de France, fixent la taxe du diocèse de Reims à la somme de 845 écus de rente, et nomment l'archevêque de Reims et le président au siége présidial de cette ville leurs subdélégués pour procéder aux aliénations dans le dit diocèse (Paris, 20 septembre 1576 ; signatures des commissaires, cachet). — Mémoires et instructions donnés par les commissaires à leurs subdélégués, sur la manière de procéder à l'adjudication des biens mis en vente (20 septembre 1576 ; imprimé). — Lettres closes de Henri III prescrivant aux commissaires députés pour la vente des biens ecclésiastiques au diocèse de Reims, de faire la levée de 2 sous 6 deniers pour livre sur les bénéficiers qui seront cotisés pour cette vente (Paris, 4 novembre 1576). — Vente par adjudication de deux coupons de prés appartenant à l'archevêché, sis au terroir de Muire, au lieu dit la *Grande Rozière* (19 avril 1577). — Lettres patentes de Henri III ordonnant au bailli de Vermandois et à l'archevêque de Reims de faire procéder sans délai dans le diocèse du dit Reims aux aliénations de biens ecclésiastiques autorisées pour les besoins de l'État par une bulle pontificale du 30 janvier précédent (Saint-Maur-les-Fossés, 23 juin 1586).

G. 188. (Liasse.) — 10 pièces, papier (8 cahiers de 4, 10, 12, 39, 9, 8, 9, 6 feuillets).

1557-1709. — Subventions pour les pauvres. (*Invent. de Le Moine, layette 45, liasse 165.*) — Compte des deniers reçus du clergé de Reims pour les pauvres par Pierre Remy, archidiacre de Champagne, de 1557 à 1564 (cahier de 4 feuillets ; au fol. 3, signatures du cardinal Charles de Lorraine, de Charles des Ursins, abbé de Saint-Nicaise, de Claude Cauchon, abbé de Saint-Denis, etc.). — Compte de 1565-6 (cahier de 10 feuillets). Sommes reçues de chacun des dignitaires et chanoines de l'église de Reims (fol. 1-5) ; id., des abbés, couvents, prieurs, chapitres et hôpitaux de cette ville (fol. 5-6) ; dons des prêtres de diverses paroisses (fol. 7) ; legs testamentaires (fol. 8). — Compte de 1571-2 (cahier de 12 feuillets, ayant pour couverture un fragment de manuscrit sur vélin du XIIIe siècle, commentaire sur les prophètes). — Compte rendu par François Pupin, marchand à Reims, commis par le conseil de cette ville à faire les recettes et mises des deniers destinés à l'entretien des pauvres, pour les mois de décembre 1573 et janvier 1574 (cahier de 39 feuillets) [1]. Sommes reçues du clergé (fol. 1-2), des paroissiens de chacune des paroisses de la ville (fol. 2-9) ; legs testamentaires, amendes (fol. 10) ; distribution des secours aux pauvres invalides des diverses paroisses (fol. 11-22) ; sommes payées aux pauvres valides, employés aux travaux des remparts de la ville (fol. 22-24). La recette totale est de 1,303 livres 12 sous 8 deniers tournois, et la dépense de 1,269 l. 17 s. 6 d.. — Compte des deniers reçus du clergé de Reims pour les pauvres, année 1581-2 (cahier de 9 feuillets). Somme distribuée à plusieurs personnes atteintes de la peste (fol. 6). (Ce cahier a pour couverture une double feuille de parchemin, contenant un fragment de compte des recettes et dépenses de divers offices du chapitre de Saint-Symphorien de Reims, en 1391). — Compte de 1584-5 (cahier de 8 feuillets, dont la couverture en parchemin contient un tableau (incomplet) des obits, processions, messes, etc., à célébrer chaque année en l'église de Saint-Symphorien, s. d., XVIe siècle). — Compte de 1586-7 (cahier de 9 feuillets). Recette extraordinaire faite à

(1) A la différence des autres comptes qui sont spéciaux au clergé, celui-ci est un compte général de la subvention des pauvres pour toute la ville. La collection de ces comptes généraux, depuis l'année 1562, se trouve dans les archives communales de Reims.

cause de l'augmentation de secours qu'il a fallu fournir aux pauvres, vu la cherté des grains en cette année (fol. 4-5) ; distribution de pain aux pauvres étrangers, hors de la ville, dans les faubourgs, taxe pour la solde « de la compagnie le cappitaine Vaulclerois » (fol. 6). (La couverture en parchemin de ce cahier contient un fragment d'un compte du chapitre de Saint-Symphorien, XVIe siècle ; détails curieux sur la refonte des deux cloches de l'église, la célébration de la fête de saint Mérolilan, la distribution de pommes bénites le jour de saint Jacques, le salaire de l'organiste, etc.). — Compte de 1589-90 (cahier de 6 feuillets). Le reliquat du dernier compte a été employé « en la confection de l'artillerie » (fol. 4) ; somme distribuée en aumône à trois religieux feuillants réfugiés à Reims (fol. 5) ; emploi de l'excédant de la recette à la confection d'un canon fait aux dépens du clergé (fol. 6). (Ce cahier a pour couverture un fragment d'un lectionnaire sur vélin, du XIIIe siècle). — Mémoire de ce qui s'est fait en 1694 pour le soulagement des pauvres de Reims, et projet proposé dans le même but en 1709. — Département de la somme de 6,284 livres 4 sols, à lever sur tous les ecclésiastiques et sur toutes les communautés de Reims pour la subsistance des pauvres (26 juillet 1709).

G. 189. (Liasse.) — 19 pièces, papier (10 imprimées).

1691-1708. — Offices du clergé. *(Invent. de Le Moine, layette 45, liasse 166.)* — Édits du roi, arrêts du Conseil d'État, portant création, union au clergé de Reims, suppression et rétablissement de divers offices d'économes séquestres, greffiers des insinuations ecclésiastiques, greffiers des domaines des gens de mainmorte, notaires royaux et apostoliques, contrôleurs des dits économes et greffiers, commissaires des décimes (1691 à 1708) ; copies collationnées des quittances des paiements faits par le clergé de Reims pour la finance de ces offices (1693 et 1704).

G. 190. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier (2 cahiers de 100 et 70 feuillets).

1421-vers 1551. — Clergé de Reims en général. (*Invent. de Le Moine, layette 45, liasse 167.*) — Conclusion des membres du clergé et des échevins de Reims, qui, dans une assemblée tenue par eux en l'église des Cordeliers avec un grand nombre de conseillers et de gens notables de cette ville, ont décidé de s'opposer aux entreprises faites contre leur juridiction par certains particuliers, « les aucuns d'eulx soubz umbre de ce qu'ilz se disoient estre du conseil....., et les autres soubz umbre.... des offices qu'ilz ont exercés, tant sur le fait de la capitainerie d'icelle ville et cité comme autrement » (19 février 1421). — Registre contenant les collations de bénéfices faites par les vicaires généraux de l'archevêque de Reims, de 1497 à 1502 (cahier de 100 feuillets). Requête des habitants de Maubert-Fontaine afin d'obtenir la permission d'agrandir leur église, 20 avril 1501 (fol. 1) ; notes chronologiques sur les papes, d'Alexandre VI à Léon X (id.) ; lettres de dispenses, autorisations de quêtes accordées par les vicaires généraux dans le diocèse de Reims, de 1497 à 1503 (fol. 2-26), quêtes pour les abbayes de Saint-Nicaise de Reims, de Saint-Hubert en Ardenne, de Notre-Dame d'Argensolle, pour l'église Notre-Dame de Reims, pour les Hôtels-Dieu de Reims et de Paris, l'ordre de la Trinité et le rachat des captifs, l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, l'hôpital de Saint-Bernard du Mont Joux, l'hôpital d'Avranches, situé près du chemin du Mont Saint-Michel (fol. 8), Saint-Jacques de Compostelle (fol. 9), le monastère de Sainte-Catherine du Mont Sinaï (fol. 9 et 11), l'hôpital des Quinze-Vingts de Paris (fol. 11), l'église paroissiale de Notre-Dame d'Athies, au diocèse de Noyon, détruite par un incendie (fol. 13), l'hôpital de Notre-Dame de Roncevaux, au diocèse de Pampelune (fol. 14), la maison du Saint-Esprit d'Auray, au diocèse de Vannes, dépendant de l'ordre Teutonique (fol. 14 et 26), la maison de Saint-Jacques de l'Épée (Sancti Jacobi de Spata), près Étampes, de l'ordre de Saint-Jacques de Compostelle (fol. 25), etc.; autorisation accordée le 8 janvier 1502 à Grégoire, comte d'Égremont, de quêter pour le rachat de huit gentilshommes qui avaient été faits prisonniers par les Turcs, « in bello Egremontensi in Ungaria, in quo xxviii millia Turchorum et xi^m Christianorum succubuerunt » (fol. 14, cf. fol. 13) ; permission donnée à la confrérie de Saint-Jacques de Château-Porcien, de placer une statue de ce saint sur l'autel qui lui est consacré dans l'église paroissiale du dit Château-Porcien (fol. 4) ; collations de cures et autres bénéfices dans la province de Reims, faites par les vicaires généraux (fol. 28 à 100) ; autorisation de prêcher et de confesser dans la ville et la province de Reims, accordée au frère Jean Charles, de l'ordre des Frères Prêcheurs, chapelain et confesseur du cardinal Guillaume Briçonnet, archevêque de Reims, 15 février 1498 (fol. 30) ; changement dans la date de la célé-

bration de la dédicace de l'église paroissiale de Logny, consacrée du temps de l'archevêque Pierre de Laval (fol. 39) ; permission accordée le 12 décembre 1498 au desservant de l'église paroissiale de Brimontel et de Brimont, de résider à son choix dans l'un ou l'autre de ces villages (fol. 46). (Le cahier a pour couverture un acte sur parchemin, incomplet : lettres des vicaires généraux de Reims, enjoignant au clergé de la ville et du diocèse d'accueillir les quêteurs chargés de recueillir des aumônes pour l'achèvement et les réparations de l'église Saint-Nicaise, 11 septembre 1496). — Pouillé du diocèse de Reims, contenant la liste des bénéfices et l'indication des collateurs (vers 1551 ; cahier de 70 feuillets).

G. 191. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin (3 imprimées); 23 pièces, papier (7 imprimées, 1 cahier de 145 feuillets) ; 1 sceau.

1364-1710. — Clergé de Reims, décimes. *(Invent. de Le Moine, layette 46, liasse 168.)* — Comptes de la levée des aides royaux dans la ville et le diocèse de Reims, de 1364 à 1368 (1) (cahier de 145 feuillets (2)). Compte de l'année 1364 (fol. 1-20) (diminution de taxe accordée à plusieurs pauvres de Reims, sur les renseignements fournis par les chartreries des paroisses (fol. 18), exemptions de divers nobles et clercs bénéficiés (fol. 19), etc.) ; compte de 1365 (fol. 21-36) ; compte de 1366 (fol. 37-56) ; lettres des élus de Reims ordonnant la mise à exécution d'une décision prise par le roi dans une assemblée tenue à Compiègne, en vertu de laquelle il est accordé aux villes fermées une remise du quart, et aux villes du pays plat une remise de la moitié des arrérages dont elles sont tenues à cause des aides, 6 juillet 1367 (fol. 57); compte de 1367 (fol. 58-84); compte de 1368 (fol. 85-110) ; état des contribuables de Reims, desquels on a exigé, pour assurer le paiement de leur taxe, des gages consistant en objets mobiliers, surcots, vêtements garnis de fourrures, lits, hanaps de madre, chaudrons, vaisselle, argenterie, outils, armures, cottes de mailles, etc. (fol. 111-123) ; diminutions et remises de taxes accordées dans les diverses paroisses de la ville de Reims, état dressé par carrés (quarrel de la loge aux échevins, du marché aux chevaux, etc.) (fol. 124-145). — Comptes des décimes accordés au roi par le clergé de Reims, pour les années 1562, 1570-1 ; compte des décimes et autres subventions, ainsi que des deniers levés sur le clergé pour subvenir aux frais de l'assemblée tenue à Melun en 1579 par les prélats et députés du clergé de France (année 1580). — Département des décimes dans le diocèse de Reims en l'année 1516 (copie s. d., collationnée et signée par l'abbé Colbert de Villacerf, agent du clergé de France). — Résolution prise par les cardinaux, archevêques et évêques, commis et députés « par messieurs de l'assemblée de Poissy », sur la manière de lever et asseoir la somme proposée au roi pour le rachat de son domaine et des aides et gabelles (Saint-Germain-en-Laye, 18 octobre 1561). — Lettres patentes de Charles IX, ordonnant des levées de décimes dans le diocèse de Reims (Saint-Germain-en-Laye, 30 novembre 1561, Paris, 28 décembre 1567, château de Boulogne, 18 juin 1572). — Moyens proposés en l'assemblée du clergé afin de trouver des ressources pour aider à soutenir les charges de l'État, nomination de députés pour s'occuper du rétablissement de la discipline ecclésiastique, de la réforme de l'université et des collèges de Paris, etc. (Fontainebleau, 1er juin 1573 ; imprimé du temps). — Traité passé entre les syndics du clergé de France et François de Vigny, secrétaire de la chambre du roi, qui s'engage, moyennant un traitement annuel de 30,000 livres tournois pour lui et ses commis, à faire la recepte des décimes et subventions imposées sur les bénéficiers du royaume (18 novembre 1573), lettres patentes de Charles IX confirmant ce traité (Châlons en Champagne, 22 novembre) (copie imprimée sur parchemin). — Lettres patentes de Charles IX, ordonnant la levée de nouvelles décimes sur le clergé du royaume (Saint-Germain-en-Laye, 27 février 1574 ; vidimus délivré le 2 mars sous le sceau de la prévôté de Paris, et imprimé sur parchemin). — Mandement adressé au cardinal de Guise, archevêque de Reims, par les députés du clergé de France, assemblés à Paris et à Melun, pour l'inviter à faire lever sur les bénéficiers de son diocèse leur quote-part dans les sommes imposées sur le dit clergé (Paris, abbaye de Saint-Germain-des-Prés, 29 février 1580, imprimé sur parchemin) ; lettres patentes de Henri III relatives au même objet (Paris, 15 mars). — Lettres patentes du même, ordonnant au cardinal de Guise de faire lever en son diocèse de Reims la part de contribution due par son clergé pour un don gratuit qu'il est forcé de réclamer, afin de pouvoir lutter contre

(1) Ce registre, entré de longue date dans les archives de l'archevêché, émane de l'administration des élus de Reims et ne concerne aucunement la levée des décimes. Nous avons cru devoir le laisser, faute de lui trouver une meilleure place, dans la liasse où Le Moine l'avait classé.

(2) Il existe une lacune entre les fol. 69 et 70 ; de plus, le dernier feuillet est fort altéré par l'humidité.

les rebelles et les étrangers que ceux-ci appellent à leur secours (Paris, 16 juin 1580). — Lettres patentes de Charles IX affranchissant le cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, et le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, du paiement des décimes (Blois, 9 février 1563, Narbonne, 8 janvier 1565, Paris, 6 janvier 1567 ; copies vidimées). — Lettres patentes de Henri III affranchissant Louis de Guise, archevêque de Reims, du paiement des décimes, en considération du voyage que celui-ci se proposait de faire à Rome pour y recevoir le chapeau de cardinal (Blois, 22 mai 1581 ; vidimus, sceau de la prévôté de Paris). — Édit de Henri IV portant règlement général sur la levée et le paiement des décimes (Paris, 20 janvier 1599 ; imprimé en 1684). — Traité passé entre Galien Aubineau, syndic du clergé du diocèse de Reims, et Christophe de Bignicourt, receveur des décimes du dit diocèse, au sujet d'un emprunt à faire pour parvenir au remboursement et amortissement d'une rente de 4,000 livres tournois sur l'hôtel de ville de Paris, prétendue assignée sur le clergé et prélevée chaque année sur les décimes (26 mars 1638). — Départements des décimes dans le diocèse de Reims (1646 et 1680). — Délibérations de l'assemblée du clergé du diocèse de Reims relatives à des emprunts à faire et autres mesures à prendre, pour arriver au paiement de sa part du don gratuit, accordé au roi par le clergé de France (16 octobre, 2, 3 et 7 novembre 1690). — Contrat passé entre le roi et le clergé de France, pour le paiement de la somme de quatre millions de livres de secours extraordinaire, accordé à Sa Majesté au lieu et place de la capitation, pour lui être payé pendant la durée de la guerre, à partir du 1er janvier 1696 (26 juillet 1695 ; imprimé). — État des revenus des bénéfices et communautés du diocèse de Reims, dressé par l'archevêque à la demande des agents généraux du clergé (11 septembre 1695). — Arrêt du Conseil d'État et lettres patentes concernant le recouvrement et la levée des quatre millions de livres accordés au roi (Fontainebleau, 18 octobre 1695 ; imprimés). — Projet de diminutions et augmentations à faire sur les taxes des bénéficiers du diocèse de Reims, imposés en 1695 pour la subvention extraordinaire. — Département de la somme de 57,430 livres 6 sols, qui doit être levée dans le diocèse de Reims pour cette subvention (24 janvier 1696). — État des changements faits à ce département (16 novembre 1696). — Procès-verbal d'une assemblée des évêques de la province de Reims, qui déclarent accepter la constitution d'Innocent XII condamnant l'*Explication des maximes des saints* de Fénelon (Reims, 24 mai 1699 ; imprimé (1)). — Extraits de plusieurs départements de subventions et dons gratuits, accordés au roi, de 1641 à 1710.

G. 192. (Liasse) — 52 pièces, papier (dont 17 réunies en un volume in-4° relié ; 35 imprimées).

1701-1725. — Clergé de Reims, décimes (suite). (*Invent. de Le Moine, layette 47, liasse 169.*) — Lettre adressée par le roi aux agents généraux du clergé de France pour convoquer une assemblée extraordinaire du dit clergé, afin de délibérer sur les moyens de fournir une contribution volontaire pour les besoins de l'État (Versailles, 29 mars 1701 ; imprimé) ; décision prise par cette assemblée (9 juillet ; impr.) ; contrat passé entre le roi et le clergé de France pour le paiement du secours extraordinaire accordé au lieu et place de la capitation (11 juillet ; impr.) ; arrêt du Conseil d'État et lettres patentes concernant le recouvrement et la levée des sommes qui doivent être fournies pour ce secours extraordinaire (Versailles, 19 juillet ; imprimés) ; extraits des états et départements arrêtés en l'assemblée du clergé, taxes du diocèse de Reims (20 juillet ; impr.); arrêt du Conseil d'État ordonnant des mesures pour assurer la levée des taxes imposées aux ecclésiastiques (21 mars 1702 ; impr.) ; contrat passé entre le roi et le clergé de France pour la renonciation à la faculté de rentrer en la possession et jouissance des biens ecclésiastiques qui ont été aliénés pour cause de subvention (2 juillet 1702 ; impr.) ; départements et comptes de la subvention pour les années 1701, 1702, 1703 et 1704 (signatures de l'archevêque Maurice Le Tellier). (Toutes les pièces qui précèdent ont été réunies en un volume in-4°, relié en parchemin.) — Délibération de l'assemblée générale du clergé de France, en vertu de laquelle il a été résolu de faire un emprunt de 1,400,000 livres pour achever de payer les 3,500,000 livres de don gratuit, accordées au roi en l'assemblée tenue à Saint-Germain-en-Laye, en 1700 (9 juillet 1701 ; impr.); déclaration du roi confirmant cet emprunt (Versailles, août 1701 ; impr.). — Délibérations de l'assemblée du clergé de France relatives à la suppression des charges de commissaires des décimes, et aux moyens de prévenir les difficultés résultant de la diminution des espèces (10 et 14 septembre 1705 ; impr.). — Extraits des

(1) Cette pièce, classée ici par Le Moine, serait mieux à sa place dans la liasse G. 176.

départements des décimes pour le diocèse de Reims (19 septembre ; impr.). — Arrêt du Conseil d'État pour le recouvrement du don gratuit accordé au roi par le clergé en 1705 (24 septembre ; impr.). — Mémoires des rentes dues par le clergé du diocèse de Reims (31 octobre 1707). — Délibération de l'assemblée du clergé de France portant pouvoir d'emprunter 33,000,000 de livres, et d'en recevoir la valeur en billets de monnaie (5 avril 1707; impr.). — État des affaires du clergé du diocèse de Reims (impositions, emprunts, etc.), de 1671 à 1709. — Contrat passé entre le roi et le clergé de France pour le paiement de la somme de 24,000,000 de livres, à lui accordée par le dit clergé (5 juillet 1710; impr.). — Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du clergé (4 juillet; impr.). — Arrêt du Conseil d'État ordonnant que ceux qui prêteront au clergé jusqu'à la somme de 10,000 livres ne pourront être compris dans les rôles du Conseil, en exécution de l'édit du mois de mars précédent, portant création des rentes provinciales (13 décembre 1710; impr.). — Déclaration du roi portant que les biens ecclésiastiques ne sont point compris dans la déclaration du 14 octobre 1710 qui établit la levée du dixième (Versailles, 27 octobre 1711 ; impr.). — État des rachats de capitation à diminuer sur le total de la subvention du registre de 1711 ; bordereau de recettes et dépenses en deniers, tant pour les décimes, subvention, rachat de capitation, qu'intérêts, depuis le 8 avril 1711. — État des rentes dues par le clergé de Reims en 1711. — Extraits des états et départements des impositions, arrêtés en l'assemblée générale du clergé, taxes du diocèse de Reims (17 juillet 1711 ; impr.). — Contrat passé entre le roi et le clergé pour le paiement d'un don gratuit de 8,000,000 de livres (13 juillet ; impr.); lettres patentes confirmant ce contrat (3 octobre ; impr.). — Délibération de l'assemblée du clergé sur les moyens de faire un emprunt pour s'acquitter de ce don gratuit (11 juillet ; impr.). — États donnés par le syndic du clergé du diocèse de Reims à l'assemblée du clergé de France, pour justifier les remboursements des emprunts faits par le dit diocèse (20 mai 1715). — Délibération de l'assemblée du clergé de France portant pouvoir d'emprunter 12,000,000 de livres (2 juillet 1715 ; impr.). — Rapport fait à l'assemblée du clergé par le sieur Brunet de Molan, receveur des décimes du diocèse de Paris, et réponse du sieur Ogier, receveur général du clergé (1725).

G. 193. (Liasse.) — 31 pièces, papier (1 cahier de 28 feuillets, 5 imprimées) ; 2 cachets.

1596-1731. — Clergé de Reims (supplément). — Registre contenant les collations de bénéfices faites par les vicaires généraux du diocèse de Reims, de 1596 à 1597 (cahier de 28 feuillets, cotés de 28 à 55, incomplet au commencement et à la fin ; voy. G. 190). Prieuré de Ventelay (fol. 49), office de procureur du collège des Bons-Enfants (fol. 50), etc. — Extraits de procès-verbaux d'assemblées synodales du clergé du diocèse de Reims, portant nomination de députés chargés d'administrer les affaires du dit clergé (1599 à 1618); nomination d'auditeurs des comptes du receveur des pauvres (1602). — État des dépenses faites par les députés du clergé de Reims « au voyage de Paris » (s. d., XVIIe siècle). — Lettres et notes relatives à la convocation d'une assemblée du clergé de la province de Reims, à des taxes imposées sur le clergé (1655 à 1706); deux lettres (dont l'une entièrement autographe) de l'archevêque Maurice Le Tellier, concernant un département d'une somme de 9,000 livres à faire sur le clergé de Reims (Paris, 16 et 17 juillet 1709). — État des taxes d'offices faites sur les exempts, privilégiés, nobles et ecclésiastiques de la ville de Reims, pour la confirmation du franc-alleu noble et roturier, en exécution de l'arrêt du Conseil d'État du 29 septembre 1693 (6 mars 1694). — Circulaires des agents généraux du clergé de France, relatives à une surséance aux poursuites des traitants pour les offices de contrôleurs des anciens greffiers, de greffiers alternatifs des registres de baptêmes, mariages et mortuaires, etc., aux augmentations de gages des greffiers des insinuations ecclésiastiques, etc. (1710 ; imprimés). — Nomination par l'assemblée du clergé de Reims de Jacques Pillier, chanoine de Sainte-Balsamie, pour receveur du dit clergé (9 janvier 1717). — Mémoire des agents généraux du clergé de France, relatif au refus fait par un adjudicataire des bois de la communauté d'Avallon en Bourgogne, de faire enregistrer et contrôler son adjudication au greffe et contrôle des domaines des gens de mainmorte du diocèse d'Autun (1731 ; impr.).

G. 194. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 44 pièces, papier (6 imprimées).

1562-1711. — Clergé de Reims, décimes (supplément). — Rôles des départements de décimes dans le diocèse de Reims (1562, 1568 et 1584). — Comptes des décimes et subventions (1563, 1564,

1565, 1566, 1567, 1568, 1569, 1571, 1572, 1572-3, 1573-4, 1574-5, 1576, 1577, 1578-9; dans le compte de 1571, mention d'une somme payée à l'évêque de Laon « pour ses salaires d'avoir assisté à l'assemblée du clergé à Paris » en l'an 1567, frais de l'impression des nouveaux bréviaires du diocèse de Reims par Jean de Foigny, imprimeur en cette ville, remise de décimes à Nicole Cousin, docteur en théologie, qui avait été volé et pillé par les Huguenots, en 1567, lorsqu'il était coadjuteur en la cure d'Ay, sommes avancées par le chapitre à Hubert Le Vergeur, vicomte de Cramaille, à Messieurs de Longueval et de la Vieuville, pour des levées de troupes, etc.; dans le compte de 1572-3, frais pour travaux d'impression confiés à Jean de Foigny, indemnité accordée à Étienne Bacquenois, en considération des pertes subies par Nicolas Bacquenois, son père, pour l'impression des légendaires du diocèse de Reims, etc.). — Mémoires contre Nicole Convers, prieur de Landèves, au diocèse de Reims, appelant comme d'abus d'un nouveau département des décimes, fait par les députés du clergé du dit diocèse (1584). — Constitution par Jean Béchet, prieur de Donchery, d'un procureur pour faire opposition à la taxe qui lui avait été imposée en vertu du nouveau département (9 avril 1584; détails sur l'état et les charges du prieuré de Donchery, dépendant de l'abbaye de Saint-Médard de Soissons). — Calculs des départements faits entre les généralités du royaume, du secours extraordinaire de 4,000,000 de livres, accordé au roi par le clergé (1695 et 1701). — États des décimes imposées sur le clergé du diocèse de Reims, de 1580 à 1695. — État des taxes imposées pour la subvention sur les bénéficiers du diocèse de Reims, sur les ecclésiastiques non bénéficiers et sur les fabriques (vers 1690). — Arrêt du Conseil d'État déchargeant du paiement des décimes, pendant trois années, les religieux de l'abbaye de la Val-Dieu, vu les dommages à eux causés par des partis ennemis de la garnison de Maestricht, qui avaient incendié leur monastère dans la nuit du 16 au 17 août 1696, et le 25 septembre suivant, les villages de Thilay et de Naux dont ils étaient seigneurs (26 février 1697). — Mémoires des rentes dues par le clergé du diocèse de Reims (1707). — Traité passé entre le syndic du clergé du diocèse de Reims et Jean-Marie Provost, commis préposé par Antoine Jarry, huissier ordinaire du roi en ses conseils, demeurant à Paris, pour faire la recette des décimes, dons gratuits, subventions et autres deniers du dit clergé; cautionnements fournis par le dit sieur Jarry, etc. (30 mars au 13 avril 1711). — État des paroisses de l'évêché d'Amiens qui ont été fourragées par les armées du roi et par celles des ennemis, pendant la campagne de 1710, ainsi qu'il a été justifié aux États de Hollande (28 avril 1711). — Mémoire présenté à l'archevêque de Reims par le clergé du diocèse de Boulogne, pour le prier d'obtenir en sa faveur une diminution d'impositions en l'assemblée générale du clergé de France, vu les dommages causés par la guerre dans le dit diocèse (1711). — Projet du contrat passé le 13 juillet 1711 entre le roi et le clergé pour le paiement d'un don gratuit de 8,000,000 de livres (impr.; voy. G. 192).

G. 195. — 1 vol. in-folio relié (212 feuillets).

1704-1712. — Assemblées du clergé du diocèse et de la ville de Reims. — CLERGÉ DU DIOCÈSE (fol. 1-179). — Délibérations des députés du clergé du diocèse concernant les décimes et subventions, les offices de greffiers des insinuations ecclésiastiques et des domaines des gens de mainmorte, et de commissaires aux décimes, l'augmentation et la diminution des espèces, les emprunts et constitutions de rentes par le clergé, les comptes de la vente des missels, bréviaires et diurnaux, l'achat de livres pour la bibliothèque du séminaire (fol. 12, 48, 92, 115, 161, 169), etc. Lettre du roi convoquant l'assemblée générale du clergé de France, Versailles, 2 décembre 1704 (fol. 15-16); procès-verbal de l'assemblée du clergé de la province de Reims, tenue au dit Reims le 11 mai 1705, nomination des évêques d'Amiens et de Senlis, de Camille Le Tellier de Louvois, vicaire général de l'archevêque de Reims, et d'Achille de Sassenage, abbé de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, pour députés en l'assemblée générale (fol. 18-23); rente de 200 livres constituée au profit de l'abbaye de Saint-Étienne de Reims, pour la pension viagère de la sœur de La Tour de Saint-Eugène, religieuse en la dite abbaye, fille du prince de Tour-et-Taxis, maréchal héréditaire de la province et comté de Hainaut, 12 octobre 1706 (fol. 64); lettres du roi concernant la convocation d'une assemblée générale extraordinaire du clergé, Versailles, 31 janvier et 9 février 1707 (fol. 74-76); procès-verbal de l'assemblée provinciale tenue à Reims le 2 mars, nomination de l'évêque de Laon et de Charles-François d'Hallencourt de Dromenil, aumônier ordinaire du roi, pour députés en l'assemblée générale (fol. 78-82); nomi-

nations d'Arnoult Bonvent, chanoine de Saint-Symphorien de Reims, comme secrétaire du clergé du diocèse, et de Jean Milta, chanoine de l'église métropolitaine, comme notaire royal apostolique, 31 octobre 1707 (fol. 85-86); diminutions de décimes accordées à divers bénéficiers à cause des pertes qu'ils avaient souffertes par suite de l'orage arrivé le 15 juin 1707 (fol. 89); décharge de décimes réclamée par Paul Godet des Marais, évêque de Chartres, abbé commendataire de l'abbaye d'Igny, à cause de l'incendie de la ferme de Party, dépendant de cette abbaye, 23 juillet 1708 (fol. 98-99); nomination de Julien Neveu, chanoine de Reims, comme conseiller en la chambre souveraine des décimes, établie à Paris, 26 mars 1709 (fol. 106); lettre du roi convoquant l'assemblée générale du clergé, Versailles, 27 novembre 1709 (fol. 117-118); procès-verbal de l'assemblée provinciale tenue à Senlis le 25 février 1710, annonce de la mort de Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, décédé le 22 à Paris (fol. 119-123); lettres de provisions du grand vicariat de l'archevêché de Reims, données par le chapitre à Nicolas Bachelier et à Nicolas Baudouin, chanoines, le siège étant vacant, 25 février (fol. 123-124); somme de 4,000 livres accordée par le roi pour le soulagement des pauvres de Reims, sur l'économat de l'archevêché et de l'abbaye de Saint-Remi, 12 mai 1710 (fol. 129); requête présentée par l'évêque de Soissons, abbé de Saint-Basle, afin d'obtenir une décharge de décimes, les vignes dépendant de son abbaye ayant été gelées pendant l'hiver de 1709 « par la rigueur extrême du froid, dont on ne trouve rien de semblable dans les siècles passés », 5 décembre 1710 (fol. 133); décharge de décimes réclamée par les curés de Givonne, Francheval et autres villages frontières, à cause des pertes qu'ils avaient souffertes et des contributions qu'ils avaient été obligés de payer aux ennemis (les curés de Thilay et Gespunsart avaient été emmenés prisonniers, le curé d'Escombres avait eu sa maison et ses meubles brûlés), 12 décembre 1710 (fol. 134-135); liquidations des droits dus pour l'économat des abbayes de Saint-Remi de Reims, de Mouzon, d'Épernay et de Bonnefontaine (fol. 137-138), de Saint-Denis de Reims (fol. 141), d'Élan (fol. 168-169), d'Igny (fol. 177-179); décharge de décimes réclamée par Victor Alvarez de Tolède, prieur commendataire du prieuré de Saint-Onésime de Donchery, 19 décembre 1710 (fol. 138-139); lettres de provisions du grand vicariat, accordées à Nicolas Bachelier, doyen du chapitre de Reims, et à Nicolas Pépin, chanoine, 10 février 1711 (fol. 143-144); mesures prises pour la réception à Reims de l'archevêque François de Mailly, 21 mars (fol. 144); lettre du roi convoquant une assemblée générale extraordinaire du clergé, Versailles, 14 mars 1711 (fol. 147-148); procès-verbal de l'assemblée provinciale tenue à Reims le 5 mai 1711, nomination de l'archevêque de Reims et de François-Prosper Choart de Buzenval, doyen de l'église de Saint-Quentin, pour députés en l'assemblée générale (fol. 150-154); lettres de provisions du grand vicariat, accordées à Louis-François de Lopis La Fare, prêtre du diocèse de Carpentras, docteur en théologie de l'université de Valence, 10 août 1711 (fol. 158-159); attentat commis contre Charles Gaignier, curé de Saint-Morel (fol. 173); secours à donner aux curés des villages situés sur la rivière de Suippe, qui ont été exposés aux incursions des ennemis, somme de 50 livres accordée à Nicolas Dudin, curé de Saint-Étienne-sur-Suippe, 21 juin 1712 (fol. 174-175); sommes dues pour les nouveaux convertis, 29 janvier 1713 (fol. 179). — Clergé de la ville de Reims (fol. 1-33, à partir de la fin, les procès-verbaux qui suivent étant écrits à l'envers, en retournant le registre). — Délibérations de l'assemblée du clergé de la ville, nominations d'administrateurs de l'Hôpital-Général et de l'hôpital de Saint-Marcoul, d'intendants du bureau des pauvres, d'auditeurs des comptes du séminaire, des pauvres et des hôpitaux, dons faits par le clergé pour le soulagement des pauvres, sommes données à charge de constitution de rente par le clergé de la ville au clergé du diocèse, etc.; permissions accordées à l'Hôpital-Général d'aliéner la maison du *Moulinet vert*, sise à Reims, rue de Contrai, 9 septembre 1705 (fol. 3), une maison sise à Champigny, 30 août 1706 (fol. 6), un jardin sis à Reims au bas du rempart, 5 octobre 1709 (fol. 17), une maison en la rue des Filles-Dieu, 28 décembre 1711 (fol. 28), l'ancienne maison des Écrevés, 10 juin 1712 (fol. 29), une maison sise devant le cimetière de Saint-Timothée, 28 décembre 1712 (fol. 32); somme de 1,800 livres donnée par les gens du conseil de la ville de Reims au clergé pour l'indemnité qui lui est due à cause de la levée de la somme de 10 sols sur chaque septier de farine de froment entrant dans cette ville, 7 mars 1708 (fol. 10); somme de 1,500 livres accordée par le clergé au conseil de ville pour acheter des grains destinés à être vendus à des prix modérés ou distribués aux pauvres, 12 décembre 1708 (fol. 12);

misère causée dans la ville par la cessation des manufactures et par la cherté des grains, 18 juillet 1709 (fol. 14) ; suppression des quatre gardes établis pour empêcher la mendicité, 5 mars 1711 (fol. 22); consentement du clergé à la continuation de l'impôt sur les farines, 18 mai 1711 (fol. 23); subvention accordée par le clergé à l'Hôpital-Général, 28 décembre 1711 (fol. 28) ; projet d'opposition contre un arrêt du Conseil d'État autorisant le conseil de la ville de Reims à continuer l'impôt sur les farines, 28 décembre 1712 (fol. 30-31). — (Ce registre offre de nombreuses signatures autographes de Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, de Camille Le Tellier de Louvois, son vicaire général, de l'archevêque François de Mailly, etc.).

G. 196. — 1 vol. in-folio relié (199 feuillets, dont 88 en blanc).

1713-1720. — Assemblées du clergé du diocèse et de la ville de Reims. — Clergé du diocèse (fol. 1-100). — Délibérations des députés du clergé du diocèse concernant les décimes et subventions, emprunts, constitutions de rentes, etc. Décharges de décimes accordées aux vicaires du Bourg-Fidel et du Gué-d'Hossus, dépendances de la cure de Rocroi, à cause des dommages que leur avait causés la guerre, et aux religieux de la Trinité, titulaires de la chapelle de Saint-Jean de Grandpré, 16 juin 1713 (fol. 14-15) ; décharge accordée à Jacques-Claude Robin, chanoine de l'église de Braux, commis pour desservir le vicariat de Notre-Dame de Château-Regnault, qui avait eu à payer pendant la guerre une contribution annuelle de 42 livres « au comptoir du roi de Prusse à Cologne », 20 juin 1713 (fol. 18-19) : remboursement aux héritiers de Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, d'une somme de 3,000 livres qui avait été prêtée par le dit archevêque au clergé du diocèse, 14 novembre 1713 (fol. 24) ; nomination de Jacques Hachette, chanoine de Saint-Symphorien, comme secrétaire du clergé, 3 septembre 1714 (fol. 43); lettre du roi convoquant l'assemblée générale du clergé, Fontainebleau, 17 octobre 1714 (fol. 51) ; procès-verbal de l'assemblée provinciale tenue à Reims le 6 mai 1715 (fol. 52-54); traité passé entre les députés de la chambre ecclésiastique du diocèse de Reims et Henri Favart, commis à la recette des décimes, au sujet de l'exercice de cette charge, 17 septembre 1715 (fol. 59) ; état des antiphoniers, missels, bréviaires et diurnaux qui se trouvaient en dépôt au collège de l'université de Reims, le 1er avril 1716 (fol. 65-66) ; Martin Oudinet est révoqué de ses fonctions de syndic du clergé, afin qu'il puisse « plus aisément vaquer aux fonctions de ses autres emplois », 31 mars 1717 (fol. 73) ; protestations des sénéchaux du chapitre et du sr Oudinet contre cette révocation (fol. 74) ; signification d'un arrêt du Conseil du 4 septembre 1719, ordonnant l'exécution de la mesure prise par la chambre ecclésiastique du diocèse à l'égard d'Oudinet (fol. 91). — Clergé de la ville de Reims (fol. 1-11, à partir de la fin, en retournant le registre). — Délibérations de l'assemblée du clergé de la ville, nominations de receveurs du département des pauvres, d'administrateurs de l'Hôpital-Général, d'auditeurs des comptes des pauvres, de l'Hôpital-Général, de Saint-Marcoul et du séminaire, etc.; réduction des rentes dues au clergé de la ville par le clergé du diocèse (fol. 2) ; opposition du clergé à deux arrêts du Conseil autorisant les échevins et gens du conseil de la ville de Reims à lever un impôt sur les farines entrant en cette ville, sans en exempter les ecclésiastiques, 26 janvier 1714 (fol. 4, cf. fol. 7 et 8); secours extraordinaire de 1,560 livres pour le soulagement des pauvres, 31 décembre 1715 (fol. 9) ; permissions accordées à l'Hôpital-Général de vendre une maison sise dans la rue du Clou-dans-le-Fer, 22 mars 1716 (fol. 9), et une maison sise en la rue du Bourg-Saint-Denis, 23 août 1718 (fol. 11).

G. 197. (Liasse.) — 3 registres reliés de 116, 189 et 147 feuillets ; 8 pièces, papier.

1711-1715. — Subventions, décimes, dons gratuits. — État des taxes imposées en 1711 pour la subvention et les décimes, sur les bénéficiers du diocèse de Reims, sur les ecclésiastiques non bénéficiers et sur les fabriques (volume de 116 feuillets, précédé d'une table, cinq pièces annexées au registre). — État des taxes en l'année 1714 (volume de 189 feuillets, dont les 60 derniers non écrits, deux pièces annexées au registre). Les deux premiers feuillets donnent les droits de visites dus par les abbés, abbesses et chapitres du diocèse, et les droits de synode dus par les curés et doyens. — Id., année 1715 (volume de 147 feuillets, dont 29 non écrits, une pièce annexée au registre).

G. 198. (Liasse.) — 2 registres reliés de 175 et 95 feuillets ; 1 pièce, papier.

1709-1715. — Subventions, décimes, dons gratuits (recettes). — Journal des sommes reçues pour les subventions, décimes, dons gratuits et au-

tres impositions ecclésiastiques, du 8 avril 1711 au 29 juillet 1715, recette des emprunts faits par le clergé, de 1711 à 1712 (volume de 175 feuillets, dont 71 non écrits). — États des restes dus pour les décimes et autres impositions ecclésiastiques, de 1709 à 1715 (volume de 95 feuillets, une pièce annexée au registre).

G. 199. (Liasse.) — 3 registres reliés de 98, 104 et 111 feuillets ; 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1713-1715. — Départements de la subvention et du don gratuit. — Départements de sommes levées sur le clergé du diocèse de Reims pour sa contribution au secours extraordinaire accordé au roi en 1710 par l'assemblée générale du clergé, ainsi qu'aux dons gratuits accordés par la dite assemblée en 1700 et en 1711, exercice de l'année 1713 (volume de 98 feuillets, deux pièces annexées au registre). — Id., année 1714 (volume de 104 feuillets, une pièce annexée au registre). — Id., année 1715 (volume de 111 feuillets).

G. 200. (Liasse.) — 7 registres reliés de 8, 11, 60, 18, 32, 59 et 19 feuillets ; 2 pièces, papier.

1710-1714. — Comptes des subventions, décimes et dons gratuits. — Compte de 1710, subvention (registre de 8 feuillets). — Compte de 1712, subvention (registre de 11 feuillets). — Compte de 1713, décimes (registre de 60 feuillets, une pièce annexée au registre). — Id., don gratuit (registre de 18 feuillets). — Compte de 1714, subvention (registre de 32 feuillets). — Id., décimes (registre de 59 feuillets). — Id., don gratuit (registre de 19 feuillets, une pièce annexée au registre, acte par lequel Pierre de Boisney est mis en possession de l'office de receveur provincial ancien des décimes et subvention du clergé en la généralité de Champagne, 13 janvier 1712).

G. 201. — 1 registre relié de 138 feuillets, dont 79 non écrits ; 2 pièces, papier, annexées au registre.

1711-1714. — Rentes dues par le clergé. — État des paiements de rentes, de 1711 à 1714.

G. 202. (Liasse). — 27 pièces, papier (26 imprimées).

1665-1779. — Clergé, pièces diverses. — Déclaration du roi pour la liquidation des droits d'amortissements et de nouveaux acquêts, dus par les ecclésiastiques, moines, communautés religieuses et autres gens de mainmorte (Versailles, 5 juillet 1689 ; imprimé). — Déclaration du roi permettant d'employer en rentes sur l'hôtel de ville de Paris les deniers dus aux bénéficiers et communautés ecclésiastiques pour des domaines par eux aliénés (14 août 1691 ; impr.) ; déclaration du roi fixant la nature des rentes de l'hôtel de ville de Paris (16 août 1698). — Déclaration du roi accordant aux ecclésiastiques et bénéficiers, pendant deux mois, la faculté de rentrer en possession des biens d'église aliénés ou usurpés (18 juillet 1702 ; impr.). — Déclaration du roi sur les conditions à remplir par les ecclésiastiques et bénéficiers qui voudront rentrer en possession des biens aliénés de leurs églises et bénéfices (13 février 1703 ; impr.). — Déclaration du roi portant réduction du quart au sixième denier, en faveur des ecclésiastiques et bénéficiers qui voudront rentrer dans leurs biens aliénés, dont les détenteurs n'ont pas payé la taxe du huitième denier, en conséquence de la déclaration du 31 octobre 1675 (17 avril 1703 ; impr.). — Arrêt du Conseil d'État ordonnant que les religieuses de Sainte-Élisabeth de Nantes devront payer le sixième denier pour l'ancien couvent des Capucins du faubourg des Marchés de cette ville, qu'elles avaient acheté en 1630, bien qu'elles aient payé l'amortissement de cette acquisition (5 juin 1703 ; impr.). — Arrêt du Conseil d'État jugeant que les chanoines et autres bénéficiers ne peuvent se servir pour leurs affaires particulières, indépendantes de leur bénéfice, du committimus accordé à leur chapitre (18 août 1704 ; impr.). — Arrêt du Conseil d'État défendant aux bénéficiers et ecclésiastiques, communautés séculières et régulières, et autres gens de mainmorte, de vendre ni de donner à titre de cens ou rente les bois dépendant de leurs bénéfices et communautés (30 décembre 1704 ; impr.). — Déclaration du roi amortissant en faveur du clergé tous les héritages, fonds de terre, rentes foncières ou constituées, dont les droits d'amortissement et de nouvel acquêt ont été payés en exécution de la déclaration du 9 mars 1700 (16 juin 1705 ; impr.). — Arrêt du Conseil d'État ordonnant l'exemption du dixième pour les rentes de l'hôtel de ville de Paris appartenant au clergé (2 janvier 1712 ; impr.). — Arrêt du Parlement jugeant que les curés ont le caractère de recevoir les testaments dans les coutumes qui gardent le silence à cet égard, et qu'un curé peut recevoir le testament de celui qui décède en sa paroisse, quoique le testateur soit d'une autre paroisse (2 mars 1714 ; impr.). — Arrêt du Conseil d'État concernant le recouvrement de ce qui est dû des économats des bénéfices qui ont vaqué, du passé jusqu'à la suppression des économes par l'édit du mois de novembre

1714, et des économats des bénéfices vaquant depuis, et de ceux qui vaqueront à l'avenir (19 juin 1717 ; impr.). — Arrêt du Conseil d'État concernant le remboursement des rentes du clergé (26 oct. 1719 ; impr.). — Arrêt du Conseil d'État permettant aux communautés ecclésiastiques, gens de mainmorte et hôpitaux, d'employer les deniers provenant des divers remboursements qui leur ont été faits, en rentes à deux pour cent sur le clergé général et sur les diocèses particuliers (22 juin 1720 ; impr.). — Déclaration du roi portant que les propriétaires des rentes assignées sur l'ancien clergé, et dont la réduction a été faite au denier quarante, par la déclaration du 16 novembre 1723, qui ont plusieurs parties payées par un même payeur, pourront par les quittances qu'ils donneront les six derniers mois de la présente année, réunir la dite rente en une seule et unique partie, et que ceux qui ne feront point la dite réunion en demeureront déchus pour toujours (26 septembre 1724 ; impr.). — Déclaration du roi réglant les droits respectifs des curés primitifs et des curés ou vicaires perpétuels (5 octobre 1726 ; impr.). — Déclaration du roi exemptant les biens ecclésiastiques de la levée du cinquantième et de toute autre taxe (8 octobre 1726 ; impr.). — Extrait des avis et observations donnés par l'assemblée générale du clergé de France en 1726 sur la manière dont les archevêques, évêques, abbés, prieurs et autres bénéficiers, communautés séculières et régulières, et en général, tous les contribuables aux impositions ecclésiastiques, doivent fournir les déclarations de leurs biens et revenus (1727 ; impr.) ; arrêt du Conseil d'État portant règlement pour le contrôle des baux des revenus des communautés séculières et régulières et autres gens de mainmorte (16 décembre 1727 ; impr.). — Décision de la chambre ecclésiastique du diocèse de Laon, prescrivant aux bénéficiers et communautés de ce diocèse de faire la déclaration de leurs biens et revenus (16 février 1728 ; impr. A la suite est une signification de cet acte aux Jésuites du collège de Reims, prieurs titulaires du prieuré de Sainte-Preuve, 11 juin). — Arrêt du Parlement déboutant les officiers du bailliage royal de Châtillon-sur-Marne de leur demande, afin d'être maintenus dans le droit d'apposer les scellés chez tous les ecclésiastiques qui décèdent dans leur ressort, et ordonnant que les scellés apposés par ces officiers sur les effets du curé de Bouffignereux, dépendant du comté de Roucy, seront levés par les officiers du dit comté (18 février 1732 ; impr.). — Arrêt du Parlement portant règlement pour l'administration de la fabrique de la paroisse de Saint-Sauveur de la ville de Bellême (3 juillet 1779 ; impr.). — Monitoires donnés pour obtenir la dénonciation des faits d'usures (26 avril 1665 ; impr.), et des malversations commises au fait des finances du roi (1 août 1716 ; impr.).

Clergé séculier, titres patrimoniaux.

G. 203. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 207 pièces, papier ; 19 sceaux.

1669-1672. — Titres patrimoniaux. — Donations, actes divers, constitutions de patrimoines en faveur des clercs qui se destinent à la prêtrise, fulminations de ces titres par les vicaires généraux, publications aux prônes des églises paroissiales. — Année 1669 (28 dossiers classés suivant l'ordre alphabétique des noms (1) ; sceaux de la souveraineté d'Arches, etc.). Constitution de rente en faveur d'Antoine Herpin d'Ambly, écuyer, procureur du roi au bailliage de Clermont-en-Argonne (17 novembre 1663) ; attestation donnée par Gérard Bazin, docteur en droit en l'université de Reims, et Louis Dallier, avocat au présidial de cette ville, des biens échus par succession à Robert Bazin, leur neveu (19 mars 1669) ; donation faite à Jean-Baptiste Marlot par sa mère, veuve de Jean Marlot, bourgeois de Reims, d'une rente annuelle de 100 livres à prendre sur une maison sise au dit Reims, rue de Saint-Sixte (10 avril 1669). — Année 1670 (16 dossiers). Acte par lequel Charles-Simon de Salaberry, conseiller en la cour souveraine d'Arches et Charleville, atteste que Nicolas-Bernard de Morel, chanoine de l'église Saint-Denis de Liège et bachelier en Sorbonne, possède la charge de garde des sceaux du présidial de Sedan, lequel office lui est échu par la succession de son père, Claude de Morel, conseiller d'État et premier président au dit présidial (19 mai 1670). — Année 1671 (17 dossiers). Donation par Thomas Cocquebert, bourgeois de Reims, à Remi Cocquebert, son fils, de divers héritages sis au terroir de Cormontreuil (18 novembre 1667) ; donation par Ponce Duruz, avocat en Parlement, premier des quatre maîtres commis à la garde de la ville de Mézières, à Gérard Duruz, son fils, de la moitié d'une cense sise au Chesne-Populeux (12 janvier 1671) ; donation par Jean Graillet, écuyer, seigneur de Beine, à Adam Laidoir de La Tour, de

(1) Tous les dossiers de titres patrimoniaux sont classés ainsi dans chaque année par ordre alphabétique.

l'usufruit d'une maison sise au dit Beine (28 juillet 1671) ; constitution de patrimoine en faveur de Jacques Moët, clerc, demeurant à Paris en la maison des pères de l'Oratoire, près du Louvre (11 février 1671) ; donation par Guillemette Rogier, veuve de Pierre Rainssant, demeurant à Reims, à Nicolas Rainssant, son fils, d'une cense sise au terroir de Gueux (27 avril 1671). — Année 1672 (26 dossiers ; sceaux du duché de Mazarin, etc.). Donation faite par Jeanne Moreau, femme de Jean de Prudhomme, ancien capitaine d'une compagnie de chevau-légers au régiment du comte de Grandpré, veuve en premières noces de Jean de Dompmartin, procureur fiscal de la seigneurie de Sy, à Remi de Dompmartin, son fils, d'une cense sise à Tannay (22 mai 1671).

G. 204. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin : 194 pièces, papier ; 25 sceaux ; 1 cachet.

1673-1679. — Titres patrimoniaux. — Donations, constitutions de patrimoines en faveur des clercs, etc. — Année 1673 (11 dossiers). Donation faite à Jean Clicquot par Barbe Barguin, sa mère, veuve de Guillaume Clicquot, marchand à Reims, d'une cense sise à Thillois (23 février 1673). — Année 1674 (11 dossiers ; sceaux de la souveraineté d'Arches, de la justice de Mambre, etc.). Constitution par Pierre Cocquebert, contrôleur en l'élection de Reims, en faveur d'André Cocquebert, son fils, d'une pension viagère sur une grande maison, sise à Reims, rue de Coursalin, en laquelle il demeure (14 avril 1674) ; donation faite par Antoine Frémin, conseiller en l'élection de Reims, et Marie de La Salle, son épouse, à Antoine Frémin, leur fils, de l'usufruit de trois maisons, sises à Reims (21 février 1674). — Année 1675 (22 dossiers). Donation par Jean Marlot, marchand à Reims, à Rigobert Marlot, son fils, d'une cense sise au terroir de Prémecy (20 juillet 1675). — Année 1676 (16 dossiers ; sceau de l'officialité de Noyon, etc.). — Année 1677 (20 dossiers). Donation de divers héritages par Jérôme de Payen, chevalier, seigneur de Dommely, et Marie de Failly, son épouse, à Louis-Alexandre de Payen, leur fils (20 août 1677). — Année 1678 (16 dossiers). Donation par Jean Maillefer, bourgeois de Reims, à Philippe Maillefer, son fils, d'une rente annuelle de 100 livres à prendre sur une maison sise à Reims, rue de l'Écrevisse (12 mars 1678). — Année 1679 (16 dossiers). Donation par Catherine Leleu, veuve d'Antoine Lévesque, écuyer, seigneur des Croyères, à Nicolas Verzeau, clerc en la paroisse Saint-Jacques de Reims, d'une rente annuelle de 100 livres à prendre sur une maison sise à Reims, rue du Petit-Four-Saint-Christophe (4 mars 1679).

G. 205. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 220 pièces, papier ; 9 sceaux.

1680-1692. — Titres patrimoniaux. — Donations, constitutions de patrimoines en faveur des clercs, etc. — Année 1680 (21 dossiers). Constitution faite par Claude Renart, écuyer, seigneur de Montcy et de Chamblage, et Olive Dumesnil, son épouse, demeurant à Autrecourt, en faveur de Claude Barré, d'une rente annuelle de 80 livres sur la dite seigneurie de Chamblage (11 août 1680) ; donation par Jeanne Callou, veuve de Simon Dorigny, conseiller au présidial de Reims, à Pierre Dorigny, son fils, d'une maison sise à Reims, en la rue de Contrai (17 février 1680) ; constitution par Simon de La Salle, seigneur de l'Estang et du Vieux-Moulin, en faveur de Jean-François de La Salle, son fils, d'une pension annuelle de 150 livres à prendre sur le loyer d'une maison sise à Reims, rue du Marché-aux-Draps (3 mai 1680) ; donation par Nicolas Noblet, ancien conseiller au présidial de Reims, et Remiette Frizon, son épouse, à Remi Noblet, leur fils, bachelier en théologie de la maison de Sorbonne, d'une cense sise au terroir de Bisseuil (5 juin 1680) ; promesse faite par Marguerite-Angélique de Béthune, abbesse de Saint-Pierre de Reims, de conserver la chapelle que M. Savoye a dans l'église de la dite abbaye de Saint-Pierre, jusqu'à ce qu'il soit pourvu d'un autre bénéfice (6 septembre 1680, pièce autographe) ; donation par Jeanne Parisot, veuve de Paul Viellart, sieur du Mesnil, en son vivant gendarme du roi, demeurant à Machault, à Charles-Edmond Viellart, son fils, de la moitié d'une cense sise au terroir de Sainte-Marie-sous-Bourcq (23 août 1680). — Année 1681 (10 dossiers). Donation de divers héritages, faite par Jacquette de Cadart, dame de Souain en partie, veuve de Médart Legent, sieur de L'Isle, à Jean Legent, son fils (19 mai 1681) ; donation par François de Montigny, seigneur et vicomte de Savigny-sur-Ardre, et Marie Sionnière, son épouse, à Jean-Antoine de Montigny, leur fils, d'une pension viagère de 400 livres (30 octobre 1681). — Année 1684 (1 dossier). — Année 1685 (7 dossiers). Donation par Mathieu Ruinart [1], marchand, demeurant à Reims, à Jacques Ruinart, son fils, d'une cense sise au terroir de Beine (19 février 1685). — Année

(1) Père du célèbre érudit D. Thierry Ruinart.

1686 (18 dossiers). Constitution par Jacques Charlet, directeur de la ferme des chevaux de louage du marquis de Louvois, demeurant à Mouzon, d'une rente annuelle de 100 livres en faveur de Bertrand Charlet, son fils (22 mai 1686) ; donation par Antoine Frémin, seigneur de Sapicourt, élu et grènetier au grenier à sel de Reims, à Nicolas Frémin, son fils, de l'usufruit de deux censes sises sur les terroirs de Rethel et de la Neuville-en-Tourne-à-Fuy (20 août 1686) ; acte par lequel Jean-Louis de La Salle affecte à son titre patrimonial une part de rente qui lui est due par Jean de Rabutin et Françoise de Monbeton, son épouse, à la caution du comte de Saint-Soupplet, laquelle part de rente lui est échue par la succession de Louis de La Salle, conseiller au présidial de Reims (30 août 1686). — Année 1687 (17 dossiers). Donation par Madeleine Suisse, veuve de Jean Godinot, marchand à Reims, à Pierre Godinot, son fils, d'une cense sise au village de Germigny (29 janvier 1687) ; constitution par Jean Lévesque, seigneur de Vandières, en faveur de Jean-Baptiste Lévesque, son cousin, d'une pension viagère de 20 livres (26 mars 1687) ; donation par Gérard Meslier, marchand, demeurant à Mazerny, à Jean Meslier [1], son fils, de divers héritages sis au ban de Mazerny et Hagnicourt (13 février 1697). — Année 1691 (20 dossiers). Donation par Nicolas Frizon, marchand à Reims, et Catherine Hachette, son épouse, à Henri Frizon, leur fils, de plusieurs pièces de vignes sises au terroir de Verzenay, et d'une pension viagère de 100 livres à prendre sur une cense sise au terroir de Nizy-le-Comte (12 mars 1691). — Année 1692 (13 dossiers). Donation de plusieurs pièces de vignes, faite par Catherine Ravineau, veuve de Claude Lespagnol, seigneur de Mordan, demeurant à Reims, à Pierre Lespagnol, son fils (12 août 1692) ; donation faite par Charles Parisot, écuyer, seigneur de Chambernard, Semide, Sçay, Puiseux et Warigny, gendarme de la garde du roi, demeurant à Pont-Faverger, et Marie Thomas, son épouse, à Jean-Robert Parisot, leur fils, de la ferme et seigneurie de Warigny, sise sur la paroisse de Cauroy-lès-Machault, et mouvant de la châtellenie de Bétheniville (4 mars 1692 ; voy. G. 157).

G. 206. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 174 pièces, papier ; 16 sceaux ; 2 cachets.

1693-1700. — Titres patrimoniaux. — Donations, constitutions de patrimoines en faveur des clercs, etc. — Année 1693 (9 dossiers). — Année 1694 (5 dossiers). Déclaration du patrimoine de Jean David, de Sedan, « à présent dans la communauté des pères de l'Oratoire de Notre-Dame des Ardilliers de la ville de Saumur » (30 avril 1694). — Année 1695 (16 dossiers). — Année 1696 (9 dossiers). Donation par Madeleine de Malval, veuve de François Favart, à Pierre-François Favart, son fils, d'une rente annuelle de 150 livres, faisant moitié d'une rente de 300 livres due à la dite Madeleine de Malval et à Lancelot Favart, seigneur de Richebourg, ancien lieutenant des habitants de Reims, et provenant de Henri Josseteau, aïeul des sieurs François et Lancelot Favart, au profit duquel cette rente a été constituée par Philippe de Bezannes, chevalier, seigneur de Taissy, et Marie de Cauchon, son épouse (13 mars 1696). — Année 1697 (15 dossiers). — Année 1698 (11 dossiers). — Année 1699 (14 dossiers). Donation par René Declèves, sieur de Cerny, bourgeois de Rethel, à Nicolas Declèves, son fils, d'une cense sise au terroir de Barby (19 août 1699) ; requête adressée aux vicaires généraux de l'archevêché de Reims par Gérard Robin, chanoine de Saint-Laurent de Rozoy, afin d'obtenir la permission de vendre une maison sise « au Pont-d'Arches, à Mézières », pour avoir de quoi faire reconstruire une maison qu'il possédait à Rozoy, et qui avait été détruite dans le grand incendie survenu en ce bourg l'année précédente (11 février 1699). — Année 1700 (18 dossiers ; sceaux de l'archevêque Maurice Le Tellier, de la juridiction du bailli en la souveraineté de Lumes, sceau et signature de Louis de Clermont, évêque de Laon, etc.). Déclaration des héritages échus à Gérard Rousse par la succession de feu Jean Rousse, son père, laboureur à Hauteville (7 mai 1700).

G. 207. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 323 pièces, papier ; 31 sceaux ; 1 cachet.

1701-1712. — Titres patrimoniaux. — Donations, constitutions de patrimoines en faveur des clercs, etc. — Année 1701 (14 dossiers ; sceau de Paul Godet des Marais, évêque de Chartres, etc.). — Année 1702 (13 dossiers). Constitution par Méline Gilmaire, veuve de Jean Lamotte, en son vivant capitaine de Givonne, en faveur de Louis Colas, son petit-fils, d'une rente viagère de 100 livres, à prendre sur une cense sise au village de Wadelincourt (27 mai 1702) ; donation faite par Ponce Delosse, maître d'école à Vrigny, et Élisabeth Lelarge, sa femme, à Jean Delosse, leur fils, bachelier en théo-

(1) Le curé Meslier qui a eu une certaine célébrité, grâce à Voltaire et à d'Holbach.

logie et professeur au collège des Bons-Enfants, de divers héritages sis aux terroirs de Pargny et Vrigny (23 mars 1702); donation de divers héritages, faite par Étienne Mabillon, maïeur, exerçant la justice royale à Beaumont-en-Argonne, et Élisabeth Lefebvre, sa femme, à Étienne Mabillon, leur fils (9 mars 1702). — Année 1703 (18 dossiers). Donation par Charles Carré, sieur de Méry, l'un des deux cents chevau-légers de la garde ordinaire du roi, et « capitaine appointé par Sa Majesté », demeurant à Allan-d'huy, à Jean Carré, son fils, de prés sis au terroir du dit lieu (3 mars 1703). — Année 1704 (13 dossiers; sceau de Louis-Anne de Clermont, évêque de Laon, etc.). Donation par Jean Maillefer, conseiller du roi, assesseur en l'hôtel de ville de Reims, et Marie de La Salle, son épouse, à Jean-François Maillefer, leur fils, du quart par indivis d'une cense sise au terroir de Brouillet (12 août 1704). — Année 1705 (24 dossiers). Donation de divers héritages, faite par Henri Billet, conseiller du roi, maire perpétuel de la ville de Fismes, et Marie Godinat, son épouse, à Henri Billet, leur fils (14 mars 1705) ; donation par Nicole Bergeot, veuve d'Antoine de Colet, en son vivant écuyer, sieur du Quesnay, capitaine à la suite de la compagnie des gens d'armes du roi, demeurant à Villers-Marmery, à Cosme-Alexandre de Colet du Quesnay, son fils, de plusieurs pièces de vignes sises au terroir du dit Villers-Marmery (11 mars 1705) ; constitution faite par Nicolas de Mailly, docteur en la faculté de médecine de Reims, procureur du roi aux traites foraines de cette ville, et Marie Charlier, son épouse, en faveur de Nicolas de Mailly, leur fils, résidant au séminaire de Saint-Magloire à Paris, d'une pension viagère de 100 livres, garantie par une hypothèque sur deux maisons sises à Reims en la rue du Bourg-de-Vesle (15 mai 1705) ; constitution de patrimoine en faveur de Jean-Baptiste Marlot par Marguerite Logeart, sa mère, veuve de Jean-Baptiste Marlot, marchand à Reims (10 mars 1705).— Année 1706 (14 dossiers). Donation par Noël Linguet, notaire au duché de Mazarin, demeurant à Savigny, et Marguerite Jolly, sa femme, à Étienne Linguet, leur fils, de divers héritages situés sur le terroir du dit Savigny (3 novembre 1706) ; constitution faite par Marie Jacquemin, veuve de Pierre Sarazin, demeurant à Clavy, en faveur de Roland Sarazin, son fils, étant à Caen chez les pères de l'Oratoire de l'institution de Jésus, d'une rente viagère de 100 livres, à prendre sur une cense sise à Remilly (10 janvier 1706). — Année 1707 (16 dossiers). Donation par Pierre Camion, avocat en Parlement, demeurant à Donchery, et Marianne Martinet, son épouse, à Vivien Camion, leur fils, d'une cense sise au village de Ledancourt (11 août 1707). — Année 1708 (11 dossiers). — Année 1709 (18 dossiers ; sceau de l'échevinage de Couvin, etc.). Donation par Nicolas-Charles de Monguion, chevalier, seigneur du Chesnoy, demeurant à Pierrepont, paroisse de Jandun, à Lambert Lelièvre, étudiant au séminaire de Reims, de divers héritages sis au terroir de Launois (20 août 1709). — Années 1711 et 1712 (37 dossiers ; sceau de la prévôté de Stenay, etc.). Acte par lequel Nicolas-François Cocquebert, clerc du diocèse de Reims, fils de Claude-André Cocquebert, écuyer, seigneur de Belleaucourt, déclare qu'il lui appartient, en qualité d'héritier de la dame Cocquebert, sa mère, une rente de 160 livres constituée par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Reims au profit de feu Claude Cocquebert, seigneur d'Agny, ancien lieutenant des habitants de Reims, père de la dite dame Cocquebert (20 février 1712) ; donation par Louis Frémin, écuyer, seigneur de Sapicourt, à Antoine Frémin, son fils, d'une rente annuelle de 115 livres 7 sols 8 deniers, constituée par les religieux de Saint-Germain-des-Prés de Paris au profit de Marguerite Bachelier, veuve de François Lespagnol, contrôleur en l'élection de Reims (6 février 1712); donation par Élisabeth Lefebvre, veuve d'Étienne Mabillon, maïeur en la justice royale de Beaumont-en-Argonne, à Jean Mabillon, son fils, de divers héritages sis au dit Beaumont (9 septembre 1711 ; voy. ci-dessus, année 1702) ; donation par Claude Pescheur, conseiller et échevin de Reims, et Jeanne Pinchart, son épouse, à Claude Pescheur, leur fils, de plusieurs pièces de vignes, sises aux terroirs de Verzy, Cormontreuil et Taissy (19 février 1712).

G. 208. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 264 pièces, papier ; 40 sceaux.

1713-1722. — Titres patrimoniaux. — Donations, constitutions de patrimoines en faveur des clercs, etc. — Année 1713 (25 dossiers ; sceaux de François des Monstiers de Mérinville, évêque de Chartres, de François de Mailly, archevêque de Reims, etc.). Donation d'une rente annuelle de 100 livres, faite par Louis Bachelier de Bouridal, maréchal des logis du régiment d'infanterie de Varennes-Kergoson, demeurant à Beauvais, au profit de Louis Mercœur Bachelier de Bouridal, son fils, natif de Mézières (21 juin 1713) ; traité par lequel François

de Bigault, clerc du diocèse de Reims, cède à son frère André de Bigault, écuyer, sieur des Fouchères, et à Élisabeth Dorlodot, épouse de celui-ci, demeurant à La Harazée, paroisse de Vienne-le-Château, sa part dans la succession de Gédéon de Bigault, écuyer, sieur de Maison-Neuve, et de Françoise de Bonnay, leurs père et mère, en échange d'une pension viagère de 100 livres (4 mars 1713; on voit figurer dans l'énumération des biens « les deux verreries du lieu de La Harazée ») ; donation par Jean-Baptiste Lévesque, seigneur de Vandières, lieutenant particulier au présidial de Reims, à Jean Bourin, clerc, d'une rente de 61 livres à prendre sur une maison sise à Reims rue du Petit-Four-Saint-Christophe, appartenant au dit Lévesque comme héritier de son père Jean Lévesque, seigneur de Pouilly et de Vandières (15 mars 1713) ; donation par Robert Robin, ancien contrôleur général des domaines de la ville et du duché de Rethel-Mazarin, et Marie Lequeux, sa femme, à Nicolas Robin, sieur de Givron, leur fils, d'une cense sise sur le terroir d'Amagne (21 février 1713) ; donation par Simon Coquault, chanoine de l'église de Reims, official en la cour spirituelle et conseiller au présidial du dit Reims, à Pierre Robin Delabarre, son neveu, d'une pièce de vigne sise au terroir de Chamery (11 mars 1713).— Année 1714 (34 dossiers). Donation par Nicolas Godinot, marchand à Reims, et Marie Leclerc, sa femme, à Pierre Godinot, leur fils, d'une maison sise à Reims rue de Contrai (8 mars 1714) ; donation par Pierre de Salse, seigneur de Bayonville et de Son, demeurant en son château au dit Son, à Pierre Parent, clerc, demeurant à Donchery, de divers héritages sis au terroir de Dommely (27 février 1714). — Année 1715 (16 dossiers). Donation par Pierre Charuel, bailli, lieutenant général de police de la ville de Reims, à Charles Charuel, son fils, de pièces de vignes sises aux terroirs du Petit-Fleury et de Villers-Allerand (30 août 1715) ; constitution par Hilaire David, major des bourgeois de Sedan, et Léonore de Beaumont, son épouse, d'une pension viagère de 100 livres au profit de Louis-Charles David, leur fils, étudiant au séminaire de Saint-Sulpice à Paris (22 février 1715). — Année 1716 (39 dossiers : sceaux de l'archevêque François de Mailly, etc.). Constitution par Jacques-Gilles du Han, écuyer, seigneur de Jandun, baron de Broye, demeurant en son château de Dommery, d'une pension viagère de 120 livres au profit de Louis-Philippe du Han, son fils (16 mars 1716). — Année 1719 (2 dossiers ; sceaux de Joseph-Clément de Bavière, évêque et prince de Liège, de Devaux, seigneur de Bellefontaine, de P. Amaury, official et doyen de Graide). — Année 1721 (13 dossiers). — Année 1722 (60 dossiers ; sceaux des églises collégiales de Saint-Symphorien et de Sainte-Balsamie de Reims, de Nicolas de Saulx-Tavannes, évêque de Châlons, du chapitre de Saint-Pierre de Mézières, etc.). Donation par Jeanne Graillet, veuve de Nicolas Bergeat, procureur au présidial et en l'élection de Reims, à Charles Bergeat, son fils, de pièces de vignes sises aux terroirs de Sacy, d'Écueil et de Taissy (28 avril 1722) ; donation par François Colson, seigneur de Vienne-la-Ville, à François-Antoine Colson, son fils, d'héritages sis aux terroirs de Montblainville et de Servon (14 avril 1722) ; collations de la chapelle Saint-Barthélemy de l'église Saint-Symphorien de Reims, et de la chapelle Saint-Maur de l'église Sainte-Balsamie, faites à Pierre Dessaulx, clerc, pour lui servir de titre patrimonial (18 mai 1713 et 15 juillet 1714) ; donation par Jean Guérin, « officier de Monseigneur le duc d'Orléans, servant actuellement à Leffincourt », à Pierre-Alexis Guérin, son fils, de divers biens situés à Contreuve (26 août 1722); donation par François-Joseph Maillefer, conseiller au présidial de Reims, à Jean-François Maillefer, son fils, de pièces de vignes situées sur les terroirs d'Ay et de Mareuil (27 août 1722).

G. 209. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 221 pièces, papier ; 27 sceaux.

1723-1729. — Titres patrimoniaux. — Donations, constitutions de patrimoines en faveur des clercs, etc. — Année 1723 (39 dossiers ; sceaux de la souveraineté de Saint-Menges, de la prévôté de Stenay, etc.). Donation de divers héritages, faite par Jean Faucheux, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, « capitaine de cavalerie au régiment de Lambaisse », et par Barbe Brasselet, son épouse, demeurant à Dun, à Jean-François Faucheux, leur fils (5 décembre 1722) ; constitution faite par Thomas Viot, conseiller du roi et receveur au bureau des traites établi à Failloué, et par Jeanne Brouvet, son épouse, demeurant aux Hautes-Rivières, en faveur de François Viot, leur fils, d'une pension annuelle de 100 livres (26 février 1723). — Année 1724 (32 dossiers ; sceaux de l'église collégiale de Notre-Dame de Carignan, d'Étienne-Joseph de la Fare, évêque de Laon, du bailliage de Carignan, sceau royal des notaires de Reims, sceau de Charles-François de Hallencourt, évêque de Verdun). — Année

1725 (31 dossiers; sceaux de François de Mailly, archevêque de Reims, etc.). Donation par Anne-Louise Le Cornier, veuve de Geoffroy d'Argy, écuyer, seigneur du Châtelet, à Louis-Joseph d'Argy, son fils, d'une ferme sise au village de la Cerleau (1 août 1725); donation par Charles de Corderons, officier vétéran de la maison royale, seigneur d'Auge, à Pierre de Corderons, son fils, d'une rente viagère de 100 livres à prendre sur un moulin à vent situé sur le terroir du dit Auge (23 septembre 1724); constitution faite par Louis de Roche, écuyer, vétéran de la maison du roi, demeurant à Châlons, et Jeanne Adam, son épouse, d'une rente viagère de 100 livres, en faveur de Jacques de Roche, leur fils (28 février 1725). — Année 1726 (16 dossiers; sceaux de l'église collégiale de Saint-Timothée de Reims, de l'archevêque Armand-Jules de Rohan). — Année 1727 (22 dossiers; sceau de Nicolas de Saulx-Tavannes, évêque de Châlons, etc.). Donation faite par Nicolas Grossetête, écuyer, seigneur de la Ménardière, demeurant à Reims, à Charles-François Desimonet, d'une rente annuelle de 100 livres, à prendre sur les revenus d'une maison sise à Reims, rue d'Oignon, en laquelle demeure le dit sieur de la Ménardière (6 décembre 1727); acte de prise de possession par procuration, au nom d'Étienne Dupont, acolyte du diocèse de Reims, d'une chapelle laïque fondée en l'église de Saint-Martin d'Auribals, dans la juridiction de Brusque, diocèse de Vabres en Rouergue, à laquelle chapelle le dit Dupont avait été nommé par Élisabeth-Marguerite Huguet, comtesse de Roye (12 février 1727); donation par Jean-Baptiste Doulcet, écuyer, seigneur de Châtillon-sur-Bar, et par Anne-Nicole de la Tour, son épouse, à Ponce Jacquet, séminariste à Reims, de divers héritages situés sur le terroir du dit Châtillon (27 janvier 1727); constitution faite par Louis Legoix, écuyer, seigneur de Moremberg, demeurant en son château des Marais, et par Marguerite de l'Espine, son épouse, en faveur de Louis-François Legoix, leur fils, demeurant au séminaire de Saint-Sulpice à Paris, d'une rente annuelle de 100 livres, à prendre par privilège sur une ferme appelée le fief de Moremberg, sise à Vauclerc, près Vitry-le-François (27 janvier 1727). — Année 1728 (7 dossiers; sceau de l'église collégiale de Saint-Germain de Montfaucon). Constitution d'une rente annuelle de 250 livres, par Jean-François-Martin de Bretigny, ancien capitaine, seigneur de Soiru, y demeurant, en faveur de Charles-Antoine de Bretigny, son fils (19 avril 1728). — Année 1729 (12 dossiers; sceau de la prévôté de Stenay, fragment du sceau de la prévôté de Rocroy). Acte par lequel Henri-Joseph-Louis, chevalier, seigneur de la Grange-aux-Ormes, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, lieutenant pour le roi, commandant au gouvernement de Rocroi, accorde à François-Valérien de la Grange, son fils, la jouissance du tiers des biens à lui échus par le décès de Marie-Thérèse de Stalting, sa mère, dont le dit Messire de la Grange avait la garde noble, en qualité de père et tuteur de François-Valérien (3 mars 1725).

G. 210. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 240 pièces, papier ; 26 sceaux.

1730-1737. — Titres patrimoniaux. — Donations, constitutions de patrimoines en faveur des clercs, etc. — Année 1730 (12 dossiers). Cession d'une rente annuelle de 74 livres 7 sols 6 deniers, par Louis-Henri Delapierre, prêtre, ministre de l'hôpital du Saint-Esprit, sis à Paris, place de Grève, à Jean-Baptiste-Blaise Delaporte, son neveu, clerc du diocèse de Reims et régent de quatrième au collège de la Marche, à Paris (3 mai 1730). — Année 1731 (25 dossiers). Constitution faite par Jacques d'Espinoy, chevalier, baron de Songy, seigneur de Montmélian, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et mestre de camp de cavalerie, d'une rente viagère de 110 livres en faveur de Henri d'Aspremont, acolyte du diocèse de Reims (7 juillet 1731); permission accordée à François-Robert-Nicolas Fay d'Athis, clerc du diocèse de Reims et chapelain de la chapelle Saint-Nicolas en l'église paroissiale de Gronard, au diocèse de Laon, d'affecter cette chapelle à son titre patrimonial (15 septembre 1731); constitution d'une rente viagère de 100 livres, faite par Marguerite-Louise Lefebvre, demeurant à Rethel, veuve en premières noces de Jean Zénart, avocat en Parlement, et en secondes noces de Melchior Lombart, écuyer, seigneur de Faux-Lucquy, le Ménil-Annelles, et la maison forte de Treugny, en faveur de Nicolas Zénart, son fils (28 février 1731). — Année 1732 (25 dossiers). Donation de divers héritages, faite par Amable Alexandre, demeurant en la ville de Billom en Auvergne, veuve de Jacques Ligier, conseiller référendaire en la chancellerie près la cour des aides de Clermont-Ferrand, à Jean Ligier, son fils, prieur de Saint-Blaise d'Angers, et chanoine de l'église de Reims (24 août 1732); constitution faite par Pierre-Joseph Regnault, écuyer, seigneur d'Irval, vicomte et seigneur de Vendeuil, et

par Catherine de Mailly, son épouse, en faveur de Nicolas-Pierre-Joseph Regnault, leur fils, d'une rente viagère de 100 livres, à percevoir spécialement sur une maison sise à Reims, rue Saint-Jacques-le-Joutier ou de l'Épicerie (16 août 1732). — Année 1733 (21 dossiers; sceau de François Patot, lieutenant général au bailliage et principauté de Joinville, etc.). Constitution faite par François Lagoille, écuyer, directeur et trésorier de la monnaie de Reims, et par Barbe-Louise Lefranc, son épouse, en faveur de François Maireau, clerc du diocèse de Reims, d'une rente annuelle de 100 livres, à percevoir sur diverses pièces de vignes, sises au terroir de Cormontreuil (8 août 1733). — Année 1734 (23 dossiers). Constitution d'une rente annuelle de 100 livres par Nicolas de Guérin, chevalier, seigneur de Sauville et de Poilcourt, demeurant en son château au dit Poilcourt, et par Marie-Anne de Coucy, son épouse, en faveur de Guillaume de Guérin, leur fils (6 août 1733). — Année 1735 (36 dossiers; sceaux d'Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims, etc.). Donation faite par Marie Estevenin, veuve de Jean Batteux, procureur fiscal de la terre et seigneurie d'Alland'huy, à Charles Batteux [1], son fils, de diverses pièces de terres, sises au terroir du dit lieu (16 août 1735); constitution d'une rente annuelle de 100 livres, faite par Laurent Muteau, sieur du Clos, receveur général des terres d'Avaux et de Neufchâtel, et par Marie-Nicole Rainssant, son épouse, en faveur de Charles-Nicolas Semide, fils de la dite Nicole Rainssant et de Nicolas Semide, son premier mari (19 août 1735). — Année 1736 (28 dossiers; cachet de Ph. Honroy, curé d'Auflance, sceaux de la prévôté de Stenay, de Charles-François Lefebvre de Laubrière, évêque de Soissons, etc.). Constitution de patrimoine faite par Étienne de Chiavary, chanoine de l'église métropolitaine de Reims, docteur et professeur ès droits en l'université de cette ville, en faveur de Guillaume Parent, professeur au collège de la dite université (24 mars 1736); constitution faite par Pierre de Rimbert, chevalier, seigneur d'Arreux, demeurant en son château au Han, paroisse de Lonny, et par Nicole Dauger, son épouse, en faveur d'Antoine-Robert de Rimbert, leur fils, étudiant en théologie au séminaire de Strasbourg, d'une rente de 100 livres à prendre sur divers biens sis au terroir du Han (1 février 1736). — Année 1737 (29 dossiers; sceaux des notaires de Châlons, de Claude-Antoine de Choiseul, évêque de cette ville, etc.). Constitution faite par Nicolas de Dompmartin, contrôleur et receveur principal des aides de l'ambulance de la montagne et élection de Reims, en faveur de Jean-Baptiste de Dompmartin, son fils, d'une rente annuelle de 100 livres, à prendre sur une ferme sise au terroir de Bussy-le-Château (7 août 1737).

(1) L'abbé Batteux, littérateur, professeur au collège de France, membre de l'Académie française en 1761.

G. 211. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 214 pièces, papier; 14 sceaux.

1738-1746. — Titres patrimoniaux. — Donations, constitutions de patrimoines en faveur des clercs, etc. — Année 1738 (29 dossiers; sceau de la prévôté de Stenay, etc.). Constitution faite par Charlotte Gentilliastre, veuve de Guillaume Joly, architecte à Reims, en faveur de Charles Joly, son fils, d'une rente annuelle de 100 livres, à prendre sur une maison sise à Reims, rue du Petit-Cerf, en laquelle demeure la dite Gentilliastre (14 août 1738). — Année 1739 (25 dossiers). Constitution de patrimoine, faite par Jean Chaalon, bourgeois de Sedan, « ancien lieutenant de la compagnie franche du sieur Lartigue », en faveur de Jean Chaalon, son fils (21 mars 1739); constitution de patrimoine, faite par Ferdinand de Digoine, écuyer, seigneur de Marselle, capitaine d'infanterie, demeurant à Mézières, et Marie Demarque, son épouse, en faveur de Jacques-Joseph de Digoine, leur fils, « actuellement occupant une place royale au séminaire de Strasbourg », stipulant et acceptant par Claude-Ferdinand de Digoine, son frère aîné, capitaine au régiment de Tallard (21 janvier 1739). — Année 1740 (1 dossier). — Année 1741 (20 dossiers; sceau du bailliage de Montcornet, etc.). Constitution de patrimoine, faite par Charles Guyart, écuyer, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, pensionnaire du roi et ancien porte-étendard de ses gardes du corps, demeurant à Servon, en faveur de Charles-Chrétien Guyart, son fils (6 juillet 1741). — Année 1742 (25 dossiers). Constitution faite par Nicolas Viot, conseiller du roi, contrôleur ordinaire des guerres, demeurant à Mézières, en faveur de Nicolas Viot, son neveu, d'une rente de 100 livres, à prendre sur divers héritages sis aux Oliviers, paroisse de Flaignes (27 juillet 1742). — Année 1743 (31 dossiers). Constitution faite par Jean-Baptiste Bonhomme, architecte à Reims, en faveur de Philippe Bonhomme, son fils, d'une rente de 100 livres, à prendre sur une maison sise à Reims, rue des Quatre-Œufs (9 août 1743); constitution faite par Daniel Dentremeuze, archi-

tecte et voyer de la ville et principauté d'Arches et Charleville, en faveur de Jean Dentremeuze, son fils, d'une rente de 100 livres, à prendre sur une maison sise au dit Charleville, en haut de la rue Sainte-Marie, quartier de Saint-François (15 juin 1743); constitution de patrimoine, faite par Charles de Saint-Mart, chevalier, baron de Neufville, seigneur de Wasigny, demeurant en son château au dit lieu, en faveur de Pierre Leclerc, clerc tonsuré, demeurant au Gué-d'Hossus (8 août 1743) ; constitution de patrimoine, faite par Pierre de Rimbert, chevalier, seigneur d'Arreux, demeurant en son château au Han, et par Nicole Dauger, son épouse, en faveur de Robert-Georges de Rimbert, leur fils (2 août 1743) ; constitution de patrimoine, faite par Marguerite-Euphrosine de Tailfumyr, veuve de Jean-Baptiste d'Estoquoy de Schulemberg, chevalier, seigneur de Vaux-Champagne, demeurant en son château au dit Vaux, en faveur de Thomas-Adolphe-Ferdinand d'Estoquoy de Schulemberg, son fils (15 février 1743). — Année 1744 (21 dossiers). Donation faite par François de Riencourt, seigneur de Châtillon-sur-Bar, et par Anne de Wibert, son épouse, à François de Riencourt, leur neveu, de divers héritages sis à Boult-aux-Bois et à Châtillon (5 août 1744). — Année 1745 (24 dossiers; cachet de Joseph Pillas, lieutenant général au présidial de Sedan, etc.). Constitution de patrimoine, faite par François de La Court, capitaine commandant au château et souveraineté de Raucourt, capitaine des portes de la ville de Sedan, en faveur d'Esprit Brunet, son neveu (16 décembre 1744); donation faite par Nicolas-Louis de Caumont, écuyer, seigneur du Ban-Sarrazin, demeurant à Plivot, et par Marie-Anne Legras, sa femme, à Nicolas-Claude de Caumont, de divers biens sis aux terroirs des Istres, de Bury et de Flavigny (18 août 1745) ; donation faite par Geneviève de Grandpré, épouse de Pierre Doré de Broville, cavalier de maréchaussée à la résidence de Champagne, demeurant à Autry, et auparavant veuve de Philippe Warcolier, chirurgien juré, à Adolphe Warcolier, son fils, de divers biens situés sur les bans d'Autry et de Senuc (15 août 1745). — Année 1746 (29 dossiers ; sceau de Jean-François-Joseph de Rochechouart, évêque de Laon, etc.). Constitution en faveur de Jean-Baptiste-Marie Aubry, fils de Jean-Baptiste Aubry, seigneur de Vaudemaison, Mohon et autres lieux, lieutenant au bailliage royal de Mohon, d'une rente annuelle de 150 livres, à prendre spécialement sur une ferme sise au dit Mohon, « appelée le *fief lige* de Mohon, dans lequel l'église est scituée » (16 janvier 1745) ; donation faite par Alexandre-Firmin Delattre, seigneur d'Aubigny, lieutenant général au bailliage d'Épernay, et Marie-Anne-Ursule Deniset, son épouse, à Georges-Jean Delattre, leur fils, bachelier en théologie, prieur de Montfélix, demeurant à Paris, au collège de Séez, rue de la Harpe, de trois pièces de vigne, sises au terroir de Pierry (1 mai 1746).

G. 212. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 279 pièces, papier ; 20 sceaux et cachets.

1747-1754. — Titres patrimoniaux. — Donations, constitutions de patrimoines en faveur des clercs, etc. — Année 1747 (37 dossiers). Constitution faite par Nicolas-Charles de Beaumont, chevalier, seigneur de Clavy, la Cerleau et autres lieux, demeurant en son château au dit Clavy, en faveur de Joachim-Louis de Beaumont, son fils, d'une rente de 100 livres sur les revenus d'une ferme sise au terroir de Librecy, au lieu dit Noirval (3 février 1747). — Année 1748 (16 dossiers). Constitution de patrimoine faite par Louise-Françoise de Bigault de Maisonneuve, demeurant à La Harazée, en faveur de Claude-Louis de Bigault, écuyer, seigneur de Maisonneuve, son neveu (17 octobre 1748); donation faite par Marie-Rose de Bignicourt de Chambly, veuve de Joseph Favart, écuyer, seigneur d'Herbigny, président trésorier de France en la généralité de Châlons, à Christophe-Élisabeth Favart d'Herbigny [1], son fils, d'une rente annuelle de 100 livres, à prendre sur les loyers d'une maison sise à Reims « dans les Ruelles, paroisse de Saint-Estienne » (21 novembre 1748) ; constitution faite par Adam Lespagnol, conseiller du roi en l'élection de Reims, veuf d'Élisabeth de La Salle, en faveur de Jean-Baptiste Istasse, d'une rente de 100 livres sur une maison sise à Reims, sous les loges de la Couture (id.). — Année 1749 (34 dossiers ; sceaux de la prévôté de Stenay, de l'officialité du diocèse de Verdun, scel aux contrats des notaires au Châtelet de Paris, etc.). Constitution de patrimoine faite par Pierre de Bonnay, écuyer, demeurant aux Senades, par Élisabeth Dorlodot, son épouse, et par François Dorlodot, écuyer, sieur d'Autrécourt, demeurant au Neufour, en faveur de leur cousin, François de Bigault, écuyer, clerc au diocèse de Reims, fils d'André de Bigault, sieur de Fouchères (24 avril 1749). — Année 1750 (32 dossiers ; sceau de la prévôté de Donchery, etc.).

(1) Chanoine de Reims, naturaliste, auteur d'un *Dictionnaire d'histoire naturelle* (Paris, 1775).

— Année 1751 (11 dossiers). — Année 1752 (35 dossiers; sceau d'Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims, etc.). Constitution de patrimoine faite par Nicole Gillet, veuve de Jacques Bardou, maréchal ferrant à Torcy, en faveur de Jean Bardou [1], son petit-fils (5 novembre 1751); constitution de patrimoine au profit de Jean-Baptiste-Robert Paul, clerc du diocèse de Reims, par François-Madeleine de Montfort, chevalier, seigneur vicomte de Méry, lieutenant-colonel d'infanterie, ingénieur du roi en chef à Mézières, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, demeurant en son château au dit Méry (10 avril 1752); donation faite à Adolphe Périn, clerc du diocèse de Reims, par Philippe-Godefroy-Adolphe Lardenoy, chevalier, baron de Bolandre, seigneur de Termes, demeurant en son château au dit Termes, de diverses pièces de terres et prés sises au terroir de ce lieu (23 décembre 1751); constitution de patrimoine par Odo Thierion-Verneuil, secrétaire à l'ambassade de France en Suisse, demeurant en la ville de Soleure, au profit de Jean Thierion-Verneuil, son neveu (25 janvier 1752). — Année 1753 (27 dossiers; sceaux de l'archevêque Armand-Jules de Rohan, de la prévôté de Stenay). — Année 1754 (22 dossiers). Titre patrimonial de Nicolas Dumont [2], fils de Jean-Baptiste Dumont, marchand fabricant à Reims, et de Marie-Jeanne Pierret (4 janvier 1754); id., d'Étienne-Charles Pacquot [3], fils de Charles Pacquot, conseiller du roi, contrôleur des finances, bois et domaines de la généralité de Champagne, demeurant à Reims, et de Françoise Doriot (25 avril 1754).

G. 213. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 400 pièces, papier; 21 sceaux.

1755-1762. — **Titres patrimoniaux.** — Donations, constitutions de patrimoines en faveur des clercs, etc. — Année 1755 (56 dossiers; sceaux de Claude-Antoine de Choiseul-Beaupré, évêque de Châlons, etc.). Constitution de patrimoine faite par Charles de Bigault, sieur de Fouchères, capitaine d'infanterie au bataillon de Châlons, demeurant à La Harazée, par François, Gabriel et Anne de Bigault, Claude Dorlodot, sieur des Essarts, et Marie-Élisabeth de Bigault, son épouse, au profit de Louis-François de Bigault, leur frère et beau-frère (5 novembre 1755); titre patrimonial de Jean-Baptiste Denizel de Saint-Olive, fils de Nicolas Denizel de Saint-Olive, maître ès arts en l'université de Reims, demeurant à Châlons (30 novembre 1755). — Année 1756 (26 dossiers; sceaux d'Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims, de François de Fitz-James, évêque de Soissons, etc.). Constitution faite par Paul de Boucher, écuyer, seigneur d'Avançon, en faveur de Pierre-Antoine-Thomas de Boucher, son fils, seigneur en partie de Logny-lès-Chaumont, d'une rente annuelle de 120 livres sur le fief des Chevaliers, sis au terroir du dit Avançon (16 avril 1755); titre patrimonial d'Antoine Quatresoux-Delamotte, demeurant à Paris, au séminaire de Saint-Sulpice, fils de feu Nicolas Quatresoux-Delamotte, conseiller du roi, élu en l'élection d'Épernay et grènetier au grenier à sel de cette ville (18 février 1756). — Année 1757 (38 dossiers; sceaux du bailliage de la principauté d'Arches, de la prévôté de Stenay, du régiment d'infanterie de Périgord, etc.). Titre patrimonial de Charles-Louis de Saint-Vincent, fils de feu Gabriel de Saint-Vincent, chevalier, seigneur du fief de la Cour de Murvaux (20 octobre 1757), cession du four banal de Murvaux, faite au dit Louis de Saint-Vincent par ses frères Antoine-Charles, Jean-Hercule et Jacques-François de Saint-Vincent, officiers au régiment d'infanterie de Périgord, en garnison à Esens en Ost-Frise (14 novembre); constitution de patrimoine faite par François Sauvage, maître de mathématiques à Sedan, en faveur de Pierre Sauvage, son fils (2 octobre 1756); donation faite par Sébastien-Charles Touchaint de la Lustière, Jean-Baptiste Touchaint de la Lustière, chevalier, officier d'infanterie, et Marie-Jeanne Touchaint de La Lustière, demeurant au Carbonet, près Rumigny, à François-Charles Touchaint de La Lustière, d'une rente de 100 livres sur divers biens sis au dit Rumigny (10 mai 1757). — Année 1758 (24 dossiers). Titre patrimonial de Jacques-Louis-Antoine-Marie d'Estagniot, demeurant à Paris à la petite communauté de Saint-Nicolas du Chardonnet, fils de Louis-Pierre d'Estagniot, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment d'Aquitaine cavalerie, lieutenant des maréchaux de France, bailli de la ville et bailliage de Sedan, et de Germaine-Élisabeth Catel, son épouse (17 avril 1758.) — Année 1759 (27 dossiers). Année 1760 (10 dossiers). — Année 1761 (27 dossiers). Titre patrimonial de Jacques-Joseph de Pouilly, fils de Jean de Pouilly de La Tour, contrôleur au bureau général du tabac de Reims (24 mars 1761). — Année 1762 (23 dossiers).

(1) Écrivain humoristique, auteur de *Laurent Marcel ou l'observateur sans préjugés.*

(2) Curé de Villers-devant-le-Thour (Ardennes) et député aux États généraux en 1789.

(3) Curé de l'église Saint-Jean de Reims, massacré le 4 septembre 1792.

G. 214. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 419 pièces, papier ; 16 sceaux.

1763-1772. — Titres patrimoniaux. — Donations, constitutions de patrimoines en faveur des clercs, etc. — Année 1763 (38 dossiers). Titre patrimonial de Joseph-François-Mathias Philbert [1], fils de feu Nicolas Philbert, brigadier de maréchaussée à Mézières, et de Marie-Catherine-Nicole Marchand (15 février 1763). — Année 1764 (16 dossiers). Titre de Jean-Robert d'Estrées, clerc tonsuré des ville et diocèse de Reims, chanoine prébendier en l'église royale et collégiale de Notre-Dame de Poissy (8 mars 1764) ; constitution de patrimoine, faite par Nicolas Servant, marchand, ancien échevin de la ville de Fismes, et Marie-Anne Lequeustre, son épouse, en faveur de Nicolas Servant [2], leur fils (9 mai 1764). — Année 1765 (20 dossiers). Titre de Nicolas Diot [3], fils de feu Gabriel Diot, maître tonnelier à Reims, et de Nicole Nonnon (20 septembre 1764). — Année 1766 (20 dossiers ; sceau de Henri-Joseph-Claude de Bourdeilles, évêque de Soissons). — Année 1767 (4 dossiers). Constitution de patrimoine, faite par Charles-Michel de Barber, écuyer, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, ancien commandant au régiment de Touraine, demeurant à Paris, en faveur de Claude-Louis de Barber, son fils, clerc du diocèse de Reims (16 juin 1767). — Année 1768 (18 dossiers). — Année 1769 (20 dossiers ; sceaux de Charles-Antoine de la Roche-Aymon, archevêque de Reims, du chapitre de l'église cathédrale de Verdun). Titre de Pierre Langlois, clerc de la congrégation de la Mission, régent des enfants de chœur de la chapelle du roi à Versailles (20 mai 1769) ; constitution de patrimoine, faite par Antoine de Simonnet, officier au régiment d'Eu infanterie, seigneur en partie de Singly, y demeurant ordinairement, et par Marie-Joseph de Simonnet, dame de Singly en partie, demeurant à Charleville, en faveur de Pierre-Louis-Hector de Simonnet, leur frère, clerc du diocèse de Reims, aussi seigneur en partie de Singly, demeurant à Sedan (16 novembre 1769). — Année 1770 (10 dossiers ; sceau de l'archevêque Charles-Antoine de la Roche-Aymon). Transport du patrimoine de Nicolas Dumont, curé de Villers-devant-le-Thour, sur de nouveaux héritages à lui appartenant, et situés au terroir du dit Villers (22 février 1770 ; voy. G. 212). — Année 1771 (19 dossiers ; sceau du bailliage royal de Carignan). — Année 1772 (30 dossiers). Constitution faite par Jean-Baptiste Caqué, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Reims, associé régnicole de l'Académie royale de chirurgie de Paris et pensionnaire du roi, en faveur de Nicolas-Jean-Baptiste-François Caqué, son fils, d'une rente annuelle de 100 livres sur une ferme sise au terroir d'Attigny (29 avril 1772) ; changement du titre patrimonial d'Antoine Quatresoux-Delamotte, docteur en théologie de la maison et société de Sorbonne, chanoine de Saint-Louis du Louvre, demeurant à Paris (23 juin 1772 ; voy. G. 213).

(1) Évêque constitutionnel des Ardennes en 1791.
(2) En 1791 vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel de la Marne.
(3) Évêque constitutionnel de la Marne.

G. 215. (Liasse.) — 111 pièces, parchemin ; 260 pièces, papier ; 15 sceaux.

1773-1789. — Titres patrimoniaux. — Donations, constitutions de patrimoines en faveur des clercs, etc. — Année 1773 (21 dossiers ; sceau de Jean-François-Joseph de Rochechouart, évêque de Laon, etc.). Titre de Jean-Charles-Joseph Lefebvre, fils de François Lefebvre, architecte à Reims (17 novembre 1773). — Année 1774 (3 dossiers). — Année 1775 (17 dossiers ; sceau des notaires royaux de Reims). — Année 1776 (20 dossiers). — Année 1778 (5 dossiers). Attestation de la valeur des biens constituant le patrimoine de Pierre-Claude de Maillard de Landreville, chevalier, seigneur du Mont-Saint-Martin, maître ès arts, clerc du diocèse de Reims, demeurant au séminaire de Saint-Sulpice à Paris, fils de défunts Claude-François de Maillard, marquis de Landreville, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, lieutenant général des armées du roi, et Claude-Marguerite de Grafeuille, son épouse (5 décembre 1778). — Année 1779 (17 dossiers). — Année 1780 (19 dossiers). — Année 1781 (27 dossiers). Titre de Anne-Jean-Gabriel Robinet de Cléry, fils de feu Jean-Gabriel Robinet de Cléry, en son vivant contrôleur ordinaire des guerres, demeurant à Dun, et de Marguerite-Angélique, comtesse d'Amerval (13 novembre 1781). — Année 1782 (9 dossiers ; sceaux du bailliage de la principauté d'Arches et Charleville). Contribution fournie au patrimoine de Jean-Nicolas Bourgeois, clerc du diocèse de Reims, par Pierre Decan, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, aide-major commandant des villes et citadelle de Mézières et Charleville, et par Marie-Anne-Louise Rousseau, son épouse (21 novembre 1782). — Année 1784 (11 dossiers). — Année 1785 (10 dossiers). — Année 1786 (22 dossiers). Constitution de patrimoine faite par Jean-Baptiste Maquart,

marchand, demeurant aux Mazures, et par Marie-Louise Thomassin, sa femme, en faveur de Claude-Joseph Maquart [1], leur fils (24 septembre 1786). — Année 1788 (6 dossiers). — Année 1789 (24 dossiers; sceaux des notaires au bailliage de Sedan, et de Truc du Sauvoy, notaire du roi à Aubigny).

G. 216. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Titres patrimoniaux, requêtes. — Requêtes présentées à l'archevêque de Reims ou à ses vicaires généraux par divers ecclésiastiques, pour obtenir l'autorisation de disposer de leurs patrimoines, et de transporter leurs titres sur d'autres biens ou sur de nouveaux bénéfices (71 dossiers sans dates précises). — Requête de Louis Baillet, clerc du diocèse de Verdun, demandant à être incorporé dans le diocèse de Reims ; requête de Christophe Péchenart, curé de Mouzon, qui réclame l'autorisation d'aliéner son patrimoine, consistant en maisons et terres situées à Beaumont et à Autrecourt, « lesquelles maisons ont esté destruites par les gens de guerre et armées qui ont campé au païs pendant la guerre dernière. »

Provisions de bénéfices et de cures dans le diocèse et la province de Reims.

G. 217. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 102 pièces, papier ; 8 sceaux. (1)

1667-1668. — Provisions de bénéfices et de cures. — Années 1667 et 1668 (74 dossiers classés suivant l'ordre alphabétique des noms ; sceaux du chapitre de Reims, de Gilles Dez de Fontaine, conseiller et aumônier du duc d'Orléans, abbé commendataire de Saint-Bertaud de Chaumont au diocèse de Reims, sceaux de l'abbaye de Saint-Remi de Reims, de Jean de la Motte-Mulot, prieur doyen de Saint-Pierre de Tours-sur-Marne, sceau du conseil et des échevins de Reims (cachet aux armes de la ville), sceau de Nicolas de Patrocle, abbé commendataire de l'abbaye de Sept-Fontaines, conseiller et aumônier du roi). Provisions de canonicats des églises cathédrales de Reims, Amiens, Noyon, Châlons, des églises Saint-Timothée et Saint-Symphorien de Reims ; chapelles de Saint-Maur en l'église Saint-Timothée, de Sainte-Marie-l'Égyptienne en l'église collégiale de Saint-Pierre de Mézières, de Saint-Éloi en l'église Saint-Pierre-au-Mont de Châlons, de Sainte-Catherine en l'église cathédrale de Beauvais, de Sainte-Madeleine en l'église paroissiale de Sainte-Menehould ; patronage de Saint-Maurice de Taissy ; prieuré cure de Saint-Martin du Charmel, prieurés d'Arnicourt, de Notre-Dame de Mammes, de Sainte-Catherine de Gérigny ; cures de Floing, Saint-Romain, Neuville-lès-Wasigny, Champlat, Champigneul, Olizy, Hourges, Rocquigny, Noroy, Doulcon, Saint-Jean-sur-Tourbe, Mont-sur-Courville, Boulzicourt, Villers-aux-Nœuds, Rubigny, Saint-Juvin, Mouzon, Pronleroy, Champigny, Moronvilliers, Rosnay, Saint-Imoges, Jandun, Saint-Pierre-à-Arne, Bouzy, Romigny, La Horgne, Œuilly, Sainte-Marie-à-Py, etc. Collation du prieuré de Mammes, de l'ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Reims, à Louis d'Anglure de Bourlemont, clerc du diocèse de Langres (11 octobre 1668) ; provision d'un canonicat de l'église collégiale de Saint-Pierre d'Avenay et de la cure de Rethel, en faveur d'Hilaire Gomé, clerc du diocèse de Reims (7 février) ; certificat des gens du conseil et échevins de Reims, constatant que Claude Peudenfant n'a pu se rendre à Laon afin d'y prendre de l'évêque le visa nécessaire pour se mettre en possession de la cure de Renneval, vu la défense faite par le conseil de santé à toute personne d'aller en la ville de Laon, à cause de la maladie contagieuse dont elle est infectée (1 décembre) ; provision de la cure de Brancourt, diocèse de Noyon, en faveur de Charles de Ronty, chanoine régulier de l'abbaye de Clairefontaine, de l'ordre de Prémontré, au diocèse de Laon (12 avril).

G. 218. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 235 pièces, papier ; 62 sceaux.

1669-1672. — Provisions de bénéfices et de cures. — Présentations, provisions, démissions, permutations de cures, refus de visa, etc. — Année 1669 (69 dossiers ; sceaux de Philippe de Savoie, abbé de Saint-Médard près Soissons, de Nicolas Desprez, chancelier de l'église d'Amiens, du chapitre général de l'ordre de Saint-Antoine de Viennois, sceaux et signatures de François Perrochel, évêque de Boulogne, de François de Lières, abbé de Saint-Bertin, sceau de Maurice Le Tellier, archevêque de Nazianze et coadjuteur de l'archevêque de Reims, sceau et signature de Louis de Chaumejan de Fourilles, abbé d'Hautvillers, sceau du chapitre de Reims, sceaux et signatures de Claude de Joyeuse de Grandpré, abbé commendataire des abbayes de Mouzon et d'Élan, de Cyprien Mareschal, abbé de Saint-Hubert en Ardenne, sceaux de Martin Praëts, évêque d'Ypres, de Simon Coquault, chanoine de

(1) Mort en 1847, après avoir occupé la chaire de philosophie du collège de Reims.

(1) Beaucoup de pièces de cette liasse sont altérées par l'humidité.

Reims, de Patrice *Cauneus*, clerc du diocèse d'Aberdeen en Écosse, de Henri Melot, docteur en théologie, etc.). Provisions de canonicats des églises Saint-Pierre de Mézières et Saint-Germain de Montfaucon, de l'église collégiale de Fauquembergue, des églises de la Sainte-Trinité de Châlons, Saint-Jean-au-Bourg de Laon, Saint-Pierre de Gerberoy ; des chapelles Saint-Léger de Houdilcourt, Saint-Éloi en l'église Saint-Pierre-au-Mont de Châlons, Saint-Maur en l'église Sainte-Balsamie de Reims, Saint-Nicolas en l'église cathédrale de Soissons, Saint-Maurice de Tours-sur-Marne, Saint-Lazare près Semuy, Saint-Nicolas d'Estrebay, Saint-Nicolas au château de Biaches, Notre-Dame du Mont-Carmel de Raillicourt ; du patronage de Charbogne ; du prieuré cure de Saint-Jean-aux-Bois ; des cures de Pissy, Fraillicourt, Airion, Sourdon, la Croix-aux-Bois, Nanteuil (près Rethel), Thélines, Noirval, Quatre-Champs, Hautvillers, Pévy, Saint-Aubin, Saint-Étienne-sur-Suippe, Cernay-lès-Reims, Châtillon, Guignicourt, Nouvion-sur-Meuse, Urcel, Saint-Juvin, Berru, Biermes, Waurand, Contreuve, Auberive, Savigny-sur-Aisne, Mairy, Sapogne, Jonchery-sur-Vesle, Landres, Stonne, Méry, Regnicourt-L'Écaille, Sainte-Marie-sous-Bourcq, Germigny-pend-la-Pie, Yvernaumont, Mont-Saint-Martin, Termes, Mourmelon-le-Grand, Ormes, Villers-devant-le-Thour. Présentation par Jean Rasse, abbé de Saint-Antoine de Viennois et supérieur général de l'ordre des Antonins, du frère Jean-Paul Blauf, pour la charge de supérieur de la maison de Saint-Antoine de Reims (20 septembre 1669) ; collation de la cure de Notre-Dame de Calais à Jean-Baptiste Hache de la Motthe, chanoine et archidiacre de l'église de Coutances (19 juillet) ; collation faite à Jean Sauvage, clerc du diocèse de Reims, de la chapelle de Notre-Dame du Mont-Carmel de Raillicourt, sur la présentation de Nicolas de la Bar, écuyer, seigneur du dit Raillicourt, et d'Anne de Castres, son épouse (27 novembre). — Année 1670 (1 dossier ; sceau et signature de Fabius Bruslart de Sillery, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Basle). Présentation à la cure de Villers-Marmery. — Année 1671 (1 dossier). Provision de la chapelle Saint-Nicaise en l'église Saint-Julien de Reims. — Année 1672 (22 dossiers ; sceau du chapitre de l'église collégiale de Saint-Pierre de Mézières, sceau et signature de Michel Poncet, docteur en Sorbonne, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Éloi-Fontaine, sceaux du prieur de cette abbaye, de Cyprien Mareschal, abbé de Saint-Hubert en Ardenne, de Jean de Theis, vicaire général de l'évêque de Noyon, sceaux et signatures de Ferdinand de Neufville, évêque de Chartres, abbé commendataire de Saint-Wandrille, de Robert de Y, grand archidiacre de l'église de Reims, sceaux du chapitre de Reims, du cardinal Mancini, abbé commendataire de Saint-Martin de Laon, d'Alexandre Defrance, abbé de la Val-Dieu, de Guillaume Égon de Furstemberg, prince du Saint-Empire, abbé commendataire de Saint-Vincent de Laon, du couvent des Minimes de Dun). Canonicats de l'église cathédrale de Noyon, des églises collégiales de Saint-Quentin, de Saint-Pierre de Braux ; chapelle Saint-Sébastien en l'église paroissiale Saint-Germain de Châlons ; cures de Remilly, Neuflieux, Noyers, Villers-lès-Raucourt, Notre-Dame de Vervins, Singly, Rivecourt, Sainte-Pécinne en la ville de Saint-Quentin, la Neuville-lès-Maire, Ormes, Champlat, Nanteuil-sur-Aisne, Wagnon, Marly, Murvaux, Olizy, Saint-Vaast-lès-Mello, Selles. — Années 1673 (29 dossiers ; sceaux et signatures de Henri de Maupas du Tour, évêque d'Évreux, de Robert de Y, grand archidiacre de l'église de Reims, de Marie-Éléonore Bruslart de Sillery, abbesse de Saint-Pierre d'Avenay, de Marguerite de Joyeuse, d'Edmond Jolly, supérieur général de la congrégation de la Mission, sceaux du chapitre de Reims, du chapitre de l'église Saint-Pierre de Braux, du chapitre de Saint-Pierre de Mézières, sceau et signature de Camille de Neuville, archevêque de Lyon). Chantrerie de l'église cathédrale de Châlons ; canonicat de l'église d'Arras ; décanat de l'église Saint-Pierre de Mézières ; chapelles Saint-Jean de Machemont, Saint-Michel en l'hôpital Saint-Étienne de Châlons, Sainte-Croix en l'église abbatiale Saint-Pierre d'Avenay, Notre-Dame en l'église cathédrale de Châlons, du Saint-Sépulcre en l'église cathédrale de Soissons, Notre-Dame de Bessancourt ; place au séminaire de Reims ; cures d'Authe, Saint-Trésain d'Avenay, Saint-Laurent de Sedan, Senuc, Aincreville, Manre, Saint-Jean-au-Bourg de Laon, Blombay, Vrizy, Grand-Champ, Damouzy, Landouzy-la-Ville, etc. Présentation faite par Marguerite de Joyeuse, épouse de Jean-Armand de Joyeuse, marquis de Ville-sur-Tourbe, mestre de camp d'un régiment de cavalerie et brigadier des armées du roi, de Jules-Charles Favreau, clerc du diocèse de Reims, pour la chapelle de Saint-Jean, fondée au château de Ville-sur-Tourbe (29 août 1673). — Année 1674 (1 dossier). Cure de Saint-Germainmont. — Année 1678 (24 dossiers ; signatures et sceaux de Marie-Françoise de Coucy,

de Charles de Bourbon, évêque de Soissons, sceaux de l'abbaye d'Hautvillers, du chapitre de Reims, de l'hôpital de Reims, de Robert de Y, grand archidiacre de l'église de Reims, de Cyprien Mareschal, abbé de Saint-Hubert en Ardenne). Canonicats en l'église cathédrale de Châlons, dans les églises Saint-Vaast de Soissons, de la Sainte-Trinité de Châlons, Saint-Germain de Montfaucon; marguillerie en l'église cathédrale de Noyon ; chapelles Saint-Jean-Baptiste en l'église paroissiale d'Hermonville, de l'Immaculée-Conception en l'église de Mouzon, Saint-Thomas-le-Martyr en l'église cathédrale de Soissons, Saint-Jean-Baptiste en l'église cathédrale de Châlons, Saint-Remi en la cathédrale de Reims, Saint-Jean-Baptiste en l'église Saint-Pierre de Mézières, Saint-Nicolas en l'église de Bussy-Lettrée ; prestimonie de Chantepie au diocèse du Mans ; cures de Neuville-sur-Margival, Cuis, Chennery, Prosne, Les Alleux, Noyers, etc. Présentation faite par Marie-Françoise de Coucy, comtesse d'Apremont, de Nicolas Cercelet, clerc du diocèse de Reims, pour la chapelle de Saint-Michel et Saint-Jacques du château de Chémery (Strasbourg, 16 mai 1678); permutation entre Henri Colbert et Pierre Vauchellet de la cure de Rosnay contre celle de Saint-Loup-en-Champagne (19 août); présentation de Nicolas Jouet à la cure de Vaux-Champagne, sur la nomination faite par Jean de La Salle, chanoine de Reims [1] (8 août). — Année 1679 (30 dossiers; signatures et sceaux de Jean-Baptiste Renart de Fuchsamberg, abbé commendataire de l'abbaye de Sainte-Marie-Madeleine de Longwé, de Simon Coquault, chanoine de Reims, sceaux de l'abbaye de Saint-Denis de Reims, de l'abbaye de Saint-Jean-Baptiste d'Ypres, signatures et sceaux de Fabius Bruslart de Sillery, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Basle, de Michel Poncet de la Rivière, évêque d'Uzès, abbé de Saint-Éloi-Fontaine, sceau de Gaspard-Alexandre de Coligny, abbé commendataire de Saint-Denis de Reims, de Robert de Y, grand archidiacre de l'église de Reims). Canonicats de la cathédrale de Châlons, de l'église Sainte-Balsamie de Reims; chapelles en l'église Saint-Pierre de Verzenay, Saint-Jean-Baptiste en la cathédrale de Reims, Notre-Dame en l'église paroissiale de Saint-Germainmont, Saint-Jean-Baptiste en la cathédrale d'Amiens ; place au séminaire de Reims, bourse fondée au collège de l'université de cette ville par Louis Bonvent, principal du dit collège [1] ; office de prieur claustral en l'abbaye de Saint-Saulve de Montreuil ; prieuré de Saint-Crépin et Saint-Crépinien de Possesse ; prieurés cures de Bouy et de Martigny ; cures de Tourteron, Machéroménil, Fresne et Marqueuse, Rollencourt, Chestres, Saint-Lambert, Baslieux-lès-Fismes, Landifay, Autry, Cerseuil, Vigneux, etc.

(1) Le fondateur des Écoles chrétiennes.

G. 219. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin; 214 pièces, papier; 93 sceaux.

1680-1687. — Provisions de bénéfices et de cures. — Présentations, provisions, démissions, permutations de cures, refus de visa, etc. — Année 1680 (44 dossiers ; sceaux de l'abbaye de Toussaints-en-l'Ile de Châlons, de Jean-Baptiste de Y, chanoine de Reims, des notaires royaux à Mézières, des chanoines de la Sainte-Chapelle de Paris, sceaux et signatures de Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien, pair de France, de Robert de Y, grand archidiacre de l'église de Reims, de Cyprien Mareschal, abbé de Saint-Hubert en Ardenne, sceaux du chapitre de Reims, de François Dessalles, seigneur de Malpierre, de Claude Bellotte, commandeur du Temple de Reims, de Nicolas de Rousel, seigneur d'Aubigny, de l'abbaye de Bonne-Fontaine, du chapitre de Saint-Pierre de Mézières, signatures et sceaux de Gabrielle de Forceville, abbesse de l'abbaye royale de Saint-Michel de Doullens, de Jacques Testu [2], conseiller du roi, abbé commendataire de Notre-Dame de Belval, de Louis Dufour de Longuerue [3], abbé commendataire de l'abbaye de Sept-Fontaines, de Claude de Joyeuse de Grandpré, abbé commendataire des abbayes de Mouzon et d'Élan). Canonicats de la cathédrale de Laon, des églises Saint-Pierre de Mézières, Notre-Dame de Boulogne, de l'église collégiale de Saint-Pol ; sous-chantrerie en la cathédrale de Châlons ; chapelles Saint-Maurice en la cathédrale de Noyon, Notre-Dame en la cathédrale d'Amiens, de la Trinité de Dun, Saint-Jean-Baptiste de Warcq (*parochialis ecclesia Sancti Hilarii in Gilliaco, cum capella Sancti Joannis Baptistæ in castro Warcensi*), Saint-Nicolas au palais archiépiscopal de Reims, Saint-Jacques de Courville, Saint-Georges de Parque (diocèse de Langres), Saint-Laurent en l'église Saint-Symphorien de Reims; cures de Chalandry, Jonchery-sur-Suippe, Matougues, Sermiers, Suippes, Montblainville, Champlat, Chilly, Corbon, Saint-Hilaire de Reims, Tramery,

(1) Voy. l'*Inventaire des Archives de la Marne*, Collège des Bons-Enfants, D. 59.
(2) Écrivain, membre de l'Académie française.
(3) Érudit, connu par ses travaux sur la géographie de la France.

Machéroménil, Remilly, Terron, Vieil-Hesdin, Ransart, Fossé, Mourmelon-le-Grand, Brasles, Bar, etc. Présentation faite par François Dessalles, seigneur de Malpierre, fils de Claude Dessalles, ci-devant ambassadeur en Suède, de Charles Lebesgue, diacre du diocèse de Toul, pour la chapelle de la Sainte-Trinité, fondée en l'église paroissiale de Dun (7 mai 1680 ; signé par Nicolas Rocque de la Framboisière, chirurgien à Vaucouleurs). — Année 1681 (21 dossiers ; sceaux et signatures de Henri de Baradat, abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame de Signy, de Marie-Éléonore Bruslart de Sillery, abbesse de Saint-Pierre d'Avenay, d'Octave-Joseph de Trazegnies, vicomte d'Armuyden, sceaux de l'abbaye de Saint-Denis de Reims, du supérieur général de la congrégation de la Mission, sceau et signature de Gilles Dez de Fontaine, conseiller et aumônier du roi et de Philippe, duc d'Orléans, abbé commendataire de Saint-Bertaud de Chaumont). Décanat de Saint-Germain de Montfaucon ; prieuré cure de Chestres ; cures de Saint-Jean-aux-Bois, Saint-Martin de Reims, Bergnicourt, Deville, Montmarin, Draize, Somme-Suippe, Capelle-sur-la-Lys, Lor, La-Croix-aux-Bois, Novy, Montmeillant, Chilly, Écly, Saint-Laurent de Sedan, Remaucourt, Villesavoye, etc. — Année 1682 (21 dossiers ; sceau de René de Mornay de Villarceaux, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Quentin-lès-Beauvais, sceau de l'abbaye de Saint-Denis de Reims, sceaux et signatures de Marie-Éléonore Bruslart de Sillery, abbesse de Saint-Pierre d'Avenay, de Jules de Joyeuse, comte de Grandpré, d'Antoine de Louen, chanoine et préchantre de la cathédrale de Boulogne, de Gabriel de Moy, abbé de Cuissy, de François Le Danois, marquis de Joffreville, de Claude de Joyeuse de Grandpré, abbé commendataire des abbayes de Mouzon et d'Élan). Chapelles Saint-Nicolas de Mézières, Sainte-Marguerite de Grandpré et de Tahure, de la Sainte-Trinité ou de Notre-Dame au château de Hauteville ; maîtrise de l'Hôtel-Dieu d'Amiens ; prieurés cures de Pertain, Lagery, la Neuville-lès-Wasigny ; cures de Somme-Suippe, Nanteuil-sur-Aisne et Belleville, Chémery, Brêmes, Breuil, Saint-Mard, Courlandon, Launois, etc. — Année 1683 (32 dossiers ; sceaux et signatures de Louis de Pouilly, seigneur de Pouilly et de Sainte-Marie, d'Hippolyte de Béthune, évêque de Verdun, sceau de l'abbaye d'Hautvillers, de Jérôme Lefricque, prêtre, sceau et signature d'Armand-Charles, duc de Mazarin, gouverneur et lieutenant-général pour le roi en la haute et basse Alsace, sceaux de Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, de Louis de Chaumejan-Fourilles, abbé d'Hautvillers, de Fabius Bruslart de Sillery, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Basle, du chapitre de l'église cathédrale de Châlons, de l'abbaye de Saint-Pierre de Reims, de Jean Roland, chantre de l'église de Reims, de Gaspard-Alexandre de Coligny, abbé de Saint-Denis de Reims, de Marie-Madeleine de Sibrich, veuve de Christophe Leculz, seigneur de Magny et de Wolkrange, de Jacques Alton, patron de la cure de Saint-Martin de Montigny, de l'abbaye de Saint-Denis de Reims). Décanat de l'église Saint-Germain de Montfaucon ; canonicat de l'église Saint-Pierre d'Avenay ; chapelles de Notre-Dame et Saint-Jean-Baptiste en l'église paroissiale de Pouilly, Sainte-Madeleine près du château de Montcornet ; prieuré cure de Saint-Martin de Pas ; cures de Briot, Aigny, Noirval, Taizy, Ville-en-Tardenois, Saint-Gilles, Hautvillers, Prunay, Vaudemange, Balham, Massiges, Seuil, Montigny, Ambonnay, etc. Présentation faite par Charles Habert, seigneur de Villers-devant-Mouzon, de Pierre de Villers pour la chapelle Saint-Jean-Baptiste fondée en l'église Saint-Pierre du dit lieu (31 mai 1683). — Année 1684 (37 dossiers ; sceaux et signatures de François de Louviers, seigneur de Vauchamps, ci-devant premier écuyer ordinaire du roi, de Marguerite Dufour, abbesse du Val-de-Grâce au faubourg Saint-Jacques de Paris, de Robert Pitat, prieur commendataire du prieuré de Notre-Dame de Belval au diocèse de Soissons, de Jacques Audry, doyen de l'église Saint-Symphorien de Reims, de Jean-Baptiste de Y de Seraucourt, grand archidiacre de l'église de Reims, de Fabius Bruslart de Sillery, abbé commendataire de Saint-Basle, de Claude de Joyeuse de Grandpré, abbé commendataire des abbayes de Mouzon et d'Élan, sceau de l'abbaye d'Hautvillers). Canonicat de la cathédrale de Reims ; chapelle canoniale fondée en la cathédrale de Soissons ; chapelle Sainte-Marguerite en l'église paroissiale de Vauchamps ; bourse fondée par Louis Bonvent au collège de Reims ; prieuré cure de Pas ; cures de Chalandry, Raucourt, Courville, Romigny, Bosseval, Varennes, Villemontry, Gueux, Fontaine, le Thil, Châtillon-sur-Bar, Chappes, Tauxières, Wadelincourt, Vienne-le-Château, Louvois, Cernay-en-Dormois, Chevières, etc. Démission d'un canonicat de l'église Saint-Timothée de Reims, donnée par Michel de Blanzy, professeur de théologie en l'univer-

sité de la dite ville (30 octobre 1684) ; protestation présentée par Jean Taillet, chanoine de Saint-Symphorien de Reims, contre une nomination faite à une prébende vacante de cette église, au préjudice de la nomination qu'il avait faite lui-même de Jean Lacourt, clerc au diocèse de Reims[1] (19 mars). — Année 1685 (14 dossiers ; sceau de l'abbaye de Mont-Saint-Éloy, sceau et signature de Jacques Testu, conseiller et aumônier du roi, abbé commendataire de Notre-Dame de Belval). Chapelles Saint-Cloud en l'église Notre-Dame de Mantes, Saint-Jean en l'église Saint-Pierre de Beauvais, Notre-Dame en l'église Saint-Symphorien de Reims ; cures de Fresnoy, Boyaval, Caurel, Sainte-Madeleine de Beauvais, Sainte-Vaubourg, Aigny, Saint-Julien de Reims, Nouart, Balham, etc. — Année 1686 (25 dossiers ; sceaux de Cyprien Mareschal, abbé de Saint-Hubert en Ardenne, du collège des Jésuites de Reims, du couvent des Minimes de Dun, de Jacques Callou, supérieur du séminaire de Reims, de Gilles Dez de Fontaine, aumônier du roi et du duc d'Orléans, abbé commendataire de Saint-Bertaud de Chaumont, de Jacques Andry, doyen de Saint-Symphorien de Reims, de l'abbaye de Saint-Pierre de Reims, de Fabius Bruslart de Sillery, abbé de Saint-Basle). Chapelle Sainte-Anne en l'église paroissiale de Vaisly : prieuré cure de Rocquigny ; cures de Nouvion-sur-Meuse, Saint-Maurice de Reims, Brieulles-sur-Meuse, Belleville, Saint-Martin de Beauvais, Nogent-l'Abbesse, Lavannes, Hourges, Vrigne-aux-Bois, Noirval, Vaux-en-Champagne, Saint-Brice et Saint-Médard de Pont-Faverger, Serzy-Maupas, etc. — Année 1687 (24 dossiers ; sceaux de Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, de Jean-Baptiste de Y de Seraucourt, grand archidiacre, de l'abbaye de Saint-Denis de Reims, signature de Marguerite-Françoise de Boufflers, abbesse de Saint-Pierre d'Avenay, sceaux de cette abbaye, de Fabius Bruslart de Sillery, abbé de Saint-Basle, de Mathurin Savary, conseiller du roi, abbé commendataire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Chéhéry, de Gérard Audry, pénitencier de l'église de Reims). Canonicat en l'église collégiale de Saint-Laurent de Rozoy ; chapelles du Saint-Esprit en la cathédrale de Boulogne, de Saint-Nicolas de Cornay ; prieurés cures de Neuflize et de Pescamps ; cures de Ravenel, Champfleury, Grand-Champ, Courcy, Blanzy, Moncheutin, Margny, Saint-Jean-au-Bourg de Laon, Terron, Évigny, Germaine, Saint-Imoges, etc.

(1) Écrivain érudit, auteur de divers travaux sur l'histoire de Reims.

G. 220. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 179 pièces, papier ; 59 sceaux.

1688-1692. — Provisions de bénéfices et de cures. — Présentations, provisions, démissions, refus de visa, etc. — Année 1688 (31 dossiers ; sceaux de l'abbaye de Saint-Pierre de Reims, de Guillaume Bailly, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Thierry près Reims, de Jacques Barrois, doyen de l'église de Reims, du chapitre de l'église collégiale de Saint-Symphorien de Reims, de Fabius Bruslart de Sillery, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Basle, de Henri Baudrand, patron du patronage de Saint-Pierre de Doulcon, signature de François de Polastron, chevalier de la Ilhière, gouverneur de Rocroi, signature et sceau de Jules de Joyeuse, comte de Grandpré, sceau de Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, signature et sceau de Claude de Joyeuse, abbé commendataire des abbayes de Mouzon et d'Élan, signature de Jérôme du Molinet, prieur de Notre-Dame de Novy, et sceau de l'abbaye de Saint-Pierre de Châlons, sceau de l'abbaye de Saint-Denis-en-France). Canonicats de la cathédrale de Beauvais, de l'église collégiale du Mont-Notre-Dame ; chapelles Saint-Jean-Baptiste au château de Ville-sur-Tourbe, Saint-Michel et Saint-Jacques au château de Chémery ; cures de Baulny, Saint-Thierry, Saint-Remi de Charleville, Wavignies, Noirval, Vouziers, Auboncourt, Vendresse, Sillery, Beaumont-sur-Vesle, Mourmelon-le-Grand, Doulcon, Sissonne, Saint-Brice, Harcy, Saint-Léonard, Vienne-le-Château, Chaourse, etc. Présentation de Jean Meslier[1] à la cure d'Étrépigny (10 décembre 1688). — Année 1689 (22 dossiers ; sceaux de Louis Desprez, prêtre, patron de l'église de Faverolles, du chapitre de l'église Saint-Pierre de Mézières, de Louis d'Aquin, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Denis de Reims, de Jean-Baptiste de Y de Seraucourt, grand archidiacre de l'église de Reims, de Claude Bellotte, commandeur du Temple de Reims, signatures de Louis Dufour de Longuerue[2], abbé commendataire de l'abbaye de Sept-Fontaines, de Jules de Joyeuse, comte de Grandpré, sceaux de Fabius Bruslart de Sillery, de François Moreau, abbé commendataire de l'abbaye de Forest-Montier, etc.). Demi-prébende de l'église de Senlis ; chapelle du château de Chémery ; cures de Saint-Marceau, Heutrégiville, Bernicourt, Tahure, Maubert-Fontaine, Servon, Savigny-sur-Aisne, Tournes, Aizelles, Aouste, Gomont,

(1) Voy. G. 205.
(2) Voy. G. 219.

Unchair, Ludes, Crécy-en-Ponthieu, Verneuil, Vaux-en-Dieulet, etc. — Année 1690 (19 dossiers ; signatures et sceaux de Mathurin Savary, évêque de Séez, abbé commendataire de Chéhéry, de Jean-Philippe Le Danois, comte de Cernay, de Jacques Callou, supérieur du séminaire de Reims, de Jean-Armand de Joyeuse, lieutenant général des armées du roi, gouverneur de la ville de Nancy, de Claude de Joyeuse, abbé commendataire de l'abbaye de Mouzon, de Jérôme du Molinet, prieur de Notre-Dame de Novy, etc.). Canonicat de Saint-Symphorien de Reims ; chapelle Saint-Jean de Cornay, chapelle du château de Cernay-en-Dormois, chapelles Sainte-Marguerite du dit Cernay, Saint-Nicolas de Rouvroy en la paroisse de Rozoy ; cures de Semide, Acy, Terron-sur-Aisne, Neuf-Maisons, Mervaux, Illy, Létanne, Vrocourt, Cernion, Mézières-sur-Oise, Révillon, Branscourt, etc. — Année 1691 (39 dossiers ; sceaux de l'abbaye de Saint-Martin d'Épernay, d'Antoine Lempereur, chantre de l'église de Reims, de Marie-Madeleine de Serent, abbesse de l'abbaye de Morienval, de Louis d'Aquin, agent général du clergé de France, abbé de Saint-Denis de Reims, de Louis de Chaumejan-Fourilles, abbé d'Hautvillers, de Michel Landrieu, prieur doyen de Saint-Pierre de Tours-sur-Marne, de Jacques Testu, conseiller du roi, abbé de Notre-Dame de Belval, de Fabius Bruslart de Sillery, évêque de Soissons, du chapitre de la cathédrale de Noyon, de Jacques Callou, supérieur du séminaire de Reims). Décanat de l'église cathédrale de Noyon ; archidiaconé de Joinville ; prieuré de Saint-Crépin et Saint-Crépinien de Possesse ; chapelles Saint-Barthélemy-lès-Baron et Saint-Gabriel en l'église cathédrale de Senlis, Saint-Jérôme en l'église Saint-Pierre de Mézières ; cures de Notre-Dame d'Épernay, de Grand-Champ, Taizy, Cormontreuil, Château-Porcien, Chaumont-Porcien, Istres, Mazerny, Marienval, Bourgogne, la Horgne, Marcq, Sainte-Marie-à-Py, Tauxières, Aouste, Villers-devant-Raucourt, Biermes, Athis, Bouzy, Brandeville, Foulzy, Saint-Julien de Reims, Landres, Vaux-lès-Mouron, Nouart, Verzy, Coucy près Rethel, etc. Démission d'un canonicat de l'église collégiale de Saint-Timothée de Reims, donnée par Jacques-Bénigne Bossuet [1], licencié en théologie de la faculté de Paris (21 février 1691 ; signature autographe) ; acte de présentation à la cure de Neuville-lès-This, écrit de la main de l'abbé de Longuerue (Paris, à la maison de Saint-Magloire, 12 décembre). — Année 1692 (32 dossiers ; sceaux de Nicolas-Jean Masson, prieur commendataire du prieuré de Saint-Bertulphe de Renty, du chapitre de l'église collégiale de Saint-Pierre de Braux, de Fabius Bruslart de Sillery, évêque de Soissons, de Jacques Testu, abbé de Belval, de François de Cambis de Saint-Montan, patron de l'église Saint-Martin de Poix, de Louis de Chaumejan-Fourilles, abbé d'Hautvillers, de Gilles Dez de Fontaine, abbé de Saint-Bertaud de Chaumont). Canonicats de l'église cathédrale de Reims, de l'église collégiale de Saint-Gervais et Saint-Protais de Guise ; chapelle de Notre-Dame et de Saint-Michel en la paroisse de Pargny (près Rethel) ; cures de Briquenay, Renty, Damouzy, Warmeriville, Pauvres, Rouvroy, Bourg, Saint-Lambert, Fossé, Vandy, Perthes, Wimy, Mont-Saint-Remy, Remonville, Vailly, Saint-Jean-aux-Bois, Bay, etc. — Année 1693 (34 dossiers ; sceaux de Michel-Antoine Baudrand, protonotaire apostolique, de Fabius Bruslart de Sillery, de Ferdinand Vallot, conseiller au Parlement, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Martin d'Épernay, de Claude de Joyeuse, abbé de l'abbaye de Mouzon, de Nicolas-François de Nettancourt, chevalier, seigneur de Courcelle, colonel d'un régiment d'infanterie, d'Antoine Lempereur, de Louis d'Aquin, etc.). Canonicat de la cathédrale de Noyon ; chapelle Notre-Dame de Terrier, chapelle des Chinets en l'église paroissiale de Saint-Martin de Mouzon ; cures de Massiges, Chevières, Hannogne, Avaux-la-Ville, Oiry, Breuil, Wez, Raillicourt, Thénorgues, Berthecourt, Buzancy, le Thour, Chennery, Aubigny, Vienne-le-Château, Rumigny, Rocquigny, Châtel, etc.

(1) Neveu du grand Bossuet ; nommé évêque de Troyes en 1716.

G. 221. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 276 pièces, papier ; 202 sceaux.

1694-1704. — Provisions de bénéfices et de cures. — Présentations, nominations, démissions, etc. — Année 1694 (35 dossiers ; sceaux du chapitre métropolitain de Reims, de l'abbaye de Saint-Pierre-lès-Dames, de Louis d'Aquin, agent général du clergé de France, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Denis de Reims, d'Angélique d'Apremont, marquise de Sy, veuve de François d'Anglure de Bourlemont, de Jean-Armand de Joyeuse, maréchal de France, marquis de Ville-sur-Tourbe, de Guillaume Bailly, abbé de Saint-Thierry près Reims, de Louis de Chaumejan-Fourilles, abbé d'Hautvillers, de Claude de Joyeuse de Grandpré, abbé de Notre-Dame de Mouzon, du chapitre de Saint-Martin d'Épernay). Canonicat de la cathédrale de Reims ; chapelle Saint-

Barthélemy près Saint-Memmie de Châlons, chapelle du château de Sy, chapelles Saint-Pierre et Saint-Paul en la cathédrale de Noyon, Saint-Jean-Baptiste au château de Ville-sur-Tourbe, Sainte-Anne en l'église paroissiale de Saint-Julien de Reims ; cures d'Épernay, Taizy, Nogent-l'Abbesse, Arcis-le-Ponsart, Mailly, Saint-Pierremont, Pargny (près Rethel), Vouziers, Trois-Puits, Chouilly, Coulommes, Cormoyeux, Beaumont-en-Argonne, la Neuville-à-Maire, Mont-Saint-Jean, Hannogne, l'Échelle, les Istres, etc. Démission de la cure de Gueux, donnée par Nicolas Didier (5 novembre 1694, donné à Reims en présence de Louis Neveu, vidame de l'église de Reims, et de Jacques Boileau, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris [1]). — Année 1695 (35 dossiers ; sceaux d'André-Nicolas Caignart, lieutenant criminel au bailliage de Vermandois à Saint-Quentin, seigneur de Pommery, de Fabius Bruslart de Sillery, évêque de Soissons, de Gérard Audry, doyen de la faculté de théologie de Reims, de Charles Renart de Fuchsamberg, conseiller du roi, seigneur de Raillicourt, de l'abbaye d'Hautvillers, de l'église collégiale de Sainte-Balsamie de Reims, de Claude Thibaut, curé d'Hermonville, de Marguerite-Angélique de Béthune, abbesse de Saint-Pierre de Reims, du chapitre métropolitain, du chapitre de l'église cathédrale de Laon, de Jacques Callou, chanoine de Reims). Canonicats des cathédrales de Reims et de Noyon ; décanat de l'église cathédrale de Laon ; chapelles du château de Pommery, de Notre-Dame du Mont-Carmel en l'église de Raillicourt, de Saint-Jean-Baptiste en l'église d'Hermonville ; cures de Verzy, Sarcy, Fossé, Noirval, les Ayvelles, Lalobbe, Lhéry, Sorcy, Tahure, Saint-Étienne de Reims, Fraillicourt, Sillery, Marvaux, This, Saulces-aux-Bois, Mont-sur-Courville, Leffincourt, Courville, Machault, Saint-Julien de Reims, Champlat, etc. — Année 1696 (16 dossiers ; sceaux du chapitre métropolitain de Reims, de Geneviève-Luce de Vergeur, fille de feu Claude de Vergeur, chevalier, seigneur d'Acy, etc.). Canonicat de la cathédrale de Laon ; chapelles Saint-Nicaise en l'église Saint-Julien de Reims, Sainte-Marie-Madeleine au château d'Acy ; cures de Pouru-Saint-Remy, Auvillers-les-Forges, Avançon, Ambly, Flaignes, Renneville, Neufmanil, Magneux, Witry-lès-Reims, etc. — Année 1697 (18 dossiers ; sceau d'Antoine Lempereur, chantre de l'église de Reims, scel aux contrats des notaires au Châtelet de Paris, sceaux du chapitre de l'église collégiale de Saint-Pierre de Braux, de l'abbaye d'Hautvillers, signature d'Edmond de Boutteville, chevalier, seigneur de Cumières et de Villers-devant-Mouzon, etc.). Canonicats des églises Saint-Timothée et Saint-Symphorien de Reims ; chapelles Notre-Dame de Jonval, Saint-Jean-Baptiste en l'église paroissiale de Villers-devant-Mouzon ; cures de Rubigny, Alle, Saint-Morel, Ville-sur-Retourne, Bayonville, Deville, Doulcon, Brévilly, etc. — Année 1698 (12 dossiers ; sceaux de l'église Saint-Symphorien de Reims, de Louis d'Aquin, évêque de Fréjus, abbé de Saint-Denis de Reims, etc.). Prévôté de l'église collégiale de Saint-Pierre de Braux ; chapellenie de Saint-Sulpice de Brabant ; cures de la Hardoye, Tailly, Aouste, Jonquery, Saint-André de Reims, Saint-Brice, Mazerny, Courtagnon, etc. — Année 1699 (35 dossiers ; sceau et signature de Claude Boistard, supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, sceaux du prieuré de Saint-Martin de Beaurainville, de l'abbaye de Saint-Pierre de Reims, de Jean de Bailly, commandeur du Temple de Reims, etc.). Canonicat de la cathédrale de Reims ; chapelles Saint-Nicolas en l'église paroissiale de Rethel, Notre-Dame en l'église paroissiale de Nanteuil-la-Fosse ; cures de Liry, Pouilly, Rethel, Estrebay, Ardeuil, Saint-Loup-aux-Bois, Saint-Nicolas en l'église abbatiale de Saint-Valery-sur-Somme, Bouilly, Thin-le-Moutier, Neuville-lès-Wasigny, Beaurainville, la Besace, Douzy, Bulson, Breuil, Ay, etc. — Année 1700 (29 dossiers ; signature et sceau d'Alexandre-François de Haudessens d'Escluseaulx, chancelier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem au grand prieuré de France, fondé de procuration de Jacques de Bonneville, commandeur de Boncourt et de Seraincourt, « estant de présent à Malte » ; signature et sceau du cardinal Guillaume Égon de Furstemberg, évêque de Strasbourg, abbé commendataire de Saint-Vincent de Laon et de Saint-Germain-des-Prés de Paris ; sceaux du chapitre de l'église de Châlons, de Henri-Charles-Arnaud de Pomponne, aumônier du roi, abbé commendataire de Saint-Médard-lès-Soissons, etc.). Place au séminaire de Reims ; cures de Bar, Villers-devant-Mézières, Chémery-sur-Bar, Saint-Hilaire-le-Petit, Thugny, Pourcy, Mohon, Vrizy, Seraincourt, Chalandry, Louvercy, Bouvancourt, Sugny, Trépail, Torcy, Vaux-en-Dieulet, etc. — Année 1701 (37 dossiers ; sceaux de Louis d'Aquin, évêque de Séez, abbé de Saint-Denis de Reims, de Louis-Hyacinthe d'Hantecourt, abbé commendataire de l'abbaye de

(1) Frère de l'auteur de l'*Art poétique*.

Longwé, de Clément Le Febvre, abbé de Saint-Hubert en Ardenne, de Gabriel de Mouy, abbé de Notre-Dame de Cuissy, de Henri Blanchon, chanoine de Reims, sceaux et signatures de Jacques Testu, abbé de Belval, de Garlache de Villelongue, chevalier, seigneur de Fresnoy, grand bailli de Rethélois, sceau du chapitre de Saint-Martin d'Épernay, etc.) Cures de Saint-Pierre et de Saint-Jean de Reims, de Notre-Dame d'Épernay, de Jonquery, Vouziers, Isse, Tourteron, Vaux-en-Champagne, Vendresse, Saint-Martin de Reims, Nouvion-sur-Meuse, Lavannes, Serzy, Écry ou Avaux, Brécy, Verzenay, Saulmory, Trigny, Saint-Julien de Reims, la Berlière, Notre-Dame de Mézières, etc. Présentation faite par Jules de Joyeuse, comte de Grandpré, marquis de Chémery, lieutenant général pour le roi au gouvernement de la province de Champagne, de Michel-Robert de Maréchal, chanoine de l'église Notre-Dame de Lirey, fils de Louis de Maréchal, seigneur de Haalle, pour être pourvu de la chapelle du château de Chémery (7 mai 1701). — Année 1702 (32 dossiers ; sceaux et signatures de Henri-Charles-Arnaud de Pomponne, abbé de Saint-Médard-lès-Soissons, sceau du chapitre général de l'ordre de Saint-Antoine, etc.). Canonicats de la cathédrale et de l'église Saint-Symphorien de Reims ; chapellenie de Notre-Dame d'Olizy ; cures de Saint-Morel, Vieil-Saint-Remy, Prix, Ludes, Bazancourt, Hannogne-Saint-Martin, Remaucourt, Saint-Menges, Prunay, Villers-Franqueux, Iges, Montigny-sur-Vesle, Montfaucon-en-Argonne, etc. Présentation faite par Jean Danthon, supérieur général de l'ordre de Saint-Antoine, de Charles Delaforest pour la charge de supérieur de la maison de Reims (10 octobre 1702). — Année 1703 (19 dossiers ; sceaux du chapitre de Saint-Martin d'Épernay, de Jérôme-Joseph de Goujon de Thuisy, baron de Challerange, conseiller au Parlement, etc.). Cures des Alleux, de Chaumont-Porcien, Saint-Quentin-le-Petit, Chalandry, les Mazures, etc. Démission de la chapelle de Saint-Jacques et Saint-Christophe en l'église paroissiale de Challerange, donnée par Nicolas-Charles de Goujon de Thuisy, prieur de Bellegarde, archidiacre de l'église cathédrale de Châlons (26 septembre 1703). — Année 1704 (17 dossiers ; sceaux du bailliage de Nancy, de Claude-Gustave des Salles, marquis de Rorté, conseiller d'État ordinaire du duc de Lorraine, etc.). Place au séminaire de Reims; chapelles de la Sainte-Trinité en l'église paroissiale de Dun, Saint-Nicaise en l'église Saint-Julien de Reims ; cures de Blanzy, Semide, Remonville, Rouvroy, Cormicy, Marfaux, Doulcon, etc.

G. 222. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 227 pièces, papier ; 171 sceaux.

1705-1710. — Provisions de bénéfices et de cures. — Présentations, nominations, démissions, etc. — Année 1705 (23 dossiers ; scel royal du notariat de la ville de Donchery, sceaux du chapitre général de l'ordre de Saint-Antoine, du séminaire de Reims, de Clément Le Febvre, abbé de Saint-Hubert en Ardenne, de l'abbaye de Saint-Denis de Reims, de l'église Saint-Symphorien de Reims, de Simon Coquault, chanoine de Reims et conseiller au présidial de cette ville, de Louis d'Aquin, évêque de Séez, abbé de Saint-Denis de Reims, du chapitre métropolitain de Reims, de Simon de Châlons, seigneur de Courmas, des notaires de Reims, etc.) Canonicats de Saint-Symphorien et de Saint-Timothée de Reims ; charge de supérieur de la maison de Saint-Antoine de Reims ; prieuré de Saint-Sulpice de Prix ; chapelle Saint-Remi de Courmas ; cures de Liny-devant-Dun, Fontaines (près Dun), Saint-Aignan, Wadelincourt, Chestres, Écly, Saint-Timothée de Reims, Bourcq, Sainte-Marie-à-Py, Bayonville, Thénorgues, Jandun, Saint-Pierre-à-Arnes. Présentation d'Antoine-Charles du Deffand de Brécy à la cure de Charbogne (30 janvier 1705). — Année 1706 (21 dossiers ; sceaux des notaires au Châtelet de Paris, du supérieur général de la Congrégation de la Mission, de Claude de Joyeuse de Grandpré, abbé commendataire de l'abbaye de Mouzon, de Joseph Dionis, abbé régulier de l'abbaye de Cuissy, de Fabius Bruslart de Sillery, évêque de Soissons, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Basle, du chapitre de l'église de Châlons, etc.). Chapelle Saint-Nicaise en l'église Saint-Julien de Reims ; cures de Cauroy, Saint-Charles de Sedan, Remilly, Saint-Martin de Mouzon, Son, Fontaine, Oiry, Saint-Loup-aux-Bois, les Istres, Neuf-Maisons, Coucy (près Rethel), Château-Porcien, Prouilly, etc. — Année 1707 (1 dossier). Cure de Remilly. — Année 1711 (11 dossiers ; sceaux du cardinal Philippe-Antoine Gualterio, abbé commendataire de Saint-Remi de Reims, de Marc-Antoine de Brisay de Denonville, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Bertaud de Chaumont-Porcien, sceau et signature de Henri-Charles-Arnaud de Pomponne, abbé de Saint-Médard de Soissons, sceau de Jean François, chanoine de Saint-Germain de Montfaucon, etc.). Cures d'Écordal, la Hardoye, Saint-Laurent de Wautrincourt,

Épinonville, le Chesne, etc. — Année 1712 (25 dossiers ; sceau des chanoines de la Sainte-Chapelle de Paris, signature de Marguerite-Françoise de Boufflers, abbesse de Saint-Pierre d'Avenay, sceau et signature de François de Carbonel de Canisy, ancien évêque de Limoges, abbé commendataire de l'abbaye de Belval, sceau du chapitre de l'église collégiale de Saint-Pierre de Braux, sceau et signature de Louis Dufour de Longuerue, abbé commendataire de l'abbaye de Sept-Fontaines, sceau de l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims, sceaux et signatures de Henriette-Madeleine des Roches, abbesse de Notre-Dame de Fervaques, de Servais Frouart, abbé de Saint-Pierre de Bucilly, de Henri-Augustin Lepileur, évêque de Saintes, abbé de Saint-Martin d'Épernay, etc.). Cures de Neufmanil, Cormontreuil, Saint-Hilaire de Reims, Bouvancourt et Saint-Aubœuf, Mutigny, Tailly, Ardres, Villemontry, Terron-sur-Aisne, Senuc, Deville, Tournes, Verzy, Poilcourt, Taizy, Havys, Lhéry, Mardeuil, etc. — Année 1713 (35 dossiers; sceaux et signatures de Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille, archevêque d'Aix, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Denis de Reims, de Louis-François de Vassinhac d'Imécourt, abbé commendataire de Notre-Dame de la Chalade, signatures d'Isabelle de Roye de la Rochefoucauld, abbesse de Saint-Pierre de Reims, sceaux de cette abbaye, sceau et signature du cardinal Melchior de Polignac, abbé commendataire de Notre-Dame de Mouzon, etc.). Cures de l'Écaille, Chaumuzy, Villers-le-Tourneur, Saint-Jean-aux-Bois, Cunel, la Neuville-à-Maire, Mailly, Prez, Blanzy, Chémery, Rocquigny, Baconnes, Mourmelon-le-Grand, Mazerny, la Neuville-en-Tourne-à-Fuy, Châtillon-sur-Bar, Coucy, Bazancourt, Vandy, Auberive, Bergnicourt, Villers-aux-Nœuds, Flabas, Hannappes, etc. — Année 1714 (13 dossiers ; sceau et signature de Paul-Jules, duc de Mazarin, de la Meilleraie et de Mayenne, prince de Château-Porcien, sceaux de l'abbaye de Notre-Dame de la Chalade, du recteur de l'université de Reims, des notaires apostoliques de Reims, d'Antoine Trudaine, abbé de Bucilly, etc.). Charge de supérieur de la maison de Saint-Antoine de Reims; chapelle Sainte-Marie-Madeleine de Château-Porcien; cures de Courlandon, Germaine, Trigny, Biermes, Cunel, Champigneul, Bouy, Fléville, Tarzy. — Année 1715 (7 dossiers ; signature d'Alexandre-Louis de Gouy de Cartigny, docteur de Sorbonne, abbé de Saint-Jean-au-Mont en la ville d'Ypres, etc.). Cures de Cheppy, Vienne-le-Château, Bulson, Charbogne, Romigny, Marck, Prosnes. — Année 1716 (19 dossiers ; sceaux du siége archiépiscopal de Cambrai, de François des Monstiers de Mérinville, évêque de Chartres, de Jean-Baptiste de Y de Seraucourt, grand archidiacre de l'église de Reims, de l'abbaye d'Hautvillers, etc.). Places au séminaire de Reims ; cures de Saint-Charles de Sedan, de Saint-Remi en la ville de Saint-Quentin, de Thilay, Escanaffe, Saint-Michel-en-Thiérache, Boult-sur-Suippe, Liart, Sauville, Mesmont, Bazeilles, Lagery, etc. Démission d'un canonicat de la cathédrale de Reims par Louis de Gaudechart de Mattancourt, chanoine et archidiacre de Dreux (26 août 1716) ; lettre autographe de François de Carbonel de Canisy, ancien évêque de Limoges, abbé de Belval, à l'archevêque de Reims, par laquelle il laisse à la disposition de celui-ci les cures vacantes dont il a la nomination (Montebourg, 29 juillet). — Année 1717 (10 dossiers; sceau du supérieur général de l'ordre de Saint-Antoine, etc.). Charge de supérieur de la maison de Saint-Antoine de Reims ; chapelle de Saint-Michel et Saint-Jacques au château de Chémery ; chapelle Saint-Louis érigée en l'auditoire de Joinville ; cures de Cernay-lès-Reims, Guincourt, Verzenay, Esclimeux, Seuil; place de marlier et chantre en l'église paroissiale de Charleville. — Année 1718 (14 dossiers ; sceaux de Joseph Dionis, abbé de Cuissy, du chapitre métropolitain de Reims, de François de Camps, abbé commendataire de Notre-Dame de Signy, de Charles-François de Châteauneuf de Rochebonne, évêque de Noyon, abbé d'Élan, etc.). Chapelles de la Sainte-Vierge au château d'Olizy (près Châtillon-sur-Marne), Saint-Jean-Baptiste en la cathédrale de Reims; cures de Deville. Saint-Léonard, Saint-Charles de Sedan, Château-Porcien, la Neuville-lès-Wasigny, Marvaux, Wasigny, Tourcelles, etc. — Année 1719 (10 dossiers ; sceau et signature de François de Mailly, archevêque de Reims, sceau de Jean-Baptiste-Louis-Gaston de Noailles, évêque de Châlons, etc.). Chapelle de Saint-Louis-des-Planches ; cures de Branscourt, Mont-Saint-Martin, Saint-Jean de Reims, Brévilly, Bétheniville, Écordal, Courtagnon, Jonquery, etc. — Année 1720 (36 dossiers ; sceaux de l'échevinage d'Aire en Artois, de la Sainte-Chapelle de Paris, de Jean-Jérôme de Mesgrigny, abbé commendataire de l'abbaye de Moiremont, de Pierre de Langle, évêque de Boulogne, de l'échevinage de Saint-Omer, de Jacques Hachette , pénitencier de l'église de Reims, etc.). Chapelles Saint-Allard en l'église

collégiale de Lillers, Saint-Nicolas de Cohémy, Sainte-Susanne en la cathédrale de Saint-Omer ; cures de Neuville-lès-This, Virginy, Lonny, Rouvroy-sur-Dormoise, Chevières, Fismes, Fiefs, Muizon, cure de Gilly et chapelle Saint-Jean-Baptiste de Warcq, cures de Sauville, Beaumont-en-Argonne, Dom-le-Mesnil, Mont-Saint-Remy, Herpy, Létanne, Saint-Marcel, Chambrecy, Ardeuil, Yoncq, Neuf-Maisons, Bouconville, Jonchery-sur-Suippe, Sarcy, etc. Lettre de Charles de Vintimille, archevêque d'Aix, abbé commendataire de Saint-Denis de Reims, au P. Vaudin, prieur de cette abbaye, au sujet d'une présentation à la cure de Lhéry (au Luc, 21 août 1720, signature autographe ; cette lettre contient aussi des nouvelles de « la peste dont est affligée la ville de Marseille ») ; présentation à la cure de Jonchery-sur-Suippe par le recteur de l'université de Reims, de Simon Shiel, prêtre du diocèse de Kildare en Irlande (19 novembre).

G. 223. (Liasse.) — 18 pièces. parchemin ; 249 pièces, papier ; 187 sceaux.

1721-1740. — Provisions de bénéfices et de cures. — Présentations, nominations, démissions, etc. — Année 1721 (13 dossiers ; sceau du cardinal Philippe-Antoine Gualterio, abbé commendataire de Saint-Remi de Reims, sceaux de la Sainte-Chapelle de Paris, de Louis Hugo, abbé de Fontaine-André, sceau et signature du cardinal Melchior de Polignac, abbé commendataire de Notre-Dame de Mouzon, sceaux du chapitre de Saint-Pierre de Braux, du cardinal Armand-Gaston de Rohan, abbé de Saint-Vaast d'Arras, des échevins d'Arras, de Béthune et de Saint-Pol, etc.). Décanat de l'église cathédrale de Noyon ; canonicat de l'église collégiale de Saint-Sauveur en la ville de Saint-Pol ; prévôté de l'église de Braux ; chapelle de Sainte-Marie-Madeleine au château d'Acy ; cures de Brieulles-sur-Meuse, Tannay, Aussonce, Pauvres, Remilly, Allouagne, Saint-Antoine de Châlons, Vaux-lès-Mouron. — Année 1722 (6 dossiers ; sceaux et signatures d'Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims, de Jacques Hachette, chanoine pénitencier de l'église métropolitaine de Reims, de René-Louis de Sainte-Hermine, grand-vicaire de Noyon, chanoine et chantre de l'église de Reims, sceau de l'abbaye de Saint-Nicaise de cette ville, etc.). Chapelle du château d'Acy ; cures de Romagne, Sarcy, Suzanne, Montcornet, Pargny (près Rethel). — Année 1723 (8 dossiers ; sceau et signature d'Eustache de Bernart d'Avernes, procureur général de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem au grand prieuré de France, sceaux du chapitre général de l'ordre de Saint-Antoine, des sénéchaux et officiers de l'église de Reims, du recteur de l'université de Reims, sceau et signature de Henri-Augustin Le Pileur, ancien évêque de Saintes, abbé commendataire de Saint-Martin d'Épernay, etc.). Charge de supérieur de la maison de Saint-Antoine de Reims ; chapelle Saint-Léonard en la cathédrale de Reims ; cures de Nanteuil-la-Fosse, Renwez, Nanteuil-sur-Aisne, Jonchery-sur-Suippe, Saint-Hilaire-le-Petit, Cramant. — Année 1724 (10 dossiers ; sceau et signature de Louis-Hyacinthe d'Hautecourt, aumônier de la reine, abbé de Sainte-Marie-Madeleine de Longwé, sceau des notaires royaux du ressort de Sainte-Menehould, du couvent des Minimes de Dun-sur-Meuse, etc.). Chapelle Notre-Dame de Jonval ; cures de Gruyères, Isles-sur-Suippe, Aigny, Lametz, Olizy, Fontaines, Bouleuse, Marvaux. — Année 1725 (12 dossiers ; sceaux et signatures de Louis-Abraham d'Harcourt, vicaire général du cardinal de Noailles, archevêque de Paris, et abbé commendataire de Notre-Dame de Signy, de Charles-Armand de Gontaut de Biron, abbé commendataire de Saint-Bertaud de Chaumont-la-Piscine, de François Humbert, abbé de Saint-Pierre de Bucilly, sceau du chapitre de la cathédrale de Noyon, etc.). Décanat de l'église cathédrale de Noyon ; cures de Libercy, Givron, Thugny, les Alleux, Signy-le-Petit, Brandeville, Sy, Havy, Chevières, etc. — Année 1726 (11 dossiers ; sceaux du chapitre de l'église collégiale de Saint-Germain de Montfaucon, de Gilbert Arquier, commandeur du Temple de Reims, de Claude-Vital-Gaston de Rochefort d'Ailly de Saint-Point, abbé commendataire de Saint-Basle, du cardinal Melchior de Polignac, archevêque d'Auch, abbé de Mouzon, du supérieur général de l'ordre de Saint-Antoine, etc.). Décanat de l'église collégiale de Montfaucon ; charge de supérieur de la maison de Saint-Antoine de Reims ; cures de Boham, Savigny-sur-Aisne, Beaumont-sur-Vesle, Suippes, Montcornet, Saint-Marcel, etc. — Année 1727 (9 dossiers ; sceau du supérieur général de la congrégation de la Mission, etc.). Prévôté du chapitre de Montfaucon ; cures de Saint-Fergeux, Baslieux-lès-Fismes, Saint-Charles de Sedan, Pange, Bligny, Bergnicourt, Vrizy, etc. — Année 1728 (26 dossiers ; sceaux de Célestin de Jong, abbé de Saint-Hubert en Ardenne, de l'abbaye de Saint-Remi de Reims, de Jean-Baptiste de Y de Seraucourt, grand archidiacre de l'église de Reims, de Louis Dufour de

Longuerue, abbé commendataire de l'abbaye de Sept-Fontaines, de l'église collégiale de Saint-Symphorien de Reims, du séminaire de Reims, de l'abbaye de Longwé, de Michel Neel, abbé commendataire de cette abbaye, du chapitre de Reims, etc.). Canonicats de la cathédrale de Reims, de l'église Saint-Symphorien de cette ville ; chapelle Saint-Nicolas d'Artaise ; cures des Mazures, de Taizy, Prix, Beaumont-sur-Vesle, Autry, Létanne, Fontaine, Mailly, Évigny, Chufflly, Thilay, Chaumont-Porcien, Coulommes-lès-Attigny, Saint-Souplet, Senuc, Lametz, Guincourt, Singly, Belleville-sur-Bar, Bannogne, etc. Nomination faite par Louis-Henri de Bourbon, prince de Condé, gouverneur des provinces de Bourgogne et de Bresse, de Nicolas-Louis de la Caille, clerc du diocèse de Reims, à la Sainte-Chapelle de la principauté d'Anet, et à la chapelle de Saint-Thomas fondée en l'ancien château d'Anet, au diocèse de Chartres (4 mars 1728). — Année 1729 (24 dossiers ; sceau et signature de Charles-François de Châteauneuf de Rochebonne, évêque de Noyon, abbé commendataire de l'abbaye d'Élan, sceaux de Claude de Thouvenin, abbé commendataire de Notre-Dame de Belval, de dom Henry Wybarne, bénédictin anglais du couvent établi à Paris au faubourg Saint-Jacques, prieur de Saint-Thibaut au diocèse de Soissons, de Louis de Targny, trésorier de l'église de Reims, demeurant à Paris, rue de Richelieu, à la Bibliothèque royale, de Nicolas-Hubert Clignet, chanoine, vicaire général de Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille du Luc, archevêque de Paris et abbé de Saint-Denis de Reims, etc.). Canonicats de Saint-Symphorien de Reims ; charge de supérieur de la maison de Saint-Antoine de Reims ; cures de Liny, Courville, Jandun, Aussonce, Cormicy, Champfleury, Tantelainville et Vionville, Nouart, Tourteron, Poilly, Courcy, Chestres, Thilay, Treslon, etc. Présentation à la cure d'Étrépigny, vacante par le décès de Jean Meslier [1] (9 juillet 1729) ; démission donnée par René de Sainte-Hermine, prêtre du diocèse d'Angoulême, d'un canonicat de la cathédrale de Reims (25 juin). — Année 1730 (24 dossiers ; sceau de l'abbaye d'Hautvillers, sceaux et signatures de Jean-Philippe, chevalier d'Orléans, grand prieur de France, lieutenant général ès mers du Levant, abbé commendataire de Saint-Pierre d'Hautvillers, de Joseph Dionis, abbé de Notre-Dame de Cuissy, etc.). Prieuré de Saint-Onésime de Donchery ; chapelle Saint-Vincent de Porte-Mars de Reims ; cures de Tailly, Châtillon-sur-Bar, Iges, Saint-Germainmont, Sainte-Marie-sous-Bourcq, Vouziers, Baalons, Maimbressy, Cuis, Champlat, Oiry, Son, Champigneul, Ambly, Jonquery, Saint-André de Reims, Rocroy, etc. — Année 1731 (18 dossiers ; sceau de l'abbaye de Saint-Martin d'Épernay, sceau et signature d'Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims et abbé de Gorze, sceau d'Hippolyte Favereau, proviseur du collège de Reims et vicaire général du cardinal Léon Potier de Gesvres, abbé de Saint-Remi, sceau de l'abbaye de Notre-Dame de la Chalade, etc.). Chapelle de la Dormenterie en la cathédrale de Reims ; chapelle Sainte-Catherine en la ville de Saint-Nicolas en Lorraine ; chapelle Saint-Lazare de Semuy ; cures de Villers-devant-Raucourt, Saint-Maurice de Reims, Saint-Hilaire-le-Grand, Saint-Julien de Reims, Notre-Dame d'Épernay, Saint-Laurent de Montfaucon, Vaudemange, Pauvres, Escombres, Muizon, Cunel, Ardeuil. — Année 1732 (7 dossiers ; sceaux et signatures d'Arnaud de Pomponne, abbé de Saint-Médard près Soissons, de Henri-Ange, comte d'Aspremont, seigneur de La Horgne, etc.), Prébende théologale en la cathédrale de Reims ; chapelle Saint-Blaise en la paroisse de la Horgne ; charge de supérieur de la maison de Saint-Antoine de Reims ; cures de Gruyères, Donchery, Évigny, etc. — Année 1733 (9 dossiers ; sceaux de la Sainte-Chapelle de Paris, de Charles de Fortia, abbé de Saint-Martin d'Épernay, de l'église collégiale de Sainte-Balsamie de Reims, etc.). Canonicat de la cathédrale de Reims ; chapelle Notre-Dame de Jonval ; cures de Courtagnon, Brandeville, Villers-aux-Nœuds, Pévy, Cheppy, Varennes, etc. — Année 1734 (1 dossier). Nomination faite par Louis-César Le Tellier, marquis de Courtanvaux, baron de Montmirail, capitaine commandant la compagnie des Cent Suisses de la garde ordinaire du corps du roi, de Thomas Allongé, clerc du diocèse de Reims, à la chapelle seigneuriale de Saint-Georges, érigée en l'église paroissiale de Pacy, au diocèse de Langres (28 janvier 1734). — Année 1738 (2 dossiers ; sceaux de Michel Rioult d'Estoux, abbé commendataire de Notre-Dame de Moiremont, du cardinal Melchior de Polignac, commandeur de l'ordre royal du Saint-Esprit, abbé de Mouzon.) Cures de Janvry de Saint-Martin de Mouzon. — Année 1739 (39 dossiers ; sceaux de Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille du Luc, archevêque de Paris, abbé de Saint-Denis de Reims, de Jean-François du Resnel,

(1) Voy. G. 205.

abbé de Notre-Dame de Sept-Fontaines, sceau et signature du cardinal Léon Potier de Gesvres, abbé de Saint-Remi de Reims, sceaux du chapitre de l'église de Noyon, de Louis-Adrien Cabeuil, commandeur du Temple de Reims, des Minimes de la province de Lorraine, du vicaire général de l'ordre de Prémontré, signatures de François-Marie Le Maistre de la Garlaye, grand vicaire de l'archevêque de Lyon, abbé commendataire de Notre-Dame de Chéhéry, de Guillaume-Corentin de la Boëssierre, abbé de Longwé, etc.). Canonicat de la cathédrale de Reims; décanat de l'église de Noyon; canonicat de Saint-Symphorien de Reims; prieurés de Notre-Dame de Géresme (diocèse de Senlis), de Sainte-Marguerite de Fontenille; chapelles Sainte-Marie en l'église paroissiale de Saint-Germainmont, Saint-Sulpice de Brébant en l'église paroissiale de Condé-sur-Marne; cures d'Authe, Remilly, Isse, Bourgogne, Wez, Condé-sur-Marne, Servon, Auménancourt-le-Grand, Yoncq, Cernion, Aouste, Bayonville, Thin-le-Moutier, Brainville, Moronvilliers, Sugny, Bisseuil, Lion-devant-Dun, Brieulles-sur-Meuse, Saint-Brice, Beine, Saint-Pierre-à-Arnes, Chilly, Crugny, Guincourt, etc. Démission d'une prébende théologale de la cathédrale de Reims, par Hyacinthe Le Pappe de Kervilly, prêtre du diocèse de Cornouailles (27 novembre 1739). — Année 1740 (30 dossiers; sceau et signature de Louis Chomel, ancien évêque d'Orange, abbé commendataire de Saint-Bertaud de Chaumont-la-Piscine, signature de Louis-Abraham d'Harcourt, abbé de Signy, etc.). Chapelle Saint-Nicolas d'Artaise; cures d'Isse, Bouleuse, Rocquigny, Lagery, Olley, Chouilly, Draize, Villemontry, Bouy, Fossé, Novion, Thuisy, Sainte-Marie-Madeleine de Reims, Perthes-lès-Hurlus, la Romagne, Louvercy, Château-Porcien, Sept-Saulx, Saint-Pierremont, Chaumont-Porcien, les Mesneux, etc. Réquisition par Hugues Mac-Mahon, prêtre irlandais du diocèse de Clogher, demeurant à Paris au Collège de Justice, rue de la Harpe, de la chapelle Saint-Nicolas fondée en l'église paroissiale de Soudé, au diocèse de Châlons, à laquelle il avait été nommé par Anne-Angélique d'Harlus de Vertilly, épouse de Charles-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc de Boutteville (22 février 1740).

G. 224. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 314 pièces, papier; 199 sceaux et fragments de sceaux. (1)

1741-1756. — Provisions de bénéfices et de cures. — Présentations, nominations, démissions, etc. — Année 1741 (25 dossiers; sceau et signature de Daniel-Joseph de Cosnac, évêque de Die, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Benoît de Fleury-sur-Loire, signature de François-Marie Le Maistre de la Garlaye, grand vicaire de l'archevêque de Lyon, abbé commendataire de l'abbaye de Chéhéry, sceau du supérieur général de la congrégation de la Mission, sceaux et signatures du cardinal Melchior de Polignac, archevêque d'Auch, abbé de Mouzon, de Louis-Adrien Cabeuil, commandeur du Temple de Reims, signature de Charlotte-Julie de Boufflers, abbesse d'Avenay, sceaux du notaire royal de Chaumont-Porcien, du séminaire de Reims, sceau et signature du cardinal Léon de Gesvres, abbé de Saint-Remi de Reims, sceau de Charles-Gaspard de Vintimille du Luc, archevêque de Paris, abbé de Saint-Denis de Reims, sceau du chapitre métropolitain de Reims, sceaux et signatures de Vital-Claude-Gaston de Rochefort d'Ailly de Saint-Point, vicaire général de l'archevêque de Reims et abbé de Saint-Basle, de Robert-François Boulin, prieur commendataire du prieuré de Saint-Benoît d'Arnicourt, etc.). Prieuré simple de Saint-Cosme et Saint-Damien de Chablis, au diocèse de Langres; cures de Saint-Pierre-à-Arne, Saint-Charles de Sedan, Villers-Agron, Saint-Marcel, Vandy, Alle, Caurel, Somme-Suippe, Illy, Thuisy, Breuil, Bazancourt, Lagery, Neuflize, Aincreville, Flaignes, Brévilly, Attigny, Mardeuil, Perthes-lès-Hurlus, etc. Nomination de Jean-François Aubriot de Boncourt-Bassompierre à la cure de Sorbon (10 mars 1741). — Année 1742 (19 dossiers; sceaux du chapitre de l'église Saint-Pierre de Braux, du chapitre de la cathédrale de Noyon, de la Sainte-Chapelle de Paris, du chapitre de l'église Saint-Pierre de Mézières, sceau et signature de Louis Chomel, ancien évêque d'Orange, abbé de Saint-Bertaud de Chaumont, etc.). Canonicats de l'église Saint-Symphorien de Reims, de l'église Saint-Pierre de Mézières; chapelle Notre-Dame en l'église de Saint-Germainmont; cures de Selles, Wasigny, Châtel, Saint-Jean-sur-Tourbe, Hermonville, Aubigny, Caurel, Saint-Hilaire de Reims, Fontaine, Monthermé, Sermiers, Bohan, Maimbressy, Foulzy,

(1) Il manque dix sceaux qui ont été détachés des pièces à l'aide de ciseaux ou d'un canif, et qui ont complètement disparu. Nous ignorons l'origine et la cause de cette mutilation.

Tramery. Élection de Claude de Montferrand à la dignité de doyen de l'église de Noyon (17 février 1742). — Année 1743 (20 dossiers ; sceaux et signatures de Pierre-Antoine de Lux, chevalier, comte de Marcin, seigneur de Maucourt, de Charles-François d'Hallencourt, évêque de Verdun, de Célestin de Jong, abbé de Saint-Hubert en Ardenne, etc.). Canonicat de Saint-Pierre de Mézières ; première chapelle Saint-Léonard de la nouvelle Congrégation en la cathédrale de Reims ; cures d'Ambly, Conchy-sur-Canche, Cernion, Montmeillant, Estrebay, Barby, Cauroy-lès-Machault, Saint-Lambert, Prix, Ardeuil, Logny, etc.). Présentation de Pierre de Persigny à la cure de Vivier-au-Court (20 janvier 1743) ; présentation d'Alexis Rousseau à la cure de Saulmory et Villefranche, faite par Marguerite-Philippine de Baugnée, veuve d'Antoine de la Bische, seigneur de Sugny, et par François-Louis, comte de Roucy, sire de Corbion, seigneur d'Aguisy, Cheveuges et Maucourt, fondé de pouvoir d'Antoine de Lux, son beau-père (17 et 24 mai). — Année 1744 (1 dossier). Canonicat de l'église Saint-Pierre de Braux. — Année 1745 (3 dossiers ; sceau et signature de Nicolas Gasparini, abbé de Saint-Antoine de Viennois et supérieur général de l'ordre des Antonins). Canonicat de l'église Saint-Pierre de Mézières ; charge de supérieur de la maison de Saint-Antoine de Reims ; cure de Courlandon. — Année 1746 (11 dossiers ; sceaux et signatures de Charles de Fortia, abbé commendataire de Saint-Martin d'Épernay, de Louis-Abraham d'Harcourt, abbé de Signy, de Jean Ligier, chanoine de Reims, de Nicolas-François Willesme, curé de Saint-Martin de Mouzon et vicaire général de Maximilien-Henri-Hyacinthe, comte de Horion, abbé commendataire de Notre-Dame de Mouzon, etc.). Cure de Baalons, cure de Saint-Hilaire *in Giliaco* (1) et chapelle Saint-Jean-Baptiste de Warcq, cures de Bosseval, Mardeuil, Draize, Chevières, Melzicourt, Mourmelon-le-Grand, Mutigny, Brieulles-sur-Bar. — Année 1747 (23 dossiers ; sceau de François-Joseph-Marie Dusart, seigneur de Bouland, lieutenant général au bailliage de Lille, sceau et signature de François de Baglion de la Salle, évêque d'Arras, abbé commendataire de Saint-Vincent de Laon, sceaux de Pierre Nouvelet, chantre et chanoine de l'église de Montfaucon, de Nicolas Parchappe de Vinay, prévôt de l'église métropolitaine de Reims, du chapitre général de l'ordre de Saint-Antoine de Viennois, de Jean-Philippe d'Orléans, abbé d'Hautvillers, du rectorat de l'université de Reims, etc.). Canonicat de Saint-Symphorien de Reims ; charge de supérieur de la maison de Saint-Antoine de Reims ; cures de Sacy, Cernay-lès-Reims, Lagery, Libercy, Novion-Porcien, Brécy, Brandeville, la Romagne, Omont, Septsarges, Montigny-sur-Vesle, Cormoyeux, Mareuil, etc. Nomination de François-Grégoire Lepreuse à la cure de Bouzy, par Jean-Pierre de Crevelt, prieur du prieuré de Saint-Pierre de Tours-sur-Marne (Dusseldorf, 15 septembre 1747) ; nomination de Patrice O'Reily, prêtre du diocèse de Cork en Irlande, à la cure de Murtin (1 février). — Année 1748 (14 dossiers ; sceau et signature de Jean-Cyprien de Saint-Exupéry, doyen de l'église métropolitaine de Paris, abbé commendataire de Saint-Denis de Reims, sceaux de l'abbaye d'Hautvillers, de l'abbaye de Saint-Denis de Reims, etc.). Canonicat de Saint-Symphorien de Reims ; cures d'Aougny, Gomont, Cumières, Taissy, Merval, Fontaines-lès-Dun, Justine, Senuc, Aigny, Chémery, Lhéry, Vaux-en-Champagne. — Année 1749 (21 dossiers ; sceau et signature de Jean-François du Resnel, abbé de Notre-Dame de Sept-Fontaines, sceau de l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims, sceaux et signatures d'Antoine-Louis Crozat, baron de Thiers, seigneur de Thugny, de Louise-Augustine d'Aspremont, dame de la Horgne, veuve de Jean-Baptiste-Gratien de Villelongue, sceau du recteur du collège des Jésuites de Reims, etc.). Décanat de l'église Saint-Pierre de Mézières ; charge de prieur claustral de l'abbaye royale de Saint-Prix en la ville de Saint-Quentin ; prieuré de Senuc ; chapelles Notre-Dame au château de Thugny, Saint-Blaise de la Horgne ; cures de Livry, Jonval, Tournes, Thilay, Condé-lès-Autry, Saint-Maurice de Reims, Champfleury, Autrecourt, Rocquigny, Machéroménil, Brandeville, etc. Élection de Jean-Gabriel de Mazancourt à la dignité de doyen de l'église de Noyon (18 septembre 1749). — Année 1750 (21 dossiers ; sceaux de l'église collégiale de Saint-Symphorien de Reims, de Nicolas-Hubert Clignet, chantre de l'église métropolitaine de Reims, de l'église collégiale de Sainte-Balsamie, sceaux et signatures de Marthe-Charlotte de Roye de La Rochefoucauld, abbesse de Saint-Pierre de Reims, de Philippe-François-Louis de Romance, sceaux de Basile Michel, prieur de Novy, de François-Joseph Robuste, évêque de Nitrie, grand archidiacre de l'église de Reims, d'Augustin-Louis Hennequin, marquis d'Ecquevilly et de Chémery, brigadier des armées du roi, capi-

(1) Voy. G. 219.

taine général des toiles de chasse, tentes et pavillons du roi et équipage pour le sanglier, etc.). Charge de supérieur de la maison de Saint-Antoine de Reims; chapelles Saint-Jacques de Courville et Saint-Pierre de Bouclenay, chapelle castrale de Chémery; cures de Sept-Saulx, Liart, Witry-lès-Reims, Rilly-la-Montagne, Boulzicourt, Alland'huy, Tauxières, Saint-Étienne de Reims, Saint-Hilaire-le-Grand, Semide, Amagne, Pargny-sur-Aisne, Lavanne, Aubon-court, Grand-Champ. Nomination faite par Philippe-François-Louis de Romance, chevalier, seigneur d'Inaumont, capitaine au régiment de Montcalm-cavalerie, de Jean-Baptiste de Gravois, clerc du diocèse de Reims, à la chapelle castrale de Saint-Jean d'Inaumont (Limoges, 10 juillet 1750). — Année 1751 (27 dossiers; sceaux de Nicolas Parchappe de Vinay, prévôt de l'église métropolitaine de Reims, de l'abbaye de Saint-Martin d'Épernay, de l'abbaye de Notre-Dame de Mouzon, etc.). Canonicats de la cathédrale de Senlis, de l'église de Montfaucon; cures de Remonville, Coucy (près Rethel), Pauvres, Montigny-sur-Vesle, Germaine, Bazeilles, Bar-lès-Buzancy, Vieil-Saint-Remy, Yoncq, Thénorgues, Saint-Jean-sur-Tourbe, Chambrecy, Arcis-le-Ponsart, Machault, Briquenay, Baulny, Heutrégiville, Bancigny, Dommery, Beine. Démission de la cure de Notre-Dame d'Épernay, donnée par Gabriel-Yves Doisseau de Karadreux, chanoine régulier de Saint-Augustin (27 octobre 1751); nomination à la dite cure de Claude de Mauroy, prieur de l'abbaye de Saint-Martin d'Épernay (29 octobre). — Année 1752 (16 dossiers; sceau de l'Hôtel-Dieu de Reims, etc.). Cures de Bourgogne, Chestres, Saint-Léonard, Ville-en-Selve, Verzy, Connage, Prosnes, Saint-Quentin-le-Petit, Noyers, Chaumuzy, Liry, Tahure, etc. Démission d'un canonicat de la cathédrale de Reims, donnée par Augustin-Armand Frizon de Blamont, docteur de la faculté de théologie de Paris (24 mars 1752). — Année 1753 (22 dossiers; signatures et sceaux de Marguerite-Philippine de Baugnée, veuve d'Antoine de la Bische, seigneur de Sugny, de Louis Thibault, écuyer, président de la cour souveraine de Bouillon, sceau de l'abbaye de Mouzon, sceau et signature de Jean-François, marquis du Châtelet d'Haraucourt, lieutenant général des armées du roi, sceau de l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims, etc.). Canonicat et cure de Saint-Symphorien de Reims; chapelles Saint-Georges de Varennes, Saint-Sébastien en l'église paroissiale de Sex-Fontaines; cures de Saulmory, Villers-Marmery, Sault-Saint-Remy, Nouvion-sur-Meuse, Launoy, Sévigny, Septsarges, Dontrien, Saint-Martin de Reims, Saint-Laurent-sous-Mézières, Bosseval, Manre, Saint-Hilaire-le-Petit, Heutrégiville, Tagnon, Rouvroy. — Année 1754 (29 dossiers; sceaux de Henri Hachette des Portes, grand archidiacre de l'église de Reims et vicaire général de l'archevêque, de Jean-François-Joseph de Rochechouart, évêque de Laon, abbé de Saint-Remi de Reims, de Pierre Menessier, abbé de Bucilly, vicaire général de la congrégation de l'ancienne observance de l'ordre de Prémontré, etc.). Cures d'Athis, Verzenay, Villers-devant-le-Thour, Loivre, Champigneul, Treslon, Annelles, Ponthion, Saint-André de Reims, Saint-Charles de Sedan, Saulces-Champenoises, Minaucourt, Herpy, Somme-Tourbe, Draize, Auboncourt, Vieux-lès-Asfeld, Heutrégiville, Havys, etc. Nomination de Jacques Arnauld à la cure de Bouzy par Jean-Pierre de Crevelt, prieur de Saint-Pierre de Tours-sur-Marne (Dusseldorf, 20 mai 1754; signature légalisée par le baron de Grevenbroch, ministre plénipotentiaire de l'Électeur Palatin à la cour de France); lettre écrite à l'abbé Hachette, vicaire général du diocèse de Reims, par François de Crussol d'Uzès, archevêque de Toulouse, pour lui présenter M. Thierry à la cure de Villedomange (Paris, 2 octobre). — Année 1755 (9 dossiers; sceau de Simon d'Argy, chevalier, seigneur de Courmas, capitaine de cavalerie au régiment de Clermont-Tonnerre, etc.). Cures de Poix, Verzy, Mourmelon-le-Grand, Chappes, Sarcy, Remaucourt, l'Écaille. Élection de Pierre de la Cropte de Frampalais, prêtre du diocèse d'Angoulême, vicaire général de l'évêque de Noyon, à la dignité de doyen de l'église cathédrale de cette ville (5 mars 1755); nomination par Simon d'Argy de Simon Frémin de Fontenille, chanoine de l'église de Reims, à la chapelle Saint-Remi de Courmas (au château de Courmas, 25 avril). — Année 1756 (22 dossiers; sceaux et signatures de Jean-François-Joseph de Rochechouart, évêque de Laon, de Henri-Charles-Arnauld de Pomponne, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Médard près Soissons, etc.). Canonicat et cure de Saint-Symphorien de Reims; charge de supérieur de la maison de Saint-Antoine de Reims; cures de Cormontreuil, Bazancourt, Liart, Bay, Suippes, Attigny, Suzanne, Lalobbe, Asfeld, Iges, Saint-Thierry, Sainte-Marie-à-Py, Justine, les Mesneux, etc.

G. 225. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 87 pièces, papier; 59 sceaux.

1757-1770. — Provisions de bénéfices et de cures. — Présentations, nominations, démissions, etc. — Année 1757 (14 dossiers ; sceau et signature de Jean-François du Resnel, abbé de Notre-Dame de Sept-Fontaines, sceaux du séminaire de Reims, sceau et signature de Hugues-Étienne, marquis de Romance, seigneur de Mesmont, commandant la grande écurie du roi, sceau de Nicolas-François Willesme, curé de Saint-Martin de Mouzon et vicaire général de Maximilien-Henri-Hyacinthe, comte de Horion, abbé de Notre-Dame de Mouzon, sceaux de la Sainte-Chapelle de Paris, de l'église collégiale de Saint-Pierre de Mézières, etc.). Canonicat de l'église Saint-Pierre d'Avenay ; cures de Sorcy, Janvry, Bosseval, les Grandes-Loges, Taizy, Brieulles-sur-Bar, la Neuville-en-Tourne-à-Fuy, Bohan, Villers-aux-Nœuds. Nomination par Françoise-Hélène d'Angennes, dame de Sévigny, de Pierre-François Bernard à la chapelle de Champfort, desservie dans le château du dit Sévigny (19 avril 1757); nomination par le marquis de Romance de Robert-Marien de Gourmont de Laval, vicaire général du diocèse de Dijon, à la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine fondée dans le château de Romance (13 juin). — Année 1758 (7 dossiers ; sceau de l'église collégiale de Saint-Pierre de Braux, sceau et signature de Louis Chomel, ancien évêque d'Orange, abbé de Saint-Bertaud de Chaumont-la-Piscine, sceaux de l'abbaye de Saint-Pierre d'Hautvillers, de Jean-François-Joseph de Rochechouart, évêque de Laon, etc.). Canonicat de Saint-Pierre d'Avenay ; cures de la Neuville-aux-Tourneurs, Deville, Annelles, la Hardoye, les Grandes-Loges, Inaumont. — Année 1759 (3 dossiers; sceau de l'église Saint-Symphorien de Reims, etc.). Cures de Notre-Dame d'Épernay, de Chalandry, Bourcq. — Année 1760 (3 dossiers). Cures de Givron, Saint-Pierre-à-Arne. Nomination de Thomas Copette, curé de Raucourt, à la chapelle Saint-Julien de Mézières, faite par Jean Devillers, curé de Cheveuges, en sa qualité d'arrière petit-fils de Thomas Mansuet, l'un des quatre maîtres capitaines commis à la garde de la ville de Mézières, dotateur et fondateur, à titre de patronage laïque, de la dite chapelle de Saint-Julien, érigée en 1645 (17 novembre 1760). — Année 1761 (3 dossiers ; sceau du chapitre métropolitain de Reims, etc.). Cures d'Hourges, Montcornet, Semide. — Année 1762 (3 dossiers ; sceau et signature d'Étienne Galland, supérieur général de l'ordre des Antonins). Canonicat de l'église de Noyon ; charge de supérieur de la maison de Saint-Antoine de Reims ; chapelle de l'Immaculée-Conception en l'église paroissiale de Saint-Martin de Mouzon. — Année 1763 (8 dossiers ; sceau et signature de Ferdinand-Maximilien, prince de Rohan, abbé commendataire de Notre-Dame de Mouzon, sceaux du chapitre de l'église de Noyon, de Jean Ligier, chanoine de Reims, vicaire général du cardinal de Rochechouart, évêque de Laon et abbé de Saint-Remi de Reims, sceaux du dit cardinal, de Toussaint Lemaistre, abbé commendataire de l'abbaye de Toussaints-en-l'Ile de Châlons, sceau de l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims, etc.). Décanat de l'église de Noyon ; cures de Prez, Neuf-Maisons, Coulommes, Renneville, Vienne-la-Ville, Rumigny. Consentement donné par Charles-Mathias d'Alençon, chevalier, seigneur de Neuville-sur-Orne, en son nom et au nom de Charles-Jean de Nettancourt d'Haussonville, comte de Vaubecourt, maréchal de camp ès armées du roi, à la permutation faite par Claude Collin, prêtre du diocèse de Toul, de la chapelle de Notre-Dame de Chiny, érigée en l'église paroissiale de Saint-Martin de Mouzon, contre la cure de Givrauval (28 avril 1763). — Année 1764 (6 dossiers ; sceau et signature d'Aymard-Christian-François-Michel de Nicolaï, évêque comte de Verdun, abbé de l'abbaye de Saint-Vanne, sise en cette ville, sceau de l'église collégiale de Sainte-Balsamie de Reims, etc.). Cures de Mohon, Cheppy, Rubigny, Gueux, Cesses. Nomination de Jean Bardou [1] à la cure de Vivier-au-Court (9 juin 1764). — Année 1765 (7 dossiers ; sceaux du prince Ferdinand de Rohan, abbé de Mouzon, etc.). Cures de Gruyères, Autrecourt, Remilly-les-Pottés, Remaucourt, Douzy, Courville. Nomination à la cure de Remilly-sur-Meuse de Louis-Charles-François de Terson, prêtre du diocèse d'Évreux, curé de l'église de Champdolent du dit diocèse (16 novembre 1765). — Année 1768 (13 dossiers ; sceau et signature de Philippe-Antoine Lefebvre de la Potterie, commandeur du Temple de Reims, sceau de Louis-Joseph, comte de Lodron, chanoine de la cathédrale d'Olmutz et abbé commendataire de Saint-Denis de Reims, sceau et signature de Jean-François-Joseph, cardinal de Rochechouart, évêque de Laon, abbé de Signy, etc.). Places au séminaire de Reims ; cures de Monthois, Saint-Morel, Marfaux, Cormicy, Savigny-sur-Aisne, Stonne, Liny-devant-

(1) Voy. G. 212.

Dun, Signy-l'Abbaye, Saint-Aignan. — Année 1769 (15 dossiers ; sceau et signature d'Étienne-René Potier de Gesvres, cardinal, évêque de Beauvais, abbé commendataire de Saint-Vincent de Laon, petit sceau de l'église collégiale de Saint-Pierre de Mézières, etc.). Places au séminaire de Reims ; cures de Louvercy, Suippes, Omont, Villers-devant-Mézières, Barby, Landres, Saint-Jacques de Reims. Nomination de François-Charles Touchaint de La Lustière à la cure d'Estrebay (15 décembre 1769). — Année 1770 (5 dossiers ; sceau et signature de Marie-Anne-Brigitte-Alexandrine, comtesse de Nassau-Corroy, prévôte du chapitre de l'église collégiale de Sainte-Begge d'Andenne, au comté de Namur). Chapelle castrale de Saint-Jean d'Inaumont ; cures de Sassey. Mozé (au diocèse d'Angers), Cernion, Cramant.

G. 226. (Liasse.) — 228 pièces, papier ; 19 sceaux. (1)

1759-1790. — Provisions de bénéfices et de cures. — Nominations, démissions, prises de possession de bénéfices, significations et rénovations de grades, examens passés par des ecclésiastiques présentés aux cures, etc. (Minutes de l'exercice de Villain, père et fils, notaires apostoliques.) — Année 1759. Provisions de l'office de notaire apostolique en faveur de Pierre Villain, notaire royal à Reims (9 février ; sceau de l'archevêque Armand-Jules de Rohan). — Année 1763. Nomination à la cure de Saint-Nectaire, au diocèse de Clermont-Ferrand, par Dom René Gillot, titulaire du prieuré du dit Saint-Nectaire, et prieur de l'abbaye de Saint-Remi de Reims (19 février). — Année 1764. Nomination à la cure de Louroux-de-Beaune, au diocèse de Bourges, par Dom Silvestre de la Broue, religieux, demeurant à l'abbaye de Saint-Remi de Reims, prieur titulaire du prieuré régulier de Sainte-Marie-Madeleine de Rougières et Malicorne (12 avril). — Année 1765. Prise de possession par Nicolas Baronnet de la chapelle Saint-Laurent de l'aumônerie de l'abbaye de Saint-Remi, « située dans la nef de l'église d'icelle abbaye » (21 mars). — Année 1766. Procuration donnée par Albert-Félix Solon, prêtre du diocèse d'Arras, chapelain titulaire de la chapelle de « Saint Pascal Rateberg » en l'église paroissiale de Saint-Jean de Corbie, au diocèse d'Amiens, pour faire signifier ses grades (1 mars). — Année 1767. Cures d'Avançon, de Vinneuf au diocèse de Sens. Résignation par D. Silvestre de la Broue, du prieuré de Rougières, dépendant de l'abbaye de la Chaise-Dieu (18 janvier) ; démission d'un canonicat de la cathédrale de Reims par Louis-François Freslon de la Freslonnière, prêtre du diocèse de Nantes, vicaire général de l'archevêque de Reims (25 janvier) ; prise de possession de l'abbaye d'Hautvillers, au nom d'Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, coadjuteur de l'archevêché de Reims (12 juin) ; nomination par Jacquette de Lauzières de Thémines, abbesse de Saint-Pierre de Reims, d'Anne-Catherine de Pons, pour prieure perpétuelle du prieuré de Notre-Dame-de-Pitié près Joinville (18 juillet ; sceau et signature de la dite abbesse) ; nomination par la même à la chapelle de Saint-Eutrope, fondée en l'église de l'abbaye de Saint-Pierre (9 novembre). — Année 1768. Canonicat de l'église Saint-Symphorien de Reims ; cure de Perthes-lès-Hurlus. — Année 1769. Arrêt du Conseil d'État faisant défense de conférer, résigner ou permuter aucun bénéfice simple, dépendant de l'abbaye de Saint-Jouin-de-Marnes, au diocèse de Poitiers, jusqu'à la consommation de l'union de cette abbaye avec le chapitre de l'église collégiale du château d'Amboise, et ordonnant de séquestrer les revenus des bénéfices vacants pour les employer aux frais de la dite union (14 janvier) ; nomination par Jean Jacquemart, trésorier de l'église métropolitaine de Reims, à l'office de coutre laïque en la dite église (27 février ; sceau de Jean Jacquemart) ; nomination à la cure de Belloy, au diocèse d'Amiens, par Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, coadjuteur de l'archevêché de Reims, abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame du Gard (22 septembre ; sceau et signature de M. de Talleyrand). — Année 1770. Significations de grades, etc. — Année 1771. Réquisition de la cure d'Ellezelles, au diocèse de Cambrai, par Jean-Joseph Catiaux, prêtre du diocèse de Liège, gradué nommé sur l'abbé de Saint-Thierry-lès-Reims par l'université de Louvain (24 mars). — Année 1772. Significations de grades. — Année 1773. Nomination à la cure de Cuchery par Jean-Louis Carbon, chanoine de Reims, prieur commendataire du prieuré simple de Notre-Dame de Belval, au diocèse de Soissons, dépendant de l'abbaye de la Sauve-Majeure, au diocèse de Bordeaux (12 février ; sceau et signature de L. Carbon) ; prise de possession de la chapelle de Saint-Jacques-Saint-Philippe, située au terroir de Courville, par Laurent-Benjamin Arnoult, clerc du diocèse de Meaux (11 juin) ; résignation du

(1) Cette liasse a pour enveloppe une affiche imprimée annonçant la mise en vente de la terre et seigneurie de Chambrecy, relevant du vidame de Châlons (février 1786).

prieuré de Saint-Jean de Landugen, dépendant de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, au diocèse de Quimper-Corentin, par Dom Pierre-Nicolas Froussart, religieux bénédictin, prieur titulaire du dit prieuré, résidant en l'abbaye de Saint-Remi de Reims (27 juin) ; consentement donné par Pierre Prévoteau, chapelain de la chapelle de Saint-Thomas-de-Cantorbéry, ci-devant érigée en l'aumônerie de l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames de Reims, à la translation de cette chapelle en l'église de la dite abbaye (21 décembre) ; nomination à la cure de Goudelancourt par Jacquette de Lauzières de Thémines, abbesse de Saint-Pierre de Reims (25 décembre ; sceau et signature). — Année 1774. Résignation du prieuré de Saint-Renan, au diocèse de Léon en Bretagne, dépendant de l'abbaye de Saint-Mahé-de-Fineterre, par Dom Nicolas Dupuis, religieux bénédictin, prieur titulaire du dit prieuré, résidant à Saint-Remi de Reims (13 mai) ; nomination à la cure de Saulces-aux-Bois par Étienne Pierre, prieur de Notre-Dame de Novy (16 mai ; sceau et signature du dit prieur) ; prise de possession de la prévôté de Saint-Nicolas de Chenay par Dom Pierre Mignot, religieux de Saint-Remi de Reims (3 juin) ; prise de possession d'un canonicat de la cathédrale de Reims par Guillaume Depaquy (5 août). — Année 1775. Procuration donnée par Jean-Baptiste Bourlier, vicaire général du diocèse de Reims, afin de prendre possession du prieuré de Saint-Jean de Côle, au diocèse de Périgueux (13 avril) ; procuration donnée par Charles-Antoine de la Roche-Aymon, archevêque de Reims, à Antoine-Pierre de la Condamine de Lescure, vicaire général, pour faire mettre à exécution les bulles portant extinction du titre de l'abbaye de Saint-Remi de Reims, et union de ses biens et revenus à l'archevêché (24 octobre) ; prise de possession par Jean-Baptiste Le Batteur d'une chapelle fondée en l'église collégiale de Saint-Maurice de Tours-sur-Marne (4 décembre) ; démission d'un canonicat de la cathédrale de Reims par Jean-Joseph Amariton du Bost (29 décembre). — Année 1776. Démission du prieuré cure de Chestres par François-Louis de Cappy d'Oiry, prieur de l'abbaye de Saint-Denis de Reims (12 février) ; réquisition par Évrard-Louis Jacquillat de Vaulavrey, prêtre du diocèse de Langres, de la seconde chapelle de Saint-Barthélemy, fondée en la cathédrale de Reims (14 février) ; nomination à la cure de Bergnicourt (9 mars) ; nomination à la cure de Moslins par Claude de Laumoy, seigneur du dit lieu (4 octobre) ; prise de possession de la chapelle de Notre-Dame du Grand-Cléry, au nom de Laurent-Benjamin Arnoult, clerc du diocèse de Meaux (28 novembre). — Année 1777. Nominations aux cures d'Ambly-sur-Aisne et d'Évigny ; résignation faite par Louis-Joachim de Beaumont de sa dignité d'écolâtre de l'église de Reims, en faveur de Jean-Charles de Coucy [1], aumônier de la reine, vicaire général du diocèse de Reims, pour cause de permutation canonique avec la chapelle de Saint-Vincent de Porte-Mars, desservie en l'église paroissiale de Saint-Hilaire de Reims, dont le dit sieur de Coucy était chapelain (25 août) ; résignation par Pierre-Alexis Guérin d'un canonicat de l'église Saint-Symphorien de Reims, ainsi que de la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine de Bétheniville, « vulgairement appelée de la Crière » (8 septembre). — Année 1778. Canonicat de Sainte-Balsamie de Reims ; cures de Lagery, Trépail, Goudelancourt. Prise de possession, au nom de Jean-Baptiste-Joseph Dubois, prêtre du diocèse de Cambrai, vicaire de la paroisse de Féron, de la chapelle Saint-Laurent de l'aumônerie de l'abbaye de Saint-Remi de Reims, située dans la nef de l'église « au côté droit d'icelle » (15 décembre), procuration donnée par le dit Dubois à Dom Baudart, religieux de Saint-Remi (sceau du bailliage royal d'Avesnes). — Année 1779. Canonicat de l'église collégiale de Saint-Pierre-au-Parvis de Soissons ; quatrième chapelle de Saint-Calixte de l'ancienne congrégation et cinquième chapelle de Saint-Barthélemy de la nouvelle congrégation, fondées en l'église métropolitaine de Reims ; chapelles Saint-Georges au château de Gueux, Sainte-Marie-Madeleine de Bétheniville ; cure de Champlat. Résignation par Dom Antoine-Remi Amé, religieux bénédictin, demeurant à l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims, des prieurés de Saint-Pierre d'Irai, au diocèse du Mans, et Saint-Gaudence de Nanteuil, au diocèse d'Évreux, dépendant de l'abbaye de Saint-Laumer de Blois (22 janvier). — Année 1780. Première chapelle de Saint-Jacques et Saint-Philippe et quatrième chapelle de Saint-Remi, fondées en la cathédrale de Reims ; chapelle de Sainte-Élisabeth de Fressancourt, au diocèse de Laon ; cures de Deuillet, au même diocèse, de Lempzours, au diocèse de Périgueux. Consentement donné par Jean-Chrysostome Rondeau, pénitencier de l'église de Reims, à l'obtention par l'archevêque de lettres patentes déclarant que la pénitencerie jouira à l'avenir des prérogatives attachées aux autres dignités du

(1) Archevêque de Reims de 1817 à 1824.

chapitre métropolitain (6 août) ; prise de possession de l'abbaye d'Hautvillers, au nom d'Alphonse-Hubert de Lattier de Bayanne, prêtre du diocèse de Valence, auditeur de rote, nommé par le roi à la dite abbaye (7 novembre). — Année 1781. Chapelle Saint-Gervais de Cormicy ; cure de Cuis. Réquisition d'un canonicat de la cathédrale de Reims par François Lecourt, principal et professeur septénaire ès arts au collège de l'université de cette ville (10 juillet). — Année 1782. Sixième chapelle de Saint-Paul en la cathédrale de Reims ; cures de Saint-Maurice de Reims, de Beaumont-sur-Vesle, Fresnes, Guyencourt, Bourcq, Sarcy. Permutation faite entre Charles Adam, principal du collège royal de Châlons-sur-Marne, et M. Lebrun, de la chapelle de Saint-Éloi, fondée en l'église de Saint-Pierre-au-Mont du dit Châlons, contre un canonicat de l'église Sainte-Balsamie de Reims (21 mars) ; prise de possession du prieuré de Saint-Oricle de Senuc au nom de François-Marc-René de Charras de la Laurencie, vicaire général du diocèse d'Angoulême (23 mars) ; prise de possession de la chapelle fondée en l'église collégiale de Saint-Maurice de Tours-sur-Marne, par Jean-Baptiste Macquart, curé de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine de Reims (10 juin) ; nomination à la coutrerie de l'église paroissiale de West-Capelle, au diocèse de Bruges, par Alexandre-Angélique de Talleyrand, archevêque de Reims, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Ile (9 septembre). — Année 1783. Canonicats de l'église Saint-Timothée de Reims, de l'église Saint-Symphorien (résignation par Antoine-Guillaume Hillet) ; chapelles Sainte-Marguerite de Condé-lès-Herpy, Saint-Maurice de Tours-sur-Marne ; cures de Bouy, Berthenicourt. Prise de possession par Simon-Toussaint Bauny, chanoine de Saint-Symphorien, de la chapelle de Saint-Vincent « du fort de Porte-Mars », desservie en l'église Saint-Hilaire de Reims (5 octobre). — Année 1784. Chapelles Sainte-Marie-Madeleine de Bétheniville, Saint-Ponce d'Évigny, Sainte-Reine en l'église Saint-Martin de Reims. Procuration donnée par Guillaume-Barnabé du Roc de Mauroux, vicaire général du diocèse de Reims, pour prendre possession de l'une des chapellenies laïques fondées en l'église paroissiale de Mauroux, au diocèse de Cahors, en vertu des provisions à lui accordées par Jean-Baptiste-Joseph-Marc du Roc de Mauroux, conseiller du roi au parlement de Toulouse (23 août) ; nomination par Jacquette de Lauzières de Thémines, abbesse de Saint-Pierre de Reims, de Marguerite-Élisabeth Didelot, pour prieure du prieuré de Notre-Dame de Pitié près Joinville (30 décembre ; sceau et signature de la dite abbesse). — Année 1785. Coutrerie ecclésiastique en l'église métropolitaine de Reims ; cure de Valmy. Prise de possession de la chapelle Saint-Nicaise en l'église paroissiale de Saint-Julien de Reims, au nom de Charles-Alexandre de Damas d'Antigny, abbé commendataire de l'abbaye d'Hérivaux (11 avril). — Année 1786. Canonicat de l'église Saint-Pierre d'Avenay ; prestimonie de Ville-en-Tardenois ; chapelle Notre-Dame en l'église paroissiale de Moerkerke, au diocèse de Bruges ; cures de Breuil-le-Vert, Blanzy, Biermes, Ambonnay, Saint-Trésain d'Avenay. Nomination à la cure de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle de Paris, de Jacques-François Fabvre, prêtre du diocèse de Genève, par Louis-Étienne de Saint-Farre, vicaire général du diocèse de Toulouse, prieur du prieuré de Saint-Martin-des-Champs (au château de Sillery, 20 octobre). — Année 1787. Prieuré simple de Saint-Lambert au diocèse de Laon ; cures de Saint-Hilaire-le-Grand, Tannières, Maimbressy. Nomination à la cure de Villemonble, au diocèse de Paris, par Louis-Étienne de Saint-Farre, en qualité d'abbé commendataire de Notre-Dame de Livry (16 septembre) ; nomination à la cure de Saint-Étienne de Reims par l'abbesse de Saint-Pierre (20 octobre). — Année 1788. Trésorerie de l'église cathédrale de Soissons ; office de coutre laïque en la cathédrale de Reims ; cures de Chaumont-Porcien, Saint-Pierremont, Trépail, Rouvroy. Résignation du prieuré simple de Saint-Pierre de Chênehutte, au diocèse d'Angers, dépendant de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, par Dom Claude Gérard, religieux bénédictin, demeurant en l'abbaye de Saint-Remi de Reims (19 février). — Année 1789. Canonicat en l'église abbatiale de Saint-Pierre de Reims ; cures de Saint-Maurice de Reims, Trigny, Lhéry. Prise de possession de la chapelle Sainte-Croix en l'église abbatiale de Saint-Pierre d'Avenay, par François-Xavier de Gérard de Vachères, prêtre du diocèse d'Apt et chanoine de Reims (13 juillet) ; permutation faite entre Louis-Philippe de Saint-Albin, abbé commendataire de l'abbaye de Chaumont-la-Piscine, et Dom Chabrier, religieux de l'ordre de Cluny, du prieuré de Pringy, au diocèse de Paris, contre le prieuré de Gournay, au même diocèse (21 juillet). — Année 1790. Cures de Chestres, Roissy (diocèse de Paris). Nominations à la cure de Sancey, au diocèse de Besançon, par Marie-

Louise de Rohan-Soubise, veuve du prince Gaston-Jean-Baptiste-Charles de Lorraine, comte de Marsan (Reims, au palais archiépiscopal, 22 mars et 21 avril; sceaux et signatures de cette princesse).

Clergé, lettres de cléricature, pièces diverses.

G. 227. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier ; 30 sceaux.

1753-1792. — **Lettres de cléricature** [1]. — François Anché. Extrait de l'acte de baptême de François Anché, natif de Ville-en-Selve ; lettres patrimoniales, lettres de cléricature, de diaconat, sous-diaconat et prêtrise, certificats d'assistance aux cours de théologie de l'université de Reims, lettres de vicariat, autorisation de prêcher et de confesser dans la paroisse Saint-Pierre de Reims(1780 à 1791 ; sceaux d'Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims). — Nicolas-André Deloche. Lettres patrimoniales, lettres d'ordres mineurs, sous-diaconat et diaconat, diplôme de maître ès arts en l'université de Paris, certificat d'études en cette université, lettres de nomination de grades données par la dite université sur l'archevêque et le chapitre de Reims, les évêques de Noyon, Boulogne, Châlons, Meaux, Beauvais, Soissons et Saint-Omer, et les religieux de Saint-Médard au diocèse de Soissons, lettres attestant que Nicolas-André Deloche, chanoine en l'église abbatiale de Saint-Pierre de Reims, a enseigné pendant sept ans les arts libéraux au collège des Bons-Enfants du dit Reims, testament de Nicolas-André Deloche (1753 à 1792 ; sceaux de Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, d'Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims, de l'université de Paris et de la faculté des arts de cette université). — Nicolas de Grandpré. Lettres patrimoniales, lettres d'ordres mineurs, de sous-diaconat, diaconat et prêtrise, lettres de vicariat (1783 à 1786 ; sceaux d'Alexandre-Angélique de Talleyrand, archevêque de Reims). — Pierre-Joseph Paris. Extraits de l'acte de baptême de Pierre-Joseph Paris, natif de Marlemont (1765); présentation de P.-J. Paris à une place vacante du séminaire de Reims par les chanoines de Sainte-Balsamie (15 octobre 1787; sceau du chapitre de cette église) ; lettres patrimoniales, lettres de cléricature, certificats d'assistance aux cours de théologie de l'université de Reims (1787 à 1790).

(1) On lit sur deux de ces pièces la mention suivante : « Papiers trouvés cachés chez Gaudon, rue de Tambour, à Reims, le 18 messidor, l'an deux de la République. »

G. 228. (Liasse.) — 36 pièces, papier ; 10 sceaux ; 1 cachet.

1721-1790. — **Dimissoires, pièces diverses.** — Lettres dimissoriales ; publications de bans aux prônes des églises paroissiales ; dispenses ; attestations de la signature du formulaire d'Alexandre VII contre la doctrine de Jansénius, certificats d'études, certificats de bonnes vie et mœurs, délivrés aux clercs en vue de la réception des ordres sacrés ou de la présentation aux bénéfices ; correspondance relative à ces objets, lettre de Machet, directeur de la communauté de Sainte-Barbe, à Paris, du 13 mai 1748, etc. (sceau de l'abbaye de Foigny, sceaux et signatures de Jean-Joseph Languet de la Villeneuve, évêque de Soissons, d'Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims, sceaux de Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille du Luc, archevêque de Paris, du séminaire du Saint-Esprit de Paris, d'Anne-Antoine-Jules de Clermont-Tonnerre, évêque de Châlons, de l'abbaye de Notre-Dame de Belval, de Louis-Hector-Honoré-Maxime de Sabran, évêque de Laon). Lettres par lesquelles Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims, charge René Vatry [1], nommé par lui principal du collège de Reims fondé en l'université de Paris, d'administrer les affaires du dit collège, la place de procureur y étant vacante (1 janvier 1733).

Registres des provisions de bénéfices et autres expéditions de l'archevêché de Reims, ordinations, insinuations ecclésiastiques.

G. 229. — 1 vol. in-folio relié (152 feuillets) ; 6 pièces, papier, annexées au registre; 7 cachets.

1726-1730. — **Provisions de bénéfices et autres expéditions de l'archevêché** [2]. — Fol. 1. Nomination faite par Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims, de François-Joseph Robuste, prêtre du diocèse d'Angoulême, aux fonctions de vicaire général pour ses abbayes du Gard et de Gorze (12 avril 1726). — Id. Provision du prieuré de Saint-Gilles de Dun (20 décembre). — Fol. 2. Nomination de Jean-Baptiste-Claude Chambort à la chaire de théologie du collège de l'université de Reims (30 décembre). — Nomination de Henri Bona, curé de Saint-Timothée de Reims, à la charge de recteur de l'université (30 janvier 1727).— Fol. 8. Collation d'un canonicat de la cathédrale de Reims à Jean-Louis de la Valette Parisot de Saint-Antonin, du diocèse de Cahors, sur la résignation faite en sa

(1) Écrivain, membre de l'Académie des Inscriptions.
(2) Voy. G. 190.

faveur par Antoine-François de Briqueville de la Luzerne (30 mars). — Fol. 11 à 12. Arrêt du Conseil privé du roi défendant au parlement de Metz de prendre connaissance des refus qui seront faits par les prélats de son ressort de donner des visa sur les provisions de bénéfices, si ce n'est en cas d'appel comme d'abus des dits refus, auquel cas les parties ne pourront être renvoyées pour obtenir des visa que par devant le supérieur ecclésiastique du collateur ordinaire qui aura fait le refus (2 mai 1684; enregistré le 9 mai 1727). — Fol. 15. Provision de la chapelle Saint-Nicolas du palais archiépiscopal de Reims (27 mai 1727). — Fol. 16 à 18. Ordonnance de l'archevêque Armand-Jules de Rohan concernant l'administration des biens du collège des Bons-Enfants de l'université de Reims (27 mai ; voy. G. 180); délibération du conseil de la ville de Reims portant acquiescement à cette ordonnance (28 mai ; pièce séparée, annexée au registre). — Fol. 25 à 29. Ordonnance de l'archevêque érigeant la chapelle d'Haulmé en église paroissiale (6 octobre). — Fol. 29 à 31. Règlement pour le partage des offrandes qui se font dans l'église d'Herpy à l'occasion du pèlerinage de Sainte Claire (7 octobre). — Fol. 31 à 34. Ordonnance réglant la manière dont la dame de Roucy et ses enfants, seigneurs de Cheveuges, doivent jouir en cette paroisse des honneurs de l'église (9 octobre). — Fol. 36. Permission accordée aux habitants de Montcy-Notre-Dame de prendre, pour la réparation du toit de leur église, 120 livres sur les deniers de la fabrique (31 octobre). — Fol. 37. Provision de la prévôté de l'église collégiale de Montfaucon en faveur de Jean-François de La Salle, chanoine de l'église Saint-Laurent de Rozoy (7 novembre). — Fol. 37 à 39. Ordonnance proscrivant la coutume superstitieuse que l'on avait de porter des enfants morts sans baptême en l'église de Saint-Lié, paroisse de Villedomange, et de les y baptiser « sur des signes équivoques d'une vie nouvelle » (1 novembre). — Fol. 39. Approbation d'une fondation faite en l'église de Neufmanil par Nicolas et Catherine des Prez, seigneur et dame du dit lieu (8 novembre). — Fol. 40. Ordonnance réglant l'heure de la messe dans les églises de Vouziers et de Condé (14 décembre). — Fol. 46. Nomination de François Clouet, curé de Saint-Julien de Reims, à la charge de recteur de l'université (30 janvier 1728). — Fol. 47. Provision de la chapelle Notre-Dame du château de Sedan en faveur de François-Joseph Robuste (6 février); à cet acte est annexée, sur une pièce séparée, la copie d'une lettre écrite par P. d'Argenson, ministre de la guerre, au sujet de l'entretien de cette chapelle dont la dépense devait être prise désormais sur le fonds des fortifications (Versailles, 22 août 1743). — Fol. 52. Provision de la chapelle Saint-Nicolas et Sainte-Catherine de Foulzy (3 avril 1728). — Fol. 53. Approbation d'une fondation faite en l'église de Tours-sur-Marne par Jean Champion, bailli du dit lieu (20 avril). — Fol. 54. Permission d'exposer le Saint Sacrement dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Mézières, pendant l'octave de la Fête-Dieu (6 mai). — Fol. 55. Somme à payer par la fabrique de la paroisse de Nouvion-sur-Meuse, à l'occasion de réparations faites à l'église (6 mai). — Id. Approbation d'une fondation faite en l'église de Coulommes par Thomas Laplanche, vigneron (6 mai). — Fol. 57 à 67. Procès-verbaux des assemblées du clergé de la province de Reims tenues au palais archiépiscopal de cette ville (11 avril 1725), et au palais épiscopal de Soissons (4 septembre 1726); lettres du roi déclarant nulle et non avenue la protestation des évêques de Laon, Châlons et Noyon, contre la qualité de prince prise par M. de Rohan, archevêque de Reims, dans le procès-verbal de l'assemblée de 1726 (Versailles, 11 avril 1728; voy. G. 174). — Fol. 68. Provision d'un canonicat de l'église Saint-Symphorien de Reims en faveur de Jean-François Maillefer (13 mai 1728). — Fol. 68 à 69. Nomination de Claude Le Pécheur, curé de Prosnes, aux fonctions de doyen rural dans le doyenné de Vesle (18 mai). — Fol. 70. Approbation d'une fondation faite en l'église d'Autry par Marguerite Guyart, veuve de Jacques de Ray (20 mai). — Fol. 72. Nomination de Louis-Pierre d'Aulmay de Coulange, docteur de Sorbonne, à la chaire de théologie du collège de l'université de Reims (29 mai). — Fol. 73. Nomination de Jacques Jacquart à la fonction de maître écrivain et suppôt de l'université de Reims (29 mai). — Fol. 76. Provision de la chancellerie de l'église cathédrale de Beauvais et de la chapelle de Saint-Oyen en l'église paroissiale d'Haussez, en faveur de Lucien Lucas, maître ès arts de l'université de Paris (5 juillet). — Fol. 78. Provision de la chapelle Notre-Dame en l'hôpital de Château-Porcien (10 juillet). — Fol. 82. Ordonnance réglant l'emploi des deniers de la fabrique de Pont-Faverger (22 juillet). — Fol. 84. Permission donnée à Pierre Fransquin, seigneur de la Moncelle, de faire célébrer la messe les dimanches et fêtes dans la chapelle établie en son château (20 août). — Fol. 97. Approbation d'une fondation faite

en l'église de Termes par Marie-Marguerite de Neverlée, dame de Termes et baronne de Bolandre (20 décembre). — Fol. 103. Provision de la cure de Mont-Saint-Remy, « curam de Monte Sancti Remigii cura et ecclesia carentem » (12 février 1729). — Fol. 110. Autorisation donnée à Maximilien-Claude-Heiligervald de Rieux d'Auret, clerc du diocèse de Paris, de prendre possession du prieuré de Notre-Dame de Novy, en qualité d'abbé commendataire (12 avril). — Id. Provision de la chapelle Saint-Nicolas en l'église paroissiale de Rethel (23 avril). — Fol. 115. Nomination de Henri Billet, curé de Nanteuil-la-Fosse, aux fonctions de doyen rural du doyenné de la Montagne (28 mai). — Fol. 116. Approbation d'une fondation faite en l'église Saint-André de Reims par Marguerite Molinet, veuve de Jean Blondel (26 mai). — Fol. 118. Permission accordée à la sœur Claude Le Gardeur d'Ambly, religieuse professe en l'abbaye de Saint-Étienne de Reims, de se transporter à Caen, son pays natal, pour cause de santé (21 juillet). — Fol. 120. Provision d'un canonicat de l'église Saint-Symphorien de Reims en faveur de Pierre Desaulx (13 août). — Fol. 124. Ordonnance pour la reddition des comptes de la fabrique de l'église de Nouvion-sur-Meuse (10 octobre). — Fol. 128. Permission accordée à Marie-Marguerite de Neverlée, veuve de Louis de Lardenois de Ville, chevalier, baron de Bolandre et Termes, de faire construire une chapelle en son château de Termes (3 janvier 1730). — Fol. 129. Permission accordée à Jacques Galand, commissaire des guerres de la frontière de Champagne, de faire construire une chapelle en sa maison de campagne nommée Écogne, dépendant de Neuville-lès-This (3 janvier). — Fol. 131. Ordonnance d'Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims, défendant aux curés de prêcher, catéchiser ou confesser hors du territoire de leurs paroisses (7 février). — Fol. 135. Avertissement donné par le même pour proscrire l'usage des chaufferettes dans les églises et pour empêcher d'y laisser entrer les chiens (7 février). — Fol. 136. Serment prêté entre les mains de l'archevêque par Robert Pitat, chanoine de Reims, nommé recteur de l'université (7 février).— Fol. 137. Autorisation donnée par l'archevêque au chapitre de Reims de vendre la terre de Fontenay-Bossery, près de Nogent-sur-Seine, à charge d'employer les deniers provenant de cette vente à l'acquisition de la terre de l'Échelle (9 février). — Fol. 139. Mandement de l'archevêque annonçant que François-Joseph Robuste, évêque de Nitrie, a été choisi pour son suffragant (16 février). — Fol. 142. Permission accordée aux sœurs de la Providence de Charleville d'enterrer dans leur chapelle les sœurs défuntes, sans porter auparavant leurs corps en l'église paroissiale (27 février). — Fol. 147. Commission donnée au doyen de Lavannes pour visiter et bénir le cimetière de Saint-Brice de Pont-Faverger (24 mars). — Fol. 152. Approbation d'une fondation faite en l'église de Binarville par Claude de Pouilly de la Tour, écuyer, seigneur en partie du dit lieu, Étienne Boulon et Marguerite de Pouilly, sa femme (10 juillet).

G. 230. — 1 vol. in-folio relié (196 feuillets); 3 pièces, papier, annexées au registre ; 2 sceaux ; 4 cachets (1).

1730-1734. — Provisions de bénéfices et autres expéditions de l'archevêché. — Fol. 5. Provision de l'église de Failloué, au diocèse de Reims (27 juillet 1730). — Fol. 8. Procès-verbal de visite de la chapelle castrale d'Écogne, et permission d'y faire célébrer la messe (20 juillet et 6 août; voy. G. 229). — Fol. 11. Provision de la chapelle Saint-Nicolas de Cohémy et de la chapelle Saint-Thomas en l'église Saint-Hilaire de Reims, en faveur d'Armand de Cotte, chanoine de l'église métropolitaine de Paris (30 août; sur une pièce annexée, sceau de Gaspard-Guillaume de Vintimille du Luc, archevêque de Paris). — Fol. 15. Mandement de François-Joseph Robuste, évêque de Nitrie, suffragant, auxiliaire de l'archevêque de Reims, ordonnant des prières d'actions de grâces à l'occasion de la naissance du second fils du roi Louis XV (21 septembre). — Fol. 20. Collation du prieuré cure de Saint-Onésime de Donchery à Guillaume Brémond, chanoine de l'église de Beauvais (6 octobre; sur une pièce annexée, sceau et signature d'Étienne-René Potier de Gesvres, évêque de Beauvais). — Fol. 22. Provision d'un canonicat de la cathédrale de Reims, vacant par le décès de Jean Lacourt [2], en faveur de François Clouet, curé de Saint-Julien de Reims (19 octobre). — Fol. 23. Permission donnée à la sœur Marie-Madeleine de Noue, ancienne supérieure de la Congrégation de Notre-Dame de Rethel, de sortir autant de temps qu'il sera nécessaire, pour vaquer aux affaires de la dite maison (20 octobre). — Fol. 28. Autorisation donnée à François de Montdidier, capucin, de prêcher la station de

(1) En tête du volume se trouve un dessin à la plume des armoiries d'Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims.
(2) Voy. G. 219.

l'avent en l'église métropolitaine de Reims (28 novembre). — Fol. 32. Permission accordée aux habitants de Taizy de retrancher une partie de leur cimetière, pour le transformer en un verger dont les produits seront au profit de la fabrique de leur église (30 décembre). — Fol. 35. Autorisation donnée à Jean-Baptiste Colomb, de l'ordre des Frères Prêcheurs, de prêcher la station du carême en la cathédrale de Reims (27 janvier 1731). — Fol. 47 à 51. Ordonnance rendue par l'archevêque Armand-Jules de Rohan, pour terminer des contestations élevées entre plusieurs gradués de l'université de Reims, au sujet de canonicats de l'église cathédrale qu'ils réclamaient en vertu de leurs degrés (21 mai ; voy. G. 173) ; lettres de ces gradués à l'archevêque, portant qu'ils s'en remettent à sa décision. — Fol. 57. Permission accordée aux religieuses de l'abbaye de Saint-Pierre d'Avenay de faire le 11 août de chaque année l'office de la Susception de la couronne de Notre-Seigneur (6 juin). — Fol. 62. Provision de l'office de vice-promoteur diocésain et métropolitain en faveur de François Escouvette, chanoine de Saint-Symphorien de Reims (18 juin). — Id. Nomination d'Étienne de Chiavary, chanoine de l'église métropolitaine, aux fonctions de vice-official (18 juin). — Fol. 64. Permission accordée aux religieuses chanoinesses du Saint Sépulcre de Charleville, d'acquérir la ferme de Villy, et de faire un emprunt dans ce but (25 juin). — Fol. 77. Permission à Guillaume Tisseron d'exercer les fonctions de maître d'école dans la paroisse de Chalandry (13 juillet). — Fol. 78. Provision de l'office de panetier et de bibliothécaire du chapitre de Reims en faveur de Jean-Baptiste-Rigobert Clignet (14 juillet). — Fol. 87. Provision du prieuré de Saint-Onésime de Donchery en faveur de Pierre-Charles-Fabius Aunillon de la Barre, prêtre du diocèse de Paris, vicaire général de l'archevêché de Vienne en Dauphiné (7 septembre). — Fol. 89. Permission de faire célébrer la messe dans la chapelle castrale de Termes (17 septembre ; voy. G. 229). — Fol. 90. Approbation de la fondation faite par Jean-Baptiste de Y de Seraucourt, grand archidiacre de l'église de Reims, d'une place de maîtresse d'école dans la paroisse de Heiltz-le-Maurupt, au diocèse de Châlons, aux appointements de 120 livres par an, payables par l'hôpital de Sainte-Marthe de Reims, auquel le dit J.-B. de Y de Seraucourt a donné 4000 livres dans ce but (20 septembre). — Id. Permission accordée à Joseph-Antoine Béguin de Coucy, seigneur de Rocquincourt et lieutenant général de Reims, de faire célébrer la messe dans la chapelle castrale du dit Rocquincourt (21 septembre). — Fol. 92. Institution de Jean-Pierre Vuarthelle comme maître d'école à Ay (6 octobre). — Fol. 95. Institution d'un vicaire à Nauroy, secours de la paroisse de Beine (14 novembre). — Fol. 105. Ordonnance prescrivant d'acheter des ornements pour l'église de Vendeuil, et de réparer la nef et la porte de cette église, qui sont en mauvais état (8 février 1732). — Fol. 110 à 112. Procès-verbaux de visites de reliques du bienheureux Vincent de Paul, envoyées aux sœurs de la Charité de l'hôpital de Sedan, et à celles de l'Hôpital général et de l'Hôtel-Dieu de Rethel, et permission de les exposer à la vénération des fidèles le 27 septembre, jour de la fête du saint (17 avril). — Fol. 113. Nomination d'Hyacinthe Le Pappe de Kervilly, curé de la paroisse de Saint-Pierre de Reims, à la charge de supérieur de la communauté des religieuses de la Congrégation du dit Reims (7 mai). — Fol. 114. Provision de l'office de grand maître du collège de l'université de Reims en faveur de Jean-Baptiste-Claude Chambort (13 mai). — Fol. 115. Permission donnée à la sœur Charlotte-Françoise de Tiercelin, religieuse de l'abbaye de Saint-Étienne de Reims, de se rendre, pour cause de santé, à Mortagne, son pays natal (31 mai). — Fol. 116. Approbation d'une fondation faite en l'église de Saint-Quentin-le-Petit par Madeleine Vuillaume, veuve de Charles Guérin, lieutenant de la baronnie du Thour (13 juin). — Fol. 117. Approbation d'une fondation faite en l'église d'Autry par Madeleine Warcollier (16 juin). — Fol. 119. Approbation d'une fondation faite en l'église d'Hannapes par Marie-Claude Mahieux (3 juillet). — Fol. 127. Provision en faveur de Jean-Baptiste Borde, clerc du diocèse d'Orléans, du prieuré de Saint-Étienne-à-Arne, vacant par suite du décès de Jean-Charles de Chamisso de Sivry (9 août). — Fol. 128. Approbation d'une fondation faite en l'église de Machault par Jacquette Legros, veuve de Paul Baudenet, charron au dit lieu (13 août). — Fol. 130. Permission accordée à la sœur Alexandre, religieuse aux Annonciades de Varennes, de s'absenter de son monastère pour raison de santé (26 septembre). — Fol. 139. Collation de la cure de Vienne-la-Ville, à Jean de la Roche-au-Lyon, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin (2 février 1733). — Fol. 141. Provision de la cure de Seraincourt en faveur de Guillaume-Antoine de Pressigny (21 mars). — Fol. 142. Provision d'un cano-

nicat de la cathédrale de Reims en faveur de Nicolas-Louis de Clèves de Cerny (26 mars). — Fol. 143. Collation de la chapelle Saint-Georges d'Ardenay à André Blanchard, prêtre du diocèse de Sisteron (2 avril). — Fol. 143 à 145. Copie de diverses lettres relatives à la juridiction immédiate de l'archevêque de Reims sur le chapitre de l'église de Boulogne (2 octobre 1732 au 8 janvier 1733; voy. G. 173 et 174). — Fol. 147. Approbation d'une fondation faite en l'église de Chagny par Thomas Duchesne, ancien échevin du dit lieu (12 mai). — Fol. 151. Permission accordée à Godefroy de Romance, chevalier, seigneur de Mesmont, de faire célébrer la messe en la chapelle de son château du dit Mesmont (22 mai). — Id. Permission accordée à Philippe-François-Louis de Chartogne, chevalier, seigneur de Bouvancourt et Vaux-Varennes, de faire célébrer la messe dans sa chapelle castrale de Vaux (27 mai).— Fol. 153. Nominations d'administrateurs des fondations de Mlle de Saint-Souplet pour des écoles gratuites et des missions (30 mai). — Fol. 154. Provision en faveur de René Debar, du prieuré de Saint-Étienne-à-Arne, de l'ordre de Prémontré (15 juin). — Fol. 167. Provision en faveur de Louis Girard d'un canonicat de l'église de Reims, par suite de la résignation faite en sa faveur par Louis-Antoine Disarn de Villefort de Montjeu, prêtre du diocèse de Cambrai (27 décembre). — Fol. 168. Requête pour être relevé de l'irrégularité, adressée à l'archevêque de Reims par Louis de France de la Deuille, qui avait porté les armes pendant huit ans pour le service du roi, en qualité de lieutenant dans le régiment de Soissonnais, et qui avait obtenu de Rome un bref d'absolution, pour pouvoir entrer dans l'état ecclésiastique, mais était sous le coup de l'irrégularité, ce bref n'ayant pas été fulminé en temps utile; ordonnance de l'archevêque qui fait droit à cette requête, et le rétablit dans ses fonctions et ses bénéfices (29 décembre). — Fol. 175. Approbation d'une fondation faite par Jean Grincourt en l'église de Pouilly (20 février 1734). — Fol. 180. Nomination d'Hyacinthe Le Pappe de Kervilly, chanoine théologal de l'église de Reims, comme directeur et supérieur de la communauté des filles de Sainte-Marthe de Reims (8 juin). — Fol. 182. Ordonnance relevant Nicolas Blanche, curé de Mont-Saint-Martin, de l'irrégularité qu'il avait encourue pour avoir porté les armes au service du roi en qualité de dragon, avant d'entrer dans l'état ecclésiastique, irrégularité dont il croyait avoir été absous par un bref qu'il avait obtenu de Rome, mais qui n'avait pas été suivi d'effet, faute d'avoir été fulminé (3 juillet). — Fol. 184. Approbation d'une fondation faite en l'église des Mesneux par Marie Bailly, veuve de Louis Griffon (5 juillet). — Fol. 186. Nomination de Jacques Horquette, chanoine de l'église de Reims, comme directeur et supérieur de la communauté du Saint-Enfant-Jésus de Reims (22 juillet). — Fol. 188. Approbation d'une fondation faite en l'église d'Autry par Jeanne Maupas, veuve de Jacques Pognart (29 juillet). — Fol. 190. Provision de l'office de principal du collège de l'université de Reims en faveur de Pierre Desaulx, professeur de rhétorique en la dite université (24 septembre).

G. 231. — 1 vol. in-folio relié (399 feuillets); 2 pièces, papier, annexées au registre, 4 cachets.

1735-1751. — Provisions de bénéfices et autres expéditions de l'archevêché. — Fol. 5. Nomination de Nicolas Frémyn, chanoine pénitencier de l'église de Reims, à la dignité de recteur de l'université (5 février 1735). — Fol. 12. Ordonnance d'Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims, défendant aux administrateurs et gouverneurs de l'Hôtel-Dieu de cette ville de publier et mettre à exécution aucun bref d'indulgences pour le dit Hôtel-Dieu, avant d'avoir obtenu de l'archevêque ou de ses vicaires généraux les lettres sur ce nécessaires (27 mai). — Fol. 29. Provision de la chapelle Notre-Dame de Chinet, fondée en l'église paroissiale de Saint-Martin de Mouzon (25 mai 1736). — Fol. 35. Provision de la trésorerie de l'église métropolitaine de Reims, en faveur d'André de Chilly, chanoine de Noyon (3 septembre). — Fol. 36. Provision de la chapelle Saint-Nicolas en l'église paroissiale de Marfontaine, en faveur de François de Hédouville, chanoine de Laon, sur la présentation faite par Jean-François de la Bretesche, seigneur de Berlancourt (20 septembre). — Fol. 38. Provision de la chapelle Saint-Georges d'Ardenay, fondée et desservie en l'église paroissiale de Prosnes, en faveur de Claude-Clément de la Postelle, diacre du diocèse de Paris (7 novembre). — Id. Provision d'un canonicat de l'église Saint-Symphorien de Reims en faveur de Jacques-Alexis de Maniquet de Pelafort, clerc du diocèse de Tournai (20 novembre). — Fol. 39. Provision de l'office de la coûtrerie marguillerie en l'église collégiale de Saint-Germain de Montfaucon (28 décembre). — Fol. 45. Provision de la chapelle Notre-Dame de Lastre, « ad atrium nuncupatam », en l'église paroissiale de Bray-sur-Somme (24 mars

1737). — Fol. 47. Provision d'un canonicat de la cathédrale de Reims en faveur de Jean-François de La Salle, prévôt de l'église Saint-Germain de Montfaucon (29 avril). — Fol. 48. Commission donnée à Étienne de Chiavary et à Hyacinthe Le Pappe de Kervilly, chanoines de Reims, pour faire les visites diocésaines (16 mai). — Id. Ordonnance fixant à Saint-Souplet le lieu de réunion des calendes du doyenné de Bétheniville (18 mai). — Fol. 51. Lettre de M. Amelot à l'archevêque de Reims, lui recommandant de faire exécuter une lettre du roi, enjoignant au père général de la congrégation de Saint-Maur d'avertir tous les prieurs des couvents de la dite congrégation d'envoyer les religieux qui voudront recevoir les saints ordres, aux archevêques et évêques des diocèses dans lesquels ils auront fait leur profession ou leur principale résidence (Versailles, 4 juillet). — Fol. 57. Collation du prieuré de Novy à Louis-Marie-Jean d'Hermand, clerc de la ville de Paris (17 novembre). — Fol. 69. Collation de la chapelle Saint-Jean-Baptiste de Cumières à Placide Watrinelle, moine bénédictin (15 avril 1738). — Fol. 70. Ordonnance de l'archevêque de Reims, approuvant provisionnellement un nouveau corps de constitutions pour les religieuses de l'abbaye de Saint-Étienne de Reims (19 avril). — Fol. 73. Institution de Richard Chauveaux, curé de Rethel, en qualité de supérieur des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame de la dite ville (27 avril). —Fol. 76. Collation de la charge de supérieur de la maison de Saint-Antoine de Reims à Joseph Lecour de Pluvy (20 août). — Fol. 79. Provision d'un canonicat de la cathédrale de Reims pour Henri Hachette, sur la résignation faite en sa faveur par Eustache Le Danois de Joffreville (16 septembre). — Fol. 91. Collation de la chapelle Saint-Remi ou Saint-Willibrord en l'église paroissiale de Saint-Étienne-à-Arne, à François de Dons de Pierrefeu, prêtre du diocèse d'Aix (16 février 1739). — Fol. 96. Destitution, conformément aux ordres du roi notifiés par M. Amelot, secrétaire d'État de la province de Champagne, de quelques religieuses de la maison du Saint-Enfant-Jésus de Reims, lesquelles seront renvoyées pour tenir les écoles dans les paroisses de la campagne, « sous les yeux de curés attentifs et zélés qui auront soin de les instruire de la soumission qu'elles doivent aux décisions de l'Église » (12 mai). — Fol. 101. Provision du prieuré de Sainte-Marguerite de Fontenille en faveur de Jean Rouyer, prieur de l'abbaye de Notre-Dame de Belval-en-Dieulet (1 juillet). — Fol. 120. Institution de Jean-Hugues Dumesnil de Saint-Didier, abbé commendataire de Notre-Dame de Landève, comme vicaire général de l'archevêque de Reims, dans les doyennés d'Attigny et de Grandpré (29 avril 1740). — Fol. 121. Lettre adressée par Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims, aux curés et vicaires de son diocèse pour leur rappeler certaines règles de la discipline ecclésiastique (12 mai). — Fol 135. Provision de la cure de Saint-Gilles de Nogent-sous-Coucy avec son annexe de Saint-Sauveur de Coucy (17 décembre). — Fol. 147. Provision d'un canonicat de l'église Saint-Symphorien de Reims en faveur de Denis White, clerc du diocèse de Cork en Irlande (27 mai 1741). — Fol. 155. Provision de la chapelle Saint-Jacques et Saint-Christophe au château de Roche (19 octobre). — Fol. 165. Lettres d'Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims, confirmant les lettres d'érection en communauté accordées le 29 septembre 1694 par l'archevêque Maurice Le Tellier aux filles séculières de la Providence établies à Charleville, et approuvant certains changements dans leurs constitutions (9 mars 1742). — Fol. 166. Commission donnée à Adrien Langlois et à Nicolas de Mailly, vicaires généraux, à l'effet d'examiner la vocation des filles ou veuves qui désireront être admises à la profession dans les monastères du diocèse de Reims exempts ou se prétendant tels (12 mars). — Fol. 167. Provision de la chapelle de Notre-Dame du Mont-Carmel de Raillicourt en faveur de Jean Pelletier, sur la présentation faite par Jacques-Charles-Albert Renart de Fuchsamberg, comte de Montcy, marquis d'Arson et seigneur de Raillicourt (28 mars). — Fol. 174. Collation du prieuré de Saint-Gobert d'Omont à Étienne Marage, moine de l'ordre de Saint Benoît (13 juillet). — Fol. 176. Ordonnance de l'archevêque Armand-Jules de Rohan pour la mise à exécution de la déclaration du roi du 10 février 1742, portant que les filles ou veuves ne pourront être admises à la profession religieuse, même dans les monastères exempts, sans avoir été examinées auparavant par les archevêques ou évêques diocésains, et que les religieuses ne pourront sortir de leurs monastères que pour une cause légitime et avec une permission écrite, délivrée par les dits archevêques ou évêques (28 juillet ; l'ordonnance est suivie du texte de la déclaration). — Fol. 180. Provision en faveur de Thomas Lalemant de la prévôté de l'église collégiale de Saint-Germain de Montfaucon, à laquelle est annexé l'archidiaconé

d'Argonne de l'église cathédrale de Verdun (6 août). — Fol. 199. Provision de la chapelle Saint-Jacques, sise dans les limites de la paroisse de Courville, en faveur de Simon-Charles Charuel, chanoine de l'église Saint-Symphorien de Reims (9 mai 1743). — Fol. 202. Commission donnée à Hyacinthe Le Pappe de Kervilly, chanoine de Reims, pour faire les visites diocésaines (29 mai). — Fol. 203. Nomination par l'archevêque, conformément aux ordres du roi, d'une nouvelle supérieure et d'une sous-prieure de la communauté des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Reims, pour y rétablir la paix et la soumission à l'église (29 mai). — Fol. 212. Collation du prieuré de Saint-Remi de Ventelay à Marc-Antoine Marmande de Tourville, prêtre du diocèse de Reims (1 août). — Fol. 215. Examen par l'archevêque de la vocation de Marie Sobinet, novice du monastère des religieuses de Longueau (21 octobre). — Fol. 220. Provision en faveur de Jacques-Charles Dugard de la chapelle fondée sous l'invocation de la Sainte Trinité, de Notre Dame, de saint Julien et saint Joseph, en l'église du faubourg Saint-Julien de Mézières, sur la présentation faite par Charles Mansuet, en qualité d'aîné de la famille de Thomas Mansuet, fondateur de la dite chapelle (24 janvier 1744; voy. G. 225). — Fol. 226. Provision du prieuré de Saint-Thomas, au diocèse de Reims, en faveur de René Lejas, moine de l'ordre de Saint Benoît (31 mars). — Fol. 232. Lettre écrite à l'archevêque de Reims par plusieurs religieuses de l'Hôtel-Dieu pour lui exprimer l'intention de garder le silence sur les disputes du jansénisme, avec l'espoir de ne pas être inquiétées à l'avenir (4 mai; pièce originale annexée au registre); lettre des Carmélites de Reims, exprimant leur entière soumission à la constitution Unigenitus (20 mai; pièce originale). — Fol. 234. Provision de l'office de proviseur du collège des Bons-Enfants de l'université de Reims en faveur de Jean-Baptiste Amé, chanoine de Saint-Symphorien (29 mai). — Fol. 242. Collation du prieuré de Saint-Pierre de Tours-sur-Marne à Jean-Pierre de Crevelt, clerc du diocèse de Cologne (4 octobre). — Fol. 248. Collation du prieuré de Notre-Dame de Mammes à Pierre Hou, prêtre du diocèse de Tours (21 décembre). — Fol. 256. Arrêt du Conseil d'État qui casse et annule, comme attentatoires à la juridiction de l'Église, deux sentences rendues par le présidial de Reims le 18 décembre 1744, pour contraindre le sieur Thomassin, curé de la paroisse Saint-Pierre de la dite ville, à administrer les sacrements à une malade qui lui refusait l'attestation de sa confession (22 janvier 1745). — Fol. 267. Provision de la chapelle Notre-Dame de Tairy (Terrier), en l'église paroissiale de Saint-Loup-aux-Bois, en faveur de Pierre-François Aubry, chanoine de Saint-Pierre de Mézières (28 avril). — Fol. 279. Provision de l'office de proviseur du collège des Bons-Enfants de l'université de Reims en faveur de Jean Milta, chanoine de l'église de Reims (16 octobre). — Fol. 281. Réception du serment de Jean-François de la Cropte de Bourzac, évêque de Noyon (25 octobre). — Id. Ordonnance de l'archevêque enjoignant au curé de Rethel de faire le prone dans la messe, à la fin de l'offertoire (25 octobre). — Fol. 288. Nomination de Pierre Desaulx, chanoine de l'église de Reims, à la dignité de recteur de l'université (5 février 1746). — Fol. 292. Provision du prieuré de Saint-Ader de Chagny en faveur de Pierre-Nicolas Masson, moine de l'ordre de Saint Benoit (23 mars). — Fol. 294. Collation de la pénitencerie de l'église de Reims à Alexis L'Éleu, docteur en théologie, curé de Montaigu au diocèse de Laon (11 mai). — Fol. 299. Collation d'une prébende de l'église collégiale de Notre-Dame de Longpré-les-Corps-Sains, au diocèse d'Amiens, à Adrien Dubos, prêtre du dit diocèse (30 juillet). — Fol. 300. Provision de la chapelle de l'Assomption de la Sainte Vierge en l'église collégiale de Saint-Germain de Montfaucon (13 septembre). — Fol. 303. Ordonnance de l'archevêque de Reims autorisant Léon-Ange de Ghistelle, doyen de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille, pourvu de l'abbaye de Saint-Denis de Reims, à se mettre en possession de la dite abbaye (19 octobre). — Fol. 308. Collation des chapelles Sainte-Marguerite de Condé-sur-Aisne et Saint-Maurice de Tours-sur-Marne à Théodose Faure, clerc du diocèse de Vannes (7 janvier 1747). — Fol. 309. Collation de la chapelle Saint-Christophe de Varennes à Charles Blaizet, prêtre du diocèse de Rouen (4 février). — Fol. 314. Collation du prieuré de Villedomange à Jean-François-Abdias de Monredon de Villevielle, prêtre du diocèse de Nîmes, à la suite de la résignation faite en sa faveur par Joseph de Rouvière de Dions (27 mai). — Fol. 326. Collation du décanat de l'église de Reims à François-Emmanuel Pommyer, chanoine de la dite église (4 février 1748). — Fol. 327. Arrêt du Conseil d'État du roi, renvoyant devant l'archevêque de Reims, pour être jugées par lui en dernier ressort, les contestations élevées au sujet des droits et prérogatives des chanoines dignitaires de

l'église d'Amiens, entre ces dignitaires et les autres chanoines (au camp de Bost, 15 juillet 1745). — Fol. 329. Provision de la chapelle Saint-Nicaise en l'église paroissiale de Wasigny (15 février 1748). — Fol. 333. Provision de la chapelle Saint-Maur en l'église collégiale de Saint-Timothée de Reims (3 mai). — Fol. 335. Nomination de Henri Hachette des Portes comme vicaire général de l'archevêque de Reims (11 mai). — Fol. 336. Assignation faite à Thomas Jacquetelle, curé de Coulommes et Vrigny, en raison de ses infirmités et de sa pauvreté, d'une pension annuelle de 200 livres, à prendre sur les revenus de la fondation faite le 5 mai 1704 par l'archevêque Maurice Le Tellier (15 mai). — Fol. 337. Provision d'un canonicat de l'église métropolitaine de Reims en faveur de Nicolas-Pierre-Joseph Regnault d'Irval (19 mai). — Fol. 340. Ordonnance de l'archevêque Armand-Jules de Rohan, réglant la manière dont se feront à l'avenir les missions fondées, suivant acte du 28 décembre 1715, par la comtesse de Saint-Souplet (18 juin). — Fol. 349. Provision d'un canonicat de l'église de Reims en faveur de Christophe-Élisabeth Favart d'Herbigny [1], sous-diacre, sur la résignation faite à son profit par Lancelot Favart (13 février 1749). — Fol. 355. Provision en faveur d'Emmanuel-Nicolas-François Polonceau d'un canonicat de l'église de Reims, vacant par suite de la mort de Jean Godinot (16 avril). — Fol. 356. Provision de la chapelle Sainte-Marguerite de Beaumont-en-Argonne (29 avril). — Fol. 357. Provision de la chapelle Saint-Denis en l'église abbatiale de Mouzon (id.). — Fol. 360. Provision de la chapelle Notre-Dame en l'église paroissiale de Luzy, sur la présentation faite par Charles, comte de Saint-Félix, en qualité de patron (20 juin). — Fol. 362. Provision de la chapelle Notre-Dame de Jonval (2 août). — Fol. 364. Collation du prieuré de Saint-Oricle de Senuc à Antoine Godart (3 septembre). — Fol. 366. Collation de la chapelle Sainte-Catherine en l'église paroissiale de Saint-Pierre de Montdidier, à Nicolas-François Lemarchant, prêtre du diocèse d'Amiens (20 septembre). — Fol. 367. Provision de la chapelle de Jonval en faveur d'Étienne-Charles Paquot, clerc du diocèse de Reims [2] (23 septembre). — Fol. 381. Ordonnance de l'archevêque Armand-Jules de Rohan, autorisant les religieux de Saint-Remi de Reims, seigneurs de Chézy près Bisseuil, à faire démolir la chapelle Saint-Gibrien du dit Chézy (15 juin 1750). — Fol. 391. Nomination de Nicolas Gobreau, chanoine de Saint-Timothée de Reims, à la dignité de recteur de l'université (4 février 1751). — Fol. 392. Provision de la chapelle Saint-Lazare de Semuy (17 février). — Fol. 396. Provision de la chapelle Saint-Barthélemy en l'église Saint-Symphorien de Reims (21 avril).

(1) Voy. G. 212.
(2) Voy. G. 212.

G. 232. — 1 vol. in-folio relié (199 feuillets).

1751-1760. — Provisions de bénéfices et autres expéditions de l'archevêché. — Fol. 7. Provision de la cure de Germaine en faveur de Nicolas-Claude de Caumont, prêtre du diocèse de Reims (14 octobre 1751). — Fol. 11. Collation d'un canonicat de la cathédrale de Reims à Thomas-Esprit Lolivier de Tronjoly, sous-diacre du diocèse de Quimper (28 décembre). — Fol. 13. Collation du prieuré de Saint-Nivard à Benoît Roberty, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Vanne (1 mars 1752). — Fol. 19. Collation à Benoît Dessain de la chapelle de l'Immaculée-Conception en l'église paroissiale Saint-Martin de Mouzon, échangée contre un canonicat de l'église collégiale Saint-Pierre-au-Parvis de Soissons (7 juin). — Fol. 20. Ordonnance de l'archevêque enjoignant de faire acheter des vases sacrés et ornements pour l'église de Chappes (18 juin). — Fol. 22. Collation de la vicairie perpétuelle de l'église paroissiale de Clémery au diocèse de Metz, à François de Riencourt, prêtre du diocèse de Reims, nommé par l'abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Symphorien de Metz (14 juillet). — Fol. 29. Provision de la chapelle Notre-Dame en l'église paroissiale de Saint-Maurice de Tours-sur-Marne (18 novembre). — Fol. 30. Nomination de Jean-François de La Salle, chanoine de l'église de Reims, à la dignité de recteur de l'université (5 février 1753). — Fol. 38. Ordonnance de l'archevêque réduisant à 100 livres une somme de 300 livres que les religieuses de la communauté du Saint-Enfant-Jésus de Reims étaient tenues, en vertu d'une fondation faite par M. Legoix, supérieur de cette communauté, de payer tous les dix ans au chapitre de Reims, pour être employée à faire des missions dans les terres du dit chapitre (23 juin). — Fol. 42. Collation de la chapelle Saint-Maur en l'église collégiale de Sainte-Balsamie de Reims à Nicolas-André Desloches, sur la résignation faite en sa faveur par Pierre Desaulx (9 août). — Fol. 45. Provision de la chapelle Saint-

Georges au château de Gueux (4 septembre). — Fol. 46. Provision du prieuré de Sainte-Vaubourg (25 septembre). — Fol. 52. Provision d'un canonicat de la cathédrale de Reims en faveur de Louis-Abraham-Anne de Rémont (2 novembre). — Fol. 59. Provision de la prévôté d'Écharson (18 mars 1754). — Fol. 61. Collation de la chapelle Sainte-Marguerite, fondée dans le château de Bacquancourt, au diocèse de Noyon, à Hubert de la Roche, chanoine de l'église collégiale de Saint-Furcy de Péronne, sur la présentation faite par le commandeur d'Éterpigny (4 avril). — Fol. 68. Provision d'un canonicat de la cathédrale de Reims en faveur de Louis-Joachim de Beaumont, chanoine de Sainte-Balsamie (30 juillet). — Fol. 70. Provision de la chapelle de Notre-Dame-des-Vertus au château d'Arson, en faveur de Thomas-Adolphe-Ferdinand d'Estoquoy de Schulemberg, prêtre du diocèse de Reims, chanoine de la Sainte-Chapelle de Vincennes, sur la présentation faite par Henri Renart de Fuchsamberg, chevalier, marquis d'Arson (24 septembre). — Fol. 76. Ordonnance de l'archevêque interdisant la chapelle Saint-Laurent, dite l'Aumônerie, située dans l'enceinte du monastère de Saint-Remi, et transférant le titre de cette chapelle dans l'église abbatiale, à l'autel de la nef, du côté droit (28 octobre). — Fol. 82. Provision de la chapelle Saint-Vincent du château de Porte-Mars, desservie en l'église Saint-Hilaire de Reims, en faveur de Jean-Remi Vatry, prêtre du diocèse de Reims, curé de l'église Saint-Philippe du Roule, près Paris (18 janvier 1755). — Fol. 85. Provision de la chapelle Notre-Dame ou Sainte-Anne en l'église paroissiale Saint-Trésain d'Avenay (3 avril). — Fol. 88. Id., chapelle Saint-Jean de Cumières (5 mai). — Fol. 89. Collation faite à Pierre Richard, chanoine régulier de l'ordre de Prémontré, du prieuré de Notre-Dame de Saint-Étienne-à-Arne, vacant par suite de la mort de François-Joseph Robuste, évêque de Nitrie (10 juin). — Fol. 99. Nomination de Nicolas Polonceau, chanoine de Saint-Symphorien de Reims, à la dignité de recteur de l'université (6 février 1756). — Fol. 100. Provision de la chapelle Saint-Nicolas d'Estrebay (13 février). — Fol. 103. Collation de la chapelle Notre-Dame de Terrier, en la paroisse de Saint-Loup-aux-Bois, à Jean-Charles-Godefroy de Romance, chanoine de Saint-Pierre de Mézières, sur la présentation faite par Charles-Antoine de Romance, et Antoinette-Louise de Fresneau, veuve de Gabriel de Féret, seigneurs du dit lieu de Saint-Loup-aux-Bois (6 mars). — Fol. 111. Collation d'un canonicat de l'église abbatiale de Saint-Pierre d'Avenay à Charles-François Touchaint de la Lustière (4 septembre). — Fol. 114. Ordonnance de l'archevêque fixant dans la paroisse de Trigny le lieu de l'assemblée des calendes du doyenné d'Hermonville (23 octobre). — Fol. 116. Provision du prieuré Saint-Nicolas de Semur, dépendant de l'abbaye d'Hautvillers (16 décembre). — Fol. 142. Nomination de Nicolas Parchappe de Vinay, prévôt de l'église de Reims, à la dignité de recteur de l'université (2 février 1758). — Fol. 150. Collation de la chapelle castrale de Terrier à Thomas-André Varlet, curé de Saint-Loup-aux-Bois, sur la présentation faite par Charles-Nicolas-Joseph-Henri de Féret, seigneur et baron du dit Terrier (16 juin). — Fol. 157. Collation du prieuré Notre-Dame de Mammes à Claude de Bonnal, prêtre du diocèse de Paris (19 septembre). — Fol. 160. Collation de la chapelle de la Très-Sainte-Trinité, en l'église paroissiale de Dun, à Louis-Giraud-Nicolas de Briey de Landres, sur la présentation faite par Nicolas-Henri, comte de Briey, chevalier, baron de Landres (18 novembre). — Id. Collation de la chapelle Saint-Jacques et Saint-Christophe, au château de Challerange (près Taissy), à Charles-Louis-Joseph Destables, chapelain de l'église de Reims, sur la présentation faite par Jean-François Roland, conseiller au Parlement, seigneur du dit Challerange (4 décembre). — Fol. 163. Provision de la chapelle Saint-Roch en l'église abbatiale de Saint-Pierre d'Avenay, en faveur d'Antoine-Guillaume Hillet, chanoine de Saint-Symphorien de Reims (13 janvier 1759). — Fol. 178. Provision d'un canonicat de l'église de Reims en faveur de Jean de Fays, clerc de Paris (27 octobre). — Fol. 179. Collation de la chapelle Sainte-Marguerite de Tahure à Henri-Maurice Loisson, curé de Vrizy, sur la présentation faite par Anne-Gédéon de Joyeuse, comte de Grandpré, marquis de Ville-sur-Tourbe et de Tahure (8 novembre). — Id. Collation de la chapelle Saint-Sulpice de Brabant, située sur la paroisse de Condé-sur-Marne, à Jean Canelle de La Lobbe de Grandchamp, sur la résignation faite en sa faveur par Henri Hachette des Portes, évêque de Cydon et vicaire général de l'archevêque de Reims (10 décembre). — Fol. 180. Provision de la chapelle Sainte-Marie-Madeleine de Thièves en faveur de François Lestringant, prieur de l'abbaye d'Élan (8 janvier 1760). — Fol. 185. Collation de la chapelle de la Sainte-Famille, appelée maintenant chapelle Sainte-Marguerite, du château de Vienne-

le-Château, à Ponce Manichon, curé du dit lieu, sur la présentation faite par la duchesse d'Elbeuf, baronne de Vienne-le-Château (6 février). — Fol. 186. Collation de la chapelle de la Très-Sainte-Trinité de Dun à Jean-André Hiffe, acolyte du diocèse de Liége, sur la présentation faite par Claude-Gustave-Chrétien des Salles, chevalier, marquis de Bulgnéville (19 février). — Id. Ordonnance de l'archevêque Armand-Jules de Rohan déterminant le partage du doyenné de Mouzon en deux doyennés distincts, celui de la Meuse et celui de la Bar (22 février). — Fol. 192. Provision du prieuré de Sainte-Marguerite de Cesses, dépendant de l'abbaye de Mouzon, en faveur de Charles-François de Welbruck, chanoine de l'église cathédrale de Liége (6 juin). — Fol. 194. Assignation faite à Jean-Baptiste Godbillot, ancien fabricant à Reims, vu son état de gêne, d'une pension viagère de 200 livres, à prendre sur le revenu des biens donnés en 1705 au séminaire de cette ville par son oncle Charles Godbillot, chanoine (23 juin).

G. 233. — 1 vol. in-folio relié (200 feuillets).

1760-1767. — Provisions de bénéfices et autres expéditions de l'archevêché. — En tête du volume, titre imprimé, surmonté des armoiries de l'archevêque Armand-Jules de Rohan ; sur un feuillet de garde est inscrite la liste des provisions de cures et de bénéfices, accordées par le chapitre de Reims du 3 septembre 1762 au 4 février 1763, pendant la vacance du siége archiépiscopal. — Fol. 1. Collation de la chapelle Saint-Jean-Baptiste en l'église de Villers-devant-Mouzon, à Joseph-Nicolas Jénot, sur la présentation faite par Pierre de Boutteville, prêtre du diocèse de Verdun, en qualité de seigneur du dit Villers (8 octobre 1760). — Fol. 2. Lettres de l'archevêque Armand-Jules de Rohan instituant Nicolas Gobreau, chanoine pénitencier de l'église de Reims, son vicaire général (18 octobre). — Fol. 8. Nomination de Nicolas Museux, maître en chirurgie, à l'office de greffier en la conservation des priviléges apostoliques de l'université de Reims (23 janvier 1761). — Fol. 10. Nomination de Jean Taton, chanoine de Saint-Symphorien de Reims, à la dignité de recteur de l'université (7 février). — Fol. 16. Permission accordée aux habitants de Fontaines, au doyenné de Dun, de démolir leur église paroissiale, vu son mauvais état et son éloignement, et d'en construire une nouvelle dans l'enceinte du village (3 mai). — Fol. 22. Provision de la chapelle Saint-Nicolas en l'église collégiale Notre-Dame de Nesle, au diocèse de Noyon (18 juin). — Fol. 24. Provision de la chapelle Notre-Dame au château d'Olizy (16 juillet). — Fol. 33. Collation de la cure de Villers-devant-le-Thour à Nicolas Dumont [1], sur la résignation faite en sa faveur par Jean-François Aubriot de Boncourt (31 octobre). — Fol. 34. Provision de l'une des quatre chapelles ou de l'un des quatre canonicats de l'église Saint-Maurice de Tours-sur-Marne, sur la présentation faite par le doyen de l'église métropolitaine de Tours (6 décembre). — Fol. 35. Provision de la chapelle Saint-Roch en l'église abbatiale Saint-Pierre d'Avenay (29 décembre). — Fol. 39. Provision de la prestimonie de Ville-en-Tardenois (15 janvier 1762). — Fol. 52. Provision de l'office de principal du collége de Charleville en faveur de Jean Lebas, prêtre, docteur en théologie de la faculté de Reims, sur la nomination faite par les magistrats municipaux du dit Charleville (30 avril). — Fol. 54. Ordonnance de l'archevêque décidant que le préciput accordé à l'ancien doyenné de Mouzon sera partagé en deux portions égales entre le doyen de Mouzon-Meuse et le doyen de Mouzon-Bar (11 mai). — Fol. 62. Lettres d'institution de Charles-Jean-Baptiste Lesurié, sous-diacre, maître ès arts en l'université de Reims, comme professeur des classes supérieures du collége d'Épernay, sur la nomination faite par les magistrats et échevins de cette ville et les administrateurs du dit collége (19 août). — Fol. 66. Nomination faite par l'archevêque Charles-Antoine de la Roche-Aymon de Jean de Cairol, évêque de Sarepta, aux fonctions de vicaire général (22 avril 1763). — Fol. 67. Nomination de Charles de Broglie, abbé commendataire de Notre-Dame de La Chalade, aux mêmes fonctions (23 avril). — Fol. 68. Nomination d'Hyacinthe Le Pappe de Kervilly, chanoine de l'église de Reims, à la charge de directeur de la communauté des religieuses de la Congrégation de cette ville (23 avril). — Fol. 69. Nomination de Henri Hachette des Portes, évêque de Cydon, grand archidiacre, abbé commendataire de Notre-Dame de Vermand, visiteur général de l'ordre des Carmélites en France, aux fonctions de vicaire général (30 avril). — Fol. 74. Nomination de François Camu, chanoine de l'église de Reims, aux fonctions de vicaire général dans le doyenné d'Hermonville (11 mai). — Fol. 80. Provision de la cure de Saint-Jean-Baptiste de Reims en faveur

(1) Voy. G. 212.

d'Étienne-Charles Paquot [1] (17 juillet). — Fol. 82. Nomination de Simon Frémyn de Fontenille, chanoine de l'église de Reims, à la charge de conservateur des privilèges apostoliques de l'université (4 août). — Id. Nomination de François Motté, curé de Saint-Étienne de Reims, à l'office de promoteur de la conservation des dits privilèges (4 août). — Fol. 102. Permission accordée aux habitants de Château-Regnault de démolir leur église paroissiale, « située hors du lieu, sur le milieu d'une montagne escarpée », et d'en construire une nouvelle en un endroit plus commode (18 mai 1764). — Fol. 110. Provision de la chapelle Notre-Dame au château de Sedan en faveur de Louis-Achille de Cugnac de Dampierre, chancelier et chanoine de l'église métropolitaine de Tours (2 novembre). — Fol. 114. Permission accordée aux habitants d'Avaux-le-Château de démolir leurs deux églises qui étaient trop petites et menaçaient ruine, et de construire une église unique, plus spacieuse (5 décembre). — Fol. 115. Provision de la chapelle Saint-Ponce d'Évigny en faveur d'Antoine-Guillaume Hillet, chanoine de Saint-Symphorien de Reims (16 décembre). — Fol. 118. Collation d'un canonicat de l'église métropolitaine de Reims à Louis-Claude-François de Châtillon, prêtre du diocèse de Châlons (20 janvier 1765). — Fol. 122. Permission de reconstruire l'église de Luzy (28 février). — Id. Collation de la chapelle de Terrier à Jean-Charles de Coucy, chapelain de l'église de Reims [2] (13 mars). — Fol. 125. Collation de la chapelle du Très-Saint-Sacrement de Romagne à Charles-Alexandre Perrier d'Artinville, diacre du diocèse de Paris, sur la présentation faite par Charles Dejean, docteur en médecine de l'université de Paris (23 mars). — Fol. 126. Collation de la chapelle de Terrier à Alexis Gillet, sur la présentation faite par Jean-Charles-Godefroy de Romance, baron de Terrier (23 avril). — Fol. 136. Provision de la cure de Tramery en faveur d'Étienne Mabillon (31 août). — Fol. 138. Permission donnée aux chanoines de Saint-Pierre de Braux d'élire un nouveau prévôt (23 octobre). — Fol. 143. Provision de la chapelle Saint-Jean-Baptiste en l'église collégiale de Saint-Pierre de Mézières, en faveur d'André-Simon de Villerouge, prêtre de Paris (2 décembre). — Fol. 153. Collation du prieuré de Saint-Pierre de Tours-sur-Marne à Jean-Guillaume Koch, clerc du diocèse de Cologne, sur la cession faite en sa faveur par Jean-Pierre de Crevelt (3 mars 1766). — Fol. 161. Provision de la chapelle sous le vocable de Notre-Dame et de Saint-Jean-Baptiste, en l'église paroissiale de Pouilly, en faveur de Nicolas Thiébaut, sur la présentation faite par Albert-Louis de Pouilly, seigneur du dit lieu (16 mai). — Id. Provision de la chapelle Saint-Georges d'Ardenay, desservie en l'église paroissiale de Prosnes (24 mai). — Fol. 162. Provision de la chapelle Saint-Nicolas d'Artaise-le-Vivier en faveur d'Étienne-Louis Huet, sur la présentation faite par Claude-Jean-Antoine, marquis d'Ambly, seigneur de la Neuville-à-Maire (30 mai). — Fol. 164. Ordonnance de l'archevêque Charles-Antoine de la Roche-Aymon déterminant le partage du doyenné d'Attigny en deux doyennés, dont l'un sera appelé le doyenné d'Attigny et l'autre le doyenné du Chêne (4 septembre). — Fol. 167. Provision de l'archidiaconé de Champagne en faveur de Pierre-Guillaume-Jules Sauvé, chanoine de l'église de Reims (5 septembre). — Fol. 173. Provision de la cure de Mont-Saint-Remy (*curam du Mont S. Remi ecclesia parochianisque carentem*), en faveur de Jacques-Joseph Hézet, curé de Bétheny (20 octobre). — Fol. 177. Lettres d'institution de Pierre Gachet, prêtre du diocèse de Soissons, pour l'office de professeur au collège d'Épernay, en vertu de l'élection faite par les magistrats de cette ville et les administrateurs du collège (2 janvier 1767). — Fol. 182. Provision de la chapelle Notre-Dame de Chinet, en l'église paroissiale Saint-Martin de Mouzon, en faveur de Jean Denys, sur la présentation faite par Charles-Jean de Nettancourt d'Haussonville, marquis de Vaubécourt, patron de cette chapelle (25 février). — Fol. 186. Ordonnance décidant que l'assemblée des calendes du doyenné de Mouzon-Bar se tiendra à l'avenir tour à tour chez chaque curé du doyenné (13 avril). — Fol. 188. Ordonnance interdisant l'église de Novion-Porcien, vu son état de délabrement, en attendant qu'on y ait fait les réparations nécessaires (22 avril). — Id. Collation de la prévôté de l'église collégiale Saint-Germain de Montfaucon à Antoine-François Deperthes (1 mai). — Fol. 199. Collation de la dignité de doyen de cette église à Nicolas Habrant (14 juin).

(1) Voy. G. 212.
(2) Voy. G. 226.

G. 234. — 1 vol. in-folio relié (200 feuillets).

1767-1772. — Provisions de bénéfices et autres expéditions de l'archevêché. — En tête du volume, titre imprimé, avec les armoiries de l'archevêque Charles-Antoine de la Roche-Aymon. —

Fol. 4. Provision de la chapelle Sainte-Marguerite en l'église paroissiale de Châtel, et de la chapelle Notre-Dame de Monclin, près Saulces-aux-Bois (31 juillet 1767). — Fol. 5. Provision des chapelles de Notre-Dame du Rosaire en l'église de Saulces-Champenoises et de Notre-Dame en l'église de Mont-de-Jeux (id.). — Fol. 10. Collation faite à Pierre-Antoine-Thomas de Boucher d'Avançon, de la cure de Poix, vacante par suite du décès de Charles-François de Simonnet de La Lobbe (14 novembre). — Fol. 24. Permission donnée aux habitants de Montcornet de construire une nouvelle église, et de faire célébrer provisoirement les offices dans une petite église appelée la chapelle de la Madeleine, située au bas du village (16 avril 1768). — Fol. 26. Permission de tenir l'assemblée des calendes du doyenné de Lavannes tour à tour dans chacune des cures de ce doyenné (23 avril). — Fol. 31. Même permission pour le doyenné d'Hermonville (6 juin). — Fol. 33. Provision de la chapelle Saint-Nicolas de la Houssoye, au diocèse d'Amiens, sur la présentation faite par Louis-Marie, duc d'Aumont, pair de France, seigneur du dit lieu (4 juillet). — Fol. 36. Approbation par l'archevêque de Reims d'un statut fait par le chapitre de l'église de Boulogne (5 août). — Fol. 39. Interdiction de la chapelle Saint-Hubert, située au lieu dit la Chambre-aux-Loups, au diocèse de Reims, et dépendant de la commanderie de Boult, autorisation de la démolir et de transférer au maître-autel de l'église de Vouziers l'acquit des douzes messes annuelles qui y étaient fondées (6 septembre). — Fol. 40. Interdiction et démolition de la chapelle de Saint-Avoie, située au lieu dit Chamiot, et dépendant aussi de la commanderie de Boult (id.). — Fol. 41. Permission de démolir l'église de Chagny, bâtie depuis près d'un siècle et devenue trop étroite pour le nombre des habitants, et d'en construire une nouvelle dans un emplacement plus commode (15 septembre). — Fol. 43. Nomination d'Antoine-Pierre de la Condamine de Lescure comme vicaire général de l'archevêché de Reims (28 septembre ; signature de l'archevêque Charles-Antoine de la Roche-Aymon). — Fol. 45. Permission de tenir l'assemblée des calendes tour à tour chez chaque curé du doyenné de Saint-Germainmont (28 octobre). — Fol. 49. Provision de la chapelle Saint-Laurent d'Épernay (26 décembre). — Fol. 50. Collation faite à Jean-Baptiste Oudin, sous-diacre, de la chapelle Notre-Dame du Mont-Carmel en l'église de Cléry-le-Grand, par suite de la résignation faite en sa faveur par Florent-Albert de Pouilly (1 janvier 1769). — Fol. 54. Collation à Étienne Jacquin, professeur en l'université de Paris, d'un canonicat de la cathédrale de Reims, vacant par la mort de Pierre Desaulx (9 février). — Fol. 58. Nomination de Philippe-René Le Blanc, vicaire général de l'archevêque de Reims, à la dignité de chantre de la cathédrale (24 février). — Fol 59. Collation d'un canonicat de la cathédrale à Louis Macquart, chanoine de Saint-Timothée de Reims, par suite de la résignation faite en sa faveur par Henri Hachette des Portes, évêque de Cydon (25 février). — Fol. 62. Collation de la prébende théologale de la cathédrale à Jean-François Savar, curé de Saint-Jacques de Reims (30 mars). — Fol. 65. Permission de tenir tour à tour chez chaque curé du doyenné de la Montagne l'assemblée des calendes, auparavant fixée à Sainte-Euphraise (25 avril). — Id. Même permission pour le doyenné de Fismes (id.). — Fol. 68. Nomination de Henri-Benoît-Jules de Béthisy de Mézières, chanoine de Reims, à la dignité de vicaire général de l'archevêque (12 juillet). — Fol. 70. Union de la sixième chapelle de Saint-Barthélemy en l'église métropolitaine de Reims à la prébende des enfants de chœur de la même église (23 juillet). — Fol. 79. Provision du prieuré de Notre-Dame de Consolation des Mazures, de l'ordre de Cîteaux, au doyenné de Charleville (26 octobre). — Fol. 83. Collation de la chapelle Saint-Nicaise en l'église paroissiale de Saint-Julien de Reims à René-Louis-François-Marie de Caulaincourt, prêtre du diocèse de Séez, vicaire général de l'archevêque de Reims (19 novembre). — Fol. 87. Nomination de Merry Pommyer de Sarches à la dignité de doyen de l'église de Reims (28 décembre). — Fol. 96. Collation de la cure de Rilly-aux-Oies à Jean Bardou [1], curé de Vivier-au-Court (1 mai 1770). — Fol. 104. Provision de la chapelle Sainte-Marie-Madeleine de Montcornet (12 juillet). — Fol. 107. Collation d'un canonicat de la cathédrale de Reims à Jean Bardou, sur la résignation faite en sa faveur par Pierre-François-Emmanuel de Framont de Grèzes (29 août). — Fol. 109. Nomination de Jean-Baptiste Savar, curé de Saint-Julien de Reims, à la charge de principal du collège des Bons-Enfants (22 septembre). — Id. Union de la cure de Saint-Pierre de Braux à une prébende du chapitre du dit Braux (25 septembre). — Fol. 112. Établissement d'un vicaire dans la paroisse Saint-Maurice de Reims (27 septembre). — Fol. 115. Collation de la

(1) Voy. G. 212.

cure de Saint-Brice à Nicolas Diot [1], à la suite de la permutation qu'il avait faite d'un canonicat de la cathédrale d'Auxerre contre cette cure (16 novembre). — Fol. 116. Provision des chapelles Saint-Ponce d'Évigny et Sainte-Reine en l'église paroissiale de Saint-Martin de Reims (11 décembre). — Fol. 119. Collation de la seconde chapelle Saint-Barthélemy en la cathédrale de Reims à Antoine-Guillaume Hillet, chanoine de Saint-Symphorien (14 janvier 1771). — Fol. 124. Collation d'un canonicat de la cathédrale de Reims à Vivent Bida, sur la résignation faite en sa faveur par Jean Bardou (12 mars). — Fol. 127. Provision du prieuré de Saint-Gobert d'Omont (20 avril). — Fol. 128. Collation de la cinquième chapelle Saint-Remi en la cathédrale de Reims à Toussaint Bauny, sur la résignation faite en sa faveur par Jean-Charles de Coucy [2], diacre (26 avril). — Fol. 136 et 137. Établissement de vicaires à Signy-le-Petit et à Raucourt (18 juillet). — Fol. 138. Réduction du nombre des messes fondées en l'Hôpital général de Reims (id.). — Fol. 140. Nomination de Jacques-François-Claude Van Merlen d'Egmont à la dignité de doyen du chapitre de Saint-Pierre de Mézières (5 août). — Fol. 141. Provision du grand archidiaconé de l'église de Reims en faveur d'Antoine-Pierre de la Condamine de Lescure, par suite de la démission de Henri Hachette des Portes, nommé évêque de Glandèves (14 août). — Fol. 142. Établissement d'un vicaire à Vieil-Saint-Remy (16 août). — Id. Nomination d'Antoine-Charles-Octavien du Bouzet, chanoine de Reims, à la charge de vicaire général de l'archevêque (18 août). — Fol. 145. Provision de la pénitencerie de l'église de Reims en faveur de Jean-Chrysostome Rondeau (19 octobre). — Fol. 148. Confirmation de l'élection d'Étienne-Barthélemy Cusset comme supérieur de la maison de Saint-Antoine de Reims (4 décembre). — Id. Provision de la chapelle Saint-Thomas de Cantorbéry en l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames de Reims (19 janvier 1772). — Fol. 150. Réduction des fondations faites en la chapelle de l'hôpital de Saint-Marcoul de Reims (14 février). — Fol. 155. Nomination de Guillaume-Barnabé du Roc de Maurous, prévôt de l'église de Reims, à la charge de vicaire général de l'archevêque (24 avril). — Fol. 156. Permission accordée aux Cordeliers de Reims, de vendre trois maisons qu'ils possèdent en cette ville, pour payer des dettes contractées par suite des réparations et reconstructions faites en leurs bâtiments, et de remplacer ces maisons en convertissant en habitations particulières une partie de leurs bâtiments conventuels devenue inutile, leur communauté étant moins nombreuse qu'autrefois (29 avril). — Fol. 161. Nomination de Charles-Étienne de Saint-Léger de Montlieu, chanoine de Laon, à la dignité de doyen de l'église collégiale de Notre-Dame de Nesle, au diocèse de Noyon (6 juin). — Fol. 164. Nomination de Pierre-Alexis Guérin, chanoine de Saint-Symphorien de Reims, à la chaire de théologie de l'université (1 septembre). — Fol. 167. Provision de la cure de Notre-Dame d'Épernay en faveur d'André-Guillaume de Géry, prieur de l'abbaye de Saint-Martin de la dite ville (20 novembre). — Fol. 168. Provision de la chapelle Saint-Maurice de Tours-sur-Marne (24 novembre). — Fol. 169. Érection en cure de l'église de Cons-la-Grandville, auparavant annexe de celle de Vautrincourt ou Saint-Laurent (30 novembre). — Fol. 178. Établissement d'un vicaire dans la paroisse de Vouziers, « qui dans son origine n'étoit composée que de quatre ou cinq maisons », et qui s'est tellement peuplée depuis soixante ans qu'elle a plus de sept cents communiants (30 décembre). — Fol. 181. Provision du prieuré de Saint-Pierre de Tours-sur-Marne en faveur de Jacques-Charles Portelance, archidiacre et chanoine de l'église cathédrale de Rodez (8 février 1773). — Fol. 186. Collation de la cure de Nanteuil-la-Fosse à Nicolas Servant [1] (27 avril). — Fol. 187. Provision de la chapelle Saint-Jacques de Courville (4 juin). — Fol. 193. Ordonnance pour la suppression et la démolition de la chapelle de Sainte-Geneviève près Reims, succursale de l'église de Bezannes (16 juin). — Fol. 196. Établissement d'un vicaire dans la paroisse d'Autry (3 août). — Fol. 197. Translation en l'église de l'abbaye de Saint-Pierre de Reims, du titre de la chapelle Saint-Thomas de Cantorbéry, dite de l'Aumône, dépendant de la dite abbaye, et située dans un vieux bâtiment contigu, entre un passage et un jardin (4 août). — Fol. 198. Nomination de Pierre-Alexis Guérin à la charge de principal du collège des Bons-Enfants (16 août). — Fol. 200. Collation du prieuré de Saint-Hubert de Moulins et du prieuré de Pouilly, son annexe, à Jean-Baptiste Stourm, doyen de l'église collégiale d'Ivoy-Carignan (16 septembre).

(1) Voy. G. 213.
(2) Voy. G. 225.

(1) Voy. G. 214.

G. 235. — 1 vol. in-folio relié (149 feuillets).

1773-1779. — Provisions de bénéfices et autres expéditions de l'archevêché. — En tête du volume, titre imprimé, avec les armoiries de l'archevêque Charles-Antoine de la Roche-Aymon. — Fol. 2. Nomination de Remi-Louis Petit à la chaire de théologie de l'université de Reims (15 octobre 1773). — Fol. 4. Ordonnance érigeant la chapelle de Pouillon en titre d'église succursale de Saint-Thierry (25 novembre). — Fol. 10. Collation de la charge de maître d'école en la ville d'Ay à Pierre Prevoteau, prêtre du diocèse de Reims, présenté par l'aîné de la famille de feu Brice Fagnier, en vertu du titre de fondation (8 janvier 1774). — Fol. 13. Permission de construire des fonts baptismaux dans l'église des Petites-Armoises, et d'établir un cimetière dans le terrain voisin (10 février). — Fol. 18. Réduction des fondations faites en l'église paroissiale de Saint-Pierre de Reims (23 mars), et en l'église paroissiale de Saint-Hilaire (30 mars). — Fol. 27. Ratification par l'archevêque de Reims de l'acensement perpétuel fait par les évêques de Boulogne et de Saint-Omer, d'une ferme dite Cour l'Évêque, appartenant par indivis à leurs deux évêchés, et située en la paroisse de Saint-Martin-d'Hardinghem, près la ville de Fauquembergue (28 juin). — Fol. 37. Collation de la chapelle Saint-Nicolas en l'église paroissiale d'Estrebay à Étienne Caillot de Bégon (16 octobre). — Fol. 39. Collation de la prévôté de Villedomange à Pierre Paticier, sous-diacre du diocèse de Noyon, sur la résignation faite en sa faveur par Jean-François de Montredon de Villevieille (25 octobre). — Fol. 41. Collation de la chapelle de la Sainte-Vierge en l'église paroissiale de Saint-Pierre de Reims, à Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord (1), acolyte du diocèse de Paris (16 janvier 1775). — Fol. 43. Nomination de Nicolas Léa, chanoine de Reims, à la dignité de recteur de l'université (6 février). — Fol. 58. Collation de la chapelle Notre-Dame de Chinet, en l'église paroissiale de Saint-Martin de Mouzon, à Joseph-Claude-Charles de Nettancourt, diacre du diocèse de Toul, sur la présentation faite par Charles-Jean de Nettancourt d'Haussonville, marquis de Vaubécourt, patron de cette chapelle (18 juillet). — Fol. 59. Établissement d'un vicaire en la paroisse d'Hermonville (27 juillet). — Fol. 60. Réduction des fondations faites en l'église paroissiale de Dun (28 août). — Fol. 72. Réduction des fondations faites en l'église paroissiale de Saint-Symphorien de Reims (2 décembre). — Fol. 75. Collation d'un canonicat de la cathédrale de Reims à Louis-Martin Hocquet, prêtre du diocèse de Paris, sur la présentation faite par le roi Louis XVI, en vertu de son droit de joyeux avènement (5 février 1776). — Fol. 76. Nomination d'André-Nicolas Savar, curé de Saint-Jacques de Reims, à la dignité de recteur de l'université (6 février). — Fol. 78. Permission accordée, du consentement de M. Coulon, grand maître des eaux et forêts en la généralité de Metz, de transférer en un emplacement plus commode la chapelle de Sainte-Anne, située près des forges de Linchamps, paroisse de Failloué, « autrefois bâtie par Mrs Coulon », et qui se trouve aujourd'hui « par la retraite de Mrs Coulon et la destruction de leurs bâtimens, entièrement isolée et environnée de bois » (9 mars). — Fol. 79. Provision de la chapelle de la Sainte-Vierge en l'église paroissiale de Saint-Pierre de Reims, vacante par la démission de Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord (15 mars). — Fol. 80. Collation d'un canonicat de la cathédrale de Reims à Laurent de Cornette de la Minière, prêtre du diocèse de Poitiers (16 mars). — Fol. 84. Collation de la chapelle de la Sainte-Famille ou de Sainte-Marguerite du château de Vienne-le-Château, à Léopold de Risaucourt de Silmont, chanoine de l'église collégiale de Ligny, au diocèse de Toul, sur la présentation faite par la duchesse d'Elbeuf, à cause de sa baronnie de Vienne-le-Château (26 juin). — Fol. 88. Collation d'un canonicat de la cathédrale de Reims à Pierre de Lattaignant, prêtre du diocèse de Paris, prieur commendataire du prieuré de Roinville, au diocèse de Chartres, sur la résignation faite en sa faveur par Gabriel-Charles de Lattaignant (1) (6 octobre). — Fol. 89. Nomination de François Lecourt, professeur en la faculté des arts de l'université de Reims, à l'office de principal du collège des Bons-Enfants (7 octobre). — Id. Collation d'un canonicat de la cathédrale de Reims à Pierre-Nicolas Guilbert, diacre du diocèse de Paris, sur la résignation faite en sa faveur par Laurent de Cornette de la Minière, en échange du prieuré de Notre-Dame de Valfrancisque, au diocèse de Mende (18 octobre). — Fol. 90. Provision de la chapelle du Très-Saint-Sacrement de Romagne (25 octobre). — Fol. 91. Suppression du titre et du bénéfice de la marguillerie de l'église collégiale de Saint-Germain de Mont-

(1) Le célèbre diplomate.

(1) Poète et chansonnier.

faucon, et union des fruits et revenus de ce bénéfice à la fabrique de cette église (13 novembre). — Fol. 95. Ordonnance rattachant la ferme de la Chambre-aux-Loups à la paroisse de Vouziers (28 novembre). — Id. Provision de l'office de prieur de l'abbaye de Notre-Dame d'Hombliéres, au diocèse de Noyon, en faveur de Quentin-Philibert Chypre (8 décembre). — Fol. 105. Réduction des fondations faites en l'église paroissiale de Verpel (22 mars 1777). — Fol. 107. Provision de la chapelle Saint-Gervais du château de Cormicy (3 avril). — Fol. 111. Collation de la première chapelle de Saint-Nicolas en la cathédrale de Reims, à Jacques-Louis-Armand-François Lefebvre de Vanoise, clerc du diocèse de Soissons, sur la résignation faite en sa faveur par Nicolas-Jean-Baptiste-François Caqué (15 juin). — Fol. 120. Collation de la chapelle Saint-Vincent de Porte Mars, desservie en l'église Saint-Hilaire de Reims, à Louis-Joachim de Beaumont, sur la résignation faite en sa faveur par Jean-Charles de Coucy [1], en échange de la dignité d'écolâtre de l'église métropolitaine (25 août). — Fol. 123. Provision de la chapelle Saint-Georges d'Ardenay, desservie dans l'église de Prosnes (25 septembre). — Fol. 124. Collation du prieuré de Notre-Dame de Mammes à Claude-Augustin Putod de Thierans, prêtre du diocèse de Besançon, sur la résignation faite en sa faveur par Claude de Bonal (22 octobre). — Fol. 126. Collation de la cure de Saint-Pierre de Reims à Nicolas Malherbe, docteur en théologie de l'université de Reims (19 novembre). — Fol. 128. Collation de la chapelle Notre-Dame du château d'Olizy à Jean-François Faynot, sur la présentation faite par Marie-Catherine de Lyonne, veuve de Michel-Archange Duval-Dumanoir, seigneur d'Olizy (8 janvier 1778). — Fol. 135. Collation de la chapelle Saint-Jean-Baptiste en l'église de Villers-devant-Mouzon à Claude-Jean-Baptiste Collin de Comble, prêtre du diocèse de Toul, sur la présentation faite par Claude-François Collin de Curmont, seigneur du dit Villers (6 juillet). — Fol. 137. Provision du prieuré de Sainte-Marguerite de Fontenille, de l'ordre de Prémontré (12 septembre). — Id. Collation d'un canonicat de la cathédrale de Reims à Augustin Vrac du Buisson, prêtre du diocèse de Paris (27 septembre). — Fol. 138. Collation de la deuxième chapelle de Saint-Nicaise en la cathédrale de Reims à Gérard Alexandre, curé de Saint-Martin de Montfélix (29 septembre). — Fol. 142. Réduction des fondations faites en l'Hôtel-Dieu de Reims (26 février 1779). — Fol. 146. Provision de la chapelle Saint-Jacques, dite de la Rêverie, en l'église paroissiale de Mouzon (12 mai). — Id. Provision de la chapelle Saint-Christophe, située dans les limites de la paroisse de Varennes (24 mai).

[1] Voy. G. 226.

G. 236. — 1 vol. in-folio relié (192 feuillets).

1778-1788. — Provisions de bénéfices et autres expéditions de l'archevêché. — En tête du volume, titre imprimé avec les armoiries de l'archevêque Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord. — Fol. 1-2. Ordonnances établissant des vicaires à Juniville (10 novembre 1778), et à Évigny pour desservir les églises succursales de Champigneul et de Mondigny (id.). — Fol. 3. Ordonnance constatant la nécessité d'avoir un vicaire à Mohon, à cause des nombreuses dépendances de cette paroisse, du pèlerinage très fréquenté qui s'y tient, etc., et fixant les honoraires de ce vicaire conformément aux édits de 1768 et 1778 (23 novembre). — Fol. 4. Ordonnance érigeant l'église de Levrezy en succursale de celle de Braux (id.). — Fol. 5. Établissement d'un vicaire à Liart (7 juillet 1779). — Id. Provision de la chapelle Saint-Georges du château de Gueux, sur la présentation faite par le grand archidiacre de l'église de Reims (12 août). — Fol. 7. Permission accordée aux membres du chapitre de Reims de remplacer leur habit de chœur d'hiver, peu commode et trop coûteux, par « la mozette noire, boutonnières, boutons, cordonnets pour border et mettre sur les coutures, de couleur cramoisie, ainsi que la doublure, rochet sans dentelle, aumusse et bonnet carré », habit que les chanoines « portoient encore en 1407 » (27 septembre). — Fol. 10. Nomination de Nicolas Molet, professeur de philosophie, à la dignité de recteur de l'université de Reims (4 février 1780). — Fol. 12. Provision de la chapelle Saint-Nicolas de Rethel (8 avril). — Fol. 15. Provision de la cure de Lavannes en faveur de Gérard Charpentier, sur la permutation par lui faite de la chapelle Sainte-Catherine de Mutry contre cette cure (4 juin). — Fol. 17. Provision de la chapelle Sainte-Marie-Madeleine du château de Romance, vacante par la démission de Robert Marion de Gourmont de Laval, à Louis-Abraham-Anne de Rémont, sur la présentation faite par le marquis Godefroy de Romance (14 juin). — Fol. 19. Réduction des fondations faites en l'église de Varennes (8 juillet). — Fol. 25. Provision

de la chapelle Notre-Dame en l'église paroissiale de Nanteuil-sur-Aisne (2 décembre). — Id. Provision de la chapelle Sainte-Marie-Madeleine de Thièves (4 décembre). — Fol. 27. Nomination de Thierry-Nicolas Rouyer, chanoine de Reims, à la charge de vicaire général de l'archevêque (2 janvier 1781). — Fol. 31. Provision d'un canonicat de la cathédrale de Reims, échangé contre une prébende de l'église collégiale de Saint-Émilion, au diocèse de Bordeaux (1 avril). — Fol. 32. Provision de la chapelle Saint-Barthélemy d'Athies au diocèse de Noyon (20 avril). — Fol. 34. Provision d'un canonicat de Saint-Symphorien de Reims, échangé contre la chapelle Saint-André de la cathédrale de Langres (29 avril). — Fol. 35. Nomination de Pierre Museux, maître en chirurgie, à la place de secrétaire conservateur des privilèges de l'université de Reims (1 mai). — Fol. 36. Provision du prieuré de Sainte-Marguerite de Beaumont-en-Argonne (19 juin). — Fol. 42. Provision de la chapelle Notre-Dame de Luzy en faveur de Pierre-Donatien Deherque, sur la présentation faite par Charles-Antoine, comte de Saint-Félix, seigneur de Domnom et de Bisping (4 août). — Id. Collation d'un canonicat de la cathédrale de Reims à Claude-Joseph Gobreau, sur la résignation faite en sa faveur par Étienne Caillot de Bégon, en échange de la chapelle Saint-Thomas, autrefois située dans l'ancien cimetière de Saint-Hilaire près Reims, et desservie actuellement dans l'église paroissiale de Saint-Hilaire de cette ville (10 août). — Fol. 45. Provision de la chapelle Saint-Gervais de Cormicy (28 août). — Id. Collation de la chapelle Saint-Martin en l'église paroissiale d'Attigny à François-Albin Rouvairollis de Rigaud, sous-diacre du diocèse de Mirepoix, sur la permutation par lui faite d'une prébende de l'église collégiale de Sainte-Anne de Montpellier contre cette chapelle (24 septembre). — Fol. 50. Collation de la chapelle Saint-Jérôme en l'église paroissiale de Verpillières, au diocèse de Noyon, à Louis-Benoît Simon, chanoine de Saint-Quentin, sur la présentation faite par Catherine Poittevin, veuve de Charles Lenoir et dame de Verpillières (30 décembre). — Fol. 52. Nomination de Nicolas Malherbe, curé de Saint-Pierre de Reims, à la dignité de recteur de l'université (4 février 1782). — Fol. 61. Collation d'un canonicat de la cathédrale de Reims à Charles-Guillaume Amy de Gaudraimont, prêtre du diocèse de Sens (21 juillet). — Fol. 71. Collation de la trésorerie de l'église de Soissons à Louis Fromentin, maître en la faculté des arts de l'université de Reims (30 décembre). — Fol. 82. Collation d'un canonicat de la cathédrale de Reims à Étienne-Jean-Baptiste Robert, sur la résignation faite en sa faveur par Louis Maquart, en échange de la chapelle de Notre-Dame en l'église paroissiale de Fismes (2 août 1783). — Fol. 85. Collation de la chapelle Saint-Jacques en l'église paroissiale de Saint-Vast de Soissons à Nicolas-René Ganault de la Rochevisé, prêtre du diocèse d'Angers, sur la résignation faite en sa faveur par Jean Peyredieu, en échange du doyenné de l'église collégiale de Saint-Pierre-au-Parvis de Soissons (26 août). — Fol. 95. Collation d'un canonicat de l'église Saint-Symphorien de Reims à Gérard Alexandre (1 mars 1784). — Fol. 103. Provision de l'office de bailli de l'archevêché duché de Reims et lieutenant général de police de la ville et des faubourgs, en faveur de Gérard Jacob, écuyer, demeurant en cette ville (15 juillet). — Fol. 105. Provision de la chapelle Sainte-Marie-Madeleine de la Crière en l'église paroissiale de Bétheniville (10 août). — Fol. 106. Provision de la chapelle Sainte-Reine en l'église paroissiale de Saint-Martin de Reims (24 août). — Id. Confirmation de l'élection de Robert-François Taillandier comme prévôt de l'église Saint-Pierre de Braux (1 septembre). — Fol. 107. Confirmation de l'élection de Claude Moët comme doyen de l'église Saint-Germain de Montfaucon (16 septembre). — Fol. 110. Collation faite à Nicolas-François-Bonaventure Pommyer de Rougemont, écolâtre de l'église de Reims, de la chapelle Sainte-Marie-Madeleine du château de Romance, vacante par le décès de Louis-Abraham-Anne de Rémont (12 novembre). — Fol. 111. Collation de la cure de Saint-Médard de Grandpré à Louis-Joseph-Auguste Ansart, prieur au monastère du dit lieu (20 novembre). — Fol. 114. Collation de la chapelle Sainte-Marguerite en l'église paroissiale de Tahure à Ponce Wiart, sur la présentation faite par Amable-Cécile de Durfort de Civrac, épouse et fondée de pouvoir du comte d'Ecquevilly, marquis de Ville-sur-Tourbe (16 janvier 1785). — Fol. 115. Nomination de Jean Taton, chanoine de Saint-Symphorien de Reims, à la dignité de recteur de l'université (4 février). — Fol. 117. Collation de la chapelle Notre-Dame de Jonval à Charles-Anne-Gabriel de Robert, sur la présentation faite par Gabrielle des Ayvelles, dame du dit lieu (12 mars) — Fol. 118. Permission donnée aux curés de plusieurs villages du diocèse, situés hors de France, d'accorder certaines dispenses de parenté pour les

mariages des habitants de ces villages, vu la difficulté pour eux de recourir à l'autorité de l'archevêque (29 mars). — Fol. 119. Collation de la chapelle Saint-Nicaise en l'église Saint-Julien de Reims à Charles-Alexandre de Damas, diacre de Paris (5 avril). — Fol. 121. Provision d'un canonicat de la cathédrale de Reims en faveur de François-André-Joachim-Marie de Grimaldi, prêtre du diocèse de Nice (29 avril). — Fol. 132. Collation du prieuré cure de Renneville à Jean-François-Antoine-Auguste-Xavier-Joseph Dumetz de Fromentel, chanoine régulier de l'ordre de Prémontré (7 octobre). — Id. Nomination de Pierre Paté, curé de Rethel, comme représentant de l'archevêque au conseil d'administration du collège de cette ville (25 octobre). — Fol. 133. Nomination de Robert-François Rondeau, chanoine de Reims, à la charge de vicaire général de l'archevêque (id.). — Fol. 134. Fixation des calendes du doyenné de Varennes en la paroisse de Châtel (id.). — Id. Provision de la chapelle Saint-Denis en l'église de l'abbaye de Mouzon en faveur de Remi Pétré, prieur de Saint-Pierre de Châlons (22 décembre). — Fol. 136. Lettre écrite par M. Gerden, conseiller d'État et président de Luxembourg, à l'archevêque de Reims, pour lui demander la continuation de la dispense du maigre pour les samedis de l'année et une partie de chaque semaine du carême prochain, en faveur des paroisses de son diocèse comprises dans les Pays-Bas (Luxembourg, 16 janvier 1786) ; lettre de l'archevêque accordant cette dispense (4 février). — Fol. 138. Réduction des fondations faites en l'église d'Attigny (21 mars). — Fol. 145. Établissement d'un vicaire à Ay (24 août). — Fol. 150. Permission accordée à M. Pommyer de Sarches, doyen du chapitre de Reims, de donner à cens perpétuel une maison sise à Vrigny, dépendant de son décanat (5 décembre). — Fol. 153. Établissement d'un vicaire dans la paroisse d'Antheny (24 janvier 1787). — Fol. 154. Nomination de Jean-Baptiste Pierrard, professeur de philosophie, à la dignité de recteur de l'université de Reims (10 février). — Fol. 158. Provision de la chapelle Notre-Dame du château de Sedan (22 mars). — Fol. 161. Provision du prieuré simple de Saint-Lambert, au diocèse de Laon (30 mai). — Fol. 164. Établissement juridique d'un second vicaire en la paroisse Saint-Jacques de Reims (11 juillet). — Fol. 165. Permission accordée aux habitants de Champy-Haut, de Champy-Bas et de la Fontaine-au-Croucq, de faire construire une église à Champy-Haut, et établissement à perpétuité d'un vicaire résidant en ce lieu (21 juillet). — Fol 168. Collation de l'office de doyen de la Chrétienté à Étienne-Charles Paquot [1], curé de Saint-Jean de Reims (19 octobre). — Fol. 169. Collation de la chapelle de Saint-Roch, dite du Saint-Sépulcre, en l'église abbatiale d'Avenay, à Guillaume-Barnabé du Roc de Maurous, vicaire général et prévôt du chapitre de Reims (30 octobre). — Fol. 171. Nomination de Marie-Joseph-Antoine-Laurent de la Rivière de la Tourette, prêtre du diocèse de Valence, à la charge de vicaire général de l'archevêque de Reims (11 novembre). — Fol. 172. Nomination de Charles-Claude-Marie-Gaspard Genée des Tournelles, chanoine de Reims, à la charge de proviseur du temporel du séminaire (12 novembre). — Fol. 176. Collation de la chapelle Sainte-Marguerite de Tahure à Jean-François de Ponceton, prêtre du diocèse de Lyon, sur la présentation faite par le comte d'Ecquevilly, en qualité de seigneur de Ville-sur-Tourbe (19 janvier 1788). — Fol. 178. Nomination de Jean-Nicolas Maquart [2], professeur de rhétorique, à la dignité de recteur de l'université de Reims (6 février). — Fol. 181. Nomination de Philippe de Lamezan-Salins, prêtre du diocèse de Lombez, à la charge de vicaire général de l'archevêque de Reims (31 mars). — Fol 182. Provision de la trésorerie de l'église de Soissons en faveur d'André-Lambert Aubry (2 avril). — Fol. 184. Permission accordée provisoirement aux habitants d'Issancourt, de Rume et du Mazy, de faire bâtir à Issancourt une église succursale de celle de Vivier (18 avril). — Fol. 188. Collation d'un canonicat de la cathédrale de Reims à Clément-Joseph Andrieux, sur la résignation faite en sa faveur par Christophe-Élisabeth Favart d'Herbigny [3] (26 août).

G. 237. — 1 vol. in-folio, en partie dérelié (57 feuillets dont les trois derniers en blanc).

1788-1791. — Provisions de bénéfices et autres expéditions de l'archevêché. — Fol. 4. Collation d'un canonicat de Saint-Symphorien de Reims à Jean-Remi Rallet, sur la résignation faite en sa faveur par Nicolas Diot [4] de ce canonicat en échange de la cure de Vendresse (20 décembre 1788). — Fol. 8. Provision de la chapelle de Notre-

(1) Voy. G. 212.

(2) L'abbé Maquart, mort en 1831, bien connu par les services qu'il rendit à la ville de Reims pendant l'invasion de 1814.

(3) Voy. G. 212.

(4) Voy. G. 214.

Dame de Champfort au château de Sévigny, en faveur d'Anne-Louis-Melchior Chabiel de Morière, clerc du diocèse de Cambrai (5 janvier 1789). — Fol. 12. Collation de la chapelle de Notre-Dame au château de Thugny à Louis Dominé, sur la présentation faite par Mme Crozat de Thiers, comtesse de Béthune, à cause de sa seigneurie de Thugny (16 mars). — Fol. 17. Provision de la cure du Thour en faveur d'Étienne-Barthélemy Villelain de Sainte-Marthe, prêtre du diocèse d'Amiens (31 mars). — Id. Collation d'un canonicat de la cathédrale de Reims à Alexandre-Daniel de Talleyrand-Périgord, sur la résignation faite en sa faveur par Simon Frémin de Fontenille (12 avril). — Fol. 22. Lettre de l'archevêque ordonnant des prières publiques pour le rétablissement de la santé de l'empereur Joseph II, dans les paroisses du diocèse de Reims qui sont sous sa domination (Versailles, 5 mai 1789). — Fol. 33. Établissement d'un vicaire à Issancourt (15 novembre). — Fol. 37. Collation d'un canonicat de l'église collégiale de Montfaucon à Nicolas de Grandpré (26 janvier 1790). — Fol. 41. Nomination d'Étienne-Charles Paquot [1], docteur en théologie, curé de Saint-Jean de Reims, à la dignité de recteur de l'université (5 février). — Fol. 54. Nouvelle nomination du même (10 février 1791).

G. 238. — 1 vol. in-folio relié (100 feuillets) ; 2 pièces, papier, annexées au registre.

1740-1752. — Registre ambulant des provisions de bénéfices et autres expéditions de l'archevêché [2]. — Fol. 3. Provision par Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims, abbé de l'abbaye séculière de Saint-Gorgon de Gorze, d'un semi-canonicat de l'église collégiale de Gorze (13 avril 1740). — Fol. 4. Décret portant suppression des titres des quatre chapelles fondées en l'église Sainte-Balsamie de Reims, et union des fruits et revenus dépendant de ces chapelles à la fabrique de la dite église, pour servir à la reconstruction, réparation ou entretien de cet édifice qui menaçait ruine (27 mai). — Fol. 7. Lettres dimissoriales données à Jacques-François-Claude Wanmerle d'Egmont, acolyte de Reims (15 juin). — Id., à Jean-Baptiste Ferdinand, fils de Ferdinand de Condé et de Marie-Marguerite de Visinier, originaire de la paroisse de Servon (22 juin). — Id. Collation d'un canonicat de la cathédrale de Reims à Gabriel-Charles de Lattaignant [1], acolyte du diocèse de Paris (23 juin). — Fol. 8. Présentation faite par l'archevêque Armand-Jules de Rohan à la cure de Saint-Louet-sur-Lozon au diocèse de Coutances, en qualité de marquis de Marigny (22 juillet). — Fol. 9. Nomination d'Étienne de Chiavary, chanoine de Reims, comme vice-gérant de l'officialité diocésaine (16 novembre). — Id. Lettres dimissoriales données à Laurent-Simon de Villelongue, clerc du diocèse de Reims (22 février 1741). — Id. Provision de la charge d'official du chapitre de Gorze (1 mars). — Fol. 11. Ratification par l'archevêque de Reims d'un décret de l'archevêque de Paris, portant suppression du prieuré des religieuses bénédictines de Notre-Dame-des-Prés, anciennement établi en la ville de Mouzon et depuis transféré en la ville de Paris, et l'application des biens et revenus de ce prieuré aux monastères de Notre-Dame de Conflans, de Notre-Dame du Val-d'Osne et de Notre-Dame-de-Bon-Secours, du diocèse de Paris ; la dite ratification faite en ce qui concerne l'application à Notre-Dame du Val-d'Osne des biens dépendant de l'ancienne maison de l'ordre des Guillemins, située à Louvergny, dans le diocèse de Reims, lesquels avaient été ci-devant unis au prieuré de Notre-Dame-des-Prés (Strasbourg, 26 avril). — Fol. 12. Certificat de bonnes vie et mœurs donné à Adrien-Geneviève-Guillaume de Carvoisin d'Armancourt, clerc du diocèse de Reims, en vue de la collation de bénéfices (29 juin). — Fol. 13. Présentation à la vicairie perpétuelle de Noveant, au diocèse de Metz, par Armand-Jules de Rohan, en qualité d'abbé de Gorze (Reims, 26 août). — Fol. 14. Acte par lequel le dit archevêque de Reims charge l'archevêque de Rouen de le remplacer pour sacrer évêque de Laon l'abbé de Rochechouart (16 septembre). — Fol. 16. Provision de l'office de procureur du collège de Reims, sis à Paris, en faveur de Ponce-François Copette, prêtre du diocèse de Reims (5 décembre). — Fol. 17. Lettres dimissoriales données à Gabriel-Charles de Lattaignant (14 décembre). — Fol. 18. Permission accordée à Marie Leleu, religieuse de l'abbaye de Saint-Pierre de Reims, d'aller prendre les eaux de Bourbonne (29 juillet 1742). — Fol. 19. Provision de la chapelle Saint-Vincent de Porte-Mars en faveur de René Vatry [2], chanoine de Saint-Étienne-des-Grès, en la ville de Paris (3 novembre). — Fol. 20. Lettres dimissoriales données

(1) Voy. G. 212.

(2) La plupart des pièces contenues dans ce registre et dans le suivant portent la signature autographe de l'archevêque Armand-Jules de Rohan.

(1) Voy. G. 235.

(2) Voy. G. 228.

à Georges-Jean de Lattre d'Aubigny (10 décembre). — Id. Provision du prieuré de Sainte-Apollonie de Géresme, situé dans les limites de la paroisse de Bouillant, près Crépy-en-Valois (20 décembre). — Fol. 21. Provision en faveur de Ponce-François Copette de l'office de principal du collège de Reims à Paris, vacant par la démission de René Vatry [1] (9 janvier 1743). — Fol. 22. Autorisation accordée par Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille, archevêque de Paris, à l'archevêque de Reims, de conférer la tonsure à Louis-René-Édouard de Rohan, fils d'Hercule-Mériadec de Rohan, prince de Guémené, duc de Montbazon, pair de France, et de Julie-Louise-Gabrielle, princesse de Rohan (7 mars). — Fol. 23. Lettres dimissoriales données à Thomas-Adolphe-Ferdinand d'Estoquoy de Schulemberg, acolyte du diocèse de Reims (15 mars). — Id. Décret portant permission de faire démolir l'église du prieuré de Louvergny, uni au couvent de Notre-Dame du Val-d'Osne, du diocèse de Paris (18 mars). — Fol. 24. Lettres dimissoriales données à Louis, fils de Jean-Baptiste-François de Paviot et de Marie-Françoise-Florence de Ryan, originaire de la paroisse de Nantillois (19 mars). — Id. Nomination d'un commissaire pour faire une enquête sur l'extinction demandée par le chapitre métropolitain des titres de quarante chapelles de la cathédrale de Reims (1 avril). — Fol. 25. Collation de la tonsure à Eugène-Hercule-Camille de Rohan, fils de Charles de Rohan, prince de Montauban, et d'Éléonore-Eugénie de Béthisy, par l'archevêque de Reims en la chapelle de son hôtel à Paris (7 avril). — Fol. 26. Lettre écrite à l'archevêque par Marc-Antoine de Marmande de Tourville, chanoine de Saint-Quentin, pour lui demander la permission de se démettre de son canonicat, affecté à son titre clérical (2 mai ; pièce détachée, annexée au registre). — Id. Permission accordée à Élisabeth de Montmarson, religieuse de la Congrégation de Reims, d'aller, pour cause de santé, passer trois mois au château de Gueux avec sa famille (26 mai). — Lettres de l'archevêque de Reims, autorisant l'abbé de Pressy, élu évêque de Boulogne, à recevoir la consécration épiscopale de l'évêque d'Amiens (2 septembre). — Fol. 28. Provision de la charge de promoteur du chapitre de Gorze (29 octobre). — Fol 31. Lettres dimissoriales données à François-Toussaint, fils de François Le Roy de la Rousselière et de Susanne Bouteville, natif de Sedan (25 janvier 1744). — Fol. 33. Pension de 200 livres accordée à Jean Abraham, ancien curé d'Avenay, sur les revenus de la fondation faite par l'archevêque Maurice Le Tellier en faveur des prêtres vieux et infirmes (12 mars). — Fol. 34. Confirmation de l'élection de François Dumont comme doyen de l'église collégiale de Notre-Dame de Nesle, au diocèse de Noyon (1 avril). — Fol. 37. Présentation à la chapelle Saint-Barthélemy d'Athies, au diocèse de Noyon, par l'archevêque de Reims, en qualité d'abbé de Saint-Thierry (5 janvier 1745). — Fol. 39. Commission donnée à Firmin Dufresne d'Hauteville, prévôt de l'église cathédrale d'Amiens, pour être procédé par lui aux instructions concernant l'union de la mense conventuelle de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux du dit Amiens à celle de l'abbaye de Saint-Acheul (10 décembre). — Fol. 42. Provision de la prébende pénitentielle de l'église de Reims en faveur de Charles Batteux [1], docteur en théologie de la faculté de Reims, professeur de rhétorique au collège de Navarre à Paris (27 janvier 1746). — Fol. 43. Collation de la prébende de Saint-Vincent de la cathédrale de Strasbourg, faite par Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims, en qualité de doyen du chapitre de la dite cathédrale (9 février). — Fol. 45. Nomination d'Hyacinthe Leblanc, évêque de Joppé, chanoine de Reims, à la charge de vicaire général de l'archevêque (16 mai). — Fol. 46. Arrêt du Conseil d'État renvoyant par-devant l'archevêque de Reims, pour être jugées par lui en dernier ressort, les contestations élevées entre les chanoines de l'église d'Amiens et les chanoines dignitaires de cette église, au sujet des droits et prérogatives de ces derniers (donné au camp de Bost, 15 juillet 1745 ; pièce détachée, annexée au registre). — Id. Sentence rendue par l'archevêque sur ces contestations (15 juin 1746). — Fol. 49. Présentation de Jean-Baptiste-Nicolas Lallemant, maître en la faculté des arts de Paris, à la bourse théologale du collège du Cardinal-Lemoine à Paris, vacante par la démission de Jacques-François-Claude Wanmerle d'Egmont, sur laquelle bourse l'archevêque de Reims avait droit de patronage (16 septembre). — Id. Provision de la prébende de Saint-Paul en la cathédrale de Strasbourg (20 septembre). — Fol. 53. Collation de la tonsure à Ferdinand-Maximilien-Mériadec de Rohan, fils d'Hercule-Mériadec de Rohan, prince de Guémené,

(1) Voy. ci-dessus.

(1) Voy. G. 210.

et de Julie-Louise-Gabrielle de Rohan, par l'archevêque de Reims en la chapelle de son hôtel à Paris (30 avril 1747). — Fol. 55. Pension accordée à Philippe de Bigault, ancien curé de Bar-lès-Buzancy (20 janvier 1748). — Fol. 56. Permission accordée aux administrateurs du séminaire de Reims de faire un emprunt de 20,000 livres, pour payer aux héritiers de la dame Béguin de Sausseuil une partie du principal d'une rente en grains, due par le prieuré de Novy et acquise par le séminaire des dits héritiers (26 janvier). — Id. Provision d'un canonicat de la cathédrale de Reims en faveur de Charles Batteux [1] (3 février). — Fol. 58. Nomination de François Escouvette, chanoine de Reims, à la dignité de grand maître du collège de l'université de Reims (29 mars). — Fol. 59. Provision d'un canonicat de la cathédrale de Reims en faveur de Nicolas Bergeat (13 septembre). — Fol. 60. Lettres dimissoriales données à Nicolas-Claude de Caumont, diacre du diocèse de Reims (26 septembre). — Fol. 62. Ordonnance accordant la permission aux chanoines de l'église métropolitaine de Reims de porter la soutane violette (22 novembre). — Fol. 65. Présentation de François-Antoine-Toussaint de Renusson à la cure de Mussey, au diocèse de Châlons, par Armand-Jules de Rohan en qualité d'abbé de Gorze (12 février 1749). — Fol. 66. Provision de la chapelle du Très-Saint-Sacrement de Romagne, au diocèse de Reims, sur la présentation faite par Charles-Ambroise Guillemot d'Alby, à raison du titre de fondation (20 avril). — Fol. 67. Lettres dimissoriales données à Louis-Pierre Patin de Saulcourt, acolyte du diocèse de Reims (13 mai). — Fol. 68. Id., à Gaspard de Saint-Martin, natif de Mouzon (2 juin). — Fol. 69. Confirmation de l'élection de Dom Alexandre Ingout, en qualité de prieur claustral de l'abbaye de Saint-Prix de la ville de Saint-Quentin (15 novembre). — Fol. 71. Provision du prieuré de Saint-Christ au diocèse de Noyon, dépendant du monastère de Notre-Dame de Jouarre au diocèse de Meaux, en faveur de Marie-Anne d'Erval, religieuse professe de ce monastère (25 janvier 1750). — Fol. 72. Lettres dimissoriales données à Louis de Montagnac, natif de Sedan (13 mars). — Fol. 73. Id., à Gilbert-Antoine de Foudras, natif de Sedan (18 août). — Id. Provision d'un canonicat de l'église abbatiale de Gorze (15 octobre). — Fol. 75. Provision de l'office de chancelier de l'université de Reims en faveur de Pierre Desaulx, chanoine de l'église métropolitaine (18 novembre). — Id. Provision de la chapelle Saint-Nicolas du palais archiépiscopal (18 novembre). — Fol. 76. Provision de la trésorerie de l'église de Reims en faveur du prince Louis-Constantin de Rohan, prêtre du diocèse de Paris (22 novembre). — Fol. 80. Provision de la chaire de théologie de l'université de Reims en faveur de Robert-François Rondeau (28 octobre 1751). — Id. Décret portant suppression du titre de la chapelle Notre-Dame, fondée en 1308 dans l'Hôtel-Dieu de Château-Porcien par Gaucher de Châtillon, comte de Porcien, et union de ses revenus à la mense du dit Hôtel-Dieu, pour servir à l'entretien d'un prêtre qui enseignera à la jeunesse les premiers principes de la langue latine, fera les fonctions de second vicaire dans la paroisse, et dira tous les jours la messe dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu (2 novembre). — Fol. 84. Ordonnance autorisant François Copette, principal du collège de Reims à Paris, à emprunter les deniers nécessaires pour faire rebâtir une maison située dans l'enceinte du dit collège (24 mars 1752). — Fol. 86. Nomination de René Vatry [1], inspecteur et professeur au Collège royal de France, à la fonction de commissaire ordinaire de l'archevêque de Reims pour l'administration du collège de Reims à Paris (1 avril). — Fol. 87. Lettres dimissoriales données à Louis-Abraham-Marie de Rémont (4 mai). — Fol. 88. Id., à Paul-Noël-Henri, fils de François Gallerier, seigneur de Mierry, et d'Élisabeth Torchet, originaire de la paroisse Saint-Pierre de Reims (11 mai). — Id. Permission accordée à la sœur Dorigny, religieuse professe de l'abbaye de Saint-Étienne de Reims, d'aller prendre les eaux de Bourbonne (20 mai). — Fol. 89. Requête adressée par le chapitre métropolitain de Reims à l'archevêque, pour le supplier d'éteindre les titres de trente-six des chapelles de la cathédrale, et d'en unir les revenus à « seize autres chapelles qui avec celle fondée par le pape Adrien IV, et qui est à la collation de Monsieur le grand archidiacre, ne composent qu'une seule communauté » (24 octobre) ; procédures sur cette affaire, institution d'un promoteur, d'un commissaire, etc. — Fol. 91. Règlement donné par l'archevêque à la communauté des sœurs de la Sainte-Famille, du tiers ordre de Saint-Dominique, dite la communauté de l'Ouvroir de Sedan (14 décembre). — Fol. 95.

(1) Voy. ci-dessus.

(1) Voy. ci-dessus.

Provision de l'office de chapelain de la chapelle Saint-Patrice du collège des Bons-Enfants de l'université de Reims (23 décembre). — Fol. 96. Lettres dimissoriales données à Jean-Louis et à Louis-Charles de la Cassaigne, natifs de la paroisse de Varennes, fils de Charles-Chrétien de la Cassaigne, chevalier de Saint-Laurent, et d'Anne-Marguerite Godinet (24 février 1753). — Fol. 97. Provision de l'office de principal du collège de l'université de Reims en faveur de Nicolas Léa, chanoine de Saint-Symphorien (2 juin). — Fol. 98. Permission accordée à la sœur Leleu de Toisy de quitter l'abbaye de Saint-Pierre de Reims pour rentrer dans l'abbaye de Saint-Étienne où elle avait fait profession (12 juin). — Id. Gratification de 500 livres accordée à Pierre Desaulx, en considération des avantages qu'il a procurés au collège de l'université de Reims, pendant qu'il en était principal (12 juin). — Fol. 99. Provision de la chaire de théologie de l'université en faveur de Jean-Chrysostome Rondeau (16 juin). — Fol. 100. Provision de la chapelle de Saint-Clair en la paroisse du Mesnil-Vigot, au diocèse de Coutances, par Armand-Jules de Rohan en qualité de marquis de Marigny (13 septembre).

G. 239. — 1 vol. in-folio relié (102 feuillets dont les 19 derniers sont en blanc).

1753-1762. — Registre ambulant des provisions de bénéfices et autres expéditions de l'archevêché. — Fol. 1. Décret portant érection de la chapelle Saint-Hubert de Moulins en église succursale de l'église de Pouilly (24 octobre 1753). — Fol. 7. Provision d'un canonicat de l'église abbatiale et collégiale de Gorze (23 janvier 1754). — Fol. 8. Provision du grand archidiaconé de l'église de Reims en faveur de Henri Hachette, vicaire général de l'archevêque (5 février). — Fol. 9. Provision de la chapelle de l'Assomption au château de Sedan, en faveur de Jean Jacquemart, vicaire général (6 février). — Id. Provision d'un canonicat de la cathédrale de Reims, en faveur de Pierre-François-Emmanuel de Framont de Grézes, acolyte du diocèse de Mende (6 février). — Fol. 10. Id., en faveur de Jean-Joseph Amariton du Bost, clerc du diocèse de Clermont (9 février). — Fol. 12. Permission accordée à la sœur Dorigny, religieuse de Saint-Étienne de Reims, d'aller prendre les eaux de Bourbonne et de séjourner ensuite à Courcelles-lès-Reims (10 mai). — Id. Autorisation donnée à l'abbé de Roquelaure, élu évêque de Senlis, de recevoir la consécration épiscopale de l'archevêque de Paris (23 mai). — Fol. 13. Certificat de bonnes vie et mœurs donné à Louis-Joachim de Beaumont, chanoine de Sainte-Balsamie de Reims (29 mai). — Fol. 14. Permission accordée à la sœur de Maubeuge, supérieure du monastère des Annonciades de Varennes, de sortir de cette maison à l'effet de vérifier des anticipations faites sur des terres qui en dépendent (10 septembre). — Fol. 17. Provision du prieuré de Saint-Nicolas de Semuy (7 janvier 1755). — Fol. 18. Provision d'un semi-canonicat de l'église de Gorze en faveur de Joseph de Chevreau, sous-diacre du diocèse de Toul (14 janvier). — Fol. 19. Lettres dimissoriales données à François-Louis de Breuvigny, natif de Rocroi (31 janvier). — Fol. 20. Provision d'un canonicat de la cathédrale de Reims en faveur de Joseph-François-Xavier de Gérard de Vachères, clerc du diocèse d'Apt (16 mars). — Id. Permission donnée à la sœur Drouet, prieure de l'abbaye d'Avenay, de venir se faire soigner à Reims (31 mars). — Fol. 23. Nomination d'Hyacinthe Le Pappe de Kervilly à la charge de vicaire général de l'archevêque (18 avril). — Fol. 26. Nomination de Jean-François de La Salle, chanoine de Reims et recteur de l'université, à la charge de supérieur de la communauté des chanoinesses régulières du monastère de Notre-Dame de Nazareth de Lançon, au diocèse de Reims (30 mai). — Fol. 28. Certificat de bonnes vie et mœurs donné à Joseph de Digoine, curé d'Asfeld (4 décembre). — Fol. 29. Lettres dimissoriales données à Claude-Louis de Barbère, fils de Michel de Barbère et de Jeanne-Louise de Chartogne, de la paroisse de Vendresse (19 janvier 1756). — Fol. 31. Permission accordée à l'abbesse de Saint-Étienne de Reims d'aller passer deux mois à Cormontreuil pour cause de santé (10 août). — Fol. 34. Nomination de Claude-Joseph Gobreau à la charge de secrétaire de l'archevêché (23 octobre). — Fol. 35. Lettres dimissoriales données à André-Charles de Boisse, diacre du diocèse de Limoges (9 décembre). — Fol. 37. Provision du prieuré de Saint-Étienne-à-Arne, vacant par suite de la mort de François-Joseph Robuste, évêque de Nitrie (8 février 1757). — Fol. 38. Provision de l'archidiaconé de Champagne en faveur de François Garnot (16 février). — Fol. 39. Provision faite par Armand-Jules de Rohan, en qualité de grand prévôt de la cathédrale de Strasbourg, d'un canonicat de l'église collégiale de Saint-Léonard-au-Chêne, au diocèse de Strasbourg

(5 mai). — Fol. 40. Ordonnance décidant que les calendes du doyenné de Dun se tiendront à l'avenir en cette ville, et fixant la dépense du repas qui se donne à cette occasion (15 juin). — Fol. 41. Provision de la dignité de vidame de l'église de Reims en faveur de Nicolas Bergeat (14 janvier 1758). — Fol. 42. Provision d'un canonicat de la cathédrale de Reims en faveur de Henri-Benoît-Jules de Béthisy de Mézières (9 février) — Fol. 43. Nomination de Gui-Antoine Fourneau, ancien recteur de l'université de Paris, aux fonctions d'administrateur du collège de Saint-Remi ou de Reims, fondé à Paris (22 février). — Fol. 45. Décret portant extinction des titres des chapelles de Saint-Léger d'Houdilcourt, Notre-Dame de Saint-Germainmont, Saint-Michel de Resson-lès-Pargny et Notre-Dame de Rumigny, et union de leurs revenus à la Sainte Chapelle de Paris, « pour être employés uniquement aux distributions des trésorier et chanoines.... qui résideront et assisteront au service divin de la dite Sainte Chapelle » (12 juin). — Fol. 49. Lettres d'incorporation au diocèse de Reims de Jean-Henri Gombard de Lignières, clerc du diocèse de Soissons (30 juillet). — Fol. 50. Provision de l'office de proviseur du collège des Bons-Enfants de l'université de Reims en faveur de Jean-Baptiste Ninin (24 janvier 1759). — Id. Nomination de Nicolas Parchappe de Vinay, prévôt de l'église de Reims, à la dignité de recteur de l'université (3 février). — Fol. 51. Permission accordée à la sœur Hocart de Renneville, religieuse de l'abbaye d'Avenay, de se transporter à Renneville, chez son frère, pour cause de santé (24 avril). — Fol. 52-53. Nominations d'un commissaire et d'un promoteur pour s'occuper de l'extinction du prieuré d'Épécamps, au diocèse d'Amiens, dépendant de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux de la dite ville (17 septembre). — Fol. 53. Collation d'un canonicat de la cathédrale de Reims à Nicolas-François-Bonaventure Pommyer de Rougemont, diacre de Paris (8 octobre). — Fol. 54. Nomination de Charles de Broglie, abbé commendataire de Notre-Dame de la Chalade, à la charge de vicaire général de l'archevêque (10 octobre). — Id. Collation d'un canonicat de la cathédrale de Reims à Jean de Fays, clerc du diocèse de Paris (19 octobre). — Fol. 55. Provision de la chapelle Saint-Jacques de Courville en faveur de Charles de Broglie (1 novembre) — Fol. 56. Provision de la dignité de cathéchiste de l'abbaye séculière de Gorze, vacante par suite de la mort de Philippe-Éberard de Leviston (25 novembre). — Fol. 57. Provision du prieuré de Saint-Pierre et Saint-Paul d'Abbeville, dépendant de l'abbaye de Cluny, vacant par suite de la mort d'Antoine-René de Fontenilles, évêque de Meaux (7 décembre). — Fol. 60. Provision du prieuré de Sainte-Marguerite de Cesses en faveur de Gabriel-Charles de Lattaignant [1], chanoine de Reims (30 janvier 1760). — Id. Nomination de Jean Taton, chanoine de Saint-Symphorien de Reims à la dignité de recteur de l'université (1 février). — Id. Provision de la chapelle Notre-Dame de Cléry-le-Grand en faveur de Florent-Albert de Pouilly de Ginvry (1 avril). — Fol. 64. Provision, en faveur de Marie Lesage, abbesse de Sézanne, du prieuré de la Presle, au doyenné de Saint-Germainmont, dépendant de l'abbaye de Molesmes, et vacant par suite de la mort de Madeleine de Remeon, religieuse de Saint-Laurent de Bourges (1 septembre). — Fol. 68. Nomination de Louis-François Freslon de la Freslonnière, prêtre du diocèse de Nantes, à la charge de vicaire général de l'archevêque (2 janvier 1761). — Fol. 69. Dispense de parenté accordée pour le mariage de Marie-Louis-Nicolas de Mongeot, l'un des deux cents chevau-légers de la garde ordinaire du roi, de la paroisse d'Hermonville, avec Élisabeth de La Salle, de la paroisse de Saint-Jacques de Reims (23 février). — Id. Nomination de François Motté, curé de Saint-Étienne de Reims, à l'office de promoteur de la conservation des privilèges apostoliques de l'université (3 mars). — Fol. 70. Collation d'un canonicat de la cathédrale de Reims à Antoine-Charles-Octavien du Bouzet, clerc du diocèse de Lectoure (28 mars). — Fol. 71. Ordonnance modifiant le décret portant division du doyenné de Mouzon en deux doyennés, en ce qui concerne le partage des paroisses et la dénomination des dits doyennés (17 avril). — Fol. 75. Permission accordée à Henri Hachette des Portes, suffragant de l'archevêque de Reims, de célébrer la messe les dimanches et jours de fêtes dans la chapelle récemment érigée en sa maison de campagne de Vrigny (19 juillet). — Id. Permission accordée aux religieuses de la Providence de Charleville, d'augmenter de deux le nombre actuel des sœurs de leur communauté (23 juillet). — Fol. 76. Provision du prieuré de Tanfol, au diocèse d'Amiens, en faveur d'Antoine Guillemin, prieur de l'abbaye du Gard (4 novembre). — Fol.

(1) Voy. G. 235.

78. Collation de la dignité de grand chantre de l'église de Reims à Jean-Baptiste-Rigobert Clignet (12 décembre). — Id. Nomination d'un commissaire à l'effet d'informer de la commodité ou incommodité de l'extinction du titre de la sacristie du prieuré de Saint-Pierre de Tours-sur-Marne, de l'ordre de Cluny, et de l'union de ses revenus à la mense conventuelle du prieuré de Saint-Julien de Sézanne (28 décembre). — Fol. 79. Provision de la chapelle de Tanfol, dite des Lépreux, dépendant de l'abbaye du Gard (18 janvier 1762). — Id. Provision, en faveur de Régis-Louis-Alexandre-Médard de Goudard, sous-diacre du diocèse de Cavaillon, d'un canonicat de la cathédrale de Reims, vacant par suite de la démission de Thomas-Esprit L'Olivier de Tronjoly, prêtre du diocèse de Quimper (20 janvier). — Fol. 81. Provision d'une bourse du collège de Reims à Paris (5 avril). — Fol. 82. Nomination de Nicolas Gobreau, pénitencier de l'église de Reims, à la charge d'official métropolitain (28 mai). — Fol. 83. Provision de la chapelle Saint-Michel de l'église paroissiale de Courville (30 mai).

G. 240. — 1 vol. in-folio relié (151 feuillets).

1763-1782. — Registre des ordinations. — Ordinations, dimissoires, lettres d'incorporation et d'excorporation, etc. — En tête du volume, titre imprimé, avec les armoiries de l'archevêque Charles-Antoine de la Roche-Aymon. — Fol. 1. Liste des prêtres, diacres et sous-diacres, ordonnés par Jean de Cairol, évêque de Sarepta, dans la chapelle du palais de l'archevêché de Reims (28 mai 1763). — Fol. 10. Lettres dimissoriales données à Jean-Robert d'Estrées, clerc du diocèse de Reims et chanoine de l'église royale et collégiale de Notre-Dame de Poissy (23 mai 1764). — Fol. 23. Bénédiction abbatiale donnée à Remacle Lissoir, chanoine régulier de l'ordre de Prémontré, élu abbé de la Val-Dieu, au diocèse de Reims (11 mai 1766). — Fol. 32. Liste des prêtres, diacres et sous-diacres, ordonnés par Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, archevêque de Trajanople, coadjuteur de l'archevêque Charles-Antoine de la Roche-Aymon (13 juin 1767). — Fol. 37. Lettres dimissoriales données à Jean-Nicolas Maquart [1], natif des Mazures (13 mars 1768). — Fol. 44. Id., à Jean-Charles de Coucy [2], acolyte du diocèse de Reims (31 janvier 1769). — Fol. 52. Liste des prêtres, diacres et sous-diacres, ordonnés par Henri Hachette des Portes, évêque de Cydon (9 juin 1770). — Fol. 56. Ordinations faites dans la chapelle du palais de l'archevêché de Reims par Jean-Marc de Royère, évêque comte de Tréguier (30 mars 1771). — Fol. 60. Lettres d'excorporation accordées à Henri-Marie de Roucy, acolyte du diocèse de Reims (11 septembre). — Id. Lettres dimissoriales données à Michel-Marie-Augustin Fransquin de Lillebonne, fils de Louis-Antoine et de Marie-Marguerite Blévin de Penhoët, natif de Ballay, au diocèse de Reims (20 octobre). — Fol. 71. Promotion au diaconat de Charles-Constant-César-Loup-Joseph-Mathieu d'Agoult, sous-diacre du diocèse de Grenoble (19 décembre 1772). — Fol. 73. Collation de la tonsure à Marie-Louis-Emmanuel d'Aumale, fils de Louis-Michel-François, comte d'Aumale, et de Marie-Cécile-Antoinette-Ursule-Berthe de Pommery, de la paroisse de Cuts, au diocèse de Soissons (10 avril 1773). — Fol. 76. Id., à Pierre de Bigault de Maisonneuve, fils de François et de Louise-Françoise de Bonnay de Malberck, de la paroisse de la Chalade, au diocèse de Verdun (5 juin). — Fol. 79. Ordinations faites dans la chapelle du palais de l'archevêché par Henri-Joseph-Claude de Bourdeilles, évêque de Soissons (18 décembre) : promotion au sous-diaconat de Christian d'Athefeldt, acolyte incorporé au diocèse de Soissons, etc. — Fol. 83. Ordination de François-Marie-Fortuné de Vintimille, diacre du diocèse de Marseille (28 mai 1774). — Fol. 88. Ordinations faites dans la chapelle des sœurs du Saint-Enfant-Jésus de Reims par Henri Hachette des Portes, évêque de Glandèves (14 avril 1775). — Fol. 95. Lettres dimissoriales données à Pierre-Claude de Maillard de Landreville, clerc du diocèse de Reims (27 novembre). — Id. Ordinations faites dans la chapelle du palais de l'archevêché par Charles-Bernard Collin de Courtrisson, évêque des Thermopyles (23 décembre). — Fol. 99. Lettres dimissoriales données à Nicolas de Grandpré, natif de Montfaucon-en-Argonne (2 avril 1776). — Fol. 100. Collation de la tonsure à Jean-Louis-Ferdinand d'Aguisy, fils de Jean-Antoine et de Louise-Marguerite de Saint-Vincent, natif de Maimbressy ; id., à Charles-François Dorlodot, fils de Gabriel et de Marie-Prudence de Bonnay de Malberck, originaire du diocèse de Verdun (6 avril). — Fol. 101. Collation de la tonsure, dans l'église paroissiale de Brières, au diocèse de Reims, à Charles-Antoine de Mouy-Sons, fils de

(1) Voy. G. 236.
(2) Voy. G. 226.

Jean-Baptiste, baron de Mouy-Sons, et de Louise-Marie de la Simone du Hamel (11 mai). — Fol. 107. Promotion au diaconat de Ferdinand-Claude-Hilarion Huet de la Tour du Breuil, sous-diacre du diocèse de Bourges (21 décembre). — Fol. 108. Collation de la tonsure à Nicolas Tronsson [1], fils de Nicolas et de Marie-Madeleine Sutaine, de la paroisse de Saint-Symphorien de Reims (22 décembre). — Fol. 110. Ordinations faites par Pierre-Joseph Perreau, évêque de Tricomie (24 mai 1777). — Fol. 114. Ordinations faites par Jean-Baptiste-Charles-Marie de Beauvais, évêque de Senez (20 décembre). — Fol. 117. Lettres dimissoriales données à Alexandre-Roch-Anne-Gédéon Cabot de Collorgues, fils d'Antoine-Roch et de Marie-Gabrielle d'Haudanger de Guy de Bauthémont, natif de Sorcy au diocèse de Reims (8 avril 1778). — Fol. 119. Ordination de Louis de Jouenne d'Esgrigny, diacre du diocèse de Nîmes (18 avril). — Fol. 124. Ordinations faites dans la chapelle du palais de l'archevêché par Barthélemy-Louis-Martin de Chaumont de la Galaisière, évêque comte de Saint-Dié (20 mars 1779). — Fol. 127. Lettres dimissoriales données à Jean-Baptiste-Joseph Boulliot [2], chanoine régulier de l'ordre de Prémontré, de l'abbaye de la Val-Dieu, au diocèse de Reims (29 avril). — Id. Bénédiction abbatiale, donnée en l'église de l'abbaye de Mouzon par l'évêque de Tricomie, à Nicolas Conscience, abbé de Saint-Airy de Verdun (2 mai). — Fol. 128. Collation de la tonsure, en l'église paroissiale d'Aubigny, à Charles-Anne-Gabriel de Robert, fils de Jean-Baptiste-Louis et de Claude-Olive de Failly, natif de la paroisse de Rimogne (2 juin). — Fol. 129. Requête adressée par Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord [3], sous-diacre du diocèse de Paris, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Denis de Reims, à Alexandre-Angélique de Talleyrand, archevêque de Reims, son oncle, pour être incorporé dans son diocèse ; consentement donné par le dit archevêque (14 septembre) ; lettres d'excorporation accordées par Christophe de Beaumont, archevêque de Paris (16 septembre) ; lettres d'incorporation au diocèse de Reims ; lettres dimissoriales autorisant Charles-Maurice de Talleyrand à être ordonné diacre par l'évêque de Beauvais (17 septembre). — Fol. 131. Ordinations faites dans la chapelle de l'archevêché par Louis-André de Grimaldi, évêque de Noyon (18 décembre) ; promotion à la prêtrise de Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, diacre du diocèse de Paris, etc. — Fol. 144. Lettres dimissoriales autorisant Jean-Baptiste-Joseph Boulliot [1], diacre, chanoine de l'abbaye de la Val-Dieu, à être ordonné prêtre par l'évêque de Namur (30 juillet 1781). — Fol. 148. Collation de la tonsure, dans la chapelle de l'abbaye de Landèves, à Louis-Barbe Regnault de Montgon, fils d'Adam-Remi et de Marie-Suzanne Thibault de Berry des Aulnois, natif de la paroisse de Montgon (30 décembre). — Fol. 149. Lettres dimissoriales données à Charles-Anselme-Ferdinand de Coudenhove, fils de Louis-Ferdinand et de Marie-Madeleine de Zuissel de Suève, natif de la paroisse d'Aincreville (10 mars 1782).

(1) Frère du célèbre avocat Tronsson du Coudray.
(2) Auteur de la *Biographie ardennaise*, mort en 1833.
(3) Le célèbre diplomate.

G. 241. — 1 vol. grand in-folio relié (399 feuillets) [2].

1747-1751. — Registre des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Reims. (*Coté XVIII* [3]). — Lettres de tonsure et de prêtrise, lettres de nominations de grades, lettres de maîtres ès arts en l'université de Reims, significations de grades, titres patrimoniaux, provisions et prises de possession de bénéfices et de cures, dispenses de bans et de parenté pour les mariages, etc. — Fol. 6. Rénovation de grades pour Charles Batteux [4], professeur de rhétorique au collège de Navarre, à Paris, y demeurant, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, au collège de Laon (27 mars 1747). — Fol. 12. Signification de grades pour Nicolas-Pierre-Joseph Regnault d'Irval, prêtre du diocèse de Reims, conseiller au parlement de Paris (id.). — Fol. 13. Rénovation de grades pour Jean-Baptiste Marlot, prêtre de Reims, docteur en droit, chapelain de la chapelle Saint-Nicaise près Saint-Hilaire-le-Petit et de la chapelle Saint-Barthélemy en l'église Saint-Symphorien de Reims (id.). — Fol. 19. Provision de la chapelle Sainte-Reine en l'église Saint-Martin de Reims, en faveur de Guillaume-Antoine Hillet (21 avril). — Fol. 22. Prise de possession de la chapelle Saint-Laurent, « tenant aux murs extérieurs de l'abbaye de Saint-Remi de Reims », au nom de François Delarue, clerc du diocèse d'Amiens (28 avril). — Fol. 30. Dispense de bans en faveur d'Emmanuel-Maurice de Lorraine, prince d'Elbeuf, de la paroisse de Gondreville, au diocèse de Toul,

(1) Voy. ci-dessus.
(2) Vers le milieu du volume, les marges ont été altérées par l'humidité et les vers.
(3) Les 17 premiers volumes de cette collection font défaut.
(4) Voy. G. 210.

et de Innocente-Catherine de Rougé du Plessis-Bellière, marquise de Fougeray, de la paroisse de Vienne-le-Château (29 mai). — Fol. 38. Lettres de tonsure pour Gérard-Joseph de Vissec de la Tude, fils de Henri et d'Anne de la Garde, natif de Verdun (17 juin). — Fol. 43. Lettres de tonsure et des quatre ordres mineurs pour André-François Féry [1], religieux du couvent des Minimes de Reims, fils de Nicolas et de Jeanne Devaux, natif de la paroisse Saint-Timothée de Reims (26 mai). — Fol. 48. Résignation du prieuré de Saint-Pierre de Fromentières au diocèse du Mans (13 juillet). — Fol. 55. Approbation d'une fondation faite en l'église de Boult-sur-Suippe (7 août). — Fol. 65. Prise de possession du prieuré de Notre-Dame-de-Consolation des Mazures, au diocèse de Reims (13 novembre). — Fol. 78. Dispense de bans en faveur de Louis-Jérôme Raussin et de Marie-Élisabeth Blanchon (14 janvier 1748). — Fol. 86. Approbation d'une fondation faite en l'église de Fléville (15 février). — Id. Permutation de la chapelle des Morts en l'église Saint-Gervais, à Paris, contre un canonicat de l'église collégiale de Courpalay en Brie (19 février). — Fol. 87. Bulles apostoliques de provision de l'abbaye de Saint-Denis de Reims en faveur de Jean-Cyprien de Saint-Exupéry, prêtre du diocèse de Sarlat, doyen de l'église de Paris (29 janvier). — Fol. 89. Prise de possession de cette abbaye (24 février). — Fol. 91. Prise de possession de la prévôté d'Écharson, au nom de Claude Boucher, prêtre du diocèse de Paris, conseiller au Parlement (1 mars). — Id. Dispense de bans en faveur de Jean-Baptiste-Gaston Baillet, chevalier, marquis de Vaugrenant, de la paroisse Saint-Sulpice de Paris, et de Marie-Jeanne de Lière, de la paroisse d'Hannogne (6 mars). — Fol. 102. Permutation de la cure d'Ohis, au diocèse de Laon, contre la chapelle Sainte-Marguerite en l'église collégiale de Saint-Pierre-le-Jeune de Strasbourg (9 avril). — Fol. 105. Résignation de la chapelle Saint-Vast des Creuttes, au diocèse de Laon (13 avril). — Fol. 108. Élection par la chambre ecclésiastique du diocèse de Reims d'Hippolyte Favereau, vidame de l'église métropolitaine, comme député du second ordre à l'assemblée provinciale du clergé (27 avril). — Fol. 109. Nomination par cette assemblée d'Étienne-René Potier de Gesvres, évêque de Beauvais, comme député du premier ordre, et de Louis Le Bègue de Majainville, vicaire général du diocèse de Châlons, comme député du second ordre de la province de Reims, à l'assemblée générale extraordinaire du clergé de France qui doit se tenir à Paris le 25 mai suivant (30 avril). — Id. Provision du prieuré de Senuc en faveur de Jean-François de Rochechouart, sous-diacre du diocèse de Toulouse (23 avril). — Fol. 114. Dispense de bans en faveur de Pierre-Christophe de Coussy, de la paroisse de Mareuil, et de Claude-Marie de Landre de Brécy, de la paroisse de Notre-Dame de Metz (17 mai). — Fol. 115. Approbation de fondations faites en l'église de Ville-en-Tardenois (22 mai) — Fol. 121. Provision du prieuré de Notre-Dame des Rosiers, au diocèse de Reims (1 juin). — Id. Lettres de tonsure de Nicolas Bergeat (30 mai). — Fol. 122. Dispense de bans en faveur de Renard de Fuchsamberg et de Madeleine-Louise de Coucy, paroisses de Doux et d'Écordal (30 juin). — Fol. 124. Id., en faveur de Pierre Wilbeau et de Marguerite Prévost, de la paroisse de Château-Porcien (16 juillet). — Dispense de parenté en faveur de François de Bigault et de Louise-Françoise de Bonnay, demeurant à la Harazée, paroisse de Vienne-le-Château (17 juillet). — Fol. 132. Procuration pour résigner la cure de l'église Saint-Laurent de Soissons, située dans l'ancienne enceinte de l'abbaye de Saint-Médard (3 septembre). — Fol. 133. Prise de possession de la chapelle régulière de Sainte-Marguerite de Beaumont-en-Argonne (3 septembre). — Fol. 143. Provision de la chapelle Saint-Pierre de l'église paroissiale de Balham en faveur de Pierre Desaulx, recteur de l'université de Reims (14 novembre). — Fol. 144. Dispense de bans en faveur de Georges de Godet et d'Anne-Marguerite de Brognon, de la paroisse de Vandeuil (18 novembre). — Id., en faveur de Louis-Antoine de Lillebonne, de la paroisse de Ballay, et de Marie-Marguerite Blérin de Penhoët, de la paroisse de Stenay (19 novembre). — Fol. 148 Procuration de Charles Batteux [1], professeur d'éloquence au collège de Navarre, à l'effet de permuter la chapelle Sainte-Anne de l'église métropolitaine de Reims (2 décembre). — Fol. 165. Lettres de naturalisation accordées à Jean-Baptiste Jeannerat, religieux de l'ordre de Prémontré, prieur curé de Nouart au diocèse de Reims, natif de Saint-Ursanne au diocèse de Bâle en Suisse (22 novembre). — Fol. 166. Lettres de maître ès arts

(1) Savant mathématicien, inventeur de la machine hydraulique qui distribuait l'eau dans la ville de Reims.

(1) Voy. G. 210.

en l'université de Reims pour Louis-Joachim de Beaumont, diacre du diocèse de Reims (22 janvier 1749). — Fol. 172. Dispense de bans en faveur de Henri de Birague de la Motte des Prez, de la paroisse de Lalobbe, et de Marie-Louise Poulain, de la paroisse d'Élan (13 février). — Fol. 191. Id., en faveur de Louis-Déodat du Fay d'Athies et de Blanche-Gabrielle d'Aguisy, de la paroisse de Maimbresson (7 avril). — Fol. 204. Dispense de parenté en faveur de Claude Verrières de Méligny, de la paroisse de Neuville-lès-This, et de Marie-Louise de Beaumont, de la Forge-Maillard (8 mai). — Id. Lettre de nomination de grades pour Charles-Eustache de Landouzy, diacre du diocèse de Laon (9 mai). — Fol. 207. Bulles apostoliques de provision, en faveur de Louise-Françoise-Aimée de Grieu, de l'abbaye de Saint-Étienne de Reims, vacante par le décès de Charlotte-Polyxène de Thibergeau, dernière abbesse (24 mars). — Fol. 220. Dispense de bans en faveur de Louis de Mecquenem et de Marie-Marguerite de Graffeuil, de la paroisse de Savigny-sur-Aisne (30 juin). — Fol. 222. Procuration donnée par Pierre Génin pour consentir en son nom à la création d'une pension sur un canonicat de l'église collégiale de Notre-Dame de Carignan, au diocèse de Trèves, dont il a été pourvu par Louis-Victor de Savoie, prince de Carignan (1 juillet). — Fol. 223. Prise de possession de la chapelle Notre-Dame de Luzy, fondée par Charlotte de Xaubourel (27 juin). — Fol. 241. Dispense de bans en faveur de Louis-Joseph d'Argy, de la paroisse de Justine, et de Marie de Maubeuge, de la paroisse de la Neuville-lès-Wasigny (1 octobre). — Fol. 246. Brevet du roi conférant à Esprit Brunet la chapelle royale de Saint-Michel du château de Mouzon (19 octobre). — Fol. 248. Dispense de bans en faveur d'Eustache de Vaucleroy et de Marguerite-Élisabeth de Maubeuge, de la paroisse de Magneux (24 novembre). — Fol. 251. Provision de la première chapelle de Saint-Barthélemy de l'ancienne congrégation, en la cathédrale de Reims, en faveur de Henri Hardouin, sous-diacre, maître de chapelle de la dite cathédrale (24 octobre). — Fol. 254. Dispense de bans en faveur de Jean-François de Hénin-Liétard, de la paroisse de Morgny, au diocèse de Laon, et de Suzanne de Saillant, de la paroisse d'Herbigny (17 décembre). — Fol 271. Procuration pour résigner le prieuré de Saint-Nectaire, au diocèse de Clermont-en-Auvergne, dépendant de l'abbaye de la Chaise-Dieu (12 janvier 1750). — Fol. 272. Id., pour résigner le prieuré de Saint-Idunet, au diocèse de Quimper, dépendant de l'abbaye de Landevennec (id.). — Fol. 275. Démission par Étienne de Chiavary, chanoine de Reims, de la dignité d'archiprêtre du chapitre de l'église Saint-Trophime d'Arles (1 janvier). — Fol. 283. Dispense de bans en faveur d'Antoine-Louis d'Argy et de Suzanne de Bournonville, de la paroisse de Saint-Marcel (19 février). — Fol. 285. Id., en faveur de Gédéon-Anne-Jean de Saluguet de Termes et de Marguerite-Thérèse Maillefer de Résigny (9 mars). — Fol. 301. Nomination par l'assemblée provinciale du clergé de Claude-Antoine de Choiseul-Beaupré, évêque de Châlons, comme député du premier ordre, et de Charles de la Cropte de Chanterac, vicaire général de l'évêque de Noyon, comme député du second ordre de la province de Reims, à l'assemblée générale ordinaire du clergé de France (21 avril). — Fol. 302. Dispense de bans en faveur d'Eugène-Maximilien-Florimond de Cambray, de droit de la paroisse de Villers-aux-Érables, au diocèse d'Amiens, et d'Anne-Suzanne-Charlotte d'Estoquoy de Schulemberg, de la paroisse de Vaux-Champagne (8 mai). — Fol. 303. Id., en faveur de Nicolas-Joseph de Corderan d'Auge et de Marie-Anne de Mairy, de la paroisse de Donchery (16 mai). — Fol. 315. Constitution de patrimoine, faite par Gilles Leblan, « entrepreneur de bâtiments et inspecteur des usines de S. A. Sérénissime Monseigneur le Prince dans le Clermontois », demeurant à Varennes, en faveur de Christophe Leblan, son fils (22 mars). — Fol. 322. Dispense de bans en faveur d'Adrien-Joseph de Suève et de Charlotte-Antoinette de Pouilly, de la paroisse de Cornay (16 juillet). — Fol. 326. Dispense de parenté en faveur de Pierre de Clouet, de la paroisse de Grand-Champ, et de Marie-Anne-Adrienne-Nicole de Maubeuge, de la paroisse de Magneux (29 juillet). — Id. Pouvoir donné par Alexandre Milon, évêque de Valence, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, à Dom René Laneau, supérieur général de l'ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, de nommer aux bénéfices dépendant de la dite abbaye (4 mai). — Fol. 329. Dispense de bans en faveur de Pierre Frémyn de Fontenille, de la paroisse de Saint-Étienne de Reims, et de Marie-Albertine-Joséphine de Colnet, de la paroisse de Saint-Pierre (17 août). — Id., en faveur de Frédéric-Jérôme de Marmande de Tourville, de la paroisse de Romain, et de Marie-Françoise de Villemor, de la paroisse d'Œuilly, au diocèse de Soissons

(id.). — Fol. 331. Id., en faveur d'Alphonse-César-Emmanuel-François de Miremont de Berrieux, de la paroisse de Goudelancourt, au diocèse de Laon, et de Madeleine-Françoise-Louise Moët de Louvergny, de la paroisse de Saint-Pierre de Reims (9 septembre). — Fol. 339. Procuration donnée par Jean Boyer, prêtre du diocèse de Montpellier, procureur général de la congrégation de l'Oratoire, pour prendre possession en son nom de la chapelle Saint-Martin d'Attigny (3 octobre). — Fol. 342. Procuration donnée par Pierre Guénart, chanoine de Saint-Symphorien de Reims et « aumônier des pages de Madame la Dauphine », pour nommer à la cure de Saint-Hilaire-le-Grand (6 novembre). — Fol. 351. Nomination de Jean-Charles-Godefroi de Romance, clerc tonsuré du diocèse de Vannes, à un canonicat de l'église Saint-Pierre de Mézières (4 décembre). — Fol. 366. Lettres patentes permettant à Gabriel-Étienne Brice, religieux bénédictin, de prendre possession du prieuré de Saint-Benoît d'Arnicourt, au diocèse de Reims (12 décembre). — Fol. 368. Procuration donnée par Paul-François Picart, clerc tonsuré du diocèse de Reims, pour passer un concordat au sujet du prieuré de Saint-Saturnin d'Azé, au diocèse d'Angers, dont il avait été pourvu (6 février 1751). — Fol. 375. Approbation d'une fondation faite en l'église de Massiges par Charles-Henri de Tournebulle, chevalier, seigneur du dit lieu (16 mars). — Fol. 381. Lettre de l'archevêque de Reims à l'abbé Demailly, son vicaire général, par laquelle il lui donne pouvoir d'admettre les permutations de bénéfices (Paris, 4 décembre 1750). — Fol. 384. Démission de la chapelle Saint-Jacques de la Rêverie en l'église paroissiale de Saint-Martin de Mouzon, entre les mains de René-Louis de Reboul, écuyer, ancien capitaine d'infanterie, demeurant à Haraucourt, collateur d'icelle (15 avril 1751). — Fol. 388. Dispense de bans en faveur de Henri-François, comte de Mouzay, de la paroisse de Savigny-sur-Aisne, et de Catherine-Angélique, comtesse de Montbéliard de Franquemont, de la paroisse de Saint-Mihiel en Lorraine (26 avril). — Fol. 395. Procuration donnée par François-Félix de Peyras, chanoine de l'église collégiale de Saint-Évrémont de la ville de Creil, pour requérir un canonicat de l'église de Senlis (12 mai).

G. 242. — 1 vol. grand in-folio relié (400 feuillets). (1)

1751-1757. — Registre des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Reims. (*Coté XIX*). — Lettres de tonsure et de prêtrise, lettres de nominations de grades, significations de grades, lettres de maîtres ès arts en l'université de Reims, titres patrimoniaux, provisions et prises de possession de bénéfices et de cures, dispenses de bans et de parenté pour les mariages, etc. — Fol. 7. Procuration donnée par Dom Jean-Aignan Vintant, religieux bénédictin, demeurant en l'abbaye de Saint-Remi de Reims, pour résigner le prieuré de Saint-Sébastien de Monts, en la paroisse de Sognolles, au diocèse de Paris, dépendant de l'abbaye de Saint-Pierre de Melun (28 juillet 1751). — Fol. 9. Procuration du même pour résigner le prieuré de Saint-Léger de Montbrillais, au diocèse de Poitiers, dépendant de l'abbaye de Bourgueil (id.). — Id. Dispense de bans en faveur de Charles de Failly et de Marie-Anne-Barbe de Foucault, de la paroisse d'Antheny (10 août). — Fol. 11. Procuration donnée à Jean Ligier par François-Marie Le Maistre de la Garlaye, évêque de Clermont-Ferrand et abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame de Chéhéry, au diocèse de Reims, pour nommer à tous les bénéfices dépendant de cette abbaye (17 août). — Id. Provision de la chapelle Sainte-Marguerite de Châtel, au diocèse de Reims (10 septembre). — Fol. 12. Procès-verbal d'examen pour la profession de plusieurs religieuses dans le couvent des Annonciades de Varennes (30 août et 15 septembre). — Fol. 14. Procuration donnée par Maximilien-Henri-Hyacinthe, comte de Horion, abbé commendataire de Notre-Dame de Mouzon, à Pierre Chedel, prieur, pour nommer aux bénéfices dépendant de cette abbaye (6 octobre). — Fol. 17. Provision de la chapelle Saint-Nicolas en l'église de Fismes, en faveur de Louis-Joachim de Beaumont, prêtre du diocèse de Reims (3 novembre). — Fol. 27. Brevet du roi conférant à Jean Pérein, clerc tonsuré du diocèse de Châlons, la chapelle royale de Notre-Dame des Vertus au château d'Arson, diocèse de Reims (29 août). — Fol. 44. Dispense de bans en faveur de Philippe-Pierre Frémyn de Fontenille, de la paroisse de Roizy, et de Suzanne Bongard d'Apremont, de la paroisse de Saint-Riquier-en-Rivière, au diocèse de Rouen (26 mars 1752). — Fol. 45. Lettres de tonsure pour Anne-Edmond-

(1) Quelques marges sont altérées par l'humidité.

Alexandre de Toulongeon, fils de Jean-François-Joseph de Toulongeon, comte de Champlitte, et d'Anne-Prospère Cordier de Launay, natif de la paroisse de Champlitte, au diocèse de Dijon (1 avril). — Fol. 69. Procuration donnée par Jean de Saint-Exupéry, doyen de l'église de Paris, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Denis de Reims, à Nicolas Jeanson, chanoine de Paris, pour nommer aux bénéfices dépendant de cette abbaye (9 août). — Fol. 77. Lettres de tonsure pour Louis-Joseph de Mouy de Sons, fils de Charles-Salomon et de Jeanne-Gabrielle de Montbéliard de Franquemont, de la paroisse Saint-Michel de Verdun (16 octobre). — Id. Signature de Rome portant dispense en faveur de Claude de Mauroy, religieux augustin, pour posséder à la fois le prieuré cure de Saint-Martin d'Épernay et l'aumônerie de l'église de l'abbaye de la Très-Sainte-Trinité de Mauléon, au diocèse de La Rochelle (14 août). — Fol. 84. Lettre du roi à la Sorbonne ordonnant que « la maison de Rohan continue de jouir dans la maison et société de Sorbonne de tous les droits, honneurs, prérogatives et distinctions dont elle est en possession » (Versailles, 29 novembre). — Fol. 86. Bref de dispense de parenté en faveur de Claude-François de Maillart de Landreville et de Marguerite-Claude de Graffeuil (13 novembre). — Fol. 90. Lettres de tonsure pour Charles-Joseph-Xavier d'Alençon de Beaufremont, fils de François-Joseph et de Barbe-Madeleine-Françoise de Giffart, natif de la paroisse de Saint-Pierre-l'Angelé de Verdun (1 février 1753). — Fol. 93. Extraits de conclusions de la faculté de théologie et de l'université de Paris, relatifs aux privilèges de la maison de Rohan en la Sorbonne (4 novembre et 2 décembre 1752); provisions de *socius sorbonicus* données par Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, proviseur de la Sorbonne, à Armand-Gaston de Rohan, bachelier en théologie (25 décembre 1697). — Fol. 95. Procès-verbal d'examen pour la profession religieuse, en l'abbaye de Saint-Étienne de Reims, d'Ursule-Urbane de la Grandière, fille d'Hubert-Maximilien de la Grandière, enseigne des vaisseaux du roi, chevalier de Saint-Louis, et de Françoise-Olive Le Picard d'Ettan, de la paroisse de Brest (25 février 1753). — Fol. 126. Id., pour la profession religieuse de Caroline de la Barre d'Erquelines, en l'abbaye de Saint-Pierre de Reims (6 mai). — Fol. 133. Provision d'un canonicat de la cathédrale de Reims en faveur de Gui-Antoine Fourneau, recteur de l'université de Paris (31 juillet). — Fol. 138. Prise de possession du prieuré de Sainte-Vaubourg par Dom Basile Bourgeois, prieur du prieuré conventuel de Saint-Ayoul de Provins (27 septembre). — Fol. 142. Lettres de tonsure pour Louis-Abraham-Anne de Rémont, fils d'Antoine-Charles de Rémont, écuyer, et de Marguerite-Louise de Chartonne, de la paroisse d'Arnicourt (10 mai 1752). — Fol. 156. Provisions en cour de Rome du prieuré de Novy en faveur de Dom Étienne Pierre (21 août 1753). — Fol. 163. Procès-verbal d'examen pour la profession religieuse, en l'abbaye de Saint-Étienne de Reims, de Charlotte-Raoulette Béguin de Coucy, fille de Joseph-Antoine Béguin, seigneur de Coucy, lieutenant général au présidial de Reims, et de Marie-Angélique Lespagnol (17 janvier 1754). — Fol. 180. Lettres de Louis-Bernard La Taste, évêque de Bethléem, abbé commendataire de l'abbaye de Moiremont, conférant à Henri Hachette, archidiacre de Reims, le pouvoir de nommer à toutes les cures dépendant de cette abbaye, situées dans le diocèse de Reims (18 mars). — Fol. 193. Provision de l'office de notaire apostolique en faveur d'Étienne Huguin (30 mai). — Fol. 213. Lettres de tonsure pour Pierre-Paul Grech, natif de la paroisse de Sainte-Marie de Port-Salut, au diocèse de Malte (11 octobre). — Fol. 220. Procès-verbal d'examen pour la profession religieuse, en l'Hôtel-Dieu de Reims, de Marie-Françoise Lespagnol, fille d'Adam Lespagnol, conseiller du roi en l'élection de Reims, et d'Élisabeth de La Salle (25 novembre). — Fol. 237. Arrêt d'enregistrement des lettres patentes du mois d'août 1752, confirmant le décret de l'archevêque de Reims du 27 mai 1740, portant extinction du titre des chapelles de l'église Sainte-Balsamie de cette ville [1] (15 janvier 1755). — Fol. 242. Extrait baptistaire de François-Xavier de Gérard de Vachères, nommé chanoine de Reims (15 mars 1736). — Fol. 256. Résignation par Dom Jacques-Louis de Gournay du prieuré de Saint-Martin de Breuil-le-Vert, au diocèse de Beauvais, dépendant de l'abbaye de Saint-Germer-de-Fly (29 avril 1755). — Fol. 271. Bulle de dispense de parenté en faveur de René de Mâcon, chevalier, demeurant en sa terre de Falaise, et de Jeanne-Marie-Louise Le Fournier d'Olizy, demeurant à Reims (15 mars 1754). — Fol. 273. Bulle nommant Henri Hachette des Portes à l'évêché de Cydon (21 juillet 1755); lettres de Christophe de Beaumont,

(1) Voy. G. 233.

archevêque de Paris, attestant que Henri Hachette a été sacré par le nonce apostolique en la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, à Paris (château de Conflans, 31 août). — Fol. 294. Procuration donnée par Guillaume-Corentin de la Boëssière, abbé commendataire de l'abbaye de Longwé, au diocèse de Reims, demeurant à Quimper, pour nommer aux bénéfices dépendant de cette abbaye (2 juin). — Fol. 303. Provision du prieuré de Senuc (29 décembre). — Fol. 304. Nomination de Jacques Vallette le neveu, ancien recteur de l'université de Paris, à la chapelle de Saint-Louvent au cimetière de l'église paroissiale de Vauclerc, diocèse de Châlons (12 janvier 1756). — Fol. 317. Lettres de *quinquennium* et lettres de grades pour Nicolas Dumont [1] (6 déc. 1755). — Id. Résignation d'un canonicat de l'abbaye de Saint-Pierre d'Avenay en faveur de Charles-François Touchaint de La Lustière (1 avril 1756). — Fol. 318. Rénovation de grades pour Martin Foucreau, professeur en l'université de Reims, chapelain de la chapelle du Saint-Lait du nouvel œuvre, fondée en l'église cathédrale de Châlons-sur-Marne (31 mars). — Fol. 327. Procès-verbal d'examen pour la profession religieuse, en l'abbaye de Saint-Pierre de Reims, de Marie-Claire de Saillant, fille de Pierre de Saillant, écuyer, seigneur d'Herbigny, et de Marguerite de Beuvry (22 avril). — Fol. 332. Lettres de prêtrise pour Nicolas Dumont (12 juin). — Fol. 333. Collation de la chapelle Sainte-Catherine de Chevrières à Nicolas Conscience, moine bénédictin (3 juin). — Fol. 334. Provisions en cour de Rome du prieuré de Saint-Benoit d'Arnicourt (23 novembre 1755). — Fol. 341. Prise de possession de l'office de la sacristie du prieuré de Novy par Dom Louis Lainel d'Ivoiry (25 juillet 1756). — Fol. 350. Provisions de la chapelle de Saint-Thomas de Cantorbéry, dite l'Aumônerie de Saint-Pierre, fondée et desservie dans les dépendances de la dite abbaye de Saint-Pierre de Reims (6 octobre). — Fol. 353. Procès-verbal d'examen pour la profession religieuse, au couvent des Carmélites de Reims, de Madeleine-Louise de Foucault, fille de Jean Chelin de Foucault, écuyer, et de Marie de Houx, de la paroisse de Beaulieu (17 octobre). — Fol. 354. Provision de la quatrième chapelle de Saint-Nicaise en la cathédrale de Reims, en faveur de Henri Hardouin, maître de chapelle en la dite église (20 octobre). — Fol. 361. Acceptation pour le titre sacerdotal de Jean-François Faÿ, clerc du diocèse de Reims, de son canonicat de l'église collégiale de Notre-Dame de Montréal, au diocèse de Condom (4 décembre). — Fol. 375. Provision de la chapelle de l'Assomption au château de Sedan (31 décembre). — Fol. 377. Procès-verbal d'examen pour la profession religieuse, en l'abbaye de Saint-Pierre de Reims, d'Herménégilde-Charlotte de Maillart de Landreville, fille de Claude-François de Maillart, chevalier, seigneur de Landreville, et de Marie-Angélique de Raveaulx, de la paroisse de Chémery (15 janvier 1757). — Fol. 382. Arrêt du Parlement pour l'enregistrement du décret de suppression de la chapelle Notre-Dame de l'Hôtel-Dieu de Château-Porcien (2 septembre 1755; voy. G. 238). — Fol. 388. Procès-verbal de prise de possession de l'abbaye de Signy au nom du cardinal de Saulx-Tavannes, archevêque de Rouen, pourvu de cette abbaye à la mort d'Abraham-Louis d'Harcourt (27 mars 1757). — Fol. 393. Procuration donnée par François-Jérôme de Montigny, doyen de l'église cathédrale de Chartres, abbé commendataire de l'abbaye d'Igny, demeurant en son château de Montaon, au diocèse de Soissons, pour résigner son canonicat de la dite église de Chartres en faveur de Pierre-Marie-André Duchesne, clerc tonsuré du diocèse de Reims (21 avril). — Fol. 397. Résignation de la chapelle de Saint-Pierre de Verzenay par Simon-Nicolas Frizon de Blamont, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Benoît de Beaulieu, au diocèse de Tours, en faveur d'Adrien de Paris, curé de Lavannes (18 mai).

G. 243. — 1 vol. grand in-folio relié (398 feuillets).

1757-1762. — Registre des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Reims. *(Coté XX).* — Lettres de tonsure et de prêtrise, lettres de nominations de grades, significations de grades, lettres de maîtres ès arts, titres patrimoniaux, provisions et prises de possession de bénéfices et de cures, dispenses de bans et de parenté pour les mariages, etc. — Fol. 9. Confirmation en cour de Rome d'un accord passé entre André Salmon et Pierre Richard, au sujet du prieuré de Saint-Étienne-à-Arne, sur lequel ils avaient eu tous deux des prétentions (26 avril 1757). — Fol. 31. Titre patrimonial d'André-Antoine Féry [1], fils de Nicolas Féry, maître serrurier à Reims, et de Jeanne Devaux (23 octobre). — Fol. 38. Procès-verbal d'examen pour la profession

(1) Voy. G. 212.

(1) Frère du P. Féry, mathématicien.

religieuse, en l'abbaye de Sainte-Claire de Reims, de Jeanne-Françoise-Élisabeth Tronsson, fille de Nicolas Tronsson et de Marie-Madeleine Sutaine [1] (20 décembre). — Fol. 46. Provisions en cour de Rome du prieuré de Saint-Thomas, dépendant de l'abbaye de Saint-Remi de Reims, en faveur de Jean-François Lamandé (29 juillet). — Fol. 47. Prise de possession de ce prieuré par le dit Dom Lamandé, supérieur de l'abbaye de Saint-Pierre et Saint-Paul de Solesmes (29 décembre). — Fol. 53. Permutation de la cure de Montblainville contre la chapelle Sainte-Catherine de Virton, au diocèse de Trèves (1 mars 1758). — Fol. 65. Bulle de Benoît XIV instituant abbé commendataire de l'abbaye d'Hautvillers Nicolas de Bouillé, doyen de l'église de Lyon, premier aumônier du roi (13 mars); bulle adressée aux archevêques de Reims, Rouen et Sens, pour les charger de recevoir le serment de fidélité au Saint Siège du dit Nicolas de Bouillé (id.). — Fol. 68. Profession de foi faite au nom de N. de Bouillé (24 avril). — Fol. 72. Provision de la chapelle Notre-Dame du château de Rumigny en faveur de Jacques-Léon de Perthuis, chanoine de la Sainte Chapelle de Paris (18 mai). — Fol. 73. Procès-verbal d'examen pour la profession religieuse, en l'abbaye de Saint-Étienne de Reims, de Simone-Jeanne-Thérèse Béguin de Coucy, fille de Joseph-Antoine Béguin, seigneur de Coucy, lieutenant général au présidial de Reims, et de Marie-Angélique Lespagnol de Villette (22 mai). — Fol. 75. Résignation du prieuré de Saint-Barthélemy de Léry, dépendant de l'abbaye de Saint-Seine, au diocèse de Dijon, par Dom Adrien-Vast Clause, religieux bénédictin, demeurant en l'abbaye de Saint-Remi de Reims (3 juin). — Fol. 76. Réquisition de la cure de Brêmes, au diocèse de Boulogne, pour Jean-Baptiste-Anne de Saint-Just, prêtre du dit diocèse, gradué en l'université de Paris, sur la présentation faite par Dom Colomban de Zuthel, abbé de l'abbaye royale de Saint-Jean-au-Mont, autrefois située près de Térouanne et à présent transférée en la ville d'Ypres (11 juin). — Fol. 86. Démission de la chapelle Sainte-Catherine de Chevrières, près Novy, par Dom Nicolas Conscience, pourvu de l'aumônerie de l'abbaye de Saint-Pierre d'Hautvillers (18 août). — Id. Lettres de naturalisation accordées à Jean-Baptiste Félix, curé de Deville, natif du pays de Liège (juin 1758). — Fol. 87. Nomination par l'assemblée provinciale du clergé de Jean-Armand de Roquelaure, évêque de Senlis, comme député du premier ordre, et de Pierre de la Cropte de Frampalais, doyen de la cathédrale de Noyon, comme député du second ordre de la province de Reims, à l'assemblée générale extraordinaire du clergé de France, convoquée à Paris pour le 1er octobre suivant (5 septembre). — Fol. 90. Résignation de la chapelle Notre-Dame de Brusle, près Cartigny, au diocèse de Noyon, par François Tocut, clerc du diocèse de Reims (20 septembre). — Fol. 92. Résignation d'un canonicat de l'église Saint-Pierre de Mézières par Jean-Charles-Godefroy de Romance (26 mai). — Id. Bulle de Clément XIII instituant abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Denis de Reims le comte de Lodron, chanoine d'Olmutz (23 juillet). — Fol. 93. Prise de possession de cette abbaye au nom du dit comte (7 octobre). — Id. Bulle de Clément XIII, instituant Charles Fétis de Saint-Caprais, abbé commendataire de l'abbaye de Longwé (18 septembre). — Fol. 94. Résignation du prieuré ou chapelle de Saint-Nicolas, près Nogent-sur-Seine, par Augustin Lefebvre, religieux d'Hautvillers (23 octobre). — Fol. 96. Permutation de la cure de Buzancy contre un canonicat de l'église collégiale de Sainte-Agathe de Longuyon (5 novembre). — Fol. 99. Permutation d'un canonicat de Saint-Timothée de Reims contre la chapelle de la Sainte-Trinité en la cathédrale de Meaux (14 novembre). — Fol. 101. Prise de possession de l'abbaye de Longwé au nom de Charles Fétis de Saint-Caprais, archidiacre de l'église cathédrale de Troyes (8 novembre). — Fol. 132. Réquisition de la cure de Bohan, dans le pays de Luxembourg, par Henri-François Herendael, prêtre du diocèse de Liège, présenté par le doyen et la faculté des arts de l'université de Louvain (23 mars 1759). — Fol. 134. Signification des grades d'Étienne Pacquot [1], chapelain vicaire de la paroisse de Saint-Symphorien de Reims (28 mars). — Id. Signification des grades de Nicolas Dumont [2] (2 avril). — Fol. 154. Nomination de Simon Frémin de Fontenille, chanoine de Reims, à la charge d'official en la cour spirituelle de Reims (30 juillet). — Fol. 156. Démission du prieuré cure de Notre-Dame d'Épernay par Claude de Mauroy (30 août). — Fol. 159. Résignation du prieuré de Saint-Cosme et Saint-Damien de Chablis, au diocèse de Langres, en faveur de Clément-Vincent Delapierre, chanoine régulier de l'ordre de

(1) Voy. G. 240.

(1) Voy. G. 212.
(2) Id.

Prémontré (27 septembre). — Fol. 163. Certificat attestant que Mgr. de Lézay-Marnésia, évêque d'Évreux, a été consacré dans l'église de l'abbaye d'Hautvillers le 19e dimanche après la Pentecôte (16 octobre). — Fol. 165. Lettres de tonsure d'Alexandre-François-Amédée - Odon-Anne-Louis-Joseph de Lauzières de Thémines (7 novembre). — Fol. 169. Dispense de bans en faveur de Pierre-Louis de Saint-Germain, de la paroisse de Saint-Sulpice de Paris, et de Marie-Jeanne-Denise-Josèphe d'Aguesseau, de la paroisse de Saint-Charles de Sedan (24 novembre). — Fol. 189. Extrait de baptême de Ferdinand-Maximilien-Mériadec, fils d'Hercule-Mériadec de Rohan, prince de Guémenée, et de Julie-Louise-Gabrielle de Rohan (7 novembre 1738). — Id. Bulle de Clément XIII instituant Ferdinand de Rohan, abbé commendataire de l'abbaye de Mouzon (23 octobre 1759). — Fol. 194. Procuration donnée par le dit abbé à l'archevêque de Reims Armand-Jules de Rohan, pour nommer aux cures dépendant de l'abbaye de Mouzon (28 janvier 1760). — Fol. 195. Nomination par l'assemblée du clergé de la province de Reims de Charles de Broglie, vicaire général du diocèse de Reims, à l'une des deux charges d'agents généraux du clergé (12 février). — Fol 202. Dispense de parenté en faveur de Jean-Baptiste-Félix Lépagnol de Bezannes et de Marie-Anne-Félicie Lépagnol de Villette (22 février). — Fol. 204. Prise de possession de l'abbaye de Mouzon au nom du prince Ferdinand de Rohan (16 mars). — Fol. 213. Résignation du prieuré de Sainte-Marie-Madeleine de Montagrier, au diocèse de Périgueux, par Dom Antoine-René Chabot, prieur conventuel de l'abbaye de Saint-Basle (15 avril). — Fol. 216. Bulle de Clément XIII instituant abbé commendataire de l'abbaye de Signy Jean-François-Joseph de Rochechouart, évêque de Laon (14 avril). — Id. Prise de possession de cette abbaye au nom du dit évêque (10 mai). — Fol. 217. Signature de cour de Rome portant provision du prieuré de Saint-Remi de Ventelay en faveur de Henri Lefebvre, docteur de Sorbonne (1 avril). — Fol. 222. Bulle de Clément XIII instituant abbé commendataire de l'abbaye d'Igny François-Alexandre de Bossin de Puisigneux, prêtre du diocèse de Grenoble (15 février). — Fol. 223. Prise de possession de cette abbaye par le dit abbé (23 juin). — Fol. 231. Prise de possession du prieuré de la Presle, paroisse d'Asfeld, par Nicolas Bergeat, vidame de l'église de Reims, au nom de Marie Lesage, abbesse de Notre-Dame de Sézanne (9 septembre). — Fol. 240. Dispense de bans en faveur de Jean-Pierre-Jacques de Villelongue, de la paroisse de Mézières, et de Ponce-Jacquette-Françoise-Louise de Châtillon, de la paroisse de Notre-Dame de Châlons (16 décembre). — Fol. 251. Titre patrimonial de Jean Lablanche, clerc du diocèse de Reims, fils de Jean Lablanche, seigneur en partie d'Andevanne et d'Harbeuville (17 octobre 1759). — Fol. 270. Bulle de dispense de parenté en faveur de Jean-Baptiste-Nicolas Colart, seigneur d'Assy, ancien capitaine au régiment du commissaire général, et de Marie-Simone-Élisabeth Lépagnol, demeurant à Reims (26 janvier 1761). — Fol. 272. Dispense de bans en faveur de Julien-Étienne de Saint-Étienne de Louet et de Marie-Anne-Marguerite Remy de Fays (26 mars). — Fol. 273. Id., en faveur de Louis-Antoine Le Piquart d'Ablancourt et de Sébastienne de Maillart (id.). — Fol. 283. Lettre de tonsure de Jean-Charles de Coucy [1], fils de Charles-Nicolas et d'Anne-Marie-Henriette du Bois, natif d'Écordal (17 mai). — Fol. 292. Titre patrimonial de Jean-Baptiste Pierlot, fils de feu Nicaise Pierlot, « ancien maître en la manufacture des fils et laines du bourg de Sommepy » (29 mars). — Fol. 297. Collation de la cinquième chapelle de Saint-Remi en l'église cathédrale de Reims à Jean-Charles de Coucy (14 juin). — Fol. 300. Dispense de bans en faveur de Gaspard-Louis Decaze, de la paroisse de Saint-Roch de Paris, et d'Angélique-Marie Ledoux, de droit de la paroisse de Saint-Étienne de Reims, et de fait de la paroisse de Sainte-Marguerite de Paris (13 juillet). — Fol. 303. Présentation faite par Jacques Busquet, marchand au Chesne, de Léonard Roussel, vicaire de la paroisse de Saint-Lambert, à la chapelle de l'Immaculée-Conception, fondée en l'église paroissiale de Saint-Martin de Mouzon (17 juillet). — Fol 304. Collation de la chapelle Saint-Nicolas de Rethel à André Paravicini, chanoine de Laon (21 juin). — Fol. 305. Provision d'un canonicat de Saint-Timothée de Reims en faveur d'André-Antoine Féry [2] (29 juin). — Fol. 307. Collation faite par Nicolas-Aimé de Saint-Vincent, procureur général de l'ordre de Cluny, au nom de Jean-Pierre de Crevelt, prieur commendataire du prieuré de Saint-Pierre de Tours-sur-Marne, à Dom Claude Ravijeau de la Brugeire, de l'office claustral de la sacristie du dit prieuré (23 août). — Fol. 308. Présentation de Jean-André

(1) Voy. G. 226.
(2) Voy. ci-dessus.

Hisse à la chapelle de la Sainte-Trinité de l'église paroissiale de Dun, par Claude-Gustave-Chrétien, marquis des Salles, gouverneur de Rheinfeld et forts adjacents, des villes et châteaux de Vaucouleurs et Neufchâteau, commandant sous les ordres de M. le maréchal duc de Broglie sur le Mein et le haut Rhin (Francfort-sur-le-Mein, 6 août). — Fol. 312. Résignation du prieuré de Saint-Cosme et Saint-Damiens de Chablis, au diocèse de Langres, par Renard Braquaux, religieux demeurant en l'abbaye de Sept-Fontaines, au diocèse de Reims, en faveur de François de Maugre, procureur général de l'ordre de Prémontré (19 octobre). — Id. Bulle de Clément XIII instituant abbé commendataire de l'abbaye de Sept-Fontaines, au diocèse de Reims, vacante par suite du décès de Jean-François du Resnel, dernier titulaire, Pierre-Louis de Leyssin, vicaire général de l'évêché de Troyes (8 juin). — Fol. 316. Indult de Clément XIII donnant à Ferdinand-Maximilien-Mériadec de Rohan, abbé commendataire de l'abbaye de Mouzon, le pouvoir de conférer en commende, pendant quinze ans, tous les bénéfices dépendant de cette abbaye (15 novembre 1759). — Fol. 322. Dispense de bans en faveur de Guillaume-Nicolas Marlot et de Jeanne-Baptiste-Catherine Maillefer, de la paroisse de Saint-Jacques de Reims (30 novembre 1761). — Fol. 323. Provision du prieuré de Sainte-Marguerite de Cesses, dépendant de l'abbaye de Mouzon, en faveur de Charles Magnier, prêtre du diocèse d'Amiens (20 novembre). — Fol. 324. Collation de la chapelle de Saint-Remi et Saint-Wilbrode, fondée et desservie dans le lieu où était anciennement la ville de Somme-Arne, à Guillaume-Antoine Hillet, chanoine de Saint-Symphorien de Reims (14 décembre). — Id. Dispense de bans en faveur d'Étienne-Alexandre Pinon, de la paroisse de Saint-Jacques de Paris, et de Marie-Françoise de Rocquefeuil, de la paroisse de Sault-lès-Rethel (16 décembre). — Fol. 326. Lettres de tonsure pour Charles-Salomon de Villelongue, fils de Jean-Pierre et de Marie-Josèphe de Lardenois, natif de la paroisse de Saint-Morel (19 décembre). — Fol. 332. Examen de la vocation religieuse d'Angélique-Louise-Jeanne Guérin de Monceaux, fille de Jean-Baptiste Guérin de Monceaux, gentilhomme de vénerie du roi (14 janvier 1762). — Fol. 343. Résignation par Auguste d'Elberfeld d'un canonicat de la cathédrale de Munster, en faveur de Charles-Arnold, baron de Tompesch, clerc du diocèse de Cologne (Reims, 26 février). — Fol. 344. Protestation des chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Denis de Reims contre une nomination faite par leur abbé à la cure de Fleury-la-Rivière (31 août 1761). — Fol. 345. Lettres de tonsure pour Guillaume-François de la Chevardière, fils de Guillaume-François et de Claude-Charlotte de Roussy, natif de la paroisse de Cons-la-Grandville, au diocèse de Reims (25 mars 1762). — Fol. 355. Résignation faite par Pierre Desaulx, chanoine et chancelier de l'université de Reims, de la chapelle de Saint-Eutrope fondée dans le château de Balham et desservie en l'église paroissiale du dit lieu, entre les mains de Charlotte de la Rochefoucauld, abbesse de Saint-Pierre de Reims (5 avril). — Fol. 359. Nomination par l'assemblée provinciale du clergé de Jean-François de la Cropte de Bourzac, évêque de Noyon, comme député du premier ordre, et de Louis-François Freslon de la Freslonnière vicaire général du diocèse de Reims, comme député du second ordre de la province de Reims, à l'assemblée générale extraordinaire du clergé de France, convoquée à Paris pour le 1er mai suivant (20 avril). — Fol. 362. Dispense de bans en faveur de Philippe-Charles de Montfort et d'Apollonie-Marie-Charlotte-Henriette de Beaurepaire, des paroisses de Fismes et de Sainte-Euphraise (27 avril). — Id. Présentation à la cure de Saulmory par Marguerite-Philippine de Baugnée, veuve d'Antoine de la Bische, seigneur de Sugny (18 avril). — Fol. 370. Provision de la chapelle de Saint-Michel de Sçay et Puiseux (24 mai). — Fol. 373. Prise de possession par Nicolas Lagoille de la chapelle de Saint-Jacques, fondée et desservie dans le territoire de Courville (24 juin). — Fol. 379. Collation faite par Louis-Joseph, comte de Lodron, abbé de Saint-Denis de Reims, du « bénéfice simple et régulier de Saint-Nicolas de Mareuil et de Charlefontaine » à Joseph Noyelle, religieux de l'ordre de Saint-Augustin (21 août). — Fol. 380. Permutation de l'office de marguillier coûtre de l'église collégiale de Montfaucon contre « le prieuré simple de Sainte-Catherine de Reignier », de l'ordre de Saint Benoît, au diocèse de Saintes (27 août). — Fol. 380-381. Nomination par le chapitre de Reims, pendant la vacance du siège archiépiscopal, de Jean Jacquemart, de Nicolas Parchappe de Vinay, de Henri Hachette des Portes, évêque de Cydon, d'Hyacinthe Le Pape de Kervilly et de Jean-Louis de la Vallette, aux fonctions de vicaires généraux (1 septembre) ; nomination de Rigobert Clignet aux fonctions d'official métropolitain (6 septembre). — Fol. 382. Nomination de Nicolas Phil-

bert [1], prêtre de la congrégation de la Mission, à la cure de Saint-Charles de Sedan (26 août). — Fol. 383. Nomination de François-Emmanuel Pommyer, doyen du chapitre de Reims, aux fonctions de vicaire général (11 septembre). — Fol. 385. Prise de possession du prieuré de Notre-Dame de Saint-Étienne-à-Arne par Jean-Louis-Adrien Richard, religieux de l'ordre de Prémontré (6 octobre). — Id. Procuration donnée par Dom Jean-Baptiste Lhéritier, religieux demeurant en l'abbaye d'Hautvillers, pour résigner le prieuré de Saint-Louis, situé en la ville de Verdun (9 octobre). — Fol. 386. Présentation à la chapelle Saint-Nicolas de Rembercourt-aux-Pots, diocèse de Toul, par Hippolyte d'Ernecourt, baron de Montreuil, demeurant au château d'Apremont (26 septembre). — Fol. 389. Présentation à la cure de Worteghem, au diocèse de Gand, dont la nomination appartient à l'archevêque de Reims, à cause de l'abbaye de Saint-Thierry (27 octobre). — Fol. 394. Dispense de bans en faveur d'Albert-Louis de Pouilly et de Marie-Henriette de Vassignac (25 novembre). — Fol. 395. Nomination faite par Charles-Mathias, comte d'Alençon, seigneur de Neuville-sur-Orne, y demeurant, au nom et comme procureur de Jean-Charles de Nettancourt, comte de Vaubecourt, brigadier des armées du roi, « étant actuellement en exercice dans l'armée du Rhin », de Claude Collin, prêtre du diocèse de Toul, à la chapelle de « Notre-Dame de Chiny », érigée en l'église de Saint-Martin de Mouzon (20 novembre).

G. 244. — 1 vol. grand in-folio relié (410 feuillets).

1762-1767. — Registre des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Reims. (*Coté XXI*). — Lettres de tonsure et de prêtrise, lettres de nominations de grades, significations de grades, lettres de maîtres ès arts, titres patrimoniaux, provisions et prises de possession de bénéfices et de cures, dispenses de bans et de parenté pour les mariages, etc. — Fol. 1. Nomination à la chapelle de Sçay et Puiseux par Philippe-Antoine Lefebvre de la Potterie, commandeur du Temple de Reims (9 novembre 1762). — Fol. 4. Prise de possession du prieuré de Saint-Nivard d'Hautvillers, au nom de Dom Nicolas Cassebois, religieux de la congrégation de Saint-Vanne, demeurant en l'abbaye de Saint-Clément de Metz (4 janvier 1763). — Fol. 8. Nomination à la cure de Cesses de Claude-Jean-Baptiste Collin de Comble, prêtre du diocèse de Toul, prédicateur du roi de Pologne (16 décembre 1762). — Fol. 11. Dispense de bans en faveur de Christophe-Nicolas Cocquebert de Crouy et de Jeanne-Françoise Roland, des paroisses de Saint-Pierre et Saint-Symphorien de Reims (24 janvier 1763). — Fol. 15. Provision en faveur de Jean-Daniel-Anastase Cochelet de l'office de notaire apostolique pour le diocèse de Reims, la ville exceptée (28 janvier). — Fol. 17. Dispense de bans en faveur de François-Fiacre Potot de Montbeillard et de Marie-Claude Carlet de la Rosière, de la paroisse de Charleville (9 février). — Fol. 18. Bulle de Clément XIII instituant archevêque de Reims Charles-Antoine de la Roche-Aymon (24 janvier). — Fol. 19. Nomination de François Escouvette, chanoine de l'église de Reims, à la charge d'official diocésain ; de Thomas Lerat, prêtre du diocèse de Rouen, et de Jean-Charles-François Legros, aux fonctions de vicaires généraux (6 février). — Fol. 20. Prise de possession de l'archevêché de Reims par procureur (10 février). — Fol. 21. Résignation faite par Pierre Robin de la Barre de la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine en l'église paroissiale de Notre-Dame d'Athies, près Péronne, en faveur de son neveu Frémyn de Fontenille, chanoine de l'église de Reims (14 février). — Fol. 23. Notification par Jean Amariton du Bost, sous-diacre du diocèse de Clermont, d'un brevet du roi, en date du 12 décembre 1762, lui faisant don de la première prébende qui viendra à vaquer dans l'église de Reims (23 février). — Fol. 24. Nomination de Vital-Claude-Gaston de Rochefort d'Ailly Saint-Point, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Basle, aux fonctions de vicaire général pour le doyenné de Vesle (18 février). — Id. Brevet du roi sur la cession faite à Louis-Claude-François de Châtillon, acolyte du diocèse de Châlons en Champagne, par Augustin-François Moufle de Champigny, conseiller au Parlement, de l'indult auquel celui-ci a droit, à cause de son office, sur les bénéfices à la nomination de l'archevêque et du chapitre de Reims (1 décembre 1762). — Fol. 25. Dispense de bans en faveur d'Antoine-Louis-Charles-Madeleine-Guillaume de la Cour, de la paroisse de Cumières, et de Marie-Nicole du Bois de Crancé de Livry, de la paroisse de Saint-Alpin de Châlons (14 mars 1763). — Fol. 26. Brevet du roi conférant le prieuré de Sainte-Vaubourg, vacant en régale, à Joseph-Xavier de la Beaume des Achards, grand vicaire du diocèse de Cavaillon (3

(1) Évêque constitutionnel des Ardennes en 1791. Ce titre a été attribué par erreur, ci-dessus p. 127, à un autre personnage du même nom.

février). — Fol. 32. Provisions du prieuré de Notre-Dame et Saint-Médard de Mareuil (23 septembre 1762), et du prieuré ou rectorat de Charlefontaine (14 février 1763). — Fol. 35. Nominations de Philippe-René Leblanc, prêtre du diocèse de Paris, aux fonctions de vicaire général (15 mars); de Jean-Louis de la Valette Parisot, chanoine de Reims, aux fonctions d'official métropolitain (25 mars). — Fol. 38. Nomination de Louis-François Freslon de la Fres-lonnière aux fonctions de vicaire général (7 avril). — Fol. 43. Dispense de bans en faveur de Nicolas-Joseph de Failly de Chinery, de la paroisse de Florent, et de Jeanne-Éléonore de Pavant, de la paroisse de Vrizy (28 avril). — Fol. 45. Id., en faveur de Jean-Simon Lévêque de Pouilly, de la paroisse de Saint-Jacques de Reims, et de Marie-Anne-Julie Hocquet, de la paroisse de Deuil, au diocèse de Paris (2 mai). — Fol. 46. Dispense de parenté en faveur de Jean-Baptiste de Salse, de la paroisse d'Apremont, et de Françoise de Suève, de la paroisse de Milly (3 mai). — Fol. 46 à 47. Prise de possession personnelle de l'archevêché de Reims par Charles-Antoine de la Roche-Aymon (20 avril). — Fol. 48. Provision par Jean de Cairol, évêque de Sarepte, prévôt et abbé commendataire de l'église de Notre-Dame de Beaumont au diocèse de Vabres en Rouergue, ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, d'un canonicat de la dite église en faveur de Raymond Lacasin (9 mai). — Fol. 49. Dispense de bans en faveur d'Alexis-François Durand de Prémorel et de Claude-Suzanne de la Chevardière, de la paroisse de Cons-la-Grandville (14 mai). — Fol. 57. Lettres de tonsure de Nicolas Diot [1] (29 mai). — Fol. 58. Brevet du roi conférant à Joseph Gobreau, chanoine de Saint-Symphorien de Reims, la chapelle de Saint-Thomas en l'église paroissiale de Saint-Hilaire de cette ville, vacante en régale (8 mai). — Fol. 60. Dispense de bans en faveur de François-Simon-Jude Prieur de Roquemont, demeurant en la paroisse de Jonchery-sur-Suippe, et de Marie-Jeanne des Bordes, de la paroisse de Château-Villain, au diocèse de Langres (9 juin). — Fol. 61. Translation sur la cure de Raillicourt du patrimoine de Jacques Patran, prêtre du diocèse de Reims, lequel est obligé de vendre une partie des héritages affectés à son titre clérical, pour faire honneur à la mémoire de son frère, « qui étant vicaire du Bourg-Fidèle a fait construire l'église du dit lieu à ses dépens » (15 juin). — Fol. 62. Présentation faite par Louis-Barnabé-Jacques Berée, supérieur du séminaire de Reims, de Louis-Barthélemy Bida, à la chapelle de Cohémy, près Faverolles (20 juin). — Id. Dispense de parenté en faveur de Charles-Louis-Philippe de Verrières, de la paroisse d'Havys, et d'Anne-Françoise de Riencourt, de la paroisse de Tailly (22 juin). — Fol. 63. Dispense de bans en faveur d'Antoine-François-Élie de Bie et de Marie-Louise Lefebvre de Vanoise, de la paroisse de Fismes (25 juin). — Fol. 68. Id., en faveur de Philippe-François-Louis de Rémont, de la paroisse d'Arnicourt, et de Marguerite Aubry d'Arancey, de la paroisse Notre-Dame de Vitry-le-François (16 juillet). — Fol. 73. Id., en faveur d'Antoine de Praulx, de la paroisse de Sedan, et de Marie-Louise-Charlotte du Chesne de Ruville, de fait de la paroisse d'Angecourt (1 août). — Fol. 74. Déclaration de changement de domicile de Dom Jean-François Dupuy, prieur de l'abbaye de Landevennec, au diocèse de Quimper, et prévôt titulaire de la prévôté d'Écharson, dépendant de l'abbaye de Saint-Remi de Reims (7 juillet). — Id. Provision de l'office de doyen de la Chrétienté en faveur de Nicaise Delamotte, curé de Saint-Hilaire de Reims (9 août). — Fol. 75. Dispense de bans en faveur de Claude-Germain Dubois de Crancé, de droit de la paroisse de la Très-Sainte-Trinité de Châlons, et d'Éléonore Ervoit d'Oyré, de la paroisse de Sedan (17 août). — Fol. 77. Nomination de Jean-Arnaud de Castellane, prêtre du diocèse d'Uzès, aux fonctions de vicaire général de l'archevêché de Reims (6 juillet). — Id. Dispense de bans en faveur de Jean-Pierre de Broca et de Louise-Emmanuel-Pétronille-Marie-Nicole Lévêque de Champeaux, de droit de la paroisse de Saint-Jacques de Reims, et de fait de celle de Marly-le-Roi, au diocèse de Paris (5 septembre). — Fol. 80. Id., en faveur de Charles-François-Ferdinand, marquis de Champagne, de la paroisse de la Villeneuve, au diocèse de Troyes, et de Jeanne-Perrette de Buzancy de Pavant, de la paroisse de la Croix (8 octobre). — Fol. 82. Prise de possession de l'office claustral de la prévôté de l'abbaye de Mouzon, au nom de D. Joseph Jeantin, religieux, demeurant au monastère de Notre-Dame de Novy (12 octobre). — Fol. 85. Procès-verbal d'examen pour la profession religieuse, en l'abbaye de Saint-Étienne de Reims, d'Élisabeth-Susanne Delamotte, fille de Nicolas-Charles Delamotte, écuyer, lieutenant particulier assesseur au présidial de Reims, et de Susanne Tronsson (5 novembre). — Fol. 92. Dispense de bans en faveur de Nicolas de

(1) Voy. G. 214.

Maubeuge, de la paroisse de la Neuville-lès-Wasigny, et de la demoiselle Barbier de Lescoët, de la paroisse de Lesneven en Basse-Bretagne (2 décembre). — Id., en faveur de Marie-Armand de Colménil, comte de Bussy, et de Barbe-Antoinette Beaudin des Fourneaux, des paroisses de Rethel et de Romance (5 décembre). — Fol. 101. Dispense de parenté en faveur de Jean de Bonnay de Breuille et de Nicole-Prudence de Bigault, de la paroisse de Vienne-le-Château (3 janvier 1764). — Fol. 113. Dispense de bans en faveur de Claude Ruinart et d'Hélène-Françoise Tronsson, des paroisses de Saint-Michel et de Saint-Symphorien de Reims (4 mars). — Fol. 114. Bref du pape Clément XIII accordant au cardinal Jean-François-Joseph de Rochechouart, évêque de Laon, la faculté de conférer en commende, par lui ou ses vicaires généraux, tous les bénéfices à sa nomination (11 décembre 1761). — Fol. 132. Nomination de Robert-François Rondeau à la dignité de recteur de l'université de Reims (1 février 1764). — Fol. 134. Dispense de parenté en faveur de Louis-Ferdinand de Coudenhove, de la paroisse de Vaudoncourt, au diocèse de Verdun, et de Marie-Madeleine de Suève, de la paroisse d'Aincreville (11 mai). — Id. Provision de la chapelle de Sainte-Catherine de Chevrières, fondée en la paroisse de Novy (14 mai). — Fol. 138. Dispense de bans en faveur de Claude-François-Armand de Mézières, de la paroisse de Grauves, au diocèse de Châlons, et de Marie-Josèphe-Élisabeth d'Haudouin, de la paroisse de Fleury-la-Rivière (2 juin). — Id., en faveur de Pierre-Florimond-Charles-Joseph de Récourt, de la paroisse du Sart, au diocèse de Laon, et d'Antoinette Frémyn, de la paroisse de Saint-Hilaire de Reims (2 juin). — Fol. 140. Id., en faveur de Philippe-Auguste de Foucault, de la paroisse de Toulis, au diocèse de Laon, et de Catherine d'Estoquoy, de la paroisse de Rethel (16 juin). — Fol. 142. Procuration donnée par Pierre-Louis de Leyssin, vicaire général du diocèse de Troyes et abbé commendataire de l'abbaye de Sept-Fontaines, à Philippe-René Le Blanc, vicaire général du diocèse de Reims, pour nommer aux bénéfices dépendant de cette abbaye (30 mai). — Fol. 143. Dispense de bans en faveur de Jules-Ange, vicomte de Buzancy-Pavant, de la paroisse de la Croix-aux-Bois, et d'Anne-Charlotte-Henriette de Roucy de Manre, de la paroisse de Manre (27 juin). — Fol. 149. Id., en faveur de Jean-Baptiste-Marie de Fontlebon, de la paroisse de Marle, au diocèse de Laon, et de Jeanne-Henriette de Beaufort, de la paroisse de Rumigny (28 juillet). — Fol. 150. Examen pour la profession religieuse, au couvent de la Congrégation de Reims, d'Ursule de Gesne, née à Pierry, fille de Jacques de Gesne, avocat, et d'Ursule Jaquin (31 juillet). — Fol. 152. Résignation par Pierre-Louis Lesueur, prêtre du diocèse de Soissons, d'un canonicat de l'église collégiale de Saint-Florent de Haslach, au diocèse de Strasbourg (10 septembre). — Id. Résignation par Nicolas-Hubert Clignet, grand chantre de l'église de Reims, de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste et de Sainte-Marie-Madeleine de la Ferté-sur-Péron, au diocèse de Laon, et de la chapelle de Saint-Ponce d'Évigny, au diocèse de Reims, en faveur d'Antoine-Guillaume Hillet, chanoine de Saint-Symphorien de Reims (12 septembre). — Fol. 185. Collation d'un canonicat de l'église abbatiale d'Avenay à Nicolas-François-Philippe de Préville, prêtre du diocèse de Reims (26 janvier 1765). — Id. Dispense de bans en faveur de Charles-Joseph de Lécuyer et de Henriette-Louise-Christine-Rose du Rocherel, des paroisses de Rethel et d'Hagnicourt (2 février). — Fol. 186. Id., en faveur de Claude-Joachim de Beaumont et de Jeanne-Madeleine de Lécuyer de Montigny, des paroisses de Charleville et de Poix (4 février). — Fol. 192. Id., en faveur de Marc-Jacob-Sébastien-Anastase Lévêque de Champeaux, de la paroisse de Verneuil, au diocèse de Laon, et de Marie-Nicole Canelle de Fontenot, de la paroisse de Saint-Pierre de Reims (18 mars). — Fol. 205. Nomination par l'assemblée provinciale du clergé de Charles-Antoine de la Roche-Aymon, archevêque de Reims, et d'Antoine-Éléonore-Léon Leclerc de Juigné, évêque de Châlons, comme députés du premier ordre, d'Adrien-Antoine de Lestocq de Louvencourt, vicaire général du diocèse d'Amiens, et de Me de Malide, vicaire général du diocèse de Laon, comme députés du second ordre de la province de Reims à l'assemblée générale ordinaire du clergé de France, convoquée à Paris pour le 25 mai suivant (17 avril). — Fol. 206. Prise de possession de la chapelle de Saint-Lazare de Semuy par Martin Legros (30 mars). — Fol. 213. Provision de la chapelle de Saint-Thomas de Cantorbéry, en l'abbaye de Saint-Pierre de Reims (7 mai). — Fol. 222. Présentation de Pierre-Thomas-Antoine Bouché d'Avançon à la cure de Saint-Brice (9 juin). — Fol. 231. Nomination de Gaucher Meusnier, chanoine de Reims, à la dignité de grand maître du collège des Bons-Enfants (7 août). — Fol. 232. Dispense de parenté en faveur

de Louis-Balthasar-Alexandre de Rincourt, de la paroisse de Boutancourt, et de Marie-Françoise de Savigny, de la paroisse de Chestres (23 août). — Fol. 235. Dispense de bans en faveur de Claude-François de Billy et de Marguerite-Madeleine Beignot de Valmont, des paroisses de Voncq et de Grivy (26 septembre). — Fol. 238. Id., en faveur de Jean-Jacques Bertin de la Goupillière, de la paroisse d'Avenay, et d'Armande-Marie-Renée Hochet de la Longueraye, de la paroisse de Saint-Merri de Paris (20 octobre). — Fol. 244. Résignation d'un canonicat de l'église cathédrale d'Osnabrück par Gaspard de Böselager, en faveur de Ferdinand-Goswin de Böselager, son frère (Reims, 19 novembre). — Id. Dispense de bans en faveur de Charles-Louis de Chamisso de Sivry, de la paroisse de Sivry au diocèse de Châlons, et de Marie-Angélique de Maillart, de la paroisse de Charleville (19 novembre). — Fol. 246. Présentation faite par Jean-François de Briancourt, bourgeois de Mézières, de Jean Givelet, bachelier de Sorbonne, à la chapelle de Saint-Ponce, fondée en 1627 en l'église de Saint-Pierre du dit Mézières (1 novembre). — Fol. 248. Provision de l'office d'aumônier de l'abbaye de Saint-Denis de Reims (26 novembre). — Fol. 277. Notification aux religieux de l'abbaye de la Val-Dieu de lettres du roi adressées à Jean du Chilleau, aumônier de la reine, vicaire général du diocèse de Metz, et à Mathieu de Fumeron, seigneur de la Berlière, commissaire ordonnateur des guerres au département de la Meuse, frontières de Champagne et du pays Messin, pour les inviter à se rendre en la dite abbaye et à y présider à l'élection d'un abbé (12 février 1766); procès-verbal de cette élection (id.). — Fol. 279. Lettres de naturalisation accordées à Jean-Guillaume Koch, clerc du diocèse de Cologne, avec congé de tenir des bénéfices en France (Versailles, septembre 1763). — Fol. 285. Dispense de bans en faveur de François-Déodat Cyron de Thiaumont, et de Marie-Anne-Adélaïde Loth du Saussay de Vinée, de la paroisse de Charleville (24 mars 1766). — Fol. 295. Dispense de bans en faveur de Jacques Dubois de Crancé de Livry, de droit de la paroisse de Saint-Alpin de Châlons, de fait de la paroisse de Saint-Sulpice de Paris, et de Marguerite Clicquot, de la paroisse de Saint-Hilaire de Reims (12 avril). — Fol. 296. Prise de possession d'un canonicat de la cathédrale de Reims par Pierre-Marie Mourin d'Arfeuille, clerc du diocèse de Limoges (20 avril). — Fol. 298. Dispense de bans en faveur d'Adam-Remi Regnault de Montgon, de la paroisse de Montgon, et de Marie-Susanne Thiboust de Berry des Aunois, de la paroisse de Fontenay-Bossery (2 mai). — Fol. 300. Id., en faveur de Claude-Joseph Lagoille de Selle, de la paroisse de Courtagnon, et de Jeanne Périer de Savigny, de la paroisse de Saint-Alpin de Châlons (19 mai). — Fol. 302. Prise de possession de l'abbaye de la Val-Dieu par Dom Lissoir, élu à la dignité d'abbé (19 mai). — Fol. 307. Dispense de bans en faveur de Pierre-Armand-Jules-César de la Tour, de la paroisse de Saint-Germain de Châlons, et de Marie-Catherine Frémyn de Sapicourt, de la paroisse de Saint-Denis de Reims (19 juin). — Id., en faveur de Louis-Remi-Brice Bezançon, de fait de la paroisse de Rethel, et de Marie-Claude Guillaume, de la paroisse de Notre-Dame de Vitry-le-François (23 juin). — Fol. 308. Résignation de la chapelle de Saint-Jean, en l'abbaye de Jouarre, par François Garnot, chanoine de Reims (25 juin). — Fol. 313. Procès-verbal d'examen pour la profession religieuse, en l'abbaye d'Avenay, de Marie d'Arfeuille, née au diocèse de Limoges (18 juillet). — Fol. 317. Prise de possession de la dignité d'archidiacre de Champagne par Pierre-Guillaume-Jules Sauvé, chanoine de Reims (5 septembre). — Fol. 319. Dispense de bans en faveur de Jean de Saillant, de la paroisse de Saint-André de Lille, et de Marguerite-Thérèse de Fourgny, de la paroisse de Philippeville, au diocèse de Liége (6 octobre). — Fol. 320. Constitution par Jean-Thierri Fagnier de Vienne, abbé commendataire de l'abbaye de Bonnefontaine, au diocèse de Reims, d'une pension sur la dite abbaye, en faveur de Jean-Baptiste Dulac, prêtre au diocèse de Saint-Flour (11 septembre). — Fol. 323. Résignation de la chapelle de Notre-Dame de Craudon, du diocèse de Troyes, au « faubourg de Goyer de la ville de Sézanne » (29 octobre). — Id. Prise de possession de la cure de Mont-Saint-Remy (village détruit), « sur le terrain où étoit autrefois située l'église » (27 octobre). — Fol. 325. Dispense de bans en faveur d'Antoine-Nicolas-François Vidard, marquis de Saint-Clair, de la paroisse de Saint-Denis de Reims, et d'Antoinette-Louise-Maxime de Chastenet de Puységur, de droit de la paroisse de Saint-Roch de Paris, de fait de la paroisse de Buzancy, au diocèse de Soissons (10 novembre). — Id. Procès-verbal d'examen pour la profession religieuse, en l'abbaye de Saint-Pierre de Reims, de Marie-Gabrielle d'Assigny, fille de Louis-Charles d'Assigny, écuyer, seigneur de Lain, et d'Hyacinthe-Élisabeth de Corvolle

(7 novembre). — Fol. 326. Résignation de la dignité d'écolâtre de l'église de Reims par Henri-Louis Vuillot, en faveur de Louis-Joachim de Beaumont, chanoine (13 novembre). — Fol. 331. Provision de la prévôté de l'église de Reims en faveur de Louis-François Freslon de la Freslonnière (26 novembre). — Fol. 348. Lettres de l'archevêque Charles-Antoine de la Roche-Aymon confiant l'administration de l'archevêché de Reims à son coadjuteur Alexandre-Angélique de Talleyrand (Versailles, 3 janvier 1767). — Fol. 351. Provision d'un canonicat de l'église de Reims en faveur d'Antoine-Pierre de la Condamine de Lescure, prêtre du diocèse d'Agen (11 février). — Fol. 353. Collation faite par Jacquette de Thémines, abbesse de Saint-Pierre de Reims, de la chapelle de Saint-Eutrope (*sic*, pour Saint-Pierre) en l'église paroissiale de Balham, à Pierre Desaulx, chancelier de l'université de Reims (7 février). — Fol. 354. Dispense de bans en faveur de Nicolas-François de Belchamps, de la paroisse de Sainte-Sigolène de Metz, et de Marie-Adélaïde Dorigny, de la paroisse de Saint-Pierre de Reims (23 février). — Fol. 356. Collation faite au nom de Guy Dehillerin, abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame de Belval, du prieuré de Notre-Dame ou Sainte-Marguerite de Fontenille, dépendant de cette abbaye, à François de Maugre, procureur général de l'ordre de Prémontré (9 février). — Fol. 358. Procuration donnée par Charles-Gabriel-Noël de Villeneuve-Damouis, abbé commendataire de l'abbaye de Moiremont, à Philippe-René Le Blanc, vicaire général du diocèse de Reims, pour nommer aux bénéfices dépendant de la dite abbaye (17 décembre 1766). — Fol. 367. Procuration donnée par Charles de Feitis de Saint-Capraise, vicaire général du diocèse de Troyes, abbé commendataire de l'abbaye de Sainte-Marie-Madeleine de Longwé, « étant de présent à Paris logé chez Mr le duc de Charost, rue du Pot-de-Fer, paroisse Saint-Sulpice », à Jean Jacquemart, chanoine de Reims, pour nommer aux bénéfices dépendant de la dite abbaye (10 mars 1767). — Id. Lettres de tonsure pour Guillaume-Alexandre Tronsson [1], fils de Nicolas et de Marie-Madeleine Sutaine, de la paroisse de Saint-Symphorien de Reims (18 avril). — Fol. 369. Dispense de bans en faveur de Jacques de Villiers, de la paroisse de Justine, et de Marie-Thérèse, baronne de Plotho, de la paroisse de Saint-Mihiel au diocèse de Verdun (22 avril). — Fol. 371. Bulle du pape Clément XIII instituant Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, coadjuteur de l'archevêque de Reims (Rome, 1 décembre 1766). — Id. Acte de prise de possession de l'archevêché de Reims par Mgr. de Talleyrand (24 avril 1767). — Fol. 381. Arrêt du Conseil d'État accordant à celui-ci la jouissance des revenus de l'abbaye d'Hautvillers pendant trois ans, à partir de sa nomination à la dite abbaye, sans payer aucun droit d'économat (19 avril). — Fol. 385. Bulle de Clément XIII instituant abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame de Sept-Fontaines Pierre-Louis Guillon de Saint-Val, vicaire général du diocèse de Poitiers (Rome, 12 mai). — Fol. 388. Nomination de René-Louis-François-Marie de Caulaincourt, prêtre du diocèse de Séez, aux fonctions de vicaire général de l'archevêché de Reims (2 juillet). — Fol. 391. Dispense de bans en faveur de Robert-Gabriel Daras de Prouilly, de la paroisse de Prouilly, et d'Anne-Brigitte de Chavigny, de la paroisse de Janvilliers, au diocèse de Soissons (16 juillet). — Id. Prise de possession du prieuré de Saint-Pierre de Tours-sur-Marne, au nom de Balthasar-Jean-Baptiste Hérissant, prêtre de Paris (22 juillet). — Fol. 392. Démission par Pierre Desaulx de la chapelle de Saint-Pierre de Balham (23 juillet). — Fol. 394. Dispense de bans en faveur de Marie-Innocent de Maillart et de Marie-Ursule-Dieudonnée d'Ivory, des paroisses de Landres et de Bar (16 août). — Fol. 395. Id., en faveur de Robert Garlache Souyn de Taincourt et d'Anne-Marie-Françoise Maillefer, de la paroisse de Saint-Jacques de Reims (27 août). — Fol. 396. Provision de l'office de notaire apostolique en faveur de Pierre-François Villain, notaire royal à Reims (4 septembre). — Fol. 397. Dispenses de bans et de parenté en faveur de Jérôme-Charles-Joseph-Louis de Villiers, et d'Anne-Jeanne-Françoise de Mecquenem, des paroisses de Savigny-sur-Aisne et de Sainte-Marie-sous-Bourcq (28 septembre). — Fol. 398. Présentation à la chapelle de Saint-Remi de Courmas par Henri-Nicolas Leconte, écuyer, conseiller secrétaire du roi, seigneur de la baronnie de Courmas et directeur des aides de Reims (17 septembre). — Fol. 399. Dispense de bans en faveur de Jean-François Ganif, dit Clermont [1], et de Françoise Simon, des paroisses de Saint-Symphorien et Saint-Jacques de Reims (20

(1) Le célèbre avocat Tronsson du Coudray, défenseur de la reine Marie-Antoinette.

(1) Professeur en l'académie de dessin de Reims.

octobre). — Id., en faveur de Jean-Louis de Cominge, de la paroisse d'Avenay, et de Marie-Madeleine de Beaurepaire, de la paroisse de Reuil, au diocèse de Soissons (27 octobre). — Fol. 401. Collation faite par Jacquette de Thémines, abbesse de Saint-Pierre de Reims, de la chapelle de Saint-Pierre de Bouclenay, desservie en l'église paroissiale de Souain, à Robert-Marie Rondeau (26 octobre). — Fol. 405. Résignation par Pierre Guédon, religieux bénédictin, de la chapelle de Saint-Jean-du-Parc, fondée en l'église de l'abbaye de Montier-en-Der (14 novembre).

G. 245. — 1 vol. in-folio, relié (312 feuillets).

1767-1771. — Registre des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Reims. (*Coté XXII*). — Lettres de tonsure et de prêtrise, lettres de nominations de grades, significations de grades, lettres de maîtres ès arts, titres patrimoniaux, provisions et prises de possession de bénéfices et de cures, options de portion congrue, dispenses de bans et de parenté pour les mariages, etc. — Fol. 5. Dispense de bans en faveur d'Antoine-Jean-Baptiste-Félix Lespagnol, de la paroisse de Saint-Symphorien de Reims, et d'Henriette-Élisabeth Coquebert, de fait de la paroisse de Saint-Hilaire de la même ville (8 janvier 1768). — Id. Signification d'un indult accordé à Barthélemy-Philibert Picon d'Andrezel, clerc du diocèse de Besançon, sur l'abbaye de Belval (30 décembre 1767). — Fol. 10. Dispense de bans en faveur de Philippe-Nicolas-Remi Bidet de Jusancourt, de droit de la paroisse de Saint-Étienne de Reims, de fait de la paroisse de Saint-Jacques et Saint-Philippe de Philippeville, au diocèse de Liége, et de Marie-Anne-Josèphe-Rosalie de Busnelle, de la dite paroisse de Philippeville (1 février 1768). — Fol. 22. Procuration donnée par Nicolas-Charles Gaudin, prêtre, natif de Givet, pour prendre possession d'un canonicat de l'église de Ray, au diocèse de Besançon, dont il a été pourvu par Joséphine-Monique-Mélanie, comtesse de Mérode de Ray, épouse de Henri-Ange, comte d'Aspremont, baron de Ray (29 mars). — Fol. 35. Dispense de bans en faveur de Thomas de la Personne, de la paroisse de Ventelay, et de Marie-Thérèse-Charlotte de Mazin de Luzart, de la paroisse de Janvilliers, au diocèse de Soissons (24 mai). — Fol. 40. Collation faite par le cardinal François-Joachim de Bernis, archevêque d'Alby, abbé de Saint-Médard, du prieuré de Saint-Onésime de Donchery à Anne-Louis-Henri de la Farre (24 mai). — Fol. 47. Dispense de bans en faveur de Louis-Philippe-Joseph de Berthoult, de la paroisse d'Hautecloque, au diocèse de Boulogne, et de Marie-Éléonore-Julie Duglas, ci-devant de la paroisse de Saint-Étienne de Reims, maintenant de celle d'Arrancy, au diocèse de Laon (1 août). — Fol. 49. Confirmation à Rome d'un accord passé entre Jean-Pierre de Crevelt et Balthasar-Jean-Baptiste Hérissant, au sujet de la possession du prieuré de Tours-sur-Marne (13 juin). — Fol. 54. Dispense de bans en faveur de François-David de Baulmont et de Mélanie Loth du Saussay, des paroisses de Sedan et de Marcq (23 septembre). — Id. Procès-verbal d'examen pour la profession religieuse, chez les Carmélites de Reims, de Marie-Rosalie de Bigault, fille de Louis de Bigault, écuyer, sieur de Trois-Fontaines, et de Anne de Condé-Parfourut, de la paroisse de Vienne-le-Château (28 septembre). — Fol. 62. Dispense de bans en faveur de Joseph-Honoré de Maillan, de droit de la paroisse de la Canourgue, au diocèse de Mende, de fait de la paroisse de Saint-Roch de Paris, et de Marie-Victoire-Adélaïde Drouin, de droit de la paroisse de Sedan, de fait de celle de Charleville (8 novembre). — Fol. 63. Nomination de François de Gain de Montaignac, prêtre du diocèse de Limoges, aux fonctions de vicaire général de l'archevêché de Reims (5 novembre). — Fol. 84. Dispense de bans en faveur de Louis-Marie de Chamisso de Boncourt, de la paroisse de Notre-Dame d'Ante, au diocèse de Châlons, et de Marie-Anne Gargant, de droit de la paroisse de Saint-Alpin de Châlons, de fait de la paroisse de Saint-Étienne de Reims (28 décembre). — Id. Prise de possession par Adrien-Louis Bertault, prêtre du diocèse de Soissons, de la chapelle de Saint-Laurent, fondée dans les limites de la paroisse d'Épernay (28 décembre). — Fol. 85. Signification de l'option de la portion congrue par Nicolas Thierry, curé de Villedomange, à Abdias de Montredon de Villevielle, docteur de Sorbonne et prévôt de la prévôté du dit lieu (29 décembre). — Fol. 94. Dispense de bans en faveur de Louis-François-Augustin d'Ennet, de la paroisse de Merlieux, au diocèse de Laon, et de Geneviève-Louise de Romance, de la paroisse d'Inaumont (14 janvier 1769). — Fol. 101. Réquisition d'un canonicat de l'abbaye de Saint-Pierre de Reims, vacant par suite du décès de Pierre Desaulx (9 février). — Fol. 103. Résignation du prieuré de Saint-Martin de Lancé, au diocèse de Blois, par Jean-Baptiste Debar, religieux,

demeurant en l'abbaye de Saint-Remi de Reims (18 février). — Fol. 118. Dispense de bans en faveur d'Antoine-François-Nicolas de Récourt, de la paroisse de Chérèt, au diocèse de Laon, et d'Anne-Marie-Thérèse Frémyn, de la paroisse de Saint-Hilaire de Reims (17 avril). — Fol. 121. Collation faite à Étienne Mercier, curé de Melzicourt, de la chapelle de Saint-Martin de Gerson, desservie en l'église paroissiale de Barby, et vacante par suite du décès de Pierre Desaulx, dernier titulaire (9 avril). — Id. Dispense de bans en faveur de Louis-François Carlet de la Rozière, de la paroisse de Singly, et de Marie-Jeanne Locquet de Grandville, de la paroisse de Fougeray, au diocèse de Nantes (3 mai). — Fol. 125. Dimissoire pour Pierre-Louis de la Rochefoucauld, sous-diacre du diocèse de Périgueux (6 mai). — Fol. 128. Option de portion congrue par Robert-Georges de Rimbert d'Arreux, curé de Grand-Champ (28 mai). — Fol. 131. Dispense de bans en faveur de Louis-Alexandre-Thérèse d'Artaize, de la paroisse de Vitry-le-François, et de Marie-Françoise de Roquefeuil, de la paroisse de Sault-lès-Rethel (27 juin). — Fol. 132. Id., en faveur de Jean-Baptiste de La Salle de Gondreville, et de Thérèse-Élisabeth Parchappe de Vinay, de la paroisse de Saint-Jacques de Reims et de la paroisse de Cumières (3 juillet). — Fol. 134. Examen pour la profession religieuse, au couvent de la Congrégation de Reims, de Jeanne-Julie Varlet de Semeuse, fille de Michel-Nicolas Varlet, seigneur de Semeuse et de la Loge, vicomte de Saulx-Saint-Remy, et d'Agathe Jacquesson (14 juin). — Fol. 136. Signature en cour de Rome permettant à Jacques-Jean-François Garlement, chanoine régulier, de posséder à la fois l'aumônerie de l'abbaye de Saint-Denis de Reims et le prieuré cure de Château-Renard, au diocèse de Sens (4 juin). — Fol. 140. Résignation de la chapelle de Saint-Louis en l'église paroissiale de Dormans, au diocèse de Soissons, par Gérard-Joseph Favart, chanoine de Reims (31 juillet). — Fol. 157. Résignation de la chancellerie de l'église et université de Toulouse par Jean de Cairol, évêque de Sarepte, nommé à l'évêché de Vence, en faveur de Vital de Cairol de Madaillan, doyen de l'église cathédrale d'Alet (15 novembre). — Fol. 160. Nomination par l'assemblée provinciale du clergé de Charles-Antoine de la Roche-Aymon, archevêque de Reims, et d'Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, son coadjuteur, comme députés du premier ordre, et de René-Louis-François-Marie de Caulaincourt, aumônier du roi et vicaire général du diocèse de Reims, comme député du second ordre de la province de Reims, à l'assemblée générale ordinaire du clergé de France, convoquée à Paris pour le 14 mars suivant (27 novembre). — Fol. 163. Brevet du roi conférant à André-Gabriel Defoy, prêtre du diocèse de Poitiers, le prieuré de Saint-Thibaut de Château-Porcien, vacant en régale par le décès de Ponce de Malmédy, dernier titulaire (Fontainebleau, 8 octobre). — Fol. 164. Brevet du roi conférant à Jean-Michel Riguet, prêtre du diocèse de Poitiers, le prieuré de Saint-Sulpice de Prix près Mézières, vacant en régale par le décès du s[r] de Bèche, dernier titulaire (id.). — Fol. 170. Dispense de bans en faveur de Jean-Baptiste de Vissec de la Tude, de la paroisse de Sedan, et d'Angélique Catherine de Sainte-Marie, de la paroisse de Saint-Lô (30 décembre). — Fol. 179. Id., en faveur de Gabriel Zueffelt de Suève, de la paroisse de Milly, et de Jeanne-Philippine de Cabanne, de la paroisse de Luttange, au diocèse de Metz (30 janvier 1770). — Fol. 187. Prise de possession de l'abbaye de Bonnefontaine au nom de Jean-Augustin de Sarra, vicaire général du diocèse du Puy (23 février). — Fol. 188. Bulle de Clément XIV, instituant abbé commendataire de l'abbaye d'Hautvillers Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, coadjuteur de l'archevêque de Reims (18 décembre 1769). — Id. Bulle instituant Jean-Augustin de Sarra, abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame de Bonnefontaine (16 janvier 1770). — Fol. 191. Dispense de bans en faveur d'Albert-Louis de Pouilly, de la paroisse de Pouilly, et de Marie-Antoinette-Philippine de Custine, de la paroisse de Roussy, au diocèse de Metz (27 mars). — Fol. 202. Nomination d'Aymard-Claude de Nicolaï, chanoine de l'église métropolitaine de Paris, à la charge de grand vicaire de l'archevêque de Reims (23 janvier). — Fol. 205. Collation du prieuré de Sainte-Marguerite de la Presle, fondé dans la paroisse d'Asfeld, à Philiberte-Valence de Minardière, par Joseph-Marie Terray, contrôleur général des finances, abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame de Molesme (5 mai). — Fol. 208. Dispense de parenté en faveur de Charles-Joseph de l'Écuyer, seigneur de Hagnicourt, et de Françoise-Angélique-Gabrielle de Champagne, de la paroisse de Vandières (30 mai). — Fol. 220. Dispense de bans en faveur de Jean-Baptiste-Marie-Joseph de Cappy, de la paroisse d'Oiry, et de Charlotte-Françoise-Louise de Sailly, de la paroisse de

Montois-la-Montagne, au diocèse de Metz (13 juillet). — Fol. 225. Id., en faveur de Remi-Charles de Failly et de Louise-Marie-Madeleine de Hangest, des paroisses de Rumigny et de Herpy (14 août). — Fol. 233. Démission de la chapelle du château de Marville par Charles-Guillaume Defforges de l'Échellois, chanoine de Reims (29 septembre). — Fol. 238. Procès-verbal du refus opposé par les habitants de Regniowez à la prise de possession de la ministrerie du dit lieu, dépendant de l'ordre de la Sainte-Trinité et Rédemption des captifs, pour André Gache, chanoine régulier de cet ordre (20 février 1769). — Fol. 239. Collation de la dite ministrerie à André Gache par François-Maurice Pichault, conseiller et aumônier du roi, général et grand ministre de l'ordre de la Sainte-Trinité (9 janvier 1769). — Fol 244. Présentation de Jean-Charles Chanteraine, clerc tonsuré du diocèse de Laon, à la chapelle castrale de Saint-Jean d'Inaumont, par Philippe-François-Louis de Romance, baron de Taizy, seigneur d'Inaumont, Séry et Arnicourt, ancien capitaine au régiment de Montcalm cavalerie (25 novembre 1770). — Id. Collation de la chapelle de Saint-Vincent, « vulgo du fort de Mars », vacante par le décès de Jean-Remi Vatry, à Jean-Charles de Coucy [1], diacre du diocèse de Reims (4 décembre). — Fol. 257. Dispense de bans en faveur de Charles de Carondelet, de fait de la paroisse de Saint-Charles de Sedan, et de Marie-Louise-Françoise de Montaigle, de la paroisse de Saint-Pierre et Saint-Paul de Guise, au diocèse de Laon (4 février 1771). — Fol. 261. Lettre de maître ès arts de l'université de Paris pour Placide Naylor, bénédictin anglais de la maison de Saint-Laurent de Dieulouard, au diocèse de Toul (31 août 1748). — Fol. 287. Signature en cour de Rome conférant le prieuré de Saint-Gobert d'Omont, au diocèse de Reims, à Pierre-Joseph Senez, religieux de l'abbaye de Saint-Denis en France (7 janvier 1771). — Fol. 293. Dispense de bans en faveur de Jean-Innocent-Étienne de Trécesson, de la paroisse de Saint-Loup d'Ordon, au diocèse de Sens, et de Marie-Louise-Antoinette de Meaux, de la paroisse de la Neuville-lès-Wasigny (23 mai). — Fol. 296. Id., en faveur d'André-Évrard-Martin L'Escarbotte de Beaufort, de la paroisse de Saint-Remi de Soissons, et de Marie-Anne Sanson Danré d'Armancy, de la paroisse de Saint-Pierre de Reims (23 juin). — Fol. 301. Résignation du prieuré régulier de Notre-Dame des Rosiers, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Reims, par Joseph Mayeur, prieur titulaire conventuel (10 juillet). — Id. Résignation par Jean-Anne-Alexis de Mongeot de Sainte-Euphraise, clerc du diocèse de Paris, de la chapelle de Saint-Nicolas, fondée en l'église collégiale de Sainte-Marie-Madeleine de Vézelay (8 juillet). — Fol. 303. Résignation par Adrien-Joseph Dabancourt de la chapelle de Saint-Sébastien fondée en l'église collégiale de Notre-Dame de Carignan (23 juillet). — Fol. 306. Dispense de parenté en faveur de Jacques-Jean-Baptiste de Corvisart et de Marie-Louise-Victoire de Corvisart, de la paroisse d'Avenay (5 août). — Fol. 310. Dispense de bans en faveur de Louis-Étienne Béguin de Suzemont et de Marie-Louise de Vaucleroy, de la paroisse de Saint-Remi de Charleville (28 août). — (Le registre est signé à la fin par Jean-Simon Lévesque de Pouilly, lieutenant général au présidial de Reims.)

(1) Voy. G. 226.

G. 246. — 1 vol. in-folio, relié (316 feuillets).

1771-1775. — Registre des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Reims. (*Coté XXIII.*) — Lettres de tonsure et de prêtrise, lettres de nominations de grades, significations de grades, lettres de maîtres ès arts, titres patrimoniaux, provisions et prises de possession de bénéfices et de cures, options de portion congrue, dispenses de bans et de parenté pour les mariages, etc. — Fol. 1. Procuration donnée par Dom Léonard Deschamps, visiteur de la congrégation de Saint-Maur dans la province de France, pour nommer aux bénéfices dépendant du prieuré de Saint-Pierre de Gouy, au diocèse d'Amiens (18 septembre 1771). — Fol. 2. Résignation par D. Claude Gérard, religieux demeurant en l'abbaye de Saint-Basle, du prieuré de Saint-Sauveur-en-Puisaye, dépendant de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre (26 septembre). — Fol. 4. Bulle de provision du prieuré des Rosiers, dépendant de l'abbaye de Clairvaux, en faveur de Marie-Emmanuel Grillot, religieux de cette abbaye (5 août). — Fol. 9. Dispense de bans en faveur de Charles-Robert de Cugnon de Sivricourt et de Marie-Antoinette de Ponsart, de la paroisse de Vaux et Mouron (6 novembre). — Fol. 36. Collation de la chapelle de Notre-Dame de Gland, au diocèse de Reims, à Claude-Henri Vermon, religieux de l'ordre de Prémontré (18 février 1772). — Fol. 38. Permutation faite entre Lambert Destez et Pierre-Stanislas de Rochery, chanoines de l'ordre de Saint-Augustin, du prieuré cure de Cormicy contre

le prieuré cure de Neuvy, au diocèse de Troyes (22 mars). — Fol. 46. Pouvoir donné à Henri-Benoît-Jules de Béthizy de Mézières, vicaire général de l'église de Reims, par Ferdinand-Maximilien-Mériadec de Rohan, archevêque de Bordeaux, abbé commendataire de l'abbaye de Mouzon, pour nommer aux bénéfices dépendant de cette abbaye (13 avril). — Fol. 73. Dispense de parenté en faveur de Louis-Joseph Dessaulx, de la paroisse de Chestres, et de Marie-Catherine Fransquin de Lillebonne, de la paroisse de Ballay (14 juillet). — Id. Dispense de bans en faveur de César-Hector de Maillar, de la paroisse de Landres, et de Marie-Jeanne Couturier de Fournoue, de la paroisse de Saint-Eustache de Paris (16 juillet). — Fol. 75. Nomination de Joseph-François de Vogué, agent général du clergé de France, aux fonctions de vicaire général de l'archevêque de Reims (23 juillet). — Fol. 77. Dispense de bans en faveur de Jean-Alexandre-Marie de Brandt, de la paroisse de Saint-Sulpice de Paris, et de Louise Barbin de Broyes, de la paroisse d'Autry (17 août). — Fol. 91. Id., en faveur de François-Frédéric-Cécile Marmande de Tourville, de la paroisse de Romain, et de Marie-Albertine-Joséphine-Adélaïde Hennet, de la paroisse de Maubeuge, au diocèse de Cambrai (17 novembre). — Id., en faveur de Nicolas de Boham et de Louise-Françoise de Beffroy, des paroisses de Vandy et d'Olizy et Beaurepaire (id.). — Fol. 110. Procuration donnée à Adrien-Joseph Forcent, prieur de l'abbaye de Notre-Dame de Bonnefontaine, par Augustin de Sarra, vicaire général du diocèse du Puy, abbé commendataire de cette abbaye, pour nommer aux cures qui en dépendent, et administrer ses affaires (27 mai 1770). — Fol. 118. Dispense de bans en faveur de Charles-Philippe-Louis Guihon de Jagny, de la paroisse de Saint-Sulpice de Paris, et de Gillette-Louise-Charlotte de Graimberg, de fait de la paroisse de Sugny (1 février 1773). — Fol. 126. Id., en faveur de Claude-René Frémin de Sy et de Jeanne Gigon de Saint-Simon, des paroisses de Sy et de Sedan (9 mars). — Fol. 127. Id., en faveur de Jacques Périer de Savigny et de Marie-Suzanne Hennequin de Villermont, de la paroisse de Saint-Jacques de Reims et de la paroisse de Cuis (16 mars). — Fol. 132. Collation d'un canonicat de l'église de Reims à Jean-Charles de Coucy [1] (17 février). — Fol. 134. Résignation de l'abbaye de Notre-Dame de Baugerais, au diocèse de Tours, par Augustin-Armand Frizon de Blamont, abbé commendataire de cette abbaye (26 mars). — Fol. 151. Nomination de Jean-Baptiste Bourlier, grand chantre de l'église de Reims, aux fonctions de vicaire général de l'archevêque (18 mai). — Fol 174. Présentation de Jean-François Godfrin, clerc du diocèse de Metz, à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste en l'église paroissiale de Villers-devant-Mouzon, par Pierre de Boutteville, prêtre du diocèse de Verdun, chevalier, seigneur du dit Villers (24 août). — Fol. 182. Dispense de bans en faveur de Louis Canelle de Provizy, de la paroisse de Ventelay, et d'Anne-Charlotte de la Roche-Lambert, de la paroisse de Sainte-Agathe de Crépy, au diocèse de Senlis (8 novembre). — Fol. 185. Examen pour la profession religieuse, au couvent de la Congrégation de Reims, de Marie-Louise-Martine de Regnière-Delamotte, fille de Gabriel-François de Regnière-Delamotte, chevalier, seigneur de Vigneux, et de Marguerite-Françoise de Villelongue, de la paroisse de Craonne, au diocèse de Laon (8 novembre). — Fol. 188. Démission donnée par Claude Roger, sous-prieur de l'abbaye de Moiremont, du prieuré de Sainte-Croix de Provins, « ci-devant dépendant du titre de l'abbaye de Montier-la-Celle, actuellement éteint, et dont la mense a été unie à l'évêché de Troyes » (1 octobre). — Fol. 218. Nomination de Jean-Charles de Coucy [1] aux fonctions de vicaire général de l'archevêque (1 mars 1774). — Fol. 227. Dispense de bans en faveur d'Antoine-Louis, comte de Wignacourt, de droit de la paroisse de Guignicourt, et de Marie-Françoise-Catherine de Sainte-Aldegonde, de la paroisse de Saint-André de Lille en Flandre (28 mars). — Fol. 253. Signature en cour de Rome conférant le prieuré de Saint-Adert de Chagny, au diocèse de Reims, à Henri-Marie Joly de Chavigny (23 novembre 1773). — Fol. 254. Prise de possession de ce prieuré, « dans l'endroit où se célèbre à présent le service divin....., attendu la ruine de l'ancienne église du dit lieu, et qu'on travaille actuellement à en construire une nouvelle » (21 juillet 1774). — Fol. 259. Dispense de bans en faveur de Gédéon-Henri de Condé, de la paroisse de Brieulles-sur-Meuse, et de Marguerite-Scolastique de Cholet, de la paroisse de Nantois, au diocèse de Toul (10 septembre). — Fol. 260. Dispense de parenté en faveur de Claude-Louis de Chartogne, de la paroisse de Sedan, et de Gabrielle-Angélique de Champagne, de la paroisse de Berton-

(1) Voy. G. 226.

(1) Voy. G. 226.

court (23 septembre). — Fol. 261. Procuration donnée par Michel Simon, clerc du diocèse de Reims, pour prendre possession de la chapelle de Saint-Michel en l'église paroissiale de Chevilly, au diocèse de Paris (29 septembre). — Fol. 263. Dispense de bans en faveur d'Armand Chevalleau de Bois-Ragon de la Chenay et de Marie-Louise-Charlotte du Chesne de Buville, des paroisses de Sedan et d'Haraucourt (octobre). — Fol. 265. Id., en faveur de Charles-Louis-François d'Aguisy, de la paroisse d'Hagnicourt, et de Claire de Mouton de Nègre, de la paroisse de Béziers (18 octobre). — Fol. 266. Id., en faveur d'Alexandre-Auguste, vicomte de Pioger, et d'Edmonde-Marie-Louise Doulest de Toulmont, de la paroisse de Charleville (21 octobre). — Fol. 273. Collation de la chapelle de Saint-Jean en l'église paroissiale de Lor, au diocèse de Laon, faite à Gérard-Remi Desoize, prêtre du diocèse de Reims, par Anne-Thérèse Moet de Dugny, veuve de Pierre-François Maillefer, seigneur de Lor et de Résigny, au nom d'Anne-Gédéon de Sahuguet, marquis de Termes, gouverneur de la ville de Fismes, et de Marguerite-Thérèse Maillefer de Résigny, son épouse, et de Jean-Philippe du Plessier, ancien capitaine d'infanterie au régiment de Cambrésis, et de Marie-Madeleine-Anne-Agathe Maillefer de Résigny, son épouse (22 novembre). — Fol. 280. Titre patrimonial de Jean-Nicolas Maquart [1] (14 août). — Fol. 284. Révocation d'une permutation faite entre Albert de Pouilly et Ferdinand Fournier de la Burgère, d'une chapelle de l'église paroissiale de Rehon, au diocèse de Trèves, contre un canonicat de l'église collégiale de Sainte-Agathe de Longuyon (15 décembre). — Fol. 289. Prise de possession de la chapelle de la Sainte Vierge en l'église paroissiale de Saint-Pierre de Reims, au nom de Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord [2] (3 février 1775). — Fol. 314. Dispense de bans en faveur de Jean-Gabriel de Bernon, de droit de la paroisse de Montélégier, au diocèse de Valence, et de Marie-Catherine-Victoire Huvelin, de droit de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine de Paris (19 avril). — Fol. 315. Id., en faveur d'Alexis-Balthazar-Jean-Charles de Ricouart d'Hérouville, de la paroisse de Saint-Paul de Paris, et de Marie-Renée-Mélanie de Goujon de Thuisy, ci-devant de la paroisse de Saint-Souplet (25 avril).

(1) Voy. G. 236.
(2) Voy. G. 235.

G. 247. — 1 vol. in-folio, relié (344 feuillets).

1775-1779. — Registre des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Reims. (*Coté XXIV*). — Lettres de tonsure et de prêtrise, lettres de nominations de grades, significations de grades, lettres de maîtres ès arts, titres patrimoniaux, provisions et prises de possession de bénéfices et de cures, options de portion congrue, dispenses de bans et de parenté pour les mariages, etc. — Fol. 5. Résignation du prieuré ou chapelle de Saint-Blaise de Marigné, au diocèse d'Angers, par Jean Ligier, chanoine de Reims, en faveur de François-Charles-Amateur-Avice de Mongon, doyen du chapitre royal de Saint-Laud d'Angers (19 mai 1775). — Fol. 6. Prise de possession par Étienne-Louis Huet de la chapelle de Saint-Maur en l'église collégiale de Saint-Timothée de Reims (6 mai). — Fol. 8. Nomination de Jean-Chrysostome Dupleix de Cadignan, prêtre du diocèse de Condom, aux fonctions de vicaire général de l'archevêque de Reims (12 mai). — Fol. 18. Collation d'un canonicat de l'église de Saint-Germain de Montfaucon à Nicolas-Claude de Caumont, curé de Germaine (26 juin). — Fol. 20 v°. Dispense de bans en faveur de Joseph-Hyacinthe du Sarge de Bettoncourt, de la paroisse de Saint-Roch de Nancy, et de Marie-Louise-Élisabeth-Sophie de Maucomble, de la paroisse de Saint-Charles de Sedan (18 août). — Fol. 25. Démission d'un canonicat de la cathédrale de Reims par Charles Batteux [1], demeurant à Paris, rue Git-le-Cœur (26 septembre). — Fol. 26. Dispense de bans en faveur de Jean de Vissec de la Tude, de droit de la paroisse de Saint-Charles de Sedan, et de Gabrielle-Françoise-Antoinette de Mahuet, de la paroisse de Mailly, au diocèse de Metz (11 octobre). — Fol. 31. Collation d'un canonicat de l'église métropolitaine de Reims à Charles-Edouard de Rutlidge, prêtre du diocèse d'Ypres (29 septembre). — Id. Dispense de bans en faveur de Louis-Agathon-Remi de Flavigny, de la paroisse de Monampteuil, au diocèse de Laon, et d'Angélique-Radegonde de Champagne, de la paroisse d'Hermonville (30 octobre). — Fol. 32. Brevets des rois Louis XV (10 avril 1774) et Louis XVI (4 août 1774), pour l'union de l'abbaye de Saint-Remi à l'archevêché de Reims. — Fol. 33. Bulle du pape Pie VI portant extinction du titre de l'abbaye de Saint-Remi et union de ses biens à l'archevêché (31 août 1775 ; voy. G. 170). — Fol. 38.

(1) Voy. G. 210.

Provision de l'office de chantre de l'abbaye de Saint-Denis de Reims en faveur de Pierre-François Tarade (14 novembre). — Fol. 42. Bulle de Pie VI instituant Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, clerc du diocèse de Paris[1], abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Denis de Reims (3 octobre 1775). — Fol. 43. Prise de possession par François-Louis de Cappy d'Oiry, prieur de cette abbaye, au nom de Charles-Maurice de Talleyrand (4 décembre). — Fol. 57. Procuration donnée par celui-ci à Antoine-Pierre de la Condamine de Lescure, vicaire général du diocèse de Reims, pour nommer aux bénéfices dépendant de l'abbaye de Saint-Denis (24 janvier 1776). — Fol. 60. Dispense de bans en faveur de Philippe-Honoré Aubé de Bracquemont, de la paroisse de Damery, au diocèse d'Amiens, et de Marie-Françoise-Catherine Clocquet, de la paroisse de Saint-Hilaire de Reims (8 février). — Fol. 66. Procuration donnée par le cardinal Jean-François-Joseph de Rochechouart, évêque de Laon et abbé de Saint-Remi de Reims, à Jean-Baptiste Ninnin, chanoine de l'église métropolitaine, pour assister en son nom aux assemblées du conseil de la ville de Reims (19 février). — Fol. 86. Dispense de bans en faveur de Simon-Philibert Lespagnol et de Marie-Remiette Cocquebert de Montfort, des paroisses de Saint-Pierre et de Saint-André de Reims (3 mai). — Fol. 95. Collation du prieuré de Sainte-Marguerite de la Presle à Marie-Rose de Beaufranchet, religieuse au prieuré de Marsac, près Riom en Auvergne, par Joseph-Marie Terray, ministre d'État, abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame de Molesme (8 mai). — Fol. 96. Collation d'un canonicat de Sainte-Balsamie de Reims à Henri Hardouin, chapelain de l'église métropolitaine (15 juin). — Fol. 97. Provision de l'office de proviseur du collège de l'université de Reims en faveur de Louis-Barthélemy Bida, chanoine (10 juin). — Fol. 132. Prise de possession de l'abbaye d'Épernay au nom d'Antoine-Pierre de la Condamine de Lescure, vicaire général de Reims (19 décembre). — Fol. 137. Bulle qui lui confère cette abbaye (18 novembre). — Fol. 151. Provision de la dignité d'archidiacre de l'église de Reims en faveur de Thibaut Baulny, chanoine de Saint-Timothée (8 février 1777). — Fol. 153. Bulle instituant Achille-Augustin Hennequin d'Ecquevilly, clerc du diocèse de Paris, abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame de Chéhéry (31 décembre 1776). — Fol. 154. Brevet du roi autorisant la suppression de la conventualité de l'abbaye de Saint-Thierry, et l'union de ses biens à l'abbaye de Saint-Remi de Reims (10 décembre 1775). — Id. Bulle permettant de vendre les biens de Saint-Thierry situés dans la Flandre et le Hainaut autrichiens (28 septembre 1776 ; voy. G. 159). — Fol. 157. Procuration donnée par Pierre-Louis Guillon de Saint-Val, ancien vicaire général du diocèse de Poitiers, abbé commendataire de l'abbaye de Sept-Fontaines, au diocèse de Reims, pour nommer aux prieurés et cures dépendant de cette abbaye (26 septembre 1776). — Fol. 162. Lettres patentes autorisant la vente des biens de Saint-Thierry situés en Flandre (8 juillet 1775 ; voy. G. 159). — Fol. 167. Bulle portant extinction et suppression de la conventualité de l'abbaye de Saint-Thierry, et union de ses biens à l'abbaye de Saint-Remi (31 juillet 1776). — Fol. 168. Procuration donnée par Jacques-Jean-Hugues Dumesnil de Saint-Didier, abbé commendataire des abbayes de Notre-Dame de Landèves, au diocèse de Reims, et de Saint-Nicolas-aux-Bois, au diocèse de Laon, pour administrer les biens et revenus de ces abbayes (21 mars 1777). — Fol. 177. Dispense de bans en faveur de Pierre-Antoine-Louis, vicomte de Roucy, et de Marie-Jeanne de Beaufort, des paroisses de Chestres et de Vandy (14 avril). — Fol. 180. Signature de cour de Rome portant création, au profit de Gabriel-Charles de Lattaignant[1], d'une pension viagère réservée par lui sur les revenus du canonicat de la cathédrale de Reims qu'il a résigné en faveur de Pierre de Lattaignant, son neveu (24 juin 1776). — Fol. 183. Titre patrimonial de Jean-François-Marie de Gruthus, fils de Roland de Gruthus, seigneur de Leffincourt, et de Madeleine de Riencourt (26 mars 1777). — Fol. 188. Dispense de bans en faveur de Gaspard Monge[2] et de Marie-Catherine Huart, des paroisses de Rocroi et de Mézières (10 juin). — Fol. 195. Id., en faveur de Pierre-François Sanson Danré de Loupeigne, de la paroisse de Saint-Pierre de Reims, et d'Anne-Éléonore de Clozier, de la paroisse de Saint-Jacques de Valenciennes (14 juillet). — Fol. 203. Collation de la dignité d'écolâtre de l'église de Reims à Nicolas-François-Bonaventure Pommyer de Rougemont (2 septembre). — Fol. 205. Résignation faite par Pierre Thuillier, curé de Mardeuil, de la prévôté de Sainte-Catherine de Bonnefond, au diocèse de Limo-

Voy. G. 235.

(1) Voy. G. 235.
(2) Le célèbre mathématicien.

ges, et du prieuré de Sainte-Marie-Madeleine de la Gorze, au même diocèse, en faveur de Louis-François Martinet, professeur des humanités dans l'abbaye du Val-des-Écoliers, au diocèse de Langres (12 septembre). — Fol. 213. Bulle du pape Pie VI instituant Jean-Charles de Coucy [1], abbé commendataire de l'abbaye d'Igny (15 septembre). — Fol. 214 à 215. Nominations de Jean Jacquemart, trésorier de l'église de Reims, d'Antoine-Pierre de la Condamine de Lescure, grand archidiacre, de Guillaume-Barnabé du Roc de Maurous, prévôt, et de Jean-Charles de Coucy, chanoine, aux charges de vicaires généraux de l'archevêque (27 octobre). — Fol. 217. Id. de Jean-Baptiste Bourlier, chantre de l'église de Reims, et d'Antoine-Charles-Octavien du Bouzet, chanoine (1 novembre). — Fol. 224. Bulle du pape Pie VI instituant Louis-Aimé de Bourbon, clerc du diocèse de Paris, abbé commendataire de l'abbaye de Signy (13 octobre). — Fol. 227. Nomination de Henri-Benoît-Jules de Béthizy de Mézières, chanoine de Reims, à la charge de vicaire général de l'archevêque (7 décembre). — Fol. 234. Id. de Jean-Chrysostome Dupleix de Cadignan, de François de Gain de Montagnac et d'Achille-Augustin Hennequin d'Ecquevilly (7 décembre). — Fol. 241. Résignation du prieuré de Novy par Dom Étienne Pierre en faveur de Dom Louis Lesnel d'Ivoiry (1 mars 1778). — Fol. 242. Nomination de Charles Mannay, prêtre du diocèse de Clermont, à la charge de vicaire général de l'archevêque de Reims (26 février). — Fol. 243. Dispense de bans en faveur d'Alexandre de Guillermin, de la paroisse de Gorze, au diocèse de Metz, ci-devant de la paroisse de Laibach en Carniole, et de Charlotte-Jeanne du Grou, de la paroisse de Varennes (10 mars). — Fol. 244. Bulle du pape Pie VI instituant Jean-Baptiste de Chabot, prêtre du diocèse de Poitiers, abbé commendataire de l'abbaye d'Élan (10 février). — Fol. 245. Bulle instituant François-Charles de Beaumont d'Autichamp, prêtre du diocèse d'Angers, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Basle (16 février). — Fol. 247. Bulle instituant Charles-Sévérin de Caqueray, prêtre du diocèse de Rouen, abbé commendataire de l'abbaye de Landèves (16 février). — Fol. 260. Dispense de bans en faveur de Hubert-Alexis-François-Charles des Collines, de droit de la paroisse de Saint-Brice, et de Marie-Madeleine Cambois de la Logerie, de la paroisse de Notre-Dame de Versailles (4 mai). — Fol. 262. Bulle instituant Julien-César de Hérée, prêtre du diocèse du Mans, abbé commendataire de l'abbaye de Bonnefontaine (31 mars). — Fol. 289. Résignation par Nicolas Rouyer, ancien vicaire général du diocèse de Senlis, du prieuré rural séculier de Saint-Étienne de Beauvoir, au diocèse d'Aix-en-Provence (28 octobre). — Fol. 290. Bulle instituant Louis Lesnel d'Ivoiry, prieur de Notre-Dame de Novy (23 mars). — Fol. 295. Nomination de Laurent-Benjamin Arnoult, chanoine de Reims, à la charge de vicaire général de l'archevêque (21 novembre). — Fol. 297. Conclusion du chapitre général des Chanoines réguliers de la congrégation de France, instituant Pierre Seneuze, prieur de l'abbaye de Saint-Denis de Reims (10 octobre). — Fol. 301. Prise de possession de la trésorerie de l'église de Reims par Louis-Barthélemy Bida (17 décembre). — Fol. 304. Nomination de François-Louis-Casimir de La Geard, chanoine de Reims, à la charge de vicaire général de l'archevêque (9 janvier 1779). — Fol. 309. Bulle instituant Jean-François de Malide, évêque de Montpellier, abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame de Belval (30 novembre 1778). — Fol. 311. Résignation du prieuré de Saint-Léger de Montbrillais, au diocèse de Poitiers, dépendant de l'abbaye de Saint-Pierre de Bourgueuil, par D. Pierre Chastelain, religieux de Saint-Nicaise de Reims (12 février 1779). — Fol. 313. Prise de possession de la chapelle de l'Assomption au château de Sedan par Antoine-Charles-Octavien du Bouzet, vicaire général du diocèse de Reims (19 février). — Fol. 334. Bulle instituant Marie-Thérèse de La Ville, abbesse de l'abbaye de Clairmarais, au diocèse de Reims (15 mars 1779). — Fol. 335. Prise de possession de cette abbaye, faite au nom de la dite M.-T. de La Ville, chanoinesse prébendée de l'église métropolitaine de Rouen, en la chapelle enclavée dans la maison dite de Saint-Bernard, sise à Reims en la rue du Bourg-de-Vesle (13 mai). — Fol. 336. Procès-verbal d'examen pour la profession religieuse, au couvent des Carmélites de Reims, de Bathilde de Caqueray, fille de Nicolas de Caqueray et de Marie-Rosalie Le Charlier, de Saint-Aubin de Bézancourt, au diocèse de Rouen (17 mai). — Fol. 337. Abandon de la dîme du terroir de Brognon par les religieux de l'abbaye de Bucilly, en faveur du curé de Signy-le-Petit (7 mai). — Fol. 340. Dispense de bans en faveur de Georges-Alexandre de Verriers d'Havy de Romilly, de la paroisse d'Havy, et de Marie-Catherine-Bauvette de Boissimont, de la paroisse de Saint-

(1). Voy. G. 226.

Jacques de Lisieux (23 juin). — Fol. 341. Nomination de Nicolas-François-Bonaventure Pommyer de Rougemont à la place de conseiller député de la chambre ecclésiastique du diocèse de Reims à la chambre souveraine des décimes à Paris, vacante par la mort de l'abbé de Lattaignant (2 juillet).

G. 248. — 1 vol. in-folio, relié (348 feuillets).

1779-1782. — Registre des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Reims. *(Coté XXV.)* — Lettres de tonsure et de prêtrise, lettres de nominations de grades, significations de grades, lettres de maîtres ès arts, titres patrimoniaux, provisions et prises de possession de bénéfices et de cures, options de portion congrue, dispenses de bans et de parenté pour les mariages, etc. — Fol. 1. Collation de la chapelle vicariale troisième de Saint-Calixte en l'église de Reims à Henri Hardouin, maître de chapelle (2 août 1779). — Fol. 2. Collation de l'office de proviseur du collège de l'université de Reims à Robert-Marie Rondeau (3 août). — Fol. 5. Résignation de la cure de Saint-Photien de la ville de Liège par André-Charles Bourin, prêtre de Reims (23 août). — Fol. 6. Collation d'un canonicat de la cathédrale de Reims à Jean-Chrysostome Dupleix de Cadignan, prêtre du diocèse de Condom (22 août). — Fol. 10. Dispense de bans en faveur de François de Regnier, de la paroisse de Chéhéry, et de Henriette-Charlotte de Léonardy, de la paroisse de Saint-Omer d'Ardres, au diocèse de Boulogne (6 octobre). — Fol. 20. Collation de la chapelle de Saint-Roch ou Notre-Dame du Sépulcre, fondée et desservie dans la cour devant la maison de l'abbaye d'Avenay, à Philippe-Marin-Laurent de Villeneuve, prêtre du diocèse de Paris (26 novembre). — Fol. 23. Lettres de prêtrise de Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord [1], abbé commendataire de Saint-Denis de Reims (18 décembre). — Fol. 31. Nomination de celui-ci à la charge de vicaire général de l'archevêque (19 décembre). — Fol. 55. Procuration donnée par Ferdinand-Maximilien-Mériadec de Rohan, archevêque de Bordeaux, abbé commendataire de l'abbaye de Mouzon, à Nicolas-François-Bonaventure Pommyer de Rougemont, grand vicaire de Bordeaux et chanoine de Reims, pour nommer aux bénéfices dépendant de cette abbaye (29 mars 1780). — Fol. 60. Procès-verbal d'examen en vue de la profession religieuse, en l'abbaye de Saint-Pierre de Reims, de Thérèse de Lamarre, fille de Nicolas de Lamarre, écuyer, et de Laurence Antoine, de la paroisse de Saint-Jean-Saint-Louis de Grenoble (22 avril). — Fol. 76. Dispense de bans en faveur de Jean-Baptiste-Nicolas de Clouet de Grandchamp, de la paroisse de Magneux, et de Marie-Adélaïde Lévêque de Courmont, de la paroisse de Jouaignes, au diocèse de Soissons (17 juillet). — Id., en faveur d'Antoine-Philippe, comte de Lardenois, de la paroisse de Termes, et de Marie-Louise-Félix de Dunot de Grandval, de la paroisse de Saint-Roch de Paris (17 juillet). — Fol. 77. Résignation par Pierre Thuillier, prieur curé de Mardeuil, des bénéfices simples et réguliers de Sainte-Catherine de Bonnefond et de Sainte-Madeleine de la Gorze, au diocèse de Limoges, en faveur de Jacques Martin, prieur curé de la paroisse de Saint-Cessateur et Saint-Aurélien de Limoges (27 juillet; voy. G. 247). — Fol. 85. Permutation entre Nicolas-Louis Delamotte et Claude-Étienne Delamotte, de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste au palais épiscopal d'Arras, contre la chapelle de Saint-Éloi-en-la-Vigne, en la paroisse d'Achicourt près Arras (18 septembre). — Fol. 88. Dispense de bans en faveur de Nicolas-Remi Favart d'Herbigny, de la paroisse Saint-Jacques de Reims, et de Marie-Julie Rutlidge, de la paroisse Saint-Michel (10 octobre). — Fol. 92. Bulle du pape Pie VI instituant abbé commendataire de l'abbaye d'Hautvillers Alphonse-Hubert de Lattier de Bayanne [1], auditeur de rote (18 octobre). — Fol. 95. Nomination de Louis-Joseph d'Humières à la charge de vicaire général de l'archevêque de Reims (13 novembre). — Fol. 117. Résignation par Jean-Baptiste Pelletier de la dormanterie du chapitre de l'église métropolitaine de Reims (1 février 1781). — Fol. 124. Procuration donnée par Alphonse-Hubert de Lattier de Bayanne, abbé d'Hautvillers, à l'abbé de Lescure, vicaire général du diocèse de Reims, pour nommer aux cures dépendant de cette abbaye (Rome, 22 janvier). — Fol. 126. Procuration donnée par Dom Maur Shaw, religieux de la maison de Saint-Edmond, établie à Paris, prieur titulaire du prieuré de Saint-Thibaut, au diocèse de Soissons, à Dom Augustin Kellet, procureur de la dite maison de Saint-Edmond, et à ses successeurs, pour nommer aux bénéfices dépendant du susdit prieuré (22 février). — Fol. 127. Bulle du pape Pie VI instituant abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Bertaud de Chaumont-Porcien Louis-Étienne de Saint-Farre,

(1) Voy. G. 240.

(1) Créé cardinal en 1801, sénateur de l'Empire en 1813.

sous-diacre du diocèse de Paris (31 janvier). — Fol. 136. Procuration donnée par Joseph-François de Malide, évêque de Montpellier, abbé commendataire de l'abbaye de Belval, à l'archevêque de Reims, pour nommer aux bénéfices cures dépendant de cette abbaye (19 février 1780). — Fol. 140 Procuration donnée par Charles-Gabriel-Noël de Villeneuve d'Ansouis, abbé commendataire de l'abbaye de Moiremont, à l'abbé du Roc de Maurous, vicaire général de l'archevêque de Reims, pour nommer aux cures dépendant de cette abbaye (17 décembre 1776). — Fol. 147. Dispense de bans en faveur de Louis-François de la Bove de l'Ile, de fait de la paroisse de Saint-Nizier de Troyes, et de Joséphine-Angélique Lépagnol de Bezannes, de la paroisse de Saint-Pierre de Reims (31 mai 1781). — Fol. 160. Requête adressée à l'abbé de Cîteaux par Marie-Thérèse de La Ville, abbesse de l'abbaye de Notre-Dame de Clairmarais, à Reims, pour obtenir le rétablissement de la conventualité et de la régularité dans cette abbaye, qui avait été éteinte et remplacée par un prieuré, en exécution d'une ordonnance d'un abbé de Clairvaux, en date du 16 avril 1460, puis unie postérieurement à la dite abbaye de Clairvaux sous le titre de prieuré masculin et perpétuel (24 mai 1779). — Fol. 168. Dispense de bans en faveur de Jean-Baptiste-Antoine Lagoille, de fait de la paroisse de Saint-Denis de Reims, et de Jeanne-Antoinette-Pétronille de Beaufort, de fait de la paroisse de Saint-Étienne (20 août 1781). — Fol. 171. Brevet du roi permettant de procéder à la suppression des titres des offices des quatre coûtres ecclésiastiques et des quatre coûtres laïques, en l'église métropolitaine de Reims (6 avril). — Fol. 185. Dispense de bans en faveur de Charles-Jean-Baptiste-Marie de Beffroy d'Hardoncelles, de fait de la paroisse de Remilly, et de Louise-Marguerite-Françoise-Charlotte de Vissec de la Tude, de fait de la paroisse de Sedan (20 novembre). — Fol. 215. Id., en faveur d'Antoine-Louis-Armand Havart de Sessevalle, de la paroisse de Saint-Samson de Clermont-en-Beauvoisis, et d'Élisabeth-Claude-Victoire de la Motte, de la paroisse de Saint-Michel de Reims (19 février 1782). — Fol. 225. Prise de possession du prieuré de Saint-Oricle de Senuc au nom de François-Marc-René de Charras de la Laurencie, vicaire général du diocèse d'Angoulême, pourvu en cour de Rome du dit prieuré, sur la nomination du roi (23 mars). — Fol. 249. Provision de l'office de grand maître du collège de l'université de Reims en faveur de Thierry-Nicolas Rouyer, vicaire général de l'archevêque (20 juin). — Fol. 251. Ordonnance d'Augustin-Jacques-Philippe Dumesnil, écuyer, sieur de Chamblage, lieutenant général au bailliage de Charleville, prescrivant la correction, dans l'acte de baptême de Nicolas Collardeau, prêtre, demeurant à Rocroi, de fautes commises relativement aux noms de celui-ci et de sa mère (2 juillet). — Fol. 253. Bulle du pape Pie VI instituant abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame de Mouzon Gabriel-François Moreau, évêque de Mâcon (Vienne en Autriche, 27 mars). — Fol. 255. Indult pour nommer en commende aux bénéfices simples dépendant de cette abbaye (2 mai). — Fol. 290. Bulle du pape Pie VI instituant abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Bertaud de Chaumont-Porcien Louis-Philippe de Saint-Albin, sous-diacre du diocèse de Paris (20 novembre). — Fol. 312. Dispense de bans en faveur de Marie-Innocent-Louis de Maillart, de la paroisse d'Harricourt, et d'Agnès-Philippine-Rosalie de Reiffenberg, de droit de la paroisse de Longwy (12 mars 1783). — Fol. 330. Prise de possession de la chapelle Sainte-Marguerite de Condé-lès-Herpy, au nom de Pierre Deshayes, clerc du diocèse de Metz (13 mai). — Fol. 336. Titre patrimonial de Charles-Henri-Louis de Féret, fils de Charles-Nicolas-Joseph-Henri, baron de Féret, seigneur de Géraumont (17 mai). — Fol. 340. Lettre de tonsure pour Charles-Joseph-Louis-Marie Savary, fils de Ponce et de Victoire Lot du Saussay, de la paroisse de Marcq (14 juin). — Fol. 344. Nomination de François-André-Joachim-Marie de Grimaldi à la charge de vicaire général de l'archevêque de Reims (18 mai 1782).

G. 249. — 1 vol. in-folio, relié (350 feuillets).

1783-1787. — Regitres des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Reims. (*Coté XXVI.*) — Lettres de tonsure et de prêtrise, lettres de nominations de grades, significations de grades, titres patrimoniaux, provisions et prises de possession de bénéfices et de cures, options de portion congrue, dispenses de bans et de parenté pour les mariages, etc. — Fol. 10. Procuration donnée par Pierre-Louis Guillon de Saint-Val, abbé commendataire de l'abbaye de Sept-Fontaines, à Jean-Baptiste L'Écuy, abbé général de l'ordre de Prémontré, pour nommer aux bénéfices dépendant de la dite abbaye de Sept-Fontaines (25 février 1783). — Fol. 18 à 28. Décret de l'archevêque de Reims supprimant les titres des bénéfices des coûtres

ecclésiastiques et les offices des coûtres laïques de l'église métropolitaine (15 octobre). — Fol. 31. Lettres d'incorporation dans le diocèse de Reims de Louis-Antoine de Lauzières de Thémines, fils de Joseph-François de Lauzières de Thémines, et de Christine de Tréguiés, de la paroisse de Saint-Jean-de-la-Blaquière, au diocèse de Lodève (25 octobre). — Fol. 32. Provision de l'office de principal du collège de l'université de Reims, en faveur de Charles-Jean-Baptiste Lésurié (30 septembre). — Fol. 51. Résignation par Charles-François-Joseph Soingnier, religieux de Saint-Nicaise de Reims, du « prieuré simple et régulier de Saint-Nicolas du Rhouet et de la Madeleine du Ruel, son annexe », au diocèse de Rouen, dépendant de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, en faveur de Jean-Joseph Baudart, grand prieur de la dite abbaye de Saint-Nicaise (22 janvier 1784). — Fol. 55. Dispense de bans en faveur de René-Anne-Nicolas de Sahuguet et de Marie-Isabelle Frémyn de Fontenille, des paroisses de Branscourt, Rosnay et Saint-Pierre de Reims (7 février). — Fol. 58. Résignation d'un canonicat de l'église de Reims par François-Emmanuel Pommyer, conseiller de grand chambre au parlement de Paris (16 novembre 1783). — Fol. 70. Bulle du pape Pie VI instituant abbesse de l'abbaye de Clairmarais, au diocèse de Reims, Désirée de Demandols, abbesse des Ollieux, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Narbonne (24 janvier 1784). — Fol. 71. Prise de possession de l'abbaye de Clairmarais au nom de la dite abbesse (24 mars). — Fol. 82. Collation à Jean-Gérard Pierret, curé d'Hannapes, d'un canonicat de l'église de Reims vacant par la démission de Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord (1) (21 mars). — Fol. 87. Bulle instituant François-Symphorien Gigot de Bois-Bernier, abbé commendataire de l'abbaye de Longwé (4 mars). — Fol. 89. Collation d'un canonicat de l'église de Reims à André-François-Joachim-Marie de Grimaldi, prêtre du diocèse de Nice, vicaire général de l'archevêché de Reims (19 mai). — Id. Dispense de bans en faveur de Germain-Ignace de Montrosier et d'Élisabeth Andrieux, de la paroisse Saint-Jacques de Reims (24 mai). — Fol. 95. Id., en faveur d'Antoine-Maximilien de Guérin de Brulard et d'Henriette-Madeleine-Élisabeth Rousseau de Givonne, des paroisses de Sedan et de Saint-Symphorien de Reims (15 juin). — Fol. 98. Résignation faite par Dom Jean-Baptiste Poncelet, prieur conventuel de l'abbaye de Notre-Dame de Nesle-la-Reposte, de la chapelle de Saint-Claude de Thiermont, transférée en l'église abbatiale de Saint-Martin d'Huiron, au diocèse de Châlons (22 juin). — Fol. 100. Procuration donnée par Nicolas-Louis Delamotte, clerc de l'ordre de Malte, demeurant à Reims, pour requérir la commanderie de Saint-Amand, dans le prieuré de Champagne, vacante par la mort de l'abbé de Beuvrand, dernier titulaire (17 juillet). — Fol. 104. Arrêt du conseil d'État ordonnant la suppression par l'archevêque de Reims de la communauté des chanoinesses régulières de Lançon (15 février 1783). — Fol. 105. Nomination d'Antoine-François Deperthes, prévôt de l'église collégiale de Montfaucon, aux fonctions de commissaire pour procéder à la suppression de la dite communauté de Lançon, et à l'union de ses biens aux communautés des Ursulines d'Épernay et des Annonciades de Varennes (19 juillet 1784). — Id. Résignation du prieuré cure de Bergnicourt par François Vrac du Buisson, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, prieur curé de Saint-Denis de Clichy, au diocèse de Paris (9 août). — Fol. 107. Fulmination d'un bref de sécularisation obtenu par Jacques Taine, en religion frère Urbain, capucin de la province de Paris, aumônier du régiment de Berry-Infanterie (22 août). — Fol. 127. Présentation à la chapelle du château de Romance par Godefroy, marquis de Romance, lieutenant au régiment des gardes françaises, chevalier de l'ordre de Saint-Louis (11 novembre). — Fol. 149. Réquisition de la cure de Warcq, faite par Nicolas Cunisse au prieuré de Prix, près Mézières, dépendant de l'abbaye de Saint-Hubert (8 février 1785). — Fol. 156. Dispense de parenté en faveur de Pierre-Nicolas-Louis du Han, de la paroisse de Mazerny, et de Henriette-Thérèse-Charlotte de Beaumont, de la paroisse de Charleville (23 mars). — Fol. 164. Lettres d'indult sur l'abbaye de Mouzon, accordées à Louis-Marie de Fourmestraux de Fonteny, prêtre du diocèse de Tournai, chanoine de la cathédrale d'Arras et conseiller au parlement de Paris (16 mars). — Fol. 169. Collation du prieuré de Sainte-Marguerite de Cesses à Augustin-Jean Brochet de Vérigny, clerc du diocèse de Mâcon (7 avril). — Fol. 173. Collation de la pénitencerie de l'église métropolitaine de Reims à Pierre-Alexis Guérin (23 avril). — Fol. 175. Nomination de Louis-Philippe de Saint-Albin, prêtre du diocèse de Paris, à la charge de vicaire général de l'archevêque de Reims (15 mars). — Fol. 179. Lettres de tonsure pour Charles-Louis-Auguste

(1). Voy. G. 240.

de Castres, fils de Henri-Alexandre et d'Élisabeth-Marie Joly de la Motte de Saulnois, de la paroisse de Vaux, au diocèse de Reims (21 mai). — Fol. 189. Bulle instituant abbé commendataire de l'abbaye d'Élan François de Damas, prêtre du diocèse de Nevers (17 mai). — Fol. 199. Dispense de bans en faveur de César-Phébus-Joseph de Filley de la Barre, de la paroisse de Sedan, et de Marthe-Françoise de Sanguinet, de la paroisse de Port-Louis en Bretagne (24 août). — Fol. 200. Provision *in renutum* du prieuré de Cesses en faveur de Louis-Marie de Fourmestraux de Fonteny, en vertu de l'indult qu'il a sur l'abbaye de Mouzon (18 août). — Fol. 213. Dispense de bans en faveur de Louis-Charles-Hippolyte, vicomte de Salse, de la paroisse d'Apremont, et d'Apolline-Remiette-Charlotte Dubois de Crancé, de la paroisse de Saint-Nicaise de Châlons (19 décembre). — Fol. 218. Id., en faveur de Pierre-Jacques-Gédéon, vicomte des Androuins, et de Marie-Louise-Adélaïde de Vaucleroy, de la paroisse de Charleville (3 janvier 1786). — Fol. 219. Signature de cour de Rome conférant le prieuré de Senuc à Antoine-Charles-Florimond Langlois du Bouchet de Chastignolles, vicaire général du diocèse d'Autun (1 décembre 1785). — Fol. 225. Prise de possession du prieuré de Cesses, au nom de l'abbé de Fourmestraux (19 janvier 1786). — Fol. 241. Résignation d'un canonicat de l'église cathédrale de Toulon par François-André-Joachim-Marie de Grimaldi, en faveur de Pierre-Claude de Maillart de Landreville, prêtre du diocèse de Reims (6 avril). — Fol. 246. Dispense de bans en faveur de Henri-Joseph-Paul de Saint-Marceau, de la paroisse du Pont-de-Pierre, et d'Amélie-Élisabeth de Plasset, de la paroisse de Saint-Jacques-du-Haut-Pas de Paris (18 avril). — Fol. 248. Collation d'un canonicat de l'église Saint-Symphorien de Reims à Nicolas Diot [1], curé de Saint-Brice (19 avril). — Fol. 251. Dispense de bans en faveur d'Aleaume-François-Anne-Nicolas, comte de Villelongue, de la paroisse de Saint-Morel, et d'Anne-Françoise-Jeanne de Mercillez, de la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois de Paris (8 mai). — Fol. 252. Prise de possession du prieuré de Saint-Thomas, dépendant de l'abbaye de Saint-Remi de Reims, au nom de Jean-Baptiste-Simon de Grandchamp, vicaire général et official de l'évêché d'Autun (4 mai). — Fol. 256. Dispense de bans en faveur de Claude de Burtin, ci-devant de la paroisse de Saint-Laurent de Strasbourg, et de Marie-Louise-Simonne Varlet de Semeuse, de la paroisse de Saint-Jacques de Reims (29 mai). — Fol. 261. Lettres de tonsure pour Jean-Nicolas Loriquet [1], natif de la paroisse d'Épernay (10 juin). — Fol. 267. Provision d'un canonicat de Montfaucon vacant par la mort de Nicolas-Claude de Caumont (23 juin). — Fol. 268. Dispense de bans en faveur de Charles-Louis-Érard-Victor du Cauzé, comte de Nazelle, de la paroisse de Sainte-Marguerite de Châlons, et de Richarde-Angélique-Élisabeth d'Ambly, de la paroisse de Saint-Hilaire de Reims (13 juillet). — Fol. 274. Nomination de Guillaume Tilmon à la charge de secrétaire de l'archevêché de Reims (1 juillet). — Fol. 282. Prise de possession de la chapelle Saint-Nicaise de Saint-Hilaire-le-Petit par François-Remi Gangand (28 octobre). — Fol. 290. Dimissoire pour François-Maurice de Cours de Pauilhac, diacre du diocèse d'Agen (26 novembre). — Fol. 307. Dispense de bans en faveur de Jean-Baptiste-Louis de Belon de Pannessière, ci-devant de la paroisse de Sedan, et de Claude-Perrette-Gabrielle-Césarine de Balland, de la paroisse d'Arbois, au diocèse de Besançon (6 février 1787). — Fol. 310. Id., en faveur de Germain-Hyacinthe de Romance, de la paroisse de Mesmont, et de Marie-Josèphe-Guilaine de Bayart, de la paroisse de Séry (18 février). — Fol. 314. Approbation d'un échange de quelques terres de la cure de Doulcon contre des chènevières sises derrière la maison presbytérale, dont l'acquisition était nécessaire pour assainir cette maison (16 février). — Fol. 329. Lettres de tonsure pour Louis-Xavier et Charles de Pouilly, fils d'André et de Louise-Élisabeth-Charlotte de Lardenoy, de la paroisse de Cornay (26 avril). — Fol. 330. Ordonnance de l'archevêque de Reims unissant pour le spirituel la ferme de la Wame à la paroisse de Létanne (9 mai). — Id. Dispense de bans en faveur d'Hyacinthe-David-Rosalie de Proisy, de la paroisse d'Eppes, au diocèse de Laon, et de Césarine-Anne-Julie de Wignacourt, de droit de la paroisse de Guignicourt (11 mai). — Fol. 334. Id., en faveur de Nicolas-Joseph de Montgenet, de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Besançon, et de Louise-Antoinette-Angélique de Buzancy-Pavant, de la paroisse de la Croix (1 juin). — Fol. 337. Lettres de tonsure pour Bernard de Montagnac, fils de François-Joseph et de Luce-Louise de Casamajor, de la paroisse de Bazeilles (8 juin). — Fol. 343. Provision d'un canoni-

(1). Voy G. 214.

(1) Le P. Loriquet, jésuite.

cat de l'église métropolitaine de Reims, vacant par la démission de Jean-Charles de Coucy [1] (26 juin). — Fol. 349. Id., d'un canonicat vacant par la mort de Pierre de Lattaignant (11 mai). — (Le registre est signé à la fin par Jean-Simon Lévesque de Pouilly, lieutenant général au présidial de Reims).

Administration du diocèse, visites, états des paroisses.

G. 250. (Liasse.) — 92 pièces, papier (20 imprimées, 1 cahier de 8 feuillets); 5 sceaux.

1348-1789. — Administration spirituelle du diocèse. — Fondation d'une chapelle dans la cathédrale de Reims par le chapitre métropolitain, en exécution du testament de Jean du Chesne (13 juillet 1348 ; copie incomplète du XVIIIe siècle [2]). — « Liber beneficiorum civitatis et diocesis Remensis, cum designatione presentatorum et collatorum ordinariorum. » Pouillé du diocèse de Reims reproduisant, quant au fond, un pouillé du commencement du XIVe siècle contenu dans le cartulaire AB du chapitre (fol. 95 à 118), avec des notes ajoutées entre les lignes pour le mettre au courant de l'état du diocèse dans la première moitié du XVIIe siècle (s. d., XVIIe siècle, cahier de huit feuillets, incomplet, s'arrêtant avant la fin de la liste des paroisses du doyenné de Mézières; voy. G. 190). Sur une feuille détachée, quelques notes empruntées à divers états de paroisses de 1480 à 1555. — Mandement de Félix Vialart de Herse, évêque de Châlons, convoquant au concile provincial de Reims les chapitres, abbés, abbesses, couvents, prieurs, etc., de son diocèse (26 août 1644 ; imprimé); à la suite, signification de ce mandement au P. Jean Jacquinet, recteur du collège de Châlons, pour les P. Jésuites du collège de Reims, prieurs de Vassy, de Larzicourt et de Chaude-Fontaine (19 septembre). — Procès-verbal de réception de reliques de martyrs, « tirées du cimetière de Saint-Cyriaque », envoyées de Rome à Paris et remises à la supérieure des Carmélites de Reims (25 juillet 1671); procès-verbal de reconnaissance, faite en l'église des Carmélites par Robert de Y, vicaire général de l'archevêque de Reims, des reliques de saint Honorius et d'autres martyrs que le cardinal Antoine Barberin avait fait apporter de Rome (25 novembre); reconnaissance d'autres reliques de même provenance en l'église des religieuses de la Congrégation de Reims (2 décembre), et en l'église de l'abbaye de Saint-Remi (23 avril 1672). — Ordonnance de Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, supprimant les titres des chapelles de Saint-Éloi et Sainte-Anne, situées près de Reims, et unissant leur revenu à l'Hôpital général de cette ville (15 avril 1672). — Lettre circulaire annonçant la mort de Claire Colbert, abbesse de Sainte-Claire de Reims, et retraçant sa vie et ses vertus (26 juillet 1680 ; impr.). — Ordonnance de l'archevêque en forme de règlement pour les paroisses de la ville et des faubourgs de Reims, en conséquence de la seconde visite qu'il en a faite dans les mois de juillet et d'août de l'année 1686 (18 septembre 1686; impr., Reims, chez N. Pottier, 50 pages); à la suite, p. 43, décret de saint Charles sur la messe de paroisse (14 novembre 1574); p. 48, privilège accordé par le roi à l'archevêque pour l'impression des livres ecclésiastiques (16 janvier 1681). — Ordonnance de l'archevêque fixant les honoraires et rétributions des curés et desservants des paroisses de la ville et des faubourgs de Reims (20 septembre 1686; impr.). — Ordonnance du même portant qu'aucune fille ne pourra recevoir l'habit religieux ni faire profession dans aucun monastère du diocèse, sans un examen préalable de l'archevêque ou de son autorité (au château de Louvois, 21 octobre 1686 ; impr.). — Ordre du service divin et des fondations qui s'observent à l'Hôtel-Dieu de Reims (vers 1690; impr.). — Procès-verbal de bénédiction d'un nouveau cimetière en l'hôpital de Saint-Marcoul de Reims, par Antoine Moët, chanoine, administrateur du dit hôpital (30 juillet 1693). — Mandement de l'archevêque portant règlement touchant les autels privilégiés (31 octobre 1694 ; impr., 10 p.). — Procès-verbal de l'assemblée des évêques de la province de Reims, tenue par ordre du roi au palais archiépiscopal, au sujet de la constitution d'Innocent XII condamnant l'*Explication des maximes des saints* de Fénelon (24 mai 1699 ; impr., Paris, chez J. Anisson, 14 pages; voy. G. 191). — Lettre des Frères des Écoles chrétiennes à l'archevêque de Reims, dans laquelle ils lui réclament sa protection, lui exposent leurs ressources, et expriment l'intention de demander des lettres patentes pour leur maison de Reims : « ... Il ne sera point difficile d'obtenir des patentes, ... nous sommes connus et aimés de Madame de Maintenon et du R. P. Le Tellier » (s. d., vers 1715). — Donation faite au séminaire de Reims, en exécution des dernières volontés d'Anne-Henriette de Vergeur de Saint-Souplet, d'une rente

(1). Voy. G. 226.
(2) L'acte original se trouve dans le fonds du chapitre de Reims.

de 698 livres pour la fondation de missions dans le diocèse de Reims (28 décembre 1715; copie); comptes de cette fondation de 1716 à 1730. — Plaidoyers au sujet de l'affaire engagée au Parlement par plusieurs chanoines et curés de Reims, appelant comme d'abus d'un mandement de l'archevêque François de Mailly, en date du 18 avril 1715, et d'une sentence d'excommunication rendue contre eux, au sujet de la constitution *Unigenitus* (23 avril au 28 mai 1716; quatre imprimés de 30, 24, 23 et 25 pages). — Ordonnance de l'archevêque F. de Mailly, prescrivant à tous les curés, docteurs en théologie et chanoines de son diocèse, de recevoir la constitution *Unigenitus* (20 mars 1717; impr.).— Lettres patentes du roi autorisant les quêtes pour le rachat des chrétiens esclaves des infidèles (mai 1720; impr.). — Mandement d'Adrien Langlois, vicaire général de l'archevêque de Reims, ordonnant des processions solennelles en l'église de Saint-Remi, et l'exposition de la châsse de ce saint, pour obtenir la cessation du mauvais temps nuisible aux récoltes (6 septembre 1725); lettres échangées à ce sujet entre le dit vicaire général et le prieur de Saint-Remi (5 septembre). — Lettre de cachet ordonnant à un curé du diocèse de se retirer à Chalus en Limousin (Marly, 18 juin 1730; copie). — Explications fournies par Jean-François de Montdidier, capucin, sur les termes dont il s'est servi (au sujet de la grâce) dans un sermon prêché le jour des Rois en l'abbaye de Saint-Pierre de Reims, protestation de soumission à l'Église (31 janvier 1731). — Procédures contre Nicolas Legros, chanoine de Reims, absent depuis un grand nombre d'années, pour l'obliger à la résidence, sous peine de voir son canonicat déclaré vacant (15 mars 1730 au 23 mars 1731). — Lettre du roi interdisant à la faculté (probablement la faculté de théologie de l'université de Reims) d'accorder aux candidats des dispenses d'âge et de temps d'étude, et de permettre aux bacheliers de soutenir leurs grands actes de licence, avant d'avoir reçu les saints ordres (Marly, 18 mai 1731; copie). — Lettre du roi défendant à la supérieure des Annonciades de Mézières de recevoir jusqu'à nouvel ordre des novices dans sa communauté (Compiègne, 4 mai 1732). — Déclarations de soumission à la constitution *Unigenitus* par MM. Parchappe de Vinay et Desforges, chanoines de Reims (4 janvier et 19 septembre 1733). — Confirmation par le nonce apostolique près du roi de l'élection de Jean Le Besgue, doyen de l'église de Reims, comme supérieur du couvent des Carmélites de cette ville (Paris, 4 août 1731; sceau et signature du nonce). — Procès-verbaux de visite et de bénédiction d'une chapelle nouvellement construite dans les prisons royales de la Belle Tour de Reims (8 et 9 juillet 1741). — Déclaration du roi portant que les filles ou veuves ne pourront être admises à la profession et à l'émission de vœux, même dans les monastères exempts ou se prétendant tels, sans avoir été auparavant examinées par les archevêques ou évêques diocésains (10 février 1742; impr.); ordonnance du prince de Rohan, archevêque de Reims, rendue en conséquence de cette déclaration (28 juillet; impr.). — Requête adressée par les religieux de Saint-Remi de Reims à l'archevêque pour obtenir la suppression de la chapelle de Saint-Laurent, dite l'Aumônerie, et la translation de son titre dans leur église, en une chapelle de la nef qui n'a pas de vocable particulier; procès-verbal de visite de la dite chapelle de Saint-Laurent (25 octobre 1754). — Consultation en faveur des religieux de Saint-Nicaise, au sujet de l'union des chapelles dépendant de cette abbaye à la Sainte-Chapelle de Paris, et du consentement donné par les dits religieux à cette union, à la condition de conserver le tiers des revenus de ces chapelles pour leur mense conventuelle (signée Cochin, Paris, 10 octobre 1757); mémoire, requête à l'archevêque au sujet de cette affaire, procédures à suivre pour l'union à la Sainte-Chapelle des prieurés de Notre-Dame de Château-Porcien et de Saint-Pierre de Rumigny. — Mémoires, notes historiques, extraits de documents, sur le cimetière de Saint-Hilaire, près la porte de Mars, à Reims; sur l'union de l'abbaye de Saint-Remi à l'archevêché, au XVIe siècle; sur l'union de la mense abbatiale de l'abbaye de Saint-Nicaise à la Sainte-Chapelle de Paris; sur les Minimes de Reims; l'hôpital Saint-Antoine de cette ville; l'aumônerie de l'abbaye de Saint-Pierre; l'aumônerie de Saint-Laurent en l'abbaye de Saint-Remi; la chapelle de Notre-Dame en l'Hôtel-Dieu de Château-Porcien; la maladrerie de Sainte-Marie-Madeleine ou Saint-Ladre près Château-Porcien; l'abbaye de Longueau (permission de sortir de ce monastère, donné en 1696 par l'abbesse de Fontevrault à la sœur Françoise de Coligny, etc.); notice biographique sur le cardinal Guillaume Allen, fondateur du séminaire anglais de Reims; inscription d'une croix de Reims, rappelant un miracle opéré par l'intercession de saint Remi; note sur le pilier branlant de l'église de Saint-Nicaise (ces notes ont été écrites vers 1765; il en est qui ont été tracées au dos d'une lettre im-

primée de l'évêque de Sarepte, vicaire général, recommandant aux prières des fidèles Marie-Geneviève de la Roche-Aymon, abbesse d'Andecy, au diocèse de Châlons, et sœur de l'archevêque de Reims (28 septembre 1765) — Procès-verbal de bénédiction de la chapelle nouvellement construite en l'Hôpital général de Reims, dans l'ancienne maison des Jésuites (27 septembre 1766). — Requête adressée à l'évêque de Vence, vicaire général de l'archevêque de Reims, par les Carmes de cette ville, pour obtenir la permission d'accepter une fondation de prières de quarante heures dans leur église pendant les fêtes de Noël (4 décembre 1769). — État des messes qui sont à la charge de l'Hôpital général de Reims, et dont l'archevêque est supplié d'accorder la réduction (7 juin 1771); requête adressée dans ce but à l'archevêque par les administrateurs du dit hôpital, information faite à ce sujet par l'abbé de Lescure, vicaire général (17 juillet). — Requête adressée à l'archevêque par les Cordeliers de Reims pour obtenir la permission de vendre trois maisons qu'ils possèdent en cette ville, et de les remplacer en convertissant un de leurs bâtiments conventuels en habitations propres à loger des particuliers; information à ce sujet (24 juillet 1771); ordonnance de l'archevêque faisant droit à cette demande (id.; original et copie, signature et sceau de l'archevêque Charles-Antoine de la Roche-Aymon). — Requête des administrateurs de l'hôpital de Saint-Marcoul de Reims pour obtenir une réduction des fondations; conclusions favorables du promoteur général de l'archevêché (20 janvier 1772). — Circulaire annonçant l'envoi aux curés du diocèse de Reims d'un mémoire en forme de demandes sur l'état de leurs paroisses (16 décembre 1773; impr.). — Permission accordée par Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, aux religieuses de l'abbaye de Saint-Pierre de cette ville, de faire acquitter dans leur église les fondations qu'on acquittait ci-devant dans l'église de Saint-Antoine, et dont elles s'étaient chargées à la suite de l'acquisition qu'elles avaient faite de l'église et maison conventuelle du dit Saint-Antoine (29 avril 1780); requête des religieuses de Saint-Pierre pour obtenir la permission de faire transférer au cimetière de la paroisse Saint-Étienne les ossements des religieux inhumés dans l'église de Saint-Antoine, celle-ci devant être affectée à des usages profanes (accordé le 18 août 1780). — Décret de l'archevêque de Reims portant suppression du monastère des chanoines réguliers de Notre-Dame de la Victoire, et union de ses biens et revenus à la mense épiscopale de Senlis (château de Saint-Thierry, 27 octobre 1783; signature et sceau d'Al.-Ang. de Talleyrand).— Mandement de l'archevêque pour le carême (20 février 1784; impr., un peu lacéré). — Procès-verbaux de translations de reliques de saint François de Sales, de sainte Jeanne-Françoise de Chantal, etc., dans de nouveaux reliquaires, en la chapelle des Frères des Écoles chrétiennes de Reims (signés Grimaldi, vicaire général, 27 février 1784; sceaux de l'archevêque). — Arrêt du Parlement portant règlement pour l'administration des fabriques, et pour celle des biens et revenus des charités des paroisses situées dans l'étendue du diocèse de Reims (7 septembre 1785; impr., 36 pages). — Requête adressée à l'archevêque par les chanoines de l'église de Reims pour obtenir la suppression du petit office de la Sainte Vierge (17 août 1787). — Procès-verbal de bénédiction par Nicolas Bergeat, chanoine, de la chapelle du cimetière de l'Hôtel-Dieu de Reims, près la porte de Mars (7 août 1789).

G. 251. — 1 vol. in-4° relié (47 pages): 1 pièce, papier, annexée au registre.

Vers 1780. — État des paroisses du diocèse. — Liste des paroisses, par ordre alphabétique dans chaque doyenné. A la fin, sur une feuille annexée au registre, noms et adresses des doyens.

G. 252. — 1 vol. petit in-folio relié (370 pages, les pages 13-14 en déficit); 2 pièces, papier, annexées au registre.

1663-1675. — Visites des églises. — Procès-verbal des visites des églises du grand archidiaconé de Reims, faites par Robert de Y, chanoine et grand archidiacre du dit Reims, assisté de plusieurs prêtres et curés; commencées le 14 mai 1663. Renseignements sur les églises, le clergé, les maîtres d'école, les sages-femmes, les décimateurs, les revenus des fabriques, le mobilier et les objets servant au culte, l'état des édifices, les cimetières, les chapelles, les fondations, les reliques, etc. A la suite des articles consacrés à chaque paroisse, on a généralement ajouté des détails notés dans des visites postérieures, de 1664 à 1675. — P. 1. Cérémonies observées dans la visite des églises. — P. 3. Doyenné de Fismes ou Hermonville (p. 27, fondation en l'église de Prouilly par Renée de Saint-Paul, dame du dit lieu). — P. 47. Doyenné de la Montagne (p. 48, mauvais état de l'église du Mont-Saint-Pierre; p. 69, fondation faite à Olizy par Mme Larcher, dame du dit lieu, pour ins-

truire les enfants tous les dimanches). — P. 86. Doyenné de Saint-Germainmont (p. 87, mauvais état de l'église d'Écry, sise dans l'enclos des fossés du château ; p. 93, dégâts causés à Fraillicourt pendant la guerre).— P. 106. Doyenné de Rumigny (p. 123, ordre de boucher les créneaux qui existent encore en l'église de Chilly ; p. 124, cloche de l'église de Laval vendue pendant la guerre ; p. 131, reconstruction de l'église d'Antheny qui a été brûlée). — P. 143. Doyenné de Launois ou Charleville. — P. 180. Doyenné de Justine (p. 197, ruine de l'église de Chaumont-Porcien, que l'on se prépare à rebâtir en 1665 ; p. 198, accord entre les religieux de la Piscine et les habitants de Mainbressy pour rétablir l'église de ce lieu à frais communs, 2 juillet 1671 ; p. 214, la dame de la Hardoye, nommée d'Heucourt, fait tenir dans son château le prêche auquel assistent les huguenots des villages voisins, 2 juillet 1663). — P. 219. Doyenné de Mouzon (p. 274, abjurations d'hérétiques à Sedan, 21 septembre 1663; p. 282, les huguenots se sont emparés de la moitié du revenu de l'hôpital de Francheval, il y a un temple en ce lieu et la moitié des habitants sont huguenots, 21 mai 1665). — P. 285. Doyenné de Mézières. — P. 332. Doyenné de Lavannes (dans l'église de Nogent-l'Abbesse, dévotion à saint Caprais, dont il y a une image à cheval à côté du crucifix, 29 juin 1670 ; p. 340, l'église de Saint-Nicolas de Brimontel est presque toute démolie et le village entièrement ruiné, 5 septembre 1663 ; p. 352, renseignements sur l'église de Marqueuse, village détruit, près Fresnes, 13 juillet 1664). — P. 361. Doyenné de Reims ou de la Chrétienté (incomplet). — P. 365. Table des paroisses. — Deux pièces détachées, jointes au registre : Déclaration des décimateurs qui prennent la dîme sur le terroir de Lavannes, 2 novembre 1663 ; procès-verbal de translation d'une relique de saint Fiacre dans un nouveau reliquaire, en l'église de Faverolles, 29 mai 1671.

G. 253. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 179 pièces, papier (12 imprimées) ; 7 sceaux ; 3 cachets.

1584-1787. — Doyenné de la Chrétienté. — États des paroisses, visites, enquête de 1774. Questionnaire imprimé concernant l'état des paroisses. adressé en 1774 aux curés, avec prière d'inscrire leur réponse à la suite de chaque article, et de les renvoyer dans la quinzaine au secrétariat de l'archevêché de Reims. Demandes de renseignements sur le curé, son nom, son âge, son diocèse, le temps qu'il a passé dans le ministère ; le patron de la cure ; le seigneur de la paroisse ; le bailliage, le parlement, l'intendance, la subdélégation, l'élection, la maîtrise des eaux et forêts, d'où ressortit la paroisse ; les postes et messageries qui la desservent ; les dîmes ; l'étendue de la paroisse ; les églises succursales ; le nombre des communiants; le caractère dominant des paroissiens, leurs professions habituelles ; les vicaires de la paroisse, leurs honoraires ; les autres ecclésiastiques résidant sur la paroisse, leurs fonctions, les chantres, sacristains, etc., attachés au service de la paroisse, leurs appointements ; les stations fondées ou non fondées dans la paroisse, les honoraires du prédicateur ; l'heure du service divin ; les maîtres d'école, leurs appointements, le local de l'école, le nombre des enfants qui la fréquentent ; les registres de baptêmes, décès et mariages, la date à laquelle ils remontent ; l'état des églises, leurs dimensions, les autels; l'état des sacristies et des cimetières ; les réparations à faire au chœur et à la nef des églises, l'état des clochers et des cloches ; les chapelles ; les sages-femmes résidant dans la paroisse ; les fabriques, leurs revenus, leur administration, leurs dettes ; les fondations ; les aisances ou biens communs appartenant à la paroisse ; les confréries, les dévotions particulières et pèlerinages ; l'inventaire des titres, papiers et meubles de l'église, le coffre destiné à renfermer ces papiers ou l'argent de la fabrique ; l'état des presbytères ; les bénéfices situés dans l'étendue de la paroisse, les noms de ceux qui les possèdent, les patrons ou collateurs ; les hôpitaux, leur administration ; les chapelles castrales ou domestiques, leur état ; les hermitages, le nom, l'âge, le diocèse des hermites ; le droit de rapport de fer dans la paroisse. Ce questionnaire, dont les réponses fournissent une quantité de détails intéressants, existe pour presque toutes les paroisses et églises succursales. Nous le signalons une fois pour toutes en tête de chaque article, en notant seulement son absence là où il fait défaut. — Paroisse de Saint-André de Reims.— Requête adressée à l'archevêque par le curé et les paroissiens de Saint-André, pour obtenir le détachement de leur cure du doyenné de Lavannes et son union au doyenné de la Chrétienté ; à la suite, ordonnance de l'archevêque faisant droit à cette demande (29 novembre 1724). — Commission accordée à Jean Piétremant, curé de Bourgogne, pour remplir les fonctions de doyen de Lavannes (30 novembre ; signature et sceau d'Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims). — Fondation faite

en l'église de Saint-André par Jeanne Muiron (1746). — État des revenus du curé et du vicariat de Saint-André (30 mai 1786). — Saint-Denis. — Provision de l'église paroissiale de Saint-Denis en faveur de Philippe du Vernon, chanoine régulier de l'abbaye de Saint-Denis de Reims (16 octobre 1671). —Requête des paroissiens de Saint-Denis tendant à obtenir diverses modifications pour la célébration de la messe et des offices paroissiaux, et l'usage commun de l'église entre eux et les religieux de l'abbaye; ordonnance de l'archevêque Charles-Maurice Le Tellier faisant droit à leurs demandes (30 mars 1672; signature autographe). — Requête adressée à l'archevêque par les religieux de Saint-Denis pour obtenir la permission de changer la disposition de leur église, et d'établir la nef à la place du chœur actuel et réciproquement; procès-verbal d'enquête de commodo et incommodo au sujet du changement proposé (16 août 1673 ; sceau de M. Le Tellier). — Ordonnance de l'archevêque M. Le Tellier décidant qu'à l'avenir le prieur de l'abbaye de Saint-Denis sera en même temps curé de la paroisse (27 octobre 1677).— État de l'abbaye de Saint-Denis, de la paroisse, des bénéfices et chapelles qui dépendent de cette abbaye (s. d., vers 1700). — Saint-Étienne. — Extraits de titres et consultation d'avocats pour l'abbaye de Saint-Pierre de Reims, au sujet du patronage de la paroisse de Saint-Étienne (5 août 1768). — Consultation de Laget-Bardelin, ancien avocat au Parlement, au sujet d'une contestation entre l'abbesse de Saint-Pierre et le curé de Saint-Étienne qui réclamait le droit d'administrer et d'inhumer les pensionnaires et servantes, renfermées dans l'intérieur de l'abbaye Paris, 1 décembre 1787). — Saint-Hilaire. — Traité entre les paroissiens de Saint-Hilaire et Jérôme Goujon, écuyer, pour l'exécution d'une fondation faite par le testament de Marie Moët, son aïeule, veuve en secondes noces de Pierre de Thuisy, lieutenant général du bailliage de Vitry (9 septembre 1584). — Attestation des biens de Jean Colbert, clerc au diocèse de Reims (17 décembre 1668). — Testament de Henri Melot, curé de Saint-Hilaire, portant fondation d'une chapelle en cette église (27 décembre 1679) ; acceptation de cette fondation et érection de la susdite chapelle (19 novembre 1684). — Permission d'aliéner un jardin sis au faubourg Cérès, appartenant aux vicaires de Saint-Hilaire (6 mars 1690). — Fondations de l'église paroissiale de Saint-Hilaire (1732; impr., 16 pages); états des fondations, requêtes pour en obtenir la réduction, etc. (1774); état des revenus et des charges de la fabrique. — Fermes d'Hannogne, du Thour, de Perthes et de Trugny, permission de les louer pour dix-huit ans (1786). — Recueil de six pièces imprimées, relatives à un procès élevé entre les paroissiens de Saint-Hilaire et les chanoines de l'église métropolitaine, curés primitifs et gros décimateurs de la paroisse, au sujet des réparations du chœur et du cancel de la dite église de Saint-Hilaire; mémoires, sentences des requêtes du Palais, rendues au profit des paroissiens (10 septembre 1727 et 4 décembre 1730), arrêt du Parlement confirmant la seconde de ces sentences (14 juillet 1735).— Règlement pour la paroisse de Saint-Hilaire (1740; impr., 39 pages ; 2 exemplaires). — Saint-Jacques. — Permission de célébrer au grand autel la messe de la Sainte Croix, fondée en l'église de Saint-Jacques (11 août 1684 ; sceau de l'archevêque Maurice Le Tellier). — Permission de convertir en terre labourable une pièce de vigne sise à Coulommes, appartenant à la cure de Saint-Jacques (23 janvier 1706). — Règlement pour l'administration de la paroisse (11 janvier 1774 ; impr., 20 p.). — Réduction des fondations (1786). — Établissement juridique d'un second vicariat dans la paroisse (11 juillet 1787). — Saint-Jean. — Ordonnance pour la célébration d'une messe haute les dimanches et fêtes en l'église de Saint-Jean (31 mars 1672). — Projet de démolition de l'église Saint-Jean, d'extinction du titre de la cure et d'union de ses revenus à la cure de Saint-Julien ; enquête, consentement des intéressés, visite de ces églises (novembre 1700 ; sceau de l'archevêque M. Le Tellier). — Fondation de Catherine Nicolas, femme d'Hilaire Séquin, laboureur (21 mai 1745). — Requête des paroissiens de Saint-Jean pour obtenir des religieux de Saint-Nicaise la construction d'une sacristie (vers 1765). — Réponses au questionnaire de 1774, écrites de la main de l'abbé Paquot (qui fut à Reims l'une des victimes des massacres de septembre 1792). — Saint-Julien. — Fondation par Marie Clouet d'une rente de 250 livres au profit des pauvres honteux de la paroisse Saint-Julien (7 août 1764).— Fondation pour l'entretien d'un vicaire (25 août 1767); lettre autographe du cardinal de Rochechouart, évêque de Laon et abbé de Saint-Remi de Reims, approuvant cette fondation (1 septembre ; cachet). — Sainte-Marie-Madeleine. — Ordonnance de l'archevêque Maurice Le Tellier, réglant divers points de l'administration de la paroisse, invitant les parois-

siens à établir deux écoles, l'une pour les garçons et l'autre pour les filles, etc. (12 avril 1672). — Conclusion pour la suppression de l'office de la Conversion de sainte Marie-Madeleine (26 décembre 1762). — État des sommes que le receveur de la paroisse doit payer tous les ans aux personnes qui la desservent, par conclusion du 4 janvier 1756 (impr.); réduction des fondations (1769). — État des revenus de la cure (vers 1786). — SAINT-MARTIN. — Fondation d'Adrienne Ducandal pour la confrérie de Sainte-Reine, érigée en l'église de Saint-Martin (27 mars 1708). — Fondation de Michel Cugnet (28 décembre). — SAINT-MAURICE. — Dépenses à faire pour la translation de l'Hôpital général dans l'ancien collège des Jésuites (vers 1764). — État du revenu du prieuré de Saint-Maurice (s. d.), — Mémoires au sujet d'une contestation élevée entre les paroissiens de Saint-Maurice et les administrateurs de l'Hôpital général sur la possession d'un couloir attenant à l'église; requêtes des paroissiens au sujet des réparations de l'église, de la propriété et des limites du cimetière, etc. (vers 1764). — SAINT-MICHEL. — Ordonnance autorisant la translation au 8 mai de la fête patronale de la paroisse Saint-Michel (27 mars 1779). — SAINT-PIERRE. — Indulgences, statuts, règlements et prières, pour servir aux confrères et consœurs de la confrérie du Très-Saint-Nom-de-Jésus instituée en l'église de Saint-Pierre-le-Vieil de Reims, en l'année 1172 (Reims, 1704; impr., 52 pages, 2 gravures, dont l'une est l'œuvre du graveur Moreau). — Fondation de prières de quarante heures en la paroisse de Saint-Pierre par Nicole Debloiz (18 novembre 1712). — Autorisations de contracter des emprunts, demandées par la confrérie du Saint-Nom-de-Jésus et par les paroissiens (1758 et 1760). — Consentement donné par l'un des vicaires généraux de l'archevêque à la démolition d'une partie de la sacristie et du petit portail de l'église, ainsi que d'échoppes adjacentes aux murs, pour l'élargissement de la rue du Cadran-Saint-Pierre (25 avril 1759). — Permission d'aliéner une portion de terrain du cimetière de la paroisse (23 février 1770; sceau de l'archevêque Charles-Antoine de la Roche-Aymon). — Réduction des fondations (1774). — Tarif des droits perçus au profit de la fabrique pour la sonnerie et le prêt des ornements dans les baptêmes, mariages, etc. (id.); application du nouveau tarif du diocèse. — Fondation d'une école gratuite pour les pauvres enfants mâles de la paroisse de Saint-Pierre, par Marc-Antoine-Samson Danré d'Armancy, écuyer, seigneur de Loupeigne, et Marie-Anne-Andrée Bourgongne, son épouse (25 avril 1782). — SAINT-SYMPHORIEN. — Lettres sur une contestation entre les paroissiens et le chapitre de Saint-Symphorien, au sujet de la clôture du chœur des chanoines (25 et 26 janvier 1712). — Requête du curé, du syndic et du receveur de la paroisse, pour obtenir une réduction des fondations (s. d., vers 1770). — Donation faite par Jean Taton, curé de Saint-Symphorien, à la fabrique de cette église (9 février 1783). — SAINT-TIMOTHÉE. — Sentence du présidial de Reims reconnaissant au chapitre de Saint-Timothée le droit de curé primitif de cette église (28 mars 1629). — Procédures pour l'établissement d'un vicaire dans la paroisse (1705). — Fondations de Philippe Tilquin et de Jean-Baptiste Canelle (1738 et 1742). — Requête des lieutenant et gens du conseil de la ville de Reims, pour obtenir la permission d'établir un réservoir et des fontaines sur une portion du cimetière de Saint-Timothée, et de réunir à la voie publique le cimetière entier des Martyrs (1748). — Vente d'une maison par le chapitre de Saint-Timothée, emploi d'une partie des deniers pour payer ce qui reste dû pour l'agrandissement de la grange dîmeresse, etc. (1753). — Requête des paroissiens de Saint-Timothée pour obtenir une heure commode pour la célébration des offices, un espace moins restreint dans l'église, enfin la cessation des procès avec les chanoines (s. d.). — État des portions congrues à la charge du chapitre de Saint-Timothée (s. d.). — SAINT-BRICE ET LA NEUVILLETTE. — Procès-verbaux de visites des églises de Saint-Brice et de la Neuvillette (1709, 1716, 1759, 1766, 1768). — Permission accordée à M. de Récicourt, seigneur de Courcelles, de faire construire une chapelle dans un pavillon isolé de sa maison de la Malle (11 octobre 1779); procès-verbal de la bénédiction de cette chapelle (30 juillet 1780). — Lettre de Nicolas Diot[1], curé de Saint-Brice, sur le projet de détacher la paroisse de la Neuvillette de celle de Saint-Brice, et d'annexer à celle-ci en échange la paroisse de Tinqueux (7 mars 1786). — Réponses au questionnaire de 1774, écrites de la main de Nicolas Diot. — SAINT-LÉONARD. — Arrêt du Parlement ordonnant l'exécution d'un arrêt du 9 décembre 1664, qui a ordonné l'érection d'une cure à Saint-Léonard (23 mars 1666). — Notes sur l'établissement de cette cure, sur le paiement de la portion congrue, etc.

(1) Voy. G. 214.

(l'une de ces notes écrite au dos d'un fragment de lettre de faire-part de la mort de Blanche-Henriette de la Roche-Aymon, sœur de l'archevêque de Reims, veuve de Philippe-Gilbert de Cordebeuf-Beauverger, gouverneur de l'île d'Oleron, 23 août 1763). — Réponse du curé de Saint-Léonard au mandement de l'archevêque de Reims sur les portions congrues de son diocèse (s. d.). — Procès-verbaux de visites (1701, 1709, 1716, 1766, 1768). — TROIS-PUITS ET MONTBRÉ. — Procès-verbaux de visites (1709, 1716, 1759, 1763, 1786). — Ordonnance prescrivant certaines modifications dans la disposition des bancs de l'église de Trois-Puits (31 décembre 1786). — État des revenus et des charges des fabriques de Trois-Puits et de Montbré (s. d.).

G. 254. (Liasse.) — 145 pièces, papier (9 cahiers de 9, 10, 6, 7 et 69 feuillets) ; 1 sceau ; 5 cachets.

1523-1790. — **Doyenné de la Montagne.** — États des paroisses, visites, enquête de 1774. — RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX. — Visites des églises du doyenné de la Montagne en 1523 (cahier de 9 feuillets). « Ecclesia de Monte Sancti Petri... est in parvo statu » (fol. 1) ; « ecclesia de Chameri a paucis diebus renovata est » (fol. 2) ; « ecclesia de Trelon... a paucis annis bene reparata est » (fol. 3) ; « ecclesia de Olizy est quasi tota nova ; ante introitum dicte ecclesie est persona lapidea inhonesta, que videtur per derisionem facta ; injunxi custodibus illam removeri » (fol. 6) ; croix de fer placée sur l'église de Courtagnon (id.) ; l'église de Champlat « reparata est et quasi renovata a tribus annis » (id.) ; église de Nanteuil-la-Fosse, « habitatores loci consueverunt certare pyllam supra tectum dicte ecclesie » (fol. 7) ; l'église de Villedomange « renovata est, maxime in navi » (id.). — Visites en 1547, 1553, 1554, 1607, 1609, 1610, 1698, 1757 (8 cahiers de 9, 9, 10, 6, 7, 6, 69, 6 feuillets). — Notes, extraits de documents sur l'église de Bezannes et la chapelle Sainte-Geneviève (1613). — État du doyenné de la Montagne (1710). — Détail de ce qui s'est passé aux calendes du doyenné de la Montagne en 1757. — États des revenus des cures et des fabriques de ce doyenné, envoyé par N. Thierry, curé de Villedomange, en réponse à la lettre de M. de Coucy, vicaire général, sur les portions congrues, lettres relatives à cette enquête (1786). — BEZANNES. — Inventaire des biens appartenant à la cure de Bezannes (26 mai 1678). — Inventaire des contrats, constitutions de rentes, fondations et autres actes, appartenant à la fabrique de Bezannes (17 mai 1679). — Procès-verbal de bénédiction de la chapelle nouvellement construite dans le château de Muire, sous l'invocation de Saint Jean-Baptiste (16 septembre 1692). — Procès-verbaux de visites de l'église de Bezannes (1698, 1758), de l'église et de la chapelle castrale du dit lieu (1739), de la chapelle Sainte-Geneviève et de la chapelle castrale de Muire (id.). — Ordonnance prescrivant de recueillir les ossements du cimetière de Sainte-Geneviève, exhumés dans une tranchée ouverte pour faire un grand chemin (13 décembre 1721). — Notes sur le décret du 16 juin 1773, ordonnant la suppression et la démolition de l'église Sainte-Geneviève. — Ordonnance décidant que la procession du mardi des Rogations, en la paroisse de Bezannes, se rendra à une croix posée sur les limites du territoire de ce village, près de la maison de la Basse-Muire (23 avril 1774). — BLIGNY. — Inventaire des biens appartenant à la cure et à la fabrique de Bligny, état des obits (vers 1690). — Visites (1698 et 1739). — BOUILLY ET COURMAS. — Fondation par Charles de Vauclerois, chevalier, seigneur de Courmas, en la chapelle du dit lieu, d'une chapellenie ou chapelle sous l'invocation de Saint Remi (14 mars 1672). — Inventaire des biens meubles et immeubles appartenant à la fabrique de l'église de Bouilly (6 décembre 1677). — Visite des églises de Bouilly et de Courmas, et de la chapelle castrale de Courmas (15 juin 1739). — Présentation par Jean d'Argy, chevalier, seigneur de Courmas, à la chapelle du dit lieu, fondée par Ch. de Vauclerois (12 janvier 1741). — Visite de l'église de Bouilly et des chapelles de Courmas et d'Onrézy (26 et 27 mars 1757). — Projet d'érection de l'église de Courmas en succursale, lettres, pièces relatives à cette affaire (1787 à 1790). — BOULEUSE. — Enquête sur la nécessité d'établir un curé à Bouleuse, faite en exécution d'un arrêt du Parlement du 12 décembre 1672, obtenu par Christophe de Conflans, seigneur de Bouleuse et Poilly, et les habitants du dit Bouleuse, contre Charles de Bourlon, évêque de Soissons et prieur de Saint-Thibaut, et contre le curé de Poilly (7 juin 1673) ; ordonnance de Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, déclarant qu'il n'y a pas lieu d'ériger une cure à Bouleuse (5 août). — Visites de l'église (1698, 1733, 1739, 1755, 1763). — Requête adressée à l'archevêque de Reims par les habitants de Bouleuse pour le prier d'ordonner au prieur de Saint-Thibaut, décimateur, de réparer la couverture du sanctuaire et du chœur

de leur église (25 novembre 1763). — État des ornements et objets nécessaires au service divin, dans l'église de Bouleuse (vers 1763). — Notes, extraits de documents sur l'établissement de la cure, etc. (vers 1765). — CHAMBRECY. — Inventaire des biens meubles et immeubles de l'église de Chambrecy (22 mai 1679). — Visites (1739, 1757, 1768). — CHAMERY. — Fondation par Nicolas Tranchant d'une procession le jour de Pâques en l'église de Chamery (20 novembre 1728). — Visites (1739, 1758). — Permission d'enlever à l'entrée du cimetière de Chamery des terres occasionnant la dégradation des murs du presbytère (1777). — CHAMPIGNY. — État des biens et revenus de la cure (1 avril 1678). — Inventaire des biens meubles et immeubles appartenant à la fabrique (5 avril 1679). — Visites (1739, 1758). — (Il manque la dernière page au questionnaire de 1774). — CHAMPLAT. — Visites (1739, 1750, 1757, 1768). — CHAUMUZY. — Visites (1739, 1757). — CORMOYEUX ET ROMERY. — Inventaire des biens meubles et immeubles de la fabrique de Cormoyeux (21 avril 1678). — Visites des églises de Cormoyeux et Romery (1739, 1752, 1758). — Réclamation d'un cimetière et de fonts baptismaux par les habitants de Romery; requêtes, mémoire, ordonnance leur accordant provisoirement des fonts baptismaux (25 mai 1781). — COULOMMES ET VRIGNY. — Inventaire des biens meubles et immeubles de l'église de Vrigny (11 juin 1679); id. de l'église de Coulommes (11 juin); id. des biens de la cure de Coulommes (30 juin). — Visites (1739, 1755, 1758). — COURTAGNON. — Inventaires des biens de la fabrique et de la cure (20 août 1678). — Mémoire sur l'état de la paroisse; information sur les réparations à faire à la couverture de l'église (1711). — Requête du curé et des habitants pour obtenir l'autorisation d'empiéter de quelques pieds sur le cimetière, dans la construction d'un nouveau presbytère; visite de l'église et du cimetière, faite en conséquence de cette requête (28 juin 1733). — ÉCUEIL. — Collation faite à Balthazar Vuiart de la cure, érigée par sentence de l'officialité de Reims du 10 juillet 1669 (11 juillet). — Visites (1739, 1758). — Notes sur l'établissement de la cure d'Écueil (vers 1765). — Procès-verbal de visite et de bénédiction d'une chapelle nouvellement établie par M. Clicquot-Blervache, inspecteur général du commerce, dans sa maison de Belloy, en la paroisse d'Écueil (22 août 1781). — Lettre de M. Deligny, curé d'Écueil, au sujet des revenus de sa cure (27 mars 1786). — FAVEROLLES. — Ordonnance défendant « de donner l'ablution aux communiants, même le jour de Pâques, » dans l'église de Faverolles, et prescrivant de donner une autre destination à la fondation faite dans ce but par Jeanne Fagot (29 mars 1702). — Visites de l'église de Faverolles et de la chapelle de Cohémy (1739, 1774). — Lettre du curé au sujet de l'option de la portion congrue (6 avril 1786). — FLEURY-LA-RIVIÈRE. — Déclaration des biens meubles et immeubles appartenant à la fabrique (28 avril 1678; pièce en mauvais état). — Visites (1739, 1758, 1772, 1774). — Fondations faites en l'église de Fleury-la-Rivière par Susanne Lagille, veuve de Jean Bourdon, marchand, demeurant au dit lieu (17 janvier 1742). — GUEUX. — Visites (1739, 1755, 1758). — Lettre du vicaire de Gueux sur la portion congrue (29 mai 1786). — JONQUERY. — Visites du presbytère (1719), de l'église (1739, 1742, 1757).

G. 255. (Liasse.) — 172 pièces, papier (1 imprimée); 3 sceaux; 2 cachets.

1512-1789. — **Doyenné de la Montagne** (suite). — États des paroisses, visites, enquête de 1774. — MARFAUX. — Visites (1739, 1741, 1758). — Requête du curé et des habitants pour obtenir une réduction des fondations en l'église de Marfaux (3 avril 1784). — MÉRY, PRÉMECY ET AUBILLY. — Ordonnance de Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, prescrivant l'établissement d'un vicaire à Prémecy (12 avril 1672). — Visites des églises de Méry, Prémecy et Aubilly (1739, 1755, 1774, 1788). — Mémoires sur la desserte de la paroisse d'Aubilly (s. d., vers 1740). — Requête de Françoise Nacquart, veuve de Pierre-Claude de Montfort, vicomte de Méry, sollicitant la permission de disposer d'une portion du cimetière du dit Méry, et de l'ajouter à un terrain déjà concédé pour y construire une chambre et un cabinet (21 février 1759). — Lettre adressée par le curé de Méry à l'abbé de Coucy, vicaire général de Reims, au sujet du temporel de l'église du dit Méry, etc. (22 mai 1786). — LES MESNEUX. — Mémoire du revenu du curé des Mesneux (s. d., XVIIe siècle). — Inventaire des biens meubles, reliquaires, ornements, contrats de fondations, de l'église des Mesneux (10 août 1679). — Fondations de Marie Bailly, veuve de Louis Griffon (1734), de Martin Mitouart, vigneron aux Mesneux (1737), de Barbe Bouillon, veuve de Michel Laduré, vigneron (1739). —

Visites (1739, 1758). — Notes, extraits de documents sur l'érection de la cure des Mesneux, faite par un décret du 11 mars 1552 (vers 1766); ces notes sont écrites en partie sur une circulaire imprimée de l'évêque de Sarepte, vicaire général, enjoignant aux curés de faire une quête dans leurs paroisses pour le rachat des sujets du roi, captifs dans les États du roi de Maroc (26 février 1766). — Demandes adressées par le curé des Mesneux au sujet de l'acquittement d'une fondation faite le 3 mars 1552 par Jean Lebœuf, chapelain de Notre-Dame de Reims (1785). — Requête du curé et des fabriciens pour obtenir l'autorisation de donner à bail emphytéotique deux pièces de vignes appartenant à la fabrique (1786). — Nanteuil-la-Fosse. — Visite de la chapelle castrale de la Haie-Courton, en la paroisse de Nanteuil (4 octobre 1740); requête adressée à l'archevêque de Reims par Marie-Anne de Feuquières, dame de la Haie-Courton, pour obtenir une nouvelle permission de faire célébrer la messe en cette chapelle (1740). — Requête du curé et des fabriciens de l'église de Nanteuil pour obtenir la réduction de certaines fondations (15 janvier 1775). — Réponses au questionnaire de 1774, écrites de la main du curé Nicolas Servant (voy. G. 214). — Olizy. — Fondation par Michel Larcher, chevalier, marquis d'Olizy, grand sénéchal de Vermandois, d'une chapelle en son château d'Olizy, sous le titre de la Conception de la Sainte Vierge (7 août 1673); procès-verbal d'enquête au sujet de cette chapelle (11 août; cette pièce contient la copie de l'épitaphe de Pierre Larcher, conseiller du roi, décédé le 6 août 1641); copies de contrats, arpentages, etc., relatifs aux biens affectés à la susdite fondation (1645 à 1673). — Visites de l'église d'Olizy (1739, 1768). — Ormes. — État du revenu temporel de la cure (20 juin 1679). — Requêtes des habitants d'Ormes pour obtenir la permission de prendre sur les deniers de la fabrique la moitié de la somme nécessaire pour réparer le beffroi de l'église (6 juin 1723); de donner à bail emphytéotique une grange appartenant à la fabrique (10 juin 1781); de faire pour la dite fabrique un échange de terres (29 février 1784). — Visites (1739, 1758). — Pargny et Jouy. — Inventaire des biens meubles et immeubles appartenant à la chapelle de Jouy (2 juillet 1679; pièce en mauvais état). — Visites des églises de Pargny et de Jouy (1739, 1758, 1787; sceau de l'archevêque Armand-Jules de Rohan). — Lettre du vicaire de Pargny et Jouy sur l'état de ces deux paroisses (6 avril 1786). — Réclamation au prévôt de Villedomange d'une augmentation de portion congrue en faveur du vicaire de Jouy (1787); mémoire, requêtes adressées par M. Duchesne, ancien capitaine du corps royal de l'artillerie, seigneur de Jouy, et par les habitants du dit lieu, correspondance, lettres de M. Paticier, prévôt de Villedomange, de son oncle, l'abbé de Vermond, lecteur de la reine, etc. (L'une des lettres de ce dernier, datée de Versailles, 20 juin, donne des nouvelles au sujet de la mort de Madame Sophie, de la démission de M. de Calonne de sa charge de l'ordre du Saint-Esprit, etc.). — Poilly. — Visites (1739, 1741). — Pourcy. — Questionnaire de 1774. — Romigny. — État des biens et revenus de la cure (10 novembre 1678). — État des fondations, inventaire des biens meubles et immeubles de la fabrique (18 novembre 1678). — Visites (1739, 1757, 1768). — Sacy. — État des revenus de la cure (15 juillet 1678). — État des revenus de la fabrique, inventaire des biens meubles et immeubles (id.). — Visites (1739, 1757). — Procès-verbal de consécration du maître autel de l'église (30 mai 1757). — Sainte-Euphraise. — Inventaire des biens de la fabrique et de la cure (17 avril 1678). — Visites (1739, 1755, 1757). — Sarcy. — Visites (1739, 1755, 1768, 1788). — Requête du curé et des habitants pour obtenir la permission d'occuper un espace de 20 pieds carrés sur le cimetière, et de prendre une somme de 200 livres sur les deniers de la fabrique, afin de construire une école (9 novembre 1788). — Sermiers. — Inventaire des biens et revenus de la cure (17 juillet 1678). — Visites (1739, 1758). — Thillois et Tinqueux. — Inventaire des biens meubles et immeubles de la cure de Thillois (16 avril 1678). — Inventaire des biens meubles et immeubles de la fabrique (24 août 1679). — Visites des églises de Thillois et de Tinqueux (1739, 1758). — Lettres du curé de Thillois au sujet de la portion congrue, du revenu de la cure, etc. (19 mars 1786). — Tramery. — Visites (1739, 1768). — Lettre du curé sur l'option de la portion congrue (4 avril 1786). — Treslon. — Ordonnance de l'archevêque Charles-Maurice Le Tellier, détachant l'église de Saint-Didier de Treslon de celle de Saint-Timothée de Gueux et l'érigeant en titre de cure (Louvois, 16 octobre 1685; signature et sceau du dit archevêque); requêtes, assignations des parties intéressées, paroissiens, décimateurs, etc., procurations, enquête préalable. — Visites (1739, 1757). —

VILLEDOMANGE. — Dédicace de l'église paroissiale de Villedomange par Jean, « episcopus Magarinensis », vicaire général de Robert de Lenoncourt, archevêque de Reims, concession d'indulgences aux fidèles et fixation de la fête de cette dédicace au 7 novembre, lendemain de la fête de saint Lié (16 juin 1512; copie du XVIII[e] siècle). — Inventaire des biens meubles et immeubles de la fabrique de l'église de Villedomange (12 février 1679). — Inventaire des revenus de la cure (id.). — Ordonnance permettant de continuer à faire une procession du Saint Sacrement en l'église de Villedomange, le jour de Pâques (1 février 1713). — Requête adressée à l'archevêque de Reims par le curé de Villedomange, pour le prier de fixer par un règlement le droit de l'église paroissiale et de la chapelle de Saint-Lié sur l'herbe du cimetière et du lieu environnant (vers 1715). — Visites de l'église paroissiale (1739, 1758). — Procès-verbal de bénédiction de la chapelle de la prévôté de Villedomange (21 novembre 1748). — VILLE-EN-TARDENOIS. — Fondation de Daniel Aubry, curé de Ville-en-Tardenois (8 octobre 1676); pièces relatives à l'exécution de cette fondation (1682, 1691). — Inventaire des biens meubles et immeubles de la fabrique, état du revenu de la cure (8 février 1678). — Fondation d'Émery Forzy, marchand à Ville-en-Tardenois (10 janvier 1739 et 20 janvier 1748). — Visites de l'église paroissiale (1739, 1757, 1784), de la chapelle de Saint-Remi de Ville-en-Tardenois et de la chapelle de Saint-Maurice d'Aunay, situé sur le territoire du dit lieu de Ville (1757). — Requête des habitants de Ville, qui demandent la permission de prendre une somme sur les deniers de la fabrique pour acheter une nouvelle horloge (juin 1784). — Requête du curé et des administrateurs de la fabrique au sujet de l'exécution d'une fondation faite en leur église par Henri Canelle en 1749 (10 mai 1789). — VILLERS-AUX-NŒUDS. — Visites (1739, 1758).

G. 256. (Liasse.) — 192 pièces, papier[1]; 7 sceaux ; 8 cachets.

1638-1787. — Doyenné d'Hermonville. — États des paroisses, visites, enquête de 1774. — RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX. — Visite des églises du doyenné d'Hermonville (1724). — Procès-verbal des calendes tenues à Trigny (17 mai 1768). — BASLIEUX. — Visites (1738, 1742, 1756, 1768, 1770). — Déclaration des biens meubles et immeubles de la fabrique de Baslieux, inventaire des papiers de l'église (1746). — Requête des habitants pour faire rendre les comptes de la fabrique (1778). — Requêtes du curé et des fabriciens pour être autorisés à accepter une fondation faite en leur église par Pierre-Alexandre Bonnehingre et Marguerite-Honorée Boulanger, demeurant à Fismes (10 avril 1785); pour obtenir la réduction d'une fondation de M. Créto (5 août 1787). — Lettre du curé au sujet de la portion congrue (14 février 1786). — BOUVANCOURT ET CHÂLONS-LE-VERGEUR. — Ordonnance de Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, unissant la cure de Saint-Aubeuf à celle de Bouvancourt, et prescrivant la démolition de la chapelle de Saint-Aubeuf, si elle n'est pas réparée dans l'espace d'un an par les habitants du château de Châlons-le-Vergeur et de la ferme appelée le Chalmé (20 septembre 1674; signature et sceau du dit archevêque). — Inventaire des biens meubles et immeubles de la fabrique de Bouvancourt (22 septembre 1680). — Visites de l'église de Bouvancourt (1738, 1756, 1768); de la chapelle castrale de Vaux-Varennes et de la chapelle de Châlons-le-Vergeur (1738, 1756). — Requête adressée à l'archevêque au nom de Philippe-François-Louis de Chartogne, seigneur de Bouvancourt et de Vaux-Varennes, pour obtenir la permission de faire dire la messe dans sa chapelle castrale de Vaux (vers 1738). — Requête de Charles-François de Goujon de Thuisy, baron de Vergeur, sollicitant le droit d'avoir des fonts baptismaux et un cimetière pour la chapelle de Châlons-le-Vergeur, érigée en succursale de Bouvancourt, à la suite de la démolition de l'église de Saint-Aubeuf (1781); projet d'ordonnance sur cette requête. — Lettres du curé de Bouvancourt sur l'état de sa paroisse et de la succursale de Châlons-le-Vergeur (1786). — CAUROY-LÈS-HERMONVILLE. — Inventaire des biens meubles et immeubles de la fabrique et des biens de la cure (1 mars 1678). — Visites (1738, 1749, 1756, 1768, 1776). — Requêtes du curé et des habitants pour obtenir l'autorisation de prendre certaines sommes sur la fabrique pour les réparations du presbytère et de la muraille du cimetière (29 mars 1776 et 20 mai 1785). — CHENAY ET MERFY. — Déclaration du revenu temporel de la cure de Chenay et de Merfy, son annexe (17 juin 1679). — Visites des églises de Chenay et Merfy (1738, 1768). — Requête du curé et des habitants

[1] Un grand nombre de pièces de cette liasse sont altérées par l'humidité.

de Chenay pour obtenir l'autorisation d'agrandir leur cimetière (2 août 1776). — Lettre du curé au sujet du revenu de la fabrique (3 mars 1786). — CORMICY ET SAPIGNEUL. — Ordonnances de l'archevêque François de Mailly, requêtes, procédures, au sujet de l'examen des comptes de la fabrique et de l'Hôtel-Dieu de Cormicy, de la délivrance d'un legs, des réparations de l'église, du rétablissement des balustrades supprimées dans cette église, etc. (1717 à 1719). — Visites des églises de Cormicy et de Sapigneul (1738, 1756, 1768). — Note sur la suppression et la démolition de l'église de la Neuville, près Cormicy, faite en vertu d'une ordonnance de l'archevêque Maurice Le Tellier, du mois de novembre 1690 (vers 1765). — Lettre du curé de Cormicy au sujet des revenus de la fabrique de Sapigneul (31 mars 1786). — COURCY. — Inventaires des meubles et héritages de l'église de Courcy et des biens de la cure (15 septembre 1678). — Ordonnance de Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, prescrivant la démolition de l'église de Saint-Pierre de Rocquincourt, autrefois succursale de celle de Courcy (22 novembre 1682). — Visites de l'église de Courcy (1738, 1749, 1768); de la chapelle du château de Rocquincourt (1731, 1738). — Lettre du curé au sujet des revenus de la fabrique de Courcy (24 février 1786). — COURLANDON. — Visites (1738, 1756, 1768 ; dans le procès-verbal de 1756, projet de démolition des collatéraux de l'église). — Lettre du curé sur l'état de la cure et de la fabrique (5 février 1786). — HERMONVILLE. — Constitution de rente faite par Pierre Dupuis, vigneron, demeurant à Hermonville, pour Thibaut Picotin, chanoine de Saint-Symphorien de Reims (18 février 1638). — Rôle des héritages, rentes et revenus, appartenant à la fabrique de l'église d'Hermonville (14 mars 1678) ; déclaration du revenu temporel et des biens de la cure (17 mars). — Fondation d'un vicariat perpétuel à Hermonville par François Jobart, curé de Cuchery, originaire du dit Hermonville; extrait de son testament concernant cette fondation (18 janvier 1714) ; requêtes, délibérations des habitants d'Hermonville, etc. (1716 à 1723) ; permission accordée aux dits habitants par M. L'Escalopier, intendant de Champagne, de faire la levée d'une somme de 92 livres par an, pour parfaire la pension du vicaire (14 avril 1718) ; consentement donné par l'archevêque François de Mailly à l'établissement du dit vicaire (27 avril). — Testament de Marguerite Pachet, veuve de Jacques Meusnier, vigneron, contenant divers legs et fondations pour la paroisse d'Hermonville (croix de pierre à ériger au devant de l'église, etc.) (30 juin 1718). — Visites de l'église d'Hermonville (1738, 1756, 1768). — LOIVRE ET BERMÉRICOURT. — État du revenu de la cure de Loivre (7 avril 1678) ; extrait d'arpentage des pièces de terre et bois appartenant à la fabrique (18 août). — Ordonnance de Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, prescrivant la démolition de l'église de Berméricourt, et l'union de la cure à celle de Loivre (13 octobre 1674) ; arrêt du Parlement recevant l'appel comme d'abus interjeté contre cette ordonnance par Claude Bellotte, commandeur du Temple de Reims, seigneur de Berméricourt, et par les habitants du dit lieu (21 avril 1676); procédures sur cette affaire (1676 à 1706); enquête faite par Camille Le Tellier de Louvois, vicaire général de l'archevêque de Reims, sur l'église de Berméricourt, dont le chœur et le cancel, suffisants pour contenir les habitants, ont été maintenus et réparés (10 février 1707 ; signature de Camille de Louvois) ; ordonnance de Maurice Le Tellier, unissant l'église de Berméricourt à celle de Loivre, en qualité de succursale (27 octobre 1707). — Visites des églises de Loivre et de Berméricourt (1756, 1768). — Enquête au sujet de la réduction des fondations en l'église de Loivre, demandée par le curé et les habitants (29 janvier 1759). — Requête adressée par ceux-ci aux vicaires généraux pour faire autoriser la fondation d'un salut au jour de Pâques (2 février 1771). — Examen des comptes des fabriques de Loivre et de Berméricourt (20 février 1772). — État des revenus de la cure et des fabriques des dits lieux (1786). — MONTIGNY-SUR-VESLE. — Visites (1738, 1753, 1756, 1768). — PÉVY. — Visites (1738, 1756, 1768). — Lettre du curé sur les revenus de la cure et de la fabrique (10 février 1786). — POUILLON. — Requête des habitants pour obtenir la permission d'avoir dans leur village des fonts baptismaux et un cimetière (12 janvier 1724). — Visites de l'église de Pouillon (1738, 1768), de la chapelle de Thil, de l'église de Saint-Thierry, et de la chapelle du château des Marais (1738). — Permission accordée aux habitants de Pouillon de tirer de leur fabrique les deniers nécessaires pour la construction d'un presbytère (24 décembre 1762). — Acceptation d'une fondation faite en l'église de Pouillon par Marie Nocton, veuve d'Antoine Missa (9 avril 1775). — Requête des habitants pour obtenir l'autorisation

de prendre 300 livres sur les fonds de la fabrique pour réparer le clocher de leur église (1786). — PROUILLY. — Visites (1738, 1756, 1768). — Lettre du curé sur les revenus de la cure et de la fabrique (26 février 1786). — ROMAIN. — Lettre du curé sur les revenus de la cure (16 février 1786). — SAINT-THIERRY ET THIL. — Inventaire des biens meubles et immeubles de l'église paroissiale de Saint-Thierry (18 décembre 1678) ; déclaration du revenu temporel de la cure (id.). — Visites de l'église de Saint-Thierry (1749, 1768). — Procès-verbal de bénédiction de la chapelle du château de l'archevêque à Saint-Thierry (9 juin 1782). — Requête des habitants de Saint-Thierry pour obtenir la permission de prendre une portion de terrain sur le cimetière pour élargir l'entrée du village (20 août 1784). — Renseignements fournis par le curé de Saint-Thierry sur les revenus de la cure, l'état de la paroisse, les revenus de l'église de Saint-Thierry, de la chapelle de Thil et du vicariat de Pouillon (15 mars 1786). — TRIGNY ET CHÂLONS-SUR-VESLE. — État des revenus de la cure de Trigny (s. d., après 1702). — Visites des églises de Trigny (1738, 1781) et de Châlons-sur-Vesle (1738). — Lettre du curé de Trigny sur les revenus des fabriques de Trigny et de Châlons-sur-Vesle (22 mai 1786). — Requête des habitants de Trigny pour obtenir l'autorisation de prendre 200 livres sur les deniers de la fabrique pour la refonte de leur cloche ; lettre du curé sur l'objet de cette requête, sur les réparations à faire à la voûte du chœur de l'église, et sur la pose du nouvel autel (29 janvier 1787). — VENTELAY. — Visites (1738, 1756, 1768, 1785). — Lettre du curé de Ventelay au sujet de la réparation de la chapelle de Saint-Barnabé, dite chapelle du prieur (20 février 1786). — VILLERS-FRANQUEUX. — Requête des habitants demandant l'établissement d'un curé au dit lieu (1678). — Visites (1738, 1756, 1768). — Approbation d'une fondation faite en l'église de Villers-Franqueux par Agathe Fauconnier (15 mars 1782). — Renseignements fournis par le curé sur les revenus de la cure (11 février 1786).

G. 257. (Liasse.) — 152 pièces, papier (1 imprimée, 1 cahier de 33 feuillets); 4 sceaux : 1 cachet.

1587-1790. — Doyenné de Fismes[1]. — États des paroisses, visites, enquête de 1774. — RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX. — Visites, états des églises et chapelles du doyenné (1669, 1709, 1713, 1720, 1722 ; des protestants sont signalés à Serzy en 1669 et 1713 ; à Montigny, il y a aussi en 1722 « deux personnes cy devant de la religion prétendue réformée »). — Lettre du curé de Fismes à l'archevêque François de Mailly ; il lui exprime ses espérances sur le rétablissement de la paix dans l'Église, lui annonce qu'il a fait chanter un *Te Deum* d'actions de grâces pour son élévation à la dignité de cardinal, etc. (19 mai 1720). — Procès-verbal de l'assemblée des calendes tenue à Courville (24 mai 1757). — Renseignements sur l'état des cures et des fabriques du doyenné de Fismes (1 mars et 1 avril 1786). — AOUGNY. — Rôle des terres et prés appartenant à la fabrique (4 août 1678); déclaration des biens et revenus de la cure (4 mars 1679). — Visites de l'église (1738, 1759, 1786). — Lettres du curé sur l'état de la fabrique, la valeur des dîmes, etc. (1786, 1788). — Requête du curé et du bureau de la fabrique pour obtenir une réduction de fondations (1 avril 1787). — ARCIS-LE-PONSART. — Extraits de testaments, contrats, pièces diverses relatives à des fondations faites en l'église d'Arcis-le-Ponsart par Rosette Collinet, veuve de Pierre Naullet (1639) ; par Georges Boucher, laboureur, et Lié Boucher, son fils (1656) ; par Éléonore de Maillefeu, veuve d'Henri de Marle, seigneur et vicomte d'Arcis-le-Ponsart (1656) ; par Claude de Marle, vicomte d'Arcis (1641); par Jeanne Misson, servante de Jean Caillet, maître apothicaire à Reims ; par Susanne Thibaron, veuve de Jean Carré, marchand à Arcis (1650); par Madeleine Gourlette, veuve d'Audoin du Rotz (1655); par Jacqueline Delamessinne, veuve de Jean Billet (1652); par Pierre Baron, marchand à Paris (1674) ; par Marguerite Soyer, veuve de Nicolas Desenlis, praticien à Arcis (1672) ; par Crespine Marlette, femme de Pierre Mayeux (1676); par Georges Boucher, laboureur au Bois-d'Ormont, paroisse de Lagery (1676) ; constitution de rente en faveur de Louis de Marle, vicomte d'Arcis (23 novembre 1626), etc. — Inventaire des biens meubles et immeubles appartenant à l'église d'Arcis-le-Ponsart (11 septembre 1678); inventaire des biens appartenant à la cure. — Visites de l'église (1738, 1759). — BRANSCOURT ET SAPICOURT. — Procès entre Julien Ségal, curé de Branscourt, les religieux de Saint-Nicaise de Reims, et les habitants de Sapicourt, qui demandaient la séparation de leur église de celle de Branscourt, son rétablissement en cure, ou au moins la création d'un vicaire perpétuel (1670 à

[1] Séparé de celui d'Hermonville en vertu d'une ordonnance du 4 juillet 1719.

1672). — Inventaire des immeubles de la fabrique de Sapicourt (1712). — Visites des églises de Branscourt et de Sapicourt (1738, 1759). — Breuil. — Visite de l'église paroissiale (1738, 1759, 1776) ; de la chapelle d'Ormont (1738; réparation à la figure principale de l'autel qui représente une Notre-Dame de Pitié); de la chapelle castrale de la Ville-aux-Bois (1738, 1759). — Courville. — Visites (1738, 1759). — Crugny et Brouillet. — Testaments d'Antoine Jacque, vigneron à Crugny (8 janvier 1669), et de Julienne Ducannois, femme de Philippe Desperthe (13 décembre 1675), contenant des fondations en faveur de l'église de Crugny. — Visites des églises de Crugny et de Brouillet (1738, 1759). — Fismes. — Copies et extraits de contrats d'acquisitions, donations et fondations, faites au profit de l'église de Fismes (1587 à 1678, copies collationnées en 1681 ; un cahier de 33 feuillets). Adjudication faite au profit de la fabrique de Fismes d'une pièce de pré provenant du prieuré de Romigny, au diocèse de Reims, et mise en vente de la part du cardinal de Pellevé, prieur du dit prieuré, 23 mai 1587 (fol. 1); constitution de rente au profit de la maladrerie de Fismes, 13 novembre 1637 (fol. 7) ; vente de deux arpents de prés, faite le 10 mai 1637 par la ville de Fismes à la fabrique du dit lieu, afin de se procurer de l'argent pour le paiement et la subsistance de deux compagnies de chevau-légers qui tiennent garnison à Fismes depuis le 12 décembre (fol. 7 v°); fondation faite par Marc de Cambray, bourgeois de Fismes, au nom et comme exécuteur testamentaire de Martin de Cambray, son frère, chanoine de l'église de Noyon, 18 mai 1665 (fol. 21); fondation faite par Robert Lescellier, écuyer, sieur de Vauxmesnil, et par Antoine Lescellier, bourgeois de Soissons, au nom de Pierre Lescellier, en son vivant élu en l'élection du dit Soissons, 25 juin 1669 (fol. 24); arpentage de tous les héritages appartenant à l'église de Fismes, 2 mai 1665 (fol. 27). — Fondations faites en l'Hôtel-Dieu de Fismes par Barbe Martin, veuve de Nicolas Colbert, seigneur de Magneux, gouverneur de la ville et tour de Fismes (imprimé, 27 pages). Lettres de fondation, 5 décembre 1630 (p. 1); traité passé entre Barbe Martin et les habitants de Fismes, au sujet de l'exécution de cette fondation, 11 mai 1638 (p. 8); établissement d'une maitresse à Fismes, « pour y instruire et enseigner les filles, pauvres et riches indifféremment, et ce gratuitement, tant en la piété et bonnes mœurs, qu'ès moyens de gagner leur vie par quelque travail, » 5 février 1638 (p. 22); conclusion du conseil de Fismes, du 16 mai 1638, ratifiant le traité du 11 mai (p. 24). — Requête adressée à François de Mailly, archevêque de Reims, par les habitants de Fismes, pour qu'il les rétablisse en leur droit de nommer, comme par le passé, un ecclésiastique pour desservir la chapelle de l'hôpital, et enseigner en même temps les premiers principes de la langue latine aux enfants de la ville (s. d.). — Visites de l'église paroissiale de Fismes et de la chapelle de l'Hôtel-Dieu (1738, 1759). — Hourges. — Visite de l'église (1738). — Requête de Jean-Chrysostome Duquesne, curé, pour obtenir la réduction d'une fondation (25 août 1760). — Janvry et Germigny. — État des héritages appartenant à la la chapelle de Germigny (15 août 1681). — Visites des églises de Janvry et Germigny (1738, 1759). — Requête des habitants de Germigny qui demandent l'interdiction de leur église, jusqu'à ce qu'elle soit réparée (1788); procès-verbal de visite de cette église par M. Lefebvre, architecte (5 août 1790); procès-verbal de l'administrateur du directoire du district de Reims, constatant que le chœur et la nef sont solides, et qu'on pourrait y célébrer la messe, en isolant à l'aide d'une clôture en planches les deux chapelles collatérales qui menacent ruine (14 août); requête des habitants qui réclament en conséquence la levée de l'interdit de l'église. — Jonchery-sur-Vesle et Vandeuil. — Procès-verbal de visite d'un mur de séparation du cimetière de Vandeuil, construit nouvellement par Joseph Regnaud d'Irval, seigneur du dit lieu (23 juin 1720). — Visites des églises de Jonchery et de Vandeuil (1738, 1759). — Fondations faites en l'église de Vandeuil par Nicolas-Pierre-Joseph Regnaud d'Irval, seigneur d'Irval et de Vandeuil, chanoine de l'église métropolitaine de Reims et conseiller au Parlement (13 janvier 1770). — Ordonnance autorisant les paroissiens de Jonchery à bâtir une nouvelle sacristie aux frais de la fabrique (6 février 1779). — Permission accordée aux dits paroissiens par Alexandre-Angélique de Talleyrand, archevêque de Reims, de voiturer les dimanches et fêtes, après ou avant les vêpres, les matériaux nécessaires pour achever les réparations du cimetière (30 mars 1780 ; sceau de l'archevêque). — Permission accordée aux mêmes de faire construire une maison de charité pour l'instruction gratuite des enfants de la paroisse, et au bureau des pauvres de cette paroisse d'emprunter pour ce la somme de 1250 livres (26 avril 1783; sceau de

l'archevêque). — Requête des membres du bureau de charité de la paroisse de Jonchery, sollicitant l'autorisation de faire les frais nécessaires pour l'établissement d'une sœur de la Providence, chargée d'instruire les filles et de soigner les malades (1786). — Requête des membres de la fabrique de Jonchery pour obtenir la conversion en un salut des vêpres du Très Saint Sacrement, fondées par Henri Canelle, bourgeois de Reims (1786). — LAGERY. — Déclaration du revenu temporel de la cure de Lagery (5 mai 1678); inventaire des meubles et ornements de l'église (id.). — Visites de l'église (1738, 1759, 1787). — Lettre du curé au sujet de l'option de la portion congrue, et des recettes et dépenses de la fabrique (7 avril 1786). — LHÉRY. — Ordonnance de Jacques Thuret, grand vicaire du cardinal Antoine Barberin, archevêque de Reims, érigeant l'église de Lhéry en cure indépendante de celle de Lagery (21 juin 1669); provision de cette cure en faveur de Jean Pinchart (15 juillet). — Nouvelle érection de l'église de Lhéry en cure par l'archevêque Maurice Le Tellier (28 mai 1691; sceau); procédure préalable, requête, exploits d'assignation, enquête de commodo et incommodo (1690 à 1691). — Visites de l'église de Lhéry (1738, 1759, 1787); le procès-verbal de 1759 constate que l'église est en fort mauvais état. — Requête des habitants sollicitant la levée de l'interdit de leur église, bien qu'elle ne soit pas encore complètement réparée (octobre 1762); procès-verbal de visite de l'église par M. Brétigny, curé de Magneux et doyen de Fismes (3 novembre); levée de l'interdit par le chapitre de Reims, le siège archiépiscopal étant vacant (8 novembre). — MAGNEUX. — Visites de l'église (1738, 1759); en 1759, réparations à faire dans l'église, restauration de la voûte des bas-côtés et de deux arcs-boutants défectueux, clôture d'une ouverture du clocher donnant dans l'église, etc. — MONT-SUR-COURVILLE. — Visites de l'église (1738, 1759). — MUIZON. — Inventaire des meubles et immeubles de la fabrique de l'église de Muizon, ainsi que des biens de la cure (14 juillet 1680); id. (sans date). — Visites de l'église (1738, 1759). — ROSNAY. — État des revenus de la cure (s. d.). — Procès-verbal d'expertise pour les réparations à faire à la couverture de la nef de l'église (5 mars 1716). — Fondation d'Antoine Létoffé, laboureur (1733, prédication de la Passion, le dimanche des Rameaux, en l'église de Rosnay, panégyrique de la Sainte Vierge le jour de l'Assomption, etc.). — Visites de l'église (1738, 1759). — SAINT-GILLES. — Inventaire des biens meubles et immeubles de la fabrique, ainsi que des biens de la cure (s. d., vers 1680). — Visites de l'église (1738, 1759). — SAVIGNY-SUR-ARDRE — Visites (1732, 1738, 1759); en 1732, réparations urgentes à faire aux voûtes de la nef de l'église. — SERZY-MAUPAS. — État de la paroisse (s. d., fin du XVII[e] siècle; on y signale alors huit ménages de huguenots, formant un total de vingt personnes); au revers de cette pièce, inventaire des livres, ornements et vases sacrés de l'église de Serzy (incomplet). — Visites de cette église (1738, 1759), et de la chapelle castrale de Prin (1738). — UNCHAIR. — Visites (1738, 1759).

G. 258. (Liasse.) — 143 pièces, papier (12 cahiers de 9, 8, 58, 46, 10, 12, 16, 18, 25 et 6 feuillets); 6 cachets.

1774-1786. — Doyenné de Lavannes. — État des paroisses, visites, enquête de 1774. — RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX. — Visites des églises du doyenné de Lavannes en 1507 (cahier de 9 feuillets, altéré par l'humidité). « Ecclesia de Brimontello..... optime se habet suis omnibus in edificiis, tam extra quam infra » (fol. 2); réparation de la couverture de la chapelle du cimetière de Boult-sur-Suippe (fol. 4); réparation d'un pilier dans l'église de Caurel-lès-Lavannes (fol. 7); liste des églises du doyenné, « anno 1539, Neuveville lez Pommacle, non stat amplius » (fol. 8). — Visites des églises et paroisses du doyenné de Lavannes, renseignements sur les collateurs, les revenus des cures, les dîmes, l'état des églises, les vases sacrés, reliques et ornements, les revenus des fabriques, le nombre des paroissiens, etc. (1669, 1683, 1697, 1711, 1712, 1714, 1715, 1722, 1723, 1726 : 10 cahiers de 8, 58, 46, 10, 10, 10, 12, 16, 18 et 25 feuillets). Dans le procès-verbal de 1683 : « Le chœur (de l'église de Brimont) est couvert de pierre » (fol. 19); « Marqueuse estoit autrefois le secours de Fresne; à présent il n'y reste que l'église, dédiée à Nostre-Dame, laquelle est en bon estat » (fol. 28); chute du toit du collatéral de l'église de Poilcourt (fol. 40); l'église de Saint-Brice de Pontfaverger est entièrement ruinée, à l'exception des murailles (fol. 44). Procès-verbal de 1697 : Pèlerinage en l'honneur de saint Druon dans une espèce de grotte ou d'oratoire, sur le terroir de Warmeriville (fol. 43). — État des décimateurs et des revenus des cures du doyenné de Lavannes (1681; cahier de 6 feuillets). — Procès-verbal de l'assemblée des calendes tenue à Warmeriville (8 mai 1742). —

Requête des curés du doyenné pour obtenir que cette assemblée, fixée à Lavannes depuis plusieurs années, puisse se tenir successivement dans chaque paroisse (s. d., vers 1768). — Lettres du doyen de Lavannes sur les cures à portion congrue et les revenus des fabriques, sur la possibilité de réunir les deux églises de Pontfaverger, etc. (10 mars et 5 avril 1786). — AUMÉNANCOURT-LE-GRAND ET AUMÉNANCOURT-LE-PETIT. — Refus de provision de l'église paroissiale d'Auménancourt-le-Grand, cette église étant annexée à celle d'Auménancourt-le-Petit (15 juillet 1671). — Inventaires des biens meubles et immeubles des fabriques, et des biens et revenus des cures d'Auménancourt-le-Grand et d'Auménancourt-le-Petit (1679). — Visites des églises (1768, 1785). — Lettre du curé sur le revenu des fabriques (1 juin 1786). — L'enquête de 1774 signale sur le territoire d'Auménancourt-le-Petit « un lieu appelé la fontaine de Saint-Thierry, où quelques personnes vont par dévotion. » — AUSSONCE. — Fondation faite par Claude Rocquet, laboureur, et Marguerite Guérin, son épouse (1748 et 1750). — Visite de l'église (1752). — Renseignements sur le revenu de la cure, l'état de la paroisse, etc. (vers 1786). — Dans l'enquête de 1774, renseignements sur la chapelle de Merlan. — BAZANCOURT ET POMACLE. — Inventaires des biens meubles et immeubles des fabriques de Bazancourt et de Pomacle (1678). — Visite de l'église de Pomacle (1765). — Renseignements sur les revenus des fabriques des deux églises, sur les fondations, etc. (1786). — BERRU. — Visite de l'église (1752). — BÉTHENY. — Visite de l'église (1752). — BOULT-SUR-SUIPPE. — Acceptation par les habitants de Boult d'une fondation faite par Jean Pilton (6 février 1746). — Visites de l'église (1770, 1786) ; en 1770, mauvais état de trois des arcs-boutants de la nef, etc. — Lettre du curé sur le revenu de la cure, l'état de la paroisse, etc. (10 février 1786). — BOURGOGNE. — Questionnaire de 1774. — BRIMONT. — Inventaire des biens meubles et immeubles de l'église de Brimont, état des obits, description des biens appartenant à la cure (10 mai 1679). — Testament de Simon Lefils, curé de Brimont, qui lègue une maison à l'église du dit lieu (27 août 1717) ; requête des habitants pour obtenir que cette maison puisse servir de presbytère (31 mai 1722) ; procès-verbal des réparations à faire dans la susdite maison, ainsi que dans l'ancien presbytère (21 juin). — CAUREL-LÈS-LAVANNES. — Visite de l'église (1752). — CERNAY-LÈS-REIMS. — Inventaire des biens meubles et immeubles de l'église de Cernay, copies des contrats de fondations (Adrien Després, curé, 17 octobre 1671 ; Pierre Rontier, chanoine de Reims, 23 février 1673 ; Marguerite Page, 28 décembre 1671), copies des obligations appartenant à la fabrique (7 mai 1679) ; état du revenu de la cure (1 mars 1678). — ÉPOYE. — Visites de l'église (1742, 1752). — FRESNES. — Inventaire des biens meubles et immeubles de l'église de Fresnes, et des terres dépendant de la chapelle Notre-Dame de Marqueuse (15 juillet 1679) ; état des revenus de la cure (id.) ; cette pièce contient la copie d'un acte du 10 décembre 1224, rattachant à l'église de Fresnes celle de Marqueuse qui était auparavant de la paroisse de Witry, et attribuant le quart des dîmes de Marqueuse au curé de Fresnes [1]. — Lettre du curé sur les revenus de la cure et de la fabrique (24 mai 1786). — HEUTRÉGIVILLE. — Visite de l'église (1752). — ISLES-SUR-SUIPPE. — Visite de l'église (1752). — LAVANNES. — Inventaire des biens meubles et immeubles, des papiers, titres et fondations de l'église de Lavannes (1 avril 1678) ; état du revenu de la cure (id.). — Visites de l'église (1752, 1781) ; en 1752, « les deux grosses cloches et le beffroi sont à terre, proche les fonts... ; la première voûte de la nef contiguë à l'arc doubleau du chœur est étançonnée ». — Ordonnance prescrivant de faire faire un nouveau tabernacle, d'acheter un calice, de réparer les autels collatéraux, etc. (28 mai 1781). — LA NEUVILLE-EN-TOURNE-À-FUY — Fondation de Nicolas Rousseau, décédé à Paris, fils de Jacques Rousseau, lieutenant en la justice de la Neuville-en-Tourne-à-Fuy (1740). — Visites de l'église (1752, 1769). — Note sur la remise faite à l'archevêque par « M. le Bailli de Champignelles, des papiers nécessaires à l'effet d'obtenir l'interdiction des chapelles de Chamiot et de la Chambre-aux-Loups, dépendantes de sa commanderie de Boult et Merlan » (s. d., voy. G. 234) ; lettre de Charles-Antoine de la Roche-Aymon, archevêque de Reims, annonçant la copie d'un décret du grand maître de Malte, au sujet de ces chapelles, dont l'une « sert d'asile à un hermite » (Versailles, 20 février 1768 ; signature autographe). — Ordonnance rendue par

(1) Trois expéditions originales de cette pièce se trouvent dans le fonds du chapitre de Saint-Symphorien de Reims (liasse de Fresnes) ; elles donnent simplement la date du mois de décembre, sans jour précis.

Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, coadjuteur de l'archevêché de Reims, au sujet de la reddition des comptes de la fabrique de la Neuville, et pour trancher une difficulté élevée à l'occasion d'un banc, que le bailli de Champignelles, seigneur de la Neuville, en sa qualité de commandeur de Merlan, avait fait placer dans l'église au côté droit du chœur (21 juillet 1771). — NOGENT-L'ABBESSE. — Inventaire des biens de la cure, des meubles, papiers et titres, des bois et terres de la fabrique (13 avril 1678); à la suite de cet inventaire, copie des titres, contrats et fondations de l'église paroissiale de Nogent (fondations d'Antoine de Beauchesne, chanoine de Reims, et aumônier de Renée de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre du dit Reims, 15 octobre 1581 et 31 décembre 1587 ; vente d'une maison sise à Reims, rue du Barbâtre, chargée d'un surcens envers l'église de Nogent, 6 novembre 1659 ; fondation d'Anne Noël, 21 septembre 1674). — Visites de l'église (1715, 1752), de la chapelle dépendant de l'abbaye de Saint-Pierre (1752). — POILCOURT ET HOUDILCOURT. — Inventaires des biens meubles et immeubles des églises de Poilcourt et Houdilcourt (16 et 17 août 1679). — PONTFAVERGER. — État du revenu et des biens de la cure (28 juin 1679). — Requête adressée à Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, par les paroissiens de Saint-Brice de Pontfaverger, pour obtenir la levée de l'interdit de cette église et la permission de célébrer la messe dans la nef que l'on a séparée du chœur par un mur, en attendant le rétablissement du dit chœur (mars 1673). — Transaction passée entre les habitants de Pontfaverger et les gros décimateurs de la paroisse de Saint-Brice, par laquelle les dits habitants s'engagent à rebâtir la nef de cette église et à établir un clocher devant le portail ou à l'un des côtés de la nef, et d'autre part, les décimateurs se chargent de la construction du chœur (juin 1723). — Fondations faites en l'église Saint-Médard de Pontfaverger par Anne Lemoine, veuve de Pierre Defforges (1 mai 1739), et par Étienne Baudrillier, étaminier (31 août 1749); fondation faite en l'église Saint-Brice par Nicolas Gigot, laboureur (4 juin 1759). — Visites des églises de Pontfaverger (1752, 1768). — État des revenus et charges des fabriques de Saint-Brice et Saint-Médard (vers 1786). — SAINT-ÉTIENNE-SUR-SUIPPE. — Inventaire des biens meubles et immeubles de l'église de Saint-Étienne (28 mai 1679). — Visite de l'église (1786). — SAULT-SAINT-REMY ET ROIZY. — Inventaire des ornements, meubles et papiers, et des immeubles de l'église de Sault-Saint-Remy (2 mai 1678 ; copies des titres des fondations de Maurice Lepoivre, bourgeois de Reims, 1675 ; de Barbe Josnet, 1628, etc.) ; inventaire des biens meubles et immeubles de l'église de Roizy (26 mars 1678); état des biens et revenus de la cure de Sault et Roizy (27 septembre 1677). — Acceptation d'une fondation faite par Thomas Jolinet, laboureur, en l'église de Sault-Saint-Remy (25 septembre 1749). — Visite de l'église de Roizy (1751). — SELLES ET SAINT-MASMES. — Inventaires des biens meubles et immeubles des églises de Selles et de Saint-Masmes, état des revenus de la cure (5 juin 1679). — Procès-verbal de visite d'une chapelle nouvellement rétablie en une tour du château de Selles (14 juillet 1704). — Visites de l'église de Selles (1752, 1768, 1775), et de l'église de Saint-Masmes (1752, 1768). — Ordonnance prescrivant de réparer le tabernacle de l'église de Selles, de se pourvoir d'un nouveau calice, de restaurer le maître autel, etc. (3 mars 1775). — WARMERIVILLE. Visite de l'église (1752). — Note sur les décimateurs de Warmeriville (vers 1786). — WITRY. — Requête adressée par le curé aux vicaires généraux de l'archevêque, pour être autorisé à exécuter une fondation faite en l'église de Witry par Étiennette Faille (6 octobre 1741). — Visite de l'église (1752).

G. 259. (Liasse.) — 190 pièces, papier (1 imprimée, 6 cahiers de 10, 8, 7, 16 et 20 feuillets); 5 sceaux; 5 cachets.

1451-1789. — Doyenné de Saint-Germainmont. — États des paroisses, visites, enquête de 1774. — RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX. — État du doyenné de Saint-Germainmont en 1451, indication des décimateurs, état des églises et de leur mobilier, ornements et vases sacrés, de leurs biens et revenus, etc. (cahier de 10 feuillets). A Renneville, « ecclesia est ruinosa... ; non sunt nisi decem domicilia in villa vel circiter » (fol. 1) ; à Saint-Quentin-le-Petit, « ecclesia fuit combusta quasi in fine guerrarum regni hujus ; parochiani fecerunt et faciunt debitum ipsam ecclesiam reedificandi, annuatim unam porcionem, taliter quod est quasi tota reparata » (fol. 2) ; au Thour, « major pars navis ecclesie est destructa, diu est ; non remanent in ea nisi pillaria..... ; in cimiterio est quedam capella que vocatur Sanctus Simon » (fol. 2-3) ; à Lor, « in ea (ecclesia) non est nisi chorus et una capella a latere dextro.... ; in

dicta villa non sunt nisi octo vel novem domicilia » (fol. 3); à Villers-devant-le-Thour, « pinnaculum existens prope altare erga orientem quasi funditus coruit » (fol. 4); à Blanzy, « non est domus presbyteralis ; vigentibus guerris, ducta fuit in castro de Ecreyo per armatos ibidem existentes » (fol. 7); confection d'un missel à Reims pour l'église de Balham : «... pars dicti missalis.... est Remis in manu scriptoris et est quasi perfecta » (fol. 8); à Herpy, « ecclesia fuit combusta....; parochiani fecerunt hoc anno unum torcular, ut redditus dicti torcularis perveniant ad utilitatem, opus et reparationes dicte ecclesie » (fol. 9); à Gomont, « ecclesia indiget reparationibus in turri que non est perfecta, ymo restat tercia pars perficienda vel circiter « (fol. 10). — État du doyenné en 1475 (cahier de 8 feuillets). A l'église de Saint-Quentin-le-Petit, « parochiani fecerunt reparari pro hoc anno duo pillaria navis a parte sinistra » (fol. 2); à celle du Thour, « parochiani fecerunt reedificari anno lapso unam capellam que est a latere dextro chori » (fol. 3); à Lor, changement de place des fonts baptismaux, « eo quod sunt quedam parve bestiole, gallice *pourcelez,* que subintrant in dictis fontibus » (id.); à Villers-devant-le-Thour, « ecclesia indiget reparationibus in duobus pilaribus navis, a parte sinistra » (id.); à Herpy, « ecclesia est competenter reparata, licet, vigentibus guerris illustrissimi principis bone memorie regis Karoli, fuerit totaliter destructa; in dicta ecclesia est quedam turris nova et alta » (fol. 6-7). — État du doyenné en 1512 (cahier de 7 feuillets). A Condé-lès-Herpy, « ecclesia que annis elapsis pene fuit funditus demolita, peroptime est reparata » (fol. 2); au Thour, « ecclesia olim ruinosa succincte reparata est » (fol. 3); à Renneville, « ecclesia est magne structure, que tamen satis bene retinetur » (fol. 4); à Hannogne, il existe deux cimetières, l'un près de l'église, l'autre en dehors du village, « in quoquidem cimiterio est quedam cappella » (fol. 5). — État des églises et paroisses du doyenné de Saint-Germainmont, vers 1684 (cahier de 16 feuillets). Sur le terroir d'Avaux-la-Ville, hameau et chapelle de Vauboison ; maladrerie « à présent unie aux Invalides » (fol. 1); à Avaux-le-Château, il y a deux églises, l'une sous l'invocation de Saint Denis, l'autre sous celle de Saint Remi (fol. 2); chapelle Sainte-Marguerite de Fraillicourt, « M. de la Framboisière, docteur de Reims et théologal de Rozoy, du diocèse de Laon, en est pourvu » (fol. 8). — État du doyenné en 1710 (cahier de 10 feuillets). — État des revenus des cures, fabriques, chapelles, etc. (1712). Sur le territoire de Saint-Quentin-le-Petit, est l'abbaye de la Valroy, qui a pour abbé M. de Mesmes ; les religieux sont au nombre de six. — Procès-verbal de visite des églises et paroisses du doyenné (1716; cahier de 20 feuillets). — État des églises et paroisses de Saint-Germainmont, Le Thour et Villers-devant-le-Thour (vers 1716). — Lettre du doyen de Saint-Germainmont au sujet des revenus de différentes fabriques et cures du doyenné (12 mars 1786). — Avaux-la-Ville ou Asfeld. — Permission donnée au curé d'Avaux de faire le service divin, en attendant la reconstruction de l'église, dans une partie de la halle disposée en chapelle provisoire (28 mai 1680). — Procès-verbal de visite de l'église (22 janvier 1692). L'église a été bâtie en 1684 « en quintogone, avec un porche soustenu sous pilastres et une tour à huit pans ; elle ne peut pas subsister longtemps sans menacer ruine »; la chapelle Sainte-Marguerite du prieuré de la Presle a été rétablie depuis peu, mais elle menace encore ruine. — Inventaire des biens meubles et immeubles de l'église d'Avaux-la-Ville (s. d., vers 1700). — Visite faite par Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims (4 mai 1723). — Testament d'Étienne Viot, curé d'Asfeld, portant donation à la cure d'une maison voisine du presbytère, à la condition qu'il y aura un vicaire à perpétuité dans la paroisse (25 août 1738); pièces relatives à l'exécution de cette fondation, enquête, ordonnances, etc. (1745), lettre du marquis d'Asfeld (s. d.). — Visite de l'église (27 juin 1743). — Requête adressée à l'archevêque de Reims par Claude-Étienne Bidal, marquis d'Asfeld, pour le prier de permettre la bénédiction de la chapelle de son château (au Quesnoy, 10 juillet 1743; signature autographe); procès-verbaux de visite et de bénédiction de cette chapelle (31 juillet et 2 août). — Visite de l'église paroissiale (27 août 1781; description de cette église, du maître autel, du sanctuaire, etc., et d'un oratoire situé à l'une des extrémités du village, sur le chemin d'Aire); ordonnance de l'archevêque prescrivant de rétablir la croix du cimetière, et d'avoir un registre pour les comptes et les délibérations de la fabrique (7 avril 1783). — (Outre le questionnaire de 1774, il y a dans ce dossier un autre questionnaire rédigé en 1766, à peu près dans la même forme.) — Avaux-le-Château. — Assignation donnée aux décimateurs et aux habitants d'Avaux, pour comparaître devant la porte de

l'église Saint-Denis, afin de répondre sur le contenu en une requête présentée à l'archevêque de Reims, en vue d'obtenir la démolition de l'église Saint-Remi (12 et 14 août 1686). — Visites des deux églises de Saint-Denis et Saint-Remi d'Avaux-le-Château (1692, 1743, 1764; en 1692, on signale une maladrerie « dont le roy s'est mis en possession depuis sept ans », et dont le bâtiment a été ruiné dans les dernières guerres). — Requête des habitants pour obtenir l'autorisation de faire démolir leurs deux églises et d'en construire une nouvelle au milieu du village (1764). — Notes sur le droit de présentation à la cure d'Avaux et sur la construction de la nouvelle église (vers 1765). — Projet d'ordonnance prescrivant l'exécution de divers travaux dans cette église (24 juin 1783). — Balham. — Visites de l'église (1692, 1743, 1766, 1781; le procès-verbal de 1766 mentionne un beau reliquaire en ébène, plaqué d'argent, renfermant un bras de saint Eutrope, et un autre en argent contenant des reliques de saint Marcoul); ordonnance de l'archevêque de Reims prescrivant d'exhausser de deux pieds le pavé de l'église, de faire redorer le maître autel et le tabernacle, de supprimer deux tableaux dans le sanctuaire, etc. (7 avril 1783). — Questionnaires de 1766 et de 1774 (en 1774, le seigneur est M. de Crancé, mousquetaire, résidant à Troyes et quelquefois dans son château de Balham). — Bannogne. — Visites de l'église (1692, 1729, 1743; le procès-verbal de 1692 constate que l'église a été construite en 1633). — Blanzy et Aire. — Inventaire des biens meubles et immeubles de l'église de Blanzy (15 mai 1678); état du revenu de la cure (id.); inventaire des biens meubles et immeubles de l'église d'Aire (id.; plusieurs reliquaires dans cette église, parmi lesquels une croix de cuivre doré, renfermant une relique de la vraie croix, donnée en 1578 par Jacques le Vasseur, etc.). — Visites des églises de Blanzy et Aire (1692, 1723, 1743, 1744, 1768, 1781; en 1692, il existe un cimetière, dit la chapelle d'Aire, situé entre Aire et Blanzy, où l'on enterrait les paroissiens de ces villages dans les temps de guerre et de famine; en 1781, le maître autel de l'église de Blanzy, en marbre de différentes couleurs, est signalé comme l'un des plus beaux du doyenné, etc.). — Ordonnances de l'archevêque de Reims prescrivant de mettre un tableau au maître autel de l'église de Blanzy, de renouveler les lambris du sanctuaire, d'élargir les deux vitraux de côté, etc., et pour l'église d'Aire, de mettre un nouveau tableau dans la chapelle Saint-Nicolas, de faire reconstruire le portail, etc. (7 avril 1783). — Chateau-Porcien. — Arrêt du Parlement mettant au néant l'appel interjeté par Jules-César Bernier, prieur de Saint-Thibaut de Château-Porcien, contre la sentence d'union du dit prieuré à la mense de l'abbaye de Saint-Hubert, donnée le 1 août 1587 (13 mars 1618). — Ordonnance de Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, incorporant au doyenné de Saint-Germainmont la paroisse de Saint-Thibaut de Château-Porcien, qui faisait partie jusqu'alors du doyenné de Justine (14 juin 1676). — Procès-verbal de visite de l'église de Château-Porcien (1692; « l'église est nouvellement rétablie pour le chœur et le cancel;.... il y a un cimetière où il y a une chapelle dédiée à saint Martin qui estoit autrefois l'ancienne église de la paroisse; on n'y enterre plus que dans le temps de la peste »;.... il y a dans l'église deux petits reliquaires en argent, dont l'un contient des reliques de saint Thibaut, données par le prieur de Saint-Thibaut-lès-Bazoches;.... peu de paroissiens négligent d'envoyer leurs enfants aux écoles, parcequ'on en a soin et que les pauvres sont enseignés gratis;.... il y a deux prieurés, l'un de Notre-Dame, l'autre de Saint-Thibaut;.... l'hôpital a été rebâti en 1687;.... il y a une maladrerie, dite Saint-Lazare, fondée par les princes de Porcien). — Transaction passée entre Armand-Charles, duc de Mazarin, prince de Porcien, et le curé, les administrateurs, échevins et habitants de Château-Porcien, au sujet du titre et des fonctions de celui qui sera pourvu de la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine, dite de Saint-Ladre, située près de Château (9 novembre 1696; il devra employer quatre heures de son temps, tous les jours ouvrables, à apprendre la langue latine aux enfants de la ville, ou à tenir les petites écoles, à son choix); mémoire présenté à l'archevêque de Reims par Henri Curaté, notaire apostolique royal, au sujet de la chapelle ou maladrerie de Sainte-Marie-Madeleine, dont on demandait la réunion à l'Hôtel-Dieu de Château (1711). — Affaire relative à l'établissement d'une sacristie en l'église de Château-Porcien, pour laquelle on avait projeté de prendre la chapelle de la Sainte-Vierge, ce qui excitait les plaintes de plusieurs paroissiens (1703); ordonnances pour la visite de cette église, écrites de la main de l'archevêque Charles-Maurice Le Tellier, et de son neveu, Camille Le Tellier de Louvois, chanoine de Reims et vicaire général (31 mai;

visite faite par ce dernier (4 juin); lettre de Jean Péchenart, curé de Château-Porcien, proposant de faire construire une sacristie dans le cimetière, pour laquelle M. de Mazarin est disposé à accorder les matériaux du vieux château (8 juillet); ordonnance de l'archevêque prescrivant de rétablir la sacristie derrière l'autel (10 juillet; signature et sceau de M. Le Tellier). — Commission donnée par Clément Le Febvre, abbé de Saint-Hubert, à Guillaume Decerf, prêtre, pour remplir les fonctions spirituelles au prieuré de Saint-Thibaut de Château-Porcien (19 décembre 1703 ; signature et sceau du dit abbé). — Visites de l'église paroissiale (1723, 2 avril et 17 septembre 1731, 1743, 1781 ; en 1723 et 1731, renseignements sur le cérémonial observé pour la réception à Château de l'archevêque Armand-Jules de Rohan et de l'évêque de Nitrie, son suffragant (signature et sceau de celui-ci au procès-verbal du 2 avril 1731) ; en 1781, détails sur l'état des écoles, sur l'administration de l'Hôtel-Dieu, etc.) ; ordonnance de l'archevêque Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, prescrivant de redorer le maître autel de l'église, de renouveler la clôture qui sépare de la nef le chœur et les chapelles, etc. (7 avril 1783). — Lettres, mémoires relatifs à l'acquittement des obits et fondations (1727, 1730). — Mémoire présenté à Monseigneur de la Roche-Aymon, archevêque de Reims, au sujet des biens ecclésiastiques de la paroisse de Château-Porcien, notices sur les prieurés de Notre-Dame et de Saint-Thibaut, sur la fabrique de l'église paroissiale, la chapelle Notre-Dame de l'Hôtel-Dieu et la maladrerie de Saint-Lazare (vers 1766). — Mémoire présenté au même sur l'état de l'Hôtel-Dieu, sur ses revenus et charges et sur la nécessité d'en augmenter les bâtiments (1766). — Notes, analyses et extraits de pièces sur l'extinction de la chapelle de l'Hôtel-Dieu en 1751, sur la suppression du titre du prieuré de Notre-Dame en 1734, sur la permission donnée à l'abbé de Saint-Hubert par une bulle d'Urbain VIII, du 1 juillet 1628, de faire desservir les prieurés de Saint-Thibaut de Château et de Saint-Sulpice de Prix par des prêtres séculiers (vers 1766). — Lettre du curé de Château-Porcien sur les revenus de la cure (3 mars 1786). — Dans l'enquête de 1774, renseignements intéressants sur les écoles. — FRAILLICOURT. — Visites de l'église (1692, 1743, 1781) ; ordonnance de l'archevêque prescrivant de faire dans le cimetière une tranchée autour de l'église pour l'assainir, d'élargir les deux vitraux aux côtés du maître autel, etc. (7 avril 1783). — Fondation faite par Jacques Ogé, laboureur à Fraillicourt, dans l'église du dit lieu (7 septembre 1737). — GOMONT. — Inventaire des biens meubles et immeubles appartenant à l'église de Gomont, ainsi que des héritages dépendant de la cure (vers 1678). — Fondation en cet église d'un obit pour le repos de l'âme de Nicolas Robin, en son vivant seigneur de Givron et curé de Gomont (3 janvier 1732). — Visites de l'église) 1743, 1781) ; ordonnance de l'archevêque prescrivant de faire mettre un tableau à chaque autel des chapelles collatérales, etc. (7 avril 1783). — Ordonnance de l'archevêque appliquant au profit de l'église tous les fruits et revenus de la cure, jusqu'à ce que le titulaire la desserve en personne (12 février 1782). — HANNOGNE. — Visites de l'église (1692, 1743, 1781 ; à cette dernière date, on constate que l'église a reçu un portail depuis quelques années) ; ordonnance d'Alexandre-Angélique de Talleyrand, prescrivant d'acheter un coffre-fort pour y renfermer l'argent et les titres de la fabrique, de dresser un inventaire de ces titres, d'obliger celui qui fait les fonctions de maître d'école à représenter dans les deux mois une institution de l'écolâtre, etc. (7 avril 1783 ; sceau de cet archevêque). — HERPY ET CONDÉ-LÈS-HERPY. — Inventaire des biens meubles et immeubles des églises d'Herpy et de Condé, ainsi que des revenus de la cure (7 et 10 juillet 1680). — Visites de ces deux églises (1692, 1743, 1781) ; en 1692, « il y a à Herpy des reliques de sainte Claire enchâssées dans une statue d'argent d'un pied de hauteur, travaillée à l'antique » ; dans le territoire de Condé, il y a une maladrerie ou chapelle, dite de Saint-Lazare ; en 1781, le procès-verbal constate des dégâts causés dans le sanctuaire de l'église d'Herpy par un incendie ; la nef a été reconstruite à neuf en pierres de taille, et l'église, une fois mise en état, sera l'une des plus belles du doyenné ; à Condé, la nef vient aussi d'être reconstruite, avec de beaux vitraux, une grille de fer doré à l'entrée du chœur, etc. ; les habitants, ayant eu leur territoire ravagé par la grêle, réclament, s'il est possible, un secours de la caisse des incendiés) ; ordonnance de l'archevêque prescrivant divers travaux dans les églises d'Herpy et de Condé (7 avril 1783). — Requête adressée à l'archevêque de Reims par Jacques Monier, curé d'Herpy, pour obtenir le partage par moitié, entre lui et la fabrique, des offrandes qui

se font au dit Herpy à l'occasion du pèlerinage établi en l'honneur de sainte Claire (juillet 1727) ; enquête, pièces diverses sur cette affaire. — Ordonnance de l'archevêque permettant de prendre 500 livres sur les deniers de la fabrique d'Herpy, pour aider les paroissiens dans la refonte et le rétablissement des cloches (15 juin 1784). — Dans l'enquête de 1774, on voit que « l'église de la paroisse d'Herpy est brûlée ». — RENNEVILLE. — Visites de l'église (1692, 1743, 1781 ; en 1692, « il y a des statues ridicules et on en a fait enterrer deux ») ; ordonnance de l'archevêque prescrivant la construction d'une nouvelle sacristie, etc. (7 avril 1783). — SAINT-GERMAINMONT.—Déclaration des biens meubles et immeubles de la fabrique, et des biens appartenant à la cure (23 juin 1679) ; inventaire des vases sacrés, ornements et autres meubles et immeubles appartenant à la fabrique (7 mai 1723). — Visites de l'église (1692, 1743). — SAINT-QUENTIN-LE-PETIT. — Visites de l'église (1692, 1743 ; en 1692, il y a deux sœurs de Saint-Lazare de Paris, établies par l'abbé de la Valroy pour enseigner les filles et soigner les malades). — Fondation faite en l'église de Saint-Quentin par Gabriel Guérin, procureur fiscal au dit lieu, et par Jean-Baptiste Guérin, son frère, gendarme du roi dans la première brigade des Écossais (15 décembre 1738) ; fondation de Gabriel Desjardin, franc sergent de l'église de Paris (20 juin 1786). — SERAINCOURT. — Visite de l'église (1692 ; il y a dans la cense de Chaumontagne une chapelle bâtie et entretenue par les commandeurs de Boncourt). — Lettre de Nicolas Desjardin, curé de Seraincourt, qui réclame la protection de l'archevêque pour lui faire obtenir un traitement proportionné aux fatigues de son ministère (27 janvier 1786) ; note du doyen de Saint-Germainmont qui appuie sa demande (22 février). — Requête de l'abbé Pognon, curé de Seraincourt, sollicitant l'appui de l'archevêque afin d'obtenir de l'abbaye de Signy une augmentation des honoraires qu'il reçoit pour la desserte du hameau de Bray, appartenant à la mense conventuelle de cette abbaye ; mémoire sur cette demande, lettres du curé de Bannogne, de Dom Gervaise, prieur de Signy (1789). — SÉVIGNY. — Visites de l'église (1692, 1743, 1783 ; en 1692, il y dans l'église une figure de saint Loup, haute d'un pied et demi ;... il y a dans la maison du sieur de Montreuil, seigneur de Sévigny, une chapelle castrale bénite par M. d'Estampes ;... il y a sur le territoire de Sévigny une abbaye de Bernardins (la Valroy), possédée par M. de Mesmes, où il y a sept ou huit religieux).— Requête adressée à l'archevêque de Reims par les maire, échevins et habitants de Sévigny, pour lui demander la permission de relever l'ancienne confrérie du Très Saint Sacrement, ci devant établie dans leur paroisse (21 juin 1716) ; statuts et réglement de cette confrérie. — Requête des habitants de Waleppe, en la paroisse de Sévigny, qui réclament un vicaire (16 mai 1721) ; lettre et mémoire du curé de Sévigny qui se montre défavorable à cette demande (16 juin et 1 août). — L'enquête de 1774 signale au château de Sévigny une chapelle ou bénéfice séculier sous l'invocation de Notre-Dame de Champfort. — VIEUX-les-ASFELD (1). — Visites de l'église (1692, 1743, 1781) ; ordonnance de l'archevêque prescrivant diverses réparations (7 avril 1783). — État du revenu de la cure de Vieux (1786). — VILLERS-DEVANT-LE-THOUR ET JUZANCOURT. — Inventaires des biens meubles et immeubles des églises de Villers et de Juzancourt, états des revenus de la cure (19 juillet 1679). — Visites de ces églises (1692, 1743, 1763 ; en 1692, il y a sur le territoire de Villers une chapelle dédiée à saint Marc, ancien patron du lieu;.... il y a une espèce de cimetière, on y enterre les pestiférés). — Mémoire de Nicolas Dumont (2), curé de Villers, contre les prétentions des habitants de la ferme de Tremblot, appartenant à l'abbaye de Saint-Martin de Laon, qui demandaient à être détachés de la paroisse de Villers pour être annexés à celle d'Avaux (3 janvier 1770) ; pièces relatives à cette affaire, requête des habitants de Tremblot, lettres du prieur de Saint-Martin, de Nicolas Dumont, du doyen de Saint-Germainmont (1763 à 1770). — Demande d'autorisation pour une fondation faite en l'église de Villers, par Élisabeth Bréart, veuve de Claude Fossier, laboureur à la ferme de Tremblot (7 juin 1786). — Lettre de M. Mouret, chanoine de Mézières, sur l'utilité qu'il y aurait à ériger en cure l'église succursale de Juzancourt (16 décembre 1787). — Réponses au questionnaire de 1774, écrites de la main de Nicolas Dumont.

G. 260. (Liasse.) — 232 pièces, papier (1 imprimée, 20 cahiers de 8, 9, 12, 10, 6, 3 et 20 feuillets, 1 plan) ; 20 sceaux ; 14 cachets.

1480-1788. — **Doyenné de Charleville (primitivement doyenné de Launois).** — États des paroisses, visites, enquête de 1774. — RENSEIGNE-

(1) Il n'y a pas de dossier pour la paroisse du Thour.
(2) Voy. G. 212.

MENTS GÉNÉRAUX. — État des églises du doyenné de Lannois en 1480, présenté par André de Marchy, doyen, curé de Saint-Étienne-à-Arne (cahier de 8 feuillets). A Renwez, « in eadem (ecclesia) semper augmentantur edificia de elemosinis peregrinorum et aliarum personarum, ibidem in honore Virginis Marie affluentium » (fol. 1-2); l'église de Rocroi « propter guerras non fuit visitata, quia non sunt incole neque parrochiani qui ibidem moram faciant » (fol. 2); à Warcq, « est parva domus in qua sunt pauca utensilia ad recipiendum pauperes peregrinos sancti Johannis Baptiste, que gubernatur et regitur per ordinationem ville » (fol. 5) ; à Dommery, « ecclesia quasi vertitur in totalem ruinam, sed parrochiani eam proposuerant reparare » (fol. 5) ; la paroisse des Mazures « est quasi inhabitata propter guerras » (fol. 6) ; à Neuf-Maisons, il n'y a que quatre ou cinq paroissiens (fol. 7). — État du doyenné vers 1485 (cahier de 9 feuillets, les deux premiers font défaut). A Bogny, « non sunt nisi quinque vel sex parrochiani » (fol. 3) ; Jean Morel, desservant la paroisse de Harcy, « oppressus fuit a latronibus sive predonibus » (fol. 4) ; dans les églises des Mazures et de Sécheval, on n'a pas célébré en cette année le service divin, « quia parrochiani sunt fugitivi et a loco absentes, propter nephandissimas guerras » (fol. 7). — État du doyenné en 1491 (cahier de 8 feuillets). A Rocroi, « parrochiani qui propter nephandissimas guerras fugerant, non adhuc audent secure ad propria reverti » (fol. 2) ; la paroisse des Mazures a été « per guerras combusta et totaliter destructa ;.... bona non sufficiunt ad sustentationem pauperis presbyteri; est etiam terra sterilis » (fol. 6); « ecclesia parrochialis de Archiis est de novo reparata » (fol. 7). — État du doyenné en 1495 (cahier de 8 feuillets). A Warcq, « sunt libri, calices, ornamenta, cum pluribus jocalibus argenteis...., et est peregrinatio ob honorem beatissimi Johannis Baptiste » (fol. 4). — État du doyenné en 1499 (cahier de 8 feuillets). — État du doyenné en 1501 (cahier de 8 feuillets, incomplet à la fin). Au Ham-les-Moines, « est cimiterium remotum ab ecclesia » (fol. 1) ; à Remilly, « curatus est dominus Bangesius de Nampes, canonicus Remensis, qui non residet » (fol. 6). — État du doyenné en 1502 (cahier de 12 feuillets). A Renwez, on reconstruit la nef de l'église, « pro qua ad finem debitum perducenda parve non sufficient pecunie, quia sumptuose est incepta » (fol. 1-2) ; à Bogny, la nef de l'église menace ruine fol. 3). — État du doyenné en 1503 (cahier de 10 feuillets). A Rocroi, « in cura sunt rarissimi fructus, propter scituationem loci qui caret omni agricultura » (fol. 3) ; à Bogny, les paroissiens ont commencé à reconstruire la nef, « secundum eorum posse » (fol. 3); les cimetières de Warcq et d'Étion « sunt in campis, remota ab ipsis ecclesiis » (fol. 5). — État du doyenné en 1510 (cahier de 8 feuillets). — Id., en 1519 (cahier de 6 feuillets). A Lonny, « curatus est magister Guillermus Coquillart, canonicus Remensis, qui non residet » (fol. 1) ; à Neuf-Maisons, « domus presbyteralis est de novo edificata » (fol. 5). — État du doyenné en 1522 (cahier de 6 feuillets, un peu rongé par les souris). A Rocroi, « curatus non residet nec alius sacerdos, quia nulli sunt parrochiani ibidem, propter metum Burgundorum sepissime transeuntium » (fol. 2) ; l'église de Warcq a perdu beaucoup d'objets précieux, surtout des calices d'argent, « in obsidione Maceriensi facta a Burgondionibus » (fol. 3); aux Mazures, il n'y a plus ni curé, ni paroissiens, à cause des guerres ; Jean Ponssart a desservi la paroisse jusqu'au siège de Mézières (fol. 4); Thilay est aussi à l'abandon (fol. 4) ; « villa de Archiis fuit totaliter a Burgundis concremata et ecclesia destructa, usque ad furtum librorum et aliorum ad cultum divinum spectantium » (fol. 5). — État du doyenné en 1536 (cahier de 8 feuillets). A Launois, « domus presbyteralis que fuit concremata per Burgundos in guerris ultime elapsis, est pro majori parte reedificata » (fol. 3). — État du doyenné en 1559 (cahier de 6 feuillets). A Rocroi, « ecclesia parrochialis fuit omnino diruta, sed nunc parrochiani inceperunt novam edificare...; domus presbyteralis.... a militibus, tempore belli, fuit funditus destructa » (fol. 2) ; à Thin-le-Moutier, le curé est Jean Meusart, aumônier de l'évêque d'Auxerre (fol. 4) ; aux Mazures, le presbytère a été brûlé par les ennemis (fol. 4) ; à Thilay, on a commencé à réparer l'église, « que combusta olim fuit per servos domini de Lynchant » ; il y manque beaucoup d'ornements « propter bellum preteritum » (fol. 5). — État du doyenné en 1562 (cahier de 6 feuillets). Dégâts causés par les ennemis de la religion chrétienne, destructions des autels, crucifix et images des saints, dans les églises de Renwez, Tournes (fol. 1), Murtin, Neuville-lès-This (fol. 3), les Mazures et Sécheval (fol. 4); à Thilay, « sacrum Christi corpus, sacri fontes et sacre unctiones secrete custodiuntur, propter propinquitatem inimicorum

religionis christiane existentium apud Castellum Regnault » (fol. 5) ; les presbytères ont été détruits ou brûlés à Lonny, Remilly, les Mazures, Thilay, Neuf-Maisons. — État du doyenné en 1570 (cahier de 3 feuillets). — Visites du doyenné de Charleville en 1687 et 1698, 1721, 1723, 1783-1784, renseignements sur l'état des églises, les revenus des fabriques et des cures, les décimateurs et les seigneurs, etc. (quatre cahiers de 12, 12, 6, 20 feuillets) ; en 1721, « à un demy quart de lieue de Warcq, il y a une petite église dont le patron est saint Hilaire, c'étoit l'ancienne paroisse » (fol. 1) ; au Gué-d'Hossus, on bâtit le chœur et la sacristie de l'église de fond en comble (fol. 6) ; en 1723, il y a à Haudrecy dans la chapelle, « une tombe d'un seigneur d'Haudrecy, qui est élevée d'environ un pied » (fol. 4) ; en 1784, le chœur de l'église de Neuf-Maisons est en ruine, et l'on va le rebâtir (fol. 7). — Commissions données par l'évêque de Nitrie, suffragant d'Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims, à divers curés du doyenné de Charleville, pour faire la visite de quelques paroisses de ce doyenné (1731 ; signatures et sceaux du dit évêque). — Procès-verbal de bénédiction de la chapelle du château de la Grange-aux-Bois, appartenant à Edmond Coulon, grand maître des eaux et forêts de France (7 août 1742). — Note sur la réunion faite par l'archevêque M. Le Tellier en 1699 de la paroisse de Rocroi au doyenné de Rumigny (vers 1766). — Lettres de M. Vaalet, curé de Charleville, sur les revenus de sa cure, sur le chiffre de la population du dit lieu, sur un projet d'établissement d'un nouveau cimetière à Château-Regnault, sur un projet d'union du chapitre de Braux à celui de Mézières, sur les revenus des fabriques de diverses paroisses, sur de nouvelles érections et suppressions de cures, sur les revenus des abbayes d'Élan et de Sept-Fontaines, etc. (1786 à 1788). — Bogny et Rimogne. — Inventaires des biens meubles et immeubles des fabriques de Bogny-lès-Murtin et de Rimogne, états des charges de ces fabriques (vers 1716). — Requête adressée à François de Mailly, archevêque de Reims, par Jean Jarlot, curé de Bogny et Rimogne, et par les habitants de Rimogne et de plusieurs villages voisins, pour obtenir son approbation en faveur de la confrérie de saint Brice, établie en l'église du dit Rimogne (s. d., vers 1720). — Visites des églises de Bogny et de Rimogne (1731). — Fondations faites en l'église de Rimogne par Pierre Aubert, marchand à Rocroi, et en l'église de Bogny par Jean Jarlot, curé (1743). — Lettre relative à un projet d'établissement d'une cure à Rimogne (s. d., signée Colart de Boutancourt). — État du revenu de la cure de Bogny et Rimogne (1 février 1786), valeur des dîmes (24 février). — Charleville, Montcy-Notre-Dame, Montcy-Saint-Pierre et le Pont-d'Arches. — État des biens et revenus temporels de la fabrique de l'église paroissiale de Charleville (vers 1716). — État de l'église de Charleville et des églises succursales, chapelle Saint-Lambert (située au milieu d'un ancien cimetière, à deux cents pas de Charleville), revenu de la cure et des fabriques, nombre de communiants, décimateurs, monastères, communauté de la Providence, hôpital (1716 ; cahier de 12 feuillets, dont la couverture est faite d'un papier gaufré du temps, avec dessins imprimés en or). — Catalogue des confréries établies en l'église paroissiale de Charleville (vers 1716). — Requête adressée à l'archevêque F. de Mailly par les habitants du Pont-d'Arches, pour obtenir le rétablissement de la procession du Saint Sacrement qui se rendait de Charleville jusqu'à leur chapelle (1716). — État des biens, du revenu temporel et des dépenses du monastère du Saint-Sépulcre de Charleville (2 juin 1716) ; lettres de la sœur de Sugny, prieure, sur quelques points concernant la discipline intérieure de la maison (permission d'user du thé et du café, etc.), et sur l'emploi des fonds et des revenus de la communauté (2 et 6 juin) ; mémoire sur la fondation du dit monastère, ses constitutions et son état présent (1710). — Confirmation par le cardinal de Mailly de l'élection faite par les religieuses de la Providence de Charleville, de François Pouart, curé de cette ville, pour leur supérieur (8 mai 1721 ; signature autographe). — Visites faites par François-Joseph, évêque de Nitrie, suffragant de l'archevêque de Reims, de l'église paroissiale de Charleville (6 avril 1731), du couvent du Saint-Sépulcre (7 avril), et de la maison des filles de la Providence (8 avril ; sceau du dit évêque). — Extrait de l'acte de fondation de la communauté de la Providence, du 30 septembre 1694 ; copie d'une lettre de l'archevêque de Reims qui autorise par provision F. Pouart, supérieur de cette communauté, à admettre des postulantes, à partir de l'âge de dix-sept ans (20 mai 1734). — Permission accordée à Madame de Lassire, religieuse de la Providence, d'aller séjourner à Reims, pour cause de santé (11 juillet 1735). — Fondations faites en l'église de Montcy-Saint-Pierre,

par Pierre Lépinoy, caporal dans la compagnie de M. Châtelart, au régiment d'infanterie de Perche, et par Nicolas Lépinoy, fournier au dit Montcy (8 juillet 1737); en l'église de Charleville par Marie Deglaire, femme d'Antoine Viard, tanneur et corroyeur en cette ville (19 octobre 1738), par les héritiers de Henri Haydon, brasseur à Charleville (28 janvier 1741), par les membres de la confrérie de Saint Arnould, érigée en la dite église (id.), par Évrard Blavier, marchand (30 janvier), par François Boudoye, facteur d'orgues à Charleville (11 décembre). — Requête adressée à l'archevêque de Reims par les religieuses de la Providence de Charleville pour lui demander l'autorisation d'introduire certains changements dans leurs constitutions ; enquête faite à ce sujet par Jean-Baptiste Maclot, doyen rural de Mézières (7 octobre 1741). — Visites faites par Hyacinthe Le Blanc, évêque de Joppé, vicaire général d'Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims, de l'église de Charleville et de la chapelle du Pont-d'Arches (7 juin et 4 juillet 1747). — Procès-verbal constatant la mise des reliques de plusieurs saints dans des châsses, en l'église du collège des Jésuites de Charleville (27 juin 1756). — Visite de l'église de Charleville par Henri Hachette, évêque de Cydon (31 mai 1761). — Notes historiques sur le Saint-Sépulcre de Charleville, sur la fondation faite par les religieuses de cette maison des couvents de Bellechasse, à Paris, et de Vierzon en Berry ; sur la communauté de la Providence ; sur l'hôpital ou grand prieuré de la Milice chrétienne, fondé à Charleville par Charles de Gonzague ; sur l'Hôtel-Dieu de Saint-Louis de la même ville, bâti par le prince de Condé, etc. (1769). — Mémoire des administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Charleville sur la nécessité d'avoir des vases sacrés dans la chapelle de cet établissement, et de donner dans cette chapelle la communion aux sœurs et aux convalescents (22 novembre 1768) ; lettre de M. Joly, secrétaire des commandements du prince de Condé, qui adresse ce mémoire à l'archevêque de Reims Charles-Antoine de la Roche-Aymon (30 août 1769); ordonnance de celui-ci faisant droit à la requête des administrateurs, sous certaines conditions (7 octobre). — Requête adressée à l'archevêque par les religieuses de la Providence de Charleville, pour lui demander son autorisation en faveur d'une fondation faite en leur chapelle (20 juin 1779) ; projet d'ordonnance approuvant cette fondation. — Ordonnance de l'archevêque Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, autorisant un échange de terres entre Nicolas-Joseph Roulez et la fabrique de Montcy-Notre-Dame (10 août 1782). — Enquête faite par Jean-Charles de Coucy [1], aumônier de la reine, vicaire général de Reims, sur le nombre des vicaires nécessaires pour desservir Charleville (17 septembre 1783) ; ordonnance de l'archevêque décidant qu'il y aura à l'avenir trois vicaires résidant en cette ville (27 octobre ; ces pièces ont pour enveloppe une formule imprimée du certificat délivré par le cardinal de la Roche-Aymon, archevêque de Reims, grand aumônier de France, à ceux qui sont inscrits « au catalogue des trois cents personnes aveugles qui ont droit de quêter dans les rues de la ville de Paris »). — Fondations faites en l'église de Charleville par Antoine Paté, négociant (30 avril 1784), et par diverses personnes pieuses de cette ville (17 août 1786). — Requête adressée à l'archevêque de Reims par les consuls, directeurs et procureur syndic de Charleville, pour obtenir qu'il soit procédé à l'interdiction de l'ancien cimetière, et à la bénédiction d'un nouveau cimetière, établi hors de l'enceinte de la ville (1785). — Requête des membres du bureau de la fabrique de la chapelle du Pont-d'Arches, qui sollicitent la permission d'appliquer une somme de 300 livres aux réparations de la chapelle Saint-Lambert (25 septembre 1785). — Ordonnance de l'archevêque pour la réduction des fondations en l'église de Charleville (19 juillet 1786). — Questionnaires de 1774 pour Charleville, Montcy-Notre-Dame, Montcy-Saint-Pierre et le Pont-d'Arches. A Montcy-Notre-Dame, « le cimetière est encore environné d'un rempart, c'est une ancienne forteresse.... ; l'église, placée au milieu, est bâtie dans le même goût que ces anciennes fortifications ; il y a aussi une prison qui tient au rempart... » — DOMMERY. — Érection de l'église de Dommery en cure par Jacques Thuret, vicaire général du cardinal Barberin, archevêque de Reims, et provision de cette cure en faveur de Jean Sandra (16 février 1669); pièces relatives à cette affaire, arrêt du Parlement du 2 janvier 1668, etc. — Ordonnance de Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, détachant l'église de Dommery de celle de Thin-le-Moutier et l'érigeant en cure indépendante (31 mai 1706 ; signature et sceau du dit archevêque); procédure préalable, requêtes, assignations ; nomination par Claude de

(1) Voy. G. 226.

Joyeuse, abbé de Mouzon, de l'abbé de Dromesnil, aumônier du roi, pour son procureur (1 décembre 1705 ; signatures autographes) ; nomination par la communauté du séminaire de Reims de Jean Godinot, chanoine de l'église métropolitaine (23 janvier 1706) ; nominations de procureurs par les habitants de Dommery et de Thin-le-Moutier, et par les religieux de l'abbaye de Signy (24 et 25 janvier); enquête faite par Camille Le Tellier de Louvois, vicaire général de l'archevêque (27 janvier; signature du dit abbé de Louvois). — Visite de l'église de Dommery (28 août 1764). — Lettre du curé sur les revenus de la fabrique (vers 1786). — Harcy. — Valeur des dîmes, déclarations des biens meubles et immeubles, des revenus et dépenses de la fabrique de l'église d'Harcy (vers 1716). — Procès-verbal de visite (19 avril 1731) ; ordonnance concernant les réparations de l'église (21 avril). — Fondations de Jean-Paul Soileau, curé d'Harcy (1777), et de Marie-Jeanne Warnier (1785 et 1786). — Launois. — État du revenu et des charges de la fabrique de Launois, inventaire des livres, ornements et vases sacrés de l'église (1716). — Approbation par l'archevêque François de Mailly de la nomination faite par Roland Ravaulx, seigneur de Launois, conseiller au parlement de Metz, d'Arnould Michel, curé de Raillicourt, pour dire la messe du point du jour, fondée en l'église de Launois par Anne Gagnereau (20 janvier 1717) ; autre nomination faite par Marie-Angélique Ravaulx, dame de Launois (26 février 1723 ; sceau et signature de la dite dame). — Visites de l'église (1731, 1774). — Requête adressée à l'archevêque de Reims par M. de Crèvecœur, seigneur de Mazerny, pour obtenir en faveur du s[r] Rogelet, prêtre desservant à la chapelle de Launois, la permission de dire une seconde messe dans la paroisse de Mazerny (décembre 1732). — Fondations faites en l'église de Launois par Barbe Toury, veuve de Simon Lépron (1741), et par Rauline Berta, veuve de Jean Maillard (1745). — Requête présentée à l'archevêque par les principaux habitants de Launois, pour obtenir que les dépenses qui pourraient être à la charge des habitants puissent être faites avec l'excédent des deniers de la fabrique (11 mai 1788); lettre à l'appui de cette demande, contenant l'état des dépenses de la dite fabrique. — Lonny, Sormonne et le Ham-les-Moines. — Vente et échange de divers immeubles par Jean Doulcet, procureur fiscal au marquisat de Montcornet, en faveur de Laurent Hubert, l'un des entrepreneurs des fortifications de Rocroi, à charge de faire célébrer tous les ans une messe de minuit, le jour de Noël, en l'église du Ham-les-Moines (22 juin 1679). — Inventaire des biens meubles et immeubles de l'église de Lonny (8 mai 1716). — Enquête faite sur l'utilité qu'il peut y avoir de séparer Cliron de Montcornet, de l'ériger en cure, et d'y unir la paroisse du Ham-les-Moines, en la détachant de la paroisse de Lonny (26 septembre 1717). — Lettres de M. Hubert, curé de Villers-devant-Raucourt, sur la nécessité de réparer l'église du Ham-les-Moines, et d'établir dans ce lieu un prêtre résidant (1718).— Visites des églises de Lonny, de Sormonne et du Ham-les-Moines, ordonnances de l'évêque de Nitrie, prescrivant diverses réparations (1731). — Extraits d'ordonnances de l'archevêque Maurice Le Tellier, de l'année 1686, prescrivant l'établissement d'un vicaire dans l'une des succursales de Lonny et dans la paroisse de Mézières, et la démolition de l'église Saint-Remi de Plivot (vers 1766). — Les Mazures, Sécheval et Anchamps. — Ordonnance décidant qu'il sera établi par provision un vicaire pour desservir la paroisse de Sécheval (29 juillet 1670); requête de Denis Parance, curé des Mazures, aux fins d'obtenir l'établissement d'un vicaire en sa paroisse (4 février 1715); requête pour obtenir la contribution des décimateurs au traitement de ce vicaire, établi à Anchamps où il remplit en même temps les fonctions de maître d'école (25 mai 1716). — Requête du curé et des habitants des Mazures aux fins d'obtenir du prieur de ce lieu le rétablissement de la chapelle du prieuré, et une somme annuelle pour acquitter les messes du dit prieuré dans l'église paroissiale (28 mai 1716). — Inventaires des biens meubles et immeubles des églises des Mazures et de Sécheval ; état des livres, ornements et vases sacrés de ces églises et de celle d'Anchamps, revenus de la cure (28 mai 1716). — Visites des églises des Mazures et de Sécheval (1731, 1766). — Réponse du curé des Mazures à la demande que les gros décimateurs de ses paroisses semblent vouloir lui faire de payer pour un tiers les nouveaux antiphonaires (1766). — Visite du cimetière des Mazures (9 septembre 1778). — Fondations faites en l'église des Mazures par Jean-François Coyer, curé (1785), par Claude Dehaye (id.), et par Jean-Baptiste Marthe (1786). — Valeur des dîmes, revenus et dépenses de la fabrique de cette église (1786). — Questionnaire de 1774 : « Il

y a un prieuré dédié à la Sainte Vierge, qui est dans le bois à un demi quart de lieue des Mazures... Le titulaire est un religieux de l'abbaye de Cîteaux.... Il y avoit autrefois un couvent de Bernardins qui a été ruiné par les guerres ». Sur la dernière feuille de ce questionnaire, est tracé un plan sommaire de la paroisse des Mazures et de ses annexes. — MONTCORNET ET CLIRON. — Requête des habitants de Montcornet qui sollicitent la réunion à la fabrique de leur église, récemment bâtie par eux en 1644, des héritages donnés par divers particuliers de Montcornet à l'église de Cliron qui était alors leur église paroissiale (s. d.). — Ordonnance de l'archevêque Maurice Le Tellier, détachant l'église de Montcornet de celle de Renwez et l'érigeant en titre de cure (3 juin 1687 ; copie incomplète). — Contestation entre le curé et les habitants de Montcornet au sujet d'une pièce de pré que ceux-ci prétendaient avoir donnée à la fabrique, pour que le revenu en fût appliqué à leur décharge, à l'entretien de l'église ; extrait des registres de la subdélégation de Mézières, ordonnance de M. L'Escalopier, intendant de Champagne, lettre du curé à M. Horquette, promoteur de l'archevêché, etc. (1714 à 1716); ordonnance de l'archevêque tranchant la question en faveur des habitants (28 mai 1716). — Requête des habitants de Cliron qui demandent la permission de prendre sur les deniers de leur fabrique pour les réparations de la nef et du clocher de leur église, et pour la construction d'une sacristie (vers 1716). — État de ce qui manque à l'église de Montcornet (vers 1716); inventaires des biens meubles et immeubles de l'église de Cliron (id.). — Enquête faite par le doyen de Charleville sur l'utilité qu'il y aurait à ériger Cliron en cure, en lui donnant le Ham-les-Moines pour succursale (26 septembre 1717). — Visites des églises de Montcornet et de Cliron (1731). — Fondation faite en l'église de Montcornet par Ponce Ouny, manouvrier (22 janvier 1739). — Requête du curé et des habitants de Montcornet pour obtenir la permission de construire une nouvelle église dans un emplacement commode, et de célébrer, en attendant, la messe dans la chapelle de la Madeleine, située au bas du village (mars 1768); enquête faite à ce sujet par Barthélemy Mailfait, doyen de Charleville (11 avril); requête présentée par les dits curé et habitants à l'archevêque pour lui demander d'ordonner la bénédiction de la nouvelle église, l'ancienne, où ils avaient fait le service jusqu'alors, tombant en ruines (novembre 1774). — Requête des membres du bureau de la fabrique de Cliron, qui demandent l'autorisation d'employer les fonds superflus de la dite fabrique à construire un portail à leur église, « qui est une des plus belles de la campagne », mais n'a qu'une petite porte sur l'un des côtés, « ce qui défigure le vaisseau » (vers 1782). — Fondation de Nicolas Poncelet en l'église de Cliron (1785). — MURTIN ET LE CHATELET. — État de la cure et de la fabrique de Murtin (18 mai 1716). — Visite de l'église de Murtin par l'évêque de Nitrie (19 avril 1731 ; signature et sceau de cet évêque; mention de deux reliquaires contenant le chef et d'autres reliques de sainte Marguerite [1]); visite de l'église paroissiale du Châtelet et de la chapelle du château de messire de Robert du Châtelet, seigneur du dit lieu (16 avril). — Projet de reconstruction de l'église du Châtelet, lettres du curé de Murtin et du doyen de Charleville à MM. de Grimaldi et de Coucy, vicaires généraux, requête du curé et des membres de la fabrique qui demandent la permission de faire le service paroissial dans un local provisoire, vu l'interdiction de leur église (1784 à 1785); procès-verbal de visite de cette église qui a été suffisamment réparée et peut être rendue au culte (19 décembre 1787). — Le questionnaire de 1774 fait ici défaut.

G. 261. (Liasse.) — 261 pièces, papier; 14 sceaux; 24 cachets.

1668-1789. — Doyenné de Charleville (suite). — États des paroisses, visites, enquête de 1774. — NEUF-MAISONS. — Visite de l'église (16 avril 1731). — Lettre du curé sur les revenus et les dépenses de la fabrique (3 février 1786). — NEUVILLE-LÈS-THIS. — Ordonnance de l'archevêque Maurice Le Tellier rattachant le hameau de la Forge-Maillard à la paroisse de Neuville-lès-This, et permettant au curé de cette paroisse de célébrer la messe les dimanches dans une chapelle que les habitants du dit hameau feront bâtir à leurs frais, et en attendant, pendant un an seulement, dans la chapelle du château (9 juillet 1676); requête des habitants de la Forge-Maillard tendant à obtenir que les fonctions curiales soient remplies en ce lieu (s. d.); contestation entre les dits habitants et le curé de Neuville qui leur demandait une augmentation de ses honoraires, requêtes, informations, etc. (1722), lettre de M. de Valgrand, seigneur de la Forge-Maillard (4 mars 1723 ; cachet armorié). — Visites de l'église de Neuville-lès-This

(1) Ces reliquaires, précieux ouvrages de l'orfèvrerie du XIVe siècle, existent encore aujourd'hui dans l'église de Murtin.

et de la chapelle de la Forge-Maillard (1731). — Fondation faite par Louis Bois en l'église de Neuville (10 juillet 1786). — PRIX ET BELVAL. — Enquête sur le projet de séparer Belval de la paroisse de Prix et de le réunir à celle d'Haudrecy (27 septembre 1717). — Visites des églises de Prix et de Belval (1731). — Requête des habitants de Belval pour obtenir la permission d'employer les épargnes du revenu de leur fabrique aux réparations de la charpente de leur église (1769); procès-verbal de visite constatant le mauvais état de cette charpente (9 juillet); ordonnance permettant aux dits habitants de prendre 700 livres sur les deniers de la fabrique, pour remplacer le plafond de l'église par une voûte en bois de chêne (12 septembre 1783). — Requête du curé et des habitants de Prix qui demandent l'autorisation de déplacer l'autel de leur paroisse, et de le rapprocher sur un côté du chœur affecté au prieuré (20 mai 1771). — Le questionnaire de 1774 donne quelques détails sur le prieuré de Prix, dépendant de l'abbaye de Saint-Hubert; à Belval, l'école se tient dans une chambre qui sert en même temps au bureau de la fabrique et qui est au-dessus de la porte de l'église. — REMILLY-LES-POTTÉS ET SERVION. — Projet de séparer l'église de Servion de la paroisse de Remilly et de l'unir à celle de Neuf-Maisons, requête du promoteur, conclusions des habitants de Servion, Remilly, Hardoncelle et Bollemont, objections des habitants d'Hardoncelle contre l'union proposée, conclusions du chapitre de Mézières (sceau) et du chapitre de Laon (id.), procès-verbal d'enquête de commodo et incommodo (1695). — Procès-verbal de bénédiction de la chapelle de Bollemont, bâtie aux frais de Pierre Nonnon, curé de Remilly (29 juin 1716). — Visites des églises de Remilly et de Servion et de la chapelle de Bollemont (16 avril 1731). — Procès-verbal de visite de la chapelle nouvellement construite au château d'Hardoncelle par M. Voïart, seigneur du dit lieu (19 mai 1767). — Fondations de prières de quarante heures, de bénédictions du Très Saint Sacrement, etc., en l'église de Remilly (1784 et 1785). — RENWEZ. — Inventaire des ornements, vases sacrés et autres meubles de l'église de Renwez, états des revenus et des charges de la fabrique et de la cure (vers 1716). — Requête d'Henri Mayette, habitant de Renwez, qui demande à être déchargé d'une fondation, par lui faite en 1695, en l'église du dit lieu, n'ayant plus de ressources pour en acquitter les charges (1 juin 1716). — Requête des habitants de Renwez qui sollicitent la permission de prendre 20 livres sur les deniers de leur fabrique pour les frais de réparation de leur horloge (s. d.). — Fondation faite en l'église de Renwez par Élisabeth Mabille, veuve de Jean-Baptiste de Saint-Léger, en son vivant conseiller secrétaire du roi, donation d'une « tapisserie verdure de Flandre » pour la décoration du chœur, et de la somme de 20 livres pour faire raccommoder les morceaux de tapisserie ci-devant donnés par « le sieur de Laclos, major de Beffort » (15 août 1722); approbation de cette fondation par l'archevêque Armand-Jules de Rohan (7 novembre; signature et sceau du dit archevêque). — Visites de l'église de Renwez (1731 et 1747). — Ordonnance fixant le traitement du vicaire établi dans cette paroisse (26 août 1780). — Fondations de Jean-Baptiste Nonnon, charpentier à Renwez (19 décembre 1782). — Requête des habitants en vue d'obtenir l'amélioration du sort du vicaire, et la réduction du nombre des messes de fondation auxquelles il est tenu; lettres, enquête à ce sujet (1787). — ROCROI, GUÉ-D'HOSSUS, BOURG-FIDÈLE ET LA TAILLETTE. — Inventaire des biens de l'église Saint-Nicolas de Rocroi, état de l'argenterie, des ornements et des autres meubles, état de la population de la paroisse, revenus de la cure, état de l'église succursale du Gué-d'Hossus (vers 1716). — Visites de l'église de Rocroi (1731 et 1747), des églises du Gué-d'Hossus, de Bourg-Fidèle et de la Taillette (1731), ordonnances prescrivant certaines réparations (id.) — Fondation faite en l'église de Rocroi par Jean Corpet, marchand cabaretier en cette ville (2 août 1749). — Visite du cimetière contigu à l'église paroissiale de Rocroi, dont l'usage a été suspendu depuis 1729, « à cause qu'il se trouvoit alors trop rempli de corps morts, occasionnés par de fâcheuses maladies arrivées dans cette paroisse sur la fin de l'année 1727 et le commencement de 1728 » (1 décembre 1741); nouvelle visite de ce cimetière dont on propose de retrancher une partie pour la construction d'un corps de caserne de cavalerie (14 février 1769); projet d'établissement, près la porte de France, d'un nouveau cimetière extérieur pour les habitants et les soldats de la garnison, en remplacement du cimetière dit de Saint-Julien, trop éloigné de la ville, délibérations du conseil de ville, procès-verbal de visites d'experts (1771), ordonnance interdisant le cimetière de Saint-Julien et permettant de procéder à la bénédiction du nouveau cimetière (23 janvier 1772); requête des officiers municipaux à l'effet d'obtenir

l'interdiction du cimetière situé à l'intérieur de la ville, pour y établir un manège à proximité des casernes (1776). — Pièces relatives à la dotation des vicaires de Bourg-Fidèle et du Gué-d'Hossus, laquelle on voulait mettre en partie à la charge du curé de Rocroi, et dont celui-ci prétendait être affranchi; lettres du dit curé à l'abbé de Coucy, vicaire général de Reims (1786 à 1787); copie du traité passé entre Armand-Charles, duc de Mazarin, prince de Porcien, marquis de Montcornet, et François Thiéry, curé de Rocroi, pour l'établissement de vicaires à Bourg-Fidèle et au Gué-d'Hossus, villages dépendant de son marquisat (11 novembre 1668); convention passée entre le curé et les vicaires de la ville de Rocroi, pour régler les émoluments de ceux-ci et déterminer leurs fonctions (1 juillet 1787). — SAINT-MARCEL, SURY ET CLAVY. — État des dîmes de Saint-Marcel, Sury, la Grève, Clavy, Warby et Géraumont, revenus des églises et chapelles de ces localités (vers 1716). — Déclaration des biens meubles et immeubles de l'église de Sury (id.). — Requêtes des habitants de la Grève et de Charles de Beffroy, seigneur du dit lieu, qui demandent à l'archevêque d'ordonner que le service divin soit célébré les dimanches et fêtes en leur village (1716). — Fondation faite vers 1670 d'un catéchisme en la chapelle de Géraumont par Jean Nonnon, docteur en médecine, demeurant à Paris; consultation de M. Clignet, avocat à Reims, au sujet de difficultés survenues pour l'exécution de cette fondation (15 mai 1716). — Requête des habitants de Sury pour obtenir la bénédiction des fonts baptismaux de leur église (s. d.). — Visites des églises et chapelles de Sury, Warby, Clavy, Géraumont et la Grève (1731). — Requête des habitants de Géraumont pour obtenir la célébration de la messe en leur chapelle, les dimanches et jours de fêtes (1737). — Requête des mêmes qui demandent l'érection de Clavy, Géraumont et Warby en une cure séparée de la paroisse de Saint-Marcel (s. d.). — Visite du cimetière de Saint-Marcel (4 janvier 1743). — Fondation faite par Pierre Preudhomme en l'église de ce lieu (10 décembre 1786). — Contestations entre les habitants de Clavy et le curé de Saint-Marcel au sujet de changements introduits par lui dans l'heure de la messe paroissiale; mémoire, délibération des habitants, demande de l'établissement d'une cure à Clavy (1787); lettres écrites à l'abbé de Coucy, vicaire général, par le doyen de Charleville, par M. de Beaumont, seigneur de Clavy, par le syndic du dit lieu, par le curé de Saint-Marcel, etc. (1786 à 1788); dénombrement de la communauté de Clavy, état de la population, des terres, etc. (26 septembre 1787); requête des habitants pour obtenir la permission de prendre 100 livres sur les deniers de leur fabrique pour augmenter le traitement de leur vicaire, états des revenus de cette fabrique et des ornements de l'église (19 octobre 1787). — Demande d'autorisation pour les fondations faites en l'église de Clavy par Pierre-Nicolas Sarazin et Jean-Baptiste Bailly (17 mai 1789). — THILAY ET NOHAN. — Sentence de l'officialité de Reims décidant qu'il y aura à Nohan un vicaire résidant, nommé et payé par les habitants du dit lieu, et par ceux de Linchamps (14 novembre 1671). — Requête adressée par les habitants de Thilay à l'archevêque pour le prier de régler les fonctions des « maimbourgs » de l'église et fabrique du dit lieu (26 mai 1716). — Requête des habitants de Nohan qui sollicitent la permission de faire leurs pâques au dit Nohan, vu la difficulté de se rendre à Thilay lorsque la Semoy est débordée, « à raison que sur cette rivière on ne se sert que de barques composées d'un seul arbre creusé avec la hache » (7 juin 1716). — Attestation de plusieurs habitants de Thilay en faveur de leur curé (14 avril 1731) — Visite de l'église de Thilay (15 avril). — Ordonnance de M. de Bernage, intendant de Metz, décidant que le recouvrement de la rétribution du vicaire de Nohan sera faite annuellement par le maire ou syndic de ce village (9 juin 1759). — Visite de l'église de Nohan (24 octobre 1768). — Nouvelle requête des habitants de Nohan pour obtenir la permission de faire leurs pâques dans leur chapelle (février 1786); lettre du F. Marchal, prieur curé de Thilay, à l'appui de cette demande (18 février). — Lettres du même au sujet des revenus et des charges de la fabrique de Thilay, de la misère et la maladie des habitants (épidémie de fièvre), de l'augmentation de la portion congrue, etc. (3 février et 24 avril). — THIN-LE-MOUTIER. — Visites de l'église (1731 et 1764). — Autorisation d'une fondation faite en cette église par les héritiers de Jean Lassaux (18 avril 1731). — Fondation des héritiers de Jean Colas (4 mai 1736). — Procès-verbal d'examen des comptes de la fabrique (21 avril 1751). — Lettres du curé sur les revenus de la fabrique et de la cure (5 et 20 février 1786). — TOURNES, ARREUX ET HAUDRECY. — États des biens immeubles et meubles, des revenus et charges de la fabrique de Tournes, ainsi que des revenus de la cure, état des meubles et immeubles

de l'église d'Arreux (1716). — Requête pour obtenir la ratification d'un échange de biens, passé entre Jean Corigeux, laboureur, et la fabrique d'Haudrecy (vers 1716). — Enquête sur le projet de séparer Belval de la paroisse de Prix pour le joindre à Haudrecy (26 septembre 1717). — Visites des églises de Tournes, Arreux et Haudrecy, ordonnances prescrivant diverses réparations (1731). — Visite de l'église et du cimetière d'Haudrecy (2 décembre 1770). — Requêtes des habitants d'Arreux qui demandent à prendre une somme de 700 livres sur les deniers de leur fabrique pour se procurer une nouvelle cloche (1776). — Requêtes pour obtenir l'autorisation de l'archevêque en faveur de fondations faites par André Hénon en l'église d'Arreux (3 juillet 1785), et par Jérôme Dupeire en l'église de Tournes (19 mars 1786) — Warcq et Étion. — Délibération des habitants de Warcq pour l'augmentation des émoluments du maître d'école (23 juin 1715). — Requête des habitants de Warcq contre leur curé, au sujet des comptes et de la gestion de la fabrique, de la démolition du jubé de l'église, etc.; mémoire justificatif pour le dit curé (30 mai 1716). — Requête des habitants d'Étion pour obtenir la permission de faire établir des fonts baptismaux dans leur église (s. d.). — Visites des églises de Warcq et d'Étion (1731 et 1769) ; ordonnances de Jean de Cairol, évêque de Sarepte et vicaire général de Reims, prescrivant diverses réparations (20 mars 1769). — Contestations entre le curé et les habitants d'Étion au sujet de la reddition des comptes de la fabrique, etc. (vers 1769). — Procès-verbal constatant le mauvais état du chœur de l'église de Warcq (22 novembre 1776) ; ordonnance prescrivant la réparation immédiate de ce chœur et en prononçant l'interdit jusqu'à nouvel ordre (2 décembre). — Transaction passée entre les gros décimateurs et la communauté de Warcq, au sujet des frais des réparations du chœur et du cancel de l'église de Warcq et des collatéraux du dit chœur (16 mai 1779). — Visites des travaux exécutés dans ce chœur (mai 1781): levée de l'interdit (22 mai). — Requête du bureau de la fabrique pour être autorisé à faire la levée d'une somme pour les réparations de la nef (29 juillet 1781); lettre du doyen de Charleville au sujet de ces réparations (22 octobre).

G. 262. (Liasse.) — 248 pièces, papier; 8 sceaux; 8 cachets.

1687-1790. — **Doyenné de Braux.** — États des paroisses, visites, enquête de 1774. — Renseignements généraux. — Visite des églises de la prévôté de Braux (30 avril 1687); à Braux, « on travaille à l'église et on y fait une dépense considérable »; à Nouzon, l'église menace ruine. — Lettre de M. Godelle, prévôt de Braux, sur l'état de la prévôté, sur les craintes que l'on éprouve, et les menaces d'enlèvement de M. Hédin, curé de Braux, par les ennemis; «... on a d'autant plus sujet de le craindre que la plus grande partie des troupes des ennemis sont Brandebourgeoises et hérétiques... » (26 septembre 1710); à cette lettre est joint un état des églises et paroisses de la prévôté de Braux pour l'année 1710; lettre du même sur les droits et usages de la prévôté (27 juin 1714). — Procès-verbaux de chapitres généraux tenus par les chanoines de l'église collégiale de Saint-Pierre de Braux, auxquels chapitres comparaissent les curés et vicaires des églises de la prévôté (1716, 1717, 1721); en 1717, accusé de réception du « Mémoire présenté par plusieurs cardinaux, archevêques et évêques, à son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Orléans, régent du royaume » (imprimé à Paris, 1717); en 1721, on recommande aux prières « le grand pontife Clément XI ». — Affaire entre le chapitre de Braux et les curés de la prévôté, qui voulaient donner les calendes chez eux alternativement, contrairement à l'usage où l'on était de les tenir toujours à Braux; requêtes, mémoires, consultation d'avocats (1727 à 1728). — Note sur la chapelle de Notre-Dame de Recouvrance, située près de Levrezy, etc. (vers 1765). — Lettres de M. Taillandier, prévôt du chapitre de Braux, au sujet des options de portions congrues pour les curés de la prévôté (12 février et 9 mars 1786). — Braux. — Projet d'ériger l'église de Saint-Pierre de Braux en titre de cure indépendante du chapitre du dit lieu, d'ériger Nouzon en cure avec Joigny pour succursale, de détacher Haulmé et Levrezy de Braux pour les unir au vicariat de Château-Regnault, enfin de détacher aussi Tournavaux pour l'unir à la paroisse de Thilay; projet d'union du chapitre de Saint-Pierre de Braux au chapitre de Saint-Pierre de Mézières, et de réduction du nombre des prébendes de ces églises; procédures relatives à ces affaires (1687), requêtes, supplique des chanoines de Braux qui exposent les pertes successives que les guerres et les troubles du royaume leur ont fait subir, et expriment la crainte que les mesures proposées les réduisent à la mendicité, et fassent « du collège du grand Hincmar, leur fondateur, un hospital de douze gueux »; assignations des parties

intéressées, nominations de procureurs par les chapitres de Braux et de Mézières, par les échevins et conseillers de cette dernière ville, par les échevins et habitants de Thilay, Tournavaux, Haulmé, Nouzon, Joigny, Braux, Château-Regnault, enquêtes, visite de l'église collégiale de Braux par l'archevêque Maurice Le Tellier, protestation des habitants de Braux, état de l'argenterie et des ornements de l'église de Braux, états du revenu temporel des églises de Braux et de Mézières de 1676 à 1686, etc.; ordonnance de M. Le Tellier érigeant l'église de Braux en cure, avec les hameaux de Meillier-Fontaine, Levrezy et Haulmé, comme dépendances, et l'église de Château-Regnault comme succursale, desservie par un vicaire résidant (4 juin 1687; cette ordonnance érige aussi Nouzon en cure, rattache Tournavaux à la paroisse de Thilay, et prescrit la suppression du tabernacle en forme de pyramide, placé à côté du maître autel de l'église de Braux, et son enfouissement dans le cimetière). — Requête présentée à l'archevêque par Daniel Jourland, sieur de Brieulles, ancien capitaine au régiment de Médoc-infanterie, comme héritier de Henri Scaillette, avocat au Parlement, en son vivant demeurant à Château-Regnault, à propos d'une somme donnée par ce dernier au chapitre de Braux, à condition de l'employer à la construction d'une chapelle à Haulmé, laquelle condition n'avait pas encore été exécutée (1716). — Requête de Nicolas Deloche, écuyer, ancien commissaire des guerres, demeurant à Charleville, au sujet de l'exécution d'une fondation faite par ses parents en l'église de Braux (s. d.). — Mémoire du revenu des fabriques de cette église (vers 1720). — Confirmations par l'archevêque de Reims des élections des prévôts du chapitre de Braux (1647 et 1698); lettre des chanoines de Braux à l'archevêque sur l'élection d'un prévôt qu'ils avaient faite sans lui demander sa permission préalable (19 avril 1721); permission de procéder à l'élection d'un prévôt, demandée à l'archevêque Armand-Jules de Rohan (29 novembre 1724); notification de cette élection au même (5 décembre; sceau du chapitre de Braux). — Fondation d'une procession du Saint-Sacrement en l'église de Braux par Augustin Colas, chanoine de cette église, Pierre Thesin, imprimeur et libraire du prince de Condé, à Charleville, et Marguerite Colas son épouse (1741 à 1742; sur l'une des pièces, sceau de François Cahart, procureur en la prévôté royale de Château-Regnault). — Nomination par les chanoines de Braux de Jacques Noiret comme vicaire de Nouzon et Joigny (22 juillet 1758). — Visite de l'église de Braux (30 mai 1762). — Requête du chapitre de Braux à l'archevêque Charles-Antoine de la Roche-Aymon, pour obtenir la confirmation de l'élection de Jean Husson à la dignité de prévôt (31 mars 1765; sceau de ce chapitre). — Requête des habitants de Meillier-Fontaine pour obtenir la permission de faire construire une chapelle dans leur hameau (1767); requête des chanoines de Braux, défavorable à ce projet; requête des habitants demandant qu'il soit procédé à la bénédiction de cette chapelle, bâtie à leurs frais (1768); lettres sur cette affaire. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant que l'université de Reims et ses gradués jouiront du droit de leurs grades et nomination sur le chapitre de Braux, ainsi que les autres gradués du royaume (18 juillet 1768); lettre du s[r] Grimblot, chanoine, à ce sujet (9 décembre 1771). — Requête des habitants de Braux qui demandent le rétablissement d'un maître d'école en leur paroisse (s. d., vers 1770?). — Ordonnance de l'archevêque Charles-Antoine de la Roche-Aymon unissant la cure de Braux à une prébende canoniale (25 septembre 1770). — Ordonnance de Philippe du Bec, archevêque de Reims, prescrivant l'établissement d'un vicaire à Château-Regnault, dépendance de la paroisse de Braux (4 décembre 1602; copie de 1774). — Requêtes adressées à Mgr de Talleyrand, archevêque de Reims, par les chanoines de Braux pour obtenir la permission de procéder à l'élection d'un prévôt (15 juillet 1784 et 20 mars 1789). — Échanges de terres entre la fabrique de Braux et des particuliers (1785 et 1788). — CHATEAU-REGNAULT ET LEVREZY. — Avis défavorable donné par les habitants de Levrezy à l'union projetée de leur village au vicariat de Château-Regnault; ils proposent de faire ériger en église succursale la chapelle de Notre-Dame de Recouvrance, lieu de pèlerinage très fréquenté, situé sur leur terroir (27 avril 1687). — Requête des habitants de Château-Regnault pour obtenir l'érection de leur église en titre de cure, avec celle de Levrezy comme annexe (s. d., vers 1730). — Visites de l'église de Château-Regnault (1731 et 1762). — Requête des habitants de Château-Regnault pour obtenir la permission de démolir leur ancienne église qui tombe en ruine et est située sur la pente d'une montagne, en un lieu peu accessible, et d'en construire une nouvelle sur un emplacement plus commode (mai 1764; voy. G. 233); enquête faite à ce sujet (16 mai); procès-verbal de visite de la

nouvelle église et du nouveau cimetière (4 novembre 1765). — Contestations entre les chanoines de Braux et le vicaire de Château-Regnault qui réclamait à ceux-ci 500 livres de portion congrue (1769). — Requête des maire, échevins, syndic et habitants de Levrezy, pour obtenir la permission de faire démolir leur chapelle, située au coin d'un bois, dans un endroit éloigné, et d'en construire une autre au milieu de leur village (s. d., vers 1770). — Requête des chanoines de Braux qui demandent à l'archevêque de Reims de remédier à l'omission faite dans le décret d'érection de la chapelle de Levrezy en succursale de Braux, au sujet de l'obligation des habitants du dit Levrezy de fournir et entretenir les vases sacrés et ornements (1778). — DAMOUZY ET HOULDIZY. — États du revenu temporel de la cure et des fabriques des églises de Damouzy et Houldizy, inventaires des meubles appartenant à ces églises (1716). — Fondation faite en l'église de Damouzy, par Nicolas Stevenin, bourgeois de cette paroisse (29 mars 1719). — Id., en l'église d'Houldizy par Élisabeth Rogissart, veuve de Jean Colson, laboureur au dit lieu (20 octobre 1733). — Visites des églises de Damouzy et Houldizy (7 juin 1762).— État des revenus et des charges du curé de Damouzy, nombre de communiants de la paroisse, décimateurs, revenus et dépenses des fabriques de Damouzy et Houldizy (7 février 1786). — DEVILLE ET LAIFOUR. — Requête de Jean-Laurent Grégoire, curé de Deville, qui demande à l'archevêque de Reims de vouloir bien fixer le nombre de messes qu'il est tenu de célébrer, à raison de l'union de la chapelle Saint-Jean-Baptiste de Braux à la cure de Deville (janvier 1704). — États des églises de Deville et de Laifour (vers 1716) ; « il y a quarante-cinq ans que l'église et tout le village de Deville ont esté brûlés par les Espagnols de la garnison de Charlemont » ; le roi a fait rebâtir l'église, « et à la teste d'icelle y a fait construire un fort pour y mettre garnison, dont le bas du fort faisoit partie de la nef de l'église » ; en 1708, des soldats qui étaient dans cette tour y ont mis le feu accidentellement, et la moitié de l'église a été incendiée. — Requête par laquelle les habitants de Deville prient l'archevêque d'ordonner qu'une somme à eux donnée par M. de la Grange, commissaire général sur la frontière à Rocroi, comme parrain de leurs cloches, soit employée à la fermeture des fenêtres de leur église (vers 1725). — Visites des églises de Deville et de Laifour (1731 et 1762). —État du revenu de la cure de Deville et de Laifour, son annexe (31 janvier 1786). —Projet d'agrandir le sanctuaire de l'église de Deville et d'acquérir un nouvel autel ; requête, lettres sur cette affaire (mai à juillet 1786). — Requête des habitants de Deville qui demandent à reprendre possession de leur ancien cimetière, leur cimetière actuel étant trop petit (30 avril 1788) ; lettre, projet d'ordonnance sur cette matière. — Contestation entre le bureau de la fabrique de Deville et un ancien marguillier, au sujet de son compte de l'année 1775 (18 octobre 1788). — Délibération du bureau de la fabrique sur le projet de construction d'une nouvelle église, en partie sur l'emplacement de l'ancienne et sur le cimetière y attenant (24 février 1790) ; requête pour obtenir l'autorisation de l'archevêque de Reims. — FAILLOUÉ ET HAUTES-RIVIÈRES. — Requête des habitants de Failloué et de Sorendal pour obtenir que l'église de Failloué soit maintenue et desservie par le curé ou par un vicaire habitué (1716). — Fondations faites par Edmond Coulon, seigneur de la Grange-aux-Bois, grand maître des eaux et forêts de France au département de la généralité de Metz et frontière de Champagne, en la chapelle établie par ses prédécesseurs aux forges de Linchamps, pour assurer la desserte et l'entretien de cette chapelle (10 décembre 1720). — Visite de l'église de Failloué, dont on constate le mauvais état (27 avril 1732). — Présentation faite par Edmond Coulon (frère du précédent) de Nicolas-Joseph Monin, prêtre du diocèse de Liége, comme vicaire perpétuel de la chapelle Sainte-Anne de Linchamps (2 août 1751 ; sceau d'E. Coulon) ; présentation d'Henri-Joseph-Antoine Jeuneau au même vicariat (16 octobre 1772 ; sceau). — Requête adressée à l'archevêque de Reims par les habitants des hameaux des forges de Linchamps, des Hubiers et de la Neuville-aux-Haies, pour obtenir la permission de rebâtir à leurs frais la chapelle Sainte-Anne de Linchamps, dans un lieu plus commode et plus rapproché de leurs habitations (1776) ; consentement donné par Edmond Coulon (5 février ; voy. G. 235) ; procès-verbal de bénédiction de la nouvelle chapelle (25 mai 1778). — Renseignements fournis par le vicaire de Hautes-Rivières sur la paroisse de Failloué et les villages et hameaux qui en dépendent, sur le revenu des fabriques de Failloué et de Hautes-Rivières (3 juin 1786). — GESPUNSART ET AIGLEMONT. — Ordonnance de François de Mailly, archevêque de Reims, prescrivant une information sur l'emploi le

plus utile qui pourrait être fait des aumônes des fidèles, déposées dans un tronc placé, en la paroisse de Gespunsart, au lieu où ont été trouvées des hosties enfouies à la suite d'un vol sacrilège commis en l'église de Lumes (20 août 1716 ; sceau de F. de Mailly); information faite en vertu de cette ordonnance (3 septembre) ; lettre de M. Godelle, prévôt de Braux, à l'archevêque, sur l'emploi de ces aumônes (23 novembre); requêtes des habitants de Gespunsart qui sollicitent la permission de bâtir une chapelle sur le lieu de la découverte des hosties, et de faire dans ce but une quête dans le diocèse de Reims (1716). — Requête de Richard Gossart, vicaire d'Aiglemont, pour obtenir du vicaire général de l'archevêque de Reims son autorisation en faveur d'une fondation faite par Ponce Gervaise en l'église du dit Aiglemont (22 septembre 1738). — Visites des églises d'Aiglemont (1760) et de Gespunsart (1762). — Requête des habitants d'Aiglemont qui demandent la permission de prendre une somme de 800 livres sur les deniers de leur fabrique, pour faire les réparations nécessaires à la maison de leur vicaire (s. d.). — Projet d'ordonnance permettant aux dits habitants de prendre 700 livres sur les deniers de leur fabrique, pour la fonte d'une seconde cloche (s. d.). — Lettre au sujet de l'augmentation de la pension du vicaire de Gespunsart (21 décembre 1787). — Haulmé. — Projet de construction d'une chapelle au village d'Haulmé, dépendant de la paroisse de Braux, vu la difficulté pour les habitants de se rendre au dit lieu de Braux, dont ils sont séparés par une haute montagne ; procédures sur cette affaire (1716 à 1727), requêtes, assignations, opposition des chanoines de Braux à l'établissement de la chapelle, enquête sur la commodité ou incommodité de cet établissement (23 avril 1720), mémoires des habitants d'Haulmé en réponse aux objections des chanoines ; transport fait en faveur des dits habitants par Daniel Jourland, sieur de Brieulles, chevalier de Saint-Louis, et autres héritiers d'Henri Scaillette, seigneur d'Haulmé, d'une somme de 1,000 livres, déposée par celui-ci entre les mains du prévôt de Braux, pour être employée à la construction d'une chapelle à Haulmé (13 janvier 1723); requête des habitants de Navaux et de Tournavaux en faveur de cette construction ; requête des habitants d'Haulmé et de Tournavaux pour obtenir que leurs villages soient détachés de la paroisse de Braux, et que la chapelle, récemment construite à Haulmé, soit érigée en église paroissiale (mai 1727), informations sur ce sujet (voy. G. 229). — État du revenu de la cure et de la fabrique d'Haulmé (1 mars 1786). — Monthermé. — Ordonnance de l'archevêque Maurice Le Tellier, prescrivant au curé de Deville de célébrer trois messes par semaine pour les bienfaiteurs de l'église de Monthermé, et lui assignant, pour honoraire, la somme de 78 livres par an, qui lui sera payée par les marguilliers de la dite église (17 novembre 1696); réduction de cette obligation (9 juin 1712). — États des charges, recettes et dépenses de la fabrique de l'église de Monthermé et de la fabrique des trépassés, inventaire sommaire des titres de cette dernière fabrique, tableaux des obits et fondations (19 octobre 1716). — Autre état du revenu de la cure et des fabriques de Monthermé (vers 1716). — Requête de Pierre Delahaye, curé de Monthermé, qui revendique, contre les religieux de la Val-Dieu, ses droits curiaux sur les domestiques de la basse-cour des dits religieux (1717). — Visites de l'église de Monthermé (1731 et 1762). — Lettre de M. Masson, curé de Monthermé, au sujet du projet de construire une chapelle sur le ban du dit lieu, pour ses paroissiens habitant le hameau des Haies (3 mai 1772 et 22 novembre 1776). — Lettres du même sur l'état de la paroisse et de la cure de Monthermé (30 janvier 1786), et sur l'option de la portion congrue (19 février). — Id., sur un projet de division de la dite paroisse, qui a beaucoup augmenté par suite de l'établissement de la verrerie (27 septembre 1788). — Refus de la fabrique de Monthermé de payer à Jean-Baptiste George, vicaire de cette paroisse, l'augmentation de portion congrue qu'il lui réclamait ; requêtes, lettres sur cette affaire (1788). — Le questionnaire de 1774 constate qu'il n'y a pas d'hôpital à Monthermé, mais un revenu d'environ quarante livres qu'on distribue aux pauvres, par ordonnance du curé, du maire et des échevins. — Nouzon et Joigny. — États des héritages et des vases sacrés et meubles appartenant à l'église de Nouzon (vers 1716). — Visites des églises de Nouzon et de Joigny (1731 et 1762). — Extraits de divers titres des archives de l'église collégiale de Saint-Pierre de Braux, concernant la chapelle de Nouzon, nominations par les chanoines de Braux de vicaires pour desservir cette chapelle, 1206 à 1725 (ces extraits délivrés le 16 juillet 1741). — Requêtes des maire, échevins et habitants de Nouzon, pour obtenir l'autorisation de rebâtir leur église, en en changeant l'orientation pour en rendre l'accès plus commode (16 novembre 1767 et 30 mars 1768); en-

quêtes, lettres sur ce sujet (1767 à 1768). — Requête des paroissiens de Nouzon qui demandent l'autorisation de l'archevêque de Reims pour la célébration des offices de leur confrérie de Saint-Nicolas (novembre 1785). — Opposition du bureau de la fabrique de l'église de Joigny à une proposition d'échange de prés, faite à la dite fabrique par Nicolas Noblesse, laboureur (1788). — Le questionnaire de 1774 signale près de Nouzon « la forge pour la fabrication des armes pour le roy, fermée de portes et de murs dans tout son contour, gardée par des tours dans tous les angles »; l'église de Nouzon est neuve et pas encore achevée.

G. 263. (Liasse.) — 218 pièces, papier (1 imprimée, 10 cahiers de 10, 12, 37, 3, 50, 6 feuillets, et de 149, 36, 54 pages); 10 sceaux; 25 cachets.

1546-1789. — **Doyenné de Rumigny.** — États des paroisses, visites, enquête de 1774. — Renseignements généraux. — Visites des églises du doyenné de Rumigny en 1546 (cahier de 10 feuillets). L'église d'Aouste « tempore belli combusta fuit, sed modo diligenter restauratur » (fol. 2); on restaure aussi l'église de Bay, endommagée par suite de la guerre (fol. 3); « ecclesia parrochialis de Monte Petrarum,... pauci sunt parrochiani et ipsi quidem advene » (fol. 9); à la Neuville-aux-Tourneurs, «non est domus presbyteralis, quia in bello a Burgundis vi et violentia fuit vulcano data » (fol. 10). — État du doyenné en 1682 (cahier de 10 feuillets). — Visite du doyenné en 1695, renseignements sur les présentateurs aux cures, l'état des édifices, le nombre des communiants, les décimateurs, les seigneurs des paroisses, le ressort des bailliages, etc. (cahier de 12 feuillets). Le prieuré de Saint-Pierre de Rumigny, à la collation de l'abbé de Saint-Nicaise de Reims, « est possédé par M. Brunet, conseiller en la grande chambre » (fol. 4); à la Cerleau, l'église est en ruine, et l'on a le projet de la rebâtir (fol. 6); à Regniowez, l'église est aussi presque ruinée (fol. 12). — Ordonnance de Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, détachant du doyenné de Charleville l'église de Rocroi et ses annexes de Bourg-Fidèle, du Gué-d'Hossus et de la Taillette, pour les unir au doyenné de Rumigny; la même ordonnance détache de ce dernier doyenné et unit à celui de Charleville les églises de Chilly, Laval-Morency, Étalle, Tremblois, Blombay et Marby (28 septembre 1699; impr. Cette ordonnance a été révoquée par le cardinal de Mailly, le 4 mars 1718). — Visite du doyenné de Rumigny vers 1700 (cahier de 37 feuillets). — État du doyenné vers 1711, revenus des cures et des fabriques, nombres de ménages, etc. (cahier de 3 feuillets). — Visites faites par l'archevêque de Reims, en 1716, des doyennés de Rumigny, Braux, Charleville et Mézières (cahier de 50 feuillets; le premier et le dernier sont en partie lacérés). « L'église de Rumigny est très spacieuse, très propre, bien ornée, et ressemble à une collégiale » (fol. 6); renseignements sur le prieuré de Rumigny, la chapelle castrale « ruinée depuis trente ans », la maladrerie et l'hôpital « fondé vers l'an 1200 » (fol. 6 à 7); à Estrebay, la tour du clocher, au-devant de l'église, s'est écroulée en partie (fol. 7); à la Cerleau, l'église est réparée (id.); à Aouste, la chaire à prêcher est neuve « et plus belle qu'il ne conviendroit à un village » (fol. 8); à Regniowez, il faut rebâtir l'église au milieu du village (fol. 12); dans l'église de Sévigny-la-Forêt, il y a un reliquaire d'argent ancien (fol. 14); ordre de faire, pour l'église de Renwez, un reliquaire d'argent de la valeur d'environ 200 livres, pour y mettre certaines reliques trouvées dans un autel (fol. 24); à Prix, l'archevêque a interdit des reliquaires, « deux bras et une arche de deux pieds de long », qui ne contenaient pas de reliques (fol. 26); réception solennelle de l'archevêque à Charleville, le 30 mai, par le régiment de Bourbon-cavalerie sous les ordres du prince de Bournonville, second colonel, par la justice, le corps de ville, la bourgeoisie, etc. (fol. 27); ordonnance de l'archevêque portant règlement pour la maison des religieuses du Saint-Sépulcre de Charleville (fol. 29); réception à Mézières (fol. 30); visite du couvent de l'Annonciade (fol. 31); à Thin-le-Moutier, l'autel est de marbre tout neuf et a coûté 1200 livres (fol. 33); visite de l'abbaye de Sept-Fontaines (fol. 38); à Mohon, « l'église est magnifique et riche, et plus belle que bien des cathédrales » (fol. 39); à Boulzicourt, on a fait un retable neuf (fol. 41); notes sur Jean Meslier, curé d'Étrépigny [1] (fol. 41-42); visite de l'abbaye d'Élan (fol. 44); à Lumes, l'église a été bâtie, il y a dix-huit ans, aux frais des habitants (id.). — Visites des églises du doyenné de Rumigny en 1718 (cahier de 149 pages). Renseignements sur la fondation de l'église de Blanchefosse vers 1535, par Jean de Coucy-Vervins, abbé commendataire de Bonnefontaine (p. 35); sur la chapelle du château de Girondelle, fondée en 1263 par Jean de Rumi-

(1) Voy. G. 205.

gny, chanoine de Reims (p. 67) ; à Hannapes, il y a des terres dont les revenus étaient employés à distribuer du pain blanc et du lard aux pauvres le jour de Pâques (p. 74) ; renseignements sur la chapelle domestique du château de Fontenelle (p. 80); translation vers 1545 de l'église de Maubert-Fontaine au lieu qu'elle occupe présentement (p. 113) ; école de filles fondée à Rumigny par Marie de Lorraine, duchesse de Guise (p. 116) ; prieuré de Saint-Pierre de Rumigny (p. 118); chapelle du château (p. 119); hôpital et chapelle de Saint-Jean près Rumigny, fondés en faveur des pèlerins vers 1200, et dépendant de la commanderie de Boncourt (id.) ; maladrerie de Rumigny, dépendant des Minimes de Guise (p. 120); chapelle de Notre-Dame de Gland, transférée au château de Signy-le-Petit en 1688 (p. 139). — Visites faites en 1730 (cahier de 36 pages ; signature et sceau de François-Joseph Robuste, évêque de Nitrie). — État du doyenné en 1730 (cahier de 54 pages). Description du tableau du grand autel de l'église de l'Échelle, représentant la naissance de saint Jean-Baptiste (p. 29) ; itinéraire à suivre pour la visite du doyenné (p. 52 à 54). — Extrait des procès-verbaux des visites faites en 1756 (cahier de 6 feuillets). — Procès-verbal de l'assemblée des calendes du doyenné de Rumigny, tenue à l'Échelle (31 mai 1718). — Commission donnée à Charles Mahieux, curé de Rumigny, pour faire les fonctions décanales dans le doyenné (20 juillet 1727). — Commissions données pour faire les visites des églises de ce doyenné (1731). — Notes sur l'église de Tremblois, le vicaire de Vaux et Léperon, la chapelle du hameau de la Forge-Maillard, etc. (vers 1766). — Renseignements sur les projets d'ériger certaines églises du doyenné de Rumigny en cures, etc. (1787). — Antheny, Auge et Champlin. — Bail des terres et prés de la fabrique d'Antheny (29 juin 1679). — Déclaration des biens immeubles et meubles et des charges des fabriques d'Antheny et d'Auge, ainsi que de la chapelle de Champlin, déclaration du revenu de la cure d'Antheny (vers 1716). — Établissement d'un vicaire pour desservir l'église de Champlin, requêtes, information, lettres sur cette affaire (1716); ordonnance de François de Mailly, archevêque de Reims, confirmant l'institution de Jean Delmont comme vicaire (4 mars 1717) ; lettre de M. Constant de Champlin, seigneur du lieu, recommandant le dit vicaire à l'archevêque (16 mars 1717). — Permission accordée pour cinq ans au vicaire de Bossus par l'archevêque de Reims, à la requête de Pierre Martin, ancien capitaine de dragons, seigneur de Fontenelle, d'aller célébrer la messe les dimanches et fêtes dans la chapelle du château de Fontenelle (20 mai 1716). — Visites des églises d'Antheny, Champlin et Auge (1731, 1756 et 1786); de la chapelle castrale de Fontenelle (1731). — Acceptation d'une fondation faite par Jean Soileau, curé d'Antheny, en l'église du dit lieu (8 avril 1736). — Lettres de M. Piette, curé d'Antheny, sur l'état de la fabrique de Champlin, sur la desserte des églises de Champlin et d'Auge, etc. (1785 à 1786). — Nouvelle institution d'un vicaire pour les annexes d'Auge et de Champlin, les décimateurs ayant regardé l'ancienne comme nulle pour défaut de formalités ; requête, assignations, lettres, enquête de commodo et incommodo (1786); compte de la fabrique de Champlin (1734); ordonnance de l'évêque de Nitrie prescrivant des réparations et achats d'ornements pour l'église de Champlin (29 avril 1731) ; ordonnance de l'archevêque François de Mailly décidant qu'il y aura un vicaire résidant à Auge ou à Champlin (20 mai 1716); ordonnance portant érection d'un vicariat pour la paroisse d'Antheny et ses annexes d'Auge et de Champlin (19 janvier 1787). — Le questionnaire de 1774 signale à Auge une petite ferme louée au profit des pauvres, pour leur faire des distributions de grains pendant le carême et payer l'écolage de leurs enfants. — Aouste. — Institution d'un maître d'école (3 mai 1731). — Visites de l'église (1731, 1756, 1786, 1788). — États du revenu de la cure d'Aouste (vers 1786). — Aubigny, l'Éperon et Vaux. — État des fabriques d'Aubigny, Vaux et l'Éperon (vers 1716). — Visites des églises de ces trois localités (1731), de l'église d'Aubigny (1756), de l'église de Vaux (1785 et 1787). — Mémoire des réparations à faire aux églises de Vaux et de l'Éperon (vers 1756). — Fondations faites en l'église de Vaux par Jacques Boucher, bourgeois de Paris (1751) ; en l'église d'Aubigny par Marie-Catherine Deuil ; en l'église de l'Éperon par la veuve Soellet (1784 et 1788, messe de minuit à Noël, etc.). — État de la cure d'Aubigny, son revenu, ses charges (5 février 1786). — Auvillers-les-Forges. — Inventaire des biens meubles et immeubles de l'église, revenu de la cure (20 mai 1716 ; il est fait mention d'un ciboire d'argent, au pied armorié du blason du président de Mesmes, seigneur du lieu). — Visites de l'église (1731, 1756, 1786). — Lettre du curé au sujet de l'option de la portion congrue (2 février 1786). — Visite d'une

portion du cimetière sur laquelle on se propose d'élever un bâtiment pour les écoles et les assemblées municipales (17 avril 1789). — BAY. — Projet d'union de l'église de Blanchefosse à celle de Bay, procédures, ordonnance de Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, assignations, avis défavorables des habitants de Blanchefosse et de Bay, enquête sur la commodité et incommodité de cette union (1691). — État des biens meubles de la fabrique de l'église de Bay et des revenus de la cure, état des fondations (vers 1716). — Visites de l'église (1730, 1747, 1756, 1768, 1786). — Requête de M. Collardeau, curé de Bay, qui expose sa situation et se déclare disposé à opter pour la portion congrue (1786). — BLANCHEFOSSE. — Visites de l'église (1731, 1756, 1786). — Lettre du frère Cagniart, curé de Blanchefosse, sur l'état de cette paroisse qui est dans la dépendance de l'abbé de Bonnefontaine, et dont l'église a été fondée en 1544 par Jean de Coucy, doyen du chapitre de Rozoy-sur-Serre, et premier abbé commendataire de la dite abbaye de Bonnefontaine (22 mai 1785). — États de la mense abbatiale de cette abbaye (s. d., fin du XVIIIe siècle). — BLOMBAY ET MARBY. — États des ornements des églises de Blombay et de Marby (16 mai 1716). — Visites de ces églises (1731, 1756, 1786). — Renseignements sur la paroisse de Blombay, état des revenus de la cure (4 février et 2 mars 1786). — CERNION. — Déclaration des biens immeubles et meubles de l'église de Cernion, ainsi que des biens de la cure (21 mai 1679). — Visites de l'église (1731, 1756). — Lettre du curé sur l'état de sa paroisse et le revenu de la fabrique (25 février 1786). — CHILLY, LAVAL-MORENCY ET ÉTALLES. — Inventaire des biens meubles et immeubles de l'église d'Étalles (4 juillet 1679). — État des paroisses et des églises de Chilly, Laval-Morency et Étalles, revenus, fondations, meubles des fabriques (vers 1716). — Requête de Jacques Bernard, curé de Chilly, qui demande une augmentation de ses honoraires (24 avril 1731). — Visites des églises de Chilly, Laval-Morency et Étalles (1731, 1756, 1786). — Renseignements sur l'état de la cure de Chilly (3 et 18 février 1786). — L'ÉCHELLE ET ROUVROY. — État des ornements de l'église de l'Échelle (vers 1716). — Visite de l'église de Rouvroy (1731). — Requête des habitants de Rouvroy qui demandent à avoir un cimetière et des fonts baptismaux dans leur église (28 avril 1731) ; ordonnance de l'évêque de Nitrie, suffragant auxiliaire de l'archevêque de Reims, autorisant l'établissement des fonts et du cimetière (1 mai). — Visite des églises de Rouvroy et de l'Échelle (1756). — Requête adressée à l'archevêque pour obtenir l'autorisation d'une fondation faite par Jean-Baptiste Maljean en l'église de Rouvroy (29 mars 1785). — Le questionnaire de 1774 mentionne comme résidant sur la paroisse de l'Échelle, Jean-Baptiste Philippoteau Duchesne, ancien curé de cette paroisse, « de son aveu âgé de cent-dix ans, entendant encore les confessions » ;... il y a à l'Échelle une ferme dont le revenu, consistant en 18 livres, est affecté aux pauvres de la paroisse. — ESTREBAY ET LA CERLEAU. — Bail de la cense de l'église d'Estrebay (9 janvier 1678). — Déclaration des biens de cette église (20 mars 1678). — Avis donné par les religieux de Bonnefontaine sur l'union proposée de l'église de la Cerleau à celle d'Estrebay, des censes du Haut et du Bas-Taillis et de l'Escaillière à l'église d'Éteignères, et de l'église de Blanchefosse à celle de Bay (3 août 1691). — Inventaire des biens meubles et immeubles de l'église d'Estrebay, décimateurs de la paroisse, obits, revenu de la cure, etc. (19 mai 1716). — Visites des églises d'Estrebay et de la Cerleau (1731, 1745, 1748, 1756, 1786, 1789). — État de la cure d'Estrebay et de la Cerleau (vers 1786). — Lettre du curé d'Estrebay sur la réunion proposée de la Cerleau à Prez (28 avril 1786). — ÉTEIGNÈRES. — Requêtes des habitants d'Éteignères qui demandent à avoir un vicaire résidant dans leur village, alors annexé à la paroisse de Regniowez ; pièces relatives à cette affaire, délibérations des habitants, procédures, assignation des habitants de Regniowez, information sur l'utilité de l'établissement proposé, états des revenus et des ornements des églises d'Éteignères et de Regniowez, acquisition d'une maison presbytérale, imposition d'une somme de 600 livres sur les contribuables pour le paiement de cette maison (1729 à 1741). — Visites de l'église d'Éteignères (1731, 1781, 1786). — Requêtes des habitants du Gros-Caillou, hameau dépendant de la paroisse de Regniowez, qui demandent à être rattachés pour le spirituel à l'église d'Éteignères (1747). — Procès-verbal de visite du doyen de Rumigny constatant que l'église d'Éteignères menace ruine, et qu'il est nécessaire de la rebâtir à neuf (2 juillet 1761); lettre du vicaire d'Éteignères relative à cette restauration (id.); requête des habitants qui sollicitent de l'archevêque de Reims la permission de travailler au réta-

blissement de leur église. — Lettre relative à la valeur des dîmes d'Éteignères (9 décembre 1787).

G. 264. (Liasse.) — 230 pièces, papier (3 cahiers de 24, 20 et 19 pages, 1 plan); 16 sceaux; 3 cachets.

1625-1789. — Doyenné de Rumigny (suite). — États des paroisses, visites, enquête de 1774. — Flaignes-les-Oliviers.—État des meubles de l'église, du revenu et des charges de la fabrique (16 mai 1716). — Visites de l'église (1731, 1756, 1786). — État du revenu de la cure et de la fabrique (26 février 1786). — Foulzy et Girondelle. — Requête des habitants de Girondelle, secours d'Estrebay, qui demandent l'autorisation d'avoir un cimetière autour de leur chapelle, vu la difficulté de conduire les morts à Estrebay, le chemin étant « contigu dans toute sa longueur à un bois dans lequel les ennemis peuvent dresser des embusches avec facilité, puisque les autres villages qui les devancent sont en contribution et conséquemment en asseurance, au lieu que les suplians sont exposés en un d'autant plus grand péril » (3 février 1675); permission donnée par Robert de Y, vicaire général de l'archevêque de Reims (31 août); certificat de la bénédiction du cimetière de Girondelle (15 octobre). — Déclarations des biens meubles et immeubles de l'église de Foulzy (19 mars 1678), et de celle de Girondelle (21 avril; plusieurs meubles et livres ont été pris par les ennemis « au bruslement du village »). — Ordonnance de l'archevêque Charles-Maurice Le Tellier décidant que l'église d'Auvillers sera détachée de celle de Foulzy et érigée en titre de cure, que l'église de Girondelle sera détachée de celle d'Estrebay et unie à celle de Foulzy, enfin que les églises de Regniowez et d'Éteignères continueront à être desservies par un vicaire, tant que la guerre durera et jusqu'à nouvel ordre (8 octobre 1691; signature et sceau du dit archevêque); procédures sur cette affaire, assignation des parties intéressées, constitutions de procureurs, enquête, etc. — État des meubles de l'église de Foulzy, décimateurs et seigneurs de Foulzy et de Girondelle (vers 1730). — Visites des églises de ces localités (1731, 1756, 1786, 1789). — Lettre du curé de Foulzy sur les revenus de la cure et des fabriques de Foulzy et Girondelle (4 février 1786). — Hannapes, Bossus et Logny-lès-Aubenton. — Mémoire sur les églises d'Hannapes et de Logny-lès-Aubenton, présenté par Jean Vigniaux, curé, à François de Mailly, archevêque de Reims, lors de sa visite faite à Hannapes le 20 mai 1716 (cahier de 24 pages; renseignements historiques, état des biens immeubles et meubles et des charges des églises d'Hannapes et de Logny, décimateurs, revenu de la cure); état de l'église de Bossus, meubles, revenus, etc. (même date). — Visites des églises d'Hannapes et de Logny (1731, 1786), et de Bossus (1731, 1743, 1756, 1786); approbation d'une fondation faite en l'église de Bossus par Jeanne Lebeaux (9 mai 1731). — Renseignements sur une relique de saint Clément qu'on disait provenir de Rome, et qui avait été ramenée à la Hayette, puis déposée dans l'église d'Hannapes (16 novembre 1768). — Lettres des curés d'Antheny et d'Hannapes, et des principaux habitants de Bossus, sur un projet d'érection de Bossus et Auge en cure (10 et 30 décembre 1787, 2 janvier 1788). — Havy. — Déclaration des biens immeubles et meubles de l'église (vers 1716). — Visites (1731, 1765; le procès-verbal de 1731 signale dans l'église « un retable d'autel fort ancien et en figures de sculpterie ridicules »). — Renseignements fournis par le prieur curé d'Havy sur l'état de sa cure (31 janvier 1786). — Liart et la Férée. — Visites des églises (1731, 1756). — Fondation faite en l'église de Liart par Charles Bonomet, laboureur (21 mai 1736). — Renseignements sur l'état de la cure de Liart et sur la nécessité d'ériger la Férée en cure (vers 1786). — Marlemont et Logny-Bogny. — États des biens meubles et immeubles des églises de Marlemont et Logny-Bogny (15 mai 1716). — Visites de ces églises (1731, 1756, 1768, 1770, 1786), et de celles de la Cerleau et de Prez (1786). — Renseignements fournis par le prieur curé de Marlemont sur la situation de sa cure (vers 1786).—Maubert-Fontaine. — Visites de l'église (1731, 1756). — Plaintes contre un exempt de maréchaussée, lettre justificative; lettre du maréchal d'Armentières à l'archevêque de Reims au sujet du déplacement du susdit exempt (Metz, 25 mai 1769). — Requête des habitants de Maubert-Fontaine qui demandent, vu l'éloignement de leur cimetière, l'autorisation d'en établir un nouveau dans un pré de la cure, voisin des glacis, lequel pré sera échangé contre le terrain de l'ancien cimetière (1785); visite des lieux, lettres relatives à ce projet, procès-verbal de bénédiction du nouveau cimetière (14 novembre 1785). — Renseignements sur la paroisse de Maubert-Fontaine, « ancienne ville qui conserve encore ses remparts et fossés », le chiffre de la population, la situation du curé, etc.

(vers 1786). — La Neuville-aux-Tourneurs et Beaulieu. — Déclaration des héritages et des meubles de l'église de la Neuville-aux-Tourneurs (8 mai 1678); déclarations des biens meubles et immeubles, des revenus et des charges de l'église de la Neuville, inventaire des meubles de la chapelle de Beaulieu (1716). — Visites des églises de la Neuville et de Beaulieu (1731, 1756, 1768, 1786). — Renseignements fournis par le curé de la Neuville sur l'état de sa cure (1786). — Lettre du même sur la nécessité d'établir un vicaire à Beaulieu (1787). — Prez. — Inventaires des biens meubles et immeubles de l'église et de la cure de Prez (4 avril 1678); id., états des revenus de l'église et de la cure, décimateurs (1716). — Approbation d'une fondation faite en l'église de Prez par Pierre Dubault, bourgeois de Charleville (5 mai 1731). — Visite de l'église (1756). — Lettre du curé sur l'état et les revenus de sa cure (28 février 1786). — Dans le questionnaire de 1774, renseignement sur la commanderie de Prez, démembrement de celle de Boncourt, au diocèse de Laon. — Regniowez. — Visites de l'église (1731, 1756, 1786), et de celle d'Éteignères (1756). — Le questionnaire de 1774 apprend que l'église de Regniowez a été bâtie « il y a dix ans » — Rumigny. — Procès-verbaux de visites (cahier de 20 pages). P. 1. Ordonnance de l'archevêque Charles-Maurice Le Tellier, prescrivant la translation, dans l'église paroissiale de Rumigny, des fonts baptismaux qui sont en l'église du prieuré du dit lieu, et la démolition de la chapelle Saint-Antoine, sise au cimetière (1 août 1679). P. 3. Lettre du même sur l'exécution de cette ordonnance (29 août). Id. Notes sur la démolition de la chapelle de la maladrerie. P. 5. Ordonnance rendue par l'archevêque François de Mailly pendant le cours de ses visites, en la paroisse de Rumigny, décidant que le service dont la susdite chapelle est chargée sera fait dans cette paroisse (18 mai 1716). P. 9. Lettre du même au sujet de la production faite par les Minimes de Guise de la copie des actes de réunion de cette chapelle à leur couvent (Saint-Thierry, 16 septembre 1716). P. 10. Observation sur cette union. P. 17. Procès-verbal de la visite de l'église de Rumigny, faite par l'évêque de Nitrie, suffragant de Reims (6 mai 1731). — État des revenus et des charges de l'église de Rumigny, inventaire des meubles, décimateurs, revenu de la cure, écoles, bénéfices situés dans l'étendue de la paroisse, prieuré de Saint-Pierre, chapelle du château de Rumigny, maladrerie et chapelle de Saint-Laurent, hôpital et chapelle de Saint-Jean (1716). — Mémoire sur la chapelle de Saint-Laurent et la maladrerie de Rumigny (1716). — Ordonnance de l'archevêque François de Mailly permettant sous certaines conditions aux habitants de Rumigny de prendre sur les revenus de la fabrique la somme de 600 livres, pour réparer la nef de l'église paroissiale et pour faire un chemin commode conduisant à cette église (20 mai 1716). — Décret du même établissant un vicaire à Rumigny (7 mars 1718) ; documents sur un nouvel établissement fait en 1727, les pièces d'un procès intenté devant le juge royal de Sainte-Menehould par le vicaire institué en 1718, pour être payé de sa portion congrue, ayant été détruites dans l'incendie de cette ville (cahier de 19 pages; plan du territoire de la paroisse de Rumigny (p. 1), enquête de commodo et incommodo (21 janvier 1727), ordonnance de l'archevêque Armand-Jules de Rohan (19 novembre), consentements donnés à l'établissement du vicaire par les religieux de Saint-Nicaise de Reims (4 juin 1727), et par les Minimes de Guise (14 avril 1728), etc.); lettres adressées au curé de Rumigny au sujet de cette affaire (1722 à 1727); double du plan de la paroisse de Rumigny indiqué précédemment. — Requête de Philippe-Louis de Hangest, chevalier, seigneur de Fantigny, en la paroisse de Rumigny, qui demande l'autorisation de bâtir une chapelle castrale au dit lieu de Fantigny; procès-verbal d'enquête (20 mars 1749), permission donnée par M. de Mailly, vicaire général (26 avril). — Notes sur des fondations faites en l'église de Rumigny (1756). — Visites de l'église paroissiale (1756, 1786), et du prieuré de Saint-Pierre (1756). — Renseignements fournis par le curé de Rumigny sur l'état de sa cure (8 février 1786). — Sévigny-la-Forêt et Tremblois. — Requêtes des habitants de Tremblois au sujet de la rétribution du vicaire de Sévigny, desservant leur église, ordonnances de l'archevêque François de Mailly décidant que les décimateurs de Tremblois contribueront à cette rétribution (23 mai 1716), qu'elle sera fixée à la somme de 60 livres (8 janvier 1718), enfin que les habitants en seront déchargés (20 décembre). — Ordonnance de l'évêque de Nitrie décidant que le vicaire de Sévigny-la-Forêt aura les dîmes du dit lieu, à lui laissées par les habitants, et qu'il sera chargé de l'entretien et des réparations du chœur de l'église (5 mai 1731). — Affaire de la desserte de l'église de Tremblois, requêtes, lettre

de M. de Mailly, archevêque de Reims (22 décembre 1729), abandon fait par François de Paillart, seigneur de Granvillé et de Tremblois, et par Jean-Louis Jarlot, seigneur en partie de ce dernier lieu, des menues dîmes de Tremblois au vicaire de Sévigny pour desservir l'église du dit Tremblois (3 mai 1731); ordonnance de l'évêque de Nitrie déclarant cette église annexe de celle de Chilly (5 mai); lettres de M. de Granvillé (4 juin); opposition des habitants de Tremblois à l'ordonnance du 5 mai, avec pièces à l'appui (permission de rétablir la chapelle de Tremblois, 16 novembre 1635; fondations faites en l'église de Tremblois par François de Paillart, 4 mars 1708, et par Nicole Edmond, femme d'Antoine Baudelot, de Laval-Morency, 6 juin 1720); ordonnance interdisant la susdite chapelle (20 mai 1732); ordonnance assignant aux habitants de Tremblois, pour les sacrements et l'office divin, l'église de Laval-Morency, annexe de celle de Chilly (11 avril 1733); ordonnance levant l'interdit de la chapelle de Tremblois et décidant qu'elle sera desservie provisoirement par le vicaire de Sévigny (3 août); requêtes de Louis-Joseph Pailla de Granvillé, seigneur de Tremblois, et des habitants de ce lieu, pour obtenir que le curé de Sévigny soit tenu de desservir exactement l'église du dit Tremblois (1741). — Visites des églises de Sévigny-la-Forêt et de Tremblois (1731, 1756, 1786). — Signy-le-Petit et Brognon. — Déclaration des biens meubles et immeubles des églises de Signy-le-Petit et de Brognon, ainsi que des biens de la cure de Signy (6 juin 1678); état des meubles de l'église de Signy, confrérie, fondations, revenus de l'église, décimateurs, revenus de la cure, renseignements sur la chapelle de Notre-Dame de Gland (vers 1716). — Réclamation des habitants de Signy-le-Petit qui demandent à avoir une messe basse dans leur église, les dimanches et jours de fêtes; engagement pris par le frère Lucien Lamy, titulaire de la chapelle de Gland, établie dans le château de Signy, de célébrer la messe, les dimanches et fêtes, dans l'église paroissiale du dit lieu, pendant que les seigneurs ne seront pas en leur château (27 décembre 1693); requêtes des habitants au sujet de la cessation de cette messe; ordonnance de l'archevêque François de Mailly pour son rétablissement (21 mai 1716); ordonnance du même désignant un prêtre pour desservir la chapelle de Gland et remplir à Signy les fonctions de vicaire (31 juillet 1718); note sur la chapelle de Gland, qui est à la collation de l'abbé de Bucilly; requêtes des habitants de Signy, au sujet des fonctions et de l'établissement du vicaire, offres faites par eux pour assurer sa condition, lettre du F. Godart, abbé de Bucilly, sur cette affaire (1765 à 1772). — Requête de la veuve de M. de la Houssaye, conseiller d'État, intendant des finances, seigneur de Signy, pour obtenir qu'il soit permis au vicaire de Brognon de biner, afin de faire la desserte de la chapelle du château de Signy (1768); billet autographe non signé de Charles-Antoine de la Roche-Aymon, archevêque de Reims, qui refuse cette permission (Compiègne, 23 juillet 1768); lettre de M[me] de la Houssaye (25 juillet); requête de la même pour obtenir la permission de garder le Saint Sacrement, sa vie durant, dans la chapelle de son château (1771); procès-verbal de visite de cette chapelle (1 mars 1771). — Approbation d'une fondation faite en l'église de Signy-le-Petit par Jacques Maireaux, marchand (28 avril 1731). — Visites de l'église de Signy (1756, 1768, 1773, 1786, 1789), et de celle de Brognon (1731, 1756, 1765, 1786, 1789); ordonnance prescrivant de réparer la grande porte d'entrée de l'église de Signy (1773); requête du curé et des habitants de Signy qui demandent l'autorisation d'employer 900 livres des deniers de la fabrique aux réparations de l'église et du cimetière (4 juin 1789). — Renseignements sur l'état de la paroisse de Signy-le-Petit et Brognon, son annexe (29 janvier 1786). — L'enquête de 1774 constate qu'il y a à Signy un revenu annuel de 230 livres, destiné aux pauvres; ceux-ci sont au nombre de plus de deux cents. — Tarzy et Fligny. — Mémoire des terres et prés de l'église de Tarzy (21 mai 1716). — Visites de l'église de Tarzy (1756, 1770, 1786), et de celle de Fligny (1756, 1786). — Renseignements sur le revenu de la cure et des fabriques de ces églises (28 février 1786.) — Dans l'enquête de 1774, il est question de la nécessité de faire un nouveau portail à l'église de Tarzy, celui qui existe menaçant ruine.

G. 265. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 248 pièces, papier (4 cahiers de 15 et 6 feuillets, 33 et 30 pages); 31 sceaux; 10 cachets.

1669-1790. — Doyenné de Mézières. — États des paroisses, visites, enquête de 1774. — Renseignements généraux. — Visite du doyenné de Mézières en 1687 (cahier de 15 feuillets; en marge sont des annotations se rapportant à l'année 1698). Renseignements sur les revenus des fabriques et des cures,

les décimateurs, les seigneurs, l'état des églises, etc. A Donchery, l'église est en bon état, sauf la tour qui menace ruine (fol. 2); l'abbaye de Sept-Fontaines est possédée par M. de Longuerue (1) qui peut en tirer 1800 livres (fol. 3); projet d'établir un retable en l'église de Fagnon (id.); l'église de Poix est en réparation, on a fait une chapelle aux dépens de la fabrique (fol. 6); à Donchery, il y a un hôpital qui a près de 1000 livres de rente (fol. 9). — Visite des églises du doyenné en 1718 (cahier de 33 pages). « On a fait marché pour faire un autel à la romaine dans l'église de Saint-Laurent » (p. 18); à Butz, on fait un tableau neuf pour l'autel (p. 23); procès-verbaux de visites des églises situées dans les duchés de Luxembourg et de Bouillon, « dressés avec l'adjonction du s[r] Pontien Amaury, curé de Bièvre et official du pays, donné par le conseil provincial pour compagnon de visite » (p. 24). — Visites de l'année 1722 (cahier de 6 feuillets). A Mohon, l'église est très belle et en bon état; le clocher frappé par la foudre, il y a environ deux ans. a été réparé; il serait utile qu'il y eût un maître d'école résidant en ce lieu (fol. 3 et 4). — Visites de 1723 (1 feuillet). — Visites faites en 1732 par François-Joseph Robuste, évêque de Nitrie, suffragant auxiliaire de l'archevêque de Reims (cahier de 30 pages). Réception solennelle à Mézières (p. 2), visite de l'Hôtel-Dieu (p. 4), de l'église collégiale de Saint-Pierre (p. 5), du couvent de l'Annonciade (p. 6), de l'abbaye de Sept-Fontaines (id.), de l'abbaye d'Élan (p. 16); réception solennelle à Donchery, compliment en latin adressé par le s[r] Maucomble, desservant la paroisse du dit lieu (p. 22, 23); assistance aux calendes du doyenné de Mouzon (p. 26); visite du couvent des chanoinesses de Lançon (p. 27). — Provision de l'office de doyen rural de Mézières en faveur de Richard Chauveaux, curé de Villers-devant-Mézières (28 juin 1732). — Note sur les fonctions curiales exercées par le doyen du chapitre de Mézières (vers 1765). — Bref du pape Clément XIV, portant suppression de quelques fêtes et translation des jeûnes qui avaient lieu la veille, dans les États soumis à l'impératrice d'Autriche, en dehors de l'Italie (22 juin 1771); lettre du nonce apostolique résidant à Vienne, qui transmet ce bref à l'archevêque de Reims (2 août); lettre écrite à celui-ci, au sujet de l'envoi du bref, par M. de Gerden, président du conseil de Luxembourg (5 septembre). — Lettre de M. d'Argy, curé doyen de Mézières, sur la situation de sa cure et sur les réponses de ses confrères dans l'enquête faite pour les portions congrues (26 février 1786). — Les Ayvelles et Saint-Marceau. — Ordonnance de l'archevêque Charles-Maurice Le Tellier, détachant l'église de Flize de l'église des Ayvelles, pour l'unir à celle de Chalandry, et unissant l'église de Saint-Marceau à celle des Ayvelles (11 septembre 1703; signature et sceau du dit archevêque). — Visites des églises des Ayvelles et de Saint-Marceau (1732 et 1762); ordonnances prescrivant des réparations dans ces églises (6 mai 1732). — Requête des habitants de Saint-Marceau qui demandent l'autorisation de prendre 400 livres sur les reliquats des comptes de leur fabrique, pour payer les réparations de leur clocher (5 août 1753); requête des mêmes au sujet des réparations du plafond et des murs de leur église (25 mai 1777). — Requête des habitants des Ayvelles pour obtenir la permission d'employer les deniers de leur fabrique à la reconstruction de la maison presbytérale; enquête, projet d'ordonnance sur cette matière (1777 à 1778). — Renseignements sur l'état de la cure des Ayvelles (3 février 1786). — Bohan et Membre. — Fondation faite par Jean Leplanq en l'église de Bohan (3 mars 1762). — Mémoire adressé par les habitants de Membre à l'archevêque de Reims, pour obtenir que leur église soit érigée en paroisse indépendante de celle de Bohan (23 décembre 1790). — L'enquête de 1774 constate que l'église de Bohan a été reconstruite depuis assez peu de temps. — Bosséval. — Ordonnance de Jacques Thuret, grand vicaire de l'archevêque et official de la cour spirituelle de Reims, séparant l'église de Bosséval et Briancourt de la paroisse de Vrigne-aux-Bois et l'érigeant en cure, à laquelle cure sera aussi réunie la forge de la Claire, ci-devant dépendant de la cure de Donchery (15 mai 1669); collation de la cure de Bosséval à Guillaume Mareschal, prêtre du diocèse de Liège (id.). — Requête des habitants de Briancourt qui demandent à être séparés de la paroisse de Bosséval et réunis à celle de Vrigne-aux-Bois, vu la difficulté de se rendre à Bosséval, en particulier en temps de guerre, « les partis ennemis l'occupant ordinairement à cause du grand chemin de Sedan » (s. d., vers 1716 ?). — Requête de Robert Mahault, ancien curé de Bosséval, qui réclame un préciput aux habitants du dit lieu (s. d.). — Notes sur l'état de la cure de Bosséval et les familles hérétiques du

(1) Voy. G. 219.

village de Briancourt, liste des ornements de l'église de Bosséval (1716). — Visites de cette église (1732, 1762). — Permission accordée à l'abbé Delagrive des Assises, chanoine de Saint-Merry à Paris, seigneur de Rehon et Heumont, de faire construire une chapelle en sa maison de Briancourt, où il va passer trois mois tous les ans (16 mars 1772); procés-verbaux de visite et de bénédiction de cette chapelle (27 octobre et 22 novembre 1774). — Ratification par M. de Lescure, vicaire général, d'un échange de prés entre la fabrique de Bosséval et un particulier (5 février 1777). — Renseignements sur l'état de la cure de Bosséval, fournis par le curé en réponse à la lettre circulaire relative aux portions congrues (4 mars 1786). — L'enquête de 1774 renseigne sur la construction de l'église de Bosséval en 1624. — Boulzicourt et Saint-Pierre-sur-Vence. — Fondation faite en l'église de Boulzicourt par Philippe de Mailly, écuyer, sieur de Briauté, en exécution des dernières volontés de Jeanne de Maubeuge, sa femme (23 mars 1675). — Déclaration des héritages appartenant à la fabrique de l'église de Boulzicourt, inventaire des meubles et ornements de cette église (1678). — Déclaration des héritages et inventaire des meubles de l'église de Saint-Pierre-sur-Vence (id.). — Visites des églises de Boulzicourt et de Saint-Pierre-sur-Vence (1732 et 1762). — Le questionnaire de 1774 fait ici défaut. — Chalandry et Flize. — Procès-verbal de visite de l'église d'Élaire-Chalandry (1696). — Attestation du consentement donné par Jean Lefebvre, curé de Chalandry, à l'union de l'église de Flize à celle de Chalandry, en qualité de succursale (7 août 1703; signature de l'archevêque Ch.-M. Le Tellier). — Visites des églises de Chalandry (1732 et 1762), et de Flize (1732). — Lettre écrite à l'archevêque par M. Collart de Flize, sur les conditions qu'il désire obtenir avant la construction d'une nouvelle église qu'il se propose de faire bâtir à Flize (permission d'y faire dire la messe à l'heure qu'il jugera à propos, etc.). (Charleville, 19 avril 1733); brouillon d'une réponse à cette lettre, déclarant ces conditions inacceptables; procès-verbal de visite de l'église de Flize, constatant son insuffisance et son mauvais état (10 octobre 1738); requête des habitants qui demandent l'autorisation nécessaire pour la construction d'une église, aux frais d'Antoine Collart, chevalier, seigneur de Flize (septembre 1739); procès-verbal d'enquête, examen du projet de la nouvelle église (12 avril 1740); procès-verbal de bénédiction de cette église (25 mai 1743). — Permission accordée aux habitants de Chalandry de prendre 1100 livres sur les deniers de leur fabrique pour la refonte d'une cloche (16 novembre 1762; sceau du chapitre de Reims). — Information sur un projet de construction d'une sacristie contre l'église de Chalandry (4 septembre 1772). — Cons-la-Grandville. — Notes sur l'érection en cure, faite par un décret du 30 novembre 1772, de l'église de Cons-la-Grandville, dépendant jusqu'alors de celle de Vautrincourt ou Saint-Laurent. — Visite de l'église de Cons-la-Grandville (17 mars 1777); ordonnance prescrivant diverses réparations (18 avril). — Renseignements sur l'état de la cure (7 février et 27 mars 1786). — Le questionnaire de 1774 constate que le village de Cons-la-Grandville « était, il y a environ trois ou quatre ans, sous la domination de la reine de Hongrie. » — Dom-le-Ménil. — Procès-verbal de visite de l'église de Dom (1696). — Requête adressée à l'archevêque par Jean Deglaire, fermier de la cense de la fabrique de l'église de Dom, pour obtenir une diminution du prix de son fermage (1718). — Commission donnée au sieur Léonard, curé de Dom, pour faire la visite de quelques églises (23 avril 1732). — Visites de l'église de Dom (1732, 1747, 1762). — Ordonnance permettant aux habitants de Dom de prendre sur les deniers de leur fabrique pour payer une partie de la dépense de la fonte des cloches (22 avril 1780); lettres de M. Rouillé, intendant de Champagne, à l'archevêque de Reims (5 février), et du curé de Dom, relatives à cet objet (16 avril; cette dernière lettre apprend que l'on reconstruit à neuf la nef de l'église). — Donchery, Vrigne-Meuse et le Dancourt. — Projet d'érection de l'église de Vrigne-Meuse en titre de cure (1687); requête du promoteur, ordonnance de l'archevêque Charles-Maurice Le Tellier prescrivant une enquête à ce sujet (Donchery, 24 avril); assignation des parties intéressées; constitutions de procureurs par les habitants de Donchery, Vrigne-Meuse et le Dancourt (27 avril), et par Pierre Godefroy de Beauvilliers, conseiller et aumônier du roi, prieur de Saint-Onésime de Donchery (3 mai); assignation donnée à Philippe de Savoie, abbé commendataire de Saint-Médard de Soissons, et en cette qualité, présentateur de la cure de Donchery (11 juin). — Procès-verbaux de visites de la paroisse de Donchery et de Vrigne-Meuse et le Dancourt, ses annexes (1696 et 1715; en 1696, renseignements

sur le bureau de la charité établi à Donchery, sur la chapelle domestique du château du Faucon, appartenant à M. de Fuchsamberg, etc.). — Inventaire des obits fondés en l'église de Donchery (s. d.). — Attestation par Rose Cliquet, demeurant à Donchery, de la donation faite par elle aux Dames Sépulcrines de Mariembourg d'une maison « récemment construite en forme de couvent », sise à Donchery, à charge d'y tenir une école pour les jeunes filles (4 juin 1726); requête adressée par les Sépulcrines de Mariembourg au prince de Rohan, archevêque de Reims, pour lui demander d'autoriser cette fondation; lettre de recommandation écrite par J.-F. Bosquet, leur chapelain, au père recteur du collège des Jésuites de Reims, pour le prier de transmettre à l'archevêque une lettre du cardinal Barberin, évêque d'Ostie, relative à l'établissement du couvent de Donchery (18 février 1727); avis instructif au sujet de la dite fondation (s. d.). — Diminution demandée par Jean Domelier, fermier d'une cense dépendant de la fabrique de Donchery, sur les redevances des trois dernières années de son bail, vu les pertes qu'il a subies par suite de la grêle (février 1730); procès-verbaux d'expertises des dommages causés par la grêle sur le terroir de Donchery en 1728 et en 1729; protestation des membres du bureau de la ville de Donchery contre la diminution proposée (mars 1730). — Opposition à un marché que les marguilliers voulaient conclure pour la réparation des orgues de l'église de Donchery (27 mars 1730). — Requête demandant la suppression de l'église succursale de le Dancourt et la réunion de cette annexe à l'église de Donchery; procès-verbal d'expertise et de visite de la dite église de le Dancourt par Daniel Dentremeuze, architecte et voyer de la ville de Charleville (2 juin 1730); visite faite par le doyen de Mouzon, constatant le mauvais état de cette église (31 juillet). — Ordonnance de l'évêque de Nitrie interdisant l'église de le Dancourt, jusqu'à ce que l'on ait réparé le chœur et la nef (10 avril 1731). — Visites des églises de Donchery (1732, 1747, 1762), Vrigne-Meuse et le Dancourt (1732, 1762); le procès-verbal de 1732 signale dans l'église de Donchery « une châsse de cuivre doré enrichie de figures d'argent, dans laquelle reposent des reliques de saint Onésime, septième évêque de Soissons »; ordonnances concernant ces églises; ordonnance levant l'interdit de l'église de le Dancourt (14 mai 1732). — Contestation entre les habitants de Donchery et leur curé, au sujet de la prétention que celui-ci avait de convoquer en sa maison les assemblées des bureaux de la fabrique, de la maison de charité et de la renfermerie (1738). — Requête des administrateurs de l'hôpital renfermerie de Donchery, établi dans une maison située au faubourg de cette ville et donnée par la demoiselle Rose Cliquet, lesquels demandent la permission d'y faire construire une chapelle; procès-verbal de visite de cette maison et de la place affectée à la chapelle (26 octobre 1745); permission de bâtir cette chapelle (30 octobre); procès-verbal de visite de la chapelle et attestation de la cérémonie de sa bénédiction (9 et 28 novembre 1746). — Testament de Rose Cliquet, contenant le legs d'une cense située à Iges, pour la fondation en la paroisse de Donchery d'un second vicaire qui sera tenu de dire une messe basse à la renfermerie (19 août 1746). — Notes sur le prieuré de Rozières, les Mathurins de Grandpré et les Carmes de Donchery (vers 1766). — ÉTRÉPIGNY ET BALAIVES. — Procès-verbal de visite d'Étrépigny et de Balaives (1696; renseignements sur Jean Meslier (1), alors curé d'Étrépigny). — Visites et ordonnances concernant ces églises (1732 et 1762). — Note sur un procès élevé vers 1625 au sujet de la provision de la cure d'Étrépigny (vers 1766). — Permission accordée aux habitants de Balaives de prendre 200 livres sur les deniers de leur fabrique pour leur contribution aux réparations du presbytère; lettre de M. d'Argy, doyen de Mézières, à ce sujet (8 juillet 1778). — ÉVIGNY, CHAMPIGNEUL ET MONDIGNY. — Inventaire des biens meubles et immeubles de la fabrique de l'église d'Évigny, copies de divers titres, baux, donations en faveur de cette église (1678); inventaire des biens de la cure (id.); inventaires des biens meubles et immeubles des églises de Champigneul et de Mondigny (id.). (2) — Procès-verbal de visite d'Évigny, Champigneul et Mondigny (1696; note sur les reliquaires conservés dans l'église d'Évigny, chef et bras de bois peint, « espèce de soleil vitré »; droit du curé de présenter un sujet au séminaire de Reims, en vertu de la fondation faite par Jean d'Hostel, curé d'Évigny; chapelle Saint-Ponce, possédée par M. Égan, chanoine de Reims). — Visites, ordonnances concernant les églises d'Évigny, Champigneul et Mondigny (1732, 1762); requête des habitants d'Évigny qui deman-

(1) Voy. G. 205.
(2) Ces pièces sont altérées par l'humidité.

dent l'autorisation d'employer les deniers de leur fabrique au rétablissement de la nef de leur église ; certificat du curé qui appuie cette requête, vu la misère de la paroisse, « accablée pendant les années 1732 et 1733 d'une maladie vulgairement appelée la suette, dont plusieurs sont morts » (8 mai 1734); information sur les faits contenus en la requête (24 mai). — Mémoire du sieur Paté, curé d'Évigny, sur la nécessité d'établir un vicaire pour desservir Champigneul et Mondigny (17 mai 1764) ; requête des habitants de ces deux villages pour obtenir que le vicaire soit établi aux frais des gros décimateurs (23 avril 1774); requête des mêmes qui demandent un curé (s. d.). — Lettres de M. Gromaire, curé d'Évigny, sur les revenus des églises de Champigneul et de Mondigny, sur sa situation, relativement à l'option de la portion congrue, et sur la nécessité d'établir un curé dans ces deux annexes (1786). — Gruyères. — Procès-verbal de visite de Gruyères (1696). — Visites, ordonnances concernant l'église (1732, 1762). — Le questionnaire de 1774 fait mention d'une chapelle bâtie, il y a environ douze ans, par M. de Pouilly dans son château. — Guignicourt et Villers-sur-le-Mont. — Déclarations des biens immeubles et meubles des églises de Guignicourt et de Villers-sur-le-Mont (1 juin 1678). — Procès-verbal de visite (1696). — Donation faite à la fabrique de l'église de Guignicourt par Louis d'Ainville de Lamécourt, écuyer, seigneur en partie du dit Guignicourt, d'une cense dite *la Crète Mouton*, pour l'établissement d'un vicaire (27 avril 1707); donation de rentes faite dans le même but par Pierre de Villelongue, chanoine honoraire de la Sainte Chapelle royale de Vincennes, conformément aux intentions de François de Villelongue, son grand-oncle, en son vivant doyen du chapitre de Mézières et seigneur en partie de Guignicourt (17 juin 1723) ; délibération des communautés de Guignicourt, Yvernaumont, Touligny et Hocmont, qui consentent à fournir chaque année 100 livres pour aider à la subsistance du vicaire (2 avril 1724); ordonnance de M. L'Escalopier, intendant de Champagne, prescrivant de lever cette somme sur les habitants des dites localités, moitié par tête, et l'autre moitié au marc la livre de leur taille (17 avril); ordonnance de Jean le Besgue, vicaire général de l'archevêque de Reims, décrétant l'établissement du vicaire en la paroisse de Guignicourt (19 juin). — Commission donnée au sieur Delapierre, curé de Guignicourt, pour faire les visites de diverses églises (23 avril 1732). — Visites, ordonnances concernant les églises de Guignicourt et de Villers-sur-le-Mont (1732, 1762). — Ordonnance de l'archevêque de Reims permettant aux habitants de Guignicourt de prendre la somme de 3000 livres sur les deniers de leur fabrique pour construire une nouvelle nef à leur église (17 février 1784). — Jandun et Barbaise. — Déclaration des meubles et des immeubles des églises de Jandun et de Barbaise, copies de pièces, bail de la cense de la fabrique de Jandun, fondations faites en ces églises, déclaration des droits et biens de la cure (1679 ; détail des tableaux et ornements de l'église de Jandun, aigle d'airain dans le chœur, fonts baptismaux en marbre noir, etc.). — Procès-verbal de visite de Jandun et Barbaise (1696; les seigneurs de Jandun sont M. du Han et Madame Dauger; il y a en ce lieu un pèlerinage fameux en l'honneur de saint Fiacre). — États du revenu et des dettes de la fabrique de Jandun, inventaire des meubles, état du revenu de la cure, état du revenu et inventaire des meubles de la fabrique de Barbaise (1716). — Visites, ordonnances concernant ces églises (1732, 1762). — Délibération des fabriciens et des principaux habitants de Jandun, qui demandent un vicaire et consentent à prendre pour ses honoraires des sommes sur les deniers de la fabrique et de la communauté (15 avril 1787); lettre de M. Alexandre, curé de Jandun, à l'appui de cette requête (4 mai ; renseignements sur l'accroissement pris par Jandun au XVIIIe siècle). — Requête adressée à l'archevêque de Reims par Daniel Péret, marchand, demeurant au Haut-Chemin, pour obtenir la permission de faire en l'église de Jandun une fondation pour le repos de l'âme de Jean-François, son fils, décédé à son retour de Saint-Domingue, où il avait été chercher fortune; acceptation de cette fondation par la fabrique de Jandun (28 décembre 1788). — Le seigneur de Barbaise en 1774, d'après le questionnaire, est « M. du Vignau, colonel commandant en second l'école du génie à Mézières ». — Lumes. — Procès-verbal de visite de Lumes (1696; description de l'église Saint-Brice, éloignée du village d'un quart de lieue, et où l'on ne dit plus la messe qu'une fois l'an ; il y a dans le village une chapelle dédiée à Sainte-Barbe, qui sert de paroisse ; c'est un reste d'un vieux château ruiné, « une espèce de tour où il y a même une cheminée au bas, qui fait face à l'autel »). — Vol sacrilège d'un ciboire et d'un ostensoir, commis dans l'église de Lumes; procès-verbal de la cérémonie expiatoire célébrée dans cette église

(15 mars 1716); procès-verbaux de recherches des hosties consacrées qui avaient été cachées près d'un bois situé sur le terroir de Gespunsart (25 et 27 mars; voy. G. 262); procès-verbal constatant le résultat de ces recherches (28 mars). — Visites, ordonnances concernant l'église de Lumes (1732, 1762). — Requête pour obtenir l'autorisation d'une fondation faite en l'église de Lumes par les frères Chardenal (1735).

G. 266. (Liasse.) — 341 pièces, papier (2 imprimées, 1 cahier de 28 feuillets); 31 sceaux; 7 cachets.

1652-1789. — **Doyenné de Mézières (suite).** — États des paroisses, visites, enquête de 1774. — Mézières. — Déclarations des héritages appartenant à l'église Notre-Dame de Mézières (1652; cahier de 28 feuillets, altéré par l'humidité). — État des cens en deniers, dus à cette église (s. d.). — Inventaire des meubles et ornements appartenant à la fabrique, et de ceux de la chapelle Notre-Dame d'Espérance, annexe de l'église paroissiale (15 janvier 1678), état du revenu de la cure (1 avril). — Présentation de Guillaume Mansuet, clerc du diocèse de Reims, à la chapelle de la Très-Sainte-Trinité de l'église Saint-Julien, située aux faubourgs de Mézières, par Ponce Mansuet, en qualité de fils aîné de Thomas Mansuet, fondateur de cette chapelle (12 septembre 1774). — Procès-verbal de visite de la paroisse Notre-Dame de Mézières (1696; le cimetière est hors la ville; le revenu de la fabrique est administré par les échevins de la ville, à l'exclusion de M. le curé; parmi les fondations, il en est une faite par Charles IX, roi de France; état des chapelles situées dans l'étendue de la paroisse, chapelles établies sur la porte Saint-Julien, sur la porte du Pont d'Arche, etc.). — Visites de l'église paroissiale de Mézières, de l'Hôtel-Dieu, de l'église collégiale de Saint-Pierre et du couvent des Annonciades (1732); visites de l'église paroissiale (1747, 1756; en 1747, mention des travaux exécutés aux frais de la confrérie de Saint-Pierre pour la décoration et la clôture de la chapelle de Saint-Pierre, située dans le collatéral droit de l'église). — Requête adressée par Louis-Joseph d'Argy, curé de Mézières, à l'intendant de Champagne, au sujet des réparations à faire en l'église paroissiale (1764). — Fondation d'une confrérie du Sacré Cœur de Jésus en l'église de Mézières par Françoise Rose, veuve de Jean Lépinette, maître couvreur en ardoises (11 février 1736). — Confrérie de l'adoration perpétuelle du Très Saint Sacrement. Lettres de M. Lecerf, chevalier de Saint-Louis, lieutenant du grand maître de l'artillerie à Mézières, qui demande l'autorisation d'établir en cette ville une confrérie de l'adoration perpétuelle, conformément à celle qu'il a établie à la Fère (1738); lettre de M. d'Argy, curé de Mézières, sur cet objet (17 avril); requête adressée à l'archevêque de Reims par le clergé paroissial, les officiers de la garnison, les maire, échevins et principaux habitants de Mézières, pour le prier d'agréer cette fondation; constitution d'une rente en faveur de cette œuvre par la veuve de Jean Boucher, bourgeois de Mézières (16 janvier); ordonnance de l'archevêque érigeant la dite confrérie et fixant ses statuts et règlements (brouillon sans date); relation de l'établissement de la confrérie et de la cérémonie d'inauguration (15 mai 1738). — Fondation faite en l'église de Mézières par Thierry Nottin, ancien échevin de cette ville (31 août 1738). — Chapitre de Saint-Pierre de Mézières. Explication du revenu temporel de l'église collégiale de Saint-Pierre, présentée à l'official de Reims (1684); procès-verbal de l'élection de Jacques-François-Claude Wanmerlen d'Egmont à la dignité de doyen, présentation à l'archevêque de Reims (24 juillet 1771; sceau du chapitre de Mézières; voy. G. 234). — Couvent de l'Annonciade. États des fonds et rentes que possède ce couvent en 1716, recettes et dépenses du 27 mai 1715 au 29 mai 1716, dépenses faites pour la construction des nouveaux bâtiments de 1705 à 1715, liste des religieuses composant la communauté; élection de la supérieure et autres dignitaires (2 juin 1716); mémoire sur la fondation et les règles de l'ordre des Annonciades Célestes, et sur leur établissement à Mézières (vers 1716); notes sur la fondation de l'ordre de l'Annonciade par la bienheureuse Jeanne de France, et de l'ordre des Annonciades Célestes à Gênes en 1604 par Marie-Victoire Fornari (vers 1768; l'une de ces notes est écrite au dos d'une circulaire imprimée annonçant le concours pour les places gratuites du séminaire de Reims, 3 septembre 1768). — Hôtel-Dieu et Charité de Mézières. Provision des fonctions d'aumônier de l'hôpital de Mézières en faveur de Philippe Desaingery (17 novembre 1669); lettre, mémoires sur des réformes à faire dans l'administration de l'Hôtel-Dieu (1716 à 1720); requête pour obtenir de l'archevêque l'approbation du règlement de l'Hôtel-Dieu (s. d.); mémoire de M. d'Egmont, échevin et agent de la ville de Mézières, sur la réorganisation de l'Hôtel-Dieu après 1747, et sur

un projet de règlement du bureau de charité de la paroisse (vers 1770); état des biens et revenus et des charges de l'Hôtel-Dieu de Mézières, dressé en exécution de la déclaration du 11 février 1764 (11 décembre 1764). — Procès-verbal de bénédiction de la chapelle de l'École royale du génie par Louis-Joseph d'Argy, doyen de Mézières, en présence de Jean-Baptiste de Caux de Blacquetot, directeur du corps royal du génie dans les provinces du Hainaut et de Champagne, de Charles Bossut, de l'Académie des sciences, examinateur des élèves, de Jean-Pierre-Jacques de Villelongue, colonel, commandant l'École, d'Antoine-Pierre de Lapisse, major de la dite École, et de Louis Dauphin, comte de Jaubert, aide-major (14 octobre 1787). — Mohon, Warnécourt et le Pont-de-Pierre. — Déclaration des héritages et des meubles appartenant à l'église de Warnécourt (6 avril 1678). — Procès-verbal de la visite de Mohon, de Warnécourt et de la chapelle du Pont-de-Pierre (1696). — Requête de Jean-Baptiste Aubry, demeurant à Mohon, au sujet d'une contestation relative à une construction qu'il avait fait élever dans sa cour, au voisinage de l'église (vers 1716). — Ordonnance de François de Mailly, archevêque de Reims, concernant l'église de Mohon et ses succursales (10 juin 1716). — Projet de séparer Warnécourt de l'église de Mohon pour l'unir à celle de Prix, enquête (27 septembre 1717), protestation des habitants de Warnécourt, attendu que le chemin du dit Warnécourt à Prix est souvent impraticable, « et qu'il faut passer dans un bois très dangereux, rempli pour l'ordinaire de brigands et soldats des garnisons des deux villes voisines. » — Visites et ordonnances concernant les églises de Mohon et de Warnécourt (1732, 1762). — Ordonnance décidant que le curé de Mohon prendra le tiers des offrandes qui sont faites en l'église de ce lieu à l'occasion du pèlerinage de saint Lié, et la fabrique les deux autres tiers (22 mai 1735). — Procès-verbal de bénédiction de la chapelle de l'hôpital royal et militaire du faubourg du Pont-de-Pierre par Louis-Joseph d'Argy, doyen de Mézières, en présence de Charles-Antoine de Romance, lieutenant pour le roi et son commandant au gouvernement des villes de Mézières et Charleville, de Nicolas-François-Antoine de Châtillon, commandant l'École du génie, de Germain Dubois, seigneur de Crancé, commissaire ordonnateur des guerres sur la frontière de Champagne, etc. (27 août 1755). — Projet de détacher de la paroisse de Mohon et d'unir à celle de Mézières le faubourg de cette dernière ville appelé le Pont-de-Pierre, fortifié depuis 1690; lettre écrite à l'archevêque de Reims par le chevalier de Châtillon, commandant à Mézières, en faveur de cette union (12 mai 1764); requête adressée à l'archevêque par les habitants du Pont-de-Pierre pour être unis à Mézières, vu les inconvénients et les difficultés des communications avec Mohon; requête des mêmes au duc de Choiseul, ministre de la guerre; lettre de Bertin, ministre, qui transmet cette requête à l'archevêque de Reims (Versailles, 25 mai 1764); remontrances des maire, échevins et gens du conseil de Mézières, qui s'opposent à la demande des habitants du Pont-de-Pierre ; requête de ceux-ci favorable au maintien de l'état de choses existant dans les paroisses de Mézières et de Mohon (juin 1764); copie d'une requête adressée à M. de Harouys, intendant de la province de Champagne, par le curé et les bourgeois du Pont-de-Pierre, pour obtenir que les pauvres de ce lieu participent aux revenus de l'Hôtel-Dieu de Mézières, consentement des administrateurs du dit Hôtel-Dieu (28 avril 1704). — État des linges et autres choses nécessaires à l'église de Mohon, réparations à faire en cette église (1779); ordonnance rendue à ce sujet (9 mars). — Neufmanil, Pussemange et Bagimont. — Convention passée entre les habitants de Neufmanil et Jean-Joseph Thiery, prêtre du diocèse de Trèves, qui se charge de remplir les fonctions de vicaire et de tenir école pour enseigner à lire et à écrire, depuis la Toussaint jusqu'au 1er mai (9 mai 1723).— Fondation d'une procession en l'église de Neufmanil par Marie Gouverneur, veuve d'Évrard Cordier, en son vivant marchand au dit lieu (31 mars 1741). — Ordonnance permettant aux habitants de Neufmanil de prendre certaines sommes sur les fonds de leur fabrique pour la reconstruction de l'église (18 décembre 1779). — Requête de Pierre Dussard, curé de Neufmanil, Pussemange et Bagimont, qui sollicite de l'archevêque de Reims l'amélioration de sa situation, vu la diminution de ses revenus et les charges qu'il a eu à supporter, en contribuant à la reconstruction de l'église de Neufmanil en 1780 (1786). — L'enquête de 1774 constate qu'il n'y a plus d'ermites « dans cette frontière, depuis que Mgr Le Tellier les a chassés ». — Nouvion-sur-Meuse. — Procès-verbal de la visite de Nouvion-sur-Meuse (1696; la tour de l'église a été nouvellement construite au bout de la nef). — Requête des habitants de Nouvion qui demandent à être déchargés

de certaines rétributions dues par eux à leur église, vu la misère où ils ont été réduits par suite des dernières guerres (1716). — Requête de Jean Faynot, laboureur à Manicourt, qui demande une remise sur les arrérages dus par lui à la fabrique de Nouvion, à cause de la misère « où les ennemis avoient réduits les dits deux villages par les ruineuses contributions qu'ils en exigeoient », et des années de stérilité qui ont suivi; information sur cette requête (24 juillet 1718). — Visites et ordonnances concernant l'église de Nouvion (1730, 1732, 1762). — Requête des habitants qui demandent la permission de prendre jusqu'à concurrence de 400 livres sur les reliquats des comptes de leur fabrique, pour les réparations de l'église (mars 1735); procès-verbal d'examen des réparations à faire (21 mars). — Fondation faite en l'église de Nouvion par Marie-Jeanne Petitqueux, veuve de Nicolas Raulin, et par Catherine Raulin (15 novembre 1784). — Poix et Montigny. — Déclarations des héritages de la fabrique et de la cure de Poix (24 avril 1678); déclaration des héritages de la fabrique de Montigny (30 avril). — Inventaire des biens meubles, tableaux, livres, ornements, appartenant à l'église de Poix (s. d., vers 1678). — Visites et ordonnances concernant les églises de Poix et de Montigny (1732, 1762). — Ordonnance de l'archevêque François de Mailly décidant qu'il y aura à l'avenir un vicaire résidant à Poix (15 janvier 1718), notes sur l'établissement de ce vicaire (vers 1776). — Fondation faite en l'église de Poix par Guillaume Capitaine, marchand au dit lieu (25 janvier 1785). — Lettre de M. Chevalot, curé de Raillicourt, qui se montre défavorable à un projet de réunion de Montigny à sa cure (14 décembre 1787). — Raillicourt. — Déclarations des héritages de la fabrique et de la cure de Raillicourt (8 juin 1679). — Visites et ordonnances concernant l'église (1732, 1762, 1781). — Requête des habitants qui demandent la permission de prendre 100 livres sur les deniers de leur fabrique, pour les réparations de l'église et du cimetière (novembre 1780); ordonnance rendue en conséquence. — Lettres de M. Chevalot, curé, sur l'état de sa cure et sur sa propre situation, qu'il représente comme fort précaire (29 janvier et 18 février 1786). — Saint-Laurent. — Visites et ordonnances concernant l'église (1732, 1762). — Saint-Martin-sur-Bar et Boutancourt. — Visites et ordonnances concernant les églises de Saint-Martin-sur-Bar et Boutancourt (1732, 1762). — L'enquête de 1774 constate que les trois cloches de l'église de Saint-Martin ont été faites en 1771. — Sapogne. — Requête des habitants du village de Feuchères qui demandent la permission de rétablir à leurs frais leur chapelle, et qui expriment en outre le désir d'avoir un maître d'école (1716). — Visites et ordonnances concernant l'église de Sapogne (1732, 1762). — Sept-Fontaines, Fagnon et Écogne. — Procès-verbal de la visite de Fagnon (1696; « l'église n'est bâtie que depuis deux cents ans »; il y a des reliques qu'on dit être de saint Nicaise, enchâssées dans un bras de bois peint; le prieur de l'abbaye de Sept-Fontaines fait les fonctions de curé). — Requête adressée à l'archevêque de Reims par Jacques Galland, commissaire ordonnateur des guerres de la frontière de Champagne, pour lui demander la permission de faire construire une chapelle dans sa maison d'Écogne (décembre 1729). — Visites et ordonnances concernant les églises de Sept-Fontaines (1732) et de Fagnon (1732, 1762). — Affaire de Nicolas Pelletier, habitant d'Écogne, paroisse de Fagnon, qui se plaint d'avoir été exclu, avec sa famille, de la messe de paroisse en l'église de Gruyères; plaintes du dit Pelletier à l'archevêque de Reims (1737); lettre du F. Damars, prieur de Sept-Fontaines, à ce sujet (7 avril 1737); lettre de Mme de Maillart de Léautaud, dame de Fagnon, qui se plaint en même temps du déplacement de son ban seigneurial dans l'église de Gruyères (Mézières, 12 avril). — Affaire relative aux réparations de l'église de Fagnon, réclamations des habitants qui prétendent, à l'encontre des religieux de Sept-Fontaines, que leur église est paroissiale; requête adressée par les dits habitants à Rouillé d'Orfeuil, intendant de Champagne, pour lui demander l'autorisation de procéder à l'adjudication des ouvrages à faire en l'église (6 novembre 1764); visite et enquête faites par M. d'Argy, doyen rural de Mézières (13 mars 1765; les habitants de Fagnon prétendent que leur église est plus ancienne que l'abbaye de Sept-Fontaines, en s'appuyant sur l'inscription d'un vitrail où ils croient voir la date de 1005; on leur oppose la date de 1583, gravée au fronton du portail); mémoire des habitants en réponse au précédent procès-verbal; lettre du F. Delepouve, prieur de Sept-Fontaines (15 mars 1765), qui envoie à l'archevêché la copie de diverses pièces (transaction par laquelle les habitants de Fagnon reconnaissent l'église de Sept-Fontaines pour leur paroisse, 19 mars 1656; ordonnance de l'archevêque Charles-Maurice Le Tellier, qui interdit l'église de Fagnon

et en prescrit la démolition, 9 juillet 1676, etc.); requête du dit prieur pour obtenir l'interdit de l'église de Fagnon (24 avril 1765); visite de cette église (27 mai); ordonnance qui prescrit d'y faire les réparations nécessaires et qui l'interdit en attendant (5 juin); requête des habitants de Fagnon qui demandent à l'archevêque l'autorisation de faire célébrer en leur église un service annuel pour le roi le jour de Saint Louis; lettre de l'archevêque sur les contestations des dits habitants avec le prieur de Sept-Fontaines (Versailles, 8 février 1767; signature autographe); sentence interlocutoire du bailliage royal de Sainte-Menehould ordonnant que les habitants de Fagnon se retireront devant l'ordinaire, à l'effet d'obtenir des lettres d'institution pour un curé dans leur paroisse (15 janvier 1768); requête adressée à Messieurs de la congrégation de l'archevêché de Reims, pour obtenir l'approbation d'un accord par lequel les religieux de Sept-Fontaines consentent à ce que les habitants de Sept-Fontaines et d'Écogne remplissent leurs devoirs paroissiaux dans la seule église de Fagnon, à la condition que le religieux qui desservira cette église continuera à loger « hors de l'enceinte du cloître de l'abbaye, au-dessus de la porte d'entrée » (vers 1772); notes, renseignements divers sur l'affaire de l'église de Fagnon; déclaration d'un vicaire général de l'archevêque portant que les habitants de Sept-Fontaines et d'Écogne doivent continuer à reconnaître l'église de Sept-Fontaines pour leur paroisse (30 juillet 1772; sceau du cardinal de la Roche-Aymon, archevêque de Reims). — Requête du bureau de la fabrique de l'église de Fagnon pour obtenir l'autorisation de l'archevêque en faveur de l'érection d'une confrérie du Très Saint Sacrement en la dite église (11 juin 1780). — Requête en faveur d'une fondation faite en l'église de Fagnon par Jérôme Dupeire, demeurant à l'abbaye de Sept-Fontaines (10 mai 1786). — Singly et la Horgne. — Déclarations des héritages de la fabrique de l'église de Singly et des droits appartenant à la cure (14 avril 1678); inventaire des meubles de cette église et de celle de Butz, annexe de Singly (7 mai). — État de l'église de la Horgne (1698; le clocher menace ruine; on va commencer à démolir le clocher et la nef pour les rétablir); état de la cure et des fabriques et églises de Singly et la Horgne (après 1702). — Présentation faite par Jeanne-Madeleine d'Ambly, veuve d'Abraham-Louis, comte d'Aspremont, à la chapelle Saint-Blaise, fondée en son château de la Horgne, de Jacques-Louis d'Aspremont, clerc du diocèse de Reims (château de l'Aubrelle, 24 mars 1719; sceau aux armes de la dite dame). — Visites et ordonnances concernant les églises de Singly et de la Horgne (1732, 1762, 1766). — Notes sur la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine de Thièves, extrait d'une ordonnance de l'archevêque F. de Mailly, du 13 juin 1716, qui en prescrit la réparation. — L'enquête de 1774 constate que la nef et le clocher de l'église de Singly viennent d'être faits récemment. — Sugny, Vresse, la Forêt et Mousaive. — État de l'église paroissiale de Sugny, située au duché de Bouillon, inventaire de ses meubles (vers 1716; bassin de cuivre aux armes du souverain, graduel manuscrit, deux antiphonaires gothiques, etc.); inventaire des meubles des églises de Vresse et de la Forêt, revenus du vicaire amovible desservant ces églises (vers 1716). — Fondation faite en l'église de Sugny à la suite d'un accord intervenu entre Nicole Lamblot, veuve de Nicolas Bailly, et Jean Gouverneur, laboureur au dit lieu (9 mai 1716). — Requêtes des habitants de Sugny pour obtenir un vicaire; acte par lequel ils s'engagent à fournir le traitement d'un vicaire, qui sera chargé en même temps de tenir l'école depuis Pâques jusqu'à la Saint Jean, à la place du maître d'école qui, étant forcé de travailler de ses mains pour vivre, ne peut la tenir en cette saison, et depuis la Saint Remi jusqu'à la Saint Martin, temps auquel le dit maître d'école doit reprendre ses fonctions (14 janvier 1721). — Traité entre Jean Ragon, curé de Sugny, et les habitants de Mousaive, pour l'établissement en ce dernier lieu d'un vicaire, chargé de desservir la chapelle bâtie aux frais des dits habitants (27 juillet 1733); ordonnance établissant un vicaire et une fabrique à Mousaive (22 août). — Fondation faite en l'église de la Forêt par Jean Colas, maître brasseur à Charleville, et Jeanne Sibille, sa femme (1748). — Traité passé entre les habitants de Sugny et Jean-Charles-Nicolas Truc, vicaire de ce lieu, au sujet des appointements du dit vicaire, qui sont fixés à la somme de 300 livres par an, à prendre sur les revenus de la communauté (27 mai 1767). — Ordonnance prescrivant la translation au dimanche qui suit la Saint Martin, d'une fondation existant en l'église de Sugny (4 septembre 1782). — D'après l'enquête de 1774, l'école se tient à Sugny « dans une maison particulière que la communauté a fait bâtir exprès. » — This. — Déclaration des héritages et des meubles de l'église de This, mémoire des obits, héritages et

revenus de la cure (1678). — Procès-verbal de la visite de This (1696; le cimetière est éloigné de l'église de quatre cents pas). — Visites, ordonnances concernant cette église (1732, 1762). — En 1774, la devanture du portique de l'église, quoique bâtie à neuf depuis huit ans, menace déjà ruine. —Villers-devant-Mézières. — Procès-verbal de la visite de Villers-devant-Mézières et de Saint-Marceau, son secours (1696). — Projet de détacher l'église de Saint-Marceau de celle de Villers-devant-Mézières pour l'unir à celle des Ayvelles, et de détacher de cette dernière l'église de Flize pour l'unir à celle de Chalandry (voy. G. 265); constitutions de procureurs par les chapitres de Saint-Pierre de Mézières et de Saint-Symphorien de Reims, et par les communautés de Villers-devant-Mézières, Saint-Marceau, Flize et Chalandry, pour comparaître en leur nom dans l'enquête qui doit être faite à ce sujet (juillet 1703); procès-verbal de l'enquête faite par Camille Le Tellier de Louvois, vicaire général de l'archevêque de Reims (26 juillet). — Visites, ordonnances concernant les réparations de l'église et du presbytère de Villers-devant-Mézières, etc. (1732, 1734, 1762, 1773, 1782). — Visite, examen des comptes et de l'emploi des deniers de la fabrique (1787); requête adressée à l'archevêque par les marguilliers et principaux habitants de Villers, pour obtenir que son ordonnance, défendant de mettre à la charge de la fabrique l'entretien de l'horloge et des cordes des cloches, n'ait pas d'effet rétroactif (vers 1787). — Villers-le-Tilleul et Butz. — Collation faite à François Chantrier de l'église de Villers-le-Tilleul, érigée en cure par acte du 18 janvier précédent (19 janvier 1670). — Vente d'un jardin à la fabrique de Butz par Jean de Joyeuse, sieur de Sivry, demeurant à Butz, et Anne de Rincourt, sa femme (5 juin 1669). — Bail de la cense de la fabrique de Villers-le-Tilleul (7 juin 1677). — Déclarations des héritages de l'église de Butz (7 mai 1678), et de l'église de Villers-le-Tilleul (22 mai); inventaire des meubles et ornements de cette dernière église (22 mai). — Procès-verbal de visite de Villers-le-Tilleul et de Butz (1696; il y a une chapelle domestique dans la maison des Pourceaudes). — Lettre, mémoires, requête de Georges de Stenay, curé de Villers-le-Tilleul, qui demande que la Horgne continue à être desservie par Singly et Butz par Villers, et que le *statu quo* soit maintenu pour le partage des revenus et les contributions aux réparations des presbytères (1718). — Visites, ordonnances concernant les églises de Villers-le-Tilleul et de Butz (1732, 1762, 1766, 1768). — Affaire avec Jean-Baptiste Borin, écuyer, garde du corps du roi, au sujet du bail emphytéotique d'un pré appartenant à la fabrique de Butz (1787). — Dans l'église de Butz, « le chœur tombe totalement » (enquête de 1774). — Vivier et Gernelle. — Procès-verbal de la visite de Vivier et de Gernelle (1697). — Bail fait à Nicolas Dupuy, curé de Vivier, des trois quarts des menues dîmes du dit lieu, appartenant à Hippolyte de Béthune, évêque de Verdun, en qualité d'abbé de Saint-Vanne (12 mars 1712); requête adressée à l'archevêque par Nicolas Dupuy, pour obtenir l'établissement d'un vicaire à Gernelle aux dépens des décimateurs (s. d.). — Visites, ordonnances concernant l'église de Vivier (1732, 1762). — Fondations faites en l'église de Gernelle par François Titeux, demeurant à Rumel (1736), et par Thomas Titeux, greffier du dit Gernelle (1775). — Procédures relatives à la construction d'une église au village d'Issancourt, et à l'établissement d'un vicaire pour desservir le dit Issancourt, ainsi que Gernelle (1788); requêtes des habitants de Vivier, Aucourt, Tumécourt, Rumel, Rume, Issancourt et le Mazy; assignations données à l'évêque de Verdun, gros décimateur pour les trois quarts de la paroisse de Vivier, au duc de Valentinois, seigneur du dit Vivier, dépendant de la prévôté de Donchery, etc.; procuration donnée par Henri-Louis-René Desnos, évêque de Verdun, à Claude-Joseph d'Ivory, chevalier de Saint-Louis, capitaine du génie à Mézières; visite de l'église de Gernelle; enquête de commodo et incommodo; déposition des parties intéressées (5 mars 1788); requête de M. Laubry, promoteur, sollicitant une ordonnance portant permission aux habitants d'Issancourt de bâtir une église (15 avril 1788); id., sollicitant l'établissement d'un vicariat perpétuel dans l'église d'Issancourt (11 novembre 1789). — Vrigne-aux-Bois. — Procès-verbal de la visite de Vrigne-aux-Bois et de Bosséval, son secours (1696). — Inventaire des meubles de l'église de Vrigne-aux-Bois, état des revenus et des charges de la fabrique de l'église et de la fabrique des trépassés, revenus de la cure (juin 1716). — Délibération et requête adressée à l'évêque de Nitrie, suffragant de Reims, par le conseil et les notables bourgeois de la paroisse de Vrigne-aux-Bois, Tendrecourt et Saint-Basle, pour obtenir l'établissement d'un vicaire, chargé de dire une messe basse les dimanches et fêtes, et de « régenter les enfants des

dits lieux qui voudront apprendre le latin » (1 mai 1730). — Visites de l'église de Vrigne-aux-Bois (1732, 1747, 1762). — Requête pour obtenir l'autorisation de l'archevêque en faveur d'une fondation faite en l'église de Vrigne-aux-Bois par M. Michel, curé de cette paroisse (s. d.). — « A l'entrée du cimetière est la prison du lieu, et au-dessus de cette prison, l'audience qui se tient tous les lundis » (enquête de 1774).

G. 267. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin: 180 pièces, papier (1 cahier de 17 feuillets) ; 4 sceaux; 2 cachets.

1648-1790. — **Doyenné de Rethel.** — États des paroisses, visites, enquête de 1774. — RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX. — État du doyenné de Rethel, renseignements sur les curés, les présentateurs des cures, les décimateurs, les revenus des cures, l'état des églises et des presbytères, le nombre des communiants (1710; cahier de 17 feuillets). — Notes écrites vers 1763 sur divers sujets : ordonnances concernant la desserte des églises d'Adon et de Logny (2 mai 1678), l'établissement d'un vicaire à Doux (5 août 1679), la tenue des calendes du doyenné de Rethel, qui auront lieu séparément pour les curés réguliers et les curés séculiers (9 avril 1725); permission aux frères des Écoles chrétiennes de tenir écoles dans la ville de Mézières, tant qu'il plaira à la dite ville et à l'archevêque (1733); décret de l'archevêque permettant de démolir l'église du prieuré de Louvergny (18 mars 1743). — Procès-verbaux de l'assemblée des calendes des curés réguliers du doyenné de Rethel (16 mai 1757), et de l'assemblée des curés séculiers (24 mai). — État du revenu des fabriques et du revenu fixe des curés du doyenné de Rethel qui ont opté pour la portion congrue en vertu de l'édit de 1768, revenu de la cure de Rethel, observations sur cette dernière paroisse, « composée de quatre mille communiants, parmi lesquels on est obligé d'assister trois à quatre cents familles », projet d'amélioration pour la cure de Rethel, etc. (1786); lettre de M. Paté, curé de Rethel, qui transmet ces renseignements à l'archevêché (11 février). — Lettre du même, envoyant la réponse à des questions posées sur l'utilité d'ériger certaines succursales en cures (4 décembre 1787). — BARBY. — Inventaire des titres et papiers de l'église de Barby (s. d., vers 1688). — Visite de l'église et constatation des réparations urgentes qui doivent y être faites (28 octobre 1743), requête des habitants qui demandent l'autorisation de prendre sur les deniers de la fabrique la somme nécessaire pour ces réparations. — Visite de l'église, état des réparations à faire et des meubles et ornements à acquérir (23 août 1767). — « Il y avoit une chapelle à Gerson, dépendant de Barby, sous l'invocation de Saint-Martin; on en prend aujourd'hui possession en l'église matrice » (enquête de 1774). — BERTONCOURT. — Règlements de la confrérie du Saint Sacrement, instituée en la chapelle de Saint-Nicolas de Bertoncourt (19 juillet 1648). — Permission de desservir l'église de Bertoncourt, accordée à François Germont, prêtre du diocèse de Reims, par Robert Lelarge, vicaire général du chapitre de Reims, le siège étant vacant (29 mars et 1 octobre 1664 ; sceau de l'église de Reims). — Même permission accordée à Remi Philippe (24 mars 1671); prise de possession par celui-ci du bénéfice de Bertoncourt, en présence de Jean d'Escannevelle, seigneur de Coucy, et de Louis de Chartongne, seigneur de Manre (3 juin). — Donation faite par Françoise Bombel, veuve de Claude de Chartongne, seigneur de Bertoncourt, demeurant à la Folie, d'une petite cense à Remi Philippe, curé du dit Bertoncourt, à charge de dire deux messes par mois pour le défunt et les siens (4 janvier 1684). — Inventaires des biens meubles et immeubles de l'église de Bertoncourt (1688); état du revenu du vicariat du dit lieu. — Requête adressée à l'abbé Langlois, vicaire général de l'archevêque de Reims, par Angélique le Prévost de Longpré, veuve de Claude de Chartongne, lieutenant des maréchaux de France, pour obtenir la permission de continuer à faire dire la messe dans la chapelle de son château de Bertoncourt (juin 1733). — Procès-verbal de visite de la nouvelle église de Bertoncourt (15 décembre 1738; « le milieu de l'autel est occupé par un beau tableau représentant l'Annonciation »); procès-verbal de bénédiction de cette église (23 décembre). — Échange proposé d'une chènevière appartenant à la fabrique contre une terre appartenant à Nicolas Lacroix; lettres, visite d'experts (1786). — CHAPPES. — Permission accordée par l'archevêque Charles-Maurice Le Tellier à Nicolas Duchastel, curé de Chappes, de desservir en même temps l'église d'Adon (5 avril 1672; signature du dit archevêque). — Visites de l'église de Chappes (1745 et 1752; le procès-verbal de 1745 signale deux reliquaires, un bras et une tête de bois peinte); requête des marguilliers indiquant les vaisseaux, ornements et linges qui manquent à l'église, et qui

sont à la charge de la mense abbatiale de l'abbaye de Signy (6 mai 1752). — CHAUMONT-PORCIEN, ADON ET LOGNY. — Testament de Pierre Fatré, bourgeois de Logny, contenant divers legs au profit de l'église de ce lieu et fondant des obits en cette église (22 octobre 1651). — Contestations entre François d'Ambly, marquis des Ayvelles, Gilles Dez, sieur des Fontaines, aumônier du roi et du duc d'Orléans, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Bertaud de Chaumont, et les habitants du dit Chaumont, au sujet de la construction du chœur de l'église paroissiale de ce lieu; pouvoirs donnés par les parties pour trancher la question (juin 1674); procès-verbal dressé par Robert de Y, vicaire général de l'archevêque de Reims, pour fixer les travaux que l'abbé de Chaumont doit faire exécuter à ses frais pour la construction du chœur (4 août 1675). — Traité entre Gilles Dez, abbé de Chaumont, et les habitants de Logny-lès-Chaumont, au sujet de la construction d'une église au dit Logny, au lieu et place de l'ancienne (12 juin 1689). — Ordonnance rendue par M. de Vuarigny, président en l'élection de Rethel et subdélégué de l'intendant de Champagne, pour faire assigner certains particuliers afin de rendre compte des deniers qu'ils peuvent avoir, appartenant à la communauté de Chaumont, dont le remboursement sera employé au soulagement de la dite communauté et aux réparations de l'église (23 septembre 1697). — Visites des églises de Chaumont (1723, 1745), d'Adon (1745, 1769), et de Logny (1745). — Fondation faite en l'église de Chaumont par Gilles Bertrand, marchand, et Marguerite Duguet, sa femme (1738). — Donation d'une pièce de pré, faite par Marie-Apolline Faux, demeurant à Épernay, à Jean-Baptiste Faux, son frère, contrôleur des actes au bureau de Chaumont-Porcien, à charge d'une fondation en l'église du dit Chaumont (28 septembre 1762). — Sur le territoire de la paroisse de Chaumont, « il y a un hermitage que l'on appelle Sainte-Olive » (enquête de 1774). — DRAIZE. — Inventaire des immeubles et meubles appartenant à l'église (vers 1688). — Visites de cette église (1745, 1776); ordonnance prescrivant de faire quelques dépenses pour le mobilier et de réparer l'autel (6 juillet 1776); permission accordée au baron de Bolandre de continuer à faire dire la messe dans la chapelle de son château de Termes (id.). — ÉCLY. — Visite de l'église (1745). — Requête adressée à l'archevêque par le marquis de Rochegude, commandant du premier bataillon du régiment des gardes, seigneur d'Écly, pour obtenir la permission de faire célébrer la messe dans une chapelle, récemment construite par lui en son château d'Écly; procès-verbaux de visite et de bénédiction de cette chapelle (18 et 26 septembre 1773). — Requête des habitants d'Écly pour obtenir la translation aux douze principales fêtes de l'année des saluts fondés en 1622 par Jean de Gomont, seigneur du dit Écly (cette pièce est signée par la princesse de Galléan, dame d'Écly); projet d'ordonnance faisant droit à cette requête (s. d.). — « Il n'y a point d'hôpital à Écly, mais il y a des revenus affectés aux pauvres et aux malades » (enquête de 1774). — GIVRON, DOMMELY ET BÉGNY. — Comptes de la fabrique de l'église de Bégny, rendus par les marguilliers au prieur curé de la Neuville, desservant la dite église (1683, 1684, 1689, 1690, 1691, 1692, 1693, 1694, 1695). — Mise en adjudication de la location des héritages appartenant à l'église de Bégny (22 avril 1690). — Mémoire tendant à établir que Bégny est annexe de Draize (s. d.). — Visites des églises de Givron et Bégny (1745, 1769), et de Dommely (1745). — GRANDCHAMP. — Inventaire des biens meubles et immeubles de l'église (22 juillet 1679). — Visite (1745). — LA HARDOYE. — Inventaire des immeubles et des meubles, ornements, tableaux, statues et livres de l'église (25 juin 1687; « on a trouvé depuis peu, en fouillant la terre, proche la haie du cimetière, deux chandeliers de cuivre pesant environ trois livres chacun »). — Visites des églises de la Hardoye (1745 et 1769), et de Logny (1769). — Ordonnance prescrivant une enquête sur des difficultés élevées entre le curé de la Hardoye et les marguilliers et paroissiens, au sujet des comptes de la fabrique (28 juillet 1779; sceau de Mgr de Talleyrand, archevêque de Reims). — INAUMONT ET ARNICOURT. — Commission donnée à Guillaume Parent, doyen rural et curé de Rethel, pour visiter l'église d'Arnicourt et juger si le Saint Sacrement ne peut plus rester sur le principal autel de cette église, « à cause des ruines d'icelle » (12 février 1672). — Remboursement à l'église d'Inaumont d'une somme de 120 livres, employée au paiement des droits d'amortissement (10 juin 1693). — Inventaire des biens meubles et immeubles de l'église d'Arnicourt, état des obits et saluts fondés en icelle (1696). — Visites des églises d'Inaumont et Arnicourt (1745; il y a dans la paroisse d'Arnicourt un prieuré à la nomination de l'abbé de Saint-Benoît-sur-Loire). — Requête adressée à

l'archevêque par le bureau de la fabrique d'Inaumont, pour obtenir l'autorisation d'abandonner à la municipalité du dit lieu une somme de 120 livres, prêtée par elle à la susdite municipalité (8 août 1790). — JUSTINE ET HERBIGNY. — Charte de fondation et de dotation d'une chapelle à Herbigny par Jean du Thour, chevalier, seigneur du dit Herbigny (avril 1248; copie du XVIIe siècle). — Requête adressée par les habitants de Justine à M. Langlois, vicaire général, pour lui demander l'autorisation d'une fondation faite en l'église du dit Justine par Marie d'Argy (28 mars 1735). — Visites des églises de Justine et d'Herbigny (1745). — LALOBBE. — Déclaration des biens meubles et immeubles de l'église (1 juin 1686). — Visite de cette église, projet d'ordonnance prescrivant d'y faire des réparations (1780). — LIBRECY ET MARANWEZ. — Ordonnance de Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, érigeant la chapelle de Librecy en titre de cure indépendante de l'église de Signy-l'Abbaye (18 mai 1699). — Visites de l'église de Librecy (1723, 1745; en 1723, projet de reconstruction de l'église en un endroit plus commode, et permission donnée à cet effet par Michel Neel, vicaire général); visite de l'église de Maranwez (1745).—Proposition d'échange d'un pré contre une maison léguée à la fabrique de Librecy par Marguerite Marendel, femme de Pierre Jouart (1741). — Notes sur diverses pièces relatives à la desserte de l'église de Maranwez (vers 1770). — Réponses adressées à l'archevêché au sujet de l'augmentation projetée des portions congrues, renseignements sur l'état de la paroisse de Librecy et de Maranwez, son annexe, sur l'union faite en 1725 de Maranwez à la cure de Librecy, copie de la charte de franchise accordée aux bourgeois et à la communauté de Maranwez par Roger, sire de Rozoy, au mois d'août 1249, par laquelle on doit établir « un prêtre levant et couchant » en la dite ville de Maranwez (1786). — Requête de M. Souplet, prieur curé de Librecy, qui demande à être déchargé de la desserte de Maranwez, lettres écrites à ce sujet (1786 à 1788). — MACHÉROMÉNIL ET CORNY-LA-VILLE. — Vente à Nicolas Lelarge, marchand, demeurant à Provisy, d'un pré appartenant à l'église de Corny (22 janvier 1641). — Permission donnée par Robert de Y, vicaire général de l'archevêque de Reims, d'échanger 6 verges d'héritages, appartenant à l'église de Corny, contre 25 verges en nature de chènevière, appartenant aux héritiers de Jean Potier (5 décembre 1681; sceau de l'archevêque M. Le Tellier). — Inventaire des titres concernant les immeubles de la fabrique de l'église de Corny-la-Ville, ainsi que de la fabrique des trépassés de la dite église (22 avril 1688). — Taxe imposée sur les habitants de Corny pour le remboursement d'une somme de 150 livres, déboursée par la fabrique du dit lieu pour les réparations de la nef de l'église qui étaient à la charge de la communauté (6 janvier 1689); mémoire des charrois faits par les habitants pour ces réparations. — Requête de Jean Douté, curé de Machéroménil, pour obtenir en faveur de son église une décharge du droit d'amortissement pour une pièce de pré (1692); pièces à l'appui, échange de terres entre particuliers (6 octobre 1650), vente de prés faite par Nicolas de Bournonville, écuyer, sieur de Machéroménil, et Bonne d'Escannevelle, sa femme, à Jacques Pastoureaux, marchand à Rethel (30 juin 1633). — Inventaire des héritages appartenant à l'église de Machéroménil (4 avril 1582). — Fondations faites en cette église par la famille Goffart (1595 et 1646). — Visite de la dite église (1745). — Requêtes adressées à Mgr de la Roche-Aymon, archevêque de Reims, par les habitants du hameau de Lautreppe, pour lui demander la confirmation d'une ordonnance de Mgr Le Tellier, son prédécesseur, qui les rattachait à la cure de Machéroménil, lettres sur cette affaire (1765 à 1769). — MAINBRESSY ET MAINBRESSON. — Sentence de l'officialité de Reims permettant de faire assigner les décimateurs et les habitants de Mainbressy, pour les contraindre à réparer l'église du dit lieu (18 juillet 1682). — Déclarations des biens meubles et immeubles appartenant aux églises de Mainbressy et de Mainbresson (7 août 1685). — Visites de ces églises (1745, 1769). — Fondation faite en l'église de Mainbresson par M. d'Aguisy, seigneur de Mainbressy et Mainbresson, conformément aux dernières volontés de Marie-Louise-Madeleine d'Aguisy, sa fille (1787). — MESMONT. — Compte des recettes et dépenses de la fabrique (1665-1666). — Inventaires des biens meubles et immeubles de l'église de Mesmont et des héritages de la cure (20 juin 1679 et 8 juin 1685; en 1679, il n'y a point au dit lieu de maison presbytérale, elle a été brûlée par la guerre). — Sentence de l'officialité de Reims condamnant les habitants de Mesmont à faire faire incessamment les réparations des collatéraux de la nef de leur église (19 juillet 1687). — Requête de Godefroi de Romance, seigneur de Mesmont, écuyer ordinaire du roi en sa grande écurie, pour obtenir la permis-

sion de faire célébrer la messe dans la chapelle qu'il a construite en son château, « celle qui y avoit été autrefois ayant été détruite du temps des guerres » (1733); procès-verbal de visite de cette chapelle (17 mai). — Testament de Marie Pierrequin, veuve de Guillaume Laroque, contenant une fondation pour l'église de Mesmont (2 août 1740). — Visite de cette église (1745). — Montmeillant. — Sentence de l'officialité de Reims condamnant un particulier à payer une somme de 21 livres à la fabrique de Montmeillant (1 août 1682). — Bail fait par Robert Davaux, curé de Montmeillant, à Jean Servaux, laboureur, demeurant à la Besace, d'un pré appelé le *pré Saint-Nicaise*, sis au village de Montmeillant (14 juin 1685). — Visites de l'église (1745, 1783; en 1783, on travaille à agrandir l'église).

G. 268. (Liasse.) — 199 pièces, papier (1 imprimée, 2 plans); 3 sceaux; 11 cachets.

1671-1791. — **Doyenné de Rethel (suite).** — États des paroisses, visites, enquête de 1774. — Nanteuil-sur-Aisne. — Certificat des dégâts causés dans l'église de Nanteuil par la fonte des neiges (30 novembre 1688). — Délibération de l'assemblée des habitants, portant consentement à la construction d'un clocher à l'église (17 octobre 1690). — Visite de la dite église (1745; «l'un des bas côtés a été supprimé et compose aujourd'hui l'école de la paroisse et un magasin pour les meubles de l'église»). — Requête du curé et des habitants pour obtenir la conversion d'un obit, fondé dans la paroisse, en une messe solennelle et annuelle pour tous les bienfaiteurs de la dite paroisse (8 juillet 1787). — Requête des mêmes, à l'effet d'obtenir l'autorisation de célébrer solennellement tous les ans, le 3 mai, la fête de l'Invention de la Sainte Croix, pour honorer une relique de la vraie Croix qu'ils possèdent depuis près de soixante ans, et pour remercier la Providence d'avoir échappé au fléau des incendies, qui depuis une vingtaine d'années ont fait des ravages dans presque toutes les localités voisines (13 avril 1788). — Neuville-lès-Wasigny. — État des biens immeubles et meubles de l'église (vers 1680). — Adjudication des grosses dîmes de Neuville (26 juin 1682). — Visite de l'église (1745). — Novion-Porcien. — Déclaration des biens de la cure (6 juillet 1679); inventaire général des biens meubles et immeubles de l'église, état des obits (9 janvier 1680); déclaration des terres et prés (25 avril 1688), note sur les réparations à faire à l'église. — Visite de cette église (1745). — Procès-verbaux constatant l'état de ruine de l'église et désignant une grange pour y célébrer les saints mystères, pendant le temps qu'on reconstruira cet édifice (31 mars 1767); procès-verbal de visite de la nouvelle église « qui est actuellement la plus belle, la plus majestueuse du doyenné », et qui peut être bénite incessamment (19 avril 1773). — Remaucourt. — État du revenu de la cure (10 janvier 1679); état des obits fondés en l'église (12 janvier); inventaire des biens meubles et des revenus de l'église (8 avril 1680). — Visite de la dite église (1745). — « Il y a dans l'étendue de la paroisse une abbaye de l'ordre de Prémontré, dite la Piscine, transférée de Chaumont en Porcien... L'église paroissiale de Remaucourt a été réparée, il y a environ trois ans » (enquête de 1774). — Rethel. — Procès-verbal d'examen de reliques de martyrs, envoyées de Rome au sieur Wilquin, marchand drapier à Rethel, et destinées à être remises au curé du dit Rethel, pour en faire la translation dans des châsses ou reliquaires (16 avril 1671). — Arrêt du Conseil d'État, ordonnant la sortie des religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur du prieuré de Rethel, et la desserte du dit prieuré par des religieux non réformés de l'ordre de Saint-Benoît (10 septembre 1684; imprimé). — Présentation faite au nom du curé et des échevins de Rethel, de Jean-Louis Titoux, clerc, natif de cette ville, à la chapelle de Sainte-Marie et Sainte-Croix, fondée en l'église paroissiale de Saint-Nicolas de Rethel (23 mai 1716). — Collège de Rethel. Requête adressée au roi par les maire, échevins et habitants de Rethel, pour lui demander la permission, vu l'insuffisance du petit collège qui existe en cette ville, de le remplacer par un collège de prêtres de l'Oratoire (août 1716); lettres écrites à M. de Mailly, archevêque de Reims, par M. L'Escalopier, intendant de Champagne (29 août), par M. Tanton, curé de Rethel (6 septembre), et par le duc d'Antin (28 octobre), pour lui demander son sentiment à ce sujet; mémoire de l'archevêque, concluant à un refus d'autorisation de l'établissement proposé (Saint-Thierry, 22 septembre 1716; renseignements sur le collège de Rethel, fondé par Jacques Bastonnier, et composé d'un principal et de deux régents, chargés d'instruire la jeunesse jusqu'en rhétorique, etc.); autre lettre du duc d'Antin à l'archevêque sur cette affaire (19 novembre); lettre de M. Lebègue, régent, qui demande sa confirma-

tion de l'archevêque (23 février 1719) ; lettres patentes de Louis XVI, portant réorganisation du collège de Rethel (Versailles, juillet 1785 ; copie). — État des revenus et des charges de l'église paroissiale de Rethel ; mémoire de l'argenterie et des linges et ornements (1723). — Visite solennelle de cette église par Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims (mai 1723; informations sur les établissements religieux et les écoles de la ville, ordonnance rendue en conséquence de la visite, ordre de démolir « la tribune qui fait la séparation du chœur et de la nef, pour agrandir le chœur, » et de mettre à la place une grille de fer ou une balustrade de bois, permission de vendre « deux anciennes colonnes de cuivre qui sont au côté de l'autel de Saint-Crépin », etc.) ; autres procès-verbaux de visites (1744, 1747). — Fondation en l'église de Rethel d'un salut le jour de Saint Blaise, par Simon Lhoste et Barbe Lhoste, sa sœur (14 janvier 1735) ; fondation de Pierre Justinart, maître perruquier à Rethel (1740 à 1750). — Lettres patentes de Louis XV, confirmant et autorisant l'établissement des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame en la ville de Rethel, qui leur avait été déjà permis par des lettres du mois de juillet 1641 (Fontainebleau, novembre 1738 ; copie). — Ordonnance de l'archevêque Armand-Jules de Rohan, enjoignant au curé de Rethel de faire le prône à la fin de l'offertoire des messes paroissiales (25 octobre 1745 ; voy. G. 231). — Information faite par Jean-Baptiste Maclot, doyen rural de Mézières, au sujet de certains abus que Pierre Pillas, curé de Rethel, prétendait avoir été introduits dans sa paroisse par des délibérations du bureau de la fabrique et de l'hôtel de ville, au préjudice de ses droits (17 au 20 janvier 1747; contestations au sujet des bancs occupés dans le chœur de l'église par le corps de ville, le bailliage et l'élection, au sujet de la gestion des deniers de la fabrique, conflit avec les marguilliers sur divers points, etc.) ; délibération du bureau de la fabrique, tendant à régler ces conflits, ordonnance d'Hyacinthe Le Blanc, évêque de Joppé, vicaire général de l'archevêque, prescrivant la démolition des autels de Sainte Anne et de Saint Michel dans l'église de Rethel, la translation de la chapelle de la Vierge à l'autel de Saint Crépin, la démolition de l'autel de Saint Christophe et le déplacement de la statue de ce saint, qui sera mise dans l'angle de l'église, à côté des fonts baptismaux (11 août 1747). — Procès-verbal de visite de la chapelle du château de Rethel, mise en état à la demande des avocats et procureurs du bailliage, duché et pairie de Mazarin, pour qu'on puisse y célébrer la messe, « immédiatement avant d'entrer aux audiences du bailliage qui se tiennent habituellement dans le dit château » (13 février 1750); requête adressée à l'évêque de Cydon, suffragant de l'archevêque de Reims, par Marie-Rodolphine du Bus, veuve de Daniel-Charles du Bus de Bois-Vicomte, conseiller du roi en l'élection de Rethel, demeurant avec son fils, Paul-Charles-François du Bus de Bois-Vicomte, lieutenant général et maire de cette ville, dans un appartement situé dans le palais de justice, établi depuis dix ans par le duc de Mazarin en son château, la dite requête pour obtenir la permission de faire célébrer la messe, les dimanches et fêtes, dans la chapelle de ce château, « où on célébroit par le passé le service divin tous les jours, lorsque Armand-Charles, premier duc de Mazarin, y faisoit son séjour » (mai 1757) ; procès-verbal de la visite de la chapelle, faite en conséquence de cette requête (10 mai). — Chapelle basse, située à l'extrémité de la Neuve rue, vis-à-vis la halle. Requête des maire, échevins et gens du conseil de la ville de Rethel, pour obtenir de l'évêque de Cydon la permission de démolir, pour l'élargissement de la rue, cette chapelle où les filles tenaient des assemblées de dévotion les dimanches après l'office, et de transférer ces assemblées dans la chapelle du collège qu'ils doivent reconstruire en des dimensions assez grandes pour remplir ce but (juin 1758); information sur la commodité et incommodité de cette démolition (12 juin) ; permission accordée par l'évêque de Cydon (16 juin). — Chapelle du collège de Rethel. Lettre de M. de Saint-Contest de la Chataigneraye, intendant de Champagne (21 août 1759), et requête des maire, échevins, gens du conseil et habitants de Rethel, qui demandent à l'évêque de Cydon la permission de démolir la chapelle du collège pour la percée d'une nouvelle rue, allant de la rue du Grand-Pont à la porte des Capucins ; information sur la commodité et incommodité de cette démolition (13 septembre) ; note des frais faits par le commissaire député de l'archevêché, chargé de cette information ; permission de démolir la chapelle, accordée par l'évêque de Cydon (19 septembre). — Requête adressée au roi par les administrateurs de l'Hôpital général de Rethel, pour obtenir l'extinction du prieuré de Novy et l'application au profit du dit hôpital de plusieurs biens dépendant de la mense du prieur,

enfin, l'autorisation d'accepter la donation d'une ferme, sise au village de Doux, que Jacques-Charles Durand de Miremont, avocat au bailliage de Rethel, et ses cohéritiers se proposent de faire à cet hôpital (1766). — Notes sur le prieuré de Rethel et sur la fondation de l'Hôpital général de cette ville, notice biographique sur le cardinal Mazarin (vers 1770). — Requête adressée à l'archevêque de Reims par les maire, échevins et procureur syndic de Rethel, pour le prier d'ordonner la suppression des cimetières situés dans l'intérieur de la ville, et leur translation dans le faubourg Saint-Nicolas, au lieu dit *le Jardin des archers ;* ordonnance de l'archevêque faisant droit à cette demande (8 avril 1780). — Ordonnance de l'archevêque, maintenant le curé doyen de Rethel dans la possession où il est d'exercer toute juridiction spirituelle sur l'Hôtel-Dieu et sur l'Hôpital général de cette ville (7 mai 1781). — Lettres de M. Paté, curé de Rethel, sur les curés « dans le cas d'opter la nouvelle portion congrue, » sur l'utilité d'annexer à Rethel ce qui dépend dans le faubourg des Minimes de la cure de Biermes, etc. (1785, 1786). — Contestations entre le second vicaire et le prêtre sacristain de l'église de Rethel, au sujet de la préséance ; mémoires, lettres du curé, etc. (1786). — Projet d'embellir le chœur de l'église paroissiale de Rethel, « en construisant un nouvel autel et en substituant aux bancs gothiques, qui défigurent le chœur, des stalles sculptées avec simplicité, mais avec propreté et décence » ; requêtes adressées à l'archevêque par le curé et les marguilliers, pour obtenir la permission d'employer à ce travail des sommes provenant d'une confrérie du Saint-Sacrement qui n'existait plus, de l'œuvre des trépassés, etc. (1786, 1787) ; mémoire au sujet des prétentions du duc de Valentinois qui s'opposait, en qualité de seigneur, aux changements décidés et au remplacement d'un banc qu'il réclamait comme banc seigneurial (1787) ; plans du chœur et des stalles projetées ; extraits de diverses pièces tendant à prouver que le banc en question n'a pas le caractère seigneurial, marché fait le 9 février 1673 avec Philippe Demaison, menuisier à Rethel, pour la reconstruction des bancs du chœur, destinés aux officiers du bailliage et de l'élection, etc. ; consultation de Laget-Bardelin, avocat au Parlement, sur la question en litige (14 août 1787) ; procès-verbal de visite de l'église par Philippe de Saint-Albin, abbé commendataire de l'abbaye de Chaumont-la-Piscine et vicaire général du diocèse, constatation de l'état ancien et de l'état actuel des lieux (16 septembre ; « l'autel est déjà construit ;... il s'élève un monument superbe par les mains d'un des plus célèbres artistes de Paris, que cette ville a vu naître, et qui veut bien consacrer ses talens distingués à la gloire de sa patrie ») ; lettres de M. Paté, curé de Rethel, sur cette affaire ; lettre du duc de Valentinois qui maintient ses prétentions (Paris, 1 novembre). — Mémoire sur la cure de Rethel (1789 ; proposition de réunir à cette cure le prieuré de Sainte-Vaubourg ou le prieuré de Rethel, etc.). — Ordonnance de l'archevêque Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, réunissant le prieuré de Rethel à la paroisse (13 février 1789 ; signature et sceau du dit archevêque). — Rocquigny. — Ordonnance de Jean-Baptiste de Y de Seraucourt, vicaire général de l'archevêque de Reims, interdisant la chapelle de Gérigny, située dans une cense dépendant de la paroisse de Rocquigny, jusqu'à ce que cette chapelle soit mise en état (8 août 1696). — Donation par Armand-Charles, duc de Mazarin, d'une somme annuelle pour l'entretien d'un vicaire qui sera établi dans la paroisse de Rocquigny (5 août 1700 ; copie). — Requête des habitants de Rocquigny, qui recourent à l'archevêque pour obtenir un vicaire, avec l'assistance des religieux de l'abbaye de Chaumont, possesseurs du prieuré de Gérigny, dont ils ont fait démolir la chapelle, il y a quatre ou cinq ans (s. d.). — Visites de l'église de Rocquigny (1745, 1783). — Fondation faite en cette paroisse par Pierre Monnois, habitant du dit lieu, et Marie-Louise Porreau, son épouse (1785). — La Romagne. — Inventaire des prés appartenant à l'église et à la cure (vers 1680). — Mémoire de frais faits pour l'église, pour l'entretien de son mobilier, etc. (vers 1699). — Visites (1745, 1783). — Rubigny et Vaux-lès-Rubigny. — Visites de l'église de Rubigny (1745, 1769), et de celle de Vaux (1738, 1745, 1765 ; en 1738, on s'apprête à reconstruire la nef de l'église de Vaux ; le procès-verbal de 1765 est signé par Henri-Alexandre et Pierre-Léopold de Castres, seigneurs de Vaux). — A Rubigny, les écoles se tiennent dans une espèce de grange ; le curé a présenté à l'intendant de Châlons une requête, signée de vingt personnes, pour que l'on fasse une maison au maître d'école (enquête de 1774). — Saint-Fergeux. — Procès-verbal de visite d'une chapelle, rétablie dans le château de Saint-Fergeux par Robert Cuissotte, seigneur du dit lieu (2 octobre 1684). — Visites de l'église paroissiale (1748, 1749). — Fondations faites

en l'église de Saint-Fergeux par Catherine Olivier et Michel Lenice, quittances d'amortissements, etc. (1746 à 1749). — Fondation de Marie Olivier (1777). — Visite du cimetière (23 juillet 1781) ; ordonnance prescrivant d'en rétablir la clôture (28 juillet). — SAINT-JEAN-AUX-BOIS ET LE FRÉTY. — Visites des églises de Saint-Jean-aux-Bois et du Fréty (1745 ; au Fréty, il y a une relique de saint Gorgon, conservée « dans une espèce de soleil d'argent ») ; visite du cimetière de Saint-Jean-aux-Bois (27 novembre 1769). — Contestations sur la question de savoir si les hameaux de Thiéry-Pré et de la Rue-des-Tailles doivent se rattacher à la paroisse de Blanchefosse ou à celle du Fréty (1769 à 1789) ; requête du prieur curé de Saint-Jean-aux-Bois, qui demande à être déchargé de la desserte de ces hameaux ; correspondance sur cette affaire, lettres des curés de Saint-Jean, de Blanchefosse et de Mainbressy ; mémoire de l'abbé de Hercé, vicaire général du diocèse de Nantes et abbé commendataire de l'abbaye de Bonnefontaine ; requête du promoteur qui sollicite une ordonnance de l'archevêque, déclarant que l'église du Fréty sera la paroisse des hameaux en question (27 avril 1789). — Fondation faite en l'église de Saint-Jean-aux-Bois par Jean Bahut (1786). — Dans l'enquête de 1774, renseignements sur l'église du Mont-de-Pierre, autrefois succursale de Saint-Jean-aux-Bois, et détruite depuis cinq ou six ans. — SÉRY. — État de la paroisse de Séry (vers 1721). — Visite de l'église (1745). — « Il n'y a pas d'hôpital, mais une rente fondée par M. Triplot, archidiacre de Laon, il y a 200 ans, pour quatre pauvres vieilles personnes » (enquête de 1774). — SIGNY-L'ABBAYE. — Visite de l'église paroissiale (1745). — Procès-verbal de visite et de bénédiction d'une chapelle établie dans la forge du Hurtault (18 juin 1763). — SON ET HAUTEVILLE. — Adjudications du loyer des vignes, treilles, chènevières, terres et prés, appartenant à l'église d'Hauteville (22 février 1688 et 18 juin 1684). — Fondation faite en l'église de Son par François et Pierre Lejeune, laboureurs (18 juillet 1745). — Visites des églises de Son et d'Hauteville (1745). — Requête adressée à l'archevêque de Reims par le maire et les officiers municipaux d'Hauteville, afin d'obtenir la permission de prendre une somme sur les deniers de la fabrique pour les réparations urgentes de leur église (17 mai 1791). — SORBON. — Présentation à la cure de Sorbon de Hubert Savart, prêtre du diocèse de Reims, par les religieux de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire (12 mai 1719 ; sceau de cette abbaye) ; collation de la dite cure par François de Mailly, archevêque de Reims (11 août ; sceau de cet archevêque) ; renonciation à la susdite cure par Hubert Savart, pourvu depuis de la cure de Vandy (16 décembre). — Mémoire tendant à prouver que le curé de Sorbon doit être maintenu dans l'exercice de ses fonctions curiales en la cense de Dyonne, qui appartenait aux religieux de Saint-Martin de Laon, et que ceux-ci voulaient rattacher pour le spirituel à la paroisse d'Arnicourt, consultation donnée sur cette question par le conseil de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (19 décembre 1767) ; mémoire et consultation d'avocats de Rethel en faveur du curé de Sorbon (12 mars 1768) ; notes sur cette affaire (ces notes sont écrites en partie au dos d'un programme imprimé d'un exercice de mathématiques qui devait avoir lieu au collège des Bons-Enfants de l'université de Reims, le 23 mars 1768). — Note sur Robert de Sorbon, fondateur de la Sorbonne (écrite vers 1768). — Renseignements sur la chapelle de la cense de Dyonne (enquête de 1774). — TAIZY. — Liquidation des comptes de l'exécution testamentaire de Marie-Blanche de Pavant (22 février 1689 ; mention d'un crucifix d'ivoire, vendu pour la somme de 120 livres, d'un vase et d'une tasse d'agate, envoyés à Paris pour être vendus, somme de 200 livres affectée à une fondation en l'église de Taizy, etc.). — Délibération des habitants de Taizy (30 novembre 1730), et requête adressée par eux aux grands vicaires de l'archevêque de Reims, pour obtenir la permission de retrancher un terrain inutile de leur cimetière et de le transformer en verger, au profit de la fabrique. — Visite de l'église (1745). — Revenus affectés aux pauvres dans la paroisse de Taizy, deux setiers de grain « pour instruire gratis six enfants pauvres », etc. (enquête de 1774). — WASIGNY[1]. — Déclaration des terres, prés et jardins, appartenant à l'église (25 septembre 1689). — Procès-verbal de bénédiction d'une chapelle établie dans le château de M. Demeaux, écuyer, seigneur de Wasigny, lieutenant de la grande vènerie du roi (20 septembre 1728) ; visite (9 juillet 1738) et nouvelle bénédiction de cette chapelle castrale, appartenant alors au baron de Neuville, seigneur du lieu (11 août). — Visite de l'église paroissiale de Wasigny (1745). — Requête adressée à l'archevêque de Reims par la municipalité du bourg de Wasigny, afin d'être maintenue dans la jouissance du droit des cloches, pour

(1) Il n'y a pas de dossier pour la paroisse de Wagnon.

subvenir en partie au logement du maître d'école (vers 1789; celui-ci est chargé « d'enseigner les enfants à raison de 5 sous par mois pour chacun, et gratuitement vingt-cinq pauvres pendant cinq mois de l'année »). — Requête des habitants qui demandent à l'archevêque de faire constater le mauvais état de leur église et de l'interdire, « sauf aux suppliants à la faire rétablir par qui et ainsi qu'il appartiendra » ; procès-verbal de visite, constatant l'état défectueux de cette église (29 octobre 1789).

G. 269. (Liasse.) — 218 pièces, papier (7 cahiers de 15, 19, 18, 10, 5 feuillets, et de 44, 43 pages) ; 22 sceaux ; 14 cachets.

1531-1788. — Doyenné de Mouzon-Meuse. — États des paroisses, visites, enquête de 1774. — Renseignements généraux. — État du doyenné de Mouzon en 1531 (cahier de 15 feuillets). Renseignements sur les chapelles de l'église paroissiale de Mouzon : chapelle Notre-Dame, « vulgo des Chinetz nuncupata », chapelle Saint-Jacques, autel Saint-Nicolas; chapelle Saint-Denis, construite près de la porte de la ville, chapelles Saint-Nicolas de l'Hôtel-Dieu et Saint-Nicolas de la léproserie, établie dans les faubourgs (fol. 2) ; « in parochia de Pouillyo sunt tres ville et due ecclesie, videlicet ecclesia Beati Martini de Pouillyo..... et ecclesia Beati Lamberti de Souppy, alias Altera Villa,... et villa de Molinis... ; est etiam in dicto villagio de Molinis prioratus de Sancto Huberto in Ardanna » (fol. 3) ; « juxta territorium de Chavogiis, quondam fuit prioratus Sancti Quintini, et pertinet ecclesie de Septem Fontibus » (fol. 8) ; « villagium de Messaincourt omnino fuit devastatum a Burgundis ;.... (ecclesia) Sancti Martini de Messaincourt sola stat in campis » (fol. 11) ; « ecclesia de Rebencourt maximam patitur ruynam » (id.) ; note ajoutée postérieurement, au XVIIe siècle : « in territorio villæ de Francavalle, in mediis campis, est una capella quæ dicitur La Moncelle... ; in præfata villa... est domus Dei quædam, que nullos aut saltem paucos habet redditus, nec est ibidem capella ; illic tamen foventur pauperes » (id.); note du XVIIe siècle : « olim fuit ecclesia in Ponte Barri..., sed nunc superant tantum spinæ » (fol. 15).— État du doyenné de Mouzon en 1685, avec notes ajoutées en 1698 (cahier de 19 feuillets). Patrons des églises, revenus des fabriques, présentateurs aux cures, nombre des communiants, états des églises, mobilier, dîmes, revenus des cures, ressort des villages, leurs seigneurs, etc. Près de Connage, « il y a une chapelle presque fondue ; il faudrait en ordonner la démolition » (fol. 3); à Villers-Cernay, en 1698, il sera fait un chœur pour agrandir l'église (fol. 5) ; dans la paroisse de Givonne, il y a, à cette date, 70 ménages huguenots, et 6 à Bazeilles (fol. 7) ; à Mouzon, l'abbaye de Bénédictins vaut 12000 livres (fol. 10) ; à Raucourt, en 1698, il y a 12 familles hérétiques ; le curé loge dans la maison du ministre qui lui a été donnée par le roi (fol. 18). — État du doyenné de Mouzon en 1710 (cahier de 44 pages). Dans la paroisse de Givonne, il y a bien 50 ménages d'hérétiques (p. 17) ; à Sedan, il y a environ 1500 hérétiques (p. 35). — Procès-verbaux des visites extraordinaires faites en 1718 par ordre de Mgr. de Mailly, archevêque de Reims (cahier de 18 feuillets). A l'église de Brévilly, il y a une tour qui tient à la nef et qui tombe en ruine (fol. 3) ; mauvais état du clocher qui est sur l'entrée du chœur de l'église de Sachy (fol. 5) ; dans la paroisse de Francheval, il y a 22 familles de religionnaires (fol. 6) ; les réparations de la chapelle d'Omicourt sont à la charge de M. le marquis de Noailles ; ses armoiries sont dans cette chapelle (fol. 9) ; à Mouzon, il y a un hôpital où sont nourris neuf à dix pauvres (fol. 10) ; chapelle castrale de Sart, à une lieue de Mouzon (fol. 11) ; l'église de Pouilly est neuve (fol. 12) ; couvent des Cordeliers de la Cassine (fol. 15). — Ordonnances et règlements concernant les paroisses du doyenné de Mouzon (1718 ; cahier de 10 feuillets). Permission d'exposer en l'église de Mouzon des reliques envoyées de Rome (fol. 5 à 6). — Liste des cures dépendant de l'abbé de Mouzon, dans le diocèse de Reims (vers 1700). — Noms des titulaires bénéficiers du diocèse de Reims, dans les doyennés de Mouzon, Dun, Grandpré et Cernay-en-Dormois (vers 1710). — Mémoire de Robert Poncelet, desservant depuis six ans le doyenné de Mouzon, qui réclame un préciput à lui dû en cette qualité (13 octobre 1722). — Procès-verbaux des visites faites en 1730 par François-Joseph, évêque de Nitrie, suffragant auxiliaire de M. de Rohan, archevêque de Reims (cahier de 43 pages). Entrée solennelle à Sedan (p. 2) ; visite et approbation de reliques dans la chapelle de la congrégation des écoliers du collège des Jésuites de cette ville (p. 3) ; réception à Mouzon (p. 21); le 6 mai, cérémonie dans l'église des Capucins de Mouzon, à l'occasion de la béatification « du bienheureux Fidel, capucin et martyr» (p. 23); le 21 mai, célébration par l'évêque de Nitrie, en l'église de Sedan, de la messe pour la béatification du bienheureux Vincent de Paul, instituteur des prêtres de

la Congrégation de la Mission (p. 38), panégyrique du bienheureux par le sieur Pouart, docteur de Sorbonne, curé de Charleville (p. 39) ; cérémonial observé dans les paroisses : « les peuples venoient nous prendre sous les armes à l'entrée de leur ban, et nous reconduire jusqu'à la sortie » (p. 42) ; éloge des sentiments de religion et de respect des populations (p. 43) (signature et sceau de l'évêque de Nitrie). — Visites de quelques paroisses, faites en 1730 par les curés de Saint-Menges et de Brévilly, en vertu des commissions à eux données par l'évêque de Nitrie (1 cahier de 5 feuillets). — Ordonnances de l'évêque de Nitrie enjoignant au curé de la Besace de tenir à Sedan les calendes du doyenné de Mouzon (5 avril et 5 mai 1731). — Plaintes des curés du doyenné contre la tenue des calendes à Sedan, et requête tendant à obtenir qu'elles se tiennent à l'avenir dans la ville de Mouzon (février 1760) ; ordonnance de l'archevêque Armand-Jules de Rohan, divisant le doyenné de Mouzon en deux doyennés, qui seront appelés le doyenné de la Meuse et le doyenné de la Bar, dont les calendes seront fixées respectivement dans la ville de Mouzon et dans la paroisse de Saint-Aignan (22 février 1760; voy. G. 232) ; protestations de plusieurs curés contre ce partage, requête et remontrances adressées à l'archevêque pour obtenir le maintien du doyenné de Mouzon ; requête adressée au roi par l'archevêque, afin qu'il lui plaise de déclarer nuls certains actes faits par les curés contre l'exécution de l'ordonnance (à l'appui de cette requête est la copie d'un arrêt du Conseil d'État du 18 décembre 1745, qui supprime une requête en forme de remontrances, signée de quelques curés du diocèse de Séez, au sujet d'un nouveau rituel) ; mémoires, consultation de Lemerre, avocat à Paris, en faveur de l'archevêque (11 juin); correspondance sur cette affaire, lettres de l'archevêque à l'abbé Jacquemart, vicaire général, lettres de divers curés, etc. (2 mai au 13 novembre ; ces lettres donnent quelques détails sur d'autres affaires, nouvelles de la santé de l'archevêque (2 mai), réparations de l'abbaye de Saint-Thierry (5 mai), assemblée générale du clergé, lettres patentes relatives au calendrier du nouveau bréviaire (12 mai), bénédiction du nouveau chœur de l'église d'Angecourt, le 2 juin, etc.) ; ordonnance de l'archevêque, déterminant le partage des paroisses entre les deux nouveaux doyennés, qui seront appelés à l'avenir doyenné de Mouzon-Meuse et doyenné de Mouzon-Bar (17 avril 1761) ; autre ordonnance décidant que le préciput accordé à l'ancien doyenné de Mouzon sera partagé entre les nouveaux doyennés, et que les calendes du doyenné de Mouzon-Bar se tiendront par provision à Chémery (11 mai 1762). — État des paroisses du doyenné de Mouzon-Meuse (s. d., après 1772 ; renseignements sur les dates de construction de diverses églises, etc.). — Lettre de M. Bonnay, doyen de Mouzon, au sujet des cures à portion congrue, et sur le projet de supprimer les églises de Villers-devant-Mouzon et de Rubécourt (12 mars 1786). — Réponses à des demandes faites de la part de l'archevêque de Reims, sur l'utilité d'apporter des modifications dans quelques paroisses, et d'ériger certaines églises en cures ; ces demandes concernent Corbion, Escombres et Messincourt, Pouilly et Moulins, Douzy et Lamécourt, Francheval, et le faubourg de Mouzon (1788 ; la chronique de Mézières est citée pour prouver que Pouilly avait une église dès le commencement du x[e] siècle; Lamécourt, « où la manufacture a attiré une population nombreuse », possède une église neuve). — Alle, Corbion et Frahan. — Extraits des registres paroissiaux de l'église de Corbion, depuis 1642, prouvant que l'on a de longue date baptisé, marié et enterré dans cette église (17 mai 1729 ; sceau de la cour souveraine de Bouillon). — La cour souveraine de Bouillon prétend que le doyen de Mouzon est obligé de lui présenter un placet, pour obtenir la permission de visiter la paroisse d'Alle et ses dépendances, situées dans le duché de Bouillon (s. d.). — Projet d'érection de la chapelle de Frahan en église succursale et vicariale, dépendante de celle d'Alle ; délibération des habitants de Frahan pour l'établissement d'un vicaire au dit lieu (10 septembre 1754) ; requêtes des mêmes, correspondance sur cette affaire, lettres d'Esprit Brunet, curé d'Alle, de M. Thibault, président de la cour souveraine et commandant des ville et duché de Bouillon (1763 à 1770) ; arrêt du conseil du duc de Bouillon, homologuant l'acte du 10 septembre 1754 (17 mai 1756). — Requête des habitants de Corbion qui demandent à l'archevêque la permission de rebâtir leur église (vers 1770) ; lettres sur ce sujet (8 et 16 mars 1770); projet d'ordonnance permettant aux dits habitants de construire à leurs frais une église plus spacieuse. — Edit de l'empereur Joseph II, établissant la nécessité et la forme du concours pour tous les bénéfices cures sans exception (16 juin 1786); instruction selon laquelle on aura à se régler à l'avenir, dans les examens des concours pour la nomination à ces

bénéfices. —Requête adressée au nom des curés du duché de Bouillon au comte de Rougrave, vicaire général du diocèse de Liége et président du synode, pour obtenir la translation « de toutes les dédicaces du dit duché au second dimanche d'après les Pâques », décret synodal accordant provisionnellement cette permission (17 novembre 1786) ; requête des mêmes à la cour souveraine de Bouillon, au sujet de la translation des dédicaces, de celle des fêtes patronales qu'on voudrait voir toutes remettre au jour de la Saint-Pierre, ou bien au jour de Saint-Lambert, patron du diocèse de Liége, enfin au sujet de la dispense de l'abstinence du samedi ; requête adressée au pape Pie VI par la cour souveraine de Bouillon, pour obtenir cette dernière dispense en faveur du duché ; lettre écrite à l'archevêque de Reims par Dorival, premier président de la dite cour, pour lui demander son autorisation pour la translation des dédicaces dans les paroisses dépendant de son diocèse (30 mars 1787). — Renseignements fournis par M. Lambert, curé d'Alle, sur les revenus de sa cure (5 janvier 1788). — AUTRECOURT ET VILLERS-DEVANT-MOUZON. — Présentation faite par Catherine de Villers, veuve de Michel de Boutteville, seigneur de la Fayette, lieutenant du roi au gouvernement de la ville et citadelle de Mézières, et par Charles-François et Jean-Edmond de Boutteville, leurs fils, en qualité de seigneurs en partie de Villers-devant-Mouzon, de Melchior de Boutteville, leur fils et frère, chanoine de Rozoy, pour chapelain de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, érigée en l'église du dit Villers (20 mai 1681). — Visite par l'évêque de Nitrie de l'église et du presbytère d'Autrecourt (2 mai 1730). — Projet de reconstruction de l'église d'Autrecourt ; visite des lieux par le doyen de Mouzon-Meuse (26 janvier 1770) ; consentement des décimateurs 14 février) ; requête des habitants qui demandent au vicaire général de l'archevêque de Reims l'approbation du plan de leur église, dont le chœur doit être au couchant, contrairement à l'usage, vu l'impossibilité d'adopter une autre disposition ; procès-verbal de visite de la nouvelle église d'Autrecourt (11 octobre 1771). — Visite de l'église de Villers-devant-Mouzon (31 mars 1772) ; requête des habitants de Villers qui, ayant le dessein d'augmenter leur église et d'y bâtir une tour, demandent la permission de faire les fondations de cette tour dans le cimetière, et d'exhumer les morts en cet endroit (avril 1772). — BAZEILLES. — Ordonnance de M. Le Besgue, vicaire général de l'archevêque de Reims, permettant à Pierre Fransquin, seigneur de la Moncelle, de faire construire une chapelle domestique dans son château, au dit lieu (15 juillet 1726) ; procès-verbal de visite de cette chapelle (17 juillet 1728) ; lettre d'Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims, à M. de la Moncelle, par laquelle il engage celui-ci à s'adresser à l'un des grands vicaires, afin qu'il donne les ordres nécessaires pour la bénédiction de sa chapelle (Strasbourg, 1 août ; signature autographe) ; lettre de M. de la Moncelle à ce sujet (9 août). — Approbation par l'évêque de Nitrie d'une fondation faite par Pierre Fransquin en l'église paroissiale de Bazeilles (26 avril 1730). — Visite de la chapelle castrale de la Moncelle (19 octobre 1740), et requête de Pierre-Joseph de Montagnac, seigneur du dit lieu, capitaine d'infanterie au régiment de l'Ile-de-France, pour obtenir la prorogation de la permission de faire célébrer la messe dans cette chapelle. — Nouvelle visite de la dite chapelle, en présence de François-Joseph de Montagnac, capitaine au régiment de Limousin (7 mai 1765). — Visite du cimetière de Bazeilles (22 juillet 1765). — Proposition d'échange d'une pièce de pré contre un clos appartenant à la fabrique de Bazeilles, procès-verbal de visite et d'expertise (14 mai 1778). — Requête de François Helin, tisseur de drap à Bazeilles, qui revendique une place par lui achetée dans l'église (s. d.) — BEAUMONT-EN-ARGONNE. — Visite de l'église de Beaumont (9 mai 1730). — Fondation faite en cette église par Jacques Pigeot, maréchal, demeurant à Amblimont, et par Élisabeth Jacquet, sa femme (21 septembre 1735). — Visite de l'église (3 août 1772). — Lettre de Nicolas Houzeau, curé de Beaumont, complétant ses réponses au questionnaire de 1774 (renseignements sur le prieuré de Sainte-Marguerite, etc., 17 mars 1774). — Lettre de M. Cochard, curé, en faveur de l'établissement d'un vicaire et d'une sœur d'école à Beaumont (6 octobre 1788). — « Guillaume de Champagne augmenta beaucoup (la ville de Beaumont), la ferma de murs flanqués de tours, avec des fossés, et y attacha beaucoup de privilèges » (enquête de 1774). — BRÉVILLY. — Fondation faite en l'église de Brévilly par Hubert Louvel (1744). — Le maître d'école reçoit de la communauté 220 livres, « sur quoi il est obligé d'écoler les enfants gratuitement et de les chauffer... ; il y a une école dans le cimetière tenant à l'église » (enquête de 1774). — CESSES ET LUZY. — Testament de Charlotte de Xanbourel, épouse de Balthazar de Mouzay, seigneur de Luzy, portant fondation d'une

chapelle en l'église du dit Luzy, « du côté du septentrion, proche du chœur », sous le titre de Notre-Dame (3 septembre 1625). — Mémoire en réponse à la lettre que M. le chevalier de Villosne, seigneur de Luzy, a écrite à Monseigneur l'archevêque de Reims, le 6 janvier 1713 (au sujet de la chapelle de Luzy). — Collation faite par François-Claude, comte de Saint-Félix, « chambellan et lieutenant-colonel pour le service de Son Altesse royale », de la chapelle de Luzy à Brice Orban, prêtre natif de Mouzay, au diocèse de Trèves (1 décembre 1717). — Lettres au sujet de difficultés élevées à l'occasion de la prise de possession de cette chapelle (janvier et février 1718) ; acte de prise de possession par Simon Jacquemin, vicaire de la Neuville, au diocèse de Trèves, en vertu de la collation à lui faite par Antoine-Innocent de Vassinhac d'Imécourt, seigneur d'Inor (28 janvier). — Visite de l'église paroissiale et de la chapelle du prieuré de Sainte-Marguerite de Cesses, de l'église paroissiale et de la chapelle de Luzy (8 mai 1730 ; projet de construction de deux collatéraux pour élargir l'église de Luzy). — Approbation d'une fondation faite en l'église de Luzy par Armand Béchet, écuyer, gentilhomme ordinaire de la grande fauconnerie du roi, demeurant à Stenay (5 mai 1731). — Ordonnance prescrivant de faire certaines réparations à l'église et au cimetière de Cesses (2 juin 1732). — Approbation d'une fondation faite en l'église de Cesses par Anne Malot, veuve d'Étienne Thiéry, marchand au dit lieu (7 août 1733). — Visite de cette église (13 juillet 1747 ; le chœur et le sanctuaire sont petits et presque entièrement masqués par un gros pilier qui cache au peuple la vue de l'autel). — Présentation faite par Charles, comte de Saint-Félix, de Nicolas Tonnelier, prêtre habitué en la paroisse de Stenay, à la chapelle de Notre-Dame de Luzy (château de Domnom, 16 mai 1749 ; signature et sceau aux armes du comte de Saint-Félix). — Procès-verbal de visite des bâtiments du prieuré de Sainte-Marguerite de Cesses (27 août 1759) ; requête adressée à l'évêque de Cydon, vicaire général de l'archevêque de Reims, par Charles-François, comte de Welbruck, chanoine des églises cathédrales de Liège et de Munster, pourvu en cour de Rome du prieuré de Cesses, pour obtenir un certificat constatant que les bâtiments du dit prieuré sont en très mauvais état, et que pour en éviter le dépérissement total, « il est d'un extrême intérêt de mettre ce prieuré de titre en commende ». — Visite de l'église de Luzy qui tombe en ruine et dont on doit entreprendre la reconstruction (22 février 1765) ; procès-verbal de bénédiction de la nouvelle église, demande des habitants en faveur du rétablissement d'une ancienne chapelle sous l'invocation de la Sainte Vierge, située près du village de Luzy (29 août 1768) ; visite de l'église et de la chapelle du prieuré de Cesses (id.). — Lettre de M. d'Estaniol, curé de Cesses, sur la part de contribution du prieur au traitement du vicaire de Luzy (28 avril 1786). — Note sur l'établissement d'un vicaire à Luzy, en vertu d'une sentence de l'officialité de Reims du 8 août 1665. — Douzy. — Visite de l'église (1730). — Testament de Perrette Mathieu, veuve de Pierre Jacquet, charron à Douzy, portant fondation d'un obit et de deux saluts dans l'église du dit lieu (25 juin 1741). — A Douzy, l'école se tient dans une place à côté de l'église ; elle appartient à la communauté; il serait à désirer qu'on enseignât gratuitement;... il y avait autrefois un hôpital dont les calvinistes, devenus les maîtres à Douzy, s'étaient emparés (enquête de 1774). — Escombres, Sachy et Messincourt. — Testament de Jean Gaucourt, manœuvre, qui lègue à l'église de Messincourt tous ses meubles et biens-fonds situés aux ban, village et terroir du dit lieu, et sur les bans voisins, à charge de la fondation d'un anniversaire (24 février 1728). — Ordonnances concernant Escombres (1730) ; visites des églises de Sachy et de Messincourt ; ordonnances prescrivant de clore les cimetières de ces deux localités (29 mai 1733). — Requête adressée à l'archevêque de Reims par les habitants de Sachy, pour le prier de contraindre les religieux de Mouzon à réparer, en leur qualité de gros décimateurs, la nef de l'église du dit Sachy (16 août 1763) ; procès-verbal de visite de cette église (30 octobre) ; correspondance relative à ces réparations et à l'établissement de confessionnaux dans l'église de Messincourt (août à novembre). — Nouvelle visite de l'église de Sachy (4 avril 1766) ; contestations avec les décimateurs sur les réparations des églises de Létanne et de Sachy, lettres écrites à ce sujet par le doyen de Mouzon-Meuse, le prieur de l'abbaye de Mouzon, etc. (1767 à 1768) ; copies de diverses pièces, arrêt du parlement de Metz condamnant les habitants de Sachy à réparer le chœur de leur église (23 juillet 1667), permission d'employer des deniers de la fabrique de Sachy à faire construire un nouveau chœur, « attendu que l'ancien tombe en ruine » (3 juillet 1722), ordonnance interdisant l'église de Sachy (9 avril 1766). —

Renseignements fournis par le curé d'Escombres sur l'état de sa paroisse, les dîmes, le traitement du vicaire (1786). — Lettre du même sur le projet d'ériger une cure dans les annexes de Messincourt et Sachy (17 décembre 1787). — A Messincourt, l'église est neuve (enquête de 1774). — FLOING. — Visite et ordonnance concernant l'église de Floing (24 avril 1730). — Requête de Pierre Barrilly, curé de Floing, tendant à obtenir que la fête de saint Remi, patron de l'église du dit lieu, soit chômée au 1er octobre, de sorte que les religionnaires, chez lesquels la plupart de ses paroissiens sont occupés comme ouvriers, n'aient « plus lieu de scandale en voyant travailler des catholiques, le jour de la fête de leur patron » (vers 1731). — Visite des meubles, ornements et vaisseaux sacrés de l'église de Floing (5 octobre 1762 ; « le chœur est nouvellement décoré d'une manière éclatante »). — Permission accordée aux habitants de Floing de prendre une somme de 700 livres sur les deniers de la fabrique, pour contribuer aux réparations et aux embellissements du presbytère (10 janvier 1763). — Fondations faites en l'église de Floing par Anne Petit, veuve de Thierry Trézaune, tisseur en draps (1780), par Étienne Cordier, capitaine de la milice bourgeoise de Floing (id.), et par Thérèse Denis (1784). — Requête des habitants de Floing qui demandent un vicaire dans leur paroisse, et proposent M. Joseph, professeur au collège de Sedan, pour exercer cette fonction (s. d., vers 1780). — A Floing, l'école est peu fréquentée, « parce qu'on occupe les enfants dès leur plus tendre jeunesse à la draperie » (enquête de 1774). — FRANCHEVAL ET RUBÉCOURT. — Fondation faite en l'église de Francheval par Jeanne-Marie Tiphine, épouse de Pierre Gennesson (1742). — Visite de l'église de Francheval, état des réparations à y faire, et désignation des ornements et livres qu'il est nécessaire d'acquérir (16 septembre 1766) ; requêtes adressées par les habitants à l'archevêque de Reims et à son vicaire général, pour obtenir que les religieux de Mouzon, décimateurs, soient contraints de faire ces réparations et de fournir ces ornements (1766 et 1767), lettres du curé de Francheval et de D. Amand Gérard, prieur de Mouzon, sur ce sujet (23 octobre et 15 novembre 1767). — Lettre de M. Dardenne, doyen de Mouzon, au sujet de la prétention de Mr de la Tude, de Lamécourt, qui voulait que le curé de Francheval fût obligé de dire la messe à Rubécourt, les jours de fêtes aussi bien que les dimanches (8 octobre 1770). — Requête au sujet de l'annulation prononcée par une sentence du bailliage de Sedan, du bail d'une ferme appartenant à la fabrique de Francheval (1777). — Renseignements sur les revenus et les dépenses annuelles de cette fabrique (22 février 1786). — Lettres de M. Paqui, curé de Francheval, sur la conversion d'une protestante, sur la suppression proposée de la chapelle succursale de Rubécourt (8 juin 1786), et sur les nouveaux convertis de sa paroisse qui sont dans l'indigence et pour lesquels il sollicite des secours (1 décembre 1787 ; « le commerce de Sedan est dans un état de dépérissement, et les ouvriers sont sans ouvrage »). — Demandes concernant l'état de l'église et de la paroisse de Francheval, questionnaire imprimé en 1772, contenant à peu près les mêmes matières que le questionnaire de 1774 (voy. G. 253), mais avec des variantes et une rédaction différente (11 pages). — A Francheval, il y a dix-sept ou dix-huit maisons de la religion prétendue réformée ; misère produite depuis six années par la décadence de la manufacture de Sedan ; le maître d'école est nommé par le concours (enquête de 1774).

G. 270. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 212 pièces, papier (2 imprimées) ; 20 sceaux ; 4 cachets.

1644-1787. — Doyenné de Mouzon-Meuse (suite). — États des paroisses, visites, enquête de 1774. — GIVONNE ET DAIGNY. — Requêtes adressées à l'archevêque de Reims par les habitants catholiques du village de Daigny, où les religionnaires forment plus de la moitié de la population, pour obtenir la permission de rebâtir leur chapelle, ruinée et détruite « par le malheur des anciennes guerres » ; lettres des mêmes, qui renouvellent leurs instances à ce sujet (1724). — Revendication par les dits habitants, en faveur de leur église nouvellement réédifiée, d'une cense, appelée la cense Saint-Lambert, qui avait appartenu autrefois à cette église, et avait été donnée au curé de Givonne par une ordonnance de Léonor d'Étampes, archevêque de Reims, du 23 août 1644 ; extrait de cette ordonnance ; mémoire, requêtes, lettres sur cette affaire (1729 à 1730) ; ordonnance de l'évêque de Nitrie, faisant droit à la demande des habitants de Daigny (11 avril 1731). — Visite et ordonnance concernant l'église de Givonne (26 avril 1730 ; on accorde un banc dans le haut de l'église, à droite, aux demoiselles d'Aiguillon, nouvelles converties). — Procès-verbaux de visites de cette église (1765, 1768, 1772). — Requête adressée

au cardinal de la Roche-Aymon, archevêque de Reims, par les habitants de Daigny, pour faire décider si les réparations du chœur de leur église et la fourniture des ornements et livres doivent être à leur charge ou à celle d'un de leurs anciens curés (14 juin 1772) ; copie d'une ordonnance du P. Hyacinthe, capucin, commissaire député par Léonor d'Étampes, archevêque de Reims, interdisant le cimetière et l'emplacement de l'ancienne église de Daigny, et permettant aux habitants catholiques de vendre ce terrain et d'employer le prix de la vente à édifier une nouvelle chapelle dans le village (1 octobre 1647). — Il y a sept ménages de protestants dans la paroisse de Givonne et le hameau de la Chapelle, et dix-sept ménages à Daigny (enquête de 1774). — ILLY ET FLEIGNEUX. — Visite des églises d'Illy et de Fleigneux (25 avril 1730). — Il y a douze ménages de protestants dans les deux paroisses (enquête de 1774). — LÉTANNE. – Visite et ordonnance concernant l'église de Létanne (9 mai 1730 ; réparations à faire aux arcs-boutants du chœur et de la nef, à la tour du clocher, etc.). — Commission donnée à Robert Poncelet, doyen rural de Mouzon, pour visiter le cimetière de Létanne (8 mai 1731) ; visite de l'église et du cimetière (21 mai). — Requête du curé, des marguilliers et du maire de Létanne, pour obtenir de l'archevêque de Reims son autorisation en faveur de la fondation de prières de quarante heures en leur église, lettres du curé sur cette fondation (1748 et 1749). — Affaire contre les benédictins de Mouzon, décimateurs en partie de Létanne, au sujet de la reconstruction de l'église, écroulée le 1er février 1764 ; délibération de l'assemblée de la communauté des habitants au sujet de plaintes portées contre eux, à propos de l'église, par quelques « adhérents de M. de Saint-Vincent, écuyer, seigneur en partie du lieu » (21 juillet 1764); mémoires tendant à prouver que les religieux de Mouzon sont responsables de la ruine de l'église, arrivée par suite de démolitions par eux faites en 1690 (ils auraient alors, en l'absence de la plupart des habitants « qui, par ordre de la cour, étoient allés travailler en la nouvelle ville haute de Longwy», fait démolir et retrancher une partie de la nef, raser « les deux belles tours du frontispice », détruire les collatéraux, etc. ; l'un des mémoires donne de curieux détails sur les fortifications de l'église, dont la tour centrale était « munie en haut de puissantes meurtrières, dominantes de toute part, avec des canonières percées sur la nef»); mémoire présenté à l'archevêque de Reims, pour l'engager à donner, comme grand aumônier de France, la somme nécessaire pour réédifier l'église de Létanne : procès-verbal de visite de la nouvelle église, « qui est entièrement reconstruite, excepté la sacristie », visite des ornements, livres et autres objets mobiliers (30 janvier 1770); mémoire adressé par les seigneurs et propriétaires de biens-fonds situés à Létanne, « à Monseigneur de Saret, nommé à l'évêché de Vence », pour l'engager à consentir que les revenants-bons de la fabrique soient employés au paiement de la reconstruction de l'église (1770). — Contestation entre les religieux de Mouzon et le curé de Létanne au sujet de la desserte de la ferme de la Wamme, que celui-ci prétendait dépendre de sa cure (1787 ; lettre de M. de Mailly, vicaire général, à Dom Chedel, prieur de l'abbaye de Mouzon, sur l'utilité d'unir la Wamme à Beaumont-en-Argonne, de préférence à Létanne (21 septembre 1752); correspondance sur cette affaire (1786 et 1787) ; mémoire, requête adressée par les religieux de Mouzon à l'archevêque de Reims, pour obtenir l'union de la ferme de la Wamme à la paroisse de Beaumont-en-Argonne, enquête sur la convenance de l'union de cette ferme à Létanne ou à Beaumont (24 avril 1787). — MAIRY ET AMBLIMONT. — Procès-verbal de l'examen fait par Jean Adnet, architecte, et par Louis George, maître charpentier, tous deux demeurant à Mouzon, des réparations à effectuer dans l'église d'Amblimont (22 février 1721) ; requête des habitants d'Amblimont, qui sollicitent du cardinal de Mailly l'autorisation de prendre sur les deniers de la fabrique les sommes nécessaires pour les réparations du chœur et du cancel de leur église, étant eux-mêmes chargés de dettes pour leurs tailles, et pour le paiement « des contributions qu'ils ont faites aux ennemis dans la guerre dernière » (12 mai). — Visites des églises de Mairy et d'Amblimont (30 avril 1730). — Nouvelle visite des réparations à faire en cette dernière église (5 mai 1730) ; devis des ouvrages nécessaires pour mettre en bon état le chœur et le cancel (14 mai) ; ordonnance de l'évêque de Nitrie, interdisant les dits chœur et cancel qui menacent ruine (15 mai) ; ordonnance du même, levant cet interdit (7 avril 1731). — Projet de démolir l'église d'Amblimont, vu son mauvais état et son éloignement du village, et d'en bâtir une nouvelle dans un lieu plus commode ; lettres, requête des habitants, procès-verbal de visite, mémoire adressé à l'archevêque par le syndic et le

maire d'Amblimont, pour obtenir l'autorisation d'employer les épargnes de la fabrique à la construction de la nouvelle église (2 mars au 25 septembre 1738). — Procès-verbal de visite constatant le mauvais état de l'église d'Amblimont, « laquelle cependant a été construite à neuf depuis seize ans environ » (7 juin 1757); requête des habitants sollicitant l'interdit de cette église; procès-verbaux de Jacques Huart, architecte à Sedan, et de Jean Moraine, curé de Douzy, constatant que l'on peut sans danger se servir de la nef pour célébrer les offices (18 mai et 2 juin 1758). — A Mairy, le curé a engagé les bourgeois à donner au maître d'école un appointement fixe sur les biens communaux, à la condition que l'enseignement sera gratuit pour tous les enfants de la paroisse ; le maître d'école est obligé de se représenter tous les ans devant le curé et à la justice, pour savoir si l'on est content de ses services (enquête de 1774). — MOUZON. — Présentation faite par Charles-François de Joyeuse, comte de Grandpré, gouverneur et lieutenant général des ville et bailliage de Mouzon, au prieuré de Sainte-Marie de Mouzon et Louvergny, son annexe, de Suzanne Dolu, religieuse professe de l'abbaye de Saint-Remy-et-Saint-Georges, prés Villers-Cotterêts (au château de Mouzon, 19 juin 1668 ; signature autographe et sceau aux armes du comte de Grandpré) ; résignation du prieuré conventuel de Sainte-Marie de Mouzon, faite par Louis Hélye, aumônier du roi, abbé de Saint-Nicolas de Marcheroux, au diocèse de Rouen, au nom et comme fondé de procuration d'Angélique-Gabrielle de Coucy, pourvue du dit prieuré, par suite du décès d'Henriette de Joyeuse (20 juin); collation de ce prieuré à Susanne Dolu par Jacques Thuret, vicaire général du cardinal Barberin, archevêque de Reims (22 juin). — Présentations faites par Jacques de Pouru, conseiller du roi, lieutenant au bailliage de Mouzon, à la chapelle de Saint-Jacques, dite « de la Resverie », fondée en l'église paroissiale de Saint-Martin de cette ville, de Jean Berthe (18 août 1676), puis de Jacques Péchenart (5 mai 1677). — Mémoire sur la chapelle Saint-Denis, située autrefois à Mouzon, prés de la porte de Bourgogne, et sur une fondation qui existait de temps immémorial dans l'abbaye de Mouzon, et qui consistait à donner trois fois par semaine, à une heure après midi, à tous les pauvres qui se présentaient « un bon morceau de pain pesant trois quarterons ou environ » (s. d.). — Ordonnance de l'abbé d'Hauterive, vicaire général du cardinal de Mailly, archevêque de Reims, révoquant les pouvoirs, ci-devant accordés aux religieux de l'abbaye de Mouzon, d'administrer le sacrement de l'extrême-onction et tous les autres sacrements, tant dans la paroisse de Mouzon que dans toutes celles du diocèse (25 août 1720 ; sceau du cardinal de Mailly) ; lettres de commission pour l'exécution d'un arrêt du grand Conseil, rendu contre cette ordonnance (25 septembre) ; mémoire sur les conséquences de cet arrêt. — Contestations entre les vicaires de Mouzon et les religieux de l'abbaye, au sujet de l'obligation que ceux-ci voulaient imposer aux dits vicaires, de participer à certaines cérémonies dans leur église; lettres sur cette affaire (15 mai au 3 juillet 1722). — Guérison soudaine de Marguerite Cazin, fille de Nicolas Cazin de la Brosse, receveur des fermes du roi à Mouzon, arrivée en l'église de l'abbaye, le 9 février 1725, jour de la fête de saint Victor, martyr; attestations délivrées par diverses personnes, ecclésiastiques, religieuses, chirurgiens, etc. (janvier et février 1726 ; sceau de Nicolas Charlet, avocat au bailliage de Mouzon) ; lettre de Marguerite Cazin (2 février). — Visites et ordonnances concernant l'église paroissiale de Mouzon (1730 et 1747). — Nomination faite à la chapelle de la Conception de la Sainte Vierge, érigée dans l'église paroissiale de Mouzon , de Robert Parisot, curé de Caurel, par son frère, Edmond Parisot, sieur de Champ-Bernard, officier, demeurant à Paris à l'hôtel royal des Invalides, en qualité d'aîné de la famille de feu Pierre Hanel, abbé de Notre-Dame de Mouzon, fondateur de cette chapelle (29 mai 1737 ; sceau des notaires au Châtelet de Paris). — Requête adressée par les habitants de Mouzon au prince de Rohan, archevêque de Reims, pour obtenir le rétablissement de la procession qui avait lieu dans les nécessités publiques, et en laquelle les religieux de Mouzon portaient solennellement les reliques de saint Victor et de saint Arnoud, de leur église en l'église paroissiale (s. d.). — Requête adressée à l'archevêque de Reims par M. de l'Hostel, seigneur de Sart, pour lui demander d'autoriser la bénédiction d'une chapelle qu'il a fait rebâtir en son château de Sart ; visite de cette chapelle par Henri Billet, doyen rural de la Meuse (28 janvier 1761); ordonnance d'Henri Hachette des Portes, suffragant de l'archevêque, commettant le dit doyen pour procéder à la bénédiction de la chapelle (7 mars; signature et sceau de Hachette des Portes). — Notes sur la chapelle de l'Immaculée Conception, fondée en 1537, en l'église paroissiale de Mouzon, et sur des contestations rela-

tives à la possession de ce bénéfice (vers 1765). — Il y a à Mouzon un hôpital dont les revenus sont d'environ 10,000 livres (enquête de 1774). — POUILLY, MOULINS et SOUPY. — Requête des marguilliers des fabriques de Soupy et de Moulins, qui demandent l'autorisation de vendre une masure et un jardin sis à Autreville, appartenant aux dites fabriques ; ordre de communiquer cette requête au promoteur, signé de Camille Le Tellier de Louvois, vicaire général (7 janvier 1704); procès-verbal d'enquête (13 février). — Collation faite par Albert de Pouilly, chevalier, seigneur de Pouilly et autres lieux, et par Marguerite Robinet, épouse de Jean de Milly, ancien lieutenant-colonel de cavalerie, de la chapelle de Notre-Dame et Saint-Jean-Baptiste, érigée en l'église de Pouilly, à Robert Gérardin, curé de Beaufort (Stenay, 14 décembre 1724 ; signatures et sceaux aux armes d'A. de Pouilly et de M. Robinet). — Fondation faite en l'église de Pouilly par Jean Grincourt, vigneron au dit lieu (16 janvier 1725); pièces relatives à l'exécution de cette fondation (1733). — Mémoire sur une contestation élevée entre les habitants de Moulins et ceux d'Autreville, qui réclamaient aux premiers une cloche et divers biens qu'ils avaient pris à l'église de Soupy, paroisse commune de Moulins et d'Autreville, lorsqu'en 1700, l'église du prieuré de Moulins, dépendant de l'abbaye de Saint-Hubert, avait été affectée au service paroissial, et érigée en succursale de l'église de Pouilly (vers 1740) ; notes sur l'érection de la chapelle de Moulins en église succursale, opérée par des décrets du 30 avril 1700 et du 24 octobre 1753, et sur des arrêts rendus en 1742 et en 1745 en faveur des habitants d'Autreville. — Procès-verbal de visite de l'église de Pouilly (28 juin 1747); ordonnance d'Hyacinthe Le Blanc, évêque de Joppé et vicaire général de l'archevêque de Reims, prescrivant de recommencer à célébrer la messe dans l'église de Soupy, et de retrancher le chœur de la nef en attendant qu'il soit pourvu aux réparations à faire en cette église (id.) ; visites des églises de Moulins et d'Autreville (4 juillet 1768). — Visite de la chapelle nouvellement établie au château de Pouilly (5 juillet 1777) ; projet d'ordonnance commettant le doyen de Mouzon pour procéder à la bénédiction de cette chapelle. — Fondation faite en l'église de Moulins par Jeanne Lazard, veuve de Nicolas Delahaye, marchand au dit lieu; cession par les marguilliers à la communauté de Moulins du principal d'une rente, constituée par Jean-Baptiste Guichard, vigneron, au profit de la fabrique, le dit capital provenant des deniers de la fondation de Jeanne Lazard (1 mars 1781) ; lettre du curé de Pouilly qui demande l'autorisation de cette fondation (janvier 1782). — Requête des habitants d'Autreville qui demandent la permission de prendre sur les épargnes de leur fabrique les deniers nécessaires pour payer les frais de la refonte d'une de leurs cloches ; lettres à l'appui de cette demande, état des ressources de la fabrique (25 et 29 novembre 1784). — Lettres concernant la situation et les revenus du vicaire de Moulins (10 avril au 4 mai 1786). — POURU-SAINT-REMY. — Procès-verbal de la visite, faite par le doyen de Mouzon-Meuse, de la chapelle récemment reconstruite au château de Remehan, appartenant à M. de Tassigny, seigneur du dit lieu (7 octobre 1774). — Déclaration des revenus, charges et dépenses de la fabrique de Pouru-Saint-Remy (12 mars 1786). — Il reste encore à Pouru-Saint-Remy les débris d'un temple calviniste (enquête de 1774). — SAINT-MENGES. — Inventaire des meubles et déclaration des héritages de l'église de Saint-Menges, copie du bail de la cense de cette église, passé le 9 février 1672, état des obits, état des biens de la cure (26 juin 1679). — Affaire contre certains marguilliers au sujet de la reddition de leurs comptes; arrêt de la cour souveraine de Saint-Menges, ordonnant que les marguilliers de l'exercice de 1742, 1743 et 1744, seront tenus dans le mois de présenter leurs comptes par-devant le procureur général du roi (20 janvier 1755) ; extraits des registres des comptes de la fabrique, lettres sur cette affaire (1750 à 1755). — Fondation d'un salut en l'église de la principauté de Saint-Menges par Ponce Renaut, bourgeois de Paris, « y demeurant rue de la Tannerie, proche la Grève, à la Boule noire » (1763). — Requête des habitants de Saint-Menges qui demandent un vicaire (1780). — Fondations de Jean Crepel, Hubert de Leaux et Anne Godet (1785) ; fondation de Pierre Aubry, bas officier retiré à Saint-Menges. — « Il y a dix ans que l'église de Saint-Menges est rebâtie..... Il y a une petite cense dont le revenu est distribué aux pauvres de la paroisse » (enquête de 1774). — SEDAN ET BALAN. — Permission accordée par Robert Le Large et Charles Richard, vicaires généraux du cardinal Antoine Barberin, archevêque de Reims, d'ériger une chapelle en la manufacture de drap que le sieur Nicolas Cadeau, bourgeois de Paris, a établie par ordre du roi au

faubourg de Sedan, afin que les ouvriers puissent y entendre la messe les jours de travail (20 juillet 1670). — Lettre de provision de l'église paroissiale de Saint-Laurent de Sedan, donnée par l'archevêque Charles-Maurice Le Tellier en faveur de Julien d'Olivet, supérieur de la Mission (15 octobre 1671 ; signature autographe du dit archevêque). — Autorisation accordée par l'archevêque à Perrette Nicolas, veuve de Pierre Michel, d'employer la somme de 150 livres léguée par Catherine Payon, sa mère, pour célébrer un anniversaire en l'église paroissiale de Sedan, à faire prier Dieu en cette église pour le repos de l'âme de la dite Payon, afin de remplacer la fondation que la fabrique avait refusée, à cause de la modicité de la somme (1691). — Requête des marguilliers de l'église Saint-Charles de Sedan, contre l'usage que le curé et les prêtres desservants avaient d'exiger qu'il leur fût fourni des surplis aux dépens de la fabrique ; attestation délivrée par les maire et échevins de Vervins, et par le principal marguillier de l'église Notre-Dame de cette ville, de la défense faite aux curés par Louis de Clermont, évêque de Laon, de réclamer des surplis à la fabrique (2 janvier 1725) ; procès-verbal de l'état de la fabrique de Saint-Charles de Sedan, dressé par le doyen de Mouzon (27 février ; les marguilliers voudraient obtenir « quelques portions des revenus des religionnaires de Sedan, qui sont mis en régie »). — Visites et ordonnances concernant l'église paroissiale de Saint-Charles de Sedan (22 avril 1730 et 4 juin 1747 ; en 1730, prescriptions aux maîtres et aux maîtresses d'écoles au sujet de l'enseignement des enfants des religionnaires) — Constitution par les religieuses de la Propagation de la foi, établies à Sedan, d'une pension viagère en faveur d'Anne Cabouret, pensionnaire dans le couvent des Annonciades de Varennes (10 novembre 1752 et 1 février 1753). — Requête des curés du doyenné de Mouzon, au sujet de la préséance que les missionnaires, curés de Sedan, prétendaient avoir dans l'assemblée des calendes qui se tenait en cette ville (vers 1753). — Requête adressée à l'archevêque par Nicolas Philbert [1], curé de Sedan, pour qu'il lui plaise ordonner que la chapelle de la prison royale de cette ville soit pourvue des ornements et choses nécessaires à la célébration de la messe ; procès-verbal de visite de cette chapelle (25 août 1767). — Procès-verbal de la visite faite par Charles-Antoine de la Roche-Aymon, archevêque de Reims, de l'église paroissiale de Sedan, et des chapelles du château, de l'hôpital et du collège, renseignements sur la maison de la congrégation de la Mission de cette ville, qui sert de petit séminaire, etc. (1 au 3 septembre 1769 ; on compte alors environ 12,000 paroissiens, parmi lesquels se trouvent 309 religionnaires ; il y a dans l'église paroissiale deux châsses, contenant l'une des reliques de saint Vincent de Paul, l'autre de saint Victor). — Notes diverses, écrites vers 1770, sur l'établissement du calvinisme à Sedan, les mesures prises en 1644 par le maréchal Fabert, gouverneur de cette ville, pour rétablir l'usage de porter publiquement et en grande pompe le saint viatique aux malades, la suppression de l'académie protestante par Louis XIV en 1681, et la destruction du temple, après la révocation de l'édit de Nantes ; sur la permission donnée par Henri de la Tour, seigneur souverain de Sedan, à ses sujets, en vertu d'une déclaration du mois d'octobre 1620, de stipuler intérêt au denier douze, pour argent prêté, avec faculté aux créanciers de répéter le principal, durant les quatre premières années, à compter du jour du prêt, usage qui fut aboli par une déclaration du roi du mois de juin 1669, et par un arrêt du Conseil d'État du 2 janvier 1684 ; sur la fixation des honoraires des prédicateurs de l'avent et du carême, dans la paroisse de Sedan ; sur l'Hôpital général de Sedan, connu sous le titre d'Hôtel de la Miséricorde, et sur la fondation de deux lits, faite en cet hôpital par Marie-Marguerite de Lambermont ; sur le don fait par un brevet de Louis XIV, en date du 5 novembre 1686, au bureau des pauvres de Sedan, de tous les biens des consistoires des temples protestants de Sedan, Raucourt, Givonne et Francheval ; sur un amas de grains conservé pendant 110 ans dans la citadelle de Sedan, et trouvé encore bon pour faire du pain (l'une de ces notes est écrite au dos d'une circulaire imprimée de l'évêque de Sarepte, vicaire général de Reims, annonçant la mort d'Antoine de Lastic, évêque de Châlons, 29 décembre 1763). — Fondation par Chrétien Le Roy, natif de Sedan, professeur au collège du Cardinal-Lemoine, à Paris, de deux places de pensionnaires dans le couvent de la Propagation de la foi de Sedan, pour des jeunes filles de sa famille (26 février 1772). — Procès-verbal de reconnaissance de reliques, faite en la maison des frères des Écoles chrétiennes de Sedan, sise au faubourg du Ménil, par Nicolas Philbert, curé et supérieur de la maison de la Mission de cette ville (1 mai 1783 ; sceau du supérieur de cette maison). —

(1) Voy. G. 243.

Requête du curé et des marguilliers de la paroisse de Sedan, pour obtenir qu'il soit mis des barreaux de fer aux fenêtres des maisons particulières, donnant sur le cimetière Saint-Laurent ; requête adressée à l'archevêque par les propriétaires des maisons voisines de ce cimetière, pour qu'il lui plaise en ordonner la suppression, à cause des dangers qu'il offre pour la salubrité publique, par sa situation au cœur de la ville ; lettre écrite dans le même but à l'archevêque (20 mai 1784 ; on y voit que le cimetière en question renferme une ruine du chœur de l'ancienne paroisse Saint-Laurent, dans lequel est un mausolée des princes de La Marck, usé et tout défiguré). — Les réponses au questionnaire de 1774, pour Sedan et Balan, sont écrites de la main de Nicolas Philbert, et contiennent des renseignements biographiques sur lui. — VILLEMONTRY ET LE FAUBOURG DE MOUZON. — Visites des églises de Villemontry, du faubourg de Mouzon, son secours, et de Flaba (mai 1730 ; à Villemontry, le curé, qui réside au faubourg de Mouzon, a cédé la maison presbytérale pour loger le maître d'école, « à charge d'enseigner gratuitement tous les enfants du village»). — VILLERS-CERNAY ET POURU-AUX-BOIS. — Procès-verbal de visite de l'église de Pouru-aux-Bois (19 septembre 1766) ; requête des habitants de ce lieu pour obtenir que leur église soit fournie des ornements et livres nécessaires, aux frais des religieux de l'abbaye de Mouzon, gros décimateurs pour moitié, requête du curé de Villers-Cernay et Pouru pour être déchargé de contribuer à cette fourniture (1766 et 1767). — Échange d'une terre de la fabrique de Villers-Cernay contre des prés appartenant à Nicolas Genotelle, maître d'école (1784). — Déclarations de la valeur du vicariat de Pouru-aux-Bois, et des revenus et dépenses de la fabrique du dit lieu (11 et 12 mars 1786). — YONCQ. — Visite de l'église d'Yoncq (19 février 1772 ; le chœur menace ruine, et il serait nécessaire de transporter provisoirement l'autel dans la nef).

G. 271. (Liasse.) — 211 pièces, papier ; 36 sceaux ; 8 cachets.

1629-1788. — Doyenné de Mouzon-Bar. — États des paroisses, visites, enquête de 1774. — RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX. — Difficultés soulevées parmi les curés, au sujet du partage du doyenné de Mouzon et de l'ordre de tenir les calendes à Chémery, lettres sur cette affaire (9 mai 1760) ; ordonnance d'Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims, déterminant le partage des paroisses entre le doyenné de Mouzon-Meuse et le doyenné de Mouzon-Bar (17 avril 1761; signature et sceau de l'archevêque ; voy. G. 269) ; requête adressée à l'archevêque par les curés du doyenné de Mouzon-Bar, pour obtenir que le préciput accordé au doyenné de Mouzon soit partagé également entre les deux nouveaux doyennés ; projet d'ordonnance décidant cette question (1762 ; voy. G. 269) ; requête des mêmes, pour que leurs calendes soient rendues ambulantes (vers 1776). — État des paroisses du doyenné de Mouzon-Bar (vers 1765 ; l'église de Connage a été consacrée le 15 octobre 1612 ; celle de la Berlière a été rebâtie à neuf en 1751 ; à Tannay, l'église a été consacrée par l'archevêque Adalbéron, « suivant une épitaphe qui est à un pilier de l'église, en dehors »). — Lettres de M. Oudin, curé de Chémery et doyen de Bar, sur l'établissement d'un vicaire à Raucourt (15 juillet 1770), sur les portions congrues et les revenus des fabriques (16 février et 1 mars 1786), réponses à des questions posées par l'abbé de Coucy, vicaire général, sur un projet de modification des annexes de certaines paroisses (18 décembre 1787.) — LA BERLIÈRE. — Déclarations des biens de l'église et de la cure de la Berlière (1679). — Visites et ordonnances concernant l'église et le cimetière de la Berlière (1730, 1731, 1733) ; visite de l'église en reconstruction, consentement des décimateurs à la réédification du chœur (28 juillet 1751). — Requête adressée à l'archevêque de Reims par le sieur de Fumeron, seigneur de la Berlière, commissaire ordonnateur des guerres au département de la Meuse, frontières de Champagne et du pays messin, pour obtenir la permission de faire célébrer la messe dans une chapelle qu'il se propose d'établir en son château de la Berlière ; procès-verbaux de visites (11 juin et 13 octobre 1767), et de bénédiction de cette chapelle (20 octobre). — Visite des ornements de l'église de la Berlière (20 juin 1768) ; visite des églises et des cimetières de la Berlière et de la Besace (7 mai 1770). — Testament de Jacques Paubon, ouvrier en laine à la Berlière, contenant un legs en faveur des pauvres nécessiteux de la paroisse (4 janvier 1786) ; fondation de prières de quarante heures en l'église du dit lieu par Nicole Buy, veuve de Jacques Paubon, en exécution des volontés du défunt (13 janvier). — LA BESACE. — Visite de l'église (10 mai 1730 ; la tour du clocher menace ruine du haut en bas). — BULSON. — Visite de l'église (19 mai 1730) ; ordonnance concernant

la clôture du cimetière (29 mai 1733) ; visite des ornements de l'église (27 juin 1768). — CHÉMERY ET MAIRE. — Acte de fondation d'un collège à Chémery par Guillemette de Coucy, dame du dit Chémery ; elle avait eu l'intention d'abord de fonder un Hôtel-Dieu « pour y recevoir et loger les pauvres et pèlerins, tant passans que ceux du lieu, » mais ayant eu avis que les hôpitaux des bourgs voisins « étoient plutôt des réceptacles de gens mal famés », elle avait renoncé à son premier dessein et avait résolu d'établir un collège, dont le principal serait un ecclésiastique, tenu de dire la messe tous les jours en la chapelle de Saint-Jean et Saint-Philippe de l'église paroissiale, d'y conduire les écoliers, et de leur enseigner la langue latine (château de Chémery, 13 janvier 1629 ; copie faite en 1749) ; donation par Guillemette de Coucy au principal du collège de Chémery, par elle fondé, du cinquième des dîmes de Chaumont, à charge d'entretenir une lampe qui doit brûler perpétuellement devant le Saint Sacrement dans l'église paroissiale ; le dit régent s'engage aussi « à faire nettoyer la pyramide qui est en l'église, par ses écoliers ou autres personnes » (6 mars 1630; copie de 1749). — Dotation par Guillemette de Coucy de la chapelle de Saint-Michel et Saint-Jacques de son château de Chémery, donation à la chapelle d'une cense sise à Chémery, par elle acquise en 1625 de Salomon de Roucy, et au chapelain, d'une maison appelée la *maison de la vigne* (11 novembre 1630) ; ratification de cette fondation par Louis de Coucy-Mailly, et par Philippe-François de Croy, seigneur de Tourcoing, fils de la dite dame fondatrice (17 novembre) ; approbation des vicaires généraux (31 décembre ; pièces copiées en 1752) ; indications des lettres de provisions et des titulaires de cette chapelle, tirées en 1752 des registres du secrétariat de l'archevêché. — Visites et ordonnances concernant les églises de Chémery et de Maire (17 et 19 mai 1730) ; ordonnance pour la clôture du cimetière de Maire (29 mai 1733). — Mémoire sur la chapelle castrale et l'office de régent de Chémery (1731). — Requête du curé de Chémery au sujet des réparations à faire en son église et des ornements qu'il est nécessaire d'acquérir (24 avril 1749) ; visite des églises de Chémery et de Maire (6 mai). — Lettre de M. Oudin, curé de Chémery et doyen de Mouzon-Bar, sur l'utilité de réunir Maire à la cure de la Neuville, de maintenir la cure de Villers-devant-Raucourt, etc. (27 novembre 1787). — Dans le questionnaire de 1774, renseignements sur le pèlerinage de Saint Sulpice, à Chémery : « Pour être guéris de la goutte et des rhumatismes, les pèlerins vont boire à une fontaine, et laissent un lambeau quelconque de linge ou étoffe aux arbres et épines qui environnent la fontaine ». — CHEVEUGES ET CHAUMONT. — Ordonnance d'Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims, réglant les droits honorifiques dont Jeanne-Louise d'Ambly, veuve de Claude de Roucy, et ses enfants, seigneurs de Cheveuges, doivent jouir en l'église du dit lieu (9 octobre 1727 ; signature et sceau de l'archevêque ; voy. G. 229). — Visites et ordonnances concernant l'église de Cheveuges (20 mai 1730 et 18 juillet 1747) ; ordonnance pour la clôture du cimetière de Chaumont (29 mai 1733) ; visite de l'église de Chaumont (15 juin 1768). — Lettre du curé de Cheveuges donnant des renseignements sur le revenu de la fabrique de Chaumont (28 février 1786). — CONNAGE ET CHÉHÉRY. — Visites et ordonnances concernant les églises de Connage et de Chéhéry (19 mai 1730). — Fondations faites en l'église de Chéhéry par les enfants et héritiers de feu Jean Potier, marchand au dit lieu, conformément aux volontés du défunt (17 juin 1738) ; par Jacques Decamp, peigneur de laine à Semide, et Marie-Catherine Gonin, sa femme (4 mai 1745) ; par Nicolas Domelier, laboureur à Chéhéry, et Barbe Dubois, sa femme (5 mai). — Visite des ornements de l'église de Chéhéry (18 juin 1768 ; « l'église est dans l'impossibilité de se pourvoir du nouvel antiphonaire »). — État des revenus et dépenses de la fabrique de cette église (vers 1786). — FLABA. — Visite de l'église (21 juin 1768). — Lettre de M. Neveux, curé de Flaba, au sujet de l'option de la portion congrue, état du revenu et des charges de la fabrique (5 mars 1786). — HARAUCOURT ET ANGECOURT. — Visite et ordonnance concernant l'église d'Haraucourt (11 mai 1730 ; ordre de fermer à clef la chapelle de Saint-Lazare, située en la paroisse, au lieu dit le Chêne-le-Malade). — Requête adressée à Mgr. de Rohan, archevêque de Reims, par François Fort fils, maître des forges d'Haraucourt, pour obtenir la permission de construire une nouvelle chapelle dans sa forge, laquelle chapelle est absolument nécessaire, « parce que la dite forge étant employée à faire des bombes pour le service du roy, ce travail occupe les ouvriers nuit et jour, même les fêtes et dimanches » (juin 1746) ; visite de l'emplacement destiné à cette chapelle, autorisation donnée par Hyacinthe Le Blanc, évêque de Joppé, vicaire

général (27 juillet 1747); procès-verbal de la visite et de la bénédiction, faites par Henri Billet, doyen rural de Mouzon, de la chapelle nouvellement reconstruite (17 septembre 1748); permission accordée par Alexandre-Angélique de Talleyrand, archevêque de Reims, de continuer pendant six ans à faire célébrer la messe en cette chapelle (au château d'Angecourt, 6 mai 1773; signature et sceau du dit archevêque). — Visite de l'église paroissiale d'Haraucourt (8 mai 1770). — Requête adressée à Mgr. de la Roche-Aymon, archevêque de Reims, par Antoine de Préaux, seigneur d'Angecourt, ci-devant major au régiment d'Orléans-infanterie, pour obtenir la permission de faire rétablir une chapelle en son château d'Angecourt (6 février 1771); visite par le doyen de Mouzon-Bar de l'emplacement destiné à cette chapelle, « qui est dans l'intérieur du château, au haut du grand escalier, au second étage, faisant face sur un vestibule » (1 mars); visite de la chapelle après son rétablissement (24 septembre). — A Angecourt, il y a beaucoup de blatiers et plusieurs boulangers qui mènent deux fois la semaine des pains à Sedan (enquête de 1774). — Iges, Glaire et Villette. — Visite de l'église d'Iges (24 avril 1730); ordonnance pour les réparations de l'église de Villette (27 mai 1732); visite de cette église (16 juin 1768). — A Iges, les parents ne comprennent pas assez l'utilité de l'instruction de leurs enfants; le curé leur a offert d'en faire instruire douze à ses frais (enquête de 1774). — Malmy et Omicourt. — Visites et ordonnances concernant les églises de Malmy et Omicourt (17 et 18 mai 1730; à Malmy, ordre d'ôter une balustrade qui se trouve entre le chœur et la nef, et de relever d'environ un pied le crucifix qui est au-dessus de cette balustrade); visites des ornements de l'église d'Omicourt (18 juin 1768 et 11 mai 1770); ordonnance de Jean de Cairol, évêque de Sarepte, vicaire général de l'archevêque de Reims, prescrivant de pourvoir l'église d'Omicourt du nouvel antiphonaire (1 juillet 1768). — État des revenus des fabriques de Malmy et d'Omicourt (vers 1786). — Dans le questionnaire de 1774, renseignements sur le prieuré d'Omicourt, appartenant aux bénédictins de Saint-Vincent de Laon, qui fut cédé par eux à M. de la Vieuville et passa ensuite dans la maison de Noailles, puis dans la famille Rogier, de Reims. — La Neuville-a-Maire et Artaise. — Visites des églises d'Artaise et de la Neuville (17 mai 1730 et 20 juin 1749); ordonnances concernant ces églises (19 mai 1730). — Requête adressée à l'évêque de Cydon, suffragant de l'archevêque de Reims, par Charles de Gentil, chevalier, seigneur d'Artaise et du Vivier, pour obtenir la permission de faire ériger, dans son château du Vivier, une chapelle sous l'invocation de Saint Charles; visite par Louis-Joseph d'Argy, doyen de Mézières, de l'emplacement destiné à cette chapelle (17 septembre 1757); visite par le doyen d'Attigny de la chapelle nouvellement construite (4 novembre). — Noyers. — Lettre de Raulin Floquet, curé de Noyers, au sujet des revenus et des charges de la fabrique (2 mars 1786). — A Noyers, il existe une rente de 18 livres pour l'instruction gratuite des pauvres de la paroisse; cette fondation a été faite, il y a environ 70 ans, par M. Devrigne, curé du lieu (enquête de 1774). — Raucourt. — Procès-verbal de visite et ordonnance concernant l'église de Raucourt (12 mai 1730; en présence de Nicolas Lombard, capitaine du château de Raucourt, etc.). — Délibération des habitants de Raucourt pour aviser aux moyens d'avoir un vicaire en leur paroisse (19 juillet 1767); requête adressée par eux à l'intendant de Metz, afin d'obtenir la permission de faire un rôle d'imposition pour fournir la pension du vicaire (24 juillet; en marge, ordonnance signée de Calonne, intendant au département de Metz, par laquelle il déclare surseoir à statuer sur l'objet de la susdite requête, 6 août); visite du doyen de Mouzon-Bar, et représentations des paroissiens sur la nécessité d'avoir un vicaire, « attendu que la paroisse est composée de plus de douze cents âmes, et que l'église n'en peut contenir que huit cents » (8 mai 1770); engagement pris par les habitants de payer annuellement une somme de 100 livres sur leurs bois communaux, pour l'établissement du vicaire, à charge que celui-ci « enseignera les enfants qui auront envie d'apprendre la langue latine, à raison de trente sous par mois» (9 juillet); lettre de M. Copette, curé de Raucourt, sur cette affaire (11 juillet). — État des revenus et des dépenses de la fabrique de l'église de Raucourt (1 mars 1786). — Il y a à Raucourt six ménages de calvinistes;... il y a dans la paroisse une manufacture de chapes pour des boucles; presque tous les habitants y travaillent;... on a fait une belle école l'année dernière; on instruit gratuitement six pauvres de la paroisse que le curé nomme (enquête de 1774). — Remilly. — Visite et ordonnance concernant l'église de Remilly (30 avril 1730). — Requête adressée par les habitants à l'évêque de Nitrie, afin d'obtenir un

vicaire (24 mai). — Visite des ornements de l'église (16 juin 1768.) — Délibération des habitants qui réclament de nouveau un vicaire, lequel enseignera aussi aux enfants les principes du latin, s'il s'en trouve trois ou plus à qui leurs parents désirent les faire apprendre (6 septembre 1772). — Échange de pièces de terre entre Louis de Tesson, écuyer, curé de Remilly, et Claude-François Collin de Curmont, seigneur de Villers-devant-Mouzon (8 avril 1784); échange entre la fabrique de Remilly et le sieur de Curmont (19 juillet) — A Remilly, « les écoles se tiennent dans un bâtiment exprès, tenant à l'église » (enquête de 1774). — SAINT-AIGNAN ET VILLERS-SUR-BAR. — Visite des églises de Saint-Aignan et de Villers-sur-Bar (20 mai 1730). — A Saint-Aignan et à Villers, fondation de M. Devrigne, ancien curé, pour l'instruction gratuite des enfants pauvres (enquête de 1774). — STONNE ET LES GRANDES-ARMOISES. — Visites et ordonnances concernant les églises de Stonne et des Grandes-Armoises (12, 14 et 19 mai 1730); ordonnance pour la clôture du cimetière de Stonne (29 mai 1733). — Requête adressée par les habitants des Grandes-Armoises aux vicaires généraux du chapitre de Reims, le siège archiépiscopal étant vacant, pour qu'il soit permis de faire la bénédiction de leur nouvelle église, construite au milieu du village, après l'écroulement de l'ancienne, arrivé le 21 février 1761 (29 janvier 1763); certificat de réception de la nouvelle église par des experts, en présence de M. de Sy, baron et seigneur des Armoises, du procureur du Mont-Dieu, etc. (27 janvier). — Visite des ornements de l'église des Grandes-Armoises (20 juin 1768). — Renseignements sur les décimateurs des Grandes-Armoises, et sur le revenu et les charges de la fabrique (28 février 1786). — SY. — Visites de l'église de Sy (13 mai 1730 et 7 mai 1770); ordonnance concernant cette église (19 mai 1730). — Procès-verbal de la visite faite au château de Sy par Pierre Oudin, doyen de Mouzon-Bar, du local « que M. le marquis, seigneur de Sy, désireroit faire servir à une chapelle, pendant le tems que durera l'incommodité qui le met absolument hors d'état de se faire conduire et transporter à la chapelle de son château » (2 mai 1786). — TANNAY ET LES PETITES-ARMOISES. — Visites et ordonnances concernant les églises de Tannay et des Petites-Armoises (13 et 15 mai 1730). — Procès-verbal de la visite faite par Henri Billet, doyen rural de Mouzon, de la nouvelle chapelle des Petites-Armoises, « reconstruite et transportée dans un lieu plus commode et plus relevé, pour être à l'abri des eaux » (21 juin 1757). — Renseignements sur le revenu et les charges de la fabrique des Petites-Armoises, et sur les décimateurs du dit lieu (3 mars 1786). — A Tannay, « il y a un pèlerinage pour la fièvre; il y vient beaucoup de monde » (enquête de 1774). — TORCY. — Requête des habitants de Torcy pour obtenir la permission de prendre sur les deniers de leur fabrique une somme d'environ 300 livres, afin de réparer le portail de leur église et de faire un escalier pour monter au clocher; examen de la situation de la fabrique par le doyen de Mouzon-Bar, et conclusion favorable à la demande des habitants (8 octobre 1771). — Renseignements sur les revenus et les charges de la communauté de Torcy (enquête de 1774). — VENDRESSE. — Commission donnée par François de Mailly, archevêque de Reims, à Théodore de Stenay, prêtre du diocèse, pour remplir à Vendresse les fonctions de vicaire et y instruire la jeunesse, « en jouissant des émoluments dont jouissent les maîtres d'école du dit lieu » (12 septembre 1719; signature et sceau de cet archevêque). — Visites et ordonnances concernant l'église de Vendresse (17 mai 1730 et 23 juillet 1747; en 1730, autorisation de la fête de saint Constant, saint Alexandre et autres martyrs, dont les reliques sont enfermées dans deux châsses, « tenant aux deux piliers à côté du grand autel » de l'église); ordonnance pour la clôture du cimetière (29 mai 1733). — Procès-verbal de la visite faite par Rigobert Bonne, doyen de Mouzon-Bar, de la chapelle érigée par Pierre-Joseph Pochet, seigneur de Lalobbe, dans son château du dit lieu de Lalobbe, en la paroisse de Vendresse (25 septembre 1760). — Le curé actuel a établi en 1737 un maître d'école dans le village de la Cassine, dépendant de la paroisse... Il a fait bâtir une école et un logement pour le maître... Dans l'église de Vendresse, plusieurs parties des voûtes ont été refaites à neuf, il y a quinze mois... Un revenu d'environ 100 livres est affecté aux pauvres et aux malades de la paroisse (enquête de 1774). — VILLERS-DEVANT-RAUCOURT ET MAISONCELLE. — Donation faite à la fabrique de l'église de Villers-devant-Raucourt, à charge d'une fondation, par Nicolas Penart, seigneur du dit Villers, demeurant en son château de la Raminoise, d'une somme de 400 livres en principal de rente constituée et due au sieur Penart par Antoine Gallopin, seigneur en partie de Villers (17 octobre 1695); lettres du roi accordant un sursis de six mois pour toutes procédures civiles à Antoine Gallopin, seigneur de

Villers, garde du corps dans la compagnie de Duras, « servant actuellement à la cornette de la dite compagnie, et ne pouvant à cause de ce vaquer à ses affaires » (Versailles, 20 août 1702). — Affaire contre les débiteurs de la fabrique de Villers; situation fâcheuse de l'église et de la fabrique ; procès-verbal constatant le mauvais état des livres, linges et ornements de l'église (23 mai 1729) ; lettres sur cette affaire (1728 à 1729). — État de l'église de Villers, renseignements sur les présentateurs à la cure, le revenu du bénéfice, les dimes, la chapelle castrale de la Raminoise, le cimetière, le nombre des communiants, le mobilier de l'église, la donation de Nicolas Penart à la fabrique, le presbytère, etc. (18 avril 1730). — Visites et ordonnances concernant l'église de Villers (1730, 1733, 1740, 1768; l'ordonnance du 15 août 1733 interdit cette église) ; visites de l'église de Maisoncelle (1730, 1768). — États des revenus et des charges des fabriques de Villers et de Maisoncelle (18 et 26 février 1786). — WADELINCOURT ET FRÉNOIS. — Contestations entre les marguilliers de Frénois et le curé au sujet de la gestion des deniers de la fabrique ; requête des marguilliers et des principaux habitants pour obtenir la permission de prendre sur ces deniers une somme de 124 livres, destinée à payer une partie des frais de la refonte de leur cloche ; procès-verbal de visite de l'église de Frénois et examen des comptes de la fabrique (16 juillet 1787) ; lettres du curé et du doyen de Mouzon-Bar sur cette affaire (1786, 1787 et 1788).

G. 272. (Liasse.) — 185 pièces, papier (1 imprimée, 5 cahiers de 74 et 28 pages, et de 21, 4 et 5 feuillets, 2 plans) ; 24 sceaux ; 4 cachets.

1500-1789. — **Doyenné de Dun.** — État des paroisses, visites, enquêtes de 1772 et 1774. Outre le questionnaire de 1774, il y a dans les dossiers de chacune des paroisses du doyenné de Dun un autre questionnaire imprimé en 1772, et rédigé à peu près dans la même forme (voy. G. 253), plus un cadre imprimé d'un procès-verbal d'une visite faite en 1772 par Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, coadjuteur de l'archevêché de Reims, avec des observations manuscrites à la suite de chaque article. Ces articles concernent les objets suivants : Interrogation des paroissiens sur leur catéchisme ; renseignements sur l'état des vases sacrés des églises, le tabernacle, la lampe allumée devant le Saint Sacrement ; le maître-autel, le retable et le tableau de cet autel ; les fonts baptismaux ; les fonctions et devoirs du curé (messe, vêpres, prônes, instructions et catéchismes, visite des malades, tenue des registres paroissiaux) ; les vicaires et autres ecclésiastiques de la paroisse ; l'état et le nombre des paroissiens, leur assiduité aux offices, l'observation des dimanches et fêtes ; les maîtres ou maîtresses d'école ; les sages-femmes ; les obits et fondations ; les prieurés ou chapelles, leur collateur, leur revenu, leur titulaire ; les legs pies ; la fabrique et les marguilliers ; les confréries; les hôpitaux, charités ou fondations pour les pauvres ; les reliques ; les indulgences ; l'état du sanctuaire et du chœur de l'église ; les bancs et le lutrin ; le balustre qui sépare le sanctuaire et le chœur de la nef ; les chapelles, autels, images et tableaux ; la nef ; les sépultures dans la nef ; la chaire, les confessionnaux, le bénitier, les bancs, les portes de l'église ; le clocher et les cloches ; la sacristie ; le vestiaire, l'argenterie et autres objets pour le service divin, les linges, chasubles, étoles, chapes, draps mortuaires, devants d'autel, dais, soutanes, surplis, aubes et bonnets carrés pour les chantres et enfants de chœur ; les livres et canons pour la messe ; les murailles de l'église au dehors ; le cimetière ; la maison presbytérale ; le présentateur à la cure et les décimateurs ; les hameaux dépendant de la paroisse, les secours ou annexes ; les ermitages, oratoires, ou chapelles champêtres ; les chapelles castrales ou domestiques ; les affaires importantes que le curé ou les habitants peuvent avoir à communiquer. — RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX. — Procès-verbal des visites des églises paroissiales et succursales du doyenné de Dun, faites en 1680 par Éléonor Tristan, archidiacre et chanoine de l'église de Reims, accompagné de Daniel Égan, grand maître du collège de l'université de cette ville (registre de 74 pages, incomplet à la fin). Renseignements sur l'état des églises et de leur mobilier, sur les décimateurs, le bien des fabriques, les maîtres d'école, le nombre des communiants de chaque paroisse, les seigneurs, les curés, les prieurés et chapelles, etc. A Nantillois, les habitants font construire un clocher au bout de la nef (p. 7) ; il y a vingt-huit chanoines en l'église collégiale de Montfaucon (p. 10) ; à Romagne, les habitants sont dans le dessein de rétablir un clocher sur la nef, pour y mettre trois grosses cloches qui sont à présent dans une tour, à côté du cimetière (p. 15) ; à Villers-devant-Dun, « le nommé frère Thomas porte l'habit d'hermite, ...il est perclus d'une partie de ses membres » (p. 26) ; près de Lion-devant-Dun, il y a une église sous le

vocable de Saint Germain, à laquelle on vient en pèlerinage pour être guéri des fièvres ; « le frère Louis de Fierville demeure dans une chambre auprès de cette église, et porte l'habit d'hermite » (p. 33) ; il y a des orgues dans la nef de l'église de Dun ; l'organiste a 75 livres de gages (p. 36) ; l'église de Mont-devant-Sassey est fort belle, ...il y a plusieurs chapelles souterraines (p. 55); à Nouart, il y a quatre ménages de la religion prétendue réformée ; ils vont au prêche à Imécourt (p. 65) ; le seigneur de Beauclair, M. de Mageron a reçu les ordres sacrés et aide le curé dans ses fonctions (p. 68); dans l'église de Villefranche, « il y a plusieurs tombes des gouverneurs de cette place qui estoit forte autrefois; elle est démolie à présent » (p. 73). — Procès-verbal de la visite du doyenné de Dun, faite par Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, au mois de novembre 1682 (cahier de 21 feuillets). A Dun, « il y avoit un hermitage ; Monseigneur a chassé l'hermite et a dit à M. de Chavigni, lieutenant du roy de Stenay, de faire ruiner l'hermitage » (fol. 9) ; à Montfaucon, le maître d'école instruit seulement les garçons ; les filles sont instruites par une maîtresse ; M. Forzy le jeune, chanoine, est obligé d'enseigner aux enfants les éléments de la langue latine, et ce, sans rétribution (fol. 12) ; l'archevêque avait voulu dès 1673 faire démolir l'ancienne église de Saint-Germain, près Lion-devant-Dun ; suppression de l'ermitage voisin de cette église (fol. 16). — État du doyenné de Dun en 1709 (4 feuillets). « L'église de Dun est une des plus belles de la campagne, et bien ornée » (fol. 2) ; renseignements sur le couvent des minimes de Dun et sur les chapelles de Saint-Claude et Sainte-Marguerite de ce lieu (id.). — État des paroisses, dîmes, revenus des cures, etc., vers 1712 (cahier de 5 feuillets). Sur le terroir de Villers-devant-Dun, chapelle « sous l'invocation de Saint Jean, dit de Remé », dépendant de la commanderie du Temple de Reims (fol. 1). — Mémoire sur les paroisses du doyenné de Dun, présenté à Mgr. de Rohan, archevêque de Reims (1720). — Procès-verbal des visites faites en 1732 par François-Joseph Robuste, évêque de Nitrie, suffragant auxiliaire de Mgr. de Rohan, archevêque de Reims (cahier de 28 pages). Visite de la chapelle castrale de Beauclair, en présence de Claude-Reine de Toully, veuve de Jacques-Gabriel Renart de Fuchsamberg, seigneur du lieu (p. 4); réception à Dun par la compagnie de l'arquebuse (p. 6) ; signature avec le sieur de Grandville, « commandant pour M. le duc, prince du sang, dans le Clermontois », d'un traité réglant la taxe imposée sur les bénéficiers et les fabriques du Clermontois (p. 26) ; le 3 juillet, l'évêque de Nitrie se rend à la chapelle dite des Malades, située près de Montfaucon et au diocèse de Verdun, pour remercier Dieu d'avoir pu travailler aux affaires et aux visites des paroisses, malgré la fièvre et les autres infirmités qui lui sont ordinaires (p. 27). — Commissions données à divers curés par l'évêque de Nitrie, pour visiter certaines églises (2 juin 1732). — Notes écrites vers 1765 sur les revenus des cures, les fondations charitables (hôpital de Sainte-Marguerite en la ville basse de Dun, destiné à recevoir les pauvres de passage, fondation faite au Grand-Cléry vers 1760 pour payer les mois des pauvres écoliers, etc.). — Renseignements sur l'état de plusieurs cures, sur les curés disposés à opter pour la portion congrue, etc. (1786). — Lettre de l'abbé de Coucy, vicaire général, à M. Lambert, doyen de Dun, sur l'utilité qu'il y aurait à ériger certaines succursales en cures (20 novembre 1787 ; cachet armorié) ; éclaircissements envoyés par le doyen en réponse à cette demande (13 décembre). — AINCREVILLE ET VILLERS-DEVANT-DUN. — État des églises d'Aincreville, de Villers-devant-Dun et d'Andevanne, revenus de la cure, décimateurs, état des édifices et du mobilier, autels, maîtres d'école, registres paroissiaux, revenus des fabriques, etc. (vers 1686 ; « il y avoit une famille hérétique qui a fait abjuration depuis l'arrest du roy »). — Requête adressée à M. Le Besgue, vicaire général de l'archevêque de Reims, par Charles Martin, curé d'Aincreville et Villers-devant-Dun, pour obtenir que les dames chanoinesses de Saint-Pierre d'Andenne, près Namur, en qualité de décimatrices de Villers, soient contraintes à réparer le chœur de l'église de ce lieu et à fournir les ornements nécessaires (mai 1728); procès-verbal de visite, constatant le mauvais état de ce chœur (15 juillet). — Visites et ordonnances concernant les églises d'Aincreville (1732, 1752) et de Villers-devant-Dun (1732, 1733, 1752 ; en 1732, il y a un marché passé pour un maître autel en l'église de Villers, avec Jacques Papin, menuisier à Mouzon, moyennant la somme de 360 livres) ; ordonnance décidant que le curé d'Aincreville desservira les habitants de la ferme de Chanogne, comme ses paroissiens (23 juin 1732). — Fondation faite en l'église d'Aincreville par Thierry Goillard, marchand, demeurant aux Alleux, et Marguerite-Charlotte Petit, sa femme (2 juillet 1788). — BRANDEVILLE.—

État des églises de Brandeville et de Fontaines (vers 1686; « il y a à Fontaines des reliques de saint Boniface, enchâssées assez proprement dans du bois »). — Procès-verbal d'une information faite par Jean-François Galopin, doyen de Dun, sur le projet de séparer l'église de Fontaines de celle de Brandeville, et de l'ériger en titre de cure (22 septembre 1698). — Visites et ordonnances concernant l'église de Brandeville (1732, 1752; en 1732, on travaille à faire un collatéral à la nef, du côté de l'évangile); ordonnance réglant une difficulté élevée au sujet d'une fondation faite en cette église par Jean Choquevillers (17 juin 1732). — Requête adressée à l'archevêque de Reims par Marie Garée, femme de Sébastien Thomas, vigneron à Brandeville, pour obtenir l'autorisation de fonder des prières de quarante heures en cette paroisse (octobre 1763). — Mémoire au sujet du serment prêté par le curé de Brandeville, à l'occasion de la prise de possession de sa cure, comme étant du ressort de Nancy, et sur l'intervention des officiers de la prévôté de Marville dans cette prise de possession (vers 1775). — Renseignements fournis par le curé sur les dîmes de Brandeville (23 mars 1786). — BRIEULLES-SUR-MEUSE. État de l'église de Brieulles (vers 1686). — Visites (1732, 1752); approbation d'une fondation faite en l'église de Brieulles par Nicolas Hannequin et Marie Le Moine, sa femme (21 juin 1732). — Requête adressée par les habitants à M. Jacquemart, vicaire général, pour obtenir la permission de faire transférer leur cimetière près de leur nouvelle église (vers 1778). — Fondation faite en l'église de Brieulles par Anne Millet, demeurant au dit lieu, veuve de Messire René de la Boullaye, en son vivant chevalier, capitaine d'infanterie (8 novembre 1782). — Requête des administrateurs du bureau de la fabrique pour obtenir le déplacement d'un petit banc occupé par le domestique d'un gentilhomme, contre un pilier, à l'entrée du chœur de l'église (avril 1788); visite des lieux par Nicolas Lambert, curé de Dun (30 mai). — Bail d'une grange sise à Remonville et appartenant à la fabrique de Brieulles, moyennant une redevance annuelle de six boisseaux de froment (17 novembre 1788). — Au retable du maître autel de l'église, « il y a une Assomption en grand et en bas reliefs » (visite de 1772). — Il y a dans la paroisse une maison de religieux Prémontrés sous le titre de résidence... ; on va commencer à bâtir une nouvelle église paroissiale ... ; dans l'espace de deux ans, tout sera fait à neuf...; on vient de bâtir une chapelle dans la résidence... (enquête de 1774.) — (L'enquête de 1772 fait ici défaut). — CUNEL. — État de l'église (vers 1686; « il y a une tombe de marbre dans le milieu du chœur, près le sanctuaire, qui est rompue en cinq ou six morceaux...; la réparation regarde Monsieur d'Autrecourt, seigneur du lieu »). — Visites (1732, 1752, 1768); ordonnance de l'évêque de Nitrie prescrivant diverses réparations en l'église (21 juin 1732). — Le chœur de l'église sera reconstruit en entier au mois de novembre 1775 au plus tard (enquête de 1774). — DOULCON, CLÉRY-LE-GRAND ET CLÉRY-LE-PETIT. — État des églises de ces localités (vers 1686). — Visites et ordonnances concernant les églises de Doulcon, Cléry-le-Grand et Cléry-le-Petit, ainsi que la chapelle de Notre-Dame-du-Rosaire de l'église de Cléry-le-Grand (1732; dans l'église de Cléry-le-Petit, le missel est du cardinal de Guise, le graduel est fort vieux et en lettres gothiques); nouvelles visites de ces églises (1752). — Procès-verbaux de visites des églises du Grand et du Petit-Cléry par le doyen de Dun, constatant l'impossibilité pour les fabriques de ces églises d'acquérir les nouveaux antiphonaires (14 novembre 1766); requête adressée par les marguilliers à l'archevêque de Reims pour obtenir que les décimateurs soient contraints de fournir ces antiphonaires; lettre de Jean de Bugne, curé de Doulcon, à ce sujet (16 novembre). — Note sur le droit de nomination à la chapelle du Grand-Cléry, réclamé par M. de la Cour, seigneur du lieu (vers 1776). — Lettre de M. Lallemand, curé de Doulcon, sur l'avantage qu'il y aurait à détacher l'un des secours de cette paroisse et à le réunir à l'un des bénéfices voisins (5 septembre 1786). — Échange de terres de la cure de Doulcon contre des chènevières sises derrière la maison presbytérale, échange de chènevières entre le curé et la cure, requêtes, expertises, plan des lieux (1787). — Visites des églises du Grand et du Petit-Cléry (1788). — Acceptation d'un legs fait à la fabrique du Grand-Cléry par Robert Martin, marchand au dit lieu (3 mai 1789). — Au Grand-Cléry, il y a une fondation établie par feu Jean-Baptiste Martin, « pour faire écoler les plus pauvres enfans de la paroisse » ; c'est le curé qui en est administrateur (enquête de 1774). — DUN ET MILLY. — Provisions de la chapelle Saint-Lazare de Warinvaux près Dun, en faveur de Jean Brasselet, curé de Dun (5 décembre 1670 et 19 février 1671); présentation du dit J. Brasselet à ce bénéfice par

Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien, gouverneur des provinces de Bourgogne et Bresse, et seigneur de Dun (18 décembre 1670). — Acte de l'abjuration de l'hérésie de Calvin, faite en l'église paroissiale de Dun par Jean-Grégoire Maturin, âgé de 17 ans ou environ (13 février 1678 ; extrait des registres baptistaires de cette paroisse). — États des églises de Dun et de Milly (vers 1686). — Accord conclu, pardevant le prévôt de Stenay, entre Hugues Barry, dit Cady, chanoine de Reims, d'une part, et les représentants des gens d'église, des nobles (Christophe de Champy, Jean de Hautoy, etc.), et des bourgeois du dit Stenay, d'autre part, sur les statuts et règlements à observer pour l'exécution de la fondation de la messe des trépassés, établie en l'église paroissiale de Stenay, pour laquelle fondation le susdit maître Hugues a donné une somme de 600 francs, monnaie de Barrois (1 mars 1500 ; copie collationnée le 23 février 1721 sur le cartulaire en parchemin de la fabrique de l'église de Stenay) ; fondation par Hugues Cady de deux messes à dire chaque semaine en l'église de Dun, et « augmentation d'un anniversaire à dire, faire et célébrer, un chacun an, pour le dit maistre Hugues, après son trépas », règlement de cette fondation à laquelle il a affecté une somme de 414 francs (11 juin 1505 ; copie du 23 février 1721, faite sur le cartulaire de l'église de Stenay). — État des fondations faites en l'église de Dun depuis la visite de l'archevêque de Reims, au mois de juillet 1698 (3 avril 1721). — Contestation entre le s[r] Galopin, doyen de Dun, et le s[r] David, curé, au sujet de l'examen des comptes de la fabrique de l'église du dit lieu ; consultations de MM. de Laverdy et Le Bertron, avocats à Paris (10 et 11 novembre 1727); examen de l'affaire et vérification des comptes par Robert Mahault, doyen rural de Mézières, en vertu d'une commission à lui adressée par ordre de l'archevêque de Reims (13 décembre) ; protestation des prévôt, procureur fiscal et maire de Dun (19 décembre) ; lettres des s[rs] Galopin, David et Mahault (19, 20 et 21 décembre). — Visites de l'église paroissiale de Dun, des chapelles Sainte-Marguerite et Saint-Claude, situées dans la ville basse, et de l'église de Milly, ordonnances concernant les églises de Dun et de Milly et la chapelle Saint-Claude (1732) ; visites et ordonnances concernant les églises de Dun et de Milly (1752). — Fondation faite par Marie Gilson en l'église des Minimes de Dun (1 août 1736). — Fondation faite en l'église paroissiale de Dun par Jean-Baptiste Rouyer, procureur en la prévôté de cette ville, et par Thierry Dourthe, marchand, en exécution des dernières volontés d'Élisabeth Jominet, leur mère et belle-mère, veuve de Nicolas Rouyer (25 mai 1743) ; id., par François Bauger, ancien maire de la ville de Dun (18 décembre 1745). — Règlement de l'archevêque de Reims, Charles-Antoine de la Roche-Aymon, fixant le tarif des honoraires du clergé de son diocèse (donné dans le palais abbatial de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, le 11 mars 1773 ; imprimé de 10 pages). — Requêtes adressées au cardinal de la Roche-Aymon, archevêque de Reims, par Jean Validire, curé, et les marguilliers de l'église de Dun, pour obtenir une réduction des fondations existant en cette église (1775) ; moyens produits par les administrateurs de la fabrique en faveur de cette réduction (mention d'un cartulaire, petit in-folio, contenant 147 feuillets de parchemin, gardé dans les archives de la fabrique, lequel fut fait en 1530, pour conserver la mémoire des fondateurs, sur l'ordre des États, « sçavoir le curé et six autres ecclésiastiques pour l'état du clergé, le prévôt de Dun et autres officiers pour l'état de la noblesse, le maire de la ville et les échevins pour le tiers état ») ; état des fondations, tiré de ce cartulaire, ainsi que des comptes de la fabrique (fondations de Jeanne des Armoises, épouse de Robert de Sampigny, et Ève de Sampigny, sa fille, de Catherine des Armoises, Gilles de Montgauchier, Jean de Sampigny, Marguerite de Maucourt, Brice Bobille. chanoine de Reims, etc.) ; lettres de J. Validire au sujet des fondations (3 mai et 27 septembre 1775). — Contestation entre les habitants de Dun et les administrateurs de l'hôpital de Mouzon, au sujet de la desserte de la chapelle construite primitivement sous l'invocation de Saint Lazare, en l'endroit dit Warinvaux, puis démolie par les ordres du roi, « dans un temps où le royaume était ravagé par les guerres », et rétablie ensuite en la ville basse de Dun, sous le vocable de Saint Claude ; requête des habitants de Dun à l'archevêque de Reims (1781) ; lettres du procureur du roi au bailliage de Mouzon, et de M. Bonnay, curé de cette ville, portant acquiescement à la demande de la communauté de Dun (19 juillet 1781) ; projet d'ordonnance fixant par provision à la somme de 80 livres l'honoraire du prêtre qui desservira la chapelle (25 juillet). — Requête adressée à l'archevêque de Reims par les habitants de Milly, pour obtenir un prêtre résidant dans leur village (s. d.). — A Dun, on donne tous les ans 100 francs à un maître de latin qui est obligé d'enseigner

gratuitement quatre pauvres étudiants ; ... il y a dans la ville basse la chapelle de Sainte-Marguerite, appelée l'Hôpital, appartenant aux religieux de Saint-Antoine de Bar ;... « le concierge qui habite la maison y jointe est chargé par les Antonistes de recevoir les pauvres passans, les nourrir et les loger une nuit... » (enquête de 1772). — Dans la ville basse de Dun, l'école se tient dans une maison appartenant à la communauté... ; il y a un petit établissement de charité pour les pauvres malades, rapportant 96 livres de rente ; une dame de charité en fait la recette et la dépense... ; on fait une nouvelle tour à l'église de Milly (enquête de 1774). — FONTAINES-LES-DUN. — Visites et ordonnances concernant l'église de Fontaines (1732, 1752) ; ordonnance approuvant une fondation faite en cette église par Henri Paspin (28 juin 1732). — Requête adressée par les habitants de Fontaines à l'archevêque de Reims, pour obtenir la permission de démolir leur église qui menace ruine et est située sur un côteau fort éloigné, et d'en construire une autre dans le village, en un endroit plus commode, conformément aux plans et devis faits par le sieur Antoine, architecte ; ordonnance de M. Jacquemart, vicaire général, prescrivant de faire une information et de présenter un plan de l'ancienne église (12 novembre 1759) ; nouvelle requête des habitants (avril 1761) ; consentement donné à la reconstruction de l'église par le chapitre de Verdun et les administrateurs du collége de Reims, décimateurs du lieu (14 avril) ; procès-verbal de l'information faite par Jean Golzart, doyen rural de Dun (2 mai). — Renseignements sur les corps de saint Clair et saint Boniface, martyrs, conservés dans l'église de Fontaine ; ... il y a en ce lieu une rente annuelle de 15 livres pour l'écolage gratuit des enfants pauvres de la paroisse (enquête de 1772). — LINY-DEVANT-DUN. — État de l'église de Liny (vers 1686). — Visites et ordonnances concernant cette église (1732, 1752). — Requête adressée à l'archevêque de Reims par le curé et les marguilliers, syndic et notables de la paroisse de Liny, pour obtenir une réduction des fondations faites en cette paroisse par M. Herbillon, chanoine de Verdun, et par M. Vigneron (s. d.). — Requête des habitants de Liny qui demandent le maintien de l'usage de placer les hommes séparément des femmes dans leur église ; ordonnance de l'archevêque, faisant droit à cette requête (18 janvier 1781). — « Il n'y a point de tableau derrière l'autel, il y a un saint Julien en bas relief » (visite de 1772). — La nef de l'église est neuve... ; on a fait faire un maître-autel qui doit être posé incessamment (enquête de 1772). — LION-DEVANT-DUN. — Visites et ordonnances concernant l'église de Lion (1732, 1752). — Procès-verbal de la visite et de la bénédiction faites par Jean Golzart, doyen de Dun, de la nef et des collatéraux nouvellement reconstruits, examen de la disposition de certains bancs dont la place faisait l'objet d'une contestation entre le curé et M. de Genty, gentilhomme de la paroisse (16 juillet 1759) ; plan du chœur et d'une partie de la nef, montrant l'emplacement des susdits bancs. — A Lion, « il y a un hermitage qui tombe en ruine et qui n'est point habité » (enquête de 1774).

G. 273. (Liasse.) — 224 pièces, papier (2 cahiers de 19 et 15 pages) ; 34 sceaux ; 7 cachets.

1681-1787. — Doyenné de Dun (suite). — États des paroisses, visites, enquêtes de 1772 et 1774. — MONTIGNY, HALLES ET WISEPPE. — État des églises de Montigny, Halles et Wiseppe (vers 1686 ; l'église de Halles est en mauvais état et le chœur menace ruine). — Visites et ordonnances concernant ces églises (1732, 1752 ; en 1732, la nef de l'église de Wiseppe vient d'être rebâtie, avec le clocher qui est sur le devant, aux frais de la communauté) ; ordonnance faisant remise de la somme de 50 livres, sur le prix du fermage, aux fermiers des vignes de la fabrique de Montigny qui ont été ravagées par la grêle (2 juillet 1732) ; ordonnance permettant aux habitants de Wiseppe de prendre, pour contribuer aux frais d'une nouvelle cloche, la somme de 300 livres sur les sommes dues à la fabrique (id.) ; visite de l'église et du cimetière de Montigny (16 septembre 1782). — Établissement par les habitants de Halles d'un bureau et d'une confrérie de charité sous l'invocation de la Sainte Vierge, sur la proposition des missionnaires, « pendant le cours de la mission fondée par Monsieur Gaudru, chanoine de l'église de Reims », règlement de cette institution charitable (16 janvier 1780) ; approbation de ces statuts par l'archevêque (19 juin). — La nef de l'église de Montigny est neuve ;... les habitants de Halles exercent la profession de vanniers ambulants ;... à Wiseppe, « il y a deux bourses de 125 livres chacune, pour faire étudier deux pauvres enfans ; les collateurs sont le vicaire, la justice du lieu, et deux des plus proches parens » (enquête de 1774). — (L'enquête de 1772 fait défaut.) — MURVAUX. — État des églises de Murvaux et de Lion (vers 1686 ; il y a au milieu du chemin de Murvaux à Lion une église dédiée à Saint Germain, où l'on

dit la messe six fois l'an ;... les habitants de Lion enterrent ordinairement leurs morts dans le cimetière attenant à cette église). — Visite de l'église de Murvaux, ordonnance prescrivant d'augmenter la nef d'un tiers, conformément à la demande faite par les sieurs de Saint-Vincent, seigneurs du fief de Murvaux, et par les habitants du lieu (16 juin 1732); ordonnance faisant remise à la communauté de Murvaux d'une somme de 423 livres qu'elle doit à la fabrique de l'église paroissiale, pour permettre à la dite communauté de faire les frais de l'augmentation de la nef (id.) — Fondations faites en l'église de Murvaux par Alexis et Julienne Hubert (8 mars 1745), et par Marie Richard, veuve de Jean Huttin, vigneron (15 octobre 1748); autorisations de ces fondations (7 et 20 novembre 1748). — Visite de l'église (18 septembre 1752). — Règlement pour la distribution annuelle d'un prix fondé pour récompenser la vertu dans la paroisse de Murvaux (par M. Bida, curé de cette paroisse et chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Reims). Cette fondation est faite « en faveur des filles les plus vertueuses de la paroisse, et des pères et mères qui auront donné à leurs enfans l'éducation la plus sage et la plus chrétienne » ; le règlement, imité de celui qui s'observe à Salency pour l'établissement de la rosière, est divisé en plusieurs chapitres, ainsi qu'il suit : Première partie. Chapitre premier. *Du choix de la rosière.* Article premier. *Des qualités de la rosière.* Article second. *Des électeurs de la rosière.* Article troisième. *De l'élection de la rosière.* Chapitre second. *Des cérémonies qui s'observeront pour le couronnement d'une rosière.* Chapitre troisième. *Des avantages de la rosière.* Seconde partie. Chapitre premier. *Du choix du chef de famille.* Chapitre second. *Des cérémonies qui s'observeront pour la proclamation du chef de famille.* Chapitre troisième. *Des avantages du chef de famille.* Chapitre quatrième. *Du fonds destiné pour le prix de la vertu et des marques d'honneur qui luy sont relatives.* En appendice : *Prières pour le couronnement d'une rosière.* Cette pièce est en double (deux cahiers de 19 et 15 pages) ; sur la première de ces copies est inscrite une autorisation de la fondation par Mgr. de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims (Saint-Thierry, 19 mai 1779; sceau du dit archevêque) ; la seconde copie contient seulement, avec d'assez nombreuses variantes, la première partie du règlement, concernant la rosière. — Ordonnance de Mgr. de Talleyrand, autorisant l'établissement de deux sœurs d'école pour enseigner gratuitement les filles de la paroisse de Murvaux, et permettant de faire sur les deniers de la fabrique un fonds suffisant pour former une rente de 225 livres, destinée à la pension de l'une de ces sœurs (24 juillet 1780). — Procès-verbal de la visite faite par M. Validire, doyen de Dun, de l'église de Murvaux, qui est reconnue insuffisante pour contenir les paroissiens (27 janvier 1784) ; lettre de M. Bida, curé de Murvaux, au sujet de l'élargissement projeté de cette église (4 février) ; ordonnance de Mgr. de Talleyrand permettant d'élargir les collatéraux, et de placer un autel de chaque côté, à l'entrée du chœur (19 février). — Mémoire et requête de M. Bida pour obtenir la permission de transférer au maître autel une messe fondée par Jean Gilles, curé de Bras, au diocèse de Verdun, dans une chapelle qu'il avait fait construire en l'église de Murvaux, cette chapelle ayant été déplacée depuis les changements apportés à la dite église (19 février 1787) ; copie de l'acte de la fondation faite par Jean Gilles, pour laquelle il a légué à la fabrique de Murvaux une cense sise à Milly-devant-Dun (16 juillet 1631). — Questionnaire imprimé concernant la visite de la paroisse de Murvaux, demande de renseignements sur le curé, les ecclésiastiques résidant dans la paroisse, le stationnaire, les paroissiens, l'administration de la fabrique (1773). — Un des ancêtres de MM. de Saint-Vincent, seigneur du fief de Murvaux, a laissé pour les pauvres trois setiers de froment qui doivent être distribués au château, en présence du seigneur, du curé et du maire (enquête de 1774). — NOUART ET BARRICOURT. — Inventaire des ornements, meubles et immeubles, appartenant à l'église de Nouart, état des charges de la fabrique (23 février 1679), inventaire des revenus et immeubles de la cure (25 février). — État des églises de Nouart et de Barricourt (vers 1686 ; à Barricourt, M. de Servigny a fait bâtir depuis peu une chapelle fort propre, auprès du chœur de l'église, du côté de l'épître ; ...il y a des maîtres d'école dans les deux localités). — Visites et ordonnances concernant l'église de Nouart (1732, 1752), et celle de Barricourt (1732, 1735, 1752 ; en 1752, le comte d'Apremont consent à céder sa chapelle, située au côté droit du sanctuaire, pour en faire une sacristie); visite de la chapelle du château de Barricourt, en présence de Gabriel-Ange, comte d'Apremont, chevalier, seigneur du dit Barricourt (8 juin 1732). — Requête adressée à l'archevêque de Reims par les

habitants des villages de Champy-Haut et Champy-Bas et du fief et seigneurie de la Fontaine-au-Croncq, pour qu'il lui plaise d'ordonner l'érection d'une cure à titre perpétuel à Champy-Haut, et de permettre la reconstruction de l'église de ce village, ruinée pendant les guerres de Louis XIV (1782) ; mémoire présenté à l'appui de cette demande par MM. Fumeron de Verrière et Fumeron de la Berlière, maîtres des requêtes et seigneurs des deux Champy et de la Fontaine-au-Croncq (id.) ; état estimatif des grosses et menues dîmes des terroirs de ces localités (25 août 1782) ; nouvelle requête des habitants pour obtenir de l'archevêque un décret d'érection d'un vicariat perpétuel à Champy-Haut, sous le titre de Saint Marcoul, afin qu'ils puissent ensuite solliciter de l'intendant de Champagne l'établissement de plans et de devis pour la reconstruction d'une église et d'un presbytère (11 juin 1786) ; information faite par Nicolas Lambert, doyen de Dun, sur la commodité ou incommodité de l'érection du vicariat (29 et 30 août) ; assignations de témoins (28 et 29 août) ; observations sur la demande que font à l'archevêque de Reims les habitants des Champy ; estimation des dîmes (18 mai 1787) ; correspondance sur cette affaire, lettres de M. Fumeron de Verrière, du F. Vaucher, prieur curé de Nouart, du F. Quiclet, prieur de l'abbaye de Belval, etc. (1782 à 1787) ; lettres autographes de Joseph-François de Malide, évêque de Montpellier, abbé commendataire de Belval, à l'archevêque de Reims (Paris, 15 septembre 1786, et Montpellier, 10 juin 1787) ; pouvoir donné par le dit évêque à Simon-Toussaint Bauny, chanoine de Reims, pour consentir en son nom à l'établissement d'un vicaire aux Champy, avec offre de contribuer à la portion congrue du susdit vicaire, conjointement avec le curé de Nouart (9 juin 1787) ; consentement donné par-devant Mgr. de Talleyrand, archevêque de Reims (21 juillet) ; ordonnance de celui-ci, permettant de construire une église à Champy-Haut, et prescrivant d'y établir un vicaire perpétuel (id. ; signature et sceau de l'archevêque ; voy. G. 236). — Dans l'église de Nouart, on fera réparer la tour qui menace ruine (visite de 1772). — « On travaille actuellement aux réparations de la nef » (enquête de 1774). — Remonville et Andevanne. — Visites et ordonnances concernant les églises de Remonville et d'Andevanne (1732). — Contestations au sujet de la paroisse à laquelle devait appartenir la ferme d'Arbeuville, rebâtie en 1716 par le sieur Lendormy, seigneur du lieu, près de l'emplacement de l'ancien hameau d'Arbeuville, entièrement détruit pendant les guerres civiles ; requêtes des fermiers pour obtenir que la dite ferme soit unie à la paroisse d'Andevanne (1729 et 1732) ; nouvelle requête de Robert Ponsin, fermier, en faveur de l'annexion à Bantheville (1733) ; objections du curé de Romagne et Bantheville ; croquis indiquant la situation respective de la maison d'Arbeuville et des paroisses voisines ; lettres sur cette affaire de MM. Le Besgue et Langlois, vicaires généraux, de M. Lendormy, seigneur d'Arbeuville, de Jean Golzart, curé de Romagne (1729 à 1733) ; requête de Pierre Gobert, marchand épicier à Sainte-Ménehould, seigneur en partie d'Andevanne, propriétaire de la ferme d'Arbeuville, pour obtenir l'union de cette ferme à la paroisse d'Andevanne (1751) ; ordonnance d'Hyacinthe Le Blanc, évêque de Joppé, vicaire général, commettant le curé de Remonville et Andevanne pour administrer les sacrements au fermier d'Arbeuville, jusqu'au jugement du fond des contestations (25 septembre 1752). — Visites des églises d'Andevanne et d'Épinonville par le doyen de Dun (24 et 25 avril 1737). — Fondation faite en l'église de Remonville par Guiot Lefebvre, marchand au dit lieu, et par Anne Loupot, sa femme (19 février 1742). — Visites de l'église de Remonville (1752), et de celle d'Andevanne, dont le chœur menace ruine (1752 et 1754) ; nouvelles visites des églises de Remonville et d'Andevanne (1768). — Lettre de M. Robert, curé de Remonville, au sujet des dîmes de cette paroisse et du revenu de la fabrique (21 mars 1786) ; lettres du même et de M. Guillemain, desservant d'Aincreville, sur le projet d'ériger Villers-devant-Dun en cure, avec Andevanne pour annexe (5 et 7 décembre 1787). — Romagne et Bantheville. — Requête adressée à l'archevêque de Reims, par Jean Courtois, écuyer, seigneur de Souhesme, demeurant à Paris, rue des Juifs, paroisse Saint-Gervais, pour qu'il lui plaise créer et ériger une chapelle à Romagne, sous le vocable du Très-Saint-Sacrement, dans le bâtiment qui se construit à cet effet (1671 ; la dite chapelle a été érigée en titre de bénéfice perpétuel par un bref en cour de Rome du 5 septembre 1662) ; acte portant fondation et dotation de cette chapelle et de la confrérie du Très-Saint-Sacrement qui y est établie, règlement pour la nomination et les fonctions du chapelain, fixation des offices qui seront célébrés dans la chapelle (19 août 1672) ; ordonnance permettant à Jean Collin d'exercer ses fonctions de chapelain en la chapelle de Romagne (30 juin 1674). — Procès-verbal de la visite faite, à la réquisition

de René-Louis de Landres de Briey, chevalier, seigneur de Fiquemont et de Bantheville, et d'Henriette-Adrienne d'Ambly, son épouse, d'une chapelle nouvellement établie en leur château de Bantheville (30 janvier 1685). — État des églises de Romagne et de Bantheville (1686 ; il y a à Bantheville trois personnes qui ont abjuré depuis l'ordonnance du roi). — Requête présentée à l'archevêque de Reims par les habitants de Romagne, pour obtenir que la chapelle du Très-Saint-Sacrement soit desservie, suivant l'intention du fondateur (25 avril 1728) ; information faite par le doyen de Dun (20 mai). — Visites et ordonnances concernant l'église et la chapelle de Romagne et l'église de Bantheville (1732). — Requête adressée à M. de Mailly, vicaire général de l'archevêque de Reims, par les habitants de Bantheville, pour obtenir la permission de construire une nouvelle église, à laquelle ils doivent consacrer les ressources provenant de la vente de la réserve de leurs bois communaux (1744 ; le sieur Oudart, architecte à Sainte-Menehould, s'est rendu adjudicataire de cette construction) ; à la suite est le consentement du chapitre de Montfaucon et du curé de Romagne et Bantheville, décimateurs du lieu (25 mai). — Visites des églises de Romagne et de Bantheville (1752). — Procédures pour obtenir la démolition de la chapelle du Saint-Sacrement de Romagne, qui menace ruine, et la translation de son titre en l'église paroissiale ; requête adressée dans ce but à l'archevêque par Jean Corpet, prêtre de Paris, titulaire de la dite chapelle, du consentement de Claude-Charles Dejean, docteur en médecine de la faculté de Paris, patron de cette chapelle (1782) : information de commodo et incommodo, faite par Thierry-Nicolas Rouyer, vicaire général (23 septembre) ; consentement des administrateurs de la fabrique de Romagne et de la communauté des habitants (id.); transaction passée entre les habitants, la fabrique J. Corpet, titulaire, et Ch. Dejean, patron de la chapelle, au sujet de la translation de cette chapelle en l'église paroissiale, où le service aura lieu dans des conditions déterminées, les matériaux et le terrain de l'ancienne chapelle étant abandonnés à la communauté, pour y construire à ses frais un logement pour le maître d'école, sous la charge d'une redevance annuelle de deux sols, payable au titulaire de la chapelle (17 mai 1784) ; ordonnance de Mgr. de Talleyrand, archevêque de Reims, autorisant la translation et la démolition de la chapelle, aux charges et clauses portées dans la transaction (12 juillet). — Les habitants de Romagne sont, pour la plupart, réduits à la mendicité ;... il y a un maître et une maîtresse d'école, celle-ci fondée en 1745 par Barbe Gérard de Granval, qui a donné une ferme et une maison, à la condition que toutes les jeunes filles de la paroisse seraient instruites gratuitement ;... Claude Holeau, ancien curé de Romagne et Bantheville, a par son testament fait en 1722, affecté tous ses biens aux pauvres de ces paroisses ;... les habitants de Bantheville sont laboureurs, tisserands et cordonniers en vieux (enquête de 1774). — SASSEY ET MONT. — État des églises de Mont et de Sassey (vers 1686). — Visites de ces églises (1732 et 1752). — Requête des administrateurs de la fabrique de Mont, pour obtenir l'autorisation d'échanger une pièce de terre appartenant à cette fabrique (19 septembre 1784). — Requêtes des administrateurs des fabriques de Sassey et de Mont, qui sollicitent l'autorisation de l'archevêque de Reims en faveur de fondations pieuses, faites en leurs églises (6 juin 1786). — A Mont, la tour du clocher menace ruine, et l'on est sur le point de la rétablir (enquête de 1772). — A Sassey et à Mont, il y a des écoles fixes, appartenant chacune à la communauté ;... Gabriel Person, ancien curé, a légué des rentes pour le soulagement des pauvres malades des deux paroisses (enquête de 1774). — SAULMORY ET VILLEFRANCHE. — État des églises de Saulmory et de Villefranche (vers 1686). — Fondation faite en l'église de Villefranche par Jean Chevillard, juré mouleur de bois, bourgeois de Paris (25 août 1719). — Visites et ordonnances concernant les églises de Saulmory et de Villefranche (1732, 1752 ; en 1732, il est ordonné de « mettre bas les bois d'une vieille tribune qui est au bas de l'église » de Villefranche ; en 1752, il n'y a pas de cimetière en ce lieu ; on permet aux habitants de choisir un terrain propre à servir à cet usage) ; ordonnance permettant aux habitants de Saulmory de prendre, par forme d'avance, une somme de 300 livres sur les deniers de leur fabrique, pour l'employer aux réparations de la nef de l'église, ainsi que du cimetière et de la maison curiale (2 juillet 1732). — Inventaire des immeubles de la succession d'Étienne Hocmelle, en son vivant prévôt de la prévôté et baronnie de Saulmory et Montigny, et de défunte Marguerite Henrion, sa femme (24 juillet 1738; extrait et collationné le 2 novembre 1749 sur la grosse du dit inventaire, représentée par Pierre Hocmelle, ancien chanoine

de Gamaches, demeurant au château de Beauclair). — Procès-verbal de visite de l'église de Villefranche, constatant que les habitants n'ont pu, faute d'argent, acheter le nouvel antiphonaire (31 mai 1768). — En 1545, François Ier fit bâtir la forteresse de Villefranche sur un emplacement du terroir de Saulmory, composé de 25 arpents ; il y fit construire une église pour la commodité des troupes de la garnison... ; la forteresse a été détruite sous le règne d'Henri IV, et Villefranche est devenu un simple village, annexe de Saulmory (enquête de 1774). — SEPTSARGES ET NANTILLOIS. — Visite de l'église de Septsarges, en présence de Claude de Niger, chevalier de Saint-Louis, et de l'église de Nantillois, en présence de Jean-Baptiste-François de Paviot, capitaine au régiment de Bourbonnais, seigneur du dit Nantillois (17 juin 1732) ; ordonnances concernant ces églises (23 et 27 juin) ; ordonnance permettant aux habitants de Nantillois de prendre, par forme d'avance, sur les sommes dues à leur fabrique, la somme de 100 livres pour les aider à agrandir la nef de leur église (3 juillet) ; visites des églises de Septsarges et de Nantillois (1752). — Lettre de Louis Chevalot, curé de Septsarges, au sujet de la reconstruction de l'église de ce lieu, que l'on bâtit au milieu du village et qui est déjà faite aux deux tiers (12 juillet 1771). Requête adressée à l'archevêque de Reims par les habitants de Nantillois, pour obtenir qu'il soit fait visite du chœur de leur église qui menace ruine, et dont ils ont vainement demandé la reconstruction aux chanoines de Montfaucon, décimateurs ; ils ont eux-mêmes, depuis cinq ans, rebâti entièrement la nef (août 1785) ; procès-verbal d'experts, visite du chœur par Nicolas Lambert, doyen de Dun (3 septembre); lettres de celui-ci et de M. Deperthes, prévôt de Montfaucon, sur cette affaire (8 et 22 septembre ; le chapitre de Montfaucon a consenti seulement à faire les réparations jugées nécessaires, en laissant subsister l'ancien chœur). — Les habitants de Septsarges sont laboureurs, tisseurs de toile, ouvriers en moules de boutons (enquête de 1774). — TAILLY ET BEAUCLAIR. — État des églises de Tailly et de Beauclair (vers 1686 ; il y a à Beauclair un prêtre fort charitable, appelé Monsieur de Mageron). —Visites et ordonnances concernant ces églises (7 et 6 juin 1732 ; dans l'église de Beauclair, on travaille à faire un maître autel, principalement par les libéralités de Claude-Reine de Toully, veuve de Jacques-Gabriel Renart de Fuchsamberg, seigneur du lieu) ; visite de la chapelle du château de Beauclair (6 juin); ordonnance permettant aux habitants de Tailly de prendre, par forme d'avance, une somme de 100 livres sur les deniers de la fabrique, pour être employée au paiement des réparations de la nef de leur église, du cimetière et de la maison presbytérale (2 juillet). — Requête adressée à l'évêque de Nitrie, suffragant de Reims, par Jean Rimbert de Vassinhac de Valigny, seigneur de Tailly, mestre de camp de cavalerie, pour obtenir l'autorisation de faire bénir la chapelle qu'il a bâtie dans son château, au dit lieu ; procès-verbal de la visite faite par François Galopin, doyen de Dun, de cette chapelle « qui est une tour placée dans le donjon du château, vers l'orient » (20 avril 1733) ; ordonnance permettant d'y célébrer la messe, quand elle aura été bénite (21 avril). — Visite de l'église de Tailly (26 avril 1735). — Ordonnances autorisant des fondations faites en l'église de Beauclair par Jeanne Collin, veuve de Jean Ricada, marchand au dit lieu (30 avril 1735), et dans celle de Tailly par Marie Philippotaux, veuve de Jean Ozanne, ancien contrôleur des fermes au bureau des traites foraines de Mouzon (7 juin). — Visites et ordonnances concernant les églises de Tailly et de Beauclair (1752). — Ordonnance de François de Mailly, archevêque de Reims, permettant de bénir la chapelle construite par M. de Montrenart en son château de Beauclair (12 mai 1716) ; procès-verbal de bénédiction de cette chapelle (8 juin) ; procès-verbal de visite et de bénédiction de la nouvelle chapelle établie au dit château (22 décembre 1759). — Le métier commun des habitants de Tailly est celui de cordonnier ;... ceux de Beauclair sont laboureurs et cordonniers (enquête de 1774.

G. 274. (Liasse.) — 158 pièces, papier (5 cahiers de 10, 13, 19, 9 feuillets, et 38 pages) ; 28 sceaux ; 3 cachets.

1521-1789. — Doyenné de Varennes. — (Ancien doyenné de Grandpré divisé, par une ordonnance du 15 mars 1784, en deux doyennés : le doyenné de Varennes et le doyenné de Buzancy.) — États des paroisses, visites, enquête de 1774. Les dossiers de chaque paroisse contiennent, outre le questionnaire de 1774, un cadre imprimé d'un procès-verbal d'une visite faite en 1772 et 1776 par Mgr. de Talleyrand, coadjuteur de l'archevêché de Reims. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX. — État du doyenné de Grandpré en 1521 (cahier de 10 feuillets ; quelques notes ont été ajoutées au XVIIe siècle). « Ecclesia parrochialis de Fossatis, tempore elapso, fuit fere totaliter destructa atque depopulata, occasione guerrarum retroactarum, sed modo est sufficienter res-

taurata » (fol. 2) ; l'église de Landres « est de novo reparata... tam in choro quam in navi » (fol. 3) ; l'église d'Exermont a été détruite, « est tamen quedam parva capella in loco ubi solebat esse ecclesia » (id.) ; le chœur et la nef de l'église de Fléville ont été nouvellement réparés (fol. 4) ; l'église de Grandpré « fuit demoluta, necnon guerrarum tempore antiquarum devastata, sed in eadem ecclesia est quoddam sacellum honestum, in quoquidem fit et celebratur servicium divinum » (fol. 5) ; l'église de Belleville est nouvellement réparée (fol. 8) ; celles de Noirval et de Toges sont en démolition (fol. 10). — État du doyenné de Grandpré en 1684 (cahier de 13 feuillets). Le village d'Imécourt appartient à M. d'Imécourt qui est huguenot ; il y a un prêche de fief... (fol. 6) ; on répare la nef de l'église de Buzancy (fol. 7) ; prieuré de Saint-Mamme, à la nomination du roi, possédé par l'évêque de Pamiers (id.); à Saint-Juvin, Monseigneur a ordonné la démolition du logement de l'ermite (fol. 11). — État du doyenné de Grandpré en 1710 (cahier de 19 feuillets). On a fait depuis un an en l'église de Bar un clocher aux frais de la fabrique (fol. 1) ; à Baulny, on a fait depuis huit ans une église neuve, ...elle coûte au moins 1600 livres (fol. 2) ; on travaille actuellement à rétablir l'église de Germont, aux frais des décimateurs (fol. 4) ; à Champigneulle, on travaille à un retable d'autel qui coûtera 800 livres (fol. 6) ; la nef de l'église de Cornay menace ruine (fol. 10) ; l'église de Fossé, ayant été brûlée, a été rebâtie depuis six ans (fol. 11) ; il y a à Varennes une école de filles fondée par feu M. Delavigne, curé du lieu (fol. 18) ; liste des abbayes, prieurés et chapelles du doyenné de Grandpré (fol. 19). — État des dîmes et des revenus des cures de ce doyenné vers 1711 (cahier de 9 feuillets). — Procès-verbaux des visites des paroisses du doyenné de Grandpré, faites en 1733 par François-Joseph Robuste, évêque de Nitrie, suffragant auxiliaire de M. de Rohan, archevêque de Reims (cahier de 38 pages). Visite de la chapelle du château de Termes, en présence de Marie-Marguerite de Neverlée, veuve douairière de Louis de Lardenois de Ville, baron de Bolandre et Termes (p. 2) ; visite de la chapelle du château de Grandpré, en présence de la comtesse de Joyeuse (p. 5) ; séjour à l'abbaye de Chéhéry (p. 10 à 14) ; visite de la chapelle du château de Châtel, en présence d'Antoine-René d'Espinoy, seigneur du lieu (p. 12); réception solennelle à Varennes (p. 14) ; visite du couvent des Annonciades de Varennes (p. 15) ; visite de la chapelle du château d'Imécourt, en présence de César-Hector de Vassinhac, maréchal des camps et armées du roi, seigneur du lieu (p. 23) ; séjour à l'abbaye de Belval (p. 25 à 35) ; actions de grâces en l'église de cette abbaye (p. 33 ; mention des incommodités survenues à l'évêque de Nitrie, pendant son voyage : « ...nous nous trouvâmes si mal que nous fûmes en doute si nous ne mourrions pas à Termes »). — Commissions données à plusieurs curés par l'évêque de Nitrie, pour faire la visite de diverses églises du doyenné de Grandpré (25 mai 1733 et 28 avril 1735). — État des cures et annexes du Clermontois, dépendant du diocèse de Reims (s. d.). — Requête de M. Rondeau, promoteur de l'archevêché, en faveur de la division du doyenné de Grandpré (12 mars 1784) ; ordonnance d'Alexandre-Angélique de Talleyrand, archevêque de Reims, divisant ce doyenné en deux doyennés, dont l'un sera nommé le doyenné de Varennes, et l'autre le doyenné de Buzancy (15 mars ; signature et sceau du dit archevêque). — Résultat de la conférence des calendes du doyenné de Varennes, conclusion désignant Châtel comme le lieu le plus favorable pour la fixation de ces calendes (mai 1785). — État des cures du doyenné de Varennes et de leurs revenus (1786) ; lettres de M. Warcollier, curé de Saint-Juvin et doyen de Varennes, au sujet de l'envoi de cet état au secrétariat de l'archevêché (11 février et 13 mars 1786). — Lettre de M. Nicolas, curé de Châtel, sur le projet d'ériger certaines églises en paroisses (3 janvier 1788) ; renseignements à l'appui sur la valeur des dîmes et novales. — Baulny et Charpentry. — Ordonnance prescrivant la reddition des comptes des églises de Baulny et de Charpentry (30 juin 1732) ; visites et ordonnances concernant ces églises (1733, 1751 ; en 1733, il y a dans l'église de Baulny un antiphonier très délabré, en lettres gothiques) ; procès-verbal de visite, constatant le mauvais état de l'église de Baulny (14 mai 1735) ; ordonnance portant interdit de cette église (16 mai). — Renseignements sur la paroisse de Baulny et Charpentry, dîmes, revenus et charges de la cure et des fabriques des deux églises (8 février 1786). — « Il y a une fondation faite par M. l'évêque de Clermont, abbé de Chéhéry, en faveur des pauvres de Baulny ; les deniers sont envoyés du secrétariat au curé qui en est le distributeur » (visite de 1776). — Châtel et Exermont. — Requête adressée à l'archevêque de Reims par les habitants de Châtel pour obtenir la permission, vu

l'éloignement de leur église, située à l'écart sur une haute montagne, d'en construire une autre dans leur village, en un lieu plus commode, en se servant des matériaux de l'ancienne; pour subvenir à une partie des frais, ils ont demandé au grand maître des eaux et forêts de Champagne l'autorisation de vendre le bois taillis de 250 arpents de bois mis en réserve, et ils offrent de contribuer au surplus des frais suivant leurs ressources, qui sont médiocres, attendu les charges que la communauté a supportées « pour les gardes et réfections des tours de la rivière de Meuse » (mai 1682) ; procès-verbal de la visite des lieux faite par Roland de Villers, curé de Saint-Pierremont et doyen de Grandpré, concluant à la nécessité de construire une nouvelle église, suivant un devis ici analysé et contenu dans deux marchés, l'un passé le 4 janvier entre la communauté de Châtel et Jean Le Loup et Odo Brunel, entrepreneurs (22 mai); permission de bâtir cette église, donnée par Robert de Y, vicaire général de l'archevêque (30 mai). — Délibération des habitants de Châtel en faveur de l'établissement d'un nouveau cimetière dans le terrain qui environne leur église paroissiale, l'ancien cimetière étant éloigné, situé sur une haute montagne et impossible à clore, d'où il est arrivé « que des renards et des pourceaux y sont entrés et ont déterré des corps, ...ce qui fait que l'on est obligé de mettre sur les fosses des monceaux de pierre et des épines » (5 novembre 1724) ; à la suite, copie de la donation faite par Antoine-René d'Espinoy, chevalier, seigneur de Châtel, et Claude de Saint-Quentin de Manimont, son épouse, d'une portion de terrain pour l'établissement du nouveau cimetière (4 novembre) ; procès-verbal de la visite des lieux faite par Frédéric Gippon, curé de Buzancy et doyen de Grandpré (15 novembre); lettre de M. Pierquin, curé de Châtel, qui sollicite l'interdit de l'ancien cimetière (20 novembre). — Visites et ordonnances concernant les églises de Châtel (1733, 1751), et d'Exermont (1733) ; visite de la chapelle du château de Châtel (18 juin 1733). — Notes sur la fondation que Mgr. Le Maistre de la Garlaye, évêque de Clermont et abbé de Chéhéry, a faite par acte du 15 août 1767, en faveur des pauvres des paroisses du diocèse de Reims où la dite abbaye perçoit quelques revenus. — Fondations faites en l'église de Châtel par Roch Mangin et Pétronille Jassois, son épouse (30 mars 1785), et par Anne Demoncelle, veuve de Hubert Lombart (4 novembre). — CHEPPY et VERRY. — Procès-verbaux des calendes du doyenné de Grandpré, tenues à Fossé (14 mai 1720), et des calendes de l'autre canton du dit doyenné, tenues à Cheppy (15 mai). — Visites et ordonnances concernant les églises de Cheppy et de Verry (1733, 1751). — Fondation faite en l'église de Cheppy par les héritiers de Nicolas Mangin et de Sébastienne Leau (1735). — Copie du testament de Joseph Maltot, curé de Cheppy, contenant un legs d'une somme de 6000 livres pour constituer dans les paroisses de Cheppy et de Verry un fonds de charité, destiné au soulagement des pauvres malades (4 septembre 1764); requête adressée par les habitants de ces paroisses à l'évêque de Sarepte, vicaire général de l'archevêque de Reims, pour obtenir l'exécution de ce legs, contre les prétentions des habitants de Varennes ; délibérations des communautés de Cheppy et de Verry, nommant des députés pour porter leurs réclamations à l'évêque de Sarepte (9 et 10 avril 1765) ; lettres de M. Hennechart, curé de Cheppy, sur cette affaire (10 avril) ; requête adressée à l'archevêque par les marguilliers, maires, échevins et autres officiers de justice de Cheppy et de Verry, pour obtenir son autorisation en faveur des fondations pieuses, faites par M. Maltot dans les églises de ces paroisses (avril 1771). — CHEVIÈRES. — Visites de l'église (1733, 1751, 1768) ; ordonnances concernant cette église (1733, 1751). — Observations de M. Mabille, curé, sur les revenus de la cure et de la fabrique de Chevières (4 février 1786). — Il se fait à Chevières tous les ans, le second dimanche de carême, une distribution publique de pain à tous les pauvres paroissiens et étrangers qui se présentent ; c'est une fondation faite vers 1730 par le seigneur de Chevières, appelé Courteville (enquête de 1774). — CIERGES ET GESNES. — Requête adressée à l'archevêque de Reims par Charles de Saint-Quentin, seigneur de Manimont et de Cierges, maréchal des camps et armées du roi, gouverneur et bailli de Jametz et Marville, pour obtenir la permission de faire bénir une chapelle qu'il a construite en son château de Manimont, vu l'éloignement de l'église paroissiale et la difficulté qu'il a de s'y rendre, à cause des douleurs et incommodités qu'il souffre par suite de blessures reçues au service du roi ; ordonnance commettant Jean Joly, doyen de Dun, pour faire la visite de cette chapelle (15 juin 1675 ; signature de Ch.-M. Le Tellier, archevêque de Reims) ; procès-verbal de visite (3 juillet). — État des églises de Cierges et de Gesnes (vers 1686). — Visites et ordonnances concernant ces églises (1732) ; visites (1752). —

Renseignements sur l'état de la cure de Cierges, sur les revenus et les charges des fabriques de Cierges et de Gesnes (2 février 1786). — La nef de l'église de Cierges a été reconstruite depuis peu (questionnaire adressé en 1772). — Il y a à Cierges une fondation d'une rente annuelle de dix écus pour les pauvres, due par l'Hôpital général de Reims ;... à Gesnes, les habitants sont laboureurs et fabricants de boucles (enquête de 1774). — Cornay. — Procès-verbaux des calendes du doyenné de Grandpré, tenues à Cornay (27 mai 1721), et à Châtillon-sur-Bar (28 mai). — Visites de l'église de Cornay (1733, 1751, 1766, 1768), ordonnances (1733, 1751) ; état des revenus des biens-fonds et mémoire des dépenses de la fabrique pour l'année 1764 (dépense de 2 livres 4 sols 6 deniers « pour des *riotées* à la Saint-Nicolas d'hiver ») ; visite des vases sacrés, ornements et linges de l'église, et examen des ressources de la fabrique (26 février 1771). — Fondations faites en l'église de Cornay par Nicolas Hémin, bourgeois au dit lieu, et Marguerite-Victoire Lendormy, sa femme (1785) ; par Nicolas Frénois et Anne-Alexis Dautremont, sa femme (1786) ; par Jean et Gillette Bourgeois (1787) ; par Charles Tilly (id.). — Renseignements sur l'état de la cure de Cornay, fournis par Dom Hubert de Risaucourt, prieur curé (1786). — La principale profession des habitants de Cornay est de vendre des fruits, le terrain étant fort propre pour les arbres;... il y a dans le bois, à un quart de lieue de la paroisse, une croix de bois, appelée la croix de Saint-Juvin, à laquelle on va en procession le jour de l'Ascension (enquête de 1774). — Épinonville et Ivoiry. — État des églises d'Épinonville et d'Ivoiry (vers 1686). — Visites de ces églises (1732, 1752) ; ordonnances (1732). — Fléville et Sommerance. — Visites et ordonnances concernant l'église de Fléville (1733, 1735, 1751 ; l'ordonnance de 1735 porte interdit de cette église, vu son mauvais état); visite et ordonnance concernant l'église de Sommerance (1733). — Renseignements sur les revenus de la cure et la valeur des dîmes de Fléville et de Sommerance (1786). — Fondation faite en l'église de Fléville par les héritiers de Pétronille Demar, femme de Jean Chef, laboureur au dit lieu (1789). — La profession commune des habitants de Sommerance est l'extraction de la mine de fer (enquête de 1774). — Grandpré et Beffu. — Provision de la cure de Saint-Médard de Grandpré, donnée par Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, à Christophe Brethe de Clermont, chanoine régulier de l'abbaye de Saint-Denis de Reims (12 novembre 1671). — Mémoire de M. Deperthes, avocat à Reims, au sujet des entreprises du procureur fiscal de la justice de Grandpré, qui prétendait avoir le droit de faire les adjudications pour le loyer d'un petit bien, sis à Briquenay, appartenant à la confrérie de charité de Grandpré, et d'une cense, située à Grandpré, appartenant à la fabrique du dit lieu (4 juillet 1720) ; lettre sur cette affaire (8 juillet). — Présentation faite par Anne-Gédéon de Joyeuse, comte de Grandpré, lieutenant général au gouvernement de Champagne et Brie, « de présent à Paris, logé place de Vendosme », de Jean-Baptiste Philipoteau Duchesne, curé de Terron-sur-Aisne, aux chapelles de Grandpré et de Tahure, vacantes par le décès de Jean-Baptiste Godinot (11 mars 1728 ; signature autographe et cachet aux armes du comte de Grandpré). — Visites et ordonnances concernant l'église paroissiale de Grandpré (1733, 1751), la chapelle du château (1733), l'église succursale de Beffu (1733, 1768) ; le procès-verbal de 1733 constate la présence, sur le maître autel de l'église de Grandpré, d'un buste d'argent renfermant une relique de saint Médard. — Mémoire sur le différend élevé entre le comte de Grandpré et les religieux de l'abbaye de Saint-Denis de Reims, au sujet de la desserte de la cure et de la chapelle du château de Grandpré ; lettres du comte de Grandpré sur cette affaire (du 17 janvier au 13 février 1770). — Note sur le couvent de Grandpré, dépendant des Mathurins, et réduit à un seul religieux (vers 1770). — Donation faite à l'église de Grandpré par Marie-Madeleine Hauterive, veuve de Jean Grandpré, marchande au dit lieu, d'une « croix d'argent avec son bâton pareil, qui sera marqué des deux lettres H et G », pour la fondation d'un salut annuel du Saint Sacrement en cette église (7 août 1776) ; lettre des marguilliers qui demandent l'autorisation de cette fondation (20 septembre). — Lettre de M. Ansart, prieur de Grandpré, qui envoie à M. Warcollier, doyen de Varennes, un état des revenus et des charges de la fabrique de Beffu (10 mars 1786). — Il y a à Grandpré une charité qui peut avoir 300 livres qui sont destinées pour les pauvres de la paroisse (enquête de 1774) ; l'autel et l'église de Beffu ont été bénits en 1649 par le Père Hyacinthe de Paris, capucin (id.).

G. 275. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 170 pièces, papier; 22 sceaux.

1648-1790. — **Doyenné de Varennes (suite).** — États des paroisses, visites, enquête de 1774, procès-verbaux de 1772 et 1776. — Landres et Saint-Georges. — Inventaire des biens meubles et immeubles de la fabrique de Landres, copies d'un bail emphytéotique de prés appartenant à cette fabrique, en date du 1er mai 1650, de la donation d'une pièce de terre, faite par Jean Simon, à la dite fabrique, le 19 et le 20 avril 1664, enfin du testament d'Anne Richard, épouse de Jean Drappier, contenant le don d'un demi cent de terre à l'église de Landres, du 29 avril 1667 (9 avril 1678); inventaire des biens meubles et immeubles de la fabrique de Saint-Georges (6 avril) ; état des biens de la cure de Landres et Saint-Georges (5 avril). — Visites et ordonnances concernant les églises de Landres (1733, 1751), et de Saint-Georges (1733 ; la nef de l'église de Saint-Georges est abandonnée de temps immémorial, et séparée du chœur par un mur). — Procès-verbal de la visite faite par Pierre Raux, curé de Landres et doyen rural de Grandpré, de l'emplacement destiné par Louis-Charles de Maillart, baron de Landres, à la construction d'une chapelle en son château (13 décembre 1761); consentement donné par l'évêque de Cydon, suffragant de l'archevêque de Reims, à l'établissement de cette chapelle (19 décembre); visite de la chapelle après son achèvement (11 janvier 1762) ; lettre écrite par P. Raux à l'évêque de Cydon, afin de lui demander la commission nécessaire pour en faire la bénédiction (id.). — Requête adressée à l'archevêque par les habitants de Saint-Georges, afin d'obtenir la permission de prendre 200 livres sur les deniers de leur fabrique, pour les aider à payer la somme à laquelle ils ont été taxés, en vue de l'acquisition d'un presbytère (14 février 1772) ; visite faite par M. Warcollier, doyen de Grandpré, pour examiner la légitimité de leur demande (1 avril) ; lettre du même sur cette affaire (2 avril ; projet du curé de Landres pour l'acquisition d'un nouvel ostensoir). — État des revenus et des dépenses de la fabrique de Saint-Georges (12 mars 1786). Parmi les habitants de Landres, « le plus grand nombre est cordonnier en vieux ou savetier » (enquête de 1774). — Marcq. — Visites et ordonnances concernant l'église (1733, 1751). — Renseignements sur la cure et ses revenus, sur un préciput contesté entre le curé et le prieur de Dieu-en-Souvienne, décimateur du lieu en partie (1786). — M. Savary est seigneur de Marcq pour un huitième ;..... le maître d'école est chargé, par suite d'une fondation, d'instruire dix enfants pauvres (enquête de 1774). Montblainville et Apremont. — Visites et ordonnances concernant les églises de Montblainville et Apremont (1733, 1751 ; la visite de l'église d'Apremont en 1751 est faite en présence de M. de Salse, seigneur d'Apremont, et du chevalier de Salse, seigneur de Son, anciens officiers du régiment de Normandie. — Ordonnances autorisant des fondations faites en l'église de Montblainville par Gillette Mabille, veuve de Sébastien Millet, et par Marguerite Garnier, veuve de Jacques Millet (29 juillet 1733). — Fondations faites en cette église par Marie Guillemin (15 mai 1738), et par Marie Bienfait, veuve de François Joseph, en son vivant inspecteur des usines et bâtiments du Clermontois, appartenant au prince de Condé, et les autres héritiers du dit Joseph (23 octobre 1785). — Procès-verbal de la bénédiction faite par Jean-Baptiste Warcollier, doyen de Grandpré, de la nef et des collatéraux nouvellement rétablis en l'église d'Apremont (4 octobre 1779). — Requête adressée par les habitants d'Apremont à l'archevêque de Reims, pour qu'il lui plaise d'ériger leur paroisse en cure ; lettre écrite à l'archevêque par M. de Salse d'Apremont, pour appuyer cette demande (au château de Villers-sur-Marne, par Vitry-le-François, 16 février 1786). — Montfaucon(1). — Ordonnance de Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, approuvant les statuts du chapitre de l'église collégiale de Saint-Germain de Montfaucon-en-Argonne, renouvelés en vue de rétablir la discipline, troublée pendant plusieurs années par les guerres « qui ont obligé la plupart des chanoines de se retirer », et ont forcé de déroger en plusieurs choses aux anciens règlements, « le temporel étant quasi entièrement ruiné » (23 septembre 1672). Ces statuts, ici transcrits, comprennent 110 articles répartis sous les rubriques suivantes : Du service divin. Des distributions. Des stagiers rigoureux. De la réception et prise de possession des chanoines. De la présentation et collation des bénéfices. Des chanoines étudiants dans les universités. Des chapitres généraux et particuliers. De la conduite et mœurs des chanoines. A la suite est la copie d'une ordonnance de l'archevêque Ch. Le Tellier, rendue au sujet d'une contestation élevée dans le dit chapitre sur la manière de

(1) L'église de Montfaucon a été, ainsi que celles de Cierges et d'Épinonville, détachée du doyenné de Dun et annexée au doyenné de Varennes, par l'ordonnance du 15 mars 1781. Voyez ci-dessus, G. 274.

compter les voix des chanoines frères, oncles, neveux et cousins germains, dans les délibérations capitulaires; il est décidé que tous les chanoines capitulants auront toujours voix active et passive dans toutes les délibérations et assemblées capitulaires, sauf dans certains cas énoncés par l'article 70 des statuts (30 mai 1690). — Confirmation par Ch. Le Tellier d'une transaction passée le 15 novembre 1674 entre Thomas Clocquet, prévôt de l'église de Montfaucon, et le chapitre de cette église (24 avril 1675; signature et sceau du dit archevêque). — Règlement des frais et dépenses dont le remboursement était réclamé au chapitre par Guillaume Vauchelet, doyen (19 août 1675). — État des églises paroissiales de Montfaucon, Nantillois et Septsarges (vers 1686). — Procès-verbal de l'élection de Louis-François de Vassinhac d'Imécourt, abbé de la Chalade, chanoine de l'église métropolitaine de Reims, à la dignité de prévôt de l'église de Montfaucon (2 septembre 1711); protestation de deux chanoines de Montfaucon contre cette élection (id.). — Information faite par Jean-François Galopin, doyen de Dun, au sujet d'une requête présentée à l'archevêque par les habitants de Montfaucon, afin d'obtenir la permission de prendre 600 livres sur les deniers de leur fabrique, pour les aider à construire un clocher, destiné à recevoir une cloche dont ils ont fait depuis peu la dépense (31 août 1719). — Visite de l'église collégiale de Montfaucon (28 juin 1732; il y a dans cette église deux reliquaires d'argent en forme de bras, contenant des reliques de saint Germain, évêque d'Auxerre, et de saint Alpin, évêque de Châlons-sur-Marne, et un autre reliquaire « à lames d'argent et de cuivre, en forme de tour et de clocher, contenant du crâne de saint Baldéric », fondateur de l'église de Montfaucon); visite de l'église paroissiale de Saint-Laurent (29 juin; le clocher n'est pas encore fait). — Requête adressée à l'évêque de Nitrie, suffragant de l'archevêque de Reims, par les chanoines de Montfaucon, afin d'être déchargés de la célébration du petit office de la Sainte Vierge (2 juillet 1732; ils exposent qu'ils n'ont plus, comme autrefois, la musique et l'orgue, « qui soulageoient infiniment leur chœur »; que leur église a été incendiée par le malheur des guerres, et la plus grande partie de leurs titres perdus; qu'ils n'ont plus que leur nef, où ils ont été contraints de pratiquer un sanctuaire, etc.); ordonnance de l'évêque de Nitrie, accordant aux chanoines la permission de dire basses les messes de fondation du Saint Sacrement et de la Sainte Vierge, lorsqu'elles échoient dans les octaves solennelles (3 juillet). — Fondation faite en l'église de Montfaucon par Nicolas Poutaux, marchand au dit lieu, et Madeleine Robsy, sa femme (23 août 1738). — Requête des habitants de Montfaucon qui demandent à M. de Mailly, vicaire général de l'archevêque, la permission de prendre 600 livres sur les épargnes de leur fabrique, pour les aider à achever le clocher de leur église, qu'ils ont commencé depuis quelques années et n'ont pu encore terminer, n'ayant point touché la somme de 600 livres qui leur avait été accordée en 1719 par Mgr. de Mailly, archevêque de Reims (1746); copie de la requête présentée à ce dernier le 5 août 1719, et de la permission par lui accordée le 12 septembre suivant; information faite par Thierry De Bugne, doyen de Dun (26 septembre 1746); autorisation donnée par M. de Mailly, vicaire général, au marguillier en exercice de l'église paroissiale de Montfaucon, de prêter aux habitants la somme de 600 livres, remboursable en cinq ans (6 octobre; sceau de l'archevêque Armand-Jules de Rohan). — Visite de l'église paroissiale de Montfaucon (28 septembre 1752). — Extinction opérée par le cardinal de la Roche-Aymon, archevêque de Reims, du titre de la marguillerie de l'église collégiale de Montfaucon, et union à perpétuité des fruits et revenus de ce bénéfice à la fabrique de la dite église (voy. G. 235); copies de diverses pièces relatives à cette affaire: lettres patentes confirmant le décret d'extinction (Versailles, mars 1777); arrêt du Parlement ordonnant une information sur la commodité ou incommodité de cette extinction, et prescrivant la communication des lettres patentes à l'archevêque et au chapitre de Montfaucon (21 mars); consentement de ce chapitre (14 avril); états des biens et charges de la fabrique et du bénéfice de la marguillerie (16 mai); consentements d'Antoine-François Deperthes, prévôt du chapitre de Montfaucon (17 mai), de Thibault Baulny, archidiacre de Champagne (21 mai), d'Alexandre-Angélique de Talleyrand, archevêque de Reims (27 janvier 1778), de Florent-Albert de Pouilly, titulaire du bénéfice de la marguillerie (11 avril); information faite par Jean-Simon Lévêque de Pouilly, lieutenant général au présidial de Reims, commissaire désigné par l'arrêt du 21 mars 1777, sur la commodité ou incommodité qui pourraient résulter de l'extinction du dit bénéfice (20 et 21 mai 1777); arrêt d'enregistrement des lettres patentes (23 juin 1778). — Il y a dans le cimetière

de Montfaucon une chapelle très ancienne, dont l'autel est sous le titre de Notre-Dame-de-Pitié (questionnaire adressé en 1772). — Saint-Juvin. — Procès-verbal de visite et de bénédiction de l'église, par le F. Hyacinthe, capucin, en vertu de la commission à lui donnée par Léonor d'Étampes, archevêque de Reims, reconnaissance des reliques de saint Juvin, confesseur, « serviteur et pâtre du comte de Doucon, appelé Marc », mise de ces reliques en une châsse de bois, fixation de la fête de la translation de saint Juvin, avec une procession où la châsse sera portée de l'église « à la chapelle de Saint-Juvin, hors du village » (14 avril 1648) ; à la suite, est une copie d'un procès-verbal d'une visite faite par Nicolas Guiot, doyen de Grandpré, concluant à la nécessité d'avoir une nouvelle châsse, celle qui existe étant toute corrompue et usée ; les habitants, pour en faire les frais, demandent la permission de prendre les deniers convenables sur leur fabrique (10 septembre 1741) ; procès-verbal de la translation faite par le dit doyen, des reliques de saint Juvin dans la nouvelle châsse, qui est en bois de couleur noire, garnie d'une croix, de fleurs, et de quatre bas-reliefs d'argent représentant la vie et les miracles du saint (7 juin 1745 ; cachet). — Visites (1733, 1751), ordonnance concernant l'église de Saint-Juvin (13 juin 1733 ; on supprimera les croisillons de pierre qui bouchent presque entièrement l'œil-de-bœuf, au-dessus du grand portail). — Note sur un legs fait par l'abbé Boileau, chanoine de Châlons, dans son testament du mois de juin 1748 à la sœur tenant les écoles des filles à Saint-Juvin, et révoqué depuis par un codicille. — Fondations faites en l'église de Saint-Juvin par François Dautremont, bourgeois du dit lieu, et Pétronille François, son épouse (1 mai 1786 et 1 avril 1789). — Sur le produit d'une fauchée et demie de prés appartenant à la fabrique, on distribue tous les ans, le troisième dimanche de novembre, la somme de 20 livres aux pauvres de la paroisse (enquête de 1774). — Senuc. — Visite et ordonnance concernant l'église paroissiale (1733). — Il se fait dans la paroisse, le premier dimanche de mai, un pèlerinage sous l'invocation de saint Oricle (enquête de 1774). Dans l'église est une châsse contenant les reliques de ce saint (visite de 1776). — Termes. — Autorisation donnée par M. Langlois, vicaire général de l'archevêque de Reims, en faveur d'une fondation faite en l'église de Termes, conformément aux volontés de feu Claude de Condé, par Charles de Condé, écuyer, sieur de Parfouru, époux de Marie-Anne de Bigault, suivant les charges et conditions de l'achat par lui fait à Anne de Condé, veuve du dit Claude, du sixième de la terre et seigneurie de Termes (18 septembre 1725). — Requête adressée à l'archevêque de Reims par Marie-Marguerite de Neverlée, veuve douairière de Louis de Lardenois de Ville, chevalier, baron de Bolandre et Termes, pour obtenir la permission de faire construire une chapelle en son château de Termes, « au bout de la grande mansarde, du côté de l'orient » (janvier 1730) ; permission accordée par François-Joseph Robuste, évêque de Nitrie, suffragant de Mgr. de Rohan, archevêque de Reims (13 janvier ; sceau du dit archevêque) ; procès-verbal de la visite faite par Frédéric Gippon, doyen de Grandpré, de la chapelle après son achèvement (23 juillet 1731). — Visites et ordonnances concernant l'église paroissiale de Termes (1733, 1751) ; visite de la chapelle du château (1733). — Requête adressée à l'archevêque par plusieurs habitants de Termes, pour qu'il lui plaise de leur accorder une quête dans le diocèse, afin de les secourir dans la misère où ils ont été réduits par suite d'un incendie qui a détruit leurs maisons, avec une grande partie de leurs meubles, le jour de Pâques de l'année 1767 ; à l'appui de cette requête est un certificat signé par le baron de Bolandre, seigneur de Termes, le curé, le bailli, le procureur fiscal et le syndic du lieu (25 avril 1767). — Fondation faite en l'église de Termes par Louis Ourblin, menuisier à Châtel, et Marguerite Masson, sa femme (12 septembre 1767). — Sentence de l'officialité diocésaine de Reims, désunissant l'église de Termes de la paroisse de Senuc, et l'érigeant en cure indépendante (27 avril 1669 ; copie délivrée le 21 août 1775). — Fondation faite en l'église de Termes par Jean-Baptiste Aura, vigneron au dit lieu, et Marguerite Gérard, sa femme (4 février 1781). — Renseignements sur les revenus de la cure de Termes (1786). — Visite faite par Jean Nicolas, doyen de Varennes, de l'église de Termes qui est « dans un état pitoyable, étant écroulée en partie » (10 mai 1787). — Varennes. — Ordonnance de Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, détachant la ville et les églises haute et basse de Varennes des paroisses de Montblainville et de Cheppy, et érigeant à Varennes une cure sous le titre de Notre-Dame, desservie par un curé et un vicaire résidant ; la même ordonnance érige en cure l'église de Baulny, avec l'église de Charpentry pour

succursale (21 juillet 1679 ; signature et sceau du dit archevêque). — Acte par lequel les Frères mineurs de l'étroite observance renoncent à la direction et au gouvernement du monastère des Annonciades de Varennes, pour le mettre sous la conduite, juridiction et autorité ordinaire de l'archevêque de Reims (Paris, au monastère de l'Ave-Maria, 6 septembre 1683 ; copie) ; acceptations de cette renonciation par les religieuses du susdit monastère des Annonciades (13 septembre 1683 et 5 décembre 1703 ; copies). — Arrêt du Conseil privé du roi, ordonnant, contre les prétentions des officiers du bailliage de Clermont, l'exécution d'une ordonnance du sieur Le Féron, vicaire général de l'archevêque de Reims, en date du 25 juillet 1685, par laquelle il a été déclaré que l'église de Notre-Dame, située au bourg de Varennes, était la seule église paroissiale, que le curé devait y célébrer tous les anniversaires, l'église du château menaçant ruine, et que les habitants demeurant près du château pourraient néanmoins réparer cette dernière église, à l'effet de la faire ériger, s'il y avait lieu, en église paroissiale, après qu'elle aurait été rétablie (Versailles, 21 mars 1686). — Affaire entre le curé de Varennes et les officiers du bailliage et de la prévôté, relativement à l'église du château, à laquelle ceux-ci voulaient faire attribuer le titre d'église paroissiale (1711 à 1731) ; mémoires, lettres de Jean Huon, curé de Varennes (l'un de ces mémoires fait mention d'un passage voûté, établi sous la chapelle Saint-Christophe de l'église du château, et servant autrefois d'entrée à ce château, lorsqu'il était fortifié) ; copie de l'ordonnance du 25 juillet 1685 ; requête adressée à l'archevêque par les officiers du bailliage, prévôté, hôtel de ville, et les habitants de la ville haute, château et faubourg de Varennes, pour qu'il lui plaise de lever l'interdiction de l'église du château, qui a été « tellement rétablie qu'elle est l'une des plus belles du diocèse », et d'enjoindre au curé d'y célébrer les services paroissiaux alternativement de huitaine à autre, conformément à l'ordonnance d'érection de la cure de Varennes, du 21 juillet 1679 (mars 1728) ; procès-verbal de la visite de cette église et de l'information faites par F. Gippon, doyen de Grandpré, sur les faits contenus en la susdite requête (13 avril ; ce procès-verbal contient la copie des épitaphes des curés de Montblainville et Varennes, Jacques Royer, mort le 10 août 1565, Thierry Duvivier, 6 septembre 1677, et Guillaume-Étienne 29 juillet 1595) ; extrait d'une sentence de l'officialité de Reims, prescrivant l'exécution de l'ordonnance de 1685, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné (15 juin 1731) ; nouvelle requête des officiers du bailliage et des habitants de la ville haute, château et basse-cour, qui demandent à l'archevêque le rétablissement du service alternatif dans les deux églises de Varennes, ou bien l'érection de l'église d'en haut en cure distincte et séparée (juin 1731). — Permission accordée par l'évêque de Nitrie à la sœur de Lillet, dite de Saint-Laurent, religieuse aux Annonciades de Varennes, d'aller prendre les eaux de Bourbonne (29 juin 1732). — Visites et ordonnances concernant l'église paroissiale de Notre-Dame de Varennes (24 juin 1733), et le couvent des Annonciades (26 juin) ; procès-verbal de la reconnaissance faite, en l'église paroissiale, des reliques de plusieurs saints, données à Rome en 1685 au frère Pierre Jacquette, religieux de Citeaux, et remises par lui à Jean Huon, curé de Varennes, translation de ces reliques « en deux reliquaires de bois d'ébène, ornés d'argent » (27 juin). — Requête des Annonciades pour obtenir l'autorisation d'une fondation faite en leur église par Marie Péruche de la Mouillière, veuve de Pierre Jolly, notaire et greffier en chef de la prévôté de Varennes (1739). — Mémoire du s[r] Martilly, régent de l'école de Varennes, qui se plaint de l'ouverture d'une classe par le vicaire, etc. (21 mai 1747), lettres écrites à ce sujet par M. de Grandville, commandant et intendant pour le prince de Condé dans le Clermontois (id.), et par M. Vaalet, curé (7 juillet). — Accord passé par-devant Hyacinthe Le Blanc, évêque de Joppé, vicaire général de l'archevêque de Reims, entre M. de Grandville et M. Vaalet, au sujet des difficultés élevées pour la place du ban que le prince de Condé avait le droit d'avoir en l'église de Varennes, et de l'invitation aux *Te Deum* chantés en cette église, de M. de Grandville qui se plaignait de n'avoir pas été invité au *Te Deum* ordonné à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne (3 décembre 1751) ; lettre de l'évêque de Joppé sur cette affaire (9 décembre). — Visite de l'église paroissiale de Varennes (6 juillet 1751). — Extrait du testament de Charles Colin, avocat en Parlement, demeurant à Varennes, contenant le legs, fait à la dite ville, d'une ferme sise au finage de Charpentry, en vue du rétablissement du service divin complet en l'église de la ville haute, le legs de divers objets pour le mobilier de cette église, crucifix d'ivoire, argenterie pour fabriquer un ciboire, chenets de cui-

vre pour faire des chandeliers, toiles, vases en faïence avec des bouquets, etc., le legs de 2400 livres en principal aux dames « dites de la société d'union de la charité de cette ville », pour leurs distributions d'aumônes aux pauvres, laquelle somme, si cet emploi n'est pas admis, sera affectée à la construction d'un aqueduc et d'un réservoir d'eau « de bonne source de fontaine », enfin le legs de 400 livres pour l'achat d'alphabets, de catéchismes et de papier à écrire, en faveur des enfants pauvres (20 octobre 1747 et 3 mars 1757) ; mémoire de l'abbé Sauvage, premier archidiacre et chanoine de l'église de Verdun, exécuteur testamentaire de Charles Colin, rédigé à l'occasion du refus fait par la communauté de Varennes du legs du dit sieur Colin, historique des différends élevés entre les curés et les habitants de la ville haute au sujet du titre d'église paroissiale, réclamé pour l'église du château (28 septembre 1757 ; renseignements sur l'état des deux églises) ; mémoire de M. Vaalet, curé, contre l'établissement d'une seconde église paroissiale que l'abbé Sauvage voudrait faire ériger dans l'église du château (1758); lettre de M. de la Michodière à l'archevêque de Reims sur cette affaire, à laquelle le prince de Condé prend grand intérêt (Paris, 11 janvier 1758) ; délibération des notables et principaux habitants de Varennes, particulièrement de la ville haute, qui décident de demander justice à l'archevêque, désavouent le refus du legs du s[r] Colin, et donnent pouvoir à M. Deschamps, avocat au bailliage, pour l'accepter (15 juin ; cette pièce apprend que la ferme de Charpentry a été acquise par Colin « du sieur La Caille, professeur des mathématiques au collège des Quatre-Nations, à Paris ») ; requêtes adressées par les mêmes à l'archevêque pour lui demander justice, et au prince de Condé pour réclamer sa protection (id.) ; lettre de M. Jacquemart (vicaire général) à l'archevêque de Reims, sur les difficultés que soulève l'établissement d'une paroisse en l'église du château (16 juillet). — Notes sur la création en 1677 du bailliage de Clermont, séant à Varennes, sur les dates d'érection des quatre chapelles de l'église du château, et sur la fondation d'une école gratuite de filles en 1681 (vers 1766). — Délibération des administrateurs du bureau de direction de l'hôpital de Varennes, qui décident de demander à l'archevêque l'établissement des sœurs de Saint-Charles de Nancy dans le dit hôpital (12 août 1766); projet d'ordonnance autorisant cet établissement. — Visite de la chapelle de l'hôpital par Jean-Baptiste Warcollier, doyen de Grandpré (27 août 1769). — Délibération du bureau de la fabrique de l'église paroissiale de Varennes sur la nécessité de réduire les fondations (18 octobre 1779) ; état des fondations, avec l'indication des changements à y faire (id.) ; requête adressée à l'archevêque pour obtenir cette réduction ; ordonnance faisant droit à cette demande (8 juillet 1780 ; brouillon). — Approbation donnée par Nicolas de Mailly, vicaire général de l'archevêque de Reims, à la nomination faite par les curé, maire, lieutenant, échevins et procureur syndic de Varennes, de Marie Graincourt à l'office de première maîtresse des écoles gratuites des filles (24 avril 1745) ; nomination d'Anne Maillard aux mêmes fonctions (7 octobre 1781). — Fondations faites en l'église de Varennes par Jean Bliard, vigneron, et Jeanne Warcollier, sa femme (19 janvier 1783), par Christophe Leblan, charpentier, et Françoise Mauchauffé, sa femme (29 juillet 1787), par Geneviève Pillet, veuve de Denis Jacquemet, bourgeois (17 décembre 1789), et par « une personne qui ne veut être connue » (18 mars 1790). — Établissement fait avec le concours des administrations de la fabrique, de l'hôpital et de la ville de Varennes, d'un prêtre habitué chargé de faire diacre et sous-diacre dans l'église paroissiale, d'acquitter les messes fondées en l'hôpital, et de remplir les fonctions de régent de langue latine ; délibérations du bureau de la fabrique (29 juillet 1787), du bureau de l'hôpital (4 septembre), et du conseil général de la ville (14 décembre 1788), sur ce sujet. — Donation par des anonymes d'une somme de 523 livres pour être employée à des fondations en la chapelle de l'hôpital, sur laquelle somme il sera prélevé 100 livres pour faire apprendre un métier à deux jeunes garçons ou deux jeunes filles de Varennes, qui seront choisis par le bureau du dit hôpital (3 novembre 1789). — Le clocher de l'église paroissiale « est démoli de l'année dernière »; .....dans l'étendue de la paroisse, « il y a une espèce de pèlerinage que l'on appelle la croix de St. Gengoult ; l'objet, c'est d'y porter des enfants malsains à une fontaine qui est au pied de cette croix » ; .....l'hôpital, de nouvelle création, contient huit lits pour les malades (enquête de 1774).

G. 276. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 252 pièces, papier (1 plan) ; 27 sceaux ; 2 cachets.

1669-1787. — Doyenné de Buzancy. — États des paroisses, visites, enquête de 1774, procès-verbaux de 1774 et 1776. — RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX. — Procès-verbaux des calendes du doyenné de

Grandpré, divisé en deux parties, dites le canton de Grandpré et le canton de Buzancy, les dites calendes tenues pour ce dernier canton à Thénorgues, le 26 mai 1716, et pour l'autre à Chevières, le 27 mai. — Procès-verbal des calendes tenues à Noirval et au prieuré de Grandpré le 31 mai et le 1er juin 1718. — Lettres du doyen de Grandpré sur les calendes, sur la paroisse de Bois-des-Dames, annexée à l'abbaye de Belval, etc. (19 juin et 29 septembre 1770). — Notes sur les paroisses de Brieulles-sur-Bar, Vaux-en-Dieulet, Sommauthe, Châtillon-sur-Bar, Saint-Juvin, Grandpré et Beffu (vers 1774 ; on croit que l'église de Brieulles « a été bâtie du temps de Charlemagne » ; .....on prétend que l'église de Vaux-en-Dieulet, qu'on vient de démolir, « étoit des plus anciennes ; on y remarquoit des effigies de la première race de nos rois »). — Ordonnance de Mgr. de Talleyrand, archevêque de Reims, créant les deux doyennés de Varennes et de Buzancy (15 mars 1784; voy. G. 274). — Lettres de M. Laviarde, doyen de Buzancy, sur les intentions des curés du doyenné relativement à l'option de la portion congrue (30 mars et 6 avril 1786), et sur un projet d'érection de Boult-aux-Bois en cure (13 décembre 1787 ; condoléances au sujet de la mort du père de l'abbé de Coucy, auquel cette dernière lettre est adressée). — AUTHE ET AUTRUCHE. — Lettres de Jacques Thuret, grand vicaire de l'archevêque de Reims et official de la cour spirituelle et métropolitaine, séparant les villages d'Authe et Autruche des paroisses de Buzancy et de Saint-Pierremont, et érigeant une cure à Authe, avec Autruche pour secours (27 avril 1669 ; scel aux causes de l'officialité métropolitaine) ; collation de cette cure à Jean Roba, prêtre du diocèse de Reims (29 avril). – Visites des églises d'Authe (1733, 1748, 1751), et d'Autruche (1733, 1751, 1786); ordonnances concernant ces églises (1733, 1751). — Notes sur les nominations à la cure d'Authe et Autruche par les abbés de Mouzon et de Saint-Denis de Reims (vers 1765). — État du revenu de cette cure (vers 1786). — BAR ET HARRICOURT. — Visites des églises de Bar (1733, 1751, 1755), et d'Harricourt (1733, 1751) ; ordonnances concernant l'église de Bar (1733, 1751), et celle d'Harricourt (1733) ; visite des ornements de l'église de Bar et reddition des comptes (1750) ; visite de la chapelle castrale de la Malmaison, dépendant de la paroisse de Bar, en présence de Pierre de Saint-Remy, seigneur de la Cour, propriétaire du dit bien de la Malmaison (15 juin 1733); ordonnance permettant de célébrer la messe en cette chapelle (7 juillet); visite par le doyen de Grandpré, en présence de Madame d'Ivoiry, de la chapelle nouvellement construite dans le château de la Malmaison, « au premier étage, dans l'angle occidental du bâtiment » (22 décembre 1772). — BAYONVILLE. — Déclarations des biens de la fabrique de Bayonville (11 mars 1678), et des prés et terres de la cure (11 avril). — Visites (1733, 1745, 1751), ordonnances concernant l'église et le cimetière (1733, 1751). — BELLEVILLE ET BOULT-AUX-BOIS. — Visites des églises de Belleville (1733, 1751, 1771), et de Boult-aux-Bois (1733, 1763); ordonnances concernant l'église de Belleville (1733, 1751), et celle de Boult-aux-Bois (1733). — BELVAL. — Visite de l'église paroissiale de Saint-Norbert de Belval, desservie dans l'église abbatiale de Notre-Dame du dit Belval (1733). — Le centre de cette paroisse est au Bois-des-Dames, éloigné de l'église de Belval d'un quart d'heure et demi (enquête de 1774). — BRIEULLES-SUR-BAR ET VERRIÈRES. — Fondation faite en l'église de Verrières par Jeanne Jaccottin, demeurant au dit lieu (6 février 1731). — Visites des églises de Brieulles et de Verrières (1733, 1751); ordonnances concernant ces églises (1733). — Requête adressée à l'archevêque de Reims par l'abbé de Fumeron, ci-devant instituteur de l'infant et des infantes de Parme, retiré dans la terre de Verrières, appartenant à son frère, premier commis de la guerre, pour obtenir la permission de faire construire une chapelle dans le château qu'il habite (1769) ; visite par le doyen de Grandpré de la chapelle nouvellement construite au rez-de-chaussée du château (16 janvier 1770 ; l'autel est dans le goût italien). — Information au sujet de l'établissement d'un vicaire résidant à Verrières et chargé de la desserte de cette paroisse (22 juillet 1771). — Legs de la somme de 600 livres, fait à l'église de Brieulles pour la fondation de prières de quarante heures, par Marie Bon, femme de Jean Vry, chirurgien juré demeurant au dit lieu (1774) ; emploi de cette somme en une constitution de rente, faite au profit de la fabrique par Jean-Baptiste Godet, maréchal ferrant, et Marie-Catherine Allardin, sa femme (22 juin 1776). — Requête du curé et du bureau de la fabrique de Brieulles, qui sollicitent la permission de prendre une somme de 300 livres sur les deniers de cette fabrique, pour contribuer aux réparations de l'église (1776). — Dans l'étendue de la paroisse de Brieulles, il y a la chapelle de Grimansart, dont la desserte est annexée aux Minimes de Rethel (enquête de 1774). — BRIQUENAY ET GER-

MONT. — Requête adressée par le promoteur à Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, pour qu'il lui plaise ordonner que l'église de Germont sera détachée de celle de Briquenay et unie à l'église de Boult-aux-Bois, que celle-ci sera détachée de l'église de Belleville dont elle est succursale, et érigée en titre de cure, et que la dite église de Belleville sera unie à l'église de Noirval ; à la suite est une ordonnance de l'archevêque, commettant Claude Pierret, doyen de Grandpré, pour faire une enquête à ce sujet (7 octobre 1694); assignation à comparaître pour cette enquête, donnée aux décimateurs de Briquenay et de Germont, à Jacques Pinguenet, chanoine de Reims, patron de l'un des patronages de Briquenay, à Jacques Callou, supérieur du séminaire de Reims, aux religieux de Saint-Denis de Reims, aux habitants de Noirval, Belleville, Boult-aux-Bois, Germont et Briquenay, à Joseph du Fay d'Athies, chevalier, seigneur de Belleville, à Antoine de Breteuil, commandeur de Boult et Merlan, etc. (26 et 29 octobre); nominations de procureurs par les habitants de Briquenay et autres villages susdits, et par Jacques Callou (7 au 14 novembre); procès-verbal d'enquête, visite des églises de ces localités (18 novembre). — Visites et ordonnances concernant les églises de Briquenay et de Germont (1733, 1751). — Fondations faites en l'église de Briquenay par Jean Verne, ancien laboureur (1782), et par Julienne Jolly, veuve de Jean-Baptiste Jaccoumasse, maçon (1787). — BUZANCY. — Visites de l'église paroissiale (1733, 1756) ; visite, examen des comptes de la fabrique, fixation de la rétribution annuelle du curé pour l'acquit des fondations (1750). — Visite de la chapelle Notre-Dame du prieuré de Mammes, appartenant à l'abbé Vauclin, chanoine, prévôt de Tours (22 juin 1733); ordonnance concernant cette chapelle (2 juillet). — Projet de suppression de l'une des chapelles du prieuré de Mammes, dépendant de l'abbaye de Rebais ; arrêt du Grand Conseil ordonnant une expertise et une enquête (30 décembre 1758) ; requête adressée à l'archevêque de Reims par Claude de Bonnal, prieur de ce prieuré, pour obtenir son consentement à la démolition de la plus grande des deux chapelles, « adossées l'une à l'autre, fort anciennes, et suivant la tradition, bâties du temps de Charlemagne », vu l'impossibilité de rétablir cette chapelle, « sans qu'il en coûtât plus de 25,000 livres » ; ordonnance de l'évêque de Cydon, suffragant de l'archevêque, prescrivant une information *de commodo et incommodo* (1 août 1759); information faite par Pierre Raux, doyen de Grandpré, visite des deux chapelles (7 août ; on constate que la grande chapelle menace ruine et peut écraser les bâtiments de la ferme du prieuré); brouillon d'une ordonnance permettant de démolir cette chapelle et de faire célébrer le service divin dans la plus petite. — Requête des marguilliers de Buzancy qui demandent la permission de vendre à l'enchère les places vacantes dans l'église (1762). — Visite des ornements de l'église par le doyen de Grandpré (1 juillet 1763). — Nomination de M. Roussel à la charge de vicaire de Buzancy par M. Person, curé du dit lieu, en vertu du droit à lui attribué par le testament de Scolastique d'Anglure de Bourlemont, marquise de Buzancy (12 janvier 1763) ; extraits de ce testament, en date du 10 avril 1717, contenant un legs de 300 livres de rente pour la fondation du vicaire, et un legs de 120 livres de rente pour la fondation d'une maîtresse d'école. — Procès-verbal de la visite et de la bénédiction, faites par le doyen de Grandpré, d'une nouvelle chapelle du prieuré de Mammes, reconstruite sur les fondations d'un collatéral de l'ancienne chapelle (19 septembre 1765). — Procès-verbal de visite d'une chapelle nouvellement construite dans l'intérieur du château de Buzancy (19 août 1770 ; au-dessus de l'autel, contre le mur, est un tableau représentant une descente de la croix, « morceau précieux »); lettre de Jean-Baptiste Warcollier, doyen de Grandpré, contenant quelques renseignements sur cette chapelle (id.). — Fondations faites en l'église de Buzancy par Élisabeth Deherque, veuve de Jean-Baptiste Laviarde, maître chirurgien au dit lieu (10 janvier 1778), par Marie-Élisabeth Jacquis, veuve de Jean-Baptiste Bertrand, laboureur (31 janvier 1786), et par les héritiers de la dame Alexis Hurpez, veuve de Jean-Baptiste Beruier, notaire royal et bailli du marquisat de Buzancy (20 mars 1787). — Procès-verbal de la visite et de la bénédiction de la chapelle nouvellement construite au château de Buzancy par M. d'Augéart, marquis, seigneur du lieu (2 août 1787). — Extraits de titres déposés au chartrier de Buzancy : titre d'une fondation de messes basses, faite en la chapelle du château par Africain d'Anglure, prince d'Amblise, seigneur de Buzancy, et Marguerite de la Baume, son épouse, permission donnée par l'archevêque de Reims le 17 juillet 1721, de faire bénir la chapelle du château (ces extraits délivrés le 24 septembre 1787). — Le seigneur de Buzancy est M. de Boulogne, trésorier général de

l'extraordinaire des guerres à Paris ; ..... dans l'étendue de la paroisse, il y a le pèlerinage de Mammes, autrefois fameux, mais à présent peu fréquenté ; ..... M. Coffin, ancien principal du collège de Beauvais à Paris, a légué par testament une somme annuelle de 200 livres pour les pauvres honteux et pour les malades de Buzancy (enquête de 1774). — CHAMPIGNEULLE. — Visites et ordonnances concernant l'église paroissiale (1733, 1751). — CHATILLON-SUR-BAR. — Visites et ordonnances (1733, 1751). — Le procès-verbal de 1776 fait défaut. — CHENNERY ET IMÉCOURT. — Visites des églises de Chennery et d'Imécourt (1733, 1751). — Visite de la chapelle castrale d'Imécourt, en présence de César-Hector de Vassinhac, maréchal des camps et armées du roi, seigneur d'Imécourt (17 juillet 1733). — Procès-verbal de la visite et de la bénédiction de la chapelle du château de Landreville, faites par Nicolas Guyot, doyen de Grandpré, en présence de Jean-Baptiste de Maillart, fils ainé de Claude-François de Maillart, seigneur de Landreville, mestre de camp de cavalerie, de Marie-Angélique de Ravaux, son épouse, de Madeleine de Vassinhac, baronne de Landres, leur mère, et de Marguerite-Claude de Graffeuil (18 juillet 1743). — Procès-verbal de visite de l'église de Chennery, constatant le mauvais état du mur de la nef, du côté oriental (20 septembre 1772). — Visite d'une maison proposée pour la célébration de l'office divin, en attendant l'entière reconstruction de l'église de Chennery (5 janvier 1777) ; requête des habitants qui demandent l'autorisation de faire célébrer les offices dans ce local (6 janvier) ; ordonnance leur accordant cette permission (21 janvier). — Lettre de M. Gillet, curé de Chennery, sur l'option de la portion congrue, sur l'état de la cure et les revenus des fabriques de Chennery et d'Imécourt (20 mars 1786). — FOSSÉ. — Visites de l'église paroissiale (1733, 1751, 1763) ; ordonnances (1733, 1751). — Lettre de Jacques-Nicolas Bizet, prieur curé de Fossé, sur l'option de la portion congrue et sur les revenus de la fabrique (25 mars 1786). — NOIRVAL. — Visite faite par Pierre-Louis Scribot, doyen d'Attigny, d'un terrain voisin du cimetière de Noirval, et situé devant la porte de la maison du curé, dans lequel terrain certains habitants enterraient les corps des défunts (5 novembre 1728) ; ordonnance prescrivant de séparer par une clôture ce terrain du cimetière, et défendant d'y inhumer à l'avenir 11 novembre) ; croquis de l'état des lieux, dressé à la suite des réclamations de deux habitants. — Visites de l'église (1733, 1751, 1763, 1768), et ordonnances (1733, 1751). — « Le seigneur de la paroisse est M. Marlier, laboureur roturier » (enquête de 1774). — Le procès-verbal de 1776 fait défaut. — OLIZY ET BEAUREPAIRE. — Requête adressée à l'archevêque de Reims par Louis de Mailly, écuyer, au nom des habitants du hameau de Primat, paroisse d'Olizy, pour qu'il lui plaise de leur accorder la permission de faire bâtir une petite chapelle en cette localité ; enquête faite à ce sujet par Toussaint Charlier, doyen d'Attigny, en présence d'Alleaume de la Tranchée, chevalier, seigneur de Primat, de M. de Savigny, capitaine au régiment Royal-artillerie, de Louis de Mailly, écuyer, et autres principaux habitants (23 septembre 1716) ; lettre écrite à l'archevêque par L. de Mailly, pour lui demander quelle décision il a prise relativement à la construction de la chapelle (1 novembre). — Visites et ordonnances concernant l'église d'Olizy (1733, 1751) ; ordonnance pour l'église de Beaurepaire (1733), visite de cette église (1757). — Lettre de M. Damourette, curé, sur les revenus des fabriques d'Olizy et de Beaurepaire, etc. (27 mars 1786). — Renseignements sur la maladrerie de Saint-Gorgon, dont les biens et revenus ont été réunis à l'abbaye de Saint-Denis de Reims (enquête de 1774). — SAINT-PIERREMONT ET OCHES. — Visites des églises de Saint-Pierremont (1733, 1751, 1757), et d'Oches (1733, 1751, 1768) ; ordonnances (1733, 1751). — Requête de Jean-Pierre Denanteuil, prieur curé de Saint-Pierremont, sur l'emploi à faire de l'excédant de recette de la fabrique, pour l'achat de vases sacrés et d'ornements ; mémoire des meubles et ornements nécessaires à l'église, consentement du bureau de la fabrique à l'emploi des deniers de la dite fabrique à l'acquisition de ces meubles, ce qu'on n'a pu faire jusque-là à cause des frais nécessités par la construction du maitre autel et des bancs (4 février 1748) ; procès-verbal de visite des meubles et ornements de l'église (18 septembre). — La nef de l'église de Saint-Pierremont a été refaite récemment tout à neuf (enquête de 1774). — THÉNORGUES ET SIVRY. — Visites et ordonnances concernant les églises de Thénorgues et de Sivry (1733, 1751). — Procès-verbal de visite de l'église de Sivry, constatant que la nef est entièrement découverte (8 mai 1735) ; ordonnance interdisant cette église (16 mai). — Requête des habitants de Thénorgues qui demandent l'autorisation de prendre 200 livres sur les

deniers de leur fabrique, pour la refonte de leurs cloches ; procès-verbal de visite des linges et ornements de la fabrique, et vérification des faits contenus en la requête (19 mars 1768).—VAUX-EN-DIEULET ET SOMMAUTHE. — Visites des églises de Vaux-en-Dieulet et de Sommauthe (1733, 1751 ; en 1751, visite en l'église de Vaux-en-Dieulet par Hyacinthe Le Blanc, évêque de Joppé, vicaire général de l'archevêque de Reims, des reliques du chef de sainte Gertrude, enfermées dans une boîte de cuivre, sur laquelle il a fait apposer le cachet de ses armes) ; ordonnances concernant ces églises (1733). — Visite et examen par le doyen de Grandpré des réparations qui ont été faites en l'église de Vaux-en-Dieulet (14 décembre 1749). — Procès-verbal de Pierre Raux, doyen de Grandpré, concluant à la nécessité de détruire l'église de Sommauthe et d'en construire une autre, cette église étant insuffisante et menaçant ruine (19 mars 1764) ; consentements du maire et des échevins et habitants de Sommauthe (3 avril), et de Jean-François Quiquelet, prieur de l'abbaye de Belval (id.) ; brouillon d'une ordonnance permettant la démolition de la dite église et la construction d'une nouvelle à l'endroit désigné (7 avril ; cette pièce est écrite au dos d'une lettre circulaire imprimée de l'évêque de Sarepte, annonçant la mort d'Antoine de Lastic, neveu de l'archevêque de Reims, destiné au siège de Châlons, et le recommandant aux prières du clergé, 29 décembre 1763) ; visite de l'église nouvellement construite (30 septembre 1765), et bénédiction de cette église par le doyen de Grandpré (21 novembre). — Visite faite par le dit doyen de l'église de Vaux-en-Dieulet qui est « située sur une montagne escarpée », et que l'on va démolir pour en bâtir une nouvelle au milieu du village (18 avril 1768 ; le procès-verbal est dressé en présence de Nicolas-Gabriel de Gauvart, chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant de cavalerie et pensionnaire du roi, résidant au dit lieu). — Visite par M. Warcollier, doyen de Grandpré, de l'église nouvellement construite à Vaux-en-Dieulet (5 décembre 1774). — Mémoire de M. Lefort, prieur curé de Vaux-en-Dieulet, sur un abus dans la procession des reliques de sainte Gertrude, qui a lieu en cette localité, le lendemain de l'Ascension ; cet abus consiste en ce que les pèlerins se pressent pêle-mêle, pendant la procession, pour porter tour à tour la châsse (14 avril 1784). — Lettre du même au sujet de l'option de la portion congrue (26 mars 1786). — VERPEL. — Déclaration des terres et prés appartenant à l'église de Verpel, état des fondations (13 octobre 1678) ; inventaire des meubles de la fabrique (id.) ; déclaration des terres et héritages de la cure (2 novembre). — Visites et ordonnances concernant l'église (1733, 1751). — Fondations faites en cette église par Julienne Boudet, veuve de Henri Dardenne, marchand à Verpel (4 mars 1741), et par Pierre Frezier, en exécution des dernières volontés de Jeanne Leplomb, sa femme (11 juin 1742) ; adjudication du loyer d'une pièce de pré, donnée à la fabrique par le dit Pierre Frezier pour cette fondation (30 mars 1751). — Délibération du bureau de la fabrique qui décide de placer en un contrat de rente une somme de 300 livres appartenant à la dite fabrique, pour en affecter le revenu à la fondation de prières de quarante heures (1 mai 1755) ; constitution de rente au profit de la fabrique, pour la susdite somme en principal, par les chanoinesses régulières de la maison de Lançon (2 mai). — Visite de l'église de Verpel par le doyen de Grandpré (2 mai 1768). — État de cette église, dressé en 1774 par ordre de l'archevêque de Trajanople, coadjuteur du cardinal de la Roche-Aymon, archevêque de Reims ; « on soupçonne qu'elle a été bâtie du temps et par ordre de l'empereur Charlemagne, à cause des armes de France qui sont au-dessus du portail, et à cause aussi de sa ressemblance avec plusieurs autres que ce pieux prince a fait construire dans cette province » ; elle a été fortifiée ; des tours qui défendaient le cimetière ont été démolies, il y a quelques années ; l'église « est encore actuellement garnie de meurtrières au-dessus de chaque jour et de canonnières au-dessous » ; ..... elle a supporté des attaques dans les temps de guerre, car « on voit encore sur le portail les coups de fauconneaux » ; ..... il y a dans l'église une châsse fort vieille, renfermant des ossements qu'on prétend être de saint Quentin ou saint Aventin, confesseur. — Requête adressée à l'archevêque de Trajanople par les marguilliers et principaux habitants de Verpel, pour obtenir une réforme du catalogue des fondations ; examen des fondations faites en l'église de Verpel, présenté à Mgr. de Trajanople, en vue de fixer l'obituaire de la dite église ; obituaire ou table des fondations (vers 1776). — « Un particulier du lieu a une velléité de loger le maître d'école gratis, sous les conditions qu'il instruira gratis aussi les douze plus pauvres enfans de la paroisse » (enquête de 1774).

G. 277. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 143 pièces, papier (20 cahiers de 9, 11, 6, 17, 12, 10, 23 feuillets, et 120, 35, 188, 30 pages); 19 sceaux; 3 cachets.

1501-1787. — **Doyenné de Cernay-en-Dormois.** — États des paroisses, visites, enquête de 1774, procès-verbaux de 1774 et 1776. — RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX. — (Ici devrait se placer un état du doyenné de Cernay-en-Dormois en 1459, cahier de 8 feuillets in-12, classé aux archives départementales de la Marne parmi les titres de l'évêché de Châlons, sous la cote G. 104, et analysé dans l'inventaire de ces archives, série G, t. IV, p. 35). — État du doyenné en 1501, églises, objets du culte, curés et desservants, décimateurs, patrons, coûtres, etc. (cahier de 9 feuillets). L'église de Virginy a été « de novo reparata in muris et vitrinis » (fol. 2); à Buzy, « ecclesia... totaliter destructa est et demolita per guerras, nec ibidem sunt habitantes » (fol. 3); l'église de Minaucourt « est de novo reparata » (id.); à Wargemoulin, « sunt pauci habitantes » (id.); il en est de même à Hurlus (fol. 4); « ecclesia de Castellari est omnino destructa et demolita per guerras preteritas, nec ibidem sunt habitantes » (id.) ; l'église de Bouconville a été « de novo reparata » (fol. 5); « ecclesia parochialis de Avegra est quasi destructa et indiget multis reparationibus, quia non sunt ibidem quasi nulli habitantes » (fol. 5); « ecclesia parochialis de Vallibus est omnino destructa et demolita, et villa inhabitabilis » (fol. 7); l'église de Grand-Ham a été « de novo reparata, secundum exigentiam loci, quia ibidem sunt pauci habitantes » (fol. 8); l'église de Melzicourt « est omnino destructa » (id.). — État du doyenné en 1504 (cahier de 11 feuillets). L'église du Châtelet est détruite « a longo tempore » (fol. 2); à la fin, liste des paroisses du doyenné, écrite au XVIIe siècle (fol. 11). — État du doyenné en 1534 (cahier de 6 feuillets). A Vieux, le prieur de Senuc et l'abbé de Saint-Denis « tenentur dare carbones et stramina in matutinis, in die Nativitatis Domini » (fol. 4); à Servon, « patronus est sanctus Eligius, ubi fit reparatio de novo » (id.); on lit à la fin du cahier : « Visus est per me subscriptum, curie Remensis registrarium, hic status. P. de Lenoncourt. » — État du doyenné en 1541 (cahier de 18 feuillets). — État du doyenné en 1547, présenté le 20 avril de cette année, « in sancta synodo Remis celebrata » (cahier de 9 feuillets). L'église de Cernay-en-Dormois « est magnifice constructa » (fol. 2); celle de Brières « de novo construitur » (fol. 4); celle d'Autry menace ruine (fol. 6). — État du doyenné en 1548 (cahier de 12 feuillets, dont quelques-uns sont altérés par l'humidité). L'église d'Autry est réparée à neuf ; « cimiterium distat ab oppido circiter unum miliare, et est in eodem capella sancti Lamberti » (fol. 4); l'église de Condé est aussi réparée à neuf (id.) ; à Binarville, « erant ibidem duo presbyteri,..... notati de heresi, qui ea de causa abierunt, et, ut fertur, morantur Colonie » (id.); à Melzicourt, « est in eodem loco unus carmelita, Remensis diocesis, nomine Gervasius Foliot, qui moratur in quodam heremo, sub nomine nobilis baroni des Guerres, qui aliquando predicat » (fol. 6); l'église de Perthes est réparée à neuf (fol. 8); la clôture du cimetière de Rouvroy « ultimate fuit combusta per Egyptios » (fol. 9); il en a été de même à Ardeuil (fol. 10); l'église de Liry est réparée à neuf (fol. 11). — État du doyenné en 1552, présenté le 27 avril, le lendemain du synode (cahier de 10 feuillets). Le curé de Brécy est Jean Cossart, « Parisiis residens, provisor Navarre » (fol. 2) ; l'église de Wargemoulin « eget reparatione in vitrinis, que fuerunt fracte per quosdam latrunculos qui furati sunt ecclesiam » (fol. 6). — État du doyenné en 1553, présenté le 12 avril (cahier de 11 feuillets). Dans l'église de Bouconville, « nullum est vas ad... recondendum corpus Christi ; fuit sublatum a Burgundis ; injunctum est.... custodibus.... habere aliud vas in foro Remensi proxime venturo » (fol. 2); des vases et des ornements ont été enlevés aussi l'an passé par les Bourguignons aux églises de Challerange, Brécy, Vaux et Mouron (fol. 3) ; à Autry, « moratur in eodem loco dominus Reginaldus, leprosus, qui quotidie, ut fertur, celebrat in sua camera » (fol. 4); l'église de Binarville est réparée à neuf, ainsi que celles de Saint-Thomas (fol. 5), de Saint-Jean-sur-Tourbe (fol. 7), de Tahure (fol. 8), et de Liry (fol. 10); à Ardeuil, « cimiterium eget aliqua parva clausura que fuit rupta in hostium invasione » (fol. 9); à Aure, « domus presbyteralis fuit combusta in hostium regni invasione » (fol. 10) ; l'église d'Avègres a été dévastée par les Bourguignons (id.). — État du doyenné en 1554, présenté le 4 avril (cahier de 11 feuillets). A Séchault, « nullum est vas ad deportandum corpus Christi, egent et missali, cortinis et corporalibus, que omnia fuerunt sublata in invasione Burgundionum » (fol. 2) ; à Moncheutin, « indigent libris et ornamentis ecclesiasticis propter inimicorum incursionem » (fol. 4) ; l'église de Lançon a été ravagée aussi par les Bourguignons (id.) ; on rebâtit celle de Condé (fol. 5). — État du doyenné en

1555, présenté le 24 avril (cahier de 11 feuillets). L'église de Cernay-en-Dormois « eget aliqua reparatione in atrio » (fol. 1) ; celle d'Autry « eget reparatione maxima » (fol. 4) ; celle de Vienne-la-Ville est réparée à neuf (fol. 5). — État du doyenné en 1558, présenté le 20 avril (cahier de 12 feuillets). L'église de Cernay-en-Dormois est réparée à neuf (fol. 1); à Bouconville, « cimiterium eget maxima clausura, Suevi enim ultimate eam combusserunt » (id.). — État du doyenné en 1559, présenté le 5 avril (cahier de 12 feuillets). — État du doyenné en 1562, présenté le 7 avril (cahier de 11 feuillets, dont quelques-uns sont un peu endommagés par l'humidité). A Servon, « ecclesia de novo reparatur » (fol. 4); à Challerange, « curatus percipit decimas concrescentes in limitibus dictis *Blanzy*, ipsius territorii » (fol. 6). — État du doyenné en 1572, présenté au synode, le mardi 15 avril (cahier de 6 feuillets). A Servon, « ecclesia extra regnum est, in Lothoringia » (fol. 2) ; à Avègres, « nulli sunt parrochiani » (fol. 6). — Procès-verbal de la visite des églises du doyenné de Cernay-en-Dormois, faite en 1679 par Louis-Éléonor Tristan, archidiacre et chanoine de l'église de Reims (cahier relié de VI et 120 pages; le troisième feuillet est en partie coupé). Table alphabétique des églises (p. 1); à Cernay-en-Dormois, il y a deux ménages de la religion prétendue réformée (p. 5); il y a dans le bourg un hôpital dont le revenu est uni à l'ordre de Saint-Lazare (id.); à Ripont, il y a deux ménages de religionnaires qui vont aux prêches à Primat (p. 16); id., à Rouvroy (p. 18); on vient à Liry en pèlerinage pour la goutte et les fluxions (p. 19); les ornements de l'église de Liry sont fort riches, les plus beaux ont été donnés par feu Monsieur le maréchal de Schulemberg (p. 20) ; à Fontaine, « auprès du cimetière, il y a un endroit fermé de murailles et couvert d'ardoises, appelé le Capitole, dans lequel les gens de la religion prétendue réformée se font enterrer » (p. 36); permission aux habitants de Gratreuil de démolir « le bâtiment qui est devant la nef, appelé le parvis, où estoit autrefois le clocher, qui est à présent à moitié ruiné » (p. 38) ; renseignements sur le prieuré des Rosiers, situé dans l'étendue de la paroisse de Séchault; ..... « le prieur est à présent à Paris, à cause du procès intenté par le s^r Patru, nommé nouvellement au dit prieuré par le roy » (p. 41); à Challerange, « le nommé Jean Didier, âgé de soixante et dix-huit ans, nous a promis de ne plus prendre la qualité d'hermite ; il sert à l'église,... il porte un habit séculier et demeure dans le bourg » (p. 48) ; sur le territoire de Brières est le prieuré de Crécy, de l'ordre de Prémontré, « possédé à présent en commande par M. François Maucroix, prêtre chanoine de l'église de Reims » (p. 51) ; à Mouron, au côté gauche du grand portail de la nef, il y a une grosse tour à moitié ruinée, dans laquelle autrefois le maître d'école enseignait les enfants (p. 56) ; à Moncheutin, il y a un ménage protestant, suisse de nation (p. 62); l'église de Grand-Ham est en mauvais état, ainsi que le tombeau des seigneurs qui est dans le chœur (p. 63-64) ; le chœur de l'église d'Autry est en réparation (p. 66) ; Madame de Singly, dame en partie de Binarville, est de la religion prétendue réformée ; elle va au prêche rarement à Primat (p. 73); au grand autel de l'église de Servon, il y a un retable assez beau, représentant la vie de Jésus-Christ (p. 77); on rétablira dans cette église les croisées et les portes qui ont été murées à cause de la guerre (p. 78) ; il y avait autrefois au lieu dit Buzy un village et une église annexe de Massiges; tout y est présentement ruiné (p. 96); l'église de Saint-Jean-sur-Tourbe est un fort beau vaisseau ; il y avait autrefois un parvis, il n'en reste que les murailles (p. 105) ; ruine de l'église et du prieuré de Saint-Thomas en 1633 (p. 114) ; dans la chapelle de Saint-Thiébaut de l'église de Vienne-le-Château, « sont les tombeaux en relief de Messieurs Daguières », anciens seigneurs de ce lieu (p. 117). — État du doyenné en 1684, patrons des églises, présentateurs aux cures, décimateurs, nombre des communiants, revenus des églises et des cures, secours, noms des curés et des seigneurs, ressorts où sont situées les paroisses, etc. (cahier de 35 pages). — Autre état dressé également en 1684 (cahier de 11 feuillets). Le village de Fontaine « appartient à Madame d'Horthe, huguenote, demeurant à Metz » (fol. 1) ; à Gratreuil, « l'église est comme une halle, il n'y a ni plancher, ni plafond » (id.); le chœur de l'église de Ripont menace ruine (fol. 8) ; le village de Saint-Thomas appartient à Mr de Créquy (fol. 10). — Visites des paroisses, faites de janvier à mars 1685 par le doyen rural de Cernay-en-Dormois, renseignements sur les dîmes, l'état des églises et de leur mobilier, les maîtres d'école, les confréries et les fondations, etc. (cahier relié de VI et 188 pages). Liste des cures et noms des curés du doyenné (p. I à V) ; à Fontaine, « il n'y a plus d'hérétiques, mais il reste un cimetière d'Huguenots, pour la démolition duquel Monseigneur a promis d'escrire à Monsieur l'intendant » (p. 12) ;

le cimetière d'Autry, éloigné de la paroisse d'un grand quart de lieue, « a esté basti ou restauré en 545 » (p. 15) ; « le chœur de l'église d'Autry est réparé à neuf, la nef et le clocher sont en ruine » (p. 16) ; l'église de Brières « est faite en berceau » (p. 36) ; « il y a un tableau de l'Assomption sur lequel sont dépeins le seigneur et la dame du lieu..., et d'une façon fort mondaine » (p. 37) ; dans le cimetière de Cernay-en-Dormois, il y a eu autrefois une chapelle sous le titre de Saint-Claude ; on en voit encore les ruines (p. 43) ; la chapelle castrale de Cernay est ruinée, ainsi que le château (p. 45) ; dans l'étendue de la paroisse de Binarville, il y a un ménage d'hérétiques ; c'est Madame de Singly, « sœur du defunct Mr de Montjeu, mareschal de France » (p. 55) ; dans l'église de Liry, les décimateurs ont fait construire un mur de craie en forme d'arcboutant, pour soutenir l'arcade du crucifix, ce qui rend la nef « d'une laideur insupportable » (p. 59) ; à Manre, « il y a des terres particulières chargées de fournir du charbon pour le temps de la messe à minuit » (p. 77) ; dans l'église d'Aure, « il y a une image de saint Georges qui est faite comme un monstre » (p. 81) ; dans l'église du Mesnil-lès-Hurlus, le tabernacle où repose le Saint Sacrement est « sur une hauteur, à costé gauche de l'autel, dans un ancien tabernacle fait en forme de tournelle » (p. 118); il y a dans l'étendue de la paroisse de Servon un petit ermitage, dans lequel est une chapelle sous le titre de Saint-Pierre (p. 137); l'église de Vienne-le-Château possède des reliques de la vraie croix, enchâssées dans une croix d'or fin qui vaut bien 300 livres (p. 170); la chapelle du château de Ville-sur-Tourbe est un bénéfice ; « celui qui le possède est un nommé Jules Favreau, que l'on dit estre un homme de guerre demeurant en la ville de Dunkerque » (p. 187). — État des églises du doyenné de Cernay-en-Dormois en 1711 (cahier de 25 feuillets). A Autry, l'église menace ruine par la faute d'un particulier qui a creusé sous la montagne où elle est bâtie (fol. 3) ; le prieuré de Crécy est réuni au séminaire de Reims (fol. 5) ; la maréchale de Créquy a une partie des dîmes de Servon (fol. 20) ; elle est dame de Vienne-le-Château (fol. 23). — Visites faites en 1733 par François-Joseph Robuste, évêque de Nitrie, suffragant auxiliaire de Mgr. de Rohan, archevêque de Reims (cahier de 30 pages). Visite du couvent des chanoinesses régulières de l'ordre de Saint-Augustin, dites de la Bienheureuse Vierge de Nazareth, établies à Lançon (p. 17); réception par les autorités de Vienne-le-Château (p. 25) ; donation par François de Bonnay de Breuil d'une place pour établir un cimetière à la Harazée (p. 28); ordre de démolir un autel de Saint-Jean-Baptiste en l'église de Servon (id.) ; messe d'action de grâces en la chapelle castrale de Franc-Fossé (p. 29). — Commissions données à plusieurs curés par l'évêque de Nitrie, pour faire les visites de diverses églises du doyenné de Cernay-en-Dormois (9 avril 1733). — Note écrite vers 1770 sur l'hôpital et les écoles fondés à Vienne-le-Château par la duchesse d'Elbeuf (il y sera établi au moins six sœurs, dont trois pour le service des malades et trois pour l'instruction de la jeunesse) ; notes sur la chapelle de cet hôpital, placée sous l'invocation de Saint-Jean-Baptiste ; sur l'institut des filles de la Providence, établi dans le diocèse de la Rochelle en 1723, et sur l'intention de la duchesse de fonder à Vienne-le-Château une espèce de noviciat, d'où elle pût tirer des sœurs pour ses autres terres de Champagne, de Picardie et de Bretagne. — Mémoire de M. Goupy, curé de Challerange et doyen de Cernay-en-Dormois, sur l'état où il a trouvé les églises de ce doyenné dans le cours de ses visites (7 juin 1783 ; à Brières, la baronne de Mouy s'est engagée à faire faire sur le tombeau de son mari une croix de pierres de taille, qui pourra servir de croix majeure pour le cimetière). — Projets d'ordonnances pour diverses paroisses du doyenné (1783) ; id., pour les paroisses d'Ardeuil, Marvaux, etc. (1787). — Lettre de M. Goupy, doyen, au sujet des curés du doyenné qui sont disposés à opter pour la portion congrue (14 mars 1786); état des revenus des cures de Challerange et de Tahure ; évaluation des cures du doyenné, non compris le casuel. — Lettre de l'abbé de Cowper, prieur des Rosiers, au sujet de la desserte du moulin du dit prieuré (Challerange, 20 mars 1786). — Lettre de l'abbé de Coucy, vicaire général, qui demande des renseignements sur l'utilité qu'il y aurait à ériger des cures à Binarville, Lançon, la Harazée et Berzieux, et à établir un vicaire résidant à Saint-Thomas (24 novembre 1787) ; réponse du doyen (17 décembre). — ARDEUIL. — Déclaration des terres et inventaire des meubles de la fabrique d'Ardeuil (25 septembre 1680). — Visite de l'église (14 avril 1733). — AUTRY ET LANÇON. — Visites et ordonnances concernant l'église d'Autry, la chapelle Saint-Lambert du cimetière du dit lieu, et l'église de Lançon (1733 ; la porte de cette dernière église qui donne dans la chapelle du Rosaire sera murée). —

Fondation faite en l'église d'Autry par Jeanne Maupas, veuve de Jacques Pognart, demeurant au dit Autry (16 avril 1734). — Requête adressée à Mgr. de Rohan, archevêque de Reims, par les habitants d'Autry et de Lançon, pour obtenir l'établissement d'un vicaire perpétuel dans ces paroisses, aux frais des décimateurs; ordonnance de M. Langlois, vicaire général, commettant Nicolas Guyot, doyen de Grandpré, pour faire une information à ce sujet (11 mai 1746); information faite par le susdit doyen (21 mai); requête adressée à l'archevêque par Louis de Rochereau d'Hauteville, chanoine honoraire de l'église de Paris, prieur de Senuc, décimateur d'Autry et de Lançon, pour obtenir que les choses soient laissées dans l'état où elles sont, ou bien que Lançon soit érigé en cure, auquel cas il ferait l'abandon de la dîme qu'il possède en ce lieu; nouvelle requête des habitants d'Autry et de Lançon, qui rectifient les termes de leur première requête, et demandent, non un vicaire perpétuel, mais un vicaire amovible et à perpétuité. — Visite et ordonnance d'Hyacinthe Le Blanc, évêque de Joppé, vicaire général, concernant l'église d'Autry (12 juin 1750). — Visite par le même du monastère de Notre-Dame-de-Nazareth de Lançon, ordonnances pour cette maison (30 juillet 1751; signature et sceau de l'évêque de Joppé. La mère prieure s'appelle « Cornélia de Migdegaul »; il est ordonné aux religieuses de suivre le chant grégorien). — Signification faite par Jean-Athanase Le Prince, curé d'Autry, à l'archevêque de Reims, de la révocation du consentement qu'il avait donné à l'établissement d'un vicaire en sa paroisse, par acte passé le 8 décembre 1766 (23 juillet 1767); observations présentées par le dit curé à l'évêque de Sarepte, au sujet de certaines clauses de cet acte. — Ordonnance de l'archevêque de Reims permettant aux chanoinesses régulières de Saint-Augustin du monastère de la Bienheureuse Vierge de Nazareth, ci-devant établies à Waalwyk, dans la mairie de Bois-le-Duc, de se fixer dans le diocèse de Reims, en la paroisse de Lançon, sur le fond qu'elles ont acheté d'Henriette de Pouilly, comtesse de Lançon, chanoinesse de Remiremont, et d'y former une communauté, sous les conditions ici relatées (novembre 1722; brouillon du dispositif de l'ordonnance); notes écrites vers 1773 sur la fondation de cette maison à Waalwyk en 1471 par Louis de Bourbon, prince évêque de Liège, sur l'émigration des religieuses à la suite de la prise de Bois-le-Duc par les Hollandais, et sur leur établissement à Lançon (une partie de ces notes est écrite au dos d'une circulaire imprimée, en date du 1[er] mars 1771, faisant appel à la charité des fidèles du diocèse en faveur des habitants de Bouzy, victimes d'un incendie qui a consumé vingt-cinq maisons dans la nuit du 1[er] au 2 février). — Note sur l'établissement d'un vicaire résidant à Autry, par un décret du 3 août 1773 (au verso de la feuille, note sur la chapelle de l'aumône de l'abbaye de Saint-Pierre de Reims, dont le titre a été transféré, par un décret du 4 août 1773, à un autel de l'église de cette abbaye; voy. G. 234). — Visite des églises d'Autry et de Lançon, faite par Jean-Baptiste Goupy, doyen de Cernay-en-Dormois (12 août 1783; description du mausolée de Jean-Armand Barbin, baron de Broyes, comte d'Autry, marquis de la Perrière, et de Louise de Mascrany, sa femme, construit en 1768, dit-on, dans le chœur de l'église d'Autry; copie de l'épitaphe gravée sur ce monument). — Requête adressée à l'archevêque par les habitants d'Autry, pour obtenir que la place de vicaire restée vacante en leur paroisse soit remplie soit par un vicaire, soit par un religieux des environs, pourvu de lettres de vicariat (12 décembre 1784); lettre écrite à l'appui de cette demande par M. de Broyes, seigneur d'Autry, à l'abbé de Coucy, vicaire général (18 janvier 1785; cachet armorié). — La fabrique d'Autry est chargée de donner tous les ans dix livres à dix pauvres de la paroisse, en vertu d'une fondation faite par un ancien curé, nommé Leclerc (enquête de 1774). — Le procès-verbal de 1776 fait défaut. — BOUCONVILLE ET SÉCHAULT. — Déclarations des terres et prés appartenant aux églises de Bouconville et de Séchault, inventaires des ornements et meubles de ces églises, état des fondations de celle de Bouconville (fondations de Catherine de Roucy, dame du dit lieu, d'Anne de Pradisne, etc.), revenus de la cure (9 mars 1681). — Requête adressée par les religieux de Saint-Remi de Reims au procureur du roi de Sainte-Menehould, pour qu'il lui plaise de lever la saisie de leurs dîmes du ban et terroir de Saint-Oricle, faite pour les réparations de l'église de Bouconville (s. d., XVII[e] siècle). — Visite faite par l'évêque de Nitrie de la chapelle du château de Franc-Fossé, en présence de Louis de Constant de Trière, chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant-colonel du régiment royal Piémont cavalerie, seigneur de Franc-Fossé (28 avril 1733). — Visites et ordonnances concernant les églises de Bouconville (1733, 1750), et de Séchault (1733); visite de l'église de Bouconville (1768; cette église est alors fort délabrée). — Note

sur le prieuré de Rosières, dépendant de l'abbaye de Clairvaux, et situé dans l'étendue de la paroisse de Séchault (vers 1773). — Le procès-verbal de 1776 fait défaut. — BRÉCY ET BRIÈRES. — Visites et ordonnances concernant les églises de Brécy et de Brières (1733, 1750); visite de l'église de Brières (1768). — Le procès-verbal de 1776 fait défaut. — CERNAY-EN-DORMOIS. — Déclaration des biens immeubles appartenant à l'église paroissiale de Cernay-en-Dormois, extraite d'un cartulaire approuvé par un acte authentique du 1er octobre de l'année 1600, signé de Marie de Blois, dame douairière de Cernay, de Louis de Rouvroy, sieur de Sancy, et de Jean le Danois, seigneur de Novion, tous deux aussi seigneurs de Cernay, et du curé et des habitants du lieu (copie collationnée le 19 juillet 1690; mention de prés donnés à l'église par Jean de Neufchâtel, seigneur de Cernay, par Nicolas Boucher, évêque de Verdun, natif de Cernay, par Jean de Clermont, bourgeois de Sainte-Menehould, etc.). — Fondation faite par Nicolas Collot, curé de Condé, Binarville et Vienne-le-Château, natif de Cernay-en-Dormois, pour satisfaire aux dernières volontés d'Hélène Soudant, sa mère, de deux messes hautes du Saint Sacrement qui se diront chaque année, en l'église du dit Cernay, le lundi et le mardi de la Quinquagésime (16 janvier 1694; copie collationnée en 1743); requêtes adressées à l'archevêque de Reims par le curé et les principaux habitants de Cernay, pour qu'il lui plaise d'autoriser l'exposition du Saint Sacrement, avec salut et bénédiction, dans l'église du dit lieu, le dimanche de la Quinquagésime et les deux jours suivants, et l'emploi à cet effet des revenus d'une fondation faite pour allumer des feux de charbon dans l'église pendant l'office de la nuit de Noël, ce qui, au lieu de produire un bien, causait une odeur qui obligeait beaucoup de personnes à se retirer, pour éviter d'être suffoquées (1743 et 1748); autre requête pour le même objet (vers 1748). — Requête présentée à l'archevêque par Jean Le Comte, curé de Cernay, pour obtenir la réforme de plusieurs abus dans sa paroisse, nomination des marguilliers sans sa participation, défaut de reddition des comptes de la fabrique, etc. (19 novembre 1722); lettre du même à ce sujet (17 novembre 1723). — Visites et ordonnances concernant l'église de Cernay (1733, 1750); visites et examens des comptes de la fabrique (1745, 1748). — Il y a à Cernay une maîtresse d'école pour les filles, établie par une fondation de feu M. Martine, curé (enquête de 1774). — CHALLERANGE. — Visites et ordonnances concernant l'église (1733, 1750; en 1733, « la chapelle du cimetière appelé Busseny, distant de la paroisse d'environ un demi-quart de lieue, est en mauvais état »). — Il y a un ermitage dans le lieu où est le cimetière de la paroisse. L'ermite qui l'habite, natif du faubourg Cérès de Reims, est sorti en 1763 de la congrégation des ermites établie dans le diocèse de Verdun. Il s'appelle Jean-Baptiste Guerlet, et de son nom de religion, frère Antoine. Il a environ cinquante-cinq ans (enquête de 1774). — Outre l'enquête de 1774, il y a ici un autre questionnaire imprimé, que l'on a déjà vu précédemment pour le doyenné de Dun (G. 272). — CONDÉ-LÈS-AUTRY ET BINARVILLE. — Visites et ordonnances concernant les églises de Condé et de Binarville (1733, 1750). — Fondation faite en l'église de Condé par Louise Hallé, veuve de Jean Leclère, demeurant au dit lieu (6 décembre 1747); emploi d'une somme de 150 livres, donnée par la dite Louise Hallé, en une constitution de rente faite à la fabrique par Pierre Cornet, régent des écoles de Condé, et Jeanne Martin, sa femme (id.); ratification de la fondation par les habitants et les marguilliers et fabriciens de Condé (12 avril 1750). — Visite de l'église de Condé (15 juillet 1768). — Requête adressée à l'archevêque par les habitants de Condé et de Binarville, pour obtenir un vicaire résidant dans leur paroisse; lettre écrite au sujet de l'établissement de ce vicaire par Jérôme Damourette, doyen de Cernay-en-Dormois, à l'abbé Jacquemart, vicaire général de l'archevêché (26 novembre 1769). — Visite de l'église de Binarville (13 mars 1786); projet d'ordonnance pour cette église. — Renseignements fournis par le curé de Condé-lès-Autry et Binarville, sur ses revenus, sur la situation de sa cure, sur l'utilité d'ériger une cure à Binarville, etc. (1786). — Le procès-verbal de 1776 fait défaut. — CORBON ET MONTHOIS. — Requêtes pour obtenir l'approbation de l'autorité ecclésiastique en faveur de fondations faites en l'église de Monthois par Raoul, Christophe et Nicolas Soudant, laboureurs (1776), et par Laurent-Joseph Marmotte, peigneur de laine (1785). — Lettre de Sébastien Nahée, curé, au sujet de l'option de la portion congrue et sur l'utilité de réunir Corbon à la paroisse de Saint-Morel, renseignements sur les revenus de la cure (22 février 1786). — Corbon n'est composé que de trois maisons; il n'y a pas de cimetière; on enterre dans la chapelle;... « il y a à Singly, hameau de la paroisse, un homme que le vulgaire appelle hermite; il est

vêtu d'une bure grise, et garde la chapelle du dit Singly » (enquête de 1774). — FONTAINE ET GRATREUIL. — Déclaration des héritages, terres et prés, appartenant à l'église de Fontaine, état des meubles de cette église (28 septembre 1680). — Visites et ordonnances concernant les églises de Fontaine et de Gratreuil (1733); id., pour l'église de Fontaine (1750). — « Il y a quelques années, un mauvais sculpteur de cette paroisse (Fontaine) a planté une croix sur le sommet d'une petite montagne, à 200 pas du village, et il a mis sur cette croix plusieurs figures grossièrement taillées, entre autres une à laquelle il a donné le nom de saint Walfroy ; l'été, surtout le jour de la fête de ce saint, il y vient beaucoup de monde » (enquête de 1774).

G. 278. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 224 pièces, papier ; 37 sceaux ; 7 cachets.

1567-1789. — Doyenné de Cernay-en-Dormois (suite). — États des paroisses, visites, enquête de 1774, procès-verbaux de 1774 et 1776. — MANRE ET AURE. — Visites et ordonnances concernant les églises de Manre et d'Aure (1733) ; ordonnance prescrivant à François Dufour, curé, de garder l'alternative, les dimanches et fêtes d'obligation, pour la première et la seconde messe, dans l'église paroissiale de Manre et dans celle d'Aure, son secours (18 avril 1733) ; lettres de M. de Fougères au sujet de cette mesure (Aure, 23 avril 1733 et 10 janvier 1734) ; ordonnance prescrivant au marguillier en charge de l'église de Manre, de recevoir de Charles Colson, ancien marguillier, une somme de 30 livres, affectée à une fondation par feu Nicolas de Singly, curé d'Ardeuil (15 mai 1733). — Visites des églises de Manre et d'Aure par Jean Le Comte, doyen rural de Cernay-en-Dormois (15 septembre 1739) ; visite par le même des réparations faites à l'église de Manre (7 mars 1740). — Visite de la chapelle du château de Vaudu, en la paroisse de Manre, par Gilbert Marie, doyen de Cernay (7 novembre 1749) ; requête adressée au vicaire général de l'archevêque de Reims par Jacques-Antoine, baron de Roucy, demeurant à Vaudu, pour obtenir la prolongation de la permission de faire célébrer la messe dans cette chapelle. — Visite et ordonnance concernant l'église de Manre (8 juillet 1750). — A Manre, il y a un pèlerinage à saint Hilaire qu'on invoque pour la fièvre ; on vient à l'église et sur une haute montagne voisine, où il y a une petite croix plantée, et où on suppose qu'il y a eu autrefois une église (enquête de 1774). — MARVAUX ET VIEUX. — Déclarations des héritages appartenant aux églises de Marvaux et de Vieux, données pour satisfaire à la déclaration du roi du 5 juillet 1689, par-devant les commissaires députés pour les droits d'amortissement et nouveaux acquêts (4 mai 1690). — Visites et ordonnances concernant les églises de Marvaux (1733, 1750), et de Vieux (1733 ; les fonts baptismaux sont tout neufs et les premiers qu'on ait vus en cette église). — Ordonnance approuvant la fondation de trois saluts et de deux grandes messes, faite en l'église de Marvaux par Louis Lefebvre, curé du dit lieu, sur le revenu de laquelle fondation la fabrique devra payer annuellement une somme de trois livres au maître d'école, pour l'instruction de quelques pauvres enfants, au choix du curé (19 avril 1733). — Visites de l'église de Vieux (1768) ; des églises de Marvaux et de Vieux (1784). — MASSIGES. — Visites de l'église (1733, 1738, 1750, 1756, 1768) ; ordonnance concernant cette église (1733). — Requête adressée à l'archevêque de Reims par les habitants et fabriciens de Massiges, pour qu'il lui plaise de ratifier l'acceptation qu'ils ont faite d'une somme de 500 livres, à eux léguée par Charles-Henri de Tournebulle, seigneur du lieu, pour une fondation en leur église, et de diverses pièces d'argenterie qui leur ont été laissées par le même, « pour être employées à renforcer et regrossir le calice et soleil de la dite église » (4 mars 1751). — Lettres de Guillaume Dauphinot, curé de Massiges, au sujet des dimes, de l'option de la portion congrue, etc. (29 mai et 12 juillet 1786). — « La nef a été rebâtie l'année dernière » (enquête de 1774). — MELZICOURT ET MALMY. — Visites des églises de Melzicourt et de Malmy (1733, 1768 ; en 1768, Melzicourt n'a que dix maisons en tout, dont deux sont vacantes) ; ordonnances concernant ces églises (1733). — Lettre d'Étienne Mercier, curé de Melzicourt et Malmy, sur le procès qu'il a engagé pour obtenir la construction d'un presbytère (24 septembre 1768). — Lettre du même sur le revenu de sa cure (18 juin 1786) ; éclaircissements fournis par lui sur l'état de cette cure, les dimes, les revenus des fabriques, etc. — On trouve dans le sanctuaire de l'église de Vienne-la-Ville les pierres tombales de deux frères, Jean Guillaume, mort en 1533, curé de Melzicourt et vicaire de Vienne-la-Ville, et Raoul Guillaume le jeune, mort en 1540, curé de Melzicourt et Malmy ;... il n'y a point de maître d'école à Melzicourt depuis une quinzaine d'années, à cause de la peti-

tesse de la paroisse (enquête de 1774) ; à Malmy, il y a dans une chapelle collatérale de l'église un reliquaire de saint Blaise en forme de main, renfermé dans une espèce de tabernacle (id.). — MINAUCOURT ET WARGEMOULIN. — Visites des églises de Minaucourt (1733, 1750), et de Wargemoulin (1733, 1768, 1788) ; ordonnances concernant ces églises (1733). — Lettre de Claude Genel, curé, donnant le détail du fixe qu'il a sur la fabrique de Minaucourt, et indiquant les décimateurs et la valeur des dîmes des deux localités (15 mars 1786). — L'église de Wargemoulin est reconstruite à neuf depuis trois ans (enquête de 1774). — MONCHEUTIN ET GRAND-HAM. — Visites des églises de Moncheutin (1733, 1746, 1768), et de Grand-Ham (1733, 1768 ; en 1733, le graduel dans l'église de Moncheutin « est fort ancien, en lettre gothique et sur vélin » ; le soleil de l'église de Grand-Ham « est d'argent et d'un très beau travail »); ordonnances concernant ces églises (1733). — Renseignements fournis par M. Sécheret, curé, sur les revenus de la cure, sur les dîmes et les revenus des fabriques (1786). — Le procès-verbal de 1776 fait défaut. — PERTHES, LE MESNIL ET HURLUS. — Visites et ordonnances concernant les églises de Perthes, le Mesnil et Hurlus (1733 ; il est ordonné de faire un clocher à l'église de Perthes) ; visites des églises du Mesnil et d'Hurlus (1768). — Requête adressée à l'archevêque de Reims par les habitants du Mesnil et d'Hurlus, pour obtenir l'établissement d'un vicaire ; cette requête est appuyée par M. Deu, seigneur de ces paroisses (2 novembre 1769). — Requête adressée à l'archevêque par le curé, les marguilliers et habitants du Mesnil et d'Hurlus, pour qu'il lui plaise de faire fournir un graduel et un antiphonaire nouveaux aux églises de ces paroisses, par le séminaire de Reims, principal décimateur (1 septembre 1773). — Lettres de M. Renard, curé, sur les revenus des fabriques de ses églises, les fondations, les décimateurs, la possibilité de supprimer l'église du Mesnil qui menace ruine, etc. (1786). — Au Mesnil, « il y a un pèlerinage à saint Pantaléon, dont l'objet est d'obtenir la guérison des maux de ventre pour les enfans..... Le saint est une statue de pierre de grandeur d'homme..... » ; détails curieux sur les pratiques observées à l'occasion de ce pèlerinage (enquête de 1774). — ROUVROY ET RIPONT. — Visites des églises de Rouvroy et de Ripont (1733, 1768) ; ordonnances concernant ces églises (1733); visite du chœur de l'église de Ripont, nouvellement réparé (2 décembre 1740). — Lettres de M. Delagrange, curé, sur le revenu des fabriques de ses églises, les dîmes, les décimateurs, la proposition de supprimer la cure de Rouvroy pour établir un vicaire à Cernay, etc. (1786). — La seigneurie de Ripont est partagée à l'infini ; plusieurs parties sont possédées par des laboureurs résidant en ce lieu (enquête de 1774). — Le procès-verbal de 1776 fait défaut. — SAINT-JEAN-SUR-TOURBE ET LAVAL. — Visites des églises (1733, 1768) ; ordonnances (1733). — Lettres de M. Francart, curé, sur les revenus des fabriques, les décimateurs, et le projet de suppression de l'église de Laval (1786). — SAINT-MOREL. — Donation faite à la fabrique de l'église de Saint-Morel par Germain Thomas, chanoine de l'église de Reims, de divers héritages sis au terroir du dit Saint-Morel, à charge de faire célébrer à son intention dans l'église de ce lieu une messe haute de la Passion, le premier vendredi de chaque mois (4 mai 1567). — Visite et bénédiction de l'église par le frère Hyacinthe de Paris, capucin et missionnaire apostolique, commis par Léonor d'Étampes de Valençay, archevêque de Reims ; institution de la confrérie du Saint-Rosaire en la chapelle Notre-Dame de la dite église ; ordre aux habitants de dégager incessamment une cense appartenant à la fabrique, que la communauté avait engagée pendant les troubles de la Ligue à Henri Morel, bailli d'Omont, pour la somme de 500 livres, à faculté de rachat perpétuel ; noms des membres reçus de la confrérie du Saint-Rosaire (7 novembre 1648) ; ordonnance du F. Hyacinthe accordant à Antoine de Hénin-Liétard, seigneur de Saint-Morel en partie, tant en son nom que comme tuteur des enfants de feu Jacques de la Rivière, seigneur de Corbon et de Saint-Morel en partie, détenteurs avec lui de la cense de la fabrique, un sursis de dix ans pour le dégagement de cette cense, afin d'attendre la majorité des dits enfants, pendant lequel temps la communauté paiera à la fabrique la rente des 500 livres, et le sieur de Hénin et ses cohéritiers la somme de 20 livres (9 novembre). — Sentence du bailliage royal de Reims condamnant Antoine de Hénin-Liétard, demeurant à Sainte-Vaubourg, Charles de Lescuyer, sieur de Montigny, et Madeleine de Hénin-Liétard, sa femme, à délaisser la propriété et jouissance de la cense en question aux habitants et paroissiens de Saint-Morel (23 janvier 1663). — Le procès-verbal de 1776 fait défaut. — SAVIGNY-SUR-AISNE. — Requête des habitants qui demandent l'autorisation de prendre des deniers de la

fabrique, pour subvenir aux frais des réparations du presbytère (5 mars 1775); lettre de Pierre Faille, curé, à ce sujet (16 mars); procès-verbal de Jérôme Damourette, doyen de Cernay-en-Dormois, constatant l'état des ornements, linges et livres de l'église de Savigny, et la situation de la fabrique (26 mai); ordonnance accordant la permission demandée (3 juillet). — Le procès-verbal de 1776 fait défaut. — SERVON. — Testament de Jean-François Thierry, conseiller du roi, inspecteur de police sur les vins qui arrivent sur les ports et aux portes et barrières de Paris, natif de Servon, par lequel testament il fait plusieurs legs à la fabrique du dit Servon, entre autres celui d'une rente de 565 livres sur les aides et gabelles, à charge d'établir un prêtre dans la paroisse pour y dire une messe basse les dimanches et fêtes, et pour apprendre à lire aux jeunes garçons, à charge aussi d'établir une maitresse d'école, de donner tous les ans 80 livres aux pauvres malades et aux plus nécessiteux de la paroisse, etc. (12 juillet 1712; le testateur laisse en même temps une somme de 1000 livres pour être distribuée à des pauvres familles anglaises, irlandaises ou écossaises, de celles qui sont dans le royaume); requête adressée à l'archevêque de Reims par les habitants de Servon, pour qu'il lui plaise de charger Jean Clerc, doyen de Cernay-en-Dormois, de faire une information au sujet de la fixation de l'heure de la messe basse, qui était l'objet d'une contestation entre le curé et les paroissiens (1716). — Visites et ordonnances concernant l'église de Servon (1733, 1750). — Traité passé entre Innocente-Catherine de Rougé, duchesse d'Elbeuf, dame baronne de Vienne-le-Château, Servon et autres lieux, épouse d'Emmanuel-Maurice de Lorraine, duc d'Elbeuf, pair de France, demeurant ordinairement en son hôtel à Paris, rue Saint-Nicaise au Carrousel, d'une part, et Jacques Morlot, curé de Servon, pour lui et ses successeurs, d'autre part, par lequel traité le dit Morlot se désiste de sa portion congrue et abandonne ses dimes novales, et reçoit en échange de la duchesse trois corps de fermes, situés sur le ban et finage de Servon, savoir la cense Lavocat, la cense Novelet et la cense des Étangs (8 juillet 1757); procès-verbal de Jérôme Damourette, doyen de Cernay, constatant que cet échange est très avantageux pour le curé de Servon (16 juillet 1779); brouillon d'une ordonnance approuvant le susdit échange (23 juillet). — Note sur la fondation de Jean-François Thierry (vers 1765). — Fondation faite en l'église de Servon par Marguerite Lorin, veuve d'Étienne Barbaux, demeurant au dit lieu (13 janvier 1786). — Visite de cette église (29 mai 1787). — SOMME-TOURBE. — Visite de l'église, ordonnance (1733). — TAHURE. — Visites (1733, 1768, 1784). — Renseignements sur la chapelle Sainte-Marguerite (enquête de 1774). — Le procès-verbal de 1776 fait défaut. — VAUX ET MOURON. — Proposition d'échange de prés entre la fabrique de l'église de Mouron et Pierre Thomas, chirurgien et lieutenant en la justice du dit lieu, requête des parties intéressées (12 mars 1673); information sur la contenance et la qualité respective de ces prés, faite par Antoine Ausière, doyen de Cernay-en-Dormois (9 avril); ordonnance de M. de Y, vicaire général, permettant le susdit échange (28 avril). — Visites et ordonnances concernant les églises de Vaux et de Mouron (1733). — Renseignements fournis par Jean Davaux, curé, sur l'état et les revenus de sa cure, et sur les décimateurs (6 février et 9 juin 1786). — Visite de l'église de Vaux (5 juin 1788; mauvais état des deux piliers entre le chœur et la nef). — Le procès-verbal de 1776 fait défaut. — VIENNE-LA-VILLE ET BERZIEUX. — Collation faite par Jacques Thuret, vicaire général du cardinal Barberin, archevêque de Reims, à Louis Pourcelet, clerc du diocèse de Paris, de la cure de Berzieux, « ... curam de Berzieux, seu vicariam perpetuam prioratus de Vienne-la-Ville » (12 janvier 1669); nomination faite par Nicolas Pourcelet, prieur de Vienne-la-Ville, de Jean Clocquet à la dite cure, vacante par la démission pure et simple de Louis Pourcelet (18 mai 1670; sceau du prieuré de Vienne-la-Ville); collation de cette cure au susdit L. Pourcelet par Robert Lelarge et Charles Richard, chanoines de l'église de Reims et vicaires généraux (2 juillet). — Requête adressée à l'évêque de Nitrie par les habitants de Berzieux, pour lui demander le maintien du vicaire résidant en cette localité (1733). — Visites des églises de Vienne-la-Ville et de Berzieux, ordonnances (1733, 1750; les visites de l'église de Vienne sont faites en présence de Jean-Baptiste de la Roche-au-Lyon, prieur curé). — Requête des habitants de Berzieux qui se plaignent de la suppression du vicaire, et demandent à l'archevêque l'érection de leur église en cure (s. d.). — Fondation faite en l'église de Berzieux par Marie-Anne Raulin, demeurant au dit lieu (30 septembre 1780); ordonnance approuvant cette fondation (16 octobre). — VIENNE-LE-CHATEAU, SAINT-THOMAS ET LA HARAZÉE. — Requête adressée à François de Mailly,

archevêque de Reims, par les habitants de Vienne-le-Château, afin de lui demander « un établissement sûr et perpétuel pour un vicaire » (13 avril 1718) ; requête du sieur Billaudel, curé, qui propose de fournir annuellement au vicaire la somme de 300 livres (5 mai) ; ordonnance de l'archevêque décidant que, jusqu'à nouvel ordre, le curé paiera cette pension au vicaire, et la communauté fournira à celui-ci un logement convenable (id.). — Procès-verbal de la visite faite par Jean Clerc, doyen de Cernay-en-Dormois, de la chapelle construite au hameau de la Harazée par François de Bonnay de Breuil, seigneur de Vienne-la-Ville (26 octobre 1719) ; requête adressée à l'évêque de Nitrie, suffragant de Reims, par Pierre Billaudel, curé de Vienne-le-Château, François et Pierre de Bonnay, sieurs de Breuil, Charles de Bonnay, sieur de Malberk, André, Charles et Jonas de Bigault, Gabriel Dorlodot, sieur des Essarts, Françoise de Condé de Monsongeon, et Jean Raillet, tous, à l'exception du sieur curé, demeurant à la Harazée, pour qu'il lui plaise d'établir un vicaire et une fabrique en la chapelle du dit lieu, Anne de Condé, veuve de Jean-Baptiste de Massart, écuyer, ayant laissé par son testament du 11 mai 1731 la somme de 50 écus de rente annuelle, pour que cette chapelle soit desservie à perpétuité ; en outre, François de Bonnay offre une place pour faire un cimetière contigu à la dite chapelle qu'il a bâtie et meublée à ses frais, et Françoise de Condé de Monsongeon offre de donner une maison pour loger le vicaire (mai 1733) ; information de Jacques Paris, curé d'Ardeuil, concluant à la nécessité d'établir un vicaire à la Harazée, où il y a une verrerie qui demande un travail continuel et très rude (20 mai) ; ordonnance de l'évêque de Nitrie décrétant l'établissement du vicaire et de la fabrique (21 mai) ; acte par lequel les principaux habitants et paroissiens de la Harazée s'engagent à garantir au vicaire une somme annuelle de 150 livres (5 novembre 1749) ; lettre de M. Marie, doyen de Cernay, à ce sujet (9 novembre) ; notes sur la chapelle de la Harazée construite en 1719 par le sieur de Bonnay, « qui avoit pour lors une verrerie considérable au dit lieu » (vers 1765). — Visites et ordonnances concernant les églises de Vienne-le-Château et de Saint-Thomas (1733, 1750 ; en 1733, il est ordonné de faire des fonts baptismaux en marbre dans l'église de Vienne-le-Château) ; visite de la chapelle de la Harazée (19 mai 1733). — Fondations faites dans les églises de Vienne-le-Château et de Saint-Thomas par Pierre Billaudel, curé du dit Vienne, et par Nicole Masson, sa mère, veuve de Jacques Billaudel, marchand (12 février 1736) ; dans l'église de Vienne par les frères Jacques et Claude Denise, chirurgiens, demeurant au dit lieu (20 février) ; dans celle de Saint-Thomas par Jean Philippe, laboureur, et Louise Raillet, son épouse (10 juin 1786). — Lettres de M. Petit, curé de Vienne-le-Château, sur les revenus et les charges de sa cure, sur les décimateurs, le nombre des communiants de la paroisse et de ses annexes, et les revenus des fabriques (1786 et 1787) ; lettre de M. Grospoix, vicaire de la Harazée, sur la situation de son vicariat (26 mai 1786). — Acte notarié par lequel les principaux habitants de la Harazée (Jacques de Bonnay, lieutenant-colonel au corps royal d'artillerie, Louis-François de Bigault, sieur de Maisonneuve, Jean-Louis de Bigault, sieur de Grandrut, capitaine de cavalerie à la suite des gardes du corps du roi, Anne de Bonnay de Malberk, veuve de Pierre de Bigault, sieur de Cazanove, etc.), s'engagent à payer au vicaire du dit lieu une somme annuelle de 350 livres et à lui fournir le logement (1 mars 1789). — Il y avait autrefois à Vienne-le-Château un hospice pour recevoir les pauvres passants.... ; on a employé, depuis plus de 80 ans, le revenu pour entretenir le bâtiment et payer une maîtresse pour enseigner les filles (enquête de 1774). — Le questionnaire de 1774 et le procès-verbal de 1776 font défaut pour Saint-Thomas et la Harazée. — Virginy et Ville-sur-Tourbe. — Requête adressée à Mgr. de Mailly, archevêque de Reims, par les habitants de Ville-sur-Tourbe, afin qu'il lui plaise de les autoriser à employer une somme de 500 livres, à toucher des débiteurs de la fabrique, pour les aider au rétablissement de la nef de leur église, qui tombe en ruine (s. d.) — Testament d'Édouard Brissier, curé de Virginy et de Ville-sur-Tourbe, par lequel il lègue divers biens aux fabriques de ses églises, à charge de certaines fondations (22 septembre 1720 ; dispositions pour sa sépulture dans l'église de Virginy et la formule de son épitaphe, affectation d'une somme de 15 livres par an au paiement des écolages des enfants pauvres, etc.). — Visites et ordonnances concernant les églises de Virginy et de Ville-sur-Tourbe (1733, 1750) ; visite de la chapelle du château de Ville-sur-Tourbe, « bénéfice séculier sous l'invocation de saint Jean-Baptiste et de sainte Marguerite, duquel M. Daniel, marquis de Joyeuse, mestre de camp de cavalerie, est

patron, en qualité de seigneur de Ville-sur-Tourbe » (7 mai 1733); visite de l'église de Virginy (14 juillet 1768). — État des paroisses de Virginy et de Ville-sur-Tourbe, revenu de la cure, décimateurs (23 février 1786).

G. 279. (Liasse.) — 128 pièces, papier (2 cahiers de 23 pages et de 21 feuillets); 1 sceau; 3 cachets.

1656-1791. — **Doyenné du Châtelet.** — États des paroisses, visites, enquête de 1774. — RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX. — Information faite par Jean Bonnardet, doyen rural du Châtelet, sur le contenu en une requête présentée par les habitants du Châtelet et de Tagnon au chapitre de l'église de Reims, le siège archiépiscopal étant vacant, pour obtenir l'union de leurs deux paroisses en une seule cure (3 janvier 1656; il n'y a plus que 18 communiants au Châtelet et 40 environ à Tagnon, tandis que, vers 1635, il y en avait plus de 200 au Châtelet et environ 300 à Tagnon; dans le premier de ces villages, il ne reste plus que quatre maisons habitables et onze dans le second; l'église de Tagnon a été brûlée par accident, il y a quinze jours; la plupart des habitants des dits lieux sont morts, et le peu qui reste est en fuite, à cause des gens de guerre). — Note sur le doyenné du Châtelet, nombre des paroisses qui le composent, maisons de religieux et chapelles, extraits de quelques procès-verbaux de visites (1689; réparations à faire aux églises de la Horgne, Neuvizy, le Châtelet, Mazerny, Coucy, Faissault et Puiseux). — État du doyenné du Châtelet en 1710, patrons des églises, curés, revenus des cures et des fabriques, présentateurs aux cures, nombre de communiants, décimateurs, état des édifices et des ornements du culte (cahier de 23 pages). L'église d'Omont a été nouvellement bâtie, en l'année 1704, en une place plus commode (p. 13). — Procès-verbal des deux assemblées des calendes du doyenné du Châtelet, tenues le 12 mai 1716 à Sorcy et le 26 mai à Bergnicourt. — Procès-verbaux des visites des paroisses de ce doyenné, faites en 1757 par Henri Hachette des Portes, évêque de Cydon, suffragant de l'archevêque de Reims (cahier de 21 feuillets). Dans l'église de Neuflize, il faut rétablir une fenêtre du chœur, du côté du nord, ainsi que la branche d'ogive qui est à côté (fol. 3); il faut refaire à neuf le portail de l'église de Juniville qui menace ruine (fol. 6); dans l'église de Seuil, il faut rétablir de fond en comble les piliers et les murs de la chapelle de Saint-Sébastien, ainsi que le deuxième pilier de la nef, du côté du nord (fol. 10); dans la chapelle de la Sainte-Vierge de l'église de Sault-Saint-Remy, il faut faire faire une autre représentation de la Sainte Vierge, et enterrer celle qui s'y trouve actuellement (fol. 18). — Lettre de M. Télinge, doyen du Châtelet, sur l'option de la portion congrue, proposée aux curés du doyenné (10 février 1786). — Lettre de M. Lairez, doyen, sur la desserte de Ménil-l'Épinois et d'Alincourt (4 décembre 1787). — AMBLY ET MONT-LAURENT. — Visites des églises d'Ambly et de Mont-Laurent (1689, 1737); de l'église de Mont-Laurent (1767). — ANNELLES ET MÉNIL. — Visites des églises d'Annelles (1689, 1737, 1767), et de Ménil (1689, 1737, 1768). — Dans l'église d'Annelles, le chœur menace une ruine prochaine; ... le presbytère vient d'être fait à neuf; .... le clocher de l'église de Ménil menace ruine (enquête de 1774). — AVANÇON. — Visites de l'église (1689, 1737, 1768; en 1689, les chapelles ont été nouvellement rétablies). — En 1774, le curé est Pierre-Antoine-Thomas de Boucher d'Avançon. — BERGNICOURT. — Inventaire des terres et biens appartenant à la cure (24 avril 1678). — Visites de l'église (1689, 1737, 1785; en 1689, le maître autel est orné de plusieurs statues, procurées à l'église par les soins du curé). — Renseignements sur les revenus de la cure et de la fabrique (1786). — BIERMES ET SAULT-LÈS-RETHEL. — Visites des églises (1689, 1737, 1768). — Lettre de M. Télinge, doyen du Châtelet, sur l'utilité qu'il y aurait à réunir à la paroisse de Rethel le faubourg des Minimes de cette ville qui se trouve sur le terroir de Sault (16 mars 1786). — LE CHATELET ET ALINCOURT. — Visites des églises (1689, 1737, 1768; en 1689, l'église d'Alincourt a été nouvellement rétablie; le maître autel de l'église du Châtelet tombe en ruine, « M. le duc de Mazarin a donné une pistole pour contribuer à le faire réparer »; en 1737, l'église du Châtelet menace ruine de tout côté); visite de cette dernière église, examen des comptes de la fabrique (23 mai 1785; frais pour l'acquisition d'une chaire et d'un tableau neuf pour le maître autel, etc.; un antiphonaire « a été très endommagé par l'incendie qui a si cruellement affligé cette paroisse en 1783 »). — Renseignements sur les revenus de la cure et des fabriques du Châtelet et d'Alincourt (1786). — L'ÉCAILLE ET SAINT-REMY-LE-PETIT. — Inventaire des meubles et déclaration des terres et héritages appartenant aux fabriques de l'Écaille et de Saint-Remy-le-Petit, déclaration des biens de la cure (20 mars 1678; pièces altérées par

l'humidité). — Visites des églises (1689, 1737, 1768). — Renseignements sur les revenus de la cure et des fabriques et sur les décimateurs (1786). — JUNIVILLE. — Ordonnance de Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, prescrivant la suppression et la démolition de l'église paroissiale de Saint-Hilaire de Juniville, et donnant la conduite de tous les fidèles du village au curé de l'autre paroisse, celle de Saint-Amand, dont l'église a été bâtie à neuf depuis six ans aux dépens des décimateurs, et est assez spacieuse pour contenir le peuple des deux paroisses ; en outre, l'église d'Alincourt est détachée de l'église de Saint-Amand pour être annexée à celle du Châtelet ; l'église de Bignicourt, succursale de Saint-Hilaire de Juniville, est annexée à celle de Ville-sur-Retourne, de laquelle est en même temps détachée l'église de Mont-Saint-Remy, pour être unie jusqu'à nouvel ordre à l'église de Machault (23 juin 1681 ; copie signifiée au curé du Châtelet). — Visites de l'église de Juniville (1689, 1737). — Information faite par Nicolas Malherbe, doyen du Châtelet, au sujet d'une rixe survenue dans le cimetière de Juniville (30 juin 1719). — Testament de Jean Vitry, laboureur à Juniville, contenant un legs de 400 livres à la fabrique du dit lieu, pour la fondation de deux obits et de quatre saluts (28 janvier 1744) ; acceptation de cette fondation par le curé, les marguilliers et principaux habitants (15 mai 1746) ; requête adressée à l'archevêque pour qu'il lui plaise d'autoriser la dite fondation, et de réduire en même temps les charges portées au testament. — Requête de Jean François, curé de Juniville, au sujet de l'obligation pour son vicaire d'acquitter les obits sans rétribution; lettre de M. Jacquemart, vicaire général, sur cet objet (27 novembre 1761). — Ordonnance d'Alexandre-Angélique de Talleyrand, archevêque de Reims, décidant qu'il y aura à l'avenir un vicaire résidant à Juniville (10 novembre 1778 ; signature et sceau du dit archevêque). — Requête adressée à l'archevêque par M. Migeot, curé, afin d'obtenir la permission de faire construire une maison pour loger le vicaire, sur un terrain attenant au presbytère et appartenant à la cure (s. d.). — Requête des habitants qui demandent la permission de bâtir une maison d'école sur une portion du cimetière ; visite des lieux par Edmond Lefebvre, doyen du Châtelet (8 mai 1781) ; brouillon d'une ordonnance accordant la susdite permission (23 mai). — Lettre de M. Migeot, curé, sur les décimateurs de Juniville (19 février 1786) ; renseignements fournis par lui sur les revenus de la cure et de la fabrique. — Plainte faite à l'écolâtre de l'église de Reims par les officiers de la justice de Juniville contre le maître d'école (7 septembre 1786); information faite à ce sujet par le doyen du Châtelet (25 septembre). — NEUFLIZE ET MÉNIL-L'ÉPINOIS. — Visites des églises (1689 ; le clocher de l'église de Ménil menace ruine...., la moitié du chœur est couverte de paille ;.... le cimetière de Neuflize est fermé d'un côté par les fossés du château ; sa porte est la même que celle du château ;.... le curé de Neuflize est Jean-Baptiste Delamotte, chanoine régulier de Saint-Augustin, ordonné prêtre « par Monsieur Bossuet, évêque de Meaux ») ; id. (1737 ; il y a dans la paroisse de Ménil « un terroir nommé l'Épinois, d'un hameau qui ne subsiste plus ») ; visites de l'église de Neuflize (1764, 1780), et de celle de Ménil (1768). — Procès-verbal de l'assemblée des calendes du doyenné du Châtelet, tenue à Neuflize (3 juin 1783). — Le seigneur de Neuflize est « le sieur Jean-Abraham Poupart, négociant anobli ; il est de la religion prétendue réformée, et fait sa résidence ordinaire à Sedan » (enquête de 1774). — PERTHES. — Visites de l'église (1689, 1737). — Requête adressée à l'archevêque de Reims par le curé, les marguilliers et principaux habitants de Perthes, pour qu'il lui plaise d'autoriser une fondation faite en leur église par leur concitoyen l'abbé Pâté, chanoine de Sainte-Balsamie de Reims (8 octobre 1786). — ROMANCE OU ACY. — Inventaire des meubles et immeubles appartenant à la fabrique de l'église d'Acy, déclaration des terres de la grande cense Saint-Pierre, copie du bail de cette cense, louée le 12 novembre 1674 à Jean Jacob, laboureur, déclaration des terres de la petite cense Saint-Pierre, copie du bail de cette cense, louée à Philbert Coustelot, maçon, état des obits fondés pour les trépassés, obits pour M. Colbert, pour les seigneurs d'Acy, etc. (1678). — Visite de l'église d'Acy (1690) ; visite de l'église et de la chapelle du château (1737). — Requête adressée à l'archevêque de Reims par Léon Maugras, seigneur d'Acy, pour qu'il lui plaise d'ordonner à Henri Le Bègue, principal du collège de Mazarin, actuellement pourvu de la chapelle du château d'Acy, de célébrer la messe dans cette chapelle les jours de fête ; consultation de Normant, avocat à Paris, lequel est d'avis que le sieur Le Bègue est soumis à cette obligation, aux termes de l'acte de prise de possession de son bénéfice (20 mars 1739) ; procès-verbal du juge en la terre et seigneurie d'Acy, constatant que la messe n'a pas été célébrée en la cha-

pelle castrale, le jour de la fête de saint Mathias (24 février); acte de prise de possession de la dite chapelle par Henri Le Bègue, en vertu de la nomination faite par Étienne-Jean-Joseph de Maugras, écuyer, contrôleur des secrétaires du roi, seigneur d'Acy (26 octobre 1723); présentation faite à cette chapelle, de Nicaise Thirion, clerc du diocèse de Reims, par Geneviève-Luce du Vergeur, fille de feu Claude du Vergeur, seigneur d'Acy (8 mai 1696), lettres de provision (11 mai), procuration pour prendre possession de la chapelle (14 mai). — Signification faite à Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims, à la requête de Hugues-Étienne de Romance, commandant en la grande écurie du roi, des lettres patentes du mois de juillet 1752, érigeant la terre d'Acy en marquisat sous la dénomination de Romance (5 mars 1753 ; ces lettres rappellent que l'aïeul du sieur de Romance a été tué en 1643 à la bataille de Rocroi, etc.) — Projet de suppression du cimetière de Romance, situé au milieu du village, sur une élévation qui, du côté du nord, a plus de soixante pieds de hauteur, et d'établissement d'un nouveau cimetière dans un terrain plus vaste, en dehors de l'enceinte du village; délibération des habitants (30 novembre 1787); requête adressée par eux à l'archevêque de Reims, pour obtenir son autorisation ; visite des lieux par Pierre Paté, curé doyen de Rethel (17 janvier 1788); brouillon d'une ordonnance de l'archevêque autorisant la translation du cimetière dans le terrain proposé (18 février). — La fabrique de l'église de Romance est chargée par fondation de faire écoler les quinze plus pauvres enfants du lieu, et de faire apprendre aussi tous les ans des métiers à quatre enfants pauvres du même lieu ; cela est tiré au sort ;... le presbytère, fort ancien, est couvert de chaume ;... la chapelle du château est un bénéfice dont l'abbé de Gourmont, grand vicaire du diocèse de Dijon, est le titulaire (enquête de 1774). — SAINT-LOUP-EN-CHAMPAGNE. — Inventaire des meubles et ornements de l'église de Saint-Loup-en-Champagne, déclaration des héritages appartenant à cette église, état des obits, déclaration des terres de la cure (1678 et 1679 ; l'inventaire des meubles mentionne deux images en argent de saint Loup et de saint Crépin, deux reliquaires en cuivre, un ancien buffet d'orgue ruiné en 1650, etc.). — Visites de l'église (1689, 1737, 1768, 1785 ; en 1689, l'église est un grand vaisseau fort ancien ; elle consiste en une nef, avec collatéraux, et en un beau chœur, accompagné de deux chapelles, qui sont encore suivies de deux croisées, dans l'une desquelles il y a un trésor de bois assez spacieux, où l'on renferme les reliquaires; renseignements sur les reliques et sur le pèlerinage en l'honneur de saint Loup, sur la confrérie de saint Loup, autorisée en 1670 par le pape Clément X, sur l'ancien hôpital destiné aux pèlerins, bâtiment fort délabré servant alors d'école). — Requête adressée à l'archevêque par les habitants de Saint-Loup, afin d'obtenir la permission de prendre une somme de 200 livres sur les deniers de la fabrique, pour les réparations de l'horloge et des cloches de la paroisse (mars 1785). — Les habitants de Saint-Loup sont « laboureurs et ouvriers en laine, tant pour filer que pour tisser les étoffes qui font le commerce de Reims » ; ...on travaille actuellement à une boiserie du sanctuaire de l'église (enquête de 1774). — SEUIL. — Visites de l'église (1689, 1737, 1767 ; en 1689, le maître autel « est de belle apparence et assez magnifique »). — Requête adressée à l'archevêque de Reims par Charles Lairez, curé de Seuil et doyen du Châtelet, afin qu'il lui plaise d'autoriser des fondations faites par Madame Deuil de Rethel, pour distribuer des aumônes aux pauvres de Seuil, et par le dit curé lui-même, pour établir un salut le jour de la Nativité de la Sainte Vierge et donner des prix aux enfants de la première communion (s. d.). — Il y a à Seuil une maîtresse d'école que la comtesse de Béthune a placée dans la paroisse pour instruire gratuitement les filles (enquête de 1774). — TAGNON. Visites de l'église (1689, 1742 ; en 1689, il y a un maître autel nouvellement construit) ; délibération des habitants de Tagnon qui révoquent le maître d'école (18 février 1742). — Requêtes des mêmes au sujet de contestations élevées entre eux et leur curé pour la fixation de l'heure des offices paroissiaux (27 décembre 1769 et 15 janvier 1770). — Requêtes adressées aux vicaires généraux par Esprit Brunet, curé de Tagnon, et par les marguilliers en exercice, pour obtenir leur autorisation en faveur de fondations faites en l'église du dit lieu par Charles Lingnet, laboureur, et Marie-Anne Doriot (20 décembre 1785), et par Pierre-André Misset, veuf de Jeanne-Françoise Linguet (22 avril 1788 et 10 mars 1791 ; cette dernière fondation comprend l'emploi annuel d'une somme de dix livres pour l'instruction de douze enfants pauvres de la paroisse, de six livres pour la quête des incendiés du diocèse, etc.) — THUGNY. — Bail d'une cense léguée à l'église de Thugny par Georges Henry,

demeurant à Cologne, déclaration des héritages de cette cense (octobre 1675). — Déclarations des terres et prés de la grande et de la petite cense, appartenant à l'église de Thugny (1678). — Visite de l'église (1689 ; le chœur est accompagné de deux chapelles; celle qui est du côté de l'épître est la chapelle du seigneur, dans laquelle il y a un caveau où quelques anciens seigneurs sont inhumés ;... il y a dans l'église un reliquaire de cuivre et un beau reliquaire d'argent, soutenu par deux statues en forme d'anges) ; visite de l'église et de la chapelle du château par Étienne de Chiavary et Hyacinthe Le Pape de Kervilly, chanoines de Reims, commis par l'archevêque pour faire les visites de son diocèse (1737) ; visite de cette chapelle par Henri Hachette des Portes, évêque de Cydon (8 mai 1757 ; il est ordonné de faire mettre derrière l'autel un tableau représentant l'Assomption de la Sainte Vierge). — Requête adressée à l'archevêque par le curé et le bureau de la fabrique de l'église de Thugny, pour obtenir son autorisation en faveur d'une fondation faite en cette église par Pierre-Martin Defer, à son décès curé de la paroisse (1786). — Il y a un maître d'école à Thugny et un autre à Trugny, hameau qui en dépend ; à Thugny, l'une des sœurs établies dans la paroisse fait la classe aux filles ;... la chapelle du château est un bénéfice séculier ;... « il y a une maison de charité et instruction chrétienne, fondée par Monsieur Crozat, seigneur, en 1740, composée de trois sœurs de la congrégation de Nevers, pour l'instruction des filles et le soulagement des pauvres malades » (enquête de 1774).

G. 280. (Liasse.) — 174 pièces, papier ; 4 sceaux : 5 cachets.

1668-1790. — **Doyenné du Vallage.** — États des paroisses, visites, enquête de 1774. — RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX. — Extraits d'ordonnances concernant les églises du doyenné du Vallage (1784). — Réponses de M. Denys, doyen du Vallage, aux demandes adressées par l'archevêque de Reims, à l'occasion des portions congrues de son diocèse (10 février 1786) ; lettre du même au sujet de modifications à apporter dans les paroisses de Vieil-Saint-Remy et de Baalons, proposition d'établir un prêtre résidant à Margy, et de changer en église une grange que l'archevêque possède en ce lieu, et « qui a tous les dehors d'une ancienne église », etc. (18 février). — AUBONCOURT. — Ordonnance de Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, érigeant une cure à Novy sous le titre de Saint Pierre, avec le village de Chevrières et les censes de Corny-la-Cour et Cornicelle pour dépendances, érigeant aussi en cure l'église de Saint-Martin d'Auboncourt avec Vauzelles et Monclin pour dépendances, et annexant l'église de Corny-la-Ville à celle de Machéroménil ; la cure de Novy sera unie à perpétuité à la communauté des religieux du prieuré de Notre-Dame du dit Novy, « lesquels la feront desservir par un prêtre religieux profès de leur réforme » (donné à Machéroménil, dans le cours des visites, le 17 juin 1681 ; signature et sceau de l'archevêque). — Visites de l'église d'Auboncourt (1689, 1757, 1784 ; en 1689, l'église a été nouvellement rétablie ; le procès-verbal de cette date donne l'analyse de la charte de fondation d'une chapelle au château de Monclin, par Milon d'Amagne, seigneur du dit Monclin, du 11 octobre 1213). — Requête adressée à l'archevêque de Reims par les curé, marguilliers, maire, échevins et principaux habitants d'Auboncourt, afin de lui demander la permission de prendre une somme de 300 livres sur les deniers de la fabrique, pour la distribuer aux pauvres de la paroisse, réduits à la misère « par la cherté des grains qu'ils ont éprouvée depuis dix-huit mois » (4 avril 1790). — Note sur la chapelle fondée par Milon d'Amagne, et transférée plus tard à la Horgne (enquête de 1774). — BAALONS ET JONVAL. — Visite de l'église de Baalons (1689 ; il y a dans la paroisse une vieille fille qui est hérétique et deux demoiselles nouvellement converties ;... la femme du maître d'école enseigne les filles séparément des garçons ;... il y a à Jonval une chapelle dont le chœur a été réparé ;... il y avait anciennement une chapelle domestique au château de la Folie, mais elle est tombée en ruine). — Traité passé entre les habitants de Jonval et Jean Julien, curé de Baalons, au sujet de la desserte de la chapelle de Jonval, dans laquelle celui-ci s'engage à dire la messe les fêtes et dimanches, sauf les jours de Pâques et de la fête de saint Remi, patron de l'église de Baalons (3 août 1701). — Mémoire présenté par les habitants de Jonval à Hyacinthe Le Blanc, évêque de Joppé, vicaire général, afin d'obtenir que le curé de Baalons soit obligé de continuer la desserte de leur chapelle, à laquelle il avait renoncé depuis le 29 juin précédent (1747) ; requête adressée dans le même but par les habitants du village de Bouvellemont, dépendant de la paroisse de Baalons et voisin de Jonval ; lettre de M. Notelet, doyen du Châtelet, énonçant les réponses de M. Fraillon, curé de Baalons, aux articles du mémoire des habitants de Jonval (12 juillet

1747). — Visites de l'église de Baalons et de la chapelle de Jonval (1757, 1784). — Notes constatant qu'il n'est pas question de Jonval dans plusieurs lettres de provisions de la cure de Baalons, de 1665 à 1746 (vers 1765). — Chesnois-ès-Rivières. — Projet de détacher l'église de Chesnois de celle de Sorcy et de l'ériger en titre de cure; requête du promoteur, ordonnance de Charles Le Tellier, archevêque de Reims, prescrivant à Nicolas Noizet, doyen rural du Châtelet, de faire une information sur les faits contenus en la requête (26 juin 1693); assignation à comparaître, donnée aux décimateurs et autres parties intéressées, aux religieux de Saint-Denis de Reims, à Claude de Joyeuse, abbé d'Élan, à Louis Dufour de Longuerue (1), abbé de Sept-Fontaines, aux religieux de cette dernière abbaye, aux habitants de Chesnois, au curé et aux habitants de Sorcy (7 août); nominations de procureurs par les habitants de Sorcy (9 août) et de Chesnois (16 août), et par les religieux de Sept-Fontaines (23 août); procès-verbal de l'information faite par le doyen du Châtelet (25 août); signification au dit doyen de l'opposition formée par les religieux de Sept-Fontaines (id.); lettre autographe écrite à l'archevêque par l'abbé de Longuerue, qui déclare consentir à l'érection d'une paroisse à Chesnois (Paris, 14 septembre); acte par lequel le frère Pierre Gérard, prieur de Sept-Fontaines, au nom et comme fondé de pouvoir des religieux de cette abbaye, renonce par-devant l'archevêque de Reims à l'opposition ci-devant formée, et déclare accepter l'érection de Chesnois en titre de cure (24 septembre); requête adressée par le promoteur à l'archevêque, pour qu'il lui plaise de détacher le village d'Auboncourt de la cure de Vaux-Montreuil, et de l'unir à l'église de Chesnois; ordonnance de l'archevêque érigeant l'église de Chesnois en cure, avec le village d'Auboncourt comme dépendance, laquelle cure sera à la présentation des religieux de Sept-Fontaines (17 octobre 1693; signature et sceau du dit archevêque); signification de cette ordonnance aux parties intéressées (25 février 1694). — Visites de l'église de Chesnois (1757, 1784). — Lettre de M. Declèves, de Rethel, à M. Herbaut, prieur curé de Chesnois, au sujet de la demande adressée par l'intendant aux subdélégués, d'un état de toutes les paroisses qui ont pour curés des religieux de l'ordre de Saint Augustin, « pour, conformément à l'édit d'août 1770, faire dresser un état des réparations qui sont à faire à leurs presbytères » (28 février 1774). — Coucy. — Visites de l'église (1689, 1735, 1757, 1784; le procès-verbal de 1784 signale dans une chapelle, aux deux côtés de l'autel, deux tombes en marbre, avec inscriptions, élevées de trois pieds au-dessus du sol, et posées sur quatre colonnes). — Faux. — Visite de l'église (1689; « l'église de Faux a été bâtie sous l'invocation de saint Remy en l'an 658, si on en croit au chiffre qui est sur le portail ;... le chœur est nouvellement augmenté d'un sanctuaire » ;... le curé a fait percer la muraille et fait construire des fenêtres dans l'église ;... le clocher a été ruiné par la foudre en 1678). — Requête adressée à l'abbé Langlois, vicaire général, par les habitants de Faux et Lucquy, pour qu'il lui plaise de commettre quelqu'un pour examiner les comptes de la fabrique et prendre connaissance de l'embellissement qu'ils se proposent de faire en leur église (juillet 1742); visite faite par Jean Notelet, doyen du Châtelet, pour examiner les faits énoncés en cette requête (19 août; les habitants voulaient remplacer l'ancien maître autel en bois par un autel de pierre et de marbre). — Visites de l'église (1757, 1784). — Requête adressée aux vicaires généraux par les administrateurs de la fabrique de Faux, afin d'obtenir la permission de prendre une somme sur les deniers de cette fabrique pour l'employer aux réparations du presbytère; cette requête appuyée par M. Denys, doyen du Vallage (2 octobre 1780), par Dom d'Ivoiry, prieur de Novy, décimateur en la paroisse de Faux (4 octobre), et par M. Béguin de Savigny, seigneur du lieu; brouillon d'une ordonnance accordant la permission demandée (19 octobre). — Mazerny et Hagnicourt. — Visites des églises de Mazerny et d'Hagnicourt (1689, 1757, 1784; le procès-verbal de 1689 apprend que le chœur de l'église de Mazerny et la chapelle contiguë ont été réparés en 1683; une partie de la muraille de la tour est tombée en ruine depuis quinze ou vingt ans; il n'y a plus d'hérétiques dans la paroisse, il y a une demoiselle nouvellement convertie). — Lettre de Jacques Aubry, curé de Mazerny et Hagnicourt, qui rend compte à M. Bauny, secrétaire de l'archevêché de Reims, des réparations faites dans les deux églises (14 février 1786). — Requête des membres composant la municipalité d'Hagnicourt, qui demandent l'autorisation de prendre 150 livres sur les deniers de leur fabrique, pour les aider à contribuer aux réparations du presbytère de Mazerny (3 août 1788); procès-verbal de visite et examen

(1) Voyez G. 219.

de la situation de la fabrique (17 août). — NOVY. — Visites de l'église paroissiale (1689, 1757, 1784 ; en 1689, l'église de la paroisse est l'ancienne nef de l'église des religieux, elle en est séparée par une muraille... ; l'église est en façon d'une grande salle carrée... ; le tout est fort pauvre ; elle n'est point pavée). — Procès-verbal de visite du cimetière de la paroisse, situé au midi des églises des religieux et de la paroisse, « directement au-devant des deux portails d'icelles » (24 septembre 1787) ; lettre de Jean-Baptiste Denys, doyen du Vallage, sur la question de la translation de ce cimetière dans un terrain proposé par les religieux (id.). — « L'église qui sert de paroisse est garnie de grands et beaux vitraux... » ; renseignements sur la chapelle du hameau de Chevrières, fondée au XIIIe siècle par le seigneur du lieu (enquête de 1774). — OMONT. — Visites de l'église (1689, 1757, 1784 ; dans le procès-verbal de 1689, renseignements sur l'ancienne maladrerie d'Omont ; en 1757, il est ordonné de paver en marbre le sanctuaire de l'église ; en 1784, on travaille à la décoration du chœur et de l'autel). — Requête adressée à l'archevêque par le curé, les marguilliers et les habitants d'Omont, afin d'obtenir l'autorisation de prendre une somme sur les deniers de la fabrique, pour faire l'achat d'une nouvelle horloge qui doit être placée au clocher de l'église paroissiale, et pour faire des réparations d'entretien à la nef et au clocher de cette église ; visite de l'église et examen des ressources de la fabrique par Jean-Baptiste Denys, doyen du Vallage, procès-verbal concluant en faveur de la demande des habitants (2 avril 1788). — Le village d'Omont est séparé en deux par une montagne ; l'église paroissiale est bâtie sur le sommet ;... elle a été construite, il y a soixante-dix ans ; renseignements sur le prieuré de Saint-Gobert d'Omont, sur un revenu de 120 livres affecté aux pauvres et aux malades, etc. (enquête de 1774). — PARGNY ET DOUX. — Visite des églises de Pargny et de Doux (1689). — Présentation faite par Charles Renart de Fuchsamberg, conseiller du roi en ses conseils, seigneur d'Arson, Doux et Pargny, de Louis de Métayer, clerc, fils de Louis de Métayer, lieutenant civil et criminel en l'élection de Rethel, à la chapelle de Notre-Dame-des-Fêtus du château d'Arson (22 mai 1698 ; signature de Ch. de Fuchsamberg et cachet à ses armes). — Lettres de M. Le Besgue, vicaire général, à M. de Fuchsamberg, au sujet de la chapelle que celui-ci se propose de bâtir en son château de Doux (26 avril et 7 juin 1731 ; cachets armoriés) ; consentement donné par L. Hardy, vicaire de Doux, à l'érection de cette chapelle castrale (25 mai 1733) ; requête adressée par Pierre de Fuchsamberg à l'évêque de Nitrie, pour qu'il lui plaise d'ordonner la bénédiction de cette chapelle, commission donnée par le dit évêque à Nicolas Malherbe, doyen rural du Châtelet, pour en faire la visite (5 juin) ; procès-verbal de visite (22 juin) ; lettre de N. Malherbe, accompagnant l'envoi de ce procès-verbal à l'évêque de Nitrie (id.) ; lettre de Pierre de Fuchsamberg à ce dernier sur le même sujet (24 juin) ; ordonnance de l'évêque de Nitrie accordant pour deux ans au s^r de Fuchsamberg la permission de faire célébrer la messe dans la susdite chapelle (à l'abbaye de Belval, 27 juillet). — Requête adressée par Henri Renart de Fuchsamberg à M. Langlois, vicaire général, pour faire renouveler la permission de célébrer la messe dans la chapelle du château de Doux, « ayant égard à la circonstance qu'il n'y en a plus au château d'Arson, et que celle qui étoit dans le château du sieur comte de Moncy a été enveloppée dans l'incendie » (1747) ; procès-verbal de la visite de la chapelle de Doux, faite par Jean Notelet, doyen du Châtelet (13 mars 1747) ; lettre du même à M. de Fuchsamberg, au sujet d'une omission faite dans ce procès-verbal (14 mars). — Copie d'un arrêt du Parlement ordonnant que le curé de Pargny recevra une pension de 100 livres sur les deniers de la fabrique du dit lieu, sauf aux marguilliers et habitants de Pargny et de Doux à se pourvoir contre les gros décimateurs, pour faire décharger leurs fabriques des pensions qui leur ont été imposées lors de l'établissement d'un vicaire à Doux (14 août 1750). — Acte du dépôt fait au greffe du bailliage de Rethel par Pierre Coustier, laboureur, demeurant à Resson, d'une ordonnance rendue le 5 août 1679 par Charles Le Tellier, archevêque de Reims, pour l'établissement d'un vicaire résidant au village de Doux (1 juillet 1747) ; copies de cette ordonnance ; lettre d'Henri de Fuchsamberg qui envoie à l'archevêque de Reims une copie collationnée de ce titre, pour montrer que le vicaire de Doux est tenu de dire la messe les jours d'obligation dans la chapelle du château d'Arson (15 septembre 1753) ; lettre écrite à ce sujet par M. de Rohan, archevêque de Reims, à M. Jacquemart, vicaire général (Strasbourg, 27 septembre ; il l'entretient en même temps de son mandement pour le *Te Deum*, de la mort du père de l'abbé Hachette, etc.) ; lettres adressées à M.

Jacquemart par M. Quéaux, vicaire de Doux (13 octobre), et par M. Bourgeois, curé de Pargny, qui réfute la prétention de M. de Fuchsamberg (16 octobre); nouvelle lettre de ce dernier (16 octobre). — Requête adressée à Henri Hachette, évêque de Cydon, vicaire général de l'archevêque, par Reine-Gabrielle de Fuchsamberg, pour obtenir la permission de faire célébrer la messe deux fois par semaine, les jours ouvriers, dans la chapelle de son château de Doux ; certificat du curé et du vicaire de Pargny et de Doux, constatant le bon état de cette chapelle (18 avril 1757). — Visites des églises de Pargny et de Doux (1757, 1784). — Requête adressée à l'archevêque de Reims par les marguilliers et habitants des communautés de Pargny et d'Arson, afin d'obtenir l'autorisation de prendre une somme de 400 livres sur les deniers de la fabrique, pour la réparation des gros murs de la nef, de la couverture et de la flèche de l'église de Pargny (1787). — Saint-Loup-aux-Bois. — Visites de l'église (1689, 1757, 1784 ; en 1689, « il n'y a plus d'hérétiques à Saint-Loup, auparavant on y tenoit le prêche dans le château de M. de Bricquemont (*sic*) ;... il y avoit autrefois une chapelle dans le château de Terry, dépendance de Saint-Loup, qui a esté transférée et unie à l'église de la paroisse »). — Procès-verbal de la visite et de la bénédiction faites par Nicolas Malherbe, doyen du Châtelet, de la chapelle du château de Terrier, rétablie par Marie Deporthes, veuve de Hugues de Romance, seigneur de la Malmaison et de Terrier (5 juillet 1719 ; en présence de Louis de Corvisart, seigneur de Montlaurent, d'Honoré des Ayvelles, de Louis-Antoine de Wignacourt, seigneur de Saint-Loup et de Charbogne, de Louis de Wignacourt, seigneur de Saint-Loup, des dames Deporthes, de Montmarin et d'Attenove, etc.). — Il y a des fondations pour les pauvres malades de la paroisse, faites par M. Deporthes, seigneur de Terrier, et par M. Varlet, curé (enquête de 1774). — Saulces-aux-Bois et la Vieille-Ville. — Visite des églises de Saulces et de la Vieille-Ville (1689, 1747, 1757, 1784). — Mémoire pour Jean de Launois, vicaire de la Vieille-Ville, qui réclame le montant de la pension de 200 livres, qu'Armand-Charles, duc de Mazarin et de la Meilleraie, avait fondée par un acte du 7 août 1703, pour l'entretien d'un vicaire (1717). — Certificat du syndic et des habitants de la communauté de Saulces-aux-Bois, constatant que Jacques Chartogne, laboureur au dit lieu, a été ruiné par un incendie (10 janvier 1779) ; délibération du bureau de la fabrique de Saulces, qui consent à accorder à Jacques Chartogne et à Nicolas Oudart, incendiés, un secours sur les revenus de cette fabrique (id.) ; même conclusion du bureau de la fabrique de la Vieille-Ville, en faveur de J. Chartogne ; lettres adressées à l'un des vicaires généraux de l'archevêque par M. Wallet, curé de Saulces, qui appuie ces conclusions, et demande aussi qu'il soit permis à Chartogne de quêter dans cent villages (10 et 16 janvier) ; visite des églises et examen de la situation des fabriques par J.-B. Denys, doyen du Vallage (16 janvier) ; lettre de D. Étienne Pierre, qui transmet le consentement des religieux de Novy à cet emploi des deniers des dites fabriques (27 janvier). — Sorcy. — Visite des églises de Sorcy et de Chesnois (1689 ; à Sorcy, le seigneur du lieu a fait construire depuis quelque temps un petit bâtiment attenant à la chapelle du chœur, du côté de l'épître, et a fait percer la muraille ; c'est là qu'il se met pour assister à la messe ;... le seigneur et la dame de Sorcy sont au nombre des nouveaux convertis). — Visite et ordonnance d'Henri Hachette, suffragant de l'archevêque, concernant l'église de Sorcy (1757 ; il est ordonné de mettre en marbre les degrés du maître autel et le pavé du sanctuaire). — Requête adressée à l'archevêque par M. de Collorgues, gentilhomme languedocien, établi à Sorcy et seigneur du dit lieu, pour obtenir la permission de faire bâtir une chapelle dans le château de Sorcy (s. d.). — Requête des habitants de Sorcy au sujet de l'heure de la messe paroissiale ; lettre de Charles-Louis Dupré, prieur curé, sur cet objet (20 octobre 1767). — Visite de l'église, « une des plus majestueuses et régulières du canton » (1784). — Vaux-Montreuil et Puiseux — Visite des églises de Vaux-Montreuil et de Puiseux (1689). — Projet de détacher le village d'Auboncourt de la cure de Vaux-Montreuil pour l'unir à l'église de Chesnois (voir ci-dessus l'article de Chesnois) ; assignations données aux habitants de Puiseux, Auboncourt, Vaux-Montreuil et Chesnois, à Nicolas Pigeat, curé de Vaux-Montreuil, et aux religieuses de Saint-Pierre-les-Dames de Reims (29 septembre et 2 octobre 1693) ; requêtes du curé de Vaux-Montreuil et des habitants d'Auboncourt, pour le maintien de l'union d'Auboncourt à la cure de Vaux-Montreuil (3 octobre) ; procès-verbal des déclarations des parties intéressées, en présence de Charles Le Tellier, archevêque de Reims (15 octobre ; signature de cet archevêque). — Requêtes adressées à l'archevêque par les habitants de Vaux-

Montreuil, afin d'obtenir la permission d'emprunter à leur fabrique une somme de 235 livres, pour payer les frais de la refonte d'une de leurs cloches, opérée par Alexis Barbier, maître fondeur demeurant à Merles (1734). — Visites et ordonnances concernant les églises de Vaux-Montreuil et de Puiseux (3 septembre 1757). — État des revenus et des dépenses annuelles de la fabrique de Puiseux (23 juillet 1786). — Fondation d'un salut du Saint Sacrement en l'église de Vaux-Montreuil, le jour de la fête de saint Pierre, par Louise-Gabrielle Rivart de Caumont, veuve de François Libert, bourgeois de Sedan (4 janvier 1789). — A Vaux-Montreuil, les hommes sont vignerons, les femmes fileuses de fines laines (enquête de 1774). — VIEIL-SAINT-REMY ET FAISSAULT. — Collation faite par le cardinal Barberin, archevêque de Reims, à Pierre Vauchelet, clerc du diocèse de Reims, de la chapelle Saint-Nicolas de la Péreuse, située dans les limites de la paroisse de Vieil-Saint-Remy (12 janvier 1668 ; signature du dit archevêque). — Visites des églises de Vieil-Saint-Remy et de Faissault (1689, 1757, 1784 ; en 1757, il est ordonné de remplacer la statue de saint Druon dans l'église de Faissault ; en 1784, il y a dans la chapelle de la Sainte Vierge de l'église de Vieil-Saint-Remy, une statue de la Sainte Vierge « trop gothique et déplacée ») ; visite du mobilier de cette dernière église (1747). — Note sur l'établissement d'un vicaire résidant à Vieil-Saint-Remy (1771). — Reconstruction de la nef de l'église de Vieil-Saint-Remy ; requête de Nicolas Lefort, curé, demandant qu'il soit fait une visite de cette église dont les réparations ne sont pas achevées ; visite de l'église et du cimetière par Mathieu Simonet, doyen rural du Vallage (17 août 1777 ; réparations urgentes à la voûte de l'ancienne nef et au collatéral gauche) ; brouillon d'une ordonnance prescrivant de faire les réparations nécessaires avant le 15 novembre ; requête des habitants qui, ayant satisfait à l'ordonnance pour les réparations de leur église (lesquelles leur ont coûté plus de 9,000 livres), demandent un sursis d'un an pour rétablir la clôture du cimetière ; brouillon d'une ordonnance accordant cette demande et levant l'interdit du cimetière. — Il y a trente-trois hameaux dépendant de la paroisse de Vieil-Saint-Remy ;... la nef de l'église va être démolie au mois de mars prochain ; on en construira une nouvelle, ainsi qu'un clocher (enquête de 1774). — VILLERS-LE-TOURNEUR ET NEUVIZY. — Visites des églises de Villers-le-Tourneur et de Neuvizy (1689, 1757, 1784 ; en 1689, « il n'y a point d'hérétiques depuis l'abjuration de M. d'Oger, celle de sa femme et de sa famille » ; en 1757, il est ordonné de faire dans l'église de Neuvizy « une statue de la Sainte Vierge, dans le pied de laquelle seroit incrustée la petite figure de la Sainte Vierge, qui fait aujourd'huy la vénération des fidèles » ; en 1784, le bénitier qui est à l'entrée de l'église de Villers-le-Tourneur est de marbre, « incrusté dans une statue en bois, laquelle représente une villageoise grossière ») ; visite des ornements de l'église de Neuvizy par Pierre Pillas, doyen de Rethel (27 décembre 1752) ; ordonnance d'Henri Hachette, vicaire général, prescrivant de prendre 800 livres sur les deniers de la fabrique de cette église, pour l'achat d'ornements, d'une croix, de livres, etc. (20 janvier 1753). — Procès-verbal de la visite faite par Ponce-Michel Remy, doyen du Vallage, de la chapelle que le comte Dauger, lieutenant général des armées du roi, a fait construire dans son château de Villers-le-Tourneur (6 septembre 1771). — Lettre écrite par le baron Dauger à l'appui d'une demande de la communauté de Villers-le-Tourneur, tendant à obtenir la permission de prendre une somme sur les deniers de la fabrique, pour le paiement d'une partie de sa contribution à la reconstruction du presbytère (château de Villers-le-Tourneur, 28 août 1786) ; visite de l'église et examen de la situation de la fabrique par J.-B. Denys, doyen du Vallage (24 septembre). — A Neuvizy, « il y a eu depuis vingt ans un pèlerinage sous l'invocation de Notre-Dame de Bon-Secours » (enquête de 1774).

G. 281. (Liasse.) — 194 pièces, papier (5 cahiers de 69, 18, 13, 34 feuillets, et de 48 pages, 1 plan) ; 35 sceaux ; 14 cachets.

1580-1790 — **Doyenné d'Attigny.** — États des paroisses, visites, enquête de 1774. — RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX. — Visite du doyenné d'Attigny faite en 1678 par Jean Choppin, doyen (cahier de 69 feuillets). Dans l'étendue de la paroisse d'Attigny, il y a un hôpital ; .... « le roi a fait retirer le bien, et le bastiment est en mauvais état » (fol. 3) ; sur la paroisse de Bourcq, chapelles ruinées de la Bove et de Saint-Lazare ; les revenus de cette dernière sont possédés par les Minimes de Rethel et par l'hôpital des Invalides (fol. 8) ; l'église de Chagny a été rebâtie depuis peu (fol. 15) ; il y a en ce lieu une maison de huguenots composée de trois personnes et quatre enfants (fol. 16) ; l'église de Corbon est mise en bas pour être rétablie aux dépens de

M. Coulon, seigneur (fol. 17); chapelle dans la maison du seigneur de Roche (fol. 20); l'église de Chestres est ruinée, et on dit la messe dans une chapelle qui est restée des ruines (fol. 21); le seigneur de Leffincourt et sa femme sont hérétiques (fol. 23); l'église de Germigny est en mauvais état; il n'y a plus dans le village que cinq communiants et deux maisons (fol. 25); la femme du seigneur de la Croix-aux-Bois est hérétique (fol. 26); aux Alleux, il y a une chapelle où était autrefois un ermite, et dont le revenu appartient à la Charité de Reims (fol. 30); la nef de l'église de Dricourt est ruinée (fol. 41); chapelle dans une ferme appelée la Chambre-aux-Loups, dépendant du commandeur de Boult et Merlan (fol. 48); dans la paroisse de Savigny, il y a quelques huguenots qui tiennent leurs prêches « chez le sieur de Savigny de Brozet » (id.); l'église de Sainte-Vaubourg menace ruine (fol. 50); la mère du seigneur de Guincourt est hérétique (fol. 59); à Vouziers, les deux seigneurs et trois familles le sont aussi (fol. 63); on travaille à la nef de l'église de Vrizy; le prieur de Senuc n'a pas encore fait réparer les piliers et murailles du chœur (fol. 66); à Voncq, il y a huit familles hérétiques qui vont à Saint-Loup-aux-Bois (fol. 67); renseignements sur la chapelle Sainte-Marguerite de Fontenille (fol. 69). — Visite du doyenné en 1688 (cahier de 18 feuillets). Legs de 15,000 livres, fait par le maréchal de Schulemberg pour la fondation d'une chapelle à Saint-Lambert (fol. 8); il serait à propos d'agrandir l'église de Ballay (fol. 13); le village de Falaise est à M. de Falzy, gentilhomme de Falaise en Normandie (fol. 14). — Visite du doyenné en 1711 par Toussaint Charlier, doyen (cahier de 13 feuillets). A Louvergny, la sœur du curé enseigne gratuitement les filles dans la paroisse (fol. 6); il y a une chapelle à Mélimé dans le château de Madame de Lançon, dépendant de la paroisse de Montgon (id.); l'église de Neuville a été bâtie depuis quelques années de fond en comble (fol. 7). — Procès-verbal des visites faites en 1735, dans les paroisses du doyenné d'Attigny et de quelques doyennés voisins, par François-Joseph Robuste, évêque de Nitrie, suffragant auxiliaire de Mgr. de Rohan, archevêque de Reims (cahier de 48 pages, incomplet à la fin). « Nous sommes parti de Rheims, ... quoique attaqué d'un érysipèle assez considérable sur la main droite, ... avec une fluxion sur les yeux »; l'année précédente, la même maladie l'avait empêché de faire les visites du diocèse, et l'avait forcé de partir en poste pour Paris, le jour de Pâques, afin de chercher du secours (p. 1); réception au Chesne par la compagnie de la Jeunesse, sous les armes (p. 2); à Grandpré, hospitalité chez le comte de Joyeuse, lieutenant général pour le roi en la province de Champagne (p. 8); grand messe conventuelle en l'abbaye de Landèves (p. 11); réception aux Alleux par la compagnie de la milice bourgeoise de ce lieu (p. 17); assistance aux calendes du doyenné d'Attigny, tenues à Écordal (p. 20); permission à la communauté de Grivy de prendre, par forme d'avance, une somme de 150 livres sur les deniers de la fabrique, pour les réparations du cimetière et de la voûte du collatéral de la nef, du côté de l'évangile (p. 44). — Commissions données par l'évêque de Nitrie à plusieurs curés pour faire les visites de diverses églises et chapelles du doyenné d'Attigny (16 avril et 15 juin 1735). — Requêtes adressées à l'archevêque de Reims par les curés du doyenné d'Attigny, pour qu'il lui plaise de partager ce doyenné en deux; lettres de MM. Taton, curé de Chuffilly, et Berthin, curé de Neuville, sur ce projet de partage (2 et 23 juillet, 17 août 1766); note sur l'ordonnance du 4 septembre 1766, qui divise le doyenné d'Attigny en deux doyennés, dont l'un est appelé doyenné d'Attigny, et l'autre, doyenné du Chesne; liste des cures attribuées à chacun de ces doyennés. — Notes extraites vers 1766 d'états du doyenné d'Attigny en 1530 et 1534. (« Mont-Saint-Remy, Bressilicourt, cinq paroissiens; ..... Chamyot, ecclesia parochialis in medio nemorum; ..... Corbon, chapelle au château, ... il n'y avoit point d'autres paroissiens que ceux du château. ») — ALLAND'HUY. — Visite, ordonnance concernant l'église d'Alland'huy (17 mai et 6 juin 1735); visite de la chapelle castrale de Sausseuil, située au-dessus de la porte d'entrée du château de Messire Brodart, seigneur du dit lieu (28 juin); certificat des sommes dues à la fabrique d'Alland'huy par divers particuliers (11 juillet). — Requête adressée à l'archevêque de Reims par Jean-Pierre de Brodart, seigneur de Sausseuil, pour obtenir le renouvellement de la permission de faire célébrer la messe dans la chapelle de son château (1751). — Requête des marguilliers et habitants de la paroisse d'Alland'huy et Sausseuil, qui demandent l'autorisation de prendre sur les deniers de leur fabrique une somme de 1400 livres pour la refonte de deux de leurs cloches (20 avril 1777); brouillon d'une ordonnance accordant cette permission (26 avril). — Lettre de M. Ponsardin, curé d'Alland'huy, qui transmet à M. Rouyer, vicaire

général, la copie d'une délibération du bureau de la fabrique du dit lieu, relative à un legs de 200 livres, fait à cette fabrique par l'abbé Batteux [1], pour la fondation d'une messe annuelle (2 janvier 1788). — AMAGNE. — Visite, ordonnance concernant l'église d'Amagne (17 mai et 7 juin 1735). — Délibération du bureau de la fabrique d'Amagne pour la fondation d'un salut annuel, le jour de l'Assomption, à l'intention de feu Charles-Raymond Guyot, curé du dit Amagne, auteur d'un legs de 2000 livres en faveur des pauvres de la paroisse (4 juillet 1788) ; à la suite, ordonnance de l'archevêque approuvant cette fondation (26 juillet). — Il y a dans la paroisse « près de soixante maisons dans la dernière indigence. » (enquête de 1774). — ATTIGNY. — Traité passé entre les habitants d'Attigny et Jean Davoust, ci-devant vicaire d'Olizy, par lequel celui-ci s'engage à remplir les fonctions de prêtre habitué en l'église d'Attigny pendant un an (11 mars 1672); ordonnance de Robert de Y, vicaire général de Charles Le Tellier, archevêque de Reims, portant règlement pour les fonctions du vicaire d'Attigny, l'exécution des fondations, les confréries, l'inventaire des titres de la fabrique (10 juin). — Visite, ordonnance concernant l'église d'Attigny (1 juin 1735). — Délibération du bureau de la fabrique tendant à obtenir l'autorisation de faire un emprunt, afin d'éteindre les dettes que la dite fabrique a contractées pour les réparations et augmentations accomplies en l'église (16 septembre 1742; les fabriciens ont depuis quatre à cinq ans fait faire des autels et lambris en marbre, pour 8 à 10,000 livres environ) ; à la suite, requête des marguilliers qui demandent à l'archevêque de Reims la permission d'emprunter 12 à 1500 livres (mars 1743) ; procès-verbal dressé à l'appui de cette requête par Pierre-Louis Scribot, doyen d'Attigny (15 mars). — Procès-verbal de la visite de l'église et de la bénédiction faite par Hyacinthe Le Blanc, vicaire général de l'archevêque, d'une croix sur le pont nouvellement construit à Attigny (15 mai 1749). — Devis des réparations à faire aux couvertures de la nef et de la sacristie de l'église (23 mai 1774) ; requêtes adressées à l'archevêque de Reims par les habitants d'Attigny, pour obtenir la permission de faire ces réparations aux dépens de la fabrique ; brouillon d'une ordonnance leur permettant de prendre dans ce but 800 livres sur les deniers de la fabrique (13 juin). — Plan de l'église, de la maison curiale et du cimetière d'Attigny (sans date, fin du XVIIIe siècle). — Fondations faites en l'église d'Attigny par Jean-Nicolas Dejoye, procureur fiscal de la prévôté, Jeanne-Catherine Coustier, son épouse, et Marie-Jeanne Doré, bourgeoise au dit lieu (7 novembre 1784); par Pierre Coustier, doyen et curé d'Attigny (23 avril 1786); par Jean-Baptiste Huraux, ancien laboureur, et Élisabeth Daudet, son épouse (6 avril 1788). — Requête adressée à l'archevêque de Reims par les deux bureaux de la fabrique et de la communauté d'Attigny, pour obtenir la permission de contribuer, chacun pour moitié, à l'établissement d'une sœur d'école au dit lieu; lettres écrites à l'appui de cette demande par Duruelle, syndic (31 juillet 1788), et par P. Coustier, curé (6 août; renseignements sur l'état de l'église, pavée en marbre, lambrissée, munie de fonts en marbre, d'une tribune d'orgue nouvellement édifiée, « d'un goût excellent, » etc.). — Renseignements sur le pèlerinage de saint Méen à Attigny, sur la chapelle de Saint-Martin, dite la chapelle du château, sur une fondation faite en 1699 au profit des pauvres par M. Thomé, curé d'Harcy, etc. (enquête de 1774). — BOURCQ ET MARS-SOUS-BOURCQ. — Visites et ordonnances concernant les églises de Bourcq (1735, 1749), et de Mars-sous-Bourcq (1735). — Lettre de M. Lefebvre, curé de Bourcq, sur l'option de la portion congrue (1 février 1788). — CHARBOGNE. — Inventaire des ornements de l'église de Charbogne, état du revenu de la cure, déclaration des terres et prés de la cense de l'église (5 janvier 1679). — Visites de cette église (1735, 1749 ; en 1735, accord entre le curé et Robert-Antoine, comte de Wignacourt, seigneur de Charbogne, au sujet de deux bancs placés dans le chœur). — CHUFFILLY ET MÉRY. — Baux et déclarations des censes appartenant aux églises de Chuffilly et de Méry (21 avril et 7 mai 1678). — Inventaires des meubles de ces églises, états des obits et des fondations, déclaration du revenu et des biens de la cure de Chuffilly (1677 à 1679; fondation de Jean de Sorbé en l'église de Chuffilly, etc.). — Visites et ordonnances concernant les églises de Chuffilly et de Méry (1735; la visite de l'église de Méry est faite en présence de Madame d'Ortaise, dame du lieu); visite de l'église de Chuffilly par Pierre-Louis Scribot, doyen d'Attigny (11 février 1745; la tour menace ruine). — Requête adressée à l'archevêque de Reims par les habitants de Chuffilly, afin d'obtenir la permission de prendre 300 livres sur les deniers de leur fabrique,

(1) L'abbé Batteux, littérateur, membre de l'Académie française. Voy. G. 210.

pour les frais des réparations du mur du cimetière et de la toiture de la nef de l'église (sans date). — Renseignements sur le village de Coegny, dépendant de Chuffilly, sur la chapelle Saint-Christophe, « située dans un grenier du château de Roche », etc. (enquête de 1774). — COULOMMES-LÈS-ATTIGNY. — Visite, ordonnance concernant l'église de Coulommes (1735). — Requêtes adressées à l'archevêque de Reims par le curé et les marguilliers de Coulommes, afin d'obtenir la permission de prendre 304 livres sur les deniers de la fabrique, pour les réparations du presbytère (17 mars 1776), et par les habitants du dit lieu pour être autorisés à faire refaire la couverture de la nef de l'église aux frais de la fabrique (25 août 1786); visites de l'église et examens de la situation de la fabrique, faits en conséquence de ces requêtes par Pierre Coustier, doyen d'Attigny (29 avril 1776 et 2 septembre 1786). — Le village de Marqueny, dépendant de la paroisse de Coulommes, avait une église « qui est ruinée depuis environ quatre-vingts ans » (enquête de 1774). — ÉCORDAL. — Visites de l'église (1735, 1749, 1774; en 1774, il est ordonné de prolonger la seconde nef collatérale du côté du midi jusqu'au portail de l'église); état des sommes dues à la fabrique (10 juillet 1735). — Requête adressée à l'abbé de Coucy, vicaire général, par Joseph Boulanger, curé, et par les marguilliers d'Écordal, pour obtenir que les expositions et bénédictions du Saint Sacrement, fondées en l'église du dit lieu par Madeleine Dubois de Laubigeois et par Mlles de Momby et de Mormont, soient transférées à certains jours de fêtes (3 novembre 1777); brouillon d'une ordonnance rendue sur cette requête (19 novembre); ordonnance de l'abbé de Coucy, fixant, conformément au tarif du diocèse, les honoraires du curé d'Écordal pour les fondations (28 avril 1778); état général de ces fondations. — Mémoire sur la paroisse d'Écordal, renseignements sur le présentateur à la cure, les décimateurs, les seigneurs, les hameaux dépendant de la paroisse, les occupations des habitants, les réparations de l'église (la nef a été agrandie de deux collatéraux en 1776 et 1777), le presbytère, etc., exposé de ce qui s'est passé dans la paroisse de 1774 à 1782. — Lettres de Nicolas Vitter, curé d'Écordal, qui déclare opter pour la portion congrue et donne des renseignements sur l'état et le revenu de la cure (8 février et 24 mars 1786). — GRIVY ET CHARDENY. — Visites et ordonnances concernant les églises de Grivy et de Chardeny (1735); état des sommes dues à la fabrique de l'église de Grivy (2 juillet 1735); visite de cette église (1749). — Lettre de Henri Destez, prieur curé, sur la situation de la fabrique de Chardeny (7 mars 1786); état des revenus et des charges de cette fabrique. — MONTMARIN ET GIVRY. — Visites des églises de Givry (1735), et de Montmarin (1771); ordonnance concernant l'église de Givry (19 juin 1735; il est ordonné de réparer les maîtres arcs-boutants de l'église qui ont été emportés par les eaux de l'Aisne). — Il y a dans l'église de Montmarin un pèlerinage en l'honneur de saint Antoine, que l'on vient invoquer pour obtenir la guérison de la maladie dite le feu Saint-Antoine; ..... Montmarin qui était autrefois la paroisse et qui en conserve encore le titre, a été dépeuplé et est réduit à deux maisons; en 1687, le curé est venu résider à Givry; ..... dans l'église de Givry, pèlerinage en l'honneur de sainte Agathe (enquête de 1774). — RILLY-AUX-OIES. — Visites et ordonnances concernant l'église (1735, 1749); bordereau de ce que la fabrique a en argent comptant et mémoire de ses dettes actives (23 juin 1735). — Le curé a fait embellir le chœur de l'église à ses frais; ..... il paraît indispensable de reconstruire et d'agrandir la nef; ..... il y a dans cette église un pèlerinage à saint Vaast « pour les douleurs ou tranchées des enfans » (enquête de 1774; les réponses au questionnaire sont de la main du curé Jean Bardou) (1). — SAINT-LAMBERT. — Copies délivrées le 18 mai 1678, de divers titres et contrats passés au profit de la fabrique de Saint-Lambert (cahier de 34 feuillets). Donation par Robert de Joyeuse d'une somme annuelle de 40 livres pour l'entretien perpétuel d'une lampe devant le Saint Sacrement en l'église de Saint-Lambert, et pour le pain et le vin nécessaire à la célébration des messes, 19 juin 1642 (fol. 1); constitutions de rentes par divers particuliers pour la fabrique, 1670 à 1678 (fol. 1 à 8, 9 à 12); fondation faite par Pierre Ernault, juge en la justice de Saint-Lambert, et Catherine Georgelet, sa femme, 13 décembre 1675 (fol. 8); testament de Jean Malaisier, portant donation à la fabrique de la moitié d'une maison sise à Saint-Lambert, 13 mars 1652 (fol. 12); donation par Berthe Pagnon, sa mère, veuve de Jeannot Malaisier, de l'autre moitié de cette maison, 27 septembre 1668 (fol. 13); vente de la susdite maison au profit de la fabrique, 17 juin 1669 (fol. 15); mise en adjudication du

(1) Voy. G. 212.

loyer de la cense de la fabrique, 25 avril 1676 (fol. 16); dons et legs à charge de fondations, 1644 à 1676 (fol. 21 à 23, 25, 32 à 34); ventes de biens faites à la fabrique, 1658 à 1675 (fol. 23 à 33); quittance de droits d'affranchissement pour les héritages de l'église, 2 janvier 1674 (fol. 34). — Inventaire des meubles, rentes et héritages appartenant à l'église de Saint-Lambert, inventaire des contrats et titres relatifs à une partie des héritages de la cense de cette église, de 1644 à 1676 (18 mai 1678); mémoire des obits fondés en la dite église de Saint-Lambert (id.). — Requête adressée à l'archevêque de Reims par les habitants de Saint-Lambert pour obtenir une seconde messe dans leur paroisse, les jours de dimanches et de fêtes (novembre 1722); lettres de M. Houzeau, curé, à ce sujet, raisons alléguées contre la demande des habitants (30 novembre, 2 et 4 décembre). — Visites de l'église paroissiale (1735, 1749); ordonnance concernant cette église (6 juin 1735); visites de la chapelle de Notre-Dame du Mont-de-Jeux (17 juin), et de la chapelle castrale du même lieu (18 juin); permission de se confesser et de communier dans la susdite chapelle de Notre-Dame (23 juin). — Requête adressée à l'archevêque par les habitants de Saint-Lambert pour obtenir un vicaire (1761). — Visites de la chapelle du château du Mont-de-Jeux (6 novembre 1766 et 14 août 1770); procès-verbal de la bénédiction de cette chapelle, faite par Pierre Coustier, doyen d'Attigny, en présence de Michel-Marie, comte d'Ancelet, seigneur du Mont-de-Jeux, ancien major des mousquetaires du roi, chevalier de Saint-Louis (9 octobre 1770). — Il y a dans la paroisse de Saint-Lambert une soixantaine de tisserands, dont le tiers est souvent exposé à manquer de pain; les habitants du Mont-de-Jeux sont vignerons;... il y a dans l'église de Saint-Lambert une chapelle anciennement bâtie par les seigneurs,... elle tombe en ruines;... la chapelle castrale du Mont-de-Jeux est desservie par un cordelier, aumônier au régiment de Bouillon (enquête de 1774). — SAINTE-MARIE-SOUS-BOURCQ ET THÉLINES. — Visites des églises de Sainte-Marie-sous-Bourcq et de Thélines, ordonnance concernant cette dernière église (1735). — Requête adressée à Mgr. de Cairol, évêque de Sarepte, vicaire général de l'archevêque, par Joseph de Villiers, ancien colonel au corps royal de l'artillerie, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Sainte-Marie-sous-Bourcq et de Bailla, pour obtenir la permission de rétablir une chapelle qui était anciennement au château de Bailla, et qui avait été détruite par un incendie avec une partie de la maison; à la suite, commission donnée par l'évêque de Sarepte à P. Coustier, doyen d'Attigny, pour vérifier les faits énoncés dans cette requête (27 avril 1768); enquête et visite par le dit doyen du lieu destiné à la chapelle (2 mai); visite de cette chapelle nouvellement construite (28 décembre), et procès-verbal de sa bénédiction, faite par Jean-Baptiste Istasse, curé de Vouziers (7 janvier 1769). — Lettre de M. Cauchon, curé de Sainte-Marie, au sujet de l'option de la portion congrue (1 février 1786). — Information faite par P. Coustier, doyen d'Attigny, au sujet de la demande adressée à l'archevêque par les habitants de la paroisse de Blaise, dépendant de Thélines, pour avoir la permission de faire démolir leur église du dit Thélines, isolée et trop éloignée de leur village, et d'en bâtir à leurs frais une nouvelle, à peu près au centre de Blaise (3 mars 1790). — SAINTE-VAUBOURG. — Visite de l'église (1735). — Fondations faites en cette église par les héritiers de Rigobert Bailly, juge de Sainte-Vaubourg, et d'Élisabeth Petitjean, sa femme (30 novembre 1741 et 26 septembre 1743); requête adressée par eux à l'archevêque pour lui demander la perpétuité de ces fondations. — États des revenus et des charges du prieuré de Sainte-Vaubourg (s. d., après 1780). — L'église paroissiale est isolée au milieu de la campagne;... le titulaire du prieuré est M. de la Baume, doyen chanoine de Saint-Agricole d'Avignon (enquête de 1774). — SAULCES-CHAMPENOISES. — Déclaration des biens meubles et immeubles appartenant à la fabrique de l'église, ainsi que du revenu de la cure (28 avril 1679). — Procuration donnée par Jean Féart, chapelain de la chapelle Notre-Dame du Saint-Rosaire, « fondée proche l'église paroissiale de Saulces-Champenoises », demeurant à Paris, près du couvent de Picpus, pour résigner ce bénéfice entre les mains de l'archevêque de Reims (22 octobre 1679); présentation faite par Antoine de Beffroy, écuyer, sieur de Logny et de la Grève, de Paul-Vaast Mulot, clerc du diocèse de Paris, à la susdite chapelle du Saint-Rosaire, fondée et dotée par Louis de Sandra, seigneur de Pouilly (château de la Grève, 8 décembre; cachet aux armes d'Antoine de Beffroy). — Visite, ordonnance concernant l'église paroissiale de Saulces (1735). — Requête du curé et des principaux habitants de Saulces, qui demandent à l'archevêque de Reims la permission de prendre annuellement une somme de 50 livres sur

les deniers de la fabrique, pour l'entretien d'une sœur d'école (22 septembre 1788). — TOURCELLES. — Visite, ordonnance concernant l'église (1735). — Lettres de Philippe Chenet, curé de Tourcelles, au sujet de l'option de la portion congrue, renseignements sur les revenus de la cure et de la fabrique (29 janvier et 16 février 1786). — VAUX-EN-CHAMPAGNE. — Visites de l'église (1735, 1749, 1776); brouillon d'une ordonnance, prescrivant de faire diverses réparations à l'église, d'acheter certains ornements et de faire faire une chaire à prêcher (2 mai 1776). — Requête adressée à l'archevêque de Reims par Marguerite-Euphrosyne de Tailfumyr, veuve de Jean-Baptiste d'Estoquoy de Schulemberg, seigneur de Vaux-en-Champagne, en son vivant capitaine au régiment de Perche, pour obtenir la permission de rétablir une chapelle en son château de Vaux (10 juin 1744); à la suite, information faite par Pierre-Louis Scribot, doyen d'Attigny (25 juin); permission de construire la chapelle (2 juillet); visite faite par le doyen de cette chapelle après son achèvement (15 septembre). — Requête adressée à l'archevêque par les marguilliers et principaux habitants de Vaux, qui lui demandent l'autorisation de prendre 294 livres sur les deniers de la fabrique, pour achever le paiement de la refonte des cloches de l'église et de la réparation de l'horloge de la paroisse (août 1786); certificat délivré par le doyen d'Attigny à l'appui de cette demande (20 août). — VOUZIERS ET CONDÉ. — Visites des églises de Vouziers et de Condé, ordonnance concernant l'église de Vouziers (1735; il est ordonné de réparer les collatéraux de la nef et du chœur, de faire faire une nouvelle chaire à prêcher, etc.). — Visite faite par Pierre-Louis Scribot, doyen d'Attigny, de la chapelle nouvellement construite à Vouziers, dans le château de M. Lévêque de Vandières, conseiller au parlement de Metz, seigneur du lieu (7 juillet 1757; cette chapelle, bâtie en briques et pierres, « est une des plus belles du doyenné »). — Requête adressée à l'archevêque de Reims par le curé et les habitants de Vouziers, pour obtenir l'autorisation d'agrandir leur église, en couvrant « un portique qui se trouve entre le portail principal et le mur qui sert actuellement de clôture au corps de l'église », conformément au projet fait, il y a trois ans, par M. Lefebvre, architecte à Reims, et en outre, de réparer la tour, de refondre deux des cloches, et de restaurer la clôture du cimetière; à la suite, procès-verbal de la visite effectuée par le doyen d'Attigny pour vérifier les faits énoncés en la requête (8 mai 1764). — Visite de la chapelle champêtre de Saint-Hubert, située au lieu dit la Chambre-aux-Loups, et dépendant de la commanderie de Boult (24 août 1768); ordonnance interdisant cette chapelle et transférant au maître autel de l'église paroissiale de Vouziers l'acquit des douze messes qui y étaient célébrées chaque année (6 septembre; voy. G. 234); brouillon d'une ordonnance rattachant la ferme de la Chambre-aux-Loups à la paroisse de Vouziers. — Note sur le revenu de la cure à Vouziers et à Condé. — Renseignements fournis par M. Houssart, curé, sur les revenus et les dépenses de la fabrique de Condé (1 février 1786). — Dans l'église de Vouziers, « le clocher est construit, il y a cinq ans » (enquête de 1774). — VRIZY. — Visites, ordonnance concernant l'église (1735). — Ordonnance reconnaissant qu'Écharson est de la paroisse de Vrizy, et décidant que le curé de ce lieu devra servir les habitants d'Écharson comme ses paroissiens (19 mai 1735); promesse faite par M. Lalouat, prieur d'Écharson, de payer au curé de Vrizy la somme de 80 livres par an, pour la desserte curiale d'Écharson et pour l'acquit d'une messe par semaine au prieuré (Paris, 18 juin); ordonnance fixant la rétribution du curé à cette somme de 80 livres (3 juillet). — Ordonnance autorisant une fondation faite en l'église de Vrizy par Catherine Guillemart, femme de Jean Brulin, vigneron au dit lieu (1 juillet 1735). — Testament de Simon Mahin, laboureur, et d'Élisabeth Aublin, sa femme, contenant des legs en faveur de la fabrique de Vrizy, à charge de fondations d'obits et de saluts (8 février 1739); requête pour obtenir l'autorisation de la fondation d'Élisabeth Aublin; lettre de Nicolas Tourteaux, curé de Vrizy, à ce sujet (25 juin 1740). — Visite de l'église par l'évêque de Joppé, vicaire général (11 mai 1749).

G. 282. (Liasse.) — 148 pièces, papier; 29 sceaux; 1 cachet.

1661-1789. — Doyenné du Chesne. — États des paroisses, visites, enquête de 1774. — RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX. — Lettres de M. Cunisse, doyen, qui envoie un tableau des cures à portion congrue du doyenné du Chesne, des décimateurs de ces paroisses et des revenus de leurs fabriques, ainsi qu'un état des revenus et des charges des fabriques de la Croix, Longwé, Neuville et Day (14 février et 7 mars 1785); lettres du même au sujet de l'établissement de nouvelles cures et de vicariats dans le doyenné du Chesne (11 décembre 1787 et 6 janvier 1788). —

Les Alleux et Montgon. — Visites et ordonnances concernant les églises des Alleux et de Montgon (1735); visite de la chapelle castrale de Mélimé (7 juin 1735); visites de l'église des Alleux (1749, 1778); visite de la chapelle nouvellement rétablie dans le château d'Assy, par M. Collart, écuyer, seigneur du dit lieu (10 août 1767). — Requête des habitants de Montgon qui demandent à l'archevêque de Reims l'autorisation de prendre sur les deniers de leur fabrique ce dont ils ont besoin pour les réparations de la nef de leur église (17 août 1784). — Renseignements sur la chapelle du château de la Maison-Rouge, appartenant à M. Collart, et sur celle du château de Mélimé, appartenant à M. de Noinville (enquête de 1774). — Chagny et Marquigny. — Requête adressée à Charles Le Tellier, archevêque de Reims, par M. Lempereur, promoteur, pour qu'il lui plaise d'ordonner que l'église de Marquigny soit détachée de celle de Chagny et érigée en titre de cure; à la suite, ordonnance de l'archevêque prescrivant une information (5 novembre 1701); assignations à comparaître, données au curé et au prieur de Chagny, ainsi qu'aux habitants de Chagny et de Marquigny (12 et 13 novembre); information sur l'état de ces deux paroisses, par Louis Neveu, vidame de l'église de Reims et official diocésain, déclarations des parties intéressées, et visites des églises (22 novembre). — Visites des églises de Chagny et de Marquigny, ordonnance concernant cette dernière église (1735). — Requête des habitants de Chagny qui demandent à l'archevêque de Reims, vu l'insuffisance de leur église, bâtie il y a environ un siècle, l'autorisation d'en construire une nouvelle dans un emplacement voisin; visite de l'église et vérification des faits contenus en la dite requête, par Nicolas Cunisse, curé du Chesne, commis à cet effet (4 juillet 1768). — L'église de Chagny va être démolie et l'on en reconstruira une nouvelle beaucoup plus grande ;... renseignements sur le prieuré de Saint-Ader de Chagny, sur une fondation faite par les deux derniers prédécesseurs du curé pour l'enseignement gratuit de vingt-quatre enfants de l'un et l'autre sexe, etc. (enquête de 1774). — Outre ce questionnaire de 1774, il y en a, pour les paroisses de Chagny et de Marquigny, un autre imprimé vers le même temps et rédigé à peu près dans la même forme ; les réponses ont été faites aussi en 1774, postérieurement aux réponses données au précédent. — Le Chesne et Bairon. — Visites de l'église du Chesne (1735, 1749). — La profession principale des habitants du Chesne « est celle de faiseur de chapes d'acier qu'on envoit à Paris pour monter les boucles d'argent » ;.. il y a au Chesne une maîtresse d'école qui enseigne les filles gratis ;... il y avait autrefois une espèce d'hôpital dont le revenu a été réuni à l'hôpital de Sedan (enquête de 1774). — Chestres et Falaise. — Requête adressée par Pierre Frotté, chanoine régulier, curé de Chestres, au grand vicaire et aux députés du clergé du diocèse de Reims, pour obtenir une diminution de la taxe des décimes, vu le démembrement de sa cure, dont on a séparé le secours de Condé (20 mai 1680). — Visites et ordonnances concernant les églises de Chestres (1735, 1749), et de Falaise (1735 ; la visite de cette dernière église est faite en présence de Marie-Louise de Constant, comtesse de l'Isle, dame de Falaise) ; visite des linges, ornements et livres de l'église de Falaise (2 août 1768). — Procès-verbal de la visite faite par Nicolas Cunisse, curé du Chesne, de la chapelle champêtre de Sainte-Avoie, située au lieu dit Chamiot, et dépendant de la commanderie de Boult (24 août 1768 ; « il conviendrait de transférer dans une paroisse voisine la fondation qui est d'une messe basse tous les vendredis de l'année » ; voy. G. 234). — La chapelle de Chamiot a été détruite, mais il y reste encore un vieil ermite (enquête de 1774). — Outre le questionnaire habituel de 1774, il y en a, pour les paroisses de Chestres et de Falaise, un autre déjà indiqué ci-dessus pour Chagny et Marquigny ; les réponses au premier ont été écrites le 27 janvier 1774, celles du second, le 28 mars suivant. — La Croix-aux-Bois et Longwé. — Ordonnance de Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, supprimant le titre de la cure de Longwé, et unissant l'église du dit lieu à celle de la Croix-aux-Bois, en qualité de succursale (Vandy, 2 juin 1688 ; signature et sceau de Ch. Le Tellier) ; signification de cette ordonnance à Jean Carbon, curé de la Croix-aux-Bois, aux religieux de Saint-Denis de Reims, à Jacques Testu [1], abbé commendataire de l'abbaye de Belval, à Louis-Charles de Pavant, seigneur de de la Croix-aux-Bois et de Longwé, aux habitants de ces villages et à Jean Raillard, ci-devant curé de Longwé (10 juin, 30 octobre et 3 novembre). — Requête du promoteur qui sollicite l'interdit de l'église de Longwé, vu son mauvais état ; ordonnance de l'archevêque prescrivant la visite de cette église

(1) Voy. G. 219.

(21 octobre 1707) ; procès-verbal de la visite faite par Toussaint Charlier, doyen d'Attigny (25 octobre; il faut démolir l'église de fond en comble et en construire une nouvelle). — Visites et ordonnances concernant les églises de la Croix-aux-Bois et de Longwé (1735). — Visite des linges, vases et ornements de l'église de la Croix-aux-Bois, par Nicolas Cunisse, doyen du Chesne (4 mai 1778) ; brouillon d'une ordonnance prescrivant l'achat de divers ornements pour cette église (20 août). — GUINCOURT. — Inventaire des biens meubles et immeubles appartenant à la fabrique de l'église de Guincourt, copies de divers titres, contrats et testaments, contenant des dispositions en faveur de cette fabrique, de 1661 à 1676, testament du sieur Loupin d'Averhoult, dit de Lisle, du 17 février 1670, etc. (février 1680 ; pièce altérée par l'humidité). — Visite, ordonnance concernant l'église de Guincourt (1735). — Visite des vases sacrés, linges, ornements et livres des églises de Guincourt et de Louvergny (19 juillet 1768). — LAMETZ. — Requête adressée par Nicolas Coulon, prieur curé de Lametz et Longwé, au cardinal de Mailly, archevêque de Reims, pour le prier d'interdire au prieur et aux religieux de Longwé de remplir aucune fonction curiale à l'égard des habitants de ce lieu ; ordonnance signée du cardinal de Mailly, qui prescrit de communiquer la dite requête aux religieux de Longwé (17 juillet 1721) ; requête de ces religieux en réponse à celle de N. Coulon ; requête des habitants du ban de Longwé, qui demandent à être maintenus dans la possession où ils sont d'aller à l'église abbatiale de Longwé comme à leur paroisse. — Consentement donné, avec l'approbation du chapitre général de la congrégation de l'ordre de Prémontré, par Claude de Thouvenin, abbé commendataire de l'abbaye de Belval, et les religieux de cette abbaye, et par Claude-Hyacinthe Collart, titulaire du prieuré régulier de Sainte-Marguerite de Fontenille, dépendant de la dite abbaye de Belval, à la suppression du titre de ce prieuré et à son union à la mense conventuelle de l'abbaye de Sainte-Madeleine de Longwé, en compensation des pertes que cette dernière maison a subies par suite d'une inondation qui a ruiné ses fermes et son moulin, et à charge d'ajouter deux religieux aux quatre qui composent actuellement sa communauté (30 avril 1732 ; expédition délivrée le 2 mai ; sceau des notaires du ressort de Sainte-Menehould) ; requête adressée à l'archevêque de Reims par les religieux de Longwé pour obtenir cette union ; requête du promoteur qui demande une information à ce sujet (8 décembre). — Visite et ordonnance concernant l'église de Lametz, visite de la chapelle paroissiale de Saint-Fiacre en l'abbaye de Longwé (1735). — LANDÈVES ET TOGES. — Collation de la cure de Toges à Pierre-Augustin Vaucher, religieux de l'abbaye de Sept-Fontaines (31 juillet 1671). — Visites et ordonnances concernant l'église paroissiale de Saint-Éloi, desservie dans l'église abbatiale de Notre-Dame de Landèves (1735), et l'église de Toges (1733, 1735). — Ordonnance de l'évêque de Nitrie détachant l'église de Toges du doyenné de Grandpré et l'unissant au doyenné d'Attigny, dont fait partie l'église de Landèves (16 mai 1735). — Visite des linges, ornements et livres de l'église de Toges, en exécution de l'ordonnance de l'archevêque de Reims qui interdit les anciens livres (2 août 1768 et 28 avril 1781) ; brouillon d'une ordonnance prescrivant d'acheter les ornements et livres nécessaires à cette église (3 mai 1781). — Renseignements sur l'ermitage et l'ermite de Sainte-Avoie (voy. ci-dessus); il y a à Landèves une chapelle que l'abbé a fait bâtir à côté de l'église (enquête de 1774). — LOUVERGNY. — Lettre écrite à l'archevêque de Reims par P. Prévot, curé de Louvergny, au sujet de la maison des religieuses bénédictines de Notre-Dame-des-Prés de Louvergny, et de l'acquit des messes fondées en leur chapelle (28 septembre 1716). — Visite, ordonnance concernant l'église paroissiale (1735). — Notes écrites vers 1766 sur le prieuré de Louvergny, sur l'union de ses biens au monastère de Notre-Dame du Val-d'Osne (voy. G. 238), et sur la démolition de l'église de ce prieuré, autorisée par un décret du 18 mars 1743. — NEUVILLE-LÈS-ATTIGNY ET DAY. — Visites et ordonnances concernant les églises de Neuville et de Day (1735); visite des ornements et meubles de l'église de Neuville (22 avril 1789). — A Neuville, « ce sont les seigneurs qui ont bâti l'église en 1700 ;.. M. d'Alençon, fondateur, est représenté par une statue sur un côté, au bas du chœur, ses armes à ses côtés en relief sur le mur ;... les cloches toutes neuves sont faites de cette année » (enquête de 1774). — QUATRE-CHAMPS. — Visite, ordonnance concernant l'église (1735). — Il y a dans la paroisse un nommé Pierre Vincent, âgé de 110 ans et plein de connaissance (enquête de 1774). — SAUVILLE. Visite, ordonnance concernant l'église (1735). — SUZANNE. — Visites de l'église (1735, 1763, 1779); ordonnance (1735); lettre de

M. Fossier, curé, qui sollicite la visite de son église (16 décembre 1778). — Il y a dans l'église deux chapelles collatérales bâties en 1702, l'une par M. de Juvigny, seigneur, l'autre par les paroissiens ;... les cloches sont neuves (enquête de 1774). — TERRON. — Information *de commodo et incommodo* sur la proposition de vendre à surcens divers héritages appartenant à la cure et à l'église (9 août 1724). — Visite et ordonnance concernant l'église (4 juin 1735). — Cette église a été réparée à neuf en 1740 ; il y a dans la paroisse un revenu de 112 livres affecté aux pauvres malades, et fondé par un ancien curé de Terron et un ancien prieur d'Écharson (enquête de 1774). — TOURTERON. — Fondation faite en l'église de Tourteron par Jean Martin, notaire royal et receveur des traites au bureau du dit lieu, et par Barbe Gaillard, sa femme (17 mars 1680). — Visites et ordonnances concernant l'église de Tourteron et la chapelle de la Saboterie, chapelle de tolérance bâtie, il y a environ trente-cinq ans, par les habitants du lieu (1735). — Dans le chœur de l'église de Tourteron, il y a un mausolée de marbre, portant l'épitaphe en lettres gothiques d' « Alliame d'Averhout, qui mourut le 7 de novembre 1517, et de Bonne de Lanoy, sa femme » (enquête de 1774). — VANDY ET BALLAY. — Visite par l'évêque de Nitrie de la chapelle du château de Laubrelle, en présence de Jean-Baptiste Dubois, seigneur d'Écordal, de Laubrelle et autres lieux (17 juillet 1735). — Il y a dans la paroisse de Vandy une chapelle en l'hospice des chartreux du Mont-Dieu (enquête de 1774). — On a pour les paroisses de Vandy et de Ballay deux questionnaires (voy. ci-dessus l'article de Chestres); les réponses au premier ont été écrites le 3 février 1774, celles du second le 3 avril suivant. — VONCQ ET SEMUY. — Requête adressée à M. de Y, grand vicaire de l'archevêque de Reims, par Augustin Lemixte, religieux profès de l'abbaye de Saint-Martin de Laon, pourvu du prieuré de Sainte-Marguerite de Fontenille, pour obtenir l'autorisation de résider au dit prieuré, afin d'y faire faire les réparations nécessaires, et de s'occuper du pèlerinage qui s'y tient en l'honneur de sainte Marguerite (décembre 1672); procès-verbal de la visite faite par M. Gonthier, doyen rural d'Attigny, de la chapelle et des bâtiments du prieuré de Fontenille (1er février 1673); nouvelle requête et ordonnance prescrivant au suppliant de résider en ce prieuré (28 février). — Visites des églises de Voncq et de Semuy (16 et 17 novembre 1717 ; la voûte du cancel de l'église de Voncq, faite, il y a peu d'années, menace ruine;..... à Semuy, le sanctuaire et le cancel de l'église sont en très mauvais état ; il y a eu autrefois une nef, et les habitants offrent d'en construire une neuve à leurs dépens;..... il y a dans la paroisse de Voncq six familles de calvinistes, et deux ménages de calvinistes dans celle de Semuy). — Chapelle Saint-Lazare de Semuy. Cession à titre de surcens faite par Pierre Huon, curé de Brienne et chapelain de la chapelle Saint-Lazare, d'une terre dépendant de cette chapelle à divers particuliers qui s'obligent à la planter en vigne (1718); projet d'une assignation à faire à ces particuliers, à la requête de Léon de Cœurlis, écuyer, sous-diacre du diocèse de Beauvais, chapelain de la susdite chapelle, pour rentrer en possession de la terre aliénée (1725; ce projet resté sans exécution); état des possesseurs de cette terre. — Présentation faite à l'archevêque de Reims par Toussaint Charlier, curé de Voncq, de Jean-Baptiste Charlier pour les fonctions de vicaire chargé de desservir l'église de Semuy (8 janvier 1728). — Collation faite par Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims, de la chapelle Saint-Lazare de Semuy à Pierre-Charles d'Hécamps d'Épreville, prêtre du diocèse de Rouen (25 mai 1731 ; signature et sceau du dit archevêque); prise de possession de cette chapelle (12 juillet). — Visites et ordonnances concernant les églises de Voncq (1735, 1749), et de Semuy (1735; il est nécessaire de rétablir la tour de cette dernière église). — Visite des vases sacrés et ornements de l'église de Semuy (19 février 1779); brouillon d'une ordonnance prescrivant d'acheter les ornements nécessaires, et permettant aux habitants de prendre 300 livres sur les deniers de la fabrique pour la refonte de la cloche. — Requête adressée aux vicaires généraux par M. Lespagnol, seigneur de Semuy, et par le curé et les habitants du lieu, afin d'obtenir l'autorisation de prendre une somme sur les deniers de la fabrique pour établir en l'église un plafond en planches de sapin, « faisant l'anse de panier », ainsi qu'un lambris dans le sanctuaire; procès-verbal de la visite faite par Nicolas Cunisse, doyen rural du Chesne, à la suite de cette requête (23 février 1787). — Le principal seigneur de Voncq est le chevalier de Béthisy de Mézières, maréchal des camps et armées du roi, demeurant ordinairement à Paris, rue de la Ville-l'Evêque, faubourg Saint-Honoré;..... il y a à Voncq une famille de protestants;..... renseignements sur le prieuré de Fonte-

nille, possédé par M. Demaugre, procureur général de l'ordre de Prémontré;..... à Semuy, une famille paie 25 livres pour enseigner douze pauvres enfants de la paroisse;..... il y a en ce lieu un prieuré sous le titre de Saint-Nicolas, où demeuraient autrefois des bénédictins, et une chapelle de l'ordre de Saint-Lazare (enquête de 1774; le second questionnaire de 1774 existe aussi pour la paroisse de Voncq).

G. 283. (Liasse.) — 111 pièces, papier (6 cahiers de 12 pages et de 5, 5, 72, 3, 6 feuillets; 1 plan); 2 sceaux; 12 cachets.

1534-1788. — Doyenné de Bétheniville. — États des paroisses, visites, enquête de 1774. Outre le questionnaire habituel de 1774, les dossiers de chaque paroisse contiennent un autre questionnaire dont les réponses ont été écrites en 1773, et un cadre imprimé d'un procès-verbal d'une visite faite en 1773 par Mgr. de Talleyrand, coadjuteur de l'archevêché de Reims (cf. G. 272). — Renseignements généraux. — État du doyenné de Bétheniville en 1534, « exhibitus in sancta synodo, Remis celebrata anno Domini millesimo quingentesimo tricesimo quinto, feria quarta post dominicam Quasimodo » (cahier de 12 pages). « Ecclesia de Sancto Hilario Parvo indiget reparationibus; sunt in eadem operarii reparationes facientes;..... ecclesia de Sancto Martino Gibboso est in competenti statu » (p. 3); à Moronvilliers, « sunt pauci parrochiani » (p. 5); l'église de Somme-Suippe est en bon état, « quia in anno presenti multe fuerunt reparationes »;..... l'église de Souain est en réparation (p. 8); « in ecclesia de Puteolis, non deservitum fuit in divinis, quia in eadem non sunt domus neque habitantes »; même observation pour les églises de Bouclenay et de Somme-Arne; à Mont-Saint-Remy, il n'y a plus ni église, ni habitants (p. 12); le cahier porte à la fin le visa et la signature de P. de Lenoncourt, greffier de la cour spirituelle de Reims. — État de la visite du doyenné de Bétheniville, faite en 1572 par Simon Chenuz, doyen et curé d'Auberive (cahier de 5 feuillets). L'église de Saint-Hilaire-le-Petit est « devastata, nec est in sufficienti statu » (fol. 1); celle de Souain est desservie par Jacques Lisant, « loco magistri Johannis Canart, leprosi, curati non residentis » (fol. 3). — État du doyenné en 1684 (cahier de 5 feuillets). La voûte du chœur de l'église de Bétheniville menace ruine;... « Monseigneur avoit ordonné, pour faire un cimetière, qu'on abattroit des cabanes qui ont été faites pendant les guerres auprès de l'église » (fol. 1); à Saint-Hilaire-le-Grand, il y a « une maladrerie qui est possédée par M. Lefay, major de Thionville » (fol. 2); dans l'église de Vaudesincourt, il y a des réparations à faire à la voûte et aux piliers du chœur (fol. 5). — Procès-verbal de la visite des paroisses du doyenné de Bétheniville, faite en 1692 par Toussaint Charlier, doyen (cahier de 72 feuillets). A Bétheniville, le cimetière est hors du lieu, dans les champs; il y a de la place pour en établir un au-devant de l'église, parce qu'on a raccourci la nef (fol. 5); description de la chapelle du petit château de Champ-Bernard, situé dans l'étendue de la paroisse de Contreuve, et appartenant à M. Parisot, seigneur (fol. 13); dans l'église de Cauroy-lès-Machault, il y a un calice donné par M. de Longueville (fol. 14); le cimetière de Saint-Hilaire-le-Grand est éloigné du lieu; il y a une petite chapelle en assez bon état (fol. 24); le curé de Jonchery a la moitié de la dîme « sur le terroir de Saint-Remi, autrefois cure et mère église » (fol. 28); à l'église de Liry, on a tâché « de faire faire cette année un clocher qui est très beau, au bout de la nef..... » ; il y a quelques réparations à faire aux piliers du chœur et des chapelles, et les voûtes ont souffert du tremblement de terre qui a eu lieu le 18 septembre; ..... un reliquaire contenant des reliques de saint Sulpice a été fait à Paris, il y a deux ans; ..... M. le maréchal de Schulemberg a donné un ornement fort riche, par dévotion à saint Sulpice, en y envoyant en pèlerinage (fol. 31); à Saint-Étienne-à-Arne, il y a un prieuré sous le titre de Notre-Dame de l'Annonciation; la chapelle en est entièrement ruinée depuis quelques années; ce prieuré est possédé par Nicolas-Joseph de Y de Seraucourt; ..... il y a aussi une autre chapelle « sous le titre de Saint-Vuilbrord » (fol. 49); dans l'étendue de la paroisse de Semide, il y a « un titre de chapelle appelé de Sei et Puisieu, qui autrefois estoient une paroisse, dont à présent il ne reste rien du tout que le dit titre » (fol. 68). — État des dîmes des paroisses du doyenné de Bétheniville, revenus des cures, bénéfices (s. d., vers 1700; cahier de 3 feuillets). Sur la paroisse de Saint-Hilaire-le-Petit, « il y a la cure de Mont-Saint-Remy qui est *cura sine cura ;* il n'y a ni église, ni paroissiens » (fol. 2). — Extrait de la visite des paroisses du doyenné, faite en 1707 (cahier de 6 feuillets). Liste des bénéfices simples du doyenné, cure de Puiseux et Say à Semide, chapelle de la Crière à Bétheniville, etc. (fol. 1). — Notes sur les présentateurs aux cures du doyenné, sur les décimateurs, les

revenus de ces cures et le nombre des communiants (s. d., vers 1770). — Notes sur la chapelle de la Crière de Bétheniville, les chapelles castrales de Champ-Bernard et de Mont-Saint-Martin, le prieuré de Saint-Étienne-à-Arne, la maladrerie de Saint-Hilaire-le-Grand, les chapelles de Mont-Saint-Remy et de Puiseux (id.). — Lettre de M. Dugard, curé de Saint-Souplet et doyen de Bétheniville, au sujet des curés dans le cas d'opter pour les portions congrues (18 mars 1786); état des fabriques du doyenné de Bétheniville qui n'ont point de rente fixe, ou dont le revenu est au-dessous de 100 livres; état du revenu des cures à portion congrue. — Notes sur le revenu des cures et la valeur des dîmes, observations sur diverses annexes que l'on propose de détacher de leurs églises, pour les unir à d'autres (vers 1787). — Auberive. — Visites de l'église (1760, 1768). — Il y avait à Auberive une maladrerie qui a été réunie à l'Hôtel-Dieu de Reims (procès-verbal de visite de 1773). — Bétheniville. — Visite de l'église (1760). — La voûte de la nef menace une ruine totale (enquête de 1774). — Cauroy-lès-Machault. — Déclaration des dîmes et terres dépendant de la cure de Cauroy-lès-Machault (5 juin 1679; le curé partage avec l'abbé de Saint-Denis de Reims un quart de dîmes au terroir de Warigny, dépendant de Cauroy); inventaire des biens meubles et héritages appartenant à l'église de Cauroy (id.; deux quartels de terre au lieu dit *la Croix de Warigny*, etc.); inventaire des biens meubles et héritages appartenant à la cure et à la fabrique de Mont-Saint-Remy (id.; plusieurs objets et ornements ont été donnés par M. Cailly, seigneur du lieu). — Visites de l'église de Cauroy (1760, 1768). — Lettre de Bertin, ministre d'État, à l'archevêque de Reims, annonçant que le roi a bien voulu accorder la révocation des ordres en vertu desquels le curé de Cauroy-lès-Machault est détenu dans la maison de force de Maréville (Versailles, 20 janvier 1770); lettre du Frère Lupicin à l'archevêque sur l'élargissement du dit curé (Maréville près Nancy, 8 février). — Visite faite par M. Lethinois, doyen de Bétheniville, du cimetière de Cauroy, interdit depuis quelque temps (25 mai 1774); lettre du même, constatant que ce cimetière a été muni d'une porte et que rien n'empêche plus d'en lever l'interdit (28 mai). — On fait une procession, la seconde fête de Pentecôte, « à un lieu nommé Warigny, où il n'y a qu'une petite éminence sans croix; c'est le lieu d'un village ruiné » (questionnaire de 1773). — Contreuve et Cheppe. — Requête adressée à l'archevêque de Reims par Charles Parisot, écuyer, sieur de Champ-Bernard, gendarme du roi, pour obtenir la permission de faire célébrer la messe dans la chapelle établie en sa maison du dit Champ-Bernard par son oncle Edmond du Busquet, en son vivant garde du corps du roi (1678); procès-verbal de la visite de cette chapelle, faite par le doyen rural d'Attigny (6 juillet 1679). — Procédure pour la séparation de l'église de Semide de celle de Contreuve, et pour son érection en titre de cure, pour l'extinction du titre de la cure de Cheppe, et pour l'union de son église à celle de Contreuve; assignation à comparaître donnée aux parties intéressées (3 et 4 mai 1688); procurations données par Jacques Callou, chanoine, supérieur du séminaire de Reims, présentateur de la cure de Contreuve et de Semide, à cause de l'union du prieuré de Crécy et du patronage de Contreuve à la mense du dit séminaire (4 mai); par le chapitre métropolitain de Reims (5 mai); par les coûtres, clercs et laïques de l'église de Reims, présentateurs de la cure de Cheppe (6 mai); par le chapitre de Saint-Symphorien de Reims (id.); par le bureau de l'Hôtel-Dieu de cette ville (8 mai); par les habitants de Cheppe (9 mai); par François Maucroix, chanoine de l'église métropolitaine de Reims, décimateur en partie de Cheppe, comme jouissant des revenus du prieuré de Crécy, dont le titre est éteint et supprimé et dont les revenus ont été unis à la mense du séminaire, pour en jouir après la mort du dit Maucroix, dernier titulaire (10 mai; signature de Maucroix); par Julien Blocquet, chanoine de Saint-Symphorien et chapelain de l'ancienne congrégation de l'église de Reims, décimateur de Semide (10 mai); par les habitants de Contreuve (20 mai); information faite par Philippe Leféron, vidame de l'église de Reims et vicaire général de l'archevêque, déclarations des procureurs des susdits présentateurs, décimateurs et habitants, de Louis de Sugny, chevalier, seigneur de Contreuve et de Cheppe, etc., visite des églises de Cheppe, de Contreuve et de Semide (21 mai). — Visite des églises de Contreuve et de Cheppe par Henri Hachette, évêque de Cydon (7 octobre 1760). — Il y a dans l'église de Contreuve une relique de la vraie croix, donnée en 1741 par Christophe Lemoine, en religion frère Mansuet, de la maison de Picpus au faubourg Saint-Antoine, à Paris (questionnaire de 1773). — Dontrien et Saint-Martin-l'Heureux. — Visites des églises de Dontrien et de

Saint-Martin-l'Heureux (1760, 1768; en 1760, il est ordonné de faire construire une nouvelle chaire en l'église de Dontrien). — Note sur les dîmes de Saint-Martin-l'Heureux (s. d.). — Le cimetière de Dontrien est « exposé aux incursions des loups dans les temps d'hiver » (questionnaire de 1773). — Dans l'église de Saint-Martin, la voûte du chœur menace une chute prochaine (questionnaire de 1774). — JONCHERY-SUR-SUIPPE. — Inventaire des rentes et revenus de la cure de Jonchery-sur-Suippe, état des vases sacrés et ornements de l'église, rôle des héritages appartenant à la fabrique des trépassés, mémoire des obits (4 mai 1648). — Visite de l'église de Jonchery (27 septembre 1760). — M. Dubois de Crancé, mort depuis peu, était seigneur de Jonchery; ses enfants qui lui succèdent dans la seigneurie font, pour la plupart, leur résidence à Châlons.....; le revenu des biens communs de la paroisse peut aller à 600 livres.....; il y a un pèlerinage de Saint Ponce, où l'on vient pour guérir de la fièvre.....; une fondation de 20 livres de rente, affectée aux pauvres de la paroisse, a été faite le 30 avril 1689, par Pierre Boucher, chanoine de l'église de Reims (questionnaire de 1774). — LEFFINCOURT. — Présentation faite par Louis-Adrien Cabeuil, chevalier magistral de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur du Temple de Reims et agent général du dit ordre en France, d'Henri-François Ponsinet, prêtre du diocèse de Reims, à la cure de Leffincourt, « à la charge de se présenter au premier chapitre du grand prieuré de France, qui se tiendra à Paris dans les tours du Temple, à la Saint Barnabé prochaine, ou à l'assemblée provinciale de la Saint Martin suivante, pour être admis à son noviciat, et l'année suivante, à la profession régulière » (20 octobre 1746; cachet aux armes du commandeur Cabeuil); présentation par le même de Sébastien Viville, prêtre du diocèse de Reims, à la susdite cure de Leffincourt (8 décembre 1749). — Visite de l'église de Leffincourt (6 octobre 1760). — Lettre de M. Jevais, curé, au sujet du revenu de sa cure (9 avril 1786). — LIRY. — Visite de l'église (9 octobre 1760). — Lettre de M. Delvincourt, curé, au sujet du revenu de sa cure (1786). — Contestation entre le curé et le seigneur, M. Cotheret de Liry, au sujet des bancs de l'église; lettres sur cette affaire (20 juin au 22 septembre 1788); plan de l'église de Liry, montrant la disposition intérieure et la place des bancs, levé par Jacotin, arpenteur royal à Condé près Vouziers (août 1788). — La nef de l'église n'est ni lambrissée ni voûtée; il n'y a que le toit couvert de tuiles courbes, au travers desquelles la neige s'infiltre.....; renseignements sur les reliques de saint Sulpice, conservées dans cette église, et sur le pèlerinage qui s'y tient (enquête de 1774). — MACHAULT ET MONT-SAINT-REMY. — Requête pour obtenir l'autorisation d'une fondation faite en l'église de Machault par Gilles Martin, laboureur (1739). — Visites des églises de Machault et de Mont-Saint-Remy (4 et 5 octobre 1760). — Arrêt d'homologation par le conseil supérieur d'un transport de rente fait en faveur de la fabrique de Machault par les héritiers de Pierre Bénomont, chirurgien du duc de Berry, conseiller perpétuel du comité de l'Académie royale de chirurgie et doyen de la faculté de chirurgie de Paris, natif de Machault, pour acquitter le legs fait par lui à la susdite fabrique, en son testament du 12 septembre 1768, d'une somme de 6000 livres dont les revenus doivent être affectés aux gages du maître d'école de Machault et d'une maîtresse qui sera établie en ce lieu pour l'éducation des filles, et d'une somme de 600 livres destinée à la fondation de deux services qui seront célébrés chaque année dans l'église, laquelle fondation sera constatée par une inscription placée à l'un des piliers du chœur (24 novembre 1773); approbation de cette fondation par M. de Lescure, vicaire général de l'archevêque de Reims (28 septembre). — Requête de Charles Gaillard, curé de Machault, pour obtenir l'autorisation de fondations faites en l'église du dit lieu par plusieurs particuliers (1784). — Lettre du même au sujet de la désunion proposée de Mont-Saint-Remy d'avec Machault (8 janvier 1788). — Il y a dans l'église de Machault une relique de saint Paul, dont l'authentique a été donné à Rome le 28 mai 1752 par l'évêque de Tusculum (questionnaire de 1773). — MONT-SAINT-MARTIN ET SUGNY. — Visite de l'église de Mont-Saint-Martin (8 octobre 1760). — (Il n'y a point de questionnaire de 1774 pour Sugny). — MORONVILLIERS ET VAUDESINCOURT. — Visites des églises de Vaudesincourt (29 septembre 1760), et de Moronvilliers (13 octobre). — Requête adressée à l'archevêque de Reims par les habitants de Moronvilliers, pour obtenir que l'exercice des fonctions curiales soit continué dans leur paroisse (1771); pouvoir donné par Louis-François de Goujon, marquis de Thuisy, sénéchal héréditaire de Reims, seigneur de Saint-Souplet, Moronvilliers et Vaudesincourt, propriétaire de tout le terroir de

Moronvilliers, afin de présenter requête à l'archevêque de Reims, pour obtenir la continuation du paiement par les décimateurs de l'augmentation que Mgr. de Rohan les avait obligés à payer au curé de Moronvilliers, au-delà de la portion congrue, à raison de la desserte de l'église du dit Moronvilliers, éloignée d'une lieue et demie de Vaudesincourt, où est situé le presbytère (id.). — Lettre de M. Boucher, curé, sur l'état de sa cure (18 juin 1786). — Dans le cimetière de Moronvilliers, on prend la précaution de mettre une grosse pierre sur la tombe des enfants, pour empêcher que les corps soient mangés par les bêtes carnassières;..... les voûtes du chœur et du sanctuaire de l'église de Vaudesincourt menacent ruine;..... le clocher, en forme de tour carrée, est peu solide (questionnaire de 1773). — Les cloches de l'église de Moronvilliers sont très anciennes;..... à Vaudesincourt, la plus grande partie des habitants s'occupe « du métier de laine »;..... on se rend en pèlerinage en un lieu du terroir, « au pied d'une croix plantée, dit-on, sur les débris d'une petite maison religieuse, à l'endroit de l'église dédiée à sainte Marguerite »;..... il n'y a d'autre revenu affecté aux pauvres malades de la paroisse que ce qu'ils tirent de la maison de miséricorde de Saint-Souplet, fondée, il y a environ quatre-vingts ans (questionnaire de 1774).

G. 284. (Liasse.) — 104 pièces, papier; 1 sceau; 10 cachets.

1679-1788. — **Doyenné de Bétheniville (suite)**. — États des paroisses, visites, enquêtes de 1773 et 1774, procès-verbaux de 1773. — Pauvres et Dricourt. — Visites des églises de Pauvres (1760), et de Dricourt (1760, 1768). — Note sur la valeur des dîmes de ces paroisses (vers 1786). — Saint-Clément et Hauviné. — Visites des églises de Saint-Clément (1760), et d'Hauviné (1760, 1768). — Requêtes des habitants d'Hauviné qui demandent des sursis pour l'achèvement de la clôture de leur cimetière; ordonnances de MM. Pommyer et Parchappe de Vinay, vicaires généraux de l'archevêché de Reims, le siège vacant, qui suspendent l'interdit du cimetière jusqu'aux dates demandées par les dits habitants (27 novembre 1762 et 29 janvier 1763). — Une cense a été léguée, il y a environ cinquante ans, à la fabrique de Saint-Clément par M. Drouart, curé du lieu, à charge de distribuer tous les ans aux pauvres quatre setiers de seigle;..... renseignement sur la chapelle Sainte-Anne, bénéfice situé dans l'étendue de la paroisse d'Hauviné (enquête de 1774). — Sainte-Marie-à-Py. — Visite de l'église (11 octobre 1760). — Requête adressée à l'archevêque de Reims par le curé, les marguilliers et habitants de Sainte-Marie-à-Py, pour qu'il lui plaise d'autoriser une fondation faite en leur église par Mathieu Deville, prêtre et principal au collège de Rethel, Jean-Louis Deville, avocat en Parlement, Étienne-Joseph Rosnet, laboureur à Sainte-Marie, et Marie-Nicole Deville, son épouse, et Marie-Jeanne Deville (s. d., après 1774). — Le seigneur de Sainte-Marie-à-Py est M. le marquis de Thuisy, « qui depuis l'exil de l'ancien Parlement fait toujours sa résidence au château de Saint-Souplet » (questionnaire de 1773). — Les bas-côtés de l'église sont fermés par de gros murs qui soutiennent le plafond et la toiture de la nef (questionnaire de 1774). — Saint-Étienne-à-Arne. — Visite de l'église (3 octobre 1760). — Renseignements sur le prieuré, bénéfice simple à la collation de l'abbé de Belval, et sur la chapelle de Saint-Willebrord (questionnaire de 1773). — « Quoique la paroisse fourmille de justiciers, les procès y sont très rares... ; la jeunesse y est très nombreuse, parce qu'on s'y marie fort tard... » (questionnaire de 1774). — Saint-Hilaire-le-Grand. — Visite de l'église (28 septembre 1760). — Il y a dans l'église « une relique de saint Libérat, apportée de Rome, il y a environ quarante ans, par le nommé Maugin, autrefois maître d'école du dit lieu... ; le cimetière est hors du village..., au milieu, il y a une chapelle qui a pour titre Saint Médard » ; sur le terroir sont des terres, dites de la maladrerie, dont les revenus sont attachés à l'Hôtel-Dieu de Reims (questionnaire de 1773). — Saint-Hilaire-le-Petit. — Visite de l'église (1 octobre 1760). — Affaire des curés de Saint-Hilaire-le-Petit et de Cauroy-lès-Machault, conduits par ordre du roi à Maréville en Lorraine ; lettre de Rouillé d'Orfeuil, intendant de Champagne, à ce sujet (Châlons, 4 mai 1768); états de la gestion des affaires des dits curés pour leurs cures (1769). — Requête adressée à l'archevêque de Reims, par Jean Ézelaire, curé de Saint-Hilaire-le-Petit, pour qu'il lui plaise d'ordonner la visite de l'église du dit lieu, qui tombe de vétusté ; ordonnance commettant le doyen rural de Bétheniville pour faire cette visite (1 mai 1772) ; procès-verbal de visite, constatant que la voûte du chœur menace ruine (8 mai). — Le chœur vient d'être réparé, ainsi que le clocher (questionnaire de 1773). — Dans l'étendue de la paroisse, « il y a une petite chapelle sous l'invocation de Saint Remi... ;

les coûtres de la cathédrale de Reims y présentent » (questionnaire de 1774). — Saint-Pierre-à-Arne. — Visite de l'église (3 octobre 1760). — La paroisse de Saint-Pierre-à-Arne est en partie du présidial de Reims, et en partie du bailliage de Sainte-Menehould (questionnaire de 1774). — Saint-Souplet. — Requête adressée à l'archevêque de Reims par Jérôme-Joseph de Goujon, marquis de Thuisy, sénéchal héréditaire de Reims, comte de Saint-Souplet, conseiller du roi en ses conseils, pour qu'il lui plaise de lui continuer la permission de faire célébrer la messe dans la chapelle du château de Saint-Souplet, dont il est devenu propriétaire en vertu de la donation à lui faite par la comtesse de Gournay, sa parente ; à la suite, procès-verbal de la visite de cette chapelle par le doyen de Bétheniville (22 septembre 1739) ; ordonnance de M. Langlois, vicaire général, accordant pour cinq ans la permission demandée (24 septembre). — Visite de l'église de Saint-Souplet (12 octobre 1760). — Il y a à Saint-Souplet un maître d'école pour les garçons, et des sœurs grises qui sont chargées des filles... ; il y a une maison de charité pour les pauvres, occupée par trois sœurs grises ; ces dames en administrent le revenu, et leur bâtiment est des mieux tenus (questionnaire de 1773). — Semide et Orfeuil. — Requête adressée à l'archevêque de Reims par M. Lempereur, promoteur, pour qu'il lui plaise d'ordonner que l'église de Semide soit détachée de celle de Contreuve et érigée en titre de cure, et que le titre de la cure de Cheppe soit éteint, et son église unie à celle de Contreuve, en qualité de succursale (voy. ci-dessus l'article de Contreuve, G. 283) ; à la suite, ordonnance de l'archevêque Charles-Maurice Le Tellier, prescrivant à Philippe Leféron, vicaire général, de se transporter sur les lieux pour informer des faits contenus en la requête (30 avril 1688) ; nomination par les habitants de Semide d'un procureur pour comparaître en leur nom (20 mai) ; ordonnance de l'archevêque érigeant l'église de Semide en cure, et unissant l'église de Cheppe à celle de Contreuve (Savigny-sur-Aisne, 3 juin ; signature et sceau de Ch. Le Tellier) ; signification de cette ordonnance aux décimateurs, aux curés et aux habitants des susdits lieux (29 octobre et 9 novembre). — Visites de l'église de Semide (1760, 1768). — Requête adressée à l'archevêque par le curé et les marguilliers de Semide, pour qu'il lui plaise d'autoriser une fondation faite en l'église du dit lieu par M. Malvaux, grand vicaire du diocèse de Châlons (1768). — Requête adressée par les habitants du hameau d'Orfeuil, situé sur le terroir de Puiseux, et de la ferme de Sçay, située sur le terroir où était anciennement le village de Sçay, « lesquels habitants sont actuellement au nombre de cinquante communiants et seront bientôt en plus grand nombre », pour prier l'archevêque de désigner un ecclésiastique pour leur administrer les secours spirituels, ou d'unir le bénéfice nommé la chapelle de Saint-Michel de Puiseux à quelque cure voisine, afin que celui qui en sera pourvu soit tenu à leur égard des fonctions curiales; lettres de M. Malvaux, vicaire général, sur la desserte du hameau d'Orfeuil et sur divers objets (au Mont-Valérien, 23 février 1784 : « j'ai coutume depuis quelque tems de venir passer ici plusieurs jours de la semaine pour finir, sous les auspices et avec le secours de M. de Senès, l'ouvrage que M. l'archevêque de Paris avoit entrepris à Chaalons sur les Pères de l'Église... » ; Paris, 10 avril : les nouveaux habitants de la petite colonie d'Orfeuil rendent de grands services aux voyageurs « obligés de traverser ce désert de quatre mortelles lieues » ; ils désirent bâtir une chapelle sous l'invocation de saint Vincent de Paul ; « ce sera la première église qui aura été consacrée à ce grand saint ; .... la tradition du pays est qu'il vint avec ses disciples ensevelir les morts à la bataille que M. de Turenne perdit contre le mareschal du Plessys-Praslin ; et c'est précisément dans ce canton qu'elle fut livrée » ; Paris, 18 avril : impression d'un rituel pour le diocèse de Paris ; au Mont-Valérien, 12 mai : proposition d'affecter la chapelle du village de Puiseux qui a été détruit pendant les guerres et qui « ressuscite sous le nom d'Orfeuil », à la dotation d'un curé ou d'un vicaire chargé de desservir ce hameau). — Sommepy. — Ordonnance de M. Le Besgue, vicaire général de l'archevêque de Reims, prescrivant de continuer à instruire séparément, dans des écoles différentes, les garçons et les filles de la paroisse de Sommepy (15 septembre 1727). — Requête adressée à l'archevêque par Pierre Devarenne, marchand, et Charlotte Muzart, son épouse, demeurant à Sommepy, pour obtenir l'autorisation d'une fondation qu'ils ont faite en l'église du dit lieu, par acte en date du 25 mars 1738. — Visite de l'église de Sommepy (10 octobre 1760 ; on réparera la voûte de la chapelle Saint-Éloi). — Lettre de M. Guillaume, curé de Sommepy, au sujet des décimateurs du lieu et du revenu de la fabrique (17 juin 1786). — Il y a un maître d'école pour les garçons et un pour les filles

(questionnaire de 1774). — SOMME-SUIPPE. — Visite de l'église (25 septembre 1760). — Lettre de M. Gosset, curé de Somme-Suippe, sur l'état de la fabrique de son église (19 juin 1786). — « Dans les guerres civiles, des personnes de la paroisse se sont associées pour se mettre sous la protection de la Sainte Vierge » (questionnaire de 1773). — SOUAIN. — Visite de l'église (26 septembre 1760). — Il y a dans l'étendue de la paroisse « une chapelle nommée de Bouclenay » (procès-verbal de 1773). — La moitié des habitants de Souain exerce la profession de laboureur, l'autre moitié travaille à la laine pour Reims et Châlons (questionnaire de 1774). — SUIPPES. — Inventaire des biens meubles de l'église de Suippes, état du revenu et des terres de la cure, état des terres de la fabrique, liste des obits (28 mai 1679). — Délibération des habitants de Suippes qui s'engagent à payer au vicaire établi au dit lieu une somme annuelle de 60 livres, outre la somme de 150 livres que les religieuses d'Avenay, décimatrices, sont obligées de lui fournir (13 novembre 1707; signatures des habitants). — Requête adressée à l'archevêque de Reims par les habitants de Suippes, pour qu'il lui plaise de leur envoyer un commissaire afin de déterminer, de concert avec eux, l'endroit le plus commode pour construire une sacristie ; à la suite, commission signée de l'archevêque F. de Mailly, qui délègue dans ce but Jacques Hachette, vice-gérant en l'officialité (24 octobre 1716) ; procès-verbal fait par le susdit commissaire (28 octobre; on désigne pour l'établissement de la sacristie une place à prendre à l'arête du pilier boutant, à main droite au dehors, jusqu'à la muraille de la chapelle de Sainte-Anne et Saint-Nicolas). — Visite de l'église (21 avril 1759; il est ordonné de reconstruire l'école, totalement ruinée). — Requête du curé et des marguilliers de Suippes, qui demandent aux vicaires généraux de l'archevêque l'autorisation d'employer, sur les deniers de la fabrique, une somme de 175 livres pour contribuer aux frais d'une nouvelle horloge (1788; la communauté vient de faire à la nef de l'église pour 22,000 livres de dépenses, et dans un temps peu éloigné, elle a dépensé plus de 40,000 livres, « tant à la réparation de ses ponts et chaussées qu'à la construction d'une école et à paver le lieu »); lettre de M. Petit, curé de Suippes, au sujet de cette requête. — Le nombre des communiants de Suippes a diminué de près de trois cents depuis quatre ans.... ; il y a une manufacture de grosse étoffe qui occupe les trois quarts de la paroisse ; ....il y a un maître d'école pour les garçons, et pour instruire les filles, deux sœurs de la communauté du Saint-Enfant-Jésus de Reims, fondées par Madame de Saint-Souplet ; .... « la misère des temps est cause qu'il n'y a pas plus de la moitié des enfants qui va à l'école » ; .... depuis quatre ans, Madame l'abbesse d'Avenay fait travailler à réparer le chœur de l'église ; ....l'adjudication des réparations à faire à la nef, à la charge de la communauté, a été faite par-devant le subdélégué de Reims, le 29 décembre 1773 ; .... il y avait autrefois un hôpital qui a été transféré et réuni à l'Hôtel-Dieu de Reims, où les pauvres de Suippes ont toujours droit à des lits ; .... un ancien territoire, nommé le territoire de Saint-Remy, appartient presque en entier aux habitants de Suippes (questionnaire de 1774). — VILLE-SUR-RETOURNE ET BIGNICOURT. — Visites des églises de Ville-sur-Retourne et de Bignicourt (1760, 1768). — Requête adressée à l'archevêque de Reims par le curé, les marguilliers et les principaux habitants de Ville-sur-Retourne et de Bignicourt, afin d'obtenir la permission d'employer au profit de leurs fabriques, pour des réparations urgentes et des achats d'ornements, le revenu de la cure échu pendant sa vacance; ordonnance de l'archevêque accordant cette permission (22 août 1783). — Renseignements fournis par M. Paris, curé, sur les décimateurs de ses paroisses et des terroirs de Germigny et la Neuville (1 juin 1786). — A Ville et à Bignicourt, on fait le commerce des chevaux (questionnaire de 1774).

G. 285. (Liasse.) — 176 pièces, papier (4 cahiers de 52 pages et de 4, 17 et 3 feuillets, 1 plan); 3 sceaux; 10 cachets.

1683-1788. — **Doyenné de Vesle.** — États des paroisses, visites, enquête de 1774. — RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX. — Procès-verbal des visites des églises paroissiales et succursales du doyenné de Vesle, faites en 1683 par Louis-Éléonor Tristan, archidiacre et chanoine de l'église de Reims, accompagné de Daniel Égan, docteur en théologie (registre de 52 pages, incomplet à la fin, précédé d'une table alphabétique). Le clocher de l'église de Nauroy est entre le chœur et le cancel ; « on n'oseroit y mettre les cloches, elles sont dans une tour à l'entrée de la nef, que les habitans ont fait bastir » (p. 5); l'église de Baconnes a été nouvellement réparée (p. 15); le chœur, le cancel, le clocher et les chapelles de l'église de Mourmelon-le-Grand, ont été entièrement rétablis (p. 17); la chapelle de Saint-Laurent est au bout du village, toute ouverte et sans revenu ni ornements (p. 18); dans l'étendue de la paroisse de

Bouy, il y a une chapelle sous l'invocation de Saint Germain, ... on y célèbre la messe le jour de Saint Germain et le lendemain de Pâques (p. 20); les habitants de Mourmelon-le-Petit « sont extrêmement fatigués des gens de guerre » (p. 21); sur le terroir de Livry, il y a une chapelle sous le titre de Saint Hippolyte, ... elle est en mauvais état, sans ornements ni vitres (p. 22); l'église de Sept-Saulx est « un grand vaisseau fort beau » (p. 25); le chœur de l'église des Petites-Loges « est fermé de muraille et d'une porte qui le sépare de la nef » (p. 26); renseignements sur l'abbaye de Saint-Basle, située sur la paroisse de Verzy : « il y a à présent neuf religieux, sous la conduite du P. de la Coudre, qui en est prieur; M. de Sillery en est abbé » (p. 31); le grand autel de l'église de Ludes est fort beau; il est dû aux libéralités de Madame de Ludes et de M. Limon, ancien curé (p. 41); « il y a des orgues fort propres, touchées par un habitant du lieu » (p. 42); Charles Malo, maître d'école de Rilly, « écrit les livres d'église fort bien » (p. 47); à Villers-Allerand, il y a une chapelle dans la maison de Madame Le Clerc (p. 48). — État du doyenné de Vesle en 1710 cahier de 4 feuillets). A Sillery, des fondations ont été faites par Monsieur Brulart, chancelier, pour les catéchismes (fol. 4). — Visites des paroisses en 1711 (cahier de 17 feuillets). Le curé de Bouy se nomme Augustin-Daniel de Hornes, chanoine régulier, né à Dunkerque, originaire de Bruxelles (fol. 3); dans l'église de Nauroy, « il y a une tribune sur la porte du chœur, prête à tomber » (fol. 8); sur la paroisse de Prosnes, il y a une chapelle, appelée la chapelle d'Ardenay, « à présent ruinée et dont il ne reste que quelques vestiges au milieu de la campagne » (fol. 10); on va travailler à réparer les bas-côtés de l'église de Prunay (id.); dans l'église de Sillery, il y a une relique de saint Clément, « apportée de Rome par Monsieur de Puisieux » (fol. 12). — État des paroisses, dîmes et revenus des cures, vers 1712 (cahier de 3 feuillets). — Notes sur les paroisses, les présentateurs aux cures, les revenus de ces cures et les décimateurs (vers 1765; le maître autel de l'église de Rilly a été consacré le 20 février 1757). — BACONNES. — Visites de l'église (1759, 1768). — Lettre de M. Chenu, curé de Baconnes, au sujet de l'option de la portion congrue et de la situation de la fabrique (9 février 1786). — Lettre de M. Dauphinot, curé de Mourmelon-le-Grand, à l'abbé de Coucy, vicaire général, sur la nécessité d'envoyer un prêtre à Baconnes pour y faire les fonctions curiales, à cause de la maladie du curé (8 mars). — BEAUMONT-SUR-VESLE ET COURMELOIS. — Visite de l'église de Beaumont (1759). — Renseignements sur le revenu de la cure (1786). — Renseignements sur la confrérie de Sainte Barbe, établie en l'église de Beaumont, sur le pèlerinage qui a lieu à Courmelois le dimanche suivant la fête de saint Maur, patron de l'église, et sur la chapelle érigée à Courmelois dans la maison de l'abbé Willot, ancien écolâtre de l'église de Reims (questionnaire de 1774). — BEINE ET NAUROY. — Inventaire des meubles et déclaration des héritages appartenant à l'église de Beine, état des obits (1 juin 1679; dans l'église, quatre pots de faïence, avec bouquets de soie, image d'argent de saint Laurent, haute d'environ un demi-pied, etc.); inventaire des meubles de l'église de Nauroy (18 juin). — Ordonnance d'Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims, établissant un vicaire à Nauroy pour desservir le dit lieu (1731, brouillon). — Visite de l'église de Nauroy et de la maison vicariale, nouvellement bâtie (27 mai 1743); visite de l'église et examen d'un compte de la fabrique pour l'année 1751 (13 juin 1752). — Visites des églises de Beine (28 avril 1759), et de Nauroy (18 avril 1768). — Requête adressée à l'intendant de Champagne par les marguilliers et les principaux habitants de Beine, pour obtenir l'autorisation de placer une somme provenant du remboursement du principal d'une rente, affectée à une fondation faite en 1729 par Nicole Pieret; lettre de Polonceau, subdélégué de Reims, qui renvoie cette requête, parce qu'elle ne regarde pas l'intendant et doit être adressée à l'archevêque (19 mars 1774). — Lettre de M. Masson, curé de Beine, qui transmet des observations sur l'état de sa cure (30 janvier 1786; on compte à Beine 550 communiants au moins, les pauvres sont en petit nombre). — Lettre de M. Le Roy, doyen de la Vesle, sur l'utilité d'ériger les paroisses de Nauroy et des Petites-Loges en cures (4 décembre 1787). — Les cinq sixièmes des habitants de Beine sont des ouvriers en serge, « travaillant pour la fabrique de Reims des rayés, étamines, burats, etc., que les marchands de Reims vendent aux Portugais, aux Italiens, et même jusqu'aux Échelles du Levant »; ..... l'école se tient dans un bâtiment dû à la générosité d'un ancien négociant de Reims, natif de Beine; ..... des reliques de saint Vital, martyr, ont été procurées à l'église vers 1750 par l'abbé de Beine (questionnaire de 1774). — BOUY. — Visites

de l'église (1758, 1768). — Renseignements fournis par M. Vuathier, prieur curé de Bouy, sur le revenu de la fabrique et sur la chapelle de Saint-Germain, dont la démolition lui paraît utile (s. d., vers 1786). — CHAMPFLEURY. — État des meubles et ornements, des héritages et surcens de l'église de Champfleury, et des héritages de la cure (22 mai 1679). — Visite de l'église (14 mai 1759). — Lettres de M. Plumet, curé de Champfleury, sur le revenu de sa cure (5 février et 21 mars 1786). — CHIGNY. — Lettre de M. Vuilquin, curé de Chigny, sur le revenu de sa cure (1 mars 1786). — CORMONTREUIL. — Requête adressée par le promoteur à l'archevêque de Reims, pour qu'il lui plaise d'ordonner que l'église de Cormontreuil sera détachée de celle de Saint-Jean de Reims, dont elle est succursale, et érigée en cure, que le titre de la cure de Saint-Sixte de Reims sera éteint et que les fruits et revenus en dépendant seront unis à la cure de Saint-Jean, à condition que le curé de cette dernière église sera chargé du soin des paroissiens de Saint-Sixte ; à la suite, ordonnance de l'archevêque Charles-Maurice Le Tellier, prescrivant une information à ce sujet (8 août 1686) ; assignations à comparaître données aux parties intéressées, aux religieux de Saint-Nicaise de Reims, décimateurs de Cormontreuil, à Daniel Égan, curé de Saint-Sixte, aux chanoines de la Sainte Chapelle de Paris, jouissant des revenus de la mense abbatiale de Saint-Nicaise, etc. (12 août), au chapitre de Reims, aux religieux de Saint-Remi et à Jean Rainssant, curé de Taissy (18 et 19 septembre) ; procurations données par les paroissiens de l'église Saint-Jean de Reims et de l'église de Cormontreuil (16 et 17 septembre), par les chanoines de Saint-Symphorien de Reims (18 septembre), par les religieux de Saint-Nicaise et de Saint-Remi, les religieuses de Saint-Pierre de Reims et le chapitre métropolitain (19 septembre) ; information et visites des églises de Saint-Jean et de Saint-Sixte et de l'église Saint-André de Cormontreuil, faites par Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims (19 septembre ; sur la paroisse de Saint-Sixte, il n'y a que quatre communiants, demeurant à Vrilly ;..... le curé de Saint-Jean pourra en être chargé, comme celui de Saint-Julien de Reims a soin de ceux qui demeurent en la cense de Murigny, située à une grande demi-lieue de la ville ;..... Daniel Égan, curé de Saint-Sixte, demande que cette dernière église soit entretenue comme par le passé, ou en cas de changement, qu'il y ait dans le diocèse une église ou chapelle sous l'invocation de ce saint). — Visite de l'église de Cormontreuil (15 mai 1759). — Lettres de Nicolas Jobart, curé de Cormontreuil, sur le revenu de sa cure et sur les décimateurs de la paroisse (7 et 17 février 1786). — Les habitants de Cormontreuil sont laboureurs et vignerons ;..... il y a une chapelle domestique dans la maison de campagne du séminaire de Reims (questionnaire de 1774). — LIVRY. — Visites de l'église (1759, 1764 ; en 1764, la voûte du chœur menace ruine). — Renseignements fournis par Nicolas Lefebvre, curé de Livry, sur les revenus de la cure et de la fabrique, le nombre des communiants, les décimateurs, les pauvres de la paroisse et la valeur de la dîme (11 février 1786 ; il y a un écart « qui est le château de M. le président Fraguier »). — L'église de Livry a été bénite en 1766, à cause des réparations et reconstructions considérables qui ont été faites, tant au chœur qu'à la nef ;..... le tabernacle a été rétabli et doré en 1766 (questionnaire de 1773 ; ce questionnaire qui se trouve ici, en outre du questionnaire de 1774, est celui qu'on a déjà vu pour le doyenné de Bétheniville ; voy. G. 283). — LOUVERCY ET MOURMELON-LE-PETIT. — Visites des églises (1759, 1768 ; en 1759, il faut réparer une branche d'ogive dans le chœur de l'église de Louvercy). — Lettres de M. Baroy, curé de Louvercy, au sujet d'une pension réclamée par M. de Saint-Olive, son prédécesseur (3 mars et 20 avril 1784). — Renseignements fournis par le même sur le revenu de la cure, les dîmes, le revenu des fabriques de Louvercy et de Mourmelon-le-Petit, les fondations, le nombre des communiants ; lettre dans laquelle il déclare opter pour la portion congrue (7 mars 1786). — Le questionnaire de 1773 existe pour Louvercy. — LUDES. — Visites des églises de Ludes et de Chigny (11 et 12 mai 1759). — Lettre de M. Massy, curé de Ludes, sur le revenu de la cure et l'état de la paroisse (10 février 1786 ; il y a dans cette paroisse quelques infirmes, deux aveugles, et au moins trente ménages pauvres). — Le seigneur principal de Ludes est le marquis de Genlis, résidant ordinairement à Paris ;..... il y a une chapelle dans la maison seigneuriale (questionnaire de 1774). — MAILLY. — Visites des églises de Mailly et de Verzy (10 et 9 mai 1759 ; à Mailly, il est ordonné d'enterrer dans le cimetière la statue de saint Nicolas et celle qui se trouve à côté dans la chapelle de Saint-Vincent ; à Verzy, on répare la voûte de la chapelle de Saint-Nicolas, qui menace ruine). — Renseigne-

ments fournis par Jean-Baptiste Cerlet, curé de Mailly, sur l'état de sa cure (8 février 1786). — « Le chœur et la nef de l'église (de Mailly) sont en si mauvais état qu'il y a ordre de la part de Monseigneur l'intendant à la subdélégation de Reims pour les jeter bas;..... il y a une chapelle dans la maison de Romont qui appartient aux bénédictins de Novy » (questionnaire de 1774). — MOURMELON-LE-GRAND. — Visites de l'église (1741, 1759, 1768; en 1741, on travaille à rebâtir la nef tout à neuf). — Lettre de Remi Dauphinot, curé, sur le revenu de la cure et de la fabrique (4 février 1786). — PROSNES. — Requête adressée au grand vicaire de l'archevêque de Reims par les paroissiens de Prosnes, afin d'obtenir la permission d'employer une partie de l'argent qui est entre les mains des marguilliers, pour contribuer aux frais d'un beffroi neuf qu'il est nécessaire de faire aux trois cloches de l'église; procès-verbal de l'information faite à ce sujet par le sieur Limon, doyen de Vesle (12 mai 1682); ordonnance de Robert de Y, vicaire général, permettant d'employer une somme de 120 livres, à la condition que les habitants remplaceront cette somme dans les quatre ans à partir du 1er janvier 1683 (13 juin 1682). — Visites de l'église (1759, 1768). — Renseignement sur le bénéfice simple de Saint-Georges d'Ardenay, à la nomination de l'abbé d'Hautvillers (questionnaire de 1774). — PRUNAY. — État du revenu de la cure de Prunay (s. d., vers 1679). — Visite de l'église (30 avril 1759). — Lettre de Pierre Lecocq, curé, sur l'option de la portion congrue et le revenu de la cure (29 janvier 1786). — RILLY-LA-MONTAGNE. — Visite de l'église, faite par Henri Hachette, évêque de Cydon, suffragant de l'archevêque de Reims, (20 février 1757, sceau aux armes du dit évêque de Cydon; on travaillera au portail de l'église, où les degrés sont défectueux; défense « de donner du vin, fin de la communion, excepté aux enfans, le jour de leur première communion »); procès-verbal de la bénédiction et consécration, faites par le même, d'un nouveau maître autel (id.; sceau). — Lettre de Jean Suny, curé de Rilly, qui appuie le projet de faire un tabernacle neuf en l'église (22 juillet 1780); ordonnance d'Alexandre-Angélique de Talleyrand, archevêque de Reims, qui commet Emmanuel-Nicolas-François Polonceau, chanoine de l'église métropolitaine, à l'effet de procéder à la visite de l'église de Rilly et d'examiner en particulier l'état du tabernacle (2 août 1780; sceau de l'archevêque); procès-verbal de la visite faite par le dit sr Polonceau (13 août); brouillon d'une ordonnance prescrivant d'acheter divers ornements et de faire un nouveau tabernacle, et permettant en outre d'acheter « une croix et quatre chandeliers d'argent haché pour le maître autel » (18 août). — Lettre de J. Suny, curé, sur l'état de la cure et de la fabrique (31 janvier 1786). — L'école est grande, c'est une maison appartenant à la communauté;..... le maître autel de l'église est un autel à six colonnes de marbre, surmontées d'un baldaquin qui touche à la voûte (questionnaire de 1774). — SEPT-SAULX ET LES PETITES-LOGES. — Inventaire des biens meubles et immeubles de l'église de Sept-Saulx, état des obits (1 mai 1679); état des biens de la cure (4 mai). — Visites de l'église des Petites-Loges (1741, 1768); visite des églises de Sept-Saulx et des Petites-Loges (1759). — Requête adressée à l'archevêque par le curé, les marguilliers et les habitants des Petites-Loges, pour obtenir l'autorisation d'une fondation faite en leur église par M. Vallé, habitant de Châlons-sur-Marne (vers 1783). — Renseignements fournis par M. Abraham, curé de Sept-Saulx et des Petites-Loges, sur l'état de la cure et le revenu des fabriques des deux églises (1786); mémoire du même sur la paroisse des Petites-Loges (id.). — Requête du curé, des marguilliers et des principaux habitants de Sept-Saulx, qui sollicitent de l'archevêque une réduction des fondations existant en leur église (1787). — SILLERY ET PUISIEULX. — Visites des églises de Sillery et de Puisieulx (1759, 1768). — Renseignements fournis par Jean-Baptiste Vassellier Dazy, curé de Sillery et de Puisieulx, sur l'état de la cure, les décimateurs et le revenu des fabriques (1786). — Affaire relative à la vente d'une portion du jardin du presbytère de Sillery, faite en 1788, sur l'initiative de M. Huet, curé, pour aider les habitants à supporter les frais de la construction d'un nouveau presbytère, réclamation de M. Pierron, son successeur en la cure, contre cette vente qui le privait d'un terrain dont il devait avoir l'usufruit; mémoires, plan du nouveau presbytère et du terrain en question, lettre autographe du marquis de Sillery, lettre de l'abbé Huet (à l'hôtel de Vogüé, à Dijon, 18 juin 1788). — Le village de Sillery a deux parties : le Grand Sillery, qui est du ressort du bailliage de Reims, et le Petit Sillery « ou Mont Tajard », qui est du ressort du bailliage d'Épernay;... les religieux de Novy, dans leur maison de Romont, située sur la paroisse de Mailly, ont fait, il y a dix ou douze ans, de gros bâtiments et une grande porte

d'entrée sur le terroir de Sillery;... il y a à Sillery une fondation de 60 livres faite par l'abbé Dujard pour instruire les pauvres gratis;... il faudrait ajouter à l'église deux collatéraux, « dont les cintres sont faits »;... on va en procession à une croix ancienne, « où nous avons trouvé un cimetière, quantité de corps grands et petits enterrés avec ordre; si on fouilloit, on en trouveroit dans l'étendue de six verges royales; on n'a aucune mémoire du temps que l'on enterroit en cet endroit; il est à six cents pas du village, au milieu du bois; il y a une ancienne croix de pierre, de vieux arbres à l'entour »;... il y a au château de Sillery une chapelle, dans l'intérieur de la maison (questionnaire de 1774). — TAISSY. — Requête adressée à l'archevêque de Reims par Louis-Gérard Roland, seigneur de Sorbon, pour obtenir la permission de faire célébrer la messe dans la chapelle de sa maison de Challerange, située en la paroisse de Taissy, laquelle chapelle il a fait transporter « dans un endroit plus commode et plus décent »; visite de cette chapelle faite par Jean-Baptiste Joly, curé de Saint-André du faubourg Cérés de Reims et doyen rural de la Vesle (1 juillet 1748; les vitraux des deux croisées de la chapelle représentent l'une un crucifix, l'autre une Nativité); procès-verbal de la bénédiction de la dite chapelle, faite par Nicolas de Mailly, chanoine, vicaire général de Mgr. de Rohan, archevêque de Reims (15 juillet). — Visite de l'église de Taissy (16 mai 1759). — Renseignements fournis par Pierre Potet, curé, sur l'état du revenu de la cure (15 février 1786; « le terroir de Taissy, ingrat de sa nature, n'est cultivé que par cinq mauvais laboureurs et quelques vignerons »). — THUISY. — Déclaration des biens meubles et immeubles appartenant à l'église (s. d., vers 1679). — Billet du chevalier de Thuisy, demandant qu'on lui recherche dans les archives de l'archevêché une requête de l'année 1729 ou 1730, présentée par Jérôme-Joseph de Goujon de Thuisy, son grand-père, à M. de Rohan, pour demander l'extinction de la chapelle de Saint-Jacques et Saint-Christophe, sise à Challerange, et le partage des revenus de cette chapelle entre les curés de Challerange et de Thuisy (13 novembre 1783). — Renseignements fournis par Jean-Baptiste Vuibert, curé de Thuisy, sur l'état de sa cure, les fondations, et en particulier, la participation aux revenus et aux charges de la chapelle de Challerange (4 février 1786). — VERZENAY. — Visite de l'église (6 mai 1759). — Procès-verbaux dressés contre un maître d'école qui voulait prendre le surplis et faire les fonctions de clerc à l'église, malgré la défense qu'il en avait reçue (6 octobre 1776); brouillon d'une ordonnance confirmant cette défense. — Lettre de M. Carré, curé de Verzenay, sur l'état de sa cure (31 janvier 1786). — Procès-verbal de la visite faite par Pierre Leroy, doyen de la Vesle, de l'église de Verzenay, nouvellement construite (29 janvier 1788). — Description de l'ancienne église (le sanctuaire est sur une forme d'hexagone, coupé dans le milieu de son diamètre, les murs de la nef sont percés de trois arcades, etc.); renseignement sur la chapelle Saint-Nicolas, bénéfice séculier à la collation du chanoine tournaire de la cathédrale de Reims (questionnaire de 1774). — VERZY. — Déclaration des revenus de la cure et de la fabrique (23 juin et 15 août 1679); titres et contrats concernant des donations faites à l'église de Verzy, pour des fondations, par Claude Clocquet, curé du dit lieu, par Jean Parède, chanoine de l'église et abbaye de Saint-Pierre d'Avenay, et par Dom François Homo, ancien religieux de l'abbaye de Saint-Basle (1663 à 1678). — Procédures contre les religieux de Saint-Basle qui avaient fait, sans la permission de l'autorité compétente, des processions publiques dans la campagne, avec des châsses et des reliques (1719 à 1720); sentence de l'officialité de Reims qui leur interdit de faire à l'avenir de ces processions, sans la permission de l'archevêque ou de ses vicaires généraux (31 août 1720). — Visite de l'église et du cimetière de Verzy par M. de Rochefort d'Ailly Saint-Point, vicaire général (6 février 1764). — Lettre de P. Leroy, curé de Verzy et doyen de la Vesle, sur l'état de sa cure (10 février 1786). — La nef de l'église est en mauvais état et menace ruine;... depuis six ans on a présenté à Mgr. l'intendant plusieurs suppliques pour la reconstruction de l'église (questionnaire de 1774). — VILLERS-ALLERAND. — Requête adressée aux vicaires généraux de l'archevêque de Reims par Étienne Clay, fabricant, demeurant à Reims, pour qu'il leur plaise de faire faire la visite de la chapelle établie dans sa maison de Montchenot, en la paroisse de Villers-Allerand; procès-verbal de la visite de cette chapelle, faite par J.-B. Joly, doyen de Vesle (19 mai 1740). — Visite de l'église de Villers-Allerand (12 mai 1759; il est ordonné de construire une chapelle où l'on mettra les statues de sainte Agathe et de saint Pierre). — Renseignements fournis par Jacques Bouré, curé, sur l'état de la cure et de la paroisse (30 janvier 1786). — Le maître d'école de Villers-

Allerand a été « fondé par feu M. d'Estampes, à condition de tenir l'école gratuitement » ;... l'école se tient dans une maison appartenant à la communauté;... il y a dans l'église un pèlerinage à sainte Agathe, patronne de la paroisse (questionnaire de 1774). — VILLERS-MARMERY. — Visite de l'église (1 mai 1759). — WEZ. — Inventaire des meubles et du revenu de l'église de Wez, fondations, état du revenu de la cure (16 mai 1680; calice d'étain « dont on se servoit pendant les guerres », couvre-chefs servant à parer les images de la Sainte Vierge et de sainte Barbe, etc.). — Visite de l'église et ordonnance de Jean-Baptiste de Y de Seraucourt, vicaire général de l'archevêque de Reims, obligeant les décimateurs à faire certaines réparations et à fournir divers livres et ornements, ainsi que le pain et le vin pour la célébration de la messe, et le luminaire pour le service divin, les jours de fêtes et de dimanches (23 avril 1709). — Visites des églises de Wez (1759, 1768), et de Thuisy (1759). — Renseignements fournis par M. Dailly, curé de Wez, sur le revenu de sa cure (6 février 1786).

G. 286. (Liasse.) — 145 pièces, papier (21 cahiers de 8, 8, 8, 8, 9, 7, 10, 10, 9, 11, 7, 9, 14, 11, 7, 7, 5, 12, 12, 17 feuillets, et de 82 pages, 1 plan); 4 sceaux; 3 cachets.

1214-1786. — **Doyenné d'Épernay.** — États des paroisses, visites, enquête de 1774. — RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (*dans un portefeuille*). — État du doyenné d'Épernay en 1499 [1], présenté le 9 avril de cette année, « in sancta synodo celebranda Remis » (cahier de 8 feuillets). L'église des Grandes-Loges « indiget reparationibus multis a longo tempore propter guerras » (fol. 1); il en est de même de celle de Brabant; il ne reste plus dans ce village que deux ou trois paroissiens très pauvres (fol. 2); Mutry est aussi dépeuplé, et son église est en ruine par le fait des guerres (fol. 4); les églises de Saint-Imoges et de la Neuville-en-Beauvoir sont également ruinées (id.); « ecclesia parrochialis de Turribus super Maternam, sita in prioratu Sancti Petri, indiget aliquibus reparationibus, sed in eadem operatur » (fol. 8). — État du doyenné en 1502 (cahier de 8 feuillets). — Id., en 1508 (cahier de 8 feuillets, un peu entamé par l'humidité sur l'un des coins). « Ecclesia parrochialis de Nova Villa apud Sanctum Ymagium est quedam capella de novo constructa;... non sunt... nisi sex vel circiter habitantes, adhuc valde pauperes » (fol. 5); « ecclesia parrochialis de Nova Villa apud Bellum Visum est quedam ecclesiola de novo reparata » (id.) — États du doyenné en 1523, 1526, 1528, 1529, 1530, 1535 (cahiers de 8, 9, 7, 10, 10 et 9 feuillets; le cahier de 1529 est incomplet à la fin; celui de 1535 se termine par la mention suivante : « Visus est hic presens status et examinatus per registrarium subscriptum, P. de Lenoncourt »). — Id., en 1540 (cahiers de 11 feuillets). L'église de Cumières n'a pas été visitée, « quia est in diocesi Suessionensi, tamen media pars parochianorum sunt Remensis diocesis » (fol. 6); à Cramant, « est domus presbiteralis bene sumptuosa » (fol. 7). — Id., en 1546 (cahier de 7 feuillets). Ecclesia sancti Remigii de Plivis indiget reparationibus multis tam in coopertura quam in muris » (fol. 4). — Id., en 1555 (cahier de 9 feuillets). Église des Grandes-Loges, « parochialis ecclesia Sancti Nicolai de Logiis Vuarmondi » (fol. 1); l'église de Brabant, « visa raritate parochianorum, est sufficiens » (fol. 3); l'église d'Épernay « habet pro visitatore archiepiscopum Remensem » (fol. 6). — État du doyenné présenté en 1561 au cardinal de Lorraine, archevêque de Reims (cahier de 14 feuillets, rongé sur un coin par les souris). Liste des abbayes et prieurés du doyenné d'Épernay, avec les noms des abbés et prieurs (fol. 1); il y a six chanoines à Avenay (fol. 4); l'église d'Ay a besoin de nombreuses réparations;... « curatus de Ayo, Lancelotus de Bossu, non visitavit a viginti annis suos parochianos, manens Remis; habet pro vicario magistrum Petrum Belloys » (fol. 5); l'église de Chouilly est en mauvais état (fol. 10); celle de Germaine « est in eleganti statu »; sur le territoire du dit Germaine, « est tractus qui nuncupatur *le traict de Beufz*,... cujus decimas percipit abbas de Altovillari » (fol. 11); liste des chapelles du doyenné (fol. 12 à 13); chanoines de Saint-Pierre d'Avenay et de Saint-Maurice de Tours-sur-Marne; ces derniers « sunt quattuor de fundatione antiqua, absentes omnes, non deservientes; pro nunc non fit officium in dicta ecclesia; dicta ecclesia minatur ruinam » ; il y a un trésorier qui demeure dans la ville de Tours, « apud Turonensem urbem » (fol. 13); léproseries et chapelles de Saint-Jacques de Tours-sur-Marne, de Saint-Laurent d'Épernay, de Saint-Nicolas de Mareuil; léproserie d'Hautvillers (fol. 13 à 14); aumôneries d'Épernay, d'Hautvillers, des Grandes-Loges, d'Avenay, Chouilly, Plivot et Condé; l'une

(1) Il manque ici deux états du doyenné d'Épernay en 1478 et 1488. Ces pièces devaient se trouver dans la liasse à une époque assez récente; en effet, il existe dans cette même liasse un recueil d'extraits relatifs à Ay, tirés des procès-verbaux de visites, et parmi ces copies, d'une écriture presque contemporaine, figurent des emprunts aux états en question. Nous n'avons pu retrouver ces documents, et toutes nos recherches ont été sans résultat.

des aumôneries d'Épernay, dite de Saint-Remi, « fuit demolita ab hostilitato, 1544 »; celle de Plivot est en la possession de Nicolas Frizon, docteur en théologie (fol. 14). — État du doyenné en 1562 (cahier de 11 feuillets). L'église de Bouzy, « habita raritate parochianorum, est honesta » (fol. 5); l'église paroissiale d'Hautvillers « est eleganter ornata » (fol. 7). — Id., en 1567 (cahier de 7 feuillets). L'église de Germaine « est de novo restaurata » (fol. 5); l'église de Chouilly « indiget... a longo tempore plurimis reparationibus,... in coopertura,... in turre et vitrinis » (fol. 7). — Id., en 1570 (cahier de 7 feuillets). A Vraux, « domus presbyteralis demolita est per hugonistas » (fol. 2); l'église de Mutigny « passa est detrimentum maximum per incursionem hugonistarum » (id.); l'église de Bisseuil est en assez bon état, « visa severitate hugonistarum in alias ecclesias » (fol. 3); même observation pour celle de Mareuil (id.); l'église de Saint-Imoges a été détruite presque de fond en comble par les huguenots (fol. 4); le presbytère de Cramant a été brûlé par eux (fol. 5), ainsi que l'église Saint-Remi de Plivot (fol. 6); ils ont aussi détruit entièrement le presbytère de Tauxières (fol. 7). — Id., en 1572 (cahier de 5 feuillets). L'église de la Neuville-en-Beauvoir « patitur ruinam » (fol. 4); le presbytère de Chouilly a été brûlé par les huguenots (id.); l'église des Istres « fuit multum offensa cursu hugonistarum » (fol. 5). — Procès-verbal des visites des églises paroissiales et succursales du doyenné d'Épernay, faites en 1672 par Louis-Éléonor Tristan, archidiacre de Champagne, et continuées par Henri Melot, doyen d'Épernay (registre de 82 pages, dérelié, précédé d'une table alphabétique). Le comte de Coligny est seigneur de Saint-Imoges (p. 2); le village de la Neuville-en-Beauvoir « estoit un gros bourg autrefois; à présent, il n'y a que douze mesnages ;..... cette église estoit anciennement une parroisse; depuis que le lieu a esté ruiné, on l'a annexée à la parroisse de Saint-Imoge » (p. 5.); renseignements sur l'abbaye de Saint-Pierre d'Hautvillers ; sur l'hôpital de Saint-Christophe, alors détruit, qui était situé près du cimetière de la paroisse, au lieu appelé *le Pré l'aumône*, et dans lequel il y avait toujours trois lits pour les pauvres (p. 11); sur l'hôpital des orphelins et des pauvres passants, « establi depuis quatre ans par les soins et les questes de Madame Varlet, bourgeoise de Rheims », sous la conduite d'une sœur qui faisait en même temps l'école à la plupart des filles du village (p. 12); sur le prieuré de Saint-Nivard, situé dans les bois, près de l'abbaye (p. 13); l'église de Dizy « qui estoit autrefois très grande, a esté ruinée par les huguenots; le chœur est resté en mazure ; les habitans ont fait fermer la nef et y ont fait mettre le grand autel ; ..... il y a une grande ruine à la tour du clocher qui est à l'entrée de la nef » (p. 16 à 17); « il y a un gentilhomme de la religion et toute sa famille; il demeure au château de la Marche, dont la moitié appartient aux religieuses ursulines d'Épernay » (p. 17); il y a dans l'église de Mareuil des reliquaires d'argent; l'un d'entre eux en forme de croix, couverte d'argent, a été apporté de Jérusalem par Louis Balourdet, ancien curé de Mareuil (p. 19 à 20); la chapelle du château, sous le titre de Saint Vit, est à présent démolie; une autre chapelle appelée la Maladrerie, située près des fossés de Mareuil, est aussi entièrement ruinée (p. 22); le bourg d'Ay est composé de 680 ménages, dont 45 sont protestants ; .... il y a un prêche établi depuis quatre-vingts ans au plus ; autrefois les gens de la religion allaient au prêche à Épernay; le ministre s'appelle Trouillart (p. 24); renseignements sur l'hôpital, le prieuré de Charlefontaine, situé dans l'étendue de la paroisse, et la chapelle du château de la Malmaison, appartenant à M. de Thiernut (p. 26 à 27); l'église de Mutigny était autrefois fort grande; elle a été ruinée et réduite en l'état où elle est à présent (p. 27); renseignements sur l'abbaye de Saint-Pierre d'Avenay; sur la chapelle de Notre-Dame ou de Saint-Roch, dans la cour de l'abbaye, dans laquelle sont les tombeaux de sainte Berthe et de saint Gombert (p. 31) ; sur la chapelle de Sainte-Croix, dont le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris, est titulaire ; sur les chapelles de Sainte-Anne, Sainte-Catherine, Saint-Laurent et Notre-Dame dans la paroisse, et sur l'hôpital (p. 32); sur la paroisse de Germaine, il y avait une petite chapelle, dépendant de l'abbaye d'Hautvillers; « elle est scituée à la cense de Beuë; on fait une estable de ce qui reste de bastimens » (p. 34); à Vertuelle, dans la paroisse de Louvois, il y a une petite chapelle sous le titre de la Trinité ; M. Le Tellier, secrétaire d'État, est seigneur de Louvois; le calice de l'église a été donné par Madame Le Tellier (p. 36); il y a une chapelle dans le château du lieu; l'église paroissiale est en mauvais état (p. 37); dans l'église de Fontaine, relique de saint Aignan, dans un reliquaire de cuivre, envoyée le 6 novembre 1601 par Charles de la Saussaye, doyen du chapitre d'Orléans (p. 41); le prieuré de Saint-

Gibrien de Chézy est situé sur la paroisse de Bisseuil ; sa chapelle est en mauvais état (p. 44); le clocher qui est à l'entrée de l'église d'Athis menace ruine ; il y a dans la paroisse plusieurs religionnaires : Mlle de Boucherat, épouse du sieur de Cramant, Mlles Desmarets, M. de Colignon et sa femme (p. 49); à Cramant, Mlles de Menin, qui sont quatre sœurs, sont aussi de la religion (p. 54); il y a à Chouilly une maladrerie dont la chapelle est fondue, et une chapelle dans le château du seigneur du lieu (p. 59); le clocher qui est sur le chœur de l'église de Cuis est en très mauvais état, ainsi que le cancel (id.) ; à Pierry ou Saint-Julien, le prieur de Saint-Christophe de Montfélix, au diocèse de Soissons, est décimateur d'une partie du terroir; le village est composé de trente-cinq ménages; l'église est éloignée d'une demi-lieue (p. 61); au bout du village de Condé, il y a une petite chapelle de Saint-Sulpice qui était autrefois paroisse; il n'y a plus de paroissiens (p. 64); dans l'église d'Ambonnay, on a une côte de saint Réole, archevêque de Reims, enchâssée dans un reliquaire d'argent (p. 67); le chœur de l'église des Grandes-Loges a été réparé depuis deux ans, il y a en cette église une chapelle couverte en paille (p. 72) ; on travaille à réparer l'église de Billy (p. 73); le chœur de l'église de Vaudemange est totalement en ruine (p. 74); à Épernay, les communiants sont au nombre d'environ 3,500; trois maîtres d'école instruisent les garçons; les religieuses ursulines enseignent les filles (p. 76); « près de l'église, il y a un hospital sans revenu que l'on rebastit à présent par la charité des bourgeois » ; il y a un couvent de minimes, composé de cinq religieux ; dans le faubourg de la ville, une chapelle sous l'invocation de Saint Laurent ; dans l'étendue de la paroisse, un hameau distant d'une grande demi-lieue, qui appartient à l'abbé d'Épernay, et où il y a une chapelle sous l'invocation de Saint Antoine; enfin, « un hermitage distant d'une grande lieue de la ville, dont la chapelle est soubs l'invocation de St. Mammert ; elle est bien ornée et entretenue par les soins d'un hermite qui y demeure seul à présent » (p. 77) ; dans l'église paroissiale de Tours-sur-Marne, le grand autel a été démoli en 1615 et rétabli entièrement (p. 79); renseignements sur le prieuré de Tours-sur-Marne, à la collation de l'abbé de Cluny, sur l'église collégiale de Saint-Maurice, sur l'hôpital et sur la chapelle de Saint-Jacques, distante de deux cents pas du village (p. 81 à 82). — Visite du doyenné d'Épernay, faite par l'archevêque de Reims au mois d'octobre 1685 (cahier de 12 feuillets). Le village de Louvois appartient « à Mgr. Michel Le Tellier, ministre et secrétaire d'État » (fol. 2); le chœur de l'église de Fontaine est en bon état, il faudrait démolir la nef (id.) ; à Avenay, une fondation a été faite par Henri Beraud pour l'enseignement gratuit des pauvres (fol. 4) ; à Ay, Mgr. l'archevêque a « converti 55 ménages huguenots qui y estoient, et fait démolir le temple » (fol. 9); l'abbaye de Saint-Martin d'Épernay est possédée par Ferdinand Valot, conseiller clerc au Parlement ; il y a cinq chanoines réguliers de Saint-Augustin réformés, de la congrégation de France, et quatre anciens (fol. 11). — Tableau des paroisses du doyenné d'Épernay en 1710, liste des nominateurs et des curés, nombres des communiants, revenus des cures et des fabriques. — Visite des églises du doyenné en 1718 (cahier de 12 feuillets). L'église d'Athis est entièrement rétablie à neuf pour les murs et les voûtes (fol. 1); dans Ay, il y a environ quarante ménages hérétiques (fol. 2) ; la chapelle de Saint-Sulpice de Condé est possédée par M. de la Roche, principal du collège de Sainte-Barbe de Paris (fol. 4) ; la nouvelle église de Cumières est à peu près terminée, on travaille actuellement au dôme (fol. 5); le hameau de Saint-Antoine, dépendant de Mardeuil, est composé de sept ou huit maisons (fol. 9); sur la paroisse de Mutigny, il y a une chapelle domestique dans la maison de M. Yvernel de Montflambert (id.) ; le prieuré de Tours-sur-Marne est possédé par M. Levaillant, conseiller clerc au Grand Conseil (fol. 10). — Visite des églises du doyenné en 1726 (cahier de 17 feuillets). A Cumières, il y a une chapelle dans la maison de M. de Sainte-Claire (fol. 7); à Épernay, il n'y a qu'une seule famille hérétique (fol. 8) ; l'église de Mutigny qui était presque tombée en ruine est bien réparée (fol. 13). — Requête adressée par des prêtres du diocèse de Reims aux vicaires généraux de l'archevêque, au sujet de guérisons prétendues miraculeuses qui auraient eu lieu le 8 juillet 1727 et le 16 mai 1728, sur le tombeau de Gérard Rousse, chanoine d'Avenay [1] ; liste des curés qui ont signé cette requête. — Notes écrites vers 1765 : copie d'une ordonnance du 22 juin 1675, unissant à la fabrique de l'église paroissiale d'Hautvillers trois maisons données autrefois par des particuliers pour y établir des petites écoles gratuites, lesquelles écoles n'avaient pu être créées, faute de revenu; notes sur le déplacement du cime-

(1) Janséniste, considéré comme un saint par ses partisans.

tière de la paroisse d'Hautvillers, par suite d'un échange fait en 1675 ; sur la fondation de M. Beraud à Avenay; la chapelle de la cense de Beuf, près Germaine, dont on voit encore quelques ruines; les chapelles des châteaux de Mareuil et de la Malmaison et du prieuré de Charlefontaine; la maladrerie de Chouilly; l'établissement d'un vicaire à Champillon en 1672; la démolition de l'église Saint-Martin d'Hermonville, en vertu d'une ordonnance du 20 septembre 1674; la défense faite au curé d'Avaux-le-Château, par une ordonnance du 12 juin 1676, de célébrer la messe le même jour dans les deux églises de Saint-Denis et de Saint-Remi d'Avaux, dont la première était du diocèse de Reims et la seconde du diocèse de Laon; la chapelle du cimetière de Donchery (ces notes sont écrites au dos et sur les marges d'une circulaire imprimée annonçant les concours pour les places gratuites des séminaires de Sedan et de Reims, s. d.). — Notes sur les paroisses du doyenné d'Épernay, les présentateurs aux cures, les revenus de ces cures, les décimateurs, les chapelles et les hôpitaux (vers 1765; le vieux bâtiment de l'hôpital d'Avenay sert à loger gratuitement quatre ou cinq pauvres). — État des cures à portions congrues du doyenné d'Épernay, par option en 1768, et de celles qui peuvent le devenir, en vertu de la nouvelle augmentation accordée en 1786, état des bénéfices simples; lettre de M. Dureteste, curé de Chouilly et doyen d'Épernay, accompagnant l'envoi de cet état (14 mars 1786). — Lettre du même sur la proposition de former trois doyennés avec les doyennés d'Épernay et de la Montagne, et sur la fixation des calendes (s. d.). — Aigny. — Visite de l'église (17 avril 1760; en présence de Pierre Desaulx, chancelier de l'université de Reims). — Il y a dans l'église un autel de marbre que la fabrique a érigé à ses frais (questionnaire de 1774). — Ambonnay et Isse. — Visites des églises d'Ambonnay et d'Isse (19 et 18 avril 1760). — Athis et Cherville. — Questionnaire imprimé envoyé au curé d'Athis, qui doit y répondre par écrit et le renvoyer à l'évêque de Cydon, huit jours avant sa visite (1760; ce questionnaire porte à peu près sur les mêmes matières que celui de 1774; il est identique à celui de 1766 qui figure au dossier d'Avaux-la-Ville ; voy. ci-dessus, G. 259). — Visites des églises d'Athis et de Cherville par l'évêque de Cydon (4 mai 1760). — Le clocher de l'église de Cherville menace ruine, et les habitants ont présenté requête pour sa réparation (enquête de 1774). — Avenay. — Requête adressée à l'archevêque de Reims par les paroissiens d'Avenay, pour qu'il lui plaise d'ordonner que les réparations de l'église et du cimetière du dit lieu seront faites des deniers de la fabrique, aux offres qu'ils font d'abandonner à celle-ci une somme de 20 livres, à prendre chaque année sur le minage qui appartient à la communauté; à la suite, autorisation accordée par l'archevêque (15 octobre 1685). — Visite par Pierre Piétrement, doyen d'Épernay, des quatre cloches et de l'horloge de l'église paroissiale d'Avenay, information de la dépense faite pour réparer le vitrail au-dessus du grand portail, dont une moitié était tombée, visite du presbytère (19 décembre 1718). — Requête adressée à l'archevêque de Reims pour l'abbesse et les religieuses de l'abbaye d'Avenay, pour lui demander la permission de faire l'office de la Susception de la couronne de Notre Seigneur, le 11 août de chaque année (2 juin 1731 ; signatures de l'abbesse Charlotte-Julie de Boufflers et des autres religieuses). — Procès-verbal de l'ouverture faite en l'église abbatiale d'Avenay par Henri Billet, doyen d'Épernay, des châsses de saint Trésain, de sainte Berthe, de saint Gombert et des onze mille Vierges, qui étaient « fort dépéries par vétusté », extraction des reliques de ces châsses (12 mars 1738); procès-verbal de la remise de ces reliques dans les châsses nouvellement réparées (18 avril). — Visites de l'église paroissiale (1739, 1746, 1760). — Requêtes adressées à l'archevêque par les fabriciens de cette église, pour obtenir l'autorisation de fondations faites par Marie-Anne Prévost, demeurant à Reims, et par Étienne Choblet, procureur fiscal en la justice d'Avenay (1742 e. 1769). — Contestation entre le curé et les chanoines d'Avenay au sujet de la portion congrue (1770); copie d'une charte d'Albéric de Humbert, archevêque de Reims, ordonnant que les six chanoines d'Avenay cesseront de s'acquitter à tour de rôle du service paroissial, et que la cure sera conférée à un seul d'entre eux, dont il détermine les charges, les fonctions et les émoluments (Avenay, 15 mai 1214); observation des avocats du clergé sur la susdite contestation, et sur les conditions d'un accord à intervenir pour y mettre fin ; lettre de l'abbé de La Luzerne qui transmet ces observations à « M. l'abbé Le Blanc, en Sorbonne » (Paris 26 janvier 1770). — Attestation de la bénédiction faite le 15 mai 1777 par l'abbé de Saint-Point, vicaire général de Reims et abbé de Saint-Basle, d'un cimetière situé au nord et à côté du sanctuaire de

l'église de l'abbaye d'Avenay. — Requête adressée à l'archevêque de Reims par Pierre-Louis Chevalier, prêtre titulaire de la chapelle de Saint-Roch d'Avenay, dite autrefois la chapelle du Sépulcre, pour obtenir une réduction du nombre des messes dont cette chapelle est chargée; information faite par Nicolas-Remi Dureteste, doyen d'Épernay, sur les charges et le revenu de la dite chapelle (8 juillet 1783); lettres du même à l'abbé de Lescure, vicaire général, sur cet objet (8 juillet et 29 août). — État nominatif des chanoines d'Avenay (questionnaire de 1774). — Ay. — Régence fondée à Ay pour l'instruction des enfants par Brice Fagnier, greffier au parlement de Metz, suivant son testament du 9 octobre 1693; collation de cette régence à Jean-Pierre Vuarthelle, prêtre du diocèse de Reims, par Adrien Langlois, vicaire général de l'archevêque, sur la présention faite par François Fagnier, prêtre prébendé de l'église de Strasbourg (6 octobre 1731; sceau d'Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims). — Visites de l'église d'Ay (1739, 1760; en 1739, permission accordée aux habitants de faire des processions dans leurs vignes, « pour obtenir de Dieu l'extirpation des insectes qui chaque année, depuis un temps considérable, endommagent beaucoup les dites vignes »). — Remontrances adressées à l'archevêque de Reims par Bidet, officier de la chambre et écurie du roi, en vue de certaines réformes à introduire en la paroisse d'Ay, pour la clôture du cimetière, la sonnerie des cloches, le maintien du bon ordre dans l'église, les visites des malades, la visite des écoles par le curé et le vicaire, l'inventaire des meubles de l'église et des titres de la fabrique, les vacances des écoles, l'administration du bureau de charité, la fonte des cloches qui devrait se faire à l'avenir sur le terrain ci-devant destiné à la sépulture des huguenots, aboutissant aux remparts de la ville, la translation de la croix placée sur le marché, près de l'auditoire, etc.; à la suite, extrait de la déclaration du roi du 14 mai 1724, concernant la religion prétendue réformée; lettre de Bidet au doyen d'Épernay, accompagnant l'envoi de son cahier de remontrances (16 septembre 1768). — Présentation faite par Léonard-Louis Fagnier, seigneur de Mardeuil, procureur du roi au bureau des finances de Champagne, de Jacques Labbé, prêtre du diocèse de Reims, pour la régence d'Ay (22 décembre 1780). — Lettre de M. Chaineau, curé d'Ay, sur les revenus et les charges de sa cure (23 mars 1786). — Requête adressée à l'archevêque de Reims par le curé, et les maire, échevins et principaux habitants d'Ay, pour obtenir l'établissement d'un vicaire en cette paroisse (12 juillet 1786); information faite par M. Dureteste, doyen d'Épernay, qui conclut à la nécessité de cet établissement (10 août); lettre du même à ce sujet et sur une retraite ecclésiastique qui doit avoir lieu à Reims (id.); lettre du curé d'Ay (11 août). — Dans la paroisse d'Ay, deux sœurs de l'Enfant-Jésus enseignent les filles; ..... il y a une fondation de 600 livres de revenu pour les pauvres; les biens en sont administrés par le curé et par des dames de charité (questionnaire de 1774). — Bisseuil. — Requête adressée à l'archevêque par les religieux de Saint-Remi de Reims, pour obtenir la permission de démolir la chapelle de Saint-Gibrien de Chézy-lès-Bisseuil, village détruit dont la seigneurie leur appartient; à la suite, commission donnée par l'archevêque Armand-Jules de Rohan à Louis Nicart, doyen d'Épernay, pour visiter cette chapelle (13 mai 1750; signature et sceau du dit archevêque); procès-verbal de la visite (25 mai; il ne reste de Chézy que deux maisons éloignées de la chapelle et situées près du pont de Bisseuil; la chapelle est à l'abandon; les habitants de Bisseuil se déclarent partisans de son rétablissement); nouvelle requête des religieux de Saint-Remi, suivie d'un avis du promoteur favorable à la démolition (12 juin). — Visite de l'église paroissiale de Bisseuil (30 avril 1760). — Les murs de la tour du clocher ont été calcinés par un incendie;... l'ancienne chapelle de Chézy a été démolie, il y a environ quinze ans, et remplacée par une croix de fer (questionnaire de 1774). — Bouzy. — Visites de l'église (1760, 1766). — M. Seneuze, imprimeur à Châlons, est l'un des seigneurs de Bouzy (questionnaire de 1774). — Chouilly. — Requête adressée à l'archevêque de Reims par Louis-Charles Itant de Beaurepaire, seigneur de Chouilly, lieutenant de la grande fauconnerie de France, pour obtenir la continuation de la permission de faire célébrer la messe dans la chapelle de sa maison seigneuriale (Chouilly, 4 mars 1741). — Visites de l'église paroissiale (1745, 1760). — « Il y a une chapelle dans un vieux château, mais abandonnée, depuis que le seigneur a vendu sa portion de la terre » (questionnaire de 1773; sur ce questionnaire qui se trouve ici en outre du questionnaire de 1774, voir l'article du doyenné de Bétheniville, G. 283). — Condé-sur-Marne. — Visite de l'église (18 avril 1760). — Requête des marguilliers et principaux habitants de Condé, qui demandent à l'archevêque la permis-

sion de prendre 300 livres sur les deniers de leur fabrique, pour contribuer aux réparations du presbytère et des murs du cimetière (18 avril 1784); lettre de M. Legand, curé, qui appuie cette requête; nouvelle requête pour l'emploi d'une somme de 250 livres aux réparations du presbytère (19 mars 1786); visite de l'église et du presbytère, faite à cette occasion par le doyen d'Épernay (2 mai). — Renseignements sur l'église paroissiale de Saint-Sulpice de Brabant, démolie en 1674 sur l'ordre de Ch. Le Tellier, archevêque de Reims, et sur la chapelle de Sainte-Anne et Saint-Fiacre, appelée la prévôté de Condé (questionnaire de 1774). — CRAMANT. — Visite de l'église (3 mai 1760). — CUIS. — Testament d'André Rocher, laboureur et buraliste, demeurant à Cuis, qui lègue au curé du dit lieu et à ses successeurs plusieurs pièces de terres et de vignes, à charge d'acquitter diverses fondations (20 janvier 1737); requête adressée à M. Langlois, vicaire général de l'archevêque, par Jean-Baptiste Lajoye, curé de Cuis, pour obtenir la permission d'accepter ce legs (26 janvier 1742); vente d'une pièce de terre, faite à la cure de Cuis par Anne Perthois, veuve de Michel Rocher, demeurant au dit lieu (10 mai 1743). — Information faite par Louis Nicart, doyen d'Épernay, au sujet de la demande adressée à l'archevêque par Pierre-Gilles Hennequin de Villermont, seigneur de Cuis, pour obtenir la permission de construire une chapelle dans son château au dit lieu (3 mai 1753); à la suite, permission accordée par Henri Hachette, vicaire général (22 mai); procès-verbal de la visite faite par le doyen, de cette chapelle nouvellement construite (10 octobre 1754). — Visite de l'église paroissiale de Cuis par l'évêque de Cydon (2 mai 1760). — Lettre de M. Jannet, curé de Cuis, sur le revenu de sa cure (15 avril 1786). — CUMIÈRES. — Traité par lequel Fabio Brulart de Sillery, évêque de Soissons, cède à Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, la partie du village de Cumières qui dépend de la paroisse de Damery, au diocèse de Soissons, pour l'unir à l'avenir à la paroisse d'Hautvillers, au diocèse de Reims, en échange de la paroisse de Saint-Julien de Pierry, qui doit être incorporée au diocèse de Soissons (8 octobre 1694); consentements donnés par les communautés de Cumières et de Pierry, par Ponce Hautavoine, curé d'Hautvillers, Robert Moreau, curé de Damery, et Charles Le Moine, curé de Saint-Julien de Pierry (3 et 4 octobre; ces pièces portent, ainsi que le traité, les signatures de l'archevêque de Reims et de l'évêque de Soissons). — Ordonnance de Charles-Maurice Le Tellier, érigeant la chapelle de Saint-Jean-Baptiste de Cumières en titre de cure indépendante de celle d'Hautvillers (25 octobre 1697; pièce altérée par l'humidité). — Copies de pièces relatives à l'église de Cumières : requête des habitants qui, vu l'état de délabrement de la chapelle très ancienne qui leur sert d'église paroissiale, demandent à l'archevêque de Reims, François de Mailly, d'en ordonner la visite et de statuer sur ce qu'il convient de faire pour la réparer et l'augmenter, commission donnée par l'archevêque à François de Lopis La Fare, son vicaire général, pour procéder à cette visite (5 octobre 1712), assignations données à Gaston de Noailles, évêque de Châlons, abbé commendataire d'Hautvillers, au prieur de Saint-Nivard d'Hautvillers et à Jean-Jacques Le Vaillant, prévôt de Favières, en qualité de décimateurs (21 octobre), visite de l'église et information faites par F. de Lopis La Fare, prédicateur du roi, vicaire général de l'archevêque de Reims (23 octobre), etc.; réponses des religieux d'Hautvillers et de G. de Noailles, défendeurs contre les habitants de Cumières (14 et 15 février 1713). — Requête des dits habitants qui demandent à l'archevêque la levée de l'interdit de leur église paroissiale, celle-ci étant étayée, et des matériaux ayant été préparés pour son agrandissement ou pour la construction d'une nouvelle église; ordonnance de François de Mailly, levant cet interdit, à la condition qu'on fera travailler au printemps suivant au rétablissement des voûtes du chœur et du cancel, et à l'agrandissement de la nef (19 septembre 1716); requête des habitants pour obtenir que le service divin soit incessamment célébré dans l'église qu'ils ont fait nouvellement construire; visite de cette église par Jacques Hachette, chanoine de Saint-Symphorien, vice-gérant des cours spirituelles de Reims (27 juillet 1718); commission à lui donnée par l'archevêque pour procéder à la bénédiction de l'église (3 novembre); procès-verbal de cette bénédiction (6 novembre). — Visite de l'église (30 août 1746). — Il y a à Cumières une fondation de 100 livres pour une maîtresse d'école (questionnaire de 1774). — DIZY ET CHAMPILLON. — Sentence condamnant Jean Vaultrin à payer à Dom Pierre Ringot, aumônier de l'abbaye d'Hautvillers, la dîme du vin recueilli en 1662 sur le terroir de Champillon, et mettant les parties hors de cour sur les demandes incidentes formées par Vaultrin, pour que le dit aumônier fût condamné à

réparer la chapelle de Champillon, et à y faire célébrer la messe les dimanches et fêtes (2 janvier 1664); arrêt du Parlement renvoyant les habitants d'Ecueil par-devant les grands vicaires de l'archevêché de Reims, pour l'établissement d'un curé au dit lieu (29 décembre 1666); requête adressée à l'archevêque de Reims par les habitants de Champillon afin d'obtenir un curé, information faite à ce sujet par Pierre Routier, chanoine de Reims, et Guillaume Josseteau, avocat en Parlement, notaires apostoliques (12 mai 1669); ordonnance de Jacques Thuret, vicaire général du cardinal Barberin, archevêque de Reims, érigeant Champillon en cure (25 mai); collation de cette cure à Pierre Bertault, prêtre du diocèse de Reims (9 juillet); procédures, rôle des habitants de Champillon, conclusions du promoteur de l'archevêché, ordonnance de Robert Le Large et Charles Richard, chanoines et vicaires généraux du cardinal Barberin, décidant qu'il y aura un vicaire résidant à Champillon pour y remplir les fonctions curiales, et prescrivant aux habitants d'établir un presbytère, d'entretenir un maître d'école, et de créer un cimetière aux environs de l'église, etc. (20 novembre 1670); nouvelle ordonnance sur le même sujet (16 février 1672). — Échange fait entre Dom Mathelin Colomban, prieur et aumônier de l'abbaye d'Hautvillers, et Jacques Bulteau, vigneron, de six verges de terre attenant à l'église de Champillon, contre six verges situées au lieu dit *les Fontenelles* (2 juillet 1675); plan de l'église et de la terre voisine; vente par Jacques Bulteau de ce terrain aux habitants de Champillon, pour y établir le cimetière (15 juillet). — Déclaration par Jean Dorigny, curé de Dizy, du temporel de sa cure (26 juin 1679). — Requête adressée par le promoteur à l'archevêque de Reims, pour qu'il lui plaise d'ordonner que l'église de Champillon sera détachée de celle de Dizy dont elle est succursale, et unie à celle de Saint-Imoges, pour être les deux églises desservies par un curé qui résidera à Champillon; à la suite, ordonnance de l'archevêque Charles-Maurice Le Tellier qui commet Philippe Le Féron, vicaire général et official diocésain, pour faire une information sur les faits contenus en la requête (23 avril 1689); procès-verbal d'information et de visite des églises de Saint-Imoges, Champillon et Dizy (10 mai; l'église de Champillon est très propre et bâtie depuis peu). — Requête adressée par les habitants de Saint-Imoges au cardinal de Mailly, archevêque de Reims, pour qu'il lui plaise d'ordonner que le curé du dit Saint-Imoges y fasse sa résidence, et non plus à Champillon (s. d.). — Visites des églises de Champillon et de Saint-Imoges (1739), et de l'église de Dizy (1745, 1760). — Requête adressée à l'archevêque par François-Antoine-Élie de Bie, brigadier des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, pour obtenir l'autorisation de faire célébrer la messe dans la chapelle de sa maison de Dizy; visite et bénédiction de cette chapelle par Louis Martin, doyen d'Épernay (11 et 22 décembre 1766). — Notes sur l'église de Champillon et son union à celle de Saint-Imoges (écrites au dos d'une circulaire imprimée du 1er mars 1771, relative à un incendie de Bouzy; voy. G. 277). — Ordonnance de l'archevêque de Reims, décidant que le curé de Saint-Imoges résidera en ce dernier lieu, et sera déchargé de la desserte de l'église de Champillon, qui continuera d'être succursale de la paroisse de Dizy (20 août 1784; brouillon). — Requête des habitants de Champillon, qui sollicitent de l'archevêque l'établissement d'un curé à demeure pour desservir leur paroisse (s. d.).

G. 287. (Liasse.) — 138 pièces, papier (2 cahiers de 12 feuillets et de 16 pages, 3 plans); 6 sceaux; 2 cachets.

1692-1786. — Doyenné d'Épernay (*suite*). — États des paroisses, visites, enquête de 1774. — ÉPERNAY. — Procès-verbal de la visite faite en la chapelle des Ursulines d'Épernay par Louis-François de Lopis La Fare, vicaire général de François de Mailly, archevêque de Reims, de plusieurs reliques envoyées de Rome (21 juin 1712; sceaux de l'archevêque de Reims et de F. de Lopis La Fare). — Collège d'Épernay, fondation de Nicolas Charuel, sieur de Sancy, qui, par son testament du 12 octobre 1700, institua deux régents, prêtres séculiers, pour enseigner gratuitement les principes de la langue latine aux enfants d'Épernay et des lieux circonvoisins; requête du vice-promoteur de l'archevêché qui sollicite une information sur la situation de ce collège; à la suite, ordonnance de l'archevêque F. de Mailly, qui commet Jacques Hachette, chanoine pénitencier de l'église de Reims, pour procéder à cette information (1 mai 1719); procès-verbal de l'information et de la visite du collège, faites en présence des gens du conseil de la ville d'Épernay et des administrateurs (8 mai; les premières fondations du collège ont été faites en 1578 par Claude Papin, maître des eaux et forêts d'Épernay, et en 1680 par Georges Fagnier, lieutenant particulier au bailliage du dit lieu); projet de la

requête qui doit être présentée à l'archevêque de Reims par les échevins, magistrats et conseillers d'Épernay, afin d'obtenir de lui un règlement pour le collège; lettre de M. Pillier, chanoine de Sainte-Balsamie de Reims, qui transmet ce projet à l'archevêque (6 novembre 1720); projet de statuts en 48 articles (cahier de 12 feuillets; institution du principal et des professeurs, ordre des exercices et des classes, règlement et programme des études, auteurs à expliquer et livres classiques, jours de congés, etc.). — Requête adressée à l'archevêque de Reims par les Minimes du couvent d'Épernay, pour obtenir la permission de vendre quelques héritages qu'ils possèdent sur les terroirs de Cernay, de Taissy et de Reims, et dont ils retirent très peu de rente; information faite par Louis-François Duvaux, abbé de Landèves, vicaire général, sur la commodité ou incommodité de cette aliénation (29 avril 1733); ordonnance de l'archevêque Armand-Jules de Rohan, qui permet la vente de ces pièces de terre, à condition de remplacer le prix qui en proviendra en acquisition d'autres héritages (2 mai). — Visite de l'église paroissiale d'Épernay par Adrien Langlois, vicaire général (29 avril 1739; le cimetière est au bout de l'église;.... il y en a un autre qui appartient aussi aux paroissiens et qui entoure l'église des Minimes). — État des chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Martin d'Épernay;..... la paroisse a pour église la nef de l'église abbatiale; renseignements sur l'hôpital, « établi sur le fonds de l'ancienne aumônerie de l'abbaye », dans lequel on reçoit des malades et environ une trentaine de vieillards et d'infirmes; la chapelle de Saint-Laurent, située hors de la ville, était autrefois une maladrerie (questionnaire de 1774). — FONTAINE. — Visites de l'église (1746, 1760). — Requête des habitants qui sollicitent la permission de couper un quart de réserve de leurs bois, pour en employer le prix aux réparations de la nef de leur église, à la refonte d'une cloche et à la construction d'un logement pour un maître d'école; lettre écrite à l'archevêque de Reims par Remi Bonnette, curé de Fontaine, pour le prier d'appuyer cette requête (17 octobre 1769). — Les Lazaristes de Paris sont obligés de donner une mission à Fontaine tous les sept ans (questionnaire de 1774). — GERMAINE. — Visite de l'église (25 avril 1760). — Procès-verbal de visite des réparations récemment faites en cette église par Claude Legrand, curé, en qualité de gros décimateur, et conformément au traité passé entre lui et Nicolas-Claude de Caumont, son prédécesseur immédiat, visite du mobilier, des vases sacrés, ornements et livres (19 septembre 1785). — Mémoire de C. Legrand sur les revenus de la cure et de la fabrique (12 mars 1786; mention du don fait par François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois, aux curés de Germaine, d'une ferme située au dit lieu, en vertu d'un contrat passé le 12 mars 1689); lettre du dit curé au sujet de cette ferme (7 juin). — LES GRANDES-LOGES. — Visites de l'église (27 avril et 17 juin 1758). — Requête adressée à l'archevêque de Reims par Jacques-Nicolas Delaunois, curé des Grandes-Loges, pour qu'il lui plaise d'ordonner la visite du sanctuaire de l'église du dit lieu, et le déplacement de certains bancs qui y sont installés; plan montrant la position de ces bancs dans le sanctuaire; procès-verbal de la visite faite par M. Leroy, curé de Verzy (29 novembre 1780); brouillon d'une ordonnance prescrivant la translation des susdits bancs dans le chœur (9 décembre). — Ordonnance permettant de faire dresser un autel dans la nef pour y célébrer les offices, pendant le temps de la démolition et de la reconstruction de la tour qui est au-dessus du chœur (9 mai 1781; brouillon). — Il existe dans la paroisse une fondation de 17 livres de revenu, affectée aux pauvres, et faite, il y a vingt-quatre ans environ, « par M. Holot, ancien curé » (questionnaire de 1774). — HAUTVILLERS. — Plan du cimetière d'Hautvillers, plan du jardin et de la maison échangés contre le cimetière (vers 1675; ces plans sont paraphés par l'archevêque Charles-Maurice Le Tellier). — Déclaration des biens de la cure, état des obits et fondations (15 février 1679). — Visite de l'église paroissiale (15 mai 1760). — LES ISTRES ET BURY. — Requête adressée à l'archevêque de Reims par les abbés de Saint-Remi de Reims, de Toussaints de Châlons et de Saint-Sauveur de Vertus, par le prieur de Saint-Christophe de Montfélix, et les religieux de l'abbaye d'Hautvillers, codécimateurs de la paroisse des Istres, pour qu'il lui plaise d'ordonner la destruction de l'église du dit lieu, qui est fort délabrée, et d'en rattacher les paroissiens à l'église de Bury (s. d.). — Visites des églises des Istres et de Bury (1747, 1760; en 1747, l'église des Istres était interdite depuis près de deux ans, à raison des grandes réparations qu'il y avait à faire; ces réparations ayant été faites, on demandera la levée de l'interdit; celle de Bury est en mauvais état). — LOUVOIS. — Requête adressée à l'archevêque de Reims par Gérard Dupuis, curé de Lou-

vois, et par les habitants du dit lieu, pour obtenir la permission de prendre une somme de 80 livres sur le prix de l'adjudication de la coupe du bois de la fabrique, pour la construction de deux portes au cimetière (s. d.). — Visites de l'église de Louvois (1746, 1760). — Requête des habitants de la Neuville-en-Challois qui sollicitent de l'archevêque l'autorisation de faire reconstruire leur chapelle (3 septembre 1768). — Requête de Christophe Gaucher, curé de Louvois, qui demande la démolition de la chapelle de Vertuelle, et la translation en l'église de Louvois du pèlerinage qui se fait en cette chapelle le jour de la Sainte Trinité (il n'y a plus dans le hameau de Vertuelle, composé autrefois de trente maisons et plus, qu'un seul habitant qui va fixer sa demeure à Louvois); à la suite, ordonnance signée du cardinal de la Roche-Aymon, archevêque de Reims, qui commet Antoine-Charles-Octavien du Bouzet, vicaire général, pour faire une information à ce sujet (19 août 1772); procès-verbal d'information (24 août); requête du promoteur pour la démolition de la chapelle et la translation du pèlerinage (31 août). — Note sur la fondation faite en 1676 par le marquis de Louvois, conseiller d'État et prévôt de Paris, de deux sœurs de la Charité au village de Louvois, pour le soulagement des pauvres et l'instruction des jeunes filles (vers 1775). — Lettre de M. Gaucher, curé de Louvois, au doyen d'Épernay, renseignements sur le revenu de la fabrique et sur sa propre situation (14 mars 1786). — « Il y a une chapelle castrale chez Monsieur de Louvois....; depuis la mort du père Thullier, il n'y a point d'aumônier fixe » (questionnaire de 1774). — MARDEUIL. — Visite de l'église (31 août 1746). — Visite d'une place destinée à l'établissement d'une chapelle domestique, dans une maison appartenant au séminaire de Châlons (14 septembre 1779). — MAREUIL. — Ordonnance de Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, unissant les deux portions de la cure de Mareuil pour être dorénavant une seule cure, possédée par un seul titulaire, qui entretiendra à ses dépens un vicaire résidant sur le lieu (20 juin 1677; copie d'un extrait délivré le 16 mars 1749). — Visites de l'église (5 septembre 1746, 10 août et 11 septembre 1755, 7 mai 1760). — Contestations entre les marguilliers de Mareuil et Hyacinthe Vernier, curé, au sujet des rétributions que celui-ci réclamait à la fabrique; requêtes et mémoires des marguilliers qui demandent que les titres des fondations soient déposés dans un coffre, que l'état de ces fondations soit gravé sur une feuille de cuivre, incrustée dans un des piliers de l'église, etc. (1766); procédures (1773 et 1774); délibération du bureau de la fabrique (27 février 1774); relation adressée par le curé « à Messeigneurs les archevêques et évêque de Reims, de Trajanople et de Sarepte », sur ses difficultés avec certains de ses paroissiens; lettre accompagnant l'envoi de ce mémoire. — Il y a à Mareuil deux sœurs de l'Enfant-Jésus fondées, il y a vingt-sept ans, pour l'instruction des filles, par le prédécesseur du curé actuel;.... le clocher de l'église a besoin d'une forte réparation;.... on vient en pèlerinage à la chapelle de Sainte-Radegonde, située dans l'église, pour les gales et teignes des enfants; il y avait autrefois « une chapelle de Saint-Vitte, auprès du village, du côté d'Ay; elle étoit de fondation royale » (questionnaire de 1774). — MUTIGNY. — Procès-verbal de la bénédiction faite par le doyen d'Épernay, en présence de M. de Serainchamps, curé de Mutigny, de Jean Yvernel, sieur de Beaulieu, etc., d'une chapelle située dans la maison de M. de Montflambert, en la paroisse de Mutigny (11 octobre 1713). — Visites de l'église paroissiale de Mutigny (1747, 1760). — Copie d'une lettre du curé de Mutigny à l'abbesse d'Avenay, contenant des réclamations au sujet de la remise à lui faite des vignes de l'ancien patrimoine de la cure (15 mars 1769; en marge sont les observations de l'abbesse); lettre autographe de Charlotte de Boufflers, abbesse d'Avenay, sur cette affaire (19 mars). — OIRY. — Visites de l'église (1746, 1760). — Présentation faite au nom d'Alphonse-Hubert de Lattier de Bayanne [1], auditeur de rote, abbé commendataire de l'abbaye d'Hautvillers, de François Archambault, prêtre de Reims, à la cure d'Oiry (5 octobre 1782). — Fondation faite dans l'église d'Oiry pour le repos de l'âme de Pierre-François Bida, de la compagnie de Jésus, curé de la dite paroisse, décédé le 30 septembre 1782 (cahier de 16 pages, copie certifiée le 17 avril 1784; dispositions de cette fondation, fonds, détail des honoraires, observations, mode de percevoir la rente affectée à la fondation, acceptation par une assemblée générale des habitants de la paroisse, consentement donné par l'archevêque de Reims le 25 juin 1783). — PLIVOT. — Requête du promoteur qui sollicite la démolition de l'église de Saint-Remi de Plivot et la vente des matériaux au profit de l'église de Saint-Quentin du même lieu, à laquelle appartiendront tous les biens

(1) Voy. G. 248.

meubles et immeubles de la dite église supprimée ; à la suite, ordonnance de l'archevêque Charles-Maurice Le Tellier, prescrivant une information à ce sujet (au château de Louvois, 6 octobre 1686; pièce autographe); information, visite des deux églises par l'archevêque (9 octobre : le clocher de l'église Saint-Quentin a été endommagé par la foudre; l'église Saint-Remi n'est éloignée de l'autre que de cinquante pas au plus). — Visite de l'église paroissiale de Saint-Quentin de Plivot (1 mai 1760; il faut enterrer dans le cimetière une image qui est dans la chapelle de Saint-Quentin). — Il y a à Plivot une maîtresse d'école fondée qui a pour gages 150 livres; les écoles se tiennent chacune dans une maison appartenant à la paroisse et entretenue par elle;.... le clocher de l'église est défectueux par suite de l'incendie qu'il a essuyé, il y a vingt-deux ans (questionnaire de 1774). — SAINT-IMOGES. — Projet d'union de l'église de Champillon à celle de Saint-Imoges (voy. ci-dessus, G. 286); assignation donnée au curé et aux habitants de Saint-Imoges, à l'abbé et à l'aumônier de l'abbaye d'Hautvillers, au curé et aux habitants de Dizy et à ceux de Champillon, pour assister à la visite de l'église de Champillon, et à l'information qui sera faite par l'official (30 avril 1689); délibération des habitants de Saint-Imoges qui forment opposition à la translation de la résidence de leur curé au village de Champillon (8 mai); délibération des habitants de Champillon qui expriment le désir de continuer à être desservis, comme ils le sont, ou bien d'avoir un curé particulier (id.). — TAUXIÈRES ET MUTRY. — Visites des églises de Tauxières (1746, 1750, 1760), et de Mutry (1746, 1760, 1763 ; en 1763, l'église de Mutry est en mauvais état; elle est située dans un endroit isolé, hors du hameau, où il n'y a que six maisons). — Lettre de M. Corvisart, vicomte de Varigny et seigneur en partie de Mutry, qui sollicite, au nom des habitants de ce dernier lieu, la levée de l'interdit de leur église, celle-ci ayant été réparée (Avenay, 28 novembre 1764). — TOURS-SUR-MARNE. — Visite de l'église paroissiale par l'évêque de Cydon (21 avril 1760 ; « la grandeur et la beauté des voûtes de l'église demanderoit un autel à la moderne »). — Requête adressée par Dom Nicolas-Aimé de Saint-Vincent, procureur général de l'ordre de Cluny, à Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims, pour qu'il lui plaise d'ordonner l'extinction du titre de la sacristie du prieuré de Saint-Pierre de Tours-sur-Marne, du dit ordre de Cluny, et l'union des droits, biens et revenus, dépendant de cette sacristie, ainsi que de la mense y annexée, à la mense conventuelle du prieuré de Saint-Julien de Sézanne, au diocèse de Troyes ; ordonnance d'Armand-Jules de Rohan, commettant Jean Jacquemart, trésorier de l'église métropolitaine de Reims et vicaire général, pour faire une information à ce sujet (28 décembre 1761; signature et sceau du dit archevêque); extraits des décrets et des procès-verbaux des chapitres généraux de l'ordre de Cluny en 1676, 1693. 1728, 1732 et 1756, concernant l'extinction des offices claustraux, sacristies et menses, et leur union à des maisons du même ordre, qui devront avoir au moins douze ou dix religieux, arrêt du Conseil d'État du 19 février 1732, ordonnant la convocation du chapitre général de l'ordre de Cluny pour le troisième dimanche après Pâques de cette année, et l'exécution des statuts pour la formation des conventualités de douze à dix religieux, et contenant en outre des règlements pour l'administration des menses et offices claustraux appartenant aux religieux de l'ancienne observance, pour l'affectation des menses des maisons d'Auteuil et de Courtenay, pour la manière de traiter les affaires dans les définitoires des chapitres généraux et dans ceux de l'ancienne et de l'étroite observance, pour des questions relatives à l'abbaye de Monestier et au collège de Cluny à Paris (ces extraits certifiés par Dom de Saint-Vincent et munis du sceau du procureur général de l'ordre de Cluny); nouvelle requête de Dom de Saint-Vincent, adressée à Charles-Antoine de la Roche-Aymon, archevêque de Reims; ordonnance de celui-ci, commettant J. Jacquemart, vicaire général, pour faire une information (29 avril 1763); assignations à comparaître données à Jean-Pierre de Crevelt, prieur commendataire du prieuré de Saint-Pierre de Tours-sur-Marne, au curé, aux marguilliers et aux habitants du dit lieu, à Dom de la Brugère, pourvu de la sacristie du prieuré, à l'abbé Meyran, prieur commendataire du prieuré de Saint-Julien de Sézanne, et aux religieux de ce prieuré, aux curés et officiers de justice d'Athis et de Plivot, etc. (18 juin au 25 juillet); consentement à l'extinction du titre de la sacristie du prieuré de Tours-sur-Marne, donné par Charles David, « agent de Son Altesse Électorale Palatine à la cour de France, demeurant à Paris, rue des Vieilles-Thuileries », au nom et comme procureur de Jean-Pierre de Crevelt, clerc du diocèse de Cologne, prieur du dit prieuré (7 juillet); nominations de procureurs et

consentements donnés par Dom Jean-Claude de la Brugère, titulaire de la sacristie, demeurant au prieuré de Lihons-en-Santerre (13 juillet), et par les religieux du prieuré de Sézanne (23 juillet); délibération de l'assemblée des habitants de Tours-sur-Marne, qui font opposition à l'extinction proposée (25 juillet); mémoire présenté par eux dans ce but à M. Jacquemart; extrait de la *Metropolis Remensis historia* de Marlot, t. II, l. II, ch. 5, copie de la charte de Rainaud du Bellay, archevêque de Reims, concédant aux religieux de Cluny l'autel de Tours-sur-Marne (1092); état des revenus et des charges de la communauté du prieuré conventuel de Saint-Julien de Sézanne, composée de quatre religieux (25 juillet 1763); procès-verbal de l'information faite par J. Jacquemart sur la commodité et incommodité de l'extinction du titre de la sacristie du prieuré de Tours-sur-Marne (25 et 26 juillet). — Visite de l'église paroissiale (6 novembre 1756). — Requête adressée à l'archevêque de Reims par François Vinot de Sainte-Lizaigne, curé de Piney-Luxembourg, chanoine de Saint-Maurice de Tours-sur-Marne, tant en son nom qu'en celui des autres chanoines, pour qu'il lui plaise d'ordonner que les messes qui doivent se dire en la chapelle de Saint-Maurice et qui étaient devenues l'occasion de pratiques superstitieuses, soient acquittées presque toutes dans l'église paroissiale, que la clef de cette chapelle reste aux mains du curé de Tours, que les susdits chanoines soient tenus de réparer les piliers butants de la chapelle, et que les gros décimateurs de Bouzy aient à fournir des ornements à l'église de ce lieu et à faire en cette église les réparations nécessaires (1766). — TRÉPAIL. — Requête adressée à l'archevêque de Reims par le curé, les marguilliers et les paroissiens de Trépail, pour qu'il lui plaise de permettre l'exposition du Saint Sacrement dans leur église, les premiers jeudis de chaque mois et en divers jours de fête (s. d., après 1722). — Permission accordée pour trois ans au curé de Trépail par M. Hachette, vicaire général, de célébrer une messe solennelle en l'honneur de Notre-Dame du Mont-Carmel, le dimanche qui précédera immédiatement le 16 juillet (12 octobre 1752). — Requête des curés et habitants de Trépail, du Grand et du Petit Billy, qui demandent à l'archevêque de Reims d'ordonner la visite des églises, cimetières et presbytères de ces localités; commission donnée à Louis Nicart, doyen rural d'Épernay, pour faire cette visite (29 septembre 1756); procès-verbal de la visite de l'église de Trépail (11 octobre; l'église est trop petite; il est nécessaire de reconstruire les deux collatéraux sur les anciennes fondations). — Visite de l'église de Trépail par l'évêque de Cydon (20 avril 1760; on réparera les vitres de la chapelle de Saint-Cucuphat). — Procédures au sujet de la cure de Trépail, prise de possession civile de cette cure par Pierre Toury, ci-devant vicaire desservant de cette paroisse (18 août 1778). — VAUDEMANGE ET BILLY-LE-GRAND. — Visites de l'église de Billy-le-Grand (1756, 1760; en 1756, il faut réparer toute la nef); visite de l'église de Vaudemange (1760). — Notes sur la cure de Vaudemange, érigée en 1643, provisions accordées en 1644, suite des curés de 1644 à 1751, avec les dates de leurs provisions (vers 1765). — Lettre de M. Mary, curé de Vaudemange et de Billy-le-Grand, qui envoie un état de sa cure à l'abbé Bauny, secrétaire de l'archevêché de Reims (22 février 1786). — VILLE-EN-SELVE. — Visites de l'église (1752, 1760; en 1752, un côté du clocher menace ruine). — Le seigneur de Ville-en-Selve est le marquis de Louvois, « qui réside quelquefois à Louvois, tantôt à Paris, tantôt est à son régiment » (questionnaire de 1774). — VRAUX. — Visite de l'église (16 avril 1760; il est ordonné de faire des réparations à la voûte du chœur). — L'école se tient dans une maison appartenant à la communauté (questionnaire de 1774).

G. 288. — 1 carte, de 1 m 68 de côté, collée sur toile et fixée à deux traverses en bois.

Entre 1772 et 1777. — Archevêché de Reims, carte des doyennés. (*Ancienne cote : n. 13*) (1). — Carte de l'archevêché de Reims, extraite de la carte de Cassini, coloriée, avec l'indication des limites des doyennés. A la partie supérieure, à gauche, la légende suivante, surmontée des armoiries peintes du cardinal de la Roche-Aymon, archevêque de Reims : « Archevesché de Reims, divisées (*sic*) en vingt et un doyennés et la principauté de Braux. » On lit au côté opposé : « Cours de la Meuse où se trouvent les villes et bourgs de Verdun, Dun, Stenay, Mouzon, Sedan, Donchery, Mézière, Charleville, Revin, Charlemont. » Au bas de la carte, légendes indiquant les noms des doyennés. Signature à l'angle inférieur de gauche : *Seguin, rue Dauphine.*

(1) Cette carte ne paraît pas être ainsi entrée aux archives départementales de la Marne, mais comme elle provient très probablement de l'archevêché de Reims, nous avons cru devoir la rattacher ici, à la suite des visites et des états des doyennés.

Cartulaires.

G. 289. — 1 vol. petit in-folio, papier, relié en parchemin (227 feuillets). Sur le dos, étiquette aux armes de M. de Talleyrand, archevêque de Reims.

1109-1571. — Cartulaire de l'archevêché de Reims, XVe siècle. (*Anciennement coté* ✠.) — Écrit dans la seconde moitié du XVe siècle par diverses mains; quelques additions ont été faites au XVIe siècle sur des feuillets restés en blanc. — Fol. 1. « Cy après s'ensuient les hommages et fiefz tenus et mouvans de très révérend père en Dieu monseigneur l'arcevesque duc de Reins, premier per de France, tant anciens comme nouveaulz, ainsi qu'il puet apparoir par les lettres et denommemens sur ce fais, dont les teneurs s'ensuient. » — Hommage rendu à Henri de Braine, archevêque de Reims, par Blanche, comtesse de Champagne, et par Thibaut IV, comte de Champagne et de Brie (5 février 1228). — Fol. 1-2. Lettres de non-préjudice accordées par Philippe III, roi de France, au sujet de l'hommage rendu à l'archevêque de Reims par Jeanne, reine de Navarre et comtesse de Champagne, à Saint-Germain-en-Laye, lequel hommage ne doit point troubler les archevêques de Reims dans la possession où ils sont de recevoir les hommages des comtes de Champagne à Reims, en leur palais archiépiscopal (Saint-Germain-en-Laye, 16 avril 1284). — Fol. 2. Aveu de Gaucher, seigneur de Nanteuil, qui reconnaît tenir en fief de l'archevêque de Reims tout ce qu'il possède à Jouy, Villedomange et Coulommes, excepté les vinages qu'il a achetés d'Odard, chevalier d'Acy (mai 1224). — Fol. 2-3. Sentence arbitrale rendue par Jacques de Bazoches, évêque de Soissons, et Adam Brollart, chevalier, sur un différend élevé entre Henri de Braine, archevêque de Reims, et Nicolas, seigneur de Bazoches, au sujet de la gruerie que celui-ci prétendait avoir en certains bois de l'archevêque, « scilicet Monlanier, Luseloy, Maleval, Fayel, Barael, Forest, Belay super Arceium et Belay super Curvillam » ; il est décidé que l'archevêque et ses successeurs auront la libre disposition de ces bois, sauf que l'on ne pourra y pratiquer l'essartage sans le consentement de Nicolas ou de ses héritiers, et que ces derniers y auront le droit de chasse ; en outre, le dit Nicolas et ses héritiers seront tenus de faire hommage à l'archevêque pour le fief de Barbonval (avril 1231 ; voy. G. 75). — Fol. 3. Hommage rendu par Nicolas de Bazoches à l'archevêque, pour le village de Barbonval et ses dépendances (mars 1233). — Fol. 3-4. Hommage lige rendu par Baudouin de Gueux à l'archevêque de Reims, pour le four et la forteresse de Gueux, sauf le droit du roi duquel il tient Antrefontaine en hommage lige, et le droit du comte de Champagne, duquel il tient en premier la dite forteresse de Gueux, laquelle il s'engage aussi à remettre à l'archevêque, quand il en sera requis ; il devra en outre comprendre dans cet hommage le village de Muizon, qu'il tient en fief du duc de Lorraine, et que celui-ci tient de l'archevêque, si le susdit duc n'a point fait hommage avant la Saint Remi d'octobre (1220). — Fol. 4. Donation faite par Thibaut IV, comte de Champagne, à l'archevêque Henri de Braine, du fief qu'il avait en la maison de Gueux, ayant appartenu à feu Baudouin de Reims, et dans le jardin et les dépendances de cette maison (février 1232). — Quittance donnée par Bertrand de Clermont, chevalier, et Alix, son épouse, à l'archevêque Henri de Braine, pour tous les dommages qu'il leur a causés en la maison de Gueux, « abipso diruta et eversa » (février 1228). — Fol. 4-5. Confirmation de cet acte par Jacques de Bazoches, évêque de Soissons (id.). — Fol. 5. Lettres de non-préjudice déjà transcrites ci-dessus, fol. 1-2. — Dénombrement d'un fief tenu de l'archevêque de Reims, à cause de sa châtellenie de Courville, par Isabeau de Courville, « fille damoiselle Ade la Truffette » (22 juin 1291). — Fol. 5-6. Vente faite par Pierre Barbet, archevêque de Reims, aux frères de l'Hôtel-Dieu de cette ville, moyennant la somme de cinq cents livres tournois, de la terre et des revenus qu'il avait achetés autrefois d'un nommé le Chat, écuyer, (*a dicto Cati, armigero*), en la ville et au terroir de Cauroy près de Cormicy (24 avril 1284). — Fol. 6. Aveu de Gui, seigneur de Cernay, qui reconnaît tenir de Guillaume de Joinville, archevêque de Reims, la moitié de Perthes qu'il a reçue en fief de l'archevêque Guillaume de Champagne, son prédécesseur (s. d., vers 1220). — Donation faite à Gui de Sillery[1], chevalier, par Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, de rentes en avoine qu'il avait à Verzy, et pour lesquelles le dit chevalier lui rend l'hommage lige; Gui de Sillery, du consentement de Gervais, son frère, fait aussi hommage à l'archevêque de sa maison et de toutes ses possessions de Verzenay (1198). — Fol. 6-7. Reconnaissance faite par Roger de Coulommes, écuyer, en présence de Ponce de Parnay (*de Parnaco*), official en la cour du cardinal Ottoboni, archidiacre de

(1) Ms. *de Sailliaco*, leçon incorrecte.

Reims, de l'hommage lige qu'il a rendu à l'archevêque pour les biens qu'il possède à Coulommes-lès-Attigny, et pour quarante journaux de terre qu'Isabelle de Sapogne tient de lui-même en fief au dit lieu, lesquels biens, tenus jusqu'alors en franc-alleu par lui et ses prédécesseurs, il avait mis en fief sous la suzeraineté de l'archevêque (22 août 1258). — Fol. 7. Hommage lige rendu par Anselle de Dampierre à Henri de Braine, archevêque de Reims, en présence d'Henri, comte de Grandpré, pour la terre qu'il possède à Pont-Faverger et à Saint-Médard sur la rivière de Suippe (Cormicy, 14 juin 1227) — Acte par lequel Gui de Courlancy, chevalier, en présence de Jean, archidiacre de l'église de Reims, reconnaît tenir en fief de Jean de Termes, chevalier, tout ce qu'il possède au terroir de Courlancy, « de termino campi domine Emeline de Aussons... usque ad cruceolam et usque ad cheminum ante portam Sancti Lazari ad homines », sur le chemin qui va de Saint-Ladre aux femmes à Saint-Ladre aux hommes, et le dit Jean de Termes reconnaît, de son côté, tenir ces choses en fief de l'archevêque de Reims (novembre 1233). — Fol. 7-8. Accord passé entre Jacques de Rumigny, chevalier, et Henri de Braine, archevêque de Reims, avec l'intervention de Thomas de Coucy et de Waucher, frère du dit Jacques de Rumigny, choisis par les parties comme arbitres, pour terminer un différend élevé entre elles, sur ce que Jacques de Rumigny avait pris des bourgeois de l'archevêque, tué l'un d'eux et mis le prévôt de Reims à rançon, et l'archevêque avait pour ce fait détruit la maison de Gueux et causé en ce lieu divers dommages (décembre 1227). — Fol. 8. Sentence arbitrale de Nicolas, abbé d'Igny, qui reconnaît à l'archevêque Henri de Braine, contre les prétentions de Milon de Mutry, chevalier, toute justice et tout domaine sur le chemin de Reims à Épernay, au-dessus de Villers-aux-Nœuds, « inter domum leprosi supra eandem villam et ulmum qui est juxta eandem domum leprosi » (octobre 1233). — Aveu de Guillaume de Craonnelle, chevalier, qui reconnaît tenir en fief de l'archevêque de Reims « duas turres de Craonnella et le baelle a porta domus mee et fortalicie, usque ad fontem ex parte ecclesie ipsius ville, » et en outre tout ce qu'il possède à Craonnelle en terres, vignes, prés, rentes et autres choses, excepté l'autre partie de sa maison, l'avouerie et la terre de Vaux (*de Vallibus*), qu'il ne tient pas de l'archevêque (octobre 1233). — Fol. 8-9. Charte de Baudouin des Armoises, chevalier, qui cède et quitte à Thomas de Beaumetz, archevêque de Reims, ses droits sur le fief que « madame Penthecouste, fille monseigneur Wyon, le seneschal de Reins, et Willaumes li Sés, ses darriens maris », tenaient de lui à Thuisy, à Prunay et à Mouchery, et que les dits Guillaume et Pentecôte, sa femme, avaient vendu à l'archevêque, qui en était le seigneur suzerain ; Baudouin cède en même temps à celui-ci ses droits sur le fief d'Érard de Challerange (11 septembre 1257). — Fol. 9-10. Sentence arbitrale de Louis, comte de Chiny, qui termine un différend élevé entre Guillaume de Joinville, archevêque de Reims, et Gilon de Saint-Lambert, au sujet du cours d'eau des moulins de l'archevêque à Attigny, duquel cours d'eau la libre disposition est reconnue au dit archevêque, sauf à ne point détériorer le moulin de Gilon et de son frère (août 1222). — Fol. 10. Vente faite par-devant Jean de Villers-le-Sec, official de Guillaume de Bray, archidiacre de l'église de Reims, par Hugues dit Païens, de Bétheniville, et Jean, son neveu, « filius quondam Jehoti, dicti *Sot naïf* », à Thomas de Beaumetz, archevêque de Reims, moyennant la somme de vingt-quatre livres de monnaie de Provins, de toutes les rentes qu'ils avaient au village et au terroir de Saint-Clément (16 septembre 1258). — Fol. 10-11. Vente faite par Baudelot de Trugny, écuyer, fils de feu Baudouin de Trugny, chevalier, et par Havide, son épouse, fille d'Ulric d'Écordal, chevalier, à Thomas de Beaumetz, archevêque de Reims, moyennant la somme de cent dix livres parisis, de la moitié des deux fours de Bétheniville qu'ils avaient achetée d'Helvide, vouve de Gérard dit Triboul, chevalier (15 février 1259). — Fol. 11. Consentement donné par Gui de Bazainville, précepteur des Templiers en France, à la cession faite par les frères de la maison de Merlan à l'archevêque Thomas de Beaumetz, d'une redevance annuelle de quarante setiers d'avoine qu'ils percevaient au village de Saint-Hilaire, en échange d'un marais et de prés situés près d'Hauviné, « a calceia que est supra molendinum nostrum, situm supra dictam villam de Hoivineyo, usque ad finem veterum ventallorum nostrorum, sitorum subtus dictam villam » (juin 1254). — Fol. 11-13. Vente faite par Guillaume dit le Sec, de Reims, et par Pentecôte, son épouse, « filia domini Guidonis, militis, quondam senescalli Remensis », à l'archevêque Thomas de Beaumetz, moyennant la somme de trois cents livres parisis, plus une rente annuelle de dix-huit livres parisis, à prendre sur la vicomté de Reims,

de divers biens, savoir : le quart du village de Thuisy, la moitié du four, la moitié de dix setiers d'avoine, une rente de dix sous parisis, les terres, le pré, la maison et tous les autres droits que les dits vendeurs avaient en ce village et sur son terroir, diverses redevances annuelles qu'ils avaient à Prunay, la moitié d'un bois « qui dicitur *in Caurreto* » et des terres situées entre Juniville et Alincourt, une rente de quatre livres parisis et dix-huit deniers sur des maisons sises à Reims en la rue de Saint-Pierre-le-Vieil, la moitié de la sénéchaussée de Reims, la moitié de sept hommages féodaux qu'ils avaient dans les châtellenies de Sept-Saulx et de Reims, enfin des redevances et droits à Baconnes ; et comme ces biens et droits ainsi vendus venaient de Pentecôte, Guillaume, son époux, lui assigne en compensation tout ce qu'il possédait dans les villes d'Ay et de Mareuil, avec la moitié d'une maison qu'il avait à Reims en la rue des Moulins ; pour garantie de cette vente, Guillaume et Pentecôte donnent en gage à l'archevêque la moitié du village de Ménil-l'Épinois, et divers droits, possessions et revenus, en ce lieu et au Châtelet ; et si l'archevêque ou l'un de ses successeurs fondait un nouveau village dans les terres situées entre Juniville et Alincourt, et que des habitants de Ménil vinssent y demeurer, il serait tenu d'indemniser les vendeurs, pour la diminution subie par le dit village de Ménil (22 juin 1257). — Fol. 13-14. Vente faite par Gui et Hugues de Châtillon, fils de Gaucher, comte de Saint-Pol, à Guillaume de Joinville, archevêque de Reims, moyennant la somme de quatre cents livres parisis, de tout ce que le comte de Saint-Pol, leur père, et eux-mêmes possédaient dans les villages de Wez, de la Neuville-lès-Sept-Saulx et de Thuisy (septembre 1220). — Fol. 14. Sentence arbitrale de Simon Matifas, archidiacre de l'église de Reims, et de Rufin *de Fisceclo*, chanoine et official, décidant que l'abbé et les religieux de Saint-Nicaise de Reims auront à rendre à l'archevêque Pierre Barbet, en réparation des dommages qu'ils lui ont causés, la somme de deux mille livres de petits tournois, laquelle somme ils emploieront, avant la prochaine fête de la Toussaint, à acquitter les obligations que le dit archevêque a contractées envers les marchands des foires (au palais archiépiscopal de Reims, 3 octobre 1285). — Fol. 15. Charte de Guibert, abbé de Saint-Nicaise, reconnaissant que le village de Saint-Hilaire (*villa nostra de Sancto Hillerio Manasseri*) est en la garde spéciale et immédiate de l'archevêque de Reims (31 octobre 1285). — Fol. 15-17. Accord passé entre l'archevêque, d'une part, et Guibert, abbé de Saint-Nicaise, et les procureurs des religieux de cette abbaye, d'autre part, par-devant Simon Matifas et Rufin *de Fisceclo*, choisis par les parties comme arbitres, pour terminer un différend qui avait suscité un procès en la cour du roi, au sujet de la garde de l'abbaye et de ses biens situés dans la banlieue de Reims, laquelle garde les religieux prétendaient appartenir immédiatement au roi et non à l'archevêque ; les susdits arbitres décident que l'abbé et les procureurs de Saint-Nicaise devront reconnaître à l'archevêque et à l'église de Reims la garde de leur monastère, que les créneaux nouvellement faits aux murs de clôture de ce monastère seront détruits avant la Toussaint, et qu'on ne pourra en faire à l'avenir sans l'assentiment de l'archevêque, qu'on mettra une croix blanche, comme indice des armoiries de l'archevêque, au milieu des fleurs de lis, sur le toit de la nouvelle chapelle qui est à la porte du monastère, « ubi sunt lilia in signum armorum regalium », que le procès relatif aux moulins et aux viviers de Dontrien et de Saint-Hilaire cessera du vivant de l'archevêque et de l'abbé Guibert, etc. (au palais archiépiscopal de Reims, 2 octobre 1285). — Fol. 17-18. Charte de Guibert et des religieux de Saint-Nicaise qui déclarent renoncer, pour toute la durée de la vie de l'archevêque Pierre Barbet et de Guibert, au procès commencé en la cour du roi au sujet des moulins et des prés de Dontrien et de Saint-Hilaire-le-Petit, et des dommages qu'ils prétendaient leur avoir été causés à l'occasion des viviers établis en ces lieux par les archevêques de Reims (30 octobre 1285 ; voy. l'original, G. 101). — Fol. 18. Charte de Simon Matifas et de Rufin *de Fisceclo*, constatant que l'abbé et les religieux de Saint-Nicaise ont satisfait à toutes les obligations qui leur avaient été imposées par les sentences arbitrales (7 novembre 1285). — Fol. 18-19. Charte par laquelle Guibert et les religieux de Saint-Nicaise reconnaissent que leur abbaye est sous la garde immédiate des archevêques de Reims (30 octobre 1285). — Fol. 19-20. Accord conclu entre Barthélemy, abbé de Saint-Remi de Reims, et les religieux de cette abbaye, d'une part, et l'archevêque de Reims, d'autre part, sur le conseil de Guillaume de Neuville, archidiacre de Blois en l'église de Chartres, et de Nicolas de Molleingnes, chevalier, enquêteurs députés par le roi de France Philippe III, et par-devant Nicolas, prieur de Saint-Remi, et Simon Matifas, chanoine et official

de Reims, choisis par les parties comme arbitres, lesquels arbitres ont reconnu aux religieux de Saint-Remi, à cause de leur aumônerie, le droit de pêcher avec des engins « que vulgariter vocantur *sarsons* vel *nasses* », près de leur maison de Saint-Martin-l'Heureux, au lieu où était leur moulin ; les dits religieux ont ensuite cédé ce droit à l'archevêque, en échange d'une redevance annuelle de vingt setiers de seigle (septembre 1280 ; original, fonds de Saint-Remi de Reims, liasse 348, n° 1). — Fol. 20. Lettres d'Henri, comte de Grandpré, d'Isabeau, sa femme, d'Henri, leur fils, chevalier, et de sa femme Isabeau, et de Jean, fils aussi des dits comte et comtesse, qui accordent à Pierre Barbet, archevêque de Reims, le droit de prendre en sauvement tous ceux qui demeurent dans les villes de Manre et de Vieux et autres villes dépendant de la châtellenie de Manre, moyennant une redevance annuelle d'un setier d'avoine à recevoir de chaque bourgeois, à la Saint Martin d'hiver (mars 1274 ; en français). — Fol. 20-21. Lettres de Jean, comte de Grandpré et sire de Buzancy, reconnaissant que les villes de Tahure, Aure et Marvaux, doivent être tenues immédiatement en fief et en hommage lige de l'archevêque de Reims, et décidant qu'Henri de Beine, écuyer, rendra à celui-ci la foi et l'hommage pour les dites villes (4 novembre 1289). — Fol. 21-22. Sentence arbitrale de Simon Matifas, évêque de Paris, et de Guillaume, évêque d'Arras, délégués par Gérard, cardinal évêque de la Sabine, et Benoît, cardinal diacre de Saint-Nicolas *in Carcere Tulliano,* commissaires apostoliques chargés de juger un différend élevé entre Pierre Barbet, archevêque de Reims, et le chapitre de cette ville ; les dits Simon et Guillaume enjoignent à l'archevêque de faire restituer certaines sommes à des francs sergents du chapitre, de payer une amende pour les biens saisis par ses officiers dans les maisons des francs sergents, à l'occasion d'une taille levée pour les frais du sacre du roi, de refaire la clôture de la vigne de la Porte Mars, et de rendre au chapitre la possession de cette vigne et de la maison de la Porte de Vesle, sous réserve de la question de propriété (22 août 1291). — Fol. 22. Arrêt du Parlement reconnaissant à l'archevêque de Reims le droit de justice en un lieu qu'il affirmait être situé dans l'étendue de la prévôté de Nogent, contre les prétentions de Milon de Mutry, chevalier, qui revendiquait pour lui l'exercice de la justice au dit lieu, et le droit « ponendi ibidem gardas et logias erigendi ad custodiendum vineas » (mars 1287). — Fol. 22-23. Sentence arbitrale attribuant à l'archevêque de Reims le droit de tonlieu sur le pain cuit en la terre du chapitre (novembre 1222 ; original, fonds du chapitre de Reims, liasse 113, n° 1). — Fol. 23-24. Lettres des chanoines de l'église de Reims qui, d'accord avec l'archevêque, désignent comme arbitre Milon, évêque de Beauvais, pour déterminer la réparation que divers particuliers du ban du dit archevêque doivent faire au chapitre pour les excès qu'ils ont commis à son égard (décembre 1228). — Fol. 24. Confirmation par le chapitre de Reims de la donation faite par l'archevêque Henri de Braine à l'Hôtel-Dieu de cette ville, de quarante livres de rente annuelle à percevoir sur le stellage de Reims, pour tenir lieu au dit Hôtel-Dieu de deux cent soixante charretées de bois que l'archevêque Guillaume lui avait permis de prendre dans ses bois de Chaumuzy (avril 1238). — Fol. 24-25. Consentement donné par le chapitre à la réunion faite par l'archevêque Juhel, de l'autorité du pape Innocent IV, de la chancellerie de l'église de Reims à la mense de l'archevêché (juin 1250 ; cf. fonds du chapitre de Reims, liasse 6, n° 3). — Fol. 25. Accord entre le chapitre et l'archevêque Thomas de Beaumetz, au sujet du droit d'avenage exigé par les vicomtes de l'archevêque des mansionnaires du chapitre venant du dehors, lequel droit est fixé à cinq sous tournois (mars 1260 ; cf. fonds du chapitre de Reims, liasse 1, n° 7). — Transaction passée entre le chapitre et l'archevêque Thomas de Beaumetz, au sujet d'un différend élevé entre eux à l'occasion d'un village nouveau que le chapitre avait fait bâtir près de Burigny ; l'archevêque cède au chapitre son village de Burigny avec toutes ses dépendances, à la réserve de l'hommage de Jacques de Rumigny, chevalier, et le chapitre lui donne en échange une redevance annuelle de onze livres parisis sur ses revenus de Courville (23 décembre 1258). — Fol. 26. Lettres du chapitre constatant la reconnaissance faite par l'archevêque Thomas de Beaumetz du droit qu'ont les chanoines, lors de la cessation du service divin dans leur église, d'enjoindre aux églises de la ville et des faubourgs, à l'exception de l'église de Saint-Remi, de cesser le service à leur exemple (21 décembre 1258). — Fol. 26-27. Sentence arbitrale rendue sur diverses contestations élevées entre l'archevêque Thomas de Beaumetz et le chapitre de Reims, au sujet de l'emprisonnement d'officiers du chapitre, du droit d'avenage, de la juridiction de la roie de terre, etc. (23 décembre 1258 ; original,

fonds du chapitre, liasse 1, n° 5). — Fol. 27. Lettres de non-préjudice accordées par Philippe, fils aîné du roi de France, roi de Navarre et comte de Champagne, au sujet de l'hommage rendu par lui à Paris à Pierre Barbet, archevêque de Reims, pour les choses qu'il tenait à cause de Jeanne de Navarre, son épouse, lequel hommage devait être reçu à Reims, au palais archiépiscopal (5 mars 1285). — Fol. 28-29. Sentence arbitrale rendue sur un différend élevé entre les religieux de Saint-Remi de Reims et l'archevêque Pierre Barbet, au sujet du préjudice que les dits religieux prétendaient leur avoir été causé par l'établissement d'un moulin, construit par l'archevêque Thomas de Beaumetz, près de leur moulin de Saint-Martin-l'Heureux (26 février 1280; original, fonds de Saint-Remi, liasse 348, n° 1). — Fol. 29. Donation de l'archevêque Guillaume de Champagne à Gui de Sillery [1], déjà transcrite ci-dessus, fol. 6. — Fol. 30. Vente faite par Raulin dit Patouart, de Pont-Faverger, et Clarisse, son épouse, à l'archevêque Pierre Barbet, d'une pièce de pré contenant trois fauchées, sises sur le terroir de Voncq, « in loco qui dicitur pratum *Monnet* », moyennant la somme de dix livres parisis (20 mars 1281). — Mandement adressé par Gaucher Bardin, bailli de Vermandois, au prévôt de Laon, pour l'inviter à ôter la main mise de par le roi sur l'abbaye de Saint-Nicaise et sur ses biens situés dans la banlieue de Reims, et à en laisser jouir l'archevêque comme souverain (Paris, 23 août 1284; en français). — Fol. 30-31. Donation faite par Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, à Jean, son chapelain, et à ceux qui desserviront après lui la chapelle de l'archevêché, d'une rente annuelle de cent sous de monnaie de Reims, à percevoir sur le cens des Coutures, à la Saint Remi d'octobre (1196). — Fol. 31. Donation faite par l'archevêque Thomas de Beaumetz aux chapelains des chapelles du palais archiépiscopal et du château de Porte-Mars, de vingt sous de monnaie de Reims, à prendre sur les cens qu'il avait sur une maison sise à Reims en la Wastellerie, appartenant aux enfants de feu Remi de Châlons et d'Agnès, son épouse (décembre 1260). — Acte relatif au fief de Courlancy, déjà transcrit ci-dessus, fol. 7. — Fol. 31-33. Bulle adressée par le pape Alexandre IV au roi de France, pour l'inviter à restituer à l'archevêque de Reims la garde de l'abbaye de Saint-Remi (Anagni, 17 avril 1260). — Fol. 33-34. Bulle adressée à Gui Paré, archevêque de Reims, par le pape Innocent III, qui prend l'église de Reims sous sa protection et lui confirme ses biens et ses possessions, savoir : les évêchés suffragants; les droits spirituels sur les abbayes de la ville et du diocèse; le droit de patronage sur les abbayes d'Orbais et de Cisoing; la juridiction sur les bourgeois de Saint-Quentin et de Saint-Valery; le fief tenu par le comte de Champagne, comprenant Vitry, Vertus, Rethel, Châtillon, Épernay, Roucy, Fismes, Braine, et le comté de Château-Porcien; le fief de Bouillon; le comté d'Omont; les fiefs des comtes de Grandpré et de Soissons; enfin les châtellenies de l'archevêché; il maintient de plus à l'archevêque de Reims le privilège exclusif de sacrer les rois de France, et lui concède l'usage du *pallium* en certaines fêtes (Rome, Saint-Pierre, 15 mai 1205; à la suite, une note du copiste ajoute que des bulles semblables ont été données par Alexandre III, le 13 avril 1179, et par Grégoire X, le 30 août 1274; cf. G. 1). — Fol. 34. Arrêt du Parlement qui renvoie devant le bailli de l'archevêque l'appel d'une cause plaidée en première instance devant les échevins de Reims, entre Jean et Baudenet Loisel, et Raulin Tricot (11 décembre 1449). — Fol. 35-36. Vidimus délivré par les officiaux de Reims, le 24 septembre 1268, d'une charte de Guillaume de Joinville, archevêque de Reims, confirmant les franchises et les coutumes des habitants de Coulommes-lès-Attigny; exemption de la taille, paiement d'un quartel d'avoine pour chaque cheval ou bœuf de labour, liberté de la rivière et de la pêche, institution de quatre jurés, de deux échevins et d'un maire, leur élection, exercice de la justice, etc. (juillet 1223). — Fol. 36-37. Charte de Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, qui accorde des franchises aux habitants de Thuisy et règle leurs coutumes, du consentement de Guillaume, son sénéchal, auquel appartient la moitié du dit lieu; exemption de la taille, paiement de certaines redevances, institution de deux échevins et de deux maires, l'un pour l'archevêque, l'autre pour le sénéchal Guillaume, exercice de la justice, émoluments des maires et des échevins, etc. (1191). — Fol. 37. Lettres d'Henri, comte de Grandpré, qui cède à Pierre Barbet, archevêque de Reims, en reconnaissance de ce qu'il en a reçu « moult de courtoisies, de biens et d'onneurs », le fief du portage de la porte Basée de Reims, lequel fief il tenait de lui (juillet 1278). — Lettres de Geoffroi de

(1) Ms. *de Similiaco*.

Joinville, sire de Nanteuil, et de Mabile, sa femme, qui notifient à l'archevêque de Reims la prise de possession par Gaucher de Nanteuil, leur fils, de toute la terre dont ils sont en la foi et l'hommage du dit archevêque, pour quoi ils prient celui-ci de prendre Gaucher en son hommage (19 juillet 1282; en français). — Fol. 38. Vente faite par Agnès, veuve de Hugues d'Évigny, clerc, à Pierre Barbet, archevêque de Reims, moyennant la somme de huit livres tournois, de la huitième partie qu'elle possédait dans un moulin sis à Taissy, sur la rivière de Vesle, au lieu dit « au Moncel » ; cette vente approuvée par Ysabine, fille d'Agnès, et par Oudet le Sergier *(Oudetti Sargerii)*, mari de la dite Ysabine (4 décembre 1294). — Fol. 39. Accord passé entre Hugues, comte de Rethel, et Albéric de Humbert, archevêque de Reims, sur une contestation élevée entre eux au sujet de la maison forte de Charbogne, dont la fortification devra rester en l'état où elle est, sans qu'on puisse y faire ni réparation, ni construction nouvelle, tant que le différend ne sera pas tranché; le comte de Rethel devra comparaître, dans les quarante jours de son retour, à la citation de l'archevêque, et il a constitué ses pleiges le comte de Saint-Pol et Thomas de Coucy, chacun pour cent livres (avril 1215). — Lettres de Jean, comte de Rethel, décidant que l'hommage qu'il fera à Juhel, archevêque de Reims, pour le fief qu'il tient de lui, ne nuira pas au droit de rachat que le dit archevêque réclame pour ce fief, ni aux raisons et défenses que lui-même pouvait opposer à cette demande (20 avril 1246). — Hommage d'Anselle de Dampierre pour sa terre de Pont-Faverger, déjà transcrit ci-dessus, fol. 7. — Fol. 40. Hommage lige rendu par Mahaut, dame de Vervins, à Thomas de Beaumetz, archevêque de Reims, pour Chémery et ses dépendances, Villers-sur-le-Mont, Balaives, Sapogne, Saint-Aignan, Trucy, Chavonne, le « bois d'Amerfayl », Glaire, Connage, Quatre-Champs, Marcelot, Brieulles-sur-Bar et Artaise, tout comme elle avait fait hommage à son frère Gaucher, comte de Rethel (26 septembre 1255; en français). — Lettres de Louis VIII, roi de France, adressées aux échevins et aux habitants du ban de l'archevêque de Reims, pour leur enjoindre de participer aux frais du sacre (Sens, août 1223). — Lettres de Philippe le Bel, ordonnant au bailli de Vermandois de mettre à exécution un arrêt du Parlement reconnaissant qu'un lieu où l'archevêque de Reims avait fait construire un mur, près du château de Porte-Mars, était en sa justice et son domaine, contrairement aux prétentions du chapitre (Paris, 8 août 1288). — Fol. 40-41. Lettres du même, ordonnant à Jean, seigneur de Dampierre, chevalier, de faire exécuter des lettres accordées à l'archevêque de Reims pour l'exempter de contribuer à la clôture de la dite ville de Reims, avec les habitants de cette ville et des localités situées à trois lieues à la ronde, à cause des grandes dépenses qu'il a effectuées pour fortifier ses châteaux et lever des gens d'armes pour la défense du royaume (Vincennes, 28 février 1295). — Fol. 41. Lettres de Guillaume, sire de Resson, chevalier, au sujet de l'hommage dû par lui à l'archevêque de Reims, au nom et comme procureur de madame d'Enghien, pour toutes les choses que celle-ci a achetées de Thomas, sire de Vervins, et de sa femme, et que le dit Thomas tenait en fief de l'archevêque (11 mars 1283; en français). — Acte par lequel Gérard, dit Cauchon, et Marie, son épouse, bourgeois de Reims, se reconnaissent tenus de payer à l'archevêque Pierre Barbet un cens annuel de douze deniers parisis, pour une maison ayant appartenu à Jean Cochelet, qu'ils possèdent près de Reims, au lieu dit « en Aussons », en la justice, censive et seigneurie du dit archevêque (5 novembre 1286). — Fol. 42. Vente faite par Ade, dite la Truffette, de Courville, à Pierre Barbet, archevêque de Reims, moyennant la somme de trente-six livres tournois et la fourniture annuelle d'une robe (*unius garnementi supertunicalis vel tunice*), due par l'archevêque ou ses successeurs à la susdite Ade, sa vie durant, de tout ce qu'elle possède à Courville, en rentes, prés, vignes, maisons, four, hommages et autres choses, à la réserve de l'usufruit de la maison qu'elle habite et du revenu du four (31 juillet 1281). — Fol. 43. Mandement de Gaucher Bardin, bailli de Vermandois, enjoignant au prévôt de Laon de délivrer à l'archevêque de Reims la saisine de la garde des biens temporels de l'abbaye de Saint-Nicaise, en la ville et la banlieue de Reims (Cerny-en-Laonnois, 4 mai 1284; cf. ci-dessus, fol. 30). — Lettres de Mathieu, abbé de Saint-Denis en France, et de Simon, seigneur de Nesle, lieutenants du roi de France, notifiant l'adjudication faite à l'archevêque de Reims de la garde de l'abbaye de Saint-Nicaise, d'après l'information effectuée par Gobert de Leuilly, chevalier, et Gaucher Bardin, bailli de Vermandois, commissaires nommés par le Parlement (Paris, juillet 1285). — Lettres de Gilles, seigneur de Barbançon, reconnaissant qu'il tient en fief de Guillaume

de Joinville, archevêque de Reims, vingt muids de vin à percevoir chaque année à Villedomange, tant que le dit Guillaume sera archevêque, ses successeurs devant être quittes de ce droit (juin 1220). — Fol. 44. Lettres de Philippe le Bel, ordonnant à l'archevêque de Reims de faire fermer de murs et fortifier cette ville sans retard, et d'obliger ses sujets à contribuer aux dépenses, sans que cette fortification puisse apporter aucun préjudice au roi, à l'archevêque, et à leurs successeurs (Paris, 12 février 1295). — Sentence rendue par Nicolas, comte de Rethel et sire de Charbogne, Henri, comte de Grandpré, Jean de Villegardin, chantre de Reims, Gobert des Armoises, Jean de Ludes, Hugues de Beine, Gui de Sapogne, Geoffroi Quiquin, Jacques Barat, chevalier, Gautier Buiron, bourgeois, et Milon de Cormicy, écuyer, hommes de l'archevêque de Reims, lesquels fixent les amendes encourues par les échevins de Reims, pour avoir été défaillants et avoir refusé de comparaître en la cour de l'archevêque, à la somme de soixante livres pour chaque défaut (octobre 1280; en français). — Fol. 44-45. Lettres de Jean, comte de Grandpré, sire de Buzancy, qui reconnaît avoir reçu en fief de Pierre Barbet, archevêque de Reims, le moulin d'Aure, et se déclare tenu, lui et ses successeurs, de défendre pour les archevêques les terres de Mouzon, de Beaumont et d'ailleurs, quand ils en seront requis (15 juin 1297; en français). — Fol. 45. Lettres de Jean, seigneur de Fontaines, chevalier, qui reconnaît tenir en fief de l'archevêque Pierre Barbet, un étang sis au terroir de Manre, au lieu dit « en Teresgnes », qui lui avait été concédé par Henri, comte de Grandpré (26 avril 1280). — Fol. 45-50. Sentence arbitrale condamnant l'archevêque Pierre Barbet à faire diverses réparations au chapitre de Reims, pour des abus et excès commis par ses officiers à l'égard du dit chapitre (28 septembre 1296; original, fonds du chapitre, liasse 1, n° 10). — Fol. 50. Acte d'échange entre l'archevêque Thomas de Beaumetz et les Templiers de Merlan, déjà transcrit ci-dessus, fol. 11. — Fol. 50-51. Reconnaissance donnée par les chanoines de l'église de Reims du prêt que l'archevêque Robert de Courtenay leur a fait « ex mera liberalitate et gracia speciali », d'un emplacement situé dans la cour de son palais, offrant onze à douze pieds en largeur, et s'étendant en longueur « a cono pilerii turris anterioris ecclesie..... Remensis, usque ad conum pilerii ostii quod respicit[1] rotellam sancti Nichasii », afin d'y établir un chantier pour les travaux de cette église (25 septembre 1299). — Fol. 51-52. Vidimus délivré par le chapitre de Reims d'une charte de l'archevêque Pierre Barbet qui lui donne et cède des maisons contiguës à la porte du cloître, d'une part, et au vieux réfectoire du chapitre, d'autre part, lesquelles il a achetées des exécuteurs testamentaires de Gui de Bayeux, chanoine de Reims, cette donation faite sous la condition que Pierre et Robert de Saint-Merry, aussi chanoines, neveux du dit archevêque, pourront habiter ces maisons, leur vie durant, et paieront chaque mois au chapitre, pendant la vie de l'archevêque, leur oncle, la somme de vingt sous parisis, le jour où les chanoines célèbreront pour lui une messe du Saint Esprit au grand autel de la cathédrale, et douze livres parisis chaque année après sa mort, le jour de son service anniversaire, obligation qui sera imposée également, après le décès des susdits frères, à ceux qui occuperont leurs maisons (11 septembre 1287; le vidimus, suivi de l'acceptation du chapitre, donné le 15 septembre suivant). — Fol. 52. Vente de rentes au terroir de Saint-Clément, déjà transcrite ci-dessus, fol. 10. — Fol. 52-53. Arrêt du Parlement déboutant la dame de Taissy de la plainte qu'elle avait formée contre l'archevêque de Reims, pour avoir été emprisonnée au château de Porte-Mars par les gens du dit archevêque, et dépouillée par eux des biens qu'elle avait en divers lieux, jusqu'à la valeur de deux mille livres, ces mesures ayant été prises pour le recouvrement d'une amende de trois cents livres parisis, à laquelle elle avait été condamnée à cause d'une injure qu'elle avait faite ou qu'elle avait fait faire à Geoffroi dit Quiquot, chevalier, à Taissy, dans la seigneurie et justice de l'archevêque (Paris, janvier 1280). — Fol. 53. Convention passée entre l'archevêque de Reims et les habitants d'Attigny qui s'engagent à lui payer, pour faire fermer cette ville de murailles, la somme de cinq cents livres parisis, dans les cinq ans à partir du commencement des travaux; l'archevêque aura aussi de cinq sous un denier pour toutes les denrées qui seront vendues à Attigny, et ceux qui ont des héritages au ban de la dite ville lui devront l'assise, « au dict de six preudommes » (Attigny, le mercredi avant la Pentecôte, sans la date de l'année). — Fol. 53-54. Lettres de Jean, abbé de Saint-Basle, et des religieux de cette abbaye, au sujet d'un partage fait entre eux et l'archevêque de Reims, de la garde, du ban et de la justice du bois de Sept-Saulx et de

(1) Ms. *recipit*, pour *respicit*, leçon correcte donnée dans le cartulaire C du chapitre, fol. 246 r°.

Sampigny (24 avril 1226). — Fol. 54. Lettres du chapitre de Reims, relative à une amende que l'archevêque Thomas de Beaumetz a consenti à lui payer, pour avoir fait abattre la maison de Drouard Grammaire, mansionnaire du dit chapitre, qui avait commis un homicide dans le ban de l'archevêché, laquelle maison était située aussi dans ce ban (26 août 1252). — Bulle du pape Innocent IV, qui confirme une charte de l'archevêque Juhel, unissant la chancellerie de l'église de Reims à la mense de l'archevêché (Lyon, 9 septembre 1250; original, fonds du chapitre, liasse 6, n° 3; cf. ci-dessus, fol. 24). — Fol. 55-56. Bulle du pape Grégoire IX, qui charge le doyen et l'archidiacre de Bar, ainsi que Ferri, chanoine de Langres, de faire publier solennellement, les dimanches et jours de fêtes, dans le diocèse de Reims, les diocèses voisins et les autres lieux où ils le jugeront utile, la sentence d'excommunication prononcée par l'archevêque Henri de Braine contre les habitants de Reims révoltés, qui avaient assiégé son château de Porte-Mars, tué son maréchal, et élevé des fortifications avec le pavé des rues, les tombes des cimetières et les pierres destinées à la construction de la cathédrale (Foligno, 11 octobre 1235). — Fol. 56. Charte de Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, qui donne en fief à son chambrier, Gui de Courville, une terre qu'il a achetée à Courville d'Enguerrand de Cramiselles, moyennant deux cents livres de monnaie de Provins, plus une rente de cinq setiers de froment à Fismes, qu'il a achetée de Gaucher de Nanteuil (1198). — Fol. 56-57. Vidimus donné par Philippe le Bel, roi de France, des lettres de Mathieu, abbé de Saint-Denis, et de Simon de Nesle, relatives à la garde de l'abbaye de Saint-Nicaise (Paris, août 1289; voy. ci-dessus, fol. 43). — Fol. 57. Lettres de Philippe le Bel, confirmant l'assignation faite par Pierre Barbet, archevêque de Reims, de douze livres parisis de revenu annuel à chacune des cinq chapelles de ses maisons de Courville, Sept-Saulx, Cormicy, Bétheniville, et de son palais de Reims (abbaye de Notre-Dame, près Pontoise, 11 novembre 1294). — Lettres du même, renvoyant en la cour de l'archevêque de Reims une cause pendante au Parlement entre celui-ci et les échevins, lesquels se plaignaient qu'il refusât, contre la coutume de cette ville, d'investir Girardon, fils d'Aubri dit Buiron, d'une maison sise au marché de Reims ou dans le voisinage, à lui vendue par Guichard dit Corée (Paris, décembre 1293 ; original dans les archives communales de Reims, Échevinage, liasse 1, supplément). — Fol. 58. Lettres de non-préjudice accordées par Philippe le Hardi, roi de France, à l'archevêque Pierre Barbet, à ses successeurs et au chapitre de Reims, à l'occasion des poursuites qui ont pu être exercées sur son ordre dans le ban de l'archevêché contre des bourgeois ou justiciables de l'archevêque ou du chapitre, pour le recouvrement des frais de son sacre (11 août 1275). — Charte de Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, qui restitue à l'aumônerie de l'abbaye de Saint-Remi, pour faire un vivier, le cours de la rivière au-dessus des moulins de Saint-Martin jusqu'au moulin de Saint-Nicaise appelé Nuisement (*qui vocatur Nocumentum*), situé sur le ruisseau de Py [(1)] (1186). — Fol. 58-59. Lettres des chanoines de Reims qui, après la restitution que l'archevêque Thomas de Beaumetz leur a faite de la possession de la terre des Potets, lui accordent la jouissance des fruits et revenus de cette terre, pour une année à partir de la dernière fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste, comme il en a joui, lorsqu'il était chanoine de Reims (20 août 1255). — Fol. 59. Approbation donnée par Blanche de Castille, reine de France, à une charte de l'archevêque Thomas de Beaumetz, qui fait le retrait des vignes, de la maison et du pressoir de Vieil-Arcy, légués par l'archevêque Henri de Braine à Germond de Martimont, chanoine de Reims, pour sa vie, lequel, en compensation des dits biens, reçoit une pension annuelle et viagère de quarante livres tournois sur le stellage de Reims (7 janvier 1252 ; la charte de confirmation donnée en l'abbaye de Notre-Dame-la-Royale, près Pontoise, le 8 janvier suivant). — Charte de Milon de Bazoches, évêque de Soissons, qui reconnaît l'obligation pour Coquillart, son neveu, de faire hommage à l'archevêque de Reims du fief de Barbonval (1 juin 1290). — Fol. 59-60. Lettres de Hugues, commandeur du Temple de Reims, qui, en vertu d'une commission à lui donnée au mois de juillet 1253 par Gui de Bazainville, précepteur des Templiers en France, et ici transcrite, désigne pour arbitre Alard de Sancy, de l'ordre du Temple, pour trancher, d'accord avec Jean de Canteny, bailli de Reims et représentant de l'archevêque, un différend élevé entre le dit archevêque et les Templiers, au sujet de la pêche de la rivière, près d'Hauviné, entre les moulins du Temple et les vieux vantaux situés vers Bétheniville (juillet

(1) Ms *de Li.*

1253). — Fol. 60. Lettres d'Henri, comte de Grandpré, qui donne et quitte à Pierre Barbet, archevêque de Reims, le fief de la maison de Courlancy qu'il tenait de lui, et qui était tenu en arrière-fief par Madame de Termes et ses héritiers, et de ceux-ci par Jean *de Essambus*, écuyer (juillet 1278; en français), — Fol. 61. Arrêt du Parlement, maintenant la récréance faite par un commissaire de la cour de quelques bourgeois du ban de l'archevêque de Reims, détenus prisonniers par ordre de celui-ci, et décidant qu'à l'avenir, dans des cas analogues, les échevins, sur le refus de l'archevêque, pourront se pourvoir devant la cour, qu'en outre, pour la levée de la taille dont ils ont besoin pour subvenir aux frais des procès qu'ils ont au Parlement, ils solliciteront de l'archevêque la permission de faire cette levée, et qu'en cas de refus, la cour y suppléera (2 janvier 1308). — Arrêt du Parlement qui délègue un commissaire pour examiner les différends élevés entre l'archevêque et les échevins de Reims, au sujet de la récréance des bourgeois (14 décembre 1306). — Fol. 62. Lettres de Robert de Courtenay, archevêque de Reims, qui permet aux échevins de cette ville de lever des tailles depuis le jour de Pâques prochain jusqu'à celui de l'année suivante, pour se procurer la somme de mille trois cents livres parisis qui leur est nécessaire pour les frais de leurs procès, ainsi que la somme de quatre cent vingt livres pour payer leurs dettes et pour les autres besoins de la ville (15 février 1308). — Lettres de Philippe le Bel qui notifie un arrêt du Parlement, décidant, après enquête, que le roi et l'archevêque de Reims ne sont pas en possession d'imposer la taille sur les immeubles des clercs et des religieux, situés à Reims (mars 1291 ; une expédition originale de cette pièce se trouve dans les archives communales de Reims, Sacres, liasse 1, supplément). — Fol. 62-63. Lettres de non-préjudice accordées par l'archevêque Guillaume de Champagne au chapitre de Reims, au sujet d'un secours pécuniaire que celui-ci lui avait fourni pour l'aider à supporter les frais du sacre de Philippe Auguste, lequel secours avait été donné par pure libéralité et sans tirer à conséquence pour l'avenir (1180). — Fol. 63. Arrêt du Parlement décidant qu'il n'y a pas lieu de révoquer une lettre obtenue contre l'archevêque de Reims pour le contraindre à payer ce qui reste dû des frais des sacres des rois Louis X et Philippe V, et que l'on exécutera les jugements rendus contre les échevins et les habitants de Reims pour les forcer à s'acquitter de leur part de contribution à ces frais, en vertu desquels jugements l'archevêque avait fait emprisonner plusieurs d'entre eux et saisir leurs biens (30 août 1317). — Fol. 64. Mandement de Jean Roberchamp, bailli de Reims, ordonnant, à la requête de Nicole Duchet, pourvu de la charge d'abbé de Saint-Nicaise de cette ville, la levée de la main mise par l'archevêque sur le temporel de cette abbaye situé en la banlieue du dit Reims, après la mort de l'abbé Gilles Jeunart et en attendant la nomination d'un nouvel abbé (20 août 1416). — Arrêt du Parlement qui renvoie devant le bailli de Reims, au 2 janvier suivant, un appel porté directement au dit Parlement par Henri de Saint-Mars contre le prévôt de Reims, et contre Gilles Corbaran et Simonnet Prioulet, dit Mariage, sergents de l'archevêque (24 novembre 1450). — Autre arrêt identique pour un appel porté au Parlement par Jacquemin (*Jaqueminum senioris marescallum*), demeurant à Reims, contre le prévôt et contre Robin le Boucher, demeurant à Janvry (24 novembre 1450). — Fol. 64-65. Charte de l'official de la cour de l'archidiacre de Reims, constatant que le prévôt de la justice séculière (*prepositus laycalis justicie*) a restitué, sur son ordre, un homme qu'il avait arrêté dans l'enclos de la maison de l'abbaye d'Igny, sise à Reims devant la maison des Frères Prêcheurs, « dictum proprisium... de dicto homine... ressaisivit » (12 juillet 1261). — Fol. 65-67. Bulle d'Innocent III confirmant les biens, possessions, privilèges et immunités de l'abbaye de Notre-Dame d'Igny (Latran, 26 novembre 1199 ; souscriptions du pape et des cardinaux). — Fol. 67-69. Arrêt du Parlement rendu sur un différend élevé entre le chapitre et l'archevêque de Reims qui revendiquait la connaissance des causes civiles concernant les clercs mariés, contre le maire et les échevins de Mourmelon-le-Grand, où le chapitre avait la justice haute, moyenne et basse, et contre les officiers du dit chapitre, à l'occasion d'une cause relative à Jean Marchand, clerc marié, demeurant au bourg de Vesle ; la cour maintient le chapitre dans sa juridiction et condamne l'archevêque aux dépens (25 novembre 1402). — Fol. 70-71. Lettres du roi Louis IX, prescrivant diverses mesures pour terminer le conflit élevé entre l'archevêque Henri de Braine et les habitants de Reims : destruction des fortifications élevées pendant les troubles, réparation des dommages causés par les habitants au château de Porte-Mars et aux maisons qu'ils ont détruites,

obligation pour eux de plaider en ce château, quand ils y sont cités par l'archevêque, prohibition des ventes de rentes à vie, défense de lever des tailles sans l'ordre de l'archevêque, information sur la question de savoir si les dits habitants ont le droit d'avoir un sceau, absolution et amendes pour les injures faites à l'archevêque, réparation des dommages causés par celui-ci aux habitants (Paris, janvier 1236 ; cf. G. 6). — Fol. 71-73. Sentence arbitrale d'Odon, abbé de Saint-Denis en France, et de Pierre de Colmieu (*de Collemedio*), prévôt de Saint-Omer, commissaires délégués par le roi, qui condamnent les échevins et bourgeois de Reims à payer à l'archevêque, en réparation des injures et des dommages qu'il lui ont faits, la somme de dix mille livres parisis, savoir quatre mille livres en une fois à Provins, à la prochaine foire de Saint Ayoul, et le reste à Reims, en trois ans, par paiements de deux mille livres chaque année, à la fête de Saint Remi ; ils devront en outre rétablir la maison de Porte-Mars, les chaussées, les maisons des Frères Mineurs et des Prêcheurs et les halles, et reporter dans les cimetières les pierres sépulcrales qu'ils ont déplacées ; enfin, ils seront absous de toute amende, et relevés des excommunications qu'ils ont encourues (Reims, au palais archiépiscopal, 7 février 1236 ; cf. G. 6). — Fol. 73. Lettres de Louis IX, déclarant que le secours qu'il a reçu des bourgeois de Reims, pour son voyage d'outre-mer, ne doit porter dans l'avenir aucun préjudice à l'archevêque Juhel et à l'église de Reims (Corbeil, juin 1248). — Autres lettres de non-préjudice accordées par le même à l'archevêque Thomas de Beaumetz, à l'occasion d'un subside que celui-ci l'avait autorisé à demander aux bourgeois de Reims (Paris, septembre 1258). — Fol. 73-76. Lettres de Louis IX, qui terminent un différend élevé entre l'archevêque Thomas de Beaumetz et les habitants de Reims, au sujet de la garde des clefs de la ville, de la levée de la taille, de l'exercice de la justice, etc. (Reims, le lundi de Pâques, 25 mars 1258 ; original aux archives communales de Reims, Juridiction, liasse 1, n° 5). — Fol. 76-77. Charte de fondation du quartier de la Couture de Reims par l'archevêque Guillaume de Champagne (1183 ; original, ibid., Diverses matières, liasse 25, n° 2). — Fol. 77-79. Vidimus délivré par les échevins de Reims d'une charte des officiaux des cours de l'archidiacre du dit Reims, notifiant un règlement du métier de la draperie de cette ville, fait par Henri le Juif et Drouart le Coutelier, échevins de Reims, Huet Frémery et Baudon le Comte, échevins du ban de Saint-Remi, arbitres élus par les maîtres drapiers et par les ouvriers tisserands pour mettre fin à un désaccord survenu entre eux sur divers points (18 mars 1292 ; vidimus du 12 décembre 1452). — Fol. 79-81. Ordonnance de l'archevêque Jean de Vienne, réglant les statuts du métier de la draperie de Reims, du consentement et sur le conseil et la délibération des drapiers de cette ville, et de ceux de la ville d'Aubenton qui y demeurent à présent (mai 1340 ; une copie de cette pièce, délivrée en 1381, se trouve dans les archives communales de Reims, Diverses matières, liasse 7, supplément). — Fol. 81. Déclaration des héritages que Gui de Roye, archevêque de Reims, a acquis « en la ville et terroir de Ponthon lez Courcelles », en la paroisse de Saint-Brice, par achat et par décret, pour la somme de cinquante-trois livres cinq sous parisis, que Julien Gayet lui devait, jusqu'au 15 mai 1393, à cause de la rivière de Champigny dont il était fermier ; à la suite, note indiquant l'achat fait par Gui de Roye en 1392, de Madame de Liéramont, vicomtesse de Chaumuzy, des dîmes qu'elle avait au terroir de Warmeriville. — Fol. 82-86. Transaction entre les officiers de l'archevêque et les échevins de Reims, portant règlement et ordonnance pour les droits de la foire de la Couture (5 avril 1428 ; cf. G. 20 ; original aux archives communales de Reims, Diverses matières, liasse 25, n° 5). — Fol. 86-93. Accord conclu entre Jean Brulart, commis par le roi à l'exercice de la procuration de l'archevêché de Reims, et Jean Maubrouet, en qualité de procureur de l'échevinage, au sujet du droit du bailli et du prévôt de l'archevêché de faire prendre les poids, balances et autres mesures soupçonnées fausses, sur toutes personnes dans les limites de leur juridiction (31 mars 1429 ; original aux archives communales, Juridiction, liasse 6, n° 3 bis). — Fol. 94-97. Arrêt du Parlement maintenant l'archevêque, le chapitre de la cathédrale et l'abbaye de Saint-Remi, dans leur droit de ne laisser le capitaine de Reims imposer, sans leur consentement, aucune taille sur les habitants de leurs bans (14 août 1426 ; original, G. 6). — Fol. 97-98. Arrêt du Parlement déterminant la forme dans laquelle le capitaine de Reims ou son lieutenant pourront exercer des contraintes contre les sujets de l'archevêché défaillants à faire le guet ; le dit arrêt rendu à l'occasion d'une plainte portée en la cour pour une contrainte faite, sans l'intervention de la justice

de l'archevêché, contre Pierre Bailli, lieutenant du bailli de Reims, qui s'était refusé ou avait différé à monter la garde sur les murs de la ville, particulièrement menacée par suite de la prise du château du Mont-Aimé (13 septembre 1426). — Fol. 98. Arrêt du Parlement attribuant à l'archevêque de Reims, et non aux échevins, la connaissance et la punition des délits commis, disait-on, par Thierry de Mézières, ancien sergent de l'archevêque, pendant qu'il était encore pourvu de son office (6 août 1345). — Fol. 99-119. Arrêt du Parlement rendu à la suite des conflits qui avaient éclaté entre l'archevêque Jean de Craon et les habitants de Reims, au sujet de la fortification, de la garde et du gouvernement de la ville ; l'archevêque est débouté de sa prétention exclusive à la garde de la dite ville, les habitants sont maintenus en leur possession d'être gouvernés par le roi, etc. (8 avril 1363 ; original aux archives communales de Reims, Juridiction, liasse 17, n° 1 bis). — Fol. 119-123. Arrêt du Parlement homologuant une transaction passée entre l'archevêque et les échevins de Reims, au sujet de la levée des tailles (13 février 1386 ; original, ibid., Juridiction, liasse 1, n° 10). — Fol. 123-126. Arrêt du Parlement ordonnant la récréance des bourgeois arrêtés par les officiers de l'archevêque, contrairement aux dispositions de la charte de l'échevinage de l'année 1182 (23 décembre 1361 ; original, ibid., Juridiction, liasse 1, n° 8). — Fol. 127-140. Arrêt du Parlement réglant l'intervention des échevins dans les procès criminels, faits par le bailli ou autres officiers de l'archevêque, et les conditions dans lesquelles doit être faite la récréance des bourgeois (16 juillet 1384 ; original, ibid., Juridiction, liasse 1, n° 9). — Fol. 140-141. Arrêt du Parlement obligeant les échevins à communiquer à l'archevêque ou à ses officiers le montant et l'assiette des tailles levées sur les justiciables de son ban par les dits échevins (5 mai 1388). — Fol. 141-143. Arrêt du Parlement déboutant de leur plainte les échevins de Reims qui revendiquaient contre l'archevêque la connaissance de l'affaire d'Eudeline, veuve de Gérard Pichot, poursuivie devant le bailli de Reims pour avoir fait construire, sans le consentement de Jacques la Barbe, pourvu de l'office de la paneterie, un four dans sa maison sise en la terre et la juridiction de l'archevêque (5 juillet 1404). — Fol. 143-144. Arrêt du Parlement ordonnant aux échevins de demander de nouveau à l'archevêque la permission de lever une taille de mille livres (23 août 1408 ; cf. G. 6). — Fol. 144-145. Déclaration de la terre et fief que Gui de Roye, archevêque de Reims, tient à Sapigneul, laquelle terre il a acquise par achat de Jean de Commin, écuyer ; cette terre comprend une motte, « là où la maison fut du temps jadiz », entourée de fossés alimentés par les viviers de la Neuville-lès-Cormicy et de Préhume, un moulin, des bois, des jardins, etc. (sans date, vers 1400). — Fol. 145-150. Sentence arbitrale de Pierre de Clarisel, garde commis de par le roi au gouvernement du bailliage de Reims, et de Robert Witart, sergent du roi en la prévôté de Laon, réglant les droits de vinages dus aux religieuses de l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames de Reims par divers habitants des Mesneux, pour des vignes qu'ils possèdent au terroir de ce village (4 juillet 1372 ; original, fonds de l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames, liasse des Mesneux). — Fol. 150. Vidimus délivré par Ernoul de Berlette, chanoine de Laon, garde du scel de la baillie de Vermandois, d'une charte de l'archevêque Henri de France, accordant des habitations à ceux qui voudront s'établir à côté du moulin construit près de Cormicy, moyennant une redevance annuelle, pour chaque habitation, de six deniers de monnaie rémoise, de deux chapons et un setier d'avoine, payables le jour de la Saint Remi à l'archevêque et à ses successeurs ; les dits habitants auront aussi la même franchise que ceux de Cormicy (1170 ; vidimus du 12 novembre 1429). — Fol. 151. Arrêt du Parlement qui retient pour lui l'appel d'un jugement des échevins de Reims, rendu contre Maurice de Clermont, dans une cause relative à certains immeubles, sis en la justice de l'archevêque (23 décembre 1316). — Fol. 151-152. Arrêt du Parlement qui retient la connaissance d'une cause pendante entre l'archevêque et les échevins de Reims, ceux-ci se plaignant de ce que le dit archevêque avait, indûment et en leur préjudice, fait faire certains étaux sur les voies publiques de Reims (28 novembre 1322 ; extrait délivré le 24 novembre 1327). — Fol. 152-153. Arrêt du Parlement qui retient la connaissance d'un procès élevé entre l'archevêque et les échevins de Reims, au sujet de la jouissance des fruits et émoluments des marais environnant cette ville (20 décembre 1334 ; original aux archives communales de Reims, Domaine, liasse 10, n° 1). — — Fol. 153-154. Arrêt du Parlement qui oblige les échevins de Reims à montrer à l'archevêque, par les mains de la cour, les chartes, privilèges, arrêts et lettres dont ils voulaient s'aider dans un procès qu'ils soutenaient contre lui en la dite cour (9 mars

1369). — Fol. 154-156. Arrêt du Parlement qui contraint les échevins à produire en la cour les originaux de ces chartes et privilèges, auxquels ils voulaient substituer des copies authentiques, de peur que les pièces originales ne vinssent à être perdues dans le transport, vu les dangers des routes; ils sont simplement autorisés à faire faire de ces copies à Reims, pour le cas où ils auraient à subir cette perte, par cas fortuit ou autrement (14 mars 1369). — Fol. 156-159. Arrêt du Parlement qui autorise l'archevêque de Reims à faire prendre une copie de la charte de son prédécesseur, l'archevêque Guillaume de Champagne, qui organise l'échevinage en l'année 1182, ainsi que des lettres de Philippe Auguste et de la bulle du pape Lucius III qui confirment cette charte; à laquelle copie, collationnée par la cour, on devra ajouter foi comme aux pièces originales; ces pièces (dont les originaux sont aux archives communales de Reims, Juridiction, liasse 1. nos 1, 2 et 3), sont ici transcrites d'après des vidimus donnés par Philippe le Bel, le 26 janvier 1309 (le texte de l'arrêt est incomplet; il y manque la date qui est le 11 mars 1385, d'après une copie intégrale qui se trouve dans le cartulaire B de l'archevêché, fol. 120-123, et dans le cartulaire C, fol. 1-3; voy. G. 291 et 292). — Fol. 159. Arrêt du Parlement accordant aux échevins la suppression provisoire d'un auvent (*protectum seu sailliam*), que Jacques Levrier avait fait faire à sa maison, sise à Reims près des Changes (29 novembre 1342; le commencement de la pièce est seul transcrit, et à la suite sont deux pages en blanc; original aux archives communales de Reims, Juridiction, liasse 8, supplément). — Fol. 160-161. Record d'un arrêt du Parlement rendu lors du retour du roi Philippe III de l'expédition de Foix, «circa festum beati Bartholomei, cum dominus rex de excercitu Fuxi redisset » (août 1272), lequel arrêt confirme une sentence du bailli de Vermandois condamnant les échevins et habitants de Reims à contribuer aux frais du sacre du roi (juillet 1287; expédition ancienne de cette pièce aux archives communales, Sacres, liasse 1, supplément). — Fol. 161. Arrêt du Parlement maintenant l'emprisonnement de plusieurs habitants de Reims, détenus par l'archevêque à cause du refus fait par les échevins et les habitants de payer leur part de ces frais (juillet 1287; original aux archives communales, Sacres, liasse 1, n° 1). — Fol. 161-162. Arrêt du Parlement obligeant les échevins et habitants de Reims à faire faire, pour un procès qu'ils ont contre l'archevêque à l'occasion de leur contribution aux frais du sacre, une nouvelle procuration dans une assemblée générale des habitants, et à la produire en la cour le lendemain de la prochaine fête de la Circoncision (22 novembre 1319; original aux archives communales, Sacres, liasse 2, supplément). — Fol. 162. Arrêt du Parlement déclarant que cette procuration n'a pas été faite suivant la teneur de l'arrêt précédent, et donnant mandement au bailli de Vermandois ou à son lieutenant d'aller à Reims en personne, pour y faire faire une procuration régulière, qui sera produite en la cour le lundi après la mi-carême (30 janvier 1320; original aux archives communales, ibid.). — Fol. 162-166. Arrêt du Parlement maintenant l'archevêque dans les droits qu'il réclamait envers les échevins, droit d'exercer la justice haute, moyenne et basse dans son ban, les échevins ne siégeant qu'en son nom et comme ses officiers, droit de réformer leurs jugements, etc. (2 mars 1398 [1], extrait délivré en Parlement le 18 janvier 1447; original aux archives communales, Juridiction, liasse 1, supplément ; cf. G. 6 [2]). — Fol. 166-168. Arrêt du Parlement maintenant l'archevêque dans sa juridiction sur les bourgeois de l'échevinage, à l'encontre de la plainte formée par les échevins au sujet de bourgeois que les officiers de l'archevêque avaient mis à la question, sans qu'eux-mêmes fussent appelés (23 août 1398; copie délivrée en Parlement le 20 novembre 1425; original aux archives communales, Juridiction, liasse 1, supplément ; cf. G. 6). — Fol. 168. Arrêt du Parlement portant commission pour mettre en la main du roi une affaire litigieuse, complainte en cas de nouvelleté formée contre l'archevêque de Reims par Simon de Bourich, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel du roi, vidame de l'église de Reims, au sujet du droit de juridiction à l'égard d'Adam Doyen, demeurant à Reims au ban de l'archevêque, lequel Adam le dit vidame prétendait être son sujet, en sa qualité de gorrelier [3] (27 novembre 1404). — Fol. 169-170. Lettres de Charles VI, roi de France, qui révoque le don fait par lui à Robert de Bellebrune, chevalier, de l'office de capitaine du château de Porte-Mars, au préjudice des droits de l'archevêque de Reims qui avait institué Henri de Vouziers, chevalier, seigneur de Sorcy et de Roche; celui-ci est

(1) Le cartulaire donne à tort la date du 2 mai.

(2) La copie collationnée en 1627, contenue dans la liasse G. 6, ajoute à la date une nouvelle erreur: *sexta mai* au lieu de *secunda*.

(3) Bourrelier.

maintenu en sa fonction, à charge de prêter serment en les mains du roi et en celles du chancelier, pour cette fois seulement, et sans tirer à conséquence pour l'avenir (Paris, 18 mars 1412). — Fol. 170-173. Accord passé par-devant Remi la Barbe, clerc, commis par Ernoul de Berlette, chanoine de Laon, conseiller du roi et garde du scel de la baillie de Vermandois, entre Guillaume le Marlier, commis de par le roi à l'exercice de la procuration de l'archevêché de Reims, et Jean Dominique, chanoine et procureur de l'église de Saint-Symphorien du dit Reims, au sujet de la juridiction sur les chanoines, chapelains et vicaires de cette église ; les parties s'en rapportent à la décision de l'archevêque, lors de son retour à Reims d'où il est présentement absent, ou à celle de son successeur; et le chapitre de Saint-Symphorien pourra connaître des questions concernant ses membres, pour ce qui est relatif au service divin, aux désobéissances faites en son église et aux choses touchant les fruits des prébendes (17 mai 1427; original, fonds du chapitre de Saint-Symphorien, Juridiction, n° 7). — Fol. 173-179. Expédition délivrée le 30 janvier 1390 par Jean Chevalier du Pont, garde du scel de la baillie de Vermandois, d'un vidimus donné le 20 août 1379 par Hugues Aubriot, garde de la prévôté de Paris, des lettres de Charles V, roi de France, cédant à Richard Picque, archevêque de Reims, la terre de Vailly-sur-Aisne, en échange des villes de Mouzon et de Beaumont-en-Argonne (Paris, en l'hôtel de Saint-Pol, 16 juillet 1379); ces lettres suivies de lettres par lesquelles Jean de Cros, cardinal évêque de Préneste, nonce du Saint Siège au royaume de France, légat *a latere* de Clément VII, en vertu d'une bulle ici transcrite, donnée à Fondi le 18 décembre 1378, accorde, au nom de ce pontife, l'autorisation du susdit échange (Paris, 23 juin 1379) (cf. G. 137, et fonds du chapitre de Reims, layette 7, liasse 9, n° 3). — Fol. 179. Charte de Raoul le Vert, archevêque de Reims, qui confirme toutes les possessions du chapitre de Saint-Symphorien de cette ville (1119; original, fonds du chapitre de Saint-Symphorien, Juridiction, n° 1). — Fol. 180-181. Arrêt du Parlement maintenant l'archevêque de Reims dans le droit de conférer l'office de mesureur de sel en cette ville, et déboutant de sa demande Jean Triboulet qui avait voulu exercer la dite fonction au préjudice de ce droit (1 décembre 1405 ; cf. G. 17). — Fol. 181-182. Signification faite, à la requête de l'archevêque, de cet arrêt à Jean Triboulet, « à Reins, au devant et à l'entrée de certain celier, estable ou maisonnette, séant en la rue de Vaucler », où le dit Triboulet mesurait « certain sel... estant ou dit lieu exposé en vente par le grènetier à Reins, estably de par le roy... » ; signification à Thiébaut de Césy, grènetier, et à Husson Bobelin, lieutenant ou commis du contrôleur du grenier à sel (2 janvier 1406). — Fol. 182-183. Lettres du roi Charles VI portant commission pour arrêter ou pour ajourner au Parlement Jean Triboulet, qui refusait de se soumettre à l'arrêt susdit (18 février 1406 ; cf. G. 17). — Fol. 183. Notification par Thierry Aliaumet, sergent du roi en la prévôté de Laon, de l'arrestation par lui faite le 22 février de Jean Triboulet, lequel, pour cause de maladie, fut mis le 25 février sous la garde de Jean Tribou et de Jean de Saint-Leu, à Reims, puis exempté de la prison, à charge de comparaître au Parlement le 11 mars. — Fol. 184. Concession faite par Geoffroi de Taissy, chevalier, et par Isabelle, son épouse, avec l'assentiment de Geoffroi, leur fils, à l'hôpital Saint-Antoine de Reims, de la faculté d'établir des vantaux de quatre pieds de largeur dans l'enclos de la maison que le dit hôpital possède à Vrilly, pour amener l'eau de la Vesle dans les anciens et les nouveaux fossés de cette maison ; Geoffroi et son épouse ne pourront réclamer à l'avenir aucun droit ni aucune servitude sur ces fossés, et ils accordent en outre le libre passage de la rivière aux bestiaux de l'hôpital qui vont à la pâture ; en échange, la maison de Saint-Antoine leur donne onze livres de monnaie de Provins (avril 1247). — Reconnaissance donnée par Geoffroi et Isabelle du paiement de cette somme ; ils constatent de plus qu'ils ont obtenu, comme équivalent de leur concession, un lit pour un pauvre en l'hôpital Saint-Antoine, ce qui représente une valeur de vingt livres parisis (mai 1247). — Fol. 184-185. Sentence arbitrale de Drogon d'Hautvillers, écolâtre de Reims, et de Robert de Vailly, chapelain en l'église de Reims, qui règle un différend élevé entre les maîtres et les frères de l'hôpital Saint-Antoine, d'une part, et Milet, fils de feu Geoffroi de Taissy, chevalier, d'autre part, au sujet de l'usage d'une porte du jardin de l'hôpital à Taissy, du droit de réparer la clôture de ce jardin, et d'avoir une prise d'eau dans un fossé de l'enclos (4 juin 1268). — Fol. 186-187. Sentence rendue aux assises d'Attigny par Pierre de Clarisel, bailli de Reims, lequel déclare que les religieux de l'abbaye d'Élan, représentés par leur procureur, Dom Hugues de Boutoncourt, moine de cette

abbaye, ne sont pas tenus, comme le prétendait le procureur lai de l'archevêque de Reims, de fournir annuellement au dit archevêque, pour chaque bête de trait, trois corvées, un setier d'avoine et dix-huit deniers parisis, à cause de leur maison de Forest et des héritages appartenant à cette maison, sis au terroir d'Attigny (22 septembre 1382). — Fol. 187. Charte de Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, qui accorde à l'abbaye de Saint-Denis de Reims la permission d'avoir en cette ville un franc-sergent jouissant des mêmes franchises que ceux du chapitre, et qui approuve la réception à cet office d'Ernaud d'Orient, son chambrier, faite sur sa demande par les religieux de la dite abbaye (mars 1197 ; cf. G. 9 ; original, fonds de l'abbaye de Saint-Denis, Francs-sergents, n° 1).— Fol. 188-190. Arrêt du Parlement qui renvoie Jean Châtelain, de Reims, des fins de l'appel formé par lui contre le bailli de l'archevêque, lequel bailli, de concert avec le procureur du dit archevêque, sur une accusation portée contre Châtelain d'avoir mis le feu à la maison de Jean Maucousteau, « ob jurgia et rancores quos ipse contra... Johannem Maucousteau et ejus uxorem habuerat », l'avait emprisonné et mis dans une fosse, « in quadam fossa immundissima », où il n'y avait eu aucun prisonnier depuis trente ans ; la cour renvoie en outre la cause pour être plaidée au fond, par devant le bailli de l'archevêque, le 8 août suivant (21 juillet 1450). — Fol. 190. Arrêt du Parlement annulant l'appel formé contre le bailli de l'archevêque par les frères Colesson et Baudesson Buisenot, accusés d'avoir volé certains objets mobiliers à un nommé Jean Landaisse, et détenus en les prisons de la conciergerie du palais, à Paris ; la cause est renvoyée par-devant le bailli de Vermandois ou son lieutenant, à Laon, pour être plaidée au fond le 20 août suivant ; les dits frères seront tenus de comparaître en ce jour, et seront élargis en attendant (27 juillet 1450). — Fol. 191-192. Arrêt du Parlement déclarant non recevable l'évocation faite au bailli de Vermandois par Jean Michelet, pour cause de suspicion, d'un procès pendant par-devant le bailli de Reims (24 février 1464 ; original. G. 1). — Fol. 193-194. « Tabula annualis dedicata pro ecclesia Remensi. » Inscription du cierge pascal pour l'année 1571, contenant diverses indications chronologiques : ans de la création du monde, de l'Incarnation et de la Passion de Notre Seigneur, an du cycle solaire, concurrent, nombre d'or, lettre dominicale, prochaine année bissextile, clefs des fêtes mobiles, dates de Pâques (15 avril), des Rogations et de la Pentecôte, épacte, année embolismique, indiction, *littera tabularis*, nombre de semaines de la Pentecôte à la fête de Saint Jean-Baptiste et de l'octave de la Pentecôte au premier dimanche de l'Avent, dates du premier dimanche de l'Avent, du dimanche de la Septuagésime, du premier dimanche de Carême et du jour de Pâques de l'année 1572 ; année du pontificat du pape Pie V, du règne du roi Charles IX, et de l'archiépiscopat du cardinal Charles de Lorraine ; nombre d'années écoulées depuis certains événements mémorables : prise de Jérusalem par Saladin, supplice des Templiers, peste et famine universelles, « annus quo leprosi fuerunt cremati », expulsion des Juifs du royaume ; incendie de la cathédrale de Reims : « In festo Sancti Joannis ante Portam Latinam proxime venturo, erunt anni elapsi ccc sexaginta quod incendio fortuito concremata fuit Remensis ecclesia, et in eodem festo, post incendium anno revoluto, incepta fuit fabrica ipsius ecclesie a bone memorie Alberico, Remensi archiepiscopo, qui primum lapidem in fundamentis manu propria collocavit » ; incendie de la cathédrale survenu le 24 juillet 1481 (cette inscription du cierge pascal a été transcrite vers 1571 sur des feuillets restés en blanc dans le cartulaire). — Fol. 196-199. Vente faite par Pierre Machet, chevalier, Baudouin de Maizy, écuyer, et Robert de Sacy, bourgeois de Reims, exécuteurs du testament de feu Adam de Romain, écuyer, par Jacquet de Cauroy, clerc, tuteur des enfants du dit Adam, et par Mathilde, épouse de Baudouin, et Mathilde, veuve d'Adam, à l'abbaye de Clairmarais, près Reims, de l'ordre de Citeaux, moyennant la somme de quatre cent dix-sept livres parisis, d'une maison et ses dépendances, et de divers biens sis à Taissy ; en garantie de cette vente, ils constituent en gage des terres arables qu'Adam possédait au terroir de Romain, excepté une terre dite *à la Grisoise*, qu'il a léguée aux Templiers de Reims ; laquelle vente est approuvée aussi par Hugues de Beine, chevalier, seigneur suzerain de Taissy, et Marie, son épouse, qui ont cédé à l'église de Clairmarais tous leurs droits féodaux sur les biens vendus, moyennant la somme de quatre-vingt-douze livres parisis (19 octobre 1262). — Fol. 199-200. Lettres d'Évrard Porion, chanoine de Soissons, et de Lisiard le Jaune, bourgeois de Laon, receveurs pour le roi des finances à percevoir sur les fiefs, censives et alleux, acquis depuis quarante-huit ans par les ecclé-

siastiques et les maisons religieuses, lesquels receveurs reconnaissent avoir reçu de l'abbesse et des religieuses de l'abbaye de Clairmarais, près Reims, la somme de quarante livres parisis pour droit d'amortissement de divers biens acquis par elles, savoir : au village de Taissy, une maison avec ses dépendances, le cours de l'eau « que fluit retro dictam domum, a ponte domine Ermenjardis, usque ad aquam domini Joffridi dicti Quicot, militis », plusieurs héritages, terres et vignes en divers lieux du terroir de Taissy (pièce de terre « juxta vautam sive testudinem Johannis de Taissi, [armigeri] », terres « sitas in loco ubi dicitur *à la Pompelle* », etc.) ; terres à Puisieulx, aux terroirs de Pont Thiébault et de Tailly ; surcens et rentes sur des maisons sises à Reims dans les rues de Monniers, de Laurent le Bedel, de Montoison, et près de l'école de Notre-Dame, dans la rue des Filles-Dieu et au Vieux Marché ; cens au village de Fresnes, près Reims ; maisons à Reims dans la rue Regnier Buiron ; rentes sur des pièces de terre sises entre Renneville et Berlise et sur le terroir de Brécy, sur une maison sise à Reims en la rue de la Saunerie, et sur des terres sises à Thuisy (décembre 1294). — Fol. 201. Lettres de Jean d'Artois, bailli de Reims, qui, après une information par lui faite et rapportée à Renaud de Vienne, frère et vicaire de l'archevêque de Reims, maintient l'abbesse et les religieuses de Clairmarais dans la saisine et possession de la haute justice en leur terre de Taissy, lequel droit était revendiqué pour l'archevêque par son procureur (13 novembre 1347 ; collationné le 9 mars 1461 par Poncelet de Say, clerc tabellion juré du roi en la prévôté de Laon, demeurant à Reims). — Fol. 204-205 (et aussi au fol. 227, feuillet interverti et relié par erreur à la fin du volume). Arrêt du Parlement rendu sur un différend élevé entre les échevins, les habitants et le capitaine de la ville de Reims, d'une part, et l'archevêque, le chapitre de la cathédrale, les églises collégiales, les abbayes de Saint-Remi, Saint-Nicaise et Saint-Denis, et quelques habitants, d'autre part, au sujet d'un subside que le capitaine de la ville, Robert le Tirant, écuyer, voulait percevoir, pour les besoins des fortifications, sur la vente des vins, sans le consentement de l'archevêque ; il est décidé que l'archevêque et ses officiers seront admis à assister aux comptes des impôts et subsides de la ville, et qu'il sera nommé des commissaires pour informer sur la nécessité de la dite imposition (13 mars 1395 ; voy. G. 6). — Fol. 205-207. Arrêt du Parlement confirmant l'archevêque dans le droit d'assister, lui ou ses délégués, à la reddition des comptes des subsides de la ville, et condamnant les habitants de Reims à une amende de cent livres parisis envers le roi et de cent livres parisis envers l'archevêque, pour des injures proférées par eux contre ce dernier (17 juillet 1406 ; voy. G. 6). — Fol. 208. Lettres de Robert de Courtenay, archevêque de Reims, reconnaissant que la maison de Saint-Martin-l'Heureux et les biens qui en dépendent, appartenant à l'aumônerie de l'abbaye de Saint-Remi de Reims, sont affranchis de contribuer aux frais des sacres des rois, et exemptés de la taille que les gens de la châtellenie de Bétheniville et les habitants de Saint-Martin et de Dontrien voulaient imposer sur eux (8 novembre 1317 ; original, fonds de Saint-Remi, liasse 358, n° 1). — Fol. 209. Vidimus délivré par les officiaux de Reims d'une charte de l'archevêque Guillaume de Champagne qui donne aux religieux de l'abbaye de Signy, de l'ordre de Cîteaux, la faculté d'acheter et de vendre librement, en la ville de Reims et dans la terre de l'archevêque, tout ce qui leur est nécessaire, ainsi que l'exemption des droits de tonlieu, de stellage et de vinage, et autres impositions ; il leur confirme aussi la possession de la maison qu'ils ont acquise et fait construire à Reims, « in loco qui vocatur *marcheel* », et leur accorde la franchise de cette maison (1193 ; vidimus donné en novembre 1250). — Fol. 210. Charte de l'archevêque Guillaume de Champagne qui donne en fief à Drogon de Cormicy le terroir de Chalmel qu'il avait reçu en échange des lépreux de Roucy, plus une demi-charruée de sa propre terre, qu'il possédait près de ce terroir (1178). — Charte du même, confirmant la cession faite par Drogon de Cormicy, du consentement de Cyringe, son épouse, et de Raoul et Ulric, ses fils, du terroir de Chalmel aux religieux de l'abbaye de la Valroy, moyennant une redevance de quarante setiers de froment, payable chaque année à Cormicy (1184). — Lettres de Louis VII, roi de France, confirmant la donation faite par Guillaume de Champagne du terroir de Chalmel à Drogon de Cormicy (Paris, 1178). — Fol. 210-211. Lettres du chapitre de Reims, faisant connaître les noms des témoins (Milon de Lagery, Renier Buiron, Laurent de Porte-Chacre, etc.), qui ont été présents à un jugement rendu en faveur de Drogon de Cormicy, contre ceux qui élevaient des réclamations envers lui au sujet du terroir de Chalmel (sans date). — Fol. 211. Lettres

du chapitre confirmant le rachat fait par les religieux de la Valroy à Drogon de Cormicy, de la redevance de quarante setiers de froment qu'ils devaient à celui-ci pour le terroir de Chalmel (1189). — Charte de l'archevêque Guillaume de Champagne qui ratifie, en qualité de suzerain du fief de Chalmel, ce rachat effectué moyennant la somme de quatre-vingt-cinq livres de monnaie rémoise (1189). — Fol. 211-212. Sentence arbitrale du dit archevêque, décidant que les religieux de la Valroy rachèteront à Ernaud de Vendeuil, chevalier, moyennant la somme de soixante sous de monnaie rémoise, un cens annuel de dix-huit deniers et une obole qu'ils lui devaient pour le domaine de Chalmel (vers 1190 ? (1)). — Fol. 212. Sentence arbitrale du même, terminant un différend élevé entre Adam, abbé de la Valroy, les abbés de Saint-Thierry et de Saint-Denis de Reims, les curés de Cormicy et Saint-Aubeuf et de Guyencourt, et Odon de Cormicy, au sujet de la dîme de Chalmel; les religieux de la Valroy seront exempts du paiement de cette dîme, moyennant une redevance annuelle de vingt setiers de froment, de vingt setiers de trémois et de vingt muids de vin, dont ils seront tenus envers les susdits abbés et curés et envers Odon, lesquels ratifient cette décision, ce dernier du consentement de Mainsende, son épouse, et de Gaucher et Odin, ses fils (vers 1190 ? (2)). — Charte d'Albéric de Humbert, archevêque de Reims, sur l'exemption accordée par Gaucher de Cormicy, chevalier, du consentement de Mainsende, sa mère, et de Jean, son fils, par Ernaud Fraix de Berry et Jean, son fils, et par Colard le Noir, aux religieux de la Valroy, moyennant le paiement de dix livres de monnaie de Provins et de dix livres de monnaie de Laon, du droit de rouage à Cormicy pour toutes les voitures transportant le vin des dits religieux (1209). — Fol. 213. Charte du même, notifiant la donation faite à l'abbaye de la Valroy par Garin de Chalmel et Hersende, son épouse, de leur vigne dite *au sable (ad sabulum)*, et de leur champ situé au terroir de Chalmel, desquels biens ils conservent l'usufruit, leur vie durant, en payant chaque année trois muids de vin et un setier de froment « ad pitanciam conventus » (juillet 1211). — Charte du même, réglant les droits de pâturage respectifs des hommes de Cormicy et des religieux de la Valroy, au terroir de Chalmel; les gens de Cormicy pourront couper des herbes dans le vivier situé devant la porte de la maison de Chalmel, « quantum pede per aquam procedere poterunt », ils auront l'usage commun d'un champ « qui dicitur *campus rotundus* », etc. (octobre 1214). — Fol. 213-214. Lettres de Hugues, abbé de Saint-Denis en France, et des religieux de cette abbaye, qui confirment aux religieux de la Valroy la possession d'une maison avec un jardin et de plusieurs pièces de vignes qu'ils ont à Concevreux, et leur permettent d'acquérir encore huit journaux de vignes ou de terre pour créer des vignes, avec l'obligation de pressurer leur raisin au pressoir que Saint-Denis possède au dit lieu; et s'ils achètent plus de terres ou de vignes qu'il ne leur est permis, ils devront les aliéner dans l'espace d'un an et un jour (1202). — Fol. 214-215. Lettres de l'archevêque Henri de Braine, confirmant une sentence rendue par Michel, clerc, et Baudouin le Coq, chevalier, arbitres désignés, sur l'intervention de Jean de Péronne, chanoine de Reims, par les religieux de la Valroy et les hommes de Cormicy, pour terminer un différend élevé entre eux, au sujet des plaintes réciproques qu'ils avaient portées sur des plantations faites dans les pâturages communs, et sur le rétrécissement de certains chemins, entre autres de ceux qui conduisent de la maison de Chalmel au terroir de Cormicy et au marais de Guyencourt; les religieux sont maintenus dans la possession de leurs anciennes plantations, on procède à un nouveau bornage des dépendances de Chalmel, les hommes de Cormicy perdent leur usage du vivier et reçoivent en compensation le droit de pâturage dans le champ des religieux « qui dicitur *parvus rotundus campus* » (janvier 1239). — Fol. 215. Lettres d'Élisabeth, abbesse de Saint-Pierre de Reims, et des religieuses de cette abbaye, qui renoncent à leurs réclamations contre les religieux de la Valroy, au sujet de ce qu'elles possèdent au terroir de Chalmel, moyennant le paiement par ceux-ci d'un cens annuel de quarante deniers de monnaie rémoise (novembre 1212). — Fol. 215-216. Sentence arbitrale rendue en présence de Pierre, doyen du chapitre, et de Gérard de Laon, chanoine de Reims, par maître Bonard et par Étienne, curé de Roucy, lesquels attribuent aux religieux de la Valroy la possession de terres, prés, vignes, eaux, et d'un moulin, situés près de la maison de Chalmel, qui étaient revendiqués contre eux par les lépreux de Roucy, à charge de payer une certaine somme aux dits lépreux, plus une

(1) Le cartulaire donne une date erronée : *M° C° XX°*.

(2) Le cartulaire porte : *Anno Dominice Incarnacionis M° C° XX° nona prima* (sic).

redevance annuelle de trois muids de vin, livrable à Gueux (*apud Gues*) (mai 1219). — Fol. 216. Sentence de l'official de l'archidiacre de Reims, sur la transaction passée entre les religieuses de Saint-Pierre de Reims et les religieux de la Valroy (décembre 1212); à la suite, nouvelle copie des lettres de l'abbesse et des religieuses de Saint-Pierre, déjà transcrites ci-dessus, fol. 215. — Fol. 217. Consentement donné par Jeanne, sœur d'Élisabeth, épouse de Raulin d'Arançot, et par B., son mari, à la vente faite par les dits Raulin et Élisabeth à l'abbaye de la Valroy, moyennant la somme de trente-quatre livres parisis, de dix journaux de terre arable et de trois fauchées de pré, situés près de Condé-sur-Aisne (16 mars 1230). — Fol. 217-218. Accord passé entre Jean de Courtenay, archevêque de Reims, et les religieux de la Valroy, qui désignent Jean d'Œuilly, archidiacre de Beauvais, et Jean de Troyes, archidiacre de Bayeux, comme arbitres pour terminer un différend élevé entre eux au sujet du droit de chasse et de la juridiction dans la terre de Chalmel (Paris, 20 juin 1271 [1]). — Fol. 218-219. Sentence des susdits arbitres qui attribuent à l'archevêque le droit de chasse dans les dépendances de Chalmel, le droit de garde de cette terre, qu'il pourra seulement exercer sur la demande des religieux, enfin la haute justice; les religieux auront la basse justice, mais ils ne pourront retenir les délinquants « in cyppo, vel in fossa, seu in compedibus ligneis vel ferreis, vel alia gravi prisione..., sed in camera una, vel alia tollerabili prisione », et pendant une ou deux nuits au plus (23 juin 1271). — Fol. 220-221. Charte d'Albéric de Humbert, archevêque de Reims, qui confirme aux bourgeois d'Attigny les franchises et coutumes qui leur ont été accordées par Guillaume de Champagne, son prédécesseur, telles aussi qu'elles ont été concédées aux habitants de Bétheniville par les archevêques Henri de France et Guillaume de Champagne; exemption de la taille, paiement de certaines redevances, obligation de suivre leur seigneur à l'armée, contribution aux frais des sacres des rois, établissement de six échevins, dont trois pourront être changés chaque année, exercice de la justice, défense d'arrêter quiconque est disposé à comparaître en la cour de l'archevêque, mesures relatives aux forains et à leur admission dans la ville, institution d'un maire révocable à la volonté de l'archevêque, émoluments du maire et des échevins, obligation pour les bourgeois de prêter serment de garder leur coutume et de renouveler ce serment tous les quinze ans (décembre 1208; les termes de cette charte sont presque identiques à ceux de la charte de commune de Thuisy, de 1191, transcrite au fol. 36). — Fol. 221. Charte de Raoul le Vert, archevêque de Reims, qui, ayant reçu en don de Hugues I, comte de Champagne, le domaine d'Attigny, confirme à l'abbaye de Notre-Dame de Molesme la possession de Sainte-Vaubourg (*vicum nomine Dyona*, *qui vulgo Sancte Walburgis appellatur*), et des autres biens qui avaient été donnés à cette abbaye par le dit comte et par Constance, son épouse (Reims, 1114; souscriptions de Geoffroi, abbé de Saint-Thierry, de Joran, abbé de Saint-Nicaise, de Hugues, abbé de Saint-Denis, etc.). — Fol. 221-222. Charte de Hugues I, comte de Champagne, qui, du consentement de Constance, son épouse, fille de Philippe I, roi de France, de laquelle il tenait le domaine d'Attigny, donne à l'abbaye de Molesme la chapelle de Sainte-Vaubourg et ses dépendances, les canonicats de cette chapelle dont les titulaires se sont démis entre les mains de Manassès, archevêque de Reims, un manse « in vico qui vocatur Dyona », un bois voisin « quod vocatur Casuetus », les dîmes de Saint-Martin et de Chuffilly, la rivière d'Aisne pour y établir des moulins et des écluses, la pêche depuis le pont d'Attigny jusqu'à la pêcherie de Rilly (Reims, 1102; souscriptions de l'archevêque Manassès, de Louis, fils du roi de France, du comte Hugues, de Constance, son épouse, de Hugues, comte de Cambrai, etc.). — Fol. 222-225. Arrêt du Parlement, ordonnant l'exécution de lettres du roi Charles V, confirmant un accord passé entre le comte de Flandre (Louis II), duc de Brabant, comte de Nevers et de Rethel, et Richard Picque, archevêque de Reims, pour terminer un différend élevé entre le comte et l'archevêque Jean de Craon, au sujet de l'emprisonnement et de la saisie des biens de plusieurs clercs que le dit comte avait fait faire en divers lieux, à Pauvres, à Mézières, etc., pour quoi le susdit défunt archevêque avait excommunié le gouverneur et les officiers du comte et mis l'interdit en quelques villes du comté de Rethel; un arrêt avait été ensuite rendu au profit du comte, et l'archevêque n'ayant voulu y obtempérer, son temporel avait été saisi et mis en la main du roi; l'archevêque se plaignait aussi que le comte eût détruit plusieurs de ses maisons, moulins et autres édifices, à quoi celui-ci

(1) Cette pièce prouve qu'on a donné à tort la date de 1270 pour la mort de Jean de Courtenay.

répondait qu'il était en guerre ouverte avec l'archevêque, que les trêves « estoient faillies, et que par la coustume du pays la guerre estoit loisible »; sur l'intervention de la comtesse de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, qui fait don à l'archevêque de neuf mille francs d'or, les parties décident que les guerres et dissensions passées et les procès pendants seront abolis, qu'on donnera mainlevée de la saisie du temporel de l'archevêque, que les interdits seront levés, le gouverneur et les officiers du comte absous, et que le roi remettra au comte et à ses gens tous les crimes, méfaits et délits qui ont été commis à l'occasion de ces discordes (au bois de Vincennes, octobre 1376; l'arrêt du Parlement, du 22 décembre 1378). — Fol. 225-226. Sentence rendue aux assises de Laon par Jean, seigneur de Bains et de Houssoy, chambellan du roi et bailli de Vermandois, qui renvoie au Parlement un appel formé par Simonnet Rohart, demeurant à Reims, contre Colard Grantvarlet, prévôt de Reims, et Guillaume de Heudillimont, sergent du dit prévôt, auxquels s'est joint Robert Potier, au nom et comme procureur de l'archevêque ; cette sentence donnée en vertu d'un mandement du roi Charles VI, ici transcrit, adressé au bailli de Vermandois et au prévôt de Laon, pour leur enjoindre de renvoyer au Parlement toutes les causes touchant l'archevêque, ses gens et officiers (1 février 1409; le mandement, donné à Paris, le 12 mars 1406). — Fol. 226. Note généalogique sur la famille Coquillart, écrite dans le premier quart du XVIe siècle, et complétée par des additions un peu postérieures. Les personnages ici mentionnés sont : Guillaume Coquillart, procureur de l'archevêché de Reims, et Ysabin, sa femme, fille de Colard Bourguet; enfants : Guillaume Coquillart, chanoine et official du chapitre métropolitain, Jean Coquillart, chanoine de Laon, et Pierre Coquillart, drapier, époux en premières noces de Marguerite, fille de Nicolas Noel, apothicaire, et en secondes noces de Nicole, fille de Guillaume Moet et de Jeanne de Vielzmaison, desquels Pierre et Nicole sont issus Marie, Marguerite, Guillaume, Pierre, Jean, Jeanne et Perrette. Au bas de la page est la signature : *Guillaume Moet*.

G. 290. — 1 vol. petit in-folio, papier, relié en parchemin (193 feuillets). Sur le dos, étiquette aux armes de M. de Talleyrand, archevêque de Reims. Cahier de 6 feuillets, annexé au volume.

1102 vers 1550. — Cartulaire de l'archevêché de Reims, XVIe siècle. (*Anciennement coté A.*) — Copie intégrale du cartulaire précédent, exécutée vers 1550. Toutes les pièces de ce cartulaire sont reproduites ici, à l'exception de l'inscription du cierge pascal et de la note sur la famille Coquillart, documents ajoutés après coup sur des feuillets en blanc (fol. 193 et 226). Le cartulaire G. 290 offre aussi des pièces additionnelles qui ne se trouvent pas dans l'autre; sur les derniers feuillets (188 à 191), des pièces ont été ajoutées par diverses mains, mais toujours au XVIe siècle. Sur les marges sont des annotations écrites en 1627 par le bailli du duché de Reims; on lit au fol. 75 r° : « Le revenu de la ville lors (en 1426) ne montoit qu'à ceste somme (700 livres), et maintenant, en l'année 1627, il est de 40 mil livres ». On remarque aussi des titres et des analyses sommaires inscrits en marge, à la fin du XVIIIe siècle, par l'archiviste Le Moine qui a fait le dépouillement du cartulaire et en a introduit les principaux éléments dans son inventaire.— Les documents particuliers à ce cartulaire sont les suivants : Fol. 169-170. Liste des archevêques de Reims jusqu'au cardinal Charles de Lorraine, offrant, surtout à partir du XIIIe siècle, des indications sur le lieu et la date de leur mort, et sur le lieu de leur sépulture; prise de possession de l'archevêché par Charles de Lorraine, le 6 décembre 1546, indulgences obtenues par lui, à cette occasion, du pape Paul III pour les fidèles qui viendraient recevoir sa bénédiction en l'église de Reims, sacre du roi Henri II, etc. — Fol. 188. Mainlevée donnée par Guillaume de Marle, maître enquêteur et réformateur des eaux et forêts de France, Champagne et Brie, de certains droits d'usages, bâtis, pâturages, chasse et pêche, que tiennent plusieurs habitants des villes, châtellenies, terres et seigneuries de l'archevêque de Reims, lesquels droits avaient été mis en la main du roi, jusqu'à ce que les dits habitants eussent produits les titres de leur jouissance (Reims, 6 septembre 1503). — Mainlevée analogue donnée par Jean de Marseilles, lieutenant général des eaux et forêts des pays de France, Champagne, Brie et Vermandois (Bétheny-lès-Reims, 13 août 1515). — Fol. 188-189. Provision donnée par Renaud de Chartres, archevêque de Reims, à Thomas le Boutillier, de l'office de maître des eaux et forêts de l'archevêché (Paris, 8 août 1437). — Fol. 189. Lettre adressée par Étienne, abbé de Sainte-Geneviève de Paris, au doyen et au chapitre de l'église de Reims, pour les détourner de renoncer à la vie commune (vers 1180; publiée dans Marlot, *Metropolis Remensis historia*,

t. II, p. 433). — Fol. 189-190. Anciens statuts du chapitre de Reims; manière dont les chanoines doivent se comporter dans la ville, à l'église pendant les offices, dans les processions et au réfectoire (sans date, probablement de la fin du XII[e] siècle). — Fol. 190-191. « Visio que ostensa est in monasterio Beati Remigii de Ebonis archiepiscopi depositione. » Vision du moine Raduin au sujet de l'archevêque Ebbon, récit emprunté textuellement à Flodoard, *Historia Remensis ecclesiæ*, l. II, ch. 19. — Fol. 191. Anecdote mise sur le compte de Gui Paré, archevêque de Reims (mort en 1206). On raconte que dans sa jeunesse, il aurait fait un pacte avec le diable pour parvenir aux richesses et aux honneurs. Nommé abbé de Longpont, au diocèse de Soissons, puis archevêque de Reims, il se serait alors informé près du démon du lieu de sa mort, et en aurait appris qu'il finirait ses jours en une ville appelée *Mouffle*. Or il advint qu'étant à Gand, il tomba gravement malade et sentit sa fin prochaine; il se plaignit donc au démon de ne pas lui avoir tenu parole. « Miser homo », lui répondit le diable, « numquid *Gand* et *Mouffle* totum unum est ? » L'archevêque ému fit pénitence de ses fautes et reçut la sépulture ecclésiastique à Gand, devant le grand autel de l'église Saint-Bavon [1]. — Fol. 192-193. Table sommaire du cartulaire, rédigée vers le commencement du XVIII[e] siècle. — Au volume est annexé un cahier de 6 feuillets, contenant (fol. 1-4) une autre table plus détaillée, écrite au XVIII[e] siècle, mais inachevée et s'arrêtant au fol. 153 du cartulaire.

G. 291. — 1 vol. petit in-folio, papier, relié en parchemin (206 feuillets). Sur le dos, étiquette aux armes de M. de Talleyrand, archevêque de Reims.

1087-1563. — Cartulaire de l'archevêché de Reims, XVI[e] siècle. (*Anciennement coté B.*) — Écrit vers 1563, de la même main que le précédent [2]; en marge, annotations ajoutées vers 1627. — Fol. 1. Arrêt du Parlement retenant l'appel d'un jugement rendu par les échevins de Reims (23 décembre 1316; cf. G. 289, fol. 151). — Fol. 1-2. Sentence de Gobert Sarrazin, de Laon, lieutenant du bailli de Vermandois, ordonnant la récréance de plusieurs bourgeois de l'échevinage de Reims, emprisonnés par l'archevêque « pour port d'armes qu'ilz faisoient l'un contre l'aultre », moyennant que les dits bourgeois donneront caution aux gens de l'archevêque d'ester et prendre droit en sa cour, au jugement des échevins (26 octobre 1327). — Fol. 2. Arrêt du Parlement condamnant les habitants du ban de Saint-Remi de Reims à contribuer, avec les échevins et habitants du ban de l'archevêché, aux frais de la guerre que les frères de Brienne avaient soutenue contre la ville de Reims (7 janvier 1329). — Arrêt du Parlement attribuant à l'archevêque, à l'exclusion des échevins, la punition des blasphèmes proférés par des bourgeois du ban de l'archevêché (6 août 1345; original aux archives communales de Reims, Juridiction, liasse 1, n° 7). — Fol. 2-3. Sentence rendue aux assises de Laon par Godemard du Fay, gouverneur du bailliage de Vermandois, qui défend aux prévôts de Laon de lever des amendes et d'exercer des contraintes contre ceux qui font défaut de comparoir en la cour du roi, à Laon, où ils sont assignés comme témoins, ou pour accorder un répit à leurs débiteurs (12 juin 1346). — Fol. 3-4. Arrêt du Parlement sur l'affaire de Thierry de Mézières (6 août 1345; cf. G. 289, fol. 98). — Fol. 4-5. Traité passé entre les religieux de Saint-Denis de Reims et l'archevêque Simon de Cramaud qui amortit divers biens des dits religieux, situés en son territoire et sa haute justice temporelle, et leur confirme à perpétuité la possession de ces biens, savoir : plusieurs maisons sises à Reims au Bourg-Saint-Denis, une maison et un jardin au Jard-aux-Drapiers, deux petites granges en la rue du Suzin, une maison, un jardin, douze journaux de terre, deux journaux de vigne et une perche de bois, sis à Mont-sur-Courville; en échange, les religieux font remise à l'archevêque de diverses dîmes qu'ils percevaient sur les produits de la maison et les dépendances de la Bonne-Maison, près Courville, et sur des prés, cens et bourgeoisies de Courville et de Mont (17 et 18 février 1412). — Fol. 5-6. Charte de l'archevêque Guillaume de Champagne qui, à la suite de la collation faite à sa demande par le chapitre, de la maîtrise des écoles de Reims à maître Garnier, clerc, assigne à perpétuité à l'écolâtre une stalle dans le chœur, érige sa charge en dignité, son élection étant toujours réservée au chapitre, et lui accorde une rente annuelle de cinq muids de froment sur les moulins de l'archevêché sis à Reims (1192). — Fol. 6. Lettres de Philippe Auguste, roi de France, confirmant cette fondation (Reims, 1192). — Attestation de la mise des reliques de sainte Marie-Madeleine en un vase précieux, et d'un bras de saint Marc, évangéliste, en un écrin d'ivoire, faite par Rainaud

(1) Cf. Marlot, *Metr. Rem. hist.*, t. II, p. 464.
(2) Le texte est en général peu correct.

du Bellay, archevêque de Reims, de concert avec Henri, évêque de Soissons, en présence du clergé et du peuple, assemblés en grand nombre dans la plaine au pied du Mont-Notre-Dame (9 mai 1087). — Fol. 6-7. Attestation de l'ostension solennelle du chef de sainte Marie-Madeleine, faite le 5 juin 1239 par Jacques de Bazoches, évêque de Soissons, devant une grande multitude de peuple, accourue pour gagner des indulgences accordées par Henri de Braine, archevêque de Reims, et par ses suffragants à ceux qui viendraient en pèlerinage depuis le 5 juin jusqu'aux octaves de la prochaine fête de sainte Madeleine; le 2 août suivant, Jacques de Bazoches remit le chef dans le reliquaire. — Fol. 7-8. Lettres de Jean de Vienne, archevêque de Reims, enjoignant à Pierre de Chappes, évêque de Soissons, de convoquer à un concile provincial qui doit être assemblé à Noyon, le lendemain de la fête de sainte Marie-Madeleine, tous les suffragants de l'église de Reims, ainsi que les abbés, prévôts, prieurs et chapitres des églises cathédrales et collégiales de la province entière (Attigny, 11 juin 1344). — Fol. 9-10. Arrêt du Parlement déclarant qu'il a été baillé à tort un relief d'appel par le bailli de Vermandois ou son lieutenant, pour une sentence rendue par le prévôt de Reims, et attribuant au bailli de Reims la connaissance de cet appel (18 novembre 1521). — Fol. 10. Arrêt du Parlement réitérant la défense au bailli de Vermandois ou à son lieutenant de décerner des commissions de relief d'appel du prévôt de Reims, ces appels ressortissant au bailli de l'archevêque (5 décembre 1547). — Fol. 11-12. Arrêt du Parlement rendu dans l'affaire de Bastin, dit de Brébant, clerc marié, bourgeois de Paris, accusé de malversations dans l'administration des dépenses de l'hôtel de la reine, et du crime de lèse-majesté pour avoir vendu des chevaux et des harnais aux ennemis du royaume, lequel Bastin, après avoir été ajourné par le prévôt de Paris qui avait saisi ses biens meubles et immeubles, s'était soumis, en qualité de clerc, à la juridiction de l'évêque de Paris; la cour ordonne que les biens de Bastin seront délivrés à l'évêque qui doit connaître de l'accusation du crime de lèse-majesté, et que deux clercs et conseillers du Parlement assisteront au procès (12 janvier 1372). — Fol. 12. Extrait d'un arrêt du Parlement qui déclare à jamais déchu de toute fonction Guillaume Boucelli, clerc rapporteur des enquêtes et procès au Parlement, convaincu d'avoir reçu de l'argent de plusieurs personnes pour révéler les secrets de ces procès et enquêtes, et qui laisse à l'official de Paris le soin de juger ce qu'il conviendra de faire de la personne et des biens du dit Guillaume (15 février 1314). — Fol. 12-15. Arrêt du Parlement ordonnant la récréance des bourgeois arrêtés par les officiers de l'archevêque (23 décembre 1361; cf. G. 289, fol. 123). — Fol. 15-16. Sentence rendue par Nicolas, comte de Rethel, et par plusieurs hommes de l'archevêque de Reims, lesquels fixent des amendes encourues par les échevins pour avoir été défaillants de comparaître en la cour de l'archevêque (octobre 1280[1]; cf. G. 289, fol. 44).— Fol. 16-45. Arrêt du Parlement relatif à la fortification, à la garde et au gouvernement de la ville de Reims (8 avril 1363; cf. G. 289, fol. 99). — Fol. 45-51. Arrêt du Parlement homologuant une transaction passée entre l'archevêque et les échevins de Reims, au sujet de la levée des tailles (13 février 1386; cf. G. 289, fol. 119). — Fol. 51-56. Arrêt du Parlement homologuant une transaction passée entre l'archevêque et les échevins de Reims sur certaines contestations relatives à la police et à la juridiction (23 février 1385; cf. archives communales de Reims, Juridiction, liasse 1, n° 9 bis, et fonds de l'archevêché, G. 6). — Fol. 56-60. Vidimus délivré par Pierre Belagent, garde de la prévôté de Paris, d'une transaction passée entre les échevins de Reims en charge et Hugues le Riche, procureur pour une grande partie des habitants du ban de l'archevêque, d'une part, et les anciens échevins, d'autre part, laquelle transaction détermine la manière dont ces anciens échevins doivent rendre compte des tailles, recettes et mises qu'ils ont faites pendant l'espace de vingt ans; et s'il s'élève quelque débat au sujet de ces comptes ou pour toute autre cause, on s'en rapportera au jugement de Philippe, abbé de Saint-Nicaise de Reims, et de Jean de Tramery, « professeur des lois » (21 avril 1333; le vidimus donné le 8 août 1335). — Fol. 60-77. Arrêt du Parlement réglant l'intervention des échevins dans les procès criminels, faits par le bailli ou autres officiers de l'archevêque, et les conditions dans lesquelles doit être faite la récréance des bourgeois (16 juillet 1384; cf. G. 289, fol. 127). — Fol. 77-80. Arrêt du Parlement ordonnant l'exécution des arrêts de 1361 et 1384, relatifs à la récréance des bourgeois, à l'occasion de l'arrestation de Jean Calevin le jeune, bourgeois de l'échevinage, détenu dans les prisons de l'archevê-

(1) Ms. *ou mois de décembre*, au lieu de la date d'octobre donnée par le cartulaire G. 289.

que, et que le bailli du dit archevêque refusait de délivrer aux échevins, sans vouloir aussi leur communiquer, comme il le devait, dans les huit jours, l'information faite contre ce prisonnier, s'il était détenu pour une matière criminelle (15 mai 1409). — Fol. 80. Bulle de Clément VII accordant à Gui de Roye, archevêque de Reims, et à ses successeurs, la faveur de ne point être tenus à payer, pour une décime imposée sur les fruits et revenus dépendant de la mense archiépiscopale, sur une évaluation supérieure à la somme de quatre mille livres de petits tournois, « secundum antiquam taxacionem ipsius decime » (Avignon, 8 octobre 1392). — Fol, 80-81. Arrêt du Parlement obligeant les échevins de Reims à montrer à l'archevêque les tailles levées sur les justiciables de son ban (5 mai 1388 ; cf. G. 289, fol. 140). — Fol. 81-82. Arrêt du Parlement relatif à l'office de mesureur de sel (1 décembre 1405 ; cf. G. 289, fol. 180). — Fol. 82-84. Lettres du roi Charles VI portant commission pour faire arrêter ou ajourner au Parlement Jean Triboulet qui refusait de se soumettre à cet arrêt (18 février 1406 ; cf. G. 289, fol. 182). — Fol. 84. Charte de l'archevêque Guillaume de Champagne confirmant : 1° la donation faite, moyennant cent trente livres, par Pierre Treissel à l'église de Saint-Gilles d'Acy, de toute la dîme qu'il avait en la paroisse de Breuil, savoir aux villages de Breuil et d'Unchair et à la Ville-aux-Bois, laquelle donation est approuvée par Enguerrand, Albin et Gui, ses fils, et par Nicolas de Bazoches, qui avait cette dîme en son fief ; 2° la concession faite par Guillaume de Fismes, fils de Baudouin d'Acy, à l'église de Saint-Gilles et aux moines d'Acy, du droit de pêcher dans la rivière d'Ardre jusqu'à son embouchure dans la Vesle, chaque vendredi en tout temps, trois jours par semaine pendant l'Avent, et tous les jours pendant le Carême, du droit de pêcher un seul jour avec la seine, pour la fête de Saint-Gilles, dans le vivier qu'il possède entre Blanzy et Fismes, enfin d'un cens annuel de douze deniers à percevoir au village d'Acy (Reims, « in palacio pontificali », 1179. Collationné à l'original le 11 mars 1409 par J. Visaige, commis du bailliage de Reims). — Fol. 84-86. Vidimus délivré par Philippe la Barbe, prévôt de Reims, d'une bulle de Clément VII, unissant à perpétuité à la mense de l'archevêché de Reims le prieuré conventuel de Saint-Gilles d'Acy, vacant par suite de la résignation faite par Jean (de Brogny), cardinal du titre de Sainte-Anastasie, qui en était pourvu en vertu d'une permutation qu'il avait effectuée avec Thierry Ozille, du prieuré de Saint-Amateur de Langres contre le dit prieuré de Saint-Gilles (Avignon, 17 juillet 1393 ; le vidimus en date du 29 octobre 1400). — Fol. 86-87. Charte de l'archevêque Guillaume de Champagne, organisant l'échevinage de Reims (1182 ; original aux archives communales de Reims, Juridiction, liasse 1, n° 1). — Fol. 87-90. Arrêt du Parlement relatif à la juridiction de l'archevêque de Reims (2 mars 1398 ; cf. G. 289, fol. 162). — Fol. 90-92. Arrêt du Parlement rendu à l'occasion de bourgeois de l'échevinage, mis à la question par les officiers de l'archevêque (23 août 1398, copie collationnée le 22 décembre 1408 ; cf. G. 289, fol. 166). — Fol. 92-101. Arrêt du Parlement homologuant un accord passé le 11 août 1395 entre l'archevêque Gui de Roye et le chapitre de Reims, sur divers sujets relatifs à leur juridiction spirituelle et temporelle (12 janvier 1396 ; original, fonds du chapitre, liasse 2, n° 6). — Fol. 102-105. Arrêt du Parlement homologuant un accord passé entre l'archevêque de Reims et le chapitre, au sujet de poursuites que celui-ci avait dirigées contre Geoffroi Chapon, chanoine de l'église de Reims et official de l'archevêque, pour avoir procédé en la cour spirituelle du dit archevêque contre Jean le Cas, bourgeois et franc sergent de Nicole de la Vigne, chanoine (28 mars 1386 ; original, fonds du chapitre, liasse 2, n° 5). — Fol. 105-117. Arrêt du Parlement homologuant un accord passé entre l'archevêque Gui de Roye et le chapitre de Reims, au sujet de la juridiction sur les francs sergents ou bourgeois à chanoines, et de la justice en la cour Notre-Dame et dans certaines maisons du chapitre (22 décembre 1400 ; original, fonds du chapitre, liasse 2, n° 8). — Fol. 117-118. Lettres de Louis, duc d'Orléans, amortissant au chapitre de Reims la terre de Fresnes, acquise à titre d'achat par le dit chapitre de Gombaut et Jean de Résigny, chevaliers, mouvant en fief de Jean de Vendières, chevalier, et en arrière-fief du duc d'Orléans, à cause de sa châtellenie d'Épernay (en l'hôtel de Saint-Marcel lès Paris, 9 juillet 1398 ; original, fonds du chapitre, Fresnes, n° 4). — Fol. 118-119. Lettres de Jean Legay d'Ay, écuyer, bailli du duc d'Orléans en ses terres de Champagne et de Brie, délivrant au chapitre de Reims la terre de Fresnes, après une information faite par Guillaume Petit, procureur du susdit duc à Épernay, et Jean Mignot, clerc juré du tabellionnage de cette ville, pour

savoir si le revenu annuel de cette terre excède trente-deux livres parisis (donné aux assises d'Épernay, le 6 juillet 1399 ; cf. fonds du chapitre, cartul. A, fol. 161). — Fol. 119-120. Arrêt du Parlement homologuant un accord passé entre l'archevêque et le chapitre, au sujet des formules dont le dit archevêque doit se servir pour les collations des prébendes (22 décembre 1400 ; la copie de cette pièce est inachevée ; le texte complet se trouve dans le cartulaire A du chapitre, fol. 163-165). — Fol. 120-123. Arrêt du Parlement autorisant l'archevêque à faire prendre copie de la charte de l'échevinage de Reims (11 mars 1385 ; cf. G. 289, fol. 156). — Fol. 123-125. Arrêts du Parlement relatifs à la production à faire par les échevins de chartes et privilèges, dans un procès qu'ils soutenaient contre l'archevêque (14 et 9 mars 1369 ; cf. G. 289, fol. 154 et 153). — Fol. 125. Record d'un arrêt du Parlement du mois d'août 1272, obligeant les échevins et habitants de Reims à contribuer aux frais du sacre du roi (juillet 1287 ; cf. G. 289, fol. 160). — Fol. 125-126. Autre arrêt portant la même condamnation (juillet 1287 ; cf. G. 289, fol. 161). — Fol. 126. Arrêt provisionnel du Parlement sur les contraintes à exercer contre les sujets de l'archevêché défaillants à faire le guet (13 septembre 1426 ; cf. G. 289, fol. 97). — Fol. 126-128. Copie délivrée en Parlement le 20 novembre 1425, de l'arrêt du 23 août 1398 déjà transcrit ci-dessus, fol. 90. — Fol. 129-131. Arrêt du Parlement relatif aux tailles (14 août 1426 ; original, G. 6 ; cf. G. 289, fol. 94). — Fol. 131-137. Accord passé entre les procureurs de l'archevêché et de l'échevinage, au sujet de la saisie des poids, balances et mesures (31 mars 1429 ; cf. G. 289, fol. 86). — Fol. 137-138. Vidimus délivré par Henri de Taparel, garde de la prévôté de Paris, des deux actes du mois de juillet 1287, transcrits ci-dessus, fol. 125 (21 août 1317). — Fol. 138-142. Transaction portant règlement pour les droits de la foire de la Couture (5 avril 1428 ; cf. G. 289, fol. 82). — Fol. 142-143. Arrêt du Parlement du 1 décembre 1405, déjà transcrit ci-dessus, fol. 81. — Fol. 143-144. Arrêt du Parlement maintenant la juridiction de l'archevêque dans les questions touchant les droits de l'office de la paneterie (5 juillet 1404 ; cf. G. 289, fol. 141). — Fol. 145-147. Arrêt du Parlement confirmant l'archevêque dans le droit d'assister à la reddition des comptes des subsides de la ville (17 juillet 1406 ; cf. G. 289, fol. 205) ; à la suite, commission pour l'exécution de cet arrêt (17 juillet). — Fol. 147-150. Arrêt du Parlement rendu contre les échevins et les habitants de Cambrai, en faveur de l'archevêque de Reims, qui prétendait, sa cour ayant cassé en appel une sentence de l'official de Cambrai, retenir la connaissance de la cause principale, en l'affaire de Colard Goderie, clerc, condamné par les dits échevins à être mis au pilori et banni de la ville, après avoir eu la langue coupée, pour avoir proféré des injures contre eux et contre les habitants (30 juin 1403). — Fol. 150-152. Arrêt interlocutoire du Parlement rendu en faveur du chapitre de Reims dans le procès qu'il avait intenté à l'archevêque, au sujet du paiement de deux muids de vin que le dit chapitre prétendait lui être dus par celui-ci le 15 décembre, « pro distributione vulgariter *la papeline* nuncupata » (31 janvier 1396 ; original, fonds du chapitre, liasse 164, n° 6). — Fol. 152-154. Arrêt du Parlement du 28 mars 1386, déjà transcrit ci-dessus, fol. 102. — Fol. 154-157. Arrêt du Parlement rendu dans un procès élevé entre l'évêque de Cambrai et l'archevêque de Reims qui avait reçu en appel la cause de feu Gilles de Haussy, de Marie du Caneth [1], sa veuve, et de Gérard du Caneth, à propos de certains exploits de justice, statuts et ordonnances, faits à Cambrai par le dit évêque et ses officiers sur le fait des monnaies et du change; l'archevêque avait aussi, sans lettres d'autorisation de l'évêque (*absque litteris licencie seu placet)*, donné en cette ville des citations et autres mandements pour ajourner son official et son promoteur devant les officiaux de Reims ; il avait enfin, par des lettres de monitions, enjoint à l'évêque et à l'official de mettre en liberté Gérard du Caneth qu'ils retenaient prisonnier, ou au moins de le faire amener à Reims pour plaider en appel, et, faute par eux d'obéir immédiatement, les avait dénoncés comme excommuniés ; la cour admet les parties à prouver leur droit sur la question des lettres de placet pour les citations faites à Cambrai, et sur la question de savoir si en cas d'appel, l'archevêque de Reims peut interdire à l'évêque de Cambrai et à ses officiers de procéder en la cause, avant que les parties aient été citées, et que l'on ait commencé à connaître du bien fondé de l'appel ; sur les autres points, l'archevêque est maintenu dans ses possessions, et l'évêque de Cambrai est débouté de sa plainte (30 juin 1403). — Fol. 157-159. Arrêt du Parlement maintenant l'archevêque de Reims dans le droit de connaître en appel d'un

(1) Écrit aussi *Canech* et *Canoch* dans le cartulaire.

procès intenté pour cause d'hérésie par l'évêque de Cambrai et par Nicolas de Péronne, de l'ordre des Frères Prêcheurs, vicaire de l'inquisiteur général député par le Saint Siège, à Marie du Caneth, accusée d'avoir dit dans un interrogatoire qui lui avait été fait à l'occasion de son affaire relative à l'exercice du change, « quod licet ipsa juramentum de veritate dicenda prestitisset, ipsa tamen veritatem contra proprium honorem et commodum suum dicere minime tenebatur », propos suspect pour lequel elle avait été condamnée à faire une rétractation publique, à demeurer emprisonnée dans sa maison pendant huit jours, à accomplir certains pèlerinages, à être privée pendant neuf ans de l'exercice du change des monnaies, etc. (30 juin 1403). — Fol. 159. Deux commissions pour l'exécution des arrêts précédents (30 juin). — Fol. 159-160. Arrêt du Parlement donnant gain de cause à l'archevêque de Reims contre les échevins, lesquels avaient réclamé que l'official leur rendît et livrât Drouet Langêle, détenu pour blasphème dans les prisons de l'archevêque, et condamné à être mis en l'échelle devant le portail de la cathédrale, pendant quatre jours, à l'heure de la grand messe (31 janvier 1405); à la suite, commission pour l'exécution de cet arrêt (31 janvier). — Fol. 160-162. Lettres de Louis IX terminant un différend élevé entre l'archevêque Thomas de Beaumetz et les habitants de Reims (25 mars 1258; cf. G. 289, fol. 73). — Fol. 162. Sentence de Nicolas, comte de Rethel, et autres hommes de l'archevêque, fixant des amendes encourues par les échevins de Reims (octobre 1280; cf. G. 289, fol. 44). — Charte de fondation du quartier de la Couture (1183; cf. G. 289, fol. 76). — Fol. 162-163. Lettres de Louis IX sur le conflit élevé entre l'archevêque Henri de Braine et les habitants de Reims (janvier 1236; cf. G. 289, fol. 70). — Fol. 163-164. Arrêt du Parlement au sujet de la levée d'une taille par les échevins (23 août 1408; cf. G. 289, fol. 143). — Fol. 164-165. Arrêt du Parlement du 2 mars 1398, déjà transcrit ci-dessus, fol. 87 (extrait délivré en Parlement le 18 janvier 1447 (1); cf. G. 289, fol. 162); une note marginale du XVIIe siècle apprend que le registre de l'année 1397 a « esté perdu au feu du palais ». — Fol. 165-167. Arrêt du Parlement du 23 août 1398, déjà transcrit ci-dessus, fol. 90 (extrait délivré en Parlement le 19 janvier 1447). — Fol. 167-169. Arrêt du Parlement donnant gain de cause à Simon de Cramaud, archevêque de Reims, contre Gérard le Suriac, qui avait été nommé par le roi à l'office de mesureur de sel en la ville de Reims, duquel office l'archevêque avait investi Pierre de Cajart, prétendant que la collation lui en appartenait à lui seul, à raison de sa vicomté de Reims (18 juin 1412; extrait délivré en Parlement le 18 mars 1445; cf. G. 17). — Fol. 169-171. Vidimus délivré par les officiaux de Reims de la charte de fondation de l'hôpital de la porte Basée (1201; le vidimus du 13 septembre 1404; cf. G. 184). — Fol. 171-177. Échange des villes de Mouzon et de Beaumont-en-Argonne contre la terre de Vailly, lettres de Charles V (16 juillet 1379; cf. G. 289, fol. 173); lettres du nonce Jean de Cros et bulle de Clément VII (18 décembre 1378 et 23 juin 1379; cf. G. 289, fol. 177). — Fol. 177-178. Lettres de Charles VI enjoignant aux gens des comptes et trésoriers à Paris, ainsi qu'au bailli de Vermandois, de faire lever au profit de l'archevêque de Reims les empêchements faits et mis par Baudouin Tueleu, collecteur en Vermandois des mortemains, aubaines et formariages, qui voulait percevoir pour le roi les droits de bâtardise et d'aubaine en la prévôté de Vailly (Paris, 7 février 1401); à la suite, commission pour l'exécution de ces lettres (8 février). — Fol. 178. Conclusions d'un accord passé entre Gui de Roye, archevêque de Reims, et les exécuteurs testamentaires et héritiers des archevêques Richard Picque et Ferry Cassinel, au sujet de ce qu'ils pouvaient devoir, à lui et à son église, pour les réparations des biens de l'archevêché; « .... le dict monsieur Guy, archevesque, aura toutes les choses contenues en la composition faicte au dict feu monsieur Ferry par les exécuteurs de monsieur Richart, c'est assavoir quatre mil cinq cens livres tournois, les debtes du roy nostre sire de mil et cinq cens francs, deues au dict feu monsieur Richart » (20 mai 1391). — Fol. 178-179. Arrêt du Parlement du 12 janvier 1372 et extrait de l'arrêt du 15 février 1314, déjà transcrits ci-dessus, fol. 11 et 12. — Fol. 180-181. Lettres de Jacques de Bremen, lieutenant du bailli d'Amiens, commettant, en vertu de lettres royaux en date du 11 juillet 1402, ici transcrites, l'abbé de Saint-Jean-au-Mont près Térouanne, « à gouverner les choses contencieuses », durant un procès pendant au Parlement entre l'archevêque de Reims et l'évêque de Térouanne, lequel se plaignait qu'Oudard de Thierges (*de Thiergiis*), au préjudice de sa juridiction et sans

(1) Cet extrait donne la date inexacte du 2 mai; voir aussi G. 289, l. cit.

obtenir de lui des lettres de placet, eût, en vertu de certaines lettres de la cour spirituelle de Reims, fait des enquêtes en l'évêché de Térouanne et voulu citer son official et d'autres de ses officiers devant les officiaux de Reims (Amiens, 25 septembre 1402). — Fol. 181-183. Arrêt du Parlement relatif à la levée d'un subside établi par le capitaine de la ville de Reims (13 mars 1395; cf. G. 289, fol. 204). — Fol. 183-185. Arrêt du Parlement homologuant un accord passé entre les échevins et l'archevêque de Reims, au sujet de l'appel interjeté par celui-ci de lettres de complainte en cas de saisine et de nouvelleté (ici transcrites), en date du 20 juin 1446, obtenues par les dits échevins contre Jean Choilly, prévôt de l'archevêque, qui avait voulu contraindre les marchands de légumes (*jouctiers et poraiers*) à quitter la place où ils avaient coutume de vendre « leurs porées et autres herbages, aux, oingnons et menus potages », en la rue de la Jouterie, sise entre la porte de la boucherie close et la rue de l'Épicerie, pour se transporter en la rue de la Fourberie, à leur détriment, car cette rue était un lieu de passage des voitures et des charrettes, et il y avait plusieurs hôtelleries desquelles on jetait les fumiers et immondices sur la voie publique (7 avril 1449; copie abrégée; original aux archives communales de Reims, Juridiction, liasse 8, n° 8). — Fol. 185-187. Arrêt du Parlement homologuant un accord passé le 19 avril 1452 entre Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, et Robert de Béthune, chevalier, seigneur de Mareuil-en-Brie, de Baye et d'Ostel, au sujet de leurs droits respectifs dans les villes, seigneuries et terroirs de Filain et de Pargny, situés en la prévôté de Laon, près de Vailly ; l'archevêque aura seul la haute, moyenne et basse justice dans les dites terres, et Robert de Béthune pourra, en sa qualité de seigneur d'Ostel, lever un droit de vinage et travers, appelé « le winage du molinet », sur tous les chemins publics de ces terres et seigneuries, faire les poursuites nécessaires, et avoir près du moulinet, à la limite des chemins de Filain et de Pargny, une maison franche et exempte de la juridiction de l'archevêque, dans laquelle il mettra des commis pour percevoir le vinage (14 juin 1452). — Fol. 187-188. Lettres de Charles V confirmant des lettres du cardinal Jean de Dormans, seigneur de Vailly, données en ce lieu le 24 mai 1372, qui exemptent Jean de Clamecy, sergent d'armes du roi, moyennant le paiement annuel d'une somme de quarante sous parisis, de diverses redevances évaluées à la somme de sept livres sept sous et un denier parisis par an, dont étaient chargées envers le susdit seigneur une maison que le dit Jean de Clamecy possédait à Vailly, « ante forum ejusdem ville », ainsi que plusieurs masures et places qu'il avait acquises près de là pour le dégagement de cette maison (Paris, juin 1372). — Fol. 188-189. Arrêt du Parlement renvoyant au bailli de l'archevêque de Reims des appels que certains plaideurs avaient interjetés contre le prévôt et autres officiers du dit archevêque, et voulaient porter directement au Parlement (25 février 1458 ; copie collationnée par Poncelet de Say et Pierre le Masle, tabellions du roi en la prévôté de Laon, demeurant à Reims, le 2 novembre 1460). — Fol. 189-190. Arrêt du Parlement qui maintient l'archevêque de Reims dans le droit de conférer l'office de mesureur de sel au grenier de cette ville, adjuge cet office à Pierre Feret qui en avait été pourvu par le dit archevêque, et condamne Guillaume Mairesse qui avait reçu le même office du roi et avait voulu s'en faire mettre en possession par Nicolas Musart, grènetier, et par Jean de Laval, contrôleur du grenier à sel (21 juillet 1462 ; cf. G. 17). — Fol. 190-194. Arrêt interlocutoire du Parlement prescrivant une enquête sur un procès élevé entre l'archevêque et les échevins, au sujet d'ordonnances de police que ceux-ci avaient fait proclamer, au préjudice des droits prétendus par l'archevêque, pour inviter les habitants à prendre des mesures préventives contre l'incendie et à éclairer leurs fenêtres, à l'occasion des grands rassemblements causés par les indulgences accordées par le Souverain Pontife aux visiteurs de l'église de Reims, et par la foire qui se tient le jeudi après Pâques ; le même arrêt renvoie aux prochains jours de Vermandois qui doivent être tenus par le Parlement, l'examen d'une difficulté pendante entre l'archevêque et les échevins, au sujet de la reddition des comptes des deniers levés pour les fortifications de la ville (13 septembre 1457 ; cf. G. 6). — Fol. 195. Pragmatique sanction faussement attribuée à saint Louis (Paris, mars 1269). — Fol. 195-196. Édit du roi Louis XI au sujet du droit de dépouille réclamé par le pape Pie II sur les biens des prélats et ecclésiastiques décédés (Paris, 17 février 1464 [1] ; copie inachevée, la page suivante laissée en blanc). — Fol. 197-198. Arrêt du Parlement déclarant non recevable l'évocation faite au bailli de Vermandois d'un procès pendant par-devant le bailli de Reims

(1) Publié dans les *Ordonnances des rois de France*, t. XVI, p. 160.

(24 février 1464 : copie incomplète ; cf. G. 289, fol. 191 ; original, G. 1). — Fol. 198. Lettres constatant que l'archevêque de Reims a accordé à Pierre de Thuisy, lieutenant général du bailli de Vitry, en faveur de ses bons services, une réduction à la somme de quatre livres parisis, sa vie durant, d'une redevance annuelle de neuf livres douze sous parisis, qu'il est tenu de payer à l'archevêché pour un fief qu'il a acquis aux Mesneux, et qui relève de l'archevêque à cause de son château de Porte-Mars, lequel fief a appartenu successivement à Jean de Courcy, à Guillaume de Valenciennes, à Jean de Juvigny, à Jean Contet, sergent royal, et à Jean le Folmarié, grènetier de Châlons (11 avril 1510). — Fol. 198-199. Lettres patentes portant commission pour l'exécution d'un arrêt du Parlement, déclarant nulle une citation en appel devant le siège primatial de Lyon, donnée par l'official de ce siège, à la requête de Maurice de Malzy [1], chanoine de Guise, qui appelait des officiaux de Reims, et interdisant à l'archevêque de Lyon et à ses officiaux, sous peine d'une amende de vingt-cinq livres parisis, de faire à l'avenir de telles citations (5 septembre 1511). — Fol. 199. Exploit de la signification de cet arrêt à l'archevêque de Lyon et à ses officiers (31 juillet 1512). — Fol. 199-201. Renonciation faite par Jean Conflance, étudiant en l'université de Paris, au droit qu'il prétendait avoir à la cure de Sorbon (7 avril 1513 ; original, G. 172). — Fol. 201-204. Arrêt de la Cour des Aides approuvant l'archevêque de Reims d'avoir fait procéder par voie d'arrêt sur le sel déposé au grenier de Reims par Jean et Eustache de Pleurs, marchands, demeurant à Troyes, fournisseurs de ce grenier par un bail de dix années, à cause du refus qu'ils faisaient de payer un minot de sel que l'archevêque avait le droit de prendre sur chaque muid amené à Reims (31 mars 1520 ; cf. G. 17). — Fol. 204-205. Mainlevée de ce droit, accordée par la Cour des Aides à l'archevêque de Reims pour en jouir par manière de provision (16 mars 1547 ; cf. G. 17). — Fol. 205. Lettres royaux de commission accordées au cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, pour contraindre les redevables à lui payer le susdit droit (12 janvier 1563 ; cf. G. 17). — Fol. 206. Table sommaire écrite vers le commencement du XVIII[e] siècle.

(1) Ms. *Mallczes*.

G. 292. — 1 vol. petit in-folio, papier, relié en parchemin (248 feuillets). Sur le dos, étiquette aux armes de M. de Talleyrand, archevêque de Reims.

1220-1643. — **Cartulaire de l'archevêché de Reims, XVII[e] siècle.** (*Anciennement coté C.*) — Écrit dans la première moitié du XVII[e] siècle par diverses mains; en marge, analyses des pièces et notes du même temps, d'autres notes du XVIII[e] siècle, et quelques cotes écrites vers 1781 par l'archiviste Le Moine. Les fol. 179-248 forment un cahier indépendant relié à la fin du volume. — Fol. 1-3. Arrêt du Parlement autorisant l'archevêque de Reims à faire prendre copie de la charte de l'échevinage (11 mars 1385; cf. G. 289, fol. 156, et G. 291, fol. 120). — Fol. 3. Vidimus délivré par les officiaux de Reims d'un accord passé entre Henri de Braine, archevêque de Reims, et Jacques de Bazoches, évêque de Soissons, au sujet de leurs droits respectifs à l'égard de l'abbé d'Orbais; l'archevêque aura le droit de confirmer l'élection du dit abbé; l'évêque de Soissons recevra sa profession; il pourra informer contre lui, en transmettant l'information à l'archevêque; il ne pourra l'excommunier ni saisir son temporel, mais, il aura la faculté de lui infliger d'autres punitions; enfin il conservera la juridiction ordinaire sur les moines d'Orbais, etc. (2 avril 1239; vidimus du 30 mai 1402). — Fol. 3-5. Arrêt du Parlement ordonnant la récréance des bourgeois arrêtés par les officiers de l'archevêque de Reims (23 décembre 1361 ; extrait des registres du Parlement, délivré le 2 septembre 1421 ; cf. G. 289, fol. 123, et G. 291, fol. 12). — Fol. 5-6. Mandement adressé par Henri VI, roi de France et d'Angleterre, au bailli de Vitry ou à son lieutenant à Reims, pour leur enjoindre de commettre maître Ponce de Montfaucon et maître Jean Convent, licencié ès lois, « au gouvernement des choses contencieuses », au cours d'un procès pendant au Parlement entre les administrateurs du temporel de l'archevêché de Reims et les échevins, au sujet des droits réclamés par les officiers de l'archevêque pour les étaux de la foire de la Couture (Paris, 29 novembre 1425). — Fol. 6. Analyses de divers exploits, assignations et autres pièces de procédures, relatives à des affaires concernant les droits de la juridiction de l'archevêque, extraits tirés d'un vieux cartulaire de l'archevêché, rédigé à l'époque de la domination anglaise [1], sur lequel ont été également copiées les

(1) Ce cartulaire est aujourd'hui perdu.

pièces précédemment transcrites. — Fol. 7. Charges de la vicomté de Reims en grains et en argent, pour l'année 1326 (état tiré du même cartulaire). — Fol. 7-8. Transaction passée entre Gui de Roye, archevêque de Reims, et Gérenton, abbé du monastère de Saint-Antoine au diocèse de Vienne, au sujet de l'administration de l'hôpital Saint-Antoine de Reims (1407; copie incomplète, extraite du susdit cartulaire; cf. G. 184 [1]). — Fol. 9. Sentence arbitrale attribuant à l'archevêque de Reims le droit de tonlieu sur le pain fait en la terre du chapitre (novembre 1222; original, fonds du chapitre de Reims, liasse 113, n° 1; cf. G. 289, fol. 22). — Transaction passée entre l'archevêque Thomas de Beaumetz et le chapitre au sujet de la juridiction de la roie de terre (21 décembre 1258; cf. fonds du chapitre, liasse 1, n°6). — Fol. 10. Accord passé entre le chapitre et les officiers de l'archevêché au sujet de la juridiction sur les francs-sergents de l'église de Reims; les dits officiers reconnaissent qu'il a été procédé à tort, sur l'ordre de Pierre Toignel, bailli de Reims, à la saisie et à la garde des biens meubles laissés par Jean le Vielzmaire, pâtissier, franc-sergent commun du chapitre, décédé sur le ban de l'archevêché, et le chapitre, de son côté, déclare qu'il n'a pu nommer un tuteur aux enfants du susdit défunt, sinon comme de droit commun chaque haut justicier le pourrait faire en pareil cas, s'il en était requis par ses non-sujets (27 juin 1455). — Fol. 11. Lettres patentes du roi Henri III ordonnant que les habitants des villages dépendant de l'archevêché et de l'abbaye de Saint-Remi de Reims, et situés à quatre lieues à la ronde de cette ville, seront tenus de subir juridiction par-devant le bailli de l'archevêque en la dite ville, ou son lieutenant, pour les causes excédant un écu (Paris, 2 juillet 1579; cf. fonds de l'abbaye de Saint-Remi, liasse 17, n° 32 bis). — Fol. 11-12. Arrêt d'enregistrement de ces lettres (11 mars 1580). — Fol. 12-14. Arrêt du Parlement mettant au néant un appel interjeté par Nicolas et Jean Boudin de Cormicy contre le bailli de l'archevêché qui avait retenu la connaissance d'une cause pendante entre eux et Jean Richard, fermier des amendes de la châtellenie de Cormicy (22 avril 1595). — Fol. 14-15. Lettres patentes de Charles IX ordonnant que les sujets du chapitre de Reims, à deux lieues à la ronde autour de cette ville, seront soumis en première instance à la juridiction du bailli du dit chapitre, pour les matières personnelles excédant soixante sous parisis, et en toute matière réelle et mixte (Saint-Maur-les-Fossés, septembre 1568; original, fonds du chapitre, liasse 107, n° 9). — Fol. 15. Arrêt provisionnel du Parlement adjugeant aux officiers de l'archevêché tous droits de justice haute, moyenne et basse, dans les limites du dit archevêché, ainsi que la police en la ville et les faubourgs de Reims (7 mars 1579; cf. G. 1). — Fol. 15-16. Arrêt provisionnel du Parlement interdisant aux notaires royaux au bailliage de Vermandois, résidant à Reims, de recevoir des contrats et des testaments et de faire des inventaires après décès, dans le ban et finage de l'archevêché (6 septembre 1586). — Fol. 16. Arrêt du Parlement renvoyant par-devant le bailli de l'archevêché Hubert Barthélemy, sergent au bailliage de Reims, détenu dans les prisons de cette ville, appelant d'un décret de prise de corps décerné contre lui par le bailli de Vermandois ou son lieutenant criminel à Reims (30 juin 1600). — Fol. 16-17. Arrêt du Parlement attribuant à l'archevêque la punition des blasphêmes proférés par des bourgeois du ban de l'archevêché (6 août 1345; cf. G. 291, fol. 2). — Fol. 17. Arrêt du Parlement rendu au profit d'Henriette de Clèves, duchesse de Nevers et de Rethel, contre Paul de Marolles, receveur royal des consignations, qui prétendait exercer son office dans les justices du duché de Rethel (1 février 1601; en marge, note sur la prétention émise en 1606 par Mothé, receveur des consignations ès juridictions royales, d'exercer son office au bailliage et échevinage de Reims). — Fol. 18. Arrêt du Parlement défendant aux revendeurs d'aller vendre leurs marchandises en la ville de Reims, au marché et aux halles où l'on a coutume de vendre les blés, les jours de marché, et leur enjoignant de vendre ces marchandises au lieu qui leur a été désigné (3 décembre 1537). — Fol. 18-28. Arrêt d'appointement rendu sur les plaidoiries présentées au Parlement dans un procès élevé entre Louis de Guise, archevêque de Reims, et les échevins de cette ville, appelant d'un règlement qui avait été fait le 24 mai précédent par le dit archevêque, et qu'ils attaquaient comme ayant pour effet de diminuer leur juridiction, laquelle juridiction ils prétendaient leur être patrimoniale (28 novembre 1583). — Fol. 28-30. Diverses pièces du XIIIe siècle (1220 à 1291), rela-

(1) Cette copie diffère un peu du texte de la transaction du 31 août 1407, dont un vidimus de 1420 se trouve dans la liasse G. 184, et qui a été également insérée dans une transaction du 17 avril 1444 (voir le texte de ce dernier document, G 184). On observe d'assez nombreuses variantes et des passages intervertis.

tives aux fiefs de l'archevêché, copiées sur le cartulaire G. 290, fol. 1 à 3 (cf. G. 289, fol. 1 à 6; la copie de la dernière pièce, vente à l'Hôtel-Dieu de Reims d'une terre sise à Cauroy près Cormicy, est restée inachevée (1)). — Fol. 31-32. Arrêt du Parlement maintenant les religieux de Saint-Remi de Reims en leurs droits de justice et de police sur le ban de la dite abbaye, et décidant que les officiers de l'archevêque et ceux des religieux feront conjointement les ordonnances de police (3 juin 1579; cf. G. 1). — Fol. 32-33. Arrêt du Parlement rendu au sujet de l'appel interjeté par Louis de Lorraine, archevêque de Reims, contre le bailli de Vermandois ou son lieutenant qui était intervenu dans la succession de Jean Bignicourt, secrétaire du roi et receveur des décimes, pour l'élection d'un tuteur et la confection de l'inventaire des biens du défunt; la cour ordonne que l'élection du tuteur aura lieu par-devant le bailli de l'archevêché, et défend au bailli de Vermandois d'entreprendre sur les droits de l'archevêque (3 décembre 1607). — Fol. 33. Arrêt du Parlement renvoyant par-devant le bailli de l'archevêque une cause jugée par une sentence du bailli du vidame de Reims, contre laquelle on avait formé appel (20 décembre 1575). — Fol. 33-38. Arrêt d'appointement rendu au Parlement dans un procès élevé entre le cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, et les officiers royaux en cette ville, au sujet de la juridiction; le dit archevêque revendiquait l'exercice de la justice pour ses officiers, l'exercice de la police, à l'exclusion des officiers royaux, les biens des aubains dans le ressort de sa juridiction, ainsi que la création des tuteurs et curateurs et les scellés et confections des inventaires (12 août 1569). — Fol. 38. Ajournement des échevins de Reims en la cour du Parlement, fait à la requête de Louis de Lorraine, archevêque de Reims, qui leur reprochait d'avoir, au préjudice de ses droits, fait publier dans la ville des ordonnances de police, à l'occasion de l'entrée et du couronnement du roi, et vendre publiquement des meubles par leurs sergents aux carrefours de la Croix-Saint-Victor et de la Pierre-aux-Changes (1611). — Fol. 39. Ajournement au Parlement des lieutenant et gens du conseil de la ville de Reims, qui avaient prétendu avoir la préséance sur les officiers du bailliage de l'archevêque, dans un service célébré en la cathédrale pour le repos de l'âme du roi Henri IV (vers 1611). — Fol. 39-41. Arrêt du Parlement ordonnant que les « taillandiers en œuvre blanc » et les « ferronniers taillandiers en œuvre noir passant par la lime », en la ville de Reims, ne feront qu'un seul corps de métier soumis aux mêmes statuts, ainsi que les taillandiers de Paris, et que la connaissance des règlements de métiers de la dite ville de Reims et l'homologation de leurs statuts appartiendra à l'archevêque ou à ses officiers (12 mars 1611); lettres de commission pour l'exécution de cet arrêt (12 avril); mandement pour contraindre Jacques Lotizeau et Jean Savoye, taillandiers en fer blanc, au paiement de la somme de 76 livres 16 sous tournois pour les épices de l'arrêt (id.). — Fol. 42. Lettres de commission pour assigner au Parlement les échevins de Reims, à la requête de l'archevêque Louis de Lorraine, au sujet d'un règlement qu'ils avaient fait pour les tonneliers (30 décembre 1610). — Fol. 42-43. Ajournement de René Bourgeois, bailli, et autres officiers de l'archevêché, par-devant les gens tenant les requêtes du palais à Paris, à la requête du chapitre de Reims, lequel se plaignait que les dits officiers eussent entrepris sur sa juridiction en faisant arrêter Vincent Hachette, de Rethel, Nicolas Bibart, du pays de Poitou, et Jacques Bertaut, de Sermaise, marchands merciers, qui avaient, avec le congé de son mayeur, exposé en vente leurs marchandises, pendant la foire, devant certaines maisons sises en sa seigneurie, dans la rue du Bourg-de-Vesle (26 avril 1611). — Fol. 43-45. Ajournement au Parlement du chapitre de Reims et de son mayeur, à la requête de l'archevêque Louis de Lorraine, qui demandait réparation au dit chapitre, au sujet de la permission accordée par le mayeur aux « joueurs de tourniquets et autres semblables brelandiers », de tenir leurs brelans près le champ de foire de la Couture, après les défenses portées contre eux en cette foire par les officiers de l'archevêché (27 avril 1611). — Fol. 45-47. Nomination faite par-devant le bailliage de l'archevêché, d'un tuteur aux enfants mineurs de Poncelet Pita, marchand, bourgeois à chanoine, décédé sur le ban du dit archevêché (5 novembre 1587). — Fol. 47-48. Ajournement aux requêtes du palais de Jean Bergier, soi-disant procureur de l'échevinage de Reims, à la requête de l'archevêque Louis de Lorraine, pour avoir fait assigner au buffet de l'échevinage les maîtres jurés de la boucherie, qui avaient fait appeler en matière de police un particulier, bourgeois de l'archevêque, par-devant le bailli de Reims

(1) Une note marginale de l'archiviste Le Moine constate qu'il a trouvé en 1781 ces copies biffées.

(1610). — Fol. 48-52. Écritures et conclusions fournies par l'archevêque en cette cause. — Fol. 52-53. Conclusions pour Louis de Lorraine contre Louis Tauxier, syndic des marchands de Reims, qu'il prétendait avoir fait appeler indûment des bourgeois, sujets de l'archevêque, par-devant les juges et consuls des marchands (s. d.). — Fol. 53. Ajournement au Parlement de Jean Bonhomme, laboureur à Reims, à la requête de Louis de Lorraine, pour avoir appelé au bailli de Vermandois des officiers de la justice de Villers-aux-Nœuds, au lieu de relever son appel par-devant le bailli de l'archevêché (20 octobre 1611). — Fol. 53-54. Lettres de commission pour faire exécuter les divers arrêts du Parlement de 1569 à 1611, portant règlement de la juridiction de l'archevêque et des officiers royaux à Reims (Paris, 19 novembre 1611). — Fol. 54-55. Lettres de relief d'appel données au sujet de la saisie faite par Virodet, demeurant à Paris, commis de Bellingan, premier valet de chambre, de plusieurs poids et mesures au logis de quelques habitants de Reims, bourgeois et justiciables de l'archevêque, lesquels le dit Virodet avait fait assigner par-devant le bailli de Vermandois pour confisquer ces poids et mesures comme défectueux (copie inachevée). — Fol. 55-60. Arrêt interlocutoire rendu au Parlement dans un procès relatif à un conflit de juridiction entre les échevins de Reims et les officiers de l'archevêque, au sujet de l'affaire de Jean Thierrion, tisserand en toiles, accusé de coups et blessures et détenu dans les prisons de Porte-Mars (26 novembre 1538). — Fol. 60-64. Arrêt du Parlement enjoignant aux échevins et au bailli de l'archevêque de « procéder promptement à faire et parfaire ensemblement le procès » (10 décembre; une expédition de cet arrêt et du précédent se trouve aux archives communales de Reims, Juridiction, liasse 2, n° 3). — Fol. 64-71. Arrêt du Parlement ordonnant par provision que les échevins connaîtront des interlocutoires, et semblablement définitivement des causes, procès et instances civiles et criminelles, suivant leurs privilèges, et seront tenus d'appeler le bailli pour connaître si les crimes et causes civiles sont de ceux dont la connaissance est réservée au dit bailli seul (5 décembre 1541; voy. cet arrêt aux archives communales, Juridiction, liasse 2, n° 6). — Fol. 73-74. Lettres de commission pour faire assigner au Parlement Robert de Y de Seraucourt et Ponce Lespagnol, conseillers du roi au présidial de Reims, et Claude Lespagnol, substitut du procureur général du roi au dit siége, sur l'appel interjeté par Louis de Lorraine, archevêque de Reims, de conclusions prises par le dit Claude Lespagnol sur une requête présentée par quelques habitants de Reims pour avoir la permission de s'assembler jusqu'au nombre de quatre-vingts, ainsi que d'une sentence de Ponce Lespagnol, ordonnant l'élargissement d'un prisonnier détenu dans les prisons de l'archevêque (4 mai 1612); assignation (17 mai). — Fol. 74-76. Lettres de commission pour faire ajourner en appel au Parlement, à la requête de Louis de Lorraine, les juges royaux et le substitut du procureur général du roi à Reims qui avait, de l'autorité du bailli de Vermandois ou de son lieutenant à Reims, et au préjudice des droits de l'archevêque, fait faire des informations au sujet de brigues et de manœuvres qui avaient eu lieu en 1613 pour l'élection des échevins (18 juin 1613); assignation de Cosme Braulx, président au présidial de Reims, et de Claude Lespagnol, substitut (28 juin). — Fol. 76-78. Lettres de commission pour faire ajourner en appel au Parlement, à la requête de Louis de Lorraine, le bailli de l'abbaye de Saint-Remi de Reims, à cause d'une sentence qu'il avait rendue dans une affaire relative à la succession de Pierre Bocquaire, en son vivant laboureur à Bazancourt (10 juillet 1613); assignation (19 juillet). — Fol. 78-89. Extraits des procès-verbaux des commissaires députés pour la ville et le diocèse de Reims par les délégués du Saint Siége, sur le fait de l'aliénation de cinquante mille écus de rente à prendre sur le temporel des églises du royaume de France, pour la subvention accordée au roi; ventes et adjudications, faites dans les années 1569, 1575, 1576, 1577, 1586, 1587, 1589, de divers biens appartenant à l'archevêché de Reims et à l'abbaye de Saint-Remi, unie au dit archevêché, pour acquitter la taxe qui leur était imposée; en 1575 l'archevêque était taxé, pour son archevêché et ses annexes, à la somme de 2550 livres tournois (cf. G. 187). — Fol. 89-92. Arrêt de la Cour des Aides condamnant Pierre et Jean de Collemont, adjudicataires du grenier à sel de Reims, à payer à l'archevêque pour son droit de stellage un minot par chaque muid de sel entré au dit grenier, et ordonnant en outre que l'archevêque jouira du franc-salé à raison d'un muid par an, pour la provision de sa maison et de ses officiers (19 septembre 1572; cf. G. 17). — Fol. 92-131. Défenses, contredits de productions et plaidoyer, présentés au Parlement par le cardinal Louis de Guise, archevêque de Reims,

contre les échevins de cette ville, appelant d'un réglement donné par lui le 24 mai 1583, en sa qualité d'archevêque et duc de Reims, sur l'exercice de sa juridiction en ses bailliage et échevinage (vers 1585; cf. ci-dessus, fol. 18). — Fol. 131. Lettres de commission pour faire ajourner au Parlement, à la requête de l'archevêque Louis de Lorraine, les juges et consuls des marchands de Reims qui avaient rendu une sentence maintenant l'assignation faite devant eux par François Laurent, marchand à Troyes, d'un commis nommé à la diligence du procureur fiscal de l'archevêché pour s'occuper de la succession vacante de Jeanne Dorigny, veuve de Nicolas le Fondeur, bourgeois de Reims, lequel Laurent prétendait lui être due quelque somme de deniers par la dite défunte (5 septembre 1618). — Fol. 131-132. Lettres de commission pour l'exécution d'un arrêt du Parlement rendu en faveur de Louis de Lorraine contre Claude Pinart, vicomte de Comblizy et de Verzenay, et maintenant le dit archevêque, châtelain de Sept-Saulx, en la possession et jouissance de la seigneurie féodale sur la terre de Verzenay, sans préjudice des droits et exception de 300 arpents de bois, sur lesquels les parties contesteront plus amplement (17 mars 1618). — Fol. 132-137. Griefs, cause d'appel et moyens d'opposition présentés au Parlement par Louis de Lorraine, appelant comme de juge incompétent et entreprise de juridiction de trois sentences rendues les 1, 5 et 9 septembre 1615 par le bailli de Vermandois ou son lieutenant à Reims, portant règlement de la taxe de la mouture des grains faite par les meuniers de Reims (vers 1615). — Fol. 137-141. Transaction passée entre le cardinal Louis de Guise, archevêque de Reims, et le chapitre de cette ville, au sujet de leur juridiction respective (10 octobre 1582; cf. G. 9; original, fonds du chapitre de Reims, liasse 3, n° 10). — Fol. 141-145. Mémoire présenté au conseil de l'archevêque Louis de Lorraine, pour dresser des réponses à l'intendit fourni par les échevins de Reims par-devant Messieurs des requêtes du Palais, à Paris, en la cause du dit seigneur, demandeur en matière de nouvelleté contre Jean Bergier et Nicolas Gérard, eux disant procureur et sergent de l'échevinage de Reims (vers 1610; voy. ci-dessus, fol. 47 et 48). — Fol. 145-147. Mémoire présenté aux requêtes du palais par Louis de Lorraine, qui revendiquait contre le chapitre de Reims la juridiction sur la grande rue du Bourg-de-Vesle, le long du carré de Saint-Denis, les membres du dit chapitre ayant fait appeler en cas de saisine et de nouvelleté des officiers de l'archevêché qui avaient poursuivi des particuliers pour contravention sur le fait du balayage en cette rue (vers 1618). — Fol. 147-148. Nouveau mémoire sur cette affaire (incomplet; il y a une lacune après le fol. 148; le fol. 149 r° contient la fin d'un mémoire sur le droit des officiers de l'archevêché de faire des inventaires et ventes de meubles en la maison du sieur Ravineau, occupée autrefois par le sieur de Créquy). — Fol. 149-150. Sentence du bureau du grenier à sel de Reims et arrêt de la Cour des Aides, au sujet du minot de sel dû à l'archevêque de Reims pour son droit de stellage (3 janvier 1618 et 20 février 1619; cf. G. 17). — Fol. 150-151. Sentence du grenier à sel de Reims qui adjuge à l'archevêque soixante-dix-sept sous six deniers tournois du prix marchand, pour chaque minot de sel provenant du droit de stellage, et un muid en nature pour la provision de sa maison et de ses officiers, dont il mettra au greffe un état signé (12 décembre 1619). — Fol. 151. Autre sentence confirmant la précédente (10 octobre 1620). — Fol. 152-158. Mémoire présenté au conseil de l'archevêque contre les officiers royaux de Reims, pour les entreprises qu'ils font journellement contre les droits de l'archevêché, ventes de meubles et inventaires après décès dans la ville de Reims et les seigneuries dépendant du dit archevêché (succession du président Goujon, du seigneur de Verzenay, du prieur de Clairmarais, de la demoiselle de Courtagnon, de l'abbé de Chaumont, de Pierre Feret, de la vicomtesse de Chaumuzy), connaissance des appels interjetés des châtellenies et autres seigneuries de l'archevêché, etc. (vers 1618). — Fol. 158-159. Ajournement au Parlement, à la requête de l'archevêque Louis de Lorraine, de Nicolas Coquillart, lieutenant des habitants de Reims, François et Thomas Josseteau et Thierry Cocquebert, conseillers de ville, Jean Bourgogne, greffier, et Thomas Parent, sergent de la forteresse, qui avaient empêché les officiers de l'archevêque d'informer au sujet de l'homicide commis sur Dom Jacques le Blanc, religieux de Saint-Nicaise, trouvé mort sur la pente du rempart de la ville (octobre 1620). — Fol. 159. Ajournement au Parlement de François Josseteau, Claude Lespagnol et Jean Bourgogne, officiers commis en la navigation de la rivière de Vesle, qui s'étaient ingérés de bailler permission à Thomas Taillet, marchand à Reims, d'établir une huche à poisson dans la dite rivière, laquelle est en la sei-

gneurie et justice de l'archevêque depuis les moulins de la rue des Moulins jusqu'au moulin de Mâco (id.). — Fol. 159-160. Ajournement au Parlement de Marin Cauchois, commandeur du Temple de Reims, qui avait, au préjudice de la juridiction de l'archevêque, donné permission à Nicolas Thierry, élu de Reims, d'agrandir un bâtiment qu'il faisait faire sur une place publique, « frontissant à la rue qui conduict du Marc au rempart de la ville » (id.). — Fol. 160-161. Ajournement par-devant les gens des requêtes du palais, à Paris, de Gérard Desain, sergent royal à Reims, qui avait fait les scellés et inventaire des biens laissés par Jean de Paris, en son vivant concierge de la maison abbatiale de Saint-Remi, au préjudice des droits de l'archevêque, seigneur du ban Saint-Remi, en qualité d'abbé de cette abbaye (id.). — Fol. 161-163. Description des triéges, bans, seigneuries et juridictions du village et terroir de Chamery (sans date). — Fol. 163-164. Description de la basse mairie du village d'Isles, appartenant aux religieux de Saint-Remi de Reims (sans date). — Fol. 165-167. Transaction passée entre le cardinal Charles de Lorraine, archevêque de Reims, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Remi, d'une part, et les religieux de cette abbaye, d'autre part, par laquelle transaction est fixé le montant des redevances que le dit cardinal s'engage à payer aux religieux, au lieu des charges dont il était tenu envers eux (8 janvier 1571; original, fonds de l'abbaye de Saint-Remi, liasse 13, n° 8). — Fol. 167. Ratification de cette transaction par l'archevêque Louis de Lorraine, abbé de Saint-Remi (15 mai 1577; original, ibid.). — Fol. 167-168. Ajournement au Parlement de Charles Colbert, lieutenant général au présidial de Reims, Claude Lespagnol, procureur du roi, et Gérard Josseteau, greffier civil au dit siège, pour avoir fait, contre les droits des officiers de l'archevêque, la saisie et l'inventaire des biens de la succession de Gabrielle de Vauclerois, décédée en la ville de Reims (1621). — Fol. 168. Ajournement de Regnaud Cauchon, seigneur d'Avize, demeurant à Verzenay, et de Charles de Vauclerois, sieur de Courmas, pour avoir empêché les officiers de l'archevêque de procéder à la saisie des biens de Gabrielle de Vauclerois, dame de la Ville-aux-Bois en partie (id.). — Fol. 168-169. Ajournement des gouverneurs et administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Reims, et de Jean Hennequin, leur prétendu procureur fiscal, pour avoir connu du fait de la succession de Jean Colteau, décédé au dit Hôtel-Dieu (id.). — Fol. 169-170. Ajournement des échevins de Reims, pour avoir, en se prévalant de leur qualité d'administrateurs des léproseries de cette ville, fait la saisie et l'inventaire des biens meubles de Bernard Sorcy, mégissier à Reims, jugé lépreux, séquestré et « déclaré mort au monde » (id.). — Fol. 170-171. Ajournement de Noël Lallemant et Jean Gérard, sergents royaux à Reims, et de Gérard Josseteau, greffier civil au siége royal, pour avoir saisi les meubles laissés par feu Pierre Boulet, bourgeois de Reims, et mis les scellés en son logis (id.). — Fol. 171. Foi et hommage faits au cardinal Charles de Lorraine, archevêque de Reims, en présence des abbés de Cormery et de Cheminon, par Lancelot Noblet, seigneur de Tincourt en partie, pour le fief du portage de la porte Basée, séant à Reims, à lui appartenant par l'acquisition qu'il en a faite de Gérard de Beaumont, écuyer, et mouvant de l'archevêque à cause de son château de Porte-Mars (26 février 1561). — Fol. 171-173. Dénombrement de ce fief, fourni par le dit Lancelot Noblet (21 avril 1561). — Fol. 173-174. Lettres de relief d'appel contre les officiers royaux de Reims, à raison des entreprises par eux faites pour les successions de Gabrielle de Vauclerois et de Pierre Boulet (21 avril 1621; voy. ci-dessus). — Fol. 174. Arrêt du Parlement cassant une sentence du lieutenant criminel au présidial de Reims, et évoquant le principal d'une cause pendante entre Marie Lubin, femme séparée de biens de Claude Thomas, et Louis de Laval, Michel Marguet et consorts (13 mai 1623). — Fol. 175. Lettres de commission pour l'exécution de cet arrêt (19 juillet). — Fol. 175-176. Dénombrement du fief du vidamé de Reims, fourni à l'archevêque Louis de Lorraine par Jean Domartin, diacre, vidame et chanoine de Reims (Paris, 2 décembre 1610); réception de ce dénombrement par Louis de Lorraine (Paris, 19 février 1611); conclusions du procureur général de l'archevêque en faveur de l'acceptation du dit dénombrement, à la charge de faire présenter à l'archevêque par les métiers soumis à la juridiction du vidame « une selle de service suffisante et capable », au lieu de la petite selle à cheval qu'ils avaient coutume de présenter chaque année, et qui était tout à fait inutile (15 décembre 1610). — Fol. 176-177. Ajournement au Parlement de Jean Bergier, soi-disant procureur de l'échevinage de Reims, à la requête de l'archevêque Gabriel de Sainte-Marie, pour avoir fait assigner les maîtres jurés de

la boucherie de cette ville à comparaître au buffet de l'échevinage, en l'hôtel de ville, rue du Marché-aux-Chevaux (1624; cf. ci-dessus, fol. 47). — Fol. 177. Ajournement des échevins au Parlement, pour avoir fait, à l'occasion de la foire de la Couture, des ordonnances de police qu'ils ont fait publier à son de trompe et afficher en la ville, jusque dans l'auditoire du bailliage de Reims (1624). — Fol. 177-178. Conclusions du procureur fiscal de l'archevêché, tendant à ce qu'il soit interdit aux échevins de rendre aucun jugement en leur buffet. — Fol. 179-185. Dénombrement baillé au roi par l'archevêque Richard Picque, des seigneuries, terres, justices, rentes, possessions et revenus de l'archevêché de Reims (juin 1385; copie collationnée sur un registre de la chambre des comptes intitulé : *Second volume, registre des aveux et dénombrements du bailliage de Vermandois*, et délivrée à la requête de Philippe du Bec, archevêque de Reims, suivant une ordonnance du 16 septembre 1599 : cf. G. 31 et 148). — Fol. 185-187. Lettres patentes de Henri III, du 2 juillet 1579, et arrêt d'enregistrement de ces lettres, du 11 mars 1580, déjà transcrits ci-dessus, fol. 11-12. — Fol. 187-189. « Mémoires extraictz des registres de la court du parlement à Paris par moy Guilliaume Tavernier, procureur fiscal, en l'année 1587, lorsque j'estois à Paris pour les affaires de Monseigneur le cardinal de Guyse, archevesque du dit Reims. » Analyse de divers arrêts relatifs aux droits et à la juridiction de l'archevêque, aux droits des pairs de France, du chapitre de Reims, du grand archidiacre, des abbés de Saint-Thierry, Saint-Remi, Saint-Denis et Saint-Basle, des habitants de Reims, etc., extraits des registres des ordonnances de François I[er] et de Henri II (1343 à 1548 ; un arrêt du 28 août 1452 attribue la valeur d'originaux à certaines copies de chartes de l'église de Reims, « desquelles les originaulx avoient esté bruslés du temps de M[re] Regnault de Chartres, archevesque de Reims,... au chasteau de Porte Mars, durant les guerres »). — Fol. 189-190. Sentence de Jean d'Artois, bailli de Reims, confirmant la seigneurie et basse justice de l'Hôtel-Dieu de cette ville dans le carré appelé plus tard le *Franc-Jardin*, et déterminant les limites de ce carré, « censive de vingt perches de terre ou environ, esquelles certainnes maisons sont édifiées, scituées et assizes en lieudit en la Cousture de Reims, entre les deux croix.... » (9 septembre 1348; cf. G. 138 et 139). — Fol. 190-197. Sentence arbitrale de Jean de Dormans, connue sous le nom de Joannine, terminant les différends élevés entre l'archevêque Jean de Craon et le chapitre de Reims (23 mai 1372 ; original, fonds du chapitre, liasse 2, n° 2 ; cf. G. 9 et 10). — Fol. 198-199. Arrêt du Parlement rendu en faveur de Nicolas Cocquebert, marchand à Reims, contre Jean Gillet et Laurent Phelippes, en vertu duquel arrêt les biens donnés à ces derniers par Robert Gillet sont déclarés hypothéqués aux dettes du donateur (13 février 1599). — Fol. 199. Arrêt du Parlement réformant une sentence du lieutenant du bailli de Vermandois à Reims, qui déclarait les héritages de Renaud Feret, seigneur de Montlaurent, de François le Lieur, seigneur de la Val, et Jacqueline Cauchon, sa femme, de Théodore de la Pierre et Apolline Cauchon, sa femme, affectés et hypothéqués à la garantie d'une rente, acquise par feu Cauchon, leur père, d'un nommé Frizon, et cédée à René Boutier, mari d'Agnès Cauchon (17 décembre 1594). — Fol. 199-200. Arrêt du grand Conseil du roi condamnant Charles du Chastel, marchand à Reims, pour fait d'usure (23 juillet 1586). — Fol. 200-201. Arrêt du Parlement maintenant Jean de Hangest, évêque de Noyon, dans la jouissance de son droit de police en cette ville, qu'il fera exercer par ses juges et officiers, avec défense aux officiers royaux de leur causer aucun trouble ou empêchement (10 octobre 1572). — Fol. 201. Arrêt semblable rendu en faveur de Charles des Cars, évêque de Langres (31 mai 1572). — Fol. 201-202. Arrêt de règlement rendu au Parlement en faveur de l'évêque de Langres contre les échevins de cette ville, et ordonnant que le dit évêque et ses officiers jouiront de tous les droits qu'ont les archevêques de Reims et les autres pairs de France dans les villes où il y a des officiers établis de par le roi (septembre 1564). — Fol. 202. Arrêt du Parlement décidant qu'aux officiers de l'archevêque de Reims appartient de procéder dans le cas d'usage, mais non de fabrication de la fausse monnaie (31 décembre 1537). — Fol. 202-203. Arrêt du Parlement rendu au profit de Jérôme Burgensis, évêque de Châlons, appelant des inventaires de biens, faits par le lieutenant du bailli de Vermandois à Châlons après le décès de Bonaventure Petit, curé de l'église paroissiale de Saint-Jean de cette ville, d'un archer du prévôt des maréchaux de Champagne et Brie, etc., et aussi des entreprises faites par le dit lieutenant en présidant à l'assemblée générale tenue par les habitants de Châlons en la maison épiscopale, le jour de la

fête de saint Martin en l'année 1564, en recevant enfin le chef-d'œuvre et le serment en justice d'un nommé Quentin Édouart; il est ordonné que l'évêque jouira par provision des mêmes privilèges que les archevêques de Reims et les autres pairs de France (14 août 1567). — Fol. 203-204. Arrêt du Parlement renvoyant par-devant le bailli de l'évêque de Châlons l'affaire de Jacques Leheuval, greffier du bailliage de cette ville, contre François Josseteau, marchand, qui l'avait fait ajourner devant le lieutenant du bailli de Vermandois à Châlons, afin de l'obliger à quitter une maison dont il était locataire, le dit lieutenant prétendant pouvoir connaître de la cause, parce qu'il y était question d'un bail à louage passé devant deux notaires royaux (17 décembre 1572). — Fol. 204-205. Arrêt du Parlement renvoyant une cause en matière criminelle par-devant le juge des religieux de Saint-Remi de Reims (23 novembre 1545; cf. fonds de Saint-Remi, liasse 17, n° 27). — Fol. 205-206. Arrêt du Parlement sur la vérification des bulles et lettres royaux touchant la création et les privilèges de l'université de Reims (30 janvier 1550; cf. fonds du collège des Bons-Enfants, D. 57). — Fol. 206-207. Arrêt du Parlement confirmant une sentence du bailli de l'archevêché qui reconnaît à Louis Legoy, chanoine et vidame de l'église de Reims, en cette qualité de vidame, le droit de prendre le tiers des amendes jugées sur les boulangers de la dite ville, demeurant au ban de l'archevêque (13 août 1583; original, fonds du chapitre, liasse 38, n° 12). — Fol. 207. Arrêt rendu aux grands jours de Troyes dans l'affaire de Nicolas Boudin de Cormicy et d'Antoine de Cleistre, appelant d'un jugement rendu par le bailli de l'archevêché, qui voulait connaître de leur cause portée d'abord devant le prévôt de Cormicy; il est interdit au bailli de procéder nonobstant l'appel, et les parties sont renvoyées par-devant les gens des requêtes du Palais (22 octobre 1584). — Fol. 207-208. Arrêt du Conseil privé du roi ordonnant l'exécution des statuts et édits faits sur la création et érection des états et offices de présidents aux sièges présidiaux (Paris, 3 août 1574). — Fol. 208. Arrêt du Parlement rendu sur l'appel interjeté par le cardinal de Lorraine, prenant la cause pour son procureur fiscal de Cormicy, d'un appointement donné par le lieutenant du bailli de Vermandois à Reims, à l'occasion d'une tutelle (28 novembre 1570). — Arrêt du Parlement portant commission au lieutenant du bailli de Vitry à Fismes, pour recevoir la profession de foi catholique des officiers de l'archevêque de Reims (2 août 1569). — Fol. 208-209. Arrêt du Parlement ordonnant, conformément à l'édit du roi du mois de septembre précédent, aux officiers de justices de faire profession de la religion catholique, et enjoignant aux seigneurs justiciers de mettre d'autres officiers à la place de ceux « qui se trouveront chargés de la nouvelle opinion » (6 mai 1569). — Fol. 209. Arrêt du Parlement rendu sur les appels interjetés par les maîtres boulangers de Reims contre le bailli de l'archevêché, et ordonnant par provision que pendant le procès, « il n'y aura pris sur le pain bis » (22 mars 1583). — Fol. 209-210. Arrêt du Parlement ordonnant que Claude Thierion et Jean Aublin, marchands pourvoyeurs à Reims, pourront vendre aux particuliers, mais non aux revendeurs, sur le marché au blé de la ville, depuis le *Château Fétu* jusque vers le carcan, les marchandises qu'ils iront quérir aux champs (19 mars 1577). — Fol. 210. Arrêt du Parlement condamnant Évrard Charlet, qui avait obtenu des lettres de rémission pour un meurtre par lui commis, à payer à l'archevêque de Reims, haut justicier, les amendes qu'il avait encourues pour avoir fait défaut en sa justice (28 novembre 1570). — Arrêt du Parlement du 31 décembre 1537, déjà transcrit ci-dessus, fol. 202. — Fol. 210-211. Arrêt du Parlement rendu au sujet de la préséance des officiers de l'archevêché sur les élus de Reims, et ordonnant « pareil arrest entre les parties que celuy qui a esté donné pour les officiers du roy de Navarre à Vendosme » (28 novembre 1580). — Fol. 211. Arrêt ordonnant que les officiers du roi de Navarre, duc de Vendômois, auront le pas sur les élus, grènetiers et contrôleurs (24 juillet 1578). — Fol. 211-212. Arrêt du Parlement défendant par provision aux officiers royaux qui prétendaient nommer aux offices du bailliage de l'archevêché de Reims, pendant que le dit archevêché était vacant et en régale, de troubler et empêcher Simon Dubois, greffier de ce bailliage, dans l'exercice de son état (20 janvier 1590). — Fol. 212. Arrêt du Parlement ordonnant que les maire et échevins de Reims, et les gouverneurs de l'Hôtel-Dieu de cette ville, s'assembleront dans la quinzaine par-devant le lieutenant du bailli de Vermandois à Reims, pour aviser quel nombre de médecins, apothicaires, barbiers et chirurgiens, sera requis et député pour les pestiférés, et quel salaire leur sera baillé; il leur sera accordé aussi une décharge de tout impôt (13 décembre 1563). — Fol.

212-213. Arrêt du Parlement maintenant Jacques Leheuval en la possession et jouissance du greffe du bailliage de Châlons (22 mars 1586). — Fol. 213. Arrêt du Parlement donnant acte du consentement accordé par le cardinal Louis de Guise, archevêque de Reims, à l'entérinement des lettres patentes obtenues pour l'établissement de la juridiction consulaire des marchands de cette ville (1 septembre 1587). — Fol. 214. Arrêt donnant acte du consentement des officiers royaux de Reims (20 octobre). — Arrêt donnant acte du consentement accordé par le chapitre de Reims sous certaines réserves (17 novembre). — Fol. 214-215. Arrêt ordonnant l'enregistrement des susdites lettres patentes, aux charges portées dans les trois arrêts qui précèdent (12 décembre). — Fol. 215-216. Arrêt du Parlement exemptant Jean Cochon, prieur de la prévôté de Mazangé, du paiement des arrérages d'une redevance dont était chargé ce bénéfice, pour termes échus avant que le dit Cochon en fut pourvu, lesquels arrérages seront payés par le cessionnaire des droits des héritiers de son prédécesseur, Richard Berthe, pour le temps où celui-ci a été prévôt (15 juillet 1600). — Fol. 216. Arrêt du Parlement confirmant une sentence du bailli de Reims qui condamne Nicolas Faciot, cordonnier, à une amende, pour avoir fait le commerce de marchandises en osier, se rapportant au métier de « panneliers » (18 août 1601). — Fol. 216-217. Arrêt du parlement de Toulouse défendant au sieur de Tournon et à tous les magistrats et officiers du ressort de la cour, d'apporter aucun trouble et empêchement aux prêtres et écoliers du collège des Jésuites de Tournon, dont l'expulsion avait été ordonnée par un arrêt du parlement de Paris ; dans lequel collège, fondé par feu le cardinal de Tournon, tous les catholiques du Languedoc et du Vivarais envoient leurs enfants, « n'y ayant ès dites provinces aultres colleiges de regentz catholicques, où au contraire en ont esté establys depuis peu de temps et entretenuz avec grand soing plusieurs de ceulx de la religion prétendue réformée » (23 septembre 1598; une note marginale rappelle l'enregistrement fait le 19 avril 1606 au siège royal de Reims, des lettres pour l'établissement d'un collège de Jésuites en cette ville). — Fol. 217. Arrêt du 1 février 1601, déjà transcrit ci-dessus, fol. 17.— Fol. 218-219. Arrêt du Parlement confirmant la sentence suivante, rendue en la cause d'entre Pierre Coquillart, fermier de la terre des Mesneux, pour l'archevêque de Reims, d'une part, et Pierre Goujon, seigneur de Tours-sur-Marne, et Jérôme Goujon, seigneur de Vraux, d'autre part (23 mai 1572) ; sentence du bailli de Reims condamnant ces derniers à payer à l'archevêque une redevance annuelle de neuf livres douze sous parisis pour le fief de Contet, sis aux Mesneux, et échu aux dits sieurs Goujon à la mort de Pierre de Thuisy, dernier possesseur (20 février 1568). — Fol. 219-221. Transaction entre le cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, les autres seigneurs et les habitants des Mesneux, au sujet des droits de sauvements et de vinages (24 mai 1565 ; cf. G. 41 et 150). — Fol. 221-223. Concession faite par Robert de Lenoncourt, archevêque de Reims, de ses bois des Alleux à seize colons qui doivent les défricher et y bâtir un village ; ceux-ci seront justiciables de l'archevêque, recevront de lui un mayeur, auront entièrement recours au droit d'Attigny, éliront chaque année trois échevins, paieront des droits de bourgeoisie et certains cens et surcens, etc. (3 mai 1519; cf. G. 115). — Fol. 223-224. Arrêt du Parlement ordonnant que Jeanne Robilliard, épouse de Guillaume Bignicourt, sergent, et veuve en premières noces de Jacques Garot, ne pourra réclamer son douaire sur les héritages du défunt, qu'après le paiement des dettes que celui-ci avait contractées envers Guillaume Feret, chanoine de l'église de Reims (26 novembre 1601). — Fol. 224-225. Arrêt du Parlement ordonnant que l'archevêque et les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Reims jouiront concurremment du droit de nantissement dans le carré du Franc-Jardin (5 janvier 1602). — Fol. 225. Arrêt du Parlement maintenant Jean Rousselet en l'office de prieur claustral de l'abbaye de Saint-Denis de Reims, et Nicolas Cocquebert en l'office de prévôt de cette abbaye (1 juillet 1602). — Arrêt du Parlement ordonnant que René Vallin, aumônier du roi et chapelain ordinaire de sa chapelle, chanoine de Saint-Symphorien de Reims, jouira des revenus de sa prébende en cette église, et sera réputé présent, tant qu'il sera au service de la dite chapelle (2 avril 1602). — Fol. 226. Arrêt du Parlement condamnant Antoine de Prouvay à rétablir dans les six mois les bâtiments brûlés d'une métairie sise au village d'Écueil, qu'il tenait à titre de ferme de Henri Bachelier, libraire juré en l'université de Reims (23 juin 1582). — Arrêt du Parlement fixant à soixante sous parisis une amende encourue par Husson Cordier, tonnelier, envers les fermiers de la vicomté de Reims (4 décembre 1593). — Fol. 226-

227. Arrêt du Parlement rendu sur l'appel interjeté par Bertrand de Beaumont, vicomte de Chaumuzy, contre une sentence des requêtes du palais rendue le 11 juillet 1567 au profit du cardinal de Lorraine, archevêque de Reims; celui-ci, à cause de son archevêché, est maintenu dans le droit d'avoir seul la justice haute, moyenne et basse de Chaumuzy, Nappes, Espilly, Esclain, et des hameaux qui en dépendent, et d'y pouvoir seul établir des officiers pour exercer cette justice; le vicomte aura le droit d'avoir un sergent sur ses terres, et il sera fait une information au sujet de la justice qu'il prétend avoir sur les chemins du village et du terroir de Chaumuzy (10 juin 1569). — Fol. 227-229. Arrêt du 22 avril 1595, déjà transcrit ci-dessus, fol. 12. — Fol. 229-230. Lettres patentes du roi Henri II, maintenant l'archevêque de Reims dans le droit de nommer aux offices de jaugeurs de tonneaux (novembre 1551); cf. G. 1). — Fol. 230. Arrêt du Parlement maintenant la destitution de Claude Richard, prévôt de la terre et seigneurie de Cormicy, et l'institution à sa place de Guillaume Coquillart, avocat au siège de Reims; on reprochait à Richard, « estant vendeur de chandelles », d'aller tenir ses plaids avec son tablier, « chose indigne d'ung juge en telle jurisdiction que celle de Cormissy » (30 décembre 1585). — Fol. 231. Arrêt du Parlement approuvant l'appel interjeté par Guillaume Berthier, fermier des exploits et amendes du bailliage de Vermandois au siège présidial de Reims, contre une sentence du lieutenant de ce siège, qui avait modéré après coup une amende prononcée par un premier jugement (27 novembre 1570). — Fol. 231-232. Arrêt du Parlement confirmant une sentence du lieutenant du bailli de Vermandois à Reims, qui autorise Jacques Cahier, peigneur de laine, à maintenir la porte qu'il avait fait faire à l'entrée d'une grange, s'ouvrant sur une cour commune ayant son entrée principale en la rue de Contrais (18 février 1606). — Fol. 232. Arrêt du Parlement condamnant Pierre Desrodé, maréchal, demeurant au faubourg Cérès, à payer à l'archevêque des droits de lods et ventes (21 novembre 1581 ; cf. G. 148, fol. 15). — Fol. 232-233. Arrêt du Parlement rendu au profit de Gilles de Lespée, appelant de la création d'un curateur qui lui avait été donné pour cause d'absence, ainsi que de la saisie et adjudication d'une maison (18 mai 1606). — Fol. 233. Arrêt du Parlement rendu au profit de Christophe Dehère, prieur de la Sainte-Trinité d'Eu, et de Jean Descroiselles, son fermier, contre Jacques de Rue, curé de Morel (?), qui réclamait la préférence pour les dîmes de sa paroisse (11 février 1604). — Arrêt rendu en pareille matière au profit des religieux de Saint-Germain des Prés contre André d'Anneville, vicaire perpétuel de Longuesse, appelant d'une sentence du bailli de Meulan, contre Marguerite de Saint-Leu, veuve de Jean Debray l'aîné, et Philippe de Louvain, veuve de Jean Debray le jeune, fermiers des dîmes de la paroisse de Longuesse pour les dits religieux (14 août 1604). — Autre arrêt semblable rendu au profit de Jacques Sarcilly, fermier du prieuré de Serans-le-Bouthillier, contre Robert Morin, curé du dit lieu (24 janvier 1606). — Fol. 233-234. Arrêt du Parlement renvoyant par-devant le bailli de Vermandois ou son lieutenant à Reims, Nicolas Audry, marchand en cette ville, et Hubert Charron, sergent et vendeur de biens meubles (1 décembre 1579). — Fol. 234. Arrêt réformant le précédent et renvoyant les parties par-devant le bailli de Reims (25 février 1581). — Fol. 234-235. Factum pour Olivier du Clouset, seigneur de Mauléon, appelant du bailli de Berry ou son lieutenant à Issoudun, qui avait déclaré nulles, faute d'être certifiées par le juge royal, les criées faites et certifiées au bailliage de Graçay, pour la mise en vente des héritages de Georges Moret, saisis à la demande du dit du Clouset; un arrêt du 23 août 1607 ordonne que les criées seront de nouveau certifiées par dix praticiens du siège de Graçay, pour ce fait être passé outre. — Fol. 235. Arrêt du Parlement confirmant une sentence du bailli de l'archevêché de Reims condamnant Jean Milon, boulanger, et Perrette Vallet, sa femme, veuve en premières noces de Louis Romain, à bailler caution de rendre aux enfants mineurs du premier lit, à l'expiration de l'usufruit de la dite Perrette Vallet, le prix des meubles et de la maison qui lui ont été légués par son mari défunt (28 novembre 1609). — Fol. 235-236. Arrêt du 3 décembre 1607, déjà transcrit ci-dessus, fol. 32. — Fol. 236. Arrêt du Parlement annulant un contrat de rente constituée pour le prix de la vente de marchandises, lequel contrat ne portait pas la numération réelle des deniers pour lesquels la constitution se faisait (13 décembre 1610). — Fol. 236-237. Arrêt du Parlement rendu en la cause des Jésuites du collège de Reims, appelant d'un jugement du lieutenant du bailli de Vitry à Sainte-Menehould, d'une part, et Maximilien de Beauvau, seigneur de Bignipont, d'autre part; les parties sont renvoyées par-devant le juge conserva-

teur des privilèges de l'université de Reims (19 juillet 1611). — Fol. 237. Arrêt du 12 mars 1611, relatif aux taillandiers, déjà transcrit ci-dessus, fol. 39. — Fol. 237-238. Arrêt du Parlement confirmant une sentence du bailli de Reims, en vertu de laquelle un débiteur avait été emprisonné pour le paiement d'une somme contenue en une lettre de change, donnée pour une vente de vin faite en la foire de Reims (4 décembre 1606). — Fol. 238. Arrêt du Parlement confirmant une sentence du bailli de Chaumont, en date du 29 janvier 1611, qui donne aux chanoines de Saint-Laurent de Joinville et de Notre-Dame de Sailly mainlevée de la saisie de leurs dîmes, faite à la requête des habitants de Thonnance-les-Moulins, ordonne que les réparations de la nef et du clocher de l'église de Thonnance seront effectuées incessamment aux frais des dits habitants, si la fabrique n'a point d'argent pour ce faire, et condamne les chanoines à contribuer aux réparations du chœur au prorata de leurs dîmes (1 mars 1614). — Fol. 238-239. Arrêt du Parlement condamnant Jacquette Moneuze, femme de Raulin Pussot qui avait fait banqueroute, à rapporter, au profit de Simon Cocquebert et autres créanciers de Pussot, les meubles par elle détournés de la maison de celui-ci, sauf à se pourvoir sur d'autres biens de son dit mari pour son apport et convention matrimoniale (17 janvier 1614). — Fol. 239-240. Arrêt provisionnel du Parlement ordonnant que, pendant un procès engagé au sujet d'une élection des échevins de Reims, annulée par le bailli de l'archevêché qui avait nommé de son autorité douze bourgeois pour échevins, les anciens échevins continueront jusqu'à nouvel ordre l'exercice de leur charge (26 mars 1575). — Fol. 240-242. Cession à titre d'échange faite par l'archevêque Henri de Lorraine aux Carmélites, d'une pièce de pré à prendre dans le grand Jard de Reims, pour y bâtir un couvent et une église (21 décembre 1633; cf. G. 109, 148, et le fonds des Carmélites de Reims, liasse 1, n° 7). — Fol. 242. Sentence des requêtes du palais maintenant l'abbé de Saint-Remi de Reims et le religieux châtelain de cette abbaye, en la possession du droit d'afforage dans l'étendue du ban de Saint-Remi (21 août 1634; cf. fonds de Saint-Remi, liasse 21, n° 5). — Fol. 242-243. Arrêt d'appointé rendu au Parlement dans une affaire entre les échevins de Reims, l'archevêque Gabriel de Sainte-Marie, Claude Souin, bailli de l'archevêché, Louis de Laval procureur fiscal du dit archevêché, destitué de son office, et les habitants de Reims (14 décembre 1627). — Fol. 243-244. Arrêt du Parlement confirmant la sentence des requêtes du palais sur le droit d'afforage du ban de Saint-Remi (6 septembre 1636; voy. ci-dessus, fol. 242; cf. fonds de Saint-Remi, liasse 21, n° 5). — Fol. 244-248. Arrêt du Conseil privé du roi réglant le partage des droits de la foire de Saint-Remi, entre Henri de Savoie de Nemours, abbé de Saint-Remi, et Dom Jacques de Bignicourt, châtelain de cette abbaye (15 septembre 1643; cf. fonds de Saint-Remi, liasse 20, n° 11). [1]

Plans

G. 293. — 1 plan, papier, de 0m78 de hauteur sur 0m75 de largeur, collé sur toile et fixé à deux traverses en bois.

1728. — **Terre des Coutures.** — Plan et arpentage général de la grande pièce de terre des Coutures, appartenant à l'archevêque de Reims; fait par Nicolas-Arnoult Hazart, arpenteur juré à Reims, conformément au procès-verbal rédigé le 20 juillet 1728 (cf. G. 25 et G. 148, fol. 358 v°).

G 294. — 1 plan, papier, rouleau de 0m89 de hauteur sur 3m08 de longueur, collé sur toile.

Vers 1770. — **Rue de la Tirelire, à Reims.** — Plan général des maisons qui composent la rue de la Tirelire, levé par ordre des sénéchaux du chapitre de l'église métropolitaine de Reims, pour constater le terrain qui se trouve sur la seigneurie de l'archevêque et sur celle du chapitre; accompagné d'une légende contenant la description du terrain et des quantités de toises qui appartiennent à l'un et à l'autre des dits seigneurs; signé de Polonceau, sénéchal, Villain, notaire et arpenteur royal, Rousseau, architecte. (Un double de ce plan se trouve dans le fonds du chapitre; voy. aussi la liasse 111 de ce fonds. Cf. G. 148, fol. 368 v°.)

G. 295. — 1 plan, papier, de 0m66 de hauteur sur 0m98 de largeur.

1726. — **Bois de Chaumuzy.** — Plan et arpentage de plusieurs pièces de bois appelées les

(1) Outre les quatre cartulaires que nous venons d'analyser, il y avait jadis dans les archives de l'archevêché de Reims un cartulaire coté D, aujourd'hui perdu, que Le Moine mentionne assez fréquemment dans son inventaire (p. 69, 73, 76, 79, 81, 84, 85, 87, 89, 132, 143, 177, 186, 212, 421, 615, 619, 746, 748, 755). Un état sommaire de ces archives, rédigé au mois de juin 1791, le décrit en ces termes : « Un autre registre cotté D, couvert d'ancien parchemin, contenant le mémorial des différents actes passés depuis 1414 jusqu'en 1518, relativement au temporel de l'archevêché ». On voit d'après ce renseignement que le cartulaire en question paraît avoir été écrit dans la première moitié du XVIe siècle; il devait être assez volumineux; Le Moine cite en effet le fol. 304 (p. 143). Il a disparu depuis longtemps; Varin a noté son absence (*Archives administratives de Reims*, t. I. p.CLX).

bois de Reims, d'Éclisse et de Liermont, situées en la terre et seigneurie de Chaumuzy, avec une légende indiquant les coupes de bois, leur superficie et leur date; le dit plan fait par Arnoult Hazart, arpenteur royal à Reims (février 1726 : cf. G. 61 et G. 156, fol. 62 r° et 63 r°).

G. 296. — 1 plan, papier, de 0m61 de hauteur sur 0m97 de largeur, collé sur toile et fixé à deux traverses en bois.

1726. — **Bois de Chaumuzy.** — Plan des bois de Reims, d'Éclisse et de Liermont, double du précédent à quelques variantes près (février 1726).

G. 297. — 1 plan, papier, de 0m53 de hauteur sur 0m77 de largeur, collé sur toile et fixé à deux traverses en bois.

1725. — **Bois de Courville.** — Plan et arpentage d'une pièce de bois appelée les Bâtis de Courville, située au-dessus de l'abbaye d'Igny et dépendant du domaine de l'archevêché, avec une légende indiquant la superficie des coupes de bois ; fait par Arnoult Hazart, arpenteur royal à Reims (cf. G. 75 et G. 153, fol. 42 r°).

G. 298. — 1 plan, papier, de 0m49 de hauteur sur 0m35 de largeur, collé sur toile et fixé à deux traverses en bois.

1725. — **Bois de Courville.** — Plan et arpentage de deux pièces de bois appelées le bois Ballet et le bois de la garenne de Courville ; fait par Arnoult Hazart (cf. G. 75 et G. 153, fol. 40 v° et 41 r°).

G. 299. — 1 plan, papier, de 0m30 de hauteur sur 0m98 de largeur, collé sur toile, et fixé à deux traverses en bois.

1725. — **Bois de Courville.** — Plan et arpentage d'une pièce de bois appelée la Croizette du bois de Reims, située au-dessus d'Arcis-le-Ponsart ; fait par Arnoult Hazart (cf. G. 75 et G. 153, fol. 41 v°).

G. 300. — 1 plan, papier, de 0m53 de hauteur sur 0m82 de largeur, collé sur toile et fixé à deux traverses en bois.

1726. — **Bois de Sermiers.** — Plan et arpentage des bois appelés les bois de Reims, de la Noëlle et de Saint-Maurice, situés en la montagne de Reims, au-dessus de Sermiers ; fait par Arnoult Hazart (août 1726 ; cf. 106 et G. 154, fol. 9 r°-v°.)

G. 301. — 1 plan, papier, de 0m43 de hauteur sur 0m60 de largeur, collé sur toile et fixé à deux traverses en bois.

1725. — **Bois de Villers-Marmery.** — Plan et arpentage des bois appelés les bois de Montbayon et du Tillet, situés au-dessus de Villers-Marmery, avec une légende indiquant la superficie des coupes de bois ; fait par Arnoult Hazart (septembre 1725 ; cf. G. 109 et G. 157, fol. 633 v° et 634 v°).

G. 302. — 1 plan, papier, de 0m65 de hauteur sur 0m92 de largeur.

Vers 1780. — **Saint-Thierry.** — Plan général de la terre de Saint-Thierry, comprenant les terroirs de Saint-Thierry, Merfy, Thil et Pouillon, avec une légende explicative. Ce plan montre déjà la transformation de la maison abbatiale en une maison de campagne des archevêques de Reims ; on y voit les projets de plantations du parc, de percement des avenues, etc. (cf., pour l'état ancien des bâtiments de l'abbaye, G. 151, fol. 84).

G. 303. — 1 plan, papier, de 0m48 de hauteur sur 0m68 de largeur, collé sur toile et fixé à deux traverses en bois.

1725. — **Bois de Saint-Thierry.** — Plan et arpentage du bois du Pré, sis au terroir de Saint-Thierry, avec des légendes indiquant la superficie des coupes de bois et la valeur de l'arpent, de la verge et du pied, mesure de Saint-Thierry ; fait par Arnoult Hazart (cf. G. 151, fol. 94 v°, et G. 159, fol. 84 r° et 113).

G. 304. — 1 plan, papier, de 0m93 de hauteur sur 0m64 de largeur, collé sur toile et fixé à deux traverses en bois.

1725. — **Bois de Luternay.** — Plan et arpentage des bois de Luternay, avec une légende indiquant la superficie des coupes de bois ; fait par Arnoult Hazart (cf. G. 159, fol. 84 v°, 85 r° et 94 v°, et G. 160).

Inventaires (1)

G. 305. — 1 cahier, papier (12 feuillets).

XVe siècle. — **Inventaire des chartes de l'archevêché de Reims.** — Liste écrite dans la seconde moitié du XVe siècle, et comprenant, en 311 articles, les titres sommaires de diverses chartes du XIIe au XIVe siècle (1128 à 1317). Une main un peu plus récente a ajouté entre les lignes quelques développements à ces titres, ainsi que les dates des documents, omises par le premier rédacteur. Cette liste n'est autre chose que la table d'un cartulaire de l'archevêché, rédigé sans doute vers le commencement du XIVe siècle ; l'original en est perdu aujourd'hui, mais un cartulaire coté C dans le fonds du chapitre de Reims nous en offre une copie presque

(1) Voy. aussi dans l'art. G. 10 un inventaire des titres relatifs aux différends et accords entre les archevêques et le chapitre de Reims (fin du XVIIe siècle).

intégrale, exécutée vers 1550, à laquelle il manque seulement le texte des deux dernières pièces (nos 310 et 311, pièces relatives au paiement des frais des sacres de Louis X et de Philippe V, 1317; cf. G. 289, fol. 63). En tête de ce cartulaire C figure une table absolument identique à celle que nous avons ici. Les documents qu'il nous a conservés n'existent plus depuis longtemps en originaux dans les archives de l'archevêché, mais un grand nombre d'entre eux se retrouvent également en copies dans le cartulaire G. 289. — Sur le dernier feuillet de garde du cahier G. 305, on a ajouté au XVIIe siècle l'analyse de plusieurs pièces intéressant l'archevêché : fondation de la maison des Frères de la Pénitence, à Reims, par l'archevêque Thomas de Beaumetz (1261); transaction relative à l'administration de l'hôpital Saint-Antoine de Reims (1407, cf. G. 184); donation faite par Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, à son frère Michel et aux enfants de celui-ci, des biens meubles, en or, argent, vaisselle, joyaux, bagues, blés, vins, ustensiles d'hôtel et autres meubles, qu'il aura au jour de son décès (4 août 1470); note sur le concile de Reims de l'année 995, etc. (Les feuillets du cahier sont rattachés à l'aide d'une bande de parchemin, fragment d'une lettre de tonsure de Perresson Coustumier, de Juniville, âgé d'environ neuf ans, 1452.)

G. 306. — 1 vol. in-folio, relié en veau, avec les armes de Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, sur les plats (IV et 328 feuillets). (1)

1673. — Inventaire général. — « Inventaire des chartres, tiltres, papiers et enseignemens concernans les droicts tant spirituels que temporels et le revenu général de l'archevesché de Reims,...... faict par l'ordre d'illustrissime et révérendissime seigneur Charles-Maurice Le Tellier, conseiller du roy en tous ses conseils, archevesque duc de Reims, premier pair de France, grand maistre de la chappelle de Sa Majesté, en l'année 1673. » — Cet inventaire a été augmenté de différentes additions qui vont jusqu'au second quart du XVIIIe siècle. Il offre beaucoup d'intérêt, car il donne l'analyse d'un grand nombre de pièces qui ne sont pas citées dans l'inventaire rédigé en 1782 par Le Moine, et qui sont perdues aujourd'hui. Voici les titres des divers articles qu'il comprend : Fol. I-IV. Table alphabétique. — Fol. 3. Reims, spirituel, juridiction et droits (1367-vers 1733). — Fol. 9. Reims, juridiction temporelle (1182 à 1719). — Fol. 15. Reims, surcens (1443 à 1698). — Fol. 19. Reims, divers papiers (1288 à 1668; dénombrement des biens de l'archevêché, fortifications de la ville de Reims, marais de la Vesle, lods et ventes, foire de la Couture, baux du revenu de l'archevêché, règlements de métiers, etc.; mainlevée de biens dépendant de l'archevêché, saisis par le receveur du demi dixième « ordonné estre payé par le clergé de France, à cause du voyage de Pise entrepris pour l'union de la sainte Esglize », à laquelle saisie il a été fait opposition, attendu que l'archevêque de Reims est du dit voyage, 7 juin 1409). — Fol. 25. Reims, prévôté (1520 à 1704). — Fol. 27. Reims, vicomté, stellage (1380-1714). — Fol. 29 v°. Duché pairie (1717). — Fol. 31. Reims, greffes (1632-1692). — Fol. 33. Reims, poids et balances (1650 à 1689). — Fol. 34. Reims, halles aux harengs (1475 à 1683). — Fol. 35. Reims, halles aux pains (1475 à 1671). — Fol. 36. Reims, maisons et autres lieux (1474 à 1693). — Fol. 37. Reims, grand Jard (1474 à 1718). — Fol. 38. Reims, terres (1550 à 1689). — Fol. 39. Reims, portage de la porte Mars (1551 à 1634). — Fol. 40. Reims, rivière et marais (1494 à 1670). — Fol. 41. Reims, châtellenie de Porte-Mars, fois et hommages, aveux et dénombrements (1466 à 1702). — Fol. 51. Reims, registres du greffe du bailliage de l'archevêché (1408 à 1552). — Fol. 53. Collège des Bons-Enfants ou de l'université de Reims (1444 à 1712). — Fol. 55. Séminaire de Reims (1566 à 1717). — Fol. 57. Saint-Antoine de Reims (1420 à 1445). — Fol. 59. Grange Saint-Antoine à Reims (1443 à 1465). — Fol. 61. Comptes de l'archevêché (1378 à 1667; comptes du revenu général du temporel, registres des droits du secrétariat, droits du scel de l'archevêché, de procuration, visitation et autres). — Fol. 63. Pauvres de Reims (rôles et départements des taxes pour les pauvres). — Fol. 65. Aliénations des biens de l'archevêché (1575 à 1645). — Fol. 67. Abbaye de Saint-Remi. — Fol. 69. Abbaye de Saint-Nicaise (1298 à 1500). — Fol. 71. Abbaye de Saint-Thierry (1373 à 1374). — Fol. 73. Église collégiale de Montfaucon (1457). — Fol. 75. Chapitre de Grandpré (1477). — Fol. 77. Doyenné de Cernay-en-Dormois (1477). — Fol. 79. Chapitre de Péronne (1250). — Fol. 81. Clergé (décimes). — Fol. 83. Conciles. — Fol. 85. Reims, mémoires (affaires et procès, transactions, assises tenues par le bailli de Reims en

(1) Le premier feuillet a été arraché. Il devait être en blanc, car le texte n'a pas de lacunes.

toutes les châtellenies de l'archevêché de 1397 à 1409, etc.). — Fol. 87. Moulins l'Archevêque, près Reims (1475 à 1688). — Fol. 89. Muire et Tinqueux (1198 à 1689; donation de Tinqueux, faite à l'archevêque Guillaume de Champagne par le comte de Champagne Thibaut III, en 1198). — Fol. 91. Courcelles, prés de la Malle (1474 à 1689). — Fol. 93. Étang de la Neuville, près Reims (1474 à 1689). — Fol. 95. Courcy, terres de la Besace (1664 à 1689). — Fol. 97. Bétheny et Ruffy (1345 à 1689). — Fol. 99. Montbré (1474 à 1689). — Fol. 101. Les Mesneux (1465 à 1671). — Fol. 103. Les Mesneux, baux (1545 à 1689). — Fol. 105. Courville (1478 à 1712). — Fol. 109. Courville, bois (1656 à 1672). — Fol. 111. Courville, baux généraux (1547 à 1689). — Fol. 112. Courville, dîmes (1488 à 1557). — Fol. 113. Courville, étangs (1499). — Fol. 114. Courville, comptes du revenu de la châtellenie (1381 à 1541). — Fol. 115. La Bonne-Maison, près Courville (1468 à 1651). — Fol. 116. Mont-sur-Courville (1372 à 1560). — Fol. 117. Prieuré de Saint-Gilles, dépendant de Courville (1449 à 1660). — Fol. 119. Prieuré de Saint-Gilles, dîmes (1448 à 1686). — Fol. 120. Cohan, dépendant de Courville (1334 à 1499). — Fol. 122. Serval, Merval et Blanzy, dépendant du prieuré de Saint-Gilles (1500 à 1686). — Fol. 123. Limé, dépendant de Courville (1500 à 1687). — Fol. 125. Fresnes, id. (1367 à 1676). — Fol. 126. Savigny-sur-Ardre, dépendant de Saint-Gilles (1484 à 1666). — Fol. 127. Unchair et Breuil, dépendant de Courville (1491 à 1661). — Fol. 129. Courlandon, id. (1500 à 1556). — Fol. 130. Guyencourt, dépendant de Saint-Gilles (1486 à 1686). — Fol. 131. Cormicy (1320 à 1712). — Fol. 135. Cormicy, droits de bourgeoisie et d'un quartel d'avoine (1622 à 1661). — Fol. 137. Cormicy, droit de vinage (1621 à 1663). — Fol. 139. Cormicy, baux à surcens (1464 à 1627). — Fol. 141. Cormicy, baux généraux (1632 à 1689). — Fol. 143. Cormicy, fois et hommages, aveux et dénombrements (1377 à 1709). — Fol. 147. Sapigneul, dépendant de Cormicy (1394 à 1643). — Fol. 149. Variscourt, id. (1400). — Fol. 151. Villers-Franqueux (1412 à 1679). — Fol. 155. Villers-Franqueux, baux (1545 à 1689). — Fol. 157. Chaumuzy (1457 à 1712). — Fol. 159. Chaumuzy, baux (1474 à 1689). — Fol. 160. Chaumuzy, fois et hommages, dénombrements (1644 à 1674). — Fol. 161. Sept-Saulx (1172 à 1712). — Fol. 163. Sept-Saulx, fois et hommages, dénombrements (1498 à 1714). — Fol. 166. Sept-Saulx, surcens (1673 à 1676). — Fol. 167. Sept-Saulx, baux de la châtellenie (1474 à 1690). — Fol. 169. Sept-Saulx, baux des moulins (1544 à 1659). — Fol. 171. Sept-Saulx, comptes du revenu de la châtellenie (1412 à 1461). — Fol. 173. Bétheniville (1376 à 1712). — Fol. 175. Bétheniville, fois et hommages, aveux et dénombrements (1445 à 1714). — Fol. 179. Bétheniville, baux de la châtellenie (1484 à 1671). — Fol. 181. Bétheniville, baux du moulin (1653 à 1664). — Fol. 183. Bétheniville, prés (1491). — Fol. 185. Bétheniville, bois (1490). — Fol. 187. Saint-Martin-l'Heureux et Dontrien (1458 à 1644). — Fol. 189. Saint-Hilaire-le-Petit (1285 à 1656). — Fol. 191. Pont-Faverger (1381 à 1662). — Fol. 193. Manre et Vieux (1642). — Fol. 195. Nogent-en-la-Montagne, Sermiers, Villers-aux-Nœuds et Chamery (1394 à 1712). — Fol. 197. Sermiers, bois (1642 à 1677). — Fol. 199. Attigny (1392 à 1712). — Fol. 203. Attigny, baux de la châtellenie (1473 à 1674). — Fol. 205. Attigny, baux du moulin (1551 à 1564). — Fol. 207. Attigny, fois et hommages, aveux et dénombrements (1465 à 1707). — Fol. 213. Les Alleux ou les bois de Reims, dépendant d'Attigny (1519 à 1644). — Fol. 215. Chuffilly et Méry (1625 à 1626). — Fol. 217. Vailly (1377 à 1710). — Fol. 221. Vailly, baux généraux (1474 à 1671). — Fol. 222. Vailly, baux du greffe (1643 à 1663). — Fol. 223. Vailly, baux des petites amendes (1642 à 1663). — Fol. 224. Vailly, baux de l'office de sergent priseur, vendeur et crieur (1642 à 1663). — Fol. 225. Vailly, baux du droit de porte-sac en la ville et les faubourgs (1663 à 1670). — Fol. 226. Vailly, baux du droit de stellage et mesurage des grains (1642 à 1670). — Fol. 227. Vailly, baux des droits de courtage, chargeage, barrage et rouage des vins (1567 à 1692). — Fol. 228. Vailly, baux du bac et passage de la rivière (1642 à 1670). — Fol. 229. Vailly, baux des droits de la vicomté (1642 à 1670). — Fol. 230. Vailly, baux du droit de langueyage des porcs (1663). — Fol. 231. Vailly, baux du droit de pêche de la rivière (1642 à 1670). — Fol. 232. Vailly, baux du droit de chasse (1663). — Fol. 233. Vailly, adjudication des dîmes (1499 . — Fol. 235. Chavonne, dépendant de Vailly, baux des droits de courtage, chargeage et barrage (1663 à 1670). — Fol. 236. Chavonne, bail de la chasse (1663). — Fol. 237. Chavonne, bail de la pêche (1663). — Fol. 238. Pargny et Filain, dépendant de Vailly (1452 à 1670). — Fol. 240. Aizy et Jouy, id., baux des

droits de courtage, chargeage et barrage, et des petites amendes (1642 à 1670). — Fol. 241. Patronages dépendant de l'archevêché, Saint-Aignan (1521 à 1675). — Fol. 243. Arches et Charleville (1633 à 1673). — Fol. 244. Montcy-Notre-Dame et Montcy-Saint-Pierre (1672). — Fol. 245. Aubilly, Prémecy, Toizy et Méry (1573 à 1690). — Fol. 247. Bligny (1574 à 1636). — Fol. 249. Champlat (1574 à 1693). — Fol. 251. Brimont (1545 à 1690). — Fol. 253. Saint-Clément et Hauviné (1633 à 1675). — Fol. 255. Day, Montgon et Neuville (1556 à 1673). — Fol. 257. Doux (1574 à 1673). — Fol. 259. Saint-Étienne-sur-Suippe (1574 à 1673). — Fol. 261. Gueux (1570 à 1633). — Fol. 263. Hagnicourt et Mazerny (1543 à 1672). — Fol. 265. Loivre (1573 à 1688). — Fol. 267. Montblainville (1461 à 1672). — Fol. 269. Mont-Saint-Remy (1573 à 1673). — Fol. 271. Ormes (1574 à 1693). — Fol. 273. Saint-Remy-le-Petit (1573 à 1673). — Fol. 275. Sévigny (1499 à 1675). — Fol. 277. Villemontry (1570 à 1672). — Fol. 279. Villers-le-Tourneur et Neuvizy (1544 à 1672). — Fol. 281. Warmeriville (1551 à 1673). — Fol. 283. Archidiacre de Reims (1195 à 1570; confirmation par l'archevêque Guillaume de Champagne de la donation faite à l'archidiacre, de la moitié d'une maison sise à Reims, 1195). — Fol. 289. Paris, divers papiers (1412 à 1582 ; collège et hôtel de Reims, passage interdit aux maîtres et boursiers du collège de Bourgogne par une ruelle étant entre ce collège et l'hôtel de l'archevêque de Reims, sis à Paris près la porte Saint-Germain, 14 avril 1490, etc.). — Fol. 291. Heutrégiville et Saint-Masmes (1545 à 1644). — Fol. 293. Taissy (1294 à 1644). — Fol. 295. Cormontreuil, baux (1573 à 1576). — Fol. 297. Aure et Manre (1289). — Fol. 299. Arcis-le-Ponsart (1392). — Fol. 301. Beaumont-lès-Juniville (1395). — Fol. 303. Chamery (1443 à 1511). — Fol. 305. Champigny (1475). — Fol. 307. Jonchery-sur-Vesle (1488 à 1547). — Fol. 309. Puisieulx (1379 à 1524). — Fol. 311. Pauvres (1376). — Fol. 313. Rilly (1453). — Fol. 315. Sampigny (1173). — Fol. 316. Trigny (1563). — Fol. 318. Verzy (1408 à 1409). — Fol. 320. Vaux et Landifay (1406). — Fol 322. Prieuré de Saint-Gond (1538 à 1542). — Fol. 324. Cure de Bourgogne (1582). — Fol. 325. Seigneurie de la vicomté de Chaumuzy (1441 à 1691).

G. 307. — 1 cahier, papier (V et 6 feuillets).

1711. — **Inventaire des baux.** — États des baux passés en 1710 et 1711, des biens, seigneuries, patronages, dîmes, droits et greffes dépendant de l'archevêché de Reims ; en tête du cahier, table alphabétique (fol. I-V). Cf. G. 164 et 165.

G. 308. (Liasse) — 2 séries de cahiers et de feuilles détachées, en tout 61 et 22 feuillets ; 1 cahier de 22 feuillets.

Vers 1750. — **Inventaire des titres de l'archevêché.** — Fragments d'un inventaire fait vers 1750 par Bergeat, bailli de l'archevêché. — Titres concernant Reims (61 feuillets, offrant entre eux de grandes lacunes). — Fol. 1. Reims, bailliage ducal, officiers, ressort, juridiction, scellés, inventaires, etc. — Fol. 5. Reims, prisons de Bonne Semaine. — Fol. 6. Reims, surcens (abandon par l'archevêque Louis de Lorraine à François Charlier, bourgeois de Reims, d'une place appelée *les Monts d'Arène*, moyennant un cens de 12 deniers parisis, 12 juillet 1609, etc.). — Fol. 9. Reims, greffe des experts. — Fol. 11. Prévôté de Reims, juridiction et police du prévôt. — Fol. 12. Id., baux. — Fol. 13. Id., état de la ferme de la prévôté, défauts, amendes, cens, surcens, étaux des boucheries et poissonneries. — Fol. 14. Id., tarif des droits de la prévôté. — Fol. 15. Id., loges de la foire de la Couture, piétage, choix de places, droits d'étalage, ordonnances de police pendant la foire. — Fol. 16. Id., halles aux harengs et aux pains. — Fol. 17. Id., droits de ventes. — Fol. 18. Id., poids du roi. — Fol. 19. Id., langueyage des porcs. — Fol. 21. Reims, procédures et actes contre les échevins. — Fol. 22. Reims, faubourg de Cérès. — Fol. 23. Reims, juridiction, échevinage. — Fol. 24. Reims, conseil de ville. — Fol. 25. Reims, prestation de serment des échevins. — Fol. 26. Reims, registres, titres, chartes et arrêts concernant les échevins. — Fol. 29. Reims, police, avant sa réunion à la justice de l'archevêché. — Fol. 30. Union de la police à l'archevêché. — Fol. 31. Reims, police, baux des amendes et confiscations. — Arts et métiers. — Fol. 32. Id., procès au conseil contre le présidial, à l'occasion des assemblées générales de police. — Fol. 33. Id., taxe de la viande débitée pendant le carême en l'Hôtel-Dieu. — Fol. 34. Id., meuniers et foulons. — Fol. 35. Id., chaînes tendues dans les rues. — Fol. 36. Id., officiers de la maîtrise. — Fol. 37. Id., entretien des lanternes, charbons, bois, marée. — Fol. 38. Id., huissiers de police. — Fol. 39. Reims,

juridiction spirituelle et temporelle, mémoires contre le chapitre au sujet des bourgeois à chanoines et francs-sergents. — Reims, pauvretés de Saint-Rigobert. — Fol. 40. Committimus du chapitre. — Fol. 41. Reims, juridiction spirituelle et temporelle, affaires avec le chapitre. — Fol. 44. Juridiction du chapitre. — Fol. 45. Reims, vicomté, chartes, titres, comptes et cueillerets. — Fol. 46. Vicomté, baux. — Fol. 47. Vicomté, stellage sur les grains et farines. — Fol. 47-48. Vicomté, stellage sur le sel. — Fol. 49. Vicomté, tonlieu, vinage, rouage et travers. — Fol. 50. Vicomté, stellage et police pour le mesurage des grains. — Fol. 51. Stellage, vidamé. — Fol. 52. Collège des Bons-Enfants, comptes. — Fol. 53. Id., dotation, bulle d'érection, statuts et règlements. — Fol. 54. Id., principal du collège. — Fol. 55. Reims, grange Saint-Antoine et terres des Coutures, corvées de Cernay. — Fol. 56. Moulin l'Archevêque et château de la Neuville, adjudications et baux, rivière, pêche. — Fol. 57. Moulin l'Archevêque, bail emphytéotique et résiliation d'icelui. — Fol. 58. Moulin l'Archevêque, étang de la Neuville, prés proche Baslieu, prés entre Muire et Tinqueux, terres et prés de la Malle, hauts prés de Courcelles, prés du grand et du petit Vivier. — Fol. 59. Reims, échange avec le chapitre (de terrains voisins des cours de l'archevêché, 26 juillet 1692). — Fol. 60. Reims, domaine, le grand Jard et les Capucins. — Fol. 61. Péages de l'archevêché. — DOUBLE DE L'INVENTAIRE PRÉCÉDENT. Copie partielle contenant, avec d'assez nombreuses variantes, l'analyse des pièces relatives à la prévôté, l'échevinage et le chapitre de Reims (22 feuillets). — INVENTAIRE DES TITRES CONCERNANT LES PATRONAGES DE L'ARCHEVÊCHÉ (cahier de 22 feuillets). Renseignements sur la consistance de ces patronages.

G. 309. — 1 vol. in-folio, relié en veau (XXIV feuillets et 798 pages).

1782. — **Inventaire général.** — « Inventaire des chartes de l'archevêché, duché-pairie de Reims, divisé en 5 parties : 1° Ville de Reims, 2° Environs de la ville, 3° Châtellenies et prévôtés, 4° Fiefs du duché-pairie, 5° Spirituel, clergé, décimes, etc. Fait par Pierre Camille Le Moine, avocat, archiviste, auteur de la Diplomatique pratique, in-4°, membre des académies de Metz, Rouen et Châlons-sur-Marne. 1782. » Ce titre est inscrit sur un frontispice encadré, orné des armoiries de M. de Talleyrand, archevêque de Reims. — En tête du volume, fol. II à XXI, table des matières par ordre alphabétique ; fol. XXII à XXIV, table méthodique, suivant l'ordre du classement. — Cet inventaire (complété par des additions postérieures jusqu'en 1790) ne comprend qu'une partie des matières actuellement inventoriées dans le fonds de l'archevêché de Reims ; il correspond aux articles G. 1 à 202. Pour cette partie, la classification de Le Moine a été suivie très fidèlement; on a intercalé seulement, à la suite de chacun de ses articles, des articles supplémentaires, liasses ou registres, qu'il n'avait pas inventoriés (voy. p. 1, note). Plusieurs des liasses analysées par lui n'existent plus aujourd'hui ; ces liasses, qui concernent surtout les fiefs, ont été sans doute supprimées à l'époque de la Révolution. En voici la liste : P. 155. Layette 6, liasse 8. Droits de la vicomté, stellage, tonnieu, travers, etc. (1152 à 1704 ; liasse remise au directoire le 8 août 1793 ; voy. p. 13, note). — P. 418. Layette 24, liasse 66. Courville, ferme de la Bonne-Maison (1468 à 1770 ; liasse remise à un particulier; voy. p. 44, note). — P. 555. Féodalité, fiefs mouvants de l'archevêché. Layette 33, liasse 104. Fiefs en général (1337 à 1765). — P. 557. Fiefs des dignités de l'église et chapitre de la métropole. Layette 33, liasse 105. Fief de la prévôté de l'église de Reims (1733 à 1759). — P. 558. Layette 33, liasse 106. Fief du doyenné de l'église de Reims (1605 à 1751). — P. 560. Layette 33, liasse 107. Fief du grand archidiaconé de l'église de Reims (1569 à 1760). — P. 562. Layette 33, liasse 108. Fief de la chantrerie de l'église de Reims (1725 à 1733). — P. 563. Layette 33, liasse 109. Fief de la trésorerie de l'église de Reims (1632 à 1757). — P. 564. Layette 33, liasse 110. Fief du vidamé de l'église de Reims (1451 à 1758). — P. 568. Layette 33, liasse 111. Fief de 24 setiers de froment et 24 sous parisis, appartenant au chapitre de la métropole sur la vicomté (1453 à 1759). — P. 571. Layette 33, liasse 112. Fief de 100 sous parisis sur la vicomté (1644 à 1759). — P. 573. Layette 33, liasse 113. Fief de la paneterie de l'archevêché (1644 à 1759). — P. 575. Layette 33, liasse 114. Fief du doyenné de Mézières (1725 à 1759). — P. 579. Fiefs des portages de la ville de Reims. Layette 34, liasse 115. Fief du portage de la porte Mars (1551 à 1634). — P. 581. Layette 34, liasse 116. Fief du portage de la porte Cérès (1466 à 1725). — P. 584. Layette 34, liasse 117. Fief du portage de la porte Basée, dont dépendent celles de Dieu-Lumière et de Fléchambault (1434 à 1765). — P. 589. Layette 34, liasse 118. Fief du portage de la

porte Regnier Buiron (1758). — P. 590. Layette 34, liasse 119. Fief du portage de la porte de Vesle (1566 à 1750; en 1566, ce fief appartenait en partie à Louis de Bourbon, prince de Condé). — P. 593.. Layette 34, liasse 120. Fief de la porte aux Ferrons ou porte Vesloise (1566 à 1765). —P. 598. Layette 35, liasse 121. Fief de la terre et marquisat de Chémery (1255 à 1782). — P. 610. Layette 36, liasse 122. Fief de la vicomté de Launois (1597 à 1769). — P. 615. Layette 36, liasse 123. Fiefs des Mesneux, d'Artaise et de Bezannes (1367 à 1700). — P. 621. Layette 36, liasse 124. Fief de Montbré, moitié de la terre et seigneurie (1644 à 1744). — P. 624. Layette 36, liasse 125. Fief de Montlaurent, au terroir de Reims, près la Maison Blanche (1680 à 1759). — P. 627. Layette 36, liasse 126. Fief de Muire, près Reims, divisé en trois parties (1463 à 1765).— P. 632. Layette 36, liasse 127. Fief de Taissy, auquel a été joint le fief de Cliquot (1294 à 1778 ; foi et hommage fournis à l'archevêque de Reims par Louis-Bonaventure Dubois de Crancé, écuyer, 8 février 1765). — P. 638. Layette 37, liasse 127 bis. Fief de Courlancy (1341 à 1781). — P. 639. Fiefs mouvants de la châtellenie de Bétheniville. Layette 37, liasse 128. Fief d'Ardenay (1531 à 1765). — P. 642. Layette 37, liasse 129. Fief d'Aure (1492 à 1742). — P. 646. Layette 37, liasse 130. Fief de Dontrien, Saint-Martin-l'Heureux et Saint-Pierre-sur-Arne (1635 à 1741). — P. 649. Layette 37, liasse 131. Fief de Marvaux (1566 à 1760). — P. 652. Layette 37, liasse 132. Fief de Perthes-lès-Hurlus (1566 à 1747). — P. 655. Layette 37, liasse 133. Fief de Richebourg, à Bétheniville (1640 à 1766). — P. 658. Layette 37, liasse 134. Fief de Saint-Masmes et Heutrégiville (1644 à 1780). — P. 661. Layette 37, liasse 135. Fief de Tahure (1644 à 1734). — P. 663. Layette 38, liasse 136. Fief de Varigny (1579 à 1759). — P. 667. Layette 38, liasse 137. Fiefs de Manre et de Vieux (1445 à 1761). — P. 673. Fiefs mouvants de la châtellenie de Chaumuzy. Layette 38, liasse 138. Fief des bâtis de Chaumuzy (1643 à 1776). — P. 675. Layette 38, liasse 139. Fief de Cohédon (1646 à 1760). — P. 677. Layette 38, liasse 140. Fief de Muitry, à Chaumuzy (1633 à 1760). — P. 681. Layette 38, liasse 141. Fief d'Espilly, à Chaumuzy (1644 à 1763). — P. 683. Fiefs mouvants de la châtellenie de Cormicy. Layette 38, liasse 142. Fief d'Aguilcourt (1572 à 1760). — P. 688. Layette 38, liasse 143. Fief du Godard et du Mont-Spin (le Godat et Moussepain) (1566 à 1759). — P. 691. Layette 38, liasse 144. Fief de Sapigneul (1377 à 1765). — P. 695. Layette 38, liasse 145. Fief de Variscourt (1423 à 1780). — P. 700. Fiefs mouvants de la châtellenie de Sept-Saulx. Layette 39, liasse 146. Fief de Chuffet, enclavé à Sept-Saulx (1633 à 1779).— P. 703. Layette 39, liasse 147. Fiefs de Thuisy, Luche et la sénéchaussée de Reims (1443 à 1783).—P. 707. Layette 39, liasse 148. Fiefs de Sillery, Puisieulx et Verzenay (1198 à 1776). — P. 713. Fiefs mouvants de la châtellenie d'Attigny. Layette 39, liasse 149. Fief des Alleux (1519 à 1754). — P. 717. Layette 39, liasse 150. Fief de Chuffilly (1644 à 1736). — P. 720. Layette 39, liasse 151. Fief de Coulommes-lès-Attigny (1499 à 1745). — P. 725. Layette 39, liasse 152. Fief de Méry-lès-Attigny (1579 à 1747). — P. 727. Layette 39, liasse 153. Fief de Roche (1458 à 1735). — P. 730. Layette 39, liasse 154. Fief de Vailly et rente seigneuriale de 200 setiers de froment (1379 à 1766). — P. 735. Fiefs inconnus. « Notices de fiefs qui autrefois ont dépendu de l'archevêché, et non servis depuis des siècles, peut-être réunis au domaine » (1178 à 1393 ; extraits du cartulaire A, auj. G. 290).

G. 310. — 1 vol. in-folio, relié en parchemin vert (IV et 475 pages, plus les 27 derniers feuillets en blanc).

1783. — Inventaire des archives de l'abbaye de Saint-Remi de Reims. — « Inventaire des chartes de l'archimonastère de Saint Remy, contenant la ville de Reims, spirituel et temporel ; et des seigneuries et villages les trois premières lettres A, B, C. Fait par Me Pierre Camille Le Moine, avocat en parlement et archiviste, membre des académies de Rouen, Metz et Châlons. Tome Ier, 1783. » (Cette copie de l'inventaire des titres de Saint-Remi avait été déposée aux archives de l'archevêché de Reims, en raison de l'union de cette abbaye à l'archevêché, effectuée en 1777. Le titre imprimé sur le dos de ce volume et des suivants en indique nettement l'origine. On y lit en tête : *Archevêché de Reims* (1).)

G. 311. — 1 vol. in-folio, relié en parchemin vert (IV et 483 pages, plus les 31 derniers feuillets en blanc).

1783. — Inventaire des archives de l'abbaye de Saint-Remi (suite). — « Inventaire des chartes de l'archimonastère de Saint Remy, contenant la

(1) L'exemplaire de cet inventaire, provenant du fonds de Saint-Remi, se trouve aux archives de Reims, et celui qui est classé ici sous les numéros 310 à 314, faisant ainsi double emploi, a été laissé à Châlons aux archives départementales de la Marne.

suite des seigneuries, villages, par ordre alphabétique, à commencer de la lettre D. Tome II, 1783. »

G. 312. — 1 vol. in-folio, relié en parchemin vert (IV et 495 pages, plus les 30 derniers feuillets en blanc).

1784. — **Inventaire des archives de l'abbaye de Saint-Remi (suite).** — « Inventaires des titres de l'abbaye de Saint Remy, contenant les prieurés unis aux biens de mense. Tome III, 1784. »

G. 313. — 1 vol. in-folio, relié en parchemin vert (IV et 336 pages, plus les 37 derniers feuillets en blanc).

1784. — **Inventaire des archives de l'abbaye de Saint-Remi (suite).** — « Inventaire des chartes de l'abbaye de Saint Remy, contenant le petit couvent et offices claustraux. Tome IV, 1784. »

G. 314. — 1 vol. in-folio, relié en parchemin vert (36 pages, plus les 4 derniers feuillets en blanc).

1784. — **Inventaire des archives de l'abbaye de Saint-Remi (suite).** — Table alphabétique des quatre volumes.

G. 315. — 1 vol, in-folio, relié en parchemin vert (XLVI et 498 pages, plus les 28 derniers feuillets en blanc).

1782. — **Inventaire des archives de l'abbaye de Saint-Thierry.** — « Inventaire des chartes de l'abbaye de Saint Thierry, près Reims, réunie, savoir la mense abbatiale à l'archevêché de Reims en 1695, et la mense conventuelle et offices claustraux à la mense conventuelle de Saint Remy en 1777. Fait par P. C. Le Moine, archiviste et avocat, membre des académies de Metz et Châlons, auteur de la Diplomatique pratique. MDCCLXXXII. » (Copie déposée aux archives de l'archevêché, comme celle de l'inventaire des archives de Saint-Remi, à cause de l'union faite en 1777. On lit aussi en tête du titre imprimé sur le dos du volume : *Archevêché de Reims.*)

G. 316. (Liasse.) — 1 feuillet détaché, 1 pièce, papier, 1 cahier de 7 feuillets.

1791. — **Inventaires sommaires des titres de l'archevêché.** — Fragment d'un premier inventaire rédigé par les commissaires du district de Reims, 9 juin 1791 (1 feuillet, donnant l'indication des cartulaires, terriers et plans ; mention d'un registre « contenant l'appel des hommes fieffés et l'équipage dans lequel ils devoient paraître à la montre [1] »). — Sommation d'huissier adressée à M. de Talleyrand-Périgord, « ci-devant archevêque de Reims », afin de le requérir de faire représenter les titres, papiers et archives de l'archevêché, pour être procédé à l'inventaire d'iceux, et de rendre compte dans le délai de quinze jours de tout le revenu de l'année 1790 (15 juin 1791). — État sommaire des archives de l'archevêché, dressé par Antoine Clément, administrateur du directoire du district de Reims, assisté du sieur Petizon, son secrétaire, du 16 au 21 juin (cahier de 7 feuillets). Cet état est inachevé ; il donne des renseignements très utiles sur des documents qui ont disparu depuis : cartulaire coté D (voy. ci-dessus, p. 361, note), comptes du temporel de l'archevêché de 1380 à 1577 (voy. p. 92, note), etc. Au fol. 1, procès-verbal du transport des commissaires au chartrier de l'archevêché (16 juin ; réserves et protestations faites au nom de l'archevêque par Laurent Villain, régisseur du revenu temporel) [1].

(1) Aujourd'hui perdu.

Supplément

(Les pièces que nous analysons ci-dessous, retrouvées depuis l'impression de l'inventaire, ont été remises en place dans les liasses auxquelles elles se rapportent.)

G. 8. (Liasse.) — Ajouter : 1 pièce, parchemin.

1766 — **Juridiction temporelle.** — Arrêt du Parlement ordonnant que les édits d'août 1764 et mai 1765 seront exécutés, et qu'en conséquence il sera dans la quinzaine procédé dans les villes de Reims, Beauvais, Châlons et Noyon, aux assemblées des notables prescrites par ces édits, sous la présidence des premiers officiers des sièges royaux établis dans les dites villes (12 juillet 1766 ; cf. G. 7).

G. 133. (Liasse.) — Ajouter : 1 pièce, parchemin, rouleau de 2m de longueur (2).

Vers 1425. — **Fiefs.** — PANETERIE DE L'ARCHEVÊCHÉ. — Fragment d'une enquête sur les droits attachés à ce fief, dépositions de témoins produits par Hugues la Barbe, panetier (13 et 14 novembre, vers 1425. La pièce étant incomplète au commencement et à la fin, n'offre plus la date de l'année). Guillaume Passelaye, boulanger, produit des lettres de congé, à lui délivrées par Alison, fille de Jacques

(1) Sur le verso de la couverture de ce cahier, on a inscrit, vers le premier quart du XIXe siècle, une liste sommaire des plans des fonds de l'archevêché, de l'abbaye de Saint-Remi, du chapitre métropolitain et du chapitre de Saint-Symphorien de Reims. On y a ajouté un feuillet détaché contenant un état sommaire des terriers de l'archevêché, de Saint-Remi, du Temple de Reims et de l'abbaye d'Hautvillers, écrit à la même époque.

(2) Cette pièce a été donnée aux archives en 1898 par M. H. Menu, employé à la Bibliothèque de Reims.

la Barbe et panetière de l'archevêque de Reims, pour lui donner le droit de faire cuire et de vendre du pain en la terre du dit archevêque, 8 mai 1404. Thierry de Saint-Marc, boulanger à Reims, rapporte qu'il a été pendant trente-deux ans environ en la cour de la duchesse de Bretagne, où il « servoit et ouvroit de son mestier de boulengerie ». Renaud Godet, menuisier, déclare que maître Hugues la Barbe est devenu panetier de Reims, il y a dix-sept ou dix-huit ans, lorsqu'il revint des écoles d'Orléans. Ernoulet Cochet, appariteur de la cour de l'archevêque, a entendu dire que le panetier a droit d'avoir la coupe, hanap ou autre vaisselle d'or ou d'argent, dont l'archevêque se sert à son dîner, le jour de sa fête et entrée en la ville de Reims.

G. 166. (Liasse.) — Ajouter : 2 pièces, papier.

Vers 1664-1785. — Temporel, pièces diverses. — Mémoire des ouvrages de charpente qu'il faut faire au palais archiépiscopal, à la grange du Jard, à la maison du Château-Fêtu au marché au blé, au cellier au-dessous du bailliage, etc. (vers 1664). — Lettres patentes concernant l'acquisition de biens-fonds en remplacement du produit des biens de l'abbaye de Saint-Thierry situés en Flandre et en Hainaut, qui ont été aliénés, le remboursement des avances faites par l'archevêque de Reims pour les ouvrages et constructions de la maison de Saint-Thierry, enfin le remboursement des sommes empruntées à cette occasion (Versailles, mai 1785 ; copie délivrée par M. Boulard, notaire au Châtelet de Paris ; cf. G. 159).

G. 194. (Liasse.) — Ajouter : 53 pièces, papier.

1701-1715. — Clergé de Reims, subventions, décimes. — États des sommes dues pour les subventions, décimes et dons gratuits, par les bénéficiers et autres ecclésiastiques, et par les fabriques du diocèse de Reims (1709 à 1715) ; mainlevée donnée aux fermiers généraux de l'abbaye de Signy, pour les saisies de grains faites pour des taxes et autres impositions que l'abbé de Signy doit à la recette des décimes du diocèse (1715). — États des intérêts reçus du clergé (1709 à 1715). — État des sommes reçues des abbés du diocèse pour la pension du moine lai (1711 à 1713). — Sommes reçues des abbés et abbesses pour le droit de visite, et des curés et doyens pour le droit de synode (1711 à 1714). — Comptes des décimes, bordereaux des recettes et dépenses et des espèces qui se sont trouvées dans la caisse des décimes, compte du remboursement du rachat de capitation, bordereau des billets acquittés sur la ferme de l'archevêque de Reims (1711 à 1715). — État des enfants trouvés et de ce qui leur a été payé pour leurs pensions et autres fournitures (1711 à 1714). — État des emprunts faits par le clergé de Reims pour servir au rachat du dixième denier (1711 à 1712). — Remboursements des rentes par le clergé du diocèse de Reims (1701 à 1713); états des rentes à payer par le dit clergé (1713 à 1714). — Liste des chanoihes de Montfaucon, suivant l'ordre de leur réception (sans date). — (A la liasse est jointe une feuille ayant servi d'enveloppe : Almanach de cabinet pour l'an de grâce MDCCX, Paris.)

G. 250. (Liasse.) — Ajouter : 1 pièce, papier (1).

1785. — Administration spirituelle du diocèse. — Extrait du règlement de M. Joly de Fleury, procureur général au Parlement de Paris, pour l'administration des fabriques et bureaux de charité dans l'étendue du diocèse de Reims, homologué par arrêt du 7 septembre 1785 (2).

G. 263. (Liasse.) — Ajouter : 1 pièce, papier.

1678. — Doyenné de Rumigny. — AUVILLERS-LES-FORGES. — Inventaire des ornements, meubles et immeubles appartenant à la fabrique de l'église d'Auvillers, fait par Gérard Hardy, notaire au duché de Guise, demeurant au dit Auvillers (4 avril 1678 ; pièce altérée par l'humidité. Mention d'un devant d'autel « en cuir figuré » ; on a vendu un pré « pour rétablir le chœur de l'église »).

G. 266. (Liasse.) — Ajouter : 2 pièces, papier.

1771. — Doyenné de Mézières. — MÉZIÈRES. — Moyens d'opposition produits contre le nomination de M. Hubert comme chapelain de l'Hôtel-Dieu de Mézières (s. d., XVIIIe siècle). — THIS. — Brouillon d'une lettre du curé de This, relative aux réparations de la maison curiale (16 juin 1771).

G. 285. (Liasse.) — Ajouter : 1 pièce, papier.

1742. — Doyenné de Vesle. — THUISY. — Déclaration des terres sises sur le terroir et finage de Ville-sur-Tourbe, et appartenant au curé de Thuisy, comme titulaire de la chapelle de Saint-Jacques et Saint-Christophe de Challerange (10 février 1742).

(1) Transmise en 1897 aux archives de la Marne par les archives du département de la Loire-Inférieure.

(2) Extrait fait sans doute pour l'évêché de Nantes ; il est question en marge du pays de Retz et du doyen de Machecoul.

APPENDICE

Registres conservés au secrétariat de l'archevêché de Reims [1].

1. (à la suite de l'article G. 239). — 1 vol. in-folio, relié (69 feuillets, dont les 11 derniers en blanc ; le fol. 67 manque) ; une pièce, papier, annexée au registre.

1783—1799. — Registre ambulant des provisions de bénéfices et autres expéditions du secrétariat de l'archevêché. — Ce registre, commencé en 1783, a été emporté par Mgr de Talleyrand, archevêque de Reims, en 1791 dans son exil, et a servi à enregistrer pendant la période révolutionnaire divers actes de son administration, dispenses, dimissoires, ordinations, pouvoirs de missionnaires, etc. Sa signature autographe est au bas de presque tous les actes contenus dans le volume. — Fol. 1. Collation de la chapelle de Saint-Laurent de Mézières à Jean-François Humbert, clerc du diocèse de Trèves (7 décembre 1783). — Fol. 2. Collation d'un canonicat de l'église de Reims à Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, prêtre du diocèse de Reims et vicaire général de l'archevêque [2] (31 décembre). — Fol. 3. Provisions de l'office de secrétaire de l'archevêché pour Simon-Toussaint Bauny, chanoine de Saint-Symphorien de Reims (2 janvier 1784). — Institution de Jean Taton, chanoine de Saint-Symphorien, à la dignité de recteur de l'université de Reims [3] (5 février). — Fol. 4. Dimissoire pour Maximilien-René Vidard de Saint-Clair, fils d'Antoine-Nicolas-François Vidard, marquis de Saint-Clair, et d'Antoinette-Maxime de Chastenet de Puységur, originaire de la paroisse de Saint-Denis de Reims (9 mars). — Fol. 7 et 8. Collations de la chapelle du Grand-Cléry et de la chapelle de Saint-Jacques et Saint-Philippe de Courville à Antoine-Pierre de la Condamine de Lescure, prêtre du diocèse d'Agen et vicaire général de l'archevêque (27 mai). — Fol. 9. Lettres de l'archevêque signifiant au chapitre de Reims qu'il a fait choix de Charles Maunay, prêtre du diocèse de Clermont, son vicaire général et chanoine du dit chapitre, pour l'assister dans ses affaires et être l'un de ses chanoines commensaux (Paris, 2 août). — Ordonnance pour la résidence du curé de Saint-Imoges (20 août ; voy. G. 286). — Fol. 10. Dimissoire pour Michel-Marie-Augustin Fransquin de Lillebonne, sous-diacre du diocèse de Reims (26 février 1785). — Fol. 13. Collation faite par l'archevêque à François-Pierre-Villain, de l'une des bourses du collège de Reims, fondé en l'université de Paris et présentement uni au collège Louis-le-Grand (7 novembre). — Fol. 14. Provisions de l'office de vice-promoteur des officialités métropolitaine et diocésaine, pour Robert-Marie Rondeau, chanoine de Reims (25 novembre). — Fol. 15. Provisions de l'office de vice-official diocésain pour Charles-Claude-Marie-Gaspard Genée des Tournelles, chanoine de Reims (id.). — Collation d'une bourse du collège Louis-le-Grand à Charles-Louis-Auguste de Castres, clerc du diocèse de Reims (10 décembre). — Fol. 17. Collation de la chaire de théologie de l'université de Reims à M. Merlin, docteur en théologie de cette faculté (29 mars 1786). — Fol. 19. Collation de la chapelle Saint-Vincent de la Porte-Mars à Antoine-François de Perthes, prévôt de l'église collégiale de Montfaucon (25 mai). — Fol. 20. Provisions de l'office de secrétaire de l'archevêché pour Guillaume Tilmont (1 juillet). — Fol. 21. Dimissoire pour Jean-Remacle Lissoir, novice de l'ordre de Prémontré (1 septembre). — Provisions *in renutum* données par l'archevêque de Reims, de la chapelle de Notre-Dame de la Gésine en l'église cathédrale de Noyon, pour Denis-Joseph Creuset, prêtre du diocèse de Lyon (10 février 1787). — Fol. 24. Permission accordée à Madame Le Bret, dame de Signy-le-Petit, de conserver le Saint Sacrement dans la chapelle de son château du dit Signy (21 février 1788). — Fol. 26. Dimissoire pour Charles-François Guihon de Jagny, du diocèse de Reims (1 mai). — Fol. 27. Permission donnée à l'évêque de Tricomie de conférer la tonsure à Bernard-Gabriel de Lécuier d'Agnicourt, originaire de la paroisse de Rethel (17 juin). — Fol. 28. Collation d'une bourse du collège Louis-le-Grand à Charles-Hubert Collardeau de la Forest (28 janvier 1789). — Dimissoire pour André-Nicolas-Félix Godinot, diacre du diocèse de Reims [1] (4 février). — Fol. 29. Présentation de Paul Chauchet, clerc du diocèse de Reims, pour une bourse de théologie au collège du Cardinal-Lemoine (8 mars). — Fol. 32. Présentation faite par l'archevêque de Reims de Marie-

(1) Ces registres, qui font partie des archives de l'archevêché, complètent les séries de registres de provisions de bénéfices et d'insinuations ecclésiastiques conservés dans les archives de Reims. Nous indiquons la place qu'ils occuperaient à la suite de chacun des articles auxquels ils se rattachent. Grâce à l'obligeante communication qui nous en a été faite, nous avons pu en donner ici une analyse détaillée.

(2) Voy. G. 240 et 249.

(3) Voy. G. 236.

(1) L'abbé Godinot, chapelain du roi sous la Restauration.

Henri du Boys du Miret, prêtre du diocèse de Strasbourg, pour la cure de Barbonval au diocèse de Soissons (6 mars 1790). — Fol. 34. Demande par l'archevêque d'un bref de sécularisation pour cinq religieux (Paris, 6 septembre). — Fol. 36. Dispense de bans accordée par l'archevêque à Gérard-Joseph Bidault de Maisonneuve, chevalier honoraire de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur sans vœux de la commanderie patronale de Saint-Jean de Malte, ministre plénipotentiaire de Malte près des cours de Prusse et de Pologne, domicilié chez ses parents, à Reims, rue du Marc, en la paroisse de Saint-Hilaire, lequel désirant se marier avec Marie-Françoise-Élisabeth de Fay de la Tour-Maubourg, du diocèse de Vienne en Dauphiné, ne pouvait faire publier ses bans en la dite paroisse de Saint-Hilaire, « attendu qu'elle est actuellement gouvernée par des pasteurs intrus et illégitimes » (Bruxelles, 10 octobre 1791). — Dimissoire pour Jean-Nicolas Loriquet [1], diacre du diocèse de Reims, permission d'être ordonné prêtre par l'évêque d'Anvers (7 décembre). — Dimissoire pour Antoine-Marie-Amable d'Aguisy (id.). — Fol. 40. Id., pour Jean-Baptiste Dubois de Livry, diacre du diocèse de Reims (26 avril 1792). — Provisions données par l'archevêque de Reims de la cure de Bohan et de Membre, au diocèse de Reims, dans le duché de Luxembourg (25 avril). — Fol. 43. Dimissoire pour Jean-Baptiste Lechat, diacre du diocèse de Reims (7 septembre). — Fol. 46. Incorporation par l'archevêque de Reims en son diocèse, de Pierre Lasnier, clerc du diocèse de Troyes, sur le consentement donné à Londres le 29 août, par Louis-Mathias de Barral, évêque de Troyes (Aix-la-Chapelle, 14 septembre 1793). — Pouvoir d'exercer la juridiction épiscopale accordé par l'archevêque à M. Grillet, vicaire général de Beauvais, par suite de la mort de Mgr de la Rochefoucauld, évêque de Beauvais, massacré aux Carmes le 2 septembre de l'année précédente (Bruxelles, 18 décembre). — Fol. 49. Pouvoirs accordés par le même à Robert-François Rondeau, chanoine de Reims, vicaire général de son diocèse (Eisenach en Haute Saxe, 6 septembre 1795). — Fol. 50 à 51. Pouvoirs de missionnaires dans le diocèse de Reims, accordés à plusieurs prêtres de ce diocèse (Eisenach, 6 septembre au 6 octobre). — Fol. 51. Acte mortuaire de Marie-Louise-Philippine de Guines de Bonnières, née à Béthune en Artois, épouse d'Armand-Charles-Augustin de la Croix de Castries, ci-devant mestre de camp général de toute la cavalerie française, maréchal des camps et armées du roi, colonel d'un régiment français au service du roi d'Angleterre, laquelle est décédée le 9 octobre 1795 au château ducal d'Eisenach, et dont les obsèques ont été faites le même jour par Mgr de Talleyrand, archevêque de Reims, après un office célébré dans la chapelle privée accordée en cette ville aux catholiques français « pour y exercer dans le particulier leur culte ». — Actes mortuaires d'autres Français décédés à Eisenach (4 novembre et 17 décembre). — Fol. 52 et suiv. Pouvoirs accordés à divers ecclésiastiques dans le diocèse de Reims (1795 et 1796). — Fol. 53. Lettres de vice-official et de vice-promoteur, données à M. Caré, curé du Grand-Saint-Hilaire, et à M. Maucler, chanoine de Montfaucon (janvier 1796). — Acte mortuaire de Gottlob-Louis, comte de Schœnberg, comte du Saint Empire Romain, chevalier de Saint Louis, colonel propriétaire du régiment de dragons de son nom, au service du roi de France, décédé à Eisenach le 11 avril 1796. — Fol. 54. Dimissoire pour Alexandre-Daniel de Talleyrand-Périgord, clerc et chanoine de l'église de Reims (16 juin 1797). — Fol. 55. Dispense des vœux émis en l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et permission de contracter mariage, accordées par l'archevêque de Reims à Nicolas-Louis Delamotte, demeurant à Reims, en exécution d'un bref du pape, donné le 5 décembre précédent (Wolfenbüttel, duché de Brunswick, 22 février 1798) ; lettre écrite à ce sujet à l'archevêque par les trois ecclésiastiques composant son conseil à Reims (2 février). — Fol. 57. Acte des cérémonies du baptême, suppléées par l'archevêque de Reims en sa chapelle à Wolfenbüttel, pour Victoire-Clémentine-Charlotte-Angélique de Messey, née à Nancy le 25 mars 1785 et ondoyée à la paroisse de Saint-Epvre, fille d'Ignace-Paul-Simon, vicomte de Messey-Beaupré, sous-lieutenant des gardes du corps, et de Marie-Charlotte-Monique Capizuchi-Bollogne, son épouse ; parrain, Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berry, représenté par Mgr de Talleyrand, archevêque de Reims, en vertu d'une procuration faite à Édimbourg le 27 juillet 1798; marraine, la princesse Victoire de France, tante du roi, représentée par Laure-Auguste de Fitz-James, princesse de Chimay, qui, ne pouvant se trouver à Wolfenbüttel, s'est fait elle-même représenter par sa nièce, Marie-Anne-Antoinette Riquet de Caraman, vicomtesse de Sourches (12 mai 1799 ; signature de

(1) Voy. G. 249.

cette dernière). — Au registre est jointe une pièce détachée, projet de réunion de certaines églises pour faciliter la desserte des paroisses (s. d., vers 1788).

2. (avant l'art. G. 241). — 1 vol. in-4°, relié (1) (100 feuillets).

1674-1676. — Registre des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Reims. (*Coté 28*). — Fol. 4. Rénovation de signification de grades pour François Josseteau, docteur en théologie (16 mars 1674). — Collation faite à Joseph-Nicolas de Y de Seraucourt, clerc du diocèse de Reims, du prieuré de Notre-Dame en la paroisse de Saint-Étienne-à-Arne, vacant par suite de la mort de Claude de Joyeuse de Grandpré, religieux profès de l'abbaye de Belval, dernier titulaire de ce bénéfice (23 juin). — Fol. 5. Lettres d'indult sur l'abbaye de Saint-Remi de Reims, en faveur de Jean-François du Bois, clerc du diocèse de Paris, présenté par Sébastien du Bois, chevalier, seigneur de Signy-le-Petit, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi (Versailles, 21 octobre). — Fol. 7. Collation faite à Henri Rocher, chanoine de l'église de Noyon, d'un bénéfice fondé en cette église, appelé matriculaire ou cornet d'autel, « *matricularia seu ad cornu altaris* » (22 novembre). — Fol. 8. Collation faite à François du Barle, clerc du diocèse de Noyon, d'une prébende de la dite église (id.). — Fol. 10. Prise de possession par Guillaume Vauchelet, clerc du diocèse de Châlons, d'une prébende de l'église collégiale de Montfaucon en Argonne, vacante par suite de la mort de Claude de Fréminet (5 octobre). — Fol. 14. Prise de possession par Jean Chuffet, clerc du diocèse de Paris, d'une prébende de l'église de Reims, vacante par la résignation de Claude Chuffet, son oncle (15 décembre). — Fol. 15. Prise de possession par le même des patronages de Wez et de Thuisy (16 décembre). — Fol. 16. Collation faite par Claude de Joyeuse de Grandpré, abbé commendataire de Notre-Dame de Mouzon, à Dom Philbert Boulanger, religieux bénédictin, du prieuré de Thin-le-Moutier, vacant par suite de la mort d'Érard-Gabriel Charpy, dernier titulaire (Paris, 24 novembre). — Fol. 17. Prise de possession du dit prieuré, au nom de Dom Boulanger, par Dom Joseph Verselize, prieur du prieuré de Novy près Rethel (15 décembre). — Signature en cour de Rome permettant à Lambert Vuyet, pourvu du décanat de l'église collégiale de Saint-Pierre de Mézières, par la résignation faite par François de Villelongue, de conserver le bénéfice de la chapelle de Saint-Ponce sise en cette église, dont il était déjà investi (24 octobre). — Fol. 18. Clôture du compte de la recette des insinuations pour l'année 1674, signé de Y, vicaire général, Serval, G. de Boissy, etc. (8 janvier 1675 (1)). — Fol. 19. Collation du prieuré de Thin-le-Moutier, faite par Pierre Loisel, docteur en théologie de la Sorbonne et chancelier de l'université de Paris, à Dom Claude Tarteron, religieux en l'abbaye de Saint-Denis en France, nommé et tenant l'indult d'Antoine Turgot, conseiller au Parlement, sur les abbé et religieux de l'abbaye de Mouzon (Paris, 29 décembre 1674). — Fol. 20. Prise de possession, opposition au nom de Dom Boulanger (5 janvier 1675). — Fol. 23. Signature en cour de Rome conférant l'église de Saint-Sulpice de Brabant et la chapelle Notre-Dame au château de Rumigny à Jean Lallemant le jeune, clerc du diocèse de Reims (5 décembre 1661). — Ordonnance de Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, prescrivant la démolition de l'église de Saint-Sulpice de Brabant, située à deux cents pas du village de Condé-sur-Marne, laquelle église menaçait ruine, et la translation de son titre en une chapelle de l'église de Condé (Condé-sur-Marne, au cours des visites, 5 octobre 1674). — Fol. 25. Collation d'une prébende du chapitre de Reims à François Josseteau, docteur en théologie de la faculté de cette ville (25 octobre 1674). — Fol. 30. Procuration pour signification de grades de Jean Huby, « professeur du roy en théologie de la faculté de Paris, y demeurant au collège de Navarre » (6 avril 1675). — Fol. 32. Institution et homologation par Léonor d'Étampes, archevêque de Reims, de la fondation faite par Thomas Mansuet, l'un des quatre maîtres commis à la garde de la ville de Mézières, en l'église Saint-Julien située au faubourg de cette ville, d'une chapelle sous le titre et invocation de la Sainte Trinité, de la Sainte Vierge, de Saint Julien et Saint Joseph (Sugny, au cours des visites, 21 juin 1645). — Fol. 33. Nomination faite par l'abbé Savary, conseiller du roi, aumônier de la reine, abbé de Chéhéry, de Claude Boileau, clerc du diocèse de Reims, à la chapelle de Sainte-Marguerite de Châtel (Paris, 17 avril 1675). — Fol. 34. Collation de la tonsure à Henri Clicquet de Flamanville, fils de

(1) La couverture est formée d'un feuillet d'une bible manuscrite du XIV° siècle, contenant un fragment d'Ezéchiel (XXXII).

(1) Ms. « mil six cens soixante seize », sans doute par erreur.

Jacques Clicquet, écuyer, seigneur de Flamanville, demeurant à Jandun (19 avril). — Fol. 35. Collation des chapelles Saint-Nicolas du palais archiépiscopal de Reims et Saint-Jacques de Courville à Nicaise Oudinet, docteur en théologie (29 avril). — Fol. 37. Prise de possession du prieuré de Senuc, au nom de Jean Morel, conseiller au Parlement, abbé de Saint-Arnoul de Metz, par François Maucourant, avocat en Parlement, prévôt et juge ordinaire en la terre de Vienne-le-Château (20 mai). — Fol. 38. Collation faite à Nicaise Oudinet par Claude Bernard, grand chantre de l'église de Reims, de la chapelle de Saint-Remi ou Saint-Willibrord de Somme-Arne, « in loco ubi antiquitus fuit oppidum de Summa Arna, fundatam » (29 avril). — Fol. 39. Prise de possession du prieuré de Thin-le-Moutier pour François Longuet, diacre du diocèse d'Orléans, conseiller et aumônier du roi, pourvu du dit prieuré sur la résignation à lui faite par Dom Claude Tarteron (6 juin). — Fol. 48. Prise de possession de la chapelle Sainte-Marguerite de Condé-sur-Aisne pour Thomas Durand (15 juillet). — Signature en cour de Rome conférant la chapelle Sainte-Marguerite de Châtel à Gratien Batteux, clerc du diocèse de Reims (6 janvier 1675). — Fol. 50. Collation faite par les chanoines de la Sainte Chapelle de Paris à Dom Pierre Saucaumare, religieux de Saint-Nicaise de Reims, du prieuré de Rumigny vacant par suite du décès de Jean Le Laboureur, commandeur de l'ordre de Saint-Michel et historiographe de France (11 août). — Fol. 51. Prise de possession de la chapelle Saint-Jean-Baptiste de Cumières, par Dom Pierre Pérignon, cellérier de l'abbaye d'Hautvillers, au nom de Claude Richard, religieux bénédictin (20 août). — Signature en cour de Rome conférant le patronage de Tahure à Jean-François de Charles, clerc du diocèse d'Avignon (22 février 1675). — Fol. 55. Résignation du prieuré de Thin-le-Moutier par Joseph Massy, clerc du diocèse de Paris, prieur commendataire de ce prieuré, en faveur de Charles Merlet, chanoine prébendé en l'église cathédrale de Bayeux (Paris, 5 septembre). — Fol. 56. Signature en cour de Rome conférant le patronage de Saint-Brice de Pontfaverger à François Pisani, clerc du diocèse de Vence (7 avril 1675). — Fol. 61. Lettres de Guillaume Bailly, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Thierry près Reims, qui institue Jean Roland, chanoine et promoteur de l'officialité de Reims, son vicaire général (Paris, 2 mai). — Fol. 62. Prise de possession du prieuré de Rumigny pour l'abbé Gilles Brunet, conseiller au Parlement, pourvu de ce prieuré en cour de Rome (19 septembre). — Fol. 64. Prise de possession de la chapelle Sainte-Geneviève, située sur le terroir de la Bricogne, par Jean Anger, chanoine de Saint-Symphorien de Reims, « estant dans l'enceinte des fondemens restans de la dite chapelle » (30 novembre). — Collation d'une prébende de l'église de Mézières à Jean Desté, prêtre habitué aux Quinze-Vingts de Paris (8 décembre). — Fol. 65. Clôture du compte de la recette des insinuations pour l'année 1675 (8 janvier 1676). — Fol. 67. Signature en cour de Rome conférant le décanat de l'église collégiale de Montfaucon-en-Argonne à Pierre Vauchelet (9 août 1675). — Fol. 72. Procuration de Nicolas Rainssant, principal du collège du Cardinal-Lemoine à Paris, pour faire signifier ses grades (10 mars 1676). — Signature en cour de Rome conférant le prieuré de Saint-Pierre de Tours-sur-Marne à Michel Landrieu, clerc du diocèse de Laon (23 avril 1673). — Fol. 75. Id., conférant la chapelle Notre-Dame de Gland près Signy-le-Petit à Ignace d'Ambly, prieur de l'abbaye de Jovilliers en Barrois, de l'ordre de Prémontré, qui a obtenu cette chapelle de Norbert de Villers, chanoine régulier de cet ordre, par permutation avec la chapelle Saint-Gilles de Villiers-sur-Marne, au diocèse de Langres (29 décembre 1675). — Fol. 88. Collation faite à Étienne Cagniart, prêtre du diocèse de Reims, de la prévôté de l'église collégiale de Saint-Pierre de Braux, vacante par suite du décès de François-Alexandre Cauchon (26 avril 1676). — Fol. 92. Signature en cour de Rome confirmant l'accord passé entre François Longuet et Dom Philbert Boulanger, au sujet du prieuré de Thin-le-Moutier dont la possession est attribuée au dit abbé Longuet (11 juillet 1675 ; voy. ci-dessus). — Fol. 96. Collation de la chapelle Notre-Dame de l'Hôtel-Dieu d'Attigny à Pierre Bonvarlet, prêtre du diocèse de Reims (23 juillet 1676). — Fol. 97. Opposition à la prise de possession de cette chapelle pour le dit Bonvarlet, faite par Henri de Corvisart, écuyer, sieur de Fleury, au nom de Louis de Corvisart, son fils, à présent au service du roi en Allemagne, cornette du marquis d'Étampes, possesseur de la susdite chapelle par donation du roi et présentation de l'évêque de Constance, grand vicaire du grand aumônier de France (30 juillet). — Fol. 98. Nomination sur l'archevêché et le chapitre de Reims pour Jean d'Achery, prêtre de Saint-Quentin, au diocèse de Noyon (18 juin).

3. (à la suite de l'art. G. 249). — 1 vol. in-folio, relié (1) (348 feuillets, dont les 40 derniers en blanc).

1787-1791. — Registre des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Reims. (*Coté XXVII*). — Fol. 2. Nomination de Daniel-Pierre de Vareilles, prêtre du diocèse de Poitiers, à la charge de vicaire général de l'archevêque de Reims (10 juillet 1787). — Fol. 4. Procuration donnée par Pierre-Guillaume-Jules Sauvé, vicaire général d'Embrun, pour résigner la chapelle Saint-Pierre de Verzenay en faveur d'Alban-Louis Le Paute, clerc du diocèse de Paris (20 juillet). — Fol. 8. Brevet du roi donnant à Arthur-Richard de Dillon, archevêque de Narbonne, l'abbaye de Signy vacante par le décès de l'abbé de Bourbon (19 août). — Bulle du Pape Pie VI instituant le dit archevêque abbé commendataire de l'abbaye de Signy (Rome, Sainte-Marie-Majeure, 3 septembre). — Prise de possession de cette abbaye par Dom François Gervaise, prieur claustral, au nom et comme procureur d'Arthur-Richard de Dillon (11 octobre). — Fol. 13. Nomination de Marie-Joseph-Antoine-Laurent de la Rivoire de la Tourette, prêtre du diocèse de Valence, à la charge de vicaire général de l'archevêque de Reims (11 novembre). — Fol. 16. Présentation faite par Charles-Guillaume-Gabriel de Parisot, chevalier, seigneur de Semide, ancien chevau-léger du roi, demeurant en son château de Semide, de François-Remi Gangand, prêtre du diocèse de Reims, à la chapelle de la Conception érigée en l'église paroissiale de Mouzon, de laquelle chapelle le dit de Parisot est patron laïque, comme plus proche parent de la famille de Jean Hanel, en son vivant doyen rural de Mouzon, fondateur de cette chapelle (19 novembre ; cf. G. 270). — Fol. 17. Cession d'indult par Antoine de Chaumont de la Millière, conseiller du roi, maître des requêtes de son hôtel, intendant général des hôpitaux et des ponts et chaussées, à Charles de Douhet d'Auzers, chapelain de la chapelle de Saint-Pierre-le-Martyr en l'église Notre-Dame de Paris (27 novembre 1786). — Fol. 41. Abandon fait par les chanoines de Mézières à Nicolas Vermon, prieur curé de Guincourt, des dîmes de cette paroisse (19 février 1788). — Fol. 42. Lettre de maître ès arts pour Emmanuel Polonceau, diacre, chapelain de l'église métropolitaine de Reims (29 novembre 1786). — Fol. 44. Renovation de signification de grades sur l'archevêché et le chapitre de Reims pour Jean-Baptiste-Augustin-Nicolas Godinot, prêtre de Reims maître ès arts en l'université de Paris (3 mars 1788). — Id., pour Étienne Mauroy, principal du collège de Sedan (id.). — Fol. 50. Id., sur l'abbaye de Monzon pour Nicolas Servant, curé de Nanteuil-la-Fosse (1) (17 mars). — Fol. 51. Id., sur l'archevêché pour Charles-Jean-Baptiste Lésurié, principal du collège des Bons-Enfants de l'université de Reims (19 mars). — Fol. 52. Signification sur l'archevêché pour Henri-Louis Hulot, docteur et professeur en théologie, demeurant à Reims (21 mars). — Fol. 55. Renovation sur le chapitre de Mézières pour François Froussart, principal du collège de Rozoy (10 mars). — Fol. 59. Dispense de bans pour Antoine-Jean Coquebert, de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs de Paris, et Simone-Rose Coquebert de Bussy, de la paroisse de Saint-Symphorien de Reims (7 avril). — Fol. 66. Provisions de l'office de principal du collège des Bons-Enfants de Reims en faveur de Pierre-Nicolas Legros (26 avril). — Fol. 78. Résignation d'un canonicat de l'église métropolitaine de Reims par Christophe-Élisabeth Favart d'Herbigny, en faveur de Clément-Joseph Andrieux, chapelain de l'église Saint-Symphorien (17 juin, en présence de Nicolas Noël, maître en chirurgie, et de Jean-Baptiste-Pierre-Henri Caqué, docteur en médecine). — Fol. 81. Dispense de bans pour Joseph de Lamberty et Alexandrine-Charlotte de Cappy, de la paroisse d'Oiry (7 juillet). — Fol. 91. Prise de possession en l'église paroissiale de Prosnes de la chapelle de Saint-Georges d'Ardenay, au nom de Jean Ruhaut, clerc tonsuré du diocèse de Rouen, demeurant à Nesle-Normandeuse (11 septembre). — Fol. 94. Lettres de tonsure pour Alexandre-Daniel de Talleyrand-Périgord, fils de Louis-Marie-Anne et de Louise-Fidèle de Saint-Eugène de Montigny, de la paroisse de Saint-Sulpice de Paris (1 octobre). — Fol. 95. Ordonnance de Mgr. de Talleyrand, archevêque de Reims, fixant à douze setiers de froment les honoraires du curé de Sévigny pour la desserte de plusieurs fermes appartenant à l'abbaye de la Valroy, savoir la Grange-aux-Bois, la Bouverie, la Cense neuve et le Moulin (9 août). — Fol. 97. Résignation du prieuré de Saint-Barthélemy de Léry, dépendant de l'abbaye de Saint-Seine au diocèse de Dijon, par Dom Jean-Baptiste Husson, religieux bénédictin, en faveur de Dom Théodore Pointillon, prieur de l'abbaye de Saint-Basle au diocèse de

(1) Reliure en mauvais état.

(1) Voy. G. 214.

Reims (6 octobre). — Fol. 98. Protestation du chapitre de Reims contre ce qui pourrait porter atteinte à ses droits dans l'assemblée synodale qui doit s'ouvrir le 30 septembre en la cathédrale (29 septembre). — Fol. 112. Lettres de tonsure pour Pierre-Nicolas Loriquet, de la paroisse d'Épernay (20 décembre). — Fol. 115. Dispense de bans pour Alexandre-Louis Duhan et Marie-Josèphe de Saint-Quentin, de la paroisse de Mazerny (27 décembre). — Fol. 116. Prise de possession pour Jacques-Louis-Xavier Bida, sous-diacre du diocèse de Soissons, de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, fondée en l'église paroissiale d'Hermonville (23 décembre). — Fol. 120. Prise de possession de la cure de Vendresse pour Nicolas Diot [1] (2 janvier 1789). — Fol. 122. Procuration pour la résignation de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste en l'église collégiale de Mézières, par Louis-Joseph d'Argy, écuyer, ancien curé de Mézières, en faveur de Charles-Louis d'Argy, clerc tonsuré du diocèse de Reims (7 janvier). — Fol. 123. Procuration pour la résignation du prieuré de Notre-Dame de Belval, au diocèse de Soissons, dépendant de l'abbaye de la Sauve-Majeure, au diocèse de Bordeaux, par Jean-Louis Carbon, chanoine de l'église de Reims et prieur commendataire du dit prieuré, en faveur de Dom Jean-Joseph Baudart, prieur de l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims (11 janvier). — Fol. 127. Provisions de la cure de Saint-Maurice de Reims pour Claude-Nicolas Bonette (23 janvier). — Fol. 131. Protestation signifiée à l'archevêque de Reims à la requête de Nicolas Dumont, curé de Villers-devant-le-Thour [2], et de Pierre Didier, curé d'Asfeld, députés du doyenné de Saint-Germainmont, contre ce qui s'est passé en l'assemblée synodale tenue en la chapelle au palais de l'archevêché, et contre les règlements et statuts synodaux qui seraient dressés, attendu que l'assemblée a été renvoyée sans que lecture ait été faite de ces statuts (4 octobre 1788). — Fol. 132. Dispense de bans pour Eugène-Louis-Philippe de Salspervick, de droit de la paroisse de Hesdin au diocèse de Boulogne, de fait de la paroisse de la Madeleine de la Ville-l'Évêque de Paris, et Antoinette-Marie Vidard de Saint-Clair, de droit de la paroisse de Tinqueux, et de fait de la dite paroisse de la Madeleine (15 février 1789). — Fol. 134. Brevet du roi qui, sur la réquisition de Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord [3], nommé à l'évêché

(1) Voy. G. 214 et 237.
(2) Voy. G. 212 et 233.
(3) Voy. G. 235 et 247.

d'Autun, abbé de Saint-Denis de Reims, consent à la création d'une pension annuelle et viagère de douze cents livres sur les revenus de la dite abbaye de Saint-Denis, au profit de Louis-Théodore Angard, prêtre du diocèse de Paris (30 novembre 1788). — Présentation de Jean-Claude Le Laurin, prêtre du diocèse de Reims, à la cure de Dom par Anne-Louis-Henri de la Fare, évêque de Nancy, au nom et comme procureur du cardinal de Bernis, archevêque d'Albi, ministre du roi près du Saint Siège, abbé de Saint-Médard de Soissons (Paris, en l'hôtel de l'évêque de Nancy, rue de Varennes, 10 septembre 1788). — Fol. 143. Renovation de signification de grades sur l'archevêché de Reims pour Joseph Cauvin, clerc tonsuré du diocèse de Rouen, docteur ès droits de la faculté de Paris, agrégé et professeur septénaire en celle de Reims (30 mars 1789). — Fol. 144. Id., pour Jean-Baptiste-Augustin-Nicolas Godinot, prêtre de Reims, maître ès arts en l'université de Paris, y demeurant en Sorbonne (1 avril). — Fol. 155. Id., sur le chapitre de Montfaucon pour Nicolas de Grandpré [1], vicaire de la paroisse de Verzy (9 avril). — Fol. 163. Procuration donnée par Charles-Joseph-Louis-Marie Savary [2], clerc tonsuré du diocèse de Reims, demeurant à Sedan, du consentement de Ponce Savary, son père, chevalier de Saint-Louis, major du château de la dite ville de Sedan, pour résigner la chapelle de Saint-Georges hors des murs, desservie en l'église collégiale et paroissiale de la Sainte-Vierge d'Ivois-Carignan, de laquelle chapelle il est pourvu et paisible possesseur (Sedan, 12 mai, en présence de Louis-Joseph Béchet de Léhautcourt, manufacturier de la draperie royale de la dite ville, etc.). — Fol. 171. Présentation faite par Melchior Chabiel de Morière, écuyer, chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant colonel du régiment d'Enghien infanterie, et Marie-Florence-Josèphe Fabry, son épouse, de leur fils Anne-Louis-Melchior Chabiel de Morière, clerc tonsuré, à la chapelle de Notre-Dame de Champfort, érigée dans leur château de Sévigny (20 décembre 1788). — Prise de possession de cette chapelle en présence de Louis-Alexandre-Thérèse, comte d'Artaise, chevalier de Saint-Louis, bailli d'épée du duché de Mazarin, d'Alexandre d'Artaise, de François-Joseph Fabry, ancien procureur général de la pairie d'Avesne, etc. (25 mai 1789). — Fol. 179. Dispense de bans pour Claude-André-Jean-Baptiste Coquebert de Taizy, et Joséphine-

(1) Voy. G. 227.
(2) Frère de Savary, duc de Rovigo ; cf. G. 248.

Rose Lespagnol, de la paroisse de Saint-Hilaire de Reims (15 juin). — Fol. 185. Présentation à la cure d'Alle par Gabriel-François Moreau, évêque de Mâcon, abbé commendataire de l'abbaye de Mouzon (au château de Romenay, 16 juillet). — Fol. 187. Prise de possession d'un canonicat du chapitre de Montfaucon par Jean-François de Carcano, prêtre du diocèse de Liège (23 juin). — Fol. 189. Présentation à la cure de Coyghem, au diocèse de Tournai, par Mgr de Talleyrand, archevêque de Reims, en qualité d'abbé de Saint-Thierry (18 juillet). — Fol. 192. Dispense de bans pour Charles-Marie de Buzancy de Pavant, demeurant en la ville de Metz, et Albertine-Louise-Dorothée de Révigliasc, de droit de la paroisse de Veynes, au diocèse de Gap (8 août). — Fol. 195. Collation par Jacquette de Lauzières de Thémines, abbesse de l'abbaye de Saint-Pierre de Reims, d'un canonicat de cette église abbatiale à Joseph Boulanger, curé d'Ogny, au diocèse de Soissons (25 août). — Fol. 196. Prise de possession du prieuré d'Arnicourt, au diocèse de Reims, dépendant de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, pour Jacques-Jules Bonnaud, vicaire général du diocèse de Lyon, pourvu en cour de Rome, sur la nomination du roi, du dit prieuré, vacant par le décès de Dom Gillot, bénédictin, dernier titulaire (3 septembre). — Fol. 197. Procuration donnée par Antoine Quatresous-Delamotte, docteur de Sorbonne, chanoine honoraire de Saint-Louis du Louvre, prieur commendataire du prieuré de Saint-Gervais et Saint-Protais de Monthiérault, paroisse d'Ervy-le-Châtel, diocèse de Sens, dépendant de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, pour résigner ce prieuré en faveur de Jean-Baptiste Dubois de Crancé de Livry, clerc minoré du diocèse de Reims (22 septembre). — Fol. 201. Prise de possession de la chapelle de Saint-Nicaise de Wasigny, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Reims, par Augustin-Jean-Baptiste-Louis Gaubert, chanoine de l'église collégiale de Saint-Étienne et Saint-Sébastien de Narbonne (30 septembre). — Collation de la chapelle de Saint-François d'Assise, fondée en l'église collégiale de Mézières, à Nicolas Fay, clerc du diocèse de Reims (28 septembre). — Fol. 206. Procuration donnée par Louis-Joseph d'Humières, prêtre du diocèse de Saint-Flour, vicaire général du diocèse de Reims, abbé commendataire de l'abbaye de Genlis, au diocèse de Noyon, prieur des prieurés de Notre-Dame de Lisle de Carney, au diocèse de Bordeaux, et de Saint-Saturnin de Cercoux et Saint-Nazaire, son annexe, au diocèse de Saintes, tous deux dépendant de l'abbaye de Guitres, ordre de Saint Benoît, pour résigner ses susdits prieurés en faveur de François-Alexandre de Courbon, ancien vicaire général de Vence (29 octobre). — Fol. 207. Collation de la prévôté du chapitre de l'église collégiale de Braux à Pierre-Louis-Hector Simonet de Singly, chanoine de cette église (19 juillet). — Fol. 208. Procuration donnée par Jean-Nicolas Dervin, chanoine de Reims, pour résigner sa chapelle de Sainte-Marie-Madeleine, dite de la Crière, située à Bétheniville, en faveur de Pierre-François Lasnier, clerc tonsuré du diocèse de Troyes (12 novembre). — Fol. 220. Id., par Étienne-Michel Peigné, prêtre du diocèse de Paris, vicaire général du diocèse de Mâcon. pour prendre possession de la cure de Voncq, au diocèse de Reims, à laquelle il a été nommé par l'évêque de Mâcon, abbé de Mouzon (21 décembre). — Fol. 228. Présentation à la cure de Chamery par Antoine-Pierre de la Condamine de Lescure, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Martin d'Épernay (29 janvier 1790). — Fol. 234. Présentation à la cure de Chestres de Marcel de Corswarem, chanoine régulier de l'abbaye de Saint-Denis de Reims, par le dit abbé de Lescure, abbé de Notre-Dame de Ressons et de Saint-Martin d'Épernay, grand archidiacre et chanoine de l'église de Reims, vicaire général de Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun et abbé commendataire de Saint-Denis de Reims, cette présentation faite en vertu de lettres de procuration du susdit évêque (22 février). — Fol. 239. Présentation faite à l'archevêque de Besançon de Jacques Marmier, prêtre du diocèse de Besançon, pour la cure de Sancey, au même diocèse, par Marie-Louise de Rohan-Soubise, veuve de Gaston-Jean-Baptiste-Charles de Lorraine, comte de Marsan, dame et patronne de Sancey, « demeurant ordinairement à Paris, en son hôtel, rue Neuve-Saint-Augustin, paroisse Saint-Roch, de présent à Reims, au palais archiépiscopal » (22 mars).[1] — Fol. 242. Rénovation de signification de grades sur l'archevêché et le chapitre de Reims pour Alexandre Thierion d'Avançon, prêtre du diocèse de Troyes, maître ès arts en l'université de Paris, docteur de Sorbonne (29 mars). — Fol. 250. Dispense de bans pour Louis de Penne, de la paroisse de Montégut, au diocèse de Cominges, et Joséphine-Angélique Souyn, de la paroisse de Saint-Jacques de Reims (26 avril). — Fol.

(1) Voy. G. 226.

253. Provisions de la cure de la Rozière, autrefois Wagnon (5 mai). — Fol. 255. Lettre patrimoniale pour Louis-François de Bigault d'Harcourt, fils de feu Nicolas de Bigault, écuyer, et de Marguerite de Condé, demeurant au Neufour (20 mai). — Fol. 258. Prise de possession de la cure de Saint-Denis de Reims par Mathieu Cosson, prieur de l'église abbatiale du dit Saint-Denis (27 mai). — Fol. 259. Prise de possession du prieuré de Monthiérault par Jean-Baptiste Dubois de Crancé de Livry, assisté de messire Jacques Dubois de Crancé de Livry, son père, trésorier de France au bureau des finances de Champagne (31 décembre 1789 ; voy. ci-dessus). — Fol. 260. Lettres de diaconat pour Jean-Nicolas Loriquet [1] (29 mai 1790). — Fol. 289. La recette totale du greffe des insinuations pour l'année 1790 s'élève à 2443 livres 14 sous, d'où il faut déduire 21 livres pour l'audition du compte et 800 livres pour les appointements du comptable. — Fol. 290. Dispense de bans pour Jean-Étienne-Thomas de Cugnon et Robertine-Marie-Françoise de Souyn, des paroisses de Saint-Denis et Saint-Jacques de Reims (2 janvier 1791). — Les seuls actes enregistrés en 1791 sont des dispenses de bans et de parenté. Le registre s'arrête au fol. 308, à la suite d'une dispense de bans datée du 14 mai. — Au fol. 348 et dernier, attestations des cotes et paraphes apposés sur chacun des feuillets, signées de M. d'Humières, vicaire général, et de Jean-Simon Lévesque de Pouilly, lieutenant général au présidial de Reims (29 septembre et 15 novembre 1786).

(1) Voy. G. 249.

ADDITIONS & CORRECTIONS

P. 4, col. I. — G. 2. (Liasse). Il manque en cette liasse le n° 12 de l'inventaire de Le Moine (transaction entre l'archevêque de Reims et les procureurs postulants au bailliage de l'archevêché, par laquelle l'archevêque renonce au droit qu'il prétendait avoir de donner des provisions aux dits procureurs, 13 décembre 1712; recueil imprimé de pièces relatives à cette affaire, 1711 à 1712). Cette pièce était déjà absente de la liasse en 1791 (G. 316, Inventaire n° 3, fol. 3 v°).

P. 7, col. I, ligne 36. — 2 mars. — La copie porte à tort la date du 6 mai. Cf. p. 338 et 349.

P. 11, col. I, l. 37. — Cramant, *lisez* Cramaud.

P. 16, col. I, l. 18. — 1546, *lis.* 1547.

— col. II, l. 42. — **1745**, ***lis.* 1765**.

P. 21, col. II, l. 49. — Augier, *lis.* Angier.

P. 34, col. I. — G. 57. (Liasse.) Le n° 26 qui manque ici était en 1791 produit à Paris pour un procès; le n° 30 avait été également donné en communication (G. 316, Inv. n° 3, fol. 6 v°).

— col. II, l. 24, 27, 31. — Augier, *lis.* Angier.

P. 35, col. I. — G. 59. (Liasse.) Pour le n° 4 qui manque en la liasse, même observation que précédemment (Inv. cité, fol. 7 r°).

P. 42, col. II, l. 42. — Moulanier, *lis.* Monlanier.

P. 65, col. II, l. 47. — Autremeuse, *lis.* Antremeuse.

P. 67, col. I, l. 46. — p. 509 à 688, *lis.* p. 555 à 734.

P. 75, col. II, l. 35. — 395 fol. v°, *lis.* fol. 395 v°.

P. 94, col. I, l. 50. — G. 32, *lis.* G. 36.

P. 96, col. I, l. 26. — imposé, *lis.* imposée.

P. 97, col. I, l. 13 et 17. — court, *lis.* cour.

— — l. 16. — vice-gérent, *lis.* vice-gérant.

P. 98, col. II, l. 44. — chappe, *lis.* chape.

P. 103, col. I, l. 5. — Court, *lis.* Cour.

P. 107, col. II, l. 7. — court, *lis.* cour.

P. 111, col. I, l. 45. — accordés, lis. accordées.

P. 120, col. I, l. 26. — 1697, *lis.* 1687.

— — l. 45. — 174 pièces, *lis.* 176. (Le nombre des pièces des liasses G. 206 et 207 a été augmenté par l'apport de pièces nouvelles jointes à ces liasses.)

— col. II, l. 6. — 16 dossiers, *lis.* 17.

— — l. 30. — 18, *lis.* 19.

— — l. 37. — 323, *lis.* 334.

— — l. 41. — 14, *lis.* 15.

P. 126, col. I, l. 28. — Pacquot, *lis.* Paquot.

P. 127, col. I. — *Supprimer la note 1* : Évêque constitutionnel des Ardennes en 1791. — C'est par suite d'une confusion de noms que ce titre a été attribué à Joseph-François-Mathias Philbert. L'évêque des Ardennes était Nicolas Philbert, curé de Saint-Charles de Sedan en 1762. Cette erreur, du reste, a été rectifiée plus loin, p. 178, col. I, note.

P. 128, col. I, l. 26 et 49. — (1), *lis.* (2).

P. 144, col. II, l. 36. — Saint-Pierre d'Irai, au diocèse du Mans. — La pièce analysée donne ici des indications inexactes. Le prieuré de Saint-Pierre d'Irai était au diocèse d'Évreux et dépendait de l'abbaye de Saint-Laumer de Blois ; le prieuré de

Saint-Gaudence de Nanteuil était au diocèse de Poitiers et dépendait de l'abbaye de Saint-Maixent.

P. 162, col. I, l. 50. — Croucq, *lis.* Croncq.

— col. II, l. 10. — Rivière, *lis.* Rivoire.

P. 170, col. I, note. — Cette note est erronée. L'inventeur de la machine hydraulique est André-Remi Féry, né le 1[er] octobre 1716, fils de Nicolas Féry et de Perrette Perrard ; il fit profession aux Minimes de Reims le 12 août 1733 (Archives de Reims, fs. des Minimes, registre des professions, fol. 161). André-François est le frère du précédent, né d'un second mariage le 2 août 1728 ; il fit profession le 23 mai 1746 (*ibid.*, fol. 183).

P. 175, col. II, l. 37. — Pacquot, *lis.* Paquot.

P. 186, col. I, l. 12. — Maillar, *lis.* Maillart.

P. 191, col. II, l. 35. — **Regitres**, *lis.* **Registre.**

P. 203, col. II, l. 12. — *Lis.* Bouvancourt.

P. 207, col. II, l. 3. — Savicny, *lis.* Savigny.

P. 209, col. I, l. 16. — 31 décembre, *lis.* 30 novembre. La copie donne par erreur la date du lundi dernier *décembre*. On lit *novembre* dans la pièce originale (Archives de Reims, fs. de l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames, liasse de Nogent).

P. 218, col. II, l. 48 (note). — xiv[e] siècle, *lis.* xv[e].

P. 242, col. II, l. 14. — 1650, *lis.* 1550.

P. 247, col. I, l. 11. — 218 pièces, *lis.* 220.

P. 308, col. I, l. 5. — Dontrien, *lis.* Saint-Martin.

P. 327, col. II, l. 20. — abipso, *lis.* ab ipso.

P. 344, col. II, l. 2. — Copie exécutée vers 1550. — Le cartulaire G. 290 paraît avoir été écrit plutôt vers 1560.

TABLE DE CE VOLUME